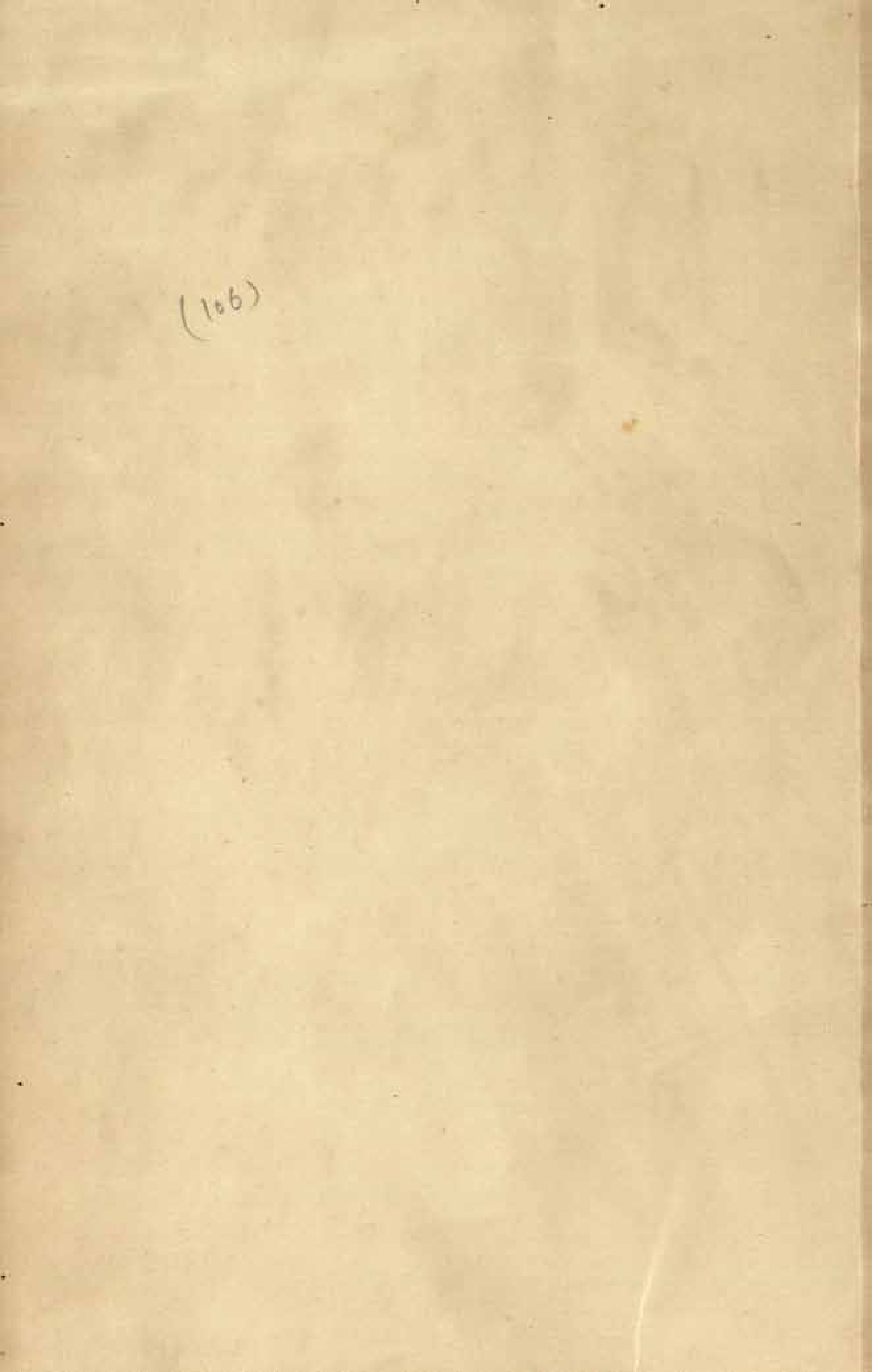

GOVERNMENT OF INDIA
DEPARTMENT OF ARCHAEOLOGY
CENTRAL ARCHÆOLOGICAL LIBRARY

CALL No. 891.05/B.E.F.E.O.
Acc. No. 32045

D.G.A. 79.
GIPN—S4—2D. G. Arch.N. D./57—25-9-58—1,00,000




(106)

A470
80

BULLETIN

DE

L'ÉCOLE FRANÇAISE

D'EXTRÊME-ORIENT



A470
80

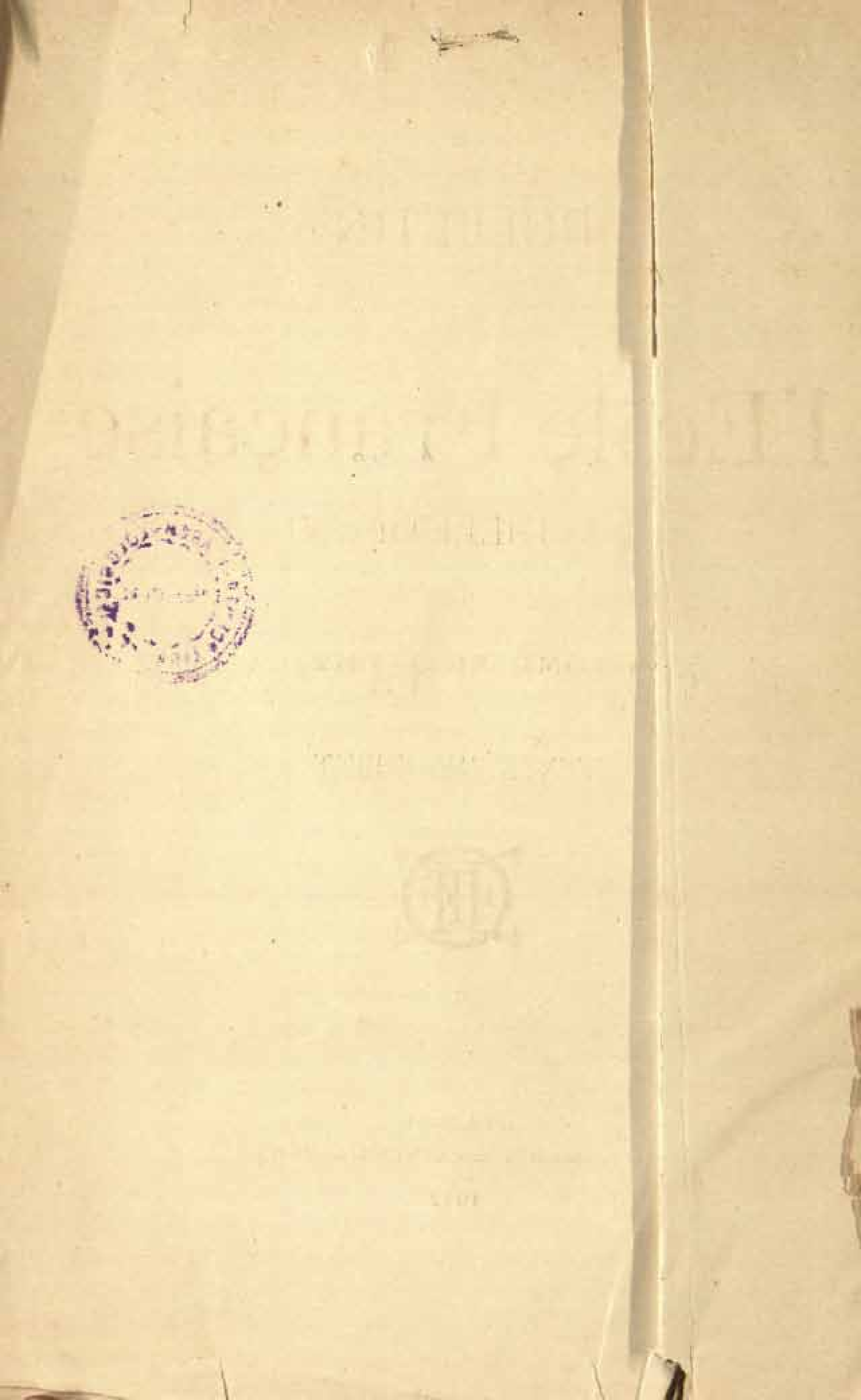
BULLETIN

DE

L'ÉCOLE FRANÇAISE

D'EXTRÊME-ORIENT





BULLETIN

DE

l'Ecole Française

D'EXTRÊME-ORIENT

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
New Delhi

TOME XII. — 1912

32045

891.05
B.E.F.E.O.





HANOI

IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT

1912

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.
Acc. No. 32045
Date 19.2.57
Call No. 891.05/B.E.F.E.O

ÉTUDES

SUR LA

PHONÉTIQUE HISTORIQUE DE LA LANGUE ANNAMITE.

LES INITIALES.

Par HENRI MASPERO,

Professeur à l'Ecole française d'Extrême-Orient.

INTRODUCTION.

La langue annamite est actuellement la plus importante et la plus largement répandue d'une petite famille linguistique, aux affinités encore mal définies, qui domine parmi les populations du Nord-Est de l'Indochine, entre la Mer de Chine à l'Est et les tribus de langue thai et de langue mon-khmer à l'Ouest. Cette famille est constituée par deux langages, l'annamite et le mường, chacun d'eux subdivisé en plusieurs dialectes. Aucune étude d'ensemble n'en a été faite encore ; la plupart des dialectes sont restés jusqu'ici inconnus ; aussi quelques notions générales sont-elles nécessaires.

I. ANNAMITE. — Les parlers locaux sont très nombreux ; mais ils peuvent tous se classer en deux groupes : tonkinois-cochinchinois d'une part, dialecte du Haut-Annam de l'autre.

Le dialecte du Haut-Annam [1] est caractérisé surtout par la conservation des formes archaïques. Il a gardé fréquemment les voyelles anciennes : *i* en face

---

(1) Sous le nom de dialecte du Haut-Annam, j'entends la série des parlers locaux très nombreux qui sont usités depuis le Nord du Nghệ-an jusqu'au Sud du Thừa-thiên. Ce dialecte est encore mal connu : l'étude que le P. CADIÈRE a publiée sous le titre de *Phonétique Annamite*, porte exclusivement sur la région méridionale, Quảng-bình et Quảng-trị, et malheureusement elle ne donne qu'un petit nombre d'exemples et n'indique que rarement avec précision le lieu d'origine de chacune des formes citées. Sur la région située au Nord du Hoành-sơn il n'existe aucun travail ; j'ai pu moi-même étudier sur place pendant mon séjour au Nghệ-an une dizaine de parlers de cette province, en particulier ceux de Cao-xá 高舍, de Nhỏ-lâm 儒林, de Quỉnh-lưu 瓊留 et de Yên-dũng 安勇, qui sont les plus intéressants parmi ceux que je connais. Pour les parlers de Hà-tĩnh, de Quảng-trạch et de Huế, je me suis servi de plusieurs lettrés originaires de ces localités que j'ai rencontrés à Vĩnh et à Hà-nội. L'aire de chaque

du tonkinois et cochinchinois *ơ̆*; *ī* contre *^{a}i* (écrit *ây*) et même parfois *ai* (écrit *ay*); *ū* contre *^{a}u* (écrit *âu*); *ā* contre *ươ* (1), etc. Il en est de même pour les consonnes : il a gardé souvent la sourde ancienne dans des mots où le tonkinois et le cochinchinois l'ont transformée en sonore (2). Certains parlers locaux ont conservé un groupe initial consonantique qui a disparu depuis un siècle du tonkinois et du cochinchinois, le *tl* : buffle, Quảng-bình *tlu*, tk.-coch. *trâu*. Enfin quelques mots usuels sont complètement différents : il, Quinh-lưu *hắn*, Hà-tĩnh *hắn*, tk.-coch. *nó*; faire, *mần*, tk.-coch. *làm*, etc..

Le tonkinois et le cochinchinois (3) forment un groupe assez homogène, et les différences qu'ils présentent entre eux sont peu importantes. Elles sont de

---

parler est extrêmement restreinte (au moins au Nghệ-an), et ne dépasse guère deux ou trois villages pour les plus importants ; mais les différences entre les parlers sont plus apparentes que réelles, et, bien qu'ils n'aient pas tous au même degré toutes les caractéristiques du dialecte du Haut-Annam, ils n'en sont pas moins nettement apparentés entre eux, et séparés des dialectes tonkinois et cochinchinois ; et ce n'est pas seulement un groupement géographique qui les réunit.

(1) Voici quelques exemples de ces diverses formes :

	Tonkin	Cochinchine	Quinh-lưu	Nhô-lâm	Ha-tĩnh	Quảng-trị
			ī = ơ̆			
Pied	$č^{y}$ơ̆ṇ	$č^{y}$ơ̆ṇ	$č^{y}$iṇ	$č^{y}$ơ̆$ṇ^{1}$	$č^{y}$iṇ	$č^{y}$i$ṇ^{1}$
Près	gơ̆$ṇ_{1}$	gơ̆ṇ	giṇ	gi$ṇ^{1}$	giṇ	(ñi$ṇ^{1}$)
			ī = ại, ai, ay			
Fille	gay^{2}	gay^{5}	gi^{2}	gi_{2}	$g^{a}i^{2}$	$k^{a}i_{2}$
Se lever	$ẓ^{a}i_{1}$	$y^{a}i_{1}$	$d^{y}i_{1}$	$d^{y}i_{1}$	$d^{y}i_{1}$	($ẓ^{a}i_{1}$)
Tu	mai_{1}	mai_{3}	mi	mi^{1}	mi	mi^{1}
Ce	$ṇai_{1}$	$ṇai_{3}$	ṇi	$ṇi^{1}$	ṇi	$ṇi^{1}$
			ū = ^{a}u			
Buffle	$č^{ya}u$	$ṭṣ^{a}u$	ṭṣu	$ṭṣ^{a}u^{1}$	ṭṣu	$ṭṣu^{1}$, $ṭlu^{1}$
Profond	$ṣ^{a}u$	$ṣ^{a}u$	ṣu	$ṣ^{a}u^{1}$	ṣu	$ṣu^{1}$
Bétel	$ẓ^{a}u_{1}$	$ṭṣ^{a}u_{3}$	$ṭṣu_{3}$	$ṭṣ^{a}u_{3}$	$ṭṣu_{3}$,	$ṭṣu_{3}$
			ā = ươ			
Eau	$ṇươk^{2}$	$ṇươk^{5}$	$ṇak^{2}$	$ṇươk_{2}$	$ṇak^{2}$	$ṇak_{2}$, $ṇươk_{2}$
Chemin	$ḍươñ_{1}$	$ḍươñ_{3}$	$ḍañ_{3}$	$ḍañ_{3}$	$ḍañ_{3}$	$ḍañ_{3}$
Homme	$ñươy_{1}$	$ñươy_{3}$	$ñay_{3}$	$ñay_{3}$	$ñay_{3}$	$ñay_{3}$

(2) Il va de soi que ce fait se produit seulement dans des cas où les sourdes et les sonores ont la même origine, les palatales, par exemple (quoi ? *chi*, tk.-coch. *gì*), ou les labiales (*phỏ*, tk.-coch. *vỗ*, etc.); mais non dans ceux où sourdes et sonores actuelles ont une étymologie différente (dentales, sifflantes).

(3) Le cochinchinois paraît présenter assez peu de variétés au moins en Cochinchine française. Cependant pour les parlers locaux du Bình-định, voir Cadière, *Le dialecte du Bas-Annam*, *BEFEO*, XI (1911), 67-100. On remarquera que les différences entre les formes de cette région et celle de Saigon sont en somme assez faibles.

deux sortes : tantôt l'inaptitude des populations chames annamitisées à prononcer certains sons annamites a donné naissance, en cochinchinois, à des sons nouveaux : *p'* pour *f*, et *b^y* pour *v* ; tantôt l'évolution récente d'un même son ancien n'a pas été la même : tandis que *bl* et *tl*, après s'être transformés en *tr*, gardaient cette forme en cochinchinois, en tonkinois l'évolution se poursuivait, et *tr* lui-même disparaissait en donnant naissance tantôt à *gi*, tantôt à *ch* : garçon, *blai*, tk. *giai*, coch. *trai*. De même, le cochinchinois actuel confond entre elles certaines consonnes finales (*k* et *ṭ* qu'il prononce l'un et l'autre *k* ; et aussi *n*, *ñ*, *ṅ*), alors que le tonkinois distingue chacune d'elles. Ces différences sont d'origine moderne ; si on compare le tonkinois du XVIIe siècle et le cochinchinois actuel, elles disparaissent presque toutes : la transformation *tl* > *gi* du tonkinois est postérieure à cette époque ; la confusion des nasales en cochinchinois ne paraît pas avoir été aussi nette au début du XIXe siècle que de nos jours, car Taberd dans son dictionnaire n'en fait pas mention. Au contraire les différences entre ces deux dialectes et celui du Haut-Annam paraissent d'origine ancienne : c'est ainsi que la vocalisation tonkinoise se trouve dès le XVe siècle, dans le vocabulaire chinois-annamite du *Houa yi yi yu* : *âu* et non *u* (婁 *leou* = (*t*)*lâu* buffle) ; *ai* et non *i* (愛 *ngai* = *gai*, jeune fille).

Il semble donc que le tonkinois et le cochinchinois soient les produits de l'évolution moderne d'un même dialecte différencié récemment, s'opposant au dialecte du Haut-Annam dont ils se sont très anciennement séparés. Les faits historiques viennent à l'appui de cette théorie : Tonkin, Thanh-hoá, Nghệ-an ont été de tout temps pays annamite ; et le Nord du Quảng-bình, conquis dès le XIe siècle, paraît avoir été colonisé par des gens du Nghệ-an. Au contraire le Sud de l'Annam où se parle le cochinchinois n'a commencé à être occupé qu'à la fin du XVe siècle, et la Basse-Cochinchine a été peuplée plus récemment encore par des colons venus surtout du Bình-định. Le dialecte cochinchinois n'a donc pu suivre une évolution propre qu'à une époque peu ancienne.

Au point de vue historique, la comparaison du tonkinois et du cochinchinois, qui appartiennent au même groupe, est la moins intéressante ; celle de ces dialectes avec celui du Haut-Annam est beaucoup plus importante : malheureusement elle n'a pas encore été faite de façon complète.

II. Mường (1). — Le mường est parlé par des populations dispersées dans les vallées de la chaîne annamitique, depuis la Rivière Noire jusqu'au Quảng-bình. Tous ces parlers, comparés à l'annamite, forment une unité pourvue de

---

(1) Les dialectes mường n'ont jamais fait l'objet d'aucune étude d'ensemble, et même c'est à peine si trois ou quatre d'entre eux ont été étudiés sommairement dans de courtes notices. M. Chéon a publié une note succincte sur le dialecte de Vân-mông avec un vocabulaire d'environ deux cents mots (*Notes sur les Mường de la province de Sơn-tây*, *BEFEO*, V (1905), 328-368) ; un article contenant deux vocabulaires a été publié par le P. Cadière sur les dialectes nguồn (150 mots) et sek (124 mots), mais sans aucun essai de notation des tons (*Les hautes vallées du Sông-giang*, *BEFEO*, V (1905),

caractéristiques nettement déterminées. Les principales sont les suivantes : aux sonores annamites correspondent des sourdes mường ([1]) ; les nasales et les douces non sonores, confondues en annamite, restent distinctes ; le traitement des préfixes y est différent ; enfin *l* et *r* finaux, disparus en annamite,

349-367) ; et M. Chéon, dans un article paru postérieurement (*Note sur les dialectes nguồn-sắc et mường*, *BEFEO*, VII (1907), 87-100), a démontré, mais uniquement d'après les notes du P. Cadière et sans apporter de documents nouveaux, la parenté de ces deux dialectes avec les parlers mường de la Rivière Noire. Enfin une liste de quelque deux cents mots recueillie chez les Sek établis au Laos se trouve dans les *Etudes ethnographiques sur les Khas* de M. Macey (*Revue Indochinoise*, 1907, 1er sem., p. 869-871) : malheureusement la plupart des mots sont des emprunts laotiens. C'est, je crois, tout ce qui a été publié sur ce sujet. L'étude la plus complète qui ait été faite sur un dialecte mường est encore inédite : c'est un recueil de contes dans le dialecte de Thach-bi, rassemblés par Landes et Chéon, et accompagnés de traduction annamite et française (Bibl. EFEO, *Arch. linguist.* 11). D'autre part le P. Guignard a recueilli environ quatre cents mots de deux parlers de la région de Cửa-rao (Nghệ-an), le hung et le khong-kheng (Bibl. EFEO, 8° 395). Des vocabulaires très étendus (environ 1.500 mots) des dialectes de Ngọc-lặc et de Như-xuân (Thanh-hoá) ont été recueillis par Nguyễn-khoa-Đông, instituteur annamite, sous la direction de M. Nicolle, administrateur délégué de Bai-thượng (Bibl. EFEO, *Arch. linguist.* 25). Enfin, pour être complet, je mentionnerai un vocabulaire manuscrit, d'une centaine de mots du dialecte de Nhô-quan (Ninh-binh), recueil médiocre qui peut à peine être utilisé. Pour les sept autres dialectes (Mĩ-sơn, Lâm-la, Làng-lỡ, Hạ-sửu, Uỷ-lô, Thái-thịnh, Hung), je me suis servi des vocabulaires que j'ai recueillis moi-même, pour le premier, auprès d'indigènes descendus à Hanoi, pour les autres, sur place, au cours d'une mission dans le Nord de l'Annam, pendant l'hiver 1911-1912. Les mots hung empruntés au vocabulaire du P. Guignard, qui appartiennent à un parler un peu différent de ceux que j'ai recueillis, ne sont employés que rarement, la notation des tons n'étant pas régulière : dans ce cas ils sont placés entre crochets.

([1]) Ce fait est constant dans treize des dialectes mường que je connais. Dans le parler de Làng-lỡ, la tendance à transformer les sourdes en sonores, actuellement particulière aux dialectes annamites, a commencé à se faire sentir, et on trouve dans quelques cas, *g*, *d*, *b*, là où les autres dialectes mường conservent *k*, *t*, *p*. Mais cette évolution est absolument indépendante de celle de l'annamite ; le cas est particulièrement net pour les gutturales : en annamite elle n'est pas achevée, et *k* subsiste à côté de *g* ; il en est de même à Làng-lỡ, mais il est à remarquer qu'elle n'y atteint pas les mêmes mots qu'en annamite : c'est ainsi qu'on trouve *gươm*$_1$ = ann. *kơm*, riz cuit ; *gơn*$_1$ = ann. *k*^{a}*i*, arbre ; *kǎn*$_4$ = ann. *gai*^{2}, chanter ; *kê*$_3$ = ann. *gay*^{2}, fille, etc.. Ce dialecte me paraît être un témoin très clair de la façon dont se sont formées les sonores annamites modernes, aux dépens des anciennes sourdes. Dans le dialecte de Như-xuân, les occlusives dentale et labiale sont toujours sonores comme en annamite, tandis que la gutturale et la palatale sont toujours sourdes ; de plus les douces non sonores sont toujours devenues nasales. Ce parler, véritablement intermédiaire entre l'annamite et le mường, n'a conservé de ce dernier que son traitement des préfixes et celui de *s* initial ancien. Mais je doute qu'il faille attribuer ces phénomènes à la simple évolution du dialecte : il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, plus de la moitié de la population qui le parle est formée de colons annamites arrivés depuis moins d'un siècle, et c'est, je crois, à l'influence de la langue annamite sur le parler local qu'est due la transformation complète et sans analogue du système des occlusives mường.

sont conservés ou subissent un traitement particulier. D'autre part, comparés entre eux, ils présentent des divergences assez importantes : chaque canton, parfois chaque village a son parler spécial, souvent très différent de celui du voisin. Il est difficile d'établir un classement, quand la moitié peut-être des dialectes restent encore inconnus ; je ne l'ai pas essayé. Toutefois, m'occupant particulièrement des initiales, j'ai réparti, à ce point de vue spécial, les quinze parlers que j'ai étudiés en trois groupes : 1° parlers méridionaux, caractérisés par la conservation de la sifflante ancienne et des préfixes en toute position ; 2° parlers septentrionaux, où la sifflante a disparu, et les préfixes ont subi un traitement analogue à celui de l'annamite ; 3° parlers orientaux, intermédiaires entre les précédents, où la sifflante s'est conservée comme en mường méridional, tandis que les préfixes subissaient le même traitement qu'en mường septentrional. Il va sans dire que cette classification, faite uniquement au point de vue des initiales, ne prétend nullement préjuger de la relation réelle des divers dialectes les uns envers les autres.

Voici les différents parlers que j'ai utilisés :

I. DIALECTE SEPTENTRIONAL.

Hoà-bình	1° *Thạch-bi*
Sơn-tây	2° *Vân-mông*
Hà-đông	3° *Mĩ-sơn* (phủ de Mĩ-đức)
Ninh-bình	4° *Nhỏ-quan*
Quảng-bình	5° *Nguồn*

II. DIALECTE CENTRAL.

Thanh-hoá	6° *Ngọc-lặc* (délégation de Bai-thuong)
	7° *Như-xuân* (ibid.)
Nghệ-an	8° *Làm-la* (huyện de Nghĩa-đàn)
	9° *Làng-lỡ* (ibid.)
	10° *Hạ-sửu* (ibid.)

III. DIALECTE MÉRIDIONAL.

Nghệ-an	11° *Uý-lô* (Nghĩa-đàn)
	12° *Thái-thịnh* (Nghĩa-đàn)
	13° *Khong-kheng* (phủ de Tương-dương)
	14° *Hung* (Tương-dương)
Quảng-bình	15° *Sek*

* * *

La famille annamite, ainsi délimitée, n'est pas restée à l'abri des influences extérieures. Celle du chinois est bien connue ; en fait, à l'heure actuelle, la moitié du vocabulaire annamite usuel est chinois ou d'origine chinoise ; et les emprunts ont été à peine moins importants dans certains parlers mường. De plus, il y a longtemps qu'on a signalé en annamite l'existence de nombreux mots d'origine mon-khmer (en particulier la numération) ; en mường ces mots sont

plus nombreux encore (1). Enfin l'annamite et le mường comprennent également un grand nombre de mots d'origine thai (2). Mais je n'ai constaté aucune trace d'influence tibéto-birmane ou miao-tseu (3).

Le titre même de cette étude montre assez qu'elle est exclusivement historique (4) : j'essaierai d'expliquer l'évolution des consonnes initiales annamites. Les formes sino-annamites modernes, par leur comparaison avec les formes chinoises, permettent d'en déterminer les principales lois. La comparaison de l'annamite avec les dialectes mường, en montrant que les faits reconnus dans

(1) Le P. Schmidt a publié, sous le titre de *Grundzüge einer Lautlehre der Mon-khmer Sprachen*, une remarquable étude comparative de quatre dialectes, pégouan, cambodgien, stieng, bahnar; c'est de là que j'ai tiré la plupart des comparaisons qu'on trouvera ici. Toutefois l'ouvrage contient quelques défauts : le pégouan, connu seulement par le petit vocabulaire de Haswell, est, malgré son importance, assez mal représenté ; au contraire le stieng, qui n'est guère qu'un dialecte du cambodgien, occupe une place hors de proportion avec son intérêt réel. Les erreurs les plus graves sont de n'avoir pas reconnu la valeur réelle des prétendues cérébrales du cambodgien et du pégouan, ainsi que celle du *b* pégouan et de ses correspondants dans les autres langues : elles ont été du reste corrigées postérieurement par le P. Schmidt lui-même (*Anthropos*, II, 331). J'ai pu compléter certaines séries du pégouan grâce au dictionnaire pâli-mon que M. Huber a rapporté de Birmanie, et aux renseignements fournis par un bonze pégouan, ramené par lui à Hanoi. Enfin, j'ai ajouté à chaque tableau des mots provenant de trois autres dialectes, le cham d'après le dictionnaire d'Aymonier et Cabaton, le rơngao, d'après un dictionnaire manuscrit fort étendu du P. Kemlin et le kha, d'après les notes que j'ai prises sur les habitants du village de Tung-song (Nghệ-an).

(2) Sur les langues thai, voir *BEFEO*, XI (1911). Ajouter à la bibliographie pour le laotien : Th. Guignard, *Dictionnaire laotien-français*, Hongkong, 1912; et pour l'ahom, Grierson, *An Ahom Cosmogony, with a translation and a vocabulary of the Ahom Language* (*Journ. R. As. Soc.*, 1904, p. 181-232). L'Ecole française d'Extrême-Orient a reçu récemment des vocabulaires assez étendus des deux dialectes Tai-nhai parlés au Thanh-hoá, recueillis dans l'écriture indigène (qui est presque identique à celle du tai-noir de la Rivière Noire) et en transcription annamite, sous la direction de M. Nicolle, par M. Nguyen-khoa-Đông. En fait ce sont deux parlers très différents du même dialecte qui lui-même ne diffère guère de celui des Tai-noirs. D'autre part, j'ai étudié moi-même le dialecte des Tai du Nghệ-an (Phu-qui et Cưa-rao). Je n'ai utilisé ces dialectes qu'accidentellement; dans ce cas ils sont toujours transcrits d'après la forme écrite. Les langues thai citées seront donc siamois, laotien, ahom, shan, tai-noir, tai-blanc, thô, dioi; le khamti sera parfois ajouté, ainsi que le tai-nhai et le tai de Phu-qui.

(3) Les dialectes miao-tseu sont toutefois trop mal connus pour qu'il soit possible d'en tirer aucune conclusion.

(4) On a trop souvent dit, et jusque récemment, que toute étude historique de la langue annamite était impossible pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'élever formellement contre cette affirmation. A vrai dire, il est difficile d'en imaginer les raisons : il existe des documents suffisants, sinon très nombreux ; ils sont pour la plupart connus depuis longtemps; et on comprend malaisément pourquoi ils n'ont jamais été mis en œuvre. — Le caractère purement historique de ce travail fera comprendre comment la plupart de mes explications sont conçues en termes opposés à celles du P. Cadière, dont la *Monographie de la semi-voyelle labiale en sino-annamite et en annamite* présente les faits dans un ordre exclusivement logique. La contradiction n'est souvent qu'apparente, et est due surtout à la différence du point de vue.

l'étude des formes sino-annamites se retrouvent identiques dans la langue annamite, sert de confirmation. Celle des mots annamites d'origine mon-khmer et thai avec les mots de ces langues achèvera la démonstration, en même temps qu'elle permettra de déterminer approximativement l'époque et les conditions de l'introduction de ces mots. Enfin l'emploi des trois uniques témoins de la langue ancienne qui existent encore, les phonétiques servant à former les *chữ-nôm* (1), le lexique chinois-annamite du *Houa yi yi yu* (2), où malheureusement la

(1) Le nom de *chữ-nôm* sert à désigner les caractères spéciaux dérivés des caractères chinois dont les Annamites se servent pour écrire leur langue. Nous n'avons pas de données précises sur l'époque et la façon dont cette écriture est née. C'est aux dernières années du XIIIe siècle, semble-t-il, que remontent les débuts de la littérature de langue annamite (cf. *BEFEO*, IV, (1904), 621, note). Le plus ancien témoignage de l'existence des *chữ-nôm* que je connaisse, est une inscription de 1343 gravée sur le Hồ-thành-sơn 護城山 (Ninh-bình) où une vingtaine de ces caractères sont employés pour écrire des noms de villages, de hameaux, etc. Environ trois quarts de siècle plus tard fut composé le premier livre en langue annamite qui soit parvenu jusqu'à nous, le *Gia huấn ca* 家訓歌 de Nguyễn-Trãi 阮廌; on écrivait donc sûrement l'annamite dès le milieu des Trần, et, autant qu'on peut en juger, l'écriture dans son ensemble n'a guère subi de changements depuis cette époque.

Je ne discuterai pas ici l'erreur trop répandue d'après laquelle cette écriture n'est ni réglée ni fixée, au point que chaque lettré se fabrique lui-même des caractères spéciaux. La vérité est qu'il y a une orthographe parfaitement déterminée pour les mots usuels, et que si parfois deux caractères sont usités pour un seul mot, ou un seul caractère pour figurer deux mots, on ne peut exiger plus de fixité de l'écriture annamite que de l'écriture chinoise où de pareils faits sont assez fréquents. Il suffit de comparer les caractères de l'inscription de Ninh-bình à ceux des inscriptions et des livres imprimés des XVIIe et XVIIIe siècles et aux caractères actuels pour constater qu'ils ne diffèrent guère et qu'ils sont beaucoup mieux fixés qu'on ne l'a dit.

(2) M. Denison Ross a déjà signalé (*T'oung-pao*, série II, t. IX, 1908, p. 692) l'existence d'un vocabulaire chinois-annamite dans un manuscrit du XVIe siècle de la collection Morrison à la Bibliothèque de l'Université de Londres. Je n'ai pu consulter ce texte; mais un vocabulaire analogue a été publié dans l'*Annan kiryaku kō* 安南記畧藁 composé par Kondō Morishige 近藤守重 dans les premières années du XIXe siècle (*Kondō Shōsai zenshu* 近藤正齋全集, t. I, édit. du Kokusho kankō kwai, Tōkyō, 1906). L'auteur japonais déclare l'avoir tiré d'un *Sseu kouan yi yu* 四館譯語 qui n'est autre que le *Houa yi yi yu* 華夷譯語 qu'il décrit dans son *Shōsai shoseki kō* 正齋書籍考 (*ibid.*, t. I, p. 32, 下) et qui contenait les 13 vocabulaires suivants:

1°	Corée	朝鮮	8°	Ouigour	畏兀兒
2°	Ryūkyū	琉球	9°	Tibet	西番
3°	Japon	日本	10°	Perse	回回
4°	Annam	安南	11°	Malacca	滿喇伽
5°	Champa	占城	12°	Joutchen	女眞
6°	Siam	暹羅	13°	Pai-yi	百夷
7°	Tartare	韃靼			

On remarquera que cet ouvrage paraît être identique à celui de l'University College ou du moins appartenir à la même famille; toutefois il est plus complet et contient 3 vocabulaires de plus. L'un et l'autre se distinguent nettement du *Houa yi yi yu* de 1696 qui sert de base aux manuscrits de Paris, de Berlin, de Saint-Pétersbourg et probablement aussi de Cambridge (cf. Giles, *Catalogue of Chinese and Manchu books in the Library of the University of Cambridge*, p. 147, où est décrit, sous le titre de *Yi tseu* 譯字, un

transcription des mots annamites par des caractères chinois manque parfois de précision, et enfin pour une période plus récente, les ouvrages publiés sur la

manuscrit daté de 1798 contenant des vocabulaires arabes, mandchous, sanscrits, tibétains, siamois et birmans, dans les écritures originales). Il y a là deux groupes de vocabulaires absolument distincts, dont l'un provient du Sseu-yi kouan de la dynastie mandchoue, tandis que l'autre remonte (le manuscrit de Londres nous l'apprend) à la dynastie des Ming.

D'où proviennent ces vocabulaires et quelle est leur origine ?

Kondô Morishige attribuait l'ouvrage au Bureau des Traducteurs 四譯館, et M. Denison Ross fait de même. On sait cependant que le Sseu-yi kouan à sa fondation (1405) se composait de huit bureaux seulement (*Ming houei tien*, k. 221, 14 b):

1 Tartare	3 Tibétain	5 Persan	7 Mongol
2 Joutchen	4 Sanscrit	6 Pai-yi	8 Birman

Et s'il fut augmenté par la suite, on n'y ajouta, autant que l'on sait, que deux bureaux, celui des Pa-pai 八百館 en 1511, et celui du Siam en 1579 (*Ming houei tien*, k. 221, 14 b). M. Denison Ross, qui constate qu'un vocabulaire siamois se trouve dans le manuscrit de Londres, daté de 1549, en conclut à une erreur du *Ming houei tien*: il était plus simple d'admettre que le manuscrit ne provenait pas du Sseu-yi kouan, où l'on n'enseignait ni le siamois, ni le coréen, ni le japonais, ni l'annamite, ni la langue des îles Ryûkyû. En dehors du Sseu-yi kouan, qui était chargé spécialement des textes écrits en langues étrangères, il existait sous les Ming un Bureau des Interprètes, *Houei-t'ong kouan* 會通館, dépendant du Ministère des Rites, où des interprètes de tous les pays 各國通事 étaient chargés de guider les ambassadeurs étrangers à la cour (*Ming houei tien*, k. 109). Ce bureau fut organisé dès le début du XVe siècle, mais la date exacte n'est pas donnée (« depuis les périodes *hong-wou* et *yong-lo* »); il comptait dix-huit sections 處 (*ibid.*, k. 109, 3 a-4 a):

1 Corée	7 Champa	13 Jou-tchen
2 Japon	8 Java	14 Ouigours
3 Ryûkyû	9 Sumatra	15 Tibet
4 Annam	10 Malacca	16 Ho-si
5 Cambodge	11 Tartares	17 Birmanie
6 Siam	12 Perse	18 Pai-yi, etc. du Yun-nan

Ces dix-huit sections (que Hirth, *The Chinese Oriental College*, cite d'après le *Wou pei tche*, k. 227, 1 a, mais qu'il attribue par inadvertance au Sseu-yi kouan) semblent avoir existé dès l'origine; en tous cas la liste du *Ming houei tien* que je viens de citer se rapporte à la 5e année *tch'eng-houa* (1469), époque où l'on réduisit à soixante le nombre total des interprètes. On constatera que les treize vocabulaires du *Houa yi yi yu* dans la collection Shôsai, ainsi que les dix du manuscrit de Londres concordent exactement avec les sections du Houei-t'ong kouan, tandis qu'ils diffèrent des bureaux du Sseu-yi kouan. C'est donc certainement du Bureau des Interprètes et non du Bureau des Traducteurs qu'émanent ces deux textes. Il est d'ailleurs facile de comprendre pourquoi ni le coréen, ni le japonais, ni l'annamite n'étaient étudiés au Sseu-yi kouan, école des Traducteurs : tous les actes officiels de ces pays étaient écrits en chinois; tandis que des interprètes de ces langues étaient nécessaires, les ambassadeurs écrivant mais ne parlant pas le chinois. Même pour d'autres royaumes, Cambodge, Siam, etc., on sait que pendant tout le XVe et le XVIe siècles la correspondance diplomatique avec la Chine, le Japon, et l'Annam se faisait en chinois, et c'est probablement l'explication de la date tardive de la fondation d'une chaire de siamois à l'Ecole des Traducteurs.

La date de compilation des vocabulaires n'en reste pas moins difficile à déterminer; certaines parties au moins du manuscrit de Londres paraissent avoir été copiées en

langue annamite par le P. de Rhodes (1), permettra parfois de préciser les dates relatives des phénomènes les plus importants. A ce point de vue, pour

1549. (Cf. Denison Ross, *loc. cit.*, p. 692), mais les vocabulaires sont sûrement antérieurs ; il n'est guère vraisemblable qu'on ait réuni pour la première fois le vocabulaire malais sous le nom de langue du royaume de Malacca, près de quarante ans après la conquête et la destruction du royaume par les Portugais ; la fin du XVe siècle (ou au plus tard les premières années du XVIe siècle) me semble être la date la plus basse qu'on puisse attribuer à la compilation de ce vocabulaire. D'autre part, l'exemplaire de Kondô Morishige portait le nom de Ho Yuan-kie 火源契. Ce personnage reçut en 1382 l'ordre de composer un vocabulaire mongol et un recueil des décrets, rapports, pièces officielles en mongol avec traduction ; cet ouvrage fut terminé en 1388 ou 1389 et publié sous le titre de *Houa yi yi yu*, avec une préface de Lieou San-wou 劉三吾 (le nom personnel était K'ouen 昆 qu'il changea plus tard en Jou-souen 如孫, mais il est connu sous son *tseu*), vieux lettré fort célèbre à l'époque et qui venait cette année même (1388) d'être nommé directeur 學士 du Han-lin yuan (*Han-lin yuan ki* 翰林院記, k. 17, 1 a, ap. *Ling-nan yi chou* 嶺南遺書, 1er 集). Il ressort des descriptions qui en sont données que les deux *Houa yi yi yu* n'ont rien de commun ; mais il n'est pas impossible que Ho Yuan-kie ait été chargé une trentaine d'années plus tard de la compilation de vocabulaires des langues étrangères, et M. Pelliot est peut-être un peu trop affirmatif en repoussant absolument cette attribution (*BEFEO*, IX (1909), 171) : l'argument tiré du nom de Malacca ne vaudrait plus pour un ouvrage du début du XVe siècle, époque où des ambassadeurs de ce pays venaient à la cour de Chine presque annuellement. Toutefois une fausse attribution était trop facile, les deux livres ayant le même titre, pour qu'il soit possible d'en tenir compte pour la date de l'ouvrage. Enfin le *Ming che* (k. 97, 13 a) cite un *Yi yu* en deux chapitres de Yi King 尹耕, personnage d'ailleurs inconnu ; c'est peut-être là le prototype des vocabulaires actuellement existants. La Bibliothèque du Naikaku, à Tôkyô, renferme un *Yi yu*, manuscrit copié au Japon, composé par un certain Min-ngo chan jen 岷峨山人 de la dynastie des Ming, dont tout ce que je puis dire est que ce surnom paraît désigner un homme du Sseu-tch'ouan. Mais cela ne fournit aucun renseignement nouveau, et nous en sommes réduits à placer la composition du *Houa yi yi yu* des Ming au cours du XVe siècle, sans pouvoir préciser davantage.

Le vocabulaire annamite contient quatorze cent sept mots annamites, représentés chacun par un caractère chinois, avec la traduction en chinois, (en réalité le nombre en est un peu moins élevé, plusieurs mots étant répétés). La représentation des mots annamites par des caractères chinois n'était pas très facile : les implosives finales disparaissent nécessairement, le chinois ayant perdu les siennes quand fut composé ce dictionnaire. De plus le vocalisme compliqué de l'annamite est assez mal figuré ; enfin les sourdes et sonores annamites sont confondues, et dans les expressions composées les mots annamites sont toujours rangés dans l'ordre chinois. Malgré ces défauts, la date ancienne de ce lexique le rend extrêmement utile.

(1) Al. de Rhodes, *Dictionarium annamitico-latinum*, Rome, 1649 (en réalité annamite-latin-portugais) ; *Linguae annamiticae seu tunchinensis brevis declaratio* ; *Catechismus pro iis qui volunt suscipere baptismum*, Rome, 1651 (latin et annamite). Ces ouvrages se rapportent au dialecte tonkinois. Pour le dialecte du Haut-Annam (Huè) au milieu du XVIIIe siècle, cf. Loureiro, *Flora cochinchinensis* (Berlin, 1793), d'où l'on peut tirer quelque trois cents mots annamites usuels. L'*Annan kiryaku kō* (k. 1, 38) donne deux listes, l'une de quatre-vingt-cinq et l'autre de soixante mots annamites, transcrits en *kana*, l'une et l'autre remontant à la fin du XVIIIe siècle, mais je ne sais quel dialecte elles représentent.

la clarté de l'exposition, il m'a paru avantageux de diviser l'histoire de la langue annamite, d'après ces documents mêmes, en cinq périodes auxquelles j'ai donné les noms suivants :

1° *Protoannamite* : avant la formation du sino-annamite ;

2° *Annamite archaïque*: individualisation du sino-annamite (vers le Xe siècle);

3° *Annamite ancien* : lexique chinois-annamite du *Houa yi yi yu* (XVe siècle);

4° *Annamite moyen* : dictionnaire du P. de Rhodes (XVIIe siècle) ;

5° *Annamite moderne* : XIXe siècle.

L'expression *préannamite* désignera le langage commun aux Annamites et aux Mường avant la séparation de ces langages.

* * *

Le système de transcription uniformément adopté est le suivant :

I. — *Système phonétique*. — 1° Voyelles :

a e o œ i ü u ṛ

œ : français *eu* ouvert (œuf) ; *ü* : français *u*. Les voyelles sont considérées comme ouvertes ; quand elles sont fermées, elles portent un accent circonflexe, *â, ê, ô*, sauf dans un cas : la voyelle fermée correspondant à *œ* est écrite *ư*; aucune écriture locale ne distingue de nuance de timbre dans *i, ü, u*.

Suivant le procédé employé pour les langues indochinoises, la voyelle est supposée longue, et la brève est toujours marquée d'un signe : *ă, ĕ*, etc. Pour indiquer les semi-voyelles répondant aux voyelles autres que *i, u, ü*, le signe de la voyelle correspondante sera placé un peu au-dessus de la ligne : ^{a}, ^{e}.

2° Consonnes :

			Gutturales	Labiales	Dentales	Cacuminales	Palatales
Occlusives	Sourdes	non aspirées	*k*	*p*	*t*	*ṭ*	
		aspirées	*k'*	*p'*	*t'*	*ṭ'*	
	Douces	non sonores		*ƀ*	*đ*		
	Sonores	non aspirées	*g*	*b*	*d*	*ḍ*	
		aspirées	*g'*	*b'*	*d'*	*ḍ'*	
Mi-occlusives	Sourdes	non aspirées			*ts*	*ṭs*	*č (tś)*
		aspirées			*ts'*		*č' (tś')*
	Sonores	non aspirées			*dz*		*ǰ (dź)*
		aspirées					*ǰ'*
Nasales			*ṅ*	*m*	*n*	*ṇ*	*ñ*
Spirantes	Sourdes		*χ*	*f*	*ϑ*		
	Sonores		*γ*	*v*			
Sifflantes	Sourdes				*s*	*ṣ*	*ś*
	Sonores				*z*	*ẓ*	*ź*

Semi-voyelles : *y, w, ẅ*, ^{a}, ^{ă}, ^{e}, ^{ĕ}

Liquides : *r, l*

Aspirées : *h*, ', ʻ

La palatalisation est marquée par un *y* à droite de la lettre, au-dessus de la ligne : k^{y}, $č^{y}$, $đ^{y}$. L'emploi respectif des signes *č-tś*, etc., pour un seul son et

aussi celui du signe spécial ạ̄, qui n'est pas compris dans ce tableau, seront expliqués ci-dessous.

II. — *Système tonique.* — Les tons sont marqués par des chiffres, de 1 à 5 placés à la suite de la syllabe, en haut ou en bas.

		Tonkinois[1]	Siamois	Laotien[2]		Chinois	
Egal	*supérieur*	...	...	...	a^1	Egal supérieur	上平
	moyen	*a*	*a*	*a*	*a*		
	inférieur	*à*	*ā*	...	a_1	Egal inférieur	下平
Montant	*supérieur*	*á*	...	...	a^2	Montant supérieur	上上
	inférieur	*ả*	*ả*	*ả*	a_2	Montant inférieur	下上
Descendant	*supérieur*	...	...	...	a^3	Partant supérieur	上去
	inférieur	...	*à*	*à*	a_3	Partant inférieur	下去
Rompant	*supérieur*	*ã*	...	...	a^4	Entrant supérieur	上入
	inférieur	*ạ*	...	...	a_4	Entrant inférieur	下入
Retombant[3]	*supérieur*	...	*ạ*	*ā*	a^5		
	inférieur	...	...	*ả*	a_5		

On ne doit établir aucun rapport entre les tons chinois et ceux des autres langues, qui portent le même chiffre : la façon dont se prononçaient les tons chinois classiques étant absolument inconnue, les chiffres désignent seulement l'ordre où ils ont été rangés par les phonéticiens indigènes. La valeur d'un même chiffre peut donc être différente suivant qu'il s'agit du chinois ou des autres langues. Mais comme la prononciation réelle de chaque ton n'importe pas, et comme le seul fait que les inflexions sont distinctes les unes des autres suffit ici sans qu'il soit utile de savoir en quoi consistent les différences, il m'a paru que ce défaut, d'ailleurs presque inévitable, était de peu d'inconvénient.

---

(1) On trouvera ci-dessous la concordance des tons du dialecte tonkinois avec plusieurs parlers des autres dialectes annamites. — Ce tableau est établi pour les finales vocaliques ou nasales; pour les finales implosives, en tonkinois, ạ doit être figuré par a_1 et non par a_4.

(2) D'après la notation du P. Guignard qui diffère de celle du dictionnaire de Cuaz.

(3) Sur ce ton, voir Bradley, *Graphic Analysis of the Tone-accents of the Siamese Language* (*Journ. Americ. Orient. Soc.*, 1911, XXXI, p. 282, sqq) où le *retombant supérieur* siamois est décrit sous le nom de *circumflex*. C'est une montée rapide suivie d'une sorte de tenue assez longue sur une note élevée, s'achevant par une chute brusque. — A ce ton correspond un ton contraire (a_5) formé d'une descente, tenue sur une note grave et montée, qui ne paraît pas exister dans les langues thai connues, mais se rencontre dans certains dialectes chinois, à Teng-tcheou fou 登州府 (Chan-tong) par exemple (cf. Forke, *A comparative study of Northern Chinese dialects*, *China Review*, XXI, 189). Suivant quelques personnes, ce serait la prononciation exacte du *hỏi* tonkinois, mais je ne l'ai jamais entendu ainsi.

Pour toutes les langues qui ont une écriture, la transcription suit l'orthographe d'aussi près que possible (1) ; pour celles qui n'en ont pas, elle reproduit la prononciation actuelle ; pour l'annamite, les mots en orthographe officielle, dite *quôc-ngŭ*, sont donnés entre parenthèses à la suite de la transcription qui, seule, serait inintelligible (2).

---

(1) En cambodgien et en pégouan, les cacuminales qui sont employées à rendre la douce non sonore dentale, sont transcrites *ḍ*. Il n'y a pas de différence d'articulation entre *ḍ* et *t*, dans ces deux langues. On sait que pour les langues mon-khmer la question est très discutée de savoir s'il faut transcrire d'après la prononciation ou d'après l'orthographe ; j'ai suivi cette dernière pour conserver la distinction des sourdes et des sonores ; toutefois je n'ai pas cru utile de pousser ce système à l'extrême comme fait le P. Schmidt (et d'après lui Blagden) qui reproduit jusqu'aux abréviations graphiques du pégouan, et écrit *mwaî* pour *môy* par exemple, quand le signe *ai* est là seulement comme substitut du signe *y* trop long à tracer).

(2) Les principes de l'orthographe traditionnelle annamite sont si différents de ceux des transcriptions modernes qu'il n'est guère possible et qu'il serait peu utile de donner un tableau de concordance. Au lieu que l'on s'efforce généralement aujourd'hui de rendre chaque son par un même signe auquel on conserve toujours la même valeur en toute position, les inventeurs de cette écriture ne se sont jamais inquiétés des signes isolés, mais des signes accouplés, et la valeur de chaque lettre est presque toujours commandée par celle qui suit ou précède : par exemple en tonkinois, *i* précédé d'une consonne autre que g a la valeur de la voyelle *i* : *đi* ; mais précédé de *g* et suivi d'une voyelle autre que *ê*, il sert simplement à modifier la prononciation de la consonne initiale: *già* (*ʒa*,) ; toutefois si, précédé de *g*, il est suivi de *ê*, il a une double valeur et sert à la fois à modifier le son de g et à marquer la voyelle *i*: *giêt* (*ʒiêṭ*). C'est ce principe constamment appliqué qui rend si difficiles tous les essais de réforme de ce système. La transcription adoptée ici ne tient pas compte de l'orthographe, mais seulement de la prononciation. Pour les voyelles isolées, elle ne présente pas de changements, si ce n'est que *ŏ* tonkinois est rendu par *ŏ̄*, et que la quantité des voyelles, qu'on ne note d'ordinaire que pour *a*, est toujours indiquée. Cependant pour des raisons typographiques, je n'ai pas écrit le signe de la brève dans le cas où deux voyelles brèves sensiblement égales se suivant forment diphtongue : *ăĭ*, *ău*, *uŏ̆*, *ưŏ*, etc. seront plus simplement écrits *ai*, *au*, *uô*, *ưo*. Le groupe *uyê* (dans *uyên*, *uyêt*) en tonkinois est transcrit *uê*, *ŭê* (également pour *ŭê̆*), suivant l'initiale, ces formes me paraissant être celles qui se rapprochent le plus de la prononciation telle que je l'ai notée à l'aide du palais artificiel. — Quant aux voyelles groupées *ai*, *ay*, *ây*, et *ao*, *au*, *âu* elles représentent deux séries parallèles formées de *a*, *i* et de *a*, *u* en trois positions : 1° *a* voyelle, *i*, *u* semi-voyelles ; 2° *ă*, *ĭ*, *ŭ* formant deux diphtongues voyelles brèves sensiblement égales (*ai*, *au*) ; 3° *a* semi-voyelle, *i*, *u* voyelles ; elles sont transcrites *ay*, *ai*, *ᵃi* ; *aw*, *au*, *ᵃu*. Il est à remarquer que dans *ay*, *aw* l'élément final a presque le son *ê*, *ô* ; dans *ew*, *êw*, *iw* le son se rapproche de *o* et *u*. Ces modifications sans importance sont dues exclusivement à l'influence de la voyelle précédente : elles n'ont pas été notées, comme d'ailleurs une série de nuances vocaliques très faibles : par exemple, à Hanoi, *ô* dans la finale *ôy* (q-ng. *ôi*) a deux prononciations très nettement distinctes suivant le ton : *ôy* (o fermé) aux tons sắc, bằng, huyền, hỏi, et oy (o moyen) au ton nặng ; et ce dernier ne se confond nullement avec *ǒy* (o ouvert) qu'on écrit ordinairement *oi*. La notation de ces nuances pratiquement négligeables aurait exigé des recherches très longues

1.

MODIFICATIONS DES CONSONNES INITIALES CHINOISES EN SINO-ANNAMITE.

On désigne sous le nom de sino-annamite la prononciation spéciale, différente de celle de tous les dialectes chinois, que les Annamites donnent aux caractères chinois. La langue chinoise est chez eux langue morte, et les mots ayant cessé d'avoir une évolution propre, sont soumis aux lois phonétiques annamites ([1]) ; ils ont subi de ce chef des altérations d'un genre particulier. Ces altérations sont d'autant plus sensibles que le développement phonétique de l'annamite s'est fait en sens contraire de celui du chinois. L'annamite, dont toutes les explosives initiales étaient, il y a dix siècles, sourdes ou sourdes aspirées, tendant à transformer peu à peu toutes ces sourdes en sonores, présente maintenant un système consonantique très développé, comprenant sourdes, sourdes aspirées et sonores. Au contraire, le chinois qui possédait anciennement des explosives sourdes, sourdes aspirées et sonores, a perdu ses sonores anciennes qu'il a transformées en sourdes. Il en résulte qu'aucune loi phonétique chinoise ne peut expliquer une forme annamite, de même qu'aucune loi phonétique annamite ne peut expliquer une forme chinoise.

La prononciation sino-annamite n'est pas uniforme : elle diffère un peu selon les provinces ([2]). En principe la prononciation étudiée ici est celle du dialecte tonkinois, parler de Hanoi ; mais les prononciations spéciales aux dialectes du Haut-Annam et de la Cochinchine seront examinées chaque fois qu'elles apporteront quelques éclaircissements à l'histoire de la langue annamite.

L'examen le plus superficiel de la prononciation sino-annamite suffit à montrer qu'elle n'offre pas un système de correspondances régulières avec la prononciation chinoise actuelle, quels que soient les dialectes choisis pour cette comparaison. Les aspirées du kouan-houa sont rendues en sino-annamite

---

et absolument hors de proportion avec l'intérêt qu'elles pouvaient présenter dans une étude des consonnes initiales.

Les phonèmes annamites ont été décrits dans de nombreux ouvrages, grammaires, dictionnaires, manuels, etc. Je ne discuterai aucune de ces descriptions, qu'elles soient ou non d'accord avec les miennes, toutes — même, malgré son titre, le *Cuôc-ngữ et mécanisme des sons de la langue annamite* (*Revue indochinoise*, 1908) du capitaine Dubois — représentant seulement les opinions ou tout au plus la prononciation personnelle de l'auteur, sans jamais reposer sur aucune expérience.

(1) L'opinion, trop souvent émise, que le chinois étant devenu pour les Annamites une langue morte, le sino-annamite est immuablement fixé et ne subit aucun changement, n'a pas besoin d'être réfutée.

(2) Ainsi le caractère 封 (ch. de Pékin *foṅ*[1]) se lit à Hanoi *f*[a]*oṅ*, à Saigon *p'oṅ* et au Quảng-bình *fuôṅ*[1] ; le caractère 誣 (pék. *wu*) se lit à Hanoi *vu*, à Saigon *b*[u]*u* (écrit *vu*) ; le caractère 佛 (pék. *fo*) est prononcé à Hanoi $f\breve{o}t_1$, à Huê $f\breve{o}k_1$ et à Saigon $p'\breve{a}k_2$ (bien que dans les trois cas on écrive également *phật*).

tantôt par des aspirées, tantôt par la sourde ou la sonore correspondante, sans qu'on puisse trouver dans la langue actuelle une raison quelconque de ces variations. Mais les équivalences deviennent régulières si on compare les initiales sino-annamites au système ancien des initiales chinoises, tel qu'il était avant la disparition des occlusives sonores. L'histoire de l'Annam explique ce fait : le pays, soumis à la Chine jusqu'à la fin du IX[e] siècle, s'en sépara politiquement au X[e] siècle ; et depuis, les rapports restèrent assez lâches. Du jour où les Annamites, ayant secoué le joug chinois, cessèrent de connaître par l'intermédiaire des fonctionnaires et des bannis, si nombreux, la prononciation chinoise correcte, la prononciation sino-annamite commença à se former. C'est de la langue chinoise du IX[e] et du X[e] siècles de notre ère que le sino-annamite dérive [1]. Il est sans intérêt de le comparer aux dialectes chinois modernes, les deux prononciations ayant évolué à part, l'une suivant les lois phonétiques annamites, les autres suivant les lois phonétiques chinoises.

---

[1] Quelques auteurs ont admis (sans d'ailleurs chercher à prouver ce postulat) que le sino-annamite représentait la prononciation des débuts de la conquête chinoise, c'est-à-dire du temps des Ts'in ou des Han (Edkins, *Introduction to the Study of Chinese Characters*, p. 182 ; Terrien de Lacouperie, *Les langues de la Chine avant les Chinois*, § 92, p. 53). C'est une théorie insoutenable. La forme même du sino-annamite montre qu'il représente un état relativement moderne du chinois. Par exemple, on sait qu'en chinois *f* et *v* sont issus dans certaines conditions d'anciens *p*, *p'*, *b*. La transformation paraît s'être faite tard, probablement sous les T'ang. Il est possible qu'à la fin du VI[e] siècle elle n'ait pas encore commencé : le *Ts'ie yun* donne encore à tous les mots qui aujourd'hui ont une initiale *f*, comme 方, 府, 分, 封, etc., 夆, 芳, 孚, 撫, etc., 父, 扶, 符, etc., les anciennes initiales *p*, *p'*, *b* et s'en sert indifféremment pour expliquer la prononciation de mots à initiale occlusive ou spirante : par exemple 卑 (aujourd'hui *pei*) écrit 府 移 p^y(*iu* + '*y*)*iĕ* = p^y*iĕ*, à côté de 方 (aujourd'hui *fan*) écrit 府 兩 p^y(*iu* + l^y)*ian* = p^y*ian* > *fan* ; ou 平 (aujourd'hui *p'in*) écrit 符 兵 b^y(*iu* + b^y)*ien* = b^y*ien*, à côté de 房 (aujourd'hui *fan*) écrit 符 方 b^y(*iu* + p^y)*ian* = b^y*ian* > *van*. Les prononciations japonaises du chinois ne peuvent donner aucun renseignement : le *kan-on*, qui est généralement considéré comme remontant au début des T'ang, confond toujours sourde et sonore ; et *p*, *p'*, *b*, *f*, *f'*, *v* chinois y sont tous six représentés par une même consonne, probablement un ancien *p*, devenu aujourd'hui *h* ou *f* suivant la voyelle du mot ; et le *go-on*, qui distingue les sourdes des sonores, a généralement *h* et *f* pour chinois *p*, *p'*, *f*, *f'*, et *b* pour chinois *b* et *v*. On a parfois cherché à expliquer ces confusions en supposant que ces prononciations remontent à une époque antérieure à la formation de *f* et *v* chinois ; le fait n'est pas impossible, mais il ne faut pas oublier que la pauvreté du système consonantique japonais ne lui permettait en aucune façon de distinguer *p* de *f* ou *b* de *v*.

Cette évolution était complètement achevée au XI[e] siècle, car dans les tableaux de Sseu-ma Kouang, la répartition des occlusives et des spirantes labiales est (si on ne tient pas compte des modifications dues à la disparition des sonores en chinois moderne) la même qu'aujourd'hui. Le sino-annamite reproduisant exactement cette répartition, dérive donc d'un état de la langue chinoise peu antérieur au début des Song.

Les phonéticiens chinois du temps des Song (et peut-être de la fin des T'ang) ont dressé le tableau des initiales anciennes du chinois, telles qu'ils les restituaient d'après les anciens dictionnaires [1]. Ils ont choisi trente-six caractères appelés 母字 qui servent à désigner chacune des 36 consonnes initiales. Voici ce tableau, avec les équivalences dans le système de transcription adopté ici [2]:

	Sourdes 清	Sourdes aspirées 次清	Sonores 濁	Nasales 半清半濁
Gutturales 牙音	見 *k*	溪 *k'*	羣 *g*	疑 *ṅ*
Dentales 舌頭音	端 *t*	透 *t'*	定 *d*	泥 *n*
Palatales 舌上音	知 *č*	徹 *č'*	澄 *ǰ*	娘 *ñ*
Labiales (occlusives) 重唇音	幫 *p*	滂 *p'*	並 *b*	明 *m*
Labiales (spirantes) 輕唇音	非 *f*	敷 *f'*	奉 *v*	微 *w*
Sifflantes 齒頭音	精 *ts*	清 *ts'*	從 *dz̧*	
	心 *s*		邪 *z̧*	
Chuintantes 正齒音	照 *tś*	穿 *tś'*	牀 *dź̧*	
	審 *ś*		禪 *ź̧*	
Aspirées 喉音	曉 *χ*		匣 *γ*	
	影 '		喻 '	
..... 半舌半齒	來 *l*		日 *ñ*	

(1) Pour la bibliographie de ce paragraphe, voir l'appendice.

(2) Le système suivi est à peu de chose près celui de Schaank, *Ancient Chinese Phonetics*. J'ai seulement adopté les signes *č*, *ǰ*, *ñ*, *ś*, *ź̧*, *tś*, *dź̧* pour représenter les palatales que Schaank écrit, d'après l'étymologie que leur attribuent les Chinois, *ty*, *dy*, *ny*, *sy*, etc. Pour 日 qu'il transcrit *lr*, la valeur véritable est inconnue. Dans les inscriptions mongoles du XIIIe siècle, à une époque où il avait déjà dans les dialectes du Nord ses deux prononciations actuelles *ź̧* et *ŏr*, il est toujours transcrit *ź̧* (aussi bien dans 而, 二 que dans 日, 仁); déjà au temps des T'ang il apparaît une fois sous cette forme dans un manuscrit manichéen (壬); et cette prononciation est bien d'accord avec le *kan-on* japonais qui le rend généralement par *ź̧* : 而 *ź̧i*, 人 *ź̧in*, etc. D'autre part les transcriptions sanscrites lui attribuent une toute autre valeur : dans Hiuan-tchouang les caractères qui ont cette initiale rendent ordinairement *ny*; et cette prononciation s'accorde avec le *go-on* japonais *n*, le sino-annamite *ñ*, et les prononciations des dialectes chinois méridionaux, cantonais, hakka, etc. Il ne me paraît pas improbable qu'il faille voir dans ces différences de valeur d'une même initiale à la même époque une différence dialectale, 日 étant proche de *ź̧* dans le nord et de *ñ* dans le centre de l'empire.

MM. Chavannes et Pelliot ont supposé récemment (*Un traité manichéen retrouvé en Chine*, *Journ. As.*, XVIII, 1911, p. 538) que cette initiale avait une prononciation analogue à *ź̧ñ*; cette hypothèse aurait l'avantage de rendre compte de la valeur *jñ* qu'elle prend parfois dans les transcriptions du sanscrit, mais par ailleurs elle me semble présenter quelques difficultés. J'ai adopté pour représenter l'initiale 日 le signe *ñ* parce qu'il existait dans le matériel typographique. Cette initiale était considérée comme toujours mouillée et suivie de *i*.

Les consonnes initiales peuvent se présenter sous quatre aspects : 1° sans modifications 甘 *kam* ; 2° mouillées 交 k^y*aw* ; 3° labialisées 廣 *kwań* ; 4° mouillées et labialisées 江 k^y*wań*. De plus les finales se présentent sous deux formes suivant que la voyelle principale, celle qui donne la rime, est ou n'est pas précédée de la voyelle *i* (1).

Toutes les consonnes ne subissent pas toutes ces modifications : certaines d'entre elles ne sont jamais mouillées, comme les dentales, les sifflantes, les palatales et les chuintantes (2) ; quelques-unes ne se rencontrent que suivies de *i*, comme *g* ou comme ' ; ou bien n'existent que tout à la fois mouillées et suivies de *i*, comme *ñ*. La présence de la semi-voyelle labiale ne paraît avoir aucune influence sur ces phénomènes. D'autre part la finale peut influer sur l'initiale : c'est seulement devant la voyelle *a* que l'initiale peut être mouillée

(1) Dans le système d'épellation des mots chinois dit *fan-ts'ie*, le 1er caractère (切) donne l'initiale et la palatalisation, le 2e caractère (韻) indique la finale (y compris la voyelle), la labialisation de l'initiale et le ton. Schaank, *loc. cit.*, p. 484, suppose à tort que les Chinois ont divisé le mot en trois parties : initiale, voyelle, finale. Son erreur repose sur une fausse interprétation des mots 廣通侷狹 qu'il considère comme une désignation de la voyelle. En réalité il n'en est rien. Les préliminaires du *Sseu cheng teng tseu* expliquent assez clairement que ce sont là des formules qui servent à désigner les cas où, dans le *fan-ts'ie*, on a dû se servir de mots d'une catégorie différente de la catégorie réelle du mot : « On désigne sous le nom de *kouang-t'ong* 廣通, le cas où des caractères de la 3e catégorie sont seuls employés pour des caractères de la 4e catégorie. On appelle *kiu-hia* 侷狹 celui où les caractères de la 4e catégorie sont peu nombreux et ceux de la 3e catégorie très nombreux. Ainsi pour tous les mots à initiale labiale, gutturale ou aspirée, dont la finale appartient à l'une des rimes 支, 脂, 眞, 諄, 仙, 祭, 淸, 宵, si (le caractère employé dans le *fan-ts'ie* pour écrire) cette finale a pour initiale *l* 來, *ñ* 日, *č* 知, *ts* 照, ou une sifflante à la 3e catégorie, conformément à la règle du *kouang-t'ong*, on le cherchera sous son initiale à la 4e catégorie. Exemples : 余之切頤 *'iu* (4e catégorie) + *čiě* (3e catégorie) = *'iě* (4e catégorie) 碑招切標 *piey* (4e catégorie) + *tśew* (3e catégorie) = *piew* (4e catégorie). — Quand la finale appartient aux rimes 東, 鍾, 陽, 漁, 蒸, 尤, 鹽, 侵, si (le caractère employé pour écrire) cette finale a pour initiale ' ou ', ou une sifflante à la 4e catégorie, conformément à la règle du *kiu-hia* on les cherchera sous leur initiale à la 3e catégorie. Exemples : 居容切恭 k^y*iu* (3e catégorie) + *'iuń* (4e catégorie) = k^y*iuń* (3e catégorie) ; 居悚切拱 k^y*iu* (3e catégorie) + *siuń* (4e catégorie) = k^y*iuń* (3e catégorie). » (*Sseu cheng teng tseu*, 3 a-b).

Ces règles n'apportent pas dans le système du *fan-ts'ie* l'imprécision qu'on pourrait croire. Il n'y a aucun danger de confusion dans l'emploi de mots de la 4e catégorie comme 容 ou 悚 pour servir de finale à des mots de la 3e catégorie à initiale gutturale, car aux finales *oń-uń* il n'existe pas un seul mot de la 4e catégorie à gutturale initiale.

Le système paraît d'ailleurs avoir été perfectionné par Lieou Kien, qui, au lieu d'employer ces quatre mots deux à deux, les emploie chacun séparément avec un sens précis.

(2) Les Chinois considèrent les palatales et les chuintantes comme respectivement issues des dentales et des sifflantes mouillées ; par suite, ni les unes ni les autres ne pouvaient autrefois être mouillées. Aujourd'hui en pékinois, il existe des sifflantes et des dentales mouillées, mais les palatales ne le sont jamais.

sans qu'il se produise un *i* intercalaire [1] ; avec les finales labiales *w*, *m*, *p*, l'existence de la semi-voyelle labiale après la consonne initiale est impossible [2].

Pour tous les phonéticiens chinois du XIe et du XIIe siècle, comme déjà pour leurs devanciers, les créateurs du système *fan-ts'ie*, les mots chinois sont répartis en deux grandes classes : les uns sont prononcés avec la semi-voyelle labiale après l'initiale : c'est ce qu'ils appellent *ho-k'eou* 合口 ; les autres sans semi-voyelle labiale : c'est ce qu'ils appellent *k'ai-k'eou* 開口. De plus, dans chacune de ces classes, une syllabe composée d'une initiale, d'une voyelle et d'une finale données, présente quatre catégories appelées 等, suivant que l'initiale est mouillée ou non, et que la voyelle est précédée ou non de la voyelle *i* :

	K'AI-K'EOU	HO-K'EOU
1re catégorie	*k-añ*	*k-wañ*
2e catégorie	k^y*-añ*	k^y*-w-añ*
3e catégorie	k^y*-i-añ*	k^y*-w-i-añ*
4e catégorie	*k-i-añ*	*k-w-i-añ*

Mais cette théorie construite sous les Song à l'aide de documents anciens répondait à un état ancien de la langue, qui, dès l'époque où elle fut formulée,

(1) Voir cependant quelques exceptions pour la finale *ŏñ*. Pour les palatales et les chuintantes, la 2e catégorie ne désignant pas une initiale mouillée, il n'y a pas à en tenir compte.

(2) C'est ce phénomène qu'a déjà constaté le P. Cadière dans sa *Monographie de la semi-voyelle labiale*, nº 414 (*BEFEO*, IX (1909), 704); mais il l'exprime d'une façon qui n'est pas absolument correcte; on ne peut dire que « le sino-annamite perd la semi-voyelle labiale dans les formes à consonne labiale finale », puisque des formes contenant à la fois cette semi-voyelle et une labiale finale étaient impossibles en chinois et par suite n'ont jamais pu exister en sino-annamite. En fait, c'est là une règle de phonétique purement chinoise, qui est fausse en ce qui concerne l'annamite, cette langue admettant l'existence de la semi-voyelle labiale dans les mots à labiale finale : dans *ñwam*$_4$ (*ngoạm*) happer ; *kwăm*^{2}*-kwăp*^{2} (*quắm-quắp*) crochu ; *k'wăm*$_1$ (*khoắm*) sinueux, etc. Les mots de cette sorte sont du reste fort rares en annamite, et dans la plupart des cas que relève le P. Cadière, il s'agit en réalité de la voyelle *ư* : *ñuôm*^{2} (*nhuộm*) être infecté ; *tuôm-luôm* malpropre ; *nuôm*^{2} (*nuộm*) colline.

En chinois même, la question est très controversée, et si Sseu-ma Kouang n'admet jamais la semi-voyelle avec les finales *aw-iew*, *o-iu*, ^{a}*u*, *oñ-iuñ*, *am-iem*, *iĕm*, l'auteur anonyme du *Yun king* l'admet dans tous les cas. Il ne me paraît avoir raison que dans un cas, pour les mots à voyelle *u*. Il existe certainement des mots au *ho-k'eou*, dans cette série : il y a une forme qui le montre clairement, c'est celle que les phonéticiens chinois classent dans l'initiale 微. Etant donnée sa prononciation moderne, le mot 無 par exemple est nécessairement un mot au *ho-k'eou* : m^y*wiu* > *wu*. Ces mots existent seulement à la rime 虞 et jamais à la rime 模 (ni aux rimes correspondantes des autres tons) ; la différence des deux rimes est probablement que l'une est au *k'ai-k'eou* et l'autre au *ho-k'eou*, car la comparaison des caractères employés comme finales dans le *fan-ts'ie* montre que dans chacune de ces rimes il y a unité. Mais pour toutes les autres finales il paraît bien avoir tort, et rien ne me semble justifier la séparation qu'il fait de mots avec ou sans semi-voyelle labiale.

avait subi bien des modifications. La plus grave est que la présence de l'*i* intercalaire avait, dans les mots de la 3e et de la 4e catégories, amené un changement du vocalisme, par lequel *a* se changerait en *e*, et *o* en *u*, de façon à donner le tableau suivant des finales (1).

1° Aux trois premiers tons :

1re et 2e catég. : *a aṅ* (2) *an am aw ay* (3) *ŏ* (4) *ŏṅ ŏn* ... *o oi* (5) *u*
3e et 4e catég. : *ie iaṅ ien iem iew iey iĕ ieṅ iĕn iĕm iu iuṅ i°u*

2° Au jou-cheng :

1re et 2e catég. : *ak at ap ŏk ŏt* ... *ok*
3e et 4e catég. : *iek iet iep iĕk iĕt iĕp iuk*

Il n'y a d'exception que pour les mots à initiale *f*, *f'*, *v*, (*m*)*w* ; ils sont classés à la 3e catégorie, mais dans tous les dialectes et dans la prononciation annamite, leur vocalisation est celle des deux premières catégories, quelles que soient la voyelle et la finale.

La semi-voyelle labiale paraît avoir été aussi une cause de perturbations importantes, mais difficiles à déterminer ; quand l'initiale était une occlusive labiale, *w* paraît être toujours tombé devant la voyelle *a* ou la diphtongue *ie*, mais au contraire s'être conservé devant les voyelles *ŏ*, *o* ou les diphtongues *iĕ*, *iu*. Après les autres initiales, il paraît s'être maintenu, mais avoir entraîné généralement la chute de la palatalisation et peut-être aussi de la voyelle intercalaire *i*. Mais ce fait n'est pas aussi clair.

Dans les restitutions de mots chinois anciens qui sont données ci-dessous, je figure toujours la forme théorique du mot telle qu'on la déduit du *fan-ts'ie*, en négligeant ces modifications ; cependant, je note le changement de voyelle

(1) Au *k'ai-k'eou*. Pour les finales qui existent au *ho-k'eou*, il suffit d'ajouter devant la semi-voyelle *w*.

(2) La finale *aṅ* ne paraît pas sujette au changement de vocalisme.

(3) La 2e et la 4e catégorie n'existent à cette finale qu'au *ho-k'eou*.

(4) J'adopte la transcription *ŏ* pour la voyelle assez vague, mais certainement brève de cette terminaison ainsi que celle de *ŏṅ*, *ŏn*. C'est, je pense, un son analogue que veulent noter M. Chavannes et M. Pelliot en écrivant *y*, « qui représente un *i* très sourd » (*Un traité manichéen retrouvé en Chine*, *J. As.*, 1911, XVIII, p. 521, n. 1). La valeur primitive de *ŏn* et *ŏṅ* était probablement *ä*, car ces mots riment avec les finales *an* et *aṅ* dans le *Che king* et les poètes des Han, et de plus ils se rencontrent avec initiale mouillée non suivie de *i* (2e catégorie), ce qui, hors ce cas, ne se produit jamais que pour des mots à voyelle *a*. Elle est plus douteuse pour *ŏ*, mais il faut remarquer que les mots ayant cette finale non précédée de *w* forment un groupe spécial : ce sont les mots à initiale sifflante *ts*, *ts'*, *dz*, *s*, *z*, (此, 思, 子, etc.), qui, aujourd'hui encore, ont conservé un son vocalique très particulier. — Au *ho-k'eou*, j'écris *wŏ*, *wŏn*, *wŏṅ* ; mais il est probable que *ŏ* n'était guère qu'une voyelle de transition entre *u* et la nasale.

(5) La 1re et la 2e catégorie n'existent pas à cette finale.

suivant la catégorie ([1]). Il serait en effet impossible de déterminer quelles modifications se sont produites avant le Xe siècle et lesquelles se sont produites après, sans faire intervenir la prononciation sino-annamite, le seul témoignage daté approximativement ([2]). Par suite les faits obtenus par ce moyen ne pourraient servir à l'étude du sino-annamite. Au reste, ces modifications ne portant pas sur la consonne initiale, il n'est pas nécessaire d'en tenir compte.

Les Annamites ont fait subir aux anciennes initiales chinoises une série de transformations qui ont changé toute l'économie du système. Occlusives et mi-occlusives, nasales, fricatives, aucune catégorie n'est indemne, si certaines lettres particulières restent intactes. Le fait le plus caractéristique de cette prononciation est que jamais les sourdes et les sonores chinoises n'ont subsisté côte à côte dans une même classe : tantôt il ne reste que la sourde, et la sonore s'est confondue avec elle (gutturales, palatales, sifflantes) ; tantôt le contraire s'est produit, et la sourde a passé à la sonore correspondante (dentales et labiales). Cette règle ne souffre aucune exception. De plus le sino-annamite n'admet pas l'existence des consonnes initiales mouillées devant *i*, si fréquentes en chinois ancien, et dans ce cas, la palatalisation disparaît toujours.

1. — *Gutturales.*

Les gutturales sourde et sonore du chinois, *k* et *g*, sont l'une et l'autre représentées en annamite par la sourde *k* ([3]). Il n'y a aucun mot sino-annamite commençant par la gutturale sonore *g*.

---

(1) Par conséquent, les restitutions proposées n'impliquent jamais que le mot se soit véritablement prononcé à une époque quelconque comme il y est donné. Soit par exemple le mot 金 transcrit k^{y}*iĕm* : cette forme n'est pas destinée à figurer une prononciation, elle est seulement un symbole indiquant qu'il s'agit d'un mot de la 3e catégorie (initiale mouillée suivie de la voyelle *i*), à initiale gutturale sourde, à finale labiale nasale, et à voyelle *ĕ*. Mais il est impossible de dire si ces trois caractères palatalisation de l'initiale, voyelle *i* intercalaire, vocalisation en *ĕ*, ont jamais coexisté. Il est possible que *ĕ* soit tombé très tôt ; et peut-être vers la fin des T'ang la prononciation du mot était-elle voisine de *kim* plutôt de k^{y}*iĕm* ; mais il n'y a aucun moyen de le savoir. Dans l'état actuel des études, on ne peut restituer avec quelque sûreté que des formes théoriques contenant chacune toutes les caractéristiques de la classe à laquelle elle appartient. Peut-être même aurait-il été préférable de ne pas noter le changement de vocalisation entre les deux premières et les deux dernières catégories ; toutefois le phénomène est si général et si constant qu'il m'a paru difficile de n'en pas tenir compte. La question est d'ailleurs de peu d'importance dans un travail spécialement destiné à l'étude des consonnes initiales.

(2) Les transcriptions de mots chinois fournies par les manuscrits trouvés en Asie Centrale sont trop peu nombreuses pour être d'un grand secours ; de plus, elles paraissent (le fait a déjà été remarqué) reproduire parfois des prononciations dialectales.

(3) Les gutturales annamites *k*, *k'*, *g*, *ñ* sont toujours des articulations vélaires, et, quoiqu'on en ait dit, les différences orthographiques *c*, *k*, *qu*, *g*, *gh*, *ng*, *ngh*, ne sont pas justifiées ; cependant, comme il est naturel, l'articulation devant une voyelle palatale se fait plus en avant, mais sans jamais cesser d'être vélaire.

Chinois *k* = s.-a. *k*

甘 kam	kam (cam)	景 k^{y}ieṅ^{1}	kiêṅ (kiêng)
見 kien3	kiêṇ^{2} (kiên)	高 kαw^{1}	kaw (cao)
功 koṅ^{1}	kồṅ (công)	記 k^{y}iě^{1}	ki^{2} (kí)
金 k^{y}iěm^{1}	kim (kim)	居 k^{y}iu^{1}	kư (cư)
剛 kaṅ$_{1}$	kươṅ (cương)	九 k^{y}i^{ə}u	kưw$_{2}$ (cửu)

Chinois *g* = s.-a. *k*

近 g^{y}iěn$_{2}$	kởṇ$_{4}$ (cận)	奇 g^{y}iě$_{1}$	ki$_{1}$ (kì)
及 g^{y}iěp$_{4}$	kởp$_{1}$ (cập)	忌 g^{y}iě$_{3}$	ki$_{4}$ (kị)
巨 g^{y}iu$_{2}$	kư$_{4}$ (cự)	竭 g^{y}iet$_{4}$	kiệt$_{1}$ (kiệt)
舊 g^{y}i^{ə}u$_{3}$	kưw$_{4}$ (cựu)	喬 g^{y}iew$_{1}$	kiêw$_{1}$ (kiều)
具 g^{y}i^{ə}u$_{3}$	k^{ə}u$_{4}$ (cậu)	極 g^{y}iěk$_{4}$	kửk$_{1}$ (cực)

L'annamite actuel possède à la fois *k* et *g*. Parmi les mots chinois à gutturale initiale empruntés par l'annamite et entrés dans l'usage courant, les uns ont la gutturale sourde, les autres la gutturale sonore.

Il n'y a aucun rapport entre la répartition du *g* et du *k* initiaux en annamite moderne et leur répartition en ancien chinois, puisqu'on a indifféremment :

ch. *k* } = ann. *k*　　　　ch. *k* } = ann. *g*
ch. *g* }　　　　　　　　ch. *g* }

Voici quelques exemples :

Chinois *k* = s.-a. *k* = ann. *g*

肝 kan^{1}	kaṇ (can)	gaṇ (gan)	foie
鋼 kaṅ^{1}	kươṅ (cương)	gaṅ (gang)	fonte
記 k^{y}iě^{3}	ki^{2} (kí)	gi (ghi)	inscrire, noter
寡 kwa^{2}	kwa$_{2}$ (quả)	gwa^{2} (goá)	veuf

Chinois *k* = s.-a. *k* = ann. *k*

感 kam^{2}	kam$_{2}$ (cảm)	kam^{2} (cảm)	remercier
卷 k^{y}wiěn^{2}	kuêṇ$_{2}$ (quyển)	kuôṇ^{2} (cuồn)	livre, rouleau
急 k^{y}iěp^{3}	kởp^{2} (cấp)	kip^{2} (kíp) (1)	prompt, urgent
劫 k^{y}iep^{4}	kiêp^{2} (kiếp)	kươp^{2} (cướp)	enlever de force

Chinois *g* = s.-a. *k*. = ann. *g*

近 g^{y}iěn$_{2}$	kởṇ$_{4}$ (cận)	gởṇ$_{1}$ (gần)	près de
彊 g^{y}iaṅ$_{5}$	kươṅ$_{4}$ (cượng)	gươṅ$_{4}$ (gượng)	s'efforcer

Chinois *g* = s.-a. *k* = ann. *k*.

旗 giě$_{1}$	ki$_{1}$ (kì)	kơ$_{1}$ (cờ)	drapeau
及 g^{y}iěp$_{4}$	kởp$_{1}$ (cập)	kip$_{1}$ (kịp)	atteindre
騎 giě$_{3}$	ki$_{4}$ (kị)	kơy^{4} (cỡi)	monter à cheval

On ne peut donc voir dans ces faits la trace d'un état ancien, perdu par le sino-annamite mais conservé par la langue vulgaire, où les sourdes et les sonores chinoises auraient été représentées respectivement par la sourde et la sonore annamites, puisque l'annamite présente exactement la même confusion que le sino-annamite. En fait la seule manière d'expliquer les formes populaires est d'admettre que le *g* y représente un *k* plus ancien, ce qui revient à dire qu'elles ont passé par l'intermédiaire du sino-annamite.

Il me paraît ressortir de là que vers le Xe siècle, l'occlusive gutturale sonore n'existait pas en annamite. Cette hypothèse est confirmée par la comparaison de l'annamite avec les dialectes mường où la sourde répond indifféremment à la sourde et à la sonore annamite, même dans le dialecte de Làng-lỡ où il existe bien deux occlusives gutturales sonore et sourde, mais où leur répartition est absolument indépendante de celle de l'annamite.

	Poisson	Tourterelle	Crapaud	Fourmi	Bois à brûler	Avoir	Arbre (1)	Enfant	Riz cuit
TONKINOIS	ka^{2}	bô$_{1}$-k^{d}u (2)	kök^{2}	kiên^{2}	kuy$_{2}$	ko^{2}	k^{a}i	kon	kơm
— (Q.-NG.)	cá	bồ-câu	cóc	kiến	củi	có	cây	con	cơm
THẠCH-BÌ	ka$_{2}$	...	kok^{2}	kiên$_{2}$	...	ko$_{2}$	kơ̆l	kon	kơm
MĨ-SƠN	ka$_{2}$	...	kok^{2}	...	...	ko$_{2}$	...	kon$_{1}$	kơm$_{1}$
NGỌC-LẶC	ka$_{3}$	ku	...	kiên$_{3}$	kuy$_{4}$	ko$_{3}$	kơ̆n-kơ̆n	kon	kơm
NHƯ-XUÂN	ka$_{1}$	ku-ku	kok$_{2}$	kiên$_{1}$	kuy$_{4}$	ko$_{1}$	kơ̆n-kơ̆n	kon	kơm
LÂM-LA	ka$_{1}$	...	kaok$_{2}$	kien$_{1}$	kuy$_{2}$	ko$_{1}$	kơ̆n	kon	kơm
LÀNG-LỠ	ka$_{2}$	...	kẻp	...	kŭn	ko$_{2}$	gơ̆n$_{1}$	kon$_{1}$	gươm$_{1}$
HẠ-SỬU	ka^{5}	(ku-k^{u}ô^{5})	kok$_{4}$	kien^{5}	kuy$_{4}$	ko^{5}	kơ̆l	kon	kơm
NGUỒN	ka	...	kok	kiên	...	...	...	kon	kơm
UỶ-LỖ	ka	ku^{5}-ku^{5}	...	ken	kŭr$_{4}$	ko	kơ̆l$_{3}$	kon^{5}	kơm^{5}
THÁI-THỊNH	ka^{5}	...	...	kiên^{5}	kuy$_{4}$	ko^{5}	kơ̆l	kon	kơm
HUNG	ka^{5}	...	kôt$_{3}$	ken^{5}	kuik$_{3}$	ko^{5}	kơ̆l	kon	...
KHÔNG-KHÊNG	ka	...	kot	k'en	kuič^{y}	...	...	kon	...
SEK	ka	...	k'uot	k'iem	...	...	...	kon	...

(1) On écrirait en quốc-ngữ *cây* et *cân*, *cât*, et cette identité apparente de la voyelle a fait supposer parfois une identité réelle (cf. CADIÈRE, *La question du quốc-ngữ*, ap. *Textes et documents relatifs à la réforme du quốc-ngữ*, p. 12). Il suffit de transcrire phonétiquement les deux sons pour montrer combien ils sont éloignés. De fait, malgré les apparences, ^{a} de k^{a}i et ơ̆ de kơ̆l, n'ont probablement rien de commun : celui-ci représente un simple assourdissement de *ĭ*, très fréquent même en annamite, et le premier, au contraire, un élargissement de *ī* (allongement de *ĭ* compensatoire de la chute de *l* final), tel qu'on le trouve dans le dialecte du Haut-Annam : Nhỏ-lâm gi^{2} = Yên-dụng g^{a}i$_{2}$, fille; et entre ce dialecte et le tonkinois : Nhỏ-lâm d^{y}i$_{4}$ = Tonkin ʐ^{a}i$_{4}$, se lever. En sorte que la correspondance étymologique serait :

*kĭl < ann. *kī < k^{a}i ; mường kơ̆l < kơ̆n

Le mot est d'origine mon-khmer; cf. cambodgien *găl*, tronc d'arbre.

(2) Dialecte du Haut-Annam : *bồ-cu*. — Le mot ku-k^{u}ô^{5} (dialecte de Ha-sưu) a son correspondant dans le dialecte du Haut-Annam : Yên-dụng, kon^{1} ku^{1} ʂaw$_{2}$ (*con cu sáo*).

	Poulet	Chanter	Fille	Tronc	Riz décortiqué	Talon	Haïr
TONKINOIS	ga_1	gai^2	gay^2	$g\check{\bar{o}}k^2$	gaw_4	got^2	get^2
— (Q.-NG.)	gà	gáy	gái	gốc	gạo	gót	ghét
THẠCH-BÌ	ka	...	kay_2	$kôk^2$	kaw_2	...	...
MI-SƠN	$kê^1$	...	...	$kôk^2$	kaw_2	$koyč^{y2}$	$keač^{y2}$
NGỌC-LẶC	k'a	$kăn_3$	kay_3	...	...	kot_4	$k'et_4$
NHƯ-XUÂN	ka	$kăn_1$	kay_1	...	...	kot_2	ket_2
LÂM-LA	k'a	$kăn_3$	kay_3	$(kôn^5)$	k^ou_2	kot_2	ket_2
LÀNG-LỠ	ga_1	$kăn_2$	$kê_2$	...	$gô_2$	$guot_2$	$kêat_2$
HẠ-SỬU	ka	kăl	kay^5	$kôk_1$	kaw^5	kot_4	$keat_4$
NGUỒN	ka	...	kay	kôk	k^ou	...	...
UỶ-LÔ	ka^5	kăr	kê	$(kôl_3)$	ko	kôt	ket
THÁI-THỊNH	ka	$kăl^5$	kay^5	$k\check{\bar{o}}k_4$	kaw^5	$koič^y_4$	ket_4
HUNG	ka^2	[kal]	$kê^5$	...	$kô^2$	...	$keat^2$
KHÔNG-KHÊNG	ka	kal	kê	...	...	...	...
SÊK	ka	...	ki	tă-kuk	tŏ-ko	...	...

La comparaison avec les langues mon-khmèr et les langues thai laisse voir un phénomène analogue, mais un peu plus complexe. La sourde et la sonore annamite répondent chacune indifféremment à la sourde et à lasonore de ces langues.

	ANNAMITE	MON	KHMER	STIENG	BAHNAR	RƠNGAO	KHA	CHAM
Poisson	ka^2 (cá)	ka	...	ka	ka	ka	ka	a-kan, i-kan
Courbé	kôñ (cong)	kŭñ	añ-kŭñ	...	kuñ	kŭñ	kôôk	koñ, kŭñ
Enfant	koṇ (con)	kon	kun	kôn	kon	kon	kon	...
Ceux (1)	ke_2 (kẻ)	...	ge, gey	...	gi	gĭt	gơh	ki
Menton	$kăm_1$ (cằm)	...	d'-găm	găm	kañ	kañ	(kap)	kăñ
Pince	$kăp_1$ (căp)	da-kep	tañ-kiep	giĕp	sơ-kep	...	k-ăn-ap	gyap, gyơp pincer; g-ăn-yơp pince
Ours	g^du^2 (gấu)	...	...		$sơ-g^ău$	...	...	ča-gau

	ANNAMITE	SIAMOIS	LAOTIEN	AHOM	SHAN	TAI-NOIR	TAI-BLANC	THÔ	DIOI
Poulet	ga_1 (gà)	k^ai_1	k^ai_1	kai	kai_1	kai^2	k^ei^1	kay^1	kai^1
Oranger	kam (cam)	...	...	...	...	$kyañ_4$	kam	kam	kam^2
Maladie de la bouche	kam (cam)	...	...	...	...	...	kam	...	kam^2
Habitué	kweṇ (quen)	...	...	...	...	$kwên^2$	kwen	kwen	$kwan^2$
Court	$kŭt_4$ (cụt)	god_3	god_5	...	...	...	kot_1	...	...
Prix (2)	ka^4 (cã)	ga_3	...	ka	ka	ga^5	...	...	...
Tortuqux	$kwew_4$ (quẹo)	$giaw^5$	$giaw_5$	...	...	...	kew_1	$kwew_4$	$kwew_3$
»	$kwăt_1$ (quặt)	gŏd	$g\check{o}d_5$	...	...	$k'ôt^2$	...	$kwŏt_4$	...

(1) D'après le ton du mot annamite, l'initiale mon-khmer était certainement sourde comme en cham; mais il devait y avoir une finale comme en kha et en rơngao.

(2) On emploie généralement *giá* qui est le mot chinois 價.

Le *g* annamite actuel est donc un dérivé récemment formé de *k* (¹). L'évolution qui l'a produit n'a pas été poussée aussi loin dans tous les dialectes, et, dans le Haut-Annam, nombre de mots ont gardé le *k* ancien, qui l'ont transformé au Tonkin.

	Tonkin	Quỉnh-lưu	Nhô-lâm	Hà-tĩnh	Quảng-bình
Incliner la tête pour dormir, dormir	*gŭk*$_1$ (*gục*)	*gŭk*$_1$	*gŭk*$_1$	*kŭk*^{2}	*kŭk*$_1$
Tronc d'arbre	*gǒk*^{2} (*gốc*)	*gŭk*^{2}	*gŭk*$_2$	*kǒk*$_1$	...
Riz décortiqué	*gaw*$_4$ (*gạo*)	*gaw*$_4$	*gu*$_2$	*gaw*$_4$	*k*^{d}*u*$_3$
Poule	*ga*$_1$ (*gà*)	*ga*$_3$	*ga*^{1}	*ga*	*ka*
Boutonner	*gay*$_1$ (*gài*)	*kay*$_3$, *gay*$_3$	*gay*$_3$	*kay*$_3$	*kay*$_3$
Sabot	*guôk*^{2} (*guốc*)	*guôk*^{2}	*guok*$_2$	*kwǒk*^{2}	...
Genou	*gôy*^{2} (*gối*)	*guy*^{2}	*guy*$_2$	*kuy*^{2}	...
Fille	*gay*^{2} (*gái*)	*gi*^{2}	*gi*$_2$	*g*^{a}*i*^{2}, *gi*^{2}	*k*^{a}*i*^{2}
Ronger un os	*gŏm*$_4$ (*gặm*)	*găm*$_4$	*găm*$_4$	*kăm*$_4$	...
Piquer	*găm* (*găm*)	*găm*	*găm*^{1}	*kăm*, *găm*	...
Pince	*g*^{a}*ŏñ*$_4$ (*gọng*)	*g*^{a}*ŏñ*$_4$	*g*^{a}*ŏñ*$_4$	*k*^{a}*ŏñ*$_4$	...
Bâtonnet (pour manger)	*gim* (*ghim*)	...	...	*kim*	...

Parfois, mais rarement, c'est le tonkinois qui a conservé la sourde ancienne.

	Tonkin	Quỉnh-lưu	Nhô-lâm	Hà-tĩnh	Sông-giang	Quảng-bình
Sable	*kaṭ*^{2} (*cát*)	*kaṭ*^{2}	*kaṭ*^{2}	*gaṭ*^{2}	*gaṭ*^{2}	*kaṭ*^{2}
Claie en bambou	*koṭ*^{2} (*cót*)	*koṭ*^{2}	*koṭ*^{2}	*koṭ*^{2}	*goṭ*^{2}	*goṭ*^{2}

Le traitement ordinaire des gutturales chinoises en annamite est, on le voit, très simple. Mais il présente dans quelques mots une exception singulière : la gutturale initiale sourde mouillée (²), devant la voyelle *a* (³), est toujours rendue en sino-annamite par le groupe *gi*, qui est employé pour écrire, suivant les régions, la sifflante dentale sonore *ʒ* (Tonkin, Nghệ-an) ou la semi-voyelle palatale *y* (Quảng-bình, Cochinchine).

(¹) Le *g* mường dans le dialecte de Làng-lỡ doit être considéré comme formé de même, indépendamment du *g* annamite auquel il ne correspond pas régulièrement. Ni dans un cas ni dans l'autre il n'y a survivance de la distribution ancienne des sourdes et des sonores.

(²) La sonore *g* ne se rencontre jamais dans ces conditions : voir ci-dessus p. 16.

(³) En chinois ancien, aucune initiale mouillée ne se rencontre avec une voyelle autre que *a*, sans qu'il se développe à son contact un *i* formant diphtongue avec la voyelle du mot, qui est alors classé à la 3ᵉ catégorie. Il paraît cependant y avoir eu quelques exceptions à la finale *ŏñ* ; ainsi certains mots aux rimes 庚 耕, 更, 行, 幸 appartiennent à la 2ᵉ catégorie. Mais il faut remarquer que les mots appartenant à ces rimes, dans le *Che king* et les poésies des Han, riment avec les mots des rimes

Chinois		Sino-annamite	Chinois		Sino-annamite
Ancien	Moderne		Ancien	Moderne	
家 $k^{y}a$	*kia*	*gia*	間 $k^{y}an$	*kien*	*gian*
皆 $k^{y}ay$	*kiai*	*giai*	江 $k^{y}wa\dot{n}$	*kiang*	*giang*
交 $k^{y}aw$	*kiao*	*giao*	甲 $k^{y}ap$	*kia*	*giáp*
監 $k^{y}am$	*kien*	*giam*	嘉 $k^{y}a$ (1)	*kia*	*gia*

On explique généralement ce fait en comparant le chinois moderne et le sino-annamite, tous deux dans la transcription officielle, par une correspondance terme à terme : soit $kia = gia$: $k = g$; $i = i$; $a = a$. Cette explication est inexacte. En effet *gi*, en dépit de sa forme, ne figure pas, dans le système quốc-ngữ, la consonne *g* suivie de la voyelle *i* ; et il ne l'a jamais figuré. Au XVIIe siècle ce groupe fut choisi à l'exemple de l'italien pour représenter l'explosive palatale sonore *j* (2), et malgré le changement de prononciation, la tradition a conservé ce groupe dans les mots où les anciens missionnaires l'avaient écrit. Ce qui se présente ici n'est donc pas la transformation de *k* en *g*, mais celle de k^{y} en *j* (et depuis, en *z* ou *y*, suivant le dialecte).

Cette transformation d'une occlusive gutturale mouillée en palatale n'est pas un phénomène propre au sino-annamite. On le rencontre aussi en annamite ; malheureusement le manque de documents anciens rend les exemples peu nombreux ; en voici deux que j'ai relevés dans le *Houa yi yi yu* :

風 vent	敎 *kiao*	*gió*
時 temps	覺 *k'o*	*giờ*

On verra plus loin que le *j* annamite s'est formé, à une époque assez récente, d'un ancien *č*. Les formes dialectales permettent de supposer que k^{y} a passé aussi par cet intermédiaire : en effet les deux mots *gió* et *giờ*, dans le dialecte

---

唐, 陽, etc., et qu'il semble bien qu'à une époque ancienne ils aient eu en effet la voyelle *ǎ*, différant par là étymologiquement des mots classés aux rimes 登, etc. Cet ancien vocalisme en *ǎ* expliquerait le classement de ces mots à la 2e catégorie d'après le *fan-ts'ie*. Quant à leur prononciation, il me paraît probable que le changement de voyelle amena la disparition de la palatalisation de la consonne initiale, incapable de se maintenir devant une autre voyelle que *a*. En sino-annamite, ces mots sont traités comme s'ils appartenaient à la première catégorie ; il en est de même dans tous les dialectes chinois.

(1) Les dictionnaires donnent les deux formes *ca* et *gia* pour les caractères 迦 $k^{y}i\check{e}$ et 伽 $g^{y}i\check{e}$. La forme *gia* est incorrecte et due simplement à la lecture de la phonétique 加. On sait que ces deux caractères n'ont pas de sens et ont été forgés par les Bouddhistes pour les transcriptions : 釋迦 *śĕk-*$k^{y}i\check{e}$ = *çākya*, s.-a. *Thích-ca*.

(2) « *gia, gio, giu, giơ* et *giư* debent pronuntiari italice » (*Linguae annamiticae seu tunchinensis brevis declaratio*, p. 2).

du Haut-Annam, se disent *chó* et *chứ*; le mot cochinchinois *ṭṣaw* (*trao*), livrer, semble issu du chinois 交 $k^y aw$ (s.-a. *giao*) en conservant une forme intermédiaire entre le k^y du chinois et de l'annamite archaïque et le *j* de l'annamite moyen. Mais je n'ai pu trouver assez d'exemples pour résoudre la question qui reste douteuse.

L'évolution s'est faite tardivement: le *Houa yi yi yu* montre qu'au XVe siècle elle n'avait pas encore eu lieu; à côté des deux mots annamites cités plus haut, il contient encore deux mots sino-annamites :

甲 caractère cyclique; cuirasse.	甲 *kia*	*giáp*
茄 aubergine	賈 *kia*	*giá*

Comme, d'autre part, le dictionnaire du P. de Rhodes contient ces mots sous leur forme moderne, c'est vraisemblablement vers le XV[e] et le XVI[e] siècles qu'il faut placer la date de cette transformation.

2. — *Palatales*.

Les palatales chinoises ont, d'après les lexicographes indigènes, deux origines différentes : occlusives et mi-occlusives dentales. Actuellement la prononciation ne présente aucune différence et l'unification doit être assez ancienne; mais la distinction se retrouve, au moins partiellement, en sino-annamite: la mi-occlusive palatale sonore d'origine sifflante, *dẓ*, a presque toujours passé en sino-annamite à la sifflante cacuminale sourde *ṣ* (plus rarement à la sifflante dentale écrite *x*), tandis que ce traitement est peu fréquent pour le *j* d'origine dentale (1). Le passage à la sifflante ne se produit jamais, à ma connaissance, pour la sourde, quelle qu'en soit l'origine; en revanche, il est fréquent pour l'aspirée.

Le sino-annamite confond comme toujours sourde et sonore, et rend le tout de deux façons: *ch* et *tr* (2).

(1) Par suite, *dẓ* est assimilé aux sifflantes palatales; il sera étudié en même temps que celles-ci.

(2) Dans ce tableau, bien que la transcription soit faite suivant la prononciation tonkinoise, j'ai distingué le *tr* et le *ch* qui y sont généralement confondus. Cette distinction était nécessaire pour l'intelligence des faits. D'autre part, je n'ai pas voulu transcrire ici d'après la prononciation des dialectes du Haut-Annam ou de Cochinchine qui distinguent nettement ces deux phonèmes, parce que ce procédé aurait rompu assez fortement l'unité de prononciation, surtout pour la notation des tons. D'ailleurs il m'a semblé que le maintien du même dialecte, même avec cette convention, serait préférable. — Un cas du même genre qui se présentait pour les sifflantes a été réglé de la même façon.

Chinois *č* = s.-a. *ṭṣ* (*tr*)

朝	*čiew*^{1}	*ṭṣiêw* (*triều*)	哲	*čiet*^{4}	*ṭṣiêṭ*^{2} (*triết*)
中	*čiuṅ*^{1}	*ṭṣŭṅ* (*trung*)	張	*čiaṅ*^{1}	*ṭṣɯoṅ* (*trương*)
竹	*čiuk*^{4}	*ṭṣŭk*^{2} (*trúc*)	知	*čiė*^{1}	*ṭṣi* (*tri*)
著	*čiu*^{3}	*ṭṣɯ*^{2} (*trứ*)	窒	*čiet*^{1}	*ṭṣə̆ṭ*^{2} (*trất*)
鎮	*čiėn*^{3}	*ṭṣə̆ṇ*^{2} (*trấn*)			

Chinois *č* = s.-a. *čy* (*ch*)

貞	*čiėn*^{1}	*čyīñ* (*chinh*)	掛	*čiĕm*^{2}	*čyə̆m*$_{2}$ (*chẩm*)
轉	*čwien*^{2}	*čyŭêṇ*$_{2}$ (*chuyển*)	霑	*čiem*^{1}	*čyiêm* (*chiêm*)
趙	*čaṅ*^{1}	*čyăñ* (*chanh*)	鯠	*čay*^{1}	*čyay* (*chai*)

Chinois *tś* = s.-a. *ṭṣ* (*tr*)

札	*tśat*^{1}	*ṭṣaṭ*^{2} (*trát*)	爭	*tśiėn*^{1}	*ṭṣăñ* (*tranh*)
莊	*tśaṅ*^{1}	*ṭṣaṅ* (*trang*)	菑	*tśiė*^{1}	*ṭṣi* (*tri*)
齋	*tśay*^{1}	*ṭṣay* (*trai*)	債	*tśay*^{3}	*ṭṣay*^{2} (*trái*)
詛	*tśo*^{3}	*ṭṣơ*^{2} (*trớ*)	爪	*tśaw*^{1}	*ṭṣaw* (*trao*)
鄒	*tśᵒu*^{1}	*ṭṣᵊu* (*trâu*)	帚	*tśiᵒu*^{2}	*ṭṣɯw*$_{2}$ (*trửu*)

Chinois *tś* = s.-a. *čy* (*ch*)

衆	*tśiuṅ*^{3}	*čyɯ̆ñ*^{2} (*chứng*)	志	*tśiė*^{3}	*čyi*^{2} (*chí*)
諸	*tśiu*^{1}	*čyu* (*chu*)	章	*tśiaṅ*^{1}	*čyɯoṅ* (*chương*)
周	*tśiᵒu*^{1}	*čyᵊu* (*châu*)	質	*tśiet*^{1}	*čyə̆ṭ*^{2} (*chất*)
專	*tświen*	*čyŭêṇ* (*chuyên*)	政	*tśiėn*^{3}	*čyăñ*^{2} (*chánh*)
眞	*tśiėn*^{1}	*čyə̆ṇ*^{2} (*chân*)	之	*tśiė*^{1}	*čyi* (*chi*)

Chinois *j* = s.-a. *ṭṣ* (*tr*)

濁	*jok*$_{4}$	*ṭṣŏk*$_{1}$ (*trọc*)	陳	*jiėn*$_{1}$	*ṭṣə̆ṇ*$_{1}$ (*trần*)
朕	*jiĕm*$_{2}$	*ṭṣə̆m*^{4} (*trẫm*)	丈	*jiaṅ*$_{1}$	*tsɯoṅ*$_{1}$ (*trường*)
重	*jiuṅ*$_{2}$	*ṭṣŭṅ*$_{4}$ (*trụng*)	鄭	*jiėñ*$_{3}$	*ṭṣīñ*$_{4}$ (*trịnh*)
傳	*jwien*$_{3}$	*ṭṣŭêṇ*$_{4}$ (*truyện*)	直	*jiĕk*$_{4}$	*ṭṣɯ̆k*$_{1}$ (*trực*)
深	*jiĕm*^{1}	*ṭṣə̆m*$_{1}$ (*trầm*)	肇	*jiew*$_{2}$	*ṭṣiêw*$_{4}$ (*triệu*)

Chinois *j* = s.-a. *čy* (*ch*)

邅	*jien*$_{1}$	*čyiêṇ* (*chiên*)	鎚	*jwiė*$_{1}$	*čywi*$_{1}$ (*chuỳ*)
惴	*jwiė*$_{1}$	*čywi*$_{1}$ (*chuỳ*)	椎	*jwiė*$_{1}$	*čywi*$_{1}$ (*chuỳ*)

Bien que cette différence ne réponde pas exactement au classement étymologique établi par les Chinois, c'est pourtant à lui qu'il faut, je crois, la rapporter (1). Mais la question étant assez compliquée, il me paraît nécessaire de chercher d'abord la valeur et l'origine des deux consonnes annamites écrites *tr* et *ch*.

---

(1) En général, *č*, *j* chinois deviennent *ṭṣ* (*tr*); le fait est marqué surtout pour la sonore qui passe très rarement à *čy* (*ch*); *tś* chinois devient presque indifféremment *čy* et *ṭṣ*, le premier cas cependant me paraît le plus fréquent.

En annamite actuel, dans les dialectes du Haut-Annam et de Cochinchine, et dans les quelques parlers tonkinois où *tr* n'a pas disparu [1], les graphies *tr* et *ch* représentent des articulations complètement distinctes : *tr* est une mi-occlusive cacuminale sourde *ṭṣ*; *ch* est une mi-occlusive palatale sourde mouillée $\check{c}^y$ articulée très en avant, presque parmi les dentales vers lesquelles elle tend à descendre. Actuellement bien qu'à l'oreille elle donne parfois l'impression d'un *t* mouillé, elle est encore franchement palatale. Cette prononciation mouillée, bien que générale, est récente. En tonkinois, au XVIIe siècle, elle n'existait pas encore, et le P. de Rhodes décrit le *ch* comme équivalent à *c* et *ci* italiens : *cha* = *cia*, *che* = *ce*.

Si la prononciation actuelle de ces consonnes les sépare nettement, leur étymologie ne les rapproche pas davantage. En effet, si on laisse de côté les mots d'origine chinoise, *ṭṣ* est le substitut moderne des groupes consonantiques initiaux *bl* et *ṭl* et ne dérive jamais des anciennes palatales mon-khmer ou thai, tandis que $\check{c}^y$ représente directement celles-ci. On trouvera plus loin de nombreux exemples de l'origine du *tr* moderne. Je me borne à donner quelques exemples relatifs à *ch* : on constatera que dans les dialectes mường, dans les langues mon-khmer et dans les langues thai, à un *ch* annamite actuel répond indifféremment une palatale sourde ou sonore, car dans ce cas, comme dans les précédents, l'annamite a confondu les deux catégories.

	Petit-fils	Oiseau	Mourir	Pied	Pou	Chien	Courir	Fil	Banane	Eclair
TONKINOIS	$\check{c}^y au^2$	$\check{c}^y im$	$\check{c}^y \breve{e}t^2$	$\check{c}^y \breve{o}n$	$\check{c}^{ya}i^2$	$\check{c}^y o^2$	$\check{c}^y ay_1$	$\check{c}^y i_2$	$\check{c}^y uay^2$	$\check{c}^y \sigma p^2$
— (Q.-NG.)	*châu*	*chim*	*chèt*	*chân*	*chây*	*chó*	*chại*	*chỉ*	*chuối*	*chớp*
THẠCH-BÌ	$\check{c}^y au_2$	$\check{c}^y im$	$\check{c}^y \breve{e}t^2$	$\check{c}^y \sigma n$	...	$\check{c}^y o_2$	$\check{c}^y \breve{a}l$	...	...	...
MI-SƠN	$\check{c}^y au_2$	$\check{c}^y im_1$	$\check{c}^y \breve{e}t^2$	$(\check{c}^y o_2)$	$\check{c}i_2$	$\check{c}^y o_2$	$\check{c}^y \breve{a}l$	...	...	...
NGỌC-LẶC	...	$\check{c}^y im$	$\check{c}^y \breve{e}t_1$	$(\check{c}^y o)$	$\check{c}^y i_3$	$\check{c}^y o_3$	$\check{c}^y \breve{a}n_2$	...	$\check{c}^y u\hat{o}y_3$	$\check{c}^y \sigma p_1$
NHƯ-XUÂN	...	$\check{c}^y im$	$\check{c}^y \breve{e}t_2$	...	$\check{c}^y i_1$	$\check{c}^y o_1$	$\check{c}^y \breve{a}n_1$	...	$\check{c}^y u\hat{o}y_1$	$\check{c}^y \sigma p_2$
LÀM-LA	$\check{c}^y au_3$	$\check{c}^y im$	$\check{c}^y \breve{e}t_2$	$\check{c}^y \breve{o}n$	$\check{c}^y i_3$	$\check{c}^y o_3$	$\check{c}^y \breve{a}n^5$	$\check{c}^y in_2$	$\check{c}^y uay_3$	$\check{c}^y \sigma p_2$
LÀNG-LỠ	$\check{c}^y au_2$	$\check{c}^y im_1$	$\check{c}^y \breve{e}t_2$	...	...	$\check{c}^y o_2$	$\check{c}^y \breve{a}n^5$	...	$\check{c}^y ay_2$	$\check{c}^y \sigma p_2$
HẠ-SỨU	...	$\check{c}^y im$	$\check{c}^y \breve{e}t_4$	$\check{c}^y \sigma n$	...	$\check{c}^y o^5$	$\check{c}^y \breve{a}l^1$	$\check{c}^y i_4$	$\check{c}^y uay^5$	$\check{c}^y \sigma p_4$
NGUỒN	...	$\check{c}^y im$	$\check{c}^y \breve{e}t$	...	...	...	...	...	...	...
UỶ-LỖ	$\check{c}^y au$	$\check{c}^y im^5$	$\check{c}^y \breve{e}t^1$	...	...	$\check{c}^y \breve{a}$	$\check{c}^y \breve{a}l_1$	$\check{c}^y ir^1$	$\check{c}^y ay$	$\check{c}^y \sigma p$
THÁI-THỊNH	$\check{c}^y au^5$	$\check{c}^y im$	$\check{c}^y \breve{e}t_4$	$\check{c}^y \breve{o}n$	$\check{c}^y ey^5$	$\check{c}^y o^5$	$\check{c}^y \breve{a}l^1$	$\check{c}^y i_4$	$\check{c}^y uay^5$	$\check{c}^y \sigma p_4$
HUNG	$\check{c}^y au^5$	$\check{c}^y im^2$	$\check{c}^y \breve{e}t^2$	$\check{c}^y in^2$	...	$\check{c}^y o^5$	$\check{c}^y \breve{a}n_3$	...	...	$\check{c}^y \sigma p^2$
KHONG-KHENG	$\check{c}ao$	$\check{c}^y im$	$\check{c}^y it$	$\check{c}^y in$	...	...	...	...	...	...
SEK	$\check{c}^y u$	$a\text{-}\check{c}^y im$	$k\breve{o}\text{-}\check{c}^y it$	...	...	...	...	...	...	...

---

[1] Dans le dialecte tonkinois, et jusqu'au Sud du Thanh-hoá, le *ṭṣ* (*tr*) a complètement disparu, remplacé tantôt par *ʒ* (*gi*) (coch. $ṭṣ\sigma y_2$ = tonkinois $ʒ\sigma y_1$, ciel ; coch. *ṭṣay* = tonk. *ʒay*, garçon, etc.), et tantôt par $\check{c}^y$ (*ch*) : (coch. *ṭṣăm* (*trăm*) = tonk. $\check{c}^y \breve{a}m$, cent ; coch. *ṭṣa* (*tra*) = tonk. $\check{c}^y a$, poser, etc.). Dans ce dernier cas, la tradition orthographique a maintenu dans l'écriture un usage que la prononciation n'autorise plus, et on

Mots d'origine mon-khmer.

	Annamite	Mon	Khmer	Bahnar	Rơngao	Stieng	Kha	Cham
Petit-fils	č^{y}au^{2} (châu)	čaw	čau	s^{a}u	č^{ya}u	s^{a}u	...	ba-čauw
Oiseau	č^{y}im (chim)	čem	...	sem	č^{y}im	č^{y}im	sim	...
Mourir	č^{y}ḗṭ^{2} (chết)	k'yơt	...	...	...	č^{y}ơt	...	...
Lier	č^{y}ăṅ$_{1}$ (chằng)	...	čơṅ	...	...	č^{y}ak	...	...
Pied	č^{y}ơ̆ŋ (chân)	jơṅ	jơṅ	jơn	jĕṅ	jơṅ, ǯơṅ	sĕṅ (1)	...
Solide	č^{y}ăk^{2} (chắc)	...	jak	...	...	jăk	...	...
Acide, aigre	č^{y}aṭ^{2} (chát)	p'yơt	čat	...	...	č^{y}ơ̆t	č^{y}ăt	...
Pou	č^{ya}i^{3} (chấy)	čāi	čai	si	...	sih	sĕ	...

Mots d'origine thai.

	Annamite	Siamois	Laotien	Ahom	Shan	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Rôtir	č^{ya}i^{2} (chày)	či$_{1}$	či$_{1}$	či	si$_{1}$, să$_{1}$	...	...	či$_{2}$	sa$_{1}$
Ramer	č^{y}ew$_{1}$ (chèo)	(ti)cěw	čew	...	...	čew	č^{y}ew$_{1}$	čew	...
Tremper (2)	č^{y}ơ̆m^{2} (châm)	čīm$_{3}$	čīm$_{3}$	...	sūm$_{1}$	...	čīm$_{2}$	...	sum^{1} / šim^{1}
Corde	č^{y}ak$_{1}$ (chạc)	jɯek$_{3}$	jɯơk^{5}	čăk	sơk	jɯak	č^{y}ɯơk$_{4}$	yɯek$_{4}$	ša^{1}
Plomb (3)	č^{y}i$_{1}$ (chì)	jīn	jɯn	...	sūn^{1}	jɯn^{5}	...	yin$_{1}$	...
Ecrire	č^{y}ep^{2} (chép)	jăb	...	...	...	...	..	...	...
Rat	č^{y}uôṭ$_{1}$ (chuột)	jued$_{3}$	juŏd^{5}	...	...	...	...	...	...
Assembler	č^{y}um$_{1}$ (chùm)	jūm	jūm	čăm	...	...	...	...	...

Mais les palatales sont relativement récentes dans les langues thai, et leur formation, bien qu'elle ait certainement commencé en thai commun, se poursuivit à des degrés différents pendant une assez longue période dans chacun des dialectes d'où sont issues les langues actuelles. Elles dérivent régulièrement de la fusion des préfixes *k* ou *g* avec la liquide initiale :

k-l (*k-r*) $>$ *č*
g-l (*g-r*) $>$ *j*

écrit *trăm*, *tra* au Tonkin comme en Cochinchine. En dehors de quelques parlers locaux, strictement délimités (par exemple dans les huyện de Thạch-thất et de Yên-sơn, province de Sơn-tây, certains villages du huyện de Từ-liêm (Hà-đông), etc.), *tr* paraît universellement hors d'usage au Tonkin. Toutefois il s'agit peut-être d'un son dont la disparition complète est récente, car on l'entend parfois encore de quelques individus isolés, surtout assez âgés.

(1) Le mot *sĕṅ* désigne particulièrement le cou-de-pied.

(2) On remarquera que ce mot présente dans les langues thai une double série tonique : siamois-laotien et tai-blanc d'une part (*čīm$_{3}$*, *čăm$_{2}$*), shan-dioi de l'autre (*sūm$_{1}$*, *šum^{1}*). C'est à cette seconde série que correspond le doublet siamois *čīm$_{1}$*.

(3) Pour la chute de *ŋ* final en annamite, cf. tonkin. *ghẻ*, gale, à côté de Quảng-bình *ghẻn*, etc. — Le laotien *jɯn*, qui phonétiquement répond très exactement au siamois *jīn*, signifie *étain*.

Les quelques exemples suivants, où le siamois, le laotien et le shan ont conservé les gutturales anciennes suffisent à montrer le fait :

	Siamois	Laotien	Shan	Tai-noir	Tai-blanc	Thô
Paresseux	*g-ran*^{5}	*g-lan*	*k'ăn*$_4$	*jan*$_3$	*č*^{y}*ăn*	*yăn*
Ramper	*g-lan*	*g-lan*	*k'ăn*^{1}	*jan*$_3$	*č*^{y}*an*$_3$	*č*^{y}*an*$_3$
Mortier (à piler)	*g-rŏk*	*g-lŏ̂k*^{5}	...	*jŏk*	*č*^{y}*ŏk*$_4$	*yŏ̂k*$_4$
Moitié, milieu	*k-lañ*	*k-lañ*$_2$	...	...	*č*^{y}*añ*	...

D'autre part, il en est de même dans les langues mon-khmer où les palatales, qui dérivent des mêmes préfixes devant sifflante, avaient commencé à se former en mon-khmer commun [1].

Ainsi *č*^{y} comme *ṭṣ* dérive finalement de la fusion d'un préfixe et de la liquide initiale. La différence entre eux est moins une différence essentielle d'origine qu'une différence de date. *Ch* est de formation extrêmement ancienne, puisqu'il remonte suivant les mots au mon-khmer ou au thai commun. *Tr* (*ṭṣ*) au contraire représente la transformation des préfixes *b*, *t*, devant *l* initial en annamite, postérieurement à la séparation des dialectes mường qui ne connaissent pas ce groupe presque spécial à la langue annamite, mais commun à ses deux dialectes ; il est dû à un phénomène local, évidemment ancien, puisque le sino-annamite l'utilise, ce qui prouve son existence dès le Xe siècle, mais beaucoup plus moderne que celui qui a donné naissance à *ch*.

Toutefois cette différence entre ces deux initiales est plus théorique que réelle. Toute l'histoire de la langue annamite nous montre la tendance populaire à remplacer par *č* (aujourd'hui *č*^{y}) le son *ṭṣ* plus difficile à prononcer. Cette tendance a produit son effet maximum au Tonkin, où *ṭṣ* a complètement disparu, remplacé par *č*^{y}, mais elle se montre aussi dans les autres dialectes. En général, les mots sino-annamites à initiale *ṭṣ* ont passé dans la langue populaire avec initiale *č* (aujourd'hui *č*^{y}).

	Sino-annamite	Annamite
Jeûne	齋 *ṭṣay* (*trai*)	*čai* > *č*^{y}*ai* (*chay*)
Thé	茶 *ṭṣa*$_1$ (*trà*)	*če*$_1$ > *č*^{y}*e*$_1$ (*chè*)
Décapiter	斬 *ṭṣam*$_2$ (*trâm*)	*čem*^{2} > *č*^{y}*em*^{2} (*chem*)
Etre submergé (2)	沈 *ṭṣơ̆m*$_3$ (*trầm*)	*čim*$_1$ > *č*^{y}*im*$_3$ (*chìm*) (2)
Histoire	傳 *ṭṣŭện*$_4$ (*truyện*)	*čŭện*$_4$ > *č*^{y}*ŭện*$_4$ (*chuyện*)
S'adresser à un supérieur	呈 *ṭṣĭñ*$_1$ (*trình*)	*čiĕñ*$_1$ > *č*^{y}*iĕñ*$_1$ (*chiếng*)
Balai	帚 *ṭṣưw*$_2$ (*trửu*)	*čôy*$_2$ > *č*^{y}*ôy*$_2$ (*chổy*)

---

(1) Schmidt, *Grundzüge einer Lautlehre der Mon-khmer Sprachen*, § 121, p. 127 ; *Grundzüge einer Lautlehre der Khasi Sprache*, § 124, p. 737. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur écarte l'étymologie *g-ś* (*g-y*) donnée précédemment à *j* mon-khmer, tout en conservant l'étymologie *k-ś* de *č* ; mais les arguments ne me paraissent pas absolument décisifs.

(2) Noter la conservation de la voyelle chinoise (沈 *tśiĕm*^{1}) en annamite vulgaire, montrant l'ancienneté de l'emprunt populaire, nécessairement antérieur au changement de vocalisme de la prononciation sino-annamite moderne.

En annamite, les faits de même genre sont assez fréquents.

En résumé, les mi-occlusives que le quôc-ngữ écrit *ch* et *tr* ont chacune diverses origines qu'on peut résumer dans le tableau suivant :

ch ($\check{c} > \check{c}^{y}$)	I — Sourdes	1° thai *č* >* *k-l* 2° mon-khmer *č* >* *k-i*, *k-y* 3° chinois *č* > *tś*
	II — Sonores	1° thai *j* > *g-l* 2° mon-khmer *j* >* *g-i*, *g-y* 3° chinois *j*
	III — Dérivé secondaire de *ṭṣ*	
tr (*ṭṣ*)	I — Annamite	*b-l* *ṭ-l*
	II — Chinois	*tś*, *č* *j*

Il ne me paraît pas possible d'expliquer de façon sûre la répartition de ces deux initiales en sino-annamite. C'est probablement la phonétique chinoise qui, mieux connue, en fournirait l'explication. La différence d'origine des palatales chinoises marquait certainement une différence de prononciation : les transcriptions sino-japonaises qui écrivent toujours *t*, *č*, *ts*, *d*, *j*, *dẓ* pour *č* et *j*, mais *s*, *ś*, *ẓ*, *ẑ* pour *tś* et *dẑ* le prouvent bien (¹) ; le sino-annamite lui-même traite tout différemment *j* et *dẑ* : il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'il eût fait de même de *č* et *tś*. De plus il ne faut pas oublier que les prononciations restituées d'après le *fan-ts'ie* représentent un état de la langue plus ancien que le X[e] siècle. La confusion des deux séries de palatales sourdes (*č* et *tś*), aujourd'hui complète, avait probablement commencé dès cette époque. Bref, si la répartition de *tr* et de *ch* en sino-annamite ne répond pas exactement aux différences étymologiques du *č* et du *tś* chinois, ce fait est probablement dû à ce qu'en chinois même, dans la prononciation de la fin des T'ang, il régnait une certaine confusion entre les deux classes étymologiques des palatales.

Dans un petit nombre de cas, *č*, *tś*, *j* (et même *dẑ*) chinois ont abouti, en annamite moderne, à la consonne que le quôc-ngữ écrit *gi*. J'ai déjà indiqué plus haut la valeur de cette consonne. On ne peut la considérer comme une survivance de l'ancien *j* chinois, car on la trouve aussi bien au début de mots ayant en chinois des initiales *č*, *tś* que de mots à initiale *j*. C'est une modification

(¹) Je rappelle qu'en japonais, la voyelle a une influence très forte sur la consonne qui la précède ; *t* n'est possible que devant *a*, *e*, *o* ; devant *i* il se change en *č* et devant *u* en *ts* ; d'autre part, *č* et *ts* ne peuvent exister devant d'autres voyelles que *i* et *u* respectivement ; il en est de même pour *d*, *j*, *dẓ*. *S* se change en *ś* devant *i*. Ces faits expliquent les modifications compliquées que subissent les mots chinois en sino-japonais.

annamite des sourdes *ṭṣ* et *č*, se transformant en sonores. Le cas se produit parfois aussi pour les mots chinois passés dans la langue vulgaire :

Papier	紙 *chỉ*	*giấy*
Espèce	種 *trồng*	*giống*

Mais il est surtout fréquent en annamite, même sans parler du dialecte tonkinois où près de la moitié des anciens mots à initiale *tr* ont pris, assez récemment, cette forme.

	Tonkin	Hà-tĩnh	Nhô-lâm	Quảng-trị
Quoi	*gì*	*chi*	*chi*	*chi*
Réunir	*giùm*	*chùm*	*chùm*	...
Quelle heure ?	*bao giờ*	*rang chờ*	*rang giờ*	...
Puits	*giềng*	*chiềng*	...	*chiềng*
Se fâcher	*giận*	*giận*	*giận*	*chận*
Lit	*giường*	*chường*	*giảng*	*chừng*
Vieux	*già*	*tra*	*tra, gia*	*tra*
Milieu	*giữa*	*trựa*	*trựa*	*trựa*

La comparaison des dialectes mường montre qu'en effet dans un grand nombre de mots, *gi* annamite n'est que le résultat de la transformation en sonore de *ch*. Il y est généralement rendu en effet par $\check{c}^y$ (1).

	Vent	Lit	Moment	Quoi ?	Cacher	Tresser	Puits	Furieux(2)	Riche
Tonkinois	ʒo^2	ʒươn̉$_1$	ʒơ$_1$	ʒi$_1$	ʒ^{d}u^2	ʒôk^2	ʒiên̉^{2}	ʒŏn$_1$	ʒ^{d}u$_1$
— (Q.-ng.)	*gió*	*giường*	*giờ*	*gì*	*giấu*	*giộc*	*giềng*	*giận*	*giàu*
Thạch-bì	so$_1$	č^{y}iên̉$_1$	č^{y}ư$_1$	č^{y}i$_1$	č^{y}u$_2$	...	...	...	...
Mĩ-sơn	č^{y}o$_1$	....	č^{y}u^1	č^{y}i^1	..	...	...	yŏn	yaò
Ngọc-lặc	so$_3$	č^{y}ơn̉	č^{y}ơ	č^{y}i	...	...	...	(yư$_2$)	yau
Như-xuân	so$_1$	č^{y}ươn̉	č^{y}ơ^2	č^{y}i	...	...	...	(yư$_1$)	y^{a}u
Lâm-la	so$_3$	č^{y}ưn̉^{1}	yơ^1	yi	su	č^{y}ôk$_2$	č^{y}iên̉$_3$	yŏn^5	yaò^1
Làng-lỡ	ʒu$^d{}_2$	ʒươn̉	...	yi$_1$	ʒu	...	ʒiên̉$_2$	d^{y}ŏn^3	ʒau
Hạ-sử̀u	so^5	č^{y}ươn̉^{2}	č^{y}ơ^2	č^{y}i	č^{y}u^5	č^{y}ăk$_1$	č^{y}iên̉^{5}	č^{y}ŏn^1	č^{y}aò^2
Nguồn	so	č^{y}ưn̉	...	...	...	...	...	...	...
Uỷ-lô	sâ	....	č^{y}ơ$_3$	č^{y}i$_3$	y^{d}u	...	č^{y}ươn̉	č^{y}ŏn$_1$	č^{y}aw$_3$
Thái-thịnh	so^5	č^{y}ươn̉^{2}	č^{y}ơ^2	č^{y}i	č^{y}u^5	săk$_1$	č^{y}iên̉^{5}	č^{y}ŏn^1	č^{y}aò^2
Hung	yo$_2$	(kă-č^{y}ưn̉)	...	...	...	...	...	...	...
Khong-kheng	yo	son̉	...	č^{y}i	...	...	...	...	...
Sek	...	č^{y}ưn̉	...	...	...	...	...	...	...

Elle montre aussi que cette initiale est parfois due à une évolution $y > j$ dont le sino-annamite ne paraît pas avoir subi les atteintes. Il y a en effet des mots où tous les dialectes répondent à *gi* annamite par y, même ceux où $\check{c}^y$ ne

(1) Quelquefois devenu *y* et ʒ dans les dialectes où $\check{c}^y$ subit ces altérations.

(2) Les mots *yư$_2$*, *yư$_1$* de Ngọc-lặc et Như-xuân répondent à l'annamite ʒư^4 (*dữ*).

subit jamais cette altération. La réalité de cette évolution est d'ailleurs prouvée directement par l'un au moins de ces mots, ann. *giọt*, goutte (ann. moy. *jọt*$_{1}$) avec le mot apparenté *dọt*, couler goutte à goutte (**yọt*$_{1}$), qui sont la double forme prise en annamite par un mot d'origine thai, et auxquelles le siamois répond par *hyŏđ*$_{1}$ et le shan par *yôt*^{1}.

3. — *Dentales*.

En sino-annamite, *t* et *d* chinois sont représentés l'un et l'autre par la consonne *ḍ*, écrite en quôc-ngữ par le signe *đ*.

Chinois *t* = s.-a. *ḍ* (*đ*)

斗 *t'u*^{2}	*ḍ*^{ȃ}*u*$_{2}$ (*đẩu*)	端 *twan*^{1}	*ḍwaṇ* (*đoan*)
刀 *taw*^{1}	*ḍaw* (*đao*)	敦 *twŏn*^{1}	*ḍôṇ* (*đôn*)
'弔 *tiew*^{3}	*ḍiĕw*^{2} (*điếu*)	多 *ta*^{1}	*ḍa* (*đa*)
東 *toṅ*^{1}	*ḍôṅ* (*đông*)	當 *taṅ*^{1}	*ḍươṅ* (*đương*)
都 *to*^{1}	*ḍô* (*đô*)	等 *tŏṅ*^{2}	*ḍăṅ*$_{2}$ (*đẳng*)
膽 *tam*^{2}	*ḍam*$_{2}$ (*đảm*)	丁 *tieṅ*^{1}	*ḍĩṅ* (*đinh*)
店 *tiem*^{3}	*ḍiêm*^{2} (*điếm*)	帶 *tay*^{1}	*ḍay* (*đai*)
亶 *tan*^{2}	*ḍaṇ*$_{2}$ (*đản*)	帝 *tie*^{3}	*ḍê*^{2} (*đế*)
典 *tien*^{2}	*ḍiêṇ*$_{2}$ (*điển*)	對 *tway*^{3}	*ḍway*^{2} (*đoái*)

Chinois *d* = s.-a. *ḍ* (*đ*)

頭 *d*^{e}*u*$_{1}$	*ḍ*^{ȃ}*u*$_{1}$ (*đầu*)	達 *dat*$_{4}$	*ḍaṭ*$_{1}$ (*đạt*)
道 *daw*$_{2}$	*ḍaw*$_{1}$ (*đạo*)	段 *dwan*$_{3}$	*ḍwaṇ*$_{4}$ (*đoạn*)
迢 *diew*$_{1}$	*ḍiêw*$_{1}$ (*điều*)	屯 *dwŏn*$_{1}$	*ḍôṇ* (*đồn*)
同 *doṅ*$_{1}$	*ḍôṅ*$_{1}$ (*đồng*)	馱 *da*$_{3}$	*ḍa*$_{4}$ (*đạ*)
杜 *do*$_{3}$	*ḍô*$_{4}$ (*độ*)	唐 *daṅ*$_{1}$	*ḍươṅ*$_{1}$ (*đường*)
特 *dŏk*$_{4}$	*ḍăk*$_{1}$ (*đặc*)	定 *dieṅ*$_{3}$	*ḍĩṅ*$_{4}$ (*định*)
牒 *diep*$_{4}$	*ḍiêp*$_{1}$ (*điệp*)	臺 *day*$_{1}$	*ḍay*$_{1}$ (*đài*)
壇 *dan*$_{1}$	*ḍaṇ*$_{1}$ (*đàn*)	地 *die*$_{3}$	*ḍĩ*^{a}$_{4}$ (*địa*)
田 *dien*$_{1}$	*ḍiêṇ*$_{1}$ (*điền*)	兌 *dway*$_{3}$	*ḍway*$_{4}$ (*đoại*)

Le *đ* annamite est toujours considéré comme dental et décrit comme se prononçant ainsi que le *d* français (1). C'est là une erreur. Dans les trois dialectes annamites, du Tonkin, du Haut-Annam et de Cochinchine, il n'existe qu'une seule dentale, le *t* initial, aspiré ou non aspiré (2), qui, on le verra plus loin, doit ce caractère à ce qu'il dérive d'une ancienne sifflante dentale ; mais le *đ*, l'*n* initial et final et le *t* final du quôc-ngữ sont toujours des cacuminales.

---

(1) Cependant le P. de Rhodes avait déjà reconnu sa valeur réelle.

(2) Il y a quelques exceptions par assimilation quand l'initiale est *t* ou *t'*.

Le point de contact entre la langue et le palais diffère un peu suivant les dialectes ; mais l'articulation cacuminale reste constante ([1]). Ainsi *t* initial et *th* d'une part, *t* final, *đ* et *n* de l'autre sont en annamite des articulations très différentes : on verra plus loin la cause historique de ce fait ; il me suffit ici de constater que les Annamites ont toujours rendu les deux dentales chinoises par la cacuminale sonore.

Dans les mots annamites d'origine mon-khmer, *ḍ* répond à la fois aux deux occlusives sourde et sonore qui sont dentales ou cacuminales suivant les dialectes, tandis que l'occlusive douce non sonore de ces langues (écrite *ḍ* en mon et *ṭ* en khmer, mais également prononcée *đ*) s'est changée en nasale.

	ANNAMITE	MON	KHMER	BAHNAR	STIENG	RƠNGAO	CHAM
Transpercer	*ḍŏ̈m* (*đâm*)	....	*tăp*	*tâm*	*tap*	....	....
Là-bas	*ḍo²* (*đó*)	....	....	*to, pŏ-to*	....	*tau*	....
Tisser	*ḍaṇ* (*dan*)	....	*t'-b̆-añ*	*tañ*	*tañ*	*tan*	*t-ăp-ăn*
Placer	*ḍê₂* (*đề*)	....	*tăk*	*tah*	*teh*	*tah*	*tauk*
Terre ([2])	*ḍŏ̈ṭ²* (*đất*)	*tī*	*dīy*	*teh*	*tĕh*	*t-ŏ̈n-īh*	*t-ăn-ơn*
Pierre	*ḍa²* (*đá*)	*t-m-a*	*t'-m-a* ([3])	*t-ŏ̈m-o*	*t-ŏ̈m-ᵒu*	*ham-u*	*ba-tau*
Stagnation (de l'eau)	*ḍoñ₄* (*đọng*)	*tŭñ*	*dŭñ*	*duñ*	....	....	....
Lampe	*ḍeṇ₁* (*đèn*)	....	*dien*	....	*diĕn*	....	....

Il en est de même pour les mots d'origine thai.

([1]) Sur le groupe *tr*, qui est la notation défectueuse d'un son unique, voir ci-dessus p. 27. — Au XVII[e] siècle, *t* initial était cacuminal quand il était suivi de *l* ; je ne sais s'il l'est aussi aujourd'hui dans les régions où *tl* existe encore.

([2]) Sur l'origine *k*, *t* des finales *y* et *h* dans les langues mon-khmer, cf. SCHMIDT, *Grundzüge einer Lautlehre der Mon-khmer Sprachen*, § 84-89. — Le dialecte des Mọi du Quảng-bình a une forme avec gutturale finale *kơ-tek*. — Pour khm. *đ* en correspondance avec *t* des autres langues, cf. *ibid.*, § 139. — Les formes cham et rơngao sont des formes à infixe nasal parfaitement régulières.

([3]) Il n'y a pas à tenir compte de l'aspiration de l'initiale, car elle est due à un développement interne de la langue, à une époque relativement récente. En cambodgien moderne, chaque fois que (par suite de préfixation ou d'infixation) deux consonnes se trouvent directement en contact sans voyelle intermédiaire à l'initiale du mot, si la première est une occlusive sourde ou sonore, et que la seconde soit autre que *r*, l'occlusive initiale devient aspirée. En cambodgien ancien, l'initiale n'est jamais aspirée dans ce cas, comme le montrent nettement les inscriptions. Si j'en juge par les documents, malheureusement peu nombreux, que fournit M. AYMONIER dans *Quelques notions sur les inscriptions en vieux khmer* (*Journ. As.*, 1883, I, 441-505 ; II, 199-228) l'évolution se serait produite aux environs du X[e] siècle pour les sourdes ; elle ne présenterait donc aucun lien avec la transformation plus récente des sonores en sourdes. Pour les sonores, le phénomène paraît bien plus tardif, car les Siamois écrivent toujours par la sonore non aspirée les mots que les Cambodgiens écrivent par l'aspirée (*bdnom* = khm. *b'num*,

	Annamite		Siamois	Laotien	Ahom	Shan	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Piler	*đờm*	(*đâm*)	*tăm*	*tăm*$_2$	*tăm*	*tẳm*	*tăm*	*tăm*	...	*tam*^{2}
Fesse	*địt*^{2}	(*địt*)	*tuđ*$_1$	...	...	...	...	*tŏt*^{1}	...	...
Paire	*đôy*	(*đôi*)	...	...	...	...	*tôy*	*tôy*	*tôy*^{1}	*toy*^{1}
Percher	*độ*$_1$	(*độ*)	...	...	...	...	...	*tô*	...	*tu*
Empiler	*đắp*^{2}	(*đắp*)	...	...	...	*tăp* (1)	...	...	...	*tep*
Flammèche	*đom*^{2}	(*đóm*)	...	...	...	...	...	...	...	*tem*^{3}
Tranché	*đứt*^{2}	(*đứt*)	*tăđ*$_1$	*tăđ*$_2$	*tăt*	[*tăt* (2)]	*tăt*^{2}	...	...	*tat*^{1}
Verser	*đổ*$_2$	(*đổ*)	...	...	...	...	...	*tau*$_2$	...	*tao*^{3}
Fustiger	*đọn*$_1$	(*đòn*)	*duen*	...	...	...	...	...	...	...
Frapper (3)	*đợp*$_1$	(*đạp*)	*kă-dưb*$_3$	*dăb*$_5$	{ *tăp* / *tăp* }	*tŏp*^{1}	*dăp*	{ *tap*$_1$ / *tup*$_1$ }	*tup*$_1$	*tup*
Champ	*đỗṅ*$_1$	(*đồng*)	*đăṅ*$_3$	{ *đỗṅ*$_5$ / *dăṅ*$_5$ }	*tuṅ*	*tõṅ*	*dôṅ*	...	*tôṅ*$_2$	...
Perdrix	*đa*	(*đa*)	*kă-da*	*da*	...	...	...	...	...	...
Défier	*đô*^{2}	(*đô*)	*da*^{5}	*da*^{5}	...	...	*tô*$_2$	...	...	...

Ainsi l'occlusive cacuminale sonore annamite (*đ* du quôc-ngữ) représente toujours dans tous les mots, quelle que soit leur origine, thai, mon-khmer ou chinoise, les deux occlusives dentales (ou cacuminales) sourde ou sonore confondues (4) ; seul le régime des tons permet de distinguer la sourde de la sonore. Cette confusion s'est produite en annamite antérieurement au Xe siècle, époque où le sino-annamite a commencé son évolution propre.

---

montagne, etc.) ; il est possible qu'il soit lié à la transformation des anciennes sonores en sourdes, et qu'en fait les sonores n'aient jamais été aspirées. Quoi qu'il en soit, il semble qu'à l'heure actuelle, il y ait tendance à remplacer l'aspirée initiale par la sourde non aspirée suivie d'une voyelle brève *ơ* ; c'est du moins ainsi qu'on peut expliquer, je crois, les cas assez nombreux où il existe deux formes écrites d'un même mot, l'une avec, l'autre sans aspiration, mais où la prononciation ne connait que la forme non aspirée, et aussi les cas où la forme à initiale aspirée a complètement disparu, même de l'orthographe. Ces formes sans aspiration sont en effet modernes, et ne représentent pas une survivance de la prononciation ancienne, car même à ces mots l'orthographe siamoise donne une initiale aspirée : frère ainé, khm. *č-ɓăṅ* (pron. *č*^{ə}*ơɓoṅ*), siam. *č'i-ɓoṅ*. Le phénomène, qui est important pour la phonétique du cambodgien moderne, mériterait d'être étudié de près.

(1) Le mot shan a simplement le sens de *placer sur*.

(2) Ce mot appartient au dialecte khamti ; je n'en connais pas le ton.

(3) Le ton du shan *tŏp*^{1} indique une initiale sourde, tandis que tous les autres dialectes présentent une initiale sonore.

(4) Je n'ai pas vu qu'on ait jamais cherché à déterminer exactement le point d'articulation dans aucun dialecte thai ou mon-khmer. En cambodgien actuel, l'articulation paraît toujours cacuminale ; mais n'ayant pu étudier que deux individus seulement, je n'ai pu m'assurer s'il ne s'agissait pas là de variations individuelles. En pégouan l'articulation est interdentale chez le seul indigène que j'aie pu examiner.

Une confusion semblable a eu lieu en mường, mais c'est l'occlusive sourde, dentale ou cacuminale suivant les dialectes (1), qui a subsisté (2).

	Terre	Nuit	Lampe	Aller	Accoucher	Rouge	Piler	Arriver	Faim
Tonkinois	*ḍờṭ*^{2}	*ḍêm*	*ḍèṇ*$_{1}$	*ḍi*	*ḍe*$_{2}$	*ḍo*$_{2}$	*ḍờm*	*ḍèṇ*^{2}	*ḍoy*^{2}
— (Q.-ng.)	*đất*	*đêm*	*đèn*	*đi*	*đẻ*	*đỏ*	*đâm*	*đến*	*đói*
Thach-bì	*tờt*^{2}	*têm*	*teṅ*	*ti*	*tè*^{2}	*to*^{2}	*tờm*	*tèṅ*$_{2}$	...
Văn-mông	*tờt*^{2}	...	*teṅ*	*ti*$_{1}$	*te*^{2}	...	...	...	*tol*$_{2}$
Mĩ-sơn	*tờt*^{2}	*têm*$_{1}$	*teñ*^{1}	*ti*$_{1}$	*te*^{2}	...	*tờm*$_{1}$	*tiñ*$_{2}$	*tol*$_{2}$
Ngọc-lặc	*tờt*$_{1}$	(*hôm*)	*ten*	*ti*	*te*$_{1}$	*to*$_{1}$	...	...	*toy*$_{3}$
Như-xuân	*dờt*^{2}	*dêm*	*den*	*di*	*de*^{2}	*do*$_{1}$	...	...	*don*$_{1}$
Lâm-la	*tờt*$_{2}$	*têm*	*ten*^{1}	*ti*	*te*$_{2}$	*to*$_{2}$	*tờm*	*tèṅ*$_{3}$	*toy*$_{3}$
Làng-lỡ	*tơt*	*têm*$_{1}$	*dien*	*ti*	*te*$_{1}$	*do*$_{1}$	(*tâp*^{5})	*tèṅ*$_{2}$	*toy*$_{2}$
Hạ-sửu	*tờt*$_{1}$	(*hôm*)	*ten*^{2}	*ti*	*te*$_{1}$	*to*$_{1}$	*tờm*	*tèṅ*^{5}	...
Nguồn	*tờt*	*têm*	...	*ti*	*te*	*to*	...	...	...
Uỷ-lô	*tờt*^{1}	*têm*^{3}	...	*ti*$_{3}$	*te*^{1}	..	...	*tèṅ*	*tul*
Thái-thịnh	*tờt*$_{1}$	*têm*	...	*ti*	*te*$_{1}$	*to*$_{1}$	*tờm*	*tèṅ*^{5}	...
Hung	*tờt*$_{2}$	*têm*$_{2}$	...	*ti*	*te*^{1}	...	*tờm*$_{2}$	*tèṅ*^{5}	*toy*^{5}
Khong-kheng	*tờt*	*têm*	...	*ti*	...	...	...	...	...
Sek	...	...	*ten*	*ti*	...	*tôh*	...	...	...

4. — *Labiales.*

A. — *Occlusives.*

Les anciens *p* et *b* chinois sont généralement représentés en sino-annamite par *b*. On sait que *p* ne se rencontre jamais à l'initiale dans les dialectes annamites actuels.

Chinois *p* = s.-a. *b*

包 *p*^{y}*aw*^{1}	*baw* (*bao*)	布 *pwo*^{3}	*bô*^{2} (*bố*)
寶 *paw*^{2}	*baw*$_{2}$ (*bảo*)	北 *pŏk*^{1}	*băk*^{2} (*bắc*)
表 *p*^{y}*iew*^{2}	*biĕw*$_{2}$ (*biểu*)	班 *pan*^{1}	*baṇ* (*ban*)
報 *paw*^{3}	*baw*^{2} (*báo*)	兵 *p*^{y}*iĕn*^{1}	*biñ* (*binh*)
博 *pak*^{1}	*bak*^{2} (*bác*)	不 *pwŏt*^{1}	*bŏṭ*^{2} (*bất*)

(1) La série *d*, *t*, *t'*, *n* paraît cacuminale dans le dialecte de Làng-lỡ et alvéolaire à Thái-thịnh ; à Hạ-sửu et Lâm-la, les sourdes *t* et *t'* sont presque interdentales, tandis que *d* et *n* sont articulées un peu plus en arrière. A Lâm-la il y a deux sourdes aspirées d'articulation différente, *t'* dental et *ṭ'* cacuminal, ce dernier représentant un ancien *ṣ*. Aucun des dialectes mường que je connais ne présente la différence d'articulation entre *t* initial et *ṭ* final, si remarquable en annamite.

(2) J'ai déjà signalé plus haut les deux dialectes mường, celui de Như-xuân et celui de Làng-lỡ, où les occlusives initiales reçoivent un traitement particulier.

Chinois *b* = s.-a. *b*

袍 *baw*$_1$	*baw*$_1$ *(bào)*	部 *b*^{o}*u*$_1$	*bô*$_4$ *(bộ)*
逢 *boṅ*$_1$	*bôṅ*$_1$ *(bông)*	別 *b*^{y}*iet*$_4$	*biêṭ*$_1$ *(biệt)*
婆 *bwa*$_1$	*ba*$_1$ *(bà)*	傍 *baṅ*$_1$	*baṅ*$_1$ *(bàng)*
白 *b*^{y}*ởk*$_4$	*băč*^{y}$_1$ *(bạch)*	跋 *bwat*$_4$	*baṭ*$_1$ *(bạt)*
皮 *b*^{y}*iė*$_1$	*bi*$_1$ *(bì)*	裴 *bway*$_1$	*buy*$_1$ *(bùi)*
平 *b*^{y}*iėñ*$_1$	*bīñ*$_1$ *(bình)*	憑 *b*^{y}*iėñ*$_1$	*băñ*$_1$ *(bằnh)*

De même dans les mots d'origine mon-khmer et les mots d'origine thai, la sonore annamite correspond indifféremment à la labiale sourde et à la labiale sonore, tandis que la nasale remplace la douce non sonore.

	Annamite		Mon	Khmer	Bahnar	Stieng	Rơngao	Kha	Cham
Fruit (1)	*blay*^{2}	*(blái)*	...	*p'-le*	*p-ley*	...	*p-li*	*p-lĕh*	*p-loy*
Citrouille	*buôy*$_2$	*(buổi)*	*g-pi*	*l-bôw*	*puol*	...	*puơl*	*păr*	..
Voler	*bai*	*(bay)*	*paw*	...	*păr*	*par*	*păr*	*p-ŏn-ưr*	*pŏr*
Trois	*ba*	*(ba)*	*pi*	*ƀiy* (2)	*peñ*	*pĕi*	*pi*	...	...
Quatre	*bôṇ*^{2}	*(bốn)*	*pan*	*ƀuon*	*puon*	*puôn*	*pun*	...	...
Sept	*bai*$_2$	*(bảy)*	*t'ă-păh*	...	*tơ-pơh*	*pŏh*	*to-păč*^{y}	...	...
Téter	*bu*^{2}	*(bú)*	...	*ƀôw*	...	*pu*	...	*bu*	...
Cueillir	*be*$_2$	*(bẻ)*	*lă-păh*	*ƀĕḥ*	*pĕk*	*pǒk*	*pī*	...	*paik*
Tirer (de l'arc)	*băṇ*^{2}	*(bắn)*	*păn*	*ƀăñ*	*păñ, pĕñ*	*pĕñ*	*păñ*	*piñ*	...

	Annamite		Siamois	Laotien	Ahom	Shan	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Ventre (3)	*băñ*$_4$	*(bụng)*	*băñ*	*(pañ*$_3$*)*	...	...	...	*(pañ*$_2$*)*	...	...
Radeau	*be*$_1$	*(bè)*	*be*	*be*	*pe*	*pe*^{1}	*be*^{5}	*pe*$_4$	*pe*$_3$	...
Père	*bô*^{2}	*(bố)*	*bo*$_3$	*bo*$_3$	*po*	*paw*	*bo*	*po*	*po*$_2$	*po*
Diviser	*baṇ*	*(ban)*	*păn*	*păn*$_2$	*păn*	*păn*^{2}	*păn*	*păn*	*păn*	*pun*^{2}
Pain	*băñ*^{2}	*(bánh)*	*peñ*$_3$	*peñ*$_3$	*piñ*	...	...	*pĕñ*$_2$	*pĕñ*$_2$	*piñ*^{3}
Mollet	*bi*	*(bī)*	*pli*	*ƀi*	...	...	...	*pi*	...	...
Fermer (4)	*biṭ*^{2}	*(bít)*	*pid*	*pid*$_4$	...	*păt*$_1$	...	...	...	...

---

(1) Le mot est donné en annamite moyen d'après le P. de Rhodes. Actuellement il est inusité en tonkinois ; en cochinchinois on dit *trái*, et en Haut-Annam *trày*.

(2) Pour le cambodgien *ƀ* correspondant à *p* des autres langues, cf. Schmidt, *loc. cit.*, p. 141, 144, où tous les *p* du cambodgien sont à lire *ƀ*, et les conclusions de l'auteur à modifier en conséquence, le P. Schmidt n'ayant pas reconnu l'existence de *ƀ* dans les langues mon-khmer.

(3) Le mot a perdu la liquide que seul le mường a conservée : Mĩ-sơn *ploṅ*, Thạch-bi, *klo*^{a}*ṅ*, etc.

(4) Le mot s'est dédoublé en annamite : 1° *bit* fermer : *dóng bít* fermer hermétiquement ; 2° *bịt* couvrir, fermer, *bịt khăn* mettre son turban.

Cette confusion des deux occlusives labiales sourde et sonore n'est pas spéciale à l'annamite : elle se retrouve dans tous les dialectes mường ; mais c'est généralement la sourde qui répond au *b* annamite.

	Gâteau	Voler (oiseau)	Papillon	Argent	Trois	Quatre	Sept	Foyer	Bœuf	Solide
TONKINOIS	*băñ*^{2}	*bai*	*bươm-bươm*	*bak*$_{1}$	*ba*	*bôṇ*^{2}	*bai*$_{2}$	*bêp*^{2}	*bo*$_{1}$	*bêṇ*$_{1}$
— (Q.-NG.)	*bánh*	*bay*	*bươm-bươm*	*bạc*	*ba*	*bốn*	*bảy*	*bếp*	*bò*	*bền*
THẠCH-BI	*peñ*$_{2}$	*păl*	*pươm*$_{2}$	*pak*	*pa*	*pôn*$_{2}$	*pai*^{2}	*pêp*^{2}	*po*$_{1}$	...
MĨ-SƠN	*peñ*$_{2}$	*pŏl*$_{1}$	...	*pak*	*pa*$_{1}$	*pon*$_{2}$	*paê*^{2}	*pêp*^{2}	*po*^{1}	*pên*^{1}
NGỌC-LẶC	*peñ*$_{3}$	*păn*	*pươm*$_{2}$	*pak*$_{1}$	*pa*	*pôn*$_{3}$	*pai*$_{1}$	*pêp*$_{1}$	*po*	..
NHƯ-XUÂN	*beñ*$_{1}$	*băn*	*bươm*$_{1}$	*bak*$_{1}$	*ba*	*bôn*$_{1}$	*pai*$_{1}$	*bêp*^{2}	*bo*	...
LÂM-LA	...	*păn*	*pươm*$_{3}$	*pak*^{1}	*pa*	*pôn*$_{3}$	*pai*$_{2}$	...	*po*^{1}	...
LÀNG-LỠ	*pêñ*$_{2}$	*pŏn*$_{1}$	*pươm*$_{2}$	*pak*^{5}	*pa*$_{1}$	*pôn*$_{2}$	*pai*$_{1}$	...	*pua*	*viên* / *vên*
HẠ-SỬU	*pañ*^{5}	*păl*	*bơ-bơ*	*pak*^{2}	*pa*	*pôn*^{5}	*pai*$_{1}$	*pêp*$_{1}$	*po*^{2}	*pên*^{2}
NGUỒN	...	*păn*	*pươm-pươm*	...	*pa*	*pôn*	*pai*	*pêp*	...	...
UY-LÔ	*pêñ*	*pŏr*^{5}	*bơ-bơ*^{2}	*pàk*$_{3}$	*pa*^{5}	*pon*	*pai*^{1}	*pêñ*^{5}	*po*$_{3}$	*pên*$_{3}$
THÁI-THỊNH	*peñ*^{5}	*păl*	*bơ*^{5}*-bơ*^{5}	*pak*^{2}	*pa*	*pôn*^{5}	*pai*$_{1}$	...	*po*^{2}	..
HUNG	...	*(pilh)* / *pīn*$_{2}$	*păm*$_{2}$*-pam*^{1}	*pɔk*$_{3}$	*pa*$_{2}$	*pôn*^{5}	*păn*^{1}	...	...	..
KHONG-KHENG (1)	...	*pĕl*	*to-bơ*	...	...	...	...	...	...	...
SEK	...	*pŏl*	*puñ-p'añ*	...	*pa*	*pôn*	*pai*	*to-pê*	*pu*	...

Si, dans la plupart des cas, *p* et *b* chinois sont représentés en sino-annamite par *b*, il existe un petit nombre de mots où ils se sont transformés en *t*. Le phénomène se rencontre même pour *p'*, qui devient alors *t' (th)*.

$p = t$		$b = t$	
必 *piet*^{1}	*tǝṭ*^{2} *(tất)*	並 *bièñ*$_{4}$	*tīñ*$_{4}$ *(tịnh)*
幷 *pièñ*^{1}	*tīñ* *(tinh)*	鼻 *biè*$_{3}$	*ti*$_{4}$ *(tị)*
賓 *pièn*^{1}	*tǝṇ* *(tân)*	便 *bien*$_{3}$	*tiêṇ*$_{4}$ *(tiện)*
比 *piè*^{2}	*ti*^{2} *(tỉ)*		

On vient de voir que le *t* initial actuel n'existait pas encore en annamite au Xe siècle et on verra plus loin vers quel moment il s'est formé. La transformation

(1) Le Khong-kheng a adopté la numération thai. — Dans les mots Khong-kheng *pĕl* et Hung *pilh*, la voyelle est vraisemblablement brève. Le mot *to* qu'on trouve dans ces deux dialectes ainsi qu'en sek devant certains noms d'animaux, n'est pas un préfixe : c'est la déterminative thai des animaux, *tô*, empruntée aux dialectes tai de la région.

de *p*, *b* initiaux en *t* ne peut être antérieure à cette époque [1]; elle était achevée au XVIIe siècle [2]. Le phénomène paraît être spécial au sino-annamite. Du moins, je ne lui connais aucun analogue ni parmi les mots d'origine thai, ni parmi ceux d'origine mon-khmer; et on serait tenté de l'attribuer à quelque particularité de la prononciation chinoise, n'était la date tardive où il s'est produit.

Si le sino-annamite présente ainsi une altération qui semble lui être particulière, il n'a jamais été atteint par une des transformations normales de *p* : en annamite en effet celui-ci, bien qu'il passe généralement à *b* comme en sino-annamite, est devenu assez souvent aussi *v*. Je ne fais ici que noter en passant ce phénomène dont il sera traité plus loin.

Les mots chinois à initiales *p*, *b* ont-ils pris dès leur entrée en sino-annamite l'initiale douce qu'ils ont aujourd'hui, ou bien faut-il admettre qu'ils ont pris d'abord une initiale forte *p* qui s'est postérieurement transformée en *b* ? La première hypothèse me paraît devoir être écartée. En effet, si on examine les emprunts de mots de cette espèce faits au sino-annamite par le dialecte tai-blanc, on constate que ces mots ont toujours une initiale *p* :

	Sino-annamite	Tai-blanc
Saluer	拜 *bay*^{2} (*bái*)	*pay*$_{2}$
Tempête	雹 *baw*^{1} (*bão*)	*paw*
Bol	鉢 *bat*^{2} (*bát*)	*pat*^{2}
Planche	板 *baṇ*^{2} (*bản*)	*pen*$_{2}$
Changer	變 *biêṇ*^{2} (*biến*)	*piên*$_{2}$
Cent	百 *băč*^{2} (*bách*)	*pak*^{2}

(1) Il semble qu'il subsiste au moins un témoin de l'époque où les mots sino-annamites à initiale *t* avaient encore une labiale initiale : c'est le mot annamite *ví* ([illegible]) comparaison, supposition, qui dérive du chinois 譬 *pie*^{3}, s.-a. *tí*, mais remonte évidemment à une époque où le sino-annamite n'avait pas encore évolué de *p* à *t*. Malheureusement c'est un cas unique.

(2) Il ne me paraît pas possible de préciser davantage. Les transcriptions de noms étrangers que l'on trouve, assez rarement du reste, dans le *Đại-việt sử kí toàn thơ* 大越史記全書, ne donnent aucun renseignement. La plupart des noms de rois ou de personnages chams ne sont pas reconnaissables sous la forme que leur attribuent les historiens annamites. D'autre part, il est certain que, pour beaucoup de noms de rois ou de pays, la transcription n'était pas faite sur place par les scribes tonkinois, mais bien dans le pays d'origine par des interprètes chinois, car historiens annamites et chinois emploient exactement les mêmes caractères. On sait que le chinois était en quelque sorte la langue diplomatique de tout l'Extrême-Orient au XVIe et au XVIIe siècle et que même les pays où le chinois n'était pas d'étude courante faisaient souvent rédiger dans cette langue les lettres adressées aux cours de Chine, d'Annam, du Japon et de Corée. L'exemple suivant prouvera qu'on ne peut faire fond sur ce genre de documents. Un roi de Sumatra ayant envoyé une ambassade en Annam en 1467, son royaume est appelé 蘇門嗒羅, s.-a. *Tô-man-thâp-la*, chinois *Sou-men-t'a-lo* (*Đại-việt sử kí toàn thơ*, q. 12, 33 a). Il est bien évident que les gens qui ont transcrit ce nom lisaient à la chinoise, avec sifflante initiale ; or, le *Houa yi yi yu* donne dès cette même époque au caractère 蘇 la prononciation sino-annamite actuelle *tô*, et le transcrit 多 ; d'où il suit nécessairement que la transcription n'est pas due à des Annamites.

Or, le dialecte possède à la fois *p* et *ƀ* et rend régulièrement par *ƀ* un certain nombre de mots annamites à initiale *b*.

	Annamite	Tai-blanc		Annamite	Tai-blanc
Courge	$b^{d}u_{1}$ (*bẩu*)	$ƀ^{d}u_{2}$	Coton	*bǒň* (*bông*)	*ƀôň*
Sale	$b\breve{\sigma}n_{2}$ (*bẩn*)	$ƀ\breve{\sigma}n^{2}$	Ramer	*bơy* (*bơi*)	*ƀơy*
Lentille d'eau	bew_{1} (*bèo*)	$ƀew_{2}$	Amulette	$bu^{a}{}_{1}$ (*bùa*)	$ƀu^{a}{}_{1}$
Gras	bew^{2} (*béo*)	$ƀew_{2}$	Pioche	bu^{a2} (*búa*)	$ƀu^{a}{}_{2}$
Bouché	bi^{2} (*bí*)	$ƀi_{2}$	Pinceau	but^{2} (*bút*)	$ƀut^{2}$

La seule explication possible de cette différence de traitement est dans une différence des dates d'emprunts : à mon avis les mots à initiale *p* sont des emprunts anciens (¹) et les mots à initiale *b* ont été admis plus récemment, l'évolution annamite $p > b$ se plaçant pendant la période intermédiaire. La date de cette évolution ne saurait d'ailleurs être précisée.

B. — Spirantes.

Le chinois ancien possédait deux spirantes labiales, sourde et sonore, *f*, *v*, dont la première est, dans les tableaux phonétiques, répartie en deux classes suivant l'origine *p* ou *p'* de l'initiale. On a vu plus haut qu'en effet elles étaient issues, vers le début des T'ang, des occlusives labiales mouillées et suivies d'un *i* intercalaire avec ou sans la semi-voyelle labiale *w* (²).

(¹) La date relativement ancienne des emprunts faits par le tai-blanc au sino-annamite, est d'ailleurs prouvée par le traitement des sifflantes initiales (cf. ci-dessous p. 45)

(²) J'adopte ici l'orthographe **fuň*, **fuk*, **fwaň*, sans *i* intercalaire : cet *i* paraît être tombé très tôt en chinois. En effet, ces mots ont toujours gardé la vocalisation de la 1re catégorie, bien qu'étant à la 3e ; ce qui semble indiquer que *i* était tombé en chinois avant l'époque où sa présence amena le changement de vocalisation dans la 3e et dans la 4e catégorie. La prononciation sino-annamite n'en tient jamais compte (les formes *phiêm*, *phiên*, *phiêt*, sont toutes des formes récentes dérivées de anc. *pham*, *phan*, *phat*, qui ont subsisté fréquemment, ou bien elles dérivent de ch. *p'* : par exemple dans le cas de *phiêu*, *f*, *f* et *v* n'existant jamais en chinois devant la finale *aw-ew*). Malheureusement les finales *iuň*, *ioň*, *iaň*, *iam* sont impossibles en annamite, et par suite la non-existence de *fiuň*, etc., n'est pas probante ; mais les finales *ia*, *iu* sont fréquentes ; or elles ne se rencontrent jamais après *f* en sino-annamite, bien qu'on les trouve en annamite (*phía*, séparer).

D'autre part, j'ai conservé le *w* caractéristique du *ho-k'eou*. Le fait qu'il ne se rencontre ni en sino-japonais, ni en sino-annamite ne prouve rien, le son *fw* n'existant pas plus en japonais qu'en annamite. Dans les dialectes chinois modernes, il a généralement disparu. Mais il y a un cas où son influence me semble manifeste : c'est celui des mots que les phonéticiens chinois classent comme mots à voyelle *ŏ̆* précédée de *w* (finales *wŏ̆n*, *wŏ̆ň*, *wŏ̆t*, *wŏ̆k*). Actuellement dans les dialectes chinois septentrionaux le

Le sino-annamite a, suivant l'ordinaire, confondu la sourde et la sonore: *f* (*f'*), et v sont passés à *f*, écrit en quốc-ngữ par le groupe *ph*. L'annamite actuel possède bien la sonore *v*, mais elle est de date récente, ainsi qu'on le verra plus loin.

Chinois *f* = s.-a. *f (ph)*

風	*p^{y}ioṅ^{1}	>	fɔṅ^{1}	f^{u}ŏṅ	(phong)	付	*p^{y}wiu^{3}	>	fu^{3}	fu^{2}	(phú)
福	*p^{y}iok^{4}	>	fok^{4}	fŭk^{2}	(phúc)	甫	*p^{y}wiu^{2}	>	fwu^{1}	fu^{2}	(phủ)
法	*p^{v}iap^{4}	>	fap^{4}	fap^{2}	(pháp)	分	*p^{y}wiŏn^{1}	>	fwŏn^{1}	fɤn	(phân)
方	*p^{y}waṅ^{1}	>	fwaṅ^{1}	fɯoṅ	(phương)	廢	*p^{y}wiay^{3}	>	fway^{3}	fê^{2}	(phế)

Chinois *f'* = s.-a. *f (ph)*

豐	*p^{y}'ioṅ^{1}	>	f'oṅ^{1}	f'ŏṅ	(phong)	訪	*p^{y}'wiaṅ^{3}	>	f'waṅ^{3}	fɯoṅ^{2}	(phướng)
撫	*p^{y}'wiu^{1}	>	f'wu^{1}	fu	(phu)	芳	*p^{y}'wiaṅ^{1}	>	f'waṅ^{1}	fɯoṅ	(phương)
赴	*p^{y}'wiu^{3}	>	f'wu^{3}	fu^{2}	(phú)	拂	*p^{y}'wiɤt^{4}	>	f'wɤ̆t^{4}	fɤ̆t	(phất)

Chinois v = s.-a. *f (ph)*

奉	*b^{y}ioṅ$_{2}$	>	voṅ$_{4}$	fŭṅ$_{4}$	(phụng)	鳳	*b^{y}ioṅ$_{3}$	>	voṅ$_{3}$	fŭṅ$_{4}$	(phụng)
父	*b^{y}wiu$_{2}$	>	vwu$_{2}$	fu$_{4}$	(phụ)	佛	*b^{y}wiŏt$_{4}$	>	vwŏt$_{4}$	fɤ̆t^{2}	(phật)
馮	*b^{y}ioṅ$_{1}$	>	voṅ$_{1}$	fŭṅ$_{1}$	(phùng)	梵	*b^{y}iam$_{3}$	>	vam$_{3}$	fam$_{4}$	(phạm)
浮	*b^{y}wiu$_{1}$	>	vwu$_{1}$	fu$_{1}$	(phù)	范	*b^{y}iam^{3}	>	vam$_{3}$	fɤm$_{4}$	(phạm)

---

traitement des mots à labiale initiale, suivis de la semi-voyelle labiale devant la voyelle ɤ est assez compliqué; il varie selon les cas, de la façon suivante:

1° Initiales: anciens *p, *p', *b, *m, *f, (f'), *v.

a — Aux trois premiers tons: disparition complète du *ho-k'eou*: voyelle ɤ. 本 **pwŏn* > *pɤn*; 門 **mwŏn* > *mɤn*; 分 *fwŏn* > *fɤn*, etc.

b — Au *jou-cheng* (ou, dans les dialectes qui ont perdu ce ton, dans tous les cas où le mot était anciennement au *jou-cheng*): voyelle *u* ou *ŏ*. 佛 **vwɤ̆t* > *fŏ*;

2° Initiale **mw* > *w*: l'ancien *w* du *ho-k'eou*, devenu initial après la chute de l'*m* s'est maintenu.

a — Aux trois premiers tons: voyelle *e*, 問 *wen*, 文 *wen*;

b — Au *jou-cheng*: voyelle *u*, 物 *wu*.

On voit que la vocalisation moderne diffère suivant le ton, c'est-à-dire suivant que la syllabe est terminée par une voyelle ou une consonne: dans le premier cas (*jou-cheng*), voyelle *u*, *ŏ*; dans le second cas, voyelle ɤ. Le fait est si vrai que dans tous les dialectes du Sud qui ont conservé la consonne finale du *jou-cheng*, et où, par suite, la syllabe reste fermée même à ce ton, la voyelle a subsisté et *w* est tombé: cantonnais: 佛 *făt*. Le dialecte du Fou-kien, il est vrai, paraît faire exception, mais c'est parce qu'il a conservé, seul de tous les dialectes chinois, la semi-voyelle labiale après toute initiale labiale. Il me semble qu'on peut expliquer ces faits par une vocalisation *wɤ̆* qui, en syllabe fermée, a abouti à ɤ avec chute de la semi-voyelle; et en syllabe ouverte à *u* (*ŏ*). Dans ce dernier cas, la semi-voyelle labiale s'est vocalisée avec chute de la voyelle.

Il est à remarquer qu'actuellement les mots purement annamites à initiale *f* sont rares : c'est à peine si le dictionnaire de Génibrel en compte une quinzaine qui ne soient pas dérivés du chinois ; *f* paraît être en voie de disparition ; il tend à se tranformer en sonore, quelquefois en *v* :

Sino-annamite		Annamite		
方 *fɤoṅ*	(*phương*)	*vuôṅ*	(*vuông*)	carré
撫 *fu*$_2$	(*phủ*)	*vô*^{1}	(*vỗ*)	frapper, caresser, tapoter
奉 *fuṅ*$_1$	(*phụng*)	*vɤ̆ṅ*	(*vâng*)	obéir
捕 *fu*$_1$	(*phù*)	*vu*$^a{}_1$	(*vừa*)	aider, protéger.
破 *fɤ*^{2}	(*phá*)	*vɤ*^{1}	(*vỡ*)	rompre, briser.

mais le plus souvent en *b* (¹) :

風 *f*^{a}*ŏṅ*	(*phong*)	*bɯṅ*$_1$	(*bừng*)	vent.
帆 *fɤ̆m*	(*phàm*)	*buôm*$_1$	(*buồm*)	voile.
房 *fɯoṅ*	(*phương*)	*buôṅ*$_1$	(*buồng*)	chambre à coucher.
放 *f*^{ɔ}*ŏṅ*^{2}	(*phóng*)	*buôṅ*	(*buông*)	affranchir.
叛 *faṇ*$_2$	(*phản*)	*baṇ*$_4$	(*bạn*)	rebelle.
煩 *fiẹn*$_1$	(*phiền*)	*buôṇ*$_1$	(*buồn*)	triste.

Tous ces mots sont empruntés au chinois : le point de départ étant connu, le sens dans lequel s'est opérée la transformation n'est pas douteux. Mais des cas analogues se présentent en annamite.

Soudain	*phút phất*	*vụt vất*
Agité par le vent	*phơ phất phưởng*	*vơ vất vưởng*
Donner des verges	*đánh phít phứt*	*đánh vít vứt*
Sifflement du rotin	*phứt*	*vứt*
Enduire de colle	*phẩt* (et *phệt*, appliquer un onguent)	*bệt*
Arracher	*phứt* (plumer)	*vứt*.

Cette transformation de *f* est commune à tous les dialectes. Dans le dialecte du Haut-Annam, pour le parler de Quảng-bình, le P. Cadière (²) mentionne juste deux mots qui ont encore conservé la sourde ancienne, alors que tous les autres dialectes l'ont déjà perdue ; ce sont aussi les seuls que je connaisse dans les parlers du Nghệ-an.

	Haut-Annam					Tonkin	Cochinchine
	Quảng-tri	Hà-tĩnh	Quinh-lưu	Yen-dũng	Nhỏ-lâm		
Caresser	*fô*$_2$	*fô*$_1$	*vô*$_1$	*fô*$_1$	*p'ô*$_1$	*vô*^{1}	*b*^{y}*ô*$_2$
Défricher	*fɤ*$_2$	*fɤ*$_1$	...	...	*bɯ*$^1{}_1$	*vɤ*^{1}	...

(¹) On trouve parfois pour le même mot des formes en *b* ou *v* suivant les dialectes.
(²) *Phonétique annamite*, p. 52.

L'origine de *f* protoannamite (et de ses dérivés récents *v*, *b*) est très simple : c'est le représentant des deux spirantes labiales sourde et sonore *f*, *v* des langues thai. On sait en effet que ce sont deux phonèmes remontant au thai-commun (¹).

	Annamite		Siamois	Laotien	Shan	Tai-noir	Tai-blanc	Dioi
Cotonnade	*vay*$_2$	(*vải*)	*vay*$_3$	*fay*$_3$	*p'ả*	*fay*$_4$	*fay*$_2$	*way*^{1}
Secouer	*fơt*^{2}	(*phàt*)	*văđ*	*vađ*$_1$	*p'ăt*^{1}	...	*făt*$_4$	*wat*
Instruire (²)	*vưk*$_1$	(*vực*)	*făk*$_1$	*fơk*$_2$	*păk*$_4$	...	...	...
En cachette	*vŭṅ*$_4$	(*vụng*)	*fĕṅ*$_2$	...	...	...	...	...
Giffle (³)	*va*$_2$	(*vả*)	*fa*$_1$	*fa*$_2$	*p'ả*$_1$	*fa*	*fa*^{2}	*fa*^{1}
Battre	*vơp*$_1$	(*vạp*)	...	...	...	...	...	*fop*
Poussière	*fơn*	(*phân*)	*făn*$_1$	*făn*$_1$	*p'ăn*$_1$	...	...	...

La question est un peu plus complexe en ce qui concerne l'origine de *f* actuel, car on verra plus loin que, postérieurement au Xᵉ siècle, l'occlusive labiale sourde aspirée a disparu en se transformant en spirante sourde ; en sorte que *f* actuel représente à la fois *f* et *p'* du protoannamite (⁴).

(¹) En shan et en ahom *f* et *v* sont remplacés par *p'* ; la correspondance des tons montre, au moins pour le shan, que c'est là une dérivation secondaire ; toutes les autres langues thai ont conservé la spirante, mais la sonore a régulièrement disparu de la prononciation et *f* seul subsiste. En dioi on a *f*, *w*, *v* (*vw*), qui représentent indifféremment sourde et sonore. — Dans ce tableau j'ai supprimé l'ahom et le thô, les lexiques, malheureusement trop succincts, ne m'ayant donné que les correspondants de l'annamite *vải* : ahom *p'ả*, thô *fay*$_2$.

(²) En annamite et en shan spécialement « dresser un animal » ; dans les langues thai le mot signifie « instruire » en général.

(³) En siamois, laotien, shan « paume de la main » ; en dioi et en annamite « giffle ».

(⁴) On voit que l'opinion un peu légèrement admise et trop généralement répandue qui considère *f* tonkinois comme étant toujours un dérivé récent de *p'* ancien, est fausse. Elle paraît reposer principalement sur l'interprétation inexacte de certains faits de dialectologie annamite. En cochinchinois et dans quelques parlers du Haut-Annam, *f* n'existe pas, et est toujours remplacé par *p'*. Mais il s'agit là d'altérations locales qui ne représentent nullement un état ancien. Dans un cas même, celui du cochinchinois, il semble qu'on en puisse voir l'origine. Ce dialecte s'est formé en pays cham, dans le Bas-Annam, et plus tard, transporté en Cochinchine, il s'est développé en pays cambodgien ; le fond de la population qui le parle n'est pas formé d'Annamites, mais de Chams et de Cambodgiens annamitisés. Or, il est remarquable que les deux spirantes *f* et *v*, qui sont l'une et l'autre altérées dans ce dialecte, sont précisément des phonèmes qui n'existent pas en cham. C'est probablement à l'incapacité des Chams annamitisés à reproduire correctement ces sons qu'il faut attribuer la prononciation *p'* et *b*^{y} qu'ils prennent respectivement.

D'autre part, la graphie *ph* qui a été adoptée en quôc-ngữ pour rendre ce son a eu sa part dans la formation de cette théorie. On ne saurait croire en effet combien d'erreurs sont dues aux singularités graphiques de la transcription traditionnelle. Mais la valeur véritable de la consonne que les créateurs de ce système ont écrite *ph* est décrite clairement par le P. de Rhodes : « *f* ou plutôt *ph* ne suppose pas les lèvres séparées comme notre *f*, mais plutôt pendant la prononciation même les sépare doucement avec un léger souffle : c'est pourquoi dans le dictionnaire nous n'employons pas la lettre *f*, mais *ph* ». C'est la distinction de *f* dentilabial français et de *f* bilabial annamite.

5. — *Sifflantes.*

A. — *Dentales.*

Les quatre sifflantes dentales chinoises **s*, **ʐ*, **ts*, **dʐ* sont complètement confondues en sino-annamite, où elles sont représentées exclusivement par l'occlusive dentale sourde *t*.

Chinois *s* = s.-a. *t*

送 *soṅ*^{3}	*tổṅ*^{2}	(*tống*)	四 *sə̆*^{3}	*tư*^{2}	(*tứ*)
嵩 *siuṅ*^{1}	*tŭṅ*	(*tung*)	西 *siey*^{1}	*t*^{ə}*i*	(*tây*)
宋 *soṅ*^{3}	*tổṅ*^{2}	(*tống*)	孫 *swen*^{1}	*tôṇ*	(*tôn*)
私 *sə̆*^{1}	*tư*	(*tư*)	先 *sien*^{1}	*tiêṇ*	(*tiên*)
死 *sə̆*^{2}	*tư*$_2$	(*tử*)	小 *siew*^{2}	*tiêw*$_2$	(*tiểu*)

Chinois *ʐ* = s.-a. *t*

松 *ʐiuṅ*$_1$	*tŭṅ*$_1$	(*tùng*)	邪 *ʐie*$_1$	*ta*$_1$	(*tà*)
頌 *ʐiuṅ*$_3$	*tŭṅ*$_4$	(*tụng*)	謝 *ʐie*$_3$	*ta*$_4$	(*tạ*)
續 *ʐiuk*$_4$	*tŭk*$_1$	(*tục*)	詳 *ʐiaṅ*$_1$	*tươṅ*$_1$	(*tường*)
隨 *ʐwie*$_1$	*twi*$_1$	(*tuỳ*)	像 *ʐiaṅ*$_2$	*tươṅ*$_4$	(*tượng*)
旬 *ʐwiĕn*$_1$	*twə̆ṇ*$_1$	(*tuần*)	習 *ʐiĕp*$_4$	*tə̆p*$_1$	(*tập*)

Chinois *ts* = s.-a. *t*

總 *tsoṅ*^{2}	*tổṅ*$_2$	(*tổng*)	載 *tsay*^{3}	*tay*^{1}	(*tải*)
紫 *tsə̆*^{2}	*tư*$_2$	(*tử*)	晉 *tsiĕn*^{3}	*tə̆ṇ*^{2}	(*tấn*)
恣 *tsə̆*^{3}	*tư*^{2}	(*tứ*)	尊 *tswə̆n*^{1}	*tôṇ*	(*tôn*)
子 *tsə̆*^{3}	*tư*^{2}	(*tử*)	煎 *tsien*^{1}	*tiêṇ*	(*tiên*)
祖 *tso*^{2}	*tô*$_2$	(*tổ*)	將 *tsiuṅ*^{1}	*tươṅ*	(*tương*)

Chinois *dʐ* = s.-a. *t*

叢 *dʐoṅ*$_1$	*tôṅ*$_1$	(*tông*)	在 *dʐay*$_3$	*tay*$_4$	(*tại*)
坐 *dʐwa*$_2$	*twa*$_4$	(*toạ*)	秦 *dʐiĕn*$_1$	*tə̆ṇ*$_1$	(*tần*)
自 *dʐə̆*$_3$	*tư*$_4$	(*tự*)	存 *dʐwə̆n*$_1$	*tôṇ*$_1$	(*tồn*)
字 *dʐə̆*$_3$	*tư*$_4$	(*tự*)	錢 *dʐien*$_1$	*tiêṇ*$_1$	(*tiền*)
粗 *dʐo*$_3$	*tô*$_1$	(*tộ*)	昨 *dʐak*$_4$	*tak*$_1$	(*tạc*)

Tous les dialectes annamites actuels possèdent la sifflante dentale sourde *s* qu'on écrit par le signe *x* ; la sonore *ʐ* n'existe qu'au Tonkin, où on l'écrit de trois façons différentes, *d*, *gi*, *r*, d'après l'étymologie. Mais tous ces phonèmes sont de formation récente : on a vu déjà que *gi* était au XVIIe siècle une palatale et *r* une liquide ; à la même époque *d* était une occlusive dentale sonore et très souvent mouillée. L'origine de *x* est plus ancienne sans remonter très haut :

on verra plus loin qu'il dérive de *ṣ*, lui-même phonème relativement récent. Aucune des sifflantes modernes n'existait au Xe siècle.

Mais le protoannamite possédait certainement une sifflante dentale ; on la retrouve aujourd'hui encore comme sifflante, dentale ou palatale suivant les lieux, en mường méridional et oriental, où elle correspond à une sifflante mon-khmer ou thai suivant le cas. Elle est toujours remplacée en annamite actuel par l'occlusive dentale sourde *t* et en mường occidental par l'aspirée *t'*.

	Cheveu	Oreille	Bruit	Bon	Eteindre	Huit	Main
TONKINOIS	*tŏk*^{2}	*tay*	*tiêñ*^{2}	*tôț*^{2}	*tăț*^{2}	*tam*^{2}	*tai*
— (Q.-NG.)	*tóc*	*tai*	*tiềng*	*tốt*	*tắt*	*tám*	*tay*
THẠCH-BI	*t'ăk*^{2}	*t'ay*	*t'iêñ*$_2$	*t'ôič*^{y}	...	*t'am*$_2$	*t'ai*
MĪ-SƠN	*t'ăk*^{2}	*t'ay*$_1$	*t'iêñ*$_2$	*t'oič*^{y}	...	*t'am*$_2$	*t'ai*$_1$
NHỎ-QUAN	*t'ăk*	*t'ay*	*t'iêñ*	...	...	*t'am*	*t'ai*
NGỌC-LẶC	*šăk*$_1$	*say*	...	*sôt*$_1$	...	...	*sai*
NHƯ-XUÂN	*šăk*$_2$	*say*	...	*sôt*$_2$	...	. .	*sai*
LÂM-LA	*săk*$_2$	*say*	*siêñ*$_3$	...	*săt*$_3$	*sam*$_3$	*sai*
LÀNG-LỠ	*sŏ̃k*$_2$	*say*$_1$	(*tiêñ*$_2$)	(*tôt*$_2$)	*săt*$_2$	(*tam*$_2$)	*sai*$_1$
HẠ-SỬU	*săk*$_4$	*say*	*siêñ*^{5}	*sôič*$^y{}_1$	*săč*$^y{}_4$	*sam*^{5}	*sai*
NGUỒN	...	...	...	...	...	...	...
UỶ-LÔ	*šŭk*	*say*^{5}	..	*šuič*^{y}	*šăt*	*šăm*	*ši*^{5}
THÁI-THỊNH	*săk*$_4$	*zay*	*siêñ*^{5}	...	*săt*$_4$	*sam*^{5}	*zai*
HUNG	*zăk*$_2$	*say*$_2$	*siêñ*^{5}	...	*sŭt*$_3$	*sam*^{5}	*si*$_2$
KHONG-KHENG	*zŏ̃k*	*pă-tsay*	*siêñ*	...	*sit*	...	*si*
SEK	*suk*	*say*	*siêñ*	..	*čăt*	(*t'am*)	*si*

	ANNAMITE		MON	KHMER	STIENG	BAHNAR	RƠNGAO
Cheveu	*tŏk*^{2}	(*tóc*)	*sŏk*	*săk*	*sŏk*	*sŏk*	*sắk*
Huit (1)	*tam*^{2}	(*tám*)	*d-čam*	...	...	*tŏ-h-ñ-am*	*tă-ham*
Fendre	*tăč*^{y2}	(*tách*)	*sak*	...	*hak*	*hak*	*hik*

	ANNAMITE		SIAMOIS	LAOTIEN	AHOM	SHAN	TAI-NOIR	TAI-BLANC	DIOI
Bruit	*tiêñ*^{2}	(*tiêng*)	*sieñ*$_2$	*sieñ*$_2$	*šīñ*	*šēñ*^{2}	*siêñ*	. .	...
Extrême	*tôț*^{2}	(*tột*)	*sŭd*$_1$	*sŭd*$_2$	*šut*	*s'ut*^{1}	...	*šut*^{2}	*sat*
En foule	*tuôṇ*^{2}	(*tuồn*)	*sŏn*$_2$	*sŏ̃n*$_2$-*sŏ̃n*$_2$	...	...	...	...	...
Ail	*tway*^{2}	(*toải*)	...	...	...	...	...	...	*soy*^{1}
Pâle	*tay*^{2}	(*tái*)	*si*$_2$	...	...	...	...	...	...
Tourner	*tiên*$_4$	(*tiện*)	...	...	..	*siñ*	...	*sin*	*sien*^{1}

(1) Le cambodgien a actuellement une numération quinaire. — *Tŏhñam* est une forme à infixe *ñ*.

D'autre part, l'annamite ne possède pas et n'a jamais possédé de mi-occlusive analogue à chinois *ts*, *dẓ*. Ces deux initiales ont donc dû subir une altération immédiate ; elles se sont transformées en *s*. Les emprunts anciens faits au sino-annamite (¹) par les dialectes mường ou tai ont conservé la trace d'une période antérieure à la transformation en *t*.

	Chinois	Sino-annamite	Tai-blanc	Tai de Phu-qui	Mường de Ha-sưu
Monnaie	錢 *dẓien*$_1$	*tiên*$_1$ (*tiền*)	*sien*	*sien*^{1}	*siên*$_2$
Crime	罪 *dẓwiě*$_2$	*töy*$_1$ (*tội*)	*soy*	*soy*^{5}	*soy*
Canton	總 *tsoṅ*^{2}	*töṅ*$_2$ (*tổng*)	...	*soṅ*$_1$	*soṅ*^{5}

Le *Houa yi yi yu* rend toujours l'ancien *s* par *t*, aussi bien dans les mots annamites que dans les mots d'origine chinoise. D'autre part les emprunts anciens faits au sino-annamite par les dialectes mường et tai ont conservé les formes à initiale *s*.

	Chinois	Sino-annamite	Tai-blanc	Tai de Phu-qui
Province	省 *siěṅ*^{2}	*tïṅ*$_2$ (*tỉnh*)	*seṅ*$_2$	...
Éveillé	醒 *siěṅ*^{2}	*tïṅ*$_2$ (*tỉnh*)	*siṅ*$_2$	...
Année	歲 *sway*^{2}	*tuay*$_2$ (*tuổi*)	...	*suay*$_1$
Cœur	心 *siěm*^{1}	*tơ̆m* (*tâm*)	*săm*	...

La transformation de *s* en *t* paraît donc s'être produite postérieurement au Xe siècle et avoir été achevée au XVe siècle.

B. — *Palatales* (²).

La prononciation annamite a, comme toujours, confondu sourdes et sonores, et les rend toutes tantôt par *ṣ* (écrit *s*), tantôt par *s* (écrit *x*) et tantôt par *t'* (écrit *th*) ; *ṣ* et *t'* alternent suivant la voyelle du mot chinois : les mots à la

---

(¹) Il n'est que rarement possible de tenir compte à ce point de vue des emprunts faits à l'annamite propre par les dialectes tai du Haut-Annam, les populations qui les parlent étant entourées et mêlées de gens parlant des dialectes mường où s'est conservée la sifflante ancienne transformée en annamite.

(²) J'étudie ici, avec les deux chuintantes sourde et sonore chinoises *ś* et *ẓ*, la mi-occlusive palatale sonore *dẓ*. Celle-ci paraît avoir été généralement confondue avec *ẓ* en sino-annamite, et considérée comme la sonore de *ś*. Le fait paraît remonter à la prononciation chinoise ancienne : dans tous les dialectes chinois, *dẓ* s'est partagé entre *j* et *ẓ*, en sorte que, lors de la disparition des sonores chinoises, il donna tantôt *č'* et *č* (*tch'*, *tch*) suivant le ton, comme *j*, tantôt *ś* (*ch*) comme *ẓ*.

Dẓ > **j* > *č'*, *č*		*Dẓ* > **ẓ* > *ś*	
Chinois ancien	Pékinois	Chinois ancien	Pékinois
崇 *dẓoṅ*$_1$	*č'oṅ*$_1$ (*tch'ông*)	食 *dẓiěk*$_4$	*śơ*$_1$ (*chê*)
狀 *dẓwaṅ*$_3$	*čwaṅ*^{3} (*tchouâng*)	士 *dẓe*$_2$	*śơ*^{3} (*chê*)
乘 *dẓiěṅ*$_3$	*čơṅ*^{3} (*tchêng*)	仕 *dẓe*$_2$	*śơ*^{3} (*chê*)
愁 *dẓ*^{o}*u*$_1$	*č'*^{e}*u*$_1$ (*tch'eou*)	神 *dẓiěn*$_1$	*śen*$_1$ (*chên*)

Le sino-annamite ne diffère guère sur ce point des dialectes kouan-houa actuels ; mais le traitement en sifflante y est beaucoup plus fréquent que le traitement en mi-occlusive. Il

troisième catégorie où l'initiale est immédiatement suivie de *i* prennent *t'*, les mots à la deuxième catégorie où la voyelle n'est jamais *i* prennent *ṣ*. *S*, au contraire, rend indifféremment *ś*, *ẓ*, *dẓ*, quelle que soit la catégorie; il est d'ailleurs assez rare. Il en résulte que *ẓ*, qui ne se rencontre jamais à la seconde catégorie en chinois, devient toujours *t'* ou *s* (¹).

ś = *ṣ* (*s*) (²)

蔬 *śo*^{1}	*ṣơ*	(*sơ*)	雙 *śwaṅ*^{1}	*ṣ*^{a}*ôṅ*	(*song*)
所 *śo*^{2}	*ṣơ*$_{2}$	(*sở*)	殺 *śat*^{4}	*ṣaṭ*^{2}	(*sát*)
蒴 *śok*^{4}	*ṣôk*^{2}	(*sóc*)	師 *śə̆*^{1}	*ṣư*	(*sư*)
霜 *śaṅ*	*ṣươṅ*	(*sương*)	生 *śə̆ṅ*^{1}	*ṣīñ*	(*sinh*)

ś = *t'* (*th*)

書 *śiu*^{1}	*t'ư*	(*thư*)	說 *świet*^{4}	*t'üệt*^{2}	(*thuyết*)
水 *świĕ*^{2}	*t'wi*$_{2}$	(*thủy*)	税 *świĕ*^{3}	*t'w̄ê*^{2}	(*thuế*)
叔 *śiuk*^{1}	*t'ŭk*^{2}	(*thúc*)	賞 *śiaṅ*^{2}	*t'ươṅ*$_{2}$	(*thưởng*)
少 *śiew*^{2}	*t'iêw*$_{2}$	(*thiểu*)	聲 *śiĕṅ*	*t'ăñ*	(*thanh*)

ẓ = *t'* (*th*)

紹 *ẓiew*$_{2}$	*t'iêw*$_{4}$	(*thiệu*)	常 *ẓiaṅ*$_{1}$	*t'ươṅ*$_{1}$	(*thường*)
受 *ẓiu*$_{2}$	*t'u*$_{4}$	(*thụ*)	上 *ẓiaṅ*$_{2}$	*t'ươṅ*$_{4}$	(*thượng*)
蜀 *ẓiuk*$_{4}$	*t'ŭk*$_{1}$	(*thục*)	成 *ẓiĕṅ*$_{1}$	*t'ăñ*	(*thành*)
辰 *ẓiĕn*$_{1}$	*t'ə̆n*$_{1}$	(*thần*)	時 *ẓiĕ*$_{1}$	*t'i*$_{1}$	(*thì*)
十 *ẓiĕp*$_{4}$	*t'ə̆p*$_{1}$	(*thập*)	誰 *ẓwiĕ*$_{1}$	*t'wi*$_{1}$	(*thùy*)

dẓ = *ṣ* (*s*)

牀 *dẓaṅ*$_{1}$	*ṣaṅ*$_{1}$	(*sàng*)	士 *dẓə̆*$_{2}$	*ṣi*^{4}	(*sĩ*)
乍 *dẓa*$_{3}$	*ṣa*$_{4}$	(*sạ*)	事 *dẓə̆*$_{3}$	*ṣư*$_{4}$	(*sự*)
撰 *dẓwan*$_{2}$	*ṣwaṇ*$_{4}$	(*soạn*)	岑 *dẓə̆m*$_{1}$	*ṣə̆m*$_{1}$	(*sầm*)
崇 *dẓuṅ*$_{1}$	*ṣŭṅ*$_{1}$	(*sùng*)	巢 *dẓaw*$_{1}$	*ṣaw*$_{1}$	(*sào*)

---

semble que dès le Xe siècle, la prononciation de *dẓ* flottait entre *j* et *ẓ*, passant tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et parfois même à tous les deux (comme par exemple 乘 qui a donné *tch'eng* et *cheng*, le 1er venant de *dẓiə̆ṅ* et le second de *ẓiĕṅ*).

(¹) Le *Ts'ie yun tche nan t'ou* donne à l'initiale 禪 *ẓ* quelques mots à la deuxième catégorie, mais c'est là une erreur. Il donne cinq mots : 稼, 俟, 睡, 侍, 漦.

俟 est épelé par le *Kouang-yun* 牀 史 切 *dẓ(aṅ + ś)ə̆*, ce qui le classe parmi les mots à initiale *dẓ* et non *ẓ* comme 仕 qui lui est donné comme homonyme ; il en est de même du mot 漦 qui est épelé 俟 甾 *dẓ(ə̆ + dẓ)ə̆* = *dẓə̆* ; 睡 est épelé par le *Kouang-yun* 是 僞 *ẓ(iĕ + ṅ*^{y}*)wiĕ*$_{3}$ = *ẓwiĕ*$_{3}$, 稼 y est épelé 鶵 禹 *ẓ(iu +* ^{y}*)wiu*$_{2}$ = *ẓwiu*$_{2}$, et enfin pour 侍, il donne 時 吏 *ẓ(iĕ + l*^{y}*)iĕ*^{3} = *ẓiĕ*^{3} : ces six mots appartenant à la troisième catégorie, les trois mots dont ils donnent la prononciation y appartiennent nécessairement aussi. Il n'y a donc aucune raison de classer ces mots à la 2e catégorie.

(²) Je distingue dans la transcription deux sons que la prononciation tonkinoise actuelle confond, bien que l'orthographe les sépare, *s* et x que je rends par *ṣ* et *s*. J'ai déjà indiqué ci-dessus pour un cas analogue les raisons qui m'ont fait adopter ce système.

$d\text{ʐ} = t'$ (*th*)

順 *dʐwiĕn$_2$*	*t'wŏn$_1$* (*thuận*)	神 *dʐiĕn$_1$*	*t'ŏn$_1$* (*thần*)
實 *dʐiĕt$_1$*	*t'ŏt$_1$* (*thật*)	盾 *dʐwiĕn$_2$*	*t'wŏn^1* (*thuẫn*)
脣 *dʐwiĕn$_1$*	*t'ŏn$_1$* (*thần*)	術 *dʐwiĕt$_4$*	*t'wŏt$_1$* (*thuật*)
舌 *dʐiet$_4$*	*t'iĕt$_1$* (*thiệt*)	食 *dʐiuk$_4$*	*t'ŭk$_1$* (*thực*)

$ś = s$ (*x*)

舍 *śie^3*	*sa^2* (*xá*)	捨 *śie^2*	*sa$_2$* (*xả*)
衰 *śwĕ^1*	*swi* (*xuy*)	奢 *śie^1*	*sa* (*xa*)
赦 *sie^3*	*sa^2* (*xá*)	幟 *śie^3*	*si^2* (*xỉ*)
踳 *śwŏn^1*	*sun* (*xung*)	惷 *śwŏn^1*	*sun* (*xung*)

$ʐ = s$ (*x*)

社 *ʐie$_2$*	*sa^1* (*xã*)	榭 *ʐie$_2$*	*sa^1* (*xã*)

$dʐ = s$ (*x*)

射 *dʐie$_3$*	*sa$_4$* (*xạ*)	躲 *dʐie$_3$*	*sa$_4$* (*xạ*)
傖 *dʐaṅ$_1$*	*saṅ* (*xanh*)	麝 *dʐie$_3$*	*sa$_4$* (*xạ*)
輚 *dʐien$_3$*	*siĕn^4* (*xiển*)	蛇 *dʐie$_1$*	*sa$_1$* (*xà*)

La sifflante écrite *s* dans l'orthographe traditionnelle annamite est (sauf au Tonkin où, confondue avec *x*, elle est devenue dentale) toujours cacuminale, et s'articule au même point du palais que *t* final, *đ*, *n*. Il n'existe de sifflante palatale dans aucun dialecte annamite, à l'heure actuelle. D'ailleurs *ṣ* n'est pas ancien, et s'est formé d'une initiale *r* précédée d'un préfixe, tandis que le *ś* primitif se transformait en *t'* (*th*), ainsi qu'on le verra plus loin. Ce double phénomène permet d'expliquer les formes sino-annamites : les deux évolutions ont été partiellement contemporaines, en sorte que ceux des mots chinois où *ś* ne s'était pas transformé en *t'* dès le début, passèrent à *ṣ* (dont la prononciation ne diffère guère) quand celui-ci se forma.

Le fait que les mots transformés appartiennent tous à la 3e catégorie semblerait indiquer que la voyelle *i* a été une cause d'accélération dans l'évolution ; mais nos connaissances sont encore trop peu précises pour qu'il soit possible de vérifier cette hypothèse.

Quant aux cas où *ś*, *ʐ*, *dʐ* chinois sont rendus en sino-annamite par *s*, il faut y voir seulement le passage de la sifflante cacuminale à la sifflante dentale (*ṣ* > *s*), si fréquent en annamite moderne, même dans les dialectes qui ont conservé les deux sifflantes distinctes. Comme cette transformation se rencontre même dans les mots qui appartiennent à la catégorie où *ś* se change régulièrement en *t'*, elle a certainement commencé avant l'achèvement de cette dernière évolution ; d'autre part, l'initiale de ces mots n'ayant jamais passé à *t*, le changement ne peut être très ancien. Il y a eu un intermédiaire *s'* qui subsiste encore en cochinchinois actuel, et qui existait au XVIIe siècle en tonkinois.

Quelques mots sino-annamites ont deux prononciations, l'une avec *x*, l'autre avec *th*, ou avec *s*.

釵	*xoa*	*thoa*
侵	*xâm*	*thâm*

Il arrive également que des mots annamites à initiale *x* sont dérivés de mots sino-annamites à initiale *s* ou *th*, ou réciproquement :

常 *dźian*$_1$	s.-a. *thường*	coch. *xàng*

En annamite la transformation de *ś* en *s* se rencontre, mais, de même qu'en sino-annamite, elle est assez rare : c'est surtout le *ṣ* de formation récente qui la subit. Il en existe pourtant quelques cas ; je citerai seulement un exemple qui porte sur un mot d'usage courant :

	Annamite	Mĩ-sơn	Hạ-sỏu
Descendre	*suôṅ*^{2} (*xuống*)	*t'uôṅ*$_2$	*śuôṅ*^{5}

Comme on le voit, la comparaison avec les dialectes mường ne laisse pas de doute sur l'ancienne initiale annamite et sur l'évolution subie : les trois formes actuelles du sino-annamite dérivent d'un ancien *ś* qui s'est, suivant les cas, changé en *t'*, en *ṣ* ou enfin en *s*.

Cette transformation n'est pas très ancienne : comme dans les mots à sifflante dentale initiale, la preuve de l'existence de l'ancien *ś* en annamite, jusqu'à une date relativement récente, est donnée par les emprunts faits au sino-annamite archaïque, par divers dialectes thai ou mường où *ś* s'est conservé ou changé en *s*.

	Sino-annamite	Tai blanc	Tai de Phu-qui
Vrai	實 *t'ơ̆t*$_1$ (*thật*)	*śơ̆t*$_4$	*sơ̆t*
Manquer	少 *t'iêw*^{2} (*thiều*)	*siêw*$_2$	...
Alors	時 *t'i*$_1$ (*thì*)	...	*si*$_3$
Récompense	賞 *t'ươṅ*$_2$ (*thưởng*)	...	*sươṅ*$_1$
Etre malade	傷 *t'ươṅ*$_4$ (*thượng*)	*sươṅ*	...
Impôt	稅 *t'wê*^{2} (*thuề*)	...	*sê*

Dans les dialectes mường de Ngọc-lăc et Như-xuân (Thanh-hoá), le mot sino-annamite *t'ê*^{2} (*thề*), jouer, a passé sous les formes *sê*, *sê*^{1}, que lui donnent également les dialectes de Thanh-hoá, et le mot 神 *t'ơ̆ṇ*$_1$ (*thần*) sous les formes *śơ̆n* et *śơ̆n*^{1}. La vocalisation en *ươ* de *sươṅ* et en *ơ̆* de *sơ̆n* prouve d'une part que le sino-annamite a servi d'intermédiaire, et de l'autre, que l'emprunt n'est pas extrêmement ancien.

De même, des mots annamites ont conservé dans les dialectes tai la sifflante perdue en annamite.

	Annamite	Tai blanc	Tai de Phu-qui (1)
Suivre	*t'ew* (*theo*)	*sew*	*sew*^{2}
Maître	*t'*^{a}*i*$_{1}$ (*thầy*)	*sai*^{2}	*ẓai*^{1}
Paddy	*t'ŏk*^{2} (*thóc*)	*sok*^{2}	...
Offrir un sacrifice	*t'ơ*$_{1}$ (*thờ*)	...	*ẓơ*^{1}

Ces emprunts remontent nécessairement à une époque antérieure à la transformation de *ś* (ou *ṣ*) en *t'* en annamite (2). Or, il semble bien qu'au XVe siècle elle était inachevée, car le *Houa yi yi yu* donne le mot *thịt*, viande, sous une forme *si* 席, qui montre que l'initiale était encore sifflante à cette époque (**sĭt*$_{1}$); mais elle était terminée au XVIIe siècle, au temps du P. de Rhodes. D'autre

---

(1) Le dialecte de Phu-qui, non plus qu'aucun autre dialecte thai, n'a le son *ẓ*, et le signe que je transcris ainsi, quand il ne représente pas un ancien *j*, sert simplement à distinguer le ton du mot; il se prononce toujours *s*.

(2) Le tai blanc subit également une transformation de *ś* en *t'*; elle n'y semble pas ancienne, et ce dialecte conserve généralement la vieille forme à côté de la nouvelle.

Fille	*śaw*	*t'aw*
Haut	*śuṅ*	*t'uṅ*
Cancrelat	*śap*^{2}	*t'ap*^{2}
Cheveu	*śôm*	*t'ôm*
Avoir le hoquet	*śăk*^{2}	*t'ăk*^{2}

De plus, en tai blanc comme en annamite, *ś* s'est souvent transformé en *s*. Témoin les doublets suivants:

Roter	*śăk*^{2}	*săk*^{2}
Livre	*śĕk*^{2}	*sĕc*^{g2}

Ce dernier sens est particulièrement intéressant, puisque le mot étant emprunté au sino-annamite, il indique de façon sûre le sens de l'évolution.

Il y a de nombreux cas où l'*ś* primitif, après avoir donné naissance à un doublet en *s*, s'est lui-même transformé en *t'*. Les mots « roter » *śăk*^{2}, *săk*^{2}, *t'ăk* et « livre » *śĕk*^{2}, *sĕk*^{2}, *t'ĕk*^{4}, sont des exemples de ce cas où les trois formes subsistent. Généralement *ś* a disparu, et il reste des doublets de ce genre:

Habit	*sư*$^{a}{}_{2}$	*t'ư*$^{a}{}_{2}$
Tigre	*sư*^{a}	*t'ư*^{a}
Acheter	*sư*$_{4}$	*t'ư*$_{4}$
Trois	*sam*	*t'am*
Contenir	*sơư*	*t'ơư*
Acide	*sôm*$_{2}$	*t'ôm*$_{2}$
Colonne	*s*^{â}*u*	*t*^{â}*u*
Raser	*s*^{e}*i*	*t'*^{e}*i*

part les créateurs des chữ-nôm paraissent avoir distingué exactement les mots à initiale *ś*, *ṣ* des mots à initiale *t'* ([1]):

**ś*, *ṣ*

Viande	𦧘 **śiṭ*$_1$	<	*t'iṭ*$_1$	(*thịt*)	phonét.	舌 *ṣiêt*$_4$	*t'iêt*$_1$	(*thiệt*)
Vrai	舌 **śiêṭ*$_1$	<	*t'iêṭ*$_1$	(*thiệt*)	—	*id.*		
Mois	𣎃 **śaṅ*^{2}	<	*t'aṅ*^{2}	(*tháng*)	—	尚 *śaṅ*	*t'ươṅ*	(*thượng*)
Artisan	𠏲 **śơ*$_4$	<	*t'ơ*$_4$	(*thợ*)	—	署 *śơ*^{1}	*t'ư*	(*thư*)
Broder	繞 **śêw*	<	*t'êw*	(*thêu*)	—	燒 *śiew*^{1}	*t'iêw*	(*thiêu*)
Suivre	蹺 **śew*	<	*t'ew*	(*theo*)	—	堯 pour 燒		

**t'*

Cesser	崔 *t'ôy*	(*thôi*)	phonét.	崔 pour 摧 *t'wie*^{1}		*t'ôy*	(*thôi*)
Souffler	𠺙 *t'oy*$_2$	(*thổi*)	—	退 *t'wie*^{3}		*t'ôy*^{2}	(*thối*)
Coutume	𩯁 *t'oy*^{2}	(*thói*)	—	*id.*			
Extrêmement	台 *t'ay*	(*thai*)	—	台 *t'ay*^{1}		*t'ay*	(*thai*)
Acier	鍱 *t'ep*^{2}	(*thép*)	—	妾 *ts'iep*^{1}		*t'iêp*^{2}	(*thiếp*)
Affiner	𤈜 *t'eṭ*^{2}	(*thết*)	—	切 *ts'iet*^{1}		*t'iêṭ*^{2}	(*thiết*)

Ce serait donc entre le XIIIe et le XVIe siècle environ qu'il faudrait placer la période, certainement assez longue, où s'accomplit cette évolution ([2]).

([1]) Les chữ-nôm ne datant pas tous de la même époque, on trouve naturellement des exceptions. De plus, dans quelques cas, des rapprochements inexacts avec des mots chinois paraissent avoir été des causes d'erreurs: c'est ainsi que pour le mot *t'ǒp*^{2} (*thấp*), bas, qui est, la forme des dialectes mường le prouve, un mot à ancien *t'* initial, au lieu du caractère correct 𥱬 (phonét. 答 *t'ap*), on écrit généralement 隰 d'après le chinois 濕, *siep*^{1}, s.-ann. *t'ǒp*^{2} (*thấp*), humide.

([2]) On sait qu'elle ne s'est pas accomplie absolument de même dans tous les dialectes, et en Haut-Annam notamment, il s'est conservé des mots à initiale *ṣ* là où le tonkinois a *t'*. (Cf. Cadière, *Phonétique Annamite*, § 85-86, auquel j'emprunte les mots placés sous le titre de Quảng-trị):

	Tonkin	Nhô-lâm	Quinh-lưu	Yên-dũng	Quảng-trạch	Quảng-tri
Ouvrier	*thợ*	*ṣợ*	*ṣợ*	*ṣợ*	*thợ*	*ṣợ*
Provoquer	*thách*	*ṣách*	*thách*	*ṣéch*	*ṣách*	...
Suivre	*theo*	*theo*	*theo*	*ṣeo*	*ṣeo*	*ṣeo*
Maître	*thầy*	*thầy*	...	*ṣầy*	*ṣầy*	*thầy*
Nouer	*thắt*	*ṣắt*	...	*thắt*	*ṣắt*	...

Le parler de Cao-trai offre au contraire l'exemple de nombreux changements de *ṣ* en *t'*: propre *thạch thẹ*, profond *thu*, craindre *thợ thẹt*, passer *thang*, etc.

Sur quelques cas analogues au Binh-định, cf. Cadière, *Le dialecte du Bas-Annam*, (*BEFEO*, XI (1911), 83.

Il résulte de là qu'au Xe siècle le protoannamite possédait deux sifflantes sourdes, l'une dentale et l'autre palatale, qui se sont l'une et l'autre transformées en occlusives dentales. Or, on sait qu'en thai commun et en mon-khmer commun, il n'existait qu'une seule sifflante, et que si actuellement certains dialectes en possèdent deux, il s'agit toujours d'un phénomène particulier au dialecte et dû à son évolution propre. Quelle que soit la part relative que l'on accorde à ces deux familles dans la constitution de l'annamite, il n'en est pas moins nécessaire de rechercher quand et comment l'unique sifflante primitive a cédé la place aux deux sifflantes protoannamites.

On a vu qu'en mường, dans la plupart des parlers méridionaux et orientaux, *ś* et *s* coexistent ; mais ils ne correspondent pas régulièrement à *ś* et *s* protoannamites. Bien plus ils ne se correspondent pas régulièrement d'un parler à l'autre : il suffit de jeter un coup d'œil sur les tableaux précédents pour s'en rendre compte. D'autre part, les parlers septentrionaux rendent indifféremment les deux sifflantes annamites par un seul phonème *t'*, ainsi qu'on l'a déjà vu. Cet ensemble de faits me paraît prouver que le mường ancien n'avait qu'une seule sifflante, probablement palatale.

L'existence de deux sifflantes est donc un fait propre à l'annamite ; et la création de l'une aux dépens de l'autre, nécessairement antérieure au Xe siècle, est probablement l'un des phénomènes les plus anciens parmi ceux qui le différencièrent du mường (1).

(1) L'étude des faits relatifs à l'évolution des deux sifflantes protoannamites permet d'expliquer l'existence de mots annamites à initiale *ṣ*, *s*, *t'*, dérivés de mots sino-annamites à initiale *t* : l'emprunt est antérieur au changement *s* > *t*, et, en entrant dans la langue populaire, le mot a remplacé la sifflante dentale par la sifflante palatale.

	Chinois	Sino-annamite	Annamite
Broder	繡 *siu*^{3}	* *sư*^{2} > *tư*^{2} (*tú*)	* *śu*^{a} > *t'u*^{a} (*thua*)
Céréales	粟 *swŏk*^{1}	* *sŭk*^{2} > *tŭk*^{2} (*túc*)	* *śŏk*^{2} > *t'ŏk*^{2} (*thóc*)
Etain	錫 *siĕk*^{1}	* *sĭk*^{2} > *tĭč*^{2} (*tích*)	* *śĭk*^{2}, * *śiĕk*^{2} > *t'iĕk*^{2} (*thiếc*)
Alors	纔 *dẓay*$_{1}$	* *say*$_{1}$ > *tay*$_{1}$ (*tài*)	* *śai*$_{2}$ > *ṣai*$_{2}$ (*xảy*)
Brigand	賊 *dẓăk*$_{1}$	* *săk*$_{1}$ > *tăk*$_{1}$ (*tặc*)	* *śơ̆k*^{2} > *ṣơ̆k*^{2} (*xấc*)
Plier	摺 *dẓiĕp*$_{4}$	* *sơ̆p*$_{1}$ > *tơ̆p*$_{1}$ (*tập*)	* *śơp*^{2} > *ṣơ̆p*^{2} (*xấp*)

Le cas contraire se rencontre également, mais il paraît plus rare, et je n'en connais qu'un seul exemple (2) :

Verser, arroser	灑 *say*^{3}	* *śay*^{2} > *ṣay*^{2} (*sái*)	* *sưay*^{2} > *tưới* ; * *ṣôy*^{2} > *sôy*^{2} (*xối*)

Il faut expliquer de même l'existence de mots annamites apparentés du genre de : imprégner, * *săm*^{2} > *tăm*^{2} (*tẩm*) ; être imprégné, * *śơ̆m*^{2} > *t'ơ̆m*^{2} (*thấm*), etc. Ces phénomènes, purement annamites, n'ont rien de commun avec l'existence en sino-annamite de deux lectures d'un même caractère, l'une à initiale *t'*, l'autre à initiale *t* (par exemple 躁 *tháo*, *táo*, 造 *tháo*, *tạo*, etc.) : il s'agit dans ces cas de faits de phonétique purement chinoise que le sino-annamite a enregistrés.

32045

6. — *Spirantes gutturales.*

Les deux fricatives gutturales chinoises sourde et sonore χ et γ sont confondues en annamite, comme du reste en chinois moderne, et rendues l'une et l'autre par la spirante *h*.

Sourde		Sonore	
漢 *χan*^{3}	*haṇ*^{2} (*hán*)	寒 *γan*$_{1}$	*haṇ*$_{1}$ (*hàn*)
顯 *χien*^{2}	*hiêṇ*^{2} (*hiển*)	賢 *γien*$_{1}$	*hiêṇ*$_{1}$ (*hiền*)
獻 *χ*^{y}*ien*^{3}	*hiêṇ*^{2} (*hiến*)	洪 *γoṅ*$_{1}$	*hôṅ*$_{1}$ (*hồng*)
血 *χwiet*^{4}	*hüêṭ*^{2} (*huyết*)	玄 *γwien*$_{1}$	*hüêṇ*$_{1}$ (*huyền*)
火 *χ*^{y}*wa*^{2}	*hwa*$_{2}$ (*hoả*)	和 *γwa*$_{1}$	*hwa*$_{1}$ (*hoà*)

7. — *Aspirées.*

En principe les sourdes aspirées chinoises sont rendues en sino-annamite par les sourdes aspirées correspondantes :

Chinois *k'* = s.-a. *k'* (*kh*)

考 *k'aw*^{2}	*k'aw*$_{2}$ (*khảo*)	可 *k'a*^{2}	*k'a*$_{2}$ (*khả*)
孔 *k'oṅ*^{2}	*k'ôṅ*$_{2}$ (*khổng*)	客 *k*^{y}*'ăk*^{4}	*k'ăc*^{y2} (*khách*)
口 *k*^{w}*u*^{2}	*k*^{w}*u*$_{2}$ (*khẩu*)	器 *k*^{y}*'ie*^{3}	*k'i*^{2} (*khí*)
苦 *k'o*^{2}	*k'ô*$_{2}$ (*khổ*)	空 *k'oṅ*^{1}	*k'ôṅ* (*không*)

Chinois *t'* = s.-a. *t'* (*th*)

天 *t'ien*^{1}	*t'iêṇ* (*thiên*)	土 *t'o*^{2}	*t'ô*$_{2}$ (*thổ*)
通 *t'oṅ*^{1}	*t'ôṅ* (*thông*)	鐵 *t'iet*^{4}	*t'iêṭ*^{2} (*thiết*)
胎 *t'ay*^{1}	*t'ay* (*thai*)	他 *t'a*^{1}	*t'a* (*tha*)
炭 *t'an*^{1}	*t'aṇ* (*than*)	太 *t'ay*^{3}	*t'ay*^{2} (*thái*)

Seuls font exception les phonèmes qui n'existent pas en annamite, *p'*, *č'* (*tš'*), *ts'*.

La labiale aspirée *p'* est généralement rendue par *f*, parfois par *b* ou *t'*.

Chinois *p'* = s.-a. *f* (*ph*)

普 *p'wo*^{2}	*fô*$_{2}$ (*phổ*)	破 *p'wa*^{3}	*fa*^{2} (*phá*)
品 *p*^{y}*'iĕm*^{2}	*fə̆m*$_{2}$ (*phẩm*)	頗 *p'wa*^{1}	*fa* (*pha*)
判 *p'wan*^{3}	*faṇ*^{2} (*phán*)	覆 *p'wok*^{4}	*făk*^{2} (*phúc*)

Chinois *p'* = s.-a. *b* (*b*)

怖 *p'wo*^{3}	*bô*^{2} (*bố*)	滂 *p'ăṅ*^{1}	*băṅ* (*bàng*)
葩 *p*^{y}*'a*^{1}	*ba* (*ba*)	汎 *p*^{y}*'wat*^{1}	*baṭ*^{2} (*bát*)

Chinois *p'* = s.-a. *t'* (*th*)

匹	*p'iĕt*^{4}	*t'ŏṭ*^{2} (*thât*)	篇	*p'ien*^{1}	*t'iĕṇ* (*thiên*)
譬	*p'iĕ*^{3}	*t'i*^{2} (*thí*)			

J'ai déjà parlé de ces modifications qui paraissent avoir été causées par la disparition du *p'* en annamite ancien (¹).

Le traitement de *č*, *tś* est plus compliqué. Actuellement ceux-ci sont représentés de cinq façons différentes :

2ᵉ catégorie	*č'*, *tś'*	*ṭṣ* (*tr*), *č*^{y} (*ch*) *ṣ* (*s*) *s* (*x*)
3ᵉ catégorie	*č'*, *tś'*	*s* (*x*) *t'* (*th*)

Le cas le plus fréquent me paraît être le traitement en *s* (*x*), et le plus rare, celui en *č*^{y} (*ch*). Voici quelques exemples de ces diverses formes :

Chinois *č'* = s.-a. *ṭṣ* (*tr*)

逴	*č'wak*^{4}	*ṭṣak*^{2} (*trác*)
楮	*č'wiu*^{2}	*ṭṣư*$_{2}$ (*trử*)
悵	*č'aṅ*^{3}	*ṭṣươṅ*^{2} (*trướng*)

Chinois *tś'* = s.-a. *ṭṣ* (*tr*)

褚	*tś'wiu*^{2}	*ṭṣư*$_{2}$ (*trử*)
斟	*tś'iĕm*^{1}	*ṭṣŏm* (*trâm*)
測	*tś'ŏk*^{4}	*ṭṣăk*^{2} (*trắc*)

Chinois *č'* = s.-a. *č*^{y} (*ch*)

抶	*č'iĕt*^{4}	*č*^{y}*ŏṭ*^{2} (*chất*)
振	*č'ien*^{2}	*č*^{y}*iĕṇ*$_{2}$ (*chiển*)
閃	*č'iem*^{3}	*č*^{y}*iĕm*^{2} (*chiềm*)

Chinois *tś'* = s.-a. *č*^{y} (*ch*)

娖	*tś'ak*^{4}	*č*^{y}*ŭk* (*chúc*)
揣	*tś'wey*^{2}	*č*^{y}*wi*$_{2}$ (*chủy*)
弨	*tś'iew*^{1}	*č*^{y}*iĕw* (*chiêu*)

Chinois *č'* = s.-a. *ṣ* (*s*)

癡	*č'iĕ*^{1}	*ṣi* (*si*)
忡	*č'iuṅ*^{1}	*ṣŭṅ* (*sung*)
畜	*č'iuk*^{1}	*ṣŭk*^{2} (*súc*)

Chinois *tś'* = s.-a. *ṣ* (*s*)

鈔	*ts'aw*^{2}	*ṣaw*^{2} (*sáo*)
初	*tś'o*^{1}	*ṣơ* (*sơ*)
楚	*tś'o*^{2}	*ṣơ*$_{2}$ (*sở*)

Chinois *č'* = s.-a. *s* (*x*)

椿	*č'wiĕn*^{1}	*swŏṇ* (*xuân*)
超	*č'iew*^{1}	*siĕw* (*xiêu*)
昶	*č'iaṅ*^{2}	*sươṅ*$_{2}$ (*xưởng*)

Chinois *tś'* = s.-a. *s* (*x*)

昌	*tś'aṅ*^{1}	*sươṅ* (*xương*)
車	*tś'iĕ*^{1}	*sa* (*xa*)
春	*tś'wiĕn*^{1}	*swơṇ* (*xuân*)

(¹) Voir ci-dessus p. 37. — Il est à remarquer que même en cochinchinois où il existe un *p'*, les mots sino-annamites dérivés de *p'* chinois, qui, dans les autres dialectes, ont passé à *b* ou *th*, n'ont pas conservé le *p'* dans ce dialecte, ce qui prouve bien que la prononciation cochinchinoise n'est pas une survivance de la prononciation ancienne.

Chinois *č'* = s.-a. *t'* (*th*)			Chinois *tš'* = s.-a. *t'* (*th*)		
椒 *č'iuk*^{4}	*t'ǒk*^{2}	(*thọc*)	宇 *tš'iěn*^{3}	*t'in*^{2}	(*thinh*)
琛 *č'iěm*^{1}	*t'ơm*	(*thâm*)	桑 *tš'wiē*^{3}	*t'wē*^{2}	(*thuê*)
闇 *č'iěm*^{3}	*t'ơm*^{2}	(*thầm*)	俶 *tš'iuk*^{4}	*t'ūk*^{2}	(*thúc*)

On voit que ces différents traitements se ramènent à deux types :

1° Traitement en mi-occlusive : { *tş* (*tr*) / *č*^{y} (*ch*)

2° — sifflante : *ş* (*s*) < *s* (*x*) / *t'* (*th*)

Cette répartition entre les mi-occlusives et les sifflantes me paraît imputable à la phonétique chinoise ; les mots passés tantôt sous la forme *tş* (ou *č*), tantôt sous la forme *ś*, ont ensuite subi les altérations propres à ces consonnes en annamite moyen et moderne ([1]).

Le traitement le plus difficile à expliquer est celui de *ts'* qui est toujours rendu en sino-annamite par *t'*.

Chinois *ts'* = s.-a. *t'* (*th*)

草 *ts'aw*^{2}	*t'aw*$_{2}$	(*thảo*)	切 *ts'iet*^{1}	*t'iệt*^{2}	(*thiết*)
千 *ts'ien*^{1}	*t'ieṇ*	(*thiên*)	親 *ts'ien*^{1}	*t'ơṇ*	(*thân*)
統 *ts'oṅ*^{3}	*t'ǒṅ*^{2}	(*thòng*)	次 *ts'ǒ*^{3}	*t'ư*^{2}	(*thứ*)
此 *ts'ǒ*^{2}	*t'ư*$_{2}$	(*thử*)	造 *ts'aw*^{3}	*t'aw*^{2}	(*thảo*)

Les mi-occlusives *ts*, *dz*, *ts'* n'existent pas en annamite, et j'ai montré ci-dessus que *ts* et *dz* avaient dû prendre dès l'origine une forme **s* ; on pourrait être tenté d'admettre, par analogie, pour l'aspirée une forme **ś*. Mais **ś* n'est devenu *t'* en annamite que lorsqu'il était suivi, en chinois, d'une voyelle **i* ; devant toute autre voyelle il s'est conservé. Or, *ts'* donne toujours *t'*, quelle que soit la voyelle qui le suit. La seule explication possible me paraît être de

---

([1]) Il paraît du reste exister une certaine confusion ; et tant en sino-annamite qu'en annamite, la parenté de *tr* (et de *ch*) avec x est attestée par de nombreux exemples :

Croiser	*tréo*	*xéo*	de biais
Vaciller	*trệu*	*xều*	vaciller
Boucher	*trâm*	*xâm*	boucher les fentes
Dépouillé	*tro*	*xơ*	dépouillé
Déborder	*trẻ*	*xẻ*	déborder

Elle se marque aussi par l'existence de chữ-nôm où des caractères à initiale *tr* en sino-annamite servent à écrire des mots annamites à initiale x.

supposer dès le début une confusion avec *t'* qui seul est rendu en sino-annamite par *t'* devant toute voyelle (¹).

En comparant les occlusives aspirées de l'annamite et du mường, si on laisse de côté les mots où l'aspirée est de formation récente (par ex. : annamite *t'* < *ś*, *ṣ* ; mường *k'* < *kṣ*, *t'* < *ś*, etc.), on constatera que la correspondance est très régulière (²).

(¹) Il existe quelques mots annamites à initiale *s* dérivés de mots chinois à initiale *ts'*; je n'en connais que deux, mais il peut en exister encore quelques autres:

	CHINOIS	SINO-ANNAMITE	ANNAMITE
Prier	請 *ts'ién*²	*t'īñ*$_2$ *(thỉnh)*	哂 **čiṇ* > *siṇ (xin)*
Bleu	青 *ts'ién*¹	*t'āñ (thanh)*	撐 **čāñ* > *sāñ (xanh)*

Le fait est intéressant à signaler, car c'est peut-être un des cas très rares de mots empruntés directement au chinois, sans passer par l'intermédiaire du sino-annamite, et par suite avant le Xᵉ siècle. Les chữ-nôm qui servent à les écrire montrent que, vers le XIIIᵉ siècle, l'initiale était *č*; il semblerait que la prononciation populaire ancienne ait employé la mi-occlusive palatale *č* pour rendre le *ts'* qu'elle ne possédait pas, au lieu de l'occlusive dentale aspirée que la prononciation postérieure lui a préférée.

On serait tenté de rapprocher de là le fait que quelques mots chinois à initiale *dẓ*, *ẓ* ou *dẓ̌* empruntés par l'annamite et pasés dans la langue courante, y ont une initiale *č*^{y}, alors que le sino-annamite a régulièrement *t* ou *t'* :

	CHINOIS	SINO-ANNAMITE	ANNAMITE
Caractère (écriture)	字 *dẓɯ*$_2$	**sɯ*$_4$ > *tɯ*$_4$ *(tự)*	𡨸 *č*^{y}*ɯ*^{4} *(chữ)*
Temple bouddhique	寺 *ẓɯ*$_3$	**sɯ*$_4$ > *tɯ*$_4$ *(tự)*	廚 *č*^{y}*u*^{a}$_1$ *(chùa)*
Marché	市 *ẓ̌ie*$_2$	**śi*$_4$ > *t'i*$_4$ *(thị)*	𢄂 *č*^{y}*ɤ*$_4$ *(chợ)*
Sœur aînée	姉 *tsŏ*²	**si*$_2$ > *ti*$_2$ *(tỉ)*	姉 *č*^{y}*i*$_4$ *(chị)*

Mais ces cas sont peut-être à expliquer plus simplement par une transformation de sino-ann. *s* en ann. *č* (par un intermédiaire *ś*) tel que le mot suivant en donne un exemple :

Choisir	選 *swiĕn*²	**suẹn*$_2$ > *tuẹn*$_2$ *(tuyển)*	*č*^{y}*oṇ*$_4$ *(chọn)*

(²) Toutefois, il existe un petit nombre de mots où à mường *k'* répond annamite *k*, *g* ou réciproquement : gratter, Tonk. *k'ay*$_3$ *(khải)*, Uỷ-lô *kar*¹, Thái-thịnh *kay*$_4$; poulet : Tonk. *ga*$_1$ *(gà)*, Lâm-la *k'a* ; gale : Tonk. *ge*$_3$ *(ghẻ)*, Lâm-la *k'en*$_2$, etc.. Mais le cas est rare du moins dans les dialectes que je connais. Il faut noter d'ailleurs qu'il en existe quelques exemples en annamite entre le dialecte tonkinois et celui du Haut-Annam : gale : Tonk. *ge*$_3$ *(ghẻ)*, Hᵗ-Ann. *k'en*$_3$ *(khẻn)*, etc. Cf. CADIÈRE, *Phonétique Annamite*, § 98, 2°.

k'

	Tigre (1)	Turban	Valide	Tard	Fumée	Avoir soif	Patate	Singe
TONKINOIS	(*k'ay*^{2})	*k'ăṇ*	*k'we*$_2$	*k'wi*^{6}	*k'oy*^{2}	*k'aṭ*^{2}	*k'way*	*k'i*$_2$
— (Q.-NG.)	(*khái*)	*khăn*	*khoẻ*	*khuya*	*khói*	*khát*	*khoai*	*khỉ*
THẠCH-BI	*k'al*$_2$	*k'ăn*	*k'wê*^{2}	...	*k'oy*$_2$	*k'at*^{2}	...	...
MĨ-SƠN	*k'al*$_2$	*k'ăn*$_1$	*k'wê*^{2}	...	*k'oy*$_2$	*k'at*^{2}	*k'way*$_1$	...
NGỌC-LẶC	...	*k'ăn*	*k'we*$_4$	...	...	*k'at*	*k'way*	...
NHƯ-XUÂN	*k'an*$_1$	*k'ăn*	*k'we*$_4$	...	...	*k'at*	*k'way*	*k'i*$_4$
LÂM-LẠ	...	*k'ăn*	*k'we*$_2$	*k'wi*^{6}	*k'oy*$_3$	*k'at*$_2$	*k'way*	*k'i*$_2$
LÀNG-LỠ	*k'an*$_2$	*k'ăn*$_1$	*k'we*$_4$	*k'wê*$_1$	*k'oy*$_2$	*k'at*$_2$	*k'way*$_1$	*k'i*$_1$
HẠ-SỨU	*k'al*^{5}	*k'ăn*	*k'we*$_4$	*k'wi*^{6}	*k'oy*^{5}	*k'at*$_4$	*k'way*	...
NGUỒN	*k'an*	...	...	...	*k'oy*	*k'at*	...	...
UỶ-LÔ	*k'al*	*k'ăn*^{5}	*k'we*^{4}	*k'wi*^{65}	*k'oy*	*k'at*	*k'way*^{5}	*k'i*^{4}
THÁI-THỊNH	*k'al*^{5}	*k'ăn*	*k'we*$_4$	*k'wi*^{6}	*k'oy*^{5}	*k'at*$_1$	*k'way*	...
HUNG	*k'an*^{5}	*k'ăn*$_2$	*k'we*$_3$	...	*k'oy*^{5}	*k'at*$_2$	...	...
KHONG-KHENG	*k'lal*	...	...	...	*k'oy*	*k'at*	...	...
SEK	*ku-hal*	...	...	...	*kô-hoy*	*k'at*	...	...

t'

	Bas	Assez	Acier	Souffler	Visiter	Verrou
TONKINOIS	*t'ơp*^{2}	*t'ôy*	*t'ep*^{2}	*t'ôy*$_2$	*t'ăm*	*t'eṇ*
— (Q.-NG.)	*thấp*	*thôi*	*thép*	*thổi*	*thăm*	*then*
THẠCH-BI	...	*t'ôy*	...	*t'ôy*^{2}	*t'ăm*	...
MĨ-SƠN	...	...	*t'yez*^{2}	...	*t'ăm*$_1$	*t'yen*$_1$
NGỌC-LẶC	*t'ơp*$_4$	*t'ôy*	...	*t'ôy*$_4$	*t'ăm*	...
NHƯ-XUÂN	...	*t'ôy*	...	...	*t'ăm*	...
LÂM-LẠ	*t'ơ̆p*$_2$	*t'ôy*	*t'ep*$_2$	*t'ôy*$_2$	*t'ăm*	*t'en*
LÀNG-LỚ	...	*t'ôy*$_1$	*t'ep*$_2$	*t'ăn*$_4$	*t'ăm*$_1$	*t'en*$_1$
HẠ-SỨU	*t'ơ̆p*$_4$	*t'ôy*	...	(*hơ̆l*^{5})	*t'ăm*	...
NGUỒN	...	...	...	*t'ôn*	...	...
UỶ-LÔ	*t'ơ̆p*	...	...	*t'ar*^{4}	*t'ăm*^{5}	*t'en*^{5}
THÁI-THỊNH	*t'ơ̆p*$_4$	*t'ôy*	*t'ep*$_4$	...	*t'ăm*	...
HUNG	...	*t'ôy*$_2$	...	*t'ôn*$_3$	*t'ăm*	...

(1) Le mot *khái* n'est pas usité au Tonkin. — Il est d'origine mon-khmer : khm. *k'la*, mon *klă*, bahn.-rơng. *kla*. Le khong-kheng seul a conservé l'initiale *l* après le préfixe (*k'-lal*), alors que tous les dialectes mường et l'annamite l'ont perdue ; on remarquera aussi que le mường et l'annamite ont conservé la liquide finale (ou du moins sa trace) tombée dans les langues mon-khmer.

D'autre part, les occlusives aspirées annamites paraissent répondre à des occlusives non aspirées thai et mon-khmer [1]. Mais je n'ai qu'un très petit nombre d'exemples [2] :

	Tonkinois	Siamois	Laotien	Shan	Tai-blanc	Dioi
Gratter	*k'ơy* (*khơi*)	*kẻ*	...	*kai*^{1}	...	*kwă*$_1$
Agiter	*k'w*^{a}*i*^{2} (*khuảy*)	*kwai*	*kwai*$_2$	*koy*^{2}	...	...
S'abstenir	*k'em* (*khem*)	...	*kăm*$_2$	*kẳm*^{2}	*kăm*	...
Honorer	*t'aw*$_2$ (*thảo*)	*daô*	...	...	...	...
Enfler	*f*ɔ*ñ*$_1$ (*phồng*)	*boñ*	*boñ*	*pôñ*^{1}	*poñ*$_1$	*poñ*^{1}
Jaillir	*fĕñ*$_2$ (*phửng*)	*băñ*$_3$	...	*pôñ*	...	...

Il semble résulter de là que les occlusives aspirées annamites et mường se sont formées dans ces langues mêmes, au cours de leur évolution. D'autre part, la concordance très régulière entre annamite et mường paraît indiquer que cette formation est antérieure à la séparation de ces dialectes. En somme, il est vraisemblable que, après que les occlusives aspirées des langues thai et mon-khmer eurent été remplacées en préannamite par leurs correspondantes non-aspirées, il se constitua, encore en préannamite, une nouvelle série d'aspirées, aux dépens des sourdes et sonores de chaque classe.

Cette hypothèse me paraît confirmée par le fait que les aspirées thai (et probablement aussi mon-khmer, mais je n'ai pas d'exemples absolument sûrs), sont représentées régulièrement en annamite moderne par des occlusives non aspirées, indifféremment sourde ou sonore pour *k'*, toujours sonore pour *t'* et *p'*. En mường où le système des occlusives est plus régulier qu'en annamite, les aspirées thai sont toujours représentées par des sourdes. Le préannamite paraît donc s'être trouvé vis-à-vis des langues thai sensiblement dans la même situation que le dioi actuel.

---

(1) Dans les langues mon-khmer, je ne connais qu'un seul exemple : ann. *k'ap*^{2} (*khảp*) joindre, khm. *kăp*, bahnar *hơ-kŏp*.

(2) Il existe quelques mots annamites où l'initiale aspirée paraît être directement en concordance avec une initiale aspirée thai ou mon-khmer : par exemple : creuser, ann. *k'weț*^{2} (*khoét*), siam. *k'ud*$_1$, laot. *k'ŭd*$_2$. Les anciennes aspirées thai s'étant confondues en préannamite avec les non-aspirées, il n'y avait aucune raison qu'elles ne pussent comme celles-ci devenir aspirées, lors de la formation des occlusives aspirées pré-annamites. Mais le *k'* annamite n'y représente pas directement le *k'* thai, et il faut supposer un intermédiaire préannamite *k*.

	Annamite	Siamois	Laotien	Shan	Ahom	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Fort	*kư̆ṅ*^{2} (*cứng*)	*k'êṅ*$_2$	*k'eṅ*$_2$	*k'ễṅ*^{2}	*k'iṅ*	*k'êṅ*	*k'eṅ*	...	*kəṅ*^{1}
Aiguille	*kim* (*kim*)	*k'êm*$_2$	*k'ễm*$_2$	*k'ễm*^{2}	...	*k'êm*	*k'êm*	*k'em*	*kim*^{2}
Cou	*kô*$_2$ (*cổ*)	*γo*	(*go*)	*k'ô*^{1}	*k'o*	(*go*^{5})	{ *k'o*$_3$ / *ho*$_3$ }	(*ko*$_1$)	*hô*$_1$
Râcler	*gōt*$_1$ (*gọt*)	*k'ot*$_1$	...	*k'ăt*$_1$	*k'ăt*	...	*k'ot*^{2}	(*kot*$_1$)	{ *kwat*^{1} / *hot*^{1} }
Riz	*gaw*$_4$ (*gạo*)	*k'aô*$_3$	*k'aô*$_3$	*k'aô*	*k'au*	*k'aô*$_1$	*k-^{â}u*$_2$	*k'aô*$_2$	*hau*$_2$
Chanter (1)	*gai*^{2} (*gáy*)	*k'ăn*$_2$	...	...	...	...	*k'ăn*	*k'ăn*	*han*^{2}
Arriver (2)	*ḍẹn*^{2} (*đến*)	*t'ư̆ṅ*$_2$	*t'ư̆ṅ*$_2$	*t'ăṅ*^{2}	*t'ăṅ*	...	*t'ơ̆ṅ*	*t'ơṅ*	*taṅ*^{2}
Frapper	*ḍŏp*$_4$ (*đập*)	*t'iƀ*$_1$	*t'iƀ*$_1$	*t'ip*$_1$	*t'ip*	...	...	...	...
Abattre (un arbre)	*ḍôn*^{2} (*đốn*)	*t'on*$_2$	...	*t'ăn*^{2}	*t'ăn*	...	...	...	...
Bâtonnet	*ḍu*^{a1} (*đũa*)	...	*t'u*$_1$	*t'u*$_1$	...	*t'u*$_2$	...	*t'u*^{2}	*tơ*^{1}
Mâle	*ḍư̆k*$_1$ (*đực*)	...	*t'ư̆k*$_2$	*t'ăk*	...	*t'ư̆k*$_1$	*t'ưk*$_1$	*t'ư̆k*$_1$	*tak*
Se fendre	*bư*^{a}$_2$ (*bửa*)	*p'a*$_1$	*p'a*$_1$	*p'â*$_1$	*p'â*	...	...	*p'a*^{2}	...
Trionyx (3)	*ba-ba* (*ba-ba*)	...	...	...	...	...	(*tu*)*p'a*	*p'a*	*vuư*^{2}
Lier	*buok*$_1$ (*buộc*)	*p'uk*$_1$	*p'uk*$_1$	*p'ŭk*	*p'ŭk*	*fak*$_2$	*p'uk*^{2}	*p'ŭk*	...

8. — *Nasales.*

Des quatre nasales chinoises anciennes, deux (ṅ, m) passent en sino-annamite sans modification (4). Les deux autres n et ñ se transforment toujours en cacuminale *ṇ*.

Chinois *ṅ* = s.-a. *ṅ* (*ng*)

月 *ṅ^{y}wiet*$_1$	*ṅuèt*$_1$	*nguyệt*	牛 *ṅ^{y}ĭ^{u}u*$_1$	*ṅưw*	*ṅgưu*
牙 *ṅ^{y}a*$_1$	*ṅa*$_1$	*ngà*	嚴 *ṅ^{y}iem*$_1$	*ṅièm*	*nghiêm*
臥 *ṅwa*$_3$	*ṅwa*$_1$	*ngọa*	玉 *ṅ^{y}iuk*$_1$	*ṅŏk*$_1$	*ngọc*

(1) Se dit du coq.

(2) Le *ṇ* final annamite ne correspond pas régulièrement au *ṅ* thai ; mais les dialectes mường ont des formes à finale *ñ* (Thạch-bi : *tiñ*, *teñ* ; Mĩ-sơn : *ʒeñ*, etc.) qui ne laissent pas de doute.

(3) Pour Dioi *vưu*^{2}, cf. nuage, Shan *p'â*, Tai-blanc *p'a*$_2$, Dioi *vuư*^{2}.

(4) Il existe une trentaine de mots chinois à initiale *m* qui ont pris en annamite l'initiale *d* : 名, 洺 *ming*, s.-a. *danh*, 諾, 酩, *mien*, s.-a. *dánh*, 面, 愐, 勔, *mien*, s.-a. *diễn*, 彌 *mi*, s.-a. *di*, 民 *min*, s.-a. *dân* (et les composés 岷, 泯 *dân*, 刡 泯 罠 *dận*) 藐 *miao*, s.-a. *diêu* 妙, 紗 *miao*, s.-a. *diêu* 眇 *miao*, s.-a. *diểu*. La raison de ce traitement spécial est inconnue. L'explication proposée par Schott, *Eine Beurtheilung der annamitischen Schrift und Sprache*, p. 123 (*Abhandl. Kgl. Ak. Wissensch. Berlin*, 1855) : ch. *m*+*ĭ* > **b* + *ĭ* >* *by* > *j* repose sur une fausse interprétation de la valeur de *d* cochinchinois, qui n'est pas *j* mais *y*.

Chinois *n* = s.-a. *ṇ* (*n*)

年 *nien*$_1$	*ṇiėṇ*	*niėn*	乃 *nay*$_2$	*ṇay*^{1}	*nãi*
儂 *noṅ*$_1$	*ṇồṅ*	*nông*	那 *na*$_1$	*ṇa*	*na*
奴 *nwo*$_1$	*ṇô*	*nô*	內 *nway*$_3$	*ṇôy*$_1$	*nội*

Chinois *m* = s.-a *m* (*m*)

某 *m*^{o}*u*$_2$	*mô*^{1}	*mỗ*	美 *m*^{y}*iĕ*$_2$	*mi*^{1}	*mĩ*
門 *mwǝ̆n*$_1$	*môṇ*	*môn*	夢 *moṅ*$_3$	*mồṅ*$_1$	*mộng*
米 *miĕ*$_2$	*mê*^{1}	*mễ*	木 *mok*$_1$	*mồk*$_1$	*mộc*

Chinois *ñ* = s.-a. *ṇ* (*n*)

女 *ñiu*$_2$	*ṇư*^{1}	*nữ*	撓 *ñ*^{y}*aw*$_1$	*ṇaw*	*nao*
尼 *ñiĕ*$_1$	*ṇê*	*nê*	拏 *ña*$_1$	*ṇa*	*na*
趁 *ñien*$_1$	*ṇiėṇ*	*niėṇ*	聶 *ñiep*$_1$	*ṇiêp*$_1$	*niệp*

L'annamite ne possède pas de nasale dentale et rend celle du chinois par la cacuminale, exactement comme il rend les occlusives dentales par une occlusive cacuminale.

Quant à la nasale palatale *ñ*, elle existe bien en annamite (on l'écrit *nh*), mais elle correspond toujours à l'initiale que les phonéticiens chinois indiquent par le caractère 日.

Chinois *ṇ̃* = s.-a. *ñ* (*nh*)

日 *ṇ̃*^{y}*iĕt*$_1$	*ñǝ̆ṭ*$_1$	*nhật*	如 *ṇ̃*^{y}*iu*$_1$	*ñư*	*như*
而 *ṇ̃*^{y}*iĕ*$_1$	*ñi*	*nhi*	儒 *ṇ̃*^{y}*wiu*$_1$	*ño*	*nho*
二 *ṇ̃*^{y}*iĕ*$_3$	*ñi*$_1$	*nhị*	肉 *ṇ̃*^{y}*iuk*$_1$	*ñŭk*$_1$	*nhục*
耳 *ṇ̃*^{y}*iĕ*$_2$	*ñi*^{1}	*nhĩ*	然 *ṇ̃*^{y}*ien*$_1$	*ñiên*	*nhiên*
人 *ṇ̃*^{y}*iĕn*$_1$	*ñǝ̆ṇ*	*nhân*	辱 *ṇ̃*^{y}*wiuk*$_1$	*ñŭk*$_1$	*nhục*

C'est au chinois qu'il faut attribuer cette anomalie apparente : il est vraisemblable que dès cette époque, comme aujourd'hui, l'ancien *ñ* chinois était devenu un *n*.

Si on compare l'annamite au mường, on constate que les nasales et palatales gutturales se correspondent mutuellement, mais que les nasales cacuminales et palatales annamites répondent à la fois aux nasales et aux occlusives mi-sourdes mường.

ṅ = ṅ

	Jour	Homme	Pencher	Mille	Cheval	Bâiller	S'asseoir	Doigt	Entendu
TONKINOIS	*ṅai*$_1$	*ṅưay*$_1$	*ṅiêṅ*	*ṅiṇ*$_1$	*ṅư*$^a{}_1$	*ṅap*^{2}	*ṅôy*$_1$	*ṅoṇ*^{2}	*ṅe*
— (Q.-NG)	*ngày*	*người*	*nghiêng*	*nghìn*	*ngựa*	*ngap*	*ngồi*	*ngón*	*nghe*
THẠCH-BI	*ṅ*^{a}*i*$_1$	*ṅươy*$_1$	*ṅiêṅ*	*ṅin*$_1$	*ṅư*^{a1}	*ṅap*^{2}	*ṅôy*$_1$	*ṅon*$_2$	...
MÎ-SƠN	*ṅay*^{1}	*ṅưy*^{1}	...	*ṅin*^{1}	*ṅư*^{a}	*ṅap*^{2}	*ṅôy*^{1}	*ṅon*$_2$	...
NGỌC-LẠC	*ṅai*	...	...	*ṅin*	*ṅưa*$_2$	...	*ṅôy*$_3$	*ṅon*$_3$	...
NHƯ-XUÂN	*ṅai*	*ṅươy*	...	*ṅin*	*ṅưa*$_1$	...	*ṅôy*	*ṅon*$_1$	...
LÂM-LA	*ṅai*^{1}	*ṅưay*^{1}	*ṅiêṅ*	*ṅan*^{1}	*ṅư*^{a5}	*ṅap*$_2$	*ṅôy*^{1}	*ṅon*$_3$	*ṅe*
LÀNG-LỠ	*ṅi*$_1$	*ṅay*	...	*ṅin*	*ṅư*^{a5}	*ṅap*$_2$	*ṅôy*	*ṅon*$_2$	*ṅe*
HẠ-SỬU	*ṅay*^{2}	*ṅay*^{2}	...	*ṅin*^{2}	*ṅư*^{a1}	*ṅap*$_4$	*ṅôy*^{5}	*ṅon*^{5}	...
NGUÔN	*ṅai*	*ṅay*	...	*ṅan*	...	...	*ṅuôy*	...	...
UÝ-LÔ	*ṅai*^{5}	*ṅây*$_3$	*ṅiêṅ*^{5}	*ṅân*$_3$	*ṅư*$^a{}_1$	*ṅap*	*ṅôy*$_3$	...	...
THÁI-THỊNH	*ṅai*^{2}	*ṅay*^{4}	*ṅiêṅ*	*ṅin*^{2}	*ṅư*^{a1}	*ṅap*$_4$	*ṅôy*^{2}	*ṅon*^{5}	...
HUNG	(*pư*$^a{}_3$)	(*kăn*)	...	*ṅin*	(*ma*)	*ṅap*$_2$	*ṅôy*	...	*ṅe*$_2$
KHONG-KHENG (1)	(*pi*^{a})	(*kun*)	...	...	(*ma*)	...	*ṅôy*	..	...
SEK	(*kwahr*)	*ṅ*^{a}*i*	...	...	...	*če-ṅap*	*ṅuôy*	...	...

ñ = ñ (2)

	Maison	Mâcher	Léger	Beaucoup	Glu	Juste	Rainette	Viser	Attiser	Petit
TONKINOIS	*ña*$_1$	*ñay*	*ñe*$_1$	*ñiêw*$_1$	*ñư*$^a{}_1$	*ñăm*$_1$	*ñay*^{2}	*ñe*$_1$	*ñum*^{2}	*ño*$_2$
— (Q.-NG.)	*nhà*	*nhai*	*nhẹ*	*nhiều*	*nhựa*	*nhằm*	*nhái*	*nhè*	*nhúm*	*nhỏ*
THẠCH-BI	*ña*$_1$	...	*ñel*^{1}	*ñiêw*^{1}	*ña*^{1}	*ñăm*^{2}	...	...	...	*ño*^{2}
MÎ-SƠN	*ña*^{1}	...	*ñel*	...	*ña*	*ñăm*^{2}	...	...	*ñom*$_2$	*ño*^{2}
NGỌC-LẠC	*ña*	*ña*	*ñen*$_2$	*ñêw*	...	...	...	...	...	*ño*$_4$
NHƯ-XUÂN	*ña*	(*ñam*$_4$)	*ñe*$_1$	*ñêw*	...	...	...	...	...	...
LÂM-LA	*ña*^{1}	*ñay*	*ñe*^{5}	*ñêw*^{1}	*ñư*^{a5}	*ñăm*$_3$	...	*ñe*^{1}	...	...
LÀNG-LỠ	*ña*	*ñay*$_1$	*ñen*^{5}	*ñêw*	*ñư*^{a5}	*ñăm*$_4$	*ñay*$_2$	*ñe*	...	...
HẠ-SỬU	*ña*^{2}	*ñay*	*ñel*^{1}	*ñêw*^{2}	*ña*^{1}	*ñăm*^{5}	...	*ñe*^{2}	...	...
NGUÔN	*ña*	...	...	...	...	...	...	...	...	...
UÝ-LÔ	*ña*$_3$	*ñay*^{5}	*ñel*$_1$	*ñêw*$_3$	*ñư*$^a{}_1$	*ñăm*$_3$	...	*ñe*$_3$	*ñâm*^{5}	...
THÁI-THỊNH	*ña*^{2}	*ñay*	*ñel*^{1}	*ñêw*^{2}	*na*^{1}	...	...	*ñe*^{2}	...	*ño*$_4$
HUNG	*ña*	...	*ñen*$_3$	...	*ña*$_3$	...	*ñay*^{5}	...	...	...
KHONG-KHENG	*ña*	...	...	*ñew*	...	...	...	...	...	...
SEK	*ña*	...	...	...	...	...	...	...	...	...

(1) Les deux mots *pư*$^a{}_3$, *pi*^{a}, jour correspondent à l'annamite *bư*^{a4} (*bữa*). En khong-kheng, on a aussi le mot *hi* qui est mon-khmer ; cf. rơngao *hi*. — Les mots *kăn*$_1$ et *ma* du hung et du khong-kheng sont des emprunts au dialecte tai du Nghệ-an.

(2) La nasale palatale est beaucoup moins fréquente en mường qu'en annamite ; dans celui-ci, outre qu'elle paraît représenter parfois un ancien y (par exemple : sauter, Tonkinois *ñay*$_2$ (nhải), Mî-sơn *yak*^{2}, Lâm-la *yay*$_2$, Uý-lô *yăr*^{1}, Thái-thịnh *yay*$_4$), elle résulte souvent, ainsi qu'on le verra plus loin, de la fusion récente des préfixes avec l'initiale.

$ṇ = n$

	Poignée	Année	Régime (de bananes)	Lingot	Soubassement	Endroit	Dette	Arbalète
TONKINOIS	*ṇăm*^{2}	*ṇăm*	*ṇay*$_{2}$	*ṇeṇ*^{2}	*ṇêṇ*$_{1}$	*ṇơy*	*nơ*$_{4}$	*ṇa*^{2}
— (Q.-NG.)	*nắm*	*năm*	*nải*	*nén*	*nền*	*nơi*	*nợ*	*ná*
THẠCH-BÌ	...	*năm*	...	...	...	*nơy*	*nơ*^{1}	*na*$_{2}$
MI-SƠN	*nam*$_{2}$	*năm*$_{1}$	*nay*^{2}	...	*nên*^{1}	...	*nơ*	*no*$_{2}$
NGỌC-LẶC	...	*năm*	*nay*$_{4}$	...	*nên*	*nơy*	...	...
NHƯ-XUÂN	...	*năm*	*nay*$_{4}$	...	*nên*	*nơy*	...	...
LÂM-LA	*nam*$_{3}$	*năm*	*nay*$_{2}$	*nen*$_{3}$	*nên*^{1}	*nơy*	*nơ*^{5}	...
LÀNG-LỠ	*nam*$_{2}$	*năm*$_{1}$	*nay*$_{4}$	*nen*$_{2}$	*nên*	*nơy*$_{1}$	*nơ*^{5}	...
HẠ-SỬU	*nam*^{5}	*năm*	*nay*$_{4}$	*nen*^{5}	*nên*^{2}	...	*nơ*^{1}	*na*^{5}
NGUÔN	...	...	...	...	...	...	...	*na*
UỲ-LÔ	*năm*	*năm*^{5}	*nay*^{4}	*nen*	*nên*$_{3}$	*nơy*^{5}	*nơ*$_{1}$	*na*
THÁI-THỊNH	*nam*^{5}	*năm*	*nay*$_{4}$	*nen*^{5}	*nên*^{2}	*nơ*	...	...
HUNG	...	(*č*^{y}*ăm*$_{2}$)	..	...	*nên*$_{1}$	...	*ni*$_{3}$	*na*^{5}
KHONG-KHENG	...	(*č*^{y}*ơm*)	...	...	...	...	...	*na*
SEK	...	...	...	...	...	...	...	*na*

$ṇ = đ$

	Cerf	Cinq	Champi-gnon	Eau	Nourrir	Chaud	Enfant (1)	Riz gluant	Il convint	Rassasié
TONKINOIS	*nay*	*ṇăm*	*ṇởm*^{2}	*ṇưok*^{2}	*ṇuôy*	*ṇăñ*^{2}	(*ṇiṭ*^{2})	*ṇêp*^{2}	*ṇêṇ*	*no*
— (Q.-NG.)	*nai*	*năm*	*nấm*	*nước*	*nuôi*	*nắng*	*nít*	*nếp*	*nên*	*no*
THẠCH-BÌ	*đay*	*đăm*	...	*đak*^{2}	...	*đăñ*$_{2}$	*đet*^{2}	*đêp*^{1}	*đêñ*	*đo*
VÂN-MÔNG	...	*đăm*$_{1}$	...	*đak*^{2}	...	*đăñ*$_{2}$	*đet*^{2}	...	*đêñ*$_{1}$	*đo*$_{1}$
MI-SƠN	*ȥay*$_{1}$	*ȥăm*$_{1}$	...	*ȥak*^{2}	...	*ȥañ*$_{2}$	*ȥiêt*^{2}	*ȥiêp*^{2}	*ȥiêñ*$_{1}$	*ȥo*$_{1}$
NGỌC-LẶC	*đay*	*đăm*	...	*đak*$_{4}$	*đuôy*	...	...	*ȥêp*$_{1}$	*đêñ*	...
NHƯ-XUÂN	*ȥay*	*ȥăm*	...	*ȥak*$_{2}$	*ȥuôy*	...	...	...	*ȥêñ*	...
LÂM-LA	*đ*^{a}*i*	*đăm*	*đởm*$_{1}$	*đak*$_{2}$	*đuay*	*đăñ*$_{3}$	*đit*$_{2}$	*đêp*$_{2}$	*đêñ*	*đo*
LÀNG-LỠ	*đe*$_{1}$	*đăm*$_{1}$	*đởm*$_{2}$	*đak*$_{2}$	*đuay*$_{1}$	*đăñ*$_{2}$	*đet*$_{2}$	*đêp*$_{2}$	*đêñ*$_{1}$	*đo*$_{1}$
HẠ-SỬU	*đay*	*đăm*	...	*đak*$_{1}$	*đuay*	*đăñ*^{5}	*đet*$_{1}$	*đêp*$_{4}$	*đêñ*	*đo*
NGUÔN	*ñay*	*ñăm*	...	*ñak*	...	*ñăñ*	*ñet*	*đêp*	...	...
UỲ-LÔ	*đê*^{5}	*đăm*^{5}	*đởm*	*đak*	...	*đŏñ*	*đet*	*đêp*	*đêñ*^{5}	*đâ*^{5}
THÁI-THỊNH	*đay*	*đăm*	*đởm*^{5}	*đak*$_{1}$	*đuay*	*đăñ*^{5}	*đet*$_{1}$	*đêp*$_{2}$	*đêñ*	*đo*
HUNG	*đê*$_{2}$	*đăm*$_{2}$	...	*đak*$_{2}$	...	...	*đit*$_{2}$	...	*đêñ*$_{2}$	*đo*$_{2}$
KHONG-KHENG	*đê*	...	...	*đak*	...	...	*điet*	...	...	...
SEK	*đi*	*đăm*	...	*đak*	...	...	...	...	...	...

(1) Le mot *con nít* n'est pas usité en dialecte tonkinois.

$m = m$

	Jonc	Œil	Nuage	Un	Semis	Nez	Ongle	Graisse	Tu	Pleuvoir
TONKIN	ma^2	măt^2	m^{a}i	môt_1	ma^2	muy^1	m^{a}ŏṅ^2	mơ^1	mai_1	mư^a
— (Q.-NG.)	mà	mắt	mây	một	mạ	mũi	móng	mỡ	mày	mưa
THẠCH-BI	...	măt^2	m^{a}i	môč^y	...	muy^1	moṅ$_2$	mơ^1	mai_1	mư^a
MĨ-SƠN	ma$_2$	măt	moy	môyč^y	ma$_2$	muy^2	mo^{a}ṅ$_2$	mơ	(ya)	mư$^a{}_1$
NGỌC-LẶC	ma$_3$	măt_1	...	môt_1	...	muy_3	...	mơ$_3$	...	mư^a
NHƯ-XUÂN	ma$_1$	măt_1	...	môt_1	...	muy_1	...	mơ$_1$	...	mư^a
LÂM-LA	ma$_1$	măt^1	mờn	môt^1	ma$_1$	muy^5	moṅ$_1$	mơ^5	m^{a}ĩ^1	mư^a
LÀNG-LỠ	ma$_2$	măt^2	măn$_1$	môt^5	ma$_2$	mun_4	moṅ$_2$	mơ$_4$	m^{e}i$_1$	mư$^a{}_1$
HẠ-SỬU	ma^5	măt_2	măn	môyč^{y2}	ma^5	muy_2	moṅ^5	mơ$_2$	(yan)	mư^a
NGUỒN	...	măt	mờn	môt	...	mun	moṅ	...	...	mư^a
UY-LÔ	ma	măt_3	mờt^5	môt_3	ma	...	...	mơ$_1$	mi_3	mâ$_3$
THÁI-THỊNH	ma^5	măt_1	mờt	môyk^2	ma^5	muĭ^2	moṅ^5	mơ^2	...	...
HUNG	...	mat^5	{mờn$_2$ [milh]}	{muyč$^y{}_3$}	...	muyč^{y5}	...	mư$_3$	mĕ	ma$_2$
KHONG-KHENG	...	măt	...	muč^y	...	...	...	...	...	ma
SEK	...	măt	...	muôč^y	...	mul	môṅ	...	...	ma

$m = ƀ$

	Coudre	Porter au cou	Sel	Perdre	Ouvrir	Pris	Bourgeon	Mine	Plateau	Saumure
TONKIN	mai	maṅ	muôi^2	mờt^2	mơ$_2$	măk^2	măṅ	mo$_2$	mờm^2	măm^2
— (Q.-NG.)	may	mang	muối	mất	mở	mắc	mầng	mỏ	mâm	mắm
THẠCH-BI	ƀăl	...	ƀoy$_2$	ƀờt^2	ƀơ^2	ƀăk^2	...	...	...	...
MĨ-SƠN	văl	...	vɔy$_2$	fờt^2	fơ^2	...	făṅ$_1$	...	...	făm$_2$
NGỌC-LẶC	...	...	...	...	ƀơ$_4$	...	...	ƀo$_4$	...	...
NHƯ-XUÂN	...	...	...	...	vơ$_4$	...	...	(mo$_4$)	...	...
LÂM-LA	(mai)	baṅ	boy_1	ƀờt_2	ƀơ$_2$	ƀăk_2	ƀăṅ	...	ƀờm_1	ƀăm_1
LÀNG-LỠ	ƀăn_1	ƀɔṅ$_1$	boy_2	ƀờt_2	ƀơ$_1$	ƀăk_2	ƀăṅ$_2$	...	ƀờm_2	ƀăm_2
HẠ-SỬU	ƀăn	ƀaṅ	ƀoy^5	ƀăt_2	ƀơ$_4$	ƀăk_4	ƀăṅ	ƀo$_4$	ƀờm^5	ƀăm^5
NGUỒN	văn	...	voy	...	...	..	...	...	...	. .
UY-LÔ	ƀăr^5	ƀaṅ^5	ƀoy	ƀờt	ƀơ^1	ƀăk	ƀăṅ^5	bo^1	...	ƀăm
THÁI-THỊNH	ƀăl	ƀaṅ	bỏy^5	ƀờt_1	ƀơ$_1$	ƀăk_4	ƀăṅ	...	ƀờm^5	...
HUNG	...	...	boy^5	...	ƀơ^1	ƀăk_2	ƀăṅ$_2$	...	...	. .
KHONG-KHENG	...	...	ƀoy	...	...	...	ƀăṅ	...	. .	...
SEK	ƀờl	...	bỏy	...	...	...	...	...	...	...

On retrouve exactement les mêmes faits en comparant l'annamite aux langues mon-khmer et aux langues thai.

ṅ = ṅ

	Annamite	Mon	Khmer	Bahnar	Rơngao	Kha	Cham
Mille	ṅin$_1$ (nghìn)	l-ṅim	...	...	...	ṅin	...
Jour	ṅai$_1$ (ngày)	t'-ṅăi	t'-ṅay	nar	...	sŏ-ṅi	lă-nai
Eloigné	ṅay^2 (ngái)	ja-ṅai	č'-ṅay	sơ-ṅay	hơ-ṅay	...	...
Tomber	ṅa^4 (ngã)	...	...	ṅŏ̆p	...	...	...
Bâiller	ṅap^2 (ngáp)	...	s-ṅap	...	...	h-ṅap	săṅap
Agréable au goût	ṅot$_1$ (ngọt)	...	...	ṅut	ṅut	...	...

	Annamite	Siamois	Laotien	Shan	Ahom	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Se pencher	ṅiêṅ (nghiêng)	'ieṅ	ṅieṅ$_5$	ṅơṅ^1	...	...	...	...	ṅak^1
Pointe	ṅoṇ$_4$ (ngọn)	...	ṅon$_5$	...	...	...	...	...	...
Crochet	ṅăñ$_4$ (ngạnh)	ṅieṅ$_3$	ṅiêṅ$_3$	...	...	...	...	...	ṅok$_1$
Ivoire	ṅa$_1$ (ngà)	ṅa	ṅa	...	ṅâ	ṅa^5	ṅa$_1$	ṅa$_1$	ṅa$_1$
Ecouter	ṅe (nghe)	ṅi''$_3$	...	ṅin	ṅin	ṅin^5	{ṅin$_1$ / ṅin$_1$}	ṅin$_1$	ṅiê^2

ṇ = ṇ

	Annamite	Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rơngao	Kha
Année	ṇăm (năm)	s-nam (1)	č'-nam	sơ-nam	sa-nŏ̆m	ha-năm	nŭm
Se baisser	ṇep$_1$ (nẹp)	...	...	...	nap	nap	...

	Annamite	Siamois	Laotien	Shan	Ahom	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Arbalète	ṇa^2 (nả)	hna$_3$	hna$_3$	...	...	hna$_1$	na$_2$	na$_2$	nưe^2
Madame	ṇaṅ$_1$ (nàng)	naṅ	naṅ	naṅ^1	naṅ	...	naṅ$_1$	...	naṅ
Bouton de fleur (2)	ṇu$_4$ (nụ)	hno$_1$	hno$_1$	no	no	...	non$_1$	...	...
Dette	ṇơ$_4$ (nợ)	ni$_3$	ni$_3$	ni	ni	nơ^3	ni$_2$	ni$_2$	ni^3
Ce (3)	ṇo$_4$ (nọ)	ni^5	ni^5	...	...	ni$_5$	...	ney$_2$	ni$_4$

(1) Ancien č-nam, cf. inscription de Myazedi, l. 3 (Blagden, *A further note on the Inscription of the Myazedi Pagoda (Pagan)*, Journ. Roy. As. Soc., 1910, p. 800 et cf. p. 802).

(2) Le ton de l'annamite correspond exactement à celui du tai-blanc, mais non à celui du siamois.

(3) Il serait tentant de rapprocher le mot annamite *ṇĭt^2* (*con nít*), enfant, du siamois *hnĭt*, laotien *hnĭt$_1$*. Mais la forme mường *đet* n'est guère favorable à cette comparaison.

$đ = ṇ$

	Annamite		Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rơngao
Cinq	*ṇăm*	*(năm)*	...	*p-ram*	*pơ-đăm*	*pơ-đăm*	*bơ-đăm*
Eau (¹)	*ṇưok*^{2}	*(nước)*	*đak*	*dik*	*dak*	*đak*	*dak*
Chapeau	*ṇoṇ*^{2}	*(nón)*	...	...	...	*đuơn*	...

	Annamite		Siamois	Laotien	Shan	Ahom	Tai-blanc	Dioi
Marmite	*ṇīñ*	*(ninh)*	...	...	...	...	*điñ*	...
Van	*ṇŏñ*	*(nong)*	*kă-đŏñ*$_{3}$	*đŏñ*$_{3}$	*lŏñ*	...	*đŏñ*$_{2}$	*đoñ*$_{3}$
Epier (²)	*ṇom*	*(nom)*	*đom*$_{3}$	...	...	*đăm*	...	*đom*^{2}
Suivre	*ṇoy*	*(noi)*	*đŏy*	...	*loñ*^{2}	*đoiñ*	...	...
Montagne	*ṇuy*^{2}	*(núi)*	...	*đoy*$_{2}$	*luy*^{2}	*đoy*	...	*đŏy*^{2}
Sucer	*ṇuṭ*^{2}	*(nút)*	*đuđ*$_{1}$	*đuđ*$_{1}$	*lut*$_{1}$	*đut*	*đut*^{2}	*đot*^{1}

$m = m$

	Annamite		Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rơngao	Kha	Cham
Visage, œil	*măṭ*	*(mắt)*	*măt*	...	*măt*	*măt*	*măt*	*măt*	*mŏta*
Nez	*muy*^{1}	*(mũi)*	*muḥ*	*čre-mŭḥ*	*tre-muḥ*	*muh*	*muh*	*mu*	*(muḥ)*
Moustique	*muŏy*^{4}	*(muỗi)*	*gă-mĭt*	*muoč*	...	*sơ-meč*^{y}	*hmĕñ*	...	*jă-măk*
Un	*mŏt*$_{1}$	*(một)*	*mŏy*	*muy*	*muŏy*	*moñ*	*mŏy*	*moy*	...
Nouveau	*mơy*^{2}	*(mới)*	*tă-mi*	*t'-miy*	*mĕi*	...	...	*hmĕ*	...
Pleuvoir	*mư*^{a}	*(mưa)*	...	...	...	*mi*	*mĕ*	*kŏ-ma*	...

	Annamite		Siamois	Laotien	Shan	Ahom	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Obscur	*mu*$_{1}$	*(mù)*	*mu*^{a}	*mu*^{a}	...	...	...	...	...	...
Brouillard	*mŏk*^{2}	*(mốc)*	*hmok*$_{1}$	*mok*$_{1}$	*măk*	*măk*	...	*mok*^{2}	*mok*^{2}	*mo*^{1}
Temps	*mu*$^{a}{}_{1}$	*(mùa)*	*mư*$^{a}{}_{3}$	*mư*$^{a}{}_{5}$	*măw*	*măw*	*mư*^{a5}	*mu*$^{a}{}_{1}$ / *mô*$_{1}$	*vư*$^{a}{}_{2}$	*mươ*
Fatigué	*moy*$_{2}$	*(mỏi)*	*mươy*$_{3}$	*mươy*$_{3}$	*moy*	*moyñ* / *moy*	...	*mươy*	...	...
Explorer	*m*^{4}*ŏn*$_{1}$	*(mòng)*	*moñ*	...	...	...	...	...	...	...
Chat	*mew*$_{1}$	*(mèo)*	*mèw*	*mew*	*miw*^{1}	*miw*	*mew*^{5}	*mew*$_{1}$	*mew*	*mew*^{1}

(¹) La présence du mot en annamite ôte toute vraisemblance à l'hypothèse, émise par le P. Schmidt, *Grundzüge einer Lautlehre der Mon-Khmer Sprachen* p. 138, note, de l'origine sanscrite du mot.

(²) Le ton dioi est en correspondance exacte, mais non le ton siamois.

ƀ = m

	Annamite	Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rơngao
Pousse de bambou	*măṅ (măng)*	*ƀăṅ*	*lăm-ƀăṅ*	*ƀăṅ*	*tŏ-ƀăṅ*	*dŏ-ƀăṅ*
Vêtir	*măk$_1$ (mặc)*	*lă-ƀăk*	*ƀăk*	...	*ƀăk*	*ƀăk*
Sel	*muŏy^2 (muối)*	*ƀơw*	*ȧm-ƀil*	*ƀŏh*	*ƀoh*	*ƀŏh*
Porter en sautoir	*maṅ (mang)*	...	...	...	*ƀĕṅ*	*ƀiṅ*
Bouche	*mo$_2$ (mồ)*	...	...	...	*ƀơr*	*ƀơr*

	Annamite	Siamois	Laotien	Shan	Ahom	Tai-noir	Tai-blanc	Thổ	Dioi
Difforme	*mew^2 (méo)*	*ƀiaw$_5$*	*ƀiew$_3$*	...	...	...	*ƀèw$_2$*	...	...
Mine, source	*mo$_2$ (mỏ)*	*ƀo$_1$*	*ƀo$_1$*	*mo$_1$*	*ƀo*	*ƀo$_2$*	*ƀo^2*	*ƀo^2*	*ƀo^1*
Mince	*măñ$_2$ (mảnh)*	*ƀañ*	*ƀañ$_2$*	*măñ^2*	*ƀañ*	*ƀañ*	*ƀañ*	*ƀañ*	*ƀeñ^2*
Palper	*mo^2 (mó)*	*ƀò*	...	...	...	...	...	...	...
Colocase	*mọn (mon)*	*ƀon*	*ƀon$_2$*	*mon^2*	*ƀan*	...	*bon*	...	...

L'époque où cette transformation se produisit n'est pas connue exactement, mais elle est certainement comprise dans la période protoannamite ou au plus tard date du début de la période annamite archaïque : d'une part, en effet, le mường ne l'a pas subie, et elle ne peut par suite remonter au préannamite ; de l'autre, les chữ-nôm employés pour écrire les mots annamites à initiale nasale ne font aucune distinction entre les anciens *đ* et *n*, *ƀ* et *m*, et emploient toujours comme phonétique des mots chinois à initiale *n* ou *m*.

$n >$ * *đ*			$n >$ * *n*		
Cinq	𠄼 *năm*	(南 *nam*)	Année	𢆥 *năm*	(南 *nam*)
Convenable	𢧲 *nên*	(年 *niên*)	Soubassement	𡊱 *nền*	(年 *niên*)
Eau	渃 *nước*	(若 *nhược*)	Dette	𡢻 *nợ*	(女 *nữ*)
Rassasié	𩛂 *no*	(奴 *no*)	Endroit	尼 *nơi*	(尼 *nê*)
Chaud	𤎏 *nóng*	(農 *nông*)	Poignée	捻 *nắm*	(念 *niệm*)
Riz gluant	𥺊 *nếp*	(納 *nạp*)	Arbalète	梛 *nỏ*	(那 *na*)

$m >$ * *ƀ*			$m >$ * *m*		
Sel	𪉥 *muối*	(每 *mỗi*)	Joue	𦟐 *má*	(馬 *mã*)
Porter sur l'épaule	笀 *mang*	(芒 *mang*)	Sang	𧖱 *máu*	(卯 *mão*)
Coudre	𢭲 *may*	(埋 *mai*)	Nuage	𩄲 *mây*	(迷 *mê*)
Pousse de bambou	芒 *măng*	(芒 *mang*)	Tu	眉 *mày*	(眉 *mi*)
Mince	矇 *mỏng*	(蒙 *mông*)	Œil	眜 *mắt*	(末 *mạt*)
Mine	𥗐 *mỏ*	(某 *mỗ*)	Pluie	𩄎 *mưa*	(湄 *mi*)

L'évolution était donc complètement achevée au XIII[e] siècle, avant la création des chữ-nôm (¹).

(¹) Je crois utile de rappeler que le nom de *mi-sourdes*, par lequel je désigne ici et dans le reste de cet article le *ƀ* et le *đ* mường, thai et mon-khmer, est une désignation hypothétique, et que la valeur réelle de ces consonnes n'est pas déterminée de façon certaine. La valeur de douces non sonores leur a été attribuée pour la première

9. — *Liquide.*

L'unique liquide chinoise *l* passe sans altération en sino-annamite, mais elle n'y est jamais mouillée.

老 *law*$_2$	*law*^{4} (*lão*)	列 *l*^{y}*iet*$_4$	*liẻt*$_1$ (*liệt*)
了 *liew*$_2$	*liẻw*^{4} (*liễu*)	羅 *la*$_1$	*la* (*la*)
弄 *loṅ*$_3$	*lōṅ*$_4$ (*lọng*)	靈 *liēṅ*$_1$	*liṅ* (*linh*)
龍 *l*^{y}*iuṅ*$_1$	*lȍṅ* (*long*)	力 *liuk*$_4$	*lŭk*$_1$ (*lực*)
六 *l*^{y}*iuk*$_4$	*lŭk*$_1$ (*lục*)	來 *lay*$_1$	*lay* (*lai*)
藍 *lam*$_1$	*lam* (*lam*)	里 *l*^{y}*iē*$_3$	*li*^{2} (*lí*)
廉 *l*^{y}*iem*$_1$	*liêm* (*liêm*)	亂 *lwan*$_3$	*lwan*$_4$ (*loạn*)
臘 *lap*$_4$	*lap*$_1$ (*lạp*)	論 *lwơn*$_3$	*lwŏṇ*$_4$ (*luận*)
立 *l*^{y}*iēp*$_4$	*lŏp*$_1$ (*lập*)	律 *l wiēt*$_4$	*lwŏṭ*$_1$ (*luật*)
連 *lien*$_1$	*liêṇ* (*liên*)	螺 *lwa*$_1$	*lwa* (*loa*)

Il n'y a aucune exception ; et l'autre liquide de l'annamite ancien, *r* (qui a aujourd'hui disparu partout, sauf en cochinchinois), ne se rencontre jamais en sino-annamite.

Dans les mots d'origine mon-khmer et thai, *l* représente généralement un ancien *l*.

	Annamite	Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rơngao	Kha
Feuille	*la*^{2} (*lá*)	*s-lă, h-lă*	...	*la*	*h-lă*	*h-la*	*h-la*
Feu	*lư*$^a_2$ (*lửa*)	...	*b'-lơṅ*	*p'-lưṅ*	...	...	*p'-rư*^{a}

	Annamite		Siamois	Laotien	Ahom	Shan	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Obscur	*lơ*$_1$	(*lờ*)	*hlu*$^a_2$	...	...	...	...	...	...	...
Dos	*lưṅ*	(*lưng*)	*hlăṅ*$_2$	*hlăṅ*$_2$	*lăṅ*	*lăṅ*^{2}	*lăṅ*	*lăṅ*	*lăṅ*$_2$	*laṅ*^{2}
Nager	*lōy*$_4$	(*lội*)	*loy*	*loy*	*loyṅ*	*lōṅ*^{1}	*loy*^{5}	*loy*$_1$	*loy*$_1$	*lēw*
Enfler (eaux)	*lăṭ*^{2}	(*lát*)	*hlăd*$_1$	...	...	...	...	...	...	...
Ecorcher	*lōk*^{2}	(*lóc*)	*lok*$_3$	*lok*^{5}	...	...	...	*lok*$_1$	...	...

fois, je crois, en cham par Aymonier, *Grammaire de la langue chame*, p. 13-14 (*Excursions et Reconnaissances*, 31), d'où la définition a passé dans Aymonier et Cabaton, *Dictionnaire čam-français*, Introd., p. xvi ; et peu après le P. Schmidt (*Anthropos*, II, 331) l'a étendue à l'ensemble des langues mon-khmer. Je l'ai récemment proposée, à titre l'hypothèse, pour le *ƀ* et le *ɗ* des langues thai (*BEFEO*, XI (1911), 166) ; pour le mường et le préannamite, c'est la comparaison avec les langues thai et mon-khmer qui, en les montrant distinctes des sonores, me les a fait désigner ainsi. En aucun cas il n'a été fait d'expérience, et la détermination exacte reste à faire. Les noms de mi-sourdes et de douces non sonores ont été adoptés parce que, d'après les tons (langues thai ou mường) et le timbre de la voyelle (langues mon-khmer), ces consonnes sont à classer parmi les sourdes, alors qu'elles ne diffèrent pas, par la prononciation, des sonores.

Plus rarement il dérive de *r* [1], comme dans les mots *lúa*, riz (cf. mon *s-ro*, khm. *s-rŭw)* ; *lỗ*, trou (cf. siam. *ru*$_3$, laot. *ru*$_5$, ahom *ru*, shan *hu*, tai-noir *ru*^{5}, tai-blanc *ru*, etc.).

---

[1] La liquide *r* n'existe pas en sino-annamite, non plus qu'en chinois. Elle existait en annamite ancien, mais actuellement le cochinchinois seul l'a conservée : au Tonkin on prononce *ʐ*, et on la confond avec les initiales écrites *d* et *gi* ; dans le Haut-Annam généralement *ʐ* (à peu près *j* français, mais avec articulation cacuminale). J'indique ici brièvement ses correspondances. D'ordinaire *r* annamite représente *r* mon-khmer ou thai.

	Annamite	Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rơngao	Kha	Cham
Racine	*ʐê*^{1} *(rễ)*	*rơh*	*rơs, ris*	*riĕh*	*rơh, riơh*	*e-rih*	*ruh*	*ơ-rih*
Mouche	*ʐoy*$_1$ *(ròi)*	*ruy*	*rä̆y*	*ruëy*	*roy*	*roy*	*roy*	...

	Annamite	Siamois	Laotien	Shan	Ahom	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Rizière sèche	*ʐᵃi*^{1} *(rẫy)*	*rai*$_3$	*rai*$_5$	...	...	*rai*	*rᵃi*	*rêi*$_2$	*ɓi*
Verser	*ʐŏt*^{2} *(rót)*	*rŏd, rŏd*$_3$	*rŏd*^{5}	*hŭt*^{1}	*rut*	...	...	...	*ɓưet*
Haie	*ʐaw*$_1$ *(rào)*	*ru*^{a5}	*ru*^{a5}	*how*$_4$	*ru, ro*	*ruᵃ*$_5$	*ruᵃ*$_4$	*ri*$_1$	...
Tirer	*ʐŭt*^{2} *(rút)*	*rud*$_2$	..	*hot*$_4$	*rut*	...	...	...	*ɓot*
Tomber	*ʐŭn*$_1$ *(rụng)*	*ruăn*$_3$	...	...	...	...	...	...	...

Quelquefois cependant il répond à *l*.

	Annamite	Siamois	Laotien	Shan	Ahom	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Alcool	*ʐưaw*$_4$ *(rượu)*	*hlaò*$_3$	*hlaò*$_3$	*'law*	...	*laò*$_4$	*lᵃu*$_2$	*laô*$_2$	*lau*^{3}
Fini	*ʐôy*$_1$ *(rồi)*	*lêw*^{5}	*lew*^{5}	...	...	*lew*^{3}	*lew*	*lew*$_4$	*lêw*$_3$
Publier	*ʐaw* *(rao)*	*laô*$_3$	*hlaô*$_1$	*law*	...	...	...	...	...

Enfin il faut signaler quelques cas assez curieux où à *r* annamite correspond en mường une sifflante (transformée en *t'* dans les parlers septentrionaux).

	Sortir	Serpent	Nombril	Mille-pattes	Dent	Barbe	Laver
Tonkinois	*ʐa*	*ʐăn*^{2}	*ʐŏn*^{2}	*ʐễt*^{2}	*ʐăṅ*	*ʐau*	*ʐưᵃ*$_2$
— (Q.-Ng.)	*ra*	*rắn*	*rốn*	*rết*	*răng*	*rau*	*rửa*
Thạch-bì	*t'a*	*t'ăṅ*$_2$	...	...	*t'ăṅ*	*t'ô*	*t'ư*^{a2}
Vân-mông	*t'a*	...	...	...	...	...	...
Mĩ-sơn	*t'a*$_1$	*t'ăṅ*$_2$	...	...	*t'ăṅ*$_1$	*t'ô*$_1$	*t'ư*^{a2}
Ngọc-lạc	*sa*	*săṅ*$_3$	...	*sêt*$_4$	*săṅ*	*sô*	...
Như-xuân	*sa*	*săṅ*$_1$	...	*sêt*$_1$	*săṅ*	*sô*	...
Làng-lỡ	*sa*$_1$	*sĭṅ*$_2$	...	*sit*$_2$	*săṅ*$_1$	*(ʐᵃu*$_1$*)*	...
Lâm-la	*sa*	*(ʐăn*$_3$*)*	..	*sit*$_2$	*săṅ*	*(ʐᵃu)*	*sưᵃ*$_2$
Hạ-sửu	*sa*	*săṅ*^{5}	*sun*^{5}	*sêt*$_4$	*săṅ*	*sô*	*sưᵃ*$_4$
Nguồn	*t'a*	*t'ăṅ*	...	...	*t'ăṅ*	...	...
Uỷ-lô	*śa*^{5}	*sĭṅ*	*śun*	*sit*	*(nêṅ*^{5}*)*	*śᵃu*^{5}	*śâ*^{4}
Thái-thịnh	*śa*	*săṅ*^{5}	...	*sit*$_4$	*săṅ*	*sô*	*sưᵃ*$_4$
Hung	*sa*	*sĭṅ*^{5}	*sun*^{5}	...	*(neṅ*$_2$*)*	*(hlu*$_2$*)*	*sa*^{1}
Khong-kheng	...	*sĭṅ*	*suĭṅ*	...	*(kă-neṅ)*	...	...
Sek	...	*sĭṅ*	...	...	*śăṅ*	...	...

10. — L'initiale 喻 du chinois ancien.

(Semi-voyelles labiale et palatale).

Cette initiale, dont la valeur exacte est inconnue, n'existe qu'aux 3e et 4e catégories, c'est-à-dire suivie de *i*. Par suite les quatre formes suivantes sont les seules possibles :

	K'ai-k'eou	Ho-k'eou
3e catégorie	ʸ-i-...	ʸ-w-i-
4e —	'-i-...	'-w-i...

1° Au k'ai-k'eou, quelle que soit la catégorie, l'annamite rend toujours cette initiale par une consonne dont la prononciation varie suivant les dialectes (*y* en Cochinchine, *ʒ* au Tonkin, d^y à Hà-tĩnh, etc.), mais qui dans l'orthographe officielle est toujours écrite *d* (1).

Quelques parlers du Haut-Annam ont des formes en *t*, *con tần*, *con tlì* (cf. Cadière, *Phonétique annamite*, § 106), qui impliquent une forme en **s* antérieure, et correspondent exactement au mường ; la forme à initiale *r* du tonkinois et du cochinchinois (qui est aussi la plus répandue même en Haut-Annam) reste inexplicable. Un exemple, malheureusement unique, fourni par le *Houa yi yi yu* (*răn*, dent, transcrit 生 *cheng*), laisserait croire que l'évolution est récente en annamite ; noter toutefois le hung *hlu* (**ru*) répondant exactement à l'annamite *rau*, barbe. D'autre part certains de ces mots sont écrits avec des chữ-nôm à initiale *l* (䶣 *răn*, 𦏓 *ra*, etc.), qui semblent indiquer que la transformation du *ś* en *r* est plus ancienne, tandis que pour d'autres, on a choisi comme phonétiques des caractères à initiale sifflante : 腁 *rốn*, nombril. Quoi qu'il en soit, cette transformation a atteint quelques mots chinois entrés dans la langue courante : 洒 s.-a. **śay²*, *ṣay²* (*sái*), ann. $ʒai_2$ (*rẩy*), *ʒuray²* (*rưới*) ; 愁 s.-a. $*ś^ău_1$, $s^ău_1$ (*xầu*), ann. $ʒ^ău$ (*rầu*), etc. Bien qu'on ne sache pas la date relative de la création de ces divers chữ-nôm, en fait ils concordent trop bien pour qu'on ne puisse conclure avec quelque vraisemblance que l'évolution annamite date des environs du XIIIe siècle.

Un phénomène contraire paraît se présenter en mường dans le dialecte de Làng-lỡ, où *r*, qui a complètement disparu, est rendu généralement par *ʒ*, mais parfois aussi par *ṣ* : fini, Tonkin $ʒôy_1$ (*rồi*), Làng-lỡ *ṣoy* ; large, Tonkin $ʒo^aň$ (*rong*), Làng-lỡ $ṣoň^5$; mouche, Tonkin *kon* $ʒuôy^4$ (*con ruồi*), Làng-lỡ, *kay ṣoy*, etc. ; à côté de : dragon, Tonkin $ʒôň_1$ (*rồng*), Làng-lỡ *ʒoň* ; déchiré, Tonkin $ʒăc^{y2}$ (*rách*), Làng-lỡ $ʒek_2$; froid, Tonkin $ʒet^2$ (*rét*), Làng-lỡ $ʒiet_2$, etc.. Ce *ṣ* cacuminal reste distinct de *ś* palatal (assez souvent prononcé *s*), qui est la sifflante ancienne.

(1) Il y a une seule exception : 炎 *ʸiem*, s.-a. *viêm*. Le mot est certainement au k'ai-k'eou ; le *fan-ts'ie* en est 于廉 *ʸ(wiu + lʸ)iem* ; même le *Yun king* qui admet (à tort, je crois) la possibilité du ho-k'eou pour les mots à finale *m*, le place parmi les mots au k'ai-k'eou. Il faut peut-être voir dans cette prononciation spéciale une correction malheureuse de la prononciation traditionnelle sous l'influence du *fan-ts'ie* donné par le *K'ang-hi tseu tien* et lu à l'annamite *v(u + l)iêm* = *viêm*. Quoi qu'il en soit, la prononciation *viêm* est la seule usitée actuellement.

容 '^{y}iuṅ$_1$	ȥôṅ	(*dong*)	勇 'iuṅ$_2$	ȥūṅ^4	(*dũng*)
霪 'iĕm$_2$	ȥȏm	(*dầm*)	引 'iel$_2$	ȥŏṇ^4	(*dẫn*)
夜 'ie$_3$	ȥa$_4$	(*dạ*)	陽 'iaṅ$_1$	ȥươṅ	(*dương*)
藥 'iak$_4$	ȥươk$_1$	(*dược*)	移 '^{y}iĕ$_1$	ȥi	(*di*)
易 '^{y}iĕ$_3$	ȥi$_4$	(*dị*)	異 'iĕ$_3$	ȥi$_1$	(*dị*)
燿 'iew$_3$	ȥiêw$_4$	(*diệu*)	酉 'i^{o}u$_2$	ȥ^{d}u$_4$	(*dậu*)
琰 'iem$_2$	ȥiêm^4	(*diễm*)	鹽 'iem$_1$	ȥiêm	(*diêm*)
葉 'iep$_4$	ȥiêp$_1$	(*diệp*)	逸 'iet$_4$	ȥȏt$_1$	(*dật*)

Le *d* annamite est généralement dérivé d'un ancien *y* initial. Le dialecte cochinchinois lui a conservé cette valeur, ainsi qu'un certain nombre de parlers du Haut-Annam. Mais en tonkinois actuel il a pris une prononciation sifflante *ȥ*, par l'intermédiaire d'une forme *d*^{y} que le P. de Rhodes a constatée au XVIIe siècle et qui se rencontre encore aujourd'hui à Quỳnh-lưu, à Nhó-lâm, à Hà-tĩnh, etc. (dialecte du Haut-Annam). Les dialectes mường présentent les mêmes variations : on trouve *y* (Thạch-bi), *t* (Uý-lỗ, Hạ-sửu, Thái-thịnh), *t* ou *y* (Lâm-la), *t* ou *ȥ* (Mĩ-sơn), etc..

Actuellement le *d* de l'écriture traditionnelle annamite répond régulièrement à *y* des langues thai (1).

	Annamite		Siamois	Laotien	Shan	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Oser	ȥam^2	(*dám*)	h-yam$_2$	...	..	'yam$_2$	yam$_2$	...	...
Filet	ȥo$_1$	(*dò*)	yo	...	...	...	...	...	ɓê^2
Long	ȥay$_1$	(*dài*)	h-yai$_1$	...	yāī$_1$	...	...	(ri$_1$)	(ɓay$_1$)
Tomber goutte à goutte (2)	ȥôt$_1$	(*dột*)	h-yŏd$_1$ / h-yad$_1$	yŏd$_1$ / yad$_1$	yôt$_1$	...	...	...	ya^1
Chanceler	ȥȏt$_1$-ȥơ$_1$	(*dật-dờ*)	yo$_3$(-yê$_3$)	...	...	...	...	...	...
Défendre (3)	ȥuṇ$_1$	(*dùn*)	h-yan$_1$	...	yān^1	...	yan$_1$	...	...

Cette évolution (que du reste le cochinchinois, ainsi que certains parlers du Haut-Annam, n'a pas subie) n'est pas très ancienne. En tonkinois, elle paraît s'être produite postérieurement au XVe siècle, car le vocabulaire du Sseu-yi kouan transcrit toujours les mots à initiale *d* de l'annamite actuel par des mots chinois à initiale *y* (4).

---

(1) Je laisse de côté les langues mon-khmer, l'origine de *y* initial y soulevant des questions très compliquées. Voir Schmidt, *Grundzüge*, § 123, et § 200.

(2) Et vraisemblablement aussi le mot *giọt*, goutte, malgré l'orthographe différente dont je ne connais pas l'origine. — On sait que *gi* et *d* se prononçant de même à la fois au Tonkin et en Cochinchine, les deux seuls pays dont le dialecte ait servi à l'établissement de l'orthographe, ces deux initiales sont très souvent employées l'une pour l'autre : l'étude du sino-annamite le prouve sans contestation possible.

(3) L'annamite, le shan et le tai-blanc, d'après leur ton, ont une initiale sonore, au contraire du siamois, qui fait précéder l'initiale d'un préfixe sourd.

(4) Les mots chinois et annamites sont transcrits les uns et les autres suivant l'orthographe officielle.

	Chinois		Annamite		
Signe cyclique	酉	*yeou*	幼	*yeou*	(*dâu*)
Hirondelle	燕	*yen*	暗	*yen*	(*diên*)
Bureau	衙門	*ya-men*	押門	*ya-men*	(*da-môn*)
Huile	油	*yeou*	有	*yeou*	(*dạu*)

C'est donc entre le XVe et le XVIIe siècles qu'il faut placer la formation du *d* annamite actuel.

2° Au ho-k'eou, le traitement diffère suivant la catégorie à laquelle appartenait le mot chinois.

		3e catégorie						4e catégorie			
		Sino-annamite		Pékinois				Sino-annamite		Pékinois	
越	*ʱwiet$_4$*	*viẹt$_1$*	(*việt*)	*yü^e*	(*yue*)	悦	*'wiet$_4$*	*ʐüẹt$_1$*	(*duyệt*)	*yü^e*	(*yue*)
永	*ʱwiĕñ$_2$*	*vĩñ^4*	(*vĩng*)	*yoñ*	(*yong*)	營	*'wiĕñ$_1$*	*ʐwăñ*	(*doanh*)	*yiñ*	(*ying*)
羽	*ʱwiu$_2$*	*vu^4*	(*vũ*)	*yü*	(*yu*)	與	*'wiu$_2$*	*ʐư^4*	(*dữ*)	*yü*	(*yu*)
王	*ʱwiañ$_1$*	*vươñ*	(*vương*)	*wañ*	(*wang*)	遺	*'wiĕ$_3$*	*ʐi$_4$*	(*dị*)	*yi*	(*yi*)
雲	*ʱwiĕn$_1$*	*vởn*	(*vân*)	*yün*	(*yun*)	聿	*'wiĕt$_4$*	*ʐwởt$_1$*	(*duật*)	*yü*	(*yu*)
遠	*ʱwien$_2$*	*viẹn$_4$*	(*viễn*)	*yẅan*	(*yuan*)	沿	*'wien$_1$*	*ʐüẹn*	(*duyên*)	*yen*	(*yen*)
位	*ʱwiĕ$_3$*	*vi$_4$*	(*vị*)	*wey*	(*wei*)	惟	*'wiĕ$_1$*	*ʐẅi*	(*duy*)	*wey*	(*wei*)
衛	*ʱwiĕ$_3$*	*vé$_4$*	(*vệ*)	*wey*	(*wei*)	唯	*'wiĕ$_2$*	*ʐẅi$_4$*	(*dụy*)	*wey*	(*wei*)

La répartition est, on le voit, parfaitement régulière [1] ; les mots de la troisième catégorie ont pour initiale un *v*, ceux de la quatrième ont un *d* suivi de la semi-voyelle labiale.

---

[1] En chinois moderne, les mots à initiale 喩 ont également passé, les uns à initiale *y*, les autres à initiale *w*, mais il n'y a aucune analogie entre la répartition de ces initiales en kouan-houa et en sino-annamite. En chinois, quelle que soit la catégorie, les mots à finale *iĕ* ou *iañ* ont toujours une initiale *w*, tandis que pour toutes les autres finales (*ien, iu, iĕñ, iĕn, iet, iĕk, iĕt* ; il n'y a pas à tenir compte des finales *iew, iem, iĕm*, etc., qui ne peuvent jamais être précédées d'un *w*), l'initiale est *y*, et le *w* ancien du ho-k'eou s'est transformé en *ẅ* ou est tombé, ou encore, mais plus rarement, s'est vocalisé, avec chute de la voyelle ancienne.

Ainsi la prononciation chinoise confond les catégories que la prononciation annamite distingue ; et c'est d'après la classification des finales anciennes que sont réparties les initiales de ces mots en chinois moderne, tandis que c'est d'après celle des initiales anciennes qu'elles sont réparties en sino-annamite.

Le kouan-houa présente en effet deux traitements différents :

1° *Voyelle longue suivie d'une semi-voyelle ou d'une nasale* : conservation de la semi-voyelle labiale, ainsi que de la voyelle ; chute de la semi-voyelle palatale initiale (quand l'influence de la voyelle moderne a amené la transformation de *w* en *ẅ*, celui-ci étant toujours mouillé en kouan-houa, il s'est formé une semi-voyelle palatale initiale, qui n'est pas dérivée de la semi-voyelle ancienne) :

位 *ʱwiĕ*	< *wei*	惟 *'wiĕ*	< *wei*
遠 *ʱwien*	< *yẅan*	王 *ʱwiañ*	< *wañ*

2° *Voyelle longue finale, ou voyelle brève suivie d'une nasale* : vocalisation de la

On a vu que *v* n'existait pas en protoannamite, où l'ancien *v* chinois est rendu par *f*. Cette transformation, ch. *w* > s.-a. *v*, est donc relativement récente. Mais avant d'en discuter la date, il est nécessaire de rechercher comment s'est formée cette initiale.

L'origine de *v* annamite est triple : il dérive tantôt de *f*, tantôt de **p*, tantôt de **w* anciens. Je ne reparlerai pas du premier cas, dont il a déjà été question. La comparaison de l'annamite avec les dialectes mường permet de distinguer assez bien les cas de *v* dérivé de **p* et ceux de *v* dérivé de **w*.

**w* > *v*

	Revenir	Cigale	Travail	Eléphant	Semer (1)	Figuier	Absent	Emprunter	Or
Tonkinois	*vê*$_1$	*ve*	*viêk*$_1$	*voy*	*vay*$_2$	*va*$_2$	*vâń*^{2}	*vai*	*vań*$_1$
— (Q.-ng.)	*về*	*ve*	*việc*	*voi*	*vải*	*vả*	*vẳng*	*vay*	*vàng*
Thạch-bi	*wêl*$_1$	...	*wiêk*	*woy*	...	...	...	(*pal*)	*wań*^{1}
Văn-mông	...	...	...	*wey*	...	...	...	...	...
Mi-sơn	*wêl*^{1}	...	*viêk*	*woy*$_1$	(*pay*^{2})	*wa*$_1$	*wâń*$_2$	*wal*$_1$	*wań*^{1}
Ngọc-lặc	...	...	...	*voy*	(*kway*$_4$)	...	...	...	*vań*
Như-xuân	...	...	...	*voy*	(*kway*$_2$)	...	...	...	*van*$_2$
Lâm-la	*viên*^{1}	*ve*	*viek*^{1}	*voy*	*vay*$_2$	*va*$_2$	...	*vai*	*vań*^{1}
Làng-lỡ	*viên*	*vê*$^a{}_1$	*viek*^{2}	*vuay*$_1$	...	...	...	...	*vań*
Hạ-sữu	*vên*^{2}	*ve*	*viek*^{2}	*voy*	(*kway*$_4$)	*va*$_4$	...	(*pai*)	*vań*
Nguồn	...	...	...	...	...	...	...	*vuay*	*vań*
Uỷ-lô	*wêr*$_3$	*we*^{5}	*viêk*$_3$	*wây*^{5}	*wâr*^{4}	...	*wâń*	*wai*^{5}	*wâń*^{5}
Thái-thịnh	*vêl*^{2}	*we*	*viek*^{2}	*voy*	...	*va*$_4$	*wâń*^{5}	*wâl*	*vań*^{2}
Hung	{ *vên* [*vilh*] }	...	*viek*	*vôy*$_2$	*vayč*^{ŭ5}	...	...	...	...
Khong-kheng	...	...	...	*voy*	*vân*	...	...	...	...
Sek	...	...	...	...		...	...	...	*vań*

semi-voyelle labiale et chute de la voyelle.

羽	*[u]wiu* < *yü*	與	*'wiu* < *yü*
越	*[u]wie(t)* < *yü*	聿	*'wie(t)* < *yü*
雲	*'ywiĕn* < *yün*	匀	*'wiĕn* < *yün*
永	*'ywiĕń* < *yuń*	營	*'wiĕń* < *yiń*

On remarquera le traitement spécial de 永 et de 營 : la syllabe *yüń* étant impossible en kouan-houa (Pékin) moderne, la voyelle s'est transformée suivant les mots en *u* ou *i* (*[u]wiĕń* > * *yüń* > *yuń* ; *'ywiĕń* > *yüń* > *yiń*), sans qu'il soit peut-être nécessaire de supposer qu'il y ait là une évolution spéciale avec chute de *w* ; cependant ce dernier cas se produit accidentellement : 遺 *yi*, 沿 *yen*, etc., et il n'est pas impossible que 營 ne soit à rapprocher de ces mots.

Le traitement des mots à initiale 喻 au ho-k'eou en kouan-houa n'est qu'un cas particulier de la règle générale qui s'applique à tous les mots à la troisième et à la quatrième catégories, au ho-k'eou, avec toute initiale (sauf cependant les labiales, sur lesquelles cf. ci-dessus, p. 39-40 note, et le ŋ) : cf. 君 *č[y]ün*, 律 *l[y]ü*, en face de 卷 *č[y]üan*, 狂 *k'wań*, etc..

(1) Ce mot est inusité en dialecte tonkinois.

*p > v

	Raccom-moder	Se réjouir	Gifler	Chaux	Etoffe	Epaule	Mare	Sabot de cheval	Butter	Lutter
Tonkinois	va^{2}	vuy ve$_{2}$	va$_{2}$	vôy	vay$_{2}$	vay	vũṅ^{4}	vo^{2}	vӧp^{2}	vӧt$_{1}$
— (Q.-ng.)	vá	vui vẻ	vả	vôi	vải	vai	vũng	vó	vấp	vật
Thạch-bi	...	puy	...	pôl	pay^{2}	ɓay	...	...	...	...
Mĩ-sơn	pa$_{2}$	puy$_{1}$	pa^{2}	pôl$_{1}$	pay^{2}	(wak^{2})	...	...	...	pơt
Ngọc-lặc	pa$_{3}$	fuy	...	pun	...	(vak$_{1}$)	...	...	...	...
Như-xuân	ba$_{1}$	buy	...	pôn	...	(vak$_{1}$)	...	...	...	...
Lâm-la	pa$_{3}$	puy fe	pa$_{2}$	vôy	pay$_{2}$	pan	puṅ^{5}	po$_{3}$	pӧp$_{2}$	pӧt^{1}
Làng-lỡ	va$_{2}$	vuy vi^{a}$_{4}$	va$_{4}$	vuay$_{1}$	pan$_{1}$	vay	vuṅ$_{4}$	...	vӧp	puơt
Hạ-sửu	pa^{5}	puy pe$_{4}$	pa$_{4}$	pôl	pay$_{4}$	pal	puṅ^{1}	po^{5}	pӧp$_{4}$	pӧt^{2}
Nguồn	...	...	...	...	pan	pan	...	...	...	...
Uý-lô	pa	puy^{5} pe^{4}	...	pur^{5}	par^{4}	pay^{5}	puṅ$_{4}$	ɓo	wӧp	wӧt$_{3}$
Thái-thịnh	pa^{5}	puy pӧk$_{4}$	pa$_{4}$	pôl	pay$_{4}$	pal	puṅ^{1}	po^{5}	pӧp$_{4}$	pӧt^{2}
Hung	...	...	...	pun$_{2}$	pay^{1}	bay$_{2}$	...	...	...	...
Khong-kheng	...	...	...	...	...	bay	...	...	...	...
Sek	...	...	...	...	kӧ-pal	kӧ-pal	...	...	...	...

La comparaison avec les langues mon-khmer et les langues thai montre un phénomène semblable :

p, b > v

	Annamite		Siamois	Laotien	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Raccommoder	va^{2}	(vá)	pā	...	...	...	...	...
Mare	vũṅ^{4}	(vũng)	...	pũṅ$_{1}$	bôṅ^{2}	poṅ$_{1}$	pôṅ$_{3}$	poṅ^{2}
Jaillir	vӑṅ	(vӑng)	bӑṅ$_{3}$	...	...	...	...	...
Retrousser	ven^{2}	(vén)	...	...	...	pin$_{2}$	...	fen^{3}

	Annamite		Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rơngao	Kha	Cham
Chaux (1)	vôy	(vôi)	gā-pơw	kӑm-por	kӧm-wor	...	...	pun	ka-pu
Deux (2)	vay$_{1}$	(vải)	ɓa	bir	bar	bar	bӑr	bӑr	...
Frotter (3)	vuot^{2}	(vuót)	sӑ-pot	put	puôt	pot	...	pưat	rā-pӧk
A demi plein	vơy	(vơi)	peṅ	ɓeṅ	ɓiiṅ	ɓeṅ	biṅ	...	...
Très	vӑk$_{1}$	(vặc)	bӑw	ɓek	ɓơk	...	...	...	...

(1) Le P. Schmidt rapproche le mot mon-khmer du pâli *kappuro*, mais le fait que le mot se retrouve en cham sur lequel le pâli n'a jamais exercé aucune influence (bien qu'il s'agisse du dialecte cham du Cambodge, le mot n'est pas emprunté au cambodgien, car dans ce cas, l'infixe nasal se serait conservé) et dans les langues apparentées à la famille mon-khmer, (cf. malais *kapur*), est peu favorable à cette hypothèse. L'existence du mot en annamite et en mường, où aucune influence pâli ne s'est jamais fait sentir, la rend tout à fait inadmissible.

(2) En annamite, il a généralement le sens de *quelques*, mais a conservé dans quelques expressions celui de deux : *một vài*, un ou deux, *vài ba*, deux ou trois. Le mot usuel pour *deux* est *hai*. — On sait qu'en pégouan moderne *r* final tombe toujours ; mais il a existé en pégouan ancien, et *ɓa* est écrit *ɓar* dans l'inscription de Myazedi, ligne 3 (Blagden, *A further Note on the Inscriptions of the Myazedi Pagoda (Pagan)*, ap. *Journ. Roy. As. Soc.*, 1910, p. 800 ; cf. aussi Blagden, *Quelques notions sur la phonétique du talain*, *Jour. As.*, XV (1910), p. 499.)

(3) En annamite le sens est légèrement restreint, « caresser avec la main » ; mais un

$w > v$

	Annamite		Siamois	Laotien	Ahom	Shan	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Dioi
Travail	*viêk*$_1$	(*việc*)	*wiek*$_3$	*wiek*$_5$		...	*wiak*	*viêk*$_4$	*viak*$_4$	...
Vide	*văṅ*^{2}	(*vắng*)	*wăṅ*$_3$	*wăṅ*$_3$		...	...	...	...	...
Semer	*vay*$_2$	(*vải*)	*hwan*$_1$	*hwan*$_1$		...	...	*van*^{2}	...	...
Puiser	*vừk*$_1$	(*vực*)	*wăk*	*wăk*$_1$		...	...	...	...	...
Epuiser (1)	*vet*^{2}	(*vét*)	*wĭd*	...		...	...	*vĭt*^{2}	...	...
Adorer	*vay*^{2}	(*vái*)	*hwai*$_3$	*hwai*$_3$		*wai*	...	...	...	...
Agiter (2)	*vai*$_2$	(*vẩy*)	*hwai*$_2$	*hwai*$_2$		*wai*^{2}	...	*vai*$_2$	...	(*vwit-vaṅ*)

	Annamite		Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rơngao	Cham
Courber	*vẽṅ*	(*vênh*)	*vĕṅ*	...	*wiṅ*	*win*	*rơ-wiṅ*	*wey*
Cercle (3)	*vôṅ* / *văṅ*	(*vòng*) / (*vanh*)	*hwôṅ*	*wăṅ, wăṅ*	*waṅ*	*waṅ*	*waṅ*	*wauṅ*
Frapper	*vat*$_2$	(*vát*)	...	*wat, wăt*	*hă-băt*	*hă-băt*	*hă-băt*	*wăt*
Faulx	*văṅ*$_1$	(*vầng*)	...	...	...	...	...	*wăṅ* (4)

Il résulte de là qu'en règle générale, *v* annamite peut représenter : dans les mots d'origine chinoise, *w* initial (il n'y a pas lieu de compter séparément **mw*, déjà réduit à *w* en chinois au Xe siècle) ; dans les mots d'origine mon-khmer et thai, d'une part les deux occlusives labiales, sourde et sonore, *p*, *b*, et de l'autre, la semi-voyelle labiale *w* (avec ou sans *h* préfixé dans les langues thai) ; et enfin, dans les mots d'origine thai seulement, les deux spirantes labiales *f*, *v* (5) :

1. — chinois, thai, mon-khmer...	*w*		annamite *v*
2. — thai, mon-khmer	*p*	préannamite **p*	annamite *v*
3. — thai, mon-khmer	*b*	préannamite **p*	annamite *v*
4. — thai	*f*	préannamite *f*	annamite *v*
5. — thai	*v*	préannamite *f*	annamite *v*

doublet, *vọt*$_1$ (*vọt*), a conservé le sens général de « frotter ». — Pour cham fin. *k* = mon-khm. fin. *t*, cf. cham *brăk* = khm. *brăt*, courroie ; cham *k'ăk* = khm. *k'ăt*, empêcher ; cham *jăk* = jarai *jăt*, intelligent ; cham *j'ĭk* = jarai, bahnar *sĭt*, coudre ; cham *ɓăk* = bahn. *ɓăt*, sel ; cham *ăɓ-ơk* = bahn. *pu-hut*, troubler ; cham *bă-ưk* = bahn. *pŏ-ot*, stérile ; cham *păk* = bahn. *păt*, tresser, etc. Il s'agit d'une évolution spéciale au cham moderne, comme le montre le traitement du sanscrit *pitta* = cham *p'ĭk*, fiel. Les mots d'origine javanaise, si nombreux en cham, subissent le même traitement. Mais je n'ai pu reconnaitre dans quels cas **t* final se conservait ou se transformait en *k*.

(1) Avec le doublet *vơt*$_1$ (*vợt*), épuisette, qui correspond plus exactement pour le ton.

(2) En siamois *hwai*$_2$ a le sens passif, « être agité, trembler ».

(3) Ce mot existe en annamite sous un grand nombre de formes, *vòng*, *vành*, *vầng*, *vừng*, *vồng*, *vạnh*, etc., et ne présente guère moins de variétés dans les langues mon-khmer. Il est possible que les mots *vênh* et *vầng*, au lieu d'être comparés directement à certaines formes mon-khmer, doivent lui être rattachés.

(4) Ce mot n'est sûrement pas un emprunt annamite, le v en cochinchinois se prononçant b^y, que le cham rend très exactement *by* : 文官, cham *ṅyaṅ kwat*.

(5) L'évolution $w > v$ a été générale, c'est-à-dire que tous les anciens *w* ont passé à *v* actuel ; les autres n'ont été que partielles, et les *p*, *f* du préannamite sont actuellement représentés aussi par *f* et *b*. Cf. ci-dessus, p. 41.

La date de ces diverses formations ne peut guère se déterminer. Mais il est certain que *w* a existé jusqu'à une période assez récente, car le *Houa yi yi yu* distingue les mots qui ont aujourd'hui une initiale *v* en deux classes, et transcrit ceux de la première par des mots chinois à initiale *w*, ceux de la seconde par des mots à initiale *p*.

Ch. *w* = ann. *v*

	Transcription chinoise		Annamite	
Jaune	罔	*wang*	*vaṅ*$_1$	(*vàng*)
Le mois	燙 未	*t'ang wei*	*t'aṅ vi*	(*thang vi*)
未, *wei*, caractère cyclique	威	*wei*	*vi*	(*vi*)
Écriture	聞	*wen*	*văṇ*	(*văn*)
Jardin	文	*wen*	*vưon*	(*vườn*)
Canard	惟	*wei*	*vit*$_1$	(*vịt*)
Éléphant	翁 威	*wong wei*	*òṅ voy*	(*ông voi*)

p > *v*

	Transcription chinoise		Annamite	
Empereur	波	*po*	*vu*^{a}	(*vua*)
Écrire	別	*pie*	*viêṭ*^{2}	(*viết*)
Étoffe	帛	*pai*	*vay*$_2$	(*vải*)
Sein	布	*pou*	*vu*^{2}	(*vú*)

Ainsi, au XV[e] siècle, les deux initiales n'étaient pas encore confondues et *w* existait encore. Il est plus difficile de s'en assurer pour le XVII[e] siècle. Le P. de Rhodes déclare que *v* a deux valeurs, une vocalique et l'autre consonantique, mais il ne décrit pas cette dernière ; d'autre part il signale un son, peut-être intermédiaire entre *b* et *v*, qui a disparu aujourd'hui faisant place tantôt à *b*, tantôt à *v* [1].

---

[1] La prononciation de *v* subit parfois des déformations locales assez curieuses. J'ai déjà dit qu'en Cochinchine il est remplacé généralement par b^y, et quelle est probablement la cause de cette altération. Dans certains parlers du dialecte cochinchinois, au Binh-djnh, ce b^y lui-même est transformé en une initiale que le P. Cadière, *Dialecte du Bas-Annam*, écrit *j* (ʈ ou ʐ ?); ailleurs, à Sadut, il devint souvent *y*. Une altération analogue se rencontre au Tonkin, dans le parler de Thạch-thật (Sơn-tây), où *v* est remplacé également par *y* ou ʈ (? écrit *j*). Au Nghệ-an, à Nhô-lâm, *v* est prononcé *pw*, *pw̃*, suivant la voyelle, et même quelquefois *p* devant *i*; ce son *pw* se retrouve à Nhiêu-hạp, mais seulement devant *a*, car devant les autres voyelles *v* subsiste sans changement. Tous ces faits représentent des altérations locales souvent fort curieuses, mais qui, strictement limitées, ont peu d'intérêt pour la phonétique historique générale de l'annamite. Dans aucun des parlers annamites que je connais, les différences étymologiques n'ont d'influence sur la prononciation moderne du *v*.

11. — L'initiale 影.

(Initiale vocalique en sino-annamite).

Les Chinois désignent de ce nom la sourde correspondante à la sonore 喻. Sa valeur exacte est inconnue. En sino-annamite, elle a complètement disparu, et les mots chinois qui l'avaient pour initiale commencent par une voyelle ; les formes mouillées sont confondues avec les formes non mouillées ; mais l'*i* intercalaire subsiste et devient initial à la 3e et à la 4e catégories (1). Au ho-k'eou, au contraire, c'est le *w* qui devient initial, mais il se transforme assez rarement en *v* sino-annamite : le plus souvent il n'est pas modifié, et dans ce cas, en orthographe officielle il est écrit *o*, *u*, suivant la voyelle qui le suit ; devant *e*, il se vocalise parfois en *ô* avec chute de la voyelle ; devant *ô*, *u*, il tombe ; il fait toujours disparaître l'*i* intercalaire.

K'ai-k'eou

1re et 2e catégories				3e et 4e catégories			
奧	*'aw*^{3}	*aw*^{2}	(*áo*)	要	*'ʸwiew*^{3}	*iêw*^{2}	(*yếu*)
翁	*'oṅ*^{1}	*ôṅ*	(*ông*)	雍	*'ʸwiuṅ*^{3}	*ưṅ*^{2}	(*ủng*)
烏	*'o*^{1}	*ô*	(*ô*)	於	*'ʸiu*^{1}	*ư*	(*ư*)
謳	*'ᵒu*^{1}	*ᵃu*	(*âu*)	幽	*'iu*^{1}	*u*	(*u*)
諳	*'am*^{1}	*am*	(*am*)	奄	*'ʸiem*^{2}	*iêm*$_2$	(*yểm*)
阿	*'a*^{1}	*a*	(*a*)	音	*'ʸiĕm*^{1}	*ơ̆m*	(*âm*)
安	*'an*^{1}	*aṇ*	(*an*)	央	*'ʸiaṅ*^{1}	*ươṅ*	(*ương*)
哀	*'ay*^{1}	*ay*	(*ai*)	乙	*'ʸiĕt*^{1}	*ơ̆ṭ*^{2}	(*ất*)

Ho-k'eou

剜	*'wan*^{1}	*waṇ*	(*oan*)	淵	*'wien*^{1}	*uêṇ*	(*uyên*)
搵	*'wĕn*^{2}	*wơ̆ṇ*$_2$	(*uẩn*)	鬱	*'ʸwiĕt*^{3}	*wơ̆ṭ*^{2}	(*uất*)
窊	*'ʸwa*^{1}	*wa*	(*oa*)	穢	*'ʸwie*^{3}	*wê*^{2}	(*uế*)
汪	*'waṅ*^{1}	*uôṅ*	(*uông*)	枉	*'ʸwiaṅ*^{2}	*uôṅ*$_2$	(*uổng*)
温	*'wen*^{1}	*ôṇ*	(*ôn*)	惲	*'ʸwiĕn*^{2}	*vơ̆ṇ*$_2$	(*vẩn*)

Il y a quelques exceptions. La plus remarquable est l'existence d'un *h* initial dans quelques mots : 泓 *'wŏṅ = hoằng* ; 擭 *'wŏk*$_1$ *= hoạch*, etc. Mais l'exception n'est qu'apparente. Tous les mots à initiale ', auxquels le sino-annamite donne une initiale *h*, ont également une aspiration initiale dans les dialectes chinois : Pékin : 泓 *χuṅ*^{1} (*hŏng*), 擭 *χwŏ*^{3} (*houŏ*). Il s'agit donc ici (comme pour la répartition de *dź* entre *j* et *ź*) d'un fait de la prononciation chinoise de la fin des T'ang que le sino-annamite a fidèlement noté (2).

---

(1) Les formes *ưng*, *ư*, *âm*, etc., qu'on verra correspondre au chinois *'ʸwiuṅ*, *'ʸwiu*, *'ʸiĕm*, etc., ne vont pas contre cette règle ; mais il faut se rappeler que les diphtongues *iư* et *iâ* n'existent pas en annamite (ainsi que *io*, *iô*, *iơ*, *iĕ*), et que si *iu* se rencontre quand *u* est final, il n'existe pas lorsque *u* est suivi d'une consonne.

(2) Les *fan-ts'ie* traditionnels donnant à ces mots une initiale ', et de même les deux prononciations japonaises *go-on* et *kan-on* leur donnant une initiale *w* : c'est à la période des T'ang qu'il faut attribuer ce changement de prononciation, qui, d'ailleurs, ne paraît avoir porté que sur quelques mots.

II.

LES PRÉFIXES.

L'annamite moyen, tel que l'a noté au XVII[e] siècle le P. de Rhodes, possédait trois groupes consonantiques initiaux, *bl*, *ml*, *tl* (*blời*, ciel ; *mlớn*, grand ; *tlâu*, buffle). Des groupes analogues se rencontrent aujourd'hui encore dans les dialectes mường. Actuellement, si on laisse de côté quelques exceptions, ces initiales doubles sont représentées de la manière suivante :

1° *Annamite*. — En tonkinois, *tl* a donné č^y (écrit *tr*) et *bl* a donné ʐ (écrit *gi*) ; en cochinchinois et dans les dialectes du Haut-Annam, ils se sont confondus et ont donné *ṭṣ* (*tr*) ; dans quelques parties du Quảng-bình et du Quảng-trị, tantôt *tr*, tantôt *tl*, ce dernier représentant aussi souvent *bl* que *tl*. — Dans tous les dialectes, *ml* ancien a donné *ñ* (*nh*), ou bien *m* est tombé.

	Annamite moyen (1)	Tonkin		Haut-annam		Cochinchine	
			bl				
Ciel	*blời*	ʐơy$_1$	(*giời*)	ṭṣơy$_3$	(*trời*)	ṭṣơy$_3$	(*trời*)
Bêtel	*blẩu*	ʐ^{â}u$_1$	(*giẩu*)	ṭṣu$_3$	(*trù*)	ṭṣ^{â}u$_3$	(*trẩu*)
Garçon	*blai*	ʐay	(*giai*)	ṭṣay^1	(*trai*)	ṭṣay	(*trai*)
Lune	*blăng*	ʐăṅ	(*giăng*)	ṭṣăṅ^1	(*trăng*)	ṭṣăṅ	(*trăng*)
Fruit	*blái*	...	...	ṭṣăi$_2$	(*trẩy*)	ṭṣay^5	(*trái*)
Etendu	*blải*	ʐay$_2$	(*giải*)	ṭṣay$_4$	(*trải*)	ṭṣay^2	(*trải*)
Chaume	*blanh*	ʐăñ	(*gianh*)	ṭṣăñ^1	(*tranh*)	ṭṣăñ	(*tranh*)
Cendres	*blo*	ʐo	(*gio*)	ṭṣo^1	(*tro*)	ṭṣo	(*tro*)
Ver de terre	*blun*	ʐuṇ	(*giun*)	ṭṣuṇ$_3$	(*trùn*)	ṭṣuṅ	(*trun*)
			tl				
Placer	*tla*	...	...	ṭṣa^1	(*tra*)	ṭṣa	(*tra*)
Bambou	*tle*	č^{y}e	(*tre*)	ṭṣe^1	(*tre*) (2)	ṭṣe	(*tre*)
Cent	*tlăm*	č^{y}ăm	(*trăm*)	ṭṣăm^1	(*trăm*)	ṭṣăm	(*trăm*)
Front	*tlán*	č^{y}aṇ^2	(*trán*)	ṭṣan$_2$	(*trán*)	ṭṣaṅ^5	(*trán*)
Blanc	*tlắng*	č^{y}ăṅ^2	(*trắng*)	ṭṣăṅ$_2$	(*trắng*)	ṭṣăṅ^5	(*trắng*)
Buffle	*tlâu*	č^{yâ}u	(*trâu*)	ṭṣu^1	(*tru*)	ṭṣ^{â}u	(*trâu*)
Jeune	*tlẻ*	č^{y}e$_2$	(*trẻ*)	ṭṣe$_4$	(*trẻ*)	ṭṣe^2	(*trẻ*)
Sur	*tlên*	č^{y}êṇ	(*trên*)	ṭṣêṇ^1	(*trên*)	ṭṣêñ	(*trên*)
Etudiant	*tlò*	č^{y}o$_1$	(*trò*)	ṭṣo$_3$	(*trò*)	ṭṣo$_3$	(*trò*)
Oeuf	*tlứng*	č^{y}ưṅ^2	(*trứng*)	ṭṣơ̆ṅ$_2$	(*trớng*)	ṭṣưṅ^5	(*trứng*)
Avant	*tlước*	č^{y}ưok^2	(*trước*)	ṭṣưok$_2$	(*trước*)	ṭṣư^{ơ}k^5	(*trước*)
			ml				
Erreur	*mlẩm*	ñơ̆m$_3$	(*nhầm*)	ñơ̆m$_3$	(*nhầm*)	ñơ̆m$_3$	(*nhầm*)
Grossier	*mlang*	ñăṅ	(*nhăng*)	ñăṅ^1	(*nhăng*)	ñaṅ	(*nhang*)
Coup	*mlát*	ñaṭ^2	(*nhát*)	laṭ$_2$	(*lát*)	lak^5	(*lát*)
Cueillir	*mlạt*	ñăṭ$_1$	(*nhặt*)	lăṭ$_1$	(*lặt*)	lăk$_2$	(*lặt*)
Parole	*mlời*	ñơi$_1$	(*nhời*)	lơy$_3$	(*lời*)	lơy$_3$	(*lời*)
Grand	*mlớn*	ñơṇ^2	(*nhớn*)	...	...	lơṅ^5	(*lớn*)

(1) Je reproduis l'orthographe du P. de Rhodes sans modifications.
(2) Le mot courant est *pheo*.

2° *Mường*. — Le dialecte de Mi-sơn, le sek, le hung, le khong-kheng présentent actuellement trois groupes initiaux, *kl*, *pl*, *tl* (¹); le dialecte de Uỷ-lô a en outre, dans quelques cas rares, un quatrième groupe *bl*. A Vân-mông, *pl* n'existe pas et est remplacé par *kl* ou *tl* suivant les mots; à Hoà-binh, ils sont tous trois confondus en *kl*; à Hạ-sửu et au Bavi, en *tl*; à Nhỏ-quan, en un groupe intermédiaire entre *kl* et *tl*, qu'il est difficile de préciser. Les dialectes de Lâm-la et de Lang-lỡ (Nghệ-an), de Ngọc-lặc et de Như-xuân (Thanh-hoá), ont, comme l'annamite, transformé ce *tl* en *ṭṣ*; le nguồn (Hà-tĩnh et Quảng-bình) paraît subir une évolution semblable, mais elle n'est pas encore achevée, en sorte que *tl* et *ṭṣ* y existent concurremment.

	Payer	Fruit	Garçon	Lune	Ciel	Bétel	Buffle	Cent	Front	Sur	Œuf	Tête
Tonk. moyen	...	blay^2	blay	blăñ	blơy$_1$	bl^{a}u$_1$	ṭl^{a}u	ṭlăm	ṭlaṇ^2	ṭlêṇ	ṭlưñ^2	...
— actuel	ʒa$_2$	...	ʒay	ʒăñ	ʒơy$_1$	ʒ^{a}u$_1$	č^{ya}u	č^{y}ăm	č^{y}aṇ^2	č^{y}êṇ	č^{y}ưñ^2	...
— (Q.-ng.)	giả	...	giai	giăng	giời	giầu	trâu	trăm	trân	trên	trứng	...
Hᵗ-Annam	ṭṣa$_1$	ts^{a}ĭ$_2$	ṭṣay^1	ṭṣăñ^1	ṭṣơy$_3$	ṭṣu$_3$	ṭṣu^1	ṭṣăm^1	ṭṣaṇ$_2$	ṭṣêṇ^1	ṭṣưñ$_2$	ṭṣôk$_2$ / ṭlôk$_2$
— (Q.-ng.)	trả	trầy	trai	trăng	trời	trù	tru	trăm	trân	trên	trứng	tróc
Thạch-bi	...	klay$_2$	klal	klăñ	klơy$_1$	klu$_1$	klu	klăm	klan$_2$	klêñ	klưñ$_2$	klôk^2
Vân-mông	...	tlay$_2$	tlal	..	tlơy^1	...	tlu	tlăm	...	...	...	klôk^2
Mĩ-sơn	pla^2	play$_2$	play$_1$	plăñ$_1$	plơy^1	plu^1	klu$_1$	klăm$_1$	klăñ$_2$	klêñ$_1$	klưñ$_2$	klôk^2
Nhỏ-quan	...	tlay	...	tlăñ	tlơy / klơy	...	tlu	tlăm	...	...	...	klôk
Ngọc-lặc	...	ṭṣay$_3$	...	ṭṣăñ	ṭṣơy	...	ṭṣu	ṭṣăm	ṭṣan$_3$	ṭṣêñ	...	ṭṣôk$_1$
Như-xuân	...	ṭṣay$_1$	...	ṭṣăñ	ṭṣơy	...	ṭṣu	ṭṣăm	ṭṣan$_1$	ṭṣêñ	...	ṭṣôk$_1$
Lâm-la	ṭṣa$_2$	ṭṣ^{a}ĭ$_3$	ṭṣan	ṭṣăñ	ṭṣơy^1	ṭṣu^1	ṭṣu	ṭṣăm	ṭṣan$_3$	ṭṣêñ	ṭṣơ̆ñ$_3$	ṭṣôk$_2$
Làng-lỡ	ṭṣa$_4$	ṭṣê$_2$	ṭṣan$_1$	ʒuăñ$_1$	ʒɯy	ʒu	ṭṣu$_1$	ṭṣăm$_1$	ṭṣan$_2$	ṭṣêñ$_1$	ṭṣơñ$_2$	ʒôk^5
Hạ-sửu	tla$_4$	tlay^5	tlal	tlăñ	tlơy^2	tlu^2	tlu	tlăm	tlañ^5	tlêñ	tlơñ^5	tlôk$_4$
Nguồn	...	ṭṣay	ṭṣan	ṭṣăñ	ṭṣơy	...	tlu	ṭṣăm	...	...	...	tlôk / ṭṣôk
Uỷ-lô	pla^4	plê	plar^5	ploñ$_3$	plơy^5	plu$_3$	kr^{a}u^5	klăm^5	klan	klêñ^5	klơñ	klôk$_3$
Thái-thịnh	...	tlay^5	...	tlañ	tlơy^2	tlu^2	tlu	tlăm	tlañ^5	tlêñ	tlơ̆ñ^5	tlôk$_4$
Hung	play^1	plê^5	plan$_2$	ploñ	plơy	plu	klu$_2$	...	klañ^5	...	klɯñ^5	klôk$_2$
Khong-kheng	...	plê	plal	ploñ	...	...	klu	...	...	...	klɯñ	klôk
Sek (²)	...	plĭ	...	plan	plơy	...	tlu	...	...	...	[klɯñ] / ṭṣơñ	kơ-luk

(¹) Il faut ajouter le groupe *ml* qui existe dans le mot *mlat* coup (ann. moy. *mlăt*, ann. mod. *nhát*: *c*^{y}*em*^{1} *môc*^{y} *mlat*^{2}, donner un coup. Je n'ai pu réussir à découvrir un autre mot ayant cette initiale, qui est sinon unique, du moins fort rare.

(²) Le mot *klɯñ*, œuf, placé entre crochets appartient au dialecte sek du Cammon (Laos).

Ces mots en annamite moyen ont presque tous un doublet à initiale simple *l* ; aujourd'hui encore, nombre de mots à initiale *l* ont des doublets à initiales *tr*, *ch*, *gi*, *nh*, dérivés, on l'a vu, des initiales doubles anciennes :

	Annamite moyen		Tonkinois moderne	
Grand	*mlớn*	...	*nhớn*	*lớn*
Délier, payer	*mlả*	*lả*	*giả*	*lả*
Confus	*tlộn tlạo*	*lộn lạo*	*trộn trạo*	*lộn lạo*
Recueillir un à un	*mlặt*	*lặt*	*nhặt*	*lặt*
Chant des oiseaux	*tlíu tlo*	*líu lo*	...	...
Ciel	*blời*	...	*giời*	*lời* (1)
Paroles	*mlời*	*lời*	*nhời*	*lời*

Ou encore, en comparant des mots de dialectes différents :

	Tonkin	Cochinchine	Haut-Annam
S'amuser	*chơi*	*chơi*	*nhơi*
Fade	*nhạt*	*lạt*	*lạt*
Fruit	*lái*	*trái*	*trầy*
Mari	*chồng*	*chồng*	*nhồng*
Lever la tête	...	*chời*	*nhời*

Il est évident que ces mots sont apparentés entre eux. Le P. Cadière est déjà arrivé à cette conclusion en étudiant les formes modernes seules, et il en a tiré une série de lois de modification des initiales par *palatalisation* et *dentalisation*, sans chercher du reste à les expliquer. On en serait réduit à cette simple constatation, si parmi les mots de ce genre que cite le P. de Rhodes, il ne s'en rencontrait quelques-uns qui sont empruntés au chinois.

Sino-annamite	Tonkinois moyen	Tonkinois moderne
理 *lí* raison	*mlẽ, mnhẽ*	*nhẽ*
勒 *lặc* rênes	*mlạc*	*nhạc* (2)
露 *lộ* montrer	*blổ* / *tlỏ*	*trổ* / *trỏ*
亂 *loạn* troubler, mêler	*tlộn* (-*tlạo*)	*trộn-trạo*
張 *trăng*, *trương* feuillet	*blang*	*giang* (3)
種 *trủng* (4) planter	*blống* (-*blót*)	*giống*

(1) Usité seulement dans l'expression chrétienne *Chúa lời*, Dieu.

(2) Le mot existe encore aujourd'hui, mais avec un sens un peu spécialisé : on le rencontre dans l'expression *nhạc-nhục*, qui désigne les grelots qu'on attache à la bride des chevaux ; parfois aussi seul avec la même signification. Le P. de Rhodes le reconnait déja dans l'expression *blái mlạc ngựa* (*trái nhạc ngựa*) qu'il traduit « campanulae equorum ».

(3) Le mot chinois *trăng*, *trương* désigne le feuillet double à la chinoise ; le mot annamite dérivé, *giang* (coch. *trang*), désigne la page, verso ou recto du feuillet.

(4) On prononce ordinairement *chủng* et on écrit 桓 ou [illegible], le mot étant le nom personnel de l'empereur Gia-long. Il n'y a naturellement pas à tenir compte de cette déformation volontaire de la prononciation.

On peut encore ajouter les deux mots suivants :

	Sino-annamite	Annamite
Douzième mois	臘 *lạp*	*chạp* 臘 (phon. *lạp*)
Lier	縲 *lôi*,	*trói* 𦄂 (phon. *lôi*)

Tous ces mots chinois, en passant du sino-annamite à l'annamite, ont subi une modification de l'initiale, consistant à leur préfixer les consonnes *b*, *t*, *m*, en sorte que, sous leur nouvelle forme, ils se décomposent en deux parties : 1° une particule initiale ou préfixe d'origine annamite ; 2° un mot chinois plus ou moins altéré dans le vocalisme et le ton.

blồ	=	* *b-lộ*	*tlọn*	=	* *ṭ-loạn*
tlồ	=	* *ṭ-lô*	*mlẽ*	=	* *m-lí*

On constate ici en annamite un véritable procédé de dérivation par préfixation, analogue aux procédés de même genre que présentent les langues thai et mon-khmer.

Ainsi l'annamite moyen possédait trois préfixes : *b*, *m*, *ṭ*. Dans les langues mon-khmer, les gutturales, les dentales et les labiales peuvent également servir de préfixes ; dans les langues thai, *t* et *d* ne se rencontrent jamais devant *l*, mais les préfixes *k*, *g*, *p*, *b* sont fréquents ; l'annamite moyen, au contraire, n'admet jamais le préfixe *k* devant *l*, et remplace régulièrement par *ṭ* les préfixes *k* et *g* thai ou mon-khmer. En mường, d'autre part, on rencontre également les préfixes *k* et *t* à la fois. La transformation de *k* en *ṭ* en annamite est certainement ancienne, et remonte probablement au début de la période protoannamite, puisqu'au Xe siècle existait déjà (le sino-annamite le prouve) l'initiale *ṭs* qui suppose nécessairement un préfixe *ṭ*, au lieu du *k* primitif.

De l'existence de ces préfixes en annamite moyen, le dictionnaire du P. de Rhodes nous fournit la preuve directe. Certains indices me paraissent révéler l'existence d'un ou de plusieurs autres préfixes très anciennement disparus. Quand on examine les *chữ-nôm* qui servent à écrire les mots qui ont, dans l'orthographe traditionnelle, une initiale *s*, on est frappé du grand nombre d'entre eux qui ont pour phonétique un caractère dont l'initiale, en sino-annamite, est un *l*.

Pur	*sạch* 瀝	phonét.	歷 *lịch*
Passer	*sang* 𨖅	—	郎 *lang*
Pourquoi	*sao* 𫢋	—	牢 *lao*
Etoile	*sao* 𣋀, 𪜹	—	牢 *lao*
Plancher	*sạp* 𣛟	—	臘 *lạp*
Après	*sau* 𢖖	—	婁 *lâu*
Six	*sáu* 𦒹	—	老 *lão*
Cour	*sân* 𡑝	—	粦 *lân*
Flots	*sóng* 𣻆	—	弄 *long*

Bouillir	*sôi*	㵢	phonét.	雷 *lôi*
Duvet	*sôi*	鸓, 䨨	—	雷 *lôi*
Rivière	*sông*	瀧	—	龍 *long*
Profond	*sâu*	漊	—	婁 *lâu*
Vivant	*sống*	𤯩, 蛘	—	弄 *long*
Briller	*soi*	熡	—	雷 *lôi*
Vermillon	*son*	輪	—	侖 *luân*

On remarquera qu'il s'agit là d'une modification de l'initiale, identique à celle qu'ont subie les mots chinois suivants, empruntés par la langue annamite et passés dans l'usage populaire :

	Sino-annamite	Annamite
Lotus	蓮 *liên*	*sen* 蓮
Cire	蠟 *lạp*	*sáp* 蠟
Poutre	梁 *lương*	*sường* 樑
Force	力 *lực*	*sức* 飭

Dans l'un et l'autre cas, une ancienne liquide initiale s'est transformée en *ṣ*.

Les dialectes mường traitent ces mots de façon très différente. Un petit nombre d'entre eux (Lâm-la, Làng-lỡ, Nguồn) ont comme l'annamite un *ṣ* cacuminal (1) qui parfois devient *ṭ'* (2). Dans certains d'entre eux, à *ṣ* annamite répond un groupe consonantique, *kṣ* à Hoà-bình, et *k'* à Mĩ-sơn, Vân-mông, Nhỏ-quan, Thanh-hoá, Hạ-sứu, Ngọc-lặc et Như-xuân. Enfin, dans les dialectes archaïsants du sud on trouve les trois préfixes *t*, *k*, *p*, suivis de *r* à Uy-lỗ, de *hl* (3) ou *l* en hung, khong-kheng et sek, enfin d'un simple aspiration à Thái-thịnh.

---

(1) Je crois pouvoir ranger le nguồn parmi ces dialectes, bien qu'un seul exemple soit connu (le mot six, *ṣau*); étant donnée la méthode du P. Cadière, si à *ṣ* annamite n'avait pas répondu régulièrement *ṣ* nguồn, il aurait cité une série d'exemples. — Ces dialectes (sauf le nguồn) ont conservé la sifflante initiale que l'annamite a changée en *t* et les dialectes mường de Thạch-bi, Vân-mông et Mĩ-sơn en *ṭ'*; mais elle se distingue nettement, car elle est palatale (quelquefois dentale).

(2) Ce *ṭ'* est alors cacuminal, tandis que dans tous les autres cas, il est interdental. Les rapports de *ṣ* et *ṭ'* sont vagues, et d'ordinaire les quelques mots qui ont *ṭ'* initial ont également *ṣ*. Toutefois, pour le mot « profond », j'ai toujours entendu *ṭ'u* et non *ṣu*.

(3) *Hl* est ici le substitut de *r*, assez instable dans tous les dialectes mường et annamites ; il se rencontre même à l'initiale : hung *hloy*, cent (tày **roy*^{5}, auj. *hoy*^{5}, cf. siamois *roy*^{5}) : *hloṅ*^{1}, rizière (ann. *rọng*, *ruộng*); *hlo*^{5}, tortue (ann. *rò*, *rùa*), etc. J'écris *khl*, *phl* et non *k'l*, *p'l*, parce qu'en réalité le groupe se compose de *p*, *k* suivi de *hl* et non de *k'*, *p'* suivi de *l*. En hung (et probablement aussi en sek), *hl* s'entend comme une aspiration soufflée suivie de *l*, mais très souvent l'aspiration est liée à *l* par une courte vibration de la langue, qui donne un son assez proche de *hrl*.

	Rivière	Six	Tonnerre	Après	Profond	Etoile	Bois (1)	Corne
TONKINOIS	*sồṅ*	*sau*^{2}	*sỡm*^{2}	*sau*	*s*^{a}*u*	*saw*	*săṅ*	*sưṅ*$_1$
— (Q.-NG.)	*sông*	*sáu*	*sấm*	*sau*	*sâu*	*sao*	*(sàng)*	*sừng*
THẠCH-BÌ	*kṣoṅ*	*kṣau*$_2$	*kṣỡm*$_2$	*kṣau*	*kṣ*^{a}*u*	*kṣaw*	...	*kṣưṅ*
VÂN-MÔNG	*k'oṅ*	*k'au*$_2$	...	...	...	...	...	...
MĨ-SƠN	*k'oṅ*	*k'au*$_2$	*k'ỡm*$_2$	*k'au*	*k'*^{ô}*u*	*k'aw*	...	*k'ưṅ*
NGỌC-LẶC	*k'ôṅ*	*p'au*$_3$	...	...	...	*k'aw*	. .	*k'ưṅ*
NHƯ-XUÂN	*k'ôṅ*	*k'au*$_1$	...	...	...	*k'aw*	...	*k'ưṅ*
HẠ-SỬU	*k'ôṅ*	*k'au*^{5}	*k'ỡm*	*k'au*	*k'u*	*k'aw*	...	*k'ưṅ*^{2}
LÀNG-LỠ	*ṣoṅ*	*ṣau*$_2$	*ṣỡm*$_2$	*ṣau*$_1$	*sô*$_1$	*ṣaw*$_1$	...	*ṣưṅ*
LÂM-LA	*ṣồṅ*	*ṣau*$_1$	*ṣỡm*$_1$	*ṣau*	*ṭ'u*	*ṭaw*	...	{ *sưṅ*^{1} / *ṭ'ưṅ*^{1} }
THÁI-THỊNH	(*p'aw*^{2})	*p'au*^{5}	*k'ỡm*^{5}	*k'au*	*k'u*	*k'aw*	...	*k'ưṅ*^{2}
UỲ-LÔ	*kroṅ*^{5}	*prau*	*krỡm*	*krau*^{5}	*kru*^{5}	*kraw*^{5}	*krăṅ*$_3$	*krin*
HUNG	*khlôṅ*$_2$	*phlau*^{5}	... (2)	*khlau*$_2$	*khlu*$_2$	...	*phlaṅ*	*khlưṅ*^{5}
KHONG-KHENG	*khloṅ*	...	...	...	...	...	*khlaṅ*	*klưṅ*
SEK	*khloṅ*	*phlau*	...	...	...	...	...	...

	Ivre	Vivre	Fer	Flot	Aboyer	Lait	Crâne
TONKINOIS	*sai*	*sồṅ*^{2}	*săṭ*^{2}	*sồṅ*^{2}	*sư*^{a}$_2$	*sư*^{a}$_2$	*so*$_4$
— (Q.-NG.)	*say*	*sống*	*sắt*	*sóng*	*sủa*	*sữa*	*sọ*
THẠCH-BÌ	*kṣai*	*kṣôṅ*$_2$	*kṣăt*^{2}	...	...	...	.
MĨ-SƠN	*k'ai*	*k'ôṅ*$_2$	*k'ăt*^{2}	...	...	*k'ư*^{a2}	...
NGỌC-LẶC	...	*k'ôṅ*$_3$	*k'ăl*$_4$	...	...	...	...
NHƯ-XUÂN	...	*k'ôṅ*$_1$	*k'ăc*^{y}$_2$	...	...	(*ṣư*^{a}$_4$)	...
HẠ-SỬU	*k'ai*	*k'ôṅ*^{5}	*k'ăyc*^{y}	*k'oṅ*^{5}	*k'a*$_4$	*k'a*$_4$	*k'o*^{1}
LÀNG-LỠ	*ṣai*$_1$	*ẓuôṅ*^{5}	*ṣăt*$_2$	*ṣoṅ*$_2$	*ṣo*$_4$	*ṣư*^{a}$_4$	*ṣo*^{5}
LÂM-LA	*ṣai*$_2$	*ṣôṅ*$_1$, *ṭ'ôṅ*$_1$	*ṣăt*$_1$	*ṣoṅ*$_1$	*ṭ'ư*^{a}$_2$	*ṭ'ư*^{a}$_2$	*ṣo*^{3}
THÁI-THỊNH	*p'ai*	*k'ôṅ*^{5}	*k'ăl*$_4$	...	...	*p'a*$_4$	...
UỲ-LÔ	*prai*^{5}	*klôṅ*	(*kol*$_1$)	*kroṅ*	*kro*^{4}	(*đak*$_2$ *u*)	*kro*$_1$
HUNG	*phli*$_3$	...	*khlĕk*$_2$	. .	*khlo*	...	...
KHONG-KHENG	*p'ī*	...	...	...	*khlo*	(*đak nu*)	...
SEK	*plī*	*tluṅ*	...	...	...	...	...

Ce tableau montre clairement l'origine du phénomène : il s'agit encore ici de la fusion de la liquide initiale avec un préfixe ; et la série des dialectes mường nous donne toute la série des formes intermédiaires, depuis les formes

(1) Noter l'inversion des tons en mường : à ces tons correspond régulièrement en annamite le ton *huyền*.

(2) Le correspondant phonétique de *sấm*, tonnerre, n'existe pas en hung ; on dit *kỡn*. Mais au mot *sẹt*, foudre, répond exactement *phlet*$_2$, à Uỳ-lô *kret*$_2$.

anciennes plus ou moins bien conservées jusqu'à la forme annamite. On peut les classer en trois groupes :

1° *Conservation de deux préfixes* k, p :

a — Liquide *r* (Uý-lò) ;

b — Liquide *l* précédée d'une aspiration *hl* (sek, hung, khong-kheng) ;

c — Transformation de la liquide en simple aspiration (Thái-thịnh).

2° *Fusion des préfixes en un seul* k :

a — Changement de la liquide en *ṣ* (Thạch-bi) ;

b — Changement de la liquide en aspiration (Mī-sơn, Nhỏ-quan, Vân-mòng, Thanh-hoá, Hạ-sửu, Ngọc-lặc, Như-xuân, Nguồn).

3° *Chute du préfixe, changement de la liquide en* ṣ : Lang-lỡ, Lâm-la ; — annamite.

Il est à remarquer que ces préfixes sont les mêmes qui ont produit *ṭṣ* en annamite et *kl*, *tl* dans quelques dialectes mường ; ce n'est donc pas à eux qu'est due la différence de traitement, qui ne peut être imputée qu'à l'initiale : il est vraisemblable que, tandis que *ṭṣ* se formait de la fusion des préfixes avec *l* initial, *ṣ* de son côté s'est constitué par la fusion des mêmes préfixes avec l'initiale *r*. Le dialecte de Uý-lò a conservé exactement cette distinction [1], et on en voit encore la trace dans les dialectes sek et hung, bien qu'ils aient complètement perdu la liquide *r*. D'autre part, l'examen des mots d'origine mon-khmer [2] me semble justifier cette vue.

---

[1] Il y a naturellement dans chaque dialecte des mots qui ont passé de l'initiale *l* à *r* et réciproquement. Ainsi, à Uý-lò, le mot qui désigne le buffle appartient à la série *r* : *mė₁ kr*^{a}*u*^{5}, au lieu qu'il est, dans les autres dialectes que je connais, et en annamite, à la série *l* : ann. moyen *ṭl*^{a}*u*, tonk. *č*^{ya}*u*, coch. *ṭṣ*^{a}*u*, Ht-Annam *ṭṣu* ; — Thạch-bi *klu*, Vân-mòng *tlu*, Mī-sơn, *tlu*$_{1}$, Hạ-sửu *klu*, Hung *klu*^{2}, etc. D'autres alternances paraissent plus générales : ainsi au mot ann. *sòng*, vivant, correspond, dans tous les parlers méridionaux, une forme appartenant à la série *l* : sek *tluṅ*, khong-kheng *kloṅ*, Uý-lò *klòṅ*, alors que, dans les autres dialectes, il appartient, comme en annamite, à la série *r* : Thạch-bi *kṣôṅ*$_{2}$, Mī-sơn *k'ôṅ*$_{2}$, Ngọc-lặc *k'ôṅ*, Như-xuân *k'ôṅ*.

[2] Il est probable que l'examen des mots d'origine thai donnerait le même résultat ; malheureusement la comparaison est ici assez difficile : le siamois et l'ahom seuls ont conservé *l* et *r* après un préfixe ; mais la vocabulaire ahom est très peu étendu, et le siamois n'a gardé les liquides que dans une faible mesure. Les recherches sont de ce fait restreintes. Je citerai quelques mots : fuir, ann. *ṭṣôṇ*^{2} (*trôn*), siam. *p'lăn*$_{4}$; chasser, ann. *ṣăṇ* (*săn*), siam. *bran*.

	Tonkinois	Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rơngao	Kha	Cham
Tonnerre	*sơ̆m*^{2} *(sấm)*	...	...	...	*grâm*	*grâm*	...	*gram*
Ecureuil	*s*^{a}*ŏk*^{2} *(sóc)*	...	*kăm-prŏk*	*prŏh*	*prok*	*prok*	...	*prauk*
Fleuve	*s*^{a}*ŏṅ* *(sông)*	*krơṅ*	...	...	*kroṅ*	*kroṅ*	*h-rŏṅ*	*krauṅ*
Tomber	*sa* *(sa)*	...	*č-rah*	...	...	*g-loh*	*k-rŭk*	...
Vivre	*sŏ̆ṅ*^{2} *(sống)*	...	...	...	...	...	...	*s-rauṅ*
Flot	*s*^{a}*ŏṅ*^{2} *(sóng)*	...	...	...	...	...	...	*m-ŏ̆n-rauṅ*
Six	*sau*^{2} *(sáu)*	...	...	*p-rou*	*(tơ) d-rou*	*(dơ) d-ru*	...	...
Profond	*s*^{a}*u* *(sâu)*	*j̆-rơh*	*j̆-rou*	*jơ-rŭh*	*jơ-ru*	...	...	...
Garçon [1]	*blay* *(blai)*	*b-lay*	*kăm-loh*	*kơm-loh*	*lo*	*lo*	*k*^{a}*ŏ̆m-broh*	...
Bétel	*bl*^{a}*u*$_{1}$ *(blầu)*	*j̆ă-blu*	*m-luw*	*m-lu*	*bơ-lou*	*bơ-lou*	*b-lu*	...
Fruit	*blay*^{2} *(blái)*	...	*p'-le*	*p-lĕi*	*p-lei*	*p-li*	*p-lĕh*	*p-loy*
Blanc	*blăṅ*^{2} *(blắng)*	...	...	*kŏ̆-laṅ*	*bơ-laṅ*	...	...	...
Python	*ṭlăṇ* *(tlăn)*	*k-lăn*	*t'-lăn*	...	...	...	...	*k-lăn* [2]

De plus, on trouve un certain nombre de doublets encore subsistant à initiale *r* sans préfixe, comparables aux doublets sans préfixe à initiale *l* des mots à préfixes *b*, *m*, *t*.

Tonnerre	*sấm*	*rầm*	Bruit du tonnerre.
Flot	*sóng*	*rống*	Marée montante.
Fleuve	*sông*	*rong*	Rigole.

Le fait que cette catégorie contient un certain nombre de mots chinois qui avaient nécessairement une initiale *l* et non *r*, ne préjuge rien contre cette théorie ; ces mots ont dû subir en annamite un changement de la liquide initiale, phénomène qui se présente fréquemment pour les mots sino-annamites passant en annamite :

	Annamite	Chinois
Dragon	*rồng*	*long* 龍
Enclos	*ràn*	*lan* 欄
Puissance	*rằng*	*lịnh* 令 ordonner.
Piquant, brûlant	*rạt*, *rát*	*lạt* 辣 amer, piquant
Ruisseau	*rãnh*	*linh* 泠
Store en bambou	*rèm*	*liêm* 簾
Prison	*rạc*	*lặc* 扐 lier
Charpente	*rường*	*lương* 梁 poutre, charpente

[1] Les formes données ici sont celles de l'annamite moyen, d'après le dictionnaire du P. de Rhodes.

[2] En cham ancien *t-lăn* : cf. Huber, *Etudes indochinoises*, xii, *BEFEO*, XI (1911).

On remarquera que le dernier mot de cette liste a également une forme à initiale *s*, de sorte que le mot chinois a donné :

S.-a. *lương* 梁 { 1° ann. *rương*
2° ann. *sướng* < (*préf. + *rương*)

En résumé, il me paraît qu'un grand nombre de mots annamites ayant actuellement une initiale *s* (1) doivent cette initiale à la fusion de la liquide *r* et d'un préfixe, soit, en représentant ce préfixe, dont la valeur reste inconnue, par le signe ‖ :

sấm	* ‖-*rấm*	tonnerre
sông	* ‖-*rông*	fleuve
sáu	* ‖-*rau*	six
etc.	etc.	etc.

Cette évolution est ancienne : elle était déjà achevée au XVe siècle, car le *Houa yi yi yu* transcrit déjà ces mots par des mots chinois à initiale *ś* :

Fleuve	*song*	生 *cheng*
Fenêtre	*cửa-sổt*	各 朔 *ko-cho*
Etoile	*sao*	抄 *chao*
Lotus	*sen*	山 *chan*
Poutre	*sương*	省 *cheng*
Après	*sau*	稍 *siao*
Force	*sức*	十 *che*
Fer	*sắt*	殺 *cha*
Six	*sáu*	稍 *siao*

Certains de ces mots ont subi, aux environs du XVe siècle, une seconde série de modifications, le *ṣ* nouveau évoluant avec le *ś* ancien et se transformant comme lui en *t'* (*th*). Dans ce cas encore, des mots d'origine chinoise permettent de déterminer avec certitude le sens de l'évolution :

Ch. 靈 s.-a. *linh* > ann. *thiêng*
Ch. 龍 s.-a. *long* > ann. *thuồng-luồng* (2)

Les formes annamites *thiêng* et *thuồng* dérivent du chinois *linh* et *long* par l'intermédiaire de formes à initiale *ṣ*, elles-mêmes représentant

---

(1) Un petit nombre de mots annamites à initiale *s* paraissent dérivés d'anciens *č*, *j* thai ou mon-khmer.

(2) Le *con thuồng-luồng* (ou *ông thuồng-luồng*) est une sorte de dragon à trois têtes humaines, un seul corps et neuf queues de serpent.

d'anciennes formes à initiale ‖-r, issues des mots chinois par préfixation et changement de liquide. Cette dernière transformation n'a rien qui puisse étonner, et le mot chinois 龍 lui-même vient d'en offrir un exemple. L'évolution de ces deux mots peut donc se décrire ainsi :

Ch. *liñ* > *‖-*rièñ* > **ṣiêñ* > *t'iêñ* *(thiêng)*
Ch. *loñ* > *‖-*ruòñ* > **ṣuòñ* > *t'uôñ*$_3$ *(thuống)*

Parfois la forme à initiale *l* a été, elle aussi, modifiée par un préfixe :

Pointu { init. *r* *roṇ*$_4$ *(rọn)*: * ‖-*roṇ* > * *ṣoṇ* > *t'oṇ* *(thon)*
Pointu { init. *l* * *loṇ* (inusité): * *m-loṇ* > *ñoṇ* > *(nhọn)*

Enfin, il arrive aussi que les deux formes à initiale *l* et *r* n'existent plus l'une et l'autre que précédées de préfixes. C'est par exemple le cas des deux mots *giăng (trăng)*, lune, et *thảng*, mois [1].

En résumé, l'annamite et le mường archaïques possédaient un certain nombre de préfixes asyllabiques qui pouvaient se placer exclusivement devant les liquides.

1° *Devant l'initiale* r. — En annamite l'initiale *r* s'est transformée en sifflante cacuminale *ṣ*, et le préfixe est tombé [2].

---

(1) Ces mots se présentent dans les dialectes annamites et mường sous les formes suivantes :

	Annamite				*Mường*				
	Tonkin moyen actuel		Haut-Annam	Cochinchine	Thạch-bi	Mi-sơn	Làng-lỡ	Uỷ-lô	Hung
Lune	*blăñ*	*zăñ*	*ṭṣăñ*^{1}	*ṭṣăñ*	*klañ*	*plañ*$_1$	*ẓuañ*	*ploñ*$_3$	*ploñ*$_1$
Mois	*t'añ*^{2}	*t'añ*^{2}	*t'añ*$_2$	*t'añ*^{5}	*kṣañ*$_2$	*k'añ*$_2$	*k'añ*	*krañ*	*khlañ*^{5}

La comparaison n'offre de difficulté ni dans un cas ni dans l'autre; mais la correspondance de l'annamite *thảng* et du mường *krañ*, *khlañ*, etc., prouve que le mot annamite est dérivé d'une forme ancienne **ṣañ*, elle-même issue d'une forme à préfixe. On a donc la double série suivante, en négligeant de noter les tons, trop variables :

Annamite : *‖-*rañ* < *ṣan* < *t'añ*
Mường : *k-rañ* < *kṣañ* < *k'añ*

Ainsi les mots différents qui servent aujourd'hui à désigner le mois et la lune dérivent d'un mot unique, différencié à l'aide de préfixes et par le changement de la liquide initiale ; mais il s'agit là d'une dérivation bien antérieure à la séparation du mường et de l'annamite.

(2) Il est à remarquer que la transformation en sifflante de *r* précédé d'un préfixe n'est pas particulière à la langue annamite. C'est un phénomène commun à toutes les

En mườ̀ng septentrional et oriental, les préfixes se sont unifiés et réduits en un seul, *k*; l'initiale *r* a subi la même transformation qu'en annamite, mais

---

langues thai, sauf les dialectes occidentaux, shan, khamti, etc., où *l* ou *r* précédé d'un préfixe tombe toujours sans laisser de traces.

En siamois, le préfixe *d* devant *r* abouti à *s*: les exemples suivants, où l'orthographe a conservé la forme ancienne, malgré le changement de prononciation, montrent nettement le fait:

	Siamois écrit	Siamois parlé
Faire, avoir	*d-rôṅ*	*sôṅ*
Poitrine	*d-ru*^{a}*ṅ*	*su*^{a}*ṅ*
Couler à flots	*d-ram*	*sam*
Pas mûr	*d-ram*	*sam*
Aimable	*d-ram*	*sam*
Arrosé	*d-rôm*	*sôm*

Il n'est pas douteux que *dr* ne se soit anciennement prononcé comme il s'écrit, car un de ces mots, *dru*^{a}*ṅ*, est dérivé du cambodgien *druṅ*, poitrine, qui a conservé la prononciation ancienne. Cette transformation dut se produire précisément vers l'époque de l'invention de l'écriture siamoise, c'est-à-dire au cours du XIIIe et du XIVe siècles, car si l'orthographe, comme on le voit, en a conservé parfois la trace (preuve que l'évolution a continué après la fin du XIIIe siècle), il arrive aussi que des mots qui s'écrivent aujourd'hui par un *s* sont, la comparaison avec les langues voisines le montre, à classer dans cette catégorie.

On trouve une évolution analogue en tai-blanc, où la liquide précédée des préfixes *p* ou *b* aboutit à *ś*. Les Tai-blancs n'ayant pas d'écriture, la preuve directe de l'évolution, telle que la fournit l'orthographe siamoise, manque; mais les doublets suivants me paraissent caractéristiques:

	Tai-blanc		Ahom	Siamois
Cheveu	*pêôm*	*śôm*	*p'rôm*	*p'ôm*
Abeille	*pêơ̆ṅ*$_2$	*śơ̆ṅ*$_2$	*p'rư̆ṅ*	*p'ư̆ṅ*$_3$
Légumes	*pêăk*^{2}	*śăk*^{2}	...	...
Avancer	*pêai*$_2$	*śai*$_2$	*p'rai*	*pai*
Front	*pêăk*^{2}	*śăk*^{2}	...	...

En dioi également, les préfixes *b* et *p* ont abouti à *ś*:

	Dioi	Siamois	Tai-blanc
Trou	*śoṅ*	*brôṅ*	...
Lâcher	*śwaṅ*^{1}	...	*pêoṅ*^{2}
Coutelas	*śa*$_3$	*bra*^{3}	...
Tomber	*śwat*^{1}	*blăd*	...

Les concordances de tons montrent nettement l'existence de deux préfixes, l'un sonore, l'autre sourd; le mot dioi *śwat*^{1}, appartient à la série moyenne (cf. *BEFEO*, XI (1911), 162-165); le préfixe dioi était donc dans ce cas la sourde *p*, et non, comme en

sous l'influence du préfixe *k* qui n'est jamais tombé, elle s'est généralement réduite en une simple aspiration ; *ş* ne paraît s'être conservé qu'à Thạch-bì. En mường méridional, préfixes et initiales se sont conservés sans altération (sauf le cas où *r* est devenu *hl*).

2° *Devant l'initiale* l. — Les préfixes se sont maintenus beaucoup plus longtemps. Un dialecte mường au moins en a conservé quatre jusqu'à nos jours ; dans les autres, ils se sont fondus en un seul, parfois en deux. En annamite il en existait encore trois au XVIIe siècle, et dans les dialectes du Haut-Annam, certains parlers ont gardé la trace de l'un d'eux.

L'emploi des préfixes annamites était exclusivement restreint aux initiales liquides. C'est là un fait important à constater. Le système des préfixes, quelle qu'en soit l'origine, est commun à toutes les langues monosyllabiques extrême-orientales (à l'exception du chinois), aussi bien celles qui ont des tons, comme les langues tibéto-birmanes et thai, qu'à celles qui n'en ont pas, comme les langues mon-khmer. Or, l'exclusion des préfixes devant toute initiale non liquide [1] est spéciale à la famille thai. En tibétain, au contraire, il n'y a jamais de préfixe devant *l*, et un seul préfixe peut se placer devant *r*. Dans les langues mon-khmer d'autre part, tout préfixe (je ne parle que des préfixes asyllabiques) peut se placer devant n'importe quelle initiale, liquide ou non. L'emploi des préfixes annamites est nettement caractéristique de la famille thai.

Si l'on peut reconnaître ainsi l'existence de préfixes en annamite, il est impossible de se rendre compte de leur emploi ; souvent les mots sont employés

---

siamois, la sonore *b*. En revanche, le mot *śa*$_3$ appartient à la série basse : le préfixe dioi était donc *b* comme siamois.

En dioi, comme en annamite, on trouve des mots empruntés au chinois qui ont subi cette transformation après avoir été pourvus de ce préfixe :

	Cantonais	Dioi
Once	两 *lơñ*^{2}	**plañ*^{2} > *śañ*^{2}
Froid	冷 *lañ*$_2$	**b-leiñ*$_3$ > *śeiñ*$_3$
Indigo	監 *lam*$_1$	**b-lam*$_1$ > *śam*$_1$
Âcre	辣 *lat*$_4$	**b-lat*$_1$ > *śat*$_1$

On remarquera que le mot 冷, au ton montant en chinois, est, en dioi, au ton descendant. Cela tient à ce que le ton montant n'est pas possible en dioi quand l'initiale est une ancienne sonore (cf. *BEFEO, ibid.*)

(1) Sauf pourtant le préfixe *h*, qui peut également se placer devant les nasales et les liquides, et paraît être le substitut d'un ancien *s*. Il n'est plus aujourd'hui prononcé dans aucune langue thai, mais il a laissé sa trace sur le système des tons de toutes également. On verra plus loin que l'annamite garde aussi quelques traces d'un très ancien système de préfixation devant les nasales.

tantôt avec eux, tantôt sans eux, sans que le sens paraisse modifié : *lớn*, *m-lớn*. On a vu ci-dessus un cas où les différentes formes répondent à des sens différents (*giăng*, *tháng*). Mais en annamite, comme dans les langues thai et dans les langues mon-khmer, le sens des préfixes asyllabiques n'est pas discernable. Ce système de préfixes doit remonter à une époque très ancienne ; au XVIIe siècle, lorsque le P. de Rhodes en nota les dernières traces, il n'avait plus aucune vie.

III.

LES TONS CHINOIS EN SINO-ANNAMITE ET LE SYSTÈME DES TONS ANNAMITES.

Les deux systèmes de tons annamite et chinois, dans leur état actuel, ne présentent guère de différences théoriques. Mais si on compare le système actuel des tons annamites au système ancien des tons chinois, tel qu'il était au temps des T'ang, on constate qu'ils reposent sur des principes essentiellement différents.

Les tons chinois n'étaient pas des phénomènes simples ; ils se décomposaient en deux éléments, la hauteur et l'inflexion. La hauteur dépendait de l'initiale, tandis que l'inflexion dépendait, dans une certaine mesure au moins, de la finale, le timbre et la quantité de la voyelle étant indifférents. En chinois ancien, il y avait deux hauteurs et quatre inflexions [1]. Les sourdes, avec ou sans

---

(1) J'admets l'existence de *quatre* inflexions en chinois ancien pour me conformer aux habitudes qui font considérer le *jou-cheng* comme un ton à part. En réalité il est vraisemblable qu'anciennement comme aujourd'hui, les mots classés au *jou-cheng* ne devaient différer des autres mots que par la présence d'une occlusive finale, mais non par le ton. Aujourd'hui, le *jou-cheng*, en tant que ton véritablement prononcé, ne se rencontre que dans quelques dialectes, comme celui de Nankin, où la chute de l'implosive finale a donné lieu à une inflexion particulière, « a glottal stop », qui semble analogue au ton *nặng* (en syllabe ouverte) de l'annamite (cf. Hemeling, *Die Nanking Kuan-hua*, p. 4). Mais dans les dialectes du Sud, au Kouang-tong et au Fou-kien, il n'existe rien de pareil. A Fou-tcheou, à Tcheng-tcheou, à Ning-po, le ton entrant supérieur se prononce comme le ton partant supérieur, et le ton entrant inférieur comme le ton égal inférieur (cf. Macley et Baldwin, *An alphabetic dictionary of the Chinese language in the Foochow dialect*, Introd., xiv-xv ; Schlegel, *Nederlandsch-chineesch Woordenboek*, t. IV, p. 157, s. v. *toon* ; Parker, *The Ning-po dialect*, *China Review*, t. XIII, p. 148). En cantonais, où le *jou-cheng* se partage en trois inflexions différentes, « les trois tons entrants ne diffèrent pas matériellement de trois autres tons, respectivement égal supérieur, partant supérieur et égal inférieur » (Eitel, *Chinese dictionary of*

aspiration étaient hautes; les sonores étaient basses (1). Quant aux quatre inflexions, c'est ce qu'on est convenu d'appeler les quatre tons du chinois, 四聲. Le trait le plus saillant de ce système est, on le voit, l'influence de l'initiale (2).

---

the Canton dialect, Introduction, p. XXIX de la 1re édit.; cf. p. XIV de la 2e édit. revue par I. G. GENÄHR).

Cette répartition régulière du *jou-cheng* entre le *chang k'iu-cheng* et le *hia p'ing-cheng* dans les dialectes où les inflexions finales sont le mieux conservées (répartition indépendante de la prononciation même de ces tons) est absolument identique à celle de ce même ton dans les dialectes du *kouan houa* où les implosives sont tombées sans laisser de trace. Dans les parlers du Tche-li où les tons sont le mieux connus, à Pékin, à Ho-kien-fou, etc., le ton entrant inférieur des dictionnaires est rendu régulièrement par le ton égal inférieur, et le ton entrant supérieur par le ton partant; il y a un certain nombre d'irrégularités, surtout dans le second cas, par suite des nombreuses confusions que subit le *k'iu-cheng*; mais elles ne sont certainement pas plus nombreuses que celles que l'on rencontre dans la prononciation du *jou-cheng* en cantonais et dans les parlers du Fou-kien. Il ne faut pas oublier que les Chinois n'ont jamais distingué aussi nettement que nous le faisons les différents éléments du mot, et que pour eux, ton et terminaison n'étant guère séparables, les occlusives finales constituaient une différence beaucoup trop nette pour qu'il ne leur parût pas nécessaire de faire une classe à part des mots qui avaient cette terminaison. Mais il me paraît que le *jou-cheng* n'a jamais constitué une inflexion distincte, un ton à proprement parler; les mots qu'on y classe semblent avoir appartenu de tout temps soit au ton partant supérieur s'ils avaient une initiale sourde ou aspirée, soit au ton égal inférieur s'ils avaient une initiale sonore, ainsi qu'ils font encore aujourd'hui dans presque tous les dialectes.

(1) On sait que ce système de tons hauts pour les mots à initiales sourdes ou sourdes aspirées, et bas pour les mots à initiales sonores ou nasales, est absolument général dans les langues d'Extrême-Orient, et qu'on le rencontre aussi bien dans la famille tibéto-birmane et dans la famille thai qu'en chinois. Il est vrai que dans presque toutes les langues modernes, l'évolution phonétique a produit une confusion qui rend ce phénomène méconnaissable; mais, dans aucun cas, une étude théorique des tons ne peut la négliger sans inexactitude. En fait, la caractéristique des langues d'Extrême-Orient n'est pas tant l'existence même des tons (puisqu'on en a rencontré des exemples ailleurs, dans certaines langues africaines, par exemple), que dans le système régulier, qui fait dépendre la hauteur du ton du fait que la consonne initiale était primitivement sourde ou sonore.

Il est curieux de rapprocher de ce système qui fait des sourdes des consonnes hautes, et des sonores des consonnes basses, la conclusion que tire M. ROUSSELOT de ses expériences: « De la comparaison des champs auditifs nécessaires pour la perception des fortes et des douces, il semble résulter que les sons qui entrent dans la composition des premières sont les plus aigus. » (*Principes de phonétique expérimentale*, t. II, p. 884).

(2) C'est un fait singulier que les Chinois, qui ont poussé si loin leurs recherches sur ces questions, n'ont pas de mot pour désigner la série haute et la série basse des tons. Le fait est probablement dû à l'importance qu'ils ont donnée dès le début à la théorie des quatre tons. Ils emploient généralement les mots de 清 et 濁 qui, au propre, s'appliquent à la consonne initiale et veulent dire, le premier, *sourde*, et le second, *sonore*; mais ils accordent très peu d'importance à la hauteur des tons pour s'occuper surtout des inflexions. Dans les dictionnaires classés suivant les rimes, aucune distinction n'est faite, et les mots à initiale sourde et sonore sont rangés pêle-mêle dans les mêmes rimes. Même au 平聲 qui est subdivisé en 上平 et 下平, la

Le système des tons annamites actuels (1), qui ne diffère guère du reste, de celui des tons chinois modernes, est tout différent.

---

division n'a aucun rapport avec le ton : le mot 先 qui désigne la première rime du 下平, est en réalité au ton égal supérieur, tandis que le mot 同, à la première rime 東 du 上平, est en réalité au ton égal inférieur ; c'est une séparation purement arbitraire des cinquante-sept rimes du 平聲 en deux groupes à peu près égaux, due probablement au désir d'équilibrer à peu près la longueur relative des chapitres, dans les dictionnaires des T'ang et des Song où chaque ton forme un chapitre, en face de l'énorme masse des mots au 平聲, presque aussi nombreux à eux seuls que les mots des trois autres tons.

(1) Il n'existe d'étude expérimentale des tons annamites pour aucun dialecte. Ce qui en approche le plus est contenu dans les *Recherches expérimentales sur la prononciation du cochinchinois* de M. Gramont (*Mém. Soc. de Linguistique de Paris*, XVI (1911), p. 69 sqq.) ; mais les investigations de l'auteur, faute d'une connaissance exacte du sujet, ont été conduites avec une méthode insuffisante, et le résultat est extrêmement confus. On peut en tirer toutefois quelques faits intéressants. Le ton *bằng* (ton égal moyen) comporte en réalité une sorte de trille sur des notes différentes, mais assez rapprochées pour donner à l'oreille l'illusion d'une seule (p. 82). Ce fait est intéressant à rapprocher des faits analogues constatés en siamois par M. Bradley (*Graphic Analysis of the Tone-accents of the Siamese language*, dans *Journ. of the American Oriental Society*, XXXI (juin 1911), p. 282 sqq.) et en chinois (dialecte de Chang-hai) par M. Alexeiev (Rousselot, *Phonétique expérimentale*, II, p. 1013). Il paraît en être de même du ton *nặng* ; mais le renseignement, jeté en passant (p. 83), reste peu clair. Le ton *sắc* est un ton retombant, mais avec une montée et une descente de très faible amplitude (voir p. 85, la description : $mi\,\sharp_2$, fa_2, $fa\,\sharp_2$, $sol\,\flat_2$, sol_2, $sol\,\sharp_2$, $la\,\flat_2$, la_2, $la\,\flat_2$, $sol\,\sharp_2$, sol^2, $sol\,\flat_2$). Le ton *hỏi* est un ton montant de grande amplitude (p. 85, $ré\,\sharp_2$, $sol\,\sharp_2$, si_2). Le ton *huyền* paraît être franchement descendant (p. 74, *mè* : mi_2, $la\,\sharp_1$, $sol\,\sharp_1$; l'indication de la p. 73, *mè* $= mi_1 - sol\,\sharp_1$, doit être une erreur pour $mi_2 - sol\,\sharp_1$), mais la description précise manque. Quant au ton *ngã*, il n'en est pas question : je ne sais s'il faut attribuer ce fait à la confusion de ce ton avec le *hỏi*, ou à un oubli de l'auteur.

Il m'a été impossible de faire aucune expérience à ce sujet, et pour tous les dialectes, annamites ou mường, c'est seulement d'après l'oreille que les tons ont été notés. Je me suis servi partout des résultats de mes études personnelles, sauf pour le parler annamite de Quảng-trị, pour lequel j'ai suivi les indications du P. Cadière, *Phonétique annamite*, p. 81 sqq., et pour les parler mường de Thạch-bi et Vân-mông d'une part, et de Ngọc-lặc et Như-xuân de l'autre, pour lesquels j'ai simplement transcrit d'après mon système la notation de M. Chéon pour les deux premiers, celle de Nguyễn-khoa-Đông pour les deux derniers. L'un et l'autre ont adopté les signes du quốc-ngữ. La difficulté principale de l'emploi de ces signes résulte de ce qu'ils n'ont pas partout la même prononciation. Pour les deux dialectes notés par M. Chéon, les signes ont été transcrits avec leur valeur en dialecte tonkinois, en tenant compte des indications spéciales que donne l'auteur ; pour les deux dialectes du Thanh-hoá, l'auteur annamite étant originaire de Huê, c'est d'après la valeur des tons dans le parler de Huê que la transcription a été établie ; il est probable toutefois que la correspondance entre les tons de Huê et ceux de ces dialectes mường est assez peu précise ; en particulier la confusion des tons correspondant au *bằng* et au *huyền* annamites me paraît due beaucoup plutôt à une notation défectueuse qu'à une confusion réelle, dont l'analogue ne se retrouve pas en dehors de ces deux dialectes, et qui est peu vraisemblable. De plus, l'une et l'autre

Il existe une série d'inflexions dont le nombre varie de quatre à six suivant les dialectes. Mais ces inflexions, dont certaines ne se différencient que par leur hauteur relative, ne sont jamais en relation avec l'initiale actuelle; elles se retrouvent toutes indifféremment dans les mots à initiales *k* (*c*, *qu*), *g*, *kh*, *ng*, par exemple.

Comment le système des tons chinois est-il représenté en annamite? La division des tons chinois en deux séries commande tout l'ensemble: chaque inflexion est rendue par un ton annamite différent selon que les mots chinois avaient l'initiale sourde ou sonore; mais comme l'annamite n'a, dans le dialecte le plus développé, le tonkinois, que six tons pour rendre les huit tons chinois, certaines confusions se sont nécessairement produites.

Initiales hautes.			Initiales basses.		
		Ton égal			
東 *toṅ*^{1}	*ḍǒṅ*	(*đông*)	同 *doṅ*$_1$	*ḍôṅ*$_1$	(*đồng*)
宗 *tsoṅ*^{1}	*tǒṅ*	(*tông*)	崇 *dẓoṅ*$_1$	*sûṅ*$_1$	(*sùng*)
甘 *kam*^{1}	*kam*	(*cam*)	松 *ẓoṅ*$_1$	*tôṅ*$_1$	(*tòng*)
師 *śŏ*^{1}	*sư*	(*sư*)	時 *ẓiĕ*$_1$	*t'i*$_1$	(*thì*)
詩 *śiĕ*^{1}	*t'i*	(*thi*)	長 *ǰiaṅ*$_1$	*čʸɯoṅ*$_1$	(*trường*)
之 *čŏ*^{1}	*čʸi*	(*chi*)	毛 *maw*$_1$	*maw*	(*mao*)
書 *śo*^{1}	*t'ơ*	(*thơ*)	南 *nam*$_1$	*nam*	(*nam*)
思 *sŏ*^{1}	*tư*	(*tư*)	元 *ṅʸwien*$_1$	*ṅuêṇ*	(*nguyên*)
欽 *k'iem*^{1}	*kǒm*	(*câm*)	銀 *ṅŏn*$_1$	*ṅǒṇ*	(*ngân*)
通 *t'oṅ*^{1}	*t'ǒṅ*	(*thông*)	門 *mwŏn*$_1$	*môṇ*	(*môn*)
		Ton montant			
孔 *k'oṅ*^{2}	*k'ǒṅ*$_2$	(*khổng*)	是 *ẓiĕ*$_2$	*t'i*$_4$	(*thị*)
總 *ts'oṅ*^{2}	*t'ǒṅ*$_2$	(*thổng*)	市 *ẓiĕ*$_2$	*t'i*$_4$	(*thị*)
講 *kʸaṅ*^{2}	*ẓaṅ*$_2$	(*giảng*)	奉 *vwuṅ*$_2$	*fûṅ*$_4$	(*phụng*)
水 *świĕ*^{2}	*t'wi*$_2$	(*thủy*)	動 *doṅ*$_2$	*ḍǒṅ*$_4$	(*động*)
始 *śiĕ*^{2}	*t'i*$_2$	(*thỉ*)	坐 *dẓwa*$_2$	*twa*$_4$	(*toạ*)
史 *sŏ*^{2}	*sư*$_2$	(*sử*)	勇 *gʸiuṅ*$_2$	*ẓûṅ*^{4}	(*dũng*)
死 *sŏ*^{2}	*tư*$_2$	(*tử*)	士 *ẓŏ*$_2$	*si*^{4}	(*sĩ*)
子 *tsŏ*^{2}	*tư*$_2$	(*tử*)	武 *vwu*$_2$	*vu*^{4}	(*vũ*)
寶 *paw*^{2}	*baw*$_2$	(*bảo*)	我 *ṅa*$_2$	*ṅa*^{4}	(*ngã*)
典 *tien*^{2}	*ḍiêṇ*$_2$	(*điển*)	阮 *ṅʸwien*$_2$	*ṅuêṇ*^{4}	(*nguyễn*)

notation, tout en étant généralement assez cohérentes, renferment quelques irrégularités, par exemple le même mot répété avec des tons différents, etc.; dans ce cas j'ai toujours choisi celle des notations qui était en concordance avec le ton annamite. Aussi, pour ces quatre dialectes mường, la notation des tons ne doit-elle être acceptée qu'avec quelques réserves.

Ton partant

貢 *k^{y}iuṅ^3*	*kȯṅ^2*	(*còng*)	二 *ṅ^{y}iĕ$_3$*	*ṅi$_1$*	(*nhị*)
衆 *čiuṅ^3*	*č^{y}ŭṅ^2*	(*trúng*)	地 *diĕ$_3$*	*ḍi^a$_1$*	(*địa*)
統 *ts'oṅ^3*	*t'ŏṅ^2*	(*thòng*)	自 *dʐ$ŏ$$_3$*	*tư$_1$*	(*tự*)
四 *sŏ^3*	*tư^2*	(*tứ*)	電 *dien$_3$*	*ḍiėṇ$_1$*	(*điện*)
季 *kwiĕ^3*	*kwi^2*	(*quí*)	郡 *k^{y}wiĕn$_3$*	*kwơ̆ṇ$_1$*	(*quận*)
志 *č^{y}iĕ^3*	*č^{y}i^2*	(*chí*)	命 *m^{y}iĕṅ$_3$*	*măṅ$_1$*	(*mạnh*)
記 *kiĕ^3*	*ki^2*	(*kí*)	寺 *sŏ$_3$*	*tư$_1$*	(*tự*)
宋 *soṅ^3*	*tȯṅ^2*	(*tòng*)	用 *'iuṅ$_3$*	*ʐŭṅ$_1$*	(*dụng*)
報 *paw^3*	*baw^2*	(*bảo*)	任 *ṅ^{y}iĕm$_3$*	*ṅơ̆m^1*	(*nhẫm*)
敬 *k^{y}iĕṅ^3*	*kīṅ^2*	(*kính*)	義 *ṅ^{y}iĕ$_3$*	*ṅi^{a1}*	(*nghĩa*)

Ton entrant

福 *fwŏ̆k^4*	*fŭk^2*	(*phúc*)	肉 *ṅ^{y}iuk$_4$*	*ṅŭk$_1$*	(*nhục*)
德 *tŏ̆k^4*	*ḍŭk^2*	(*đức*)	六 *l^{y}iuk$_4$*	*lŭk$_1$*	(*lục*)
獨 *tok^4*	*ḍŏk^2*	(*đọc*)	學 *γ^{y}ok$_4$*	*h^{a}ŏk$_1$*	(*học*)
的 *tiĕk^4*	*ḍīč^{y2}*	(*đích*)	歷 *l^{y}iĕk$_4$*	*līč^y$_1$*	(*lịch*)
八 *pwat^4*	*baṭ^2*	(*bát*)	達 *dat$_4$*	*ḍaṭ$_1$*	(*đạt*)
卒 *tswŏt^4*	*twŏ̆ṭ^2*	(*tuất*)	月 *ṅ^{y}wiet$_4$*	*ṅuėṭ$_1$*	(*nguyệt*
出 *tś'wiĕt^4*	*swŏ̆ṭ^2*	(*xuất*)	別 *b^{y}wiet$_4$*	*biėṭ$_1$*	(*biệt*)
法 *fap^4*	*fap^2*	*pháp*	及 *g^{y}iĕp$_4$*	*kip$_1$*	(*kịp*)
急 *k^{y}iĕp^4*	*kīp^2*	*kip*	雜 *dʐap$_4$*	*tap$_1$*	(*tạp*)
邑 *'iĕp^4*	*ŏp^2*	*ấp*	集 *dʐiĕp$_4$*	*tŏ̆p$_1$*	(*tập*)

On voit que si le traitement des tons chinois en annamite est assez simple à la série haute, il est au contraire assez compliqué à la série basse, qui paraît présenter une certaine confusion ; j'examinerai successivement chacun des cas.

Le *chang-cheng* et le *k'iu-cheng* à la série basse sont représentés indifféremment, tantôt par le nặng, tantôt par le ngã (ce dernier toutefois est rare au *k'iu-cheng*). On sait que la confusion de ces deux tons est un phénomène ancien en chinois. Dès le XIIe siècle, les préliminaires du *Yun-king* 韻經 consacrent un long paragraphe aux mots classés au *chang-cheng* qui se prononcent au *k'iu-cheng*, et terminent par la règle suivante : « Les caractères qui, d'après la rime, appartiennent au *chang-cheng*, mais qui, dans les tableaux, sont placés aux initiales sonores, doivent se prononcer au *k'iu-cheng* » (1). C'est ce qu'expose également sous les Ming Li Che-ts'ö 李世澤 : « Au *chang-cheng*, il y a dix initiales 標 sous lesquelles les mots se prononcent au *k'iu-cheng* : c'est ce qu'on appelle *tou-yin* 濁音 » (2). Bien qu'il n'indique pas

(1) *Yun king*, 7 a : 遂韻上聲字濁位誼當呼爲去聲.
(2) *Ts'ie yun che piao* 切韻射標, 14 a.

explicitement quelles sont ces dix initiales, les trois exemples qu'il donne, 動, 兆, 罪, le montrent clairement : ce sont les dix mêmes qu'au XII[e] siècle : *g*, *d*, *ȷ*, *b*, *v*, *dz̧*, *z̧*, *dž*, *ž*, *γ*. Enfin si on examine les dialectes kouan-houa modernes, on constate que ce passage du ton montant inférieur au ton partant s'est produit partout, et dans les mêmes conditions, c'est-à-dire que les nasales et les sonantes y ont échappé. Or la répartition du nặng et du ngã entre les mots au *chang-cheng* inférieur chinois est faite d'après la même loi : en général les mots à initiale nasale ou sonante sont au ngã, et les autres (occlusives, mi-occlusives, spirantes sonores initiales) sont au nặng.

Nasales et sonantes

	Sino-annamite		Pékinois	
我 *ṅa*$_2$	*ṅa*^{1}	(*ngã*)	*ṅo*^{2}	(*ngò*)
語 *ṅ*^{y}*u*$_2$	*ṅư*^{1}	(*ngữ*)	*yü*^{2}	(*yù*)
女 *ṅ*^{y}*iu*$_2$	*ṇư*^{1}	(*nữ*)	*ṅü*^{2}	(*niù*)
乃 *nay*$_2$	*ṇay*^{1}	(*nãi*)	*nay*^{2}	(*nài*)
弩 *no*$_2$	*ṇô*^{1}	(*nỗ*)	*nu*^{2}	(*noù*)
馬 *m*^{y}*a*$_2$	*ma*^{1}	(*mã*)	*ma*^{2}	(*mà*)
買 *m*^{y}*ay*$_2$	*may*^{1}	(*mãi*)	*may*^{2}	(*mài*)
與 ^{y}*iu*$_2$	*z̧ư*^{1}	(*dữ*)	*yü*^{2}	(*yù*)
引 ^{y}*iĕn*$_2$	*z̧ŏṇ*^{1}	(*dẫn*)	*yin*^{2}	(*yìn*)
尾 ^{y}*wiĕ*$_2$	*vi*^{1}	(*vĩ*)	*wey*^{2}	(*wèi*)
武 ^{y}*wiu*$_2$	*vu*^{1}	(*vũ*)	*wu*^{2}	(*woù*)
老 *law*$_2$	*law*^{1}	(*lão*)	*law*^{2}	(*lào*)
了 *l*^{y}*iew*$_2$	*liĕw*^{1}	(*lĩw*)	*l*^{y}*aw*^{2}	(*leào*)

Occlusives, mi-occlusives, etc.

	Sino-annamite		Pékinois	
道 *daw*$_2$	*ḍaw*$_1$	(*đạo*)	*taw*^{3}	(*táo*)
杜 *do*$_2$	*ḍô*$_1$	(*độ*)	*tu*^{3}	(*toú*)
被 *b*^{y}*wiĕ*$_2$	*bi*$_1$	(*bị*)	*pey*^{3}	(*péi*)
辯 *bien*$_2$	*biệṇ*$_1$	(*biện*)	*pyen*^{3}	(*pién*)
奉 *vwuṅ*$_2$	*fŭṅ*$_1$	(*phụng*)	*fơṅ*^{3}	(*fong*)
盡 *dz̧iĕn*$_2$	*tŏn*$_1$	(*tận*)	*č*^{y}*in*^{3}	(*tsín*)
像 *z̧iaṅ*$_2$	*twoṅ*$_1$	(*tượng*)	*s*^{y}*aṅ*^{3}	(*siáng*)
坐 *dz̧wa*$_2$	*twa*$_1$	(*tọa*)	*tswô*^{3}	(*tsouó*)
善 *žien*$_2$	*t'iệṇ*$_1$	(*thiện*)	*šan*^{3}	(*chán*)
撰 *džwan*$_2$	*swaṇ*$_1$	(*soạn*)	*čwan*^{3}	(*tchouán*)
丈 *ȷaṅ*$_2$	*ṭṣwoṅ*$_1$	(*trượng*)	*čaṅ*^{3}	(*tcháng*)
重 *ȷiuṅ*$_2$	*ṭṣ*^{a}*ôṅ*$_1$	(*trọng*)	*čuṅ*^{3}	(*tchóng*)
件 *g*^{y}*ien*$_2$	*kiệṇ*$_1$	(*kiện*)	*č*^{y}*ĕn*^{3}	(*kién*)

Cette correspondance dans la répartition des deux tons en chinois et en annamite prouve que la confusion du *chang-cheng* et du *k'iu-cheng*, constatée au XII[e] siècle, était déjà accomplie quelque deux cents ans plus tôt, à la fin des T'ang ; comme d'autre part les auteurs des premiers dictionnaires classés par rimes ont placé ces mots au *chang-cheng*, il est vraisemblable que, de leur temps, la distinction subsistait [1] : c'est donc entre le V[e] et le X[e] siècle que le changement se serait produit.

Ainsi la répartition des mots au *chang-cheng* (série basse) entre deux tons annamites nặng et ngã, et la confusion qui en résulte avec les mots au *k'iu-cheng*, qui sont au ton nặng, est dûe à une confusion de tons remontant au chinois.

Un fait du même genre est cause de la répartition du ton égal inférieur chinois entre le huyền et le bằng : les occlusives, mi-occlusives et sifflantes sont au ton

(1) Noter cependant la grande quantité de mots qu'ils rangent à la fois au *chang-cheng* et au *k'iu-cheng*.

huyén, et les nasales et liquides au ton bằng. Cette répartition est trop identique à celle des mots au *chang-cheng* pour ne pas devoir être attribuée, elle aussi, à la phonétique chinoise. Il est vrai qu'elle n'a laissé aucune trace dans la prononciation chinoise moderne, et qu'aucun auteur chinois ne l'a mentionnée. Mais elle ne me semble pas pouvoir être détachée d'un ensemble de faits qui paraît avoir eu une influence considérable sur l'évolution du système des tons chinois. Si en effet on rapproche le traitement des mots à nasale ou liquide initiale au *jou-cheng* en kouan-houa [1] et des mots à initiale nasale ou liquide au *chang-cheng* dans les dialectes chinois et en sino-annamite, du changement de ton que subissent ces mêmes mots au *p'ing-cheng* en sino-annamite, il devient difficile de n'y pas voir un trait commun du système des tons chinois : anciennement chacun des tons de la série basse ne se prononçait pas de façon absolument identique, suivant que les mots avaient pour initiale une occlusive, une mi-occlusive ou une sifflante sonore d'une part, et une nasale, une semi-voyelle ou une liquide de l'autre [2]. Ces différences de prononciation, plus ou moins marquées au début, s'accentuèrent jusqu'à causer des confusions de tons, ou diminuèrent jusqu'à disparaître entièrement, suivant le ton. Les Annamites, dans leur prononciation du chinois, les ont reproduites de leur mieux, autant que leur système de tons le leur permettait [3].

On peut résumer le système de concordance du chinois ancien avec le sino-annamite par le tableau suivant, où les tons théoriques des chinois, tels que les fournissent les dictionnaires, sont seuls donnés :

---

[1] On sait qu'en kouan-houa, là où le *jou-cheng* n'existe pas, ces mots sont répartis entre le ton égal inférieur et le ton partant; ce dernier (et quelquefois le ton égal supérieur) comprennent tous les mots à initiale sourde, sourde aspirée, nasale ou liquide, tandis que le ton égal inférieur ne comprend que les mots ayant pour initiale une occlusive, une mi-occlusive ou une sifflante sonore. Comparer par exemple, en dialecte pékinois :

各 *kok*^{4} > *kô*^{3} (kó)	尅 *k'ŏk*^{4} > *k'ô*^{3} (k'ô)	玉 *ñ*^{y}*iuk*$_4$ > *yŭ*^{3} (yü)	局 *g*^{y}*iuk*$_4$ > *č*^{y}*ŭ*$_1$ (kiü)
吉 *kiĕt*^{4} > *ki*^{3} (ki)	客 *k*^{y}*'ŏk*^{4} > *k'ô*^{3} (k'ô)	月 *ñ*^{y}*wiet*$_4$ > *yuĕ*^{3} (yüe)	極 *g*^{y}*iĕk*$_4$ > *k'i*$_1$ (ki)
博 *pwak*^{4} > *pô*^{3} (pó)	霹 *p'wiĕk*^{4} > *p'i*^{3} (p'i)	木 *mok*$_4$ > *mu*^{3} (mou)	白 *b*^{y}*ŏk*$_4$ > *pay*$_1$ (pâi)
必 *pwiet*^{4} > *pi*^{3} (pi)	拍 *p'ŏk*^{4} > *p'ô*^{3} (p'ô)	密 *m*^{y}*iĕt*$_5$ > *mi*^{3} (mi)	别 *b*^{y}*iet*$_4$ > *pyê*$_1$ (piê)
的 *tiĕk*^{4} > *ti*^{1} (ti)	託 *t'ŏk*^{4} > *t'ô*^{1} (t'ô)	納 *nap*$_4$ > *na*^{3} (na)	達 *dat*$_4$ > *ta*$_1$ (ta)
穀 *tok*^{4} > *tu*^{3} (tou)	突 *t'wŏt*^{4} > *t'u*^{3} (t'ou)	諾 *nŏk*$_4$ > *no*^{3} (no)	毒 *dok*$_4$ > *tu*$_1$ (tou)

Et pour les mots à liquide initiale : 六 *l*^{y}*iuk*$_4$ > *lieou* ; 立 *l*^{y}*iĕp*$_4$ > *li* ; 歷 *l*^{y}*iĕk*$_4$ > *li* ; 力 *l*^{y}*iĕk* > *li*, etc.

[2] Les dialectes cantonais, hakka, etc., qui ont commencé à évoluer séparément à une époque ancienne, ne présentent aucune trace de ce phénomène, à aucun des tons.

[3] Ces faits montrent clairement l'origine de la prononciation annamite du chinois; seule une tradition orale a pu conserver des faits dont les dictionnaires ne tiennent aucun compte; c'est la prononciation, de plus en plus déformée avec le temps, de leurs derniers maîtres chinois que les Annamites se sont transmise et se transmettent encore de génération en génération depuis la fin des T'ang.

Chinois		Sino-annamite		
		Initiales hautes	Initiales basses	
			Occlusives	Sonantes
Ton égal	平聲	*bằng*	*huyền*	*bằng*
Ton montant	上聲	*hỏi*	*nặng*	*ngã*
Ton partant	去聲	*sắc*	*nặng*	*nặng* / *ngã*
Ton entrant	入聲	*sắc*	*nặng*	

On voit que les tons du sino-annamite répondent avec une exactitude remarquable aux anciens tons chinois [1]. Doit-on en conclure que dans son ensemble le système des tons annamites était sensiblement le même au Xe siècle qu'aujourd'hui ?

Pour répondre à cette question il est nécessaire d'abord de comparer entre eux les systèmes toniques des divers dialectes annamites et mường, ensuite de déterminer les correspondances de tons entre les langues thai et l'annamite, et enfin d'étudier l'attribution de tons annamites aux mots d'origine mon-khmer.

La comparaison des systèmes toniques des dialectes mường et annamites est simple : le tableau ci-joint montre clairement qu'ils présentent une correspondance régulière ton pour ton, quelle que soit l'initiale. Les irrégularités apparentes du ton ngã n'y contredisent pas. En effet, les différentes confusions que subit ce ton sont communes aux dialectes annamites et mường, et permettent de les répartir en trois groupes :

	Annamite	Mường
I. — Ton *ngã* indépendant	Tonkin	Uỷ-lỗ
II. — Ton *ngã* confondu avec *nặng*	Nghệ-an, Hà-tĩnh, Quảng-bình, Huế	Thạch-bi, Vân-mông, Mĩ-sơn, Thái-thịnh, Hung
III. — Ton *ngã* confondu avec *hỏi*	Thanh-hoá, Quảng-trị, Cochinchine	Lâm-la, Làng-lỡ, Hạ-sửu

---

(1) Je ne connais à proprement parler qu'une seule exception : le mot 理 *lí* et trois ou quatre mots similaires sont prononcés au ton *sắc*, et non, comme ils devraient l'être, au ton *nặng*. Je ne puis expliquer ce fait, que rien en chinois ne me paraît justifier. Mais en outre, il faut tenir compte du fait que les caractères chinois présentent fréquemment plusieurs prononciations avec tons différents, et que très souvent les Annamites n'en ont conservé qu'une seule. D'autre part, et c'est là le cas le plus fréquent, le manque de dictionnaire a amené fréquemment à lire certains caractères rares dont la tradition n'avait pas conservé la prononciation, soit d'après la phonétique, soit d'après la prononciation du caractère d'usage courant le plus ressemblant. De là d'assez nombreuses

Ainsi les systèmes toniques des dialectes mường suivent jusque dans les moindres détails ceux des dialectes annamites, et les seules différences sont celles que présente la prononciation des tons, fait d'importance secondaire [1]. En fait, il n'existe qu'un seul système tonique qui régit à la fois annamite et mường.

L'étude des correspondances de tons entre les langues thai et l'annamite, et celle de l'application des tons annamites aux mots d'origine mon-khmer, nous reportent à une époque sensiblement antérieure à celle du sino-annamite, et même à celle du système annamite-mường. Les influences thai et mon-khmer en annamite paraissent être contemporaines, car les mots des deux familles ont subi exactement les mêmes transformations, ainsi qu'on a pu le constater; elles sont extrêmement anciennes, puisqu'elles remontent à une époque antérieure à la formation des occlusives aspirées en annamite et en mường; elles appartiennent (d'après la définition même que j'ai donnée de cette période) au préannamite. C'est donc le système de tons préannamite, notablement antérieur à la séparation de l'annamite et du mường, que cette double recherche permettra de déterminer.

Le tableau ci-contre montre la correspondance des tons entre l'annamite et les langues thai; il est rapporté au siamois, ainsi que je l'ai fait dans un travail précédent [2].

Dans les exemples suivants, le mot siamois correspondant est seul donné, les mots cités étant tous tirés des tableaux des deux chapitres précédents, et les mots correspondants des autres langues thai étant par suite aisés à retrouver.

---

erreurs, qui portent non seulement sur le ton, mais encore sur la prononciation même du mot. En général, on peut dire que pour tout caractère chinois qui ne se rencontre pas dans les Classiques, la prononciation sino-annamite est douteuse.

(1) On a pu voir dans les tableaux des chapitres précédents que pour certains mots, il y a discordance de ton entre l'annamite et le mường: ainsi ann. *ḍi* (*đi*), Uṣ-lô *ti_3*, aller; ann. *$ʒo^2$* (*gió*), Thạch-bi *zo_1*, Mĩ-sơn *$c^{h}o_1$*, (le hung *yo_2* est peut-être un emprunt annamite), vent, etc. Quelquefois l'un des dialectes annamites présente une inversion de ton, et dans ce cas, le ton mường concorde avec le ton conservé par l'autre dialecte annamite: ainsi les tons mường sont en discordance avec celui du mot tonkinois *gaw_4* (*gạo*) riz, (voir ci-dessus p. 22), mais ils concordent avec celui du mot du Haut-Annam *$k^{h}u_3$* (*câu*).

(2) Cf. *Contribution à l'étude phonétique des langues thai*, *BEFEO*, X (1910). — Le tableau suivant dans son ensemble suit celui que j'y ai donné; toutefois quelques corrections de détail ont été apportées à la classification des tons, et ce qui est plus important, l'excellent *Dictionnaire laotien-français* du P. Guignard m'a permis d'ajouter la concordance des tons laotiens; j'ai ajouté également celle du dialecte tai du Nghệ-an, d'après les notes recueillies par moi à Phu-qui. Pour l'annamite, le dialecte choisi est le tonkinois, le seul qui ait conservé les six tons. — La raison pour laquelle le tableau est rapporté au siamois n'est pas seulement, comme dans l'article précédemment cité, une raison pratique. C'est surtout parce que le siamois est le seul dialecte qui ait conservé la distinction de la série haute et de la série moyenne, que tous les autres dialectes ont perdue, mais qu'on retrouve en annamite, et qui est, malgré sa rareté actuelle, un des traits spécifiques du système de tons thai.

Siamois	Laotien	Shan	Tai-noir	Tai-blanc	Thô	Tai du Nghê-an	Dioi	Annamite
				1° Mots ayant pour finale une voyelle ou une nasale.				
				Initiales hautes.				
Montant inférieur	*Montant inférieur*	*Montant supérieur*	*Egal moyen*	*Egal moyen*	*Egal moyen*	*Montant supérieur*	*Montant*	*Montant supérieur* (sắc)
Egal inférieur	*Egal inférieur*	*Egal inférieur*	*Montant supérieur*	*Montant supérieur*	*Montant supérieur*	*Descendant inférieur*	*Egal supérieur* *Descendant supérieur*	*Montant inférieur* (hỏi)
Descendant inférieur	*Descendant inférieur*	*Egal moyen*	*Rompant inférieur*	*Rompant inférieur*	*Montant inférieur*	*Egal moyen*	*Descendant supérieur*	*Montant supérieur* (sắc)
				Initiales moyennes.				
Egal moyen	*Montant inférieur*	*Montant supérieur*	*Egal moyen*	*Egal moyen*	*Egal moyen*	*Montant supérieur*	*Montant*	*Egal moyen* (bằng)
Egal inférieur	*Egal inférieur*	*Egal inférieur*	*Montant supérieur*	*Montant supérieur*	*Montant supérieur*	*Descendant inférieur*	*Egal supérieur*	*Montant inférieur* (hỏi)
Descendant inférieur	*Descendant inférieur*	*Egal moyen*	*Rompant*	*Montant inférieur*	*Montant inférieur*	*Egal moyen*	*Descendant supérieur*	*Montant supérieur* (sắc)
				Initiales basses.				
Egal moyen	*Egal moyen*	*Egal supérieur*	*Retombant supérieur*	*Egal inférieur*	*Egal inférieur*	*Egal supérieur*	*Egal inférieur*	*Descendant inférieur* (huyền)
Retombant supérieur	*Retombant supérieur*	*Rompant*	*Retombant inférieur*	*Rompant inférieur*	*Rompant inférieur*	*Retombant supérieur*	*Descendant inférieur* *Egal inférieur*	*Rompant inférieur* (nặng)
Descendant inférieur	*Retombant inférieur*	*Egal moyen*	*Egal moyen* *Retombant supérieur*	*Egal moyen* *Montant inférieur*	*Montant inférieur*	*Descendant inférieur*	*Egal moyen*	*Rompant supérieur* (ngã) *Rompant inférieur* (nặng)
				2° Mots ayant pour finale une occlusive.				
				Initiales hautes et moyennes.				
Egal inférieur	*Egal inférieur* *Montant inférieur*	*Egal inférieur* *Egal supérieur*	*Montant supérieur* *Egal moyen*	*Montant supérieur*	*Montant supérieur*	*Egal supérieur*	*Egal supérieur*	*Montant supérieur* (sắc)
				Initiales basses.				
Egal moyen *Descendant inférieur*	*Retombant supérieur* *Retombant inférieur*	*Rompant* *Egal moyen*	*Egal moyen*	*Rompant inférieur*	*Rompant inférieur*	*Descendant inférieur*	*Egal moyen*	*Egal inférieur* (nặng)

	ANNAMITE		SIAMOIS

1° Mots ayant pour finale une voyelle ou une nasale.

Initiales hautes et moyennes.

Source	*mo*$_2$	(*mò*)	*ƀo*$_1$
Etre dans	*ơ*$_2$	(*ở*)	*h-yu*$_1$
Semer	*vay*$_2$	(*vải*)	*hwan*$_1$
S'épanouir	*ṇơ*$_2$	(*nở*)	*h-no*$_1$
Enfler	*fôṅ*$_2$	(*phồng*)	*pôṅ*$_1$
Broyer	*ḍơ̆m*	(*đâm*)	*tăm*
Diviser	*băṇ*	(*băn*)	*păn*
Suivre	*ṇoy*	(*noi*)	*đôy*
Caresser	*mo*	(*mo*)	*ƀo*
Incliné	*ṅiêṅ*	(*nghiêng*)	*'iêṅ*
Bruit	*tiêṅ*^{2}	(*tiêng*)	*siêṅ*$_2$
Fort	*kư̆ṅ*^{2}	(*cứng*)	*k'êṅ*$_2$
Arriver	*ḍêṇ*^{2}	(*đên*)	*t'ư̆ṅ*$_2$
Fuir	*ṭṣôṇ*^{2}	(*trôn*)	*p'-lăṇ*$_2$
Oser	*ẓam*^{2}	(*dám*)	*h-yam*$_2$
Tremper	*č*^{y}*ơ̆m*^{2}	(*châm*)	*čĭm*$_3$
Banane	*č*^{y}*uôy*^{2}	(*chuối*)	*k-luey*$_3$
Pain	*băṅ*^{2}	(*bánh*)	*peṅ*$_3$
Difforme	*mew*^{2}	(*méo*)	*ƀiaw*$_3$

Initiales basses.

Ventre	*bŭṅ*$_4$	(*bụng*)	*bŭṅ*^{5}
Tortueux	*kwew*$_4$	(*quẹo*)	*giaw*^{5}
Ce	*ṇo*$_4$	(*nọ*)	*ni*^{5}
Plomb	*č*^{y}*i*$_1$	(*chì*)	*ǰĭn*
Filet	*ẓo*$_1$	(*dò*)	*yo*
Radeau	*be*$_1$	(*bè*)	*be*
Explorer	*moṅ*$_1$	(*mòng*)	*moṅ*
Fustiger	*doṇ*$_1$	(*đòn*)	*duen*
Dette	*ṇơ*$_4$	(*nợ*)	*ni*$_3$
Alcool	*ẓiêw*$_4$	(*riệu*)	*laô*$_3$
Crochet	*ṅăṅ*$_4$	(*nganh*)	*ṅiêṅ*$_3$
Rizière	*ẓ*^{a}*i*^{1}	(*rẫy*)	*r*^{a}*i*$_3$
Trou	*lô*^{4}	(*lỗ*)	*ru*$_3$

	Annamite	Siamois

2° Mots ayant pour finale une occlusive.

Initiales hautes et moyennes.

Désirer	*ưok*[2] (*ước*)	h-yak_1
Extrême	$t\bar{o}ṭ^2$ (*tột*)	$s\bar{u}d_1$
Balayer	$kweṭ^2$ (*quét*)	$kwad_1$
Tranché	$ḍ\breve{ư}ṭ^2$ (*đứt*)	$t\bar{a}d_1$
Fermer (1)	$bịṭ^2$ (*bít*)	pid_1

Initiales basses.

Corde	$\check{c}^y ak_1$ (*chạc*)	$jưek_2$
Rat	$\check{c}^y u\hat{o}ṭ_1$ (*chuột*)	$jưed_2$
Court	$k\breve{u}ṭ_1$ (*cụt*)	$g\bar{u}d_2$
Tortueux	$kw\breve{a}ṭ_1$ (*quạt*)	$g\bar{o}d$
Frapper (2)	$ḍ\breve{ơ}p_1$ (*đập*)	$k\breve{a}$-$dưb_2$

En résumé, chacun des tons annamites répond aux tons siamois suivants (3) :

1° Mots ayant pour finale une voyelle ou une nasale.

Initiales hautes.		Initiales moyennes.		Initiales basses.	
Annamite	Siamois	Annamite	Siamois	Annamite	Siamois
Sắc	*Montant supérieur* *Descendant inférieur*	*Bằng*	*Egal moyen*	*Huyền*	*Egal moyen*
		Sắc	*Descendant inférieur*	*Nặng*	*Retombant supérieur* *Descendant inférieur*
Hỏi	*Egal inférieur*	*Hỏi*	*Egal inférieur*	*Ngã*	*Descendant inférieur*

---

(1) Dans le tableau de la page 36 où ce mot est donné, le mot siamois est écrit incorrectement *pid* (ton égal moyen), forme impossible, puisque l'initiale est moyenne.

(2) Le mot existe dans les langues thai sous deux formes, l'une à initiale sonore (siam. $k\breve{a}$-$dưb_2$), l'autre à initiale sourde aspirée (siam. $t'ib_1$); c'est par erreur que l'annamite, dont le ton indique une initiale basse, a été rapproché de ce dernier, p. 64.

(3) On a pu voir dans les tableaux des chapitres précédents que ces règles présentaient parfois des exceptions. Mais elles sont moins nombreuses qu'il ne semble d'abord. On sait qu'entre les langues thai, il se rencontre quelquefois des discordances ; il faut alors chercher (je l'ai indiqué dans quelques cas) à quel dialecte thai le ton annamite correspond. Par exemple, le mot annamite $\check{c}^{ya}i^2$ (*chày*), rôtir, ne répond pas au siamois-laotien $\check{c}i_1$, shan si_1, mais au thô $\check{c}^y i_2$; — ann. *ṅe* (*nghe*), entendre, ne concorde pas avec siam. $\tilde{n}i^a{}_3$, shan *ñin*, tai-noir $\tilde{n}in^3$, mais avec thô $\tilde{n}in_1$, tandis que le dioi $\tilde{n}i\hat{e}^2$ suppose un préfixe aspiré (*h-$\tilde{n}i\hat{e}^2$); — ann. *ñiêṅ* (*nghiêng*), se pencher, en concordance avec siamois *'iêṅ*, ne répond pas à laot. $\tilde{n}i\hat{e}\tilde{n}_5$, et de son côté le shan $\tilde{n}ưn^1$ est en discordance avec tous les autres dialectes, etc. D'autres exceptions apparentes sont dues au passage de la série haute à la série moyenne ou à la série basse, ou réciproquement. Ce cas se produit fréquemment avec les sonantes initiales, par la chute

2° Mots ayant pour finale une occlusive.

Initiales hautes et moyennes.		Initiales basses.	
ANNAMITE	SIAMOIS	ANNAMITE	SIAMOIS
Sắc	*Egal inférieur*	*Nặng*	*Egal moyen* *Descendant inférieur*

En résumé, le système de correspondance des tons thai et annamites présente une triple série, suivant que l'initiale des mots thai était sourde aspirée, sourde non aspirée ou sonore, les deux premières ne différant que pour un seul ton, et étant parfaitement semblables pour les deux autres. On reconnaît exactement le système de tons thai. Toutefois il faut remarquer que ce système avec sa division tripartite ne s'est conservé qu'en siamois, et que tous les autres dialectes thai (laotien, shan, tai-noir, tai-blanc, thô, dioi, tai-nhai du Thanh-hóa, tai du Nghệ-an) ont entièrement confondu la série haute et la série moyenne. Ce n'est donc pas aux dialectes de l'Annam ou du Sud de la Chine que les mots annamites d'origine thai ont été empruntés. D'autre part la distinction en deux tons du ton égal moyen du siamois prouve que ces mots ne viennent pas du siamois. En fait le système préannamite ne reproduit exactement le système de tons d'aucun dialecte thai actuel, et pourtant son système dépend étroitement du système de tons du thai commun.

L'examen de l'affectation des tons annamites aux mots mon-khmer montre clairement la dépendance du ton par rapport à l'initiale en préannamite. Les tons n'existent pas dans cette famille ; mais ces mots en entrant en annamite, ont tous reçu un ton. Or le ton diffère toujours suivant que l'initiale mon-khmer était sourde, sourde aspirée ou sonore. En général les mots à initiale sourde ou mi-sourde ou pourvus d'un préfixe asyllabique sourd ont pris en annamite le ton bằng ou le ton sắc, et les mots à initiale sonore, nasale ou liquide, le

ou l'adjonction du préfixe *h*. Ainsi ann. *ʒun̦$_1$* (*dùn*), détendu, ne répond pas à siam. *h-yan$_1$* qui est à la série haute, mais à shan *yăn^1*, tai-blanc *yan$_1$*, qui sont à la série basse, le préfixe étant tombé ; il faut expliquer de même l'irrégularité de l'ann. *ʒay$_1$* (*dài*), long, en face du siamois *h-yay$_1$*, bien qu'aucun dialecte ne vienne confirmer la chute du préfixe en annamite. Un changement analogue a lieu lorsque l'initiale sourde se change en sonore, ou réciproquement : c'est sans doute à ce fait qu'est due la correspondance irrégulière de l'ann. *bô^2* (*bò*), père, *fŭn̓^{2}* (*phŭng*), jaillir, en face de siamois *bo$_3$*, *bun̓$_3$*. On remarquera que dans ces cas, les changements de tons paraissent obéir à une règle déterminant, en quelque sorte, l'équivalence des tons d'une série à l'autre, en sorte que l'on ne peut guère les traiter d'exceptions et parler d'irrégularités à leur sujet.

D'autre part on vient de voir que même entre les dialectes annamites et les dialectes mường, il se rencontre parfois des changements de tons encore inexpliqués : beaucoup d'exceptions apparentes d'un dialecte disparaissent dans le dialecte voisin. Ainsi le tonkinois *gaw$_4$* (*gạo*), riz, ne répond pas au siamois *k'aô$_3$*, mais celui-ci est en correspondance régulière avec le mot du Haut-Annam *k^{a}u* (*cẩu*). Une connaissance plus approfondie des dialectes annamites et mường permettrait, je pense, de réduire considérablement le nombre de ces exceptions.

ton huyền ; les mots à initiales *s* ou *h*, ou à initiale liquide ou nasale précédée d'un préfixe *h* ou *s* (1), classés comme aspirés, prennent le ton sắc ; devant toute autre initiale, les préfixes tombent sans influer sur le ton (2). Les mots à occlusive finale prennent respectivement les tons sắc et nặng. De plus *l* (et peut-être *r*) final paraît avoir produit assez souvent les tons hỏi ou nặng suivant l'initiale (en annamite, et leurs correspondants en mường), avant de tomber ou de se changer en *i* en annamite, et de se transformer en *n* dans ceux des dialectes mường où il ne s'est pas conservé. Enfin *h* (ou peut-être *s*) final a donné fréquemment en annamite tantôt les tons nặng et ngã, tantôt le ton hỏi, suivant que l'initiale mon-khmer était sourde ou sonore (3).

	Annamite	Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rơngao	Kha	Cham
	1° Mots ayant pour finale une voyelle ou une sonante.							
	Initiales hautes.							
Ruisseau	*hoy*^{2} (*hỏi*)	...	*hăr*	*hor*	...	...	...	...
Huit	*tăm*^{2} (*tám*)	*d-čam*	...	...	*tơ-h-ṅ-am*	*tă-ham*	...	...
Feuille	*la*^{2} (*lá*)	*s-la*	(*s-līk*)	*la*	*h-la*	*h-la*	*s-la*	...
Riz	*lu*^{a2} (*lúa*)	*s-ro*	*s-ruw*	...	*s-ơd-rö*	*h-ad-ru*	...	...
Loin	*ṅay*^{2} (*ngái*)	...	...	...	*sơ-ṅay*	*hơ-ṅay*	...	...
Nouveau	*mơy*^{2} (*mới*)	*tö-mi*	*t'-mīy*	*mêi*	...	...	*h-mê*	...

(1) Parfois représentée par un préfixe palatal, sourd ou sonore, dans les autres langues mon-khmer, par suite de la parenté des palatales et des siffantes : sur laquelle, cf. Schmidt, *Grundzüge einer Lautlehre der Mon-Khmer Sprachen*, p. 124-137, § 117-120.

(2) Comparer par exemple ann. *ṅay*$_{1}$ (*ngày*) jour = mon *t'-ṅai*, khm. *t-ṅai*, avec ann. *ṅay*^{2} (*ngái*), proche = mon *s-ṅöy*, khm. *č'ṅay*.

(3) Les faits sont en réalité moins simples que cette vue générale ne pourrait le faire supposer. Je viens d'indiquer, pour les mots d'origine thai, certaines irrégularités : il en existe également dans les mots d'origine mon-khmer ; mais là aussi, elles sont souvent explicables par des différences dialectales mon-khmer : ainsi ann. *kăp*$_{1}$ (*cặp*), pince, répond à stieng *giĕp*, cham *gyap*, mais non à mon (*dă-*)*kep*, khm. (*tăṅ-*)*kiep* ; — ann. *nưok*^{2} (*nước*), eau, répond à mon *đak*, mais non à khm. *dīk* : — ann. *mơy*^{2} (*mới*), nouveau, répond à kha *h-mê*, mais non à mon *tă-mi*, khm. *t'-miy*, etc. Souvent encore elles sont dues à des altérations locales, annamites ou mường, que certains dialectes n'ont pas subies, et qu'on peut déterminer par comparaison : si le mot annamite *k*^{a}*i* (*cây*), arbre, n'est pas, au point de vue du ton, en correspondance avec le khmer *găl*, deux dialectes mường, ceux de Uỷ-lô et de Lang-lỡ, fournissent des formes *kơl*$_{3}$ et *gơn* avec le ton régulier ; de même en face du mot annamite *mư*^{a} (*mưa*), pluie, dont le ton n'est pas en accord avec l'initiale (bahnar *mi*, rơngao *mê*, kha *kơ-ma*), le dialecte de Uỷ-lô présente le ton correct *mă*$_{2}$, et le hung attribue aussi au mot un ton qui appartient à la série basse.

La difficulté est augmentée par le fait que les différents dialectes mon-khmer sont assez distants les uns des autres, et que l'on ignore duquel se rapprochait celui qui a fourni tant de mots à l'annamite. Or les changements de sourde en sonore (auxquels le P. Schmidt, faute de documents suffisants, n'attribue pas leur importance réelle) ne sont pas rares d'une langue à l'autre, et plus fréquents encore sont les changements ou même les chutes de préfixes.

Initiales moyennes.

	Annamite		Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rongao	Kha	Cham
Enfant	*koṇ*	*(con)*	*kon*	*kăn*	*kôn*	*kon*	*kon*	*kon*	...
Jeune pousse	*măñ*	*(măng)*	*ƀañ*	*lăm-ƀăñ*	*ƀăñ*	*lơ-ƀăñ*	*dơ-ƀañ*	*lơ̆-ƀăñ*	...
Oiseau	*č^{y}im*	*(chim)*	*čem*	...	*č^{y}im*	*sem*	*č^{y}im*	*sim*	...
Tisser	*ḍaṇ*	*(đan)*	...	*t'-ƀ-ăñ*	*tañ*	*tañ*	*tan*	...	*t-ăp-ăn*
Trois	*ba*	*(ba)*	*pi*	*ƀiy*	*pěi*	*pěñ*	*pi*	...	...
Cinq	*ṇăm*	*(năm)*	...	*p-răm*	*pơ-đăm*	*pơ̆-đăm*	*pơ̆-đăm*	...	...
Poisson	*ka^{2}*	*(cá)*	*ka*	...	*ka*	*ka*	*ka*	*ka*	*a-kan*
Petit-fils	*č^{y}au^{2}*	*(cháu)*	*čaw*	*čau*	*s^{a}u*	*s^{a}u*	*č^{ya}u*	...	*bă-căuw*
Pou	*č^{ya}i^{2}*	*(chảy)*	*čay*	*čai*	*sih*	*si*	*č^{y}i*	*sê*	...
Quatre	*bôṇ^{2}*	*(bốn)*	*pan*	*ƀuon*	*puôn*	*puon*	*pun*	...	...
Tirer de l'arc	*băṇ^{2}*	*(bắn)*	*păn*	*ƀăñ*	*pĕñ*	*păñ*	*păñ*	*piñ*	...

Initiales basses.

	Annamite		Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rongao	Kha	Cham
Menton	*kăm$_{1}$*	*(cằm)*	...	*d'-găm*	*găm*	*(kañ)*	*(kañ)*	*(kap)*	*(kăñ)*
Lampe	*ḍeṇ$_{1}$*	*(đèn)*	...	*dien*	*diên*	...	...	...	...
Mille	*ñiṇ$_{1}$*	*(nghìn)*	*l-ñim*	...	...	...	...	*ñin*	...
Jour	*ñay$_{1}$*	*(ngày)*	*l-ñai*	*t'-ñay*	...	...	...	*sơ̆-ñi*	*tă-nai*
Mouche	*ẓuôy$_{1}$*	*(mồi)*	*ruy*	*rŭy*	*ruĕy*	*roy*	*roy*	*roy*	...
Bètel	*ẓ^{a}u$_{1}$*	*(giầu)*	*(jă-)b-lu*	*m-luw*	*m-lu*	*bơ-l^{a}u*	*bơ-l^{a}u*	*b-lu*	...

2° *Mots ayant pour finale une occlusive.*

Initiales hautes ou moyennes.

	Annamite		Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rongao	Kha	Cham
Eau	*ṇưok^{2}*	*(nước)*	*đak*	*(dik)*	*(dak)*	*đak*	*đak*	...	...
Terre	*ḍơ̆ṭ^{2}*	*(đất)*	*ti*	*diy*	*tĕh*	*teh*	*t-ơ̆n-ih*	*p-tĕh*	*t-ăn-ơh*
Bâiller	*ṇap^{2}*	*(ngáp)*	...	*s-ñap*	...	...	...	*h-ñap*	*să-ñap*
Cheveu	*t^{a}ŏk^{2}*	*(tóc)*	*sŏk*	*săk*	*sŏk*	*sŏk*	*să̊k*	...	...
Mourir	*č^{y}ĕṭ^{2}*	*(chết)*	*k'yơt*	...	*č^{y}ơt*	...	...	...	...
Acide	*č^{y}aṭ^{2}*	*(chát)*	*p'yơt*	*čat*	*č^{y}ơt*	...	...	*č^{y}ăt*	...

Initiales basses.

	Annamite		Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rongao	Kha	Cham
Pince	*kăp$_{1}$*	*(cặp)*	*(dă-kep)*	*(tăñ-kiep)*	*giĕp*	*(sơ-kep)*	...	*(k-ăn-ap)*	*gyap*
Se baisser	*ṇep$_{1}$*	*(nẹp)*	...	...	...	*nap*	*nap*	...	...
Agréable au goût	*ñoṭ$_{1}$*	*(ngọt)*	...	...	...	*ñut*	*ñut*	...	...
Visage	*măṭ$_{1}$*	*(mặt)*	*măt*	*pră-mat*	*măt*	*măt*	*măt*	*măt*	...
Un	*môṭ$_{1}$*	*(một)*	*mŏy*	*muy*	*moy*	*moy*	*moy*	*móy*	...

3° *Mots ayant pour finale l ou h* (1).

	Annamite	Mon	Khmer	Stieng	Bahnar	Rongao	Kha	Cham
	Initiales hautes ou moyennes.							
Sept	bai_2 (*bảy*)	*t'ă-păh*	..	*pōh*	*tơ-pơh*	*to-păĉ^ŋ*	...	...
Cueillir	be_2 (*bẻ*)	*lă-păh*	*ɓèḥ*	*pỏk*	*pĕk*	*pĭ*	...	*paĭk*
Courge	$buôy_2$ (*buổi*)	*g-pi*	*l-bŏw*	...	*puol*	*puơl*	*pĭr*	...
Placer	$ḍê_2$ (*để*)	...	*tŭk*	*teh*	*tah*	*tah*	...	*tauk*
Changer	$ḍôy_2$ (*đổi*)	...	*đŭr*	*tŭr*	...	...	...	...
	Initiales basses.							
Nez	muy^4 (*mũi*)	*mŭḥ*	*ĉre-mŭḥ*	*tre-mŭh*	*mŭh*	*muh*	*muh*	(*muḥ*)
Racine	$ṛê^1$ (*rễ*)	*rơh*	*riš*	*ri²h*	*riơh, rơh*	*e-rih*	*ruh*	...
Moustique (2)	$muôy^1$ (*muỗi*)	(*ga-mĭt*)	*mŭs*	*mwê*	(*sơ-meĉ^ŋ*)	...	...	...

Tous ces faits fournissent la preuve directe de l'influence de l'initiale sur le ton (en même temps que de l'existence de sourdes et de sonores distinctes) en préannamite.

Ainsi le système de tons préannamite était très différent du système annamite actuel. Auquel des deux se rattachent les systèmes protoannamite et annamite archaïque? Pour ce dernier la question n'est pas douteuse : le seul fait que l'imitation du chinois a fait classer au ton égal moyen des mots à initiale basse, alors que ce ton appartient à la série moyenne, prouve qu'à cette époque l'influence de l'initiale sur le ton ne se faisait déjà plus sentir. Pour le protoannamite, il est plus difficile de décider ; au fond la question est liée à la confusion des sonores et des sourdes. Mais il n'est guère possible de déterminer si ce phénomène qui a ruiné l'ancien système, remonte à la fin du préannamite ou au protoannamite.

Quoi qu'il en soit, un fait très important me paraît établi : le système de tons de l'annamite est essentiellement le même que celui des langues thai, du chinois et des langues tibéto-birmanes : il repose sur la distinction de la hauteur, due à l'initiale, et de l'inflexion, due à la finale. Mais l'évolution historique a amené la dissolution du système ancien ; les six tons ont subsisté encore individuellement.

---

(1) Dans beaucoup de cas, ces finales paraissent tomber sans influer sur le ton : voler, *bai* (*bay*), mon *paw*, bahn. rơng. *păr*, cham *pŏr*; chaux *vôy*, mon *k'ă-pơw*, khm. *kămpor*, st. *kơmwor* ; vent, mon *kya*, khm. *k'yăl*, bahn. *k'yal*, etc.

(2) Le mot existe dans les langues mon-khmer sous deux formes, l'une à *l* final, l'autre à *h* ou *s* final, qui paraissent toutes deux dérivées d'une plus ancienne forme à *k* final, représentée seulement par le *ĉ^ŋ* du rơngao. J'ai donné ci-dessus (p. 64) par erreur la série à *l* final : le ton du mot prouve que l'annamite dérive de la série à *h* final.

1 Mots ayant pour finale une voyelle, une semi-voyelle, ou une nasale.

Annamite (Q.sg)	Hà-nội	Thanh-hoá	Yên-dũng	Cao-xá	Nhô-lâm	Vân-phân	Phu-nghĩa	Cao-trai	Nhiêu-lập	Nghĩa-hung	Cu-lâm	Hà-tĩnh	Quảng-trạch	Quảng-trị	Huế
Sắc	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant inférieur	Montant supérieur	Montant inférieur	Montant inférieur	Montant supérieur	Montant inférieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant inférieur	Montant inférieur	Montant inférieur
Bằng	Egal moyen	Egal moyen	Egal supérieur	Egal moyen	Egal supérieur	Egal moyen	Egal moyen	Egal supérieur	Egal supérieur	Egal supérieur	Egal supérieur	Egal moyen	Egal supérieur	Egal supérieur	Egal moyen
Huyền	Egal inférieur	Egal inférieur	Descendant inférieur	Descendant inférieur	Descendant inférieur	Descendant inférieur	Descendant inférieur	Descendant supérieur	Descendant supérieur	Descendant supérieur	Descendant supérieur	Descendant supérieur	Descendant inférieur	Descendant inférieur	Descendant inférieur
Hỏi	Montant inférieur	Montant inférieur	Montant supérieur	Rompant inférieur	Rompant supérieur	Montant inférieur	Rompant inférieur	Rompant supérieur			Rompant supérieur	Montant inférieur	Rompant inférieur	Rompant supérieur	Rompant inférieur
Ngã	Rompant inférieur	Montant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant supérieur	Rompant supérieur	Egal moyen	Rompant supérieur	Egal inférieur	Egal inférieur	Egal inférieur
Nặng	Rompant inférieur	Rompant inférieur													

Annamite (Q.sg)	Tourane	Qui-nhơn	Phu-yên	Phan-thiết	Saigon	Thạch-bi	Vân-mông	Mi-sơn	Ngọc-lạc	Như-xuân	Hà-sêu	Lâm-la	Làng-lô	Thái-thịnh	Uy-lô	Hung
Sắc	Retombant supérieur	Retombant supérieur	Egal supérieur	Retombant inférieur	Retombant supérieur	Montant inférieur	Montant inférieur	Montant inférieur	Descendant inférieur	Egal inférieur	Retombant supérieur	Descendant inférieur	Montant inférieur	Retombant supérieur	Egal moyen	Retombant supérieur
Bằng	Egal moyen	Egal moyen	Egal moyen	Egal moyen	Egal moyen	Egal moyen	Egal moyen	Egal inférieur	Egal moyen	Egal moyen	Egal moyen	Egal moyen	Egal inférieur	Egal moyen	Retombant supérieur	Montant inférieur
Huyền	Egal inférieur	Descendant inférieur	Descendant inférieur	Egal inférieur	Egal inférieur	Egal inférieur	Egal supérieur	Egal supérieur	Egal moyen	Egal moyen	Montant supérieur	Egal supérieur	Egal moyen	Montant supérieur	Rompant supérieur	Egal inférieur
Hỏi	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Montant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant supérieur	Egal supérieur
Ngã						Egal supérieur	Egal supérieur	Egal moyen	Montant inférieur	Egal inférieur	Egal supérieur	Retombant supérieur	Rompant inférieur	Egal supérieur	Rompant inférieur	Descendant inférieur
Nặng	Montant inférieur	Montant inférieur	Montant inférieur	Montant inférieur	Montant inférieur								Retombant supérieur		Egal inférieur	

2° Mots ayant pour finale une occlusive.

Annamite (Q.sg)	Hà-nội	Thanh-hoá	Yên-dũng	Cao-xá	Nhô-lâm	Vân-phân	Phu-nghĩa	Cao-trai	Nhiêu-lập	Nghĩa-hung	Cu-lâm	Hà-tĩnh	Quảng-trạch	Quảng-trị	Huế
Sắc	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant inférieur	Montant supérieur	Montant inférieur	Montant inférieur	Montant supérieur	Montant inférieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant inférieur	Montant inférieur	Montant inférieur
Nặng	Egal inférieur	Egal inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant inférieur	Rompant supérieur	Rompant supérieur	Egal moyen	Rompant inférieur	Egal inférieur	Egal inférieur	Egal inférieur

Annamite (Q.sg)	Tourane	Qui-nhơn	Phu-yên	Phan-thiết	Saigon	Thạch-bi	Vân-mông	Mi-sơn	Ngọc-lạc	Như-xuân	Hà-sêu	Lâm-la	Làng-lô	Thái-thịnh	Uy-lô	Hung
Sắc	Retombant supérieur	Retombant supérieur	Egal supérieur	Retombant supérieur	Retombant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Montant supérieur	Rompant inférieur	Montant inférieur	Montant inférieur	Montant inférieur	Rompant inférieur	Egal moyen	Rompant inférieur	Montant inférieur
Nặng	Egal inférieur	Montant inférieur	Descendant inférieur	Egal inférieur	Montant inférieur	Egal moyen	Egal moyen	Egal moyen	Egal inférieur	Egal inférieur	Egal supérieur	Retombant supérieur	Montant supérieur	Descendant inférieur	Montant supérieur	Descendant inférieur

1° Mots ayant pour finale une voyelle, une semi-voyelle, ou une nasale.

Annamite (Q.sg)	Hà-nội	Thanh-hoá	Yên-dũng	Cao-xá	Nhô-lâm	Vân-phân	Phu-nghĩa	Cao-trai	Nhiêu-lập	Nghĩa-hung	Cu-lâm	Hà-tĩnh	Quảng-trạch	Quảng-trị	Huế
đo	aw^2	aw^2	aw^2	aw^2	aw^2	aw^2	aw_2	aw_2	aw^2	aw_2	aw^2	aw^2	aw_2	aw_2	aw_2
đâm	$ʐam^2$	$ʐam^2$	yam^2	yam^2	$d^{a}am_2$	...	yam_2	yam_2	$d^{a}am^2$	$d^{y}am_2$	yam^2	$d^{y}am^2$	yam_2	yam_2	yam_2
cá	ko^2	ko^{a2}	ko^2	ko^2	ko_2	ko^2	ko_2	ko_2	ko^2	ko_2	ko^2	ko^2	ko_2	ko_2	ko_2
xuống	suôñ	$suôñ^2$	$suôñ^2$	$suôñ^2$	$suôñ_2$	$suôñ^2$	$suôñ_2$	$suôñ_2$	$suôñ^2$	$suôñ_2$	$suôñ^2$	$suôñ^2$	$suôñ_2$	$suôñ_2$	$suôñ_2$
gió	$ʐo^2$	$ʐo^2$	yo^2	yo^2	yo_2	$ʐo^2$	yo_2	yo_2	yo^2	yo_2	yo^2	yo^2	yo_2	yo_2	vo_2
trâu	$č^{ya}u$	$č^{ya}u$	$ṭṣu^1$	...	$ṭṣu^1$	ṭṣu	ṭṣu	$ṭṣ^{a}u^1$	$ṭṣu^1$	$ṭṣu^1$	$ṭṣu^1$	ṭṣu	$ṭṣu^1$	tlu^1	$ṭṣ^{a}u$
trong	$č^{ya}ôñ$	$č^{ya}ôñ$	$ṭṣôñ^1$	$ṭṣ^{a}ôñ$	$ṭṣôñ^1$	ṭṣôñ	ṭṣôñ	$ṭṣôñ^1$	$ṭṣ^{a}ôñ^1$	$ṭṣôñ^1$	$ṭṣ^{a}ôñ^1$	ṭṣôñ	ṭṣôñ	$ṭṣ^{a}ôñ^1$	ṭṣôñ
bay	bai	bai	bai^1	bai	bai^1	bai	bai	bai^1	bai^1	bai^1	bai^1	bai	bai^1	bai^1	bai
hai	hay	hay	hay^1	hay	hay^1	hay	hay	hay^1	hay^1	hay^1	hay^1	hay	hay^1	hay	hay
năm	năm	năm	$năm^1$	năm	$năm^1$	năm	năm	$năm^1$	$năm^1$	$năm^1$	$năm^1$	năm	$năm^1$	$năm^1$	năm *
nhà	$ña_1$	$ña_1$	$ña_3$	$ña_3$	$ña_3$	$ña_3$	$ña_3$	$ña^3$	$ña^3$	$ña^3$	$ña^3$	$ña_3$	$yə_3$	$ña_3$	$ña_3$
về	$vê_1$	$vê^{a}{}_1$	$vê_3$	$vê_3$	$piê_3$	$vê_3$	$vê_3$	$vê^3$	$vê^3$	$vê^3$	$vê^3$	$vê_3$	$vê_3$	$vên_3$	$vê_3$
giấu / trâu	$ʐ^{a}u_1$	$ʐ^{a}u_1$	$ṭṣ^{a}u_3$	...	$ṭṣu_3$	$ṭṣu_3$	$ṭṣu_3$	$ṭṣ^{a}u^3$	$ṭṣu^3$	$ṭṣu^3$	$ṭṣu^3$	$ṭṣu_3$	$ṭṣu_3$	tlu_3	$ṭṣ^{a}u_3$
giời / trời	$ʐơy^1$	$ʐơy_1$	$ṭṣơy_3$	$ṭṣơy_3$	$ṭṣơy_3$	$ṭṣơy_3$	$ṭṣơy_3$	$ṭṣơy^3$	$ṭṣơy^3$	$ṭṣơy^3$	$ṭṣơy^3$	$ṭṣơy_3$	$ṭṣơy_3$	$tlơy_3$	$ṭṣơy_3$
mười	$mưay_1$	$mươy_1$	$mươy_3$	$mươy_3$	$mươy_3$	$mươy_3$	$mươy_3$	$mưay^3$	$mưy^3$	$mơ^{y3}$	$mươy^3$	$mươy_3$	$mươy_3$	$mươy_3$	$mươy_3$
vải	vay_2	vay_2	vay_2	vay_4	$p\tilde{w}ay^1$	vay_2	vay_4	vay^1	$p\tilde{w}ay^1$	vay^1	vay^1	vay_2	vay_1	vay^1	vay_1
bảy	bai_2	bai_2	bai_2	bai_4	bai^1	bai_2	bai_4	bai^1	bai^1	bai^1	bai^1	bai_2	bai_4	bai^1	bai_1
ở	$ơ_2$	$ơ_2$	$ơ_2$	$ơ_4$	$ơ^4$	$ơ_2$	$ơ_4$	$ơ^4$	$ơ^4$	$ơ^4$	$ơ^4$	$ơ_2$	$ơ_4$	$ơ^4$	$ơ_4$
để	$ḍe_2$	$ḍe^{a}{}_2$	$ḍe_2$	$ḍe_4$	$ḍe^4$	$ḍe_2$	$ḍe_4$	$ḍe^4$	$ḍe^4$	$ḍe^4$	$ḍe^4$	$ḍe_2$	$ḍe_4$	$ḍe^4$	$ḍe_4$
trở	$č^{y}ơ_2$	$č^{y}ơ_2$	$ṭṣơ_2$	$ṭṣơ_4$	$ṭṣơ^4$	$ṭṣơ_2$	$ṭṣơ_4$	$ṭṣơ^4$	$ṭṣơ^4$	$ṭṣơ^4$	$ṭṣơ^4$	$ṭṣơ_2$	$ṭṣơ_4$	$ṭṣơ^4$	$ṭṣơ_4$
bừa	$bưa^4$	$bư^{a}{}_2$	$bư^{a}{}_1$	$bư^{a}{}_4$	$bư^{a}{}_1$	$bư^{a}{}_1$	$bưa_4$	...	$bư^{a4}$	...	bưa	$bư^{a}{}_1$	$bư^{a}{}_1$	$bư^{a1}$	$bư^{a}{}_1$
mỡ	$mơ^4$	$mơ_2$	$mơ_1$	$mơ_4$	$mơ_1$	$mơ_4$	$mơ_4$	$mơ_4$	$mơ^4$	$mơ^1$	mơ	$mơ_1$	$mơ_1$	$mơ^1$	$mơ_1$
cửa	$kưa^1$	$kư^{a}{}_2$	$kư^{a}{}_1$	$kư^{a}{}_4$	$kư^{a}{}_1$	$kư^{a}{}_4$	$kưa_4$	$kưa_1$	$kư^{a1}$	$kưa^1$	$(kư^{a4})$	$kư^{a}{}_1$	$kư^{a}{}_1$	$kư^{a4}$	$kư^{a}{}_1$
nữa	$nưa^4$	$nư^{a}{}_2$	$nư^{a}{}_1$	$nư^{a}{}_4$	$nư^{a}{}_1$	$nư^{a}{}_1$	$nưa_4$	$nưa_4$	$nư^{a4}$	$nưa^1$	$nư^{a}$	$nư^{a}{}_1$	$nư^{a}{}_1$	$nư^{a4}$	$ṇư^{a}{}_1$
dễ	$ʐê^4$	$ʐê^{a}{}_2$	ye_1	ye_4	$d^{a}e_1$	...	ye_4	ye_4	$d^{a}ê^4$	$d^{y}ê^4$	yê	$d^{y}e_4$	ye_1	ye^4	ye_1
bụi	buy_4	buy_4	buy_4	buy_4	buy_4	buy_4	buy_4	buy_1	buy^4	buy^4	buy	buy_4	buy_1	buy_1	buy_1
trộm	$č^{y}ôm_4$	$č^{y}ôm_4$	$ṭṣôm_4$	$ṭṣôm_4$	$ṭṣôm_4$	$ṭṣôm_4$	$ṭṣôm_4$	$ṭṣôm_4$	$ṭṣôm^4$	$ṭṣôm^4$	ṭṣôm	$ṭṣôm_4$	$ṭṣôm_1$	$ṭṣôm_1$	$ṭṣôm_1$
chạy	$č^{y}ai_4$	$č^{y}ai_4$	$č^{y}ai_4$	$č^{y}ai_4$	$č^{y}ai_4$	$č^{y}ai$	$č^{y}ai_4$	$č^{y}ai_1$	$č^{y}ai^4$	$č^{y}ai^4$	$č^{y}ai$	$č^{y}ai_4$	$č^{y}ai_1$	$č^{y}ai_1$	$č^{y}ai_1$
vợ	$vơ_4$	$vơ_4$	$vơ_4$	$vơ_4$	...	...	...	$vơ_4$	...	$vơ^4$	$vơ^4$	...	...	$vơ_1$	$vơ_1$
bụng	$băñ_4$	$băñ_4$	$băñ_4$	$băñ_4$	$băñ_4$	$băñ_4$	$băñ_4$	$băñ_4$	$băñ^4$	$băñ^4$	băñ	$băñ_4$	$băñ_1$	$băñ_1$	$băñ_1$

Annamite (Q.sg)	Tourane	Qui-nhơn	Phu-yên	Phan-thiết	Saigon	Thạch-bi	Vân-mông	Mi-sơn	Ngọc-lạc	Như-xuân	Hà-sêu	Lâm-la	Làng-lô	Thái-thịnh	Uy-lô	Hung
đo	aw^5	aw^5	aw^1	aw^5	aw^5	aw_2	aw_2	aw_2	aw_3	aw_1	aw^3	aw_3	aw_2	aw^3	aw	aw^5
đâm	yam^5	yam^5	yam^1	yam^5	yam^5	dam_2	...	ram_2	...	...	tam^3	tam_3	$t^{a}am_2$	tam^3	tam	tam^5
cá	ko^5	ko^5	ko^1	ko^5	ko^5	ko_2	ko_2	ko_2	ko_3	ko_1	ko^3	ko_3	ko_2	ko^3	kă	ko^5
xuống	$suôñ^5$	$suôñ^5$	$suôñ^1$	$suôñ^5$	$suôñ^5$	$t'uôñ_2$	$t'uôñ_2$	$t'uôñ_2$	$suôñ_3$	$suôñ_1$	$suôñ^3$	$suôñ_3$	$(ʐuăñ^5)$	$suôñ^3$	$(č^{y}oñ_1)$	...
gió	yo^5	yo^5	$y^{a}o^1$	yo^5	yo^5	$č^{y}o_2$	...	$č^{y}o_2$	so_3	so_1	so^3	so_3	$vuă_2$	so^3	să	...
trâu	$ṭṣ^{a}u$	$ṭṣ^{a}u$	$ṭṣ^{a}u$	$ṭṣ^{a}u$	$ṭṣ^{a}u$	klu	tlu	klu_1	ṭṣu	ṭṣu	tlu	ṭṣu	$ṭṣu_1$	tlu	$kr^{a}u^5$	klu_2
trong	$ṭṣa^{o}ñ$	$ṭṣa^{o}ñ$	$ṭṣ^{a}ôñ$	$ṭṣa^{o}ñ$	ṭṣôm	kloñ	...	$klo^{a}ñ_1$	...	...	tloñ	ṭṣoñ	$ṭṣoñ_1$	tloñ	$klăñ^5$	...
bay	bay	bai	pai	bai	bai	păl	păl	$păl_1$	păn	băn	păl	păn	$pŏn_1$	păl	$păr^5$	pin_2
hai	$hơ^{e}$	hay	hay	hay	hay	hal	hal	hal_1	han	han	hal	han	han_1	hal	har^5	han_2
năm	nam	năm	năm	năm	năm	đăm	đăm	$đăm_1$	đăm	ʐăm	đăm	đăm	$đăm_1$	đăm	$đăm^5$	$đăm_2$
nhà	$ña_1$	$ña_3$	$ña^3$	$ña_1$	$ña_1$	$ña_1$	$ña^1$	$ña^1$	ña	ña	$ña^1$	$ña^1$	ña	$ña^2$	$ña_3$	$ña_1$
về	$v^{y}ê_1$	$b^{y}ê_3$	ye_3	$b^{y}ê^{a}{}_1, via_1$	$b^{y}ê_1$	$wêl_1$	$wêl^1$	$wên^1$	vên	vên	$vêl^1$	$viên^1$	viên	$vêl^2$	$wêr_3$	...
giấu / trâu	$ṭṣ^{a}u_1$	$ṭṣ^{a}u_3$	$ṭṣ^{a}u_3$	$ṭṣ^{a}u_1$	$ṭṣ^{a}u_1$	klu_1	...	plu^1	ṭṣu	ṭṣu	tlu^2	$ṭṣu^1$	ʐu	tlu^2	plu_3	plu_1
giời / trời	$ṭṣơy_1$	$ṭṣơ^{y'}{}_3$	$ṭṣơy_3$	$ṭṣơ^{y'}{}_1$	$ṭṣơy_1$	$klơy_1$	$tlơy^1$	$plơy^1$	ṭṣơy	ṭṣơy	$tlơy^2$	$ṭṣơy^1$	ʐưy	$tlơy^2$	$(plơy^5)$	$plơy_1$
mười	$mơ^{e}{}_1$	$mơ^{y'}{}_3$	$mơ^{y'}{}_3$	$mư^{y'}{}_1$	$mưy_1$	$mưay_1$	(mươl)	$mưay^1$	mươy	mươy	$mưay^2$	$mưay^1$	mưy	$mơy^2$	$mưay_3$	$mưay_1$
vải	$v^{y}ơ^{e2}$	$b^{y}a^{e2}$	yay^2	$b^{y}ay^2$	$b^{y}ay^2$	pal^2	...	pay^2	...	...	pay_4	pay_2	pan_4	pay_4	par^1	...
bảy	bay^2	bai^2	pai^2	bai^2	bai^2	...	$(p^{a}i^1)$	pai^2	...	...	pai_1	$paê_1$	pai_4	pai_4	pay^1	$păn^1$
ở	$ơ^2$	$ơ^2$	$ơ^2$	$ơ^2$	$ơ^2$	$ơ^2$	$ơ^2$	$ơ^2$	$ơ_4$	$ơ_4$	$ơ_4$	$ơ_2$	$ơ_4$	$ơ_4$	$ơ^1$	$ơ^1$
để	$ḍe^2$	$ḍe^2$	$ḍe^2$	$ḍe^2$	$ḍe^2$	te^2	te^2	te^2	te_4	te_4	te_4	te_2	te_4	te_4	$tê^1$	te^1
trở	$ṭṣơ^2$	$ṭṣơ^2$	$ṭṣơ^2$	$ṭṣơ^2$	$ṭṣơ^2$	$klơ^2$	...	$plơ^2$	$ṭṣơ_4$	[illegible]	$tlơ_1$	$ṭṣơ_2$	$ṭṣơ_4$	...	$plơ^1$	$plơ^1$
bừa	$bư^{a2}$	$bư^{a2}$	$bư^{a2}$	$bư^{a2}$	$bư^{a2}$	$pư^{a1}$	...	$pư^{a}$	...	[illegible]	$pư^{a1}$	$pư^{a5}$	$vư^{a}{}_4$	$pư^{a1}$	$pă_1$	$pư^{a}{}_1$
mỡ	$mơ^2$	$mơ^2$	$mơ^2$	$mơ^2$	$mơ^2$	$bơ^1$	...	bơ	bơ	$mơ_1$	$mơ^1$	mo^5	$mơ_4$	$mơ^1$	$mơ_4$	mu_3
cửa	$kư^{a2}$	$kư^{a2}$	$kư^{a2}$	$kư^{a2}$	$kư^{a2}$	$kư^{a1}$	$kư^{a1}$	$kư^{a}$	$kơ^{a}{}_1$	$kư^{a}{}_1$	$kư^{a1}$	$(kư^{a})$	$kư^{a}{}_4$	$(kư^{a}{}_4)$	$kư^{a}{}_4$	$kư^{a}{}_3$
nữa	$ṇư^{a2}$	$ṇư^{a2}$	$ṇư^{a2}$	$ṇư^{a2}$	$nư^{a2}$	$dư^{a1}$	$nư^{a1}$	$nư^{a}$	$nư^{a}{}_1$	$nư^{a}{}_1$	$dư^{a1}$	$(nư^{a}{}_1)$	$nư^{a}{}_4$	$nư^{a1}$	$dư^{a}{}_4$	$dư^{a}{}_3$
dễ	ye^2	ye^2	ye^2	ye^2	$yê^2$	...	...	...	...	...	...	$tê^5$	$(d^{a}ê^5)$	...	...	...
bụi	bui_2	buy_2	bui_2	buy_2	buy_2	pul^1	pul^1	pul	pun_2	pon_1	puy^1	(puy_2)	vuy^5	$păl^1$	$păl_1$	pun_3
trộm	$ṭṣơm_2$	$ṭṣôm_2$	$ṭṣom_2$	$ṭṣơm_2$	$ṭṣôm_2$	$lôm^1$	$lôm^1$	hôm	$lôm_2$	$lôm_1$	$lôm^1$	$ṭṣôn^5$	$lôm^5$	$tlôm^1$	$lôm_1$	$lôm_3$
chạy	$č^{y}a^{e}{}_2$	$č^{y}ai_2$	$č^{y}ai_2$	$č^{y}ai_2$	$č^{y}ai_2$	$č^{y}ăl^1$	...	$č^{y}ăl$	$č^{y}ăn_2$ *	$č^{y}ăn_1$	$č^{y}ăn^1$ / $č^{y}ăl^1$	$čyăn^5$	$č^{y}ăn^5$	$č^{y}ăl^1$	$č^{y}ăl_1$	$č^{y}ăn_3$
vợ	$v^{y}ơ_2$	$b^{y}ơ_2$	$yơ_2$	$b^{y}ơ_2$	$b^{y}ơ_2$	...	$bơ^1$	fơ	mu_2	$(vơ_1)$	mu^1	...	mu^{a5}	mu^1	mo_1	mu_3
bụng	$bôñ_2$	$bôm_2$	$bôm_2$	$bôm_2$	$băm_2$	$kloñ^1$	...	ploñ	$ṭṣôñ_2$	$ṭṣôñ_1$	$tlôñ^1$	...	...	$tlôñ^1$	...	$ploñ_3$

2° Mots ayant pour finale une occlusive.

Annamite (Q.sg)	Hà-nội	Thanh-hoá	Yên-dũng	Cao-xá	Nhô-lâm	Vân-phân	Phu-nghĩa	Cao-trai	Nhiêu-lập	Nghĩa-hung	Cu-lâm	Hà-tĩnh	Quảng-trạch	Quảng-trị	Huế
đất	$ḍơṭ^2$	$ḍơṭ^2$	$ḍơṭ^2$	$ḍơṭ^2$	$ḍơṭ_2$	$ḍơṭ^2$	$ḍơṭ_2$	$ḍơṭ_2$	$ḍơṭ^2$	$ḍơṭ_2$	$ḍơṭ^2$	$ḍơṭ^2$	$ḍơṭ_2$	$ḍơṭ_2$	$ḍơk_2$
ngập	$ñap^2$	$ñap^2$	$ñap^2$	$ñap^2$	$ñap_2$	$ṇap^2$	$ñap_2$	$ñap_2$	$ñap^2$	$ñap_2$	$ñap^2$	$ñap^2$	$ñap_2$	$ñap_2$	$ñap_2$
nước	$ṇưok^2$	$ṇưok^2$	$ṇưok^2$	$ṇưok^2$	$ṇư^{a}k_2$	$ṇưok^2$	$ṇưok_2$	$ṇưok_2$	$ñưok^2$	$ṇưok_2$	$ṇưok^2$	$ṇak^2$	$ṇak_2$	$ṇak_2$	$ṇưok_2$
tóc	$t^{a}ôk^2$	$tsôk^2$	$t^{a}ôk^2$	$tôk^2$	$tôk_2$	$tôk^2$	$tôk_2$	$tôk_2$	$t^{a}ôk^2$	$tôk_2$	$t^{a}ôk^2$	$t^{a}ôk^2$	$t^{a}ôk_2$	$t^{a}ôk_2$	$t^{a}ôk_2$
khát	$k'aṭ^2$	$k'aṭ^2$	$k'aṭ^2$	$k'aṭ^2$	$k'aṭ_2$	$k'aṭ^2$	$k'aṭ_2$	$k'aṭ_2$	$k'aṭ^2$	$k'aṭ_2$	$k'aṭ^2$	$k'aṭ^2$	$k'aṭ_2$	$k'aṭ_2$	$k'ak_2$
bạc	bak_1	bak_1	bak_4	bak_4	bak_4	bak_4	bak_4	bak_4	bak^4	bak^4	bak	bak_1	bak_1	bak_1	bak_1
vịt	$viṭ_1$	$viṭ_1$	$viṭ_4$	$viṭ_4$	$p\tilde{w}iṭ_4$	$viṭ_4$	$viṭ_4$	$viṭ_4$	$viṭ^4$	$viṭ^4$	viṭ	$viṭ_1$	$viṭ_1$	$viṭ_1$	$viṭ_1$
việc	$viêk_1$	$viêk_1$	$viêk_4$	$viêk_4$	$p\tilde{w}ê^{r}k_4$	$viêk_4$	$viêk_4$	$viêk_4$	$viêk^4$	$viêk^4$	viêk	$viêk_1$	$viêk_1$	$viêk_1$	$viêk_1$
một	$môṭ_1$	$môṭ_1$	$môṭ_4$	$môṭ_4$	$môṭ_4$	$môṭ_4$	$môṭ_4$	$môṭ_4$	$môṭ^4$	$môṭ^4$	môṭ	$môṭ_1$	$môṭ_1$	$môṭ_1$	$môk_1$
mặc	$măk_1$	$măk_1$	$măk_4$	$maṭ_4$	$mă{:}_4$	$măk_4$	$măk_4$	$măk_1$	$măk^4$	$măk^4$	măk	$măk_1$	$măk_1$	$măk_1$	$măk_1$

Annamite (Q.sg)	Tourane	Qui-nhơn	Phu-yên	Phan-thiết	Saigon	Thạch-bi	Vân-mông	Mi-sơn	Ngọc-lạc	Như-xuân	Hà-sêu	Lâm-la	Làng-lô	Thái-thịnh	Uy-lô	Hung
đất	$ḍăk^5$	$ḍơk^5$	$ḍăk^1$	$ḍăk^5$	$ḍăk^5$	$tơṭ^2$	$tơṭ^1$	$tơṭ^2$	$tơṭ_4$	$tơṭ_2$	$tơṭ_2$	$tơṭ_2$	$tơṭ_1$	tơṭ	$tơṭ_4$	$tơṭ_2$
ngập	$ñop^5$	nap^5	$ñap^1$	$ñăp^5$	$ñap^5$	$ñap^2$	...	$ñap^2$	...	...	$ñap_2$	$ñap_2$	$ñap_1$	ñap	$ñap_4$	$ñap_2$
nước	$ṇư^{a}k^5$	$nư^{a}k^5$	$nư^{a}χ^1$	$ṇư^{a}k^5$	$ṇưk^5$	dak^2	dak^2	$ʐak^2$	dak_4	$ʐak_2$	dak_2	dak_2	dak_4	dak	dak_4	dak_2
tóc	$tăk^5$	$tăp^5$	$tă^{o}k^1$	$tăp^5$	$t^{a}ôp^5$	$t'ăk^2$	$t'ăk^2$	$t'ăk^2$	$săk_4$	$săk_2$	$săk_2$	$sôk_2$	$săk_1$	săk	$săk_4$	$săk_2$
khát	$k'ak^5$	$k'ak^5$	$k'ak^1$	$k'ak^5$	$k'ak^5$	$k'aṭ^2$	$k'aṭ^2$	$k'aṭ^2$	$k'aṭ_4$	$k'aṭ_2$	$k'aṭ_2$	$k'aṭ_2$	$k'aṭ_1$	k'aṭ	$k'aṭ_4$	$k'aṭ_2$
bạc	$băk_1$	bak_2	bak_2	bak_1	bak_2	pak	pak	pak	pak_1	pak_1	pak^1	pak^5	pak^2	$păk_3$	pak^2	pak_3
vịt	$v^{y}iṭ_1$	$b^{y}iṭ_2$	$yič^{y}{}_2$	$viṭ_1$	$b^{y}iṭ_2$	wiṭ	wiṭ	wiṭ	$viṭ_1$	$viṭ_1$	$viṭ^1$	$viṭ^5$	$viṭ^2$	$wiṭ_3$	$viṭ^2$	$viṭ_3$
việc	$v^{y}iχ_1$	$b^{y}ek_2$	$yi^{e}χ_2$	$viχ_1$	$b^{y}iχ_2$	wiêk	...	viêk	$viêk_1$	$viêk_1$	$viek^1$	$viek^5$	$viek^2$	$wiêk_3$	$viek^2$	$viek_3$
một	$môk_1$	mok_2	mok_2	mok_1	$môk_2$	$môč^{y}$	$môč^{y}$	$môyč^{y}$	$môṭ_1$	$môṭ_1$	môṭ	$môṭ^5$	$môyč^{y2}$	$môṭ_3$	$môyk^2$	$muyč^{y}{}_3$
mặc	$măk_1$	$măk_2$	$măk_2$	$măk_1$	$măk_2$	măk	...	măk	$măk_1$	$măk_1$	$măk^1$	$măk^5$	$măk^2$	mak_3	$măk^2$	$mkă_3$

mais ils ne sont plus que des survivances [1]: depuis plus de dix siècles, s'il existe encore des tons en annamite, il n'y existe plus à proprement parler de système de tons.

IV.

LES COMPOSÉS PAR REDOUBLEMENT.

Il existe en annamite un grand nombre d'expressions formées par la réduplication plus ou moins exacte du même mot. On distingue généralement deux cas: ou bien les deux mots (ou un seul des deux) peuvent s'employer séparément; ou bien ils n'existent qu'en composition; dans ce dernier cas, chacun d'eux peut généralement entrer dans plusieurs expressions de même sorte. Cette distinction n'a aucune importance. En se redoublant le mot peut subir des modifications plus ou moins graves, préfixation de l'initiale, changement de voyelle, transformation des nasales finales en occlusives ou réciproquement, permutation des sonantes ou des occlusives finales, etc. Avant d'étudier ces phénomènes, il est bon de les résumer en un tableau, qui, s'il n'est pas absolument complet, suffira du moins à en montrer la complexité extrême.

I. — Réduplication pure et simple sans changement.

Bavard	*leo-lèo*	Légèrement noir	*ngăm-ngăm*
Furtivement	*len-lén*	Lentement	*rì-rì*
Bruyant	*rầm-rầm*	Lourd	*bì-bì*

II. — Changement de la voyelle.

Chuchoter	*rù-rì*	Manquer	*hụt-hạt*
Peu intelligent	*ngù-ngờ*	Humer	*húp-háp*
Sourire	*tủm-tỉm*	Feindre	*trắn-trộn*

III. — Changement de l'initiale.

1° Modification de l'initiale par préfixation (exclusivement pour les mots à initiale l ou r).

Lambin	*lôi-thôi*	Court	*thun-lùn*
Dangereux	*lênh-chênh*	Mouillé	*lướt-thướt*
Glissant	*trót-lót*	Paresseux	*lơi-nhơi*

---

[1] Les confusions de tons que présentent, en chinois, le kouan-houa, et en particulier le parler de Pékin, qui, de huit (ou plus probablement six) tons, n'en a conservé que quatre, et plus encore, dans les langues tibéto-birmanes, l'état du birman qui, en regard des cinq tons tibétains et des quatre tons lolos, n'a que trois tons, et où les mots à occlusives finales sont tous au même ton, quelle que soit l'initiale, montrent de quelle façon les systèmes de tons, actuellement en pleine décadence, sont destinés à disparaître peu à peu.

2° Remplacement de la consonne initiale par une autre.

Etourdi	*lấc-cấc*	Abandonné	*bơ-vơ*
Débile	*lệt-bệt*	Nain	*lủn-củn*
Se rappeler sans cesse	*bâng-khuâng*	En miettes	*lủn-mủn*

IV. — Changement de la finale.

1° Occlusive à nasale correspondante.

$\dot{n} = k\ (\breve{c}^{y})$

Débauché	*lương-luốc*	Briller	*vằng-vặc*
Haleter	*hồng-hộc*	Flamber	*rừng-rực*

ṇ = ṭ

Diminuer peu à peu	*bớn-bớt*	Ecrire avec application	*nắn-nót*
Caille	*cun-cút*	Enlacer	*vấn-vít*
Lestement	*thoắn-thoắt*	Fumée	*ngùn-ngụt*

m = p

Rester longtemps sans donner de ses nouvelles	*ngẩm-ngập*	Couvert	*sùm-sụp*
Trembler de froid	*cầm-cập*	Gonflé	*hum-húp*
Mouvements répétés	*sầm-sập*	Savoureux	*đậm-đạp*

2° Permutations des nasales et semi-voyelles.

ṅ (ñ) = ṇ

Sérieux	*đứng-đắn*	Nu	*chẩn-chuồng*
Demander avec insistance	*gạn-gùng*	Carré	*chuồng-chẩn*
Elégamment	*gọn-gàng*	Carré	*vuông-vắn*

ṅ (ñ) = m

Terrible	*gớm-ghĩnh*	Rusé	*bợm-bĩnh*

y = ṅ

Elever	*nuôi-nằng*	Se vanter	*khoái-khoảnh*
Pressé	*vội-vàng*	Faute	*lội-lình*
Envier	*mong-mỏi*	Mal défendu	*chồng-chải*

y = ṇ

Stimuler	*giun-giủi*	Bonne chance	*may-mắn*
Disparaître peu à peu	*mòn-mỏi*	Plier	*quắn-quại*
Nager	*lặn-lội*	Dispos	*khoan-khoái*

y̱ = m

Inégal	*lôi-lem*	Envelopper	*gói-ghém*
Peiner	*cắm-cúi*	Insuffisant	*kém-cỏi*
Attentif	*chăm-chúi*	Débile	*còm-cõi*

w = y̱

Abondant	*rồi-rào*

w = ṅ

Nonchalant	*thõng-thẹo*

w = ṇ

Retors	*quắn-queo*	Tumulte	*rộn-rạo*
Bavard	*liến-láu*	Menaçant	*tợn-tạo*
Exigeante	*uốn-éo*	Audacieux	*táo-tợn*

w = m

Dangereux	*hiểm-nghèo*	Se mettre à l'abri	*núm-nấu*

3° Nasale ou semi-voyelle à occlusive non correspondante.

ṅ (n̄) = ṭ

Grincheux	*gắt-gỏng*	Peut-être	*phỏng-phất*
Tromper	*lật-lọng*	Elevé	*ngất-ngưởng*
Semblable	*phất-phưởng*	Enlacer	*vướng-vít*

ṅ (n̄) = p

Indécis	*phập-phồng*	Empiler	*chồng-chập*
Instable, flottant	*gập-ghềnh*	Tanguer	*giập-giềnh*
Dangereux	*khập-khễnh*	Gonfler (une vessie)	*phập-phồng*

ṇ = k

Fatigué	*nhọc-nhằn*	Taciturne	*gan-góc*
Agiter	*rần-rọc*	Bruit	*rộn-rực*
S'occuper de	*săn-sóc*	Difficile	*hin-hóc*

m = k

Hacher	*băm-bièc*	Paille	*rơm-rác*
Hideux	*gớm-ghiếc*	Majestueux	*rờm-rực*
Attendre	*chực-chỗm*	Suffoqué	*hậm-hực*

m = ṭ

Douloureux	*thảm-thiết*	Ajouter	*thêm-thắt*

$y = k$

Dépouillé	*trọc-trọi*	Se dissoudre	*rời-rạc*
Se glisser dans	*chui-giúc*	Tomber	*rơi-rác*

$y = ṭ$

Périlleux	*ngặt-ngòi*	Cher	*đắt-đỏi*
Polir	*chải-chuốt*	Troublé	*rối-rít*
Tomber à terre	*rơi-rớt*		

$y = p$

Agonie	*hấp-hối*	Haleter	*thoi-thóp*
Dangereux	*khấp-khởi*	Etroit	*hẹp-hòi*

$w = k$

Vomir	*ực-ọe*	Souhaiter	*ước-ao*
Tumulte	*rực-rạo*		

$w = ṭ$

Se nourrir insuffisamment	*thắt-thẻo*	Dangereux	*lắt-léo*
Fade	*nhạt-nhẽo*	Mélodieux	*rẽo-rắt*
Ambitionner	*khao-khát*	Démarche orgueilleuse	*chao-chát*

4° Chute de la consonne finale.

Boiteux	*quẻ-quặt*	Maigre	*gầy-guộc*
Sot	*chờ-chẫn*	Etourdi	*lắc-lơ*
Merle	*chấp-choẻ*	Calme	*lặng-lẽ*
Affable	*ngoan-ngùy*	Ramasser à tort et à travers	*quơ-quáo*
Désuet	*quạnh-quẽ*	Tâtonner	*quờ-quoạc*

Toutes ces formes peuvent être assumées par un seul mot, mais le cas est rare, bien que pour certains mots la variété soit extrême. Un des cas les plus curieux est le mot chinois 亂 *louan*, s.-a. *loạn*, qui peut prendre, dans les nombreuses expressions redoublées où il entre, une quarantaine de formes différentes, pour la plupart inusitées isolément.

Initiale *l*.			Initiale *r*.		
Sans préfixe.	*Préfixes b, ṭ.*	*Préfixe m.*	*Sans préfixe.*	*ş = t' (th)*	*ṣ = s (x).*

1° Finale cacuminale (*ṇ*).

loàn					
lồn	*trồn*	*nhồn*	...	...	*xồn*
lộn	*chộn*	*nhộn*	*rộn*	...	*xộn*

2° Finales gutturales et palatales (*ṅ* ; *k* > *č*[9]).

lắng	...	*nhắng*	...	*thắng*	*xang*
...	...	...	...	...	*xương*
lệch	...	...	...	*thệch*	...

3° Finales labiales (*m*, *w*, *p*).

làm	...	...	...	*thâm*	...
láo	...	*nhảo*	...	*tháo*	*xao*
lạo	{ *trạo* / *chao* }	*nhạo*	*rạo*	...	...
...	...	*nhấu*	...	...	...
leo	...	*nheo*	...	...	...
lèo	...	*nhảo*	...	...	...
lẻo	...	*nhẻo*	...	*thẻo*	...
léo	...	...	...	...	...
...	...	*nhẹu*	*rêu*	...	*xẹu*
...	*triu*	*nhịu*	...	...	*xịu*
lấp	...	...	...	*thấp*	...

Cette formation n'est pas particulière à l'annamite : elle se présente dans presque toutes les langues monosyllabiques d'Extrême-Orient ; en laissant de côté celles d'un intérêt moins direct, on la rencontre parfois dans les langues mon-khmer et dans les langues thai. Les exemples suivants montrent que les modifications subies par les éléments composants ne sont pas moins variés dans ces langues qu'en annamite [1] :

Khmer		Siamois	
	I. — Réduplication pure et simple sans changement.		
krăy-krăy	lentement	*vă̄b-va̅b₃*	étinceler
prăy-prăy	goutte à goutte	*ṅo-ṅo*	tordu
tĭč-tĭč	un peu	*hnoy⁵-hnoy⁵*	un peu
	II. — Changement de la voyelle.		
ñĭm-ñiem	sourire	*glœen₃-glon*	être dépecé
k'wĭk-k'wăk	respirer à l'air	*glon-glĕn*	remuer
wĭl-wăl	indécis	*vam-vèm*	il fait des éclairs

[1] Je ne cite ici que des mots cambodgiens et siamois, mais il va sans dire que toutes les langues mon-khmer et thai présentent des formules de cette sorte. Cf. mon *č'ao-č'ao*, étincelle ; *b'ĭb-b'ăb*, effrayé ; *lăk-klơk*, poussière ; *jrăm-glăm*, espèce de tabac ; *krơk-l'lơk*, convenable ; *čè-rè*, qui n'est ni beau ni laid, etc.

III. — Changement de l'initiale.

1° *Préfixation.*

trăṅ-răṅ	écouter	*glœn$_3$-lœn*	rouler
rien-prien	apprendre	*tre$_1$-re$_3$*	errer
riep-triep	ranger	*prŏy-rŏy*	sale

2° *Changement d'initiale.*

men-ten	sincère	*glĕṅ-nĕṅ*	soupçonner
raɓ-daɓ	paisible	*ră-vĕṅ-glĕṅ*	douter, hésiter
sσr-wσr	volage	*ṅom^5-gom^5*	courbé

Cambodgien — Siamois

IV. — Changement de la finale.

1° *Occlusive à nasale correspondante.*

ɓăt-ɓen	piétiner	*glad$_3$-glœn$_3$*	partir
'ăt-'ŏn	patience	*vaɓ$_1$-vam*	éclair
'ek-'eṅ	inutile	*glœb$_3$-glœm^5*	divaguer

2° *Permutations des nasales, liquides, semi-voyelles, sifflantes, etc.*

k'wal-k'way	préoccupé	*glum^5-glaṅ$_3$*	en délire
pre-pras	séparer	*glăñ$_3$-gloy^5*	en délire
črăm-čras	trancher	*glœn$_3$-gloy^5*	se déplacer
kđi-kđam	procès		

3° *Nasale ou semi-voyelle à occlusive non correspondante.*

srak-sran	calme	*glueɓ$_3$-glĕn*	dissimuler
ak-ul	chagrin	*ṅŏk-ṅăn*	secouer
srieɓ-srăs	frais	*gŏd-gom^5*	courbé

4° *Chute de la consonne finale.*

b'ĭt-b'^{u}ĭ	effrayé	*glad$_3$-gla*	s'en aller
čămṇ^{a}i-čămṇăk	aliments	*ṅo-ṅon*	courbé
ñĭ-ñăk	chiffonner	*p'lă$_1$-plăk$_1$*	repousser

Je n'ai cité autant d'exemples d'un phénomène aussi général que pour montrer clairement que le système annamite ne se distingue en rien de celui des langues thai et mon-khmer, et qu'on rencontre partout les mêmes permutations de consonnes, initiales ou finales, et de voyelles. On remarquera que, dans toutes ces langues, les règles phonétiques normales ne permettent nullement de rendre compte des phénomènes observés : jamais par exemple on n'a rencontré de changement de *m* en *t* ou de *k* en *w*, ni à l'initiale ni à la finale, en khmer, en mon, en cham, en siamois, en shan, en dioi, en annamite, etc. Les expressions composées par redoublement semblent constituer un groupement à part, régi par des règles spéciales, à lui propres, différentes des lois phonétiques générales de chaque dialecte et communes à tous les groupes similaires de tous les dialectes : il admet des permutations de consonnes ou de voyelles, et, dans les langues thai, des changements de tons, que la langue normale ne permettrait pas [1].

Ces permutations extraordinaires sont-elles bien d'ordre phonétique ? Pour ma part, je n'en crois rien. De ce que l'on trouve fréquemment des formes du type —*m*— —*k* par exemple, je ne pense nullement prouvé que *m* se change en *k* ou réciproquement. A mon avis, bien plutôt que de dérivation phonétique, il s'agit de dérivation analogique. L'existence d'expressions où le second terme avait normalement une finale *k*, a créé un type, d'après lequel on a formé de nouvelles expressions où le *k* était phonétiquement anormal [2]. La formation analogique me paraît nettement décelée par certains couples où l'un des mots (ne présentant d'ailleurs aucun sens), ne peut en aucune façon dériver phonétiquement de l'autre, mais forme avec lui une expression modelée sur certaines autres où la dérivation phonétique serait exacte : ainsi l'annamite *thai-lai*, généreux, où, sur le premier mot dont l'initiale est *t'* (chinois 貸 *t'ay*, s.-a. *thải*, faire largesse), on a formé, en dehors de toute loi phonétique annamite, un dérivé à initiale *l*, par imitation des couples où le *t'*, représentant un ancien *ṣ*, provient de la fusion d'une liquide avec un préfixe [3].

Il me paraît impossible d'aller plus loin et de déterminer les phénomènes phonétiques qui servent de base à toutes ces formations analogiques. Il faut

(1) Il va sans dire que ces mots n'en restent pas moins soumis à la phonétique générale de chaque dialecte et à son évolution, qu'ils ne peuvent introduire ni aucun phonème nouveau, ni même aucune combinaison de phonèmes nouvelle, et qu'ils ne peuvent davantage conserver ceux que l'évolution a fait disparaître de la langue normale.

(2) Chaque dialecte paraît avoir une sorte de préférence pour un genre de formation et faire peu d'usage de certaines autres : c'est ainsi qu'en mon, les changements de la consonne finale sont rares (alors qu'ils sont fréquents en cambodgien) ; et qu'en siamois, le redoublement avec préfixation est peu usité.

(3) De même la généralisation en cochinchinois des formations où le second élément prend une terminaison *iêc*.

remarquer en effet que, dans les langues thai aussi bien que dans les langues mon-khmer et qu'en annamite, une recherche de ce genre remonterait à l'état préhistorique de la langue. Le mon-khmer commun, possédait déjà le système moderne de mutation analogique, qu'on retrouve jusqu'en khasi ; il existait aussi en thai commun. Il se reproduit, plus ou moins bien conservé, dans tous les dialectes de ces familles ; parfois même, des expressions doubles se correspondent terme par terme dans plusieurs dialectes différents. Ce dernier fait pourrait sans doute être considéré comme dû à des coïncidences accidentelles, d'autant plus aisées à réaliser que les combinaisons possibles sont plus nombreuses ; toutefois, il me paraît difficile d'admettre cette explication dans les cas, assez rares d'ailleurs, où les correspondances s'étendent à trois ou quatre langues.

Ce n'est donc pas en annamite, ni d'ailleurs dans aucune langue particulière, qu'il faut chercher l'origine de ces mutations, aussi bien en ce qui concerne les initiales que les finales. Pour prendre un exemple, il n'est pas possible d'expliquer par l'annamite pourquoi, dans *trót-lót*, les deux mots sont différenciés par la préfixation d'un ṭ au premier, ni pourquoi dans *lum-lăm*, ŭ se change en ă, et dans *ngàt-ngường*, ṭ en ṅ. C'est au contraire la phonétique annamite qui explique qu'à l'initiale, ṭ-l devienne ṭṣ (*tr*), ou ḷ-r aboutisse à ṣ (*s*), t' (*th*), ou *s* (*x*), ou encore que les finales ǐk ou ǐṅ se transforment en ǐcʸ ou ǐñ (1). Les lois de formation de ces composés échappent à l'annamite ; seule l'évolution moderne des formes doit lui être attribuée.

En résumé, les composés par redoublement forment en annamite (ainsi que dans les langues thai et les langues mon-khmer) une catégorie de mots à part, dans la formation desquels l'analogie joue un rôle considérable ; et en aucun cas, il ne peut être permis de conclure de l'observation d'un phénomène constaté dans cette catégorie de mots à l'existence de ce phénomène dans la langue normale, car tous les éléments du mot, voyelles, consonnes initiales et finales, préfixes et tons, y varient dans des conditions absolument différentes de celles qui régissent l'évolution régulière (2).

---

(1) En annamite, la voyelle *i* ne permet pas l'existence d'une gutturale derrière *th* et la change toujours en palatale.

(2) Il est regrettable que le P. Cadière, dans sa *Monographie de la semi-voyelle labiale*, n'ait pas distingué ce genre de formations des dérivations normales. Un grand nombre d'exemples sont empruntés aux expressions doubles, ce qui l'a parfois amené à étendre indûment la série des correspondances possibles, et à tenter des rapprochements quelque peu hasardeux. Il est impossible de ne pas tenir compte de cette formation qui a certainement joué un rôle considérable dans le développement interne de l'annamite, et qui semble être un procédé de dérivation fréquent (les mots ainsi créés devenant indépendants, et parfois même remplaçant le mot primitif qui disparaît) ; mais d'autre part elle permet des explications trop faciles pour ne pas demander à être employée avec la plus grande circonspection.

V.

CONCLUSION.

A la fin de cette étude il me paraît utile de résumer brièvement les termes essentiels de l'évolution des consonnes initiales en préannamite et en annamite.

Le préannamite, à l'époque très ancienne où remontent les emprunts des mots d'origine mon-khmer et thai, paraît avoir possédé un système de consonnes initiales assez complexe, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Occlusives et mi-occlusives			Spirantes		Nasales
	sourdes	mi-sourdes	sonores	sourdes	sonores	
Gutturales	*k*	...	*g*	...	...	*ṅ*
Palatales	*č*	...	*j*	...	...	(*ñ?*)
Dentales	*t*	*d*	*d*	*s*	...	*n*
Labiales	*p*	*b*	*b*	*f*	*v*	*m*

Sonantes consonnes *y, w, r, l*.
Aspiration *h*.

Ces initiales se partageaient en trois catégories, nettement séparées par l'influence exercée sur le mot : les hautes, qui comprenaient seulement la sifflante *s* et l'aspiration *h* ; les moyennes (sourdes, mi-sourdes), et les basses (sonores, nasales, sonantes). Il existait deux groupes de préfixes asyllabiques : le premier composé de deux consonnes hautes, *h*, *s*, qui se plaçaient indistinctement devant les nasales, les semi-voyelles et les liquides ; le second constitué par des occlusives sourdes et sonores, *k*, *g*, *t*, *d* (²), *p*, *b* (³), qui se plaçaient exclusivement devant les liquides (⁴) ; ces préfixes jouaient alors le rôle de

(¹) Les diverses hypothèses qui m'ont permis de dresser ce tableau ont été étudiées séparément ci-dessus : sur l'existence de sourdes et de sonores distinctes, cf. p. 35 sqq. ; sur celle des mi-sourdes, cf. p. 59 sqq. ; sur celle des palatales, cf. p. 29 ; sur la confusion des aspirées thai et mon-khmer avec les sourdes, cf. p. 55-58 ; enfin je n'ai admis qu'une seule sifflante, cf. p. 51. Le classement exact de *t*, *d*, *d*, *n*, qui sont représentés aujourd'hui par des dentales en mường et des cacuminales en annamite, ne me paraît pas possible. Enfin, je n'ai pas pu déterminer s'il existait véritablement un *ñ* distinct de *ṅ*.

(²) Le préfixe *t* devant *l* n'était probablement qu'une modification de *k* (cf. ann. *tlăm*, mon *klăm*, cent) ; mais il existait certainement en préannamite, distinct de *k*, qu'il n'avait pas encore absorbé (comme en annamite), car on les trouve tous deux côte à côte en mường méridional.

(³) Les palatales ne servent pas à former des préfixes en préannamite, de même que dans les langues thai : dans les mots d'origine mon-khmer, elles paraissent s'être transformées souvent en sifflantes : cf. ann. *ṅay²* (*ngái*), mon *jă-ṅay*, khm. *č-ṅay*, loin ; mais parfois aussi être tombées comme les autres préfixes. Cette différence de traitement doit probablement être attribuée à une différence de formes dans le dialecte mon-khmer d'où sont originaires les mots annamites. On sait d'ailleurs la parenté des sifflantes et des palatales dans les langues mon-khmer.

(⁴) Le fait qu'en toute autre position les préfixes mon-khmer sont tombés sans influer ni sur l'initiale, ni sur le ton (cf. ci-dessus p. 76 sqq.) suffit à prouver que la chute du préfixe s'est faite dans le temps même de l'emprunt et, par suite, que le préannamite, ainsi que tous les dialectes thai actuels, ne souffrait pas de préfixe devant certaines initiales.

véritables initiales, et ceux qui étaient formés de consonnes hautes modifiaient le ton des mots en conséquence. Enfin, comme finales, à côté des nasales et des semi-voyelles, qui seules actuellement peuvent tenir cette place, il y avait les liquides *l*, *r*, et probablement aussi l'aspiration *h* (ou la sifflante *s*).

Ce tableau dressé grâce à la comparaison de l'annamite avec les langues thai et mon-khmer, et à l'application des tons qui a été faite aux mots empruntés à cette dernière famille, représente le plus ancien état du préannamite qu'il soit possible de saisir. Mais en préannamite même, les consonnes initiales au cours des siècles subirent diverses transformations : les sonores disparurent et se confondirent avec les sourdes ; de plus une nouvelle classe, celle des occlusives aspirées, se forma aux dépens des anciennes sourdes et sonores. Le système des tons s'altéra complètement : la confusion des sourdes et des sonores fit perdre la notion des rapports de l'initiale et du ton, en sorte que chacun des tons se trouva indépendant, et que le système moderne se constitua.

Tous ces phénomènes paraissent avoir été communs à l'annamite et au mường. Mais l'annamite commença à subir une évolution particulière ; un des faits les plus anciens du protoannamite paraît avoir été la séparation des sifflantes en deux classes, l'une dentale, l'autre palatale [1]. C'est peut-être aussi à cette époque qu'il faut attribuer la transformation des occlusives mi-sourdes en nasales. Le système des préfixes s'altère à son tour : la fusion du préfixe *ṭ* avec *l* initiale commence, donnant naissance à *ṭs* [2]. Enfin dès cette période, la tendance à la transformation des sourdes en sonores commence à se faire sentir, et le *ṭ* initial disparaît entièrement (sauf comme préfixe), laissant place à *ḍ*. En somme vers le Xe siècle, à l'époque où le sino-annamite permet de se faire une idée de l'état phonétique de la langue, dans le temps où finit la période protoannamite et où commence celle de l'annamite archaïque, le tableau des consonnes initiales paraît avoir été le suivant :

		Gutturales	Palatales	Cacuminales	Dentales	Labiales
Occlusives	sourdes	*k*		... [2]	...	*p*
	sourdes aspirées	*k'*		*ṭ'*	...	*p'*
	mi-sourdes	...		...	...	...
	sonores	...		*ḍ*	...	...
Mi-occlusives	sourdes		*ĉ*	*ṭs*		
	sonores		...			
Nasales		*ṅ*	*ñ*	*ṇ*	...	*m*
Spirantes	sourdes		*ś*		*s*	*f*
	sonores		...		...	...
Sonantes consonnes		*y, w, r, l*				
Aspiration		*h*				

---

[1] Cf. ci-dessus p. 51.

[2] La sourde *ṭ* n'existait qu'à la finale, comme aujourd'hui.

Cet état se modifia très rapidement en annamite archaïque. Le *p'* se fondit avec *f*. Les deux sifflantes, dentale et palatale, disparurent, se transformant respectivement en occlusive dentale sourde et en occlusive dentale sourde aspirée (*s* > *t*; *ś* > *t'*). En même temps, les préfixes devant la liquide *r* se fondaient avec l'initiale en donnant naissance à une sifflante cacuminale *ṣ*. Enfin le mouvement de transformation des sourdes en sonores déjà commencé antérieurement s'accentua: le *p* initial devint *b* (sauf peut-être comme préfixe: il semble avoir subsisté encore devant *l* dans quelques mots au XVII[e] siècle); *g*, *j*, peut-être *v*, commencèrent à se former. L'évolution continua en annamite ancien, qui paraît représenter une période de transition où s'achevèrent les transformations caractéristiques de l'annamite archaïque, et où commencèrent celles de l'annamite moyen. La transformation de *ś* > *t'* s'y acheva; c'est probablement alors qu'eut lieu, sans doute par l'influence du *t'* dental dérivé de *ś*, et par suite du fait que le *ṭ* n'existait plus à l'initiale, la disparition du *ṭ'* initial qui dès le XVII[e] siècle était devenu *t'*. D'autre part c'est alors que commença la transformation de *w* > *v*, qui n'est pas encore terminée de nos jours. Celle de *y* > *d^y* doit s'être effectuée pendant cette période, probablement au cours du XVI[e] siècle, car elle était achevée en tonkinois au XVII[e] siècle, et le cochinchinois, qui semble bien dériver du tonkinois du XV[e] et du XVI[e] siècle, ne la connaît pas. C'est sans doute aussi pendant cette période que l'intelligence du système des préfixes acheva de se perdre, et que les préfixes devant *l* commencèrent eux aussi à se fondre avec l'initiale du mot. Mais ce dernier changement ne s'acheva qu'en annamite moyen, dont il est le phénomène le plus caractéristique: *ṭl* et *bl* s'y fondirent pour aboutir également à l'annamite moderne *ṭṣ*; *ml* y devint *ñ*; *č* s'y mouillant devint *č^y*. En tonkinois la dentale *d^y* passa définitivement à *ʒ*, se confondant avec la palatale sonore *j*, qui a vers le même époque également donné *ʒ*. Enfin la liquide *r* disparut de tous les dialectes sauf le cochinchinois, donnant suivant les lieux *ʒ* ou *ẓ*.

Actuellement l'annamite moderne possède la série des consonnes suivantes [1]:

Dialecte tonkinois.

		Gutturales	Palatales	Cacuminales	Dentales	Labiales
Occlusives	sourdes	*k*		[*ṭ*]	*t*	[*p*]
	sourdes aspirées	*k'*		...	*t'*	...
	sonores	*g*		*ḍ* (*đ*)	...	*b*
Mi-occlusives	sourdes		*č^y* (*ch*, *tr*)	...		
	sonores		...			
Nasales		*ṅ* (*ng*)	*ñ* (*nh*)	*ṇ*	...	*m*
Spirantes	sourdes				*ṣ* (*s*, *x*)	*f* (*ph*)
	sonores				*ʒ* (*d*, *gi*, *r*)	*v*
Sonantes consonnes			[*y*], *w*, *l*			
Aspiration			*h*			

(1) Les consonnes qui n'existent que comme finales sont entre crochets.

Dialecte du Haut-Annam.

Occlusives	sourdes	k		[ṭ]	t	[p]
	sourdes aspirées	k'		...	t'	...
	sonores	g		ḍ (đ)	d^{y} (1)	b
Mi-occlusives	sourdes		$\check{c}^{y}$ (ch)	ṭṣ (tr)		
	sonores					
Nasales		ñ (ng)	ñ (nh)	ṇ (n)	...	m
Spirantes	sourdes			ṣ (s)	ṡ (x)	f (ph)
	sonores			ẓ (r)	...	v
Sonantes consonnes			y (gi), w, l			
Aspiration			h			

Dialecte cochinchinois.

Occlusives	sourdes	k		ṭ	t	[p]
	sourdes aspirées	k'		...	t'	p' (ph)
	sonores	g		ḍ (đ)	...	b, b^{y} (v)
Mi-occlusives	sourdes		$\check{c}^{y}$ (ch)	ṭṣ (tr)		
	sonores					
Nasales		ṅ	ñ	ṇ	...	m
Spirantes	sourdes			ṣ (s)	ṡ, $ṡ^{y}$ (x)	...
	sonores					
Sonantes consonnes			y (d, gi), w, l, r			
Aspiration			h			

En résumé le système des consonnes initiales de l'annamite moderne diffère de celui du protoannamite non seulement par la présence de plusieurs consonnes nouvelles (et l'absence de quelques consonnes anciennes), mais encore par le fait que nombre des initiales qui se retrouvent dans l'un et dans l'autre, ont dans l'un et dans l'autre cas une origine toute différente.

Il reste maintenant à dire quelques mots de la place de l'annamite parmi les langues extrême-orientales. Trois des grandes familles linguistiques de cet immense domaine ont contribué à la formation de cette langue; mais thai et mon-khmer sont des groupements absolument indépendants et sans aucune parenté; et si la communauté du chinois et des langues thai a été parfois supposée, elle n'a jusqu'à ce jour jamais été prouvée.

S'il est très difficile de dire à quelle famille se rattache l'annamite, du moins est-il possible de savoir auxquelles il n'appartient pas. La théorie de la parenté

---

(1) C'est dans certains parlers la prononciation ordinaire de la lettre écrite *d*; je l'ai entendue dans quelques régions du Nghệ-an (Quỳnh-đôi, Nhồ-lâm) et du Hà-tĩnh, et le P. Cadière la mentionne au Quảng-trị. Elle paraît être l'intermédiaire entre *y*, la prononciation ancienne qui est encore la plus répandue, et le ẓ tonkinois. C'est, je pense, cette prononciation qu'il faut attribuer au groupe *dē* que le P. de Rhodes emploie si fréquemment en tonkinois moyen pour écrire cette initiale.

de l'annamite et du chinois (qui n'a d'ailleurs jamais été nettement soutenue) ne paraît guère être due qu'à la constatation de l'abondance des mots chinois employés dans la langue moderne, même usuelle. Mais ce sont tous des emprunts et même des emprunts relativement récents. De mots annamites relativement apparentés à des mots chinois et non pas dérivés d'eux sous une forme plus ou moins altérée, je n'en connais pas; bien plus, les mots communs aux langues thai et au chinois se présentent toujours en annamite sous la forme thai. La parenté de l'annamite et du chinois ne peut être admise (et de façon lointaine) qu'en tant qu'on admette celle du chinois et du thai, d'une part, et que de l'autre on classera l'annamite parmi les langues thai.

Une théorie plus sérieuse et mieux étudiée est celle qui a essayé de rattacher l'annamite aux langues mon-khmer [1]. Il est en effet indéniable non seulement que les mots d'origine mon-khmer sont très nombreux en annamite, mais encore qu'ils sont parmi les plus usuels : le système de numération est tout entier mon-khmer ; les mots qui désignent le ciel et ce qui paraît s'y rapporter (corps célestes, éléments de calendrier, phénomènes météorologiques), la terre et les accidents de terrain (fleuve, montagne, pierre, forêt, etc.), les noms d'animaux et de plantes, les mots qui se rapportent à l'homme, à l'habitation, à l'industrie humaine, sont en très grand nombre mon-khmer. Mais aucune série n'est complète, et dans toutes se mêlent en plus ou moins grand nombre des mots d'origine thai [2].

D'autre part, dès qu'on quitte la simple comparaison des mots, on ne trouve plus rien en annamite qui rappelle les langues mon-khmer. Les finales *s*, *h*, *l*, *r*, si fréquentes dans les langues mon-khmer, n'ont pu se maintenir en annamite, et ont peu à peu disparu en ne laissant que quelques traces sur le ton ; les liquides, il est vrai, ont subsisté en mường, mais là aussi, elles tendent à disparaître, et leur usage est restreint à un petit nombre de dialectes : l'une d'elles, *r*, n'est même connue qu'à Uý-lỗ, et encore y est-elle peu fréquente. Les seules finales mon-khmer que l'annamite a conservées régulièrement sont celles qui sont communes à cette famille et aux langues thai. De même l'emploi des préfixes asyllabiques le distingue nettement des langues mon-khmer. Dès le préannamite, ils ne pouvaient se placer devant les occlusives ou les nasales

---

(1) Voir surtout Kuhn, *Beiträge zur Sprachenkunde Hinterindiens*, *Sitzungsber Ak. Wiss. München*, 1889, Phil.-Hist. Kl., 2, 190-236.

(2) Par exemple, si les mots *trăng*, lune, *mưa*, pluie, *gió*, vent, *nước*, eau, etc., sont d'origine mon-khmer, les mots *mọc*, brouillard, *mùa*, saison, sont thai ; si *rú*, montagne, forêt, *sông*, fleuve, sont mon-khmer, *đồng*, champ, *rẫy*, rivière sèche, *mỏ*, source, sont thai ; *mắt*, œil, *chân*, pied, sont mon-khmer, mais *lưng*, dos, *bụng*, ventre, *ức*, poitrine, *cằm*, menton, *bi*, mollet, *cổ*, cou, sont thai. Le mot vêtement, *áo*, est mon-khmer, mais coudre, *nhíp*, est thai. Des deux noms du riz, *lúa* et *gạo*, le premier est mon-khmer, et le second thai. Le mot oiseau, *chim*, est mon-khmer, mais le nom des deux oiseaux domestiques, le poulet, *gà*, et le canard, *vịt*, sont thai, etc.

initiales, puisque les préfixes mon-khmer, en cette position, tombent régulièrement, sans laisser de trace, même sur le ton : ce dernier fait prouve bien que leur chute est contemporaine de l'emprunt même des mots [1]. Enfin l'infixation n'existe pas en annamite.

Si par sa phonétique l'annamite diffère sur beaucoup de points des langues mon-khmer, sa grammaire ne l'en rapproche pas davantage.

Les langues mon-khmer possèdent un rudiment de morphologie du verbe, et forment divers modes à l'aide de préfixes et d'infixes : un causatif formé par le préfixe *pă* (*pŏ̆*, *pŏ̆n*, etc.), un participe actif par le préfixe *mă*, un participe passif par le préfixe *lặ* (*nă*), un nom verbal formé par infixation nasale, etc. [2]. Il n'est pas besoin d'étudier longuement l'annamite pour constater qu'aucune de ces formations ne s'y rencontre, non plus que dans les dialectes mường. Non seulement elles n'existent pas, mais l'examen le plus approfondi n'y laisse pas discerner la moindre trace de préfixes ou d'infixes ayant une valeur morphologique.

En résumé, les rapports de l'annamite avec les langues mon-khmer se bornent à des correspondances lexicographiques ; à tous les autres points de vue, il se présente des différences très graves. Mais il y a plus : en réalité, l'annamite est séparé de cette famille par un obstacle absolument insurmontable, le système des tons. L'importance de ce fait pouvait rester peu apparente, tant qu'on admettait, avec Conrady, que les systèmes compliqués des tons modernes s'étaient développés séparément dans chaque langue, à une époque relativement récente, et étaient sortis d'un système ancien, beaucoup plus simple, de trois tons, distingués seulement par leur hauteur relative sans inflexion [3]. Il n'était guère plus difficile d'admettre le développement des tons en annamite que dans toute autre langue, et même en le considérant comme appartenant à la famille mon-khmer, le fait, bien qu'anormal, pouvait être expliqué. Mais actuellement, cette théorie des tons n'est plus soutenable, et la connaissance beaucoup plus exacte que l'on a acquise depuis quinze ans des principaux dialectes des grandes familles linguistiques de l'Extrême-Orient oblige à la modifier

---

(1) Ainsi, huit, mon *d-čam*, devient **sam²* (*tâm*) ; jour khm. *t'-ṅay* devient *ṅay* (*ngày*), etc.

(2) Cf. Schmidt, *Les peuples Mon-Khmer*, trad. franç. *BEFEO*, VII, (1907), 235.

(3) En siamois, par suite d'une fausse interprétation des quatre accents (*mại ĕk*, *mại thô*, etc.), qu'il considérait comme des marques réelles du ton, alors qu'ils ne sont que des signes modificateurs sans valeur fixe, Conrady croyait pouvoir déterminer approximativement la date de la formation du système actuel, et la plaçait entre l'invention de l'écriture (qu'il donne d'ailleurs, d'après Bostian, comme bien plus ancienne qu'elle n'est) et le XVIIe siècle (*Eine Indochinesische Causativ-Denominativ- Bildung und ihr Zusammenhang mit den Tonaccenten*, p. 139-148). — En chinois, induit en erreur par les théories d'Edkins, il croyait également pouvoir faire l'histoire de la formation des tons (*Ibid.*, p. 177-202). Ni l'une ni l'autre des théories énoncées dans ces deux passages ne serait plus soutenable actuellement.

complètement: il est nécessaire d'admettre que le système tonique de chaque famille forme un ensemble de formation très ancienne. J'ai montré ailleurs que celui des langues thai remonte au thai commun; de même dans les langues tibéto-birmanes, la correspondance régulière et exacte des tons en tibétain, en birman et en lolo montre que le système remonte à la période commune; on sait depuis longtemps qu'il en est ainsi pour les dialectes chinois. En fait, il n'est pas douteux que le système des tons ait existé tout entier dans chaque famille avant la séparation des dialectes actuels. Le développement isolé en annamite, d'un système de tons spécial, devient ainsi une anomalie d'autant plus bizarre que ce système est fondé sur les mêmes bases que ceux des langues voisines avec lesquels il n'aurait d'après cette théorie rien de commun. Quant à l'hypothèse d'un emprunt ou, si l'on préfère, d'une influence étrangère (chinoise ou thai), elle serait contraire à tout ce que les faits connus nous enseignent. Toutes les langues mon-khmer sont actuellement et depuis longtemps en contact avec des langues où il existe des tons, et ont fait des emprunts plus ou moins considérables au vocabulaire de ces dernières: le pégouan contient un assez grand nombre de mots siamois; le cham est saturé de mots annamites; en kha, plus de la moitié du vocabulaire est emprunté au dialecte tai du Nghệ-an [1], et de plus les Kha de cette province savent tous et parlent couramment le dialecte tai local. Partout, les mots empruntés se soumettent aux règles phonétiques de la langue où ils entrent et perdent leur ton. Au contraire, lorsqu'une langue variotone emprunte des mots à une langue où il n'y a pas de système de tons, la même nécessité de se soumettre aux lois phonétiques de la langue fait attribuer des tons aux mots étrangers qui n'en avaient pas: le siamois, qui a emprunté une masse énorme de mots cambodgiens, a pourvu de tons tous ces mots étrangers. L'attribution de tons, ou la chute des tons, suivant le groupe de langues, se produit instantanément, par le seul fait de l'emprunt: jamais, à aucun moment, un mot tai n'existe avec un ton en kha, ou un mot annamite en cham, de même qu'on ne peut concevoir l'existence d'un mot cambodgien en siamois ou en laotien sans ton; par conséquent, la présence de tons, dans les mots empruntés, ne peut pas plus développer un système de tons là où il n'y en a pas, que l'absence de tons le supprimer dans les langues qui en possèdent un.

De tout ce qui précède il résulte que l'annamite n'est pas une langue mon-khmer. Tout, au contraire, le rapproche des langues thai. Le système de tons annamite est thai. Les systèmes de tons tibéto-birman, chinois, thai, bien que reposant tous sur les mêmes principes généraux, ont cependant chacun quelque particularité qui peut en quelque sorte servir à les caractériser: le système tibéto-birman est remarquable par l'influence des consonnes finales (en particulier *s*); le système chinois, par sa régularité et la concordance des inflexions

---

(1) Je parle ici des Kha de la province de Nghệ-an: chez les tribus kha du Laos, autant que j'en puis juger par les vocabulaires qui ont été recueillis, les emprunts laotiens ne paraissent pas moins nombreux.

dans les deux séries, par l'existence d'une sifflante et d'une aspiration basse, et enfin par la séparation de la série basse en deux sections de hauteur différente suivant que l'initiale est une sonante ou une occlusive ; le système thai, par une séparation analogue, mais dans la série haute, suivant que l'initiale est aspirée ou ne l'est pas. Le système annamite suit celui des langues thai dans les moindres détails, allant jusqu'à classer les sifflantes dans les initiales hautes. D'autre part, le système phonétique de l'annamite et des langues thai est identique, et les mots d'origine thai forment une forte proportion du vocabulaire.

Faut-il en conclure que l'annamite est une langue thai ? Il est difficile de se prononcer tant que la connaissance des diverses langues d'Indochine et de Chine ne sera pas beaucoup plus avancée qu'elle n'est actuellement : une famille entière, le miao-tseu, est presque inconnue, et malgré les nombreux travaux qui ont déjà été faits, l'étude des langues thai, mon-khmer, et même du chinois, est encore presque à ses débuts. Certains mots annamites ne paraissent être ni mon-khmer, ni thai, ni chinois ; est-ce faute d'une connaissance assez complète de ces langues que nous ne savons à laquelle les rattacher, ou bien forment-ils encore un fond nouveau ? C'est ce qu'il est impossible de savoir actuellement.

Mais, quoi que les études futures apportent de nouveau, il me semble acquis que l'annamite moderne est le résultat d'un mélange très compliqué de dialectes de toutes sortes. Ayant formé successivement, aux différentes époques de son histoire, la limite Nord des langues mon-khmer, la limite Est des langues thai et la limite Sud du chinois, il a subi l'influence de toutes ces familles. Le préannamite est né de la fusion d'un dialecte mon-khmer, d'un dialecte thai et peut-être même d'une troisième langue encore inconnue, et postérieurement, l'annamite a emprunté une masse énorme de mots chinois. Mais la langue dont l'influence dominante a donné à l'annamite sa forme moderne était certainement, à mon avis, une langue thai, et c'est, je pense, à la famille thai que la langue annamite doit être rattachée.

APPENDICE I.

Les recherches sur la phonétiqure chinoise ancienne reposent surtout sur l'étude des *fan-ts'ie* des anciens dictionnaires : l'examen des transcriptions chinoises de mots sanscrits peut à l'occasion servir de confirmation. De ces anciens dictionnaires, l'un, le *Yu pien* 玉篇, achevé en 543, a malheureusement subi de tels remaniements lors de la réédition de Tch'en P'eng-nien 陳彭年 (1013) qu'il n'est guère utilisable (1) : la comparaison des exemplaires des Song (*Tsō ts'ouen t'ang wou tchong* 澤存堂五種) avec les fragments retrouvés au Japon de manuscrits de l'époque des T'ang (*Kou yi ts'ong chou* 古逸叢書, n° 11) montre en effet que les *fan-ts'ie* ont été souvent corrigés. Un autre, le *Ts'ie yun* 切韻, est perdu aujourd'hui sous sa forme originale (2). Toutefois il subsiste des fragments de l'édition avec commentaire de 676 ; l'un contenant le chapitre du *Kiu-cheng* 去聲, sauf les premières rimes, et celui du *Jou-cheng* 入聲, tout entier, a été publié en 1908 sous le titre de *T'ang sie pen T'ang yun* 唐寫本唐韻 (3); l'autre, encore inédit, a été trouvé à Touen-houang par M. Pelliot (4). Une autre édition, augmentée, par Souen Mien, en 751, sous le titre de *T'ang yun* 唐韻, est perdue ; toutefois des fragments manuscrits en ont été retrouvés également par M. Pelliot à Touen-houang (5) ; enfin la réédition, encore augmentée, de 1007 a survécu en entier : c'est le *Kouang yun* 廣韻 dont il y a deux recensions : l'une courte et l'autre longue (6). Les *fan-ts'ie* sont pareils dans l'une et l'autre. Pour l'édition abrégée, le *Kou yi ts'ong chou*, n° 13, reproduit un exemplaire imprimé en 1337. De la recension complète, il existe des reproductions de deux exemplaires d'une même édition des Song septentrionaux : l'un publié par Tchang Che-ts'iun 張士俊 dans son *Tsō ts'ouen t'ang wou tchong* 澤存堂五種, et l'autre dans le *Kou yi ts'ong chou*, n° 12. De plus, Lou Sin-yuan décrit un troisième exemplaire de la même édition dans le *Pi song leou ts'ong chou*, k. 16, 14 a. La reprodution du *Kou yi ts'ong chou* est suivie d'une sorte d'apparat critique fort utile. La comparaison des fragments subsistants montre que les *fan-ts'ie* du *Ts'ie yun* étaient identiques à ceux de *Kouang yun*. Le remaniement des anciens dictionnaires sous les Song donne d'autant plus d'importance aux dictionnaires chinois composés au Japon, et en particulier au *Tenrei jisho* 篆隷字書 de Kōbō-daishi 弘法大師,

---

(1) Pelliot, *Notes de bibliographie chinoise*, *BEFEO*, II (1902), 323-326.

(2) Sur cet ouvrage, cf. Pelliot, *loc. cit.*, 327.

(3) Pour l'attribution de ce fragment à l'édition de 676, malgré le titre de *T'ang-yun*, voir la discussion dans la postface du *T'ang sie pen T'ang yun*.

(4) Pelliot, *Une Bibliothèque médiévale retrouvée au Kan-sou*, *BEFEO*, VIII (1908), 524.

(5) Pelliot, *loc. cit.*, 524.

(6) Au sujet des deux recensions du *Kouang yun*, cf. Pelliot, *Notes de bibliographie chinoise*, *BEFEO*, II (1902), 328.

qui suit de très près le *Yu pien* : il se trouve être actuellement le plus ancien dictionnaire chinois épelant les mots par le système *fan-ts'ie*, et il est regrettable qu'il n'ait pas encore été publié (1).

Une analyse approfondie des prononciations du *Ts'ie yun* (surtout d'après le *Kouang yun*) a été faite par des auteurs du temps des Song et des Yuan ; et ils ont condensé les résultats de leurs recherches en tableaux assez clairs et de consultation aisée. Ils ne cherchaient pas, comme on l'a dit, à noter les prononciations de leur temps, mais à classer celles des anciens dictionnaires. Il en résulte certaines divergences qu'il faut attribuer non à des changements de prononciation survenus entre la composition des divers ouvrages, ou à des notations dialectales, mais simplement à des différences d'interprétation : les uns conservant certaines catégories de formation moderne, comme les spirantes labiales par exemple, en sorte que leur travail est par certains côtés un compromis entre les prononciations anciennes et modernes ; les autres au contraire, rejetant ces formations et se contentant d'utiliser brutalement les *fan-ts'ie*, sans tenir compte des modifications survenues sous les T'ang.

Je me suis servi des ouvrages suivants :

I. *Ts'ie yun tche tchang t'ou* 切韻指掌圖, composé par Sseu-ma Kouang 司馬光, par ordre impérial, en 1067 (2). Une édition en fut publiée en 1203 par Tong Nan-yi 董南一, puis une autre un peu plus tard, en 1230, avec une postface composée par un arrière petit-fils de Sseu-ma Kouang. Le *Che wan kiuan leou ts'ong chou* 十萬卷樓叢書, 2e *tsi*, dont je me suis servi, reproduit une édition de l'époque mongole avec postface de Chao Kouang-tsou 邵光祖 des Yuan (2) et des explications préliminaires du même personnage. Des explications plus anciennes, mais probablement pas dues à Sseu-ma Kouang, ont été publiées en abrégé par Lou Sin-yuan d'après une copie ancienne de l'édition de 1230 (3).

II. *Yun king* 韻經, d'auteur et de date inconnus. L'usage parait en avoir été assez répandu à la fin du XIIe siècle, car il fut publié à cette époque par deux auteurs différents :

1° Tchang Lin-tche 張麟之 le publia une première fois en 1161 avec une préface, en y ajoutant des explications préliminaires et un tableau des initiales, puis une seconde fois en 1197, et enfin une troisième en 1203, avec une nouvelle préface. Cette édition, perdue en Chine, mais conservée au Japon, est reproduite dans le *Kou yi ts'ong chou* (4) d'après une réédition japonaise de XVIe siècle.

---

(1) Quelques pages de cet ouvrage sont reproduites dans le *Kobo-daishi zensha* 弘法大師全集, vol. 9, Tokyo, Yoshikawa Kobunkwan 吉川弘文館, 1910.

(2) Cf. Pelliot, *Notes de bibliographie chinoise*, *BEFEO*., IX (1909), 221-222.

(3) *Yi kou t'ang tsi* 儀顧堂集, k. 12, 17 a.

(4) *Kou yi ts'ong chou* 古逸叢書, n° 18. Cf. Pelliot, *Notes de bibliographie chinoise*, *BEFEO*, II (1902).

2° Tcheng Ts'iao 鄭樵 (1) en fit, sous le titre de *Ts'i yin lio* 七音畧, les chapitres 36-37 de son *T'ong tche* 通志 qui fut achevé vers 1161 (2).

Les deux éditions sont presque identiques; toutefois, Tcheng Ts'iao a ajouté les noms des *mou-tseu* 母字 qui, dans l'édition de Tchang Lin-tche, sont remplacés par leur définition (par exemple au lieu de 見, on trouve 牙音清, gutturale sourde, etc.).

III. *Sseu cheng teng tseu* 四聲等子, d'auteur et de date inconnus, mais sûrement antérieur au suivant, qui le cite dans sa préface et avec lequel on l'a parfois confondu à tort. Il est publié dans le *Tche tsin tchai ts'ong chou* 咫進齋叢書 d'après l'exemplaire du *Wen lan ko* 文瀾閣.

IV. *King che tcheng yin ts'ie yun tche nan* 經史正音切韻指南 (plus connu sous le titre abrégé de *Ts'ie yun tche nan*), publié par Lieou Kien 劉鑑 en 1336 (3). Cet ouvrage est reproduit dans le *Siu t'ong che* 續通志, k. 93 (publié en 1739), ainsi que dans le chapitre préliminaire du *K'ang-hi tseu tien* 康熙字典, dont il forme la seconde table de rimes; mais le *Siu t'ong tche* seul donne le titre et le nom de l'auteur. La préface de Lieou Kien ainsi que celle de Hiong Tsö-min sont citées en entier dans le *Pi song leou ts'ong chou* 皕宋樓叢書, k. 17, 15 b-17 a, d'après une édition des Ming.

V. *Ts'ie yun che piao* 切韻射標, publié par Li Che-ts'ö 李世澤 de Chang-yuan 上元 (une des sous-préfectures de Nankin), sous les Ming (*Siu*

---

(1) Tcheng Ts'iao vécut de 1104 à 1162. Giles, *Biographical Dictionary*, n° 265, donne par erreur les dates de 1108-1169; mais dans Watters, *Essays on Chinese Language*, p. 65, les dates sont correctes. Le *Song che* 宋史, k. 436, 7 b, indique son âge (cinquante neuf ans), mais non la date de sa mort; cf. *Fou-kien t'ong che* 福建通志, k. 188, 41 a.

(2) La date d'achèvement du *T'ong tche* n'est pas donnée dans la biographie de Tcheng Ts'iao du *Song che*; mais il est possible de l'établir exactement. Après avoir achevé son ouvrage, Tcheng Ts'iao voulut le présenter à l'empereur Kao-tsong et se rendit à la capitale, mais l'empereur était alors à Kien-k'ang 建康, et Tcheng Ts'iao ne le vit pas (*Song che*, k. 436, 7 b). Kao-tsong alla en effet deux fois à Kien-k'ang, en 1161 (*Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien* 續資治通鑑長編, k. 135, 33 a) et en 1162 (*ibid.*, k. 136, 8 b), année où il mourut. En apprenant l'achèvement du *T'ong tche*, il nomma Tcheng Ts'iao au *Tch'ou mi yuan* 樞密院 (*Song che sin pien*, k. 166, 20 b). Cette nomination est datée de 1161 (*Siu tseu tche t'ong kien tch'ang pien*, k. 135, 33 b, 6). Peu après, Tcheng Ts'iao lui aussi tomba malade et mourut (*Song che*, k. 436, 7 b). La date de 1161 est donc presque sûre.

(3) Watters, *loc. cit.* p. 73, dit par erreur 1276. La préface est datée de la 2e année *tche-yuan* 至元, année *ping-tseu* 丙子; or il y a deux périodes de ce nom, l'une va de 1264 à 1295 et l'autre de 1335 à 1341; 1276 est bien une année 丙子 de la période 至元, mais c'est la 13e année de la première période de ce nom; ce ne peut donc être cette année, et il s'agit nécessairement de la seconde période *tche-yuan* dont la 2e année (1336) est également 丙子; la préface de Hiong Tsö-min 熊澤民, un ami de Lieou Kien, est du reste datée de 後至元丙子.

chouo feou, XXXII, 1). Cet ouvrage, dont la date exacte m'est inconnue, est un très court résumé en sept tableaux où les mots sont rangés, non d'après les rimes, mais d'après les terminaisons. C'est, de l'aveu même de l'auteur, un livre élémentaire ; et il est d'assez peu d'importance.

Une autre série de tableaux, dont le *Hong-wou tcheng yun* est, je crois, le prototype, se rapproche beaucoup plus de la prononciation moderne, dont elle adopte les finales tout en conservant le système d'initiales anciennes, qui ne servent plus qu'à distinguer les tons hauts et bas. Je n'ai pu me servir du *Hong-wou tcheng yun* qui manque à la bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient, mais la première table de rimes du *K'ang-hi tseu tien*, si elle n'en est la reproduction pure et simple, doit présenter un système analogue. Les ouvrages de ce genre, très importants pour l'histoire de la langue chinoise moderne, n'offrent pas d'utilité pour celle de la langue ancienne.

Ces tables, surtout le *Ts'ie yun tche tcheng t'ou*, ont fait l'objet de nombreuses études de la part des érudits chinois. Je me borne à citer les ouvrages qui me paraissent les plus importants et qui m'ont été le plus utiles :

Ts'ie yun k'ao 切韻考 de Tch'en Li 陳澧 (publié dans le *Tch'en che tong chou ts'ong chou* 陳氏東塾叢書) ;

Sseu cheng ts'ie yun piao 四聲切韻表 de Kiang Yong 江永 (*Yue ya t'ang ts'ong chou* 粤雅堂叢書, 4e 集) ;

Cheng lei piao 聲類表 de Tsai Tchen 戴震 (publié dans le *Tsai che tong yuan yi chou* 戴氏東原遺書 (1)).

Le *Siu t'ong tche*, k. 94-95, contient une explication détaillée et précise des règles compliquées du *fan-ts'ie*, sans la connaissance desquelles aucune étude de linguistique chinoise ancienne n'est possible, et que je n'ai trouvées aussi clairement et surtout aussi complètement exposées nulle part ailleurs.

Enfin la deuxième table de rimes du *K'ang-hi tseu tien* (c'est-à-dire le *King che tcheng yin ts'ie yun tche nan* de Lieou Kien) a été étudiée par trois savants européens :

KÜHNERT, *Zur Kenntniss der älteren Lautwerthe des Chinesischen* (*Sitzungsberichte d. Kaiserl. Akad. d. Wissensch. in Wien*, phil.-hist. Classe, CXXII) ;

VOLPICELLI, *Chinese Phonology, an attempt to discover the sounds of the ancient language and to recover the lost rhymes of China* (Changhai, 1896), et plus récemment, *Prononciation ancienne du chinois* (XIe *Congrès des Orientalistes*, Paris, 1897, 2e section, p. 115 sqq.) ;

SCHAANK, *Ancient chinese phonetics* (*T'oung-pao*, VIII, 361-377 ; 457-486 ; IX, 28-57).

---

(1) Le *Cheng yun k'ao* 聲韻攷 du même auteur, publié dans la même collection, contient des renseignements intéressants sur les anciens dictionnaires et les anciens *fan-ts'ie*.

Ce dernier article est de beaucoup le plus important et est certainement ce qui a été écrit de meilleur, en Europe, sur cette question.

Il est inutile de parler des livres chinois, si nombreux, dont les auteurs ont cherché à restituer la prononciation des classiques ; ils n'offrent que peu d'intérêt pour l'étude de la langue au temps des T'ang. Ni les ouvrages de Touan Yu-tsai qui est responsable de tant d'erreurs d'Edkins, et qui me paraît loin de mériter les éloges qu'on lui a trop souvent décernés, ni tant d'autres du même genre ne m'ont servi directement dans ce travail. Il faut pourtant citer le célèbre *Yin louen* 音論 publié par Kou Yen-wou 顧炎武 en 1643 (1), ouvrage qui a sur les autres livres de cette sorte l'avantage d'être clair.

---

(1) Une partie en a été analysée en allemand par VON ROSTHORN sous le titre de *Ku Yen-wu's Dissertation über das Lautwesen*, ap. *Wiener Zeitschr. für Kunde der Morgenlande*, IX (1895), p. 145-162.

APPENDICE II.

Je crois utile de joindre à ce travail un certain nombre de palatogrammes qui me paraissent particulièrement intéressants, et qui sont choisis parmi ceux que j'ai recueillis. Les trois Annamites sur lesquels ils ont été pris sont originaires l'un de Hà-nội, le second de Hà-tĩnh et le troisième de Mỹ-thọ. Les dessins ont été réduits aux 2/3 de la grandeur originale.

Le tableau est divisé en deux parties, contenant chacune 3 lignes horizontales et fixant la prononciation des trois dialectes : 1re ligne, Tonkin ; 2e ligne, Haut-Annam ; 3e ligne, Cochinchine. Le tableau est donc disposé de la façon suivante :

[Quốc-ngữ	*da*	*na, an* (1)	*at*	*sa*	*gia*	*da*]
I. Tonkin	*ḍa*	*ṇa, aṇ*	*aṭ*	*sa*	*ʐa*	*ʐa*
II. Haut-Annam	*ḍa*	*ṇa, aṇ*	*aṭ*	*ṣa*	*ya*	*dʸa*
III. Cochinchine	*ḍa*	*ṇa, aň*	*ak*	*ṣa*	*ya*	*ya*
[Quốc-ngữ	*tra*	*cha*	*ta*	*xa*	*la*	*ra*]
I. Tonkin	*čʸa*	*čʸa*	*ta*	*sa*	*ḷa*	*ʐa*
II. Haut-Annam	*ṭṣa*	*čʸa*	*ta*	*sa*	*la*	*ʐa*
III. Cochinchine	*ṭṣa*	*čʸa*	*ta*	*ṣa*	*la*	*ra*

Je profite de cette occasion pour remercier particulièrement M. Dubouch à l'obligeance de qui je dois les palais artificiels qui m'ont permis d'accomplir cette étude expérimentale, et par suite de donner une précision plus grande à la connaissance de l'articulation des sons annamites.

---

(1) Le trait pointillé marque *an* (Haut-Annam *aṇ*, Coch. *aň*).



ERRATUM.

P. 2, n. 1. Colonne Cochinchine:

l. 4. Au lieu de $y^{a}i_{1}$, lire $y^{a}i_{2}$.
l. 5, 6. — mai_{3}, $ṇai_{3}$, — mai_{1}, $ṇai_{1}$.
l. 9. — $ṭṣ^{\hat{a}}u_{3}$, — $ṭṣ^{\hat{a}}u_{1}$.
l. 10. — $ṇươk^{5}$, — $nư^{o}k^{5}$.
l. 11. — $ḍươṇ_{3}$, — $ḍư^{o}ṅ_{1}$.
l. 12. — $ṅươy_{3}$, — $ṅưy_{1}$.

P. 10. Tableau des consonnes, l. 10, le θ placé inexactement, représente une spirante interdentale sourde, analogue au *th* anglais.

P. 20, l. 2. Au lieu de (*kiêng*), lire (*kiẻng*).

P. 20, l. 29. Au lieu de (*kíp*)⁽¹⁾, lire (*kíp*).

P. 21, l. 22. — ka_{1}, $kien_{1}$, ko_{1}, lire ka_{3}, $kien_{3}$, ko_{3}.

P. 21, l. 28. Au lieu de *kon*, lire kon_{2}.

P. 22, l. 10. — $kôk_{1}$, — $kôk_{4}$.

» , l. 25. Khmer. Au lieu de *d'-găm*, lire *d'-gam*.

P. 22, l. 26. Khmer. Au lieu de *tañ-kiep*, lire *dăñ-kiep*.

P. 22, l. 29. Au lieu de $k^{a}i_{1}$, $k^{a}i_{1}$, $k^{e}i^{1}$, lire kai_{1}, kai_{1}, $k^{e}i^{2}$.

P. 22, l. 34. Au lieu de $kăl_{4}$, god_{3}, lire *kăḷ*, *găd*.

P. 23, l. 8. Au lieu de $k^{\hat{a}}u_{3}$, lire $k^{\hat{a}}u_{2}$.

P. 24, l. 6. — *giam*, — *giăm*.

P. 27, l. 24. — $\check{c}^{y}\breve{a}l$, — $\check{c}^{y}\breve{a}l^{1}$.

» , l. 32. — $\check{c}^{y}\hat{e}t^{1}$, — $\check{c}^{y}\hat{e}t$.

P. 28, l. 3. Au lieu de *ba-čauw*, lire *bă-čauw*.

P. 28, l. 10. Au lieu de *čăi*, lire *čai*.

P. 28. Après la l. 10, ajouter la suivante: Neuf (chiffre): Annamite *čyin* (*chin*), Bahnar *tơ-sin*, Rơngao $tơ\text{-}\check{c}^{y}in$, Stieng *sên*.

P. 31, l. 28. Au lieu de $d^{y}\breve{o}n^{3}$, lire $d^{y}\breve{o}n^{5}$.

P. 32, l. 32. Supprimer (2) et le placer après le mot cacuminales de la l. 34.

P. 35, l. 6. Au lieu de *teñ*, lire $teñ_{1}$.

» , l. 12. — *tơt*, — $tơt_{2}$.

» , l. 15. — $tơt^{1}$, $têm^{3}$, lire *tơt*, $têm^{5}$.

P. 36, l. 29. Au lieu de *pĭd*, lire $pĭd_{1}$.

P. 37, l. 7. — *bươm-bươm*, lire *bươm-bướm*.

P. 56, l. 7. Au lieu de *k'al*, lire $k'al_{4}$.

» , l. 8. — *k'al*, — $k'al_{2}$.

P. 58, l. 11. Supprimer la ligne: Frapper *ḍăp*, (*ḍạp*), etc.; cf. p. 103, n. 2.

P. 63, l. 7. Au lieu de *săñap*, lire *să-ñap*.

» , l. 12. — $ñiêñ_{3}$, — $ñiêñ_{5}$.

P. 64, l. 17. Après *gă-mĭl*, lire:

{ *muoč... sơmeč*ʸ / *măs mwê ...* } (*hmêñ*) ... *jă-măk*.

P. 65, l. 3, Khmer. Au lieu de *lăm-ɓăñ*, lire *lăm-băñ*. Stieng. Au lieu de *ɓăñ*, lire *băñ*.

P. 65, l. 4. Khmer. Au lieu de *ɓăk*, lire *bak*.

P. 66, l. 10, colonne 4. Au lieu de $lwan_{4}$, lire $lwaṇ_{4}$.

P. 66, note, l. 11. Au lieu de « par la prononciation », lire « à l'oreille ».

P. 70, l. 13. Au lieu de *vĭng*, lire *vĭnh*.

» , l. 17. — $viêṇ_{1}$, — $viêṇ^{1}$.

P. 70, l. 18, 19. Au lieu de *wey*, lire partout *w*^{e}*i*.

P. 70, note, l. 19. Au lieu de *wei*, lire *w i*·

P. 72, l. 26. Au lieu de *ven*^{9}, lire *veṇ*^{9}.

P. 73, l. 25. Au lieu de (préannamite) *f*, lire **f*.

P. 73, note, l. 4. Au lieu de *b̄ăt... ăb̄*, lire *băt... ăb*.

P. 73, note 4, l. 2. Au lieu de *ṅyaṅ*, lire *ṅyāṅ*.

P. 76, tableau, colonne Haut-Annam, l. 5. Au lieu de *ṭṣăi*$_2$, lire *ṭṣ*^{a}*i*$_2$.

P. 76, tableau, colonne Cochinchine,
l. 1. Au lieu de *ṭṣóy*$_3$, lire *ṭṣɤy*$_1$.
l. 2. — *ṭṣ*^{a}*u*$_2$. — *ṭṣ*^{a}*u*$_1$.
l. 17. — *ṭṣěṅ*. — *ṭṣěṅ*.
l. 18. — *ṭṣo*$_3$. — *ṭṣo*$_1$.
l. 25. — *lɤy*$_3$. — *lɤy*$_1$.

P. 80, l. 20. Au lieu de Hoà-bình, lire Thạch-bi.

P. 114, dans le tableau pour le dialecte cochinchinois, ligne des nasales, 4e colonne (dentales), au lieu de ...., lire *n* (*nh*).

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Introduction	1
I. Modifications des consonnes initiales chinoises en sino-annamite	13
1. Gutturales	19
2. Palatales	25
3. Dentales	32
4. Labiales	35
5. Sifflantes	43
6. Spirantes gutturales	52
7. Aspirées	52
8. Nasales	58
9. Liquide	66
10. L'initiale 喻 du chinois ancien	68
11. L'initiale 影	75
II. Les préfixes	76
III. Les tons chinois en sino-annamite et le système des tons annamites	88
IV. Les composés par redoublement	103
V. Conclusion	111
Appendice I (bibliographie)	119
Appendice II (palatogrammes)	124
Erratum	125

NOTES D'ÉPIGRAPHIE.

Par Louis FINOT,

Ancien directeur de l'École française d'Extrême-Orient, Chargé de cours au Collège de France.

XIII.

L'INSCRIPTION DE BAN THAT.

Au cours de son voyage de 1875-1876 dans la vallée du Mékhong, M. Jules Harmand rencontra au village de Ban That, près de Bassac (Laos), un groupe de trois *pràsàt*, dont il parle en ces termes (1) :

« Plus haut, il faut encore nommer les monuments des montagnes de Bassac, décrits par la mission de Lagrée en 1867, et un groupe de trois preasât de grès au village de Bân-Thàt (village des Tours), à une trentaine de kilomètres dans le S.-O. de Bassac.

« J'en ai rapporté l'estampage d'une belle inscription couvrant les quatre faces d'une stèle placée à quelques mètres de la tour médiane. A en juger par la forme des caractères qui forment cette inscription et une autre découverte à Bassac, ces derniers monuments sont contemporains, ou à peu près, du groupe de Preakan de Compong-Soaï, ou intermédiaires entre ces ruines et celles de Kakeh. »

Ces lignes étaient accompagnées d'un très court spécimen de l'inscription.

L'estampage ayant été soumis à M. H. Kern, ce savant publia dans le même recueil le texte et la traduction des parties lisibles, c'est-à-dire la « face orientale » (35 stances en 70 lignes), plus 6 ou 7 stances des faces du Midi et du Nord (2).

A la fin de 1883, M. Aymonier, arrivant à Ban That, retrouva la stèle, mais en fort mauvais état : quelques mois auparavant, un éléphant l'avait renversée et brisée. Avant cet accident elle était engagée par un tenon dans un socle carré placé sur une petite terrasse à 16 mètres en avant de la tour centrale. Elle avait la forme d'un pilier carré, haut de 1 m 60, dont les quatre faces, larges de 45-44 cm, étaient inscrites sur une hauteur de 1 m 40.

(1) *Notes de voyage en Indo-Chine. Les Kouys. Ponthey-Kakèh. Considérations sur les monuments dits khmers*, par le Dr J. Harmand (*Annales de l'Extrême-Orient*, t. I [1878-1879], p. 332).

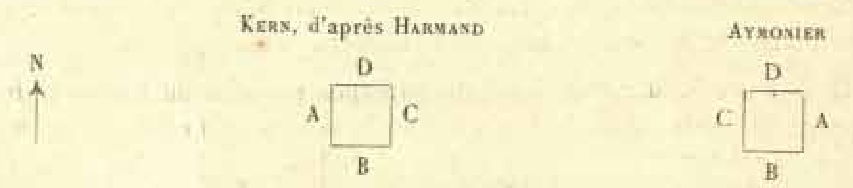
(2) *Inscriptions cambodgiennes*, par M. le Dr H. Kern. Article II. *Inscription de Bassac*. (*Ann. de l'Extr.-Or.*, III, p. 65. *Une petite rectification*, p. 125).

M. Aymonier estampa tous les fragments « en notant que sa face orientale paraissait être la plus effacée par l'usure du temps ; que le texte de celle du Nord serait à peu près net sur nos estampages ; que la face occidentale, la mieux conservée, était généralement lisible ; mais que la face méridionale, sur laquelle s'étaient appuyées les gracieuses protubérances frontales de la bête éléphantine, était aux cinq sixièmes enlevée, et que ce qui en restait s'écaillait partout en fragments couverts de terre [1]. »

L'estampage de la mission Aymonier n'a pas été utilisé jusqu'ici : exécuté par de meilleurs procédés que le précédent, il permet de déchiffrer de longs passages restés illisibles dans celui-ci, et de corriger quelques lectures. L'importance du document, ainsi que le caractère tout particulier qu'il présente dans l'ensemble de la littérature épigraphique, nous justifiera de reprendre après M. Kern une étude où l'illustre maître n'a laissé à glaner derrière lui qu'à cause de l'imperfection des matériaux mis à sa disposition.

Avant tout, nous devons essayer de reconstituer, d'après les fragments que nous possédons, l'aspect primitif de la stèle et l'ordre dans lequel le texte se développait sur les quatre faces.

Les données des missions Harmand et Aymonier se contredisent sur un point : l'une appelle orientale la face que l'autre nomme occidentale ; elles s'accordent sur la position des deux autres côtés. Ainsi les faces que les estampages de M. Aymonier désignent par A, B, C, D sont ainsi situées selon ces deux sources :



On est enclin à préférer la seconde disposition : elle se fonde sur des observations d'apparence plus précise et elle est garantie, dans une certaine mesure, par les indications manuscrites que les indigènes chargés de l'estampage ont portées au revers de chaque feuille. Cependant il ne faut pas oublier qu'au passage de M. Harmand, la stèle était encore intacte sur son socle, tandis qu'en 1883 elle gisait en pièces sur le sol : les chances d'erreur étaient assurément plus grandes alors. D'autre part, il semble bien, ainsi que nous l'établirons plus loin, que le texte doive se lire dans l'ordre suivant : A, D, C, B : or la première orientation convient mieux à cet ordre que la seconde, qui suppose le lecteur tournant dans le sens inverse de la *pradakṣiṇā*. Il est vrai qu'en raison de l'état fruste de deux faces, la succession de ces quatre pages de texte comporte une part d'incertitude : aussi, tout en admettant celle qui nous a

---

(1) *Le Cambodge*, II, 165 sqq. Nous apprenons par une lettre de M. Parmentier que les fragments de cette stèle doivent être transportés au musée de Phnom-penh.

paru la plus vraisemblable, avons-nous cru devoir respecter les lettres affectées aux feuilles de l'estampage pris par M. Aymonier.

Nous décrirons donc successivement les faces A, D, C, B, et nous donnerons ensuite les motifs de l'ordre adopté par nous.

Disons tout d'abord que chaque face devait compter normalement 70 lignes : c'est en effet le nombre que contient la face C, la seule intacte.

A. — Face Ouest (Kern) ou Est (Aymonier). Deux longs fragments brisés à la partie supérieure : il reste trace de 42 lignes. La face entière ayant contenu 70 lignes, il y a une lacune de 28 lignes. Sur les 42 lignes subsistantes, 16 se composent de 2 pādas séparés par un blanc et alignés de manière à former deux colonnes ; 26, au contraire, sont continues et renferment 3 pādas au lieu de 2, de sorte que la fin de chaque stance tombe tantôt au milieu, tantôt à la fin des lignes. Selon toute probabilité, la partie supérieure manquante ne comportait que des lignes à 2 pādas : la face entière aurait donc été composée de la façon suivante :

44 lignes de 2 pādas = 22 stances ;
26 lignes de 3 pādas = 41 1/2 stances.

Les deux pādas en surnombre ne forment pas le premier hémistiche d'une stance qui se serait achevée sur la face suivante, mais bien le second d'une stance complète de quatre pādas, comme l'indique le fleuron qui la sépare de la stance précédente. Il faut donc admettre, ou que le lapicide a omis un demi-vers, ou qu'une des stances antérieures était une stance *ṣaṭpādī*.

D. — Face Nord. Deux fragments superposés : celui du haut, très fruste, contient 18 lignes, celui du bas 49, dont la dernière est une ligne incomplète formée seulement d'un colophon. Si on admet que cette ligne de colophon est en surnombre et que la face comportait 71 lignes, elle devait être ainsi composée :

Partie perdue :	4 lignes de 2 pādas =	2 stances.
Fragment supérieur :	18 lignes de 2 pādas =	9 stances.
Fragment inférieur :	3 lignes de 2 pādas 1 ligne du 2 pādas + un colophon	= 2 stances.
	24 lignes de 3 pādas =	18 stances.
	20 lignes de 2 pādas =	10 stances.
	1 ligne de colophon	»
Total :	71 lignes =	41 stances.

C. — Face Est (Kern) ou Ouest (Aymonier). 5 fragments qui, réunis, donnent un texte lisible et à peu près complet. Kern l'a publié entièrement. Cette face comprend 70 lignes de 2 pādas, au total 140 pādas = 35 stances.

B. — Face Sud. Cette face est représentée par 3 fragments. Le premier est illisible : il porte les extrémités de 14 lignes (longueur des lignes : 10-12 cm.) ; de deux en deux lignes apparaît le fleuron qui marque la fin des stances : le texte comportait donc 2 pādas par ligne.

Le second fragment est à peu près de la même largeur que le premier : il renferme 25 tronçons de ligne. Le plus grand nombre de ces tronçons donnent un pāda complet, sauf un ou deux akṣaras au commencement. On peut en conclure que, dans cette partie de la stèle, le texte était disposé sur deux colonnes contenant, la première les pādas impairs, la seconde les pādas pairs. La première colonne serait représentée par le présent fragment, la seconde par le précédent.

Le troisième fragment, qui contient 37 lignes plus ou moins complètes, est brisé sur trois côtés : en haut, en bas et à gauche, mais cette dernière cassure n'intéresse qu'une partie de la pierre, de sorte que quelques lignes sont entières: ceci nous permet d'affirmer que les lignes étaient d'abord de deux, puis de trois pādas (cette dernière disposition commence à la ligne 11 du fragment). Selon toute apparence, la partie à longues lignes formait le bas de la face B, et le fragment qui la contient doit se placer au-dessous des deux autres. En les superposant, on obtient 62 lignes plus ou moins complètes : il en manque donc 8. On ne doit pas s'écarter beaucoup de la vérité en supposant une lacune de 7 lignes entre les fragments supérieur et inférieur, et d'une ligne au bas de la stèle. Admettant cette évaluation approximative, nous supposons pour la face entière :

42 lignes de 2 pādas	= 22 stances.
28 lignes de 3 pādas	= 21 stances.
70 lignes	43 stances.

Le texte entier aurait donc compris 160 stances.

Maintenant, dans quel ordre faut-il lire ce texte ? Nous avons admis qu'il commençait sur la face A et se développait ensuite sur les faces D, C, B. En voici les motifs :

1° C ne peut être le début de l'inscription, puisque le premier mot *tanmātṛvaṃçatilakam* commence par un pronom démonstratif *tad*, qui se rapporte manifestement à un personnage déjà mentionné.

2° D ne peut l'être davantage, puisque la quatrième ligne de cette face est la fin d'un chapitre *(ākhyāne prathamaḥ sarggaḥ)*.

3° B doit être écarté : si le texte commençait en B, il finirait soit en C, au milieu d'une *praçasti*, ce qui est sans exemple dans les actes de fondation, soit en A, si on suit la direction contraire : mais A, où la fondation d'un liṅga est prédite par Çiva, suivrait alors D, où est racontée l'inauguration de ce même liṅga : une telle interversion est inadmissible dans un document qui a le caractère d'un récit suivi.

Nous arrivons donc, par élimination, à conclure que le texte commence en A. Sur la direction à suivre ensuite, il ne semble pas que le doute soit possible. On ne peut envisager que deux hypothèses : A, B, C, D ou A, D, C, B. La première est éliminée par le fait évident que le contenu de D est chronologiquement antérieur à celui de C ; la seconde se trouve par là même établie.

Le texte gravé sur la stèle de Ban That est un *ākhyāna*, un récit poétique, divisé en chapitres *(sarga)*. Le colophon du premier chapitre se trouve à la ligne 26 de la face D : *ākhyāne prathamaḥ sarggaḥ* ; celui du chapitre II à la fin de cette même face : *[dvitī]yaḥ sarggaḥ*. Ce sont les seuls qui aient subsisté.

Cette forme de poème répond au *sargabandha* des théoriciens : c'est, selon Daṇḍin, « un poème formé de sargas d'une étendue moyenne, aux rythmes harmonieux, bien liés entre eux et dont la fin est régulièrement marquée par un mètre différent » :

sargair anativistīrṇaiḥ çravyavṛttaiḥ susaṃdhibhiḥ
sarvatra bhinnavṛttāntair upetaṃ lokarañjakam (1).

Conformément à cette définition, le mètre change à la fin du 1er sarga : le corps du chapitre est en *upajāti*, tandis que les trois dernières stances sont en *vasantatilakā* et *mālinī*. De même le 2e sarga, après un long développement en *vasantatilakā*, se termine par deux stances *mandākrāntā*.

La date de cette composition littéraire peut être fixée avec une suffisante approximation ; elle fait l'éloge de trois rois : Jayavarman VI (fin du XIe siècle), Dharaṇīndravarman I (✝ 1112) et Sūryavarman II (✝ vers 1150) : elle doit donc remonter à la première moitié du XIIe siècle.

En voici l'analyse.

Sarga I. Le début manque. Les premiers vers intelligibles sont deux stances qui faisaient partie d'un hymne à Çiva. L'auteur de cet hymne, dont le nom a disparu, mais qui est qualifié de Muni et de Yogin, raconte ensuite que le dieu, gagné par ses louanges, lui accorda, à lui et à sa famille, la charge perpétuelle de grand-prêtre du Liṅga qui serait érigé sur le mont Bhadreçvara. Sur ces entrefaites, le roi du Cambodge, cherchant un *hotar* digne de conférer l'*abhiṣeka* à son fils, s'adressa au Muni, qui avec une flottille de jonques *(naukānikāyaiḥ)*, descendit le fleuve parmi les villages en fête. Une lacune considérable au haut de la face D nous dérobe la suite du récit : nous voyons cependant que le Muni reçoit en don un territoire situé au Nord d'une montagne : c'est probablement le roi qui, à la suite du sacre de son fils, donne au *hotar*, en guise de *dakṣiṇā*, la plaine au pied du mont Bhadreçvara, siège du futur culte. Le Muni célébra donc l'inauguration de ce Liṅga, que les dieux eux-mêmes vinrent adorer. Ici se termine le premier sarga.

Sarga II. Les dieux, Indra en tête, viennent complimenter le Muni et l'invitent à entrer au ciel avec eux. Celui-ci décline modestement cette offre flatteuse. Il se contentera de l'accomplissement de ce vœu : « Que ma lignée préposée par Çiva au service de son Liṅga, ici, dans le lieu appelé Kuçasthalī,

(1) *Kāvyādarça*, I, 18-19.

près du mont Çaivāṅghri, subsiste sur la terre jusqu'à la fin des temps ! » Les dieux le lui accordent, et le temple fondé par lui, enrichi par la piété des rois, devient un grand centre religieux. Le Muni meurt après avoir choisi pour lui succéder le fils de sa sœur. Ici finit le 2e sarga.

Sarga III. Dans le *mātṛvaṃça* de celui-ci naquit une fille nommée Tilakā, dont voici la généalogie :

Kavīçvara
|
fille, épouse Vijayendrasūri
|
fille, épouse Guṇaratnasindhu
|
Tilakā

Cette Tilakā possédait une science profonde qui lui valut le nom de Vāgīçvarī Bhagavatī. Elle épousa un fervent sectateur de Çiva nommé Namaççivāya. Ils eurent pour fils Subhadra, appelé aussi Mūrdhaçiva, qui fut paṇḍit royal de Jayavarman VI et chargé de hautes fonctions religieuses et civiles par ce roi et son successeur Dharaṇīndravarman I. Le royaume qui tomba ensuite « sous la dépendance de deux maîtres », fut vaillamment reconquis par le petit-neveu de ces deux rois, Sūryavarman II.

A cet endroit se termine la face C ; la dernière face, B, est malheureusement si ruinée qu'on n'en peut presque rien tirer. A la ligne 10, un brahmane, sans doute Subhadra, adresse la parole au roi. Les lignes 39-46, les seules intactes, décrivent une fondation consistant en « [un groupe de] trois édifices de pierre », *saudhatrayam so çmamayaṃ cakāra*. Ce monument était entouré de bosquets fleuris, ornés de bannières flottantes ; chanteurs, musiciens, danseuses en faisaient un véritable paradis d'Indra. Toutes les vieilles histoires que les brahmanes apprirent autrefois de la bouche du Sūta, au dīrghasattra de Çaunaka, on les avait là sous les yeux sur les murs brillants de tableaux. Suit l'énumération des dons faits à l'āçrama, où ne sont pas oubliés de nombreux manuscrits de tous les çāstras.

Plus loin, nous voyons le roi s'entretenir avec le supérieur de l'āçrama. Le reste ne donne aucun sens suivi. On ne peut dire si le 3e sarga se continuait jusqu'à la fin de la stèle ou s'il était suivi, sur la quatrième face, d'un quatrième et dernier chant.

Les renseignements les plus importants que fournit la partie inédite de l'inscription sont d'ordre géographique. Au début (I, xxiii) Çiva annonce qu'il établira son Liṅga « sur le mont Bhadreçvara, ici, dans le Kambudeça ». Le temple fondé en exécution de cet ordre est situé « dans le lieu appelé Kuçasthalī près du mont Çaivāṅghri » (II, xix). Le nom vulgaire de ce lieu était Chok Phsāñ (I, xxxvi). Il semble résulter du rapprochement de ces textes que Çaivāṅghri n'est qu'un autre nom du mont Bhadreçvara. Or, d'après une

stèle trouvée à Vat Phu et aujourd'hui perdue (Aymonier, *Cambodge*, II, 162). Bhadreçvara était le nom du temple de Vat Phu : c'est là sans doute que fut faite la première fondation racontée par notre inscription. Quant au *saudhatrayam*, dont il est question sur la dernière face, M. Kern y a reconnu très justement les tours mêmes de Ban That, et il convient de s'en tenir à cette identification, à laquelle une seule objection pourrait être faite : dans la description du *saudhatrayam*, il est parlé en ces termes de la décoration murale : « Les antiques légendes qui furent jadis révélées au *dīrghasattra* de Çaunaka par la voix du Sūta, on les voyait toutes reproduites sur le mur brillant de tableaux. » Le récit fait au *dīrghasattra* de Çaunaka, c'est le Mahābhārata. Si les scènes du Mahābhārata qui décoraient les murs du *saudhatrayam* étaient des bas-reliefs, comme à Angkor Vat, il est clair que cette description ne saurait s'appliquer à Ban That : mais rien dans le texte ne nous oblige à voir dans ces images des sculptures ; au contraire le mot *citrair* s'applique plutôt à des peintures : on peut donc y reconnaître soit des peintures murales détruites au cours des siècles, soit même des tableaux mobiles.

Ainsi donc notre *ākhyāna* serait un éloge poétique des fondations religieuses faites dans la contrée par un *mātṛvaṃça* dont le chef construisit Vat Phu et dont le dernier représentant Subhadra Mūrdhaçiva, auteur de l'inscription, édifia les trois tours de Ban That, consacrées respectivement au Liṅga, à Gaurī Mahiṣāsurāri et à Skanda.

Dans le panégyrique de Sūryavarman (I, XXXV), on avait cru trouver la mention d'une expédition militaire contre un pays désigné comme le Pays des Eléphants et du Cuivre : mais cette donnée disparaît devant la lecture rectifiée fournie par l'estampage, *dviṣatāṃ pradeçam*, au lieu de *dvipatāmradeçam*.

Remarquons enfin que le nom de l'auteur de l'inscription n'est pas Pūjāçiva, mais Mūrdhaçiva.

Mètres. — La face A est tout entière en *upajāti*. Ce mètre se continue sur la face D jusqu'à la ligne 16 (= st. XLIX). Puis viennent 3 stances qui terminent le sarga I, une *vasantatilakā* et deux *mālinī*.

Les lignes 23-46 de la même face sont en *vaṃçasthā*, 47-62 en *vasantatilakā*, 63-66 (dernières stances du sarga II) en *mandākrāntā*.

C est en *vasantatilakā* (l. 1-19) et en *upajāti* (20-70).

B est entièrement en *upajāti*.

XXXIII. dhvajapratānair ggaganollasadbhir
āmandratūryyadhvanibhiç ca bhīme |
(59) samīka. . . . .
⏑ — pratītastimitā babhūva ||

XXXIV. mamāgamāçaṅkanayātajāti
(60) — — ⏑ sāndrāndhakaropamā — |
— yyāgamo (me) pratipadyamānaḥ
(kṣa)pākarasyeva tadāvir āsīt ||

XXXV. (61) . . . .
— Kamvudeçā[dhi]parājasūnoḥ |
— — ⏑ tīrthāyatanāni dṛṣṭvā
(62) Çivāṅghri — (ṇḍ)ādri ⏑ — ⏑ — — |

XXXVI. Kuçasthalītiprathite pradeçe
sthalā. . . . . |
(63) . . . .
Chok Phsāṅ ([1]) iti prāhur ⏑ — ⏑ saṃ yam ||

XXXVII. mahī. . (64). . | niveçya. . jamātṛ. .
çarvābhihi. . . . . . ||

XXXVIII. (65) tatrāpi. . . satkriyāḍhye. . . | . . .
(66) . . . . ||

XXXIX. . . . | (67). . . || . . . . .

XL. ([2]) . . .(68). . . . | matprāptakālaḥ. . .
. . .[Para]meçvarasya | (69). . . .
prāpnomy ahan — ⏑ vatas sakāçam ||

XLI. tuṣṭena dṛṣṭe ⏑ ⏑ — ⏑ — —
(70) tatraiva vidyāvaraṇe tipuṇye |
Kuçasthalīnāmni ni[v]āsya vandhūn
nirdhūtapāpe tra Çivaṃ.i ([3])

XLII. (D, 1-2). . . . .

XLIII. (3) . . . prāptiç ca satya. . . |
(4) . . ānubhūti(ṃ) ma. . . . ||

XLIV. (5-6). . . . . | . . . . . ||

XLV. (7) tvanmātṛva[ṃça]. . . | (8) te yājakā. . . ||

XLVI. (9) varṇatraya. . | (10) na dṛçyate. . . |

([1]) Lecture probable, bien que le nom ne soit pas parfaitement distinct sur l'estampage.
([2]) Probablement stance de six padas.
([3]) Peut-être : *tiṣeve*.

XLVII. (11) bhaktyutsukānāṃ Parameçvarasya. . . |
(12) ākāṅkṣato yadguṇinaṃ. . . . ||

XLVIII. (13) samāgame te mama harṣa. . . . |
(14) asmāsv adhīnaṃ hi guṇānu. . . ([1]) ||

XLIX. (15) asmād girer uttarataḥ prade [çaḥ]
. . . . |
(16) āpūritas saṃhatibhir dhanān(āṃ)
sahānvavāyasya tavāst(u) vaçyaḥ||

L. (17-18) . . . .

LI. (19) atha Paçupatiliṅgasthāpane Kāryyaçeṣa(ṃ)
(vya)dhita vidhivad īçāt pratya — — ⏑ — — |
(20) sa samakanakaloṣṭo bhūbṛd i — ⏑ — —
tad(u)pakṛtidhiyā tatpraty agṛhṇād vitṛṣ(ṇām) ||

LII. (21) çiçirakiraṇamauler liṅgamūrtte — — ⏑ — —
praṇayitanubhṛtāṃ çreyas saparyyāṃ vidhātum |
(22) tridivavasatayaḥ prāpuç çriyā bhra ⏑ — — ([2])
varamunir api dṛṣṭvā vi ⏑ — ([3]) vismayena ||
(ā)khyāne prathamaḥ sarggaḥ ||

[Sarga II.]

I. (23) athābhiṣekāc chucitīrthadhārayā
çivasya liṅgasya vidhānatorcanāt
atandrayogābhyasanāc ca yogino
(24) vibhākarasyeva vibhā didīpire

II. tatas surendrapramukhadyuvāsinas
savismayaṃ vīkṣya tarasvinaṃ munim
(25) tapoviçeṣāhṛtagauravā idam
⏑ — ⏑ yitvā dadire kṛtādarāḥ

III. ayaṃ girir liṅgam idañ ca çāmbhavaṃ
(26) sutīrthadhārā ca bhavāṃç ca dhīnidhiḥ
⏑ — ⏑ [pu]ṇyatarañ jagattraye
kim asti lokair abhigamyam ādarāt

IV. (27) bhavāṃs trayāṇām api pāvanaṃ ⏑ —
⏑ — ⏑ — — ⏑ ⏑ ṇaṃ yathā mune
ihātmasaṃskārakṛtā pade gatir
(28) na çāvdikānām iva no vihanya(te)

([1]) Sans doute : *anuvṛttiḥ*.
([2]) Restituer *çriyāṃ bhrajamānām*.
([3]) Restituer : *vismito*.

V. ⏑ — ⏑ — — sya vṛṣadhvajena te
bhaved anabhyarhaṇa — ⏑ — katham
(29) maheçvarecchām anuyānti so ⏑ ⏑
⏑ — ⏑ — syeva gatiṃ hi tārakāḥ

VI. samīkṣamāṇās tava tejasā satī(ṃ)
(30) maheçvarārādhanatas samunnatiṃ
v(i)danti tan nābhyudayāptikāraṇaṃ
maheçvarānugrahatulyam asti yat

VII. (31) samunnatir vvainayikī parā matā
nisarggajā yā nitarāṃ samunnateḥ
nisarggajaiçvaryyajuṣāṃ hi no mune
(32) bhipūjito vainayikarddhibhāg asi

VIII. vayaṃ dyuvāsā iva veçmarakṣiṇas
tapoviçeṣorjjitatejaso hi ye
(33) ime bhajeyur divi saṃpadākarāṃs
tad ehi sūre surasadmarañjakaḥ

IX. dyuvāsivāṇyeva navāmvudāmvunā
(34) drumo bhiṣiktas sa jaharṣa saṃyamī
kṛtāñjaliç ca pratipūjya tān idañ
jagāda vākyaṃ paramārthakovidaḥ

X. (35) bhavādṛçāṃ saṃsmaraṇād api kṣaṇād
analpakalpopacitāñhasāṃ hati(ḥ)
vilokane s(m)iṃ punar āptapāvano
(36) vijānatātmā vahu manyate mayā

XI. manovacoṅgair api saṃbhṛtāni me
tapāṃsi sākṣāt saphalāni saṃprati
(37) yato naghā yūyam amoghadarçanāḥ
prayātha me dṛṣṭipathaṃ ghṛṇārdritāḥ

XII. padaṃ svakīyan dadatām anugrahan
(38) gataṃ parāṃ koṭim avaimi vo mayi
ahan tad ātmavyatiriktam ādadat
[katha]n na jihremi satām anātmavit

XIII. (39) mayā ca yoge bhavabhīruṇāyatā
kriyeta rāge ratir utpathe katham
viçeṣato me nijaliṅgapūjane
(40) maheçvareṇaiva kṛtan niyojanam

XIV. avekṣya çambhuṃ bhuvanaikakāraṇaṃ
mayi kṣamadhvan na nideçakāriṇi
(41) na kevalaṃ me bhavatāṃ api dhruvaṃ
prasādanīyas sa hi liṅgasaṃsthitaḥ

XV. itīrayitvā punar argham ādarāt
(42) pradāya deveṣu kṛtābhivādanam
avāpya lajjām iva teṣv avāñmukham
munin tam ūcus tridiveçvarāḥ punaḥ

XVI. (43) bhavādṛçeṣv eṣu mumukṣuṣu sphuṭaṃ
hitaiṣinān nāvasaro varasya naḥ
guṇānurāgeṇa tu dātum arthitā
(44) na kāmavṛttir hi padaṃ vimṛçyati

XVII. vareṇa nas svārtham anarthitāpi te
kulārtham arthī yadi tvaṃ vṛṇīṣva naḥ
(45) svadharmmarakṣādhikṛteṣu bandhuṣu
dhruvaṃ garīyo hi mamatvam ātmanaḥ

XVIII. uvāca varṇī madanugraheṇa vas
(46) sa lokapālā iti yujyate bhidhiḥ
parānukampāvyasanaṃ sphuṭaṃ satām
ayaṃ varas samprati sampradīyatām

XIX. (47) yāsau svaliñgayajane dhikṛtā çivena
çaivāñghriçailanikaṭe tra kuçasthalīti
(48) deçe madīyakulasantatir āyugāntāt
tasyās sthitir bhuvi bhaved bhavatāṃ prasādāt

XX. (49) vañçe py anekakavisantatipāvane sminn
āvīr bhavatv atitarāṃ çrutarāçigoṣṭhī
(50) acchinnam eva makhasantatir atra deçe
candrārddhacūḍayajanāya bhaven maharddhiḥ

XXI. (51) sarvve ca tīrthanikarā hatapāpapuñjās
tatraiva sannidhim amī vidadhatv ajasram
(52) pūrṇo nirargalasumañgalasaṃhatinā
deço bhavet sa bhuvane vahumānapātram

XXII. (53) çrutvā muner vacanam ujjahṛṣus surendrā
ūcuç ca yad bhagavato bhimataṃ tad astu
(54) itthan tapobhir abhipūtajagattrayasya
na syāt kathaṃ nu bhavataḥ khalu sarvam iṣṭam

XXIII. (55) nirmmāya bhūrivibhavāçramacakravālaṃ
praiṣyādipūritapuraiḥ paripālyamānam
(56) te yājakārthaparikalpitasatkriyāḍhyam
adyāpi tiṣṭhad amarās tridivaṃ pratīyuḥ

XXIV. (57) svarvvāsiṣu pratigateṣu mahīpatīnāṃ
pratyekam udyatavatāṃ çivapūjanārtham
(58) tatrāçramā bahuvidhā vibhavābhipūrṇās
tattejasā babhur ivopahṛtā dyulokāḥ

XXV. (59) tatrāçrameṣu muniçiṣyaparamparāṇām
abhyudgamas satatam adhyayanadhvanīnām
(60) hṛṣyadgaṇair bhṛçam udīritaṃ tūryyaghoṣān
protsarppiṇo dhikagaṇan tirayāṃbabhūva

XXVI. (61) (tatra) sthitas tribhuvanapratipūjyamāno
vyākhyāyato munigaṇeṣu çivāgamānām
(62) — — ⏑ — — ⏑ — ⏑ — sa — kṛtāspadasya
līlān dadhe bhagavataç çiçirāñçumauleḥ

XXVII. (63) tatra — — ⏑ ⏑ ⏑ — ⏑ — prārthanāṃ puṇyabhājām
ijyābhedaṃ pratidinavidhāv utsaveṣu krameṇa
(64) — — — — prati ⏑ ⏑ ⏑ — — yatīnāṃ yathāvat
samyaktvai — ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ ⏑ — — ⏑ — — — —

XXVIII. (65) — svasrīyaṃ kulakumudinīçubhrabhānuṃ maṇīṣī
çuddhe . . . .
(66) — — — — ⏑ ⏑ — ⏑ ⏑ — kan niyujyātmatulyaṃ
yo — — — ⏑ dam anidhananan nirvimānaṃ pra[yātaḥ]
(67) [ākhyāne dvitī]yas sarggaḥ ◎

[Sarga III.]

I. (C,1) tanmātṛvañçatilakan tilakābhidhānā
dauhitrikā matimato vijayendrasūreḥ
(2) sūnuḥ kṣitīndraviduṣo guṇaratnasindhor
yyā çrīkavīçvarakaver duhituç ca naptrī

II. (3) bhūṣāvalisphuritaratnamarīciçubhrā
madhyasthitā rucirasakhyuḍumaṇḍalānām
(4) maṇḍāñçudīptir (1) api pāñçuvihārasaṅgād
yā çaiçave vasumatīṃ gaganīcakāra

III. (5) yāṃ yauvane sati na kevalam eva kāntir
atyucchrayā samudiyāya vidhiprayuktā
(6) vandhukramānugatasampad api prathiṣṭhā
sambhāvanā ca mahatāṃ kulamaṇḍalānām

IV. (7) jyeṣṭhair narendragurubhir viduṣāṃ varair yyā
mānyā puraḥ pariṣadām abhivandya mūrdhnā
(8) vāgīçvarī bhagavatīyam iti prakāçam
ābhāṣya ratnanikaraiç ca raṇe bhyapūji

---

(1) Corr. *mandāñçu°*.

v. (9) tadvyāhṛteḥ prathitatāṃ *bhuvi* [1] yā prapannā
vāgīçvarī bhagavatīti vabhāra nāma
(10) yasyā vahūni caritāny atimānuṣāṇi
sarvve py udīkṣya vividuḥ khalu devatātvam

vi. (11) dṛṣṭvā samāsāditayauva(nā)n tān
tāto varānveṣaṇasaṃbhramo 'bhūt
(12) yogānubhāvād iva Narada(rṣi)s
siddhas samā(sā)dya samādideça

vii. (13) vāgīçvarī bhagavatīyam abhūt sutā ta
ā(na)*ndanārtham i*ha bhūmibhuvo bhavasya
(14) tīvrais tapobhir iha sūriparaṃparābhir
*ārādhitas so cira*m eṣyati pāvanārtham

viii. (15) yacchuddhaçaivatvam upaiti *nāmnā*
namaççivāyeti bhuvi pratītim
(16) yo gharmmaparyanta iv*āmbudānāṃ*
ç(i)v(ā)*gamānāṃ vita*tin tanoti

ix. (17) çarīravāṅmānasavṛttibhir yo
nitāntabhadrābh[i]ra[tiṃ] [2] prapannaḥ
(18) jñānārccayodbhāsy apavarggaraktas
tvayāpi lakṣyas sa *ta*dā çivāñças

x. (19) çrutvā sa siddhasya giraṃ *purastād*
upasthitānāṃ kulama[ṇḍa]lānām
(20) āhūya harṣāt kula*pa* ⏑ — *khyan* [3]
tanmātulan tāṃ giram ā*cac*akṣe

xi. (21) sa cāsya lokatraya(*yā*)*takīr*tteç
cirād vijānaṃç caritañ *ja*harṣa
(22) sarvve py anuṣṭhāya mahotsavan tam
āmantrayām āsu*r anargha*çīlam

xii. (23) santānakākaravikīrṇṇacatuṣka — —
mūrddhasthitaḥ sph[uri]ta*bhūṣaṇa*candracāruḥ
(24) tadvandhuvṛndagaṇamadhyagatas sa — —
'vasthānubhūtasukha — ⏑ ⏑ — ⏑ — —

---

(1) Les mots en italique sont ceux qui ne sont plus lisibles sur les fragments de la stèle ni, par suite, sur les estampages de la mission Aymonier : ils sont empruntés à l'édition de M. Kern.

(2) Kern conjecture *atiçayaṃ* ; mais le *bh* et le *r* sont distincts : *abhiratiṃ* est le plus probable.

(3) Il faut presque sûrement restituer *kulapaṇḍitākhyan*.

XIII (25) satyañ ca taddhastagataiva sampad
yad dattam ekam pari — - — —
(26) adṛṣṭaparyyantam ananyalavdhaṃ
bhūyiṣṭham iṣṭaṃ - - — - — —

XIV. (27) jātas tayor iva makhe jvalano raṇaujā
yas saṃskṛtes t(u) viduṣaḥ pitur eva lavdhā
(28) tadvaṅçasantatamahāpuruṣāhṛtānāṃ
satkarmmaṇāṃ (pha)lam ivottamam āvir āsīt

XV. (29) pitros subhadra iti yo vacasopanetuḥ
khyāto pi mūrddhaçiva ity apareṇa nāmnā
(30) bhūyo mahāvanibhujo jayavarmmaṇaç çrī-
bhūpendrapaṇḍita iti prathitaḥ pṛthivyām

XVI. (31) trayyādyanekavidhavāñmayakovido pi
yaç çaivavāñmayaratas svakulocitatvāt
(32) vālyāt prabhṛty aviratasmṛticintyamānañ
jyotiḥ paraṃ parirarakṣa yam antarāyāt

XVII. (33) vālo pi sann iva navāhitavahnir iddho
jñānārcciṣorjjitamahākavivṛndavandyaḥ
(34) bhraṣṭākṣarān aticiraṃ viduṣām asādhyān
granṭhān (1) punaḥ paṭurucī racayāñ cakāra

XVIII. (35) dīkṣāvidhau sati na kevalam eva somam
āmantrito sakṛd apāyayad ānṛçaṃsāt
(36) yo nyāyasāṃkhyakaṇabhuṅmataçabdaçāstra-
bhāṣyārthasomam api sūrijanān pipāsūr

XIX. (37) vidyāpavarggavihitāpacitiprabandhe
yasyāçrame navaratāhutidhūmagandhe
(38) durggāgameṣu matibhedakṛtārthanītyā
vidyārthināṃ vivadatāṃ dhvanir utsasarppa

XX. (39) athādvare çrī-jayavarmmadevas
satkartukāmo guṇinān nikāyam
(40) guṇānurodhena parīkṣaṇāya
niççeṣaçāstrārthavido nyayuṅkta

XXI. (41) teṣāṃ puras sthāpitapustakānāṃ
saṃpraṣṭum udyuktavatān nikāmam
(42) ciccheda pakṣaṃ mativajrapātād
yaḥ parvvatānām iva vajrapāṇiḥ

---

(1) *Sic pour granthān.*

XXII. (43) savismayotphullavilocanais tair
vvilocitaḥ pūrṇakalābhirāmaḥ
(44) rarāja yo rājasabhāmvarasthaç
çaçīva madhye kavitārakāṇām

XXIII. (45) guṇair anūnair iva yajñavalkyo
videhabhartur nṛpates sabhāyām
(46) nirjitya sūrīn nṛpasatkriyāṃ yo
[ga]jāçvaratnādim avāpa vālaḥ

XXIV. (47) tadāprabhṛty eva visañçayaṃ yo
jātaḥ prajānāṃ bahumānapātram
(48) parīkṣitās sanmaṇayo hi yuktyā
kasyādaran na pratipādayanti

XXV. (49) kṣetreṣu puṇyeṣu kṛtāçrame[ṣu]
yo dhya(kṣa)katve dhikṛtaḥ krameṇa
(50) çāstre ca loke ca satāṃ vivāde
bhūpena nirnetṛtayā nyayoji

XXVI. (51) guṇaugharatnair abhibhūṣito pi
bhūpena yo bhūriguṇādareṇa
(52) suvarṇakarṇābharaṇopavīti (¹)-
citrāñçukādyaiḥ punar abhyabhūṣi

XXVII. (53) rājyāya nisspṛhayitāpi tato nukampān
nākaṃ vrajaty avaraje jagadekanāthe
(54) abhyarthitas tanubhṛtāṃ nikarair anāthaiç
çāsan nayena dharaṇīn dharaṇīndravarmmā

XXVIII. (55) jyāyāṃç ca saptaprakṛtīr akampyās
saṃprāpayām āsa guṇair vivṛddhim
(56) kalātipūrṇo hi himāñçumālī
kṣīrārṇavaṃ pūrṇataraṃ karoti

XXIX. (57) dharmmapriyaç cākhilavāṅmayajñaṃ
dharmmapravaktāram amānayad yam
(58) yatrānurāgo manaso hi tasya
prāyeṇa saṅkīrttanam eva ratyai

XXX. (59) tato vanīndro nṛpayos tayoç çrī-
narendralakṣmyā nijabhāgineyyaḥ
(60) sūnur bhavānyā iva kārttikeyo
durvvāravidviḍdviradendrasiṅhaḥ

(¹) Corr. *upavīta*.

XXXI. (61) mahīdharaçreṇiçirodhirūḍha-
pādadyutis sūryya ivātidīptaḥ
(62) çrī-sūryyavarmmety api çubhrabhānur
āhlādane sādhukumudvatīnām

XXXII. (63) vidyāpavargge navayauvanas sañ
jātābhilāṣaḥ kularājalakṣmyāḥ
(64) tasyāṃ sudhāyām iva saiṅghikeye
dvipatyadhīnatvam upāgatāyām

XXXIII. (65) camūsamūhārṇavam ājibhūmāv
ādhāya yuddhaṃ vidadhat sa bhīmam
(66) utplutya nāgendraçiro rirājaṃ
hantādriçṛṅgaṃ dvijarāḍ ivāheḥ

XXXIV. (67) dhātrīṃ dviṣaddhvaṅsanasindhumagnāṃ
dordañ[ṣ]ṭrayoddhṛtya dhṛtākṣatāṅgīm
(68) pūrvvāṃ vyavasthām ucitāṃ yathāvat
pratyarppayām āsa yathā varāhaḥ

XXXV. (69) dvīpāntarendrāç ca jigīṣitā ye
prāptān apaçyat karavāhinas tān
(70) svayaṃ prayāya dviṣatāṃ pradeçaṃ
raghuñ jayantaṃ laghayāñ cakāra

[Ici finit la face C ; la quatrième face, B, est représentée par trois fragments : l'un est illisible ; le second ne donne que des moitiés de lignes, dont on ne peut tirer aucun sens suivi ; le troisième, au contraire, offre quelques stances complètes et d'autres qui, quoique mutilées, sont partiellement intelligibles. Nous nous bornerons à transcrire ce dernier fragment, dont la première ligne, selon l'hypothèse exposée plus haut, correspond à la ligne 33 de la face B.]

(33) s(i)ddhasya tasya...(34) itas tatas...(35) gajāçvaratha
...(36) satkṛtya sū. . . .
(37) prākārakāṇḍaprava. . . . . |
(38) mahātaṭākāçramarājiramyaṃ | çaṃbhoḥ pu. . . ||

(39) vicitravallīvanaviprakīrṇṇam
ṛṣyapsaromaṇḍalasevyamānam |
(40) prodyattrikūṭopamam ādimeros
saudhatrayaṃ so çmamayaṃ cakāra ||

(41) ākīrṇaketunikarair gaganollasadbhir
āmandratūryyaninadaiç ca divaṃ spṛçadbhiḥ |
(42) tantrīmilanmadhuragītaravaiç ca nṛtyan-
nārījanair api tad aindram ivāvakīrṇṇam ||

(43) prāk chaunakīye kila dīrghasattre
purātanaṃ sūtagiraiva jajñuḥ |
tad eva sākṣād iva tatra kuḍye
(44) citrair vicitre dadṛçus samastam ||

tatraiçaliṅgaṃ saṣaḍānanārccam
arccāñ ca gauryyā mahiṣāsurāreḥ |
(45) — — (1) makhe ca svayaçaḥpratānaṃ
saṃsthāpayām āsa samaṃ manīṣī ||

suvarṇapātraiḥ kanakāmvujābhaiḥ
(46) — — karaṅkaiḥ kalaçair amatraiḥ |
saphenapuñjair iva visphuradbhir
devālayan tad dyunadīcakāra ||

(47) — — - — — karibhis taraṅga-
tvaṅgatturaṅgadvijaghoṣaramyam |
ratnākarārcciççhuritaṃ saçaṅkhaṃ
(48) — — - — [a]m[vu]nidhīcakāra ||

padātayo yānam abhūṣaṇā[ç ca]
bhūṣāṃ kuvastrā vasanaṃ mahārham |
(49) . . . . makāntāḥ
prāpyeṣṭidṛṣṭyeva vudhā vinemuḥ ||

abhyarccitānāṃ viduṣāṃ smitaçrī-
(50) . . . . mudālī |
anokahānām iva puṣparājī
tārākaraçrīr iva çarvarīṇām ||

(51) . . . . (a)r(cc)anārtham
gajāçvagojāmahiṣāvisārthaiḥ
rairūpyatāmratrapukaṅsaloha-
(52) . . . . caiṣīt ||

tatrātmabhogañ ca narendradattaṃ
dolātapatraṃ kalaçañ karaṅkam |
(53) . . . . (ā)di
suvarṇāñcitaṃ taram ayam vyatārīt ||

niççeṣaçāstrair likhitais sanāthā[n]
(54) . . . . ān |
sa pustakān adhyayanācchidārthaṃ (2)
tatrāçrame nekavidhān acaiṣīt ||

(55) . . . .
padmāsanāsīnam ivātmayonim |
rājanyarājīsurasaṅghajuṣṭam
(56) . . . . ||

---

(1) La première syllabe était en *i*, la 2e en *m*.

(2) *Acchidā*, « continuité », n'est pas relevé dans les lexiques, mais on y trouve *chidā*, « le fait de couper ».

tañ ca pratīkṣyaṃ priyasatkriyābhir
abhyarccya viçrāntasukhopaviṣṭam |
(57) . . . .
vārttām aprcchad mudito narendraḥ ||

sa cāha sarvvatra çivaṃ vinetu[ḥ]
(58) . . . . |
nirantarāyās sukhinas svakāryyān
neme janāḥ puṇyakṛtaḥ cyutās smaḥ ||

[Suit une dizaine de lignes tronquées qu'il n'y a aucun intérêt à reproduire].

*
* *

TRADUCTION.

Sarga I.

I–XV. . . . .

XVI. Par sa seule puissance [émettant] la Matière, l'Unique, ayant en lui l'essence des trois Guṇas, [est devenu] Hiraṇyagarbha, Hari... ; par sa puissance aussi, il est resté immuable. Je l'adore !

XVII. Pour produire la dualité... il émet, par sa puissance, la Matière primitive; puis, ayant atteint son but, il la ramène à lui. Ce Maître de la vie, je l'adore !

XVIII–XXI. . . . .

XXII. Ayant ainsi gagné le Seigneur par mes louanges, mes yeux furent comblés [par son apparition]. Plein de tendresse pour moi, son fidèle, l'Incréé me dit en souriant :

XXIII. « Je te chargerai à perpétuité, toi et ta lignée, d'un service divin pour la sanctification de la terre. Sur le mont Bhadreçvara, ici, dans le Kambudeça, j'établirai mon propre Liṅga.

XXIV. « En l'honorant avec sagesse, tu obtiendras par moi la libération de l'existence. Puisque je suis le Maître du servage et de la liberté, je dois être adoré par ceux qui aspirent à l'émancipation.

XXV. « Que la célébration quotidienne de mon culte jusqu'à la fin des temps se perpétue dans ta famille ! » — « Comment exécuter cette parole inconcevable de Smarāri ? » Cette pensée occupait sans cesse mon esprit.

XXVI. Fervent contemplateur de ce dieu, désireux d'avoir sous les yeux cette Lumière suprême, mon cœur, plein du bonheur de le voir, ne connut pas les regrets de l'exil.

XXVII. Que je devienne un vermisseau ou un insecte, plutôt que [d'obtenir] l'empire du monde par une autre volonté que celle de Bhava ! Telle est ma résolution, comme celle d'Abhimanyu (?).

XXVIII. C'est une vérité notoire que le monde n'est pas libre : tiré par Maheçvara, comme un bœuf qui a une corde dans les naseaux, il va au ciel souhaité ou à l'affreux enfer.

XXIX. . . . .

XXX. . . Pour le sacre de son fils, le roi du Cambodge se préoccupa de trouver un *hotar* doué de pureté, de science, de conduite, de bonne naissance et d'une vie irréprochable.

XXXI. Pour me faire venir, me sachant expérimenté et digne de confiance, il m'envoya chercher avec un grand appareil pour le voyage et avec une foule de jonques, comme jadis Lomapāda fit Ṛçyaçṛṅga.

XXXII. Des rois venus d'autres contrées. . . . sur la route royale, il y eut des fêtes sans précédent organisées par les divers métiers propres à chaque pays.

XXXIII. Des bannières déployées flottaient dans l'air ; d'harmonieuses musiques se faisaient entendre. . . . [la foule] était immobile de joie.

XXXIV. Dans l'attente de mon arrivée. . . . . elle était pareille à une nuit ténébreuse ; mon apparition, obtenue par elle, fut comme le lever de la lune.

XXXV-XLI. . . . . du fils du roi du Cambodge. Ayant vu les lieux sacrés et les sanctuaires. . . le mont Çivāṅghri. . . . Dans le lieu nommé Kuçasthalī . . . . . On l'appelait Chok Phsāṅ. . . . Plein de joie, dans ce saint asile de science qui purifie des péchés, et qu'on appelle Kuçasthalī, j'établis mes parents et [j'adorai] Çiva.

XLII-XLVIII. . . . ta lignée maternelle. . . ces sacrificateurs. . . . . . les trois castes. . . . ardemment dévoués à Parameçvara. . . . A te rencontrer, ma joie . . . . . . Car de nous dépend le. . . des mérites. . .

XLIX. Que le pays au nord de cette montagne. . . rempli d'abondantes richesses, t'obéisse, à toi et à ta descendance.

L. . . . .

LI. Alors, il accomplit, selon le rite, toutes les autres cérémonies [prescrites] pour l'érection d'un liṅga de Paçupati. . . Le roi, qui regardait du même œil l'or et une motte de terre, sous prétexte de lui conférer un bienfait, reçut en retour l'apaisement du désir.

LII. Les dieux [venus] pour rendre à Çiva sous la forme du Liṅga les pieux devoirs [qui donnent] aux fidèles la félicité suprême, obtinrent une beauté [resplendissante]. Ce que voyant, le Muni fut pénétré d'étonnement.

Fin du premier chapitre du récit.

Sarga II.

I. Après avoir consacré le Liñga de Çiva avec l'onde pure d'un *tīrtha*, et l'avoir honoré selon le rite, le Yogin s'appliqua sans relâche au *yoga* et son éclat brilla comme le soleil.

II. Alors les dieux, Indra en tête, considérant avec admiration le courageux Muni, pénétrés de respect pour la grandeur de son ascétisme... lui dirent avec bienveillance :

III. « Cette montagne, ce Liñga de Çambhu, l'eau de cet excellent *tīrtha*, toi-même enfin, qui es un trésor de sagesse, qu'y a-t-il de plus saint dans les trois mondes à proposer à l'adoration des hommes ?

IV. « Tu es la sanctification des trois [mondes], comme.... ô Muni. Notre entrée dans ce séjour, opérée par ta consécration est aussi indestructible que l'est pour les grammairiens l'union de la préposition et du mot [1].

V. « Comment pourrait-on ne pas t'honorer, toi qui es...... par Çiva ? Les ......suivent le désir de Maheçvara comme les étoiles la marche [du soleil].

VI. « En voyant l'élévation que t'a conférée Maheçvara gagné par ta sainteté, on reconnaît qu'il n'y a pas une source de prospérité comparable à la grâce de Maheçvara.

VII. « L'élévation produite par la vertu est réputée très supérieure à celle qui vient de la nature ; nous, qui jouissons d'une suprématie naturelle, nous t'honorons, Muni, toi dont la puissance est née de la vertu.

VIII. « Nous autres habitants du ciel, nous ne sommes en quelque sorte que les gardiens de la maison : car ceux qui ont conquis la sainteté par la perfection de leur ascétisme, ceux-là doivent posséder dans le ciel des trésors de félicité. Donc, ô sage, viens réjouir [de ta présence] le séjour des dieux. »

IX. Sous la parole des dieux l'ascète fut ravi de joie, comme un arbre arrosé par l'onde des premiers nuages [de la saison des pluies] ; les saluant de ses mains jointes, il leur adressa ce discours, lui, le connaisseur de la Vérité suprême :

X. « La seule pensée d'êtres tels que vous efface à l'instant les péchés accumulés pendant de longs kalpas ; à votre vue j'ai reconquis la pureté et c'est en vous connaissant que je m'estime moi-même.

XI. « Les austérités que j'ai amassées par pensées, paroles et actions sont maintenant réalisées devant mes yeux, puisque, ô Impeccables qu'on ne voit pas en vain, vous venez, attendris de compassion, sur le chemin de mes regards.

---

(1) Jeu de mots sur *pada* (séjour, mot) et *gati* (entrée, préverbe).

XII. « En m'accordant votre séjour, vous poussez à l'extrême votre bonté pour moi, je le sens : à l'accepter, si disproportionné qu'il soit à ma personne, comment ne rougirais-je pas de mon inconscience devant les gens de bien ?

XIII. « Le *yoga* m'a rendu peureux de la vie : comment pourrais-je lâcher la bride à la volupté sur la mauvaise route de la passion ? De plus, Maheçvara m'a confié spécialement le service de son Liṅga.

XIV. « En considération de Çaṃbhu, cause unique du monde, pardonnez-moi de ne pas exécuter vos ordres : car ce n'est pas à moi seulement, c'est à vous aussi qu'incombe le devoir de l'adorer sans cesse, présent dans le Liṅga. »

XV. Ayant ainsi parlé, il fit respectueusement une nouvelle oblation aux dieux, en les saluant le visage détourné, comme pris de timidité devant eux. Les dieux répliquèrent au Muni :

XVI. « Pour les hommes de ta sorte, qui aspirent à la délivrance, évidemment la faveur que t'offre notre bienveillance est sans objet : mais l'enthousiasme éveille le besoin de donner, car l'impulsion du désir ne s'inquiète pas du lieu.

XVII. « Bien que tu n'aies pour toi-même nul besoin de nos faveurs, si tu en es désireux pour ta famille, choisis-les : car l'ambition est respectable quand elle a pour objet des parents appliqués à observer leurs devoirs. »

XVIII. Le brahmane dit : « Par votre bienveillance envers moi vous méritez bien votre titre de Lokapālas (protecteurs du monde) : le penchant à la compassion envers autrui se manifeste [toujours] chez les justes. Accordez-moi donc cette grâce :

XIX. « Que ma lignée, préposée par Çiva au service de son Liṅga, ici dans le lieu appelé Kuçasthalī, près du mont Çaivāṅghri, subsiste sur la terre, par votre grâce, jusqu'à la fin des temps !

XX. « Que dans cette famille, sanctifiée par de nombreuses générations de sages, se manifeste puissamment la réunion de toutes les sciences ! Que dans ce lieu, sans interruption, prospère la succession des sacrifices en l'honneur de Çiva !

XXI. « Que tous les tīrthas réunis, par lesquels la masse des péchés est effacée, y soient à jamais présents ! Que ce lieu, plein d'une réunion de vertus toutes-puissantes soit pour le monde la source d'un grand orgueil ! »

XXII. A ces paroles du Muni, les dieux charmés dirent : « Que ce que tu désires soit ! Comment, toi qui purifies les trois mondes par de telles austérités, tous tes souhaits pourraient-ils ne pas s'accomplir ? »

XXIII. Ayant créé cet *āçrama* — un monde ! — rempli d'abondantes richesses, et qui subsiste encore aujourd'hui, entretenu par des villages pleins de serviteurs et autres [auxiliaires], enrichi de libéralités faites à l'intention des prêtres, les dieux retournèrent au ciel.

XXIV. Après le départ des dieux, les rois rivalisèrent de zèle pour le culte de Çiva ; là [furent fondés] de nombreux *āçramas* comblés de richesses et dont l'éclat semblait éclipser celui des mondes célestes.

XXV. Dans ces *āçramas* s'élevait constamment le son des textes sacrés récités par des générations de maîtres et de disciples ; énoncée avec force par des foules joyeuses, la parole suprême couvrait l'harmonie hachée des instruments de musique.

XXVI. Se tenant là, honoré des trois mondes, [le Muni] avait la grâce de Çiva qui eût établi [là] son séjour. . . . . pour enseigner au milieu des Munis les dogmes çivaïtes.

XXVII. . . . .

XXVIII. Le sage, ayant établi le fils de sa sœur, soleil brillant sur les lotus de sa race. . . égal à lui-même. . . [entra dans le séjour] qui n'a ni fin ni mesure.

Second chapitre du récit.

Sarga III.

I. Sa lignée féminine eut pour ornement (*tilaka*) une femme nommée Tilakā, fille de la fille de l'intelligent Vijayendrasūri, fille du paṇḍit royal Guṇaratnasindhu et petite-fille de la fille du sage Çrī-Kavīçvara.

II. Tout enfant, resplendissante des feux jetés par les gemmes de ses parures, debout au milieu des cercles de ses brillantes compagnes pareilles à des constellations, bien que son éclat fût terni par l'habitude de jouer dans la poussière, elle faisait de la terre le firmament (1).

III. Adolescente, elle acquit non seulement une beauté supérieure associée à une conduite parfaite, mais encore une situation florissante et digne de sa race, avec l'estime des plus grandes familles.

IV. Les premiers des maîtres royaux, les savants les plus éminents rendirent hommage à cette illustre jeune fille : « C'est Vāgīçvarī Bhagavatī, » proclamèrent-ils, et ils lui décernèrent dans les concours des joyaux à profusion.

V. Cette déclaration la rendit célèbre dans le monde : elle porta [désormais] le nom de Vāgīçvarī Bhagavatī. En considérant tout ce qu'elle accomplit de surhumain, personne ne douta de sa nature divine.

VI. Voyant qu'elle avait atteint l'âge nubile, son père s'inquiéta de lui chercher un fiancé. Mais un saint, que sa puissance mystique égalait au ṛṣi Narada, lui fit cette prédiction :

---

(1) Le mot *mandāmçu*, « au faible éclat », est synonyme de *candra*, « lune » : donc la poussière, tout en ternissant son éclat, l'identifiait à la lune ; d'autre part ses compagnes tournant en rond autour d'elle comme des constellations, la terre était l'image du ciel.

VII. « Ta fille Vāgīçvarī Bhagavatī est destinée à faire le bonheur d'un Çiva terrestre : gagné par les dures pénitences [accomplies par] des générations de saints, il viendra bientôt ici pour la sanctification [de ta maison].

VIII. « Sa pure dévotion à Çiva lui vaut d'être connu dans le monde sous le nom de Namaççivāya ; comme la fin de la saison chaude épand les nuages, ainsi il propage les dogmes çivaïtes.

IX. « Ses exertions de corps, de parole et d'esprit lui ont mérité une félicité parfaite. Distingué par la science et la piété, passionné pour la délivrance, il doit être reconnu par toi aussi comme une portion de Çiva. »

X. Et lui (Guṇaratnasindhu) ayant écouté ces paroles du saint, en présence du cercle de sa famille, appela joyeusement son oncle maternel nommé Kulapa[ṇḍita] et lui répéta ce discours.

XI. Celui-ci, qui connaissait de longue date l'histoire de ce [Namaççivāya] dont la gloire était répandue dans les trois mondes, se réjouit ; et tous, ayant préparé une fête, invitèrent ce parangon de vertu.

XII. Le pavillon (*catuṣka*) était rempli d'une profusion de fleurs célestes. Au premier rang se tenait [Guṇaratnasindhu], beau comme la lune avec ses joyaux étincelants, entouré de la foule de ses parents, goûtant le plaisir de la situation...

XIII. C'est qu'en vérité la prospérité était venue entre ses mains. Ce qui lui fut donné était unique... sans limites visibles, reçu par nul autre, au plus haut point désirable.....

XIV. Un fils leur naquit, comme le feu de leur sacrifice, possédant l'énergie du sacrifice, et qui reçut le sacrement de son saint père lui-même. Il apparut comme l'ultime fruit des bonnes œuvres accumulées par les grands hommes qui s'étaient succédé dans sa race.

XV. Appelé Subhadra par ordre du précepteur spirituel de ses parents, il porta aussi le nom de Mūrdhaçiva ; enfin il fut connu dans le monde sous le titre de Paṇḍit royal du roi Jayavarman.

XVI. Bien qu'instruit dans toutes les Ecritures, à commencer par le Veda, il se plaisait [surtout] aux Ecritures çivaïtes, d'après la tradition de sa famille. Méditée constamment depuis son enfance, la Lumière suprême le préservait des obstacles.

XVII. Tout jeune encore, il brillait comme un feu nouvellement allumé ; il était honoré de tous les grands sages puissants par l'éclat de la science ; grâce à son esprit pénétrant, il restituait les textes mutilés qui avaient longtemps déjoué les efforts des savants.

XVIII. Plus d'une fois, dans une cérémonie de consécration (*dīkṣāvidhi*), il consentit avec bienveillance à faire boire aux sages altérés, non seulement le Soma, mais encore le nectar des systèmes Nyāya, Sāṃkhya, Vaiçeṣika, du Çabdaçāstra [de Pāṇini] et du Bhāṣya [de Patañjali].

XIX. Dans son *âçrama* [rempli du] défilé des présents offerts [par ses élèves] à la fin de leurs études et parfumé de la fumée des oblations ininterrompues s'élevait la voix des étudiants discutant sur les textes difficiles avec la dextérité de controversistes éprouvés.

XX. Un jour, dans un sacrifice, le roi Jayavarman, voulant honorer une réunion d'hommes de mérite, chargea des connaisseurs en toutes sciences de les examiner selon leur mérite.

XXI. Avec leurs livres sous les yeux, ils se mirent à interroger [Subhadra] à leur guise; mais il trancha leurs objections (ou leurs ailes) avec le foudre de sa pensée, comme Indra celles des montagnes.

XXII. Les yeux agrandis d'étonnement, ils le contemplaient dans la beauté de ses talents accomplis (ou de ses *kalās* complètes), brillant comme la lune au ciel de la cour royale, au milieu de ces étoiles: les sages.

XXIII. Par la perfection de ses mérites, comme Yajñavalkya à la cour du roi de Videha (Janaka), il éclipsa tous les savants dès sa jeunesse et reçut du roi des marques d'honneur: éléphants, chevaux, joyaux, etc.

XXIV. Depuis ce temps il fut sans conteste un objet d'admiration pour tout le peuple: car à qui de bons joyaux vérifiés avec compétence n'inspirent-ils pas le respect?

XXV. Le roi lui confia successivement l'inspection des biens sacrés et des établissements religieux, puis le jugement des différends entre les notables, tant en matière religieuse qu'en matière civile.

XXVI. Bien que la multitude de ses mérites lui fît déjà une parure de joyaux, le roi, en considération de ces mérites éminents, l'orna encore de pendants d'oreilles d'or, de cordons brahmaniques, de fines étoffes aux couleurs variées, etc.

XXVII. Ensuite Dharaṇīndravarman, sans avoir désiré la royauté, quand le roi son frère cadet fût retourné au ciel, par simple compassion et cédant aux prières des multitudes humaines sans protecteur, gouverna la terre avec prudence.

XXVIII. Plus âgé, il donnait par ses qualités un [plus grand] développement aux sept Prakṛtis [1] inébranlables : car la lune pleine rend plus pleine la mer de lait.

XXIX. Ami du Dharma, il aimait que [Subhadra], instruit dans toutes les Ecritures, lui enseignât le Dharma : car d'ordinaire on prend plaisir à entendre parler de l'objet de son affection.

---

[1] Les sept éléments constitutifs de l'Etat: roi, ministres, forteresses, sujets, trésor, armée, alliés.

XXX. Ensuite [vint] un roi fils de Çrī-Narendralakṣmī, fille de la sœur des deux rois [précédents], tel que Kārttikeya [fils] de Bhavānī: il fut pour les ennemis les plus redoutables comme un lion en présence des éléphants.

XXXI. La splendeur de ses pieds (ou de ses rayons) dominait les têtes des rois (ou les cimes des montagnes), comme celle du soleil rayonnant; et, malgré son nom de Çrī-Sūryavarman, il était une lune pour le contentement de ces lotus: les gens de bien.

XXXII. Tout jeune encore, à la fin de ses études, il éprouva le désir de la dignité royale de sa famille: or elle était alors dans la dépendance de deux maîtres, comme le nectar en Rāhu (1).

XXXIII. Lâchant sur la terre des combats l'océan de ses armées, il livra une terrible bataille; bondissant sur la tête de l'éléphant du roi ennemi, il le tua, comme Garuḍa, [s'abattant] sur la cime d'une montagne, tue un serpent.

XXXIV. La terre était plongée dans cette mer: la destruction [infligée] par les ennemis; pareil au Sanglier (Viṣṇu), il l'en tira, sans la blesser, au moyen de cette défense: son bras, et il la rétablit dans son état normal antérieur.

XXXV. Les rois des autres pays qu'il désirait subjuguer, il les vit venir portant le tribut. Il alla lui-même dans le pays de ses ennemis et il éclipsa la gloire du victorieux Raghu.

B, 37-40. Il fit un [groupe de] trois édifices de pierre [avec] des murs... embelli d'une série d'ermitages et de grands bassins, entouré de bosquets de lianes fleuries, fréquenté par des groupes de ṛṣis et d'Apsaras, semblable aux trois sommets dressés du Meru primordial.

(41-42). La multitude des bannières flottant dans l'air, les musiques harmonieuses qui montaient jusqu'au ciel, les chants mélodieux qu'accompagnaient les instruments à cordes, les danseuses qui l'animaient, tout le rendait semblable au paradis d'Indra.

(43-44). Les antiques légendes qui furent jadis révélées au *dīrghasattra* de Çaunaka par la voix du Sūta, on les voyait toutes reproduites sur le mur brillant de tableaux.

(44-45). Là le sage érigea ensemble un Liṅga d'Īça, une statue de Ṣaḍānana et une de Gaurī Mahiṣāsurāri... prolongement de sa renommée dans le sacrifice.

(45-46). Par des vases d'or pareils à des lotus d'or, par des coupes, des aiguières, des goblets étincelants comme s'ils eussent été couverts d'écume, il fit de ce temple un autre Fleuve céleste.

---

(1) Allusion soit à l'éclipse, pendant laquelle la Lune, avalée par Rahu, partage forcément avec lui le nectar qui la constitue, soit au barattement de la mer, pendant lequel Rahu réussit à détourner à son profit une partie de l'amṛta.

(47-48). Les éléphants...... les chevaux qui y bondissaient comme les vagues, le chant des oiseaux, la masse de joyaux dont il resplendissait, les conques... tout le rendait pareil à l'océan.

(48-49). Ceux qui étaient à pied reçurent un char; ceux qui étaient sans ornements, une parure; ceux qui étaient mal vêtus, un vêtement précieux.... Recevant tout cela sous prétexte du sacrifice, les sages s'inclinèrent.

(49-50). Les sourires des sages ainsi honorés étaient pareils... aux fleurs des arbres, à la lueur des étoiles dans la nuit.

(51-52). Pour [les] honorer.... de troupeaux d'éléphants, de chevaux, de bœufs, de buffles, de moutons; il accumula l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le bronze, le fer.

(52-53). Ce qu'il possédait lui-même par don du roi : palanquin, parasol, aiguière, coupe, etc.... [tout cela] rehaussé d'or, splendide, il en fit présent [au temple].

(53-54). Dans cet āçrama, pour que l'étude y fût poursuivie sans interruption, il réunit un grand nombre de manuscrits traitant de toutes les sciences...

(55-56)... comme Brahmā assis sur son lotus; réjoui par des groupes de dieux et des cortèges de princes...

(56-57). Quand ce sage vénérable eût été comblé de marques d'honneur, qu'il fut délassé et assis à l'aise... le roi joyeux lui demanda de ses nouvelles.

(58). Il répondit au roi: «Tout va bien! Sans entraves, heureux, vertueux, nous ne manquons pas à nos devoirs.»

CATALOGUE DU MUSÉE KHMÈR DE PHNOṂ PÉÑ.

Par Henri PARMENTIER,

Architecte diplômé par le Gouvernement,
Chef du Service archéologique de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Le Musée khmèr de Phnoṃ Péñ n'est pas à proprement parler un Musée, c'est-à-dire un groupement de pièces destinées à faire connaître, par des exemples soigneusement choisis, les caractéristiques d'un art et ses plus grandes beautés. C'est plutôt une sorte de lieu d'asile: il réunit en effet seulement des pièces anciennes que le hasard de la ruine ou des déprédations plus ou moins intelligentes ont arrachées aux ensembles pour lesquels elles avaient été exécutées, ou d'autres que leur isolement exposait à une disparition prochaine. Un grand nombre de ces pièces avaient d'abord été conservées dans les Résidences, avant d'être réunies dans un dépôt central. Il ne faut donc pas compter trouver dans ce Musée des spécimens complets de l'art khmèr assemblés suivant un plan méthodique; par une heureuse chance, il n'en est pas cependant de bien caractéristique qui fasse absolument défaut, et leur réunion donne une idée assez complète des manifestations de cet art. D'ailleurs, pour rendre cet ensemble plus représentatif, nous avons eu recours à l'occasion à l'emploi de moulages.

Le Musée de Phnoṃ Péñ contient un certain nombre d'inscriptions en sanskrit et en vieux khmèr; un nombre plus grand de sculptures, idoles ou fragments de constructions; quelques travaux modernes qu'il a paru utile d'acquérir en raison de la décadence rapide de l'art cambodgien; enfin un certain nombre de pièces, la plupart en métal, retrouvées dans le sol en divers points.

Une bibliothèque assez complète permet de consulter les principaux ouvrages qui de près ou de loin se rapportent aux études d'art cambodgien.

Les inscriptions (une vingtaine) et les sculptures (150 environ) proviennent pour la moitié de notre ancien Musée de Saigon. Les pièces qui en faisaient partie avaient elles-mêmes une triple origine. Pour une part elles avaient été réunies par les soins de notre directeur d'alors, M. Finot, à la suite de son premier voyage d'étude dans toute l'Indochine: un certain nombre de pièces dont la conservation au Cambodge ne lui sembla pas pouvoir être assurée sur place, en particulier des sculptures et des inscriptions de Saṃbór, furent transportées à Saigon à cette époque. Il va de soi que ces pièces sont accompagnées de tous les renseignements d'origine nécessaires. A Saigon, nous eûmes nous-même la bonne fortune de mettre la main sur deux mines de sculptures et d'inscriptions, l'une au Jardin Botanique de la ville, l'autre, plus importante encore, dans un bosquet du jardin qui entoure le palais du Gouverneur Général. Quelques-unes de ces inscriptions étaient considérées comme perdues depuis de

longues années, et certaines sculptures présentaient le plus haut intérêt, comme la statue, malheureusement incomplète, de Brahmā (**S. 9**, 1); par contre aucune de ces pièces n'avait gardé de certificat d'origine, et c'est la cause principale de la désolante fréquence dans le catalogue qui suit de la mention « origine inconnue ». Enfin dans une tournée récente, nous avons ramené de diverses Résidences où elles avaient été recueillies un certain nombre de pièces, auxquelles sont venues se joindre diverses sculptures trouvées récemment au Cambodge [1].

Les objets modernes ont été déposés au Musée après l'exposition de Marseille où ils avaient figuré. Quant aux pièces qui forment la quatrième classe, elles proviennent pour la plupart du hasard d'une tranchée. Quelques-unes des plus belles ont été données par S. M. Sisóvat, auquel le Musée est redevable de son installation même.

En effet, le petit édifice de style cambodgien qui l'abrite a été construit dans le palais qu'occupait le roi, alors qu'il n'était qu'ŏbbarăč, sur les fonds de la couronne. Malheureusement l'emplacement de ce petit bâtiment est trop loin du centre et ses dispositions mêmes ne lui permettent aucune extension nouvelle: aussi est-il fortement question de le transporter en un point d'accès plus aisé et où il aurait toutes facilités de se développer. C'est un projet dont on ne peut que souhaiter vivement la réalisation prochaine.

Dans ce catalogue chaque pièce a reçu un numéro spécial et une description aussi complète qu'il a semblé utile. La cote donnée entre parenthèses à la suite de la désignation de la pièce est celle du catalogue de l'ancien Musée de l'École à Saigon. Les noms de lieux qui accompagnent la désignation de la pièce sont, dans l'ordre: 1° le nom du temple ou du village dont la pièce provient; et, entre parenthèses, 2° le nom de la province cambodgienne dont ce point dépend; 3° le nom de la circonscription administrative française à laquelle cette province est rattachée à l'heure présente. Pour les dates assignées aux diverses pièces, nous avons adopté une division en trois périodes: 1° la première, dite *primitive*, qui correspond aux temps antérieurs à la floraison d'Aṅkor (VIe-IXe siècles); 2° la période d'apogée, que nous désignons sous le nom de *classique* (IXe-XIVe siècles); 3° la dernière, époque de décadence, que nous appelons *basse époque* et *temps modernes*. Dans l'indication des dimensions, le premier chiffre représente la hauteur des parties apparentes de la pièce, le second et le troisième sa largeur et sa profondeur, pour le spectateur placé devant. Dans les références, l'*Inventaire des inscriptions du Champa et du Cambodge*, de M. George Cœdès (*BEFEO*, VIII, 37 sqq.), est cité sous la forme abrégée « Cœdès, Camb. », et l'*Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, du commandant Lunet de Lajonquière, sous la forme « Lajonquière, *Invent.* »

---

[1] Deux pièces (**S. 1**, 2, et **S. 8**, 2), qui devaient entrer au Musée et avaient déjà reçu une cote au Catalogue, resteront finalement *in situ*, les villages propriétaires étant revenus sur leur première décision : elles seront remplacées par des moulages.

I. — INSCRIPTIONS.

Les inscriptions sont désignées par **I**; *la cote* **I. O.** *est réservée aux inscriptions entrées au Musée depuis l'établissement de son premier Inventaire; les autres cotes sont celles mêmes de cet Inventaire, les manquants correspondant à des inscriptions chames, laotiennes, etc., aujourd'hui déposées à notre Musée de Hanoi.*

I. O. 1. STÈLE.

Phnoṃ Čisór (Bàti, Tàkèv).

2 colonnes de 10 vers et 11 lignes, plus quelques mots d'une autre écriture près de la seconde colonne de vers. — Époque classique.

Grès blanchâtre. — Plus de 0,61 × 0,42 × 0,10.

Cette inscription n'a pas encore été étudiée Cf. Cœdès, Camb. 32.

I. O. 2. STÈLE.

Bàsåk (Roṃduol, Prei Vẽṅ).

Inscrite sur une seule face; angle cassé à droite; 26 lignes, les 4 en bas très abîmées. — Elle aurait été trouvée recouverte de 3 feuilles d'or, d'après les dires des indigènes. — Époque classique.

Grès blanchâtre. — 0,56 × 0,22 × 0,05.

I. O. 3. STÈLE.

Phum Kòṃrieṅ (Phnoṃ Pèñ, Kandàl). Conservée antérieurement à la Résidence de Kandàl.

Inscrite sur deux faces, l'une de 18 lignes, l'autre de 14, de grands caractères, toutes deux admirablement conservées. — Cf. Cœdès, Camb. 154. — Époque primitive.

Schiste noir. — 0,92 × 0,41 × 0,10.

L'Inventaire porte par erreur: Environs (de Kòmpoṅ Thoṃ).

I. O. 4. PIÉDROIT INSCRIT.

Saṃbór (Saṃbór, Kòṃpoṅ Càm).

9 lignes grossièrement écrites.

Grès jaunâtre. — 1,82 × 0,66 × 0,19; hauteur de la partie inscrite: 0,35.

Inscription non encore étudiée.

I. O. 5. STÈLE.

Pàlhàl (près de la province de Pòrsåt, mais dans Bàttaṃbaṅ).

Munie de son socle; ornée sur la face antérieure d'un groupe de Çiva et d'Umā, le dieu, assis à la javanaise, portant sur sa cuisse gauche sa femme agenouillée. — A, 38 lignes; B, 32; caractères fins. — Époque classique.

Grès gris. — 0,93 × 0,54; — 0,51 × 0,12.

Inscription non encore étudiée.

I, O, 6. Dalle inscrite.

Trapãṅ Thoṃ (Kŏṃpot, Kŏṃpot).

Inscrite sur deux faces de quatre lignes très nettes ; à chaque face manque une extrémité. — Époque primitive.

Marbre blanchâtre. — 0,22 × 0,46 × 0,05.

Inscription non encore étudiée.

I. O, 7. Empreinte de pieds sacrés (S. 29, 2).

Thất Bà Côn (Stưn Trèn, Stưn Trèn).

Mot inscrit. — Époque primitive.

Grès gris. — 0,08.

I, 10. Piédroit inscrit (I, 10).

Tàkiṅ, Saṃbór (Saṃbór, Kŏṃpoṅ Čàm).

22 lignes. Cf. Cœdès, Camb. 125. — Époque classique.

Grès gris. — 1,77 × 0,61 × 0,17 ; hauteur de la partie inscrite : 0,68.

Inscription non encore étudiée.

I, 11. Piédroit inscrit (I, 11).

Tàkiṅ, Saṃbór (Saṃbór, Kŏṃpoṅ Čàm).

En deux pièces s'ajustant en biais ; en haut, assemblage oblique pour recevoir le linteau. Deux inscriptions, l'une de 20 lignes, l'autre de 2 lignes, d'écriture plus grande. — Époque primitive.

Grès gris. — 2,06 × 0,60 × 0,18 ; hauteur de la partie inscrite : 0,61.

I, 10 et I, 11 ne font pas partie de la même porte. Cf. Cœdès, Camb. 129. Non étudiées.

I, 15. Stèle (I, 15).

Bàn Hươy Thàmô (Commissariat de Pàkse, Laos).

En deux fragments ; un des angles supérieurs manque ; munie d'une base monolithe. — A, 33 lignes, écriture nāgarī importée de l'Inde du Nord ; B, 38 lignes, écriture cambodgienne ordinaire. Inscription sanskrite ; une des nombreuses stèles digraphiques de Yaçovarman où ce roi rappelle l'érection d'un monument important qui est sans doute le Bàyon d'Aṅkor Thoṃ ; 811 ç. (= 889 A. D.). — Cf. Cœdès, Camb. 362, et *BEFEO*, I, 59. — Époque classique.

Grès gris. — 1,07 × 0,72 × 0,23 ; hauteur de la partie inscrite : A, 1,01 ; B, 1,14.

I, 18. Fragment d'inscription (I, 18).

Saṃbór ? (Saṃbór, Kŏṃpoṅ Čàm).

4 lignes frustes. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,70 × 0,28 × 0,14.

Inscription non encore étudiée. Cf. Cœdès, Camb. 131.

I, 20. Piédroit inscrit (I, 20).

Trapãn Prei, Saṃbór (Saṃbór, Kǒṃpoṅ Càm).

Cassé obliquement dans le haut ; 6 lignes incomplètes, 13 lignes et demie complètes. — Inscription en khmèr relatant une donation d'esclaves au dieu Amareçvara (Viṣṇu ou Indra). — Cf. Cœdès, Camb. 127. — Époque primitive.

Grès gris. — 1,36 × 0,66 × 0,18 ; hauteur de la partie inscrite : 0,89.

I, 21. Pierre inscrite (stèle ou piédroit) (I, 21).

Saṃbór (Saṃbór, Kǒṃpoṅ Càm).

Cassée dans le bas ; deux inscriptions de 6 et 2 lignes en sanskrit. — Cf. Lajonquière, *Invent.*, I, 189, et Cœdès, Camb. 130. — Époque primitive.

Grès brun. — 1,10 × 0,49 × 0,13 ; hauteur de la pierre inscrite : 0,48.

I, 22. Stèle (I, 22).

Kuk Trapãṅ Srók (Čoṅ Prei, Kǒṃpoṅ Càm).

A, une trentaine de lignes horizontales et quelques lignes verticales en bas ; B, 30 lignes ; C, 3 lignes verticales ; D, 4 lignes verticales. — Face principale A : groupe de Çiva et Umā sur le bœuf Nandin devant une niche fleuronnée ; base monolithe avec la stèle. — Cf. Cœdès, Camb. 91, et *BEFEO*, I, 161. — Époque classique.

Grès gris. — 0,95 × 0,44 × 0,15.

L'inscription en khmèr n'a pas encore été étudiée.

I, 23. Stèle (I, 23).

Phnoṃ Práḥ Bàt (Čoṅ Prei, Kǒṃpoṅ Càm).

A, 32 lignes, écriture nāgarī ; B, 34 lignes, écriture cambodgienne. Piédestal monolithe. — Inscription sanskrite, une des stèles digraphiques de Yaçovarman (voir I, 15) ; 811 ç. (= 889 A. D.). — Cf. Cœdès, Camb. 95. — Époque classique.

Grès gris. — 1,31 × 0,80 × 0,17 ; hauteur de la partie inscrite : A, B, 0,95.

I, 26. Stèle (I, 26).

Vat Phu (Commissariat de Påkse, Laos).

Deux colonnes de 10 vers. Dans le fronton supérieur orné, le trident de Çiva. Inscription sanskrite de Jayavarman I, relatant la fondation d'un sanctuaire sur le Liṅgaparvata, « montagne du Liṅga ». Fin du VI[e] siècle ç. (= VII[e] A. D.). — Cf. Barth, *BEFEO*, II, 239, et Cœdès, Camb. 367. — Époque classique.

Grès jaune. — 2,04 × 0,85 × 0,15 ; hauteur de la partie inscrite : 0,34.

I, 31. Piédroit inscrit (I, 31).

Lovèk (Lovèk, Kǒṃpoṅ Čhnàṅ). Conservée antérieurement au Jardin Botanique de Saigon.

35 lignes. Cette pierre porte une inscription en langue khmère de l'époque de Jayavarman I ; elle rappelle une donation d'esclaves à la divinité de Samudrapura, « la ville maritime ». Fin du VI[e] siècle ç. (= VII[e] A. D.). — Cf. AYMONIER, *Cambodge*, I, 135, CŒDÈS, Camb. 137, et *BEFEO*, II, 224.

Grès noir. — 1,77 × 0,42 × 0,17 ; hauteur de la partie inscrite : 0,70.

I. 33, PIÉDROIT INSCRIT (I. 33).

Tháp Mười (Phong-nam, Sadec, Cochinchine). Conservée antérieurement dans le Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

10 lignes. — Cette pierre porte une inscription khmère relatant un don d'esclaves au dieu Çrī Amrātakeçvara (forme de Çiva). VI[e] siècle ç. (= VII[e] siècle A. D.). — Cf. CŒDÈS, Camb. 8, et *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès schisteux noirâtre. — 1,48 × 0,51 × 0,12 ; hauteur de la partie inscrite: 0,26.

II. — SCULPTURES ANCIENNES SUR PIERRE.

Les numéros de **S. 1** *à* **S. 19** *sont des représentations brahmaniques et diverses.*

S. 1. *ÇIVA.*

S. 1, 1. ÇIVA

Kômpon̊ Čàm Kau (Mulpumŏk, Stưn̊ Trèn̊). Statue trouvée par M. KLEIN dans une citadelle ruinée en face d'un village appelé Kômpon̊ Čàm.

En plusieurs fragments; la main droite manque. Çiva, ascète, debout sur sa cuve à ablutions, tient un flacon de la main gauche; vêtu du langouti qui porte petit nœud en avant et grand nœud en arrière attachant le pan qui passe sous les jambes; chignon en nœud, marque sur le front rappelant l'œil frontal. La cuve à ablutions, sans bec, est percée d'un trou oblique qui rejette les liquides sacrificiels à l'extérieur. — Basse époque.

Grès gris. — Non compris tenon : 1,72 × 0,47 × 0,28.

S. 1, 2. ÇIVA.

Bàsǎk (Romduol, Prei Vên̊).

Çiva, ascète, est accroupi à la javanaise, la main droite tenant un attribut cassé qui peut être un glaive vertical; œil frontal; les trois yeux montrent des traces d'émail et les deux principaux avaient la prunelle incrustée. Le dieu est vêtu d'un sampot rayé avec grand nœud en demi-papillon en arrière et pan en besace en avant. Maillot indiqué par une échancrure sur le cou. Chignon cylindrique orné, un peu bulbé. — Époque primitive ?

Moulage plâtre; la pièce originale est en grès gris — 1,48 × 0,80 × 0,56.

S. 2. *ÇIVA SOUS LA FORME DU DVĀRAPĀLA* (1).

S. 2, 1. Dvārapāla.

Province de Thbòṅ Khmŭm (Kǒṃpoṅ Čàm). Conservé antérieurement dans la Résidence de Kǒṃpoṅ Čàm.

En deux fragments ; manquent jambes et bras ; ses mains sont probablement S. 2, 2. Debout, les yeux ronds, la bouche avec un léger rictus laissant passer deux longues canines ; marque frontale unissant les sourcils ; vêtu du sampot rayé, pan intérieur double en hameçon, double nœud derrière, ceinture d'orfèvrerie. La tête, coiffée d'un chignon cylindrique, porte un riche diadème à rosace et motifs saillants, attaché en arrière par un ruban. Les cheveux tombent sur les épaules. Les oreilles sont ornées de gros boutons. — Cf. Lajonquière, *Invent.*, I, p. 85, II. — Époque classique.

Grès bleuâtre. — 1,53 × 0,61 × 0,30.

S. 2, 2. Mains de Dvārapāla (S. 40).

Provenance inconnue. Conservées antérieurement dans la Résidence de Kǒṃpoṅ Čàm.

Sans doute les mains du Dvārapāla S. 2, 1, appuyé sur la massue. — Époque classique.

Grès gris. — 0,21 × 0,15 × 0,25.

S. 2, 3. Tête de Dvārapāla (S. 40).

Origine inconnue. Conservée antérieurement dans la Résidence de Kǒṃpoṅ Čàm.

Tête de Dvārapāla coiffée d'un diadème ; la tête est caractérisée par les yeux saillants et les crocs qui sortent près des commissures des lèvres. — Époque classique ?

Grès gris. — 0,38 × 0,25 × 0,20.

S. 3. *UMĀ*.

S. 3, 1. Umā.

Liêu-hưu (Bắc-trang, province de Tra-vinh, Cochinchine).

La personnalité de la statue est caractérisée par la présence du buffle Mahiṣa dont Umā fut victorieuse : il est représenté par sa tête sur la plinthe. La déesse debout a quatre bras : les bras postérieurs tiennent un glaive et un bouclier, les bras antérieurs ont les mains percées pour recevoir des attributs mobiles. La déesse est vêtue d'un sarong à décors ondulés et coiffée d'une mitre cylindrique. — Cf. *BEFEO*, II, 109, où elle est portée à tort, croyons-nous, comme chame. — Époque primitive ?

Grès gris. — 0,74 × 0,32 × 0,14.

---

(1) Il n'est pas sûr que tous les Dvārapālas soient des Çivas.

S. 3, 2. UMĀ (S, 42).

Provenance inconnue. Conservée antérieurement dans la Résidence de Kǒmpoñ Càm.

En 3 fragments ; les bras manquent ainsi que l'arc d'entourage. La déesse, à quatre bras, est légèrement hanchée. Elle était debout sur la tête du démon-buffle Mahiṣa. Elle est vêtue d'un sarong à faibles plis gravés avec pan d'étoffe formant nœud lâche en avant. La tête est coiffée de la mitre cylindrique. — Époque primitive.

Grès gris. — Non compris tenon : 1,06 × 0,33 × 0,13.

S. 4. *GAṆEÇA*.

S. 4, 1. GAṆEÇA (S, 42).

Bàsăk (Romduol, Prei Vĕṅ).

Le dieu traité en homme replet à tête d'éléphant, mais dont la trompe est brisée, reçoit l'extrémité de celle-ci dans la main gauche, tandis qu'il tient de la droite un attribut indéterminé. — Cf. COMMAILLE, *BEFEO*, II, 267. — Époque classique.

Grès gris. — 0,45 × 0,27 × 0,17.

S. 4, 2. GAṆEÇA (S, 43).

Bàsăk (Romduol, Prei Vĕṅ). Cette statue, conservée dans un état parfait, a été trouvée au cours des fouilles exécutées pour le compte de l'Ecole française d'Extrême-Orient par M. COMMAILLE en 1902.

Le dieu (fig. 1), sous la figure d'un homme obèse à tête d'éléphant, a suivant la règle la défense droite cassée. La main droite paraît tenir le bout de cette défense, la gauche tient une boule. Le dieu, vêtu d'un riche sampot, est coiffé du mukuṭa et couvert de bijoux. — Cf. COMMAILLE, *BEFEO*, II, 267. — Époque douteuse.

Grès gris. — Non compris le tenon : 0,31 × 0,18 × 0,16.



Fig. 1. — GAṆEÇA (S. 4, 2).

S. 4, 3. GAṆEÇA.

Origine inconnue.

En deux fragments ; bras, trompe et genou gauche manquent. Le dieu est représenté sous la forme d'un homme replet vêtu d'un sampot rayé, maintenu par une ceinture avec nœud important dans le dos ; il est coiffé d'un diadème enserrant un chignon conique bas et porte de nombreux

bijoux. Les oreilles étaient humaines, et les yeux incrustés d'une matière aujourd'hui tombée. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,50 × 0,23 × 0,21.

S. 5. *VIṢṆU REPRÉSENTÉ SEUL.*

S. 5, 1. Viṣṇu.

Kǒmpoṅ Càm Kau (Mulpumŏk, Stuṅ Trèṅ). Trouvé par M. Klein dans une citadelle ruinée en face d'un village appelé Kǒmpoṅ Càm.

Presque complet, mais en plusieurs fragments. Le dieu, à quatre bras, est debout; les bras antérieurs sont appuyés, le gauche sur la massue qu'il tient, le droit, ayant dans la main une boule, sur un support courbe; le bras postérieur gauche tient un attribut perdu, sans doute la conque, le droit porte le disque en forme de roue à jour. Il est vêtu du sampot à grand pan antérieur, retenu par une ceinture sur les hanches, et a pour coiffure la mitre cylindrique; pas de bijoux. Petite cavité en arrière des jambes. — Basse époque.

Grès gris. — Non compris tenon : 2,10 × 0,70 × 0,30.

S. 5, 2. Viṣṇu.

Tây Hò (Romās Hèk, Prei Vèṅ).

En nombreux fragments. Le dieu est debout, à quatre bras, le gauche antérieur élève la conque, et le droit le disque dont il ne reste que la moitié; le bras gauche postérieur s'appuie sur la massue, l'autre sur un support simple disparu. Les pieds manquent. Sampot avec écharpe tombant très bas en avant, coiffure cylindrique. Un arc de soutien réunit la tête et les bras postérieurs. — Cf. Parmentier, *BEFEO*, IX, 746. — Époque primitive.

Grès gris. — 0,73 × 0,41 × 0,11.

S. 5, 3. Viṣṇu.

Phum Kǒmrieṅ (Phnoṃ Péṅ, Kandàl). — Conservé antérieurement à la Résidence de Kandàl.

Complet à la réserve du bout d'un pied. Le dieu, debout, à quatre bras, a les bras antérieurs appuyés, le droit tenant une boule, sur un support courbe, le gauche sur la massue qui est d'une forme assez peu ordinaire. Le bras droit postérieur relevé tient le disque, le gauche le çakra; ils sont unis à la tête par une pièce de renfort. Le dieu est vêtu d'un vêtement qui n'est indiqué que par une épaisseur sur la taille et coiffé de la mitre cylindrique; il ne porte aucun bijou. — Epoque primitive.

Grès gris. — Non compris tenon : 0,58 × 0,28 × 0,12.

S. 6. *VIṢṆU SUR GARUḌA.*

S. 6, 1. Viṣṇu sur Garuḍa (S, 29).

Première salle du pràsàt de Kòḥ Ker (Promtép, Kǒmpoṅ Thoṃ).

Viṣṇu est assis à la javanaise sur les épaules de Garuḍa debout, qui relève ses bras devant ses ailes. Une partie de l'un des bras manque. Le dieu, couvert de bijoux, porte le chignon cylindrique; gros boutons d'oreilles. Garuḍa a la tête d'oiseau, sa queue s'épanouit en arrière. — Cf. *BEFEO*, I, 160. — Epoque classique.

Grès gris. — 0,48 × 0,27 × 0,16.

S. 6, 2. Viṣṇu sur Garuḍa (S. 98).

Tà Prohm près d'Aṅkor Thoṃ; pràsàt isolé au milieu des cours du Nord (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ). Ce fragment fut trouvé par M. H. Dufour, au cours de la mission Dufour-Carpeaux en 1901.

Le dieu, dont la tête manque, est assis à la javanaise sur Garuḍa, dont il ne reste que le buste et la tête d'oiseau. Le dieu est couvert de bijoux; son sampot est retenu en arrière par une grande fleur. — Epoque classique.

Grès gris. — 0,23 × 0,21 × 0,12.

S. 6, 3. Viṣṇu sur Garuḍa (S. 58).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin Botanique de Saigon.

Manque la tête du dieu, qui est assis à la javanaise sur les épaules de Garuḍa. — Cf. *BEFEO*, II, 108. — Epoque classique.

Grès gris. — 0,35 × 0,20 × 13.

S. 7. *LAKṢMĪ.*

Le Musée n'en possède encore aucune représentation certaine.

S. 8. *HARIHARA.*

S. 8, 1. Tête de Harihara (S. 40).

Origine inconnue.

Cette tête est sûrement celle d'un Harihara, car la coiffe est divisée par un plan médian en deux éléments différents. Elle porte la mitre cylindrique. — Epoque primitive?

Grès gris. — 0,30 × 0,15 × 0,16.

S. 8, 2. Harihara.

Pràsàt Andèt (Stöṅ, Kǒṃpoṅ Thoṃ).

Manquent les bras. — Légèrement hanché à droite, le dieu debout avait quatre bras. Sa double personnalité n'est indiquée que par la tête coiffée d'une mitre cylindrique, vermiculée à sa droite, et caractérisée dans la forme Çiva par la présence du demi-œil frontal; à gauche, lisse, Viṣṇu. Le faire du torse est excellent. Le vêtement consiste en un sampot dont le pan est relevé dans la ceinture sur la jambe gauche; des plis nombreux sont marqués par de simples traits. — Epoque primitive.

Moulage plâtre; la pièce même est en grès gris. — Grandeur presque humaine.

S. 9. *BRAHMĀ*.

S. 9, 1. Brahmā (S. 89).

Origine inconnue. Longtemps conservé dans le Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

En deux fragments. Statue à quatre têtes et à quatre bras. Seule, une des quatre têtes est complète, et le haut des chignons manque. Toutes portaient le haut chignon cylindrique, entouré à la base d'un cordon de perles, l'ensemble uni par un diadème ciselé. Pas de pendants d'oreilles, mais les lobes sont percés pour recevoir des bijoux vrais. Sampot rayé, ceinture plate, pan en double hameçon doublé en avant; le sampot s'attache en avant et en arrière par un nœud en demi-papillon ; pan en volute à gauche en avant. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,86 × 0,50 × 0,23.

S. 10. *GROUPES D'IDOLES*. ✓

S. 10, 1. Groupe d'idoles (S. 34).

Province de Ćikrèṅ, Kŏṃpoṅ Thoṃ.

Cassé dans le haut. — Au centre Çiva, à sa gauche Umā, à sa droite Gaṇeça (fig. 2). — Cf. *BEFEO*, I, 161. — Basse époque ?

Grès gris. — 1,20 × 0,94 × 0,18.



Fig. 2. — Çiva entre Umā et Gaṇeça (S. 10, 1).

S. **10**, 2. Groupe des 9 divinités, fragment.

Origine inconnue. Conservé antérieurement dans la Résidence de Kǒṃpoṅ Čàm.

Fragment ne montrant que les 4 premières divinités sous des niches élégantes, la première sur un char attelé de deux chevaux (Sūrya), la seconde sur un autel (Agni). — Traces d'usure de repassage. — Epoque classique.

Grès verdâtre de mauvaise qualité. — 0,43 × 0,53 × 0,18.

S. **10**, 3. Groupe des 9 divinités, fragment.

Origine inconnue. Conservé antérieurement dans la Résidence de Kǒṃpoṅ Čàm.

Extrémité ne montrant que trois divinités dans des niches finement ouvragées et posant l'une sur un oiseau, l'autre sur un éléphant. Au dos de la pièce est gravé un nāga. — Traces d'usure de repassage. — Epoque classique.

Grès blanchâtre. — 0,44 × 0,64 × 0,22.

S. **11**. *DIVINITÉS DIVERSES.*

S. **11**, 1. Indra.

Origine inconnue. Conservé antérieurement dans la Résidence de Kǒṃpoṅ Čàm.

En 2 fragments. Idole en bas-relief. Indra, armé des foudres, est représenté accroupi sur un éléphant harnaché à quadruple défense et devant un chevet formé par un arc à terminaison de nāgas. Le dieu porte un chignon conique avec diadème, bracelet et gros pendants d'oreilles. — Epoque classique.

Grès gris. — 0,81 × 0,52 × 0,97.

S. **12**. *DIVINITÉS MASCULINES DOUTEUSES.*

S. **12**, 1. Statue de dieu.

Origine inconnue.

En deux fragments; les bras antérieurs, les attributs des bras supérieurs et les pieds manquent. — Le dieu (Viṣṇu?), qui a quatre bras, est debout devant un arc de soutien comme l'Umā **S. 3**, 1. Le bras supérieur tient sans doute le disque et le gauche la conque (?). Fine moustache; haute coiffure cylindrique; langouti indiqué par simples traits gravés d'un dessin anormal. — Epoque primitive?

Grès gris foncé. — 1,16 × 0,59 × 0,22.

S. **12**, 2. Statue de dieu.

Origine inconnue.

Pieds, avant-bras et tête manquent. Divinité (Viṣṇu?) à quatre bras, debout, vêtue d'un sampot brodé, ornée d'une ceinture d'orfèvrerie à pendeloques, d'un riche collier à perles à plusieurs rangs, et de bracelets de bras en tresse. — Epoque classique?

Grès noirâtre. — Hauteur du devant de la ceinture aux restes du cou : 0,28 × 0,38 × 0,18.

S. 12, 3. STATUE DE DIEU (S. 88).

Origine inconnue. Longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Divinité (Viṣṇu?) à quatre bras, debout, qui porte un riche mukuṭa à étages, et est vêtue d'un sampot à mille plis; elle ne paraît pas avoir reçu de bijoux. Les mains manquent. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique ?

Grès gris. — Hauteur de la ceinture en avant au sommet du mukuṭa : 0,53 × 0,50 × 0,19.

S. 12, 4. STATUE DE DIEU (S. 85).

Origine inconnue. Longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Statue d'homme debout, portant un costume rare, sorte de tunique dont l'échancrure est visible près du cou et qui s'arrête à la hauteur des genoux; une ceinture simple, une autre d'étoffe à plis tombants, la serrent sur les seins et sur les hanches. Tête, bras et jambes manquent. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque douteuse.

Grès bleuté. — 0,31 × 0,21 × 0,10.

S. 12, 5. STATUE DE DIEU (S. 20).

Tà Prohm (Bàti, Tàkèv).

Manquent tête, bras, ou mains, et pieds. Divinité à quatre bras. Le dessin des genoux y est curieusement indiqué. Sampot rayé, brodé de perles en bas; ceinture d'orfèvrerie à pendeloques; simple pan court à queue d'aronde en avant et en arrière, tous détails indiqués seulement au trait. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 43. — Époque classique.

Grès blanchâtre. — 0,92 × 0,66 × 0,23.

S. 12, 6. STATUE DE DIEU.

Origine inconnue. Conservée antérieurement dans la Résidence de Kômpoṅ Càm.

La statue, debout, est vêtue d'un sampot rayé attaché en avant par un petit nœud sur un grand pan à volutes qui couvre la cuisse droite et passe entre les jambes; en arrière, autre grand nœud en papillon; sur les hanches, ceinture perlée qui paraît d'étoffe avec attache verticale sur la cuisse droite. Tête, bras et jambes manquent. — Époque primitive ?

Grès gris. — 0,55 × 0,26 × 0,14.

S. 12, 7. STATUE DE DIEU.

Provenance inconnue. Conservée antérieurement dans la Résidence de Kômpoṅ Càm.

La statue, debout, est vêtue d'un sampot rayé à pan en besace sur une ceinture d'orfèvrerie; un autre pan à volutes s'étend surtout sur la cuisse droite; pan d'écharpe double en double hameçon par dessus en avant; un pan passe

entre les jambes en arrière et vient se rattacher sur la ceinture d'orfèvrerie, avec nœud à deux coques. — Époque classique ?

Grès gris. — 0,52 × 0,30 × 0,14

S. 12, 8. STATUE DE DIEU.

Origine. Conservée antérieurement dans la Résidence de Kómpoṅ Čàm.

La statue, sans tête, bras ni jambes, est debout, vêtue d'un sampot rayé avec gros pli de ceinture ; pan de serrage entre les jambes bien marqué et attaché en arrière par un nœud ; double pan en double hameçon en avant ; bracelets et collier. — Époque classique ?

Grès gris. — 0,47 × 0,24 × 0,12.

S. 12, 9. STATUE DE DIEU (S, 51).

Origine inconnue. Longtemps conservée au Jardin Botanique de Saigon.

Cette statue, dont la tête manque, est debout sur un socle, le bras droit tombant, le gauche relevé dans le geste qui rassure. Le corps, masculin, est vêtu du sarong porté plutôt par les femmes. La statue avait des boucles d'oreilles : ce sont ses seuls bijoux. — Cf. *BEFEO*, II, 108. — Basse époque ?

Grès gris. — 0,56 × 0,23 × 0,27.

S. 12, 10. STATUETTE DE DIEU (S, 95).

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ). Trouvée au cours des travaux de la mission Dufour-Carpeaux à Aṅkor en 1901-1902, dans les fouilles de la porte murée intermédiaire, partie Sud de la face Nord de la première enceinte.

Petite statuette accroupie à la javanaise, couverte d'un riche sampot et de nombreux bijoux ; attribut long (boutons de lotus ?) dans la main droite ; diadème et petit mukuṭa. — Époque classique.

Grès gris. — 0,13 × 0,13 × 0,09.

S. 12, 11. STATUE DE DIEU.

Origine inconnue.

En trois fragments. Les bras et la plus forte partie de la jambe droite manquent. Personnage accroupi à la javanaise, vêtu d'un sampot rayé retenu en arrière par un grand nœud ; coiffure à petit chignon rond, nombreux bijoux. — Époque douteuse.

Grès gris. — Non compris tenon : 0,45 × 0,24 × 0,15.

S. 12, 12. STATUE DE DIEU (S, 52).

Origine inconnue. Longtemps conservée au Jardin Botanique de Saigon.

La statue, dont la tête manque, est assise à l'indienne, portant entre les mains dans son giron un bol (?), d'où s'échappe une flamme (?). La statue est vêtue d'un sampot à double épaisseur et semble porter un maillot dont les bords paraissent distincts près des mains. — Basse époque ?

Grès gris. — 0,42 × 0,33 × 0,25.

S. 12, 13. Statue de dieu.

Origine inconnue.

Au sommet, le bas du corps d'un personnage assis sur les replis d'un nāga, Viṣṇu ou le Buddha. Autour des replis du nāga, quatre fidèles en prière accroupis à la javanaise. — Epoque classique ?

Grès rouge. — Hauteur du dessus de la plinthe aux restes du personnage principal : 0,32 ; plinthe : 0,32 × 0,32.

S. 12, 14. Statue de dieu sur un nāga (S, 53).

Origine inconnue. Longtemps conservée au Jardin Botanique de Saigon.

Sur un nāga levé dont les têtes se redressent en avant, est accroupi un personnage qui le chevauche et dont il ne reste que les jambes et une main. Cette pièce a peut-être sa réplique moderne dans la pièce S. 12, 17. Anciennement laquée. — Cf. *BEFEO*, II, 108. — Époque classique.

Grès gris. — 0,29 × 0,30 × 0,21.

S. 12, 15. Statue de dieu (S, 86).

Provenance inconnue. Longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général de Saigon.

Manquent tête, bras et pieds. La statue avait quatre bras ; elle est debout, vêtue d'un sampot rayé, sur lequel repasse le pan antérieur qui tombe en trois mouvements ; ceinture d'orfèvrerie ; nœud en demi-papillon en arrière. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,45 × 0,20 × 0,09.

S. 12, 16. Statue de dieu.

Vat Chơ Tâl (Trằn, Tàkèv).

En deux fragments. Manquent tête, bras et jambes. Vêtue du sampot rayé, avec petit nœud en avant en haut, grand pan de côté ; ceinture à deux épaisseurs sur les hanches avec attache sur la cuisse droite. Le sampot se fixe en arrière en repassant sur la ceinture. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,63 × 0,19 × 0,14.

S. 12, 17. Divinité sur un nāga.

Origine inconnue.

En plusieurs fragments. Cette pièce a figuré à l'Exposition coloniale de Marseille en 1906. — Travail moderne.

Ciment. — 0,50. × 0,36 × 0,20.

S. 13. *DIVINITÉS FÉMININES DOUTEUSES.*

S. 13, 1. Statue de déesse.

Provenance inconnue. Conservée antérieurement dans la Résidence de Kṃpoṅ Càm.

Manquent tête, bras et pieds. Statue de déesse à 4 bras, debout, vêtue du sarong à mille plis retenu par une ceinture plate avec pan en besace et pan de

côté par dessus la ceinture. Cette disposition paraît montrer mieux que les autres le port de cette pièce d'étoffe. — Époque primitive?

Grès gris. — 0,59 × 0,32 × 0,14.

S. 13, 2. STATUE DE DÉESSE (S, 1).

Kōḥ Krieṅ (Saṃbór, Kŏṃpoṅ Čàm).

Les bras et une partie des pieds manquent. Cette statue, que les indigènes désignent sous le nom de Srĕi Krŭp Lăk, « la femme qui a toutes les perfections », et qui pourrait être une représentation de Lakṣmī, est debout. Le torse est nu, les seins forts; le ventre, assez délicatement modelé, porte plusieurs plis. La tête est coiffée d'un chignon haut et compliqué. Les jambes sont vêtues d'un sarong formant pli en avant, retenu par une ceinture à plusieurs brins attachés par une élégante plaque d'orfèvrerie. Les pieds reposent sur un coussin de lotus. Les oreilles ont les lobes allongés percés pour recevoir des bijoux vrais. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 192. — Époque primitive.

Grès gris. — 1,50 × 0,45 × 0,23.

S. 13, 3. STATUE DE DÉESSE (S, 30).

Bŏs Práḥ Ṇàn (Čoṅ Prei, Kŏṃpoṅ Čàm).

Divinité (Lakṣmī?) à quatre bras; les deux postérieurs et les avant-bras ont disparu. Légèrement hanchée, la statue porte le sampot long et une coiffure en mitre cylindrique. Les seins, dont l'un est cassé, sont forts, et le ventre porte les plis de la maternité. Pas de bijoux. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 103. — Époque primitive?

Grès gris. — 0,92 × 0,30 × 0,15.

S. 13, 4. STATUE DE DÉESSE.

Origine inconnue. Conservée antérieurement dans la Résidence de Kŏṃpoṅ Čàm.

Tête, bras et pieds manquent. Statue debout; sarong rayé avec pli en besace sur ceinture d'orfèvrerie avec pan d'écharpe en avant; cette écharpe est brodée au bas. — Époque classique.

Grès gris. — 0,80 × 0,30 × 0,20.

S. 13, 5. STATUETTE DE DÉESSE.

Origine inconnue.

Petit corps de femme sans tête, sans bras et sans pieds; sarong avec écharpe tombant en avant. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,36 × 0,12 × 0,09.

S. 13, 6. STATUE DE DÉESSE (S, 22).

Tà Prohm (Bàti, Tàkèv).

Tête, bras et pieds manquent. Statue de femme, debout, vêtue d'un riche sampot quadrillé, avec broderie de lisière, apparente sur le pan antérieur plissé

sans saillies ; le vêtement est retenu sur les hanches par une ceinture d'orfèvrerie garnie de pendeloques ; tous ces détails sont indiqués au trait seulement. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 43. — Époque classique ?

Grès gris. — 1,06 × 0,43 × 0,27.

S. 13, 7. STATUE DE DÉESSE (S. 19).

Tà Prohm (Bàti, Tàkèv).

Manquent les bras ; en 3 fragments. Statue de femme, debout, le torse nu d'un mauvais dessin avec exagération de plis au cou et sous les seins. Le vêtement consiste en un sarong simple à pan antérieur à double découpure ; un gros pli sur la ceinture forme une sorte de besace. La tête porte un chignon conique (ou un mukuṭa ?) enserré à la base par un diadème attaché en arrière par des rubans ; les oreilles sont stylisées. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 43. — Époque classique ?

Grès blanchâtre. — Hauteur du dessus de la plinthe au cou : 1,12 × 0,42 × 0,30.

S. 13, 8. STATUE DE DÉESSE (S. 18).

Tà Prohm (Bàti, Tàkèv).

Manquent tête, bras et pieds. Statue de femme, debout, le torse nu, les seins moins saillants que d'ordinaire, le cou marqué de plis. Le sampot quadrillé présente une broderie sur le pan antérieur indiqué sans épaisseur ; il est retenu sur les hanches par une ceinture d'orfèvrerie ornée de pendeloques ; tous ces détails sont gravés au trait seulement. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 43. — Époque classique ?

Grès blanchâtre. — 0,83 × 0,32 × 0,21.

S. 14. *TÊTES DE STATUES MASCULINES.*

S. 14, 1. TÊTE DE DIEU.

Origine inconnue.

Tête coiffée d'un mukuṭa à étages sur coiffe brodée, entourée d'un diadème attaché en arrière par des rubans. — Époque classique.

Grès gris. — 0,18 × 0,12 × 0,11.

S. 14, 2. TÊTE DE DIEU (S. 40).

Origine inconnue.

Tête de divinité coiffée d'un mukuṭa à étages monté sur une riche coiffe brodée ; un diadème l'enserre et s'attache par des rubans en arrière sur la coiffe. Prunelles indiquées. — Époque classique ?

Grès gris. — 0,31 × 0,25 × 0,20.

S. 14, 3. TÊTE DE DIEU.

Kŭk Vān (Tān Krasān, Kŏmpon̄ Thoṃ).

Petite tête coiffée d'un mukuṭa à étages à ornements en dents de scie; il n'enveloppe que le chignon conique, le diadème indépendant est attaché par un ruban. — Époque douteuse.

Grès blanchâtre. — 0,17 × 0,08 × 0,09.

S. 14, 4. TÊTE DE DIEU.

Bantãy Čhmàr (Svày Ček, Bàttaṃbaṅ).

La tête, à la moustache en croc à peine indiquée, porte un riche mukuṭa et de gros pendants d'oreilles. — Époque classique.

Grès gris. — 0,80 × 0,50 × 0,37.

S. 14, 5. TÊTE DE DIEU (S. 40).

Origine inconnue.

Tête de divinité coiffée d'un mukuṭa à plusieurs étages et à huit pans, fixé sur une coiffe brodée et entouré d'un diadème que des cordons attachent sur la coiffe en arrière. Les oreilles sont percées pour recevoir des bijoux réels. — Époque classique.

Grès gris. — 0,28 × 0,20 × 0,20.

S. 14, 6. TÊTE DE DIEU (S. 40).

Origine inconnue.

Cette tête est coiffée d'un chignon dont la partie supérieure, conique simple, est enveloppée d'une sorte de hennin brodé ou ciselé; diadème finement ciselé; prunelles indiquées; oreilles au lobe déformé pendant à vide. — Époque classique.

Grès bleu. — 0,25 × 0,07 × 0,12.

S. 14, 7. TÊTE DE DIEU.

Bàsàk (Roṃduol, Prei Vêṅ).

Petite tête au chignon conique enveloppé d'une sorte de hennin; diadème attaché par des rubans. — Époque classique ?

Grès gris. — 0,18 × 0,14 × 0,12.

S. 14, 8. TÊTE DE DIEU.

Bàsàk (Roṃduol, Prei Vêṅ).

Tête aux fines moustaches en croc; prunelles indiquées. Cadre entourant le visage spécialement marqué. Mukuṭa conique à trois étages en octogone allongé en travers; diadème attaché par des rubans sur une coiffe très ouvragée et qui paraît en broderie; trous percés pour recevoir des bijoux vrais dans les oreilles et le diadème. — Époque primitive ?

Grès gris. — 0,25 × 0,18 × 0,10.

S. 14, 9. Tête de dieu.

Origine inconnue.

Chignon conique à étages. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,22 × 0,13 × 0,10.

S. 14, 10. Tête de dieu (S. 62).

Aṅkor Vat (Sieṃrāp, Bàttaṃbaṅ). Trouvée dans les sables des fossés en avant de la porterie Sud par M. Barrigue de Fontainieu au cours des travaux de la mission Dufour-Carpeaux en 1901-1902.

Le haut du chignon cylindrique manque. — Époque classique.

Grès gris. — 0,40 × 0,23 × 0,20.

S. 14, 11. Tête de dieu (S. 32).

Bős Prăḥ Ṇàn (Čơṅ Prei, Kǒṃpoṅ Càm).

Tête aux fines moustaches ornée du diadème attaché en arrière par un nœud et d'un chignon cylindrique dont la base est arrêtée par un collier de perles. Les oreilles portaient des pendants. — Cf. Lajonquière, *Invent.*, I, 103. — Époque classique.

Grès gris. — 0,45 × 0,34 × 0,27.

S. 14, 12. Tête de dieu (S. 40).

Origine inconnue.

Tête de divinité coiffée d'un chignon dont la partie supérieure, sans doute cylindrique, est cassée et ornée d'un diadème attaché par des rubans derrière la tête. Prunelles indiquées. — Époque classique ?

Grès gris. — 0,24 × 0,24 × 0,18.

S. 14, 13. Tête de dieu (S. 91).

Vieng-chan (Laos). Don de M. G. Maspero.

La statue se détachait devant un chevet ; la tête était coiffée d'un chignon à trois pointes enserrées à la base par un diadème. Les yeux sont percés d'un trou, sans doute pour recevoir une prunelle de matière différente. La statue fut anciennement laquée. Comparer avec S. 16, 1 et 2. — Époque classique.

Grès gris. — 0,18 × 0,22 × 0,16.

S. 14, 14. Tête de dieu.

Origine inconnue. Conservée antérieurement dans la Résidence de Kǒṃpoṅ Càm.

Fine moustache ; mukuṭa conique, diadème simple attaché par un nœud de ruban, cheveux tombant sur les épaules. — Époque classique.

Grès gris. — 0,50 × 0,32 × 0,27.

S. 15. *TÊTES DE STATUES FÉMININES.*

S. 15, 1. Tête de déesse (S. 40).

Bős Prăḥ Ṇàn (Čơṅ Prei, Kǒṃpoṅ Càm).

Une partie de la face manque. Prunelles indiquées ; coiffure très compliquée. Les lobes des oreilles, déformés, sont creusés de trous profonds pour y fixer un bijou vrai. — Époque primitive ?

Grès gris. — 0,25 × 0,11 × 0,12.

S. 16. *TÊTES DE STATUES DONT LE SEXE EST DOUTEUX.*

S. 16, 1. TÊTE DE DIVINITÉ.

Bős Prāḥ Ṇän (Čơṅ Prei, Kǒṃpoṅ Čàm).

En deux pièces ; la face est tachée de goudron. La statue (fig. 3) était adossée à un chevet trilobé ; la tête est coiffée d'un chignon ou d'un casque en trois masses coniques, entouré à la base d'un diadème ciselé. Les oreilles portent de riches pendants. — A comparer avec **S. 14**, 13 et **S. 16**, 2. Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 103. — Époque classique ?



Fig. 3. — TÊTE DE DIVINITÉ (**S. 16**, 1).

Grès blanchâtre. — 0,25 × 0,29 × 0,19.

S. 16, 2. TÊTE DE DIVINITÉ (S. 59).

Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ). Trouvée par M. DUFOUR au cours de la mission Dufour-Carpeaux à Aṅkor en 1901-1902.

Coiffure à trois pointes entourée d'un diadème. Cette tête (fig. 4), dont l'expression n'est pas commune, paraît avoir les yeux fermés. A comparer avec **S. 14**, 13 et **S. 16**, 1. — Époque classique.

Grès gris. — 0,23 × 0,14 × 0,08.



Fig. 4. — TÊTE DE DIVINITÉ (**S. 16**, 2).

S. 17, 3. Tête de divinité.

Bàsăk (Romduol, Prei Vên).

Pièce d'exécution remarquable; prunelles indiquées; élégante coiffure à chignon bulbé, enserré par une natte perlée et ornée au sommet d'une rosace. — Époque primitive ?

Grès gris. — 0,24 × 0,13 × 0,125.

S. 17. *FRAGMENTS DE STATUES : MAINS* (fig. 5).

S. 17, 1. Main de statue (S. 41).

Origine inconnue.

Cette main, qui appartenait sans doute à une statue de Çiva, tient entre le pouce et l'index un petit chapelet. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,18.

S. 17, 2. Mains de statue (S. 41).

Tây Hò (Romãs Hèk, Prei Vên).

Les deux mains d'un petit dvārapāla (?) tenant la massue. — Cf. Parmentier, *BEFEO*, IX, 746. — Époque primitive ?

Grès gris. — 0,11 × 0,14 × 0,07.

S. 17, 3. Main de statue (S. 41).

Origine inconnue.

Cette main, qui paraît avoir appartenu à une statue de Viṣṇu, tient le disque (brisé). Rosace dans la paume. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,24.

S. 17, 4. Main de statue (S. 41).

Origine inconnue.

Main tenant un attribut indéterminable. — Époque douteuse.

Grès blanchâtre. — 0,19.



Fig. 5. — Mains de statues (S. 17, 4 ; S. 17 5 ; S. 17, 1 ; S. 17, 6 ; S. 17, 3).

S. 17, 5. Main de statue (S. 41).

Origine inconnue.

Tient un bouton de lotus à moitié épanoui. — Époque douteuse.

Grès blanchâtre. — 0,17.

S. 17, 6. Bras de statue (S, 41).

Origine inconnue.

Bras gauche d'une statue de dimensions médiocres. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,23.

S. 18. *FRAGMENTS DE STATUES : PIEDS.*

S. 18, 1. Pieds de statue (S, 28bis).

Sambór (Sambór, Kómpoṅ Čàm).

Statue d'une composition analogue à S. 3, 1 ; les pieds reposent sur des sortes de sandales qui semblent n'être qu'une simple fantaisie du sculpteur. — Époque inconnue.

Grès gris. — 0,17 × 0,52 × 0,30.

S. 18, 2. Socle et pieds de statue (S, 88bis).

Origine inconnue. Longtemps conservés au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Socle et tenon circulaire, disposition rare. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque inconnue.

Grès gris. — 0,52 × 0,35 × 0,35.

S. 19. *ANIMAUX DIVINS OU SACRÉS.*

S. 19, 1. Nandin (S, 44).

Bàsăk (Romduol, Prei Vĕṅ). Provient des fouilles exécutées par M. Commaille en 1902.

Plinthe en partie brisée ; collier de grelots ; œil frontal. — Cf. Commaille, *BEFEO*, II, 267, et Lajonquière, *Invent.*, I, 69. — Époque classique ?

Grès gris. — 0,36 × 0,54 × 0,30.

S. 19, 2. Tête d'éléphant (S, 54).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin Botanique de Saigon

La trompe est cassée. — Cf. *BEFEO*, II, 108. — Époque inconnue.

Grès gris. — 0,20 × 0,25 × 0,14.

S. 20 à S. 25. *REPRÉSENTATIONS BOUDDHIQUES.*

S. 20. *BUDDHA.*

S. 20, 1. Statue de Buddha.

Origine inconnue.

Manquent tête, partie du dais et cuisse gauche ; a subi déjà des réparations inutiles et fut laquée ensuite. Les mains dans le giron, le sage est assis à l'indienne sur les replis du serpent et sous le dais de ses têtes. Pas d'ūrṇā ; uṣṇīṣa de cheveux. — Époque classique.

Grès gris. — 0,61 × 0,44 × 0,23.

S. 20, 2. STATUETTE DE BUDDHA (S, 47).

Vieng-chan (Laos).

Petit Buddha, les mains dans le giron, sur les replis du nāga et sous les dais de ses têtes, dont deux seulement subsistent; torse nu, sampot rayé, bijoux. Pas d'ūrṇā; uṣṇīṣa de cheveux. — Époque inconnue.

Grès brun. — 0,22 × 0,14 × 0,08.

S. 20, 3. STATUE DE BUDDHA (S, 21).

Tà Prohm (Bàti, Tàkév).

En deux fragments. Le bras gauche manque. Le sage est assis sur les replis du nāga dont les têtes l'abritent de leur dais. Il a les mains dans le giron. Il est vêtu d'un sampot et porte un diadème en bas de son chignon conique; ceinture d'orfèvrerie. Prunelles indiquées; nombril profondément creusé. Pas d'ūrṇā; le chignon semble tenir lieu d'uṣṇīṣa. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 43. — Basse époque.

Grès verdâtre. — 0,97 × 0,51 × 0,33.

S. 20, 4. STATUE DE BUDDHA.

Origine inconnue. Conservée antérieurement dans la Résidence de Kŏṃpoṅ Čàm.

En deux fragments; manque le dais de nāgas. — Le sage est assis, les mains dans le giron, sur les replis du serpent. Un tapis sur lequel il repose, retombe devant ces replis. Costume classique, mais mal compris, la tunique disparaissant près des hanches, sous un court vêtement. Pas d'ūrṇā; uṣṇīṣa remplacé par un petit chignon conique à étages. — Basse époque?

Grès gris. — Tenon non compris: 0,56 × 0,33 × 0,25.

S. 20, 5. STATUE DE BUDDHA (S, 92).

Vieng-chan (Laos).

En deux pièces frustes. — Le sage, les mains dans le giron, est assis sur les replis du nāga et sous le dais de ses têtes, qui ont trois gueules et seulement deux yeux. Pas d'ūrṇā; uṣṇīṣa en cheveux; tunique complète; oreilles stylisées. — Basse époque.

Grès gris. — 0,46 × 0,25 × 0,16.

S. 20, 6. BUDDHA.

Origine inconnue.

Petite statuette sculptée en très bas-relief sur une dalle triangulaire de grès. Le sage est représenté assis à l'indienne et les mains dans le giron. Il semble vêtu d'un sarong dont le bord serait visible à la ceinture et près des chevilles. Il porte un haut chignon conique. — Époque inconnue.

Grès rouge. — 0,15 × 0,17 × 0,045.

S. 21. *TÊTES DE BUDDHA.*

S. 21, 1. Tête de Buddha (S. 32 bis).

Bős Práḥ Ṇàn (Čoṅ Prei, Kǒṃpoṅ Càm).

Pierre d'une exécution remarquable ; partie d'une statue de Buddha assis sur le serpent et la tête ombragée par les dais de ses têtes. Anciennement laquée et dorée. — Cf. Lajonquière, *Invent.*, I, 103 (1). — Époque classique.

Grès bleuté fin. — 0,37 × 0,33 × 0,19.

S. 21, 2. Tête de Buddha (S. 84).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Le sommet des cheveux est cassé. La tête, dépourvue de l'ūrṇā, a l'uṣṇīṣa interprété en masse de petites boucles. Anciennement laquée. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès blanchâtre. — 0,45 × 0,30 × 0,27.

S. 21, 3. Tête de Buddha.

Origine inconnue.

Sans ūrṇā ; uṣṇīṣa en cheveux terminé par un fleuron. Anciennement laquée. — Époque classique.

Grès gris. — 0,54 × 0,22 × 0,24.

S. 21, 4-5-6-7. Têtes de Buddha (S. 66).

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrâp, Bàttaṃbaṅ). Trouvées au cours du déblaiement des bas-reliefs de la façade Est, côté Nord, première enceinte ; mission Dufour-Carpeaux (1901-1902).

Pas d'ūrṇā ; uṣṇīṣa traité en cheveux. A la pièce S. 21, 7, manque la joue gauche.

Grès gris. — 4 : 0,25 × 0,18 × 0,18. — 5 : 0,17 × 0,13 × 0,12. — 6 : 0,18 × 0,13 × 0,09. — 7 : 0,16 × 0,11 × 0,05.

S. 21, 8. Tête de Buddha (S. 96).

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrâp, Bàttaṃbaṅ). Trouvée au cours des travaux de la mission Dufour-Carpeaux en 1901-1902.

Fine tête de Buddha devant le dais des nāgas qui n'ont conservé que deux têtes entières ; pas d'ūrṇā ; uṣṇīṣa en cheveux. — Époque classique.

Calcaire noir. — 0,18 × 0,19 × 0,12.

S. 21, 9 et 10. Têtes de Buddha (S. 96).

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrâp, Bàttaṃbaṅ). Trouvées au cours des travaux de la mission Dufour-Carpeaux en 1901-1902.

---

(1) L'ancien n° 32 bis à qui cette pièce correspond n'est pas indiqué cependant en ce point.

Pas d'ūrṇā; uṣṇīṣa en cheveux, avec fleuron au-dessus. La tête se détache du dais de nāgas, dont la rosace est visible sur la face postérieure. La pièce **S. 21**, 10 montre un plan de cassure au niveau des oreilles. — Époque classique.

Grès bleuâtre. — 9 : 0,13 × 0,17 × 0,15. — 10 : 0,21 × 0,14 × 0,14.

S. 22. *FRAGMENTS VARIÉS DE REPRÉSENTATIONS DE BUDDHA.*

S. 22, 1. Buste de Buddha (S, 94).

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ). Trouvé au cours des travaux de la mission Dufour-Carpeaux à Aṅkor en 1901-1902 dans les fouilles de la porte murée intermédiaire, partie Sud de la face Nord de la première enceinte.

Ce Buddha se détachait du dais de nāgas. Pas d'ūrṇā; uṣṇīṣa traité en cheveux; torse nu. — Époque classique.

Grès gris. — 0,50 × 0,34 × 0,22.

S. 22, 2. Buste de Buddha (S, 61).

Bantāy Kdĕi (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ). Trouvé par M. H. Dufour au cours des travaux de la mission Dufour-Carpeaux à Aṅkor en 1901-1902.

Dais de nāgas dont une tête seule subsiste. Pan de tunique sur l'épaule gauche. Pas d'ūrṇā; uṣṇīṣa transformé en chignon à étages; gros pendants d'oreilles. — Époque classique.

Grès gris. — 0,36 × 0,28 × 0,15.

S. 23. *BODHISATTVAS* (1).

S. 23, 1. Bodhisattva.

Bantāy Čhmàr (Svày Ček, Bàttaṃbaṅ).

Bras et jambes manquent. Le sage, debout, avait quatre bras. Devant son chignon est l'image caractéristique du Buddha assis, les mains dans le giron, devant un chevet ogival. Chignon cylindrique. Sampot rayé avec pan à queue d'aronde en avant et en arrière; ceinture d'orfèvrerie à pendeloques, le tout indiqué au trait. — Époque classique.

Grès gris. — 1,13 × 0,58 × 0,26.

S. 24. *REPRÉSENTATIONS BOUDDHIQUES ACCESSOIRES.*

S. 24, 1. Statue de femme (S, 74).

Origine inconnue. Conservée antérieurement au Jardin Botanique de Saigon.

Statue de femme debout. Le bras manque. Devant le chignon, qui est à plusieurs étages, petit Buddha assis, les mains dans le giron. Sampot moucheté

(1) Dans un article sur *L'Apothéose au Cambodge* (*Bull. de la Comm. archéol. de l'Indochine*, 1911, p. 38 sqq.), M. Cœdès a proposé de voir dans ce type de statues des personnages divinisés. Même observation pour le type **S. 24**, qui, d'après M. Cœdès, ne serait que la réplique féminine du type **S. 23**.

de rosaces et brodé sur le bord; écharpe brodée tombant en avant, en faisant plusieurs plis sans épaisseur; ceinture brodée à pendeloques. Oreilles aux lobes distendus percés pour recevoir des bijoux vrais. — Cf. *BEFEO*, II, 108. — Basse époque.

Grès gris. — Plinthe non comprise: 1,31 × 0,32 × 0,32.

S. 25. *GROUPES BOUDDHIQUES.*

S. 25, 1. Groupe (S. 97).

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ). Trouvé à environ 200 m. au S.-O. du Bàyon au cours des travaux de la mission Dufour-Carpeaux en 1901-1902.

Sous une niche, une figure de Buddha assis sur les replis des serpents et sous le dais de nāgas, repose sur un piédestal; à sa gauche une figure de femme, à sa droite une figure d'homme à quatre bras. — Basse époque?

Grès gris. — 0,16 × 0,08 × 0,05.

S. 25, 2. Groupe (S. 67).

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ). Provient du dégagement des bas-reliefs de la face Est, partie Nord, première enceinte, fouilles Dufour-Carpeaux (1901-1902).

Au centre, le Buddha assis sur les replis du serpent et sous le dais de ses têtes, les mains dans le giron; la tête manque. A sa droite, divinité à quatre bras; à sa gauche, femme qui tient deux objets indistincts. — Basse époque?

Grès gris. — 0,21 × 0,20 × 0,08.

S. 26 à S. 43. *EMBLÈMES RELIGIEUX ET ÉLÉMENTS D'ARCHITECTURE.*

S. 26. *SEMAS AJOURÉS.*

S. 26, 1 et 2. Semas ajourés (S. 31 et 31bis).

Bős Prãḥ Nàn (Čơṅ Prei, Kǒṃpoṅ Čàm).

Ces deux pièces, en forme de niche à deux faces, abritent chacune une divinité sur chaque côté. D'un côté Çiva, debout sur Nandin, tient un arc de la main gauche et de la droite une flèche; sampot court; simple chignon; pendants aux oreilles. De l'autre côté, Umā, debout, les mains jointes, avec sampot, diadème, pendants aux oreilles. Sur les côtés de l'arc, ṛṣis. — Cf. Lajonquière, *Invent.*, I, 103. — Époque classique.

Grès gris. — 1: 0,83 × 0,42 × 0,15; — 2: 0,89 × 0,44 × 0,15.

S. 26, 3. Sema ajouré, fragment.

Origine possible: Bős Prãḥ Nàn (Čơṅ Prei, Kǒṃpoṅ Čàm). Conservé auparavant dans la Résidence de Kǒṃpoṅ Čàm.

En deux pièces. — Deux faces: 1° Çiva debout, tenant dans la main droite ramenée sur la poitrine un attribut inconnu, et dans la gauche allongée un

croc à éléphant; 2° Umā, en prières devant une niche à jour; sarong, diadème, coiffure conique, pendants d'oreilles. — Époque classique.

Grès bleuâtre. — 0,39 × 0,37 × 0,16.

S. 26, 4. SEMA AJOURÉ, fragment.

Origine possible : Bŏs Prâḥ Ṇān (Čơṅ Prei, Kŏmpoṅ Čàm). Conservé auparavant dans la Résidence de Kŏmpoṅ Čàm.

Le bras manque. Deux faces : 1° une femme debout en prière ; sarong à grand pan antérieur ; chignon avec diadème ; pendants d'oreilles ; 2° un personnage qui paraît n'avoir eu que deux bras, le droit tenant un attribut long ; le personnage est debout sur les épaules d'un autre personnage portant les mains à la ceinture, vêtu d'un sampot rayé à deux pans antérieurs et coiffé d'un chignon cylindrique. Sa tête est d'un caractère un peu spécial. L'ensemble pourrait représenter Kubera sur les épaules d'un Yakṣa, ou, comme à Java, Viṣṇu sur un Garuḍa humain. — Époque douteuse.

Grès verdâtre. — 0,60 × 0,22 × 0,16.



Fig. 6. — SEMA (S. 26, 5). Face principale.

S. 26, 5. Sema (S, 33).

Práḥ Thāt Khtom (Thbôṅ Khmŭm, Kômpoṅ Càm).

Sema orné sur les quatre faces de groupes de trois personnages. Face principale (fig. 6) : Viṣṇu (?) assis à la javanaise sur les replis et sous le dais de têtes du nāga, entre deux assistants. Face droite (fig. 7) et face postérieure :



Fig. 7. — Sema (S. 26, 5). Face droite.

divinité masculine entre deux femmes tenant des boutons de lotus. Face gauche (fig. 8) : divinité masculine entre deux assistants. Au sommet, ornement en forme de marguerite à huit pétales doubles. — Cf. *BEFEO*, I, 106. — Époque classique.

Grès gris. — 0,40 × 0,25 × 0,25.

S. 27. *SEMAS PLEINS.*

S. 27, 1. Sema orné.

Origine inconnue. Conservé auparavant dans la Résidence de Kômpoṅ Càm.

Manquent le haut et le bas. Terminé par un bouton circulaire ; orné sur une face du Buddha et sur les autres de Bodhisattvas (?) assis à l'indienne, les mains dans le giron, sous le dais de cinq têtes de nāgas laqué et doré partiellement. — Époque relativement moderne.

Grès verdâtre. — 0,65 × 0,36 × 0,25.



Fig. 8. — Sema (S. 26, 5) Face gauche.

S. 27. 2. Partie de sema.

Origine inconnue.

Incomplet dans sa hauteur. Sur plan carré, aux angles abattus ; il ne reste qu'une face et les moitiés des deux faces latérales. La face la mieux conservée montre deux niches superposées, celle d'en haut contenant un Buddha, les mains dans le giron. — Basse époque.

Grès gris. — 0,45 × 0,23 × 0,12.

S. 28. *LIṄGAS.*

S. 28. 1. Liṅga.

Origine probable : Vat Chơ Tāl (Trāñ, Tàkèv) ?

Liṅga de forme ovoïde sur intermédiaire octogonal et support carré : le tout monolithe. Sur le filet du liṅga est représentée une petite tête coiffée du mukuṭa pointu et ornée de boucles d'oreilles. — Époque douteuse.

Grès grisâtre. — 0,49 × 0,19 × 0,19.

S. 28, 2. LIṄGA.

Origine probable : Vat Chơ Tãl (Trãñ, Tàkèv)? Conservé antérieurement à la Résidence de Tàkèv.

Liṅga de forme ovoïde, avec filet et plis ; forme exceptionnelle ; tenon important. — Basse époque.

Grès gris. — 0,36 × 0,13 × 0,13.

S. 28, 3. LIṄGA SUR BASE CARRÉE.

Origine inconnue.

Forme exceptionnelle. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,19 × 0,19 × 0,19.

S. 28, 4. LIṄGA.

Bàsăk (Roṃduol, Prei Vĕñ).

Liṅga ovoïde sur large support circulaire ; le bas du liṅga, partie de support, est marqué par un filet horizontal et huit filets verticaux. — Époque douteuse.

Grès blanchâtre. — 0,79 × 0,70 × 0,70.

S. 29. *GROUPES DE LIṄGAS ET AUTRES EMBLÈMES RELIGIEUX.*

S. 29, 1. SUPPORT DE LIṄGA PERCÉ DE 17 TROUS CARRÉS (S. 90).

Origine inconnue. Conservé longtemps dans le jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Cf. *BEFEO*, II, 224.

Grès blanchâtre. — 0,115 × 0,145 × 0,141.

S. 29, 2. EMPREINTE DE PIEDS SACRÉS.

Thât Bà Côn (Stưṅ Trèṅ, Stưṅ Trèṅ).

L'empreinte des deux pieds est accompagnée en avant et à gauche d'un mot gravé très nettement (I. O. 7). — Époque primitive.

Grès gris. — Non compris tenon : 0,09 × 0,32 × 0,32.

S. 30. *PIÉDESTAUX.*

S. 30, 1. PIÉDESTAL.

Origine inconnue.

Piédestal à emboitement ; le bec de la cuve à ablutions est brisé. — Époque douteuse.

Grès grisâtre. — Compris les restes du bec : 0,18 × 0,14 × 0,24.

S. 30, 2 et 3. Piédestaux de statue.

Sambór (Sambór, Kömpoṅ Càm).

Piédestaux à face antérieure décorée. — Basse époque.

Grès : 2, gris ; 3, brun. — 2 : 0,25 × 0,50 × 0,28 ; — 3 : 0,30 × 0,51 × 0,38

S. 30, 4. Piédestal de statue.

Sambór (Sambór, Kömpoṅ Càm).

Piédestal simple à dé à arêtes curvilignes. — Basse époque.

Grès jaune. — 0,31 × 0,42 × 0,41.

S. 31. *PARTIES DE PIÉDESTAUX.*

S. 31, 1 (fig. 9) et 2. Cuves a ablutions (S, 3).

Sambór (Sambór, Kömpoṅ Càm).

La cuve S. 31, 2 est restée inachevée. — Époque douteuse.

Grès gris. — 1 : 0,11 × 0,88 × 0,56 ; 2 : 0,14 × 0,84 × 0,57.

S. 31, 3. Cuve a ablutions.

Kömpoṅ Càm Kau (Mulpumôk, Stuṅ Trèṅ).

Cuve qui supportait la statue S. 1, 1 ; sans bec, mais percée d'un trou qui remplit le même office. — Basse époque.

Grès gris. — 0,20 × 0,95 × 0,95.

S. 32. *SOMASŪTRAS.*

S. 32, 1. Somasūtra (S, 2).

Sambór (Sambór, Kömpoṅ Càm).

En trois fragments. — Époque primitive.

Grès gris. — 0,23 × 2,20 × 0,40.



Fig. 9. — Cuve à ablutions (S. 31, 1).

S. 32, 2. Somasūtra ?, fragment (S, 28 ter).

Sambór (Sambór, Kömpoṅ Càm).

Ce fragment, dont la destination est douteuse, paraît être le dessus de la gargouille extérieure d'un somasūtra. Il consiste en un makara de la gueule duquel sortait un autre être et qui portait sur son dos une petite figure assise à la javanaise dont il ne reste que les jambes. — Cf. Lajonquière, *Invent.*, I, 188. — Époque primitive.

Grès vert. — Partie ornée, restes : 0,25 × 0,49 × 0,20.

S. 33. *MONUMENTS VOTIFS.*

S. 33, 1. Monument votif.

Origine inconnue. Conservé auparavant dans la Résidence de Kọ̈mpoṅ Čàm.

Creux. Une partie du bas manque, le haut est écorné. Représentation très complète d'un pràsàt à trois étages au moins avec Tevodàs décorant le corps inférieur ; corniche ornée avec son bahut sculpté et ses antéfixes d'angle (brisées), ses portes complètes à vantaux ciselés et linteaux décorés. Les frontons du corps inférieur enferment dans le tympan Çiva sur Nandin, et deux fois un personnage le bras en l'air, entre deux acolytes accroupis ; enfin un personnage à cheval sur un oiseau de face. Les tympans de l'étage I montrent des ascètes, ceux de l'étage II des décors. — Époque classique.

Grès bleuâtre. — 0,76 × 0,38 × 0,38.

S. 33, 2. Stūpa (S. 49).

Origine inconnue. Longtemps conservé au Jardin Botanique de Saigon.

La pointe terminale fait défaut ; il ne reste que la mortaise qui en indique l'existence. Le stūpa (fig. 10) est cantonné de quatre niches qui se détachent de représentations d'édifices en forme de pràsàt. L'une est vide ; les trois autres abritent des représentations du Buddha dans les poses classiques de l'attestation à la terre et de l'enseignement. — Cf. *BEFEO*, II, 108. — Époque classique.

Grès bleu. — 0,58 × 0,35 × 0,36.



Fig. 10. — Stūpa (S. 33, 2).

S. 34. *LINTEAUX DU TYPE I* (1).

S. 34, 1. Linteau.

Pràḥ Thăt Thoṃ, Bantāy Prei Nokor (Thbòṅ Khmŭm, Kọ̈mpoṅ Čàm). Linteau provenant du troisième sanctuaire ruiné ; fut déposé quelque temps à la Résidence de Kračèḥ.

Dans le médaillon central, Garuḍa tenant les serpents ; dans les médaillons latéraux, guerriers volants armés d'un sabre et d'un bouclier ; aux extrémités, makaras avec petit personnage sur leur dos. En haut, deux figures à mi-corps adorent un personnage central à quatre bras, sans doute Viṣṇu. — Époque primitive.

Grès gris. — 0,60 × 1,44 × 0,23.

(1) Nous adoptons ici la classification des types de linteaux proposée par M. de Lajonquière, *Invent.*, I, p. lxxix sqq. Nous reviendrons d'ailleurs sur cette classification, qui ne nous paraît pas définitive, et que nous n'acceptons ici que pour la commodité.

S. 34, 2. LINTEAU (S, 15).

Saṃbór (Saṃbór, Kộmpoṅ Čàm).

Ce linteau est composé d'un arc décoratif qui sort de la gueule de deux makaras, d'où s'échappent également deux petites figures en prière, coiffées de hauts chignons coniques. Les makaras tiennent une fleur dans leur trompe; sur leur tête est un personnage debout armé d'un sabre ou d'un bâton. Au centre de l'arc, dans un médaillon, personnage assis à l'indienne sur un coussin de lotus; à ses côtés deux Apsaras volant. Le tympan, les chapiteaux et le fond sont occupés par des feuillages. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 187. — Époque primitive.

Grès rouge. — 1,53 × 0,65 × 0,29.

S. 34, 3. LINTEAU.

Origine inconnue. Conservé auparavant dans la Résidence de Kộmpoṅ Čàm.

En deux fragments. De la gueule des makaras, sur lesquels sont montés des personnages armés d'un sabre et d'un bouclier, sort un lion. Le médaillon central est brisé, les médaillons latéraux contiennent chacun un personnage coiffé d'un mukuṭa et monté sur un cheval au galop, à mi-corps, et qui semble porter un décor sur la tête. Sur le chapiteau, support du makara, est un arc enfermant une petite tête. — Époque primitive.

Grès gris. — 0,45 × 1,48 × 0,21.

S. 35. *LINTEAUX DU TYPE II.*

S. 35, 1. LINTEAU (S, 17).

Saṃbór (Saṃbór, Kộmpoṅ Čàm).

Linteau inachevé. L'arc, dont les extrémités reposent sur deux faibles chapiteaux, est masqué en ces points par deux fleurons importants. Il est occupé par trois disques dont le décor n'a pas été exécuté. De l'arc tombent des guirlandes et des pendeloques. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 188. — Époque primitive.

Grès clair. — Partie ornée : 0,48 × 1,31 × 0,19.

S. 35, 2. LINTEAU (S, 16).

Saṃbór (Saṃbór, Kộmpoṅ Čàm).

Linteau inachevé, en trois fragments. L'arc se termine par des crosses de rinceaux qui reposent sur des chapiteaux très simples ornés d'une rosace en fleurons. De l'arc tombent des guirlandes et des pendeloques. Le dessus de la pièce présente des mortaises destinées à recevoir les tenons de pierre qui, scellés dans la muraille, maintenaient le linteau en place. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 188. — Époque primitive.

Grès gris. — Partie ornée : 1,72 × 0,51 × 0,28.

S. 36. *LINTEAUX DU TYPE III.*

S. 36, 1. Linteau (S. 36).

Pràsàt Čikrèn Ouest (Čikrèn, Kǒmpon Thom).

Linteau profondément fouillé (fig. 11), mais en mauvais état en haut et sur les côtés. Au centre des rinceaux, un monstre à tête de lion et à mains humaines s'appuie sur les rinceaux dont il semble dévorer l'origine. Sur sa tête, piédestal

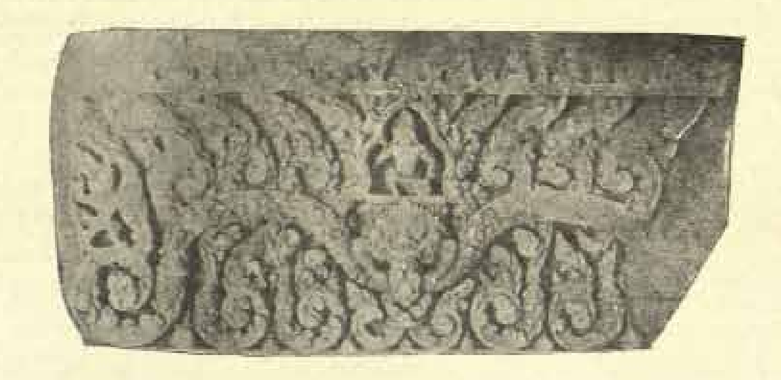


Fig. 11. — Linteau (S. 36, 1).

et niche qui se confondent avec les feuillages. A l'intérieur de la niche, divinité accroupie à la javanaise. Aux extrémités des rinceaux, lion debout. En haut, série d'ascètes dans des niches agenouillés en prière autour d'une figure centrale brisée. — Cf. Lajonquière, *Invent.*, I, 269, et *BEFEO*, I, 161. — Époque classique.

Grès gris. — Partie ornée : 0,71 × 1,43 × 0,28.

S. 36, 2. Linteau, fragment (S. 71).

Origine inconnue. Longtemps conservé dans le Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Linteau du type III transformé ; au centre, un monstre, visible à mi-corps seulement, et dont les mains étreignent les rinceaux. Sur sa tête, Lakṣmī arrosée par des éléphants ; ceux-ci sont harnachés. Le dessus présente des traces d'usure produite par le repassage d'outils. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès gris. — 0,44 × 0,90 × 0,26.

S. 36, 3. Linteau (S. 38).

Pràsàt Čikrèn Ouest (Čikrèn, Kǒmpon Thom).

En quatre fragments. Linteau du type III modifié (fig. 12) ; les rinceaux sortent de la bouche d'un éléphant qui porte sur sa tête une grosse tête de monstre ; deux fines palmettes entourent ce motif central mal conservé. En haut, sous

des niches, série de personnages à mi-corps en prière. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 269, et *BEFEO*, I, 161. — Époque classique.

Grès gris. — Partie ornée : 0,65 × 1,47 × 0,40.

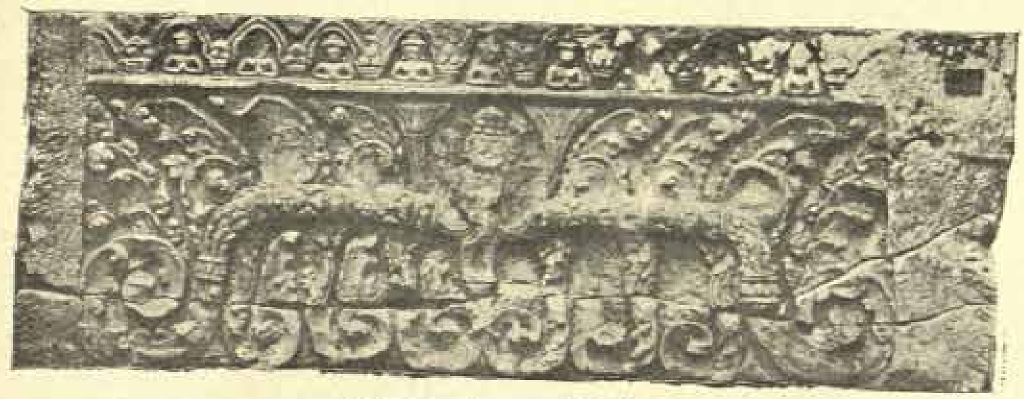


Fig. 12. — LINTEAU (S. 36, 3).

S. 36, 4. LINTEAU (S. 37).

Province de Čikrèṅ, Kǒṃpoṅ Thoṃ.

Linteau du type III modifié ; pièce d'une excellente facture, mais en mauvais état. Au centre, sous une niche en partie perdue dans les feuillages, Viṣṇu sur les épaules de Garuḍa. Le dieu, dont la tête manque, avait quatre bras ; les bras antérieurs reposaient sur les genoux ; le bras gauche postérieur tient la conque. Garuḍa, coiffé d'un diadème, a les yeux ronds et le bec de l'oiseau de proie ; il tient sous ses bras deux groupes de trois nāgas, origine des rinceaux. — Cf. *BEFEO*, I, 161. — Époque classique.

Grès gris. — Partie ornée : 0,40 × 1,46 × 0,40.

S. 36, 5. LINTEAU (S. 35).

Pràsàt Čikrèṅ Ouest (Čikrèṅ, Kǒṃpoṅ Thoṃ).

Linteau du type III modifié (fig. 13). Au centre, sous une niche triple qui se



Fig. 13. — LINTEAU (S. 36, 5).

confond avec les rinceaux, groupe de trois personnages : un homme et deux femmes, qui portent des boutons de lotus ; l'homme s'appuie sur l'une et tient l'autre par le poignet. Autour, riches rinceaux qui sortent de têtes de lions. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 269, et *BEFEO*, I, 161. — Époque classique.

Grès gris. — Partie ornée : 0,43 × 1,26 × 0,20.

S. 36, 6. LINTEAU, fragment.

Origine inconnue. Conservé antérieurement dans la Résidence de Kǒmpoṅ Čàm.

Partie basse de la gauche d'un linteau du type III (?) très profondément fouillé ; dans l'angle, restes de nāga. — Époque classique.

Grès gris. — 0,26 × 0,64 × 0,30.

S. 36, 7. LINTEAU.

Bàsàk (Roṃduol, Prei Vêñ).

Dans la niche, sur la tête du monstre, est une scène à deux figures ; petit personnage semblant combattre un lion dressé à sa droite. — Époque classique.

Grès gris. — 0,79 × 1,64 × 0,27.

S. 37. *LINTEAUX DU TYPE IV.*

S. 37, 1. LINTEAU [1].

Pràsàt Črop (Pôrsàt, Kǒmpoṅ Čhnăṅ).

En trois fragments. Au centre, Buddha sous une niche ornée d'oiseaux et d'oriflammes ; à ses côtés divinités à deux et quatre bras, et au-dessus Apsaras. — Époque classique.

Grès gris.

S. 38. *LINTEAUX DU TYPE V.*

S. 38, 1. LINTEAU.

Vat Kǒmpoṅ Čhnăṅ (Babór, Kǒmpoṅ Čhnăṅ).

Linteau du type V, montrant la transition entre les types I, II, et le type III. — Époque primitive.

Grès gris. — Partie ornée : 0,60 × 1,56 × 0,22.

S. 38, 2. LINTEAU, fragment.

Phnoṃ Péñ (Phnoṃ Péñ, Kandàl). Provient de l'ancienne pagode de Laṅka qui s'élevait sur l'emplacement des bâtiments du Cadastre.

Époque douteuse.

Grès gris. — 0,55 × 0,53.

---

[1] Ce linteau est encore *in situ*, mais doit être prochainement transporté au Musée.

S. 39. *COLONNETTES DE PORTE.*

S. 39, 1. Colonnette de porte, fragment (S. 56).

Origine inconnue. Longtemps conservée au Jardin botanique de Saigon.

Cf. *BEFEO*, II, 108. — Époque primitive.

Grès gris. — 0,41 × 0,20 × 0,20.

S. 39, 2. Colonnette de porte (S, 39 bis).

Province de Čikrèn, Kŏmpon Thom.

Partie supérieure d'une colonnette octogonale avec son chapiteau bulbé. — Cf. *BEFEO*, I, 161 (1). — Époque primitive.

Grès gris. — 1,57 × 0,24 × 0,24.

S. 39, 3. Colonnette de porte (S, 39).

Pràsàt Čikrèn Ouest (Čikrèn, Kŏmpon Thom).

Partie inférieure d'une colonnette octogonale ; sur la plinthe figure de ṛṣi en prière accroupi à l'indienne. — Cf. Lajonquière, *Invent.*, I, 269, et *BEFEO*, I, 161. — Époque classique.

Grès jaunâtre. — 0,88 × 0,19 × 0,20.

S. 39, 4 et 5. Colonnettes de porte.

Pràsàt Črop (Pòrsåt, Kŏmpon Čhnǎn).

Trois fragments de deux colonnettes octogonales de porte, l'un montrant la base avec le ṛṣi. — Époque classique.

Grès gris.

S. 40. *ANTÉFIXES DE FACE.*

S. 40, 1. Antéfixe (S, 68).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Figure accroupie à la javanaise sur trois bœufs. — Époque classique.

Grès gris. — 0,56 × 0,55 × 0,13.

S. 40, 2. Antéfixe (S, 70).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

En forme de niche qui enferme une divinité accroupie à la javanaise sur une table portée par trois bœufs ; la divinité tient une massue de la main droite. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès gris. — 0,82 × 0,52 × 0,33.

---

(1) L'indication donnée par M. de Lajonquière, *Invent.*, I, 269, est erronée ; le style de cette colonnette ne pouvant se rapporter au Prasàt Čikrèn Ouest, elle n'a pu faire pendant à la colonnette S 39, 3.

S. 40, 3. ANTÉFIXE (S. 76).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Divinité assise à la javanaise, armée d'un glaive et coiffée du mukuṭa ; elle repose sur un piédestal orné de trois motifs indistincts. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès gris. — 0,56 × 0,56 × 0,10.

S. 40, 4. ANTÉFIXE (S. 55).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin Botanique de Saigon.

Cf. *BEFEO*, II, 108. — Époque classique.

Grès gris. — 0,30 × 0,21 × 0,15.

S. 41. *ANTÉFIXES D'ANGLE.*

S. 41, 1. ANTÉFIXE D'ANGLE (S. 60).

Aṅkor Vat (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ). Trouvée par M. BARRIGUE DE FONTAINIEU au cours des travaux de la mission Dufour-Carpeaux à Aṅkor en 1901-1902.

Dvārapāla appuyé sur sa massue. — Époque classique.

Grès gris. — 0,44 × 0,23 × 0,21.

S. 41, 2. ANTÉFIXE D'ANGLE (S. 72).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Dvārapāla tenant une massue de la main gauche, un cor (?) de la droite. — Époque classique.

Grès gris. — 0,93 × 0,35 × 0,35.

S. 41, 3. ANTÉFIXE D'ANGLE, fragment (S. 81).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Dvārapāla tenant une massue. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès gris. — 0,75 × 0,35 × 0,21.

S. 41, 4. ANTÉFIXE D'ANGLE (S. 82).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Dvārapāla appuyé sur sa massue ; ses oreilles sont ornées de boutons. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès gris. — 0,60 × 0,31 × 0,30.

S. 41, 5 et 6. ANTÉFIXES D'ANGLE.

Origine inconnue. Pièces conservées antérieurement dans la Résidence de Kǒmpoṅ Càm.

Dvārapālas appuyés sur leurs massues. — Époque classique.

Grès 5 : gris ; 6 : brun. — 5 : 0,55 × 0,26 × 0,25 ; 6 : 0,68 × 0,26 × 0,30.

S. 41, 7. ANTÉFIXE D'ANGLE.

Origine inconnue. Pièce conservée antérieurement dans la Résidence de Kǒṃpoṅ Čàm.

Dvārapāla sur petit piédestal, appuyé sur la massue. — Époque classique.

Grès gris. — 0,56 × 0,30 × 0,25.

S. 41, 8. ANTÉFIXE D'ANGLE (S. 73).

Origine inconnue. Pièce longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Çiva (?) sous la forme ascétique, appuyé sur le trident. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès gris. — 0,64 × 0,32 × 0,22.

S. 41, 9. ANTÉFIXE D'ANGLE (S. 46).

Bàsåk (Roṃduol, Prei Vèṅ). Trouvée dans les fouilles exécutées à Bàsåk en 1902 par M. COMMAILLE.

Viṣṇu sur Garuḍa. Le dieu est accroupi sur les épaules de Garuḍa ; il avait quatre bras ; la tête manque. Garuḍa est traité en lion ailé avec trois queues, dont deux sur les côtés ; cependant les pattes semblent celles d'un oiseau. — Cf. LAJONQUIÈRE, *Invent.*, I, 69. — Époque classique.

Grès bleuâtre. — 0,40 × 0,25 × 0,20.

S. 41, 10. ANTÉFIXE D'ANGLE (S. 45).

Bàsåk (Roṃduol, Prei Vèṅ). Trouvée au cours des fouilles exécutées par M. COMMAILLE en 1902.

Guerrier armé d'un sabre, protégé par un bouclier rectangulaire et monté sur un éléphant. — Cf. COMMAILLE, *BEFEO*, II, 206-267. — Époque classique.

Grès verdâtre. — 0,70 × 0,32 × 0,35.

S. 41, 11, 12 et 13. ANTÉFIXES D'ANGLE (S. 78, 69 et 80).

Origine inconnue. Pièces longtemps conservées au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Nāgas à cinq têtes, sortant de deux têtes de makara qui terminent la bande d'encadrement; la tête centrale du nāga soutient une guirlande. Sur la pièce S. 41, 13, un fleuron est le seul rappel de la tête de makara atrophiée. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès gris. — 11 : 1,07 × 0,58 × 0,47; 12 : 0,60 × 0,41 × 0,29.

S. 42. *SCÈNES EN BAS-RELIEFS FORMANT DÉCORS MURAUX.*

S. 42, 1. PARTIE DE FRISE (S. 75).

Origine inconnue. Longtemps conservé au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Partie d'un groupe de danseuses vêtues du sampot avec écharpe à grand pan antérieur. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique ?

Grès gris. — 0,35 × 0,54 × 0,15.

S. 42, 2. Fragment de bas-relief (S, 87).

Origine inconnue. Longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Torse de danseuse, vêtue du sampot et couverte de bijoux; un riche collier se continue et passe en double sautoir entre les seins; aux oreilles sont suspendues des guirlandes. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès gris. — 0,40 × 0,33 × 0,13.

S. 42, 3. Partie de fronton (S. 79).

Origine inconnue. Longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

Vieille femme accroupie, vêtue d'un sampot rayé, les cheveux en brosse, d'énormes boutons dans les lobes déformés des oreilles; elle tient à la main droite un objet indistinct. En bas, rangée de riches feuilles de lotus supportant l'ensemble des sculptures. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès gris blanchâtre. — 0,60 × 0,34 × 0,45.

S. 42, 4. Partie de bas-relief.

Origine inconnue.

Singe caressant une femme. — Très basse époque, peut-être moderne.

Enduit sur latérite. — 0,39 × 0,43 × 0,20.

S. 42, 5. Bas-relief [1].

Añkor (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Tapisserie murale de baie; animaux dans des rinceaux. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 0,80 × 0,59.

S. 42, 6. Bas-relief.

Añkor Vat (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Garuḍas cariatides, reconnaissables à leurs serres : support du panneau du Paradis. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 0,28 × 1,17.

S. 42, 7. Bas-relief.

Añkor Vat (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Tevodà debout. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,01 × 0,36.

---

(1) Tous ces moulages ont été exécutés par les soins et aux frais du général de Beylié sur les estampages pris par M. Carpeaux au cours de la mission Dufour-Carpeaux (1904).

S. 42, 8. BAS-RELIEF.

Aṅkor Vat (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Tevodà dansant. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,00 × 0,53.

S. 42, 9. BAS-RELIEF.

Aṅkor Vat (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Tevodà dansant. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 0,80 × 0,45.

S. 42, 10. BAS-RELIEF.

Aṅkor Vat (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Tevodà dansant. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 0,90 × 0,43.

S. 42, 11. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Allège de fenêtre. Tevodà dansant, rinceaux et lions. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,27 × 0,70.

S. 42, 12. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Tevodà dansant, lion à la base des rinceaux. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 0,80 × 0,89.

S. 42, 13. BAS-RELIEF.

Aṅkor Vat (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Paradis : un palais céleste porté par des Garuḍas. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 0,85 × 1,19.

S. 42, 14. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Fin du serpent du barrattement de la mer ; à côté, combat. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,64 × 1,15.

S. 42, 15. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Défilé militaire : soldats armés de javelots et de boucliers, éléphant de guerre avec tireurs d'arcs. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,44 × 0,99.

S. 42, 16. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Défilé militaire : soldats armés de javelots et de boucliers ; chef sur son éléphant. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,45 × 1,11.

S. 42, 17. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Défilé militaire : porteurs de bannières, d'emblèmes ; panneaux de protection pour les éléphants. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,23 × 1,12.

S. 42, 18. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Défilé militaire : soldats armés d'arcs et de massues (?) ; en bas, retour de chasse. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,66 × 0,76.

S. 42, 19. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Défilé militaire : soldats, charrette de combat, étendards. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,30 × 1,12.

S. 42, 20. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Marche au combat. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,65 × 0,81.

S. 42, 21. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Combat. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,25 × 1,11.

S. 42, 22. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Combat ; en haut, un chef sur son char de guerre. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,52 × 1,04.

S. 42, 23. BAS-RELIEF.

Bàyon, Aṅkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Combat ; éléphant de guerre en second plan. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,42 × 1,05.

S. 42, 24. Bas-relief.

Añkor Vat (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Défilé des paṇḍits escortant le hotar du roi. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,22 × 1,55.

S. 42, 25. Bas-relief.

Bàyon, Añkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Réunion de personnages assis ; un ṛṣi présente un plateau sur lequel sont des mets, oblation à la divinité sans doute ; les autres personnages élèvent les mains dans l'attitude de la salutation. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,09 × 1,02.

S. 42, 26. Bas-relief.

Bàyon, Añkor Thoṃ (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Scène religieuse : adoration d'une divinité fluviale. A gauche, le dieu assis sur un piédestal, dans le fleuve caractérisé par les plantes aquatiques et les poissons ; au-dessus, Apsaras volant. A droite, premier registre : roi (?) faisant la prosternation des cinq membres ; deuxième registre : apport de présents ; troisième registre : soldats d'escorte. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,44 × 1,72.

S. 42, 27. Bas-relief.

Añkor Vat (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ).

Divertissement sur une jonque : combat de coqs, deux en lutte en bas, deux qu'on excite au-dessus. — Époque classique.

Moulage plâtre. — 1,18 × 1,04.

S. 43. *ÉLÉMENTS DIVERS D'ARCHITECTURE.*

S. 43, 1. Fragment de pilastre.

Origine inconnue.

Rinceaux et figure. — Époque classique.

Grès gris. — 0,27 × 0,31 × 0,11.

S. 43, 2. Épi de crête de toiture (S. 50).

Añkor Vat, cour du 2e étage (Siemrāp, Bàttaṃbaṅ). Longtemps conservé au Jardin Botanique de Saigon. La similitude de cette pièce avec les pièces trouvées pendant le dégagement des cours du 2e étage d'Añkor Vat, en 1907-1908, permet de l'identifier avec certitude.

L'épi est à jour et sur chaque face se dresse un petit danseur. — Cf. *BEFEO*, II, 108. — Époque classique.

Grès brun. — Non compris les montures de support : 0,41 × 0,31 × 0,18

S. 43, 3. Pierre terminale d'amortissement (S, 57).

Origine inconnue.

Cette pièce, en trois fragments, trouverait mieux sa place, semble-t-il, dans un édifice cham que dans une construction khmère. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,50 × 0,34 × 0,30.

S. 43, 4. Couronnement de tour.

Bàsàk (Romduol, Prei Vẽñ).

Cette pièce paraît avoir servi de porte-hampe terminale. — Cf. Commaille, *BEFEO*, II, 266 (où elle est désignée sous le nom de socle de grès en forme de lotus).

Grès gris veiné. — 0,52 × 0,41 × 0,41.

S. 43, 5. Pierre de couronnement.

Bàsàk (Romduol, Prei Vẽñ).

Pierre qui, suivant les dires recueillis en plusieurs points de la bouche des indigènes, formait la terminaison des pràsàts de l'époque primitive : probablement élément d'une suite d'épis constituant la crête de la voûte longitudinale supérieure. — Époque primitive.

Grès bleuâtre. — Hauteur : 0,53 ; diamètre à la base : 0,125 ; diamètre dans la plus grande largeur : 0,17.

S. 43, 6. Tête de parapet (S, 77).

Origine inconnue, peut-être Vat Nokor (Kǒmpoṅ Siem, Kǒmpoṅ Čàm), où des motifs très analogues se rencontrent. Longtemps conservée au Jardin du Gouvernement Général à Saigon.

En trois pièces, manque le sommet. — Garuḍa, à tête d'oiseau bien marquée, est entouré de têtes de nāgas ; il serre les deux premières sous ses bras dont les mains tiennent délicatement des boutons de lotus ; il en étreint deux autres entre ses jambes. En arrière, se voient sept grandes têtes de nāga et un petit nāga à 3 têtes au centre. — Cf. *BEFEO*, II, 224. — Époque classique.

Grès gris. — 1,04 × 0,98 × 0,50.

S. 43, 7. Sema.

Origine probable : Vat Čhơ Tàl (Trãṅ, Tàkèv).

Une de ces bornes qui, en alignement aux côtés des chaussées, contribuaient à la décoration des temples. — Époque douteuse.

Grès gris. — 0,50 × 0,14 × 0,14.

S. 43, 8. Marche.

Phum Kǒmrieṅ (Phnom Pẽñ, Kandàl). Conservée antérieurement à la Résidence de Kandàl.

Première marche de perron à double épaisseur, en accolade. — Époque primitive ?

Schiste. — 0,62 × 0,61 × 0,08.

S. 43, 9. Angle de toiture.

Nāga à trois têtes. — Travail moderne.

Bois peint. — 0,82 × 0,17 × 0,29.

III. — PIÈCES MODERNES.

M. 1, 1. Rakṣas.

Bois peint. — Non compris plinthe : 0,96 × 0,46 × 0,25.

M. 1, 2. Rakṣas posé sur un tronc d'arbre.

Bois peint. — Non compris support : 0,37 × 0,25 × 0,08.

M. 1, 3 et 4. Statuettes de Rakṣas.

Bois peint. — 3 : 0,34 × 0,16 × 0,08 ; 4 : 0,42 × 0,18 × 0,09.

M. 2, 1. Garuḍa.

À tête de perroquet ; tient le nāga.

Bois peint. — 0,89 × 0,33 × 0,34.

M. 2, 2. Garuḍa.

À tête de perroquet ; tient le nāga.

Bois verni. — Non compris support : 0,54 × 0,18 × 0,19.

M. 3, 1. Oiseau sacré (Haṃsa).

Bois verni doré. — 0,67 × 0,20 × 0,65.

M. 3, 2. Oiseau sacré (Haṃsa).

Bois peint. — Non compris support : 0,42 × 0,18 × 0,32.

M. 4, 1. Nāgas décorant un support.

Bois peint. — 0,17 × 0,25 × 0,25.

M. 5, 1. Éléphant tricéphale formant support.

Bois verni. — 0,62 × 0,42 × 0,44.

M. 5, 2. Éléphant couché formant boîte.

Bois peint. — 0,14 × 0,11 × 0,32.

M. 6, 1. Singe.

Bois peint. — Non compris support : 0,70 × 0,43 × 0,17.

M. 6, 2. Singe.

Bois peint. — Non compris support : 0,35 × 0,17 × 0,08.

M. 7, 1. Tigre volant.

Prei Vên.

Bois peint. — 0,30 × 0,10 × 0,13.

M. 8, 1. Le Práḥ Khẵn.

L'épée sacrée, insigne de la royauté. Dessin, don du Docteur Hahn. La pièce originale est de l'époque classique. — Cf. *BEFEO*, III, 751.

Dessin. — 0,68 × 0,31.

M. 8, 2. Panneau d'outils et d'armes khmèrs.

L'ordre suivi est de la gauche du spectateur à sa droite et de haut en bas : 8 : fusil ; — 1, 2, 3, 4, 7, 12, 13, 14, 15 : *phkăk* (détail : 1, 3, 13, 15, *phkăk* de parade ; 4, petit *phkăk* de parade ; 2, *phkăk* en forme de bec de *trayàn* [*Geronticus niger*] ; 7, *phkăk* à manche court ; 12, 14, *phkăk* à débroussailler) ; — 5, 6, 9, 10, 11 : *kǒṃbět* (détail : 5, couteau pour le travail du *tnòt* [palmier à sucre] ; 6, serpe ; 9, 11 : hachoirs ; 10, couteau à percer [?]). — Pièces en usage.

Fer et bois.

M. 8, 3. Panneau d'engins de pêche et de culture khmèrs.

1, 3 : faucilles à faucher le rotin ; — 7, faucille ; — 2, 4, 6, 8, harpons simples ; — 9, harpon à deux pointes ; — 5, 10, tridents. — Pièces en usage.

Fer et bois.

M. 8, 4. Panneau d'armes de guerre et de chasse khmèrs.

1, lance dite en forme de « cornes de buffle » (à 3 lames) ; — 2, lance cannelée dite en forme de « carambolier » ; — 3, lance ; — 4, 5, 6, *măk sần* (?) ; — 7, lance dite « crampon de fer » ; — 8, javeline ; — 9, lance dite en forme de *thnoñ* [*Pterocarpus indicus*]. — Pièces en usage.

Fer et bois.

M. 8, 5. Panneau d'armes et autres.

Ordre : de gauche à droite, de 1 à 5 ; puis rangée supérieure, les trois rangées du milieu, et les cinq dernières grandes pièces : 4, 20 et 21, sabres khmèrs ; — 1, 2, 22, sabres longs ; — 3, sabre birman ; — 5, 18, 19, sabre *tŭṃpŭon* (tribu sauvage) ; — 13, couteau courbe ; — 6, 8, 15, couteaux pour couper l'arec ; — 16, couteau pour couper le tabac ; — 7, 10, couteaux pour couper les pousses de bananier ; — 12, couteau pour couper les feuilles de *smăc* ; — 9, dague ; — 14, dague courbe ; — 11, couteau chinois ; — 17, rasoir. — Pièces en usage.

Fer et bois.

M. 9, 1. Peinture.

Ces peintures, don de M. Dupuy, *négociant à Phnoṃ Péñ, se rapportent à divers épisodes de la version cambodgienne du* Rāmāyaṇa. *Les renseignements donnés ici sont tirés de la lecture des inscriptions cambodgiennes que portent les peintures, et les passages entre guillemets correspondent aux passages mêmes tirés de ces inscriptions. Les noms propres susceptibles d'être identifiés avec les noms du poème sanskrit sont donnés la première fois sous leur double forme, et ensuite sous leur forme sanskrite seulement* (¹).

Panneau inférieur, en bas: « Práḥ Činŭk (Janaka) retrouve Nāñ Sèdā (Sītā) avec l'aide du bœuf Ósoprăč (Ṛṣabharāja ?), puis, quittant la vie ascétique, la ramène dans son pays de Mittalàḥ (Mithilā). »

Second panneau, en partant du bas; à gauche d'abord, à droite ensuite : « Práḥ Rām (Rāma) réussit à lever l'arc enchanté. Janaka prépare l'onction qui doit consacrer le mariage de Rāma et de Sītā. »

Troisième panneau, en partant du bas : « Rāma et Sītā, revenant à Srei Aiyŭthyā (Ayodhyā), rencontrent en chemin Rāmbamisór (Paraçurāma), qui, vaincu (*en bas, à gauche*) par Rāma, lui remet (*au-dessus*) l'arc Ārittačan. »

Panneau supérieur : *à gauche*, « Práḥ bàt Tossarot (Daçaratha) pense à donner la couronne à Rāma, mais Nāñ Kaikèli (Kaikeyī) la demande pour Práḥ Phirŭt (Bharata) ; Rāma quitte le royaume avec Práḥ Lāk (Lakṣmaṇa) et Sītā pour aller faire une retraite religieuse, » afin de satisfaire à une ancienne parole du Roi.

1,95 × 78.

M. 9, 2. Peinture.

Trois épisodes : 1° histoire de Pāli (Bālin) et de Sókrip (Sugrīva) ; 2° querelle de Lakṣmaṇa et de Hanumat ; 3° recherche de Sītā.

1° *Panneau central, haut de la partie droite* : « Bālin et Sugrīva, deux frères, viennent demander à Rāma l'hospitalité d'une semaine. » — *Panneau inférieur (droit au milieu de la hauteur)* : « Bālin s'empare de la flèche sacrée qu'il ravit à Sugrīva, qui pleure alors de désespoir. » *En bas, à gauche* : « Hanŭmàn (Hanumat) quitte Rāma pour aller à la recherche de Sugrīva ; » (*à côté*) « il le rencontre. » Sugrīva accompagné d'Hanumat « vient demander le secours de Rāma. » *En haut, à droite* : « Sugrīva combat Bālin ». *Au milieu du panneau* : « Rāma venant au secours de Sugrīva décoche une flèche à Bālin, » dont (*2ᵉ panneau, en partant d'en bas, droite*) « celui-ci meurt. » *A gauche* : « Rāma s'apprête à célébrer l'avènement au trône de Sugrīva et de Nāñ Kèdarā » dans le palais de « Nokor Kàlkhĕn (Kiṣkindhā) ».

(¹) Qu'il me soit permis de remercier ici M. R. Meyer, conservateur-adjoint du Musée khmèr, qui m'a donné la traduction des légendes inscrites sur ces peintures; et M. G. Cœdès, pensionnaire de l'Ecole, qui a restitué les équivalents sanskrits des noms propres, et vérifié la transcription des mots cambodgiens cités dans ce Catalogue.

2° *Panneau inférieur, angle gauche en haut*: Rāma dormant à l'ombre d'un pring, Hanumat « arrache des feuilles de cet arbre et les jette en tas sur Lakṣmaṇa. Celui-ci furieux tire en vain ses flèches contre Hanumat. Rāma s'apercevant de cette rixe invite Hanumat à descendre. » — *Deuxième panneau en partant du bas, en haut*: « Hanumat est envoyé par Rāma pour emprunter à Mohā Čŭmpu (Jambavat ?) le livre de l'art de construire les digues. » *Troisième panneau en partant du bas, au centre*: « Mohā Čŭmpu, furieux de voir Hanumat lui réclamer le secret de sa puissance, menace et insulte celui-ci, » et, *à gauche en bas*: « il ordonne à ses fils, Nilthāt et Nilèk, de s'emparer de Hanumat. » *Au-dessus*: « celui-ci enfermé avec son compagnon dans une cage, la brise, grimpe sur les toits, endort Mohā Čŭmpu, s'en empare et l'enlève. » — *Panneau supérieur, à gauche*: « Mohā Čŭmpu vient offrir à Rāma de prendre ses deux fils, Nilthāt et Nilèk, comme lieutenants. »

3° *En haut à gauche*: « Des paons renseignent Rāma sur le sort de Sītā enlevée par Rāp (Rāvaṇa). » et *plus bas*: « des singes lui remettent une écharpe que celle-ci leur a confiée pour lui. »

1,93 × 0,76.

M. 9, 3. Peinture.

Panneau inférieur, à gauche, en bas: « Veirāp (Vaiçravaṇa) fait avec sa sarbacane jaillir l'étoile du matin ; il s'empare de Rāma dans la bouche même d'Hanumat. Puis Vaiçravaṇa abandonnant Sugrīva et Lakṣmaṇa emporte [*en haut à gauche*] Rāma au Nokor Bàkkàl » (les enfers).

Panneau moyen à droite: le « Nokor Bàkkàl » ; *à gauche*: « Vaiçravaṇa y apporte Rāma » enfermé.

Panneau supérieur, à gauche: « Lakṣmaṇa envoie Hanumat à la recherche de Rāma. » *Au centre du panneau, en haut*: « Hanumat brise la tige d'un nénuphar et par ce chemin descend au Nokor Bàkkàl en tuant quatre géants chargés de garder le passage. »

M. 9, 4. Peinture.

Panneau inférieur, en bas: « Massacre de l'armée de Virŭl Čaṃpǎṅ par Rāma. Virŭl Čaṃpǎṅ s'enfuit dans les airs. »

Panneau suivant en partant du bas; en bas, à droite: « Hanumat, » qui accompagnait Rāma dans la scène précédente, « reçoit de celui-ci l'ordre de poursuivre Virŭl. » *A gauche, de bas en haut*: « Virŭl Čaṃpǎṅ demande asile chez Nāṅ Vànorin qui est absente; il va alors se cacher dans l'écume des eaux. » — *Milieu du panneau, à droite*: « Hanumat transformé en jeune homme s'informe auprès de Nāṅ Vànorin de son ennemi Virŭl Čaṃpǎṅ. » Ayant repris son apparence, « il s'informe auprès de singes sauvages et continue ensuite sa route dans les airs. »

Panneau suivant au-dessus; en bas à gauche: « Virŭl Čaṃpǎṅ vaincu par Hanumat s'échappe et va se cacher au fond de la mer. » — *Angle droit*

supérieur : « Hanumat, ayant pris des proportions gigantesques, attrape au moyen de sa queue Virül Čampăñ » ; puis [*angle gauche*] « s'empare de lui », et [*angle droit inférieur*] « lui coupe la tète. »

Panneau supérieur, à droite : « Hanumat arrive chez Nāñ Vánorin, puis l'accompagne dans son retour à Kailās. » — *Angle gauche inférieur* : « Hanumat apporte à Rāma la tète de Virül Čampăñ. » — *Angle droit supérieur* : « Rāma et Lakṣmaṇa lèvent le camp et retournent à leur palais » (d'été).

1,19 × 0,78.

M. 9. 5. PEINTURE.

Panneau inférieur, à gauche au bas : « Bharata et Praḥ Sôtrük (Çatrughna) arrivent à Lañkā avec leur armée. » *A droite* : « Piphék (Vibhīṣaṇa) amène Nāñ Münthòri (Mandadarī) et Àkërnāk pour les saluer. »

Panneau central : « Bharata et Çatrughna ramènent leur armée vers Ayodhyā. Arrivés au bord de la mer, ils ordonnent à Hanumat de donner à son corps une forme gigantesque, qui, étendue par dessus la mer, sert de pont pour le passage de l'armée. »

Panneau supérieur ; à gauche : « A leur arrivée dans le royaume, Bharata et Çatrughna viennent rendre hommage à Rāma. » *A droite* : « Méčhānü (Mṛtya ?) et Veivét (Vaivasvata ?) se rendent à l'audience de Rāma » [*où on les distingue, scène gauche*]. « En chemin, ils rencontrent Mohà Čümpu ; bataille. Rāma, prévenu de ce qui se passe, expédie Hanumat pour séparer les combattants. Celui-ci oblige [*en bas*] Méčhānü et Veivét à saluer Mohà Čümpu. » ce qu'ils font en dessus en présence d'Hanumat.

1,42 × 0,72

M. 9. 6. PEINTURE.

Panneau inférieur ; en bas : « Hanumat, à la recherche de Sītā, se donne un corps gigantesque et tend sa queue au-dessus de la mer en guise de pont pour le passage de son armée de singes. » *Au dessus, à gauche* : « Il demande la route à Nohütsómàli qui le renvoie à Sóvànmàli, laquelle demeure dans une île de l'Océan. » *A droite* : « entrevue d'Hanumat et de celle-ci. »

Panneau moyen ; à droite : « Hanumat demande sa route à l'anachorète qui le renvoie à la bète Sàmpàtthi (Sampati), au bord de la mer. » Celle-ci [*au milieu*], « sachant ce qu'il désire, ordonne, avant de déployer ses ailes, que les singes crient trois fois. Puis elle enlève Hanumat dans les airs pour lui montrer l'île de Lañkā (Ceylan). »

Panneau supérieur : « Hanumat, volant vers Lañkā, rencontre et tue [*au milieu*] le géant Phisươr, [*au-dessus*] le géant Sươmươn ; puis déguisé en petit singe blanc, il demande sa route à l'ermite Khòbôt (Goputra ?), et ensuite cherche à voir Sītā, enfermée par Rāvaṇa qui veut en faire son épouse. »

1,42 × 0,77.

M. 9, 7. PEINTURE.

Panneau supérieur ; à gauche : « Sītā vient se prosterner devant Rāma. » *A droite* : « Elle se soumet à l'épreuve du feu et en triomphe, pour convaincre Rāma » de la pureté qu'elle a su garder.

Panneau moyen : « Rāma marie Vibhīṣaṇa avec Mandodarī et Åkĕrnāk, et le fait roi du pays de Laṅkā. »

Panneau supérieur : « Vibhīṣaṇa célèbre les funérailles de son frère aîné Rāvaṇa. »

1,43 × 0,77.

M. 9, 8. PEINTURE.

Panneau inférieur ; en bas : « Rāma livre une bataille indécise à ses enfants Rāmlāk et Čuplāk, qu'il ne reconnaît pas. » *Au-dessus* : « Ses flèches se transforment en mets ; les leurs en fleurs qui s'attachent à ses mains. »

Panneau moyen : « Pris de soupçon, il se renseigne auprès de Lakṣmaṇa, dont il apprend la vérité ; il cherche alors à rejoindre ses enfants sans pouvoir les décider à l'attendre. »

Panneau supérieur ; à gauche : « Les deux enfants viennent pleurer et conter leur histoire à leur mère Sītā. » *A droite* : « Rāma, à la poursuite de ses enfants, arrive à la maison de l'anachorète et y trouve Sītā. »

1,40 × 0,78.

M. 9, 9. PEINTURE.

Panneau inférieur ; à gauche : « Cortège » des fils de Rāma, « Rāmlāk et Čuplāk, » qui viennent [*à droite*] « recevoir l'aspersion de la main de leur père, Rāma. »

Panneau moyen ; à droite : « Rāma ordonne à ses fils d'aller chercher Sītā, leur mère. » *A gauche* : « Ils exécutent cet ordre. »

Panneau supérieur ; à gauche : « Suivis des femmes de la cour, ils viennent en vain inviter Sītā qui refuse de les suivre. » *A droite* : « Ils s'en retournent dans le royaume de leur père. »

1,40 × 0,79.

M. 9, 10. PEINTURE.

Panneau inférieur ; en bas : « Bharata, Çatrughna, Rāmlāk et Čuplāk ramènent leurs grands parents au royaume de Phei Phét. » *Au-dessus* : « Le roi Prāḥ Bāt hei Phét donne un festin à tous ses officiers. »

Panneau supérieur ; en bas : « Les quatre personnages ramènent leur armée au royaume d'Ayodhyā, » caractérisé par la porte à cartouche inscrit en haut. *Au-dessus* : « Ils viennent saluer Rāma. »

« Ainsi se termine cette histoire, » est-il écrit en caractères plus grands.

1,20 × 0,76.

M. 10. 1. PLANS D'AṄKOR.

Levé du Cadastre exécuté par M. JUBIN, géomètre (1909).
0,91 × 1,33.

M. 10. 2. CARTE DU CAMBODGE.

Au 500.000e. Dressée par M. BORNET, géomètre (1910).

IV. — OBJETS PRÉCIEUX ANCIENS ET OBJETS MOBILIERS TROUVÉS AU COURS DES FOUILLES.

P. 1 à 8.

Objets précieux trouvés fortuitement en terre à Kbàl Romãs (Pãm, Kṑṃpot) en 1906 et donnés au Musée par S. M. SISÓVAT.

P. 1 à 4. BIJOUX D'OR.

Kbàl Romãs (Pãm, Kṑṃpot).

1. Collier, tresse à quatre brins, à section triangulaire, avec partie principale sur laquelle s'attache le fermoir présentant un beau motif de rinceaux; huit fragments de cette pièce qui fut coupée et qui, bien que sans doute incomplète, a une longueur de 0,70.

2. Bracelet en torsade à trois brins; incomplet; longueur actuelle: 0,16.

3. Gourmette à motifs indépendants, partie d'un collier ou d'un bracelet; longueur actuelle: 0,08.

4. Pièce à double crochet et plaque.

Époque classique?

P. 5 et 6. BRACELETS.

Kbàl Romãs (Pãm, Kṑṃpot).

Époque classique?

Bronze. — Diamètre extérieur: 0,09; intérieur: 0,06

P. 7 et 8. BOLS D'ARGENT.

Kbàl Romãs (Pãm, Kṑṃpot).

Époque classique?

Argent. — Diamètre: 0,12; hauteur: 0,04.

P. 9 à 12. BRACELETS.

Trouvés au cours des travaux de la route d'Añ Tà Sòm (Bàti, Tàkèv) en 1909.

Ces bracelets de bronze creux ne semblent guère avoir pu jouer d'autre rôle que le décor de parade pour défenses d'éléphants. — Cf. *BEFEO*, IX, 617.

Bronze. — Diamètre extérieur 9: 0,11; 10: 0,107; 11 et 12: 0,85.

P, 13 à 19.

Pièces diverses trouvées fortuitement en terre, à Prei Phñi (Bàti, Tàkèv) et envoyées par M. Bellan, alors administrateur à Tàkèv, au Musée (1909). Cf. *BEFEO*, IX, 617.

P, 13 et 13bis. Sonnette cultuelle.

Prei Phñi (Bàti, Tàkèv).

Cloche de bronze de 0,155. Poignée en bronze en forme de trident, montrant au milieu une sorte d'antéfixe ornée de deux figures debout; un accident l'a tordue hors de son véritable plan. Elle était encadrée dans son plan longitudinal primitif par deux motifs ornés en avant de nāgas à cinq têtes, en arrière d'une tête seule de nāga. Sur le plan perpendiculaire étaient deux antéfixes ornées, l'une d'une figure accroupie à la javanaise, l'autre d'un Gaṇeça à deux bras, les mains dans le giron. Cette poignée, — 0,15 —, porte en dessous l'attache du battant. — Époque classique?

Bronze. — Ensemble : 0,305.

P, 14 et 14bis. Sonnette cultuelle.

Prei Phñi (Bàti, Tàkèv).

Cloche de bronze de 0,135; poignée de bronze de 0,14. La poignée est formée de quatre motifs placés sur deux plans perpendiculaires; deux sont ornés de nāgas simples, les deux autres motifs montrent, l'un un personnage assis sur un lion, l'autre un Gaṇeça assis sur éléphant de face. — La cloche est brisée, il en manque un fragment. — Époque classique ?

Bronze. — Ensemble : 0,275.

P, 15 et 15bis. Sonnette cultuelle.

Prei Phñi (Bàti, Tàkèv).

Cloche de bronze de 0,110; poignée de bronze de 0,10. La poignée est formée de quatre motifs opposés en deux plans perpendiculaires : dans l'un, ce sont deux motifs rappelant le nāga, dans l'autre deux antéfixes simples. — Époque classique ?

Bronze. — Ensemble : 0,22.

P, 16. Partie de sonnette cultuelle.

Prei Phñi (Bàti, Tàkèv).

Cloche de bronze de 0,10, faisant sans doute partie d'un ensemble analogue aux nos P, 13, 14, 15. — Époque classique ?

Bronze. — 0,10.

P, 17. Viṣṇu.

Prei Phñi (Bàti, Tàkèv).

Statuette de bronze, debout, à quatre bras dont le gauche antérieur manque. Le bras postérieur droit tient le disque évidé, le postérieur gauche la conque,

le droit antérieur un petit disque plat dans le creux de la main. Le vêtement, spécial, est intermédiaire entre le sampot et le langouti; il est maintenu par une ceinture sur les hanches; il porte un motif compliqué en avant et en arrière. La coiffure est un mukuṭa peu élevé à diadème ciselé, qui pose sur une coiffe couvrant les tempes. Les bijoux consistent en gros pendants d'oreilles, collier large avec attache en arrière, bracelets de bras, d'avant-bras et de chevilles. — Époque douteuse.

Bronze. — 0,245.

P, 18. Statuette de dieu.

Prei Phñi (Bàti, Tàkèv).

Divinité debout à deux bras, sans attributs. Sampot rayé; ceinture à pendeloques sur les hanches; grand motif en avant à double hameçon; en arrière nœud ou décor en forme d'énorme papillon renversé, très détaché. Coiffure haute cylindrique avec grand diadème à la base. Collier épais, ceinture à pendeloques sur les hanches, gros pendants d'oreilles, bracelets de bras et de chevilles. — Époque douteuse.

Bronze. — 0,20.

P, 19. Statuette de divinité.

Prei Phñi (Bàti, Tàkèv).

Divinité debout à deux bras, le gauche cassé, le droit tenant un glaive. Sampot rayé avec pan triangulaire en avant et en arrière, coiffure cylindrique, diadème. Gros pendants d'oreilles; collier épais en avant, mince en arrière; bracelets de bras et d'avant-bras. Des tenons unissent les coudes au corps. — Époque douteuse.

Bronze. — 0,20.

P, 20 à 26.

Ces pièces furent découvertes dans les Añ (tumuli) de la province de Saṃròñ Toñ (Kǒṃpoñ Spïr, Kandàl), au cours des travaux de la route de Phnoṃ Pén à Kǒṃpoñ Spïr, par M. Bellan, administrateur de Kǒṃpoñ Spïr, en 1904.

P, 20. Statuette de déesse.

Province de Saṃròñ Toñ (Kǒṃpoñ Spïr, Kandàl).

Figurine debout, les mains en avant; le bras droit manque, le gauche tient un attribut long, sans doute un lotus à longue tige. Sarong orné avec pans se relevant en ailes sur les côtés. Coiffure pointue de cheveux (?). Diadème, pendants d'oreilles (?), collier. — Époque douteuse.

Bronze. — 0,125.

P, 21 à 25. Effigies du Buddha.

Province de Saṃròñ Toñ (Kǒṃpoñ Spïr, Kandàl).

21 : petit Buddha en or creux (0,07).

22-25 : quatre Buddhas gravés sur feuilles de métal, dont une en or. — Époque douteuse.

Bronze, or.

P, 26. Ustensiles et bijoux.

Province de Saṃrŏṅ Toṅ (Kŏṃpoṅ Spɯ, Kandàl).

A. *Ustensiles, coupes, boîtes.*

1. Couteau à manche en argent orné de suites de volutes (manche : 0,085). — 2. Couteau à manche bifide qui paraît en bois (manche : 0,073). — 3. Pince à épiler (0,066). — 4. Spatule en bronze (0,093). — 5. Grelot en bronze, orné (0,05). — 6-7. Deux cloches de bronze (0,087). — 8-12. Cinq hachettes de pierre, forme d'outils préhistoriques. — 13. Un plat en cuivre. — 14. Une écuelle de bronze demi-sphérique. — 15-16. Deux coupelles de bronze demi-sphériques (0,064 et 0,063). — 17-18. Deux coupelles de bronze tronconiques (0,055 et 0,050). — 19. Fragments d'une écuelle en argent. — 20. Petite boîte en bois épais (0,035). — 21. Boîte à bétel en argent sphérique avec bouton orné (0,025). — 22. Autre à huit pans (0,04). — 23. Autre à quatre pans courbes (0,04). — 24. Boîte à chaux cylindrique en argent, lièvre (?) ciselé sur le fond inférieur (0,095). — 25. Autre en bronze, sommet orné (0,075). — 26. Autre en bronze noir (0,085). — 27. Autre en argent, sommet orné (0,09). — Autre en alliage d'argent (0,075). — 29. Autre en bronze (0,082). — 30. Autre en bronze, sommet orné (0,09). — 31-43. Treize petits vases en poterie grossière.

B. *Bijoux.*

44. Bracelet orné de traits, bronze massif (diamètre extérieur : 0,115 ; diamètre du tore : 0,02). — 45-50. Six bracelets, bronze massif (diamètre extérieur : 0,07 ; diamètre du tore : de 0,02 à 0,007). — 51. Bague anneau d'or. — 52. Bague d'or avec cornaline. — 53. Bague d'or avec pierre brute. — 54-55. Crochets d'oreille en or. — 56. Collier formé d'une boule de plomb et de deux amulettes (formules magiques sur elles enroulées). — 57. Collier formé d'une corde percée de bouts de bois. — 58-67. Dix petits rouleaux d'ivoire (utilisés en collier ?). — 68. Perle de collier en plomb (0,025). — 69. Perle de collier en terre cuite (0,023). — 70. Pendeloque de collier, pierre (0,08). — 71. Pendeloque (?), parallélipipède de plomb (0,03).

C. *Divers.*

72-73. Deux fossiles. — 74. Caillou dans une gangue terreuse. — 75. Lame d'argent. — Époqués diverses.

P, 27 et 28.

Ces pièces furent trouvées dans un tertre au cours des travaux de l'Hôpital indigène de Phnoṃ Pêñ en septembre 1911, sur l'emplacement de l'ancienne pagode de Prăḥ Pŭt Măn Bŏn, par M. Rocques, conducteur des Travaux publics.

P. 27. Statuettes de Buddha.

Phnoṃ Péñ.

Une quinzaine de statues, en alliage d'argent, allant de 0,16 à 0,08 ; elles paraissent souvent avoir été exécutées en deux ou trois parties, socle, corps et tête, et sont faites d'une feuille de métal mince soutenue par une sorte de cire dure. Elles sont toutes dans la pose de l'attestation à la terre. Elles semblent avoir constitué le dépôt sacré d'une pagode ruinée. — Époque moderne.

Alliage d'argent. — 0,16 à 0,08.

P. 28. Vase funéraire.

Phnoṃ Péñ.

Ce vase grossier, qui paraît de travail chinois et dont le couvercle fut brisé d'un coup de pioche, contenait les restes d'un corps incinéré. C'est, semble-t-il, un bol à riz utilisé pour cet usage spécial. — Époque moderne.

Faïence peinte. — 0,17 × 0,17 diamètre.

P. 29. Objets usuels Khas.

Bàn Vơn Say (Mulpumôk, Stưṅ Trèṅ).

Ces objets, recueillis en 1911 par M. Klein, délégué, proviennent de sépultures Khas ouvertes au cours de divers travaux ; ces tombeaux datent sûrement de plus de 20 ans et vraisemblablement d'une cinquantaine d'années.

1. Une lame de sabre forme *koṃbĕt* (0,63), provenant d'une sépulture du marché. — 2. Une lame de sabre, forme coutelas, provenant de l'emplacement du marché et trouvée sous les racines d'un sralac d'au moins deux cents ans (0,50).

3. Un coutelas à manche en cuivre, lame courte, peut-être réemploi d'une lame de sabre brisée (0,32). Le décor de la poignée est classique dans la région. — 4. Boîte à chaux, forme de petite hotte (0,13), bronze. — 5. Cisaille à bétel (0,17). — 6 et 7. Deux pipes en bronze ornées d'un décor classique dans la région (0,14 et 0,09). — 8. Une pipe en terre (0,08), même observation que pour 6,7. — 9. Un petit couteau à manche en cuivre (0,22). — 10. Une flèche servant de harpon (0,16).

Les objets 3 à 10 proviennent de deux sépultures d'hommes ; ils étaient accompagnés de fragments de poteries de faïence chinoise moderne.

11. Un bracelet garni de dents. — 12 à 15bis. Quatre bracelets simples dont un cassé vert-de-grisé. — 16 et 17. Deux bracelets spirales. — 18. Une bague spirale, lame plate. — 19 à 23. Cinq anneaux en cuivre. — 24. Une lame de petit couteau. — 25. Une navette en métal. — 26 à 31. Six crochets de tissage.

Ces derniers objets, de 11 à 31, faisaient partie d'une sépulture de femme.

P. 30. Collection de monnaies cambodgiennes et siamoises.

40 pièces (31 cambodgiennes et 9 siamoises).

P, 31. Collection de sapèques annamites recueillies au Cambodge.

29 pièces.

P, 32. Poteries.

265 pièces de vaisselle (tasses, soucoupes, théières en porcelaine de Chine et du Siam) découvertes dans un tumulus, sur l'emplacement de l'ancienne pagode de Práḥ Pŭt Mân Bŏn, où se construit le nouvel Hôpital indigène (novembre 1911). Voir nos P, 27 et P, 28.

Ce dépôt paraît avoir marqué l'emplacement d'un *sema* enfoui à une date beaucoup plus récente que celle de la construction de la pagode elle-même.

INDEX.

Aṅ Tà Sòm. P, 9 à 12.
Aṅkor. S. 42, 5, 25, 27; M. 10, 1.
Aṅkor Thoṃ. S. 16, 2.
Aṅkor Vat. S. 14, 10; S. 41, 1; S. 42, 6 à 10, 13; S. 43, 2.
Bàn Hươy Thàmô. I, 15.
Bàn Vơn Say. P, 29.
Bantāy Chmàr. S. 14, 4; S. 23, 1.
Bantāy Kdēi. S. 22, 2.
Bàsắk. I. 0, 2; S. 1, 2; S. 4, 1 et 2; S. 14, 7, 8; S. 16, 3; S. 19, 1; S. 28, 4; S. 36, 7; S. 41, 9, 10; S. 43, 4.
Bàyon. S. 12, 10; S. 21, 4 à 10; S. 22, 1; S. 25, 1 et 2; S. 42, 11, 12, 14 à 24, 26.
Bős Pràḥ Ṇàn. S. 13, 3; S. 14, 11; S. 15, 1; S. 16, 1; S. 21, 1; S. 26, 1, 2, 3?, 4?.
Cambodge. M. 10, 2; P, 30 et 31.
Čikrèṅ (province). S. 10, 1; S. 36, 3; S. 39, 2.
Jardin Botanique, Saigon. I, 31; S. 6, 3; S. 12, 9, 12, 14; S. 19, 2; S. 24, 1; S. 33, 2; S. 39, 1; S. 40, 4.
Jardin du Gouvernement Général, Saigon. I, 33; S. 9, 1; S. 12, 3, 4, 15; S. 18, 2; S. 21, 2; S. 29, 1; S. 36, 2; S. 40, 1 à 3; S. 41, 2 à 4, 8, 11 à 13; S. 42, 1 à 3; S. 43, 3.
Khàl Romās. P, 1 à 8.
Kòḥ Krieṅ. S. 13, 2.
Kòḥ Ker. S. 6, 1.
Kǒṃpoṅ Càm Kau. S. 1, 1; S. 5, 1; S. 31, 3.
Kǒṃpoṅ Càm (province). S. 2, 2 et 3; S. 3, 2; S. 10, 2 et 3; S. 11, 1; S. 12, 6 à 8; S. 13, 1, 4; S. 14, 14; S. 20, 4; S. 27, 1; S. 33, 1; S. 34, 3; S. 36, 6; S. 41, 5 à 7.
Kuk Trapāṅ Srǒk. I, 22.
Kūk Vāṅ. S. 14, 3.
Lovèk. I, 31.
Liêu Hưu. S. 3, 1.
Origine inconnue. S. 4, 3; S. 8, 1; S. 12, 1, 2, 11, 13, 17; S. 13, 5; S. 14, 1, 2, 5, 6, 9, 12; S. 17, 1; S. 17, 3 à 6; S. 20, 1, 6; S. 21, 3; S. 27, 2; S. 28, 3; S. 30, 1; S. 42, 4; S. 43, 1, 9.
Pàlhàl. I. 0, 5.
Phnoṃ Čisór. I. 0, 1.
Phnoṃ Péṅ. S. 38, 2; P, 27 à 28.
Phnoṃ Pràḥ Bàt. I, 23.
Phum Kǒṃrieṅ. I. 0, 3; S. 5, 3; S. 45, 8.
Pràḥ Thāt Khtom. S. 26, 5.
Pràḥ Thāt Thoṃ. S. 34, 1.
Pràsàt Andèt. S. 8, 2.
Pràsàt Čikrèṅ Ouest. S. 36, 1, 3, 5; S. 39, 3.
Pràsàt Črop. S. 37, 1.
Prei Phāi. P, 13 à 19.
Saigon, *voir* Jardins.
Saṃbór. I. 0, 4; I, 10; I, 11; I, 18?; I, 21; S. 18, 1; S. 30, 2 à 4; S. 31, 1 et 2; S. 32, 1 et 2; S. 34, 2; S. 35, 1 et 2.
Saṃròṅ Toṅ (province). P. 20 à 26.
Tà Prohm (Bàti). S. 12, 5; S. 13, 6 à 8; S. 20, 3.
Tà Prohm (Siemrāp). S. 6, 2.
Tà Kiṅ. I, 10, 11.
Tāy Hò. S. 5, 2; S. 17, 2.
Tháp Mươi. I, 33.
Thắt Bà Cǒṅ. I. 0, 7; S. 29, 2.
Thbóṅ Khmūm (province). S. 2, 1.
Trapāṅ Prei. S, 20.
Trapāṅ Thoṃ. I. 0, 6.
Vat Chơ Tāl. S. 12, 16; S. 28, 1?, 2?; S. 43, 7?.
Vat Kǒṃpoṅ Čhnàṅ. S. 38, 1.
Vat Nokor. S. 43, 6.
Vat Phu. I, 26.
Vat Pràḥ Pūt Māṅ Bón. P, 32.
Vieng Chan. S. 14, 13; S. 20, 2, 5.

TABLE DES ILLUSTRATIONS.

		Pages
Fig. 1.	— Ganéça (S. 4, 2)	8
Fig. 2.	— Çiva entouré d'Umâ et de Ganéça (S. 10, 1)	11
Fig. 3.	— Tête de divinité (S. 16, 1)	20
Fig. 4.	— Tête de divinité (S. 16, 2)	20
Fig. 5.	— Mains de statues (S. 17, 1, 3, 4, 5, 6)	21
Fig. 6.	— Sema (S. 26, 5). Face principale	27
Fig. 7.	— — Face droite	28
Fig. 8.	— — Face gauche	29
Fig. 9.	— Cuve à ablutions (S. 31, 1)	31
Fig. 10.	— Stûpa (S. 33, 2)	32
Fig. 11.	— Linteau (S. 36, 1)	34
Fig. 12.	— Linteau (S. 36, 3)	35
Fig. 13.	— Linteau (S. 36, 5)	35

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

[INTRODUCTION] 1
I. — INSCRIPTIONS 3
II. — SCULPTURES ANCIENNES SUR PIERRE 6
S. 1. Çiva 6
S. 2. Çiva sous la forme du Dvārapāla 7
S. 3. Umā 7
S. 4. Ganeça 8
S. 5. Viṣṇu représenté seul 9
S. 6. Viṣṇu sur Garuḍa 9
S. 7. Lakṣmī 10
S. 8. Harihara 10
S. 9. Brahmā 11
S. 10. Groupes d'idoles 11
S. 11. Divinités diverses 12
S. 12. Divinités masculines douteuses 12
S. 13. Divinités féminines douteuses 15
S. 14. Têtes de statues masculines 17
S. 15. Têtes de statues féminines 19
S. 16. Têtes de statues dont le sexe est douteux 20
S. 17. Fragments de statues : mains 21
S. 18. — pieds 22
S. 19. Animaux divins ou sacrés 22
S. 20. Buddha 22
S. 21. Têtes de Buddha 24
S. 22. Fragments variés de représentations de Buddha 25
S. 23. Bodhisattvas 25
S. 24. Représentations bouddhiques accessoires 25
S. 25. Groupes bouddhiques 26
S. 26. Semas ajourés 26
S. 27. Semas pleins 28
S. 28. Liṅgas 29
S. 29. Groupes de liṅgas et autres emblèmes religieux 30
S. 30. Piédestaux 30
S. 31. Parties de piédestaux 31
S. 32. Somasūtras 31
S. 33. Monuments votifs 32
S. 34. Linteaux du type I 32
S. 35. — II 33
S. 36. — III 34
S. 37. — IV 36
S. 38. — V 36

Pages

§ 39. Colonnettes de porte 37
§ 40. Antéfixes de face 37
§ 41. — d'angle 38
§ 42. Scènes en bas-reliefs formant décors muraux 39
§ 43. Éléments divers d'architecture 43

III. — PIÈCES MODERNES 45

IV. — OBJETS PRÉCIEUX ANCIENS ET OBJETS MOBILIERS TROUVÉS AU COURS DES FOUILLES 51

INDEX 57

TABLE DES ILLUSTRATIONS 58

TABLE DES MATIÈRES 59

NOTES SUR LES CHAMS.

Par E.-M. DURAND,

de la Société des Missions étrangères de Paris,
Correspondant de l'École française d'Extrême-Orient.

XII. — LA CENDRILLON CHAME.

Le regretté Antony LANDES, administrateur des Affaires indigènes et directeur du Collège des Interprètes de Saigon, nous avait déjà donné dans ses *Contes tjames* (Saigon, Imprimerie Coloniale, 1887) une première version chame du vieux fabliau de Cendrillon, sous le titre de « Kajong et Halœk » (p. 79 à 93). Cette traduction, très consciencieuse, était faite d'après un manuscrit reproduit dans l'édition en caractères chams lithographiée en 1886 (Saigon, Collège des Interprètes, p. 177 à 222), mais dont Landes n'avait transcrit en caractères romains que le premier conte. J'apporte ici une traduction nouvelle d'après les manuscrits **B** et **C** de l'École française d'Extrême-Orient. Des différences assez sensibles pour justifier un travail de refonte complète apparaîtront à simple lecture: la narration est beaucoup plus développée dans cette nouvelle version et le dialogue y occupe une plus large place, au prix, il est vrai, de longueurs et de redites, mais qui sont bien dans le génie de la littérature chame.

Par ailleurs, l'état de plus en plus flottant de la langue chame actuelle, dont le vocabulaire oscille de l'annamite au cambodgien, aussi mal assimilés, du reste, l'un que l'autre ; la conservation souvent très médiocre des manuscrits ; les négligences par trop impardonnables des copistes ; leur parti-pris presque constant de ne jamais réparer une omission, ou même de ne jamais rayer un simple *lapsus calami* ; toutes ces causes, isolées ou réunies, vouent inévitablement à l'à-peu-près toute traduction faite d'après un manuscrit unique. Ces erreurs ou ces contre-sens, s'ils n'influent pas à l'excès sur le sens général du récit et sur sa valeur au point de vue du folklore, sont en revanche souvent désastreux pour la confection des lexiques dans lesquels ils peuvent entrer ainsi de plain-pied.

C'est pour toutes ces raisons que j'ai fait subir à mes deux manuscrits l'épreuve d'une transcription parallèle qui m'a permis de corriger et de compléter le texte du manuscrit **C**, que je donne ici, d'après celui du manuscrit **B**. L'un et l'autre ont, du reste, de très nombreux points de contact, tandis que tous les deux diffèrent notablement du texte publié par Landes.

TRANSCRIPTION.

Nī dalūkal [1] Mu Gajauñ sauñ Mu Halơk. Dī tak dī Kal Mu Gajauñ sauñ Mu Halơk dva urañ ñu anuk rauñ sauñ anuk jiơñ [2] muk tahā, nan Mu Gajauñ ñu anuk rauñ halei, Mu Halơk nan anuk jiơñ halei. Dva urañ nan ḍoñ găp [3] min dī thău lac kā urañ halei jiơñ aī o, dī thău lac kā urañ halei jiơñ adĕi o: nơsak asĕh yău găp min. Baruv mơñ muk maik nan drai [4] dī hatai harei nan blauḥ pāḍar Mu Halơk ev Mu Gajauñ ev aī. Baruv mơñ Mu Halơk ñu ḍơm vơk lac: « Mu Gajauñ ḍāñ dahlak, dahlak lijañ ḍāñ Mu Gajauñ rei, halei, a maik! pāḍar dahlak ev Mu Gajauñ ev aī, arak nī dahlak ev Mu Gajauñ dī ev aī o, mơyaḥ maik kiơñ ñap sibar dī dahlak lijañ halal [5] rei. » Baruv mơñ maik ñu ḍơm vơk lac: « arak nī hư, Mu Gajauñ, hư ev Mu Halơk sā harei ev aī sā harei ev mơgait. » Baruv mơñ Mu Halơk nau khan vơk sauñ muk maik ñu lac: « dahlak mơlău [6] lō, inơ! mocai [7] ñu, ñu ev aī bitruḥ ev aī, mơyaḥ ev mơgait bitruḥ ev mơgait: dahlak mơlău lō dī găp pval [8]. dahlak klak avak blauḥ nau nơgar jalan jiơñ takai. »

Baruv mơñ muk maik nan pāḍar dva urañ nan nau mơk ikan, ñu brei sā urañ sā bauḥ canaiḥ [9] yău. Blauḥ dva urañ lac: « yaḥ urañ mơyaḥ halei ñu yuv hū ikan ralō nan urañ nan jơ jiơñ aī, mơyaḥ urañ halei yuv ikan hū dakik [10] nan urañ nan jơ jiơñ adei. » Baruv mơñ muk maik [11] nan pāḍar dva urañ

---

(1) *Dalūkal* (mal. *dahulukala*), « conte poétique », par opposition à *çakarai* (skt. *çakarāja*), « chroniques royales historiques ou légendaires ». *Dalūkal* vient, par un genre de contraction très fréquent en cham, de ***dahlău, dahluv***, « ancien, antérieur, premier » (venu lui-même de ***halău, haluv***, « tête, chef »), et de ***kāla***, « époque ».

(2) *Jiơñ, jiañ*, ann. *dựng* (*d* non barré = *j* ou *dj*, dialecte du Tonkin ?), « créer, être, devenir »; dans les inscriptions *jeñ*, « être », ***pajeñ***, « faire être, créer ».

(3) *Ḍoñ* (ou *ḍañ*) *gơp* (pron. *gă* + *ou*), équivalant à *yău*: cf. ann. *đồng nhau*, « égal, appareillé ». Littéralement: « elles étaient si égales entre elles... » La qualité et le nom d' « aîné » ne sont pas indifférents pour des orientaux, chez qui l'ordre de primogéniture confère des prérogatives spéciales qui ne vont pas sans quelque servitude des cadets.

(4) *Drai* ou *draiy*, plus loin ***padrai***, « triste ». Le ms. **C** porte *bvei* (ann. *vui*), « joyeux », ce qui paraît un contre-sens.

(5) **B** *halar*, fautif pour **C** *halal* (mal. *halāl*, emprunté à l'arabe *ḥalal*, « délier », d'où *mehalla*, « l'endroit où l'on ***délie*** les bêtes de somme, le campement »). *Likău halal* rend bien l'annamite *xin tội*, « demander (pardon pour) le péché », ***chịu tội***, « accepter (la punition pour effacer) le péché ».

(6) *Mơlău, maluv* (mal. *mālu*), « confusion, honte »; le ms. **B** donne *mơhluv*.

(7) *Mocai*, plus communément *mochai*, « plus, plus que ».

TRADUCTION.

Ceci est la légende de demoiselle Gajaung et de demoiselle Halœk. En ce temps-là Mu Gajaung et Mu Halœk étaient l'une la fille adoptive et l'autre la propre fille d'une certaine vieille femme : l'adoptée, c'était Mu Gajaung, et la vraie, c'était Mu Halœk. Toutes les deux étaient de même âge, et l'on ne pouvait savoir laquelle des deux était l'aînée, laquelle était la cadette : la même année du cycle, l'année du Cheval, les avait vues naître. Et cela attristait le cœur de la vieille. Un jour donc elle commanda à Mu Halœk d'appeler Mu Gajauñ « sœur aînée ». Mais Mu Halœk lui répondit : « Mu Gajaung est pareille à moi, et moi, je suis semblable à Mu Gajaung : pourquoi alors, ô mère, m'ordonner de l'appeler « mon aînée » ? Eh bien, non, je ne consens pas à la nommer « mon aînée » ; faites comme vous voudrez, j'accepte ! » Alors la vieille parla ainsi : « Toi, Mu Gajaung, tu appelleras Mu Halœk un jour « ma sœur aînée » et le jour d'après « ma cadette ». Sur ce, Mu Halœk se permit l'observation suivante : « Que je suis donc confuse, ô ma mère ! et plus qu'elle, incontestablement ! si elle doit m'appeler « sœur aînée », qu'elle m'appelle donc toujours son aînée ; mais si elle doit me nommer « sœur cadette », qu'elle me nomme donc toujours sa cadette ! sans cela, je serai tellement ridicule aux yeux de nos parents et amis que je serai obligée de me sauver pour me cacher au loin. »

Alors la vieille leur commanda, à toutes deux, d'aller prendre du poisson et, en conséquence, leur remit à chacune un panier à pêche exactement semblable à l'autre. Elles convinrent alors de ceci : celle dont la pêche aura été la plus favorisée deviendra par le fait la « sœur aînée », et celle dont la pêche

---

(8) *Gāp pval*, Landes variante *gœp* (ou *gāp*) *lañrau*, « les parents et amis ». *Gāp* : cf. en pégouan le doublet *gœp gov*.

(9) Ici, et plus loin, plusieurs modes et engins de pêche : 1° *Canaiḥ*, panier à claire-voie, tantôt rond, tantôt oblong, et prolongé d'un manche ; s'emploie pour drainer les fonds vaseux : en le retirant prestement, l'eau filtre le sable et la boue à travers la claire-voie du fond, les poissons restent ; *canaiḥ* se dit en ann. *rỏ*. 2° *Grum* ou *grim* (ann. *nœm*), sorte de nasse verticale, en cône tronqué, sans fond, parois à claire-voie, orifice supérieur à bourrelet (pour le tenir) : la manœuvre se fait en tenant un *grum* de chaque main et, par des mouvements alternatifs (*tvak grum*, ann. *ồp nœm*), on appuie rapidement sur le fond vaseux ; par son frétillement, le poisson décèle son emprisonnement : on enfonce alors la main dans l'étranglement du bourrelet et on saisit le poisson pris. 3° *Adā* (mal. *itek* ; ann. *viṭ*), panier flotteur en forme de « canard » : sorte de réservoir à poissons tressé en osier et soutenu par des flotteurs en tubes de bambou : il est à remarquer que ce sens dérivé existe dans les trois langues. 4° *Yău*, *yav*, *yuv* (qu'il ne faut pas confondre avec son homophone, d'écriture identique) a le même sens que *rapœk*, « chercher à tâtons sous l'eau (ann. *mò cá*), prendre du poisson à la main » : pour éviter la confusion, je le transcris toujours *yuv*.

(10) *Dakik*, « peu nombreux » (*dak* fréquentatif + *kik* pour *kit* : mal. *dikit*).

(11) *Muk maik*, cf. ann *mụ mẹ* : *k* final n'a d'autre rôle que d'indiquer la voyelle brève.

mơk dva bauḥ canaiḥ nau iā baik bidraḥ. Baruv mơṅ dva uraṅ nan tañak canaiḥ tabiak nau yuv ikan. Baruv mơṅ dva uraṅ nan ñu nau ḅoḥ sā bauḥ danau biak prauṅ siaṃ ḍei harơḥ, danau nan biak lō barei bariṃ [1] mơtā [2] ikan hagait lijaṅ [3] hū rei dalaṃ danău nan. Baruv mơṅ Mu Gajauṅ trun ñuk iā nan mơk ikan. Halei Mu Halơk alaḥ lo ñu dī trun ñuk iā mơk ikan o. Baruv mơṅ Mu Gajauṅ pvơc kā Mu Halơk lac : « sibar ḅoḥ iā yơ ? hư o trun mơk ikan o ? » Baruv mơṅ Mu Halơk khasiā dauk ṅauk thū blauḥ mơīn [4] tasauḥ yāu nan. Baruv mơṅ Mu Halơk ḅoḥ Mu Gajauṅ pvơc lō, baruv mơṅ Mu Halơk trun dī iā yuv mơk ikan pagap nī yauṃ pāk drei ikan nan : baruv mơṅ Mu Halơk ñu ḅoḥ Mu Gajauṅ mơk ikan ḅlvak dī ñu pagap sā pluḥ drei ikan. Baruv mơṅ ñu gaḍauṅ blauḥ trun dī iā mơk ikan laan lō dī thău labik khi ṅap sibar o bīḥ. Baruv mơṅ Mu Halơk ḍơṃ sauṅ Mu Gajauṅ lac : « yaḥ iā laan lō, tagok nau dauk ṅauk thū, baik pā abiḥ laan caik. » Baruv mơṅ Mu Gajauṅ paṅ kadhā Mu Halơk tagok nau dauk ṅauk thū, blauḥ mơk akhan mơsaṃ [5] pā abiḥ laan nan caik. Halei canaiḥ ikan Mu Gajauṅ nan caik pak danau nan, halei Mu Halơk dauk rapơk dalaṃ danau nan dījiḥ [6] canaiḥ ikan Mu Gajauṅ caik nan, halei Mu Halơk dauk rapơk nau rapơk mai sā drei ñu tajiḥ canaiḥ ikan Mu Gajauṅ caik nan. Blauḥ Mu Halơk dauk pvơc sā drei lac : « Mu Gajauṅ ñu mơk ikan ralō ḅlvak dī drei, haçit trā [7] blauḥ ñu bā ikan nan nau, blauḥ inơ drei pāḍar drei ev ñu ev aī, mơluv o thau libik hi ṅap sibar, drei nan anak jiơṅ lac [8] ñu anak rauṅ, blauḥ drei ev ñu ev aī, mơluv lō o ciơp [9], blauḥ tơp dī kal maik drei hi pāḍar drei ev ñu nan ev aī. Blauḥ drei hi ḍơṃ vơk lac : ñu ḍaṅ dahlak, dahlak jơ ḍaṅ Mu Gajauṅ, dahlak dī ev ñu blauḥ ev aī o. Blauḥ arak nī ñu mơk ikan ralō ḅlvak dī drei, blauḥ sā trā maik drei pāḍar drei ev ñu ev aī, dī thău labik hī bā ḅauk nau caik pak halei pā abiḥ mơluv. Kahlauṃ yāu [10] nan arak nī drei klaik ikan dī Mu Gajauṅ baik, blauḥ bā nau saṅ kā maik drei ḅoḥ, blauḥ kā maik drei brei kā drei jiơṅ ça aī Mu Gajauṅ. »

---

(1) **B** *barei bariiṃ*, **C** *di riiṃ di riiṃ*.

(2) *Mơtā* veut dire ici « espèces, sortes ». Le sens vient de *mơtā*, « œil ». Ce mot se rencontre dans toutes les langues malayo-polynésiennes (mal. *mata*) et dans la plupart des idiomes de la chaine indochinoise (ann. *mắt*).

(3) **B** *lajaṅ, lijaṅ, jaṅ* ; **C** donne la variante *lvajaṅ*, peut-être *lapsus*.

(4) *Mơīn, mơaīn* (mal. *maīn*), « s'amuser, se distraire ».

(5) *Akhan mơsaṃ* ou *khan mơṅ saṃ* : *khan*, ann. *khăn*, « pièce de cotonnade ».

(6) *Dījiḥ*, plus bas *tajiḥ*, « près de, à côté ». Plus loin on trouve *taphia* = *ta*, adv. de lieu, de direction (cf. Schmidt, *Les peuples Mon-khmèr*... in *BEFEO*, VII, p. 258 et *passim*) + *phia* ; ce dernier est le pur ann. *phía*. Ms. **B** *pak*, même sens, mais plus général.

(7) **C** *haçit*, **B** *abit* = *çit trā, bit trā, sit trā, sa trā*, cf. ann. *it là*. Ann. *là* = cham *trā* ; pour l'échange des initiales, cf. dial. de l'Annam. *trā* = dialecte du Tonkin, *lā*, « rendre, restituer ».

(8) *Lac* (pron. *laille*) est, ici, le réduplicatif ann. *lại*. En de nombreux endroits, il rend également le suffixe malais *lah*, explétif dont la traduction ann. serait *rồi thì*. Employé comme verbe, il signifie « dire, savoir », v. g. *lac habar*, « dire pourquoi » ; mais plus ordinairement il double un verbe de la même signification.

aura été moindre sera tout bonnement la « sœur cadette ». Alors donc la vieille leur ordonna de prendre chacune sa corbeille à poissons et d'aller tout de suite à l'eau. Elles partirent, le panier suspendu à la main, pour aller prendre du poisson dans la vase. Et elles rencontrèrent un étang très grand, très beau, tout à fait merveilleux et, de plus, extrêmement abondant en poissons de toutes les variétés possibles. Et Mu Gajaung entra dans l'eau pour fouiller la vase. Mu Halœk, qui était très paresseuse, ne descendit pas dans l'étang pour prendre du poisson. Alors Mu Gajaung lui dit : « Qu'as-tu donc à regarder l'eau ? Tu ne veux donc pas pêcher ? » Mais Mu Halœk restait désœuvrée sur la rive, puis elle se mit à s'amuser à des riens. Cependant devant les invectives de Mu Gajaung, elle finit par entrer dans l'eau pour pêcher. Et elle prit environ quatre poissons, tout en remarquant (avec dépit) que Mu Gajaung en avait pris beaucoup plus qu'elle, dix environ. Elle ne dit rien, mais constatant que l'eau était singulièrement froide, elle ne savait qu'imaginer (pour en finir plus vite). C'est alors qu'elle cria à Mu Gajaung : « Cette eau est vraiment glacée, que ne montes-tu sur la berge pour te réchauffer un peu ? » Mu Gajaung se rendant au conseil de Mu Halœk, reprit pied sur la rive et s'enveloppa dans son écharpe et son sarong pour se réchauffer quelque peu, (et s'endormit). Quant à son panier à poissons, elle l'avait laissé (à moitié immergé) près de la rive. Mu Halœk se mit alors à fouiller l'étang dans les environs du panier de Mu Gajaung, et, les mains dans la vase, elle barbotait par ci, elle tapotait par là, se rapprochant toujours de la pêche de Mu Gajaung. Alors elle monologua ainsi : « Mu Gajaung a pris beaucoup plus de poissons que moi, encore quelques minutes et elle va rapporter sa pêche à notre mère qui me condamnera à l'appeler « ma sœur aînée ». Je suis affreusement désolée et ne sais à quoi me résoudre. Car enfin, c'est moi qui suis l'enfant de la maison, tandis qu'elle n'est qu'une fille adoptive, et je devrais l'appeler « mon aînée » ! Que je suis donc malheureuse ! Je refuse ! Et cependant, quand ma mère m'ordonnera de l'appeler « sœur aînée », (il ne me servira de rien) de lui répondre : « Mu « Gajaung n'est pas plus que moi, et je vaux autant qu'elle, donc je n'accepte pas « de la nommer mon aînée » ! Car enfin, elle a pris plus de poissons que moi ! Ma mère (sera donc autorisée) à m'enjoindre de l'appeler « ma sœur aînée », et moi, je ne saurai où cacher ma honte et ensevelir mon désespoir ! Eh bien, voici : je vais voler les poissons de Mu Gajaung, tout simplement, puis je les porterai à la maison pour que ma mère constate et m'accorde de devenir la sœur aînée de Mu Gajaung. »

---

(9) *Ciœp, ciip* (pron. *či + ou*), cf. l'ann. *chịu*, « accepter, consentir ».

(10) **B** *muv* ; on trouve encore *buv*. Dans ce mot, les deux labiales sonore et nasale ainsi que la semi-voyelle palatale s'interchangent souvent : *bău, mău, yău* = *bav, mav, yav* = *buv, muv, yuv*. J'ai rencontré cette triple forme dans la même expression : *kahlaum yuv*, ou *buv*, ou *muv nan*, « puisqu'il en est ainsi. . »

Baruv mơñ ñu klaik ikan dī dalaṃ canaiḥ Mu Gajauñ buḥ tamơ dalaṃ canaiḥ ñu.

Baruv mơñ Mu Gajauñ abiḥ laan blauḥ trun mai pak canaiḥ ikan, ḅoḥ dauk dauṃ canaiḥ sauḥ min dī ḅoḥ sā drei ikan o dalaṃ canaiḥ nan ḅoḥ doṃ canaiḥ sauḥ min. Baruv mơñ Mu Gajauñ tañī Mu Halơk lac : « hơ ! Mu Halơk, hư hū [1] mơk ikan kău caik dalaṃ canaih dī rei hai dī oḥ, kău caik taphiā iā dauk chlauk ikan pak nī. Blauḥ di thap [2] dī sei mơk oḥ ḅoḥ oḥ ya nī ikan kău caik dalaṃ canaiḥ sibar oḥ ḅoḥ sā drei o ya nī. » Baruv mơñ Mu Halơk ḍoṃ vơk kamlaḥ [3] lac : « kuv dī thuv oḥ, mơñ pagē [4] tanī kău dauk chlauk pak nī sā drei kuv nī min. Kău dī hū ḅoḥ canaiḥ hư caik pak halei o, kal nan kău hamit ak dauk kamrau pak ikan, hū mơñ kan dī ak cagauñ bā nau ḅơñ min, na ? Mơyaḥ kā siā lac kău klaik ikan hư, kău dī hū ikan o ; ikan kău ḍañ [5] sā pluḥ pak drei inī rei. »

Nan Mu Halơk pvơc blơk min, ñu klaik ikan dī dalaṃ canaiḥ Mu Gajauñ min. Baruv mơñ Mu Gajauñ thav nan gvơn Mu Gajauñ thău kā Mu Halơk klaik ikan dī canaiḥ ñu min. Mu Gajauñ dī pvơc nau o, khal danal dī dalaṃ hatai mơyah hī pvơc kā ñu, blauḥ hvơc kā ñu atauñ lac. Baruv mơñ Mu Gajauñ dauk çanơñ sā drei, blauḥ ḅvaḥkar pajan [6] lac drei mơñ tvei mơñ dhar [7] baik, oḥ hū inơ lijañ oḥ hū amơ [8], mơyaḥ sā drei. Mơyaḥ urañ klaik ikan dī dalaṃ canaiḥ drei, lijañ o kiơñ pvơc kā urañ, yaḥ kiơñ hvơc kaḍā kā urañ atauñ drei dī dalaṃ glai nī blauḥ dī hū sei hī dauk drei o. Blauḥ dauk çanơñ hiā ḅvaḥkar sā drei, kiơñ nau sañ blauḥ di hū ikan o mơk hagait bā nau kā maik, blauḥ hvơc kā ḍā kā maik atauñ lac. Baruv mơñ Mu Gajauñ ñu trun iā danau ñuk rapơk dvaḥ mơk ikan mơñ taklak hū sā drei dva drei bā nau cagā klaḥ dī maik atauñ. Baruv mơñ ñu trun danau mơk hū ikan. Baruv mơñ ñu mơk hū klău drei ikan caklait [9] hū sā drei ikan carauk [10] trā.

Halei Mu Halơk nan nau sañ dahlău pājơ. Baruv mơñ Mu Gajauñ bā ikan nan nau sañ brei kā maik klău drei ikan caklait : dauk vơk sā drei ikan carauk ñu hū mơk pādơp vơk sā drei ikan carauk ñu dī brei kā maik rauñ ñu sauñ Mu

---

(1) *Hū, hu* (ann. *hữu*), verbe d'action, « pouvoir », et *hư, hu, hơ*, vocatif d'infériorité, « toi, tu », et quelquefois, « moi, *ego* = serviteur », se confondent souvent graphiquement : pour éviter une mauvaise lecture, j'ai constamment écrit le verbe *hū* et le vocatif *hư*. Le ms. **B** porte souvent *hla* pour *hu* (= *hư*) : ce ne sont, du reste, que deux aphérèses de *halak* et *hulum*, « esclave, domestique ».

(2) *Thap* (pron. *tha* + *ou*) = *thău* plus souvent employé, « savoir, connaître » (ann. *thấu*). Plus loin on lit *thuv* (cf. *yău* = *yuv*).

(3) *Kamlaḥ*, « nier, muet ». Peut-être *kam* + *laḥ* = ann. *câm lặi*, « muet, se taire ».

(4) *Pagē* (mal. *pagi*), avec les variantes *pagai, pagaiy, pagaiḥ, pagaip*.

(5) *Ḍañ* : cf. ann. *đặng*, « pouvoir, obtenir, gagner ».

Elle vola donc dans le panier de Mu Gajaung tous ses poissons et les mit dans le sien.

Quand donc Mu Gajaung, enfin réchauffée, redescendit vers son panier à pêche, elle le trouva vide, car plus un seul poisson n'y restait, elle le trouva donc absolument vide. Alors elle interrogea Mu Halœk : « Hé ! Mu Halœk, est-ce toi qui as pris mes poissons dans mon panier que j'avais laissé près de la rive et vers l'endroit où nous pêchions ? Je ne sais vraiment qui les a volés dans mon panier, et tous jusqu'au dernier. » Alors Mu Halœk lui répondit par un mensonge : « J'ignore complètement : depuis ce matin je suis restée toute seule à pêcher dans cet endroit-ci, et je n'ai même pas vu ton panier que tu as laissé je ne sais où. A un moment, j'ai entendu un corbeau qui croassait après les poissons : ne serait-ce pas lui qui les a pris dans son bec pour aller les manger (plus loin) ? C'est donc à faux que tu m'accuses d'avoir volé tes poissons, je ne les ai pas pris. De poissons à moi, j'en ai quatorze, voilà ! »

En parlant ainsi, Mu Halœk mentait, c'était bien elle qui avait volé les poissons dans le panier de Mu Gajaung. Mais Mu Gajaung ne s'y trompa pas, elle était sûre que c'était Mu Halœk qui lui avait volé ses poissons. Et cependant elle préféra se taire et garder sa peine au fond de son cœur, de peur que Mu Halœk ne lui répondît par des coups. Et elle se dit en étouffant sa peine qu'elle était on ne peut plus orpheline, qu'elle n'avait pas de mère tout comme elle n'avait plus de père, oui, elle était bien seule ! Quant à celle qui lui avait volé sa pêche dans son panier à elle, elle préférait ne lui en souffler mot, redoutant d'être (au retour) rouée de coups dans la brousse, (sans compter) ce qui pourrait lui arriver ensuite. Alors elle se prit à pleurer désespérément d'avoir à retourner à la maison les mains vides et à craindre qu'en punition sa mère ne lui infligeât le rotin. Mu Gajaung redescendit donc dans l'étang pour pêcher, dans l'espoir de prendre un ou deux poissons pour porter à sa mère et éviter ainsi le châtiment. Elle entra donc dans l'eau et put prendre trois barbeaux et, de plus, un poisson appelé *carauk*.

Cependant Mu Halœk était partie la première pour revenir à la maison. Mu Gajaung la suivit quelque temps après, portant à sa mère ses trois barbeaux. Quant au *carauk*, elle ne voulut pas le donner à sa mère et s'en cacha de Mu

---

(6) **C** *pajan*, **B** *avait*, même sens pour le contexte.

(7) **B** *mơtvei mơthar*, **C** *mơtvei mơdhar*, correspond bien, comme sens, au doublet annamite *mồ côi mồ cút*, « orphelin ». *Dhar* n'a rien à faire avec le cham *drei* ou le mal. *dīri*, « personne, soi-même ».

(8) Variantes : **B** *oḥ hū amuḥ ba*, **C** *oḥ hū mai*, « je n'ai pas de père ». Le mot *amuḥ* est fautif pour *amu ; ba* = mal. *bapa*, « papa » ; *mai*, radical de *amai* = mal. *āmā*, *amaq*. Chez les Chams de l'Annam le terme *amơ̄* est plus fréquemment employé : *amơ̄ inơ*, « père et mère ».

(9) *Caklait*, *caklaik* (khm. *cakrêṅ*), « *barbus siaja*, barbeau » (ann. *cá trâu*), poisson ophicéphale.

(10) *Carauk*, autre poisson d'eau douce.

Halơk thāu o; ñu bā nau caik dalaṃ bañvuñ (1) piauḥ rauñ ñap gơp. Halei ikan ñu bā nau sañ nan maik ñu lac: « dakik lo! pāḍar ñu ñap adei Mu Halơk baik: Mu Halơk ñu mơk ikan hū lö. Nī Mu Gajauñ kajaik kiơñ hiā nan Mu Halơk jiơñ aī. » Halei Mu Gajauñ nan dī hū ḍơṃ vơk sauñ maik ñu o lac: Mu Halơk klaik ikan dī ñu. panvơc nan Mu Gajauñ dī hū ḍơṃ vơk kā maik rauñ ñu thāu o. Mơyaḥ muk maik ñu pāḍar ñu ev Mu Halơk ev aī, ñu lajañ ñu halar ev aī min, ñu dī pvơc sibar o.

Baruv mơñ muk maik rauñ ñu ḍơṃ sauñ Mu Gajauñ lac: « arak nī khasiā dauk jvai dauk sauḥ jvai, lijañ dī hū bruk hagait hi ñap o. Kahlauṃ yāu nan hư khik dapvơl pabaiy maik baruv blei nī baik. Anuk ñap tariơñ nau glañ pabaiy nan baik. » Baruv mơñ Mu Gajauñ ḅoḥ maik pvơc ya nan (2) galaṃ sā baik havei tabiak nau pơk var pabaiy tiap tabiak nau glañ. Gvơn tuk mai hvak nan mơk rasei (3) hvā bā pak bañvuñ ikan kruñ ñu rauñ. Nan blauḥ ñu hvak gvơn crauk rasei tamơ nan ñu dauk dī pabaḥ bañvuñ blauḥ ñu ev: « hơ! carauk, talaik mai kā aī dvơn rasei hauk, blauḥ ḅañ sauñ ça aī: hư hvak rasei bhanrai, kāu hvak rasei gamauv (4). » Baruv mơñ ikan hamiit çap sav (5) blauḥ ikan mơñ gālac çiơt tagok ñauk thū blauḥ ḅāñ hvak sauñ su gơp, ñap adei ça aī sā tian. Halei ikan ñu rauñ nan ñu dī brei kā maik rauñ ñu sauñ Mu Halơk thāu lac kā ñu rauñ ikan (6) nan oḥ. Harei halei Mu Gajauñ bā rasei dauk pak bañvuñ kā ikan nan ḅơñ; harei halei lijañ Mu Gajauñ nau pak bañvuñ nan kā ikan nan ḅơñ; harei halei Mu Gajauñ nau pak bañvuñ nan lajañ ñu nau rei sā ratuḥ (7) harei lijañ ñu nau tauñ çabiḥ (8) dī hū klaiḥ dī ñu nau ravañ ikan nan o.

Baruv mơñ Mu Halơk ḅoḥ Mu Gajauñ nau pak bañvuñ nan ralō ḅañ ralō dī thāu kā Mu Gajauñ nau ñap bruk hagait o. Baruv mơñ Mu Halơk nau krok iơp. Baruv mơñ Mu Halơk thāu kā Mu Gajauñ rauñ ikan dalaṃ bañvuñ nan. Baruv mơñ harei adei Mu Gajauñ glơñ pābaiy, blauḥ pābaiy ḅơñ drap (9) urañ, blauḥ urañ mơk pābaiy nan blauḥ ñu jal dauk likāu pābaiy dī urañ kruñ mơk nan. Baruv mơñ Mu Halơk dauk dī sañ ḅơp jalā; baruv mơñ Mu Halơk pvơc

(1) *Bañvuñ*, « puits » (makassar *buñuñ*), et aussi *bañvun*, *bañun*. Le contexte seul différencie *bañun*, fréquemment employé (mais fautif), de son homophone (mal. *bañun*), qui signifie la « quinzaine claire ».

(2) C *ya nan*, B *ja nan*, « de cette façon »; communément *yāu nan*, voir plus haut.

(3) Les deux mss. portent *rasei*, « riz cuit », au lieu de *lasei* (pron. *lathei*), plus en usage chez les Chams de l'Annam: cf. mal. *nāsi*.

(4) *Lasei banrai* ou, comme ici, *rasei bhanrai*, « le riz en miettes, les cassures du riz décortiqué », par opposition à *lasei* (ou *rasei*) *gamauv*, « le riz en boulettes », pour le voyage. *Lasei gamauv* se dit aussi *lasei mơiḥ*, riz froid de la veille ayant déjà un goût de fermenté. Le riz qui date de plusieurs jours et commence à moisir se dit *lasei bruk*, « riz pourri ».

Halœk également. Elle le porta au puits en grand secret pour l'y nourrir et s'en faire un petit frère à elle. Pour ce qui est des autres poissons qu'elle remit à sa mère, celle-ci observa : « C'est bien peu ! en conséquence Mu Gajaung sera la cadette de Mu Halœk, tout simplement. Mu Halœk a pris beaucoup (plus) de poissons, donc Mu Gajaung a beau vouloir pleurer, c'est Mu Halœk qui sera l'aînée. » Toutefois Mu Gajaung ne dit rien à sa mère, non, elle ne dit pas que Mu Halœk lui avait volé ses poissons, non, cela elle ne le porta pas à la connaissance de sa mère adoptive. Et puisque sa mère lui ordonnait d'appeler Mu Halœk « sœur aînée », eh bien, elle ne protesterait pas inutilement.

Il advint donc qu'un jour sa mère adoptive lui dit : « Comme en ce moment-ci tu es inoccupée et que tu n'as absolument rien à faire, voici : tu vas garder le troupeau de chèvres que je viens d'acheter. Hâte-toi donc de les mener tout droit au pâturage. » Sur cet ordre de sa mère adoptive, Mu Gajaung cueillit une gaule de bambou, ouvrit la bergerie et poussa devant elle les chèvres à la pâture. Et quand vint l'heure du repas, elle prit son bol de riz, l'emporta au puits où elle nourrissait son poisson et se mit à manger assise sur la margelle. Et elle appela son poisson : « Hé ! *carauk*, saute donc jusqu'ici pour que ta sœur aînée te jette des grains de riz : tu mangeras avec ta sœur, toi les miettes, moi les boulettes. » Le poisson, reconnaissant la voix de Mu Gajaung, frétilla de la queue et sauta sur le bord du puits, puis ils mangèrent ensemble comme vrais frère et sœur. Et Mu Gajaung ne racontait jamais à sa mère adoptive, pas plus qu'à Mu Halœk, qu'elle élevait ainsi un poisson. Et chaque jour elle portait au puits un peu de riz pour son poisson. Et les jours succédant aux jours, pendant cent jours entiers, jamais elle ne manqua d'aller voir son poisson.

C'est alors que Mu Halœk remarqua que Mu Gajaung allait très fréquemment au puits, mais pourquoi ? cela, Mu Halœk ne le savait pas encore. Elle se cacha donc pour l'espionner, et elle sut ainsi que Mu Gajaung nourrissait un poisson dans le puits. Or, le lendemain, il advint que les chèvres s'égarèrent dans les plantations des voisins qui les retinrent en gage. Et Mu Gajaung fut occupée à supplier les gens de lui rendre ses chèvres. Mu Halœk était à la

---

(5) **B** *çap çav*, **C** *çap sav* (skt. *çabda*), « son, voix ».

(6) *Rauṅ ikan* : cf. ann. *rộng cá*, « conserver un poisson vivant ». Le mot *rauṅ* est bien plus général en cham : les Annamites leur auraient-ils emprunté cette expression, dont le sens est restreint pour eux à la traduction que je viens d'en donner ?

(7) **C** donne *să ratruḥ*, évidemment un *lapsus* (mal. *să ratus*, « un cent, la centaine »).

(8) **C** *ñu nau tauṅ çabiḥ*, **B** *ñu nau yău nan*, même sens.

(9) *Drap* (skt. *dravya*), « les biens, les objets, appartenant à ... ». Landes est plus explicite et donne *kapaḥ* (mal. *kapas*, skt. *karpāsa*), « le coton ». Il s'agit ici du cotonnier nain bis-annuel.

lac : « biơn nī sei urañ pāp mơk [1] o ḅoḥ Mu Gajauñ mai sañ hvak o. » Baruv mơñ Mu Halơk ḅoḥ jvā, blauḥ Mu Halơk mơk rasei bā nau pak bañvuñ ikan Mu Gajauñ rauñ nan. Baruv mơñ ñu ḅvaḥ dī Mu Gajauñ ev ikan nan lac : « hơc ! carauk gailaiy mai dvơn rasei hauk blauḥ hvak sauñ ça aī baik ! » Baruv mơñ ikan nan paçoṃ lac Mu Gajauñ ev ñu ; baruv mơñ ikan nan çiơt tagok mai ḅơñ. Blauḥ Mu Halơk ñu paḥ mơk ikan nan bā nau sañ, blauḥ ñu mơk dhauñ [2] ñu cauk ikan jiơñ klău avait, blauḥ ñu mơk buḥ dalaṃ glaḥ hatuk mơsaṃ, blauḥ ñu ḅơñ sā drei ñu, ñu dī brei kā maik ñu thău o.

Baruv mơñ Mu Gajauñ mai sañ hvak, blauḥ ñu mơk rasei bā nau pak bañvuñ blauḥ ñu ev ikan nan tagok mai hvak : « ơy ! carauk, gailaiy tagok mai dvơn rasei hauk ḅơñ sauñ ça aī ! » Baruv mơñ ñu ev dī ḍañ naṃ çap, dī ḅoḥ ikan nan tagok mai ḅơñ rasei o. Baruv mơñ ñu padrut padrai lō çanơñ lac kā ñu dī hū gơp mơtian o, blauḥ ñu mơk ikan nan mai rauñ piauḥ ñap sā tian. Arak nī urañ halei ñu mai klaik çit dī ḅoḥ o ya nī. Baruv mơñ ñu hiā lac mơñ daiḥ tanī ñu dvơl kāyvā hū ikan ni min : sā harei nī lahik ikan nan, ñu dī hū hadar kā ḅơñ sauñ hvak o. Mơlaṃ halei nan dī hū tuk dī hū o mơdaḥ mơlaṃ tuk halei jañ hiā mơlaṃ dī hiā ḅiaḥ hadaḥ dī hiā ḅiaḥ çup.

Baruv mơñ mơlaṃ nan ñu lipei ḅoḥ ikan nan mai ḍơṃ sauñ ñu lac : « ça aī, jvai hiā dī cauk lō jvai, arak nī mơyaḥ ça aī çanơñ anit lō kā adei nan brei ça aī dvơn talañ dahlak blauḥ buḥ dalaṃ balauk blauḥ bā nau dar pak jalan pauḥ kanvuc [3] piauḥ kā ça aī nau mai ravañ dahlak nan dī harei nan aī nau glañ pabaiy. Urañ añan aī Halơk [4] bā rasei ev dahlak tagok mai hvak sauñ ñu baik, dahlak pāchơṃ lac ai dahlak min ev hujiơñ dahlak çiơt tagok, dahlak baruv çiơt tagok min, ñu paḥ mơk dahlak blauḥ ñu bā nau sañ ñu hatuk mơsaṃ blauḥ ñu ḅơñ. Halei talañ dahlak nan ñu bā nau pādơp dalaṃ atuk krưṃ taphiā jơk iā nan. »

Baruv mơñ ḍiḥ lapei yău nan ñu tagok bañ pabaiy, ñu nau iơp ḅoḥ yău nan biak yău dalaṃ bauḥ pānvơc lipei nan. Baruv mơñ ñu dvơn buḥ dī dalaṃ balauk, blauḥ ñu bā nau dăr krưḥ jalan pauḥ kanvic. Harei halei lajañ ñu nau ravañ,

---

(1) **C** *pāp mơk*, **B** *bap pak* : j'ai aussi rencontré ailleurs *bāp bak* (skt. *pāpa*), « faute, faire un crime à quelqu'un ».

(2) **C** *dhauñ*, **B** *thauñ* ; il y a souvent confusion entre les dentales aspirées : nous avons vu plus haut *mơthar* pour *mơdhar*, nous trouverons plus loin, toujours dans **B**, *mơthir* pour *mơdhir* (skt. *mandira*), « palais royal ».

maison ; vers l'heure du plein midi, elle se dit : « Sans doute que les gens font son procès à Mu Gajaung, puisqu'elle ne revient pas manger. » Se voyant donc bien seule, Mu Halœk prit un bol de riz et le porta au puits dans lequel Mu Gajaung élevait son poisson. Puis imitant la voix de Mu Gajaung, elle appela : « Ohé ! *carauk*, viens ici manger des grains de riz, viens donc manger avec ta sœur aînée ! » Alors le poisson croyant que c'était Mu Gajaung qui l'appelait, sauta hors du puits pour manger. Mu Halœk le saisit, puis, prenant un couteau de cuisine, elle coupa le *carauk* en trois morceaux, les mit dans la marmite, les arrosa d'eau saumurée et les mangea toute seule, sans en rien dire à sa mère.

Lors donc que Mu Gajaung revint à la maison, elle prit son bol de riz et le porta au puits. Ensuite elle convia son poisson : « Ohé ! *carauk*, viens recevoir tes miettes de riz, viens donc manger avec ta sœur aînée ! » Elle l'appela ainsi environ six fois, mais onques ne vit le *carauk* sortir du puits pour manger avec elle. Et triste d'une tristesse indicible, Mu Gajaung se disait que, n'ayant personne sur la terre, elle avait pris un poisson pour l'élever comme un vrai petit frère... et qu'on venait de le lui ravir... et qu'elle ne le verrait plus jamais ! Et elle se répétait en pleurant que jusqu'ici, du moins, elle avait eu ce poisson pour consoler (sa solitude) et que maintenant qu'il était perdu, elle ne pouvait même plus se résoudre à manger. Il n'y avait pas de nuit, il n'y avait pas d'heure, pas de nuit et point d'heure où elle ne pleurait, du soir jusqu'au matin elle pleurait, et du matin jusqu'au soir elle pleurait encore.

Or, une nuit, elle vit en rêve son poisson lui apparaître et dire : « O sœur aînée, ne pleure plus, sèche tes larmes : si tu m'aimes vraiment de tout ton cœur, moi, ton petit frère, va déterrer mes arêtes, mets-les dans l'écorce d'une noix de coco, et va les ensevelir au carrefour de la route, afin que chaque jour, allant et venant, tu puisses me visiter, ô sœur aînée, quand tu iras paître tes chèvres. (Sache que) celle qui se nomme sœur Halœk a porté son riz (près du puits) et m'a appelé pour manger avec elle. Et moi, croyant en toute confiance que c'était toi, ô sœur aînée, qui m'appelais, j'ai sauté, elle m'a pris, porté chez elle, bouilli dans la saumure, et mangé. Quant à mes arêtes, elle les a cachées dans un tube de bambou qu'elle a enfoui près de la jarre d'eau. »

Ayant rêvé ainsi, Mu Gajaung se leva pour lâcher son troupeau et, en route, elle constata que ce dont elle avait eu révélation en songe était exact en tous points. Elle recueillit donc ces arêtes dans une noix de coco qu'elle enterra

---

(3) **C** *pauḥ kanvuc*, **B** *pauk kanvic*, et, plus loin **C** *kanvauc*, « carrefour ».

(4) *Aĭ* devient ici l'appellatif des femmes : *aĭ Halœk*, « sœur Halœk », mais sans la signification d'« aînée » comme plus haut. Dans ce dernier cas, je commence à croire que le mot *ça* de l'expression *ça aĭ*, « aînée », est l'ordinal *sā*, « un, le premier », tout comme nous avons vu *çil trā* = *sil trā* = *sā trā*.

gvơn ñu tiap pābaiy mai sañ ñu dī kā hū ḅơñ hvak o. ñu nau ravañ talañ ikan kruñ ñu dăr, blauḥ kā nan mơñ ñu mai ḅơñ hvak. Baruv mơñ harei halei ñu nau ravañ vơk nan ñu ḅoḥ sā gaḥ takhauk mơḥ [1] pak jalan pauḥ kanvic nan; baruv mơñ ñu mơk takhauk mơḥ nan bā nau piauḥ. ñu dī brei kā maik rauñ ñu sauñ Mu Halơk thău o. Halei talañ ikan kruñ ñu dăr nan di ḅoḥ trā o. ḅoḥ sā gaḥ takhauk mơḥ nan min: dauk sā gaḥ trā. ak cagauñ bā nau pālaik dalaṃ mơdhir pātau.

Baruv mơñ pātau pāḍar harak nau dī grơp nơgar. kamei darā halei brei mai jvak takhauk nī ḅiaḥ sauñ takai ñu. jvai brei lanơñ jvai brei capū nan kamei nan hadiơp pātau jơ [2].

Baruv mơñ kamei darā mơñ nơgar nī mơñ nơgar daiḥ rabuv tamơn mai jvak takhauk nan. Baruv mơñ Mu Gajauñ likău drei dī [3] maik rauñ nan nau iơp. Baruv mơñ maik rauñ nan dī brei kā ñu nau o. Halei anuk jiơñ muk nan çañ muk nan pāḍar nau min. Baruv mơñ Mu Gajauñ ñu ḅoḥ ya nan. blauḥ ñu hiā ḅvakar sā jan pā sā drei lac: « arak nī ñap sibar blauḥ nau sā banrok ? » Baruv mơñ muk maik rauñ ñu ḅoḥ ñu dauk cauk hiā lō. baruv mơñ muk maik rauñ ḍơṃ vơk sauñ ñu lac: « arak nī mơyaḥ tian hư kā hiā hi kiơñ nau lō ya nan. arak nī kău pāḍar hư mơk lañā [4] sā laī, pādai sā laī, ratak sā laī blauḥ kău thruv pāmơluk gơp: blauḥ hư dvơn lañā caik tvei lañā, jvai brei mơluk gơp jvai, padai caik tvei padai jvai brei mơluk gơp jvai, ratak caik tvei ratak jvai brei mơluk gơp jvai: blauḥ kău mơk laī cău hatak pābak yău kruñ kā nan, mơñ kău brei kā hư nau. »

Baruv mơñ Mu Gajauñ tabiak nau dvơn lañā sauñ pādai sauñ ratak. tak nan gaṃ hiā gaṃ dvơn. Baruv mơñ Pō Dēbata [5] brei sā dapvơl ciiṃ [6] ḅait sā dapvơl grơk mai dauñ dvơn sauñ ñu; ḅait sauñ grơk min dvơn abiḥ. Baruv mơñ ñu nau ḍơṃ vơk sauñ maik rauñ lac: « dahlak dvơn abiḥ pājơ ! » Baruv mơñ muk maik nan lac: « mugait nī ñap sibar mơñ klaḥ dī ñu dvơn abiḥ yā nī ? » Baruv mơñ muk maik rauñ nan pvơc lac vơk yā nī: « kău dī brei kā hư nau o. lvai kā kău mơk sā gan kabvak blauḥ kău rapău pātaruñ puñ pātaruñ paḥ.

---

(1) *Takhauk* (mal. *kasut*), « soulier »; *mơḥ*, *maḥ* (mal. *mas*), « or, doré ».

(2) **C** *jơ*, **B** *ċơ* (ann. *chớ!*), particule finale.

(3) *Di* ou *dī*. A remarquer une fois pour toutes que le mot *di* ou *dī* est tantôt la particule instrumentale, locative, etc. (*di* en malais), v. g. *dī alā*, « en bas », et tantôt le signe de la négation, mais alors *toujours* complété par la particule *o*, *oḥ*, v. g. *di thău o*, « ne pas savoir ».

au carrefour de la route. Et chaque jour elle allait leur rendre visite à l'heure où elle partait paître ses chèvres; (de même) à son retour elle ne se permettait pas de manger avant d'avoir visité ces arêtes qu'elle avait enterrées : ce n'est qu'après (ce devoir rempli) qu'elle consentait à prendre son repas. Or, un jour qu'elle allait les visiter suivant sa coutume, elle aperçut une sandale d'or à ce même carrefour de la route. Elle la prit et la rapporta à la maison pour la conserver, mais elle n'en souffla mot à sa mère adoptive, pas plus qu'à Mu Halœk. Quant aux arêtes de poisson qu'elle avait enterrées là, elle ne les y trouva plus, (à leur place) elle avait donc découvert cette sandale d'or. Pour ce qui est de l'autre sandale d'or, un corbeau l'avait emportée suspendue à son bec et laissée choir dans le palais du roi.

Lors donc, le roi envoya des lettres par tout le royaume ordonnant à toutes les jeunes filles de venir essayer la sandale d'or : que si la sandale allait exactement, ni trop large ou ni trop étroite, au pied de l'une d'elles, cette jeune fille-là deviendrait l'épouse du roi.

Alors les jeunes filles de ce royaume-ci et de ce royaume-là, au nombre de mille et de dix mille, vinrent essayer cette sandale d'or. Mu Gajaung demanda à sa mère adoptive la permission d'y aller, rien que pour voir un peu. Mais sa mère adoptive ne le lui permit pas. Par contre, à sa vraie fille, elle ordonna d'y aller sans retard. Et voyant cela, Mu Gajaung se mit à pleurer de cette méchanceté contre elle seule, et elle cherchait un moyen d'y aller voir quand même, mais rien qu'une minute. Alors sa mère adoptive, voyant qu'elle pleurait si fort, lui dit : « Puisque ton cœur se fond jusqu'aux larmes de l'envie d'aller là-bas, voici ce que je t'ordonne pour le moment : tu vas me séparer trois corbeilles, l'une de sésames, l'autre de paddy et la troisième d'arachides que j'ai brouillés en tas : tu trieras séparément sésames avec sésames, paddy avec paddy, arachides avec arachides, et garde-toi bien de les mêler entre eux ; ensuite, moi, je viendrai les mesurer, après quoi je te permettrai d'aller là-bas. »

Mu Gajaung sortit donc pour trier sésames, paddy et arachides : mais tour à tour elle pleurait et tour à tour elle triait les graines. C'est alors que Pô Dévata ordonna à un vol de gobe-mouches et à un vol de vautours de venir aider Mu Gajaung à trier ses graines. Et gobe-mouches (pour les petites) et vautours (pour les grandes) trièrent complètement les graines. Alors Mu Gajaung alla dire à sa mère : « C'est fait. » Et la vieille murmura : « Cette petite-là, comment donc a-t-elle fait pour en finir si vite ? » Puis elle lui dit : « Je ne te

---

(4) *Laña, laňơ* (mal. *leña*), « sésame »; *ralak* (atj. *rĕlĕk*), « haricots, arachides »; *pādai* (mal. *padī*) : à la place de paddy. Landes donne *laňai, laňơy*, « maïs », *la* + *ňơy* et *la* + *ňai*.

(5) *Pō Dēbata* = *devata, debita, daybata*, a repris le pas sur *Po Allaḥ* de Landes.

(6) *Ciiṃ* (ann. *chim*), « oiseau ».

blauḥ hư lañ mơk bi hū jei, blauḥ hư gavañ vơk bi yāu kruñ kā nan, mơñ kāu brei kā hư nau. »

Baruv mơñ Mu Gajauñ gaṃ hiā gaṃ pāklaḥ. Baruv mơñ Pō Dēbata brei sā drei hadaṃ ganrơḥ mai rvai dalaṃ gan kabvak nan hadaṃ nan rvai, blauḥ ñu pāklaḥ tvei jei : hadaṃ nan rvai tvei jei padaiḥ, ñu pāklaḥ tvei jei padaiḥ ; hadaṃ rvai tvei tanī, ñu pāklaḥ tvei pak nī : baruv mơñ ñu pāklaḥ dī hū sā banrauk o ñu pāklaḥ hū abiḥ ḅañ. Baruv mơñ ñu nau ḍơṃ sauñ maik rauñ lac : « arak nī dahlak pāklaḥ abiḥ pājō ! » Baruv mơñ maik ñu mai iơp ḅoḥ biak yāu nan ; baruv mơñ muk nan brei kā ñu nau.

Baruv mơñ ñu nau pak ḍaṃ (1) kruñ ñu padơp sā gaḥ takhauk mơḥ. Baruv mơñ ñu mơk sā gaḥ takhauk mơḥ nan, blauḥ ñu pāpauk dalaṃ tañrak bahāu (2). Baruv mơñ ñu bā nau tapak mơdhir pātau. Baruv mơñ pātau pāḍar caik takai ñu tamơ tamơ dalaṃ takhauk kā pātau iơp. Baruv mơñ ñu harauk takai ñu tamơ gāp (3) sauñ takhauk mơḥ pātau dvơn nan. Baruv mơñ pātau mơk ñu ñap hadiơp pātau. Baruv mơñ ñu mơk sā gaḥ takhauk mơḥ kruñ ñu pāpauk dalaṃ tañrak nan brei kā pātau iơp. Baruv mơñ pātau iơp takhauk ñu, blauḥ lac : « biak drơp yāu sā nơsak yāu sā gaḥ takhauk kruñ ak cagauñ mai pālaik dī mơdhir pātau nan. » Baruv mơñ pātau tañī ñu lac : « takhauk nī ragei halei (4) ñap ? » Baruv mơñ ñu ḍơṃ vơk sauñ pātau lac : « takhauk nī di ñơp ragei halei ñap o. Tak dī kal nan dahlak rauñ sā drei ikan carauk, baruv mơñ urañ mơk ikan dahlak rauñ nan bā nau hatuk ḅơñ. Baruv mơñ dahlak dvơn talañ ikan nan bā nau dār. Baruv mơñ harei lei mơlaṃ halei dahlak nau ravañ dī ḅoḥ talañ ikan nan o, ḅoḥ sā gaḥ takhauk mơḥ nī min. » Ñu ḍơṃ sauñ pātau abiḥ bauḥ panvơc kruñ maik rauñ ñu ñap dī ñu : gul ratak sauñ lañā thrāu gơp, blauḥ pāḍar ñu dvơn ; halei abiḥ pānvơc nan min ñu dī hū ḍơṃ sauñ pātau o ; halei doṃ ḅauḥ pānvơc ñu ḍơṃ sauñ pātau nan doṃ kruñ raḅap raḅơp ñu mơñ kal daiḥ min. Pātau lac vơk : « yaḥ biak yāu pānvơc hư ḍơṃ nan Pō Dēbata pāḍar hư mai ñap hadiơp kāu jō. »

Baruv mơñ hadaḥ pagē muk maik rauñ nan mai pak mơdhir pātau, blauḥ muk maik nan ḍơṃ sauñ pātau lac : « harei nī sañ dahlak ñap bruk tamō sañ baruv : likāu dī pātau anit (5) dahlak brei Mu Gajauñ nau dva klāu harei baik,

---

(1) **C** *ḍaṃ*, **B** *toṃ* (khm. *toṃ* et *taṃ*) « mirador ».

(2) **B** *tanrak* pour *tañrak*, « mouchoir » ; **C** *bahāu*, « nuque = foulard ».

(3) **B** *gāp* ou *gơp*, **C** *viaḥ* (cf. ann. *vira*), « juste, proportionné, adapté ».

(4) **B** donne *harei halei*, puis *ragei halei*, et **C** *palei halei* : « quel jour ? quel ouvrier ? quel village ? » A part le premier terme qui doit être un *lapsus*, les deux derniers peuvent se compléter : « quel ouvrier et de quel village ? »

permets pas (encore) d'aller là-bas avant que tu n'aies débrouillé cet écheveau de soie filée que j'ai enchevêtré au possible. Tu le dévideras pour en trouver le bout, puis tu enrouleras le fil en écheveau parfait. Alors seulement je te permettrai d'aller là-bas. »

Et Mu Gajaung tantôt pleurait, et tantôt démêlait l'écheveau. C'est alors que Pō Dévata ordonna à une fourmi enchantée de venir trottiner à travers l'écheveau de soie. Et cependant que la fourmi circulait, Mu Gajaung dévidait : la fourmi marchait sur ce fil-ci, et Mu Gajaung le dévidait en la suivant ; la fourmi passait sur ce fil-là, et Mu Gajaung le dévidait à sa suite : ce qui fit qu'en rien de temps elle eut démêlé tout l'écheveau enchevêtré. Elle revint alors dire à sa mère adoptive : « C'est fait ! » Et sa mère alla voir et constata que c'était vrai. Elle lui permit enfin d'aller.

Mu Gajaung se rendit alors au mirador où elle avait caché sa sandale d'or, la prit, l'enveloppa dans son foulard et se dirigea en droite ligne vers le palais royal. Or le roi ordonna de lui laisser essayer, sous ses yeux, la sandale d'or. Et il se trouva que Mu Gajaung chaussa exactement cette sandale d'or trouvée par le roi. Il prit donc Mu Gajaung pour épouse. C'est alors (seulement) qu'elle sortit l'autre sandale d'or qu'elle avait dissimulée dans son mouchoir et la mit sous les yeux du roi. Et le roi l'ayant vue s'écria : « Incontestablement, comme forme et comme date, elle fait exactement la paire avec l'autre sandale qu'un jour un corbeau laissa choir dans le palais royal ! » Alors le roi interrogea Mu Gajaung : « Cette sandale, quel est donc l'artisan qui l'a faite ? » Mais Mu Gajaung répondit au roi : « Non, ce n'est pas un artisan qui l'a faite. Voici : autrefois je nourrissais un poisson *carauk* ; quelqu'un me l'a volé, l'a fait cuire et mangé. J'ai recueilli ses arêtes et les ai enterrées. Or, un jour ou une nuit (je ne sais plus), allant les visiter, je n'ai plus vu ces arêtes, mais, à la place, cette sandale d'or. » Ensuite, de tout ce qu'elle raconta au roi : comment sa mère adoptive l'avait traitée durement, comment (par exemple) sa mère ayant décortiqué ensemble des sésames et des arachides, elle les lui avait fait trier ensuite séparément : de tout cela, certaines choses elle cacha au roi, certaines choses elle lui révéla, et il connut ainsi quels avaient été ses malheurs jusqu'à ce jour. Alors le roi lui répondit : « Si ton histoire est vraie, il est évident que c'est Pō Dévata qui t'a conduite ici pour être ma femme. »

Le lendemain matin, la mère adoptive vint au palais royal et parla au roi en ces termes : « Aujourd'hui, chez moi, je fais l'inauguration d'une maison neuve : je prie donc le roi d'avoir la bonté de permettre à Mu Gajaung, ma

---

(5) **C** *anit*, plus commun au Binh-thuận, **B** *inot* (khm. *anēt*), « avoir compassion, avoir l'amabilité de » ; du skt. *anitya*, « non éternité » : le sentiment qu'inspire la *fragilité* de toutes choses ici-bas engendre la *compassion* ; cette évolution du sens primitif du mot se retrouve dans toutes les langues indochinoises.

blauḥ dahlak bā mai kā pātau vơk min. » Baruv mơṅ pātau brei nau blauḥ pātau ḍơṃ lac : « muk bā ñu nau, blauḥ pāguḥ pāgaiy muk bā ñu mai vơk. »

Baruv mơṅ muk maik rauṅ nan bā ñu nau saṅ, mơṅ sā mơlaṃ nan maik rauṅ ñu ganauṅ dī ñu, di ḍơṃ bruk hagait sauṅ ñu o. Mu Halơk lajaṅ o ḍơṃ sauṅ ñu rei. Sā mơlaṃ nan maik rauṅ ñu sauṅ Mu Halơk klak (1) ñu pā-ơk : maik rauṅ ñu di brei rasei kā ñu hvak o, di brei kā ñu ḍiḥ dī ciiv o, pāḍar ñu ḍiḥ dī haluk min talơḥ (2). Mơṅ pāgaiy maik rauṅ ñu pāḍar ñu nau pak apuḥ paik la-ū sauṅ Mu Halơk. Tagok mơṅ hadaḥ pāgaiy ñu tabiak nau sauṅ Mu Halơk. Mu Halơk nan apan sā baik amrā (3). Mu Gajauṅ dīk tagok ṅauk phun la-ū, Mu Halơk dauk mơṅ alā, ñu kauḥ (4) phun la-ū. Baruv mơṅ Mu Gajauṅ ḅoḥ Mu Halơk apan amrā kauḥ phun la-ū ; baruv mơṅ Mu Gajauṅ çait nau pak phun la-ū bakan rei ; blauḥ Mu Halơk trei kauḥ vơk nī ; blauḥ mơṅ Mu Gajauṅ çiơt (5) min ṅauk la-ū krưḥ vơk rei ; baruv mơṅ Mu Gajauṅ çiait abiḥ phun la-ū nan blauḥ biḥ krơn laik (6) Mu Gajauṅ trun dalaṃ danāu nan blauḥ mơtai Mu Gajauṅ. Baruv mơṅ Mu Gajauṅ yvō (7) drei jiơṅ karā mơḥ dauk dalaṃ danāu nan.

Baruv mơṅ Mu Halơk nau saṅ blauḥ ñu ḍơṃ sauṅ maik ñu lac : « Mu Gajauṅ ḍik tagok ṅok phun la-ū, dahlak kauḥ phun la-ū, blauḥ laik trun mơtai pājơ. » Baruv mơṅ maik ñu lac vơk : « mơyaḥ ñu mơtai, blauḥ kadauk ja, baruv mơṅ arak nī hư nau ṅap hadiơp pātau baik. » Blauḥ mơṅ muk nan bā anuk muk nan nau pak mơdhir pātau. Baruv mơṅ pātau taṅī muk nan lac : « hakai (8) Mu Gajauṅ oḥ di ḅoḥ mai oḥ ? » Baruv mơṅ muk nan lac : « dahlak bā nau saṅ sauṅ dahlak, blauḥ krưḥ mơlaṃ ñu dơp nau hatāu, dahlak nau tvei dvaḥ ñu mơṅ kābrai (9) tanī di ḅoḥ ñu o. Arak nī dahlak hvơc kāḍā kā çuk dahlak, dahlak mơk mai dauk lavik, dahlak hvơc kā pō krot : hajiơṅ sauṅ arak nī dahlak bā anak kamei dahlak mai dauk kā alā Mu Gajauṅ, halei Mu Gajauṅ kauv anak dahlak, lei Mu Halơk kauv anak dahlak rei : likāu dī pō dahlak (10) rauṅ ñu baik, hadaṅ dahlak nau dvaḥ Mu Gajauṅ mơṅ tak lak ḅoḥ ñu, blauḥ dahlak bā mai lamaḥ kā pō vơk min. » Baruv mơṅ pātau mơk muk tahā nan blauḥ muk tahā nan pvơc sauṅ pātau, blauḥ cauk hiā biak lō, blauḥ mơṅ pātau ḍơṃ vơk lac : « kahlauṃ yāu nan muk nau saṅ dvaḥ Mu Gajauṅ baik. » Blauḥ muk nan nau saṅ dauk ḍaṅ mơtơḥ bulan di ḅoḥ mai ḍơṃ vơk sauṅ pātau sibar o.

---

(1) *Klak* ou *klaḥ* (Durisbourg *klaḥ*).

(2) **C** *talơk*, fautif pour *talơḥ*, *talaḥ* ; **B** *tayaḥ*, même sens, « fendillé, bosselé, rugueux ».

(3) **C** *amrā*, plus commun au Binh-thuận : **B** *abrā* (khm. *abrā*), « serpe, coupe-coupe ».

(4) **C** *kauk*, fautif et prêtant à confusion avec *kauk*, *akauk*, « tête » ; **B** *kauḥ kayāu* (cf. ann. du Sud, *cột cây*, « couper un arbre »).

(5) **C** *çait* et *çiait*, **B** *çiơt*, « sauter », également *cait* et *siat*.

(6) **C** *alaik* : il est à noter que dans **C** beaucoup de mots ont le préfixe *a* : *akrơn*,

fille, de revenir chez nous deux ou trois jours, après quoi je la ramènerai moi-même au roi. » Le roi lui répondit : « C'est bien, qu'elle aille ; mais dès demain matin, il faudra la reconduire vous-même ici. »

Sa mère adoptive l'emmena donc à la maison, mais, irritée contre elle, elle ne lui adressa pas même la parole, pas plus, du reste, que Mu Halœk. Cette nuit-là, sa mère adoptive la laissa mourir de faim et ne lui donna pas de riz à manger ; non plus, elle ne lui donna pas de natte pour dormir et la laissa coucher sur le sol raboteux ; enfin, elle lui commanda d'aller, de grand matin, à la plantation de cocos pour y cueillir des noix, en compagnie de Mu Halœk. Au point du jour, elle partit donc avec Mu Halœk. Celle-ci avait emporté une hachette. Mu Gajaung grimpa au sommet d'un cocotier : Mu Halœk, qui se tenait au pied, se mit en devoir de le couper. Mu Gajaung, en voyant que Mu Halœk avait pris sa hachette pour abattre l'arbre, sauta sur un autre cocotier. Mu Halœk l'y suivit et le coupa également. Mu Gajaung sauta alors sur un troisième qui se penchait sur un étang ; mais Mu Halœk l'y suivit encore et le coupa. Enfin, comme il ne restait plus de cocotier sur lequel elle put sauter, Mu Gajaung tomba dans l'étang et se noya. Elle fut alors métamorphosée en tortue à carapace d'or et demeura dans cet étang.

Cependant Mu Halœk était revenue à la maison et avait conté à sa mère : « Mu Gajaung est montée sur un cocotier que j'ai coupé : elle s'est laissée choir et s'est tuée, voilà ! » Sa mère lui répondit : « Puisqu'elle est morte, nous voilà quittes : à ton tour d'être reine. » La vieille conduisit donc sa fille au palais. Le roi dit alors à la vieille : « Pourquoi ne vois-je pas Mu Gajaung revenir avec vous ? » La vieille répondit : « Je l'avais bien emmenée à la maison, mais, vers le milieu de la nuit, elle s'est enfuie je ne sais où ; je l'ai cherchée jusqu'au matin, mais n'ai pu la retrouver. Craignant qu'il ne m'arrive malheur si je tardais trop à venir, et redoutant votre colère, voici que je vous amène mon autre fille en lieu et place de l'autre, car de même que Mu Gajaung est ma fille, de même Mu Halœk l'est également. Je prie donc mon Seigneur de la nourrir, en attendant que, moi, j'aille à la recherche de Mu Gajaung jusqu'à ce que je l'aie retrouvée ; alors, sans faute, je reviendrai l'offrir au roi. » Mais le roi fit saisir la vieille qui se mit à se plaindre au roi et à pleurer toutes les larmes de ses yeux. Le roi lui dit alors : « Soit ! retournez chez vous, mais recherchez-moi sans faute Mu Gajaung. » Et la vieille revint chez elle, mais pendant toute une quinzaine on ne la vit plus reparaître au palais pour rendre réponse au roi.

---

akauḥ, amaik, açiait. Pour faciliter les recherches, j'ai transcrit suivant la forme la plus usitée, comme, en l'espèce, dans le ms. **B**.

(7) **C** *yvō*, **B** *yō* (fautif), et, dans les deux, *jvō* ; *yvō drei*, « se métamorphoser ».

(8) **C** semble porter *hakaiṅ*, lapsus pour *hakai* ; **B** *hagaiy*, « pourquoi ? »

(9) **C** *kābrai* (préf. *kā*), **B** *kābroy*, « hier, depuis hier ».

(10) **B** *hulun*, **C** *dahlak* (*da* + *halak*), même sens : « moi, votre serviteur » ; *pō hulun*, *pō dahlak*, « mon seigneur, mon maître ».

Baruv mơn harei nan pātau sā-auk sā-aīn o bik pak halei kiơṅ ikhan o; baruv mơṅ pātau ev pānrauṅ jabvol bā caiṅ [1] sauṅ hagar, asău sauṅ bataṅ, bram sauṅ hanơ, blauḥ bā pātau nau amal pātiap guk-dvul dī tian. Baruv mơṅ panrauṅ jabvol bā pātau tabiak nau tơl [2] labik danău kruṅ Mu Gajauṅ dik ṅauk phun la-ū blauḥ Mu Halơk cauḥ la-ū pālaik trun dalam danău nan blauḥ mơtai. Baruv mơṅ pātau nau tơl nan pātau sā-auk sā-aīn pādrut pādrai kiơṅ hi hiā oḥ truḥ mơyaḥ cauk lajaṅ oḥ truḥ [3] dom dī dauk damơn [4] dalam hatai; dī harei nan pātau di jiơṅ nau amal pātiap trā o. Blauḥ mơṅ pātau khan vơk sauṅ abiḥ drei panrauṅ jabaul: « sibar kău mai tơl danău blauḥ sibar kău su-aīn [5] lō yău nī kahlaum yău nan tauṅ abiḥ panrauṅ jabaul [6] bā gơp trun dalam danau, blauḥ ṅuk rapơk iơp hagait dauk dalam danău nan, blauḥ kău mai glaṅ tanī sibar kău su-uḥ su-aīn lō ya nī. »

Baruv mơṅ pānrauṅ jabaul trun rapơk mơk hū sā drei kārā mơḥ nan mai lamaḥ pātau, blauḥ pātau ḅoḥ kārā mơḥ nan thvak yavā dom lei pātau ṅauk iā mơtā dom nan. Baruv mơṅ pātau pāḍar panrauṅ jabaul bā kurā mơḥ nan nau pak mơdhir, blauḥ pātau pāḍar pānrauṅ jabaul kālei sā bauḥ labaṅ mơḥ piauḥ rauṅ kūrā mơḥ pātau. Blauḥ mơṅ pātau rauṅ kūrā mơḥ pagap hū mơtơḥ balan; harei lei jaṅ pātau nau ravaṅ kūrā mơḥ nan, pātau ḅoḥ kūrā mơḥ nan dom dī dauk pādrut padrai su-auḥ su-aīn dalam hatai. Baruv mơṅ Mu Halơk nau mai blauḥ ṅu krak iơp ḅoḥ pātau nan hiā pak labaṅ kūrā mơk nan. Baruv mơṅ harei nan pātau di ḅơṅ o, tamơ yaḥ kiơṅ ḍiḥ o lajaṅ vơr [7]: baruv mơṅ pātau ev pānrauṅ jabaul bā nau amal. Baruv mơṅ pātau tabiak nau amal truḥ, blauḥ Mu Halơk dauk dī saṅ ṅu mơk kūrā mơḥ pātau rauṅ nan mai ṅap ḅơṅ.

Baruv mơṅ pātau vơk mai pak mơdhir, blauḥ pātau nau ravaṅ kūrā mơḥ nan di ḅoḥ kūrā mơḥ nan o. Baruv mơṅ pātau tanī taum abiḥ dalam mơdhir lac: « kūrā mơḥ kău rauṅ dalam labaṅ mơḥ nī uraṅ halei mơk kūrā mơḥ kău? » Baruv mơṅ Mu Halơk ṅu kamlaḥ lac: « dahlak di hū mơk kūrā mơḥ nau ṅap hagait o! » Blauḥ pātau lac: « arak nī uraṅ halei mơk kūrā mơḥ blauḥ di pvơc tabiak o, kău ev ganvơr hvơr [8] mơrai glaṅ blauḥ ḅoḥ uraṅ halei mơk kūrā mơḥ nan kău tak mơtai jơ. » Baruv mơṅ Mu Halơk hanit pātau lac yău nan, blauḥ ganvơr hvơr lac ṅu mơk pāçit trā di thău kiơṅ ṅap sibar o. Baruv mơṅ Mu Halơk ṅu ḍơm tapak sauṅ pātau lac: « ơy, pō! dahlak halei kūrā mơḥ nan

---

(1) *Caiṅ* (ann. *chiêng*), « gong, tam-tam ».

(2) *Tơl*: cf. ann. *tới* ou *tớy*, la lettre *l* finale n'existant pas en annamite.

(3) **B** *tư truḥ*.

(4) **B** *damal*. — Cf. *pō damơn*, « le maître des regrets », celui qui porte liturgiquement le deuil dans le rite de la crémation.

(5) *Su-aīn*, ou peut-être plus exactement *aơn*, et plus haut *sā-auk sā-aīn*, souvent aussi *su-uk*.

Ce jour-là donc, accablé de tristesse de ne recevoir de nouvelles de nulle part, le roi fit appeler ses officiers et soldats et leur donna l'ordre de prendre tamtams et tambours, chiens et filets de chasse, arbalètes et flèches, et de le conduire à la chasse pour dissiper le chagrin de son cœur. Ses officiers et soldats le menèrent alors à ce même étang où, Mu Gajaung étant montée au sommet d'un cocotier, Mu Halœk avait coupé cet arbre, de telle sorte que Mu Gajaung était tombée dans l'étang et s'y était noyée. Quand le roi fut arrivé à cet endroit, sa tristesse était encore accrue; il gémissait lamentablement, pleurait sans arrêt et larmoyait sans fin, tant les regrets de son cœur étaient intarissables! Et ce jour-là il arrêta net la partie de chasse. Puis il donna ce conseil à ses officiers et soldats : « Puis donc que je suis venu jusqu'à cet étang et que ma tristesse demeure, que ne descendez-vous, vous tous, dans cet étang pour le fouiller en pêchant et voir ce qu'on peut y prendre ? Pour moi je vous regarderai faire, seulement, car ma douleur est toujours aussi grande. »

Les officiers et soldats, (les grands et le menu peuple) entrèrent donc dans l'eau, fouillèrent l'étang et en retirèrent une tortue d'or qu'ils offrirent au roi. Mais quand il entendit cette tortue d'or pousser de petits soupirs, le roi sentit ses yeux se mouiller de larmes. Il commanda à ses officiers et soldats de la porter au palais et de lui creuser un vivier en or pour la nourrir. Et le roi éleva de cette sorte sa tortue d'or pendant une demi-lunaison; et chaque jour il venait la visiter; et toujours en la revoyant il gémissait douloureusement dans une peine de cœur indicible. Il advint qu'un certain jour Mu Halœk, allant et venant, vit en cachette le roi qui pleurait près du vivier de la tortue d'or. Or ce jour-là le roi ne put manger et ne put pas non plus dormir: il appela donc ses officiers et soldats pour le conduire à une battue de chasse. Quand le roi fut parti, Mu Halœk, qui était restée au palais, prit la tortue et s'en régala.

A son retour, le roi s'en fut voir sa tortue d'or, mais ne la retrouva pas. Il interrogea alors tout le personnel du palais: « Cette tortue d'or que je nourrissais dans un vivier d'or, qui donc me l'a dérobée ? » Et Mu Halœk lui répondit par un mensonge: « Ce n'est pas moi! qu'en aurais-je fait ? » Le roi reprit: « Puisque personne ne veut avouer qui a pris ma tortue d'or, je vais faire appeler le grand-devin qui va consulter les visages afin de voir qui a volé ma tortue d'or, et celui-là, j'aurai sa tête! » Mu Halœk, en entendant le roi parler ainsi et à la pensée que le devin l'accuserait certainement, ne savait plus que faire. Enfin elle avoua la vérité au roi: « Hélas, Seigneur! cette

---

(6) *Panrauṅ jabaul:* ce seraient deux titres dont le second m'échappe un peu. Je préfère donc traduire: « officiers et soldats » (*bol*, skt. *bala*, khm. *pol*, « armée »), et, par extension, « grands et petits, courtisans et valets ».

(7) **C** *ḍiḥ o var*, « ne pouvoir dormir » (*var*, *vœr*, « oublier »); **B** *ḍiḥ o svap* (skt. *svap*, « sommeil, sopor »; *svapna*, « somnus »).

(8) *Ganvœr hvœr* (skt. *gaṇ*, d'où *gaṇita*, traité d'astrologie; *hora*, lever d'un signe du zodiaque), « le chef des devins royaux ».

dahlak mơk ñap ralauv [1] ḅơñ pājơ ! » Blauḥ mơñ pātau ḍơṃ vơk sauñ Mu Halơk lac : « pābaiy, pābvei, ṇrvaḥ, rasā, kău rauñ mơcai, sibar hư o mơk ñap ralauv ḅơñ o ? » Baruv mơñ Mu Halơk ḍơṃ vơk sauñ pātau lac : « dahlak mơtian hajiơñ, dahlak mơhū kiơñ ḅơñ ralauv kūrā. » Baruv mơñ pātau ḅoḥ Mu Halơk pvơc yău nan, blauḥ pātau dauk çanơñ [2] halei pātau kiơñ nan biak khin halei ḍiḥ dauk sauñ gơp : pātau di hu ḍiḥ dauk sauñ Mu Halơk o. Mu Halơk pvơc cauk min di hū mơtian o.

Halei kūrā mơḥ nan Mu Halơk ḅơñ blauḥ bā kaḍuḥ [3] kūrā nan nau klak pak likuk mơdhir. Baruv mơñ kūrā mơḥ nan jvō drei jiơñ tiauñ [4]. Harei halei jañ tiauñ nan ñu pơr nau ḍaṃ pak mơdhir pātau, blauḥ kamrău. Urañ halei hamit çơp tiauñ nan kamrău pādrut pādrai, likei ñan kamei, tahā ñan darā hamit çơp tiauñ nan kamrău doṃ dī dauk su-aūḥ su-aīn. Baruv mơñ pātau ḍơṃ sauñ tiauñ nan lac : « mơyaḥ biak hư Mu Gajauñ hư mơtai nau nan, blauḥ hư yvō-drei hư vơk jiơñ tiauñ nan, brei hư mai ḍaṃ dī ñauk palak tañin kău baik. » Blauḥ pātau baruv dauk sup çơp hagait pvơc yău nan. Baruv mơñ tiauñ nan pơr mai ḍaṃ dī ñauk palak tañin pātau. Baruv mơñ pātau bā tiauñ nan tamơ dalaṃ mơdhir, blauḥ pātau ev balañ mai pāḍar ñap sā bauḥ amrauñ mơḥ, blauḥ buḥ dī tiauñ rauñ kā pātau. Baruv mơñ pātau rauñ tiauñ nan pāgap hu tijuḥ pluḥ harei. Blauḥ tơl nau harei halei pātau nau mơ-īn. Mu Halơk dauk dī sañ, blauḥ mơk tiauñ nan ñap ralauv ḅơñ.

Blauḥ pātau vơk mai pak mơdhir blauḥ ḍvaḥ di ḅoḥ tiauñ nan o. Baruv mơñ pātau tañī Mu Halơk lac : « dauk pak halei tiauñ kău di ḅoḥ oḥ ya nī ? » Blauḥ Mu Halơk ḍơṃ vơk sauñ pātau lac : « dahlak dauk riak iā habai ñauk gin, blauḥ ñu pơr mai laik dī dalaṃ glaḥ iā habai pāḍiak klvā tiauñ mơtai pājơ. Blauḥ dahlak mơk ñap ralauv ḅơñ pājơ ! » Baruv mơñ pātau ḅoḥ ñu pvơc yău nan pātau di truḥ pvơc habar o.

Halei tiauñ nan ñu ḅơñ blauḥ baluv tiauñ ñu bā nau tuḥ pak likuk mơdhir. Baruv mơñ nan baluv tiauñ nan ñu tamuḥ tagok jiơñ rơpuñ. Baruv mơñ pātau tabiak nau blauḥ ḅoḥ rơpuñ tamuḥ dī likuk mơ-dhir. Blauḥ pātau dauk taphiā phun rơpuñ nan, blauḥ pātau dauk çanơñ lac : « mơñ daiḥ lanī sibar di ḅoḥ rơpuñ tanuḥ pak libik ni o, blauḥ harei nī ḅoḥ ñu tanuḥ yău nī ! » Baruv mơñ Mu Halơk ñu hamit pātau lac yău nan. ñu mơk caik dalaṃ hatai, ñu mơlac : « cañ iơp pātau nau halei truḥ, kā blauḥ kău jauk rơpuñ nan mơk mai hatuk. » Blauḥ tuk nau harei hadei pātau nau mơ-īn truḥ, blauḥ Mu Halơk ñu dauk dī mơdhir, ḅoḥ jvā blauḥ ñu nan jauḥ [5] rơpuñ nan bā mai hatuk ḅơñ.

---

[1] *Ralauv*, « viande, chair » : je n'ai pas découvert l'étymologie ou l'origine de ce mot.
[2] **C** *dauk çanơñ*, « resta pensif » ; **B** *dauk gaḍañ*, « demeura silencieux ».
[3] **C** *kaḍuḥ*, « enveloppe », **B** *bauñ*, « id., carapace, écaille ».

tortue d'or, c'est moi qui l'ai prise et mangée ! » Le roi lui répliqua : « Eh quoi ! n'ai-je pas chèvres et porcs, dains et cerfs que je nourris en quantité ? n'y avait-il pas là de quoi satisfaire ton appétit ? » Mu Halœk répondit au roi : « Je suis enceinte et j'avais une envie maladive de manger de la chair de tortue. » Le roi, en la regardant parler ainsi, réfléchit que jamais il ne l'avait désirée et qu'en réalité elle n'avait jamais partagé sa couche. Mu Halœk avoua alors en pleurant qu'elle n'était pas du tout enceinte.

Pour ce qui est de la tortue d'or qu'elle avait mangée, Mu Halœk en avait jeté la carapace derrière le palais. Or il advint que ces écailles de la tortue d'or se métamorphosèrent en oiseau-parleur. Un jour donc cet oiseau-parleur vint en volant se poser sur le palais royal et se mit à chanter (tristement). On l'entendit gémir lamentablement : tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, l'entendirent pousser des gémissements inénarrables. Alors le roi dit à cet oiseau-parleur : « Si vraiment tu es la réincarnation de Mu Gajaung qui est morte, si tu es sa métamorphose en oiseau-parleur, viens te poser dans le creux de ma main. » Ainsi parla le roi. C'est alors que l'oiseau-parleur voleta et vint se poser sur la paume de la main du roi. Le roi le prit et le porta dans l'intérieur du palais, puis ordonna à son grand intendant de faire construire une volière en or pour y nourrir l'oiseau du roi. Le roi nourrit ainsi cet oiseau-parleur environ 70 jours. Mais alors il arriva que le roi voulut sortir pour se distraire, et Mu Halœk étant restée au palais, prit cet oiseau, en fit un petit plat et le mangea.

Quand donc le roi à son retour chercha l'oiseau-parleur, il ne le revit pas. Alors il interrogea Mu Halœk en ces termes : « Comment se fait-il que je ne retrouve plus mon oiseau-parleur ? » Mu Halœk répondit : « J'étais en train de faire chauffer une sauce dans la cuisine, lorsque cet oiseau s'en est venu en voletant ; puis il tomba dans la marmite bouillante et mourut échaudé. Alors j'en ai confectionné un petit plat que j'ai mangé, voilà ! » En l'entendant parler ainsi, le roi ne lui répondit pas.

Quant aux plumes de cet oiseau-parleur, Mu Halœk les avait jetées derrière le palais. Or il advint que ces plumes se métamorphosèrent en pousse de bambou. Un jour donc que le roi se promenait, il aperçut cette pousse derrière les confins du palais. Et le roi l'examinant de près fut rêveur et dit : « Jamais je n'ai vu de pousse de bambou en cet endroit : comment se fait-il donc que celle-ci y soit venue comme par enchantement ? » Mu Halœk entendit le roi parler ainsi et secrètement dans son cœur elle forma ce projet : « Attendons la prochaine sortie du roi, et alors je couperai la pousse et la mettrai dans la marmite. » Il arriva en effet qu'un jour vint où le roi voulut aller se distraire au dehors et que Mu Halœk se trouva seule au palais : elle alla couper la pousse de bambou, la mit dans la marmite et la mangea.

---

(4) *Tiauñ* (ann. *nhông*), « oiseau-parleur ».

(5) *Jauḥ* : plus haut *jauk* dans le même ms. **C**.

Dauk nau kauv pātau mai mơdhir vơk, blauḥ nau iơp rơpuñ nan, di ḅoḥ rơpuñ nan o. Blauḥ pātau tañī lac : « rơpuñ tanuḥ pak nī urañ halei jauḥ rơpuñ kāu blauḥ di ḅoḥ o yāu nī ? » Baruv mơñ Mu Halơk ḍơṃ vơk lac : « dahlak pāchauṃ lac rơpuñ nan ñu tanuḥ ñu min, dahlak di thāu kā rơpuñ pō rauñ piauḥ mơ-īn o, dahlak jauḥ, dahlak hatuk ḅơñ pājơ ! » Blauḥ pātau mơhit mơñ çơp Mu Halơk lac yāu nan, pātau di truḥ pvơc sibar trā o.

Halei rơpuñ nan ñu ḅơñ, blauḥ ñu bā kaḍaḥ nau atuḥ ataḥ dī mơdhir tơl dva klāu harei, blauḥ ñu tuḥ taḥ nan. Baruv mơñ [1] dauk nau [2] kaduḥ rơpuñ nan jvō-drei jiơñ phun mơkiā [3] dī krưḥ jalan. Urañ nau mai dī phun mơkiā nan lac : « sibar o hū bauḥ o ? » Blauḥ dauk nau mơdā sā urañ yvơn tahā nan ñu nau pablei mơñuk : harei lei kauv muk yvơn nan nau mai padei glaiḥ dī halvei phun mơkiā nan. Baruv mơñ harei hadei muk yvơn nan nau pablei mơñuk, blauḥ mơñ muk yvơn nan padei glaiḥ alā halvei phun mơkiā nan rei. Baruv mơñ muk yvơn nan pvơc lac : « phun mơkiā nī siaṃ ḍei, sibar o hū bauḥ oḥ ya nī ? » Muk yvơn nan hibar yāu nan blauḥ muk yvơn nan añak mauñ nau pak ñauk phun mơkiā nan, blauḥ ḅoḥ sā bauḥ mơkiā tapak vil mơkrư siaṃ lō ya nī, ñu dauk glañ lō, di thāu libik çi ñap sibar blauḥ paik bī hu bauḥ mơkiā nan o. Blauḥ mơñ muk yvơn nan pvơc lac : « ñap sibar mơñ hū sā bauḥ mơkiā nan jruḥ laik dī alā kā drei iơp sā çit ? » Baruv mơñ muk yvơn nan pvơc ralō ḅañ lō nan. Blauḥ bauḥ mơkiā nan jruḥ laik trun mai dī dalaṃ la-ī muk yvơn nan. Baruv mơñ muk yvơn nan mơhu kiơñ ḅơñ lō rei, blauḥ muk yvơn nan ḅoḥ bauḥ mơkiā nan vil siaṃ lō muk yvơn nan damơn di ḅơñ o. Baruv mơñ muk yvơn nan bā bauḥ mơkiā nan nau sañ vơk, caik dalaṃ khañ braḥ [4].

Blauḥ mơñ muk yvơn nan pak harei pak nau pāblei mơñuk, blauḥ vơk mai sañ ḅoḥ sā çalau rasei caik dī ñauk pāpan hapuḥ, ḅlañ haçiḥ siaṃ lō. Baruv mơñ muk yvơn nan di thāu libik kā urañ halei mai hapuḥ pāpan haçiḥ ḅlañ dei ya nī, blauḥ sauñ caik çalau rasei nan o. Baruv mơñ muk yvơn nan hvak rasei blauḥ muk yvơn nan nau pāblei mơñuk. Gvơn muk yvơn nan mai sañ vơk ḅoḥ ḅlañ buḥ haçiḥ, ḅoḥ çalau rasei caik ñauk pāpan : harei halei lijañ ḅoḥ yāu nan. Blauḥ mơñ muk nan lac : « drei nī mơyaḥ gơp gan kauv o hū adei ça-aī, kauv o hū kasaut talvic libaiḥ dī drei, sibar pak harei pak ḅoḥ ḅlañ hapuḥ haçiḥ, ḅoḥ çalau rasei caik ñauk papan ? » Di harei nan muk yvơn nan nau o pāblei mơñuk : Mu Gajauñ dauk dalaṃ bauḥ mơkiā blauḥ Mu Gajauñ crưñ ḅlañ nan pā haçiḥ sauñ crưñ çalau rasei caik dī ñauk papan nan piauḥ kā muk nan mai mơñ pāblei mơñuk, muk yvơn nan dī thāu o lac : « urañ nī dauk mơñ halei yāu nī ? » Blauḥ harei hadei muk yvơn nan ñap mơñ ñap anauñ mơñuk

---

(1) Presque toutes les phrases de **B** commencent par *baruv mơñ*, et celles de **C** par *blauḥ mơñ* : travaillant sur l'un et l'autre mss., je me suis permis de varier la ritournelle.

(2) *Dauk*, verbe de repos, *nau*, verbe d'action, indiquant l'un la *station*, l'autre la *marche*. Réunis ils forment la locution de transition *dauk nau*, « il arriva que ».

Ainsi donc, quand le roi revint au palais et qu'il alla contempler sa pousse de bambou, plus ne la vit. Il demanda : « Cette pousse de bambou, qui donc l'a coupée ? » Mu Halœk répondit : « Cette pousse venue on ne sait comment, j'ignorais que Sa Majesté la cultivait pour son plaisir : je l'ai donc cueillie, cuite et mangée, voilà ! » Le roi, en entendant Mu Halœk parler ainsi, garda le silence.

Quant aux spathes de cette pousse qu'elle avait mangée, Mu Halœk les porta pour les enfouir à deux ou trois jours du palais. Or il advint que ces spathes se métamorphosèrent en un figuier de Chine. Il était sur le bord de la route, et allants et venants disaient : « Pourquoi donc n'a-t-il pas de fruits ? » Il arriva qu'une vieille femme annamite, marchande d'huile, avait pris l'habitude de se reposer à l'ombre de ce figuier de Chine. Un jour donc, la vieille marchande d'huile, cependant qu'elle se reposait à l'ombre, se mit à marmotter : « Ce figuier est vraiment merveilleux, pourquoi donc alors n'y voit-on pas de fruits ? » Ayant parlé ainsi, la vieille leva les yeux et regarda jusqu'au faîte de l'arbre : et elle vit un fruit parfaitement rond, de toute beauté, et, en extase, elle se demandait comment elle pourrait bien arriver à l'avoir. Alors la vieille annamite dit tout haut : « Oh ! que je serais heureuse que cette figue vînt tomber à mes pieds ! Je voudrais tant la regarder un petit peu ! » Elle dit et répéta plusieurs fois ce souhait. Et il advint que cette figue de Chine, se détachant de l'arbre, tomba dans le panier de la vieille annamite. La vieille fut prise de l'envie de la manger : puis, la voyant si parfaitement ronde et si merveilleusement belle, elle en eut regret et n'osa la manger. Elle la rapporta donc dans sa maison et la déposa dans sa jarre à riz décortiqué.

Et comme chaque jour qui venait, la vieille annamite alla vendre son huile. Or donc, à son retour, elle vit tout un service de riz posé sur un plateau et posé sur le lit de camp bien épousseté, tandis que la cour parfaitement balayée présentait un coup d'œil ravissant. Et la vieille annamite n'arrivait pas à savoir qui donc venait ainsi balayer sa maison et nettoyer sa cour d'une manière si plaisante à voir, puis préparer sur un plateau tout un repas complet. Cependant la vieille annamite se mit à manger son riz, et quand elle eut fini, elle partit vendre son huile. A son retour elle vit encore cour balayée et table mise : et chaque jour, il en était ainsi. Et la vieille se disait : « En fait de parents, je n'ai ni frères ni sœurs, et il n'y a personne de plus pauvre que moi : comment alors se fait-il donc que chaque jour je trouve ma cour en ordre et mon repas servi ? » C'est que chaque fois que la vieille annamite allait vendre son huile, Mu Gajaung, qui s'était métamorphosée en figue de Chine, sortait de son fruit d'or et, par ses

---

(3) *Mơkiā* (ann. *cây thị*), « *diospyros ebenaster* », pomme d'or au parfum très violent, appelée aussi « figue de Chine ».

(4) *Braḥ* (mal. *bĕras*), « riz décortiqué » ; *rasei, lasei* (mal. *nasi*), « riz cuit » ; *padai* (mal. *padi*), « riz non décortiqué ».

tabiak nau pāblei, blauḥ muk yvơn nan dauk krak iơp ḅoḥ sā urañ kamei darā siaṃ binai dauk dalaṃ sañ, muk yvơn nan lac : « blauḥ tabiak mai di ṇap urañ halei blauḥ tamơ mai dalaṃ sañ drei o ! »

Baruv mơñ muk yvơn nan thāu kā bauḥ mơkiā nan jvōdrei jiơñ mơnvơç. Blauḥ mơñ muk yvơn nan tvei nau iơp bauḥ mơkiā kruñ muk yvơn nan piauḥ dalam khañ braḥ nan ḅoḥ doṃ kaduḥ min. Blauḥ mơñ muk yvơn nan mơk ṇaḥ kaduḥ bā nau padơp pak bakan. Baruv mơñ muk nan gamraiḥ, blauḥ muk nan nau tapak ñu, blauḥ ñu klait tākātvak ñu, blauḥ ñu kiơñ dvơc tamơ kaduḥ mơkiā nan vơk, blauḥ di ḅoḥ kaduḥ mơkiā nan o : ñu thāu kā muk nan mơk kaduḥ mơkiā nan padơp, blauḥ mơñ ñu hvơc ñu nau tapak anap muk yvơn nan, blauḥ ñu klau. Baruv mơñ muk yvơn nan tañī lac : « sibar Nai mai mơñ dalaṃ bauḥ mơkiā yāu nī ? » Blauḥ Mu Gajauñ ḍơṃ vơk sauñ muk yvơn nan lac : « tak dī kal nan dahlak anơk rauñ muk tahā dauk pak ḍaiḥ min, blauḥ pātau pā dơḥ kal panvơc harak nau dī grơp nơgar : mơyaḥ urañ halei mai jvak takhauk mơḥ nan biaḥ sauñ takai nan urañ nan jiơñ hadiơp (¹) pātau. Baruv mơñ dahlak nau jvak biaḥ sauñ takai dahlak, blauḥ pātau mơk dahlak ṅap jiơñ hadiơp pātau. Blauḥ muk maik rauñ dahlak pāḍar dahlak mai sañ paik la-ū. Blauḥ dahlak mai tơl sañ, hadaḥ pagē muk maik rauñ dahlak pāḍar dahlak ḍik tagok ṅok phun laū, anơk jiơñ muk nan dauk mơñ alā kauḥ phun laū pālaik dahlak tamơ dalaṃ danāu pāmơtai caik. Blauḥ mơñ dahlak yvō drei jiơñ kurā mơḥ, blauḥ ñu mơk ṅap ralauv ḅơñ rei ; blauḥ mơñ dahlak yvō drei jiơñ tiauñ, ñu mơk ṅap ralauv ḅơñ rei ; blauḥ mơñ dahlak yvō drei jiơñ rơpuñ, ñu jaiḥ mơk mai hatuk ḅơñ rei ; blauḥ mơñ dahlak yvō drei jiơñ phun mơkiā tamuḥ dī krưḥ jalan ṅap bar piauḥ kā urañ nau mai padei glaiḥ dī halvei mơkiā ; blauḥ mơñ dahlak yvō drei jiơñ bauḥ mơkiā nī. » Blauḥ muk yvơn tañī lac : « hū dauk mơñ daiḥ tanī, Nai, hū mơk hagait ḅơñ hvak hū ? » Baruv mơñ Nai Gajauñ ḍơṃ vơk lac : « dahlak di ḅơñ o kauv hū, yaḥ dahlak kiơñ ḅơñ kauv hū rei. »

Baruv mơñ Nai Gajauñ pāḍar muk yvơn nan nau daā pātau « mơyaḥ pātau tañī muk lac : « daā nau ṅap hagait ? » nan brei muk ḍơṃ sauñ pātau lac : « sañ dahlak harei nī ḅơñ in tavơn (²). » Muk ḍơṃ sauñ pātau doṃ nan baik. » Baruv mơñ muk nan ḍơṃ vơk sauñ Nai Gajauñ lac : « sañ dahlak taik tabak lō ya nī, dahlak kāsaut kāḍap lō, blauḥ tơl pātau mai, blauḥ ṅap sibar mơñ lap

---

(¹) *Hadiơp, hadiip, hadiup* (pron. *hadi* + *ou*) (mal. *hidup*) a deux significations : « vivant », ou « ressuscité », comme plus bas, et « épouse », comme ici.

enchantements magiques, créait la propreté merveilleuse de la cour et l'abondance du plateau de riz préparé pour la vieille marchande à son retour. Or la vieille annamite qui ignorait tout cela, finit par se dire : « N'y aurait-il pas quelqu'un de caché ici ? » Pour lors, le lendemain, la vieille annamite fit et refit (ostensiblement) sa double charge d'huile et (la balançant à l'épaule) sortit de sa maison pour aller vendre. Puis, (revenant) en sourdine, elle aperçut une jeune fille extrêmement belle qui se tenait dans la maison. Et la vieille se dit: « D'où sort cette personne que je n'ai cependant pas vue entrer dans ma maison ? »

Alors la vieille annamite se douta que la figue de Chine cachait une métamorphose : elle alla donc voir cette figue qu'elle avait placée dans la jarre où elle gardait sa provision de riz, mais elle n'y trouva plus qu'une pelure vide. La vieille prit donc cette pelure et alla la cacher ailleurs. Elle toussa alors (pour attirer l'attention) et marcha droit sur la jeune fille qui, arrachée (ainsi) à son enchantement, voulut fuir et rentrer dans sa figue de Chine. Mais elle ne la retrouva pas et comprit que la vieille s'en était emparée et l'avait cachée dans un autre endroit. Elle se dirigea donc en tremblant vers la vieille annamite, puis (rassurée) elle se mit à rire. La vieille alors l'interrogea : « Pour quelle raison, ô princesse, habitiez-vous dans ce fruit ? » Mu Gajaung lui répondit : « Jadis, j'étais la fille adoptive d'une vieille femme qui demeure non loin d'ici. Or, en ce temps-là, le roi envoya cette lettre par tout le royaume : « Que toutes (les « filles) viennent essayer une sandale d'or, et celle à qui elle ira juste deviendra « reine » ; j'ai donc essayé la sandale et comme elle était faite pour mon pied, je suis devenue la femme du roi. Mais alors ma mère adoptive me fit revenir pour cueillir des noix de coco et, dès le matin, m'ordonna de monter à la cime d'un cocotier. Alors sa vraie fille, qui se tenait au pied de l'arbre, le coupa, et moi, précipitée dans un étang, j'y ai trouvé la mort. Je fus ensuite changée en tortue d'or : mais ma sœur me prit et me mangea. Je fus ensuite changée en oiseau-parleur : mais elle me prit et me mangea. Je fus ensuite changée en pousse de bambou : mais elle me prit et me mangea. Je fus ensuite changée en figuier de Chine au bord d'un chemin pour que les passants pussent se reposer à l'ombre. Je fus enfin changée en fruit d'or de ce figuier de Chine. » Alors la vieille lui demanda : « Pendant que vous étiez dans ce fruit, que mangiez-vous, princesse ? » Nai Gajaung répondit : « Mais, rien du tout ! si cependant j'avais voulu manger, je l'aurais pu. »

Après tout cela Nai Gajaung commanda à la vieille annamite d'aller inviter le roi, « et si le roi vous demande : pour quelle raison m'invitez-vous ? vous répondrez : je donne un repas de noces ; c'est ainsi que vous devrez parler au roi. » Mais la vieille annamite répondit à Nai Gajaung : « Ma maison tombe en ruines, et moi, je suis pauvre à l'excès, et vous voulez que j'aille inviter le

---

[2] *Tavœn* (mal. *kavin*), « noces, mariage » ; *bœ̃ tavœn*, « repas de noces ». Peut-être faut-il traduire *bœ̃ in tavœn* et, plus bas, *bœ̃ gvœn tavœn* par « festoyer (pour) un heureux jour » ?

lvē [1] sauṅ pātau tơl īn pātau yak [2] yaṃ tabiak tơl mai : rasei drei oḥ hū, ahar mơnơṅ lajaṅ oḥ hū rei. » Baruv mơṅ Nai Gajauṅ [3] ḍơṃ vơk lac : « muk paṅ kadhā dahlak, blauḥ muk nau baik : bidak muk mai vơk bidaḥ saṅ muk jhak dahlak ṅap jiơṅ siaṃ, mơyaḥ o hū ahar o nan muk mai vơk ḅoḥ hū ahar rei. »

Blauḥ mơṅ muk nan paṅ kadhā Nai Gajauṅ, blauḥ nau pak mơdhir pātau. Baruv mơṅ pātau taṅī lac : « muk nan nī mai ṅap hagait ? » Blauḥ mơṅ muk yvơn lac : « pāthău pālak takai banrơḥ batrai [4], dahlak mai daă [5] banrơḥ batrai nau mơīn min. » Blauḥ pātau di pvơc hagait o, pātau pachauṃ lai. Muk nan hiā blauḥ dauk nau muk nan thrauv tālābāt [6] pātau, blauḥ nan mơṅ muk nan ḍơṃ sauṅ pātau lac : « dahlak likău daă pō nau mơīn saṅ dahlak sā banrauk baik. » Pātau ḅoḥ muk yvơn nan pvơc sauṅ pātau ralō ḅaṅ lō, blauḥ mơṅ pātau ḍơṃ vơk lac : « mơyaḥ muk takrư kā dahlak nau mơīn pak saṅ muk nan, brei muk mơk cākālat laṅ mơṅ saṅ muk mai bi tơl mơdhir nī, kā brei pōk bālidū laṅ mơṅ ṅauk nan, mơṅ dahlak nau saṅ muk mơīn. »

Baruv mơṅ muk nan nau saṅ vơk ḅoḥ saṅ muk nan Nai Gajauṅ krưṅ laṅ, ḅoḥ doṃ iā mơḥ dī saṅ muk nan, mơyaḥ ahar mơnơṅ [7] hagait kauv hū rei. jơḥ dī lokka nī dī hū sei tơl o. Baruv mơṅ Nai Gajauṅ taṅī muk yvơn nan lac : « arak nī saṅ nan dahlak ṅap siaṃ vơk, mơyaḥ ahar hagait dahlak ṅap : blauḥ rei kauv muk nau daă pātau mai rei. » Blauḥ mơṅ muk yvơn nan ḍơṃ vơk sauṅ Nai Gajauṅ lac : « arak nī mơyaḥ takrư kā pātau, blauḥ pātau mai mơīn. » Blauḥ mơṅ Nai Gajauṅ pāḍar muk yvơn nau daă vơk baik, blauḥ ḍơṃ vơk sauṅ pātau lac : « çākālat sauṅ balidū laṅ blauḥ pājơ. » Muk yvơn nan nau dahlău balidū sauṅ çākālat [8] laṅ tvei nau hadei : baruv mơṅ Nai Gajauṅ krưṅ çākālat laṅ mơṅ alā, balidū laṅ mơṅ ṅauk, laṅ mơṅ saṅ muk nan nau tơl mơdhir pātau. Blauḥ mơṅ muk nan ḅoḥ yău nan kauv, mơṅ muk nan thău kā Nai Gajauṅ ganrơḥ.

Baruv mơṅ muk nan nau ḍơṃ sauṅ pātau lac : « laṅ cākālat mơṅ alā, balidū mơṅ ṅauk, mơṅ saṅ dahlak tơl anap mơdhir pō ganrơḥ batrai, laṅ blauḥ abiḥ, daă pō ganrơḥ batrai nau baik. » Baruv mơṅ pātau tabiak mai iơp biak yău nan.

---

(1) **B** *lap lō*, **C** *lap lvē* : correspond, je crois, à l'ann. *tử tế*, « tout à fait bien, suivant les formes ».

(2) *Yak* (ann. *dắc*, khm. et pégouan *jak*), « mener ou reconduire », (en Cochinchine se dit des personnes, en Annam des animaux seulement).

(3) Depuis sa sortie du fruit d'or, Cendrillon a échangé son appellatif de *Mu*, « fille, demoiselle » (qu'il ne faut pas confondre avec *muk*, ann. *mụ*, « femme mariée, vieille femme », écrit souvent aussi *mu*), contre celui de *Nai*, « princesse ». Mais son émule, Mu Halœk, continuera à la traiter de haut, jusqu'à la fin : *hư*, *hu*, *hla* = « toi, esclave ».

(4) *Banrơḥ batrai* = *ganrơḥ patrai*, « Sa Majesté ».

roi! Même si le roi consentait à venir, que lui offrirais-je comme présents d'arrivée, comme cadeaux de départ? de riz cuit je n'ai pas, de gâteaux et de sucreries non plus. » Nai Gajaung lui répondit: « Vieille, obéissez-moi et allez, tout simplement. A votre retour, votre maison qui est misérable, eh bien ! moi, je l'aurai rendue splendide ; vous n'avez pas de gâteaux? eh bien ! vous en trouverez ici à votre retour, voilà ! »

La vieille obéit donc à Nai Gajaung et s'en vint au palais. Le roi lui dit: « Que venez-vous faire ici? » La vieille annamite répondit: « Prosternée aux pieds de Votre Majesté, je lui fais savoir que je suis venue l'inviter à un repas de noces. » Mais le roi ne lui répondit pas, car il était tout rêveur. La vieille se mit à pleurer et elle se prosterna de tout son long dans le salut solennel au roi; puis elle lui dit: « Je demande la permission à mon Seigneur de l'inviter à venir se distraire chez moi, rien qu'un instant. » Le roi ayant vu que la vieille annamite le priait maintes et maintes fois, lui répondit enfin: « Puisque vous désirez tant m'inviter à ce festin, eh bien, veillez à étendre un tapis depuis votre maison jusqu'ici et à l'abriter, d'une extrémité à l'autre, sous une longue draperie en forme de dais : alors seulement j'irai me délasser chez vous. »

A son retour, la vieille annamite vit sa maison féeriquement ornée par Nai Gajaung, et décorée de tous les ors possibles, et des gâteaux et des sucreries, comme on n'en vit jamais en aucun temps. Alors Nai Gajaung interrogea la vieille annamite: « Voici que votre maison, je l'ai refaite à neuf, et quant aux gâteaux, je m'en suis également occupée. Ainsi donc, allez dire au roi qu'il peut venir. » Et la vieille annamite répondit à Nai Gajaung: « Je crois que maintenant le roi viendra bien volontiers. » Alors Nai Gajaung ordonna à la vieille de retourner inviter le roi, en ces termes: « Le tapis et le dais sont mis, c'est fait! » La vieille annamite partit donc en suivant le tapis et le dais, qui se correspondaient exactement. Et c'était encore Nai Gajaung qui, par une opération magique, avait étendu sur la terre le tapis et suspendu dans l'air le dais, l'un sur l'autre, depuis la maison de la vieille annamite jusqu'au palais royal. Et constatant la réalité du fait, la vieille comprit que Nai Gajaung était une bonne fée.

La vieille annamite alla donc dire au roi : « Tout est prêt, le tapis est placé et le dais est posé, depuis ma maison, à moi, jusqu'au palais de Votre Majesté; j'ose donc prier mon Seigneur de venir. » Le roi sortit et vit que c'était l'exacte

---

(5) *Daā* (ar. *da'ā*), « prier, inviter ».

(6) *Thrauv tālābāt*, « s'étendre à terre tout de son long pour saluer » (*thrauv*, « ramper », *ta* + *alā* + *bak*, « le corps »).

(7) *Ahar mơnơñ*, « gâteaux de riz gluant », (ann. *nếp*), d'après Cabaton : peut-être aussi *mơnơñ* est-il le mal. *manis*, « sucreries, douceurs ». *Ahar*: skt. *āhāra*, de *hṛ*, « vivres, provisions ».

(8) *Çākālat* ou *sākālat* = ar. pers. *sakallat*, birm. *chaklat* (pron. *saklat*), qui viennent eux-mêmes de l'européen *écarlate* (ital. *skarlatto*), importé par les commerçants du moyen-âge. — *Balidū* : mal. *beludū*.

Blauḥ mơṅ pātau mơyauṃ lac : « muk nī ṅap bruk hagait blauḥ mơrai daā tơl drei ? » Baruv mơṅ pātau pāgvơn pāḍiak lō caṅ iā harei glơḥ kā blauḥ pātau nau. Baruv mơṅ muk nan nau saṅ ḍơṃ sauṅ Nai Gajauṅ lac : « pātau pāgvơn lac (¹) caṅ iā harei glơḥ kā blauḥ pātau mơrai. » Baruv mơṅ Nai Gajauṅ taṅī muk nan lac : « muk hū ḍơṃ sauṅ pātau lac dahlak dauk tak nī rei ? » Blauḥ muk nan lac : « dahlak di hū ḍơṃ sauṅ pātau sauṅ uraṅ halei o. » Baruv mơṅ Nai Gajauṅ pāḍar muk nan nau daā doṃ miik vā uraṅ, sauṅ daā açit prauṅ, tahā darā, likei kamei hagait daā mơrai pā abiḥ. Mơyaḥ uraṅ halei taṅī lac : « daā ṅap hagait ? » nan lac saṅ muk harei nī ḅơṅ gvơn tavơn.

Blauḥ muk nan nau daā uraṅ mai pak saṅ muk nan, açit prauṅ, lakei kamei, daṃ darā, uraṅ mai ratuḥ rabuv bak saṅ bak danauk. Gơp gan uraṅ doṃ dī mơyauṃ lac : « kasaut talvic jiơ̄ muk nī dī hū sā bauḥ hagait o, arak nī sibar muk ṅap blauḥ hū doṃ nī ? » Uraṅ halei iơp ḅoḥ doṃ mơtā ahar nan, uraṅ halei taṅī lac : « sibar doṃ ahar, uraṅ halei ṅap lajaṅ ? » Muk nan bā lac muk ṅap min ! Halei Nai Gajauṅ dauk mơṅ dalaṃ saṅ di hū brei rup kā uraṅ halei ḅoḥ o.

Blauḥ dauk tơl iā harei glơḥ, pātau ḍik ayun mơrai pak saṅ muk nan : baul cakauṅ pātau mơrai rabuv rabuv tamơn tamơn. Baruv mơṅ pātau mai tơl pabaḥ ḅaṅ jaṅ pātau pādrut pādrai su-aūn su-aīn. Blauḥ mơṅ muk nan tabiak mai daā pātau tamơ̄ dauk dalaṃ kajaṅ (²). Blauḥ mơṅ pātau tamơ̄ dalaṃ kajaṅ, blauḥ dauk çanơṅ. Halei Nai Gajauṅ dauk dalaṃ saṅ hū brei rup kā uraṅ ḅoḥ o. Baruv mơṅ Nai Gajauṅ pāḍar muk nan pauk balik bakău bā nau kā pātau ṇuk.

Blauḥ mơṅ Nai Gajauṅ kalei lac : « mơyaḥ pātau taṅī lac : lik bakău nī sei balik bakău nan ? — muk ḍơṃ sauṅ pātau lac : doṃ miik vā uraṅ mai dauṅ dahlak, blauḥ uraṅ balik min. » Blauḥ mơṅ muk nan pōk lik bakău buḥ çalau bā nau kā pātau ṇuk. Baruv mơṅ pātau taṅī muk nan lac : « uraṅ halei balik bakău nī ? » Muk nan ḍơṃ sauṅ pātau lac : « doṃ miik vā uraṅ mai dauṅ dahlak blauḥ lik bakău nī. » Blauḥ pātau apan dī lik bakău nan çanơṅ, blauḥ thvat yavā (³) çanơṅ hadar kā lik bakău nan drơḥ lik bakău hadiơp kauv mơṅ kal min. Blauḥ mơṅ pātau mơk doṃ kamei darā, blauḥ pātau lac : « mơyaḥ uraṅ halei balik bakău drơḥ lik bakău nī, nan hadiơp pātau jơ̄. » Baruv mơṅ pātau brei balik tơl krưḥ mơlaṃ, uraṅ halei balik lajaṅ o hū lik bakău nī drơḥ lik bakău nan rei.

(¹) B *ḍơē* (pron. *deuille*) : c'est le pur ann. *đợi*, « attendre que ».

(²) *Kajaṅ* (mal. *id.*), « construction légère en paillottes ». *Hajaṅ*, *kajaṅ* : la chute du préfixe semble avoir donné le tonkinois *gianh* = ann. *tranh*, « herbe à paillottes ».

(³) *Thvat*, v. g. *thvat padơk*, « dégainer » (ann. *tuốt*), dans la langue des inscr. *suvāk* ; par extension *thvat yavā*, « soupirer, tirer un soupir du fond de sa poitrine ».

vérité. Et le roi trouvant le fait prodigieux, dit : « Comment cette vieille a-t-elle pu faire (pour parvenir à me forcer ainsi) à répondre à son invitation ? » Et comme on était en pleine chaleur de midi, le roi attendit pour partir que le soleil fût un peu plus bas. La vieille annamite revint donc chez elle et dit à Nai Gajaung: « Le roi attend que le soleil soit un peu moins haut pour venir. » Et Nai Gajaung interrogea la vieille : « Avez-vous révélé au roi ma présence ici ? » Et la vieille répondit : « Non, ni au roi, ni à personne. » Alors Nai Gajaung ordonna à la vieille annamite d'aller inviter tous ses parents et connaissances, grands et petits, jeunes et vieux, hommes et femmes, (en un mot) d'inviter tout le monde : « et si l'on vous demande : pourquoi? répondez : pour un anniversaire. »

La vieille annamite alla donc inviter petits et grands, hommes et femmes, jeunes gens et jeunes filles : il en vint des cents et des mille, la maison en fut bondée et la cour inondée ! Et devant cette aventure extraordinaire, ses connaissances se disaient : « Cette vieille est la dernière des pauvresses et ne possède absolument rien : comment donc a-t-elle fait pour se procurer tout cela ? » Et en voyant tous ces gâteaux de toutes sortes, ils ajoutaient : « Qui donc les a faits ? » A quoi la vieille répondait : « Mais, c'est moi ! » Quant à Nai Gajaung qui se tenait dans la maison, elle ne se laissait voir à personne.

Quand donc le soleil fut plus bas, le roi monta dans son palanquin pour s'acheminer vers la maison de la vieille annamite. Le peuple qui portait (et accompagnait) le roi, était au nombre de mille et de mille, de dix mille et de dix mille. Lorsque le roi fut arrivé à la porte de l'enclos, son cœur était envahi de tristesse et brisé de douleur. La vieille annamite sortit à sa rencontre et l'invita à entrer dans le pavillon dressé pour le festin. Et le roi y resta pensif. De son côté, Nai Gajaung se tenait à l'intérieur de la maison et ne s'y laissa pas apercevoir.

Elle ordonna alors à la vieille de porter au roi des cigarettes pour qu'il pût fumer. Mais en même temps, elle lui fit cette recommandation : « Si le roi vous interroge : qui donc a roulé ces cigarettes ? vous répondrez : parents et connaissances sont venus m'aider en grand nombre, quelqu'un d'entre eux a dû rouler ces cigarettes. » La vieille annamite porta donc au roi les cigarettes sur un plateau, pour qu'il pût fumer. Immédiatement le roi lui dit : « Qui donc a fait ces cigarettes ? » Mais la vieille répondit au roi : « Parents et amis sont venus m'aider en grand nombre : c'est certainement quelqu'un d'entre eux qui a roulé ces cigarettes. » Le roi, tout pensif, prit une cigarette, puis il se mit à soupirer en se rémémorant combien ces cigarettes étaient exactement semblables à celles que sa femme faisait jadis ! Il fit alors rassembler toutes les jeunes filles (présentes) et leur dit : « Celle d'entre vous qui roulera des cigarettes exactement semblables à celles-ci, cette jeune fille-là, je la prendrai pour femme. » Et le roi leur ordonna de se mettre toutes à rouler des cigarettes ; et elles en roulèrent jusqu'au milieu de la nuit, mais aucune ne réussit à imiter ces cigarettes-là.

Blauḥ mơn Nai Gajauṅ pāḍar muk nan pōk ahar bā nau kā pātau ḅơṅ baik. Baruv mơṅ pātau apan dī ahar nan, blauḥ pātau iơp pātau lac : « ahar nī di hū uraṅ halei blauḥ ṅap lijaṅ jiơṅ o ? » Blauḥ pātau ev muk nan mai taṅī adar lac : « uraṅ halei ṅap ahar nī sauṅ balik bakāu nī, muk pvơc tabiak baik bidraḥ ! » Blauḥ muk nan lac : « doṃ miik vā dauṅ dahlak, blauḥ uraṅ ṅap min. » Pātau pvơc lac : « di ṅap uraṅ mai dauṅ ṅap o, muk pvơc padơp min, doṃ mơtā ahar nī biak drơḥ taṅin hadiơp dahlak ṅap jơ̆. » Baruv mơṅ Nai Gajauṅ dauk dalaṃ saṅ, blauḥ thvat yavā hadar doṃ rabaḥ rabơp kauk dauk sauṅ maik rauṅ mơṅ kal taçaur tauv ṅap hatuk pādal mơṅ kal dahlāu muk rauṅ nan ṅap rabaḥ arak nī yāu hatuk pādal di hū calaḥ o tauṅ gơp vơk min [1].

Blauḥ mơṅ pātau dauk dalaṃ kajaṅ blauḥ hamit : pātau ṅap mơṅ ṅap nau gan ḅoḥ Nai Gajauṅ dauk dalaṃ saṅ. Blauḥ pātau apan dī taṅin Nai Gajauṅ, blauḥ pātau hiā. Baruv mơṅ pātau pāḍar panrauṅ jabaul mơk ayun mơrai, blauḥ cakauṅ Nai Gajauṅ bā nau mơdhir pātau.

Blauḥ mơṅ hadaḥ pagē Nai Gajauṅ sauṅ pātau nau pak saṅ muk tahā nan, blauḥ mơṅ pātau bayar dhar phvơl [2] kruṅ muk nan dvơn bauḥ mơkiā nan bā mơrai piauḥ ramī ramik di brei kā uraṅ halei ḅoḥ o thāu o. Blauḥ mơṅ pātau alin mơḥ, alin pariak, jain [3], padai, halun halak [4], brei kā muk nan. Blauḥ pātau nau pak mơdhir pātau vơk.

Blauḥ mơṅ Nai Gajauṅ nau ḍiḥ sauṅ pātau, blauḥ ḍơṃ kruṅ doṃ rabaḥ rabơp lac : « dī harei nan muk maik rauṅ dahlak mơrai ḍơṃ sauṅ pō lac brei kā dahlak nau saṅ sā banruk baik, harei nan blauḥ maik rauṅ dahlak bā dahlak nau saṅ ; dī mơlaṃ nan maik rauṅ sauṅ aï Halơk pā ơk dahlak di brei kā dahlak ḅơṅ hvak o ; blauḥ mơṅ muk maik ganauṅ dī dahlak di hū ḍơṃ sā bauḥ panvơc hagait o, mơyaḥ aï Halơk kauv yāu nan rei ; di brei ciơp kā dahlak ḍiḥ o, dahlak ḍiḥ dī haluk min mơlaṃ nan. Hadaḥ pagē maik rauṅ dahlak pāḍar dahlak nau paik laū sauṅ aï Halơk ; aï Halơk pāḍar dahlak ḍik tagok dī ṅauk phun laū, blauḥ dahlak ḍik tagok paik laū ; aï Halơk dauk mơṅ alā, blauḥ aï Halơk kauḥ kiơṅ kā laik dahlak trun blauḥ mơtai : aï Halơk mơk amrā kauḥ phun laū daiḥ, dahlak çiait kvơr phun laū krưḥ danāu blauḥ laik dahlak tamơ

(1) Le sens de toute cette phrase est très problématique ; le ms. **B** est encore plus concis et, par le fait, moins clair.

(2) *Bayar* (mal. *id.*), « reconnaître pécuniairement un service » ; *dhar* (skt. *dhar, dharma*), « mérites » ; *phvơl* (skt. *phala*), id.

Entre temps, Nai Gajaung avait commandé à la vieille annamite de porter les gâteaux pour que le roi pût manger. Le roi en prit un et, l'ayant considéré, il dit : « Ces gâteaux-ci, qui donc les a faits ? » Et le roi faisant signe à la vieille annamite, lui dit à voix basse : « Celle qui a fait ces gâteaux et roulé ces cigarettes, vieille, dites-moi bien clairement et tout de suite qui elle est. » Mais la vieille annamite lui répondit : « Amis et connaissances sont venus m'aider en foule : c'est sûrement quelqu'un d'entre eux qui a fait cela. » Le roi dit : « Vieille, vous mentez ! aucune personne ici présente n'a pu les faire, aucune d'elles n'a fait ces variétés de gâteaux si ressemblants à ceux que de ses mains me faisait ma femme autrefois ! » A ces paroles, Nai Gajaung qui se tenait dans la maison poussa un profond soupir au souvenir de toutes ses misères passées. (Cela datait de l'époque éloignée où sa mère adoptive n'avait pu faire entrer le couteau à bétel dans le couvercle du pot à chaux, car *(par suite de la perte du couvercle et de son remplacement par un autre)* couvercle et pot ne correspondaient plus entre eux et ne faisaient plus la paire exacte).

Alors le roi, qui se tenait dans le pavillon du festin, entendit ce gros soupir et allant, venant et s'approchant, il finit par voir Nai Gajaung qui se trouvait dans l'intérieur de la maison. Et le roi la prit par la main, puis se mit à pleurer. Ensuite il ordonna à ses officiers et soldats d'aller chercher un (autre) palanquin et de porter Nai Gajaung au palais royal.

Vers le matin, Nai Gajaung et le roi retournèrent à la maison de la vieille annamite pour récompenser les mérites que cette vieille avait acquis en recueillant le fruit d'or du figuier de Chine et en le rapportant chez elle : ils lui firent de tels présents que onques n'en vit-on quantité pareille. Le roi lui donna donc de l'or, il lui donna de l'argent, des ligatures, du riz, des esclaves. Le roi revint ensuite à son palais.

Puis Nai Gajaung entra dans l'alcôve du roi et commença le récit de ses malheurs : « Le jour où ma mère adoptive vint parler à mon Seigneur et qu'il m'eut commandé de revenir avec elle à la maison, mais pour un instant seulement, ce jour-là donc ma mère adoptive m'accompagna chez elle. Or cette nuit-là même, elle et sœur Halœk me laissèrent mourir de faim et ne me donnèrent point à manger ; en outre, ma mère adoptive ne m'adressa pas la parole et sœur Halœk fit de même ; enfin elles ne me laissèrent pas de natte pour dormir et, cette nuit-là, je dus coucher sur la terre dure. De grand matin, ma mère adoptive me commanda d'aller, avec sœur Halœk, abattre des cocos. Sœur Halœk me dit de monter à la cime d'un cocotier, cependant qu'elle se tenait, elle, au pied de l'arbre dans l'intention de le couper et, ainsi, de me faire

(3) *Jain*, de l'ann. *tiên*, « ligatures, sapèques ».

(4) *Halun halɪk*, « des serviteurs ». On serait tenté de lire : *halun*, « des serviteurs », et *hɪlak*, « de la terre » ; mais le terme généralement employé dans ce sens est *hamu* (mal. *huma*), « rizières ».

dalaṃ danāu nan blauḥ mơtai. Baruv mơṅ aī Halơk ḅoḥ dahlak mơtai pajơ blauḥ mơṅ aī Halơk nau sau saṅ vơk. »

Baruv mơṅ pātau ḍơṃ vơk sauṅ Nai Gajauṅ lac : « muk nan mơrai ḍơṃ sauṅ kāu lac hư [1] nau tơl saṅ blauḥ krơḥ mơlaṃ hư ḍvơc dơp ; muk nan ñu lac ñu nau dvơḥ di ḅoḥ hư o. Blauḥ mơṅ muk ṅan bā Mu Halơk mơrai pāḍar kāu mơk ṅap hadiơp baik hadaṅ ñu dvaḥ ḅoḥ hư, blauḥ ñu bā hư mơrai kā kāu. »

Baruv mơṅ Nai Gajauṅ lac vơk : « halei kurā mơḥ pō mơk mơrai rauṅ, nan dahlak yvō drei min : dī harei nan pō nau mơīn truḥ, aī Halơk dauk dī saṅ blauḥ mơk ṅap ralauv ḅơṅ ! Baruv mơṅ dahlak yvō drei jiơṅ tiauṅ, blauḥ pō mơk dahlak mơrai rauṅ : kauv ñu mơk ṅap ralauv ḅơṅ rei ! Blauḥ harei hadei dahlak yvō drei jiơṅ rơpuṅ : kauv ñu jauḥ hatuk ḅơṅ rei ! Aī Halơk biak lamuk dī dahlak mơṅ dunyā tơl jalan ākharat ! »

Baruv mơṅ Mu Halơk dauk ḍiḥ pak liṅiv hamit çap Nai Gajauṅ ḍơṃ sauṅ pātau hadoṃ balac mơṅ nī, nan Mu Halơk thāu lac kā Nai Gajauṅ hadiơp vơk, blauḥ mơrai ḍiḥ tauṃ sauṅ pātau. Baruv mơṅ hadaḥ pagē Mu Halơk nau ḍơṃ sauṅ Nai Gajauṅ lac : « hư kāu pāçoṃ lac sei min mơṅ kābrai. » Blauḥ aī Halơk ḍơṃ vơk sauṅ Nai Gajauṅ lac : « hư mơtai jơ, kauv hư hadiơp vơk ! » Blauḥ mơṅ Nai Gajauṅ ḅoḥ Mu Halơk pvơc pā-on pā-oḥ, Nai Gajauṅ khi klau min, di pvơc sibar o. Baruv mơṅ Mu Halơk pvơc lac : « sā ḅaṅ adei ça aī brei, hư mơtai, kāu ṅap hadiơp pātau kā alā hư tvei kāu min, blauḥ kāu halar mơrai : mơyaḥ uran halei biaḥ ñu halar ṅap hadiơp pātau kā alā hư, kāu min halar ya nī. » Mu Halơk dauk pvơc pālvuṅ hatai Nai Gajauṅ min tok Nai Gajauṅ siaṃ vơk sauṅ ñu, blauḥ mơṅ Mu Halơk taṅī Nai Gajauṅ lac : « hư ṅap sibar arak nī patiḥ laṅī laṅuk blauḥ siaṃ mơnai lō labaiḥ [2] dī kruṅ ? » Baruv mơṅ Nai Gajauṅ khī klau, blauḥ Nai Gajauṅ pvơc pakrư min lac : « dahlak mơk palaḥ prauṅ, blauḥ dahlak tưḥ iā tamơ, blauḥ dahlak riak iā nan pājū, blauḥ dahlak çait tamơ dalaṃ iā nan hajiơṅ dahlak pātiḥ siaṃ binai yāu nī. » Baruv mơṅ Mu Halơk paçoṃ lac Nai Gajauṅ pvơc biak, blauḥ mơṅ Mu Halơk nau pātiơṅ çaliḥ sā bauḥ palaḥ, blauḥ mơṅ Mu Halơk bā palaḥ nan nau, blauḥ ḅoḥ dī bauḥ panvơc Nai Gajauṅ ḍơṃ nan, baruv mơṅ Mu Halơk tưḥ iā tamơ dalaṃ palaḥ nan, blauḥ riak bī jū, blauḥ Mu Halơk chait tamơ dalaṃ iā jū nan, blauḥ mơtai.

---

(1) *Hư* : le roi donne aussi à Cendrillon un terme d'infériorité, *hư*, *hā*, ce qui est également d'usage chez les Annamites qui se doivent de traiter leurs femmes de *mây*, mais d'eux à elles seulement.

(2) C *labait*, B *labaiḥ* (mal. *lebeḥ*), « plus que, davantage ».

tomber et tuer. J'y montai donc pour cueillir des noix : alors sœur Halœk prit sa hachette et coupa ce cocotier-là. Alors, moi, dans la chute de l'arbre, je m'élançai et me retins à un autre cocotier qui se penchait sur un étang. Enfin je tombai à l'eau et je me noyai. Sœur Halœk, voyant que j'étais morte, revint alors à la maison. »

Le roi répondit : « Cette marâtre est alors venue me conter ceci : « Mu Gajaung était bien de retour à la maison, quand, au milieu de la nuit, elle s'est « enfuie en courant : je suis partie à sa recherche, mais je n'ai pu la retrouver. » En même temps, la vieille m'amenait ta sœur Halœk et me demandait de la prendre pour épouse, en attendant que ta mère adoptive pût retrouver tes traces et te remettre entre mes bras. »

Nai Gajaung reprit à son tour : « Cette tortue d'or que mon Seigneur ramena jadis au palais pour la nourrir, c'était moi, métamorphosée. Or, un jour que mon Seigneur était allé se distraire au dehors, sœur Halœk qui était restée au palais, m'a prise, m'a fait cuire et mangée ! Alors je me suis métamorphosée en cet oiseau-parleur que mon Seigneur a voulu nourrir : or, cette fille m'a prise encore, m'a fait cuire et mangée ! Puis je me suis métamorphosée en pousse de bambou : et toujours de même, cette fille-là m'a détachée, m'a fait cuire et mangée ! En vérité, sœur Halœk a contre moi une haine plus grande que la distance qui sépare la terre des vivants du sentier des ombres ! »

Or cette même Mu Halœk s'était couchée sous la vérandah pour dormir ; elle reconnut la voix de Nai Gajaung qui conversait avec le roi, se remémorant ensemble tous ces souvenirs. Mu Halœk comprit alors que Nai Gajaung était ressuscitée et reprenait sa place au chevet du roi. Se levant donc de bon matin, Mu Halœk alla trouver Nai Gajaung et lui dit : « Je me demandais qui était là depuis hier soir : c'est donc toi ! » Puis (devant le mutisme de sa sœur) elle ajouta : « Tu étais morte, te voilà donc ressuscitée ? » Mais Nai Gajaung voyait bien que c'était uniquement le dépit qui dictait les paroles de Mu Halœk, elle se contenta donc de lui rire au nez sans daigner lui répondre. Alors Mu Halœk insista : « La loi familiale qui régit les aînés et les cadets me faisait une obligation, toi étant morte, de te succéder auprès du roi : j'ai donc dû consentir à venir ici, du reste (sans enthousiasme), car si quelqu'autre eut voulu devenir la femme du roi à ta place, j'y eusse consenti volontiers ! » Puis pour flatter le cœur de Nai Gajaung, Mu Halœk lui dit qu'elle était ravissante et beaucoup plus belle qu'elle-même, et elle ajouta : « Comment fais-tu pour avoir la peau si blanche et si veloutée qui fait de toi une femme superbe et la perfection même ? » Mais Nai Gajaung lui éclata de rire au nez ; elle lui répondit cependant, mais par manière de plaisanterie : « Voici, je prends une bassine la plus grande possible, je la remplis d'eau que je fais chauffer à gros bouillons, puis je saute vivement dans la bassine : c'est ce qui fait que j'ai le teint si blanc et que je suis si belle. » Mu Halœk, croyant que Nai Gajaung parlait sérieusement, alla troquer une grande bassine qu'elle ramena dans son appartement. Puis, suivant à la lettre les instructions de Nai Gajaung, elle remplit d'eau sa bassine, la fit chauffer à gros bouillons, se jeta dans cette eau bouillante et y mourut.

Baruv mơṅ Nai Gajauṅ mơk ḍav [1], blauḥ Nai Gajauṅ pāḍar panrauṅ jabaul tacauḥ Mu Halơk pārauṅ pāraiḥ, blauḥ crauk mơsin. Blauḥ Nai Gajauṅ pāḍar jabaul cakauṅ mơsin nan (lac) : « bā nau kā maik rauṅ dahlak hai, mơyaḥ maik rauṅ dahlak taṅī lac : hagait blauḥ hū cakauṅ mơrai nan? lva ḍơṃ vơk sauṅ muk nan lac : mơsin Nai Halơk blei blauḥ pāḍar lva cakauṅ mơrai kā muk piauḥ kā muk ḅơṅ. »

Baruv mơṅ panrauṅ jabaul cakauṅ mơsin nan nau, blauḥ muk nan taṅī lac : « hū cakauṅ hagait bā gaṃ gu nī? » Baruv mơṅ panrauṅ jabaul ḍơṃ vơk lac : « mơsin Nai Halơk blei, blauḥ Nai Halơk pāḍar doṃ adei çā aī dahlak [2] cakauṅ mơrai brei kā muk. » Blauḥ mơṅ baul mai saṅ vơk ḍơṃ sauṅ Nai Gajauṅ lac : « muk nan di hū pvơc sibar o. »

Baruv mơṅ muk nan gvơn hvak muk nan gvơn mơk mơsin gvơn pvơc lac : « sā ḅaṅ anơk jiơṅ drei, ñu nau tok pātau, blauḥ ñu pājvā mơsin mai mơrai kā drei ḅơṅ : dauk anơk rauṅ drei, ñu nau tok pātau, di ḅoḥ o ñu pajvā bauḥ hagait mơrai tok yauṃ o : ñu mơtai, kauv ñap lō rei ! » Muk nan di thāu kā Nai Gajauṅ hadiơp vơk o.

Baruv mơṅ muk nan ḅơṅ mơsin nan kājaik abiḥ mơsin nan blauḥ dauk sā bauḥ akauk sauṅ dva gaḥ takai mơnviç [3] sauṅ amauṅ taṅin sauṅ ḅoḥ karaḥ [4] trā, blauḥ mơn muk nan krưn, muk nan thāu lac kā muk nan ḅơṅ ralauv Mu Halơk nan anơk jiơṅ muk nan.

Blauḥ mơṅ muk nan hiā cauk, blauḥ nau tapak mơdhir pātau, blauḥ muk nan hī ḍok Mu Halơk dī pātau. Baruv mơṅ muk nan nau ḅoḥ Nai Gajauṅ dauk ṅauk klơp klaip, blauḥ muk nan khal damal, muk nan pvơc dalaṃ hatai lac : « mơgait nī mơtai pājơ, sibar ñu hadiơp vơk yāu nī? » Muk nan kā ḍei ḍā kā plaṅ mơtā. Blauḥ krơn çuk min. Blauḥ muk nan taṅī lac : « Nai dauk palei halei? » Baruv mơṅ Nai Gajauṅ ḍơṃ vơk lac : « dahlak anơk rauṅ uraṅ dauk pak daiḥ. »

Blauḥ mơṅ muk nan ḅoḥ Nai Gajauṅ pvơc yāu nan dalaṃ tian mơtuv [5]. Baruv mơṅ muk nan mơtuv ḍvơc nau saṅ vơk, di hū ḍơṃ ḥagait trā o.

---

[1] C *dauv*, B *ḍav* écrit plus correctement, de l'ann. *dao*, « sabre, couperet »; en cham mod. *tov*, avec l'échange des dentales.

[2] *Dahlak*, « moi », celui qui prend la parole pour tous; *doṃ adei çā aī dahlak* : cf. ann. *anh em chúng ta*.

[3] *Mơnviç*, *mơnvơç* (skt. *manuṣa*), « humanus, homme ».

Alors Nai Gajaung prit un couteau de cuisine et commanda aux grands et aux domestiques de hacher Mu Halœk en petits morceaux et de les mettre en saumure. Puis Nai Gajaung ordonna à ses serviteurs de porter cette saumure : « Vous la porterez tous ensemble, dit-elle, à ma mère adoptive, et si elle vous demande : que m'apportez-vous là ? — vous lui direz comme en secret : c'est de la viande saumurée que la princesse Halœk nous a ordonné de vous porter en cachette afin que vous en ayez une provision de table. »

Donc, les grands et les serviteurs se mirent en route, portant la charge de saumure. Et la vieille leur dit : « Que portez-vous donc dans cette paire de paniers-là ? » Les grands et les valets lui répondirent : « C'est de la saumure que la princesse Halœk nous a ordonné à nous tous, mes frères et moi (qui vous parle), de vous porter et de vous remettre. » Et de retour au palais, ils dirent à Nai Gajaung : « Cette femme ne nous a pas questionnés (davantage). »

Lors donc que vint l'heure de son repas, la vieille, tout en mangeant de cette saumure, se disait : « Ma vraie fille devenue l'épouse du roi m'envoie une provision de saumure, tandis que ma fille adoptive, qui était également aux côtés du roi, ne m'a jamais rien envoyé : elle est morte, ç'a donc été on ne peut plus heureux (pour moi) ! » Et ce disant, la vieille ne savait pas que Nai Gajaung était ressuscitée.

Or la vieille commençait à épuiser sa saumure, quand (du fond de la jarre) elle tira une tête humaine, deux pieds et une main qui portait une bague à châton que cette femme reconnut. Alors cette femme comprit qu'elle avait mangé la chair de Mu Halœk, sa vraie fille à elle !

Elle se mit alors à pleurer et à gémir, puis alla droit au palais dans l'intention de réclamer au roi sa fille, Mu Halœk. C'est alors qu'elle aperçut Nai Gajaung qui se tenait assise sur une chaise. A cette vue, la vieille, au comble de l'ahurissement, murmura dans son cœur : « Cette petite-là était pourtant bien morte ! comment donc se fait-il qu'elle soit encore en vie ? » Et la vieille n'en croyait pas ses yeux ! Enfin, elle comprit toute l'énormité de son malheur quand elle eut demandé à Nai Gajaung : « Princesse, de quel village êtes-vous ? » et que Nai Gajaung lui eut répondu : « Je suis la fille adoptive d'une personne qui n'est pas loin d'ici ! »

En entendant Nai Gajaung parler ainsi, la vieille sentit la démence envahir son cœur, — et la vieille folle se sauva chez elle, sans en demander davantage.

---

(4) *Karaḥ*, « bague ». Détail emprunté à la version Landes, et, bien qu'oublié dans **B** et **C**, nécessaire au contexte.

(5) *Mœtuv* ou *mœtu*, « folie, égarement de l'esprit », qu'il ne faut pas confondre avec *mœtuv*, *mœtav*, *mœtău* (mal. *menantu*, jav. *mantu*), « gendre ou belle-fille ».

ÉTUDES

SUR LE DRAME LYRIQUE JAPONAIS *NŌ* (能) [1].

III. — LE NŌ D'*ATSUMORI*.

Par Noël PERI,

Pensionnaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Atsumori appartient à la seconde classe de nō : c'est un *shura-mono* [2] : l'esprit d'un guerrier y apparaît à un moine dont les prières le tirent de la voie des Asuras, *shura-dō* 修羅道, et lui obtiennent le salut. Les pièces de cette classe, comme nous l'avons déjà dit, occupent toujours le second rang sur les programmes. Œuvre de Seami Motokiyo, comme *Oimatsu*, *Atsumori* est également cité par lui dans ses Opuscules, et est par conséquent antérieur à 1435. Cette pièce dut être autrefois, comme elle l'est encore aujourd'hui, tenue en particulière estime, car elle fut au programme des grandes exécutions qui eurent lieu à Kyōto en 1464, sur les bords de la petite rivière Tadasu, près du temple de Shimo-Gamo 下加茂 [3]. Peut-être d'ailleurs les raisons de cette estime se tirent-elles autant du sujet que de la valeur propre de la pièce elle-même. Taira no Atsumori 平敦盛 est un des personnages qui, de tout temps, ont excité le plus de sympathie émue dans toutes les classes de la société japonaise. Le récit de sa mort et de l'entrée en religion de son meurtrier, Kumagai no Jirō Naozane 熊谷次郎直實, est un de ceux que répétaient le plus volontiers les chanteurs du *Heike monogatari* ; avant que le *sarugaku* ne s'emparât de ce sujet, le *dengaku* avait déjà un *Atsumori no nō*, qui devait être une de ses meilleures pièces, car elle fut représentée lors des grandes exécutions de *dengaku* données à Kyōto en 1446 [4], et les diverses formes d'art dramatique ou lyrique nées depuis cette époque l'ont toutes repris et traité à leur tour.

---

(1) Cf. *BEFEO*, IX (1909), 251-284, 707-738, et XI (1911), 111-152.

(2) Cf. *BEFEO*, IX (1909), 736.

(3) Cf. *Tadasu-gawara kwanjin sarugaku nikki* 糺河原勸進猿樂日記, livre 363 de la collection *Gunsho ruiju* 群書類從.

(4) Cf. *Bunan dengaku-nō ki* 文安田樂能記, *ibid.*

La mort d'Atsumori est un des épisodes, le dernier, de la grande bataille d'Ichi-no-tani 一の谷, gagnée au commencement de 1184, par les Minamoto sur les Taira, pendant les guerres qui amenèrent le triomphe définitif des premiers et l'établissement du shōgunat de Kamakura.

On connaît assez ces deux grandes familles, toutes deux de sang impérial, dont les luttes ensanglantèrent le XII[e] siècle. Celle des Taira fut toute puissante pendant la seconde moitié de ce siècle, surtout durant le temps qu'elle eut à sa tête le terrible Kiyomori 清盛. Mais celui-ci mourut en 1181, après s'être rendu odieux par sa tyrannie et ses excès, au moment où le chef du clan adverse, Minamoto no Yoritomo 源頼朝, l'aîné des fils jadis épargnés de Yoshitomo 義朝, infligeait à ses armes leur premier échec. Son fils, l'incapable Munemori 宗盛, lui succéda comme chef du clan qu'il devait bientôt conduire à une ruine irrémédiable. Impuissant à arrêter les progrès des Minamoto commandés par Kiso no Yoshinaka 木曾義仲, il avait quitté Kyōto, entraînant tout son clan à sa suite et emmenant avec lui l'empereur Antoku 安徳, âgé de cinq ans. Après avoir échoué dans sa tentative d'établissement au Kyūshū, il vint s'installer à Yashima 屋島, province de Sanuki dans le Shikoku. Au commencement de l'année 1184, profitant des dissensions de ses adversaires, il rentre dans le Hondō et réoccupe l'ancien palais de Kiyomori, Fukuhara 福原, ou du moins son emplacement. Il avait avec lui une armée très forte, grossie de nouveaux adhérents ; on y comptait des généraux de talent ; malheureusement Munemori leur imposait ses vues, les forçait à une défensive injustifiée, ne leur permettait même pas de se couvrir et de se protéger efficacement. L'armée occupait aux environs de la ville actuelle de Kōbe, le pied des montagnes depuis le bois et la rivière d'Ikuta 生田 qui couvraient son front principal, *ōte* 追手 (1), jusqu'au delà de Suma 須磨. Maîtresse absolue de la mer, elle avait sa retraite assurée par ses bateaux qui couvraient le rivage de la baie de Suma. Sa gauche était protégée par les montagnes, dont la chaîne se rapprochant peu à peu de la mer, ne laisse plus, au delà de Suma, qu'un défilé très étroit, couvert d'un épais bois de pins, entre le rivage et ses contreforts. Entre les derniers de ceux-ci s'ouvrent trois ravins étroits, profondément encaissés, qu'on désigne par leur numéro d'ordre, Ichi-no-tani, Ni-no-tani, San-no-tani. Là était le front arrière, *karamete* 搦手 (2), de l'armée des Taira.

Le contrefort qui sépare les deux premières de ces vallées, Ichi-no-tani et Ni-no-tani, est couronné par un plateau de très peu d'étendue, sur lequel la montagne descend abrupte, et dont les trois autres côtés tombent eux-mêmes à pic, d'une centaine de mètres de haut environ. Aujourd'hui encore on n'y

---

(1) On écrit aussi 大手. Terme de fortification, désignant la porte ou entrée principale d'un château ou d'un retranchement, et le front dont elle fait partie.

(2) Porte de derrière, entrée secondaire d'un château ou d'un retranchement, à l'opposé du front principal.

accède que par un étroit chemin en lacets. La vue en est d'ailleurs merveilleuse. A l'époque, protégée par une montagne, que l'on pouvait croire infranchissable, la position était sûrement très forte et pouvait paraître inexpugnable. C'est sur ce plateau, dit-on, que Kiyomori avait fait construire le Fukuhara. C'est là en tout cas que Munemori établit le palais provisoire de l'empereur, dont une misérable chapelle au milieu d'une étroite réserve ménagée entre des maisons de plaisance, marque seule aujourd'hui l'emplacement. Lui-même et quelques autres des principaux du clan s'installèrent autour du palais; et des défenses légères, palissades et murs de bois, enclorent ce suprême réduit de la défense.

Les Minamoto tenaient Kyōto, mais ils n'y disposaient pas de forces égales à celles de leurs adversaires. Pourtant l'ex-empereur Go-Shirakawa 後白川, qui gouvernait au nom de son petit-fils Go-Toba 後鳥羽, intronisé après la fuite d'Antoku, était tourmenté du désir de rentrer en possession des trois insignes sacrés du pouvoir, l'épée, le miroir et la perle, restés aux mains des Taira. Il donna aux deux frères de Yoritomo, Noriyori 範頼 et Yoshitsune 義經, qui commandaient l'armée de Kyōto, l'ordre d'attaquer. Malgré leur infériorité numérique, ceux-ci n'hésitent pas. Noriyori avec 50.000 hommes environ marche directement vers Ikuta, où ses assauts resteront impuissants contre les retranchements défendus par Tomomori 知盛. Pendant ce temps Yoshitsune, avec 20.000 hommes seulement [1], mais confiant dans la valeur des vieilles bandes du Kwantō et emporté par l'ardeur de ses vingt-cinq ans, se lance à marches forcées à travers la province de Tamba, pour tourner la position des Taira et l'attaquer par l'arrière. Munemori semble n'avoir pas cru à la possibilité de cette manœuvre, car malgré les instances des autres chefs, il n'avait consenti à détacher dans cette direction, sur le versant opposé des montagnes, qu'un corps d'observation insuffisant de 7.000 hommes. Celui-ci s'était retranché à Mikusa 三草 en Harima, d'où il surveillait les débouchés de plusieurs vallées; mais surpris par une attaque de nuit que Yoshitsune fit exécuter à la lueur des incendies malgré la fatigue de ses troupes, il fut mis en complète déroute. Deux jours après, Yoshitsune, franchissant les montagnes, arrivait devant les retranchements du défilé de Suma. Ce même soir un des Taira, Tsunemori 經盛, frère de Munemori, donnait dans sa résidence une fête, dont les échos arrivaient jusqu'au camp des assiégeants: fête suprême, a-t-on dit, avant la défaite et la mort entrevues.

Yoshitsune avait jugé la situation: il n'enlèvera pas de vive force ces retranchements que garnissent des troupes supérieures en nombre à celles qu'il peut lancer contre eux. Ce palais, ce fort qui semblent inaccessibles, doivent être mal défendus du côté où la montagne les protège si bien; c'est là qu'il faut

---

[1] Le *Gempei seisui ki*, dont il sera question plus loin, ne lui en donne que 10.000.

frapper. Emmenant avec lui un petit nombre de compagnons intrépides, il gravit la montagne et en suit la crête jusqu'au-dessus du fort, sous la conduite d'un jeune paysan. Le terrain est impraticable ; seuls les cerfs se risquent en de pareils endroits, avait dit le guide. « Alors nous passerons, avait répondu Yoshitsune ; aussi bien que les cerfs, nos chevaux ont quatre pieds. » Ils passèrent en effet. Deux chevaux tout harnachés furent d'abord lancés sur la pente vertigineuse ; l'un arriva en bas sain et sauf. L'épreuve parut suffisante, et toute la troupe dégringolant le versant abrupt parvint sur le plateau.

Comme l'avait prévu Yoshitsune, le fort était mal gardé. On ne redoutait guère une attaque si improbable de ce côté ; tout le monde était aux retranchements où la bataille faisait rage. La charge furieuse de Yoshitsune et de ses compagnons eut vite raison des rares défenseurs restés sur le plateau. Le feu est mis aux bâtiments ; les flammes, la fumée se voient jusque d'Ikuta ; le trouble, l'inquiétude se répandent dans les rangs des Taira qui se sentent privés d'un puissant point d'appui et craignent de se voir coupés de la mer, tandis qu'une ardeur nouvelle anime les assaillants ; et bientôt la retraite se précipite en déroute. A Ichi-no-tani même, malgré les efforts des chefs dont beaucoup sont tués dans la mêlée, c'est la panique ; la fuite épouvantée des deux impératrices douairières, de l'empereur et de quelques gardes se jetant au bateau impérial qu'on arme en toute hâte, l'apparition inexplicable d'une poignée d'ennemis sur le plateau réputé inviolable, ont frappé les combattants de stupeur ; les uns après les autres, suivant le groupe impérial, ils courent aux bateaux, et bientôt la mer est couverte de cette immense flotte en désordre qui s'éloigne à force de rames.

Laissons parler maintenant le *Gempei seisui ki* (1), qui va nous raconter le dernier épisode de cette bataille et la mort d'Atsumori :

---

(1) Les grandes guerres de cette époque ont été racontées, il faudrait presque dire chantées, au XIIIe siècle dans plusieurs ouvrages, parmi lesquels les plus célèbres sont le *Heike monogatari* 平家物語 et le *Gempei seisui ki* 原平盛衰記, dont on ne connaît pas les auteurs. Tous deux sont d'ailleurs des œuvres plus littéraires qu'historiques à proprement parler, et font penser à nos chansons de geste. Les récits héroïques du premier devinrent rapidement très populaires, grâce à l'usage qu'en firent les chanteurs ambulants, récitant à la foule attroupée les exploits des anciens guerriers sur une mélopée accompagnée par le *biwa*. Ces récits, peut-être par suite de leur popularité même, subirent des modifications importantes : il existe diverses recensions du *Heike monogatari* ; la plus connue est celle dite de Nagato, *Nagato-bon* 長門本. Ces mêmes récits furent repris et développés peu après leur apparition par le *Gempei seisui ki*. Ils furent moins populaires sous cette forme que sous la précédente. Pour plus de renseignements sur ces ouvrages, voir FLORENZ, *Geschichte der japanischen Litteratur*, p. 290 sqq. Le passage traduit ici est extrait du 38e livre du *Gempei seisui ki*.

« Le dernier des fils du [conseiller maître des bâtiments impériaux] Tsunemori [1], le *mukwan tayu* [2] Atsumori, avait revêtu, par dessus un *hitatare* [3] de brocart à fond bleu foncé, une armure de la teinte des jeunes pousses [4], et était coiffé d'un casque à étoiles blanches [5] ; il portait un arc à garniture de rotin [6], et dix-huit flèches [empennées] de queue de héron [7] ; il montait un cheval bai clair. Tout seul [8], voulant atteindre le bateau où le nouveau *chūnagon* [9] est parvenu à monter [10], il le lance à la nage, et l'intervalle d'un *chō* [11], tantôt paraissant au-dessus des flots, tantôt submergé, il est emporté par eux.

« A ce moment, Kumagai no Jirō Naozane, homme du pays de Musashi, [agité de cette pensée] : « Ah ! que je voudrais lutter corps à corps avec un adversaire digne [de moi] ! » apparaît sur le rivage qu'il fouille du regard de l'Est à l'Ouest. Il aperçoit [Atsumori], et soudain poussant son cheval dans la mer, [il crie] : « C'est bien un général que j'aperçois. Ah ! qu'il est indigne de vous « de vous jeter ainsi à la mer ! Revenez, revenez ! Celui qui vous parle ainsi c'est « le premier guerrier du Japon, Kumagai no Jirō Naozane, homme du pays de « Musashi. » A ces mots, — quelle fut la pensée d'Atsumori ? — il tourne la tête de son cheval et le fait nager vers la plage. A peine les pieds de son cheval ont-ils touché le fond, il jette au loin son arc et ses flèches, tire son sabre, et le tenant levé au-dessus de son front, gravit [la pente] du rivage en appelant

---

(1) Taira no Tsunemori 平經盛, l'un des frères du grand Kiyomori ; son titre officiel, *shuri tayu* 修理太夫, haut fonctionnaire chargé de l'entretien, des réparations et constructions des palais impériaux, lui est donné dans la phrase qui précède celle qui est traduite ici.

(2) 無官太夫, titre donné aux jeunes gens de grande famille auxquels leur naissance donnait droit au cinquième rang de cour, mais qui ne l'avaient pas encore obtenu.

(3) 直垂, vêtement qui se portait sous l'armure : veste à bords tombant droit, et s'engageant dans la ceinture du pantalon large *hakama*.

(4) *Moegi-nioi* 萌黄匂, expression désignant particulièrement la teinte vert clair des belles armures.

(5) Garni de clous à large tête d'argent.

(6) *Shigedō* 滋 (ou 重) 籐, arc renforcé de place en place par des fragments de tiges de rotin enroulés sur le bois. Les arcs de ce genre étaient réservés aux seigneurs d'un certain rang. Leur mention ici semble être un anachronisme, car ils passent pour être d'invention postérieure aux guerres des Taira et des Minamoto. On trouvera tous les détails de leur construction dans le *Nihon shakwai jii* 日本社會事彙, s. v. *yumi*.

(7) *Osuedori* 護田鳥, espèce de héron dont l'identification n'est pas certaine.

(8) Resté le dernier à terre après l'embarquement de toute l'armée.

(9) Titre de Tomomori, qui commandait le front d'Ikuta.

(10) Le passage où est racontée la façon dont Tomomori rejoignit un bateau en mettant son cheval à la nage précède immédiatement celui-ci. Il a été traduit par Florenz, *op. cit.*, p. 304.

(11) Un peu plus de cent mètres.

[son adversaire] à grands cris. Mais Kumagai l'attendait et était en garde ; sans le laisser arriver jusqu'à terre, il fait bondir son cheval dont les sabots font jaillir l'écume ; les chevaux se joignent, [les deux guerriers] se saisissent à bras le corps et tombent avec un bruit sourd sur le rivage [à la lisière] battue des vagues. Deux fois, trois fois ils roulent l'un sur l'autre, tantôt dessus, tantôt dessous. Mais Atsumori est jeune et sans force ; Kumagai est un vieux guerrier ; à la fin il prend le dessus. De ses genoux il presse vigoureusement à gauche et à droite les épaulières (1) de l'armure [de son adversaire], et Atsumori ne peut plus faire un mouvement. Kumagai tire sa dague (2) et va lui trancher la tête. Mais il jette un regard sous le casque ; il voit un enfant de noble maison (3) de quinze à seize ans, au fard léger, aux dents soigneusement noircies, et qui sourit. Kumagai s'écrie : « Hélas ! quelle chose cruelle ! Quel est donc le sort « de ceux qui portent l'arc et les flèches (4) ? Et comment porter le glaive sur ce « noble enfant si jeune et si beau ? » Et il sent son cœur faiblir. « Or ça, de qui « donc êtes-vous fils ? » demande-t-il. Mais Atsumori lui répond : « Hâtez-vous « seulement de me frapper. » — « Après vous avoir frappé, si je vous abandonne « au milieu de la tourbe des soldats, il n'y aura plus de recours (5). A un humble (6) « barbare (7) des pays de l'Est, ignorant tout sentiment délicat, êtes-vous résolu de « ne pas vous nommer ? Vous avez sans doute raison ; pourtant une pensée m'est « venue, et c'est pourquoi je vous parle ainsi. » Mais Atsumori songe : « Que je me « nomme ou que je ne me nomme pas, je ne puis échapper [à la mort]. D'ailleurs « la pensée qu'il dit avoir, c'est sûrement de se faire gloire de cette action d'éclat. « Mais notre lutte et ma mort sont [les conséquences de] nos rapports dans une « existence antérieure (8). Cependant il faut répondre au mal par le bienfait (9).

---

(1) *Yoroi no sode* 鎧の袖 : elles étaient de forme sensiblement rectangulaire et consistaient en séries de plaques de métal solidement attachées entre-elles ; fixées sur l'épaule, elles descendaient jusqu'à la hauteur du coude.

(2) *Koshi-gatana* 腰刀, arme courte, généralement de moins de 30 centimètres, et servant à achever l'ennemi à terre et à lui trancher la tête ; c'est d'elle que procède le deuxième sabre, le plus court, des *samurai* postérieurs.

(3) *Jōrō* 上臈. Cette expression désigne ordinairement les jeunes filles nobles ; le *Gempei seisui ki* l'emploie pourtant aussi pour les jeunes gens.

(4) Métaphore désignant les guerriers ; nous dirions : ceux qui portent l'épée. Naozane se plaint de la cruauté du sort qui l'oblige, en sa qualité de soldat, à tuer un pareil adversaire.

(5) Il sera impossible de rendre à vos restes les honneurs qui leur sont dus.

(6) *Gero* 下臈, homme de basse condition.

(7) Ebisu 夷, nom donné ordinairement aux Ainu, premiers occupants des régions de l'Est, et que les raffinés de la cour et les citadins de Kyōto appliquaient par mépris aux rudes habitants de ces pays.

(8) Tout ce qui arrive en cette vie est la conséquence du *karma* d'une existence antérieure. Atsumori reconnait cette vérité et se soumet à son sort.

(9) En échange du coup mortel, Atsumori va faire à Kumagai cette faveur de se nommer et ainsi de lui permettre de tirer gloire de sa victoire sur un personnage de haut rang.

« Puisqu'il en est ainsi, je me nommerai donc. » Il pense ainsi, et : « Si vous « avez en effet quelque pensée, faites-la moi connaître. Je suis le dernier des fils « du conseiller maître des bâtiments impériaux Tsunemori, frère cadet du défunt « moine-régent (1) ; comme je n'ai pas encore de rang de cour, on m'appelle le « *mukwan tayu* Atsumori ; et j'ai seize ans. » A ces mots, Kumagai versant d'abondantes larmes : « Hélas ! que votre sort est malheureux ! Ainsi vous êtes « du même âge que Kojirō (2) ! Oui en vérité, cela doit être. Même en un cœur « aussi dur que la pierre et le bois (3), l'amour pour un enfant l'emporte sur toutes « choses. A plus forte raison, s'ils perdaient un être si extraordinairement digne « d'être aimé, de quelle douleur un père, une mère ne seraient-ils pas torturés ? « Et surtout, d'être du même âge que Kojirō, vous me devenez cher. Je veux « vous sauver. Vous avez d'ailleurs le cœur courageux : guerrier fugitif et malgré « votre jeune âge, vous êtes revenu sur vos pas pour lutter avec celui qui se « nommait le premier guerrier du Japon. Je vous ai pris pour un grand général. « Mais c'est ici une guerre d'intérêt public (4). Ah ! quel malheur ! Et que faire ? » Accablé de tristesse, il reste un instant plongé dans ses réflexions. « Tandis- « qu'en avant, en arrière, on luttait, on succombait, on faisait partout des prises, « à Ichi-no-tani Kumagai lui-même a fait échapper un ennemi qu'il venait de « terrasser, et quelqu'autre l'a pris ! Que cela soit dit de moi et que cela passe « à mes descendants, c'est la perte à jamais de la réputation de qui porte l'arc « et les flèches. » Il est absorbé dans cette pensée. Il dit alors : « Par quelque « moyen que ce fût, j'aurais voulu vous sauver. Mais à terre tout est occupé « par les Genji (5) ; il vous est tout à fait impossible d'échapper. Naozane « priera de tout son pouvoir pour votre salut. A l'ombre des brins d'herbe [de « votre tombe], vous en serez témoin. Jamais je ne négligerai [ce devoir]. » Il dit, et fermant les yeux, les dents serrées, et laissant couler ses larmes, il lui tranche la tête. Ce fut une chose affreuse, il n'est pas besoin de le dire.

« Atsumori n'a pas craint la mort, son cœur ne s'est point abaissé. Bien que dans un âge tendre, il s'est élevé au-dessus de l'ordinaire. Les hommes des Heike, jusqu'au moment où ils étaient frappés, ne perdaient rien de la

---

(1) *Dajō nyūdō* 太政入道, titre donné à Kiyomori après qu'il eut pris l'habit de moine, sans cesser de gouverner.

(2) Kojirō Naoie 小次郎直家, le fils de Kumagai, qui avait été blessé le jour même aux côtés de son père.

(3) C'est de lui-même que Kumagai parle ici.

(4) Kumagai veut dire que si son seul intérêt était en jeu, il épargnerait son adversaire. Mais il doit compte de ses actes à tout son parti ; il n'est pas libre ; et d'ailleurs sa générosité serait inutile, comme il va l'insinuer. Le *Heike monogatari* présente les choses un peu différemment. Il amène à ce moment sur la plage une troupe de soldats des Genji commandés par Doi no Sanehira 土肥實平, dont l'arrivée coupe court aux hésitations de Naozane.

(5) Genji 源氏, et plus bas, Heike 平家, expressions sino-japonaises désignant respectivement les partisans des Minamoto et ceux des Taira.

délicatesse de leurs sentiments. Ce seigneur [Atsumori], pensant que, même dans ce camp de guerre, pendant ses loisirs, il pourrait en jouer, portait enveloppée dans un fourreau de brocart délicatement parfumé et passé dans les attaches de son armure, une flûte de bambou de Chine ([1]) de coloration gracieuse. En l'apercevant, Kumagai [s'écria] : « Hélas ! ces derniers jours, et ce matin « encore ([2]), dans le fort le son des instruments s'est fait entendre ; c'était donc « lui [qui jouait] ! Dans l'armée des Genji, parmi les dizaines de mille cavaliers « qui sont montés ([3]) des pays de l'Est, il n'y en a pas un seul qui joue de la « flûte. A quoi donc tient-il que les jeunes seigneurs des Heike sont d'une si « grande délicatesse de sentiments ? » Et parlant ainsi, il restait immobile versant des larmes.

« Quant à cette flûte, le père [d'Atsumori], Tsunemori, qui en jouait habilement, avait envoyé au pays de Sō ([4]) cent *ryō* de poudre d'or ([5]), et en avait fait venir une tige de bambou de Chine ; il en avait choisi le meilleur entrenœud, et en avait fait enlever un des nœuds ; puis il avait ordonné à Myōun, abbé du Tendai ([6]), antérieurement *sōjō* ([7]), de le déposer sur l'autel des pratiques secrètes ([8]) et d'y faire durant sept jours des prières magiques ([9]) ; enfin, il l'avait fait orner de gravures avec le plus grand soin. Parmi ses fils, Atsumori était doué de talents particuliers ; aussi dès l'âge de sept ans, lui avait-il donné [cette flûte], et celui-ci la possédait [depuis ce temps]. A ce moment ([10]), la nuit était avancée et tout était calme ; c'est pourquoi on l'appela Saeda ([11]). Kumagai portant

---

([1]) *Kanchiku* 漢竹, espèce de bambou particulièrement employée pour la fabrication des flûtes.

([2]) Voir appendice, p. 49.

([3]) Par respect pour la présence de l'empereur, on était toujours censé *monter* lorsqu'on allait à la capitale, et *descendre* lorsqu'on s'en éloignait.

([4]) 宋, Song, nom de la dynastie qui régnait alors en Chine.

([5]) L'unité de poids pour la poudre d'or, *sakin* 沙金, employée comme monnaie, était le *ryō* 兩, en chinois *leang*, qu'on nomme aujourd'hui taël. Sa valeur a varié dans des limites assez larges.

([6]) L'abbé du grand monastère Enryaku-ji 延暦寺, centre de la secte Tendai 天臺.

([7]) 僧正, le plus élevé des titres de la hiérarchie bouddhique. Les *sōjō* avaient rang de conseillers d'Etat.

([8]) *Himitsu yuga dan* 秘密瑜伽壇, sans doute un autel spécialement réservé aux pratiques magiques.

([9]) *Kaji* 加持. Ces sortes de prières ou d'incantations étaient à l'origine pratiquées uniquement par la secte tantrique Shingon 眞言, à la popularité de laquelle elles contribuèrent beaucoup. Pour lutter contre elle avec plus de chances de succès, sa rivale, la secte Tendai, les lui emprunta. Le sens du mot *kaji* s'est élargi et signifie aujourd'hui toute prière faite en vue d'obtenir une faveur quelconque.

([10]) Au moment où Atsumori reçut cette flûte.

([11]) *Saeda* 小枝, petite branche, rameau. L'auteur explique ce nom au moyen d'un jeu de mots entre *saetareba*, « le calme régnait », et *saeda*, ou *saeta*, car on négligeait fréquemment dans l'écriture la sonorisation des consonnes, *nigori*, à cette époque.

dans ses mains la flûte et la tête, vint auprès de son fils Kojirō. « Regarde ceci, « dit-il ; il s'était nommé le *mukwan tavu* Atsumori, fils du seigneur maître des « bâtiments impériaux, et âgé de seize ans. J'aurais voulu le sauver. En songeant « à la fin que te réservent l'arc et les flèches, ah ! quelle douleur j'éprouve « d'un pareil malheur ! Même quand Naozane ne sera plus de ce monde, tu « devras avec grande piété prier pour son existence future. » Telles furent ses recommandations. Après cela des sentiments de foi s'excitèrent dans son cœur, et dans la suite, il ne prit plus part aux combats. »

Le *Heike monogatari* raconte aussi la mort d'Atsumori ; le récit qu'il en donne est substantiellement identique à celui qu'on vient de lire, mais plus succinct et moins adroitement conduit. Par contre, la recension dite de Nagato[1], livre XVI, ajoute quelques nouveaux détails que nous résumons ici. Outre la flûte, on trouva sur le cadavre du jeune homme un mince rouleau de papier contenant une poésie de sa composition, un *naga-uta*, dans lequel, après avoir célébré les charmes des quatre saisons de l'année, il faisait en quelque sorte ses adieux à la vie et prévoyait que son corps serait « enterré sous la mousse d'Ichi-no-tani ». Le lendemain, Kumagai chargeait deux de ses suivants de conduire les restes d'Atsumori jusqu'à Yashima en Shikoku, et de les remettre à sa famille avec une lettre de sa main, lettre dont le texte est donné en chinois. Une simple barque de pêche leur fit traverser la mer Intérieure. A Yashima, ils furent accueillis par des transports de douleur, auxquels Tsunemori fit trêve pour répondre à Kumagai une lettre empreinte d'une haute résignation bouddhique, et dont le texte est également donné en chinois.

La guerre était devenue odieuse à Kumagai ; il demanda et obtint son congé et reprit la route de Kyōto. A ce moment, retiré dans un repli de la montagne qui s'élève à l'Est de la ville, le moine Genku 源空, connu dans l'histoire sous le titre de Hōnen shōnin 法然上人, expliquait à quelques disciples les principes de la doctrine de la Terre-Pure et préludait à la fondation de la secte Jōdo 淨土. Sa réputation était grande. C'est auprès de lui que Kumagai alla se réfugier et chercher la paix. Avant de franchir le seuil de la retraite du saint homme et de lui demander l'habit qui le séparait du monde, Kumagai, dit-on, s'arrêta sous les pins qui couvraient la montagne, attacha son cheval à l'un d'eux, et suspendit son armure aux branches d'un autre. En avant du grand temple de Kurodani élevé à la place de l'ancien ermitage, on montre encore aujourd'hui, en souvenir de ce fait, deux grands pins, qui sont l'objet de beaucoup de soins. On ne revit plus le dur soldat que le bâton de voyage à la main, parcourant le pays pour prêcher la doctrine de son maître. C'est ainsi que le représente l'intéressant portrait conservé dans le trésor du monastère de Kurodani. On y garde précieusement aussi quelques objets à son usage, armes, objets de piété,

(1) Elle a été publiée dans la collection du *Kokusho kankō kwai* 國書刊行會, 1 vol., Tōkyō, 1906.

etc., notamment son grand sabre de bataille[1], et l'énorme pilon dont il se servait pour décortiquer le riz de la communauté, sa force le faisant choisir pour cette rude besogne. Et la légende veut que tous ses travaux et toutes ses prières n'aient jamais eu que ce seul but, le salut d'Atsumori.

Car la légende est ici fort mêlée à l'histoire. Kumagai s'est bien fait moine sous la direction de Genkū ; mais cela n'arriva qu'en 1192, soit huit ans après la bataille d'Ichi-no-tani, et pour d'autres raisons que le meurtre d'Atsumori. D'un caractère violent et difficile qui l'avait antérieurement fait passer du parti des Taira à celui des Minamoto, Kumagai ne se crut pas dans la suite apprécié à sa juste valeur par Yoritomo; il s'estima lésé dans le règlement d'un différend au sujet de territoires qu'il disputait à Kuge no Naomitsu 久下直光. C'est à la suite de déboires de ce genre que, encore dans la force de l'âge, il abandonna sa maison à son fils et se retira à Kurodani. Il est cependant fort possible et très admissible que dans cette nouvelle voie, le souvenir d'Atsumori lui soit souvent revenu, mêlé de quelque amertume et d'un peu de remords.

Sur une petite éminence voisine du temple, se faisant face de chaque côté du sentier, se dressent deux petits stūpa de pierre: ce sont, dit-on, les tombes de Kumagai et d'Atsumori. La touchante pensée de réconciliation dans la mort qu'ils expriment, fera aussi la conclusion du nō que nous allons voir. L'un au moins de ces stūpa n'est sans doute qu'un simple symbole. S'il est très vraisemblable que Kumagai fut enterré tout près du monastère où il avait vécu, il l'est beaucoup moins qu'après des années les restes d'Atsumori aient été transférés à Kyōto. D'autre part, à peu de distance d'Ichi-no-tani, à San-no-tani, on montre un autre stūpa de pierre, plus grand et fort ancien, qui lui aussi, dit-on, recouvre la tombe d'Atsumori. Il est difficile de savoir ce qu'il en est en réalité, et si ce monument marque autre chose que la place approximative où succomba le malheureux jeune homme. Toutefois, il est encore vénéré aujourd'hui, et lors de la dernière guerre les officiers d'une garnison voisine y firent dresser en ex-voto la haute colonne de bois à tête sculptée qui est une des formes du stūpa. Ajoutons à ce propos que le temple de Suma, Suma-dera, garde quelques reliques d'Atsumori, notamment une armure, qu'on dit lui avoir appartenu, un *kakemono* le représentant à cheval avec son armure de bataille, une statuette sans intérêt artistique, attribuée faussement sans doute à Kumagai, etc.

Tels sont les éléments dont l'auteur disposait. Il est loin de les avoir utilisés tous. Il ne reproduit ni le *Heike monogatari*, ni le *Gempei seisui ki*; à ces anciennes chroniques, il emprunte un sujet historique, mais il le traite fort librement. Le combat et la mort d'Atsumori que celles-ci racontent longuement,

---

(1) *O-dachi* 大太刀, arme redoutable qui atteignit et même dépassa cinq pieds de longueur, et que les cavaliers maniaient à deux mains.

tiennent peu de place dans son œuvre. Nous le verrons ailleurs mettre simplement en scène un passage du *Heike monogatari*, et à proprement parler, tirer une pièce d'un roman; mais ce n'est pas le cas ici: la pièce est absolument différente des œuvres qui l'ont inspirée, et l'auteur y fait preuve d'une incontestable originalité. En quelle mesure s'inspira-t-il de l'*Atsumori no nō* du *dengaku*? La question est insoluble, cette pièce ne nous étant pas parvenue. Mais telle que nous la connaissons, son œuvre est bien à lui, et véritablement nouvelle, encore que traitant un sujet ancien.

Le thème général des nō de cette catégorie est, on le sait, l'apparition à un moine de l'esprit d'un guerrier, d'abord sous une forme étrangère, ensuite sous celle qu'il revêtit en ce monde. L'idée de faire de ce moine précisément Rensei (1), l'ancien Kumagai, le meurtrier même d'Atsumori, est une conception vraiment dramatique qui donne à cette pièce un caractère particulier. Il faut en dire autant de l'air de flûte qui accueille le moine à son arrivée à Ichi-no-tani, et qui doit suffire à réveiller chez lui les souvenirs de la fête donnée par Tsunemori, la veille de la bataille, fête dont il avait alors perçu les échos éloignés, et de la flûte trouvée le lendemain sur le cadavre d'Atsumori. L'auteur ne le dit pas, et il n'y a pas lieu de s'en étonner; cette discrétion est bien dans le génie de la poésie japonaise, et l'auditoire est assez averti. L'épisode des flûtes célèbres est à la vérité un pur hors d'œuvre, languissant et insipide à notre goût, mais dont la préciosité fut sans doute appréciée autrefois. Mais, par les plaintes des misérables habitants de Suma, par la confession des erreurs des Taira, par le récit de leur fuite et de leurs souffrances sur une grève inhospitalière, l'auteur a répandu sur toute son œuvre une teinte générale de tristesse douce, de résignation à la fatalité, qui charme encore les auditeurs d'aujourd'hui. La réprobation jetée sur les Taira et leur administration ne doit pas surprendre; les Ashikaga, qui détenaient le pouvoir shōgunal à l'époque où cette pièce fut écrite, descendaient des Minamoto.

Au point de vue technique, *Atsumori* donne lieu à peu de remarques. La forme en est régulière, bien qu'il n'y ait pas de *rongi*. Le remplacement de l'*issei* par un *shidai* à l'entrée du *shite*, et le transfert du *kuse*, avec le *kuri* et le *sashi* qui le précèdent, à la deuxième partie, ne constituent pas à proprement parler des irrégularités.

Comme pour *Oimatsu*, le texte transcrit et traduit est celui de l'école Kwanze. Les variantes des autres écoles sont données en notes: elles ne sont traduites que lorsqu'elles offrent quelque importance. Le texte de l'intermède est celui de l'*Ai shimai-tsuki*, reproduit avec quelques très légères variantes dans le *Nō no shiori*. Nous ajoutons en note le texte et la traduction d'un autre

---

(1) Etant donné qu'il s'agit d'un moine bouddhiste, les caractères 蓮生 devraient se prononcer Renjō. L'auteur du nō écrit toujours Rensei.

katari, usité actuellement, dont nous devons la communication à M. Ikeuchi Nobuyoshi. Il offre quelques différences avec le récit traditionnel, différences dont nous ne connaissons pas l'origine, et qui ne paraissent d'ailleurs pas très heureuses. Par la précision du détail, notamment par la substitution du nom de Kodama à celui de Doi no Sanehira comme chef de la troupe dont l'arrivée détermina la mort d'Atsumori, elles font penser qu'il exista au sujet de cet épisode des traditions différentes de celle que nous ont conservée le *Heike monogatari* et le *Gempei seisui ki*.

ATSUMORI

敦盛

par

KWANZE SEAMI MOTOKIYO 観世世阿彌本清

Personnages.

Mae-jite..... Un faucheur.

Nochi-jite... L'esprit de Taira no Atsumori.

Tsure........ Un faucheur (1).

Waki......... Le moine Rensei.

A partir de la fin du *michiyuki*, la scène est sur la plage de Suma, à Ichi-no-tani.

---

(1) Il peut y avoir deux ou plusieurs *tsure*.

ATSUMORI

敦盛

WAKI.

Shidai (1). Yume no yo nareba, odorokite (reprise)
Sutsuru ya utsutsu naruran.

Ji-dori.

Nanori (*kotoba*). Kore wa Musashi no kuni no sumi-bito (2), Kumagai no Jirō Naozane, shukke shi, Rensei to mōsu (3) hosshi nite sōrau. Sate mo (4) Atsumori wo te ni kake-mōshishi koto amari ni on itawashiku sōrau hodo ni, kayō no sugata to narite sōrau. Mata kore yori Ichi-no-tani ni kudari, Atsumori no on bodai wo toburai mōsabaya to omoi sōrau.

---

(1) Ce *shidai* se retrouve dans le nō de *Tsuchi-guruma*. Kongō, Komparu n'en ont pas. Hōshō a le suivant :

Ryobaku ni uki wa, iri-ai no
Kane koso tomari narikere.

(2) Kita supprime : *Musashi no kuni no sumi-bito.*

(3) Le shimo-gakari supprime : *to mōsu.*

(4) Hōshō ajoute : *Ichi-no-tani no gassen ni oite.* A partir de cet endroit, le shimo-gakari est un peu plus développé. Voici le texte à peu de chose près identique de Kongō et de Komparu : Sate mo hitotose Tsu no kuni Ichi-no-tani nite, Heike no ichimon (Komparu ajoute : mukwan no) tayu Atsumori wo te ni kake mōshishi koto amari ni on (Komparu supprime : on) itawashiku zonji (Komparu : omoite), Kurodani no Hōnen shōnin no on deshi to nari, motodo kiri (Komparu supprime ces deux mots), shokoku wo meguri sōrau. Mata kono tabi wa miyako ni noborite sōrau. (Komparu supprime cette phrase et continue : Mata kore yori...) Kore yori Ichi-no-tani ni kudari. (Komparu ajoute : nao-nao) Atsumori no on ato wo toburai mōsabaya to omoi sōrau. — Kita a seulement : Sate mo Ichi-no-tani no gassen ni, Heike no kindachi Atsumori wo te ni kake mōshi, amari ni itawashiku zonji, motoyui kiri, kayō no sugata to makarinarite sōrau. Kono tabi omoi-tachi, Ichi-no-tani ni, etc.

ATSUMORI

PREMIÈRE PARTIE.

SCENE I.

Introduction instrumentale. Entrée du *waki* en costume de bonze : *zumboshi* 角帽子, sorte de bonnet pointu de couleur brune serré par une bandelette nouée derrière la tête, et terminé en arrière par un large couvre-nuque ; *mizu-koromo* 水衣, longue blouse ouverte sur le haut de la poitrine, croisée et serrée à la taille par une ceinture ; pantalon large sans ornements. Il tient un rosaire à la main, et un éventail est passé dans sa ceinture. Il s'avance jusqu'au *nanori-za*.

WAKI.

Puisque ce monde n'est qu'un songe, s'en réveiller (*bis*)
Et le rejeter, c'est être dans le réel [1].

Le chœur répète ces deux vers en sourdine.

WAKI.

Je suis Kumagai no Jirô Naozane, homme du pays de Musashi, qui ai quitté ma famille et me suis fait moine sous le nom de Rensei. Par l'excès de mon regret d'avoir porté la main sur Atsumori, je suis devenu tel que vous me voyez [2]. Et maintenant je me propose de descendre à Ichi-no-tani et d'y prier pour la délivrance [3] d'Atsumori.

Il fait le *dappai* [4].

---

[1] *Shidai* de Hoshô : Aux repos du voyage qu'elle est triste la cloche du soir !
Elle sonne ; c'est l'heure de m'arrêter.

[2] Les variantes données ci-contre peuvent se résumer ainsi : « Par l'excès de mon regret d'avoir autrefois porté la main sur Atsumori, officier du parti des Taira, à la bataille d'Ichi-no-tani au pays de Tsu (la province de Settsu est généralement appelée ainsi), je suis devenu disciple de Hônen shônin de Kurodani ; j'ai rasé mes cheveux, et je parcours les provinces. Je suis en ce moment venu à la capitale, et je me propose, etc... »

[3] *Bodai*, prononciation sino-japonaise des caractères 菩提, transcrivant le sanscrit *bodhi*, qui, en matière bouddhique, est généralement traduit « illumination, sagesse parfaite ». Le sens en a été peu à peu détourné, jusqu'à celui d'entrée au Sukhâvatî, et même de prière pour l'obtenir.

[4] Cf. *BEFEO*, XI (1911), 127.

Michiyuki. Kokonoe no
Kumoi wo idete yuku tsuki no (*uchi-kiri* et reprise)
Minami ni meguru o-guruma no
Yodo Yamazaki wo uchi-sugite. (*uchi-kiri*)
Koya no ike-mizu. Ikuta-gawa.
Nami koko moto ya Suma no ura.
Ichi-no-tani ni mo tsuki ni keri. (reprise)

Tsuki-zerifu (*kotoba*). Isōgi sōrau hodo ni, Tsu no kuni Ichi-no-tani ni tsukite sōrau. Makoto ni mukashi no arisama ima no yō ni omoi-iderarete sōrau. Mata ano ueno ni atatte, fue no ne no kikoe sōrau. Kono hito wo ai-machi, kono atari no kotodomo kuwashiku tazunebaya to omoi sōrau [1].

---

[1] Hōshō n'a pas de *tsuki-zerifu*, au moins dans l'édition que nous possédons, et ce doit être par erreur que le *Yōkyoku nihyaku ban* lui attribue le même qu'à Kongō. Celui-ci et celui de Kita qui le suit de près, sont d'ailleurs supérieurs à Kwanze. Voici le texte de Kongō : Sate mo (Kita n'a pas ces deux mots) ware Ichi-no-tani ni kudarite (Kita : kitarite) mireba, sono toki no arisama (Kita ajoute : no) ima no yō ni omoi-iderarete (Kita : omowarete), rinne no mōshū ni kaeru zo ya ! Namu Amida Bu ! (Cette invocation est chantée). Ya ! (Kita : Ara ! omoshiro ya !) Ano ueno ni atatte omoshiroki (Kita supprime ce mot) fue no ne no kikoe sōrau. Shibaraku kono tokoro ni sōraite, kano fue no nushi wo mo tazunebaya (Kita : kono tokoro ni yasurai, fue no nushi wo mo mibaya) to omoi sōrau. — Komparu est plus simple : il est identique à Kongō jusqu'à *omoi-iderarete* auquel il ajoute *sōrau* ; puis il reprend à *ano ueno* jusqu'à *sōraite*, et termine ainsi : fue wo kikabaya to omoi sōrau.

Des neuf enceintes
Du séjour des nues (1), comme des nuages sort la lune, je pars. (*bis*)
Et vers le midi tournant mon humble char (2),
Je dépasse Yodo Yamazaki (3) ;
Voici le lac de Koya (4) et la rivière Ikuta (5),
« Les vagues ici tout près, c'est la baie de Suma » ! (6)
A Ichi-no-tani je suis arrivé. (*bis*)

J'ai fait diligence et me voici arrivé à Ichi-no-tani au pays de Tsu. En vérité le passé me revient à la pensée comme si c'était aujourd'hui. Et voici que sur ce plateau résonnent les sons d'une flûte. Je vais attendre ces gens ; je veux les interroger en détail sur toutes les choses de ces lieux (7).

Il va s'asseoir à droite, au pied de la colonne du *waki*.

SCÈNE II.

Introduction instrumentale. Entrée du *tsure* et du *shite* dans cet ordre. Ils ne sont pas masqués. Ils portent le *dan-noshime* 段熨斗目, vêtement tissé de fils de soie alternativement bruts et teints produisant des dessins géométriques, employé autrefois comme vêtement de cérémonie, et l'*ō-guchi* 大口, large pantalon très simple sans ornements ni dessins. Par dessus le *dan-noshime*, ils ont le *kake-hitatare* 掛直垂, veste courte ne croisant pas sur la poitrine et dont les côtés tombant droit sont retenus par une ceinture très simple, *koshi-obi* 腰帶, nouée en avant. Chacun d'eux a l'éventail passé dans la ceinture et porte sur l'épaule un bambou auquel sont attachées quelques herbes. Ils viennent se placer au milieu de la scène, en face l'un de l'autre, le *shite* à gauche.

---

(1) Désignation poétique du palais impérial, et par extension, de la capitale. Les « neuf enceintes » sont une allusion aux neuf cercles célestes entourant le mont Sumeru et le séjour des dieux de la mythologie bouddhique. La traduction suit la coupe des vers : il serait plus exact de traduire : « Du séjour des nues aux neuf enceintes ».

(2) Le moine voyage à pied, et cette expression n'est ici que symbolique ; mais elle continue le rapprochement antérieurement indiqué entre le départ du voyageur et le lever de la lune, le mot *kuruma* pouvant signifier à la fois un char, et la roue ou le disque de la lune.

(3) Endroit où l'on s'embarquait d'ordinaire pour descendre la rivière jusqu'à Ōsaka.

(4) Lieu où l'armée des Minamoto commandée par Noriyori avait établi son camp.

(5) C'est le long de cette rivière que se développait la ligne principale des retranchements des Taira. Les souvenirs de la campagne semblent se lever au passage du moine. Lui-même d'ailleurs n'avait pas suivi ce chemin, car il faisait alors partie de l'armée de Yoshitsune.

(6) Citation d'un passage célèbre du *Genji monogatari*, faisant allusion à l'étroitesse de cette plage.

(7) Voici la traduction du texte plus développé de Kongo : « Me voici à Ichi-no-tani. Je regarde, et le passé me revient à la pensée comme si c'était aujourd'hui ; et la roue [du karma] ramène l'attachement. Adoration à Amitâbha Buddha ! Ah ! Sur ce plateau résonnent les sons charmants d'une flûte. Je vais attendre ici un instant et interroger celui qui joue de cette flûte. »

SHITE et TSURE.

Shidai. Kusa-kari-bue no oto soete (reprise)
Fuku koso no-kaze nari kere.

Ji-dori.

SHITE.

Sashi. Kano oka ni
Kusa karu onoko no wo wakete
Kaerusa ni naru yū magure.

FUTARI.

Ie-ji mo sazo na Suma no umi [1]
Sukoshi ga hodo no kayoi-ji ni [2],
Yama ni iri, ura ni izuru,
Uki-mi no waza koso mono-ukere ! *(uchi-kiri)*

Uta (sage-uta). Towaba koso,
Hitori wabu to mo kotaemashi ; *(uchi-kiri)*
(age-uta). Suma no ura,
Mo-shio tare to mo shirarenaba, *(uchi-kiri* et reprise)
Ware ni mo tomo no aru-beki ni,
Amari ni nareba, wabi-bito no
Shitashiki dani mo utoku shite, *(uchi-kiri)*
Sumeba to bakari omou ni zo [3],
Uki ni makasete sugosu nari [4]. (reprise).

---

(1) Hōshō, Komparu, Kita : *ura*.
(2) Hōshō : *wo*. Shimo-gakari : *mo*.
(3) Les autres écoles ont *yo ya*.
(4) Shimo-gakari : *naran*.

SHITE et TSURE.

Aux sons de la flûte des faucheurs se mêle (*bis*)
Le souffle du vent [qui passe] sur la lande.

Le chœur répète ces vers en sourdine.

SHITE.

Les jeunes gens
Fauchant sur cette colline, traversent la lande ;
C'est l'heure du retour, à la tombée du soir.

SHITE et TSURE.

Au bord de la mer de Suma, bien court, hélas ! est le chemin
Qui mène à ma maison et en ramène,
S'enfonce dans la montagne et ressort sur la grève (1) ;
Et de ma triste vie tristes sont ici les labeurs.

Ah ! si l'on m'interroge,
Moi aussi je répondrai que je me désole solitaire
A la baie de Suma,
Chargé d'herbes salées (2). Si l'on savait qui je suis (*bis*)
J'aurais moi aussi des compagnons ;
Mais c'est trop [d'infortune], et de ma misère
Les plus intimes mêmes se sont éloignés.
Je dois demeurer ici, c'est la pensée unique [qui me ronge] ;
Et je traîne ma vie, abandonné au malheur.

Le *tsure* remonte vers la droite ; le *shite* se rapproche de la colonne du *shite*.

---

(1) Allusion à l'étroitesse de cette plage serrée entre les montagnes et la mer.

(2) Allusion à une poésie célèbre attribuée à Ariwara no Yukihira 在原行平 (IXe siècle) ; banni à Suma, il écrivit à un de ses amis resté à la capitale :

Wakurawa ni	Par grand hasard
Tou hito araba,	Si quelqu'un t'interroge,
Suma no ura ni	Réponds-lui qu'à la baie de Suma,
Moshio tare tsutsu	Chargé d'herbes salées,
Wabu to kotae yo.	Je vis dans la tristesse.

La plage basse et sablonneuse de Suma était très favorable à l'industrie du sel, qui était la principale ressource de ses habitants. On extrayait le sel au moyen d'herbes marines sur lesquelles on faisait couler de l'eau de mer ou qu'on trempait dans la mer à plusieurs reprises. Lorsque le dépôt laissé par l'évaporation de l'eau était suffisant, on « brûlait » ces herbes, c'est-à-dire sans doute qu'on faisait dissoudre ce dépôt dans de l'eau chaude qu'on évaporait par ébullition.

(3) Il est à peine besoin d'indiquer que, sous l'apparence d'un habitant de Suma, c'est en réalité Atsumori abandonné par les siens qui parle ici.

WAKI.

Mondō (kotoba). Ika ni ! kore naru kusa-kari-tachi ni tazune (1) mōsu beki koto no sōrau.

SHITE.

Konata no koto nite sōrau ka (2) ? Nanigoto nite sōrau zo ?

WAKI.

Tadaima no fue wa (3) katagata no naka (4) ni fuki tamaite sōrau ka ?

SHITE.

San-zōrau, warera ga naka (5) ni fukite sōrau.

WAKI.

Ara ! yasashi ya ! Sono mi ni mo ōzenu waza (6) ! Kaesu-gaesu mo yasashiu koso sōrae.

SHITE.

Sono mi ni mo ōzenu waza to uketamawaredomo (7). « sore masareru wo mo urayamazare, otoru wo mo iyashimu na » to koso miete sōrae (8).

TSURE (9).

Sono ue shōka bokuteki tote

FUTARI.

Kusa-kari no fue, kikori no uta wa
Kajin no ei ni mo tsukuri (10) okarete,
Yo ni kikoetaru fue-take no
Fushin wa na sase tamai so to yo.

---

(1) Komparu, Kongō suppriment *tazune*.

(2) Komparu supprime cette phrase ; Kongō supprime toute la réplique.

(3) Komparu, Kongō : *woba*.

(4) Komparu : *men-men no uchi ni* ; Kongō : *men-men no naka ni*. Kita modifie ainsi ce passage : Ika ni, kore naru kusa-kari-tachi, tadaima ano ueno ni atatte, fue no ne no kikoe sōrau wa, men-men no naka ni fukite sōrau ka ?

(5) Komparu : *uchi*.

(6) Le shimo-gakari supprime *Ara! yasashi ya!* et ajoute ici : *wo tashinami tamau koto*.

(7) Komparu, Kongō : *uketamawari sōraedomo* ; Kita : *uketamawaredo*.

(8) Komparu, Kita : *uketamaware*.

(9) Quelques éditions modernes donnent cette réplique au *shite*. Kita lui joint le vers suivant.

(10) Kita : *yomi*.

SCÈNE III.

WAKI.

Holà ! Je voudrais demander quelque chose aux faucheurs qui sont là.

SHITE.

Est-ce à nous que vous parlez ? que désirez-vous savoir ?

WAKI.

Est-ce l'un de vous qui jouait de la flûte tout à l'heure ?

SHITE.

Oui, c'est l'un d'entre nous qui jouait.

WAKI.

Ah ! c'est charmant ! C'est là un art qui n'est guère de votre condition ; mais cela n'en est que plus charmant.

SHITE.

Un art qui n'est pas de notre condition, avez-vous dit ! Mais ne lit-on pas quelque part : « N'envie pas qui est au-dessus de toi, ne méprise pas qui est au-dessous ? »

TSURE.

Et de plus sous le nom de *shōka* et de *bokuteki* (1).

SHITE et TSURE.

La flûte des faucheurs, le chant des bûcherons
Ont pris place dans les vers des poètes,
Et sont célèbres dans le monde. De notre flûte de bambou si vous avez entendu
Les sons, ne vous étonnez donc point.

---

(1) Expressions sino-japonaises tirées de poésies chinoises où elles sont fréquentes dans les descriptions de la campagne. *Shōka* est bien « le chant des bûcherons », mais *bokuteki* signifie « la flûte des pasteurs », à laquelle est substituée ici celle des faucheurs.

WAKI.

Seru. Ge ni ge ni kore wa kotowari nari [1].
Sate sate, shōka bokuteki to wa,

SHITE.

Kusa-kari no fue,

WAKI.

Kikori no uta no [2].

SHITE.

Uki-yo wo wataru hito-fushi wo

WAKI.

Utau mo,

SHITE.

Mau mo,

WAKI.

Fuku mo,

SHITE.

Asobu mo,

JI.

Shodō. Mi [3] no waza wa
Sukeru kokoro ni yori-dake no (*uchi kiri* et reprise)
Saeda, Semi-ore, sama-zama ni
Fue no na wa ōkeredomo,
Kusa-kari no fuku fue naraba,

---

(1) Komparu, Kongō : *ge ni ge ni omoshiroki kotae kana.* Kita : *ge ni kore wa ware nagara oroka narikeru iu koto kana* !

(2) Les autres écoles ont *wa*, et réunissent cette réplique et la précédente en une seule ; Kongō y ajoute même la suivante ; il en résulte que, sauf chez ce dernier, l'attribution des suivantes se trouve modifiée. Comme régulièrement c'est le *shite* qui doit préparer la rentrée du chœur, Hōshō fait chanter la dernière réplique, *asobu mo*, aux deux acteurs ; Komparu réunit en une seule, *utau mo, mau mo* ; Kita fait préparer la rentrée du chœur par le *waki*.

(3) Komparu, Kongō : *yo*.

WAKI.

En vérité, en vérité, cela est juste.
Ainsi donc, le *shōka*, le *bokuteki*,

SHITE.

La flûte des faucheurs,

WAKI.

Le chant des bûcherons,

SHITE.

[Sont comme une] musique qui [accompagne] la traversée
de ce monde d'illusion [1].

WAKI.

Et le chant,

SHITE.

Et la danse,

WAHI.

Et la flûte [2].

SHITE.

Et la musique [3].

CHŒUR.

Sont passe-temps
Que chacun choisit à son gré. De bambou flotté (*bis*)
Sont faites le Rameau et le Bris-de-Cigale; et divers
Et nombreux sont les noms des flûtes [célèbres] [4]; mais
S'il s'agit de celle dont jouent les faucheurs,

---

(1) Et distrait de ses misères. Expression qu'on retrouve ailleurs et qui peut-être était courante à cette époque. L'application s'en fait aisément à la flûte d'Atsumori.

(2) Le texte porte en réalité « le jeu des instruments à vent »; en fait on ne connaissait guère en ce genre et on n'employait ordinairement que diverses espèces de flûtes.

(3) *Asobu*, musique d'ensemble, instruments à corde et à vent réunis.

(4) Non seulement les flûtes, mais tous les instruments célèbres avaient des noms particuliers. Ceux qui sont donnés ici sont extraits du *Shūgaishō* 拾芥抄.

Kore mo na wa
Ao-ba no fue to oboshimese.
Sumiyoshi no migiwa naraba,
Koma-bue ni ya aru-beki.
Kore wa Suma no shio-gi no
Ama no Taki-zashi to oboshimese. (reprise)

WAKI.

(*Kotoba*). Fushigi yana [1] ! Yo no kusa-kari-tachi wa mina-mina kaeri tamau [2] ni, on mi hitori todomari [3] tamau koto, nani no yue nite aru yaran ?

SHITE.

Nani no yue to ka [4] yū-nami no
Koe wo chikara ni kitaritari.
Jū nen sazuke owashimase.

WAKI.

Yasuki koto [5] ; jū nen woba sazuke mōsu beshi. Sore ni tsukite mo, o koto wa tazo ?

SHITE.

Makoto wa ware wa Atsumori no yukari no mono nite sōrau nari.

WAKI.

Kakaru. Yukari to kikeba, natsukashi ya ! to,
Tanagokoro wo awasete : Namu Amida Bu [6] !

---

(1) Komparu, Kita : *Ika ni mōsu beki koto no sōrau*. Kongō : *Ika ni mōshi sōrau*.

(2) Shimo-gakari : *sōrau*.

(3) Shimo-gakari : *nokori*.

(4) Komparu, Kita : *zo to*. Les textes indiquent tous la coupe régulière en *kusari* de douze syllabes, qui ordinairement appelle le chant. Cette réplique n'est pourtant pas chantée.

(5) Le shimo-gakari supprime ces deux mots.

(6) Le shimo-gakari récite seulement cette invocation et ne la chante pas. Par contre il la fait répéter par le *shite* avant l'unisson qui suit.

De celle-ci le nom,
Sachez-le, est la Feuille-Verte [1].
Au rivage de Sumiyoshi,
Ce sera la flûte de Corée [2].
Celle que voici, en bois des sauneries de Suma,
C'est, sachez-le, le Tison-Inconsumé [3] des pêcheurs. (*bis*)

Le *tsure* se retire par la porte de service, *kirido-guchi*. Le *shite* remonte, remet au *kōken* le bambou chargé d'herbes qu'il portait, prend son éventail et redescend.

WAKI [4].

Voilà qui est étrange! Les autres faucheurs s'en sont tous allés; vous seul restez ici. Quelle en est la raison ?

SHITE.

Quelle en est la raison, dites-vous. Parmi les vagues du soir
Je suis venu écouter une voix qui réconforte [5].
Veuillez faire pour moi les dix prières [6].

WAKI.

C'est chose facile, et je ferai pour vous les dix prières. Mais à ce propos, qui donc êtes-vous ?

SHITE.

A vous dire le vrai, je suis un parent d'Atsumori.

WAKI.

Un de ses parents! En l'entendant mon cœur est ému, dit-il, et joignant les mains [7] : (il s'agenouille) Adoration à Amitābha Buddha !

---

(1) *Ao-ba*; on conserve sous ce nom, au Suma-dera, deux flûtes anciennes, dont l'une aurait été celle d'Atsumori. Mais ce n'est là, semble-t-il, qu'une tradition locale.

(2) Sumiyoshi, petit port sur la baie d'Osaka, était en relations suivies avec la Corée. Les dieux de Sumiyoshi avaient prêté leur concours à la fameuse impératrice Jingō lors de son expédition dans ce pays. Tous les ans il s'y tenait un grand marché où arrivaient les marchandises de Chine et de Corée.

(3) Bois qui n'a pas été brûlé, qui reste inutilisé après que le feu est éteint.

(4) On a ici comme un redoublement de la scène III : la pièce interrompue un instant par l'éloge des flûtes, reprend sa marche régulière.

(5) La mention des vagues du soir est amenée par un mot reporté ; elle retarde l'aveu qui paraît toujours si pénible aux esprits. Le murmure des flots, leur « voix », introduit à son tour la « voix qui réconforte », celle qui va réciter les prières demandées.

(6) Dix récitations du *nembutsu* 念佛, invocation à Amitabha.

(7) Il n'est pas rare qu'un personnage parle ainsi de lui-même à la troisième personne et dans la forme du récit ou de l'indication scénique.

FUTARI.

Nyaku ga jōbutsu jippō sekai
Nembutsu shujō sesshu fusha.

JI.

Sutesase tamau na yo!
Hito-goe dani mo tarinu beki ni,
Mainichi maiya no o toburai
Ara! Arigata ya! Waga na woba
Mōsazu tote mo, ake-kure ni
Mukaite ekō shi tamaeru
Sono na wa ware! to ii-sutete,
Sugata mo miezu use ni keri (1). (reprise)

(Naka-iri).

AI.

Kayō ni sōrau mono wa, Tsu no kuni Suma no ura ni sumai suru mono nite sōrau. Konnichi wa ura e ide, kokoro wo nagusami mōsabaya to zonzuru. Ya kore naru on sō wa izukata yori on ide sōraeba kore ni wa goza sōrau zo?

WAKI.

Kore wa Musashi no kuni yori idetaru sō nite sōrau ga, on mi wa kono atari no hito nite goza sōrau ka?

AI.

Naka-naka, kono atari no mono nite sōrau.

WAKI.

Sayō ni sōrawaba, sukoshi tazune mōshitaki koto no sōrau aida, chikō kitarite tamawari sōrae.

AI.

Kokoroe mōshi sōrau. Sate o tazune nasaretaki to wa ika yō naru go yō nite sōrau zo?

WAKI.

Chikagoro zonjiyorazaru mōsu koto nite sōraedomo, kono tokoro ni oite Atsumori no hate tamaitaru shisai go zonji sōrawaba, on monogatari sōrae.

---

(1) Komparu, Kita: *Sono na wo goran sōrae tote,*
Kaki-kesu yō ni use ni keri.

SHITE et WAKI agenouillés, les mains jointes.

« Si j'obtiens l'illumination, dans les mondes des dix directions,
Tous ceux qui m'invoqueront, je les sauverai et n'en rejetterai aucun [1]. »

CHŒUR.

Ah! ne me rejetez pas!
Alors qu'un seul cri doit suffire [2],
Tous les jours, toutes les nuits, ses prières
Se sont élevées [pour moi]. Ô bonheur! Mon nom,
Je ne vous l'ai pas dit; mais matin et soir
Tourné [vers le Buddha], celui dont vous avez demandé la délivrance,
C'est moi. Et tandis qu'il laisse tomber ces mots,
Sa forme s'évanouit et disparaît aux regards. (*bis*)

INTERMÈDE.

AI. Il se lève et s'avance sur la scène jusqu'au *nanori-za*.

Moi que voici, je suis un habitant de la baie de Suma dans la province de Tsu. Aujourd'hui je veux m'en aller sur la grève et me donner quelque distraction. (Apercevant le *waki*) Tiens! d'où vient donc ce moine et comment se trouve-t-il là?

WAKI.

Je suis un moine qui vient de la province de Musashi. Êtes-vous de ce pays?

AI.

Parfaitement, je suis de ce pays.

WAKI.

En ce cas, j'aurais quelque chose à vous demander. Veuillez vous approcher.

AI.

J'obéis. (Il vient s'asseoir devant le *waki*). Et qu'est-ce donc que voulez me demander?

WAKI.

C'est là sans doute une demande bien extraordinaire, mais si vous connaissez l'histoire de la fin d'Atsumori en ce lieu, veuillez me la raconter.

---

(1) Texte d'un des vœux d'Amitabha, qu'on récite en guise de prière.
(2) A obtenir la délivrance et le salut.

Ai.

Kore wa omoi mo yoranu koto wo on tazune nasare sōrau mono kana! Sarinagara katsute zonzenu to mōsu mo ikaga nareba, ōyoso uketamawaritaru tōri on monogatari mōsauzuru nite sōrau.

Waki.

Yagate katarare sōrae.

Ai.

Katari. Saru hodo ni Heike wa Juei ni nen no aki no koro, Kiso Sama no kami Yoshinaka ni miyako wo otosare tamai, kono tokoro ni go za wo kamae, Ikuta no mori Ichi-no-tani no aida wo, ōzei wo ite katamerare, yōjin kibishiku nasaruredomo, Heike no hitobito wa uta renga bakari ni kokoro wo tawamure tamai sōrau, mata tōkoku no Genji wa kari, sunadori, yumi-ya bakari ni momare tamau yue ni ya, roku man yo ki wo futa-te ni wake, ōte karamete yori oshi-yose, sōnō uchi-yaburi tamai, go ichimon no hitobito mo uchi-tori, aruiwa ike-dori nado ni serareshikaba, nokoru go ichimon no hitobito mo o fune ni mesare, Shikoku Saikoku ni ochi tamau. Sono naka ni totte mo, mukwan no tayu Atsumori wa onajiku o fune ni mesaren tote, nagisa e uchite ide tamau tokoro ni, Musashi no kuni no sumi-bito Kumagai no Jirō Naozane, yoki kataki zo to me wo kake : « Sore e otosase tamau wa, Heike no go ichimon to miete ari. On kaeshi are! » to mōshite, ōgi wo hiraite manekikereba, manekarete totte kaeshi, nami-uchi-giwa nite muzu to kumi, uma yori shimo ni dō to ochi tamau ga, Kumagai wa furuki kō no mono nareba, yasu-yasu to totte osae, itawashi nagara on kōbe wo uchi-otoshi, on shigai wo mite areba, nishiki no fukuro ni ireraretaru fue wo sasare sōrau hodo ni, kore wo taishō no go genzan ni irekereba, miru hito-goto ni namida wo nagashitaru yoshi uketamawaru. Makoto ya sono Kumagai wa hosshin no okoshite, Atsumori no on bodai wo toburau to mōsu ga, kore wa makoto shikarazu sōrau to mōsu koto nite sōrau. Sono shisai wa, hosshin no okosu kokoro naraba, sono toki tasuke mōsauzuru ga, tasukenu hodo no mono nite sōrau aida, yomo hosshin wa okoshi mōsumajii to mōsu koto nite sōrau. Tatoi ika yō naru sugata nite mo are, sono Kumagai ga kono tokoro e kitare kashi! Uchi-koroshite, Atsumori no kyōyō ni itashitaku to mōsu koto nite sōrau (1).

---

(1) Voici un autre texte usité aujourd'hui; les répliques du commencement et de la fin ne présentant que des variantes peu importantes, nous ne donnons ici que le *katari*.

Saru hodo ni Heike wa Juei no koro miyako wo ochite, sunawachi Ichi-no-tani wo jōkaku ni kamaete on iri aru wo, Genji no kata ni wa Noriyori Yoshitsune wo taishō to shite, roku man yo ki wo futa-te ni wakete, oshi-yose tamau tokoro ni, Kurō hōgwan wa karamete no yama yori seme-iri, yo-ake ni toki wo dotto age tamaeba, Heike ni wa omowanu kata yori seme-irare, odoroki-sawagi, ware saki ni to fune ni nori, oki e ide tamau. Sono ori-fushi, Kadowaki shūri no tayu Tsunemori no on ko ni

Aı.

Quelle question inattendue vous me posez là ! Pourtant comme il serait difficile de vous dire que je n'en connais rien, je vais vous en raconter tout ce que j'en sais.

Waki.

Eh bien ! racontez donc.

Aı (il se tourne vers le public).

Or donc, à l'automne de la 2e année Juei, les Taira se virent enlever la capitale par Kiso Sama no kami Yoshinaka, et vinrent s'établir ici (¹). Ils occupèrent avec de grandes forces tout l'espace entre le bois d'Ikuta et Ichi-no-tani, et s'y fortifièrent avec beaucoup de soin et de précautions. Fut-ce parce que les gens des Taira aimaient à s'amuser de chants et de poésies tandis que les Minamoto des provinces de l'Est se livraient avec ardeur à la chasse, à la pêche, à [tous les exercices de] l'arc et des flèches ? [Toujours est-il que], avec plus de soixante mille cavaliers divisés en deux corps, ceux-ci attaquèrent à la fois le front et l'arrière et infligèrent [aux Taira] une défaite complète. Des gens du clan eurent la tête coupée après leur mort, d'autres furent faits prisonniers. Ceux qui restaient se jetèrent dans les bateaux et se réfugièrent au Shikoku et dans les pays de l'Ouest. Parmi eux [se trouvait] le *mukwan tayu* Atsumori ; voulant lui aussi s'embarquer, il vint au rivage. Mais un homme de la province de Musashi, Kumagai no Jirō Naozane, l'aperçut. « Voilà un adversaire digne de moi, » se dit-il ; et il lui crie : « O vous qui vous enfuyez là-bas, vous devez être du clan des Heike. Revenez ! » Et il le rappelle de son éventail déployé. Ainsi appelé, [Atsumori] revient ; sur le bord de la mer, ils se saisissent à bras le corps et tombent lourdement de cheval. Mais Kumagai était un vieux guerrier très fort, il eut aisément le dessus, et tout en s'apitoyant sur lui, il lui coupa la tête. En examinant le cadavre, on trouva sur lui une flûte enveloppée dans un fourreau de brocart ; on la montra au général en chef, et tous ceux qui la virent versèrent des larmes, à ce que j'ai entendu dire. A la vérité on dit bien que ce Kumagai a été touché d'un sentiment religieux et qu'il prie pour la délivrance d'Atsumori ; mais c'est une chose invraisemblable. Et la raison, c'est que si son cœur avait été capable d'être touché par un sentiment religieux, il aurait dû alors épargner [Atsumori] ; puisqu'il ne l'a pas épargné, il n'a sûrement dû être touché d'aucun sentiment. En tout cas, en quelque état qu'il soit, qu'il vienne ici ce Kumagai ! je le tue et je l'offre à Atsumori en gage de vénération (²) !

(¹) Le conteur passe sous silence les événements qui eurent lieu dans l'intervalle de la prise de Kyōto et du débarquement à Suma. Les nō offrent quelques exemples de semblables libertés.

(²) Voici la traduction du *katari* donné ci-contre :

« Or donc, à l'époque Juei, les Heike ayant fui de la capitale, vinrent ici à Ichi-no-tani, où ils établirent une résidence fortifiée. Du côté des Genji, plus de soixante mille

Sate tadaima no on tazune ikasama fushin ni zonji sōrau.

WAKI.

Nengoro ni on monogatari shūchaku mōshi sōrau. Kore koso inishie no Kumagai shukke shi, Renshō to mōsu hosshi nite sōrau. Atsumori no on bodai wo toburai mōsan tame, kore made mairite sōrau yo.

AI.

Sate wa, inishie no Kumagai dono nite mashimasu ka? Sayō no on kata to mo zonzezu, ryōji naru koto wo mōshi, meiwaku ni zonji sōrau. Makoto ni aku ni tsuyoki mono wa zen ni mo tsuyoi to mōsu ga, utagai mo naki on mi no koto nite sōrau. Sayō no on kokorozasshi wo Atsumori mo hitoshio uke-yorokobi tamau to zonji sōrau. Iyo-iyo nengoro ni on toburai are kashi to zonji sōrau.

WAKI.

Warera mo sayō ni zonji sōrau aida, shibaraku tōryū itashi, Atsumori no on ato wo nengoro ni toburai mōsauzuru nite sōrau.

---

mukwan no tayu Atsumori mo on ochi aru ga, on hizō no fue wo wasurete oki tamau wo, Atsumori wa tori-midashi, meikwan wo teki e toraretaru nado to, shi shite no nochi ni sata arite wa, on ichimon no na-ore to oboshimeshi, honjin ni totte kaeshi, fue wo tori, kono isobe chikaku ni on ide aru uchi ni, goza-bune wo hajimete hyōsendomo wa mina oki e dete kereba, nami-uchi-giwa ni to ya sen kaku ya aran to oboshimesu tokoro ni, Musashi no kuni no sumi-bito watakushi no tō no hata-gashira ni, Kumagai no Jirō Naozane to nanotte : « On kaeshi are! » to mōsu hodo ni, totte kaeshi, uma no ue nite muzu to kumi, ryoba ga ai ni dō to otsu. Kumagai wa sasuga ni gō no mono nareba, Atsumori wo totte, shita ni kumi-fuse, kabuto wo oshi-noke, on kubi wo kakan to seshi ga, shōnen jūroku sai nareba, usu-geshō ni haguro tsukete, yōgan birei naru on sugata narishi aida, tasuke mōsauzuru tote, koma ni totte nose, ware mo uma ni nori, nishi wo sashite yuku tokoro wo, Kodama to okkake kitari : « Kumagai koso kokoro-gawari are! Naozane tomo ni uchi-tore! » to koe-goe ni mōsu aida, chikara oyobazu, Atsumori wo uma yori hiki-oroshi tamau. On kubi wo tamawarishi koto Kumagai wa kotsuzui ni shimite, itamashiku zonzerare, motoyui wo kitte, Kurodani e yuki, Hōnen shōnin no mi deshi to nari, nao Rensei hōshi to yaran mōshite, shokoku wo meguraruru to kiku. Warera wo hajime, kono tokoro no wakai mono domo no mōsu koto ni : « Aware! sono Rensei hōshi no koko moto e mo kitare kashi! Toraete, hana wo hajiki, takebera wo ate, shuju ni nabutte asobitaki » to no mōsu koto ni sōrau.

(Il se tourne vers le *waki*). Mais je m'étonne fort de la question que vous m'avez posée tout à l'heure.

WAKI.

Vous m'avez parlé avec beaucoup d'obligeance ; je vous remercie. Eh bien, je suis cet ancien Kumagai ; j'ai quitté ma famille et suis moine sous le nom de Rensei ; et c'est dans l'intention de prier pour la délivrance d'Atsumori que je suis venu jusqu'ici.

AI.

Oh ! vous êtes le seigneur Kumagai d'autrefois ? J'ignorais qui vous étiez, j'ai dit quelques petites choses sans importance, j'en ai grand regret. On dit que ceux qui sont puissants dans le mal sont aussi puissants dans le bien ; cela doit sûrement être vrai de vous. Je pense qu'Atsumori doit être très heureux de vos dispositions et les avoir pour agréables. De plus en plus, veuillez prier pour lui avec ferveur.

WAKI.

Telle est bien aussi mon intention. Je veux m'arrêter ici quelque temps, et y prier avec ferveur pour Atsumori.

---

cavaliers divisés en deux corps, commandés par les généraux Noriyori et Yoshitsune, vinrent les assiéger. Le *hôgwan* Kurô attaqua par la montagne qui couvrait le front arrière ; au lever du jour lorsqu'il poussa le cri de triomphe, les Heike attaqués d'un côté où ils ne s'y attendaient pas, effrayés et en désordre, se précipitent à l'envi dans leurs bateaux et s'en vont vers le large. Dans ces circonstances, le *mukwan tayu* Atsumori, fils du maître des bâtiments impériaux Tsunemori Kadowaki, s'enfuyait aussi, mais il avait oublié la flûte à laquelle il attachait tant de prix ; très troublé, il pense que ce serait une tache au nom de son clan s'il venait à apprendre après sa mort que cet instrument célèbre est tombé aux mains de l'ennemi ; il retourne au fort, prend la flûte et revient sur la grève tout près [d'ici]. Mais le bateau impérial et les bateaux chargés de soldats sont déjà au large. Pendant que sur l'extrême bord du rivage il se demande que faire, un homme du pays de Musashi, chef d'étendard particulier, Kumagai no Jirô Naozane, se nomme et lui crie : « Revenez ! » Il revient : sur leurs chevaux ils se saisissent à bras le corps et tombent lourdement entre les deux chevaux. Kumagai qui était très fort, saisit Atsumori, l'étend à terre, lui enlève son casque et se préparait à lui couper la tête ; mais [Atsumori] était un jeune homme de seize ans, au fard léger, aux dents bien noircies, et très beau de visage. [Kumagai] voulant le sauver, le prend, le remet sur son cheval, monte lui-même sur le sien, et ils s'éloignent dans la direction de l'Ouest. Mais Kodama et sa troupe se mettent à leur poursuite : « Le cœur de Kumagai a changé ! Il faut tuer [Atsumori] et Naozane avec lui ! » crient des voix nombreuses. [Kumagai] comprend son impuissance, et fait descendre Atsumori de cheval. Mais d'avoir reçu sa tête, la douleur l'avait pénétré jusqu'aux moelles. Il coupa ses cheveux, s'en alla à Kurodani, et devint disciple de Hônen shônin. J'ai entendu dire que maintenant il parcourt le pays sous le nom, je crois, du moine Rensei. Mais moi tout le premier, et tous les jeunes gens d'ici, nous disons toujours : « Ah ! si ce moine Rensei pouvait venir ici ! Nous le prendrions, lui casserions le nez et le frapperions à coups redoublés avec des bambous aiguisés. Et ce serait un plaisir ! » Voilà ce qu'on dit. »

AI.

On tōryū nite sōrawaba, kasanete go yō ōserare sōrae.

WAKI.

Tanomi mōshi sōrau.

AI.

Kokoroe mōshi sōrau.

WAKI.

Machi-utai. Kore ni tsukete mo toburai no (*uchi-kiri* et reprise)
Hōji wo nashite, yomosugara (1)
Nembutsu mōshi, Atsumori no
Bodai wo nao mo (2) toburawan. (reprise)

NOCHI-JITE.

Issei. Awaji-gata
Kayou chidori no koe kikeba,
Nezame mo Suma (3) no sekimori wa tazo ?
Kakaru (4). Ika ni, Rensei (5) ! Atsumori koso (6) mairite sōrae.

---

(1) Komparu, Kongō : *Iso-makura*
Koke no koromo wo kata-shikite,
Iwane no toko ni, yomosugara, ...

Kita : *Tsuyu wo kata-shiku kusa-makura*
Hi mo kure, yo ni mo narishikaba...

(2) Shimo-gakari : *fukaku.*

(3) Komparu : *koe kikite, iku yo nezamenu, Suma.*

(4) Komparu, Kongō : *kotoba.*

(5) Komparu ajoute : *nani tote.*

(6) Komparu, Kongō ajoutent : *kore made.*

AI.

Si vous restez ici, adressez-vous encore à moi pour ce dont vous aurez besoin.

WAKI.

J'aurai recours à vous.

AI.

Je suis à votre disposition.

Il salue le *waki*, se relève et retourne à sa place, au pied de la colonne du fond, et de là rentre dans le *kagami no ma*.

DEUXIÈME PARTIE.

SCÈNE IV.

WAKI.

Puisqu'il en est ainsi, de la prière pour les morts (*bis*)
Accomplissant les rites, durant la nuit entière ([1])
Récitant l'invocation, d'Atsumori
Je veux encore implorer la délivrance. (*bis*)

Introduction instrumentale. Entrée du *nochi-jite*. Il porte le masque de jeune homme appelé *jūroku* 十六, et le chapeau de cour noir dit *nashi-uchi eboshi* 梨打烏帽子, serré sur le front par une bandelette, *hachi-maki* 鉢巻, blanche ; les cheveux longs tombent sur les épaules et dans le dos. La veste droite à bords non croisés, figurant l'armure, *hoppi* 法被, et le large pantalon, *han-giri* 半切, sont ornés de broderies et de dessins brochés ; le sabre est passé dans la ceinture. Il tient l'éventail à la main. Le bras droit est dégagé de la manche, et la partie droite du vêtement est ramenée un peu en arrière ; c'est la tenue de combat.

SHITE entrant en scène.

Au rivage d'Awaji
Passent et reviennent les oiseaux de mer ; à leurs cris
Je m'éveille ([2]). De la barrière de Suma, où sont donc les gardiens ?
(Tourné vers le *waki*) Holà, Rensei ! C'est Atsumori lui-même que voici.

([1]) A la place de ces vers, Komparu et Kongō ont :
Une pierre de la grève est mon oreiller,
Et son vêtement de mousse étend [pour moi] sa manche ;
Sur ma couche au pied des rochers, durant la nuit entière,...
Kita : La rosée s'étend sur mon oreiller d'herbes.
Le jour est tombé, la nuit est venue ;...

([2]) Poésie de Minamoto no Kanemasa 源兼昌, insérée dans le *Kinyōshū* 金葉集, l. IV.

Awaji-gata	Au rivage d'Awaji
Kayou chidori no	Passent et reviennent les oiseaux de mer ;
Koe kikeba,	A leurs cris
Iku yo nezamenu	Combien de nuits vous êtes-vous réveillés,
Suma no sekimori.	Gardiens de la barrière de Suma ?

Impression de solitude et d'abandon ; nul bruit, nulle vie sur cette plage quasi déserte, hormis les cris rauques des oiseaux de mer, traversant le goulet qui sépare l'île d'Awaji de Suma. Le troisième vers se trouve souvent sous la forme : *naku koe ni.*

WAKI.

Kakaru. Fushigi yana! Fushō wo narashi (1), hōji wo nashite (2), madoromu hima mo naki tokoro ni (3), Atsumori no kitari tamau zo ya? Sate wa (4) yume nite aru yaran.

SHITE.

Kotoba. Nani shi ni yume nite aru beki zo? Utsutsu no ingwa wo harasan tame ni (5), kore made araware-kitaritari.

WAKI.

Kakaru. Utate yana (6)! Ichinen Mida Bu sokumetsu muryō no zaishō wo harasan (7) shōmyō no, hōji wo taesezu (8) tomurau kuriki ni, nani no ingwa wa (9) arisomi no

SHITE.

Fukaki tsumi wo mo toi-ukame (10),

WAKI.

Mi wa jōbutsu no tokudatsu no en,

SHITE.

Kore mata tashō no kuriki nareba,

WAKI.

Higoro wa teki,

SHITE.

Ima wa mata

---

(1) Kongō supprime *fushō wo narashi*.
(2) Komparu, Kongō suppriment *hōji wo nashite*.
(3) Komparu : *yomosugara*. Kongō, Kita : *uchi ni*.
(4) Shimo-gakari : *kore wa*.
(5) Kita supprime *ni*.
(6) Kita supprime *utate ya na*.
(7) Shimo-gakari : *harasu*.
(8) Shimo-gakari : *tayasazu*.
(9) Shimo-gakari : *ka*.
(10) Komparu, Kongō : *ukabe*.

WAKI.

O prodige ! Faisant tinter ma clochette (1) et accomplissant les rites, pas un instant je ne me suis endormi ; et pourtant pendant ce temps Atsumori serait venu ! Ce ne peut être qu'un rêve.

SHITE.

Et pourquoi donc serait-ce un rêve ? C'est pour détruire enfin la chaîne du karma (2) de ma vie que j'apparais ici.

WAKI.

Chose étrange ! Une seule invocation à Amitâbha Buddha suffit à détruire d'innombrables obstacles [créés par le] péché ; j'ai invoqué ce nom et sans relâche j'ai accompli les rites ; en face du mérite de mes prières, quel karma pourrait donc subsister ? Autant que la mer sous la grève rocheuse

SHITE.

Fut-il profond, le péché est expié et retiré de l'abîme (3).

WAKI.

L'être devient buddha, et la cause de sa délivrance,

SHITE.

C'est le mérite d'une autre existence (4). Aussi

WAKI.

Autrefois ennemis,

SHITE.

Maintenant au contraire,

(1) La récitation de ces prières est accompagnée ordinairement du tintement d'une clochette ou plutôt d'une sorte de timbre constitué par une petite plaque de métal suspendue à la ceinture et qu'on frappe avec un petit maillet.

(2) Karma ne traduit peut-être pas très exactement *ingwa* 因 果, la série des causes et effets, mais pratiquement les deux choses se confondent, et karma est un terme commode.

(3) *Ukame*, 浮, faire flotter, ramener à la surface ce qui avait sombré.

(4) *Tashō* 他 生, expression bouddhique signifiant ordinairement une existence antérieure. Le sens en paraît légèrement modifié ici, où elle semble s'appliquer à Kumagai.

WAKI.

Makoto ni nori no

SHITE.

Tomo nariken.

JI.

Kore ka ya,
« Akunin no tomo wo furi-sutete,
Zennin no kataki wo maneke » to wa,
On mi no koto ka? Arigata ya!
Arigatashi! Arigatashi!
Tote mo zange no monogatari
Yomosugara, iza ya, mōsan. (reprise)

Kuri (1). Sore haru no hana no jutō ni noboru wa,
Jōgū bodai no ki wo susume;
Aki no tsuki no suitei ni shizumu wa,
Geke shūjō no katachi wo misu.

SHITE.

Shikaru ni ichimon kado wo narabe,
Sashi. Ruiyō eda wo tsuraneshi yosōi,

JI.

Makoto ni kinkwa ichijitsu no ei ni onaji.
Yoki wo susumuru oshie ni wa
Au koto kataki ishi no hi no
Hikari no ma zo to omowazarishi
Mi no narawashi koso hakanakere (2)!

---

(1) Le *kuri* manque dans le shimo-gakari.
(2) Shimo-gakari : *kanashikere*.

WAKI.

En vérité par la loi,

SHITE.

Nous sommes devenus amis.

CHŒUR.

Et cette parole :
« Rejette un mauvais ami,
Appelle à toi un ennemi vertueux, »
N'est-ce pas pour lui qu'elle fut dite ? Ô bonheur !
Ô bonheur ! ô reconnaissance !
Eh bien, l'aveu de toutes nos fautes [1],
Oui, durant cette nuit je veux le faire. (*bis*)

Le *shite*, qui pendant ces derniers vers s'était approché du *waki* comme pour lui parler, revient au milieu de la scène et s'asseoit sur le *shōgi* apporté par le *kōken*.

SCÈNE V.

CHŒUR.

Si les fleurs du printemps montent à la cime des arbres,
C'est pour nous inviter à chercher l'illumination qui élève ;
Si la lune d'automne descend au fond des eaux,
C'est pour nous montrer l'image de la conversion des êtres [2].

SHITE.

Or, tout le clan allongeant les lignes de ses murs,
Se parait du feuillage touffu de branches entrelacées [3]. Mais cet éclat

CHŒUR.

Fut semblable à celui des fleurs de convolvulus qui ne brillent qu'un jour.
A la doctrine qui enseigne le bien
Atteindre est difficile; [le moment favorable] n'est que l'instant
Où brille l'étincelle de la dure pierre à feu, et ils ne l'ont pas su.
Que leur sort en vérité fut digne de pitié !

---

(1) *Zange* 懺悔, terme bouddhique ; regret, repentir, et aussi aveu ou récit de ses fautes. Atsumori va parler ici au nom de tout le clan des Taira, reconnaissant ses erreurs et faisant amende honorable.

(2) Pour instruire et convertir les hommes en effet, le Buddha a fait descendre sa pure lumière, s'est plongé lui-même au sein de l'humanité.

(3) Allusion à l'étendue des possessions du clan et au nombre de ses membres.

SHITE.

Kami ni atte wa shimo wo nayamashi,

JI.

Tonde wa ogori wo shirazaru nari.

Kuse.

Shikaru ni Heike
Yo wo totte nijū yo nen.
Makoto ni hito-mukashi no
Suguru wa yume no uchi nareya!
Juei no aki no ha no
Yomo no arashi ni sasoware
Chiri-jiri ni naru. Ichiyō no
Fune ni uki, nami ni fushite,
Yume ni dani mo kaerazu.
Rōchō no kumo wo koi,
Kigan tsura wo midaru naru.
Sora sadame naki tabi-goromo
Hi mo kasanarite, toshi tsuki (1) no
Tachi-kaeru haru no koro,
Kono Ichi-no-tani ni komorite,
Shibashi wa koko ni Suma no ura.

SHITE.

Ushiro no yama-kaze fuki-ochite,

JI.

No mo sae-kaeru umi-giwa ni (2)
Fune no yoru to naku hiru to naki,
Chidori no koe mo, waga sode mo,

---

(1) Shimo-gakari : *nami.*
(2) Shimo-gakari : *no.*

Shite.

Au sommet de la puissance, ils ont fait souffrir les humbles;

Chœur.

Dans la prospérité ils n'ont pas connu leur superbe.

Le *shite* se lève; le *kuse* qui suit est dansé, ou plutôt mimé.

Ainsi donc, le clan des Taira
Posséda la puissance pendant plus de vingt ans.
En vérité une génération passe en l'instant d'un rêve.
Les feuilles de l'automne de Juei (1),
Emportées aux quatre vents de la tempête,
Se sont dispersées de tous côtés. Pauvres feuilles [tombées],
Leurs bateaux (2) étaient ballottés sur la mer; et eux, dans leur sommeil sur les vagues agitées,
Pas même en rêve ne se voyaient revenir.
Oiseaux prisonniers, ils regrettent les nuages;
Oies sauvages regagnant leur pays, leurs files sont rompues (3).
Au cours de leur voyage sous des cieux incertains (4),
Les jours se succèdent, les mois, l'année
Passent, et au retour du printemps,
Retirés à Ichi-no-tani,
Un moment ils demeurent ici, à la baie de Suma.

Shite.

De la montagne d'arrière (5), le souffle du vent tombait,

Chœur.

Et la lande était glacée. Au rivage de la mer agitée
Les bateaux étaient attachés; et de nuit et de jour,
La voix des oiseaux de mer et nos manches

(1) C'est au neuvième mois, environ notre mois d'octobre, que les Taira s'enfuirent de Kyoto et passèrent au Kyūshū puis au Shikoku, pour revenir à Ichi-no-tani au commencement de l'année suivante.

(2) Les bateaux sont souvent comparés à des feuilles; les feuilles fournissent donc ici une double image, image des Taira tombés durant l'automne, image des bateaux flottant sur la mer.

(3) Ces deux vers contiennent très probablement une citation, car on les retrouve ailleurs à très peu de chose près littéralement, par exemple, dans le nō *Rō-Giō*; nous n'en connaissons pas l'origine.

(4) La traduction doit négliger le mot *koromo*, qui n'est là que pour « appeler » l'expression *hi mo* (*himo*) qui suit.

(5) Ushiro no yama 後山 est le nom de la montagne qui domine Suma.

Nami ni shioruru iso-makura
Ama no tomaya ni tomone shite,
Suma-bito ni nomi sonare-matsu no
Tatsuru ya yū keburi [1],
Shiba to iū mono ori-shikite,
Omoi wo Suma no yama-zato no
Kakaru tokoro ni sumai shite,
Suma-bito to nari-hatsuru.
Ichimon no hate zo kanashiki.

SHITE.

Kotoba. Sate mo [2] kisaragi muika no yo ni mo narishikaba, oya nite sōrau Tsunemori warera wo atsume [3], imayō wo utai, mai wo asobishi ni [4],

WAKI.

Seru. Sate wa sono yo no on asobi narikeri [5] ! Jō no uchi ni sa mo omoshiroki fue no ne no, yosete no jin made kikoeshi wa,

SHITE.

Kotoba. Sore koso sashimo Atsumori ga saigo made mochishi fue-take no,

WAKI.

Seru. Ne mo hito-fushi wo utai-asobu. [6]

SHITE.

Imayō rōei,

---

(1) Shimo-gakari : *usu-keburi.*
(2) Komparu, Kongō : *kakute.* Kita : *saru hodo ni.*
(3) Le shimo-gakari ajoute : *asu wa saigo no gassen naru beshi, koyoi bakari no nagori nareba* (Kita ajoute : *zo*) *to.* Kita place cette phrase avant *oya nite sōrau.*
(4) Les autres écoles ont : *nari.*
(5) Komparu : *zo ya.*
(6) Komparu, Kita : *asobi.*

Etaient trempées (1) par les vagues. Sur un oreiller de galets,
Dans les huttes des pêcheurs, nous dormions parmi eux,
Ne connaissant (2) plus que des gens de Suma. Entre les pins allongés sur la grève (3),
Voici s'élever la fumée du soir (4); nous cassons et étendons la bourrée, comme on l'appelle (5),
Plongés dans nos tristes pensées. C'est en ce pays sauvage de Suma
Que nous avions établi notre demeure,
Et nous étions à la fin devenus vraiment des gens de Suma
A quelle triste extrémité était réduit notre clan !

SHITE.

(Parlé). Or, c'était le soir du sixième jour du second mois ; mon père Tsunemori nous avait réunis (6), et nous chantions des *imayō* (7) et nous dansions des danses.

WAKI.

(Chanté). Ah ! c'était donc là la fête qui fut donnée ce soir-là ! Et ces délicieux sons de flûte qui, de l'intérieur du fort, se firent entendre jusqu'au camp des assiégeants.

SHITE.

(Parlé). Oui, de la flûte de bambou qu'Atsumori porta jusqu'à sa dernière heure.

WAKI.

(Chanté). C'étaient les sons ; et [on entendait] des chants, de la musique,

SHITE.

Des *imayō*, des *rōei* ;

---

(1) *Shioruru*, se flétrir, perdre son éclat ou sa vigueur. Les cris des oiseaux de mer s'éteignent dans le bruit des vagues, dont l'écume mouille les vêtements des pêcheurs et en déteint les couleurs. On connait assez le symbolisme des amples manches des vêtements japonais.

(2) Déchus de leur haute situation et réduits à la société des misérables habitants de Suma.

(3) Pins courbés parfois jusqu'à terre par le vent de la mer.

(4) Une fumée légère, d'après le shimo-gakari ; la fumée des feux des sauniers.

(5) *Shiba* 柴, broussailles alimentant les feux et dont une couche étendue à terre servait de lit. « Comme on l'appelle », car ayant toujours vécu dans l'opulence et loin des campagnes, c'est alors seulement qu'ils ont appris à connaitre le *shiba*.

(6) Le shimo-gakari ajoute : car, disait-il, demain sera notre dernier combat, et cette soirée est la seule qui nous reste.

(7) Formes poétiques chantées très en vogue à cette époque, comme plus bas les *rōei*. Les *imayō-uta*, ou simplement *imayō*, « poésies modernes », comptaient huit vers alternativement de 7 et 5 syllabes, et étaient purement japonaises ; les *rōei* étaient en chinois et de dimensions variables.

WAKI.

Koe-goe ni,

JI.

Hyōshi wo soroe, koe wo age.

Nidan no mai (1).

SHITE.

Saru hodo ni, mi fune wo hajimete,

JI.

Ichimon mina-mina (2) fune ni ukameba,
Nori-okureji to uchi-yoreba,
Goza-bune mo, hyōsen mo,
Haruka ni nobi tamau.

SHITE.

Sen kata nami ni koma wo hikae (3),
Akire-hatetaru arisama nari (4).
Kakarikeru tokoro ni (5).

JI.

Ushiro yori,
Kumagai no Jirō Naozane
Nogasaji to okkaketari. Atsumori mo
Uma hiki-kaeshi (6),
Nami no uchi-mono nuite,

---

(1) D'après le *Nō no shiori*, cette danse peut être développée, et le ou les *tsure* de la première partie peuvent y intervenir.
(2) Les autres écoles ajoutent : *ware mo ware mo to.*
(3) Plusieurs éditions anciennes portent *mukae.*
(4) Shimo-gakari : *kana.*
(5) Les autres écoles font reprendre ces trois mots par le chœur.
(6) Shimo-gakari : *kaeshite.*

WAKI.

De voix nombreuses,

CHŒUR.

A l'unisson s'élevaient les chants.

SCÈNE VI.

Danse du *shite* (1).

SCÈNE VII (2).

SHITE, arrêté au *daishō-mae*.

Et voilà que, la nef impériale les précédant,

CHŒUR.

Le clan tout entier a mis ses bateaux à la mer,
Ne voulant pas rester en arrière,
[Atsumori] accourt au rivage.
Mais la nef impériale et les barques des soldats sont déjà au loin.

SHITE.

N'ayant plus d'autre ressource, il pousse son cheval dans les flots
Son aspect trahit un trouble extrême.
Mais à ce moment,

CHŒUR.

Derrière lui,
Kumagai no Jirō Naozane
Ne voulant pas le laisser échapper, accourt à sa poursuite.
Atsumori alors,
Fait retourner son cheval ;
Parmi les heurts des vagues, il tire son sabre (3) ;

(1) Cette danse symbolise la fête donnée par Tsunemori.
(2) Il n'y a pas ici de *waka* ; par contre tout le récit qui suit est dansé et mimé.
(3) Le *shite* jette son éventail, et tire son sabre ; suivant le mouvement du récit, il en frappe quelques coups, puis simulant une lutte, tombe assis.

Futa-uchi mi-uchi wa utsu zo to[1] mieshi ga, uma no ue nite
Hikkunde, nami no uchi-giwa ni ochi-kasanarite, tsui ni
Utarete useshi mi no
Ingwa wa meguri-aitari.
« Teki wa kore zo! » to, utan to suru ni,
Ada woba on nite
Hōji no nembutsu shite toburawarureba,
Tsui ni wa tomo ni [2] umaru beki [3]
Onaji hachisu no Rensei hosshi
Teki nite wa nakari keri.
« Ato toburaite tabi tamae ». (reprise)

---

(1) Shimo-gakari : *to zo.*
(2) Shimo-gakari : *tare mo.*
(3) Komparu, Kita : *beshi.*

On le voit frapper deux fois, trois fois ; puis sur leurs chevaux,
Ils se saisissent à bras le corps, et sur la lisière où viennent battre les flots, ils tombent l'un sur l'autre. A la fin,
[Atsumori] est frappé et meurt. De la vie qu'il a perdue
Le karma, d'un tour de sa roue, les remet en présence (1).
« Mon ennemi, le voilà ! » crie-t-il, et il veut le frapper. Mais
Celui-ci lui rendant le bien pour le mal,
Récite les invocations rituelles, et grâce à ses prières (2),
Finalement ensemble ils renaîtront
Sur le même lotus. Non, le moine Rensei
N'est pas son ennemi (3).
« Ah ! daignez encore prier pour ma délivrance ! » (*bis*)

---

(1) Il se relève et, le sabre haut, marche sur le *waki*, qui frotte son rosaire entre ses mains étendues, symbole de prière. C'est en vertu d'un karma antérieur qu'ils se sont rencontrés une première fois, et cette rencontre en a déterminé un nouveau qui les réunit une seconde fois.

(2) Le *shite* recule et retombe assis.

(3) Il jette son sabre, et les mains jointes dans l'attitude de la prière, se tourne vers le *waki* pendant le chant du dernier vers.

APPENDICE.

Il a été brièvement question plus haut du *Gempei seisui ki*. L'ouvrage n'est pas inconnu. Aston dans sa *Japanese Literature*, et surtout Florenz dans sa *Geschichte der Japanischen Litteratur*, non seulement l'ont décrit sommairement, mais en ont traduit quelques passages; M. Revon, dans son *Anthologie de la littérature japonaise*, a donné le récit de la mort de Sanemori. Toutefois ces extraits sont trop peu nombreux et trop courts pour permettre de se faire une idée exacte de la manière du *Gempei seisui ki*. Le nō qui précède nous ayant amené à traduire le passage où est racontée la fin d'Atsumori, nous profitons de cette occasion pour donner ici la description de la bataille d'Ichi-no-tani.

Après le combat de Mikusa, auquel il a été fait allusion plus haut, les deux Kumagai, Hirayama no Sueshige 平山秀重, Narita no Gorō 成田五郎, accompagnés de leurs porte-étendards, ont quitté l'armée de Yoshitsune pour la précéder et être les premiers à attaquer les retranchements des Heike, dont l'assaut a été fixé au lendemain matin. Grâce à l'obscurité, les Kumagai réussissent à devancer les autres et arrivent seuls à Ichi-no-tani.

Le passage suivant est au commencement du l. XXXVII d'après la recension du *Shiseki shūran* 史籍集覽 (Tōkyō, 1882); mais l'édition du Hakubunkwan 博文館 (Tōkyō, 1893), d'accord sur ce point avec d'autres plus anciennes, le place à la fin du l. XXXVI. Ces différents textes n'offrent d'ailleurs que des variantes insignifiantes.

... Très inquiets de [ce qui se passait] derrière eux, usant à la fois de la cravache (1) et de l'éperon, vers la fin de l'heure du Tigre (2), ils arrivent au galop près de la première porte du fort. L'obscurité est profonde. Aucun ennemi ne sort au-devant d'eux; aucune troupe de leurs compagnons ne les a suivis; les trois cavaliers (3) sont arrêtés là tout seuls. Poussées par le vent du milieu de la nuit, les vagues sont hautes et déferlent [sur le rivage]. L'oiseau à la brillante parure (4) est silencieux, et la cloche de l'aurore (5) ne résonne pas encore. La voix désolée de la corneille, les cris des pluviers de la grève portent le sentiment de la tristesse des choses jusqu'en ces cœurs courageux.

---

(1) *Muchi* 鞭; on se servait pour cet usage de baguettes de bambou ou de lanières de cuir.

(2) Entre 4 et 5 heures du matin.

(3) Kumagai, son fils et son porte-étendard; chaque chef était en effet toujours accompagné d'un écuyer portant son étendard personnel à ses armes.

(4) *Yūzuke-dori* 木綿著鳥, littéralement oiseau vêtu de *yū*, sorte d'étoffe précieuse anciennement tissée avec les fibres de certains arbustes, et dont le nom est souvent employé métaphoriquement en poésie; *yūzuke-dori* est un des noms poétiques du coq.

(5) La cloche des temples bouddhistes tinte à heures fixes, notamment à l'aurore, à la chute du jour, etc.

Les aménagements du fort sont formidables. Depuis le pied de la montagne jusque sur les hauts-fonds de la mer, de gros rochers sont entassés ; de grands arbres ont été abattus et sont couchés sur eux, portant deux étages de *yagura* (1) dans lesquels s'ouvrent des meurtrières. Au sommet, des boucliers (2) sont alignés et des soldats sont rangés qui ont défait les faisceaux de flèches et bandé leurs arcs. En bas sur les rochers s'allongent des palissades (3) ; des hommes d'armes et même des valets, tenant en main des grappins (4) et des hallebardes courbes (5), s'y tiennent prêts à répondre au moindre appel. En arrière, d'innombrables chevaux tout sellés sont alignés sur vingt ou trente rangs, prêts à partir au premier signe. Au Sud, sur les hauts-fonds de la mer, de grands bateaux sont échoués, et sur eux on a construit une ligne ininterrompue de *yagura* ; aux endroits profonds, d'autres bateaux sont à flot, au nombre de plusieurs myriades : telles des oies sauvages, les lignes rompues, dans le ciel bleu. Partout sur les points élevés, les arcs sont tendus, des palissades sont dressées ; aux endroits bas, on a creusé des fossés et planté des fourches (6). En avant des bâtiments couverts (7), de tous côtés, se dressent alignés des drapeaux rouges (8), jetant leur éclat dans le ciel et leur reflet sur la terre. Des démons même ne sauraient, semble-t-il, faire tomber ce fort.

---

(1) 櫓, casemates ou simples abris en bois pour les archers.

(2) Le bouclier, *tate* 楯, était un rectangle de bois épais, ou parfois de métal, qu'on dressait sur le sol en l'inclinant légèrement en arrière, position dans laquelle il était soutenu par un pied mobile fixé sur sa face postérieure. Ces boucliers alignés et serrés les uns contre les autres formaient un abri léger pour les archers en rase compagne ou sur les murs dépourvus d'autre protection.

(3) *Sakamogi* 逆茂木 ; ces palissades défendant l'accès des murs et surtout des portes, étaient faites de pieux et de solides branchages entrelacés ; une partie devait en être mobile de l'intérieur pour permettre les sorties.

(4) *Kumade* 熊手, littéralement « patte d'ours », long manche de bois portant à son extrémité quatre ou cinq crochets servant à saisir et à immobiliser l'adversaire ou à l'attirer violemment.

(5) *Naigama* 薙鎌, sorte de hallebarde dont la lame fortement recourbée affectait la forme de celle de la faucille, différant en cela de la hallebarde ordinaire, à lame large et légèrement courbe, *naginata* 薙 (ou 長) 刀.

(6) *Hishi* 菱, fourche à deux dents formées de lames tranchantes et largement écartées. Portée par un long manche, elle constituait une arme analogue au *sasumata*, capable, dit un texte ancien, d'« atteindre à la fois la poitrine et les yeux ». Fixées en terre, au fond des fossés ou en avant des retranchements, ces sortes de fourches tranchantes jouaient le rôle de nos chevaux-de-frise.

(7) *Yakata* 屋形, littéralement « en forme de maison » ; se dit ordinairement des bateaux et des anciens chars recouverts d'un toit ; il s'agit ici des constructions légères où logent les chefs des Taira.

(8) Les drapeaux des Taira étaient rouges, et ceux des Minamoto, blancs.

Les deux Kumagai s'avancent contre la porte du fort; Hirayama les rejoint; Narita arrive à son tour.

Les Kumagai, père et fils, marchent à l'attaque de la porte du fort en criant d'une voix forte : « [Voici] les Kumagai, Jirō Naozane et Kojirō Naoie âgé de seize ans. Il n'est pas possible que vous n'en ayez point entendu parler ; voyez-les maintenant de vos yeux. Ce sont les premiers guerriers du Japon. Que ceux qui se croient capables de lutter avec nous sortent en avant des [lignes de] boucliers ! » Les mors alignés [1], ils galopent çà et là ; mais on se borne à tirer sur eux de loin à coups de flèches, et personne ne sort à leur rencontre. Kumagai, jetant sur le fort des regards irrités, dit alors : « Depuis le jour où j'ai quitté Kamakura au pays de Suruga, pendant l'hiver de l'année dernière, j'ai dit que je voulais offrir ma vie au seigneur commandant de la garde [2] et laisser mon cadavre se dessécher dans le camp des Heike, afin de rendre mon nom glorieux auprès des générations futures. C'est à Ichi-no-tani que cela doit s'accomplir. Généraux ou soldats, que ceux qui se croient capables de lutter avec nous ouvrent la porte du fort et sortent ; qu'ils se rencontrent avec Naozane et Naoie, et combattons, combattons ! » Mais il parle en vain ; personne ne sort, personne ne se nomme. « N'y a-t-il donc à cette porte personne qui connaisse la honte ? Père, fils, chacun de nous est un digne adversaire. Etchū no Jirōbyōei, Aku no Shichibyōei Kagekiyo, et les autres qu'on dit s'être illustrés dans les deux batailles de Muroyama et de Mizushima, ne sont-ils pas là ? Et le seigneur de Noto qu'on dit avoir été vainqueur en de nombreux combats, n'y est-il pas non plus ? La gloire ne s'acquiert que suivant les adversaires [qu'on a combattus]. Vous tous, vous êtes donc incapables de résister aux deux Kumagai ? Ah ! gens sans honneur ! jusques à quand craindrez-vous pour votre vie ? Sortez donc et luttons ! sortez et luttons ! » C'est en vain ; mais du sommet des *yagura* élevés, loin de la porte du fort, on tire sur eux [à coups pressés] comme tombe la pluie. Kumagai donne ces avis à Kojirō : « C'est ici ta première bataille ; si l'ennemi nous attaque, ne te trouble pas. Pour te garantir des flèches, lève ton épaulière devant ton front. Fais bien joindre [les diverses parties de] ton armure afin de ne pas laisser d'intervalle ouvert [entre elles]. Ne te tourne pas de côté et d'autre, et ne laisse pas apercevoir ton dos. Ne regarde pas en l'air lorsque tu galopes, tu serais atteint d'une flèche sous le casque ; et ne baisse pas la tête, tu serais frappé à la nuque. Sois avisé, » lui dit-il. Pour préserver Kojirō de la pointe des flèches, Naozane étend l'épaulière de son armure au-dessus de sa

---

(1) Expression fréquente pour indiquer que des cavaliers sont rangés sur une seule ligne.

(2) *Hyōei no suke* 兵衛佐, l'un des officiers de la garde du palais ; c'était un des titres officiels de Yoritomo.

tête et le cache; mais Naoie, pour protéger son père, passe devant lui et lui fait un bouclier. Admirable affection paternelle et filiale en ces cœurs valeureux!

Ainsi ils ont chargé et tenté une attaque. Cependant la nuit est encore profonde; la porte du fort ne s'est pas ouverte; leurs compagnons ne les ont pas encore rejoints. « Mourir pour mourir, pensent-ils, quelles que soient les circonstances, la mort est la même sans doute; pourtant mourir dans l'ombre et sans témoins, ce serait en perdre la gloire. » Et ils attendent le lever du jour, impatients de sa lenteur.

L'auteur nous ramène en arrière. Sur la route d'Ichi-no-tani, Narita, rejoint par Hirayama dont le cheval est plus vite que le sien, essaie de l'égarer par de fausses indications pour s'assurer la gloire de la première attaque, gloire qu'ils ignorent tous deux leur avoir été ravie par les Kumagai. Mais Hirayama évente la ruse et repart à toute vitesse. Sur la plage il trouve les Kumagai, et tous sont bientôt rejoints par Narita accompagné de deux suivants. Ils ôtent leurs casques et se reposent en attendant le jour.

Tous sont rangés sur le bord du rivage et lavent les pieds de leurs chevaux dans les vagues blanchissantes qui se pressent sur la plage. Ils écoutent les bruits [de l'intérieur] du fort. Sur les *yagura* on fait de la musique, on joue du *gigaku* (1), les instruments résonnent, les cœurs goûtent la paix. La nuit est avancée maintenant; aux chemins de la montagne le vent s'est tu; sur la mer les flots sont calmes; appuyés sur leurs arcs, les assaillants écoutent. Kumagai est ému: « En vérité, dit-il, voilà qui est d'un grand pays (2)! Au jardin de la guerre on ne dispute pas de la victoire en musique, en récitation de poésies, en élégance de chants. Jamais on n'a entendu dire que semblable chose se soit produite dans notre pays. Ah! vraiment! quelle profondeur de sentiments et quelle délicatesse de cœur chez ces jeunes seigneurs et gens de la capitale! En ces temps si troublés, quel charme n'est-ce pas d'exécuter ces morceaux du chant du dragon et du cri du phénix (3), de se donner le plaisir des poésies et de la musique? Et quelle tristesse n'est-ce pas que nous autres, nés barbares au cœur mauvais, qui si longue que soit notre vie, ne dépouillons jamais l'armure et avons toujours à la main l'arc et les flèches, nous aiguisions contre de pareilles gens nos sabres de bataille? » Et parlant ainsi, ses yeux étaient pleins de larmes et pitoyables. Cependant la nuit peu à peu s'éclairait.

---

(1) 伎樂, ancienne musique chinoise importée au Japon.

(2) Il faut probablement voir dans ces mots assez obscurs une allusion à quelque fait de l'histoire de Chine.

(3) *Ryūgin hōmei* 龍吟鳳鳴. Ces expressions, bien que l'une d'entre elles semble avoir été le titre d'un morceau de *gigaku*, ne sont vraisemblablement ici que des métaphores.

Les Heike ouvrent la porte du fort; combat entre les *samurai* des Minamoto et des Taira.

Hirayama dit alors à Kumagai : « Voyez l'aménagement de ce fort : dans des *yagura* à deux étages sont répartis des *samurai* des Heike, des soldats de divers pays ; le long des hauteurs s'alignent les bâtiments couverts où demeurent les généraux ; dans la mer, des pierres ont été entassées, des vaisseaux échoués, et au-dessus on a élevé des *yagura*. Devant la porte du fort on a dressé plusieurs rangs de palissades. Il sera vraiment impossible d'y pénétrer si on ne les écarte pas. Que faire ? »

Pendant ce temps à l'intérieur du fort les soldats tiennent conseil. « Ces Kumagai qui se nomment et demandent à grand bruit le combat, il serait indigne, en gardant ces retranchements, de les laisser échapper. D'ailleurs ils ne sont pas en force, trois cavaliers seulement, et aucune troupe ne les suit en seconde ligne. A la vérité, dans les pays de l'Est ce sont eux qui jouissent du plus grand renom ; mais comment laisser aller indemnes des gens qui se disent les premiers guerriers du Japon ? Allons, seigneurs, prenons vivants ces Kumagai, père et fils, et nous les présenterons au seigneur ministre (1). » Dans cette intention, Etchū no Jirōbyōei no jō (2) Moritsugu, Kazusa no Gorōbyōei Tadamitsu, Aku no Shichibyōei Kagekiyo, Hida no Saburōzaemon Kagetsune, Gotōnai no Sadatsune et d'autres jeunes cavaliers pleins d'ardeur, au nombre de vingt-trois, font écarter les palissades de la porte du fort et, les mors alignés, s'élancent au dehors en poussant de grands cris. A ce moment Hirayama pousse son cheval de la lisière du rivage et accompagné de son suivant, lui deuxième, part au galop en criant : « Voilà comme charge avant tous autres le chef des gardes (3) Hirayama no Sueshige ! » Et il pénètre dans le fort. Tandis que les gens de l'intérieur du fort pensent que, Kumagai fût-il un génie ou un démon, une troupe de plus de vingt hommes réussira bien à le prendre, Hirayama les a croisés et est entré au galop [dans les retranchements] en se nommant. [Ce que voyant] les vingt-trois cavaliers y rentrent aussi à sa suite. Dans le fort on s'imagine que la porte a été forcée par une grande troupe des Genji et on recule. Mais du haut des *yagura* on a tout vu : « Les ennemis ne sont que deux ; ne vous laissez pas troubler à ce point ! » crie-t-on, et on encoche les flèches, on va tirer. Mais les gens du parti sont nombreux ; les ennemis au contraire ne sont que deux et ne restent pas immobiles ; ils passent comme l'éclair. Alors on tend les arcs, puis on les relâche, on les retend, puis on les relâche à nouveau ; les flèches ne peuvent assurer

---

(1) Munemori, chef du clan.

(2) 尉, grade ou titre militaire de peu d'importance.

(3) *Musha-dokoro* 武者所, corps de garde du palais, et titre de l'officier qui le commandait.

leur but. Des *yagura* on ordonne : « Celui qui s'est nommé Hirayama est un *samurai* illustre ayant déjà fait ses preuves sur les champs de bataille ; c'est un digne adversaire. Saisissez-le et jetez-le à bas de son cheval. D'ailleurs ces gens du Bandō (1) parlent beaucoup lorsqu'ils sont à cheval ; mais une fois saisis dans la lutte, ce n'est pas grand'chose. Chargez-le tous ensemble, seigneurs, chargez-le tous ensemble ! » Ainsi on les excite du sommet des *yagura* des deux côtés [de la porte] ; mais les chevaux que montent les *samurai* des Heike ont été secoués par la mer ; durant de longs jours ils ont été très peu soignés et on n'a pu les monter. Œil-rayé (2), le cheval de Hirayama, pousse d'ardents hennissements ; de très grande taille, il semble un éléphant furieux ; sans arrêt il galope tantôt à droite tantôt à gauche. [Les Heike] s'occupent à se garer de ses atteintes et sont hésitants ; ils ne songent plus en aucune façon à attaquer avec ensemble.

Les Kumagai, père et fils, qui observaient les derrières des vingt-trois cavaliers, chargent en poussant de grands cris. Les vingt-trois cavaliers qui tenaient Hirayama vers l'intérieur [du fort], se retournent et font face aux Kumagai. Hirayama poussant un cri les attaque à son tour. Les vingt-trois cavaliers laissant les Kumagai vers l'extérieur, se retournent et font face à Hirayama. Les Kumagai attaquent avec de nouveaux cris. Trois fois, quatre fois ils tournent et virevoltent, mais d'aucun côté ils n'engagent la lutte corps à corps. Ils parviennent seulement à placer les cinq cavaliers ennemis vers l'extérieur et à leur barrer l'accès [vers l'intérieur du fort]. Kumagai voulant permettre à Hirayama de se reposer, lui dit : « Reprenez haleine un instant, seigneur ! » Et le père et le fils se plaçant devant lui combattent avec fureur. Des *yagura* de gauche et de droite les flèches tombent sur eux comme les traits de la pluie ; mais elles ne frappent que leurs armures et ne les atteignent pas de dos ; ne trouvant aucun endroit découvert, elles ne leur font aucune blessure.

Etchū no Jirōbyōei no jō Moritsugu est en fort bel appareil. Sur un *hitatare* (3) à fond bleu floconneux (4), il a revêtu une armure attachée de cordons rouges, et porte un casque à étoiles blanches ; il monte un cheval gris-pommelé. Il s'avance, s'approche de Kumagai et semble vouloir lutter

(1) 坂東, nom donné aux régions au-delà, « à l'Est de la colline » d'Ashigara 足柄 en Sagami, où était établie une barrière, *seki* 關, des plus importantes.

(2) Cette expression ne traduit qu'approximativement *me-kasuge* 目粕毛. *Kasuge* se dit des chevaux dont la robe grise est parsemée de poils blancs. Ce nom avait été donné au cheval de Hirayama parce qu'il avait une tache de cette nature autour de l'œil gauche.

(3) Cf. supra, p. 5, n. 3.

(4) *Murago* 村紺 ou mieux 叢濃, genre de teinture dans lequel la couleur est irrégulièrement répartie ; certains endroits sont foncés, d'autres clairs, et ces teintes extrêmes sont réunies par des gradations plus ou moins rapides.

corps à corps. Mais les deux Kumagai, les dents écrasant la lèvre inférieure, sont en garde et le surveillent avec attention. On sent à leur attitude que s'il attaque le père, Naoie se jettera sur lui, s'il attaque le fils, Naozane tombera sur lui ; la résolution de ne pas reculer d'un pas [se lit] sur leurs visages. Se sent-il incapable de leur tenir tête ? Moritsugu s'éloigne à quelque distance en disant : « Ce n'est que dans une rencontre avec un grand général que je veux risquer ma vie. Il ne m'est pas possible de lutter avec vous autres ». Kumagai, enorgueilli de cette victoire [1], s'écrie : « Voilà qui est indigne, Moritsugu ! Est-ce donc par peur de Naozane que tu ne veux pas lutter avec lui ? ou est-ce par orgueil que tu dis vouloir lutter avec un grand général ? Allons, viens donc te mesurer avec Naozane et apprendre ce que peut le bras d'un soldat des Genji ! » Mais c'est en vain ; Moritsugu, affectant l'indifférence, se retire finalement sans combattre.

Sans doute Aku no Shichibyōei Kagekiyo a pensé qu'il était mal de la part de Moritsugu de n'avoir pas combattu. Laissant Jirōbyōei à sa droite et venant de la direction du rivage, il s'élance avec de grands cris pour lutter avec Kumagai. Naozane et son fils, les yeux fixés sur Kagekiyo, s'avancent vers lui, et leur aspect est celui de gens capables de manger des démons passés dans le vinaigre [2]. Mais au moment où la lutte va s'engager, Jirōbyōei s'écrie : « Holà, seigneur Shichirōbyōei [3] ! il ne manque pas de grandes choses à faire pour le service de l'empereur ! Il n'y a aucun avantage à risquer votre vie dans une rencontre avec d'aussi dégoutants lépreux. Arrêtez ! à quoi cela servirait-il ? à quoi cela servirait-il ? » Ainsi retenu, Aku no Shichibyōei qui, bien que parti tout exprès [pour se battre], songeait au moyen qui lui permettrait de s'arrêter, s'arrête en effet et n'engage pas la lutte. Quant au reste des vingt-trois cavaliers, tous mènent grand bruit de voix, mais aucun ne s'approche de Kumagai ni de Hirayama.

Naozane et Sueshige, tous deux du pays de Musashi, se nomment les premiers guerriers du Japon, et chacun d'eux est capable de tenir tête à mille hommes. Ils montent des chevaux d'une valeur extraordinaire ; on les croit ici, ils sont déjà là-bas ; on les croit là-bas, les voilà ici. Il n'y a à galoper çà et là que deux ou trois chevaux ; on croit en voir quarante ou cinquante se croiser dans leur course. Incapables de lutter corps à corps, les soldats des Heike tirent sur les chevaux. Celui de Kumagai est atteint à la cuisse ; il se cabre et

---

(1) *Katsu ni notte*, sens douteux.

(2) Il est d'usage de faire macérer dans le vinaigre les mets coriaces ; et la chair de démon est évidemment de ce nombre. Les démons sont mangeurs d'hommes ; le mangeur de démons sera de ce chef un être fort supérieur à l'ordinaire humanité : aussi cette épithète est-elle donnée aux héros et aux guerriers puissants. Les mangeurs de démons peuvent se comparer à nos tueurs de géants.

(3) Légère modification de la forme ordinaire : Shichibyōei.

bondit furieux ; aussitôt [le cavalier] dégage sa jambe et descend. « Chargez-le tous ensemble ! » crie-t-on ; mais personne ne s'élance sur lui. Kojirō voyant la flèche fichée dans le [corps du] cheval de son père, croit que l'instant suprême est arrivé, et charge en désespéré jusqu'à la seconde ligne de boucliers. « Voici Kumagai no Kojirō Naoie, crie-t-il ; j'ai seize ans, et c'est aujourd'hui ma première bataille. Venez lutter, vous autres ; vous tous, attaquez-moi ! » Mais les soldats des Heike se disent : « Ce petit renard ressemble merveilleusement à son père, et lui non plus n'a peur de rien. A l'entendre, il prétend avoir seize ans, et en vérité il doit avoir cet âge. Ne le laissez pas échapper ! » Et ils le criblent de flèches. Atteint au coude, il recule. Kumagai voyant Kojirō blessé, se précipite pour examiner [la blessure]. Naoie s'adressant à son père : « Veuillez arracher cette flèche, » dit-il. Mais Kumagai lui jette : « Ce n'est pas là une blessure [sérieuse] ; supporte cela un instant ; je n'ai pas le temps. » Et poussant un cri, il charge et engage la lutte.

Lorsque l'armée était montée à la capitale pour en chasser les Heike, le seigneur de Kamakura avait pris cette décision à son quartier général [1] : « Les [adolescents de] quinze ou seize ans sont trop jeunes ; ceux de dix-sept ans et au-dessus [seuls] monteront à la capitale. » Kojirō avait seize ans : « Si je dis ce qu'il en est, pensa-t-il, la permission me sera refusée ; je dirai que j'ai dix-sept ans, et de la sorte je pourrai accompagner mon père. » Et il le dit ainsi à Kamakura. Son père, songeant qu'il lui serait un aide et souhaitant lui apprendre la guerre, affirma de même qu'il avait dix-sept ans, et ainsi l'emmena avec lui jusqu'aux pays de l'Ouest. Mais à Ichi-no-tani, se laissant aller à [l'impulsion de] la vérité, [Naoie] se déclara âgé de seize ans.

Hirayama s'est reposé un instant et a laissé reprendre haleine à son cheval. Voyant Kumagai descendu de son cheval atteint d'une flèche et Kojirō blessé, il s'élance au combat à leur place. Soudain son porte-étendard qui portait une cuirasse à cordons noirs et un casque à trois plaques [2], est frappé d'une flèche et tombe à la renverse en bas de son cheval. [Hirayama] furieux, sans même regarder les autres, joint celui des ennemis qui a tué son porte-étendard, le saisit à bras le corps et sur son cheval même lui tranche la tête. Puis la tenant à la main : « Le chef des gardes Hirayama no Sueshige, capable à lui seul de tenir tête à mille soldats, sort après avoir fourni la première attaque et pris la tête d'un ennemi. Voyez, seigneurs, ce dont un brave est capable. Que celui d'entre vous qui croit pouvoir lutter avec moi vienne combattre ! » Il dit et sort du fort ; il paraît en vérité redoutable. C'est là ce qu'on appela les deux charges de Hirayama.

---

(1) *Samurai-dokoro* 侍所, sorte de bureau centralisant les affaires militaires.

(2) *Sammai-kabuto* 三枚兜, casque dont le couvre-nuque était formé de trois bandes de métal ; lorsqu'il y en avait cinq, le casque prenait le nom de *gomai-kabuto*.

Les soldats des Heike auraient pu aisément écraser le seul Hirayama ; mais inquiets de sentir les Kumagai derrière [lui], ils le laissèrent échapper. Plus tard, dans le Kwantō, il y eut contestation au sujet de la priorité de l'attaque. Kumagai avait le premier attaqué la porte du fort, Hirayama avait le premier pénétré dans l'intérieur, et de plus, pris la tête d'un ennemi ; chacun de son côté prétendait à la priorité ; elle fut décidée en faveur de Hirayama.

Ensuite ce fut Narita no Gorō qui, lui troisième, attaqua, fournit un combat et se retira. Après lui, plus de cinquante cavaliers arrivent au galop, le drapeau blanc levé (1). « Qui êtes-vous ? » interroge Kumagai ; ils se nomment : « Le vice-*hōgwan* (2) Murakami no Jirō Motokuni du pays de Shinano », et combattent un instant. Et sur leurs traces, les drapeaux blancs levés, voici parmi les grandes maisons, Chichibu, Ashikaga, Miura, Kamakura, Takeda, Yoshida, et parmi les partisans, les corps d'Ozawa, de Yokoyama, de Kodama et les gens d'Inomata, de Noyo, de Yamaguchi, accourant à l'envi. Dix, vingt, cent, deux cents cavaliers se succèdent, se remplacent, combattent en criant : « Nous ne cèderons pas ! nous ne reculerons pas ! » Mais ce fort est le premier d'entre ceux des pays de l'Ouest. Il n'y a nulle apparence qu'il doive tomber. Drapeaux rouges et drapeaux blancs se mêlent et flottent ensemble au vent ; et la beauté [de ce spectable] est celle de la montagne Tatsuta à la fin de l'automne, lorsque de blancs nuages s'y posent sur le feuillage des érables, ou celle de la capitale fleurie lorsque les pruniers, les cerisiers, les pêchers s'y épanouissent confondus. Le fracas des cris et des clameurs fait retentir la montagne ; le grondement du galop des chevaux qui se croisent en tous sens est pareil à celui du tonnerre ; les éclats que jettent les sabres et les hallebardes semblent des éclairs. Les uns tombent en luttant corps à corps ; d'autres meurent frappés par les flèches ; d'autres succombent s'étant mutuellement transpercés ; d'autres encore se retirent chargés de blessures. Ni les Genji, ni les Heiji ne se donnent de relâche. Des Minamoto et des Taira beaucoup succombèrent en ce lieu.

Kagetaka et Kagetoki pénètrent dans le fort ; belles poésies de Kagetoki.

Pendant ce temps, le général commandant [les Minamoto] du côté du front principal, le Kama no on Zōshi (3), se tenant sur la ligne d'arrière, donne cet ordre aux jeunes gens de Musashi et de Sagami : « Ne laissez pas l'ennemi

---

(1) Le drapeau levé et déployé était un signe d'attaque ; enroulé, il donnait le signal de la retraite.

(2) *Hōgwan* ou *hangwan* 判官, titre de l'une des principales fonctions judiciaires des tribunaux du palais impérial. Le titre de *hōgwan* était alors porté par Yoshitsune.

(3) 蒲御曹司, titre donné à Noriyori, parce qu'il était né dans la résidence de Gamau 蒲生, province d'Ōmi. On l'appelle aussi pour la même raison Kama no kwanja 蒲冠者. *Zōshi* est une appellation des jeunes gens de grande famille.

reprendre haleine ! Attaquez ! Chargez ! » Aussitôt trois cents, cinq cents cavaliers s'élancent au combat en poussant de grands cris ; ils se succèdent, se remplacent les uns les autres. Spectacle effrayant ! Tel dut paraître le combat d'Indra et des Asuras. Ceux qui ont pris la tête d'un ennemi se montrent à la porte d'un air glorieux ; ceux dont le seigneur ou un parent a été tué se retirent en versant des larmes ; d'autres dont le cheval a été tué reviennent à pied ; ceux qui ont reçu quelque blessure se retirent soutenus par d'autres. Au moment de l'attaque, on s'est élancé en déployant les étendards haut levés et en criant son nom ; lorsqu'on doit reculer, ces étendards on les enroule.

Kajiwara no Heizō Kagetoki et son second fils Heiji Kagetaka s'avancent en première ligne pour forcer [les retranchements]. Le général en chef s'écrie : « C'est là que se trouve la plus forte des portes. Dans les *yagura* élevés qui la dominent sont rassemblés des soldats d'élite de Shikoku et de Kyūshū. Ne commettez pas de folie ! Imbriquez les boucliers (¹), et revêtez les chevaux de cuirasses. Vous êtes en trop petit nombre ; cela tournera mal. Il faut attendre les grandes forces de seconde ligne et attaquer avec elles. » Des hommes reçoivent [ces paroles] et les transmettent : « Voici l'ordre du général en chef : attendez le gros de l'armée pour attaquer. » Mais Kajiwara tourne la tête et les regardant fixement :

L'arc d'*azusa* (²)
Que tiennent en leurs mains
Les guerriers,
Une fois tendu, comment des hommes
Reviendraient-ils sur leurs pas (³) ?

Il dit cette poésie, et s'élançant jusqu'auprès de la porte du fort, il combat avec fureur. A cette vue, partisans et [seigneurs de] grandes maisons au nombre de plus de trois mille cavaliers, tous, les mors alignés, se précipitent au combat se disputant la première place. La multitude des drapeaux blancs

---

(¹) Il semble probable qu'il s'agit ici des larges boucliers de bois ou de bambou, montés sur roues, que les lignes des assaillants poussaient devant elles. Ces boucliers pouvaient être écartés les uns des autres de manière à permettre de tirer par les jours ainsi ouverts, ou serrés ou même imbriqués de façon à former un abri continu contre les flèches. S'il s'agissait des boucliers à main dont il sera question plus loin, l'expression ne pourrait s'entendre que dans le sens d'une manœuvre analogue à la « tortue », manœuvre qui ne paraît pas avoir été connue des anciens Japonais.

(²) 梓, catalpa, bois dont étaient faits les meilleurs arcs et dont, pour cette raison, le nom est très souvent joint à celui de l'arc en poésie.

(³) Le sens de cette poésie repose sur un jeu de mots difficilement traduisible, et qu'on peut expliquer ainsi : la corde de l'arc une fois tendue ne peut pas ne pas revenir à sa position première, et ainsi la flèche part sans que rien puisse l'arrêter ; la charge lancée, elle se doit d'atteindre son but ; mais au contraire de l'arc, elle ne le peut qu'en ne revenant pas en arrière.

est innombrable ; haut levés en l'air, ils semblent de blancs hérons alignant leurs ailes dans le ciel bleu. Des *yagura* élevés les Heike tirent sans relâche et leurs flèches forment une muraille. Le fort est d'une solidité à toute épreuve. L'entrée principale est établie au bois d'Ikuta ; sur trois faces on a creusé des fossés et du côté de l'Est un pont volant est jeté ; des palissades sont plantées sur plusieurs rangs ; depuis le pied des montagnes au Nord jusqu'au bord de la mer au Sud, une haie de boucliers est dressée, dans laquelle sont pratiquées des meurtrières. Une seule porte s'y ouvre.

Il semble bien impossible de pénétrer dans ce fort. Cependant deux frères, Kawara no Tarō Takanao et Jirō Morinao, des partisans du pays de Musashi, arrivent au galop, sautent à bas de leurs chevaux, chaussent des souliers de paille et se précipitent vers la porte. « A nous la première attaque d'aujourd'hui ! » s'écrient-ils en se nommant, et grimpant sur les palissades, ils les franchissent et pénètrent dans le fort. Mais Manabe no Gorō Sukemitsu, homme du pays de Sanuki, archer habile et renommé entre les soldats d'élite, a été choisi spécialement pour être placé à la porte. Apparaissant soudain, il tend son arc à fond, le tient un instant immobile, et la flèche qu'il lance atteint Kawara no Tarō au défaut des tassettes du côté gauche. Celui-ci se courbe en deux en se soutenant sur son arc ; son frère Jirō accourt auprès de lui, le prend sur son épaule et se retire. Mais Sukemitsu lui décoche sa seconde flèche dans les os du flanc ; elle traverse la cuirasse et pénètre profondément. Les deux frères se rangent l'un à côté de l'autre au pied de la palissade, le sabre à la main. A cette vue, les gens de Manabe sortent en hâte de dessous le *yagura* et se jettent sur eux. Blessés tous deux, ils ne peuvent lutter sérieusement, et leurs têtes sont prises. Par la vaillance de leur cœur ils ne se croyaient pas inférieurs à Kumagai et à Hirayama ; mais ils avaient atteint la limite de leur destinée, et ils furent frappés, hélas ! sans avoir pris [la tête d'] un seul ennemi.

Parmi les partisans d'Inomata du même pays, Fujita no Saburōdayu Yukiyasu voulut après eux franchir la palissade ; mais lui aussi, atteint d'une flèche décochée par Sukemitsu, l'arc tendu et immobile, fut tué en ce lieu. Là était aussi Edo no Shirō, fils de la sœur cadette de Fujita ; cette année même il atteignait dix-sept ans. A la suite [de son oncle] il s'élance dans [le fort] ; mais tandis qu'il combat avec fureur, il est atteint d'une flèche au milieu de la cuirasse ; ses forces l'abandonnent et il est tué de la main de Sakurama no Gekidayu Yoshitsura, neveu d'Awa no Mimbudayū Nariyoshi. Là aussi fut frappé Hitomi no Shirō. Lorsque furent distribuées les récompenses, les enfants de Kawara no Tarō et ceux de Fujita no Yukiyasu reçurent le territoire d'Ikuta pour en faire le lieu de la sépulture [de leurs pères]. Aujourd'hui encore, en avant du *torii* qui précède le temple de ce lieu, se dresse un stūpa ; c'est, dit-on, le monument élevé pour leur salut.

Manabe no Gorō descendant du *yagura*, enfile les têtes des deux frères Kawara sur un épieu, puis remonte au-dessus de la porte et les élevant en l'air : « Regardez bien ceci, seigneurs des Genji ! Je traiterai de même tout ennemi

qui avancera! Allons, suivez-les! suivez-les! » crie-t-il, et il les invite. Kajiwara l'entend : « Regrettons la perte de ces gens. C'est parce qu'il n'y eut personne à les suivre que ces deux frères ont été tués, » dit-il, et il marche à l'attaque avec plus de cinq cents cavaliers. Il prend quarante à cinquante hommes de pied (1), leur fait revêtir des *haramaki* (2), les arme de boucliers à main, et les excitant par ses cris, leur fait arracher la palissade. Un guerrier revêtu de l'armure a été tué et est [étendu] là. On le regarde; c'est Fujita no Kosaburō-dayu Yukiyasu. « Ah! quel malheur! dit [Kajiwara]; ne laissez pas les ennemis prendre sa tête; cachez-le! » On creuse le sable, on l'enterre. Plus tard on dit ce qu'il en était, et son fils et ses gens l'exhumèrent et le déposèrent au territoire d'Ikuta.

Pour empêcher [les assaillants] d'arracher les palissades, des *yagura* on tire sur eux et les flèches forment une muraille; mais afin de permettre de les arracher, les assaillants tirent à coups pressés sur les *yagura*. Ce fut vraiment là le combat terrible d'Indra faisant pleuvoir des glaives du sommet du Sumeru, et des Asuras faisant voler leurs flèches depuis l'océan. Les flèches des deux partis se croisant dans leur course semblent des nuées d'oiseaux volant en tous sens. Pendant ce temps (3) les hommes de pied arrachent un [pieu], deux [pieux], et bientôt la palissade tout entière est abattue et enlevée. Kajiwara alors : « A présent l'arène est libre; attaquez, vous autres! » s'écrie-t-il; et suivi de son fils Genda (4) et de plus de cinq cents cavaliers, il pénètre dans [le fort] en poussant de grands cris. Sur ce front se trouvaient le nouveau *chūnagon* (5), lieutenant-général du premier degré du troisième rang, commandant en chef, et son fils. Voyant les ennemis entrer à flots pressés, il lance contre eux plus de deux mille cavaliers, qui enveloppent de toutes parts les cinq cents de Kajiwara. Aux cris de : « Qu'il n'en reste pas! n'en laissez pas échapper! » un moment la bataille est ardente; aucun [des deux partis] ne cède. Cependant Kajiwara n'est pas en force; il recule et finalement sort du fort.

« Où est Genda? » demande-t-il. On lui répond : « Séparé de ses compagnons, il a été entouré par les ennemis. » — « Hélas! quelle inquiétude! Aurait-il été tué? Comment Kagetoki pourrait-il vivre si Kagesue est mort en combattant? » Il dit, et suivi de plus de deux cents cavaliers, il charge la foule des Heike, la disperse et rentre dans [le fort] en criant : « Je suis Kajiwara no

(1) *Ashigaru* 足輕, littéralement « pieds légers », hommes de rang inférieur, armés légèrement et ne combattant ou ne servant qu'à pied.

(2) 腹巻, littéralement « tour de ventre », cotte de cuir sans manches, soutenue par des bretelles, ne protégeant que la poitrine et le ventre; les hommes d'armes la portaient parfois sous l'armure; les *ashigaru* revêtaient aussi quelquefois le *hara-ate* 腹當, qui ne différait du précédent que parce qu'il était renforcé de plaques de métal.

(3) Nous adoptons ici le texte de l'édition du *Shiseki shūran*, *kakarikeredomo*, qui nous semble meilleur que le *kakerikeredomo* des autres éditions.

(4) Genda Kagesue 源太景季, fils aîné de Kagetoki.

(5) Titre de Taira no Tomomori 平知盛, le meilleur général de son parti.

Heizō Kagetoki, le dernier descendant de Kamakura no Gongorōbei Kagemasa, homme du pays de Sagami. Ce Kagemasa, au temps de la guerre d'Ōshū (1), eut l'œil droit percé d'une flèche par un des gens du seigneur Hachiman; sans même arracher celle-ci, il tira à son tour rendant coup pour coup et tua son ennemi. C'est ainsi qu'il rendit son nom illustre auprès des générations à venir. Je suis son dernier descendant, et capable à moi seul de tenir tête à mille soldats. Je rentre ici inquiet du sort de mon fils Kagesue. Généraux ou *samurai*, que ceux qui se croient capables de lutter avec moi, viennent combattre! qu'ils viennent combattre! » Et en se nommant ainsi, les mors alignés, il pénètre dans [le fort]. Son nom a-t-il vraiment jeté l'effroi? On s'écarte à gauche et à droite. « Cherchez Genda! » crie-t-il en poussant l'attaque. Il l'aperçoit: Kagesue n'a pas succombé encore. Il a d'abord lutté à coup de flèches avec les gens de Kikuchi; puis ils ont tiré leurs sabres et se sont nommés: « Seigneur, qui êtes-vous? » — « Je suis Kikuchi no Saburō Takamochi. Vous-même, seigneur, qui êtes-vous? » — « Je suis Kajiwara no Genda Kagesue. » Et s'étant ainsi dit leurs noms, ils se sont porté les premiers coups. L'un a fait tomber le casque de Genda qui combat, les cheveux à l'enfant (2), entouré par plus de trente cavaliers. Soudain il se jette tout contre Kikuchi no Saburō, le saisit à bras le corps et tous deux tombent l'un sur l'autre auprès de leurs chevaux. [Genda] prend la tête de Kikuchi, la pique à la pointe de son sabre et remonte à cheval. A ce moment, il est rejoint par son père Kajiwara. Heizō Kagetoki place Genda derrière lui et s'avance, lui faisant un bouclier contre les flèches et combattant pour le protéger. Tandis qu'il combat ainsi, tantôt attaquant, tantôt repoussant [l'ennemi], il lui fait revêtir une nouvelle cuirasse et le fait reposer un instant. A la porte du fort, ils rencontrent les Manabe, Shirō et Gorō, qui se nomment: Shirō est tué de la main de Kajiwara, et Gorō blessé se retire. Les soldats des Heike combattent, se succédant, se remplaçant les uns les autres; mais Kagetoki rendu plus fort et plus impétueux par la joie de [voir] Genda vivant, frappe de taille et d'écharpe, et enfin le père et le fils qui a repris haleine, sortent ensemble du fort. C'est là ce qu'on appela les deux charges de Kajiwara au bois d'Ikuta.

La poésie et la musique étaient les distractions des seigneurs de la cour et des empereurs retirés; mais les barbares de l'Est, que pouvaient-ils connaître de la langue de Shikishima et de Naniwazu (3)? Pourtant Kajiwara, tout en étant éminent entre tous par sa vaillance, était aussi un délicat en littérature.

---

(1) Campagne de Minamoto no Yoshiie contre les Kiyowara de la province de Mutsu.

(2) *Ō-warawa* 大童, coiffure des jeunes enfants qui portaient autrefois les cheveux longs et tombants. Ici, et dans nombre de cas, cette expression signifie: la tête découverte et les cheveux au vent.

(3) Shikishima, ancien nom poétique du Japon. Naniwazu, titre d'une ancienne poésie très célèbre. La « langue de Shikishima et de Naniwazu » signifie ici la littérature, et plus spécialement la poésie.

[Cassant] une branche de prunier chargée de fleurs épanouies, il la plante dans son carquois. Aux mouvements du combat, les fleurs s'effeuillent, mais le parfum en reste à ses épaulières. Et cette ancienne poésie :

La brise qui souffle,
Pourquoi la redouter,
Fleurs de prunier ?
C'est à l'heure où vous tombez
Que votre parfum est le plus doux.

revient à la pensée des jeunes seigneurs des Heike, et tous remplis d'admiration s'écrient : « Ah ! le carquois fleuri ! Que c'est délicat ! que c'est gracieux (1) ! »

L'auteur interrompt ici le récit de la bataille pour rapporter quelques traits d'esprit poétiques de Kagetoki et les circonstances dans lesquelles ils se produisirent. Puis il continue ainsi :

Cette branche de prunier qu'il avait ainsi plantée dans son carquois pendant le combat, et dont l'aspect était chose bien inattendue sur un champ de bataille, semblait un présage des temps ; car ses fleurs cueillies par la main d'un Genji répandaient leur parfum dans le camp des Heike.

Par groupes de cent, de deux cents cavaliers, les soldats des pays de l'Est se pressent, se remplacent les uns les autres, combattant à l'envi. Là furent tués en grand nombre des soldats des Minamoto et des Taira. Mais ni la porte orientale, ni la porte occidentale du fort ne semblent devoir tomber, quand même toute l'armée y succomberait.

Yoshitsune descend du Hiyodori-goe.

A l'aube de ce même jour, le sept, Kurō Yoshitsune, poussant sa première ligne sur le Washi-no-o, marche sur le Hiyodori-goe en arrière d'Ichi-no-tani. On était alors au commencement du second mois. Dépouillant leur vêtement de brume, les cimes des montagnes se teintaient de verdure ; çà et là y flottaient des nuages blancs qu'on aurait crus des fleurs épanouies. [Les soldats] ne sont pas accoutumés à ces chemins de montagne ; ignorant le point précis vers lequel ils marchent, ils s'abandonnent au pas de leurs chevaux et ne songent qu'à aller de l'avant. Il règne encore une demi-obscurité, et le chemin est glissant. Mais l'heure de l'engagement est fixée ; on ne peut attendre le lever du jour. On descend dans des ravins, on gravit des hauteurs qui se succèdent

(1) Ce fait, bien que n'étant pas mentionné par la recension ordinaire du *Heike monogatari*, a eu une grande célébrité. Non seulement les diverses formes littéraires s'en sont emparées, mais il est cité même dans des ouvrages purement historiques. La recension de Nagato du *Heike monogatari* l'attribue à Genda, et l'auteur du nō *Ebira* qui le met en scène, a suivi cette tradition.

interminablement. Soudain, au lieu appelé Shino-ga-tani, derrière Ichi-no-tani, on entend le bruit d'une troupe de gens. « Qui êtes-vous ? » demande-t-on en se précipitant de ce côté. Personne ne se nomme, mais des flèches sont décochées en grand nombre. « Ces coquins sont sûrement de la tourbe des soldats des Heike ! Saisissez-les tous et garrottez-les ; qu'on leur coupe la tête et qu'on les offre en sacrifice au dieu de la guerre (1) ! » A cet ordre, les Genji eux aussi se mettent à tirer avec fureur ; et beaucoup de Heike furent tués en ce lieu.

Puis on se remet en marche à travers le Washi-no-o, descendant et montant à la suite du guide, et vers le milieu de l'heure du dragon (2), on achève de gravir le Hiyodori-goe au-dessus d'Ichi-no-tani, et les points appelés Hachi-fuse et Iso-no-michi (3). De là les soldats jettent leurs regards au loin sur la vallée : aux retranchements les boucliers sont alignés et les soldats ont défait les faisceaux de flèches ; en avant c'est la mer, en arrière la montagne, et les vagues et le vent mêlent leurs voix ; à gauche c'est Suma, à droite Akashi, et que la lumière de la lune doit être douce [sur ce paysage] (4) ! Sur le front principal, la bataille semble être en son plein. Le bruit des clameurs et des cris, les sifflements des flèches creuses (5) qui se croisent dans leur vol font s'entrouvrir les montagnes et retentissent dans les ravins. Les drapeaux rouges, les fanions rouges alignés flottent à la brise printanière ; et on imagine à cette vue que tel sera sans doute l'aspect de la terre au kalpa du feu (6).

L'instant favorable est arrivé ; on se dispose à joindre ses forces à [celles] du front principal. Les regards s'abaissent [vers le ravin] ; les sept ou huit *dan* (7) supérieurs ne sont que sable blanc mêlé de petits cailloux. Il semble impossible que les pieds des chevaux y trouvent un point d'appui. A pied comme à cheval, la descente paraît impraticable en cet endroit. Et pourtant on ne saurait demeurer ainsi. [Yoshitsune] donnant à Satō no Saburōbyōei le cheval poil-de-cerf (8) qu'il a chevauché jusqu'alors, monte sur celui qui a nom Tayu et

---

(1) *Gunjin* (ou *ikusa-gami*) *ni matsure* 軍神に祭れ. Ce dieu passait pour résider dans une des étoiles de la Grande-Ourse, nommée *hagun-sei* 破軍星, et peut-être fut-il même identifié à celle-ci. D'après une ancienne coutume assez peu connue, au moment d'entrer en campagne on lui offrait un sacrifice humain ; c'était le *chi-matsuri* 血祭 ; les victimes étaient prises parmi des gens spécialement entretenus dans ce but par quelques grandes familles, et qu'on appelait *chi-matsuri-bōzu*, parce qu'ils se rasaient la tête comme les moines bouddhistes. Cf. *Nihon shakwai jii*, 日本社會事彙, s. v.

(2) Environ 8 heures du matin.

(3) Noms de deux hauteurs qui dominent la plage de Suma.

(4) Le clair de lune sur la baie de Suma jouissait d'une grande réputation.

(5) *Kabura* 鏑, flèches portant un renflement creux en forme de rave, *kabu* ou *kabura*, percé de quelques ouvertures, ordinairement au nombre de trois ; l'air en s'y engouffrant produisait un sifflement aigu.

(6) Une des phases de la destruction du monde d'après la cosmogonie bouddhique.

(7) Le *dan* équivalait à une centaine de mètres environ.

(8) Brun tacheté.

se dirige vers le ravin en existant ses compagnons : « Les sentiers des cerfs sont une arène pour nos chevaux ! Que tout le monde se lance sur la pente ! » Les soldats à l'envi poussent leurs chevaux vers le ravin ; tous sont animés du désir d'être en première ligne. Mais le précipice est effrayant ; ils hésitent et tirent sur les rênes ; les chevaux apeurés reculent ; [les hommes] se regardent les uns les autres ; on n'aperçoit aucun point par où l'on puisse descendre. Le général dit alors : « Nous allons voir comment il est possible de descendre, et nous aurons du même coup un présage [du sort] des Minamoto et des Taira. » La bordure blanche de la selle d'un cheval gris-pommelé, à cause de sa couleur, représente le drapeau blanc et figure les Genji ; et la bordure jaune [1] de la selle d'un cheval brun, à cause de sa couleur, représente le drapeau rouge et figure les Heike. On les lance sur la pente, et à travers les arbres tous les observent. A travers les sept ou huit *dan* supérieurs, qui ne sont que sable blanc mêlé de petits cailloux, ils descendent sans qu'on distingue s'ils roulent ou s'ils tombent, et arrivent sur le roc ; puis du sommet de ce roc, ils recommencent à rouler et s'arrêtent enfin derrière la demeure de Moritoshi, ancien gouverneur d'Etchū. Le cheval des Genji se relève, se secoue et la tête dressée vers le sommet, lance deux hennissements, puis se met à brouter l'herbe et les bambous nains ; le cheval des Heike blessé, reste étendu à terre et incapable de se relever. De l'intérieur du fort on a vu ce [qui se passe] : « Les ennemis vont attaquer ; ils font descendre des chevaux tout sellés ! » crie-t-on, et le trouble se répand partout.

Mais le jeune seigneur [2] s'écrie : « Le présage est favorable aux Genji. Voilà quel sera le sort de l'armée des Heike. Des hommes prêtant attention à ce qu'ils font peuvent se lancer en bas ; il n'y aura pas d'accidents. Descendez ! descendez ! » Pourtant chacun craint de s'élancer et tous hésitent. Alors parmi les branches des arbres se déploient cinquante drapeaux blancs, et [le chef] commande : « Ne passons pas le temps à regarder. Il est bien des façons de guider un cheval pour descendre dans un ravin. Pour bien monter à cheval, quatre choses, dit-on, sont nécessaires, à savoir : le cœur, les rênes, la cravache, les étriers ; mais en réalité c'est par le cœur qu'on monte. Jeunes seigneurs, regardez et imitez-moi. Que la manière dont Yoshitsune manie son cheval vous serve de modèle. » Il dit, et lançant son cheval la tête en bas [dans le précipice] : « Suivez-moi, suivez-moi ! » ordonne-t-il. Et faisant glisser les pieds de derrière de son cheval, il descend et se laisse aller jusqu'en bas.

Les trois mille cavaliers à la suite du général, projetant jusque sur le fort [l'ombre de] trente drapeaux blancs, les mors alignés, tirant et relâchant les rênes, font de même glisser les pieds de derrière [de leurs chevaux], se laissent couler sur la pente et atteignent une plateforme où ils s'arrêtent. De là, ils

(1) Sans doute d'un jaune vif et à reflets rougeâtres.

(2) Yoshitsune.

jettent un regard vers le fond ; un mur de rochers se dresse couvert de mousse, semblable à une lame de sabre recouverte d'herbe. L'aspect en est effrayant, et on le voit se prolonger cent, deux cents pieds. Impossible de descendre ; aucun moyen de remonter ; tous sont torturés d'inquiétude. Mais Sawara no Jūrō Yoshitsura des partisans de Miura s'avance : « Lorsque nous allions à la chasse au faucon en Kai et en Shinano, et que nous levions un lièvre, ou que nous poursuivions un oiseau, pour ne pas nous montrer inférieurs à nos compagnons, nous avons fait des choses qui ne le cèdent pas à celle-ci. Yoshitsura aura l'honneur d'attaquer le premier. » Il dit, et tirant et relâchant les rênes, et s'assurant sur ses étriers tendus, tout seul il se lance en avant et se précipite en bas. A cette vue le jeune seigneur s'écrie : « Ne laissez pas tuer Yoshitsura. Suivez-le tous, suivez-le ! » Et lui-même en donnant cet ordre s'élance en bas à sa suite.

Episode assez long de Hatakeyama qui, doué d'une force herculéenne, se décide à porter lui-même son cheval de peur qu'il ne se blesse dans cette dangereuse descente. Digression avec citation de textes bouddhiques sur le karma des chevaux.

Après lui les trois mille cavaliers, tirant et relâchant les rênes, s'assurant sur leurs étriers tendus, les poings serrés et les yeux fermés, s'abandonnant à leurs chevaux et se suivant les uns les autres, aucun ne voulant paraître inférieur à ses compagnons, se précipitent en bas. Ce fut sans doute par une protection spéciale du grand bodhisattva Hachiman [1], pourtant il est vraiment merveilleux qu'il n'y eut alors de perte ni en hommes, ni en chevaux.

A peine a-t-on atteint le sol, trente drapeaux sont déployés, les trois mille cavaliers poussent en même temps le cri de guerre, et l'écho de la montagne leur répond avec un bruit effrayant. Ils pénètrent au hasard dans le fort des Heike, galopant en avant, en travers, en pattes d'araignée [2], en croix, et combattent en poussant des clameurs. Dans le fort, on ne s'occupait que de défendre les portes de l'Est et de l'Ouest ; on ne songeait pas que les ennemis pussent attaquer du côté de ces effrayants rochers. [Beaucoup] se reposaient, pensant reprendre la lutte lorsqu'une des portes, à gauche ou à droite, faiblirait ; ils avaient quitté leurs cuirasses et leurs armures, ne gardant qu'une protection légère. Soudain l'attaque se produit, le cri de guerre retentit. Ils n'ont pas le temps de saisir leurs arcs et leurs flèches, ni de monter à cheval. Affolés, éperdus, leurs compagnons mêmes leur semblent des ennemis. Et si quelques-uns réussissent à sauter sur leurs chevaux, à encocher une flèche, c'est entre eux qu'ils tuent et sont tués, [qu'ils luttent] roulant les uns sur les autres, tantôt dessus, tantôt dessous. Ni leur foie ni leur cœur ne sont plus à eux ; ils ont perdu toute notion. Leur désordre et leur confusion sont pareils à ceux de petits poissons

(1) Hachiman, nom donné à l'empereur Ōjin, divinisé comme dieu de la guerre, et patron de la famille Minamoto. Le Ryōbu-shintō en fit le *gongen* 權現, manifestation particulière au Japon, d'un bodhisattva.

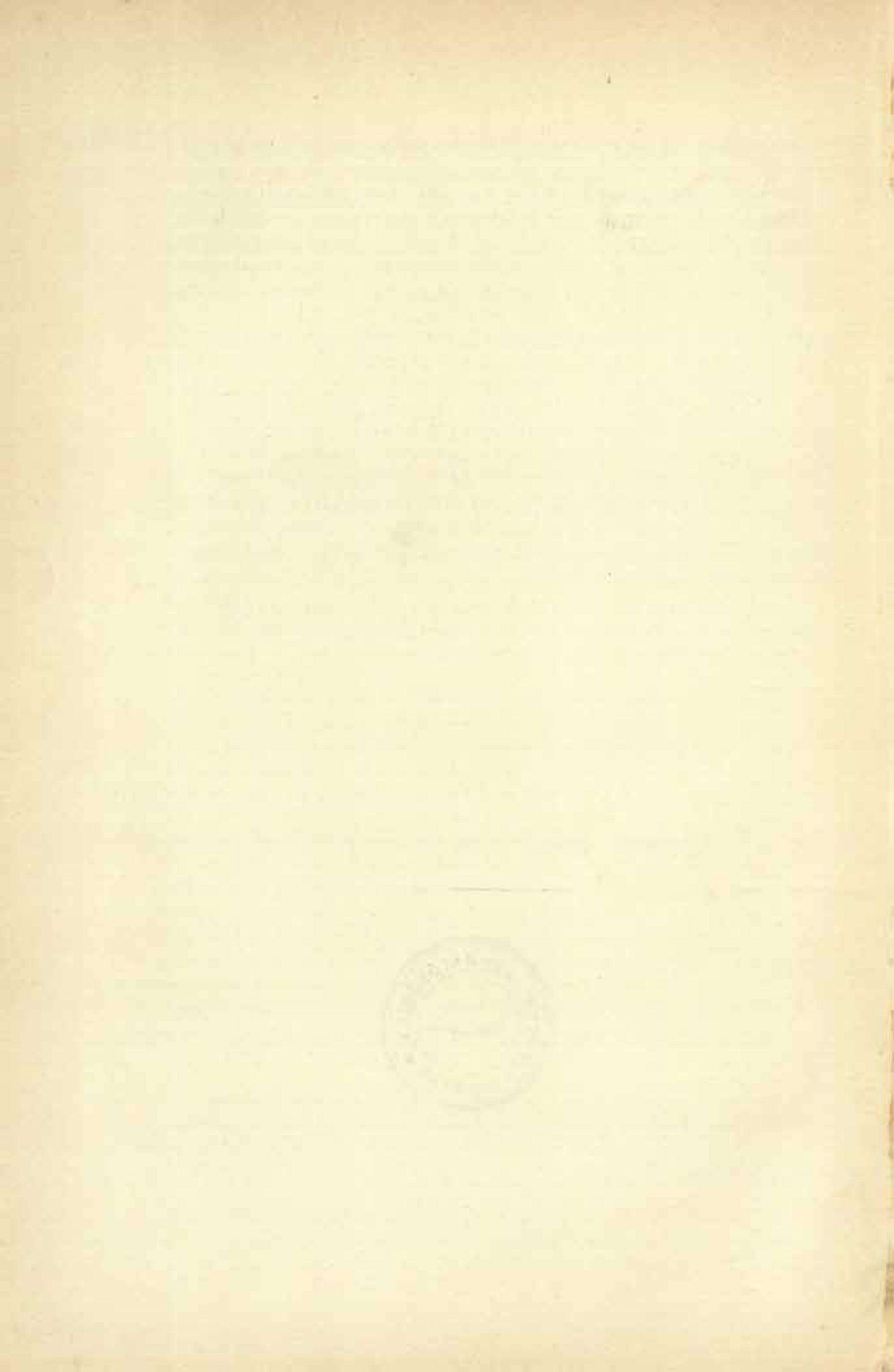
(2) Dans des directions divergentes.

rassemblés dans une flaque d'eau, ou d'oiseaux se disputant une branche pour y dormir.

Le jeune seigneur donne cet ordre: « Le fort est très vaste et les brigands innombrables. Il serait lamentable de laisser tuer en grand nombre des soldats impériaux. Qu'on mette le feu! » Il dit, et Musashi-bō Benkei pénétrant dans les bâtiments couverts met le feu à ces constructions provisoires. A ce moment le vent d'Ouest était violent; excitées par son souffle des flammes terribles s'étendent sur tout le fort. Les soldats des Heike, étouffés par la fumée, attaqués par le feu, sont dès lors incapables de repousser leurs ennemis; sans se donner le temps de prendre les choses les plus nécessaires, ils s'enfuient vers le rivage, pénètrent en courant à travers les herbes marines, et montent affolés dans les bateaux. Nombreux sont les bateaux sauveteurs; mais ils sont occupés d'abord par les personnages les plus importants, et ne peuvent plus recevoir tous ceux qui se présentent se suivant sans arrêt; ceux-ci veulent monter, les autres les en empêchent; et ainsi beaucoup furent engloutis par la mer. La fumée de ce violent incendie, les cendres soulevées sous les pas, empêchent de discerner le chemin de la fuite; tous [ceux qui restent] sont frappés par les ennemis. Aussi rares furent ceux qui échappèrent, nombreux ceux qui périrent. Ce fut vraiment une chose effrayante.

La même description un peu plus développée se retrouve quelques pages plus loin, au milieu des épisodes détachés, mort de quelques grands personnages, fuite de Tomomori, mort d'Atsumori, etc., qui suivent le récit de la bataille.





LA JUSTICE DANS L'ANCIEN ANNAM [1].

TRADUCTION ET COMMENTAIRE DU *Code des Lê*.

Par M. RAYMOND DELOUSTAL,

Professeur à l'Ecole des Langues orientales,
Correspondant de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Livre IV, 2e partie (H. C., **Livre XXXVI**, 2e partie).

DES RIXES ET COUPS [2].

Art. 464. — Ceux qui dans une dispute auront frappé quelqu'un (諸鬪毆人) [c'est-à-dire porté des coups à quelqu'un avec les pieds ou avec les mains] seront punis de 60 coups de *trượng*. Ceux qui auront blessé ou frappé quelqu'un avec quelque autre chose (以他物), seront punis de 80 coups de *trượng*. Si (ces coups ou blessures) sont graves, on prononcera une peine d'abaissement d'un degré. On poursuivra contre les coupables le paiement des indemnités de dommage causé par blessures (art. 465) et de réparation (art. 31) prévues par la loi. Lorsque mort s'ensuivra, on prononcera d'après les dispositions relatives aux coups et blessures ayant entraîné la mort (art. 466). Les instigateurs de coups et blessures, même s'ils n'ont pas personnellement agi, seront assimilés aux coupables [3].

---

(1) Cf. *BEFEO*, VIII (1908), 177-220; IX (1909), 91-122, 471-491, 765-796; X (1910), 1-60, 349-392, 461-505; XI (1911), 25-66, 313-337.

(2) Ce titre ne convient qu'aux art. 464 à 498. Les articles 499 à 513 ont trait aux accusations calomnieuses ou aux procès intentés à tort. Aussi Phan-huy-Chu a-t-il justement modifié ainsi le titre de cette section : 毆訟詐僞.

(3) La 1re partie de cet article jusqu'aux mots : « si ces coups et blessures sont graves... » exclusivement, est la reproduction textuelle du 1er paragraphe du 1er article du code des T'ang sur les rixes et coups (XXI, 1 a). Les pénalités ont cependant été aggravées : elles ne sont dans le code chinois que de 40 coups de rotin dans le premier cas et de 60 coups de *trượng* dans le second. — Ces dispositions ont été conservées dans le code actuel ; elles forment le début de l'art. 271, « Des disputes et coups » (Phil., II, 266). Elles ont été complétées par de nouvelles dispositions et des notes intercalaires. Les peines ont été abaissées à 20 et 30 coups de rotin.

Le 2e paragraphe de l'article du code des T'ang, laissé de côté par les législateurs annamites, traite de l'arrachement des cheveux sur un pouce carré, des saignements de nez ou d'oreilles et des lésions internes provoquées par des coups, cas qui ont été conservés dans le code actuel et font partie du 1er paragraphe de l'art. 271 déjà cité. Aucun des codes chinois ne prévoit de réparation pécuniaire pour le préjudice causé aux victimes de ces coups. Une note finale de l'article du code des T'ang dit qu'il y a blessure toutes les fois qu'on voit le sang, et que tout ce qui n'est pas le pied ou la main est « quelque autre chose » (以他物), par exemple une arme dont on n'emploie ni le tranchant ni la pointe pour frapper.

Art. 465. — Ceux qui dans une dispute auront, en frappant quelqu'un, cassé une dent, endommagé ou mutilé une oreille ou le nez, abîmé un œil [1], cassé un doigt de la main ou du pied, brisé un os [2], ou qui auront brûlé quelqu'un avec un liquide chaud ou du feu, ou arraché les cheveux de quelqu'un, seront punis de la servitude comme *khao-đinh*. Ceux qui auront sali la figure de quelqu'un avec des matières infectes, seront punis d'une peine d'abaissement de 2 degrés. Ceux qui auront versé ou introduit ces matières infectes dans le nez ou la bouche de leur victime, seront punis d'un abaissement de 3 degrés. Ceux qui auront cassé 2 dents ou 2 doigts ou plus, seront punis de la servitude militaire dans les écuries d'éléphants. — Ceux qui auront pris une arme aiguë ou tranchante [3] pour frapper quelqu'un sans l'avoir atteint, seront punis de l'exil dans une région rapprochée. [Lorsqu'il s'agira de personnes nobles, on prononcera une peine d'abaissement]. — Ceux qui auront fait des blessures avec un instrument aigu et tranchant, ainsi que ceux qui auront brisé un tendon [4], abîmé les deux yeux de quelqu'un, ou causé un avortement [5], seront punis de l'exil dans une région extérieure. — Ceux qui auront cassé ou mutilé un membre ou une partie du corps de quelqu'un, ou qui auront rendu quelqu'un aveugle d'un œil, seront condamnés à l'exil dans une région éloignée. Lorsque la victime aura guéri de ses blessures dans les délais de responsabilité de la faute fixés par la loi (art. 467), la peine sera, dans chaque cas, réduite de 2 degrés. [Dans les cas de fractures ou de mutilation d'un membre ou d'une partie du corps, prévus par tous autres articles, lorsqu'il y aura guérison, on se conformera encore à cette règle]. — Ceux qui auront lésé deux organes ou parties du corps humain, ou bien qui, à cause d'un accident antérieurement arrivé à la victime, l'auront rendue impotente, ainsi que ceux qui auront coupé la langue, endommagé ou détruit les parties sexuelles de quelqu'un, seront punis de la strangulation. On poursuivra également contre les coupables et conformément à la loi, le paiement de l'indemnité pour dommages résultant de blessures [c'est-à-dire : pour une enflure, 3 *tiền* ; pour chaque écoulement sanguin, 1 ligature ; pour une dent ou un doigt cassé, 10 ligatures ; pour une blessure faite avec un instrument aigu ou tranchant, 15 ligatures ; pour un avortement, si le fœtus n'était pas encore formé, 30 ligatures, si le fœtus était déjà formé, 60 ligatures ; pour fracture d'un bras, d'une jambe ou perte d'un œil, 50 ligatures ; pour perte de la langue ou des parties sexuelles,

---

(1) Il s'agit d'une lésion endommageant la vue de la victime, mais lui permettant encore de voir les objets (Commentaires).

(2) Il s'agit d'une fracture incomplète, d'après les Commentaires.

(3) Telles que flèches, dards, javelots, lances (Commentaires).

(4) Le *Hiền chương* et le code portent 折人筋, et les codes chinois 肋, « côtes ». Ce dernier mot s'accorde mieux avec le verbe 折, « briser, casser ».

(5) Une note du code des T'ang dit qu'on prononce pour avortement lorsque le fœtus est mort dans les délais de responsabilité de la faute (art. 467), et pour blessure lorsque le fœtus est mort en dehors de ces délais.

100 ligatures ; lorsqu'il s'agira de personnes nobles, il sera statué différemment]. (De plus, le coupable sera tenu de verser) l'indemnité de réparation prévue par la loi (¹).

Art. 466. — Ceux qui, dans une rixe, auront tué quelqu'un en lui portant des coups, seront punis de la strangulation. Ceux qui, au cours d'une rixe, auront tué quelqu'un en faisant usage d'une arme aiguë et tranchante, ainsi que les meurtriers volontaires, seront décapités. La faute de ceux qui, bien que les

---

(¹) Cet article comprend trois articles distincts du code des T'ang (XXI, 2, 3, 4). Cet arrangement parait avoir été inspiré par le code des Ming, car on trouve dans l'article annamite des dispositions qui n'existent pas dans le code des T'ang et qu'on voit pour la première fois dans le code des Ming, par exemple : salir quelqu'un avec des matières infectes.

Le 1er paragraphe de l'article annamite est la reproduction textuelle du 2e article du code des T'ang sur les coups (XXI, 2 a), au milieu duquel on a intercalé les cas de ceux qui salissent quelqu'un avec des matières infectes ou introduisent ces matières dans le nez ou la bouche de leur victime. Toutes ces dispositions sont visées dans le code actuel par le 2e paragraphe de l'art. 271 déjà cité. Les peines varient dans les trois codes. Les faits punis dans le code des Lê de la servitude comme *khao-đinh* le sont dans le code des T'ang d'un an de servitude, et dans le code actuel de 100 coups de *trượng*. La peine prévue dans ce dernier code contre ceux qui introduisent des matières infectes dans les narines ou la bouche de quelqu'un est encore de 100 coups de *trượng* ; la peine de ceux qui ont sali la tête ou la figure de quelqu'un avec ces matières est de 80 coups de *trượng*. Enfin, pour les cas de fracture de deux doigts et plus, etc., les peines sont, dans le code des T'ang, un an et demi de travail pénible, et dans le code actuel, 60 coups de *trượng* et un an de travail pénible.

Le 2e paragraphe est la reproduction textuelle du 3e article du code des T'ang sur les coups (XXI, 2 b-3 a). A part le passage concernant ceux qui se sont servis d'armes aiguës et tranchantes pour frapper une personne, mais sans l'avoir atteinte — fait puni dans l'ancien code chinois de 100 coups de *trượng*, — toutes ces dispositions se retrouvent dans le code actuel, quoique dans un ordre un peu différent. Elles forment le sujet du 3e paragraphe de l'art. 271 déjà cité. La peine, qui dans le code des T'ang est de 2 ans de travail pénible, a été augmentée dans le code actuel de 80 coups de *trượng*.

Enfin les 3e et 4e paragraphes sont encore — à part le tarif des indemnités pour blessures — la reproduction textuelle du 4e article du code des T'ang sur les coups (XXI, 3 b). Ces dispositions ont été conservées avec quelques modifications dans le code actuel ; elles forment les 4e et 5e paragraphes de l'article 271. Les peines varient sensiblement dans les trois codes ; l'ancienne peine de 3 ans de servitude prévue dans le code des T'ang pour fracture d'un membre, etc., a été augmentée dans le code actuel de 100 coups de *trượng*. Dans le cas de blessures rendant la victime impotente, la peine primitive de l'exil à 3.000 *li* a été également augmentée de 100 coups de *trượng*. La disposition relative au cas de guérison de la victime avant l'expiration des délais de responsabilité, a été rattachée dans le code actuel à l'art. 272, « Des délais de responsabilité de la faute » (Phil., II, 275).

Le code des T'ang ne prévoit pas d'indemnités pour les victimes blessées. La seule indemnité accordée par l'article 271 du code actuel intéresse les victimes rendues impotentes par les blessures prévues au paragraphe 5. Cette indemnité est égale à la moitié de la valeur des biens du coupable.

faits se soient produits à l'occasion d'une rixe, auront commis un meurtre en faisant usage d'armes aiguës et tranchantes, sera assimilée au meurtre volontaire. — Ceux qui, sans motif de dispute, auront volontairement porté des coups et fait des blessures, seront punis des peines prévues pour coups portés et blessures faites à l'occasion d'une rixe avec augmentation d'un degré. Ceux qui, à l'occasion d'une dispute, mais en un temps où elle avait pris fin [c'est-à-dire ceux qui, après que l'excitation provoquée par la dispute a cessé et que chacun s'est retiré de son côté, reviennent encore et tuent ou blessent quelqu'un], auront commis un meurtre ou fait des blessures, seront passibles des dispositions relatives au meurtre et aux blessures [1].

Art. 467. — Les délais de responsabilité des conséquences de la faute (保辜) sont fixés comme suit: blessures faites avec les mains ou avec les pieds, 10 jours; blessures faites avec « quelque autre chose », 20 jours; blessures faites avec une arme aiguë et tranchante, avec un liquide bouillant ou avec le feu, 40 jours; fractures (incomplètes), mutilation d'un membre ou d'une partie du corps et fracture d'un os, 80 jours. Si le blessé est mort dans les délais fixés ci-dessus, la peine du coupable sera celle prévue pour meurtre commis dans

---

[1] Cet article est la reproduction textuelle et intégrale du 5e et dernier article du code des T'ang sur les coups et blessures (XXI, 4-5). Il est intéressant, car il prévoit certains cas qui ont été négligés sans raison apparente par le code actuel. De cet article, en effet, le code actuel (art. 259, « Du meurtre commis dans une rixe et du meurtre volontaire », Phil., II, 209) n'a retenu que le meurtre commis dans une rixe, sans discerner la façon dont il a été commis (avec les mains ou les pieds, un autre objet, ou une arme), qui est puni de la strangulation avec sursis, et le meurtre volontaire, qui est puni de la décapitation avec sursis, en y ajoutant de nouvelles dispositions relatives à ces crimes commis avec complot.

Bien que la peine du meurtre commis dans une rixe en faisant usage d'instruments « susceptibles de tuer quelqu'un » soit la même que celle du meurtre volontaire, la qualification du crime avait en fait une grande importance, car d'après les principes fixés par les « lois sur la détermination et la dénomination des peines », les personnes coupables d'un des dix crimes atroces et de meurtre volontaire ne peuvent jouir du bénéfice des amnisties. En assimilant le meurtre commis, à l'occasion d'une dispute, au moyen d'armes meurtrières, au meurtre volontaire, on lui donnait ainsi un caractère exceptionnel de gravité : on aggravait la peine du coupable en le privant du bénéfice des amnisties. Telles sont les explications que donnent les Commentaires du code des T'ang au sujet de cette assimilation du meurtre commis dans une rixe avec des armes, qui peut paraître étrange au premier abord.

D'après un mot intercalé dans le texte de l'article de ce code, il semblerait que les lois chinoises n'admettaient pas le cas de légitime défense et ne le considéraient que comme un bien léger motif d'atténuation de faute. Voici cette note : « Celui qui, se voyant menacé par une personne armée d'une arme aiguë et meurtrière, aura fait usage à son tour d'armes aiguës et meurtrières pour lui résister, et l'aura blessée ou tuée, sera puni d'après les règles fixées pour blessures faites et meurtre commis dans une rixe. Dans tous les cas relatifs à l'usage d'armes meurtrières, on se conformera à ce principe. » Si l'omission de ce passage est bien due aux législateurs annamites et non aux copistes, on ne peut que les en féliciter.

une rixe avec diminution d'un degré. Si le blessé est mort après ces délais, ou dans ces délais, mais d'une autre cause, on prononcera d'après la loi fondamentale pour blessures faites en portant des coups [1].

Art. 468. — Parmi ceux qui, après complot, auront blessé quelqu'un en le frappant ensemble, celui qui aura fait la blessure la plus grave sera considéré comme le principal auteur; l'instigateur du complot sera puni de la même peine, la peine des co-auteurs sera diminuée d'un degré. Si la victime est morte des suites des blessures reçues, ce sera la blessure ayant causé la mort qui sera réputée la plus grave; s'il n'est pas possible de déterminer quelle est la blessure qui a causé la mort, celui qui aura porté le dernier coup sera considéré comme l'auteur de la blessure la plus grave. Si les coups ont été portés et les blessures faites dans une mêlée confuse et qu'on ne puisse savoir qui a frappé avant ou après, qui a fait les blessures légères et les blessures graves, l'instigateur du complot sera considéré comme étant le principal auteur; la peine des autres coupables, dans chaque cas, sera diminuée d'un degré [2].

---

[1] Cet article ne diffère de celui du code des T'ang (XXI, 1 a) que par les délais, qui sont dans ce dernier code: 10 jours pour blessures faites dans une rixe avec les mains ou les pieds; 20 jours pour blessures faites avec quelque autre chose; 30 jours pour blessures faites avec un instrument aigu et tranchant, un liquide bouillant ou le feu; et 50 jours pour les fractures ou mutilations d'un membre ou d'une partie du corps, et fractures incomplètes. Mourir « d'une autre cause », disent les Commentaires, c'est mourir d'un autre accident indépendant de l'ancien. Si, par exemple, une personne a été blessée à la tête et que le vent pénètre par cette blessure (風從頭瘡而入), et qu'elle meure des suites de ce vent, on prononcera pour meurtre; mais si elle meurt des suites d'une maladie quelconque provoquée par une autre cause, c'est ce qu'on appelle « mourir d'une autre cause », et on suit alors la règle particulière applicable à la blessure faite en portant des coups (XXI, 5 a-6 b).

Les dispositions fondamentales de cet article ont été conservées dans le code actuel: art. 272, « Des délais assignés pour la responsabilité de la faute » (Phil., II, 275), mais l'ancien texte a été complètement remanié et considérablement augmenté.

[2] Cet article, à part trois coupures et l'aggravation de la peine de l'instigateur du complot, est la reproduction textuelle d'un article du code des T'ang intitulé: « Frapper et blesser quelqu'un en réunion de plusieurs personnes avec ou sans complot » (XXI, 6 a). L'article se compose de trois paragraphes qui ont chacun subi une coupure. La première de ces coupures a trait au cas où c'est l'instigateur du complot qui a fait de sa main la blessure la plus grave: la peine des co-auteurs est alors diminuée de 2 degrés. D'après le code des T'ang, lorsque l'instigateur du complot n'est pas l'auteur de la blessure la plus grave, il bénéficie d'une réduction de peine d'un degré (sur celle encourue par l'auteur de la blessure la plus grave), et la peine des co-auteurs est encore diminuée d'un degré, tandis que le code des Lê assimile la faute de l'instigateur du complot à celle de l'auteur de la plus grave blessure. — La deuxième coupure, faite dans le 2e paragraphe, a trait au cas où les coups ont été portés et les blessures faites en réunion de plusieurs personnes, mais sans complot. Chacun est alors passible des peines prévues pour les actes — coups, blessures, meurtre — dont il s'est personnellement rendu coupable. — Enfin, la troisième coupure, opérée tout à fait à la fin de l'article,

Art. 469. — Ceux qui auront usé de leur puissance ou de leur force pour s'emparer de quelqu'un et l'attacher (1), seront, dans chaque cas, punis d'après les dispositions relatives aux coups portés dans une rixe (2). Si des blessures ont été faites, ils seront passibles des peines prévues pour ces blessures faites dans une rixe, augmentées de 2 degrés. — Ceux qui auront usé de leur puissance ou de leur force pour faire porter à quelqu'un des coups ayant occasionné des blessures ou la mort, seront, bien que n'ayant pas frappé eux-mêmes, considérés comme auteurs principaux. Ceux qui auront personnellement porté les coups seront punis de la même peine (3).

Art. 470. — Lorsque dans une dispute les deux adversaires se sont réciproquement porté des coups et fait des blessures, on prononcera contre chacun d'eux la peine prévue par la loi pour les coups qu'il aura portés ou les blessures qu'il aura faites selon la nature et la gravité de ces coups ou blessures. La peine de celui qui n'aura fait que riposter et qui se trouvera avoir raison (4)

---

a trait à la détermination des principaux auteurs lorsque le degré exact de la participation de chacun des coupables n'a pu être établi. Outre l'instigateur du complot, le code des T'ang retient comme principal auteur celui qui a le premier entamé la dispute; la peine des autres complices est diminuée de 2 degrés.

Ces dispositions ne forment plus dans le code actuel le sujet d'un article distinct, mais de simples paragraphes rattachés aux articles visant le meurtre (art. 259, « Du meurtre volontaire et du meurtre commis dans une rixe », Phil., II, 209) et les coups et blessures (art. 271 déjà cité, id., id., 268). On retrouve dans l'avant-dernier paragraphe de ce dernier article, mais sous forme de texte intercalaire, une partie de l'ancien texte du code des T'ang.

Nous croyons que, dans ce paragraphe, Philastre a commis une erreur en traduisant le passage: 各以下手傷重者爲重罪 par: « Chacun sera puni de la peine de la blessure la plus grave qu'il aura faite de sa propre main. » A notre avis, il faut entendre: « Dans chaque cas, celui qui aura fait de sa main la blessure la plus grave, sera considéré comme le principal coupable. » Ce sens résulte des Commentaires mêmes concernant ce passage. La correction introduite à cet endroit dans le code des Lê supprime toute ambiguïté et ne laisse place à aucun doute à ce sujet: 以下手重者爲首.

(1) 以威力制縛人者. Il s'agit bien de deux cas distincts d'après les Commentaires: 以威若力, et plus loin: 謂或以官威或恃勢力之類.

(2) Mais pas avec les mains. Le fait d'attacher quelqu'un doit être assimilé aux coups portés « avec quelque autre chose » (Commentaires).

(3) C'est textuellement l'article du code des T'ang (XXI, 8 a): toutefois, dans le 2e paragraphe, la peine de ceux qui ont frappé par ordre était, dans le code chinois, diminuée d'un degré. Ces dispositions, très sensiblement modifiées, forment dans le code actuel le sujet de l'art. 281, « Séquestrer et lier quelqu'un par abus de puissance et de force » (Phil., II, 304). Les Commentaires du code actuel ne font plus allusion aux mandarins.

(4) « Avoir raison », disent les Commentaires, c'est par exemple si Ất 乙, sans avoir provoqué Giáp 甲 et sans rien avoir à se reprocher envers lui, se voyait frapper par Giáp et lui résistait et le frappait à son tour.

sera diminuée de 2 degrés. S'il y a eu mort d'homme, la peine ne sera pas diminuée (1).

Art. 471. — Ceux qui auront frappé un fonctionnaire appartenant au 2e degré du mandarinat, seront punis comme suit : s'ils appartiennent au même degré de mandarinat que la victime, d'une peine d'abaissement de 2 degrés ; s'ils sont inférieurs d'un degré, d'une peine d'abaissement de 3 degrés ; s'ils sont inférieurs de 2 degrés, d'une peine d'abaissement de 4 degrés ; s'ils sont inférieurs de 3 degrés, de la peine de servitude comme *khao-đinh* ; s'ils ne sont pas fonctionnaires, d'une peine d'exil. Si des blessures de la nature de celles dites « fractures » ont été faites, la peine sera augmentée d'un degré. On poursuivra également contre les coupables le paiement des indemnités de dommage causé par blessures et de réparation prévues par la loi. Lorsque ces blessures auront provoqué une maladie ayant causé la mort de la victime, on prononcera contre les coupables pour meurtre commis dans une rixe. Lorsqu'un fonctionnaire du 4e degré et au-dessous aura été frappé, la peine des coupables, tant égaux qu'inférieurs en rang, sera graduellement diminuée. [Pour la détermination de l'égalité ou de l'infériorité en rang, on observera la règle suivante : les 2 classes du 2e degré comptent pour un seul degré ; de même pour les 2 classes du 3e degré ; les 4e et 5e degrés comptent pour un degré, les 6e et 7e degrés comptent pour un degré]. — Lorsqu'un fonctionnaire du 3e degré aura frappé un fonctionnaire inférieur en rang d'un ou de deux degrés, il sera puni d'une peine d'abaissement d'un degré ; s'il en est résulté des blessures de la nature de celles dites « fractures », la peine sera augmentée d'un degré. On poursuivra contre le coupable le paiement des indemnités de dommage causé par blessures et de réparation prévues par la loi. Si la victime est inférieure en rang de 3 degrés, le coupable ne sera tenu qu'au paiement des indemnités de dommage causé par blessures et de réparation. Si la victime n'est pas fonctionnaire, le coupable sera seulement condamné au paiement de l'indemnité de dommage causé par blessures. Si des complications se produisent et que la mort en résulte, le coupable sera puni de la peine prévue pour les personnes quelconques coupables de meurtre dans une rixe, diminuée de 3 degrés. — Lorsqu'un fonctionnaire de 4e degré et au-dessous aura frappé un fonctionnaire de rang inférieur, la peine du coupable sera graduellement diminuée (suivant le rang des fonctionnaires en cause). Lorsque le supérieur aura frappé en premier lieu et que l'inférieur aura riposté, les indemnités seront

(1) Reproduction textuelle de l'article du code des T'ang (XXI, 9 a). Ces dispositions, modifiées et augmentées, forment dans le code actuel le dernier paragraphe de l'art. 271, « Des disputes et coups », déjà cité (Phil., II, 266). L'expression 两相 du texte primitif, restreignant la dispute à deux personnes, a été changée en celle de 互相, qui n'implique aucune limitation du nombre de personnes engagées dans la querelle.

réduites de moitié (1). Si (les coups portés en riposte par l'inférieur?) sont graves, le coupable (2) sera puni de la peine prévue pour ceux qui frappent leur supérieur diminuée d'un degré. — Pour les coups portés ou reçus par les fonctionnaires appartenant au 2e degré ou à un rang plus élevé du mandarinat, il sera statué différemment (3).

Art. 472. — Ceux qui auront injurié un fonctionnaire appartenant au 3e degré du mandarinat, seront punis comme suit : s'ils sont du même rang ou d'un rang inférieur d'un degré, d'une peine d'abaissement d'un degré ; s'ils sont d'un rang inférieur de 2 ou 3 degrés, d'une peine d'abaissement de 2 degrés ; s'ils ne sont pas fonctionnaires, de la servitude comme *khao-đinh*. On poursuivra également contre les coupables le paiement de l'indemnité de réparation prévue par la loi. — Ceux qui auront injurié un fonctionnaire du 4e degré et au-dessous, seront punis de peines graduées d'après le rang qu'ils occupent par rapport à celui de la victime. — Lorsqu'un fonctionnaire du 3e degré aura injurié un fonctionnaire inférieur en rang d'un ou de deux degrés, il sera puni d'une peine d'abaissement d'un degré ; si le fonctionnaire qu'il a injurié lui est inférieur en rang de 3 degrés, le coupable ne sera condamné qu'au paiement d'une indemnité de réparation. — Lorsqu'un fonctionnaire du 4e degré et au-dessous aura injurié un fonctionnaire de rang inférieur, on prononcera également selon la situation respective du coupable et de la victime. Lorsque le supérieur aura injurié en premier lieu et que l'inférieur aura répondu à ses insultes, l'indemnité de réparation sera réduite de moitié. Si les insultes (proférées en riposte par l'inférieur?) ont été graves, on prononcera contre l'inférieur la peine prévue contre ceux qui injurient leurs supérieurs, diminuée d'un degré. — Lorsqu'un fonctionnaire du 2e degré et au-dessus aura injurié quelqu'un ou aura été injurié par quelqu'un, il sera statué différemment. — Lorsqu'il s'agira d'injures détournées (4), de comparaisons blessantes,

---

(1) Ce passage est embarrassant. Le texte ne dit pas, comme dans un passage précédent : « le coupable ne sera condamné qu'au paiement des indemnités... », mais seulement : « les indemnités seront réduites de moitié (償折半分) » : on ne sait donc pas très bien si, outre le paiement de ces indemnités ainsi réduites, le coupable était encore puni de la peine prévue pour son acte, mais c'est peu vraisemblable. Nous raisonnons dans l'hypothèse où le coupable dont il s'agit serait le supérieur ayant frappé, et non l'inférieur ayant riposté.

(2) Ici il ne peut s'agir que de l'inférieur ayant riposté.

(3) Cet article est particulier au code des Lê. On trouvera plus loin deux autres articles (art. 486, 487) relatifs à des faits similaires et tirant leur origine de la législation chinoise. L'article 471 ne vise peut-être que les actes commis en dehors du service.

(4) Proférer des injures détournées, c'est, comme le font les Annamites lorsqu'ils n'osent pas injurier directement quelqu'un, injurier un chien, un chat ou un objet quelconque en présence du maître de ces animaux ou de cet objet, ou à portée de son oreille.

de tutoiements insultants (1) ou d'offenses faites en état d'ivresse, on prononcera une peine d'abaissement ou d'amende. L'indemnité de réparation sera réduite de moitié (2).

Art. 473. — Ceux qui auront frappé un parent du Souverain du degré dit *đản-miễn* (3) [cette expression ne vise que les petits-enfants à la 5e génération], seront punis d'une peine d'abaissement de 3 degrés ; si ce parent a été blessé, la peine sera la servitude comme *khao-đinh*. Si les blessures sont graves, la peine sera celle qui est prévue pour ces blessures faites dans une rixe à une personne quelconque, augmentée de 2 degrés. Le coupable sera condamné au paiement des indemnités de dommage causé par blessures et de réparation prévues par la loi. S'il s'agit d'un parent du 5e degré et au-dessus, dans chaque cas, la peine sera graduellement augmentée d'un degré. Si la mort en est résultée, la peine sera la décapitation. — Ceux qui auront injurié un parent du Souverain du degré dit *đản-miễn*, seront punis d'une peine d'abaissement de 2 degrés ; s'il s'agit d'un parent du 5e degré et au-dessus, la peine sera graduellement augmentée d'un degré. On poursuivra contre les coupables le paiement de l'indemnité de réparation prévue par la loi (4).

Art. 474. — Ceux qui auront injurié leur aïeul, leur aïeule, leur père ou leur mère, seront punis de l'exil dans une région extérieure. Ceux qui leur auront porté des coups seront punis de l'exil dans une région éloignée. Si des blessures ont été faites, la peine sera la strangulation. Dans les cas d'homicide commis par mégarde ou accident, la peine sera la servitude comme soldat agriculteur. Lorsqu'il s'agira de l'aïeul ou de l'aïeule en ligne extérieure, la peine sera diminuée d'un degré. — Lorsque des enfants ou des petits-enfants désobéiront et contreviendront aux ordres et aux instructions de leur aïeul, de

---

(1) 我 爾. C'est le *mày*, « toi » et *tao*, « moi, je », de l'annamite parlé. Ces pronoms personnels, employés par le supérieur pour parler à l'inférieur, deviennent des termes blessants lorsqu'ils sont employés d'égal en égal et constituent des insultes graves dans la bouche d'un inférieur.

(2) Article particulier au code des Lê.

(3) 袒 免, c'est-à-dire un parent en dehors des 5 degrés de parenté, pour lequel il n'existe pas de vêtement de deuil, et qui doit, s'il vient à se trouver en deuil, se vêtir d'habits de couleur simple et s'entourer la tête d'un morceau d'étoffe blanche (Phil., II, C. O., 284).

(4) Reproduction textuelle de l'article du code des T'ang (XXI, 13 a), sauf pour les pénalités et le paragraphe relatif aux injures. — Cet article a été conservé dans le code actuel avec quelques modifications insignifiantes sous le titre : « Du cas où des parents du Souverain portant le titre patronymique de *tôn-thất* ont été frappés » (art. 274 ; Phil., II, 284). Le terme de *tôn-thất* 宗室 a été substitué par les Annamites dans le code actuel à celui de *đản-miễn* qui se trouve dans les codes chinois.

Les peines édictées par le code des T'ang sont : pour les coups simples, 1 an de servitude, et pour les blessures, 2 ans de la même peine. Dans le code actuel ces peines ont été augmentées : la première de 60 coups de *trượng*, la deuxième de 80 coups. La graduation de la peine dans les autres cas est identique.

leur aïeule, de leur père ou de leur mère et que ces derniers les auront tués en leur portant des coups, les auteurs du meurtre seront punis de la peine de la servitude comme *khao-đinh*. Si le meurtre a été commis avec un instrument aigu et tranchant, la peine sera la servitude militaire dans les écuries d'éléphants. Si le meurtre a été volontaire [1], la peine sera, dans chaque cas [2], augmentée d'un degré. — Lorsque le meurtre aura été commis par l'aïeul ou l'aïeule en ligne extérieure, la mère de droite lignée [3], la nouvelle mère de droite lignée, la mère de tendresse ou la mère adoptive, la peine sera encore augmentée d'un degré. S'il s'agit d'un meurtre commis par mégarde ou accident, aucune peine ne sera prononcée [4].

Art. 475. — Les épouses et les concubines qui injurieront l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère de leur époux, seront punies d'une peine d'exil [il faut, pour qu'une peine puisse être prononcée, que les intéressés portent personnellement plainte]; pour coups, la peine sera l'exil dans une région extérieure; si des blessures ont été faites, la peine sera l'exil dans une région éloignée; lorsque

---

(1) C'est-à-dire si les enfants et petits-enfants ont été tués sans qu'ils se soient rendus coupables de transgression ou de désobéissance à des ordres donnés.

(2) C'est-à-dire meurtre commis en frappant avec les mains ou les pieds, ou avec un autre objet, ou enfin avec un instrument aigu et tranchant.

(3) Il s'agit évidemment du meurtre commis par l'épouse légitime sur un enfant d'une concubine. Au sujet des femmes visées, les Commentaires disent que les sentiments d'affection qui les unissent à ces enfants et petits-enfants n'étant pas très forts, ces derniers sont naturellement enclins à leur désobéir.

(4) A part les pénalités et les cas de l'aïeul et de l'aïeule en ligne extérieure, qui ont été ajoutés, cet article est la reproduction textuelle de celui du code des T'ang (XXII, 9 b). Les peines sont beaucoup plus sévères dans ce dernier code. Les injures sont punies de la strangulation, les coups de la décapitation, l'homicide involontaire de l'exil à 3.000 *li*, et les blessures involontaires de 3 ans de servitude. Pour les meurtres commis par les aïeuls et les parents sur leurs enfants et petits-enfants, la peine de la servitude comme *khao-đinh* a été substituée à celle d'un an et demi de servitude; lorsqu'il y a eu usage d'instruments aigus et tranchants, la peine est 2 ans de servitude.

Dans l'ancienne législation chinoise les délits d'injures et de coups étaient rangés dans la même section. Ces deux délits ayant été séparés et rangés dans deux sections distinctes à partir de la confection du code des Ming, les anciennes dispositions du code des T'ang traitant conjointement de ces deux délits font donc toujours, dans le code actuel, l'objet de deux articles distincts. Pour l'article qui nous occupe, les injures sont prévues par l'art. 298, « Outrager l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère » (Phil., II, 383). L'ancienne peine de la strangulation a été maintenue. La loi spécifie « qu'il faut absolument, pour que la peine soit applicable, que la personne injuriée porte personnellement plainte ». Cette restriction n'existe pas dans le code des T'ang. Les autres dispositions relatives aux coups se retrouvent sans grandes modifications dans l'art. 288, « Frapper l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère » (Phil., II, 351). On a ajouté le cas de meurtre, c'est-à-dire de coups suivis de mort, commis par des enfants ou des petits-enfants sur la personne de leurs aïeuls ou de leurs parents: ce crime est puni de la mort lente. Les anciennes peines de servitude et d'exil pour coups et blessures involontaires ont été augmentées chacune de 100 coups de *trượng*.

ces blessures auront occasionné la mort, la peine sera la strangulation. Dans les cas d'homicide commis par mégarde ou accident, la peine sera la servitude dans les magasins de décortiquage du riz; pour blessures faites dans les mêmes circonstances, la peine sera la servitude dans les cuisines. — Lorsqu'il s'agira de l'aïeul, de l'aïeule, du père ou de la mère d'un ancien époux, la peine, dans chaque cas, sera diminuée d'un degré. — Ceux qui auront porté à l'épouse de leur fils ou de leur petit-fils des coups ayant causé une infirmité, seront punis d'une peine d'abaissement de 2 degrés; si les victimes sont devenues impotentes, la peine sera un abaissement de 3 degrés; si ces coups ont occasionné la mort, on prononcera une peine d'exil. Dans les cas de meurtre volontaire, la peine sera l'exil dans une région extérieure. S'il s'agit d'une concubine, la peine sera, dans chaque cas, diminuée de 2 degrés. Dans le cas d'homicide commis par mégarde ou accident, aucune peine ne sera prononcée. Lorsqu'il s'agira de coups portés par l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère de l'ancien époux (1), les peines seront, dans chaque cas, augmentées d'un degré (2).

---

(1) Sur la personne des veuves remariées de leurs enfants et petits-enfants.

(2) Cet article se compose de deux articles du code des T'ang. Le premier de ces articles (XXII, 10) vise, dans un 1er paragraphe, les femmes qui se rendent coupables des faits dont il s'agit envers les grands-parents et les parents de leurs époux, et, dans un 2e paragraphe, le cas des aïeuls ou des parents qui frappent ou tuent l'épouse de leur fils ou de leur petit-fils. Le second article (XXII, 11) a trait, dans son 1er paragraphe, aux femmes qui se rendent coupables de ces fautes envers les aïeuls et les parents de leur ancien époux, et, dans un second, au cas « de l'ancien beau-père, de l'ancienne belle-mère, du beau-père aïeul ou de la belle-mère aïeule » qui frappent, blessent ou tuent « les anciennes épouses ou concubines de leur fils ou petits-fils », c'est-à-dire leur ancienne belle-fille ou petite-belle-fille veuve et remariée. Les peines du code chinois sont les suivantes: injures proférées par une belle-fille, épouse ou concubine, contre ses beaux-parents, 3 ans de servitude; coups, strangulation; blessures, décapitation; homicide par imprudence, 3 ans de servitude; blessures par imprudence, 2 ans 1/2 de servitude. Coups portés par les beaux-parents ou les arrière-beaux-parents sur la personne de l'épouse de leur fils ou petit-fils, s'il en est résulté une infirmité, 100 coups de *trượng*; si la victime est devenue impotente, la peine est augmentée d'un degré; si la victime est morte, la peine est 3 ans de servitude; pour meurtre volontaire, la peine est l'exil à 2.000 *li*. Quand il s'agit d'une concubine, la peine est toujours diminuée d'un degré. Pour les coups portés et les blessures faites par des belles-filles à leurs anciens beaux-parents, les peines sont celles édictées contre les belles-filles qui se rendent coupables de ces actes envers leurs beaux-parents, diminuées de 2 degrés; en cas de mort, la peine est la décapitation; pour homicide par imprudence, on prononce comme s'il s'agissait de personnes quelconques. Enfin, pour les anciens beaux-parents qui frappent ou blessent une ancienne belle-fille, la peine est celle prévue pour les personnes quelconques coupables de ces actes, diminuée de 3 degrés; en cas de mort, la peine est la strangulation; si l'homicide a été involontaire, son auteur n'est pas puni.

Le code actuel n'établit plus aucune différence entre les actes dont il s'agit, qu'ils soient commis par une belle-fille contre ses beaux-parents ou par un fils contre ses

Art. 476. — Ceux qui auront frappé un frère aîné, une sœur aînée, un oncle maternel ou une tante maternelle, ainsi que les époux qui auront frappé l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère de leur épouse, seront punis de la peine de servitude comme *khao-đinh*; si des blessures ont été faites, la peine sera la servitude dans les écuries d'éléphants; s'il s'agit de blessures dites « fractures », la peine sera la servitude militaire comme soldat agriculteur; si la blessure a été faite avec un instrument aigu ou s'il y a eu fracture d'un bras ou d'une jambe ou perte d'un œil, la peine sera l'exil dans une région éloignée; si la victime est morte, la peine sera la décapitation. Pour des injures, la peine sera un abaissement de 2 degrés. Pour un meurtre commis par mégarde ou accident, la peine sera la servitude militaire comme soldat agriculteur; pour blessures (faites par mégarde ou accident), la peine sera la servitude comme *khao-đinh*. — Si la victime est un oncle paternel, l'épouse d'un oncle paternel ou une tante paternelle, dans chaque cas, la peine sera augmentée d'un degré. — Ceux qui auront frappé un frère cadet ou une sœur cadette, un gendre époux d'une fille ou d'une petite-fille, un neveu fils d'un frère aîné ou cadet, seront punis de la servitude comme soldats agriculteurs; pour blessures faites par une arme aiguë et tranchante ou meurtre volontaire, la peine sera l'exil dans une région éloignée. Lorsqu'il s'agira d'un meurtre commis par mégarde ou accident, dans tous les cas, les coupables ne seront pas punis. — Les frères cadets qui frappent l'épouse de leur frère aîné seront punis de la peine prévue pour les coups portés à une personne quelconque augmentée d'un degré [1].

---

propres parents. Les mêmes dispositions leur sont applicables. Ce sont celles de l'art. 288, « Frapper l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère », déjà cité, pour les coups, et l'art. 298, « Outrager l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère », déjà cité également, pour les outrages (Phil., II, 351 et 383). Deux autres articles distincts, les articles 291, « De l'épouse et de la concubine qui frappent le père ou la mère de l'époux décédé » (Phil., II, 370), et 300, « De l'épouse et de la concubine qui outragent le père ou la mère de l'époux décédé » (Phil., II, 386), concernent les veuves remariées qui injurient ou frappent leurs anciens beaux-parents et les anciens beaux-parents qui frappent l'épouse ou la concubine remariée de leur fils décédé. Pour les uns comme pour les autres, le cas est le même que si les faits s'étaient produits du vivant du mari. Les devoirs qui lient les veuves même remariées à leurs anciens beaux-parents ne sont donc pas considérés comme éteints par la mort du mari et le remariage. Le devoir n'est éteint que s'il y a eu répudiation.

[1] Cet article n'est encore, à peu de chose près, qu'une reproduction de celui du code des T'ang, dont certaines dispositions ont été complétées ou modifiées (XXII, 8 b). Ce code chinois ne prévoit pas le cas des neveux qui se rendent coupables des actes dont il s'agit envers leurs oncles et tantes maternels, ni celui des maris qui s'en rendent coupables envers l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère de leur femme. Le cas de ceux qui frappent leur aïeul ou leur aïeule en ligne extérieure, qui est prévu à cet article du code des T'ang et assimilé au cas de ceux qui frappent leur oncle paternel, a été incorporé dans l'article 474 ci-dessus. Le 2ᵉ paragraphe ne diffère de celui du code des T'ang que par les pénalités. Enfin, le troisième fait l'objet dans le code chinois d'un article distinct (XXII, 11 b); la peine est la même. Les peines annamites correspondent aux

Art. 477. — Ceux (parents de rang inférieur ou plus jeunes) qui auront frappé un parent appelé frère aîné ou une parente appelée sœur aînée du 5e degré (緦麻兄姊), seront punis d'une peine d'abaissement d'un degré; s'il s'agit de parents du 4e ou du 3e degré, la peine sera dans chaque cas graduellement augmentée d'un degré; si ces parents sont de rang prééminent, dans chaque cas la peine sera encore augmentée d'un degré. Pour des blessures graves, la peine sera dans chaque cas celle prévue pour ces blessures faites dans une rixe entre personnes quelconques, graduellement augmentée d'un degré; si ces blessures ont occasionné la mort, la peine sera la décapitation. — Les parents de rang prééminent ou plus âgés qui auront frappé des parents de rang inférieur ou plus jeunes et leur auront fait des blessures du genre de celles dites « fractures », seront punis, s'il s'agit d'un parent du 5e degré, des peines édictées lorsqu'il s'agit de personnes quelconques, diminuées d'un degré; s'il s'agit de parents du 4e ou du 3e degrés, ces peines seront graduellement diminuées d'un degré. Si la victime est morte, la peine sera la strangulation. Lorsque la victime n'aura pas été frappée avec un instrument aigu et tranchant ou qu'elle n'aura pas été tuée volontairement, la peine sera l'exil dans une région éloignée [1].

---

peines chinoises suivantes : servitude comme *khao-đinh* : 2 ans 1/2 de servitude; servitude militaire dans les écuries d'éléphants : 3 ans de servitude; servitude militaire comme soldat agriculteur : exil à 3.000 *li* : exil dans une région éloignée (fracture d'un membre, perte d'un œil) : strangulation; abaissement de 2 degrés (injures) : 100 coups de *trượng*; meurtre ou blessures involontaires : peine prévue pour la faute commise volontairement, diminuée de 2 degrés.

Les anciennes dispositions du code des T'ang ont été conservées presque intégralement dans le code actuel. Les coups forment le sujet de l'art. 287, « Frapper des parents de rang prééminent ou plus âgés du 2e degré » (Phil., II, 342). L'ancien texte a été rendu plus clair et plus précis par la désignation exacte des personnes visées et l'addition de notes intercalaires. Les peines, dans quelques cas, ont été augmentées. Les outrages sont prévus par l'art. 297, « Outrager des personnes de rang prééminent ou plus âgées » (Phil., II, 382). Le cas des maris qui frappent leur beau-père ou leur belle-mère est prévu par le dernier paragraphe de l'art. 284, « De l'épouse ou de la concubine qui frappent l'époux » (Phil., II, 327). Les peines sont les suivantes : coups simples : 60 coups de *trượng* et un an de travail pénible; pour blessures dites fractures : peines édictées lorsqu'il s'agit de personnes quelconques, augmentées de 2 degrés; si la victime est devenue impotente : strangulation avec sursis; si elle est morte : décapitation avec sursis; meurtre volontaire : décapitation. Le cas de ceux qui frappent la femme de leur frère aîné forme le sujet du 4e paragraphe de l'art. 289, « De l'épouse et des concubines qui frappent des parents de l'époux et réciproquement » (Phil., II, 362). La peine est celle prévue pour ceux qui frappent une personne quelconque, augmentée d'un degré.

[1] A part les pénalités et deux coupures, cet article reproduit celui du code des T'ang (XXII, 7 b). Les coupures ont trait, dans le 1er paragraphe, à ceux qui frappent un cousin ou une cousine au 2e degré du père, appelés par celui-ci cousin aîné ou cousine aînée, et dans le second paragraphe, au cas de ceux qui frappent un cousin ou une cousine au 2e degré du père, appelés par celui-ci cousin cadet ou cousine cadette,

Art. 478. — Ceux (les beaux-fils) qui auront frappé leur (beau-père), nouvel époux de leur mère, avec lequel ils cohabitent, seront punis de la servitude militaire dans les écuries d'éléphants; s'ils vivent séparément, mais que précédemment ils aient demeuré ensemble, la peine sera la servitude comme *khao-đinh*; s'ils ont fait des blessures du genre de celles dites « fractures », dans chaque cas la peine sera augmentée d'un degré. S'ils n'ont jamais demeuré ensemble, la peine sera celle édictée contre les personnes quelconques coupables de ces actes, augmentée d'un degré. Si la victime est morte, la peine sera la strangulation. — Ceux qui auront frappé et blessé les enfants d'un ancien époux de leur épouse, seront punis des peines édictées contre les personnes quelconques coupables de ces actes, diminuées d'un degré; s'ils habitent ensemble, la peine sera encore diminuée d'un degré; si la victime est morte, la peine sera la strangulation [1].

Art. 479. — Les esclaves qui auront frappé le chef de la famille, seront punis de la strangulation; s'ils ont fait des blessures du genre de celles dites « fractures », ils seront punis de la décapitation; pour meurtre commis par mégarde ou accident, ils seront punis de l'exil dans une région éloignée; pour blessures faites par mégarde ou accident, ils seront punis de l'exil dans une région extérieure; pour injures, la peine sera l'exil dans une région rapprochée. — Les esclaves qui auront injurié l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère du chef de la famille, seront punis des mêmes peines. Lorsqu'il s'agira de l'aïeul ou de l'aïeule en ligne extérieure ou d'un parent du 2e degré, la peine sera, dans

---

ou les enfants et petits-enfants de ces cousins. La peine d'abaissement a été substituée à 100 coups de *trượng*. Les autres pénalités sont les mêmes dans les deux codes. — L'ancien texte du code des T'ang se retrouve presque tout entier dans celui de l'art. 286 du code actuel, « Frapper des parents de rang prééminent ou plus âgés du 3e degré et au-dessous » (Phil., II, 333). Les modifications consistent, comme dans la plupart des cas où l'ancien texte a été conservé, en des additions de mots ou de notes destinés à rendre le texte plus clair et plus précis.

[1] A part les pénalités, à part aussi l'interversion des deux paragraphes dont se compose cet article et des dispositions de celui qui est le premier de l'article du code annamite, le texte du code annamite est celui du code des T'ang (XXIII, 1 a). Dans ce dernier code, la faute des beaux-fils qui frappent le père nouvel époux de leur mère, avec lequel ils ont cohabité, mais dont ils vivent actuellement séparés, est assimilée à la faute de ceux qui frappent un parent de rang prééminent du 5e degré; lorsque le coupable habite avec la victime, la peine est augmentée d'un degré. Le cas des beaux-fils qui frappent le beau-père avec lequel ils n'ont jamais habité n'est pas prévu dans le code des T'ang. Le second paragraphe est identique au premier de l'article du code chinois.

Le texte et l'ordre de l'article du code des T'ang ont été conservés presque intégralement dans le code actuel (art. 290, « Frapper les enfants d'un précédent époux de l'épouse »; Phil., II, 368). Seules les dispositions pénales relatives à ceux qui frappent le père nouvel époux de la mère ont été modifiées et fixées à 60 coups de *trượng* et un an de travail pénible.

chaque cas, diminuée d'un degré. S'ils ont fait des blessures, la peine sera toujours la décapitation (1). — Les esclaves qui auront injurié ou frappé un parent du 5e degré du chef de la famille, seront punis des peines édictées contre les personnes quelconques coupables de ces actes, augmentées de 2 degrés; pour un parent du 4e ou du 3e degrés, la peine sera graduellement augmentée d'un degré; si la victime est morte, la peine sera toujours la strangulation. — La peine des individus placés en nantissement ou loués à gages qui auront frappé ou injurié (les personnes spécifiées ci-dessus ?), sera dans chaque cas diminuée d'un degré; on poursuivra le remboursement de l'ancienne somme (prêtée ?) qui sera rendue au maître (2).

Art. 480. — L'épouse qui aura frappé son époux sera punie de l'exil dans une région rapprochée; si les coups portés ont occasionné des blessures dites « fractures », la peine sera l'exil dans une région éloignée; tous les biens de la coupable seront donnés à l'époux. [Pour que l'épouse soit incriminée, il faut que l'époux porte plainte]. Si c'est une concubine qui s'est rendue coupable de ces actes, sa peine sera augmentée d'un degré. Lorsque les coups auront occasionné la mort, la peine, pour les unes comme pour les autres, sera la décapitation. Tous les biens des coupables seront attribués aux fils, aux petits-fils ou à la parenté de la victime. — Lorsqu'une concubine se sera rendue coupable des actes spécifiés ci-dessus envers l'épouse, il lui sera fait application des mêmes dispositions que celles concernant le cas où il s'agit de l'épouse

---

(1) Le *Hiến chương* dit la strangulation.

(2) Cet article ne diffère que par certains points de détail de l'article correspondant du code des T'ang (XXII, 4 b). Par suite d'une règle étrange que nous ne nous expliquons pas, le meurtre du maître par l'esclave n'est pas prévu. Le 1er paragraphe du code chinois ne vise que l'homicide involontaire, puni de la strangulation, et, ensemble, les injures et les blessures, punies d'une peine non déterminée d'exil. Dans le 2e paragraphe, le cas des esclaves qui frappent ou injurient l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère du chef de la famille, n'est pas prévu. Dans les autres cas, les peines sont: pour coups, la strangulation; pour blessures, la décapitation; pour injures, 2 années de servitude; pour meurtre involontaire, la peine édictée pour coups, diminuée de 2 degrés; pour blessures involontaires, cette dernière peine est encore diminuée d'un degré. Le dernier paragraphe de l'article du code annamite concernant les individus placés en nantissement ou loués à gages, est particulier à ce code.

Toutes les dispositions de l'ancien code chinois se retrouvent, mais considérablement augmentées, dans le code actuel, art. 283, « Des esclaves qui frappent le chef de la famille » (Phil., II, 313), pour les coups, et art. 296, « Des esclaves qui insultent le chef de la famille » (Phil., II, 380), pour les injures. Les anciennes peines ont été très sensiblement modifiées. Ainsi la peine primitive d'exil pour injures envers le chef de la famille a été portée à la strangulation avec sursis; les peines édictées lorsqu'il s'agit de parents du chef de la famille, ont été également augmentées.

[c'est-à-dire des dispositions concernant l'épouse qui se rend coupable de ces actes envers l'époux] (1).

Art. 481. — L'époux qui aura porté à son épouse des coups ayant occasionné des blessures, sera puni des peines édictées lorsqu'il s'agit de personnes quelconques, diminuées de 3 degrés. Si la mort en est résultée, on prononcera pour meurtre commis dans une rixe avec diminution de peine de 3 degrés; l'indemnité d'homicide sera réduite des 3 dixièmes. En cas de meurtre volontaire, la peine prévue ne sera diminuée que d'un degré. Lorsque l'épouse aura été frappée parce qu'elle était en faute et que les coups portés auront occasionné fortuitement sa mort, il sera statué différemment. — Ceux qui auront porté à une concubine des coups ayant occasionné des blessures dites « fractures » ou autres blessures plus graves, seront punis des peines édictées lorsqu'il s'agit d'une épouse, diminuées de 2 degrés. Le cas de l'épouse qui frappera, blessera ou tuera une concubine, sera assimilé au cas de l'époux qui frappe, blesse ou tue l'épouse. [Il faut toujours que la victime, épouse ou concubine, porte plainte, pour que le coupable soit incriminé; si la victime est morte, il sera permis à toute personne de porter plainte. Le meurtre de l'épouse (bien que puni des peines édictées contre le

---

(1) L'article du code des T'ang traitant de ces faits (XXII, 6 b) a été tellement modifié qu'on peut presque dire que seul le sujet de l'article annamite lui a été emprunté. Les peines du code annamite sont beaucoup plus fortes que celles du code chinois. Dans ce dernier code, la peine des épouses qui frappent leur époux n'est que d'un an de servitude ; lorsqu'il y a blessure, la peine est celle édictée pour blessures faites dans une rixe entre personnes quelconques, augmentée de 3 degrés. Il faut également que l'époux porte plainte pour que l'épouse soit poursuivie. Un 2e paragraphe vise les concubines qui se rendent coupables de ces faits (augmentation de peine d'un degré dans chaque cas), et les blessures faites par imprudence (cas non visé par le code annamite) : les peines sont celles qui sont prévues au 1er paragraphe, diminuées de 2 degrés. Un 3e paragraphe vise les cas, également omis dans le code annamite, des suivantes ou femmes de dernier rang dans un sérail (媵) et des concubines qui injurient l'épouse (80 coups de *trượng*), des concubines qui frappent l'épouse légitime (mêmes pénalités que dans le code annamite), des suivantes qui frappent l'épouse légitime (peine d'une concubine diminuée d'un degré), et enfin des suivantes qui frappent une concubine (leur peine est celle édictée contre les personnes quelconques coupables de ces faits, augmentée d'un degré).

Les modifications que nous signalons se retrouvent également dans l'art. 284, « De l'épouse et de la concubine qui frappent l'époux », du code actuel (Phil., II, 327). Il y a donc tout lieu de croire que les législateurs des Lê se sont inspirés des codes chinois postérieurs à celui des T'ang. L'ancienne peine d'un an de servitude édictée contre les femmes qui frappent leur mari a été changée en 80 coups de *trượng* ; les autres pénalités n'ont pas été modifiées. De nouveaux cas ont été ajoutés, notamment celui où l'époux a été rendu impotent (strangulation avec exécution), et celui du meurtre volontaire (puni de la mort lente). Pas plus dans ce code que dans le code des T'ang, il n'est question de la confiscation des biens de la femme au profit du mari. Au sujet des coups, le code actuel stipule que si l'époux, victime de ces coups, désire divorcer, il y sera autorisé.

meurtre d'une personne quelconque) n'en constitue pas moins le crime de manque de concorde (1)]. Lorsqu'il s'agira d'un homicide commis par mégarde ou accident, son auteur ne sera pas puni (2).

Art. 482. — L'épouse qui aura frappé ou injurié des parents de rang prééminent ou plus âgés du 2e degré et au-dessous de l'époux, sera dans chaque cas punie de la peine qu'aurait encourue l'époux s'il s'était rendu coupable de cette faute, diminuée d'un degré. [Si la diminution rend la peine trop légère (3), on prononcera celle édictée pour coups et blessures entre personnes quelconques augmentée d'un degré]. Si c'est une concubine qui s'est rendue coupable de ces faits, la peine ne sera pas diminuée. Si la victime succombe à ses blessures, la peine sera, pour toutes, la strangulation. Lorsqu'il s'agira de coups portés et de blessures faites à des parents de rang inférieur (de l'époux), la peine sera celle encourue par l'époux coupable des mêmes fautes envers ces parents; si la mort s'en est suivie, il en sera encore de même. — L'épouse qui aura tué en le frappant un fils ou un petit-fils d'un frère aîné ou cadet de l'époux, sera condamnée à l'exil dans une région extérieure; si le meurtre a été volontaire, la peine sera la strangulation. Si c'est une concubine qui s'est rendue coupable de ces actes, on suivra dans chaque cas la règle relative aux rixes entre personnes quelconques. — Les parents de rang prééminent ou

---

(1) C'est le 8e des crimes atroces (art. 2). Le meurtre de l'épouse n'est pas visé directement dans cet article, mais on arrive à cette qualification par assimilation de l'épouse à un parent du 5e degré (Commentaires).

(2) Cet article a été également emprunté au code des T'ang (XXII, 6 a), mais les peines ont été modifiées dans un sens favorable à l'époux. Ces modifications ne s'accordent pourtant pas avec les innovations introduites dans le code annamite au point de vue des intérêts privés de la femme, et qui tendent au contraire à relever sa situation. Dans le code des T'ang, la peine de l'époux qui fait des blessures à sa femme est également celle qui est prévue pour les personnes quelconques coupables du même acte, diminuée de 2 degrés; mais si les coups ont occasionné la mort, on prononce comme s'il s'agissait de personnes quelconques, sans diminution de peine. Les cas de meurtre volontaire et de meurtre involontaire ont été ajoutés par les législateurs annamites. Les autres dispositions sont identiques à celles du code des T'ang.

L'article de ce dernier code a été conservé assez fidèlement dans le code actuel et forme le 3e paragraphe de l'art. 284, « De l'épouse et de la concubine qui frappent l'époux », déjà cité (Phil., II, 327). Les anciennes pénalités n'ont pas été changées. Une nouvelle disposition édicte ce qui suit au sujet de l'époux qui a fait des blessures à l'épouse: « Avant tout on demandera à l'époux et à l'épouse s'ils veulent se séparer, et, s'ils veulent se séparer, on prononcera la peine et le divorce; s'ils ne le veulent pas, on vérifiera quelle est la peine dont il (l'époux) est passible pour les blessures dites fractures et on recevra le prix de rachat; les époux seront d'ailleurs autorisés à rester unis. » Il faut, bien entendu, que l'épouse porte plainte pour que l'époux puisse être incriminé.

(3) C'est-à-dire inférieure ou égale à la peine édictée lorsqu'il s'agit de coups et blessures entre personnes quelconques.

plus âgés qui auront frappé et blessé la femme d'un parent de rang inférieur ou plus jeune, seront punis des peines édictées contre les personnes quelconques coupables de ces actes, diminuées d'un degré ; si la victime est morte, la peine sera toujours la strangulation (1).

Art. 483. — L'épouse qui aura frappé un frère cadet ou une sœur cadette de son mari, sera punie des peines édictées lorsqu'il s'agit de personnes quelconques ; la peine de la concubine qui se sera rendue coupable de ces actes, sera augmentée d'un degré. La concubine qui aura frappé un enfant d'une autre concubine de son époux, sera punie de la peine édictée lorsqu'il s'agit de personnes quelconques, diminuée de 2 degrés ; celle qui aura frappé un enfant de l'épouse, sera punie d'après les dispositions relatives aux coups portés par des personnes quelconques. Les enfants d'une épouse qui auront blessé en lui portant des coups une concubine de leur père, seront punis des peines édictées lorsqu'il s'agit de personnes quelconques, augmentées d'un degré ; la peine des enfants de concubines qui auront blessé en lui portant des coups une concubine de leur père, sera augmentée de 2 degrés. Si les coups ont occasionné la mort, on prononcera toujours d'après les dispositions relatives aux coups portés par des personnes quelconques (2).

---

(1) A part la substitution de la peine de la strangulation à celle de la décapitation dans le cas des parents de rang prééminent ou plus âgés du 2e degré et au-dessous, qui, frappés par l'épouse ou la concubine, succombent à leurs blessures, et l'extension jusqu'aux petits-fils des dispositions concernant les sévices exercés par des épouses contre des enfants de frères aînés ou cadets de l'époux, cet article est la reproduction textuelle de celui du code des T'ang (XXIII, 2 b-3 a). — Les dispositions de l'ancien code chinois ont été conservées dans le code actuel avec quelques modifications sans importance et des additions de notes explicatives (art. 289, « De l'épouse et de la concubine qui frappent des parents de l'époux et réciproquement » ; Phil., II, 361). Pour les actes prévus par le 1er paragraphe, le cas de la concubine a été assimilé à celui de l'épouse. Les peines primitives de la strangulation et de la décapitation ont été changées en celles de la décapitation et de la strangulation avec sursis. Comme toujours en pareil cas, les injures font l'objet dans le code actuel d'un article distinct, l'art. 299, « De l'épouse et de la concubine qui outragent des parents de rang prééminent ou plus âgés au 2e degré de l'époux » (Phil., II, 385). Ce dernier article prévoit le cas, également visé par le code des T'ang et omis dans le code des Lê, de la concubine qui outrage l'époux, faute punie de 80 coups de *trượng*. L'outrage commis par la même personne envers l'épouse est encore puni de la même peine. Pour outrage envers le père ou la mère de l'épouse, la peine est 60 coups de *trượng*. Pour que la peine soit applicable, il faut que la personne outragée porte plainte personnellement.

(2) A part le transfert à la fin de l'art. 476 de la disposition relative aux frères cadets qui frappent l'épouse de leur frère aîné, par laquelle débute l'article du code des T'ang, et l'assimilation des coups portés par des femmes à un frère cadet ou à une sœur cadette de leur mari aux coups portés par des personnes quelconques sans augmentation de peine, cet article est exactement celui du code chinois (XXII, 2 b). Les autres pénalités n'ont pas été modifiées.

Les dispositions du 1er paragraphe de l'article du code des T'ang, augmentées de nouveaux cas et de notes, se retrouvent parmi celles des paragraphes 4 et 5 de

Art. 484. — Les enfants qui, voyant leur aïeul, leur aïeule, leur père ou leur mère frappé par quelqu'un, auront frappé à leur tour et sur-le-champ l'agresseur, ne seront pas punis s'ils n'ont pas fait de blessures du genre de celles dites « fractures »; s'ils ont fait des blessures dites « fractures », ils seront passibles des peines édictées pour ces blessures faites dans une rixe entre personnes quelconques, diminuées de 3 degrés. Si les coups ont occasionné la mort, la peine sera celle prévue par la loi ordinaire, diminuée d'un degré. [Cette disposition vise les enfants et petits-enfants qui n'étaient pas engagés dans la rixe à laquelle leurs parents ou leurs grands-parents prenaient part] (1).

Art. 485. — Les esclaves qui auront frappé leur ancien maître seront punis de l'exil dans une région extérieure; s'ils ont fait des blessures dites « fractures », la peine sera l'exil dans une région éloignée; si les coups ont occasionné la mort, la peine sera la décapitation. Ceux qui auront injurié leur ancien maître seront punis de la servitude militaire dans les écuries d'éléphants. Lorsqu'il s'agira de meurtre commis ou de blessures faites par mégarde ou accident, on prononcera pour meurtre commis et blessures faites par une personne quelconque. — Les maîtres qui auront frappé un ancien esclave et lui auront fait des blessures de la nature de celles dites « fractures » ou d'autres blessures plus graves, seront punis des peines édictées pour blessures faites dans une rixe entre personnes quelconques, diminuées de 4 degrés. S'il s'agit d'un meurtre commis par mégarde ou accident, ils ne seront pas punis (2).

---

l'art. 289, « De l'épouse et des concubines qui frappent des parents de l'époux et réciproquement », déjà cité, du code actuel (Phil., II, 361). Le cas des frères cadets ou des sœurs cadettes qui frappent l'épouse d'un frère aîné, forme un paragraphe distinct, le quatrième : l'ancienne peine a été conservée. Pour le cas des épouses qui frappent un frère cadet ou une sœur cadette de l'époux, intercalé dans le 5e paragraphe, la peine a été sensiblement diminuée : elle n'est plus que celle édictée lorsqu'il s'agit de personnes quelconques, diminuée d'un degré, soit une différence de 3 degrés. Les autres dispositions ont été conservées et forment, complétées de notes explicatives, le 7e et dernier paragraphe du même article.

(1) C'est textuellement l'article du code des T'ang (XXIII, 3 b). Le Commentaire par demande et réponse de ce code pose et résout le cas suivant : « D. — Un esclave qui, voyant quelqu'un frapper son maître, frapperait à son tour l'agresseur, bénéficierait-il des mêmes dispositions favorables que les enfants et petits-enfants ? — R. — Des esclaves n'étant pas des parents, ne peuvent bénéficier des règles relatives aux enfants et aux petits-enfants. Ils ne peuvent que secourir et dégager leur maître, ils ne doivent pas frapper. » — Ces dispositions ont été conservées dans le code actuel : le nouveau texte ne diffère de l'ancien que par l'addition de mots ou de notes destinés à le rendre plus clair. C'est le 1er paragraphe de l'art. 292, « Du cas où l'aïeul et l'aïeule sont frappés » (Phil., II, 372).

(2) A part quelques remaniements insignifiants opérés dans le texte et la modification des pénalités, cet article est la reproduction de celui du code des T'ang (XXIII, 5 a). Dans ce dernier code, les maîtres qui font des blessures à leurs anciens esclaves en les frappant, ne bénéficient que d'une réduction de peine de 2 degrés au lieu de 4. — Le code actuel ne paraît contenir aucune disposition sur ce sujet.

Art. 486. — Ceux qui auront frappé un envoyé du Souverain, les habitants qui auront frappé les fonctionnaires sous l'autorité desquels ils sont placés, les militaires qui auront frappé les officiers supérieurs et subalternes qui les commandent, les employés et satellites [1] qui auront frappé les chefs, fonctionnaires du 5e degré et au-dessus, dont ils relèvent, seront punis de l'exil dans une région éloignée; pour des blessures dites « fractures », la peine sera la strangulation. — S'ils [2] (les employés, subalternes et satellites) ont frappé un fonctionnaire chef de service du 6e degré et au-dessous, la peine sera dans chaque cas diminuée d'un degré. — Si le fonctionnaire frappé est un fonctionnaire adjoint en second ou un fonctionnaire chargé des détails du service, la peine sera, dans chaque cas, graduellement diminuée d'un degré; si la peine résultant de cette diminution est inférieure à celle prévue par la loi ordinaire, on prononcera la peine édictée pour coups entre personnes quelconques augmentée d'un degré. (Dans tous les cas), si la victime est devenue impotente, la peine pour tous sera la décapitation; si elle est morte, la peine pour tous sera la décapitation avec exposition de la tête. — La peine de ceux (habitants, militaires, employés subalternes et satellites) qui auront frappé l'aïeul, l'aïeule, le père, la mère, la femme ou les enfants du fonctionnaire chef de service ou du fonctionnaire en second sous l'autorité desquels ils sont placés, sera, dans chaque cas, graduellement diminuée de 2 degrés; s'il s'agit d'injures, dans chaque cas on prononcera une peine d'abaissement ou de servitude; le coupable sera en outre condamné au paiement de l'indemnité de réparation prévue par la loi [3].

---

(1) 掾卒. Le texte du *Hiến chương* donne 隸卒, « assujétis et satellites »: c'est évidemment la leçon du code qui est la bonne. Elle est l'équivalent de l'expression du code des T'ang: 吏卒.

(2) Cette division par paragraphes est celle de l'article du code des T'ang. Les éclaircissements ajoutés entre parenthèses ressortent tant du texte de l'article du code actuel que des Commentaires du code des T'ang.

(3) A part quelques substitutions de mots et la modification de certaines pénalités, le 1er paragraphe de cet article n'est que la reproduction du même paragraphe de l'article correspondant du code des T'ang (XXI, 17). Dans ce dernier code, la peine prévue pour les coups simples est 3 ans de servitude, et pour les blessures simples, l'exil à 2.000 *li*. La peine édictée pour les blessures dites « fractures » n'a pas été modifiée. — Tout ce paragraphe a été conservé dans le code actuel: les modifications introduites dans l'ancien texte n'ont d'autre objet que d'en préciser les termes; le sens n'est pas changé. 100 coups de *trượng* ont été ajoutés aux peines primitives de servitude et d'exil; la peine de strangulation est édictée avec sursis (art. 275, « Frapper un envoyé du Souverain ou bien le fonctionnaire chef de service dont on relève »; Phil., II, 287).

Le 2e paragraphe est la reproduction du début du 2e paragraphe de l'article du code des T'ang, à part la peine qui, dans ce dernier code, est diminuée de 3 degrés, au lieu d'un. Un passage supprimé a trait: 1° au cas où la peine encourue est plus légère (que la peine ordinaire): on prononce alors d'après les dispositions relatives aux rixes entre personnes quelconques, avec augmentation de peine d'un degré; 2° aux injures: la

Art. 487. — Les fonctionnaires adjoints en second et les fonctionnaires en sous-ordre qui auront frappé et blessé leur chef de service, seront, dans chaque cas, punis des peines édictées contre les employés subalternes et les satellites qui auront frappé et blessé leur chef de service, diminuées de 2 degrés. Si la réduction rend la peine plus légère (que celle qui résulterait de l'application de la loi ordinaire), on prononcera la peine édictée pour blessures faites dans une rixe entre personnes quelconques, augmentée, dans chaque cas, de 2 degrés. Si la victime est devenue impotente, la peine sera la strangulation; si elle est morte, la peine sera la décapitation (1).

Art. 488. — Quiconque aura frappé ou injurié le maître dont il reçoit actuellement les leçons, sera puni des peines édictées lorsqu'il s'agit de personnes quelconques, augmentées de 3 degrés. Si les coups ont occasionné la mort, la peine sera la décapitation. [Ces dispositions visent les personnes adonnées au métier des lettres et non celles prenant des leçons privées] (2).

---

peine est celle édictée pour les coups, diminuée de 3 degrés. Une note dit qu'il faut que l'intéressé ait personnellement entendu les injures pour qu'il y ait matière à poursuites. — Seul le passage conservé dans le code des Lê se retrouve dans l'art. 275 du code actuel cité plus haut, mais avec l'ancienne pénalité chinoise: diminution de peine de 3 degrés.

Le 3e paragraphe ne rappelle que par le sujet traité le paragraphe correspondant de l'article du code des T'ang. Les Annamites ont adopté le texte de ce paragraphe remanié dans le code des Ming, qu'on retrouve, sans autre modification que l'addition de notes, dans le corps de l'art. 275 du code actuel. L'ancien paragraphe du code des T'ang ne vise que les fonctionnaires en second; les peines sont: pour coups, un an de servitude; pour blessures graves, la peine édictée lorsqu'il s'agit de blessures faites dans une rixe entre personnes quelconques, augmentée d'un degré, et lorsque les coups ont occasionné la mort, la décapitation.

Le quatrième et dernier paragraphe est particulier au code des Lê.

(1) Reproduction du texte de l'article correspondant du code des T'ang (XXI, 12 a), sauf la fixation de la peine dans le cas où il y a lieu de recourir à la loi relative aux personnes quelconques: l'augmentation édictée par le code chinois est d'un degré au lieu de 2. — Dans le code actuel, art. 276, « Des fonctionnaires en sous-ordre qui frappent le fonctionnaire chef de service » (Phil., II, 294), une distinction a été établie entre le cas des fonctionnaires en sous-ordre ou chargés des détails d'un service, — cas ajouté — qui frappent et blessent leur chef de service, et celui des fonctionnaires adjoints en second qui se rendent coupables de ces actes. Pour les premiers on a purement et simplement conservé les pénalités primitives; quant aux autres, ils bénéficient d'une nouvelle réduction de peine de 2 degrés, soit 4 en tout. Néanmoins lorsque ces réductions rendent la peine plus légère que celle prévue par la loi ordinaire, on prononce la peine prévue pour coups donnés ou blessures faites dans une rixe entre personnes quelconques, augmentée d'un degré.

(2) A part la substitution du mot « injurié » au mot « blessé » et une élévation de peine d'un degré, cet article est exactement l'article correspondant du code des T'ang (XXIII, 2 a). Les Commentaires expliquent la note finale comme suit: « Le métier des lettres, c'est l'étude des livres classiques; par « et non les personnes prenant des

Art. 489. — Le maître qui, sans en avoir référé à l'autorité, aura mis à mort un esclave coupable d'une faute, sera puni d'une peine d'abaissement de 3 degrés. Si l'esclave n'avait commis aucune faute, on condamnera le maître meurtrier à une peine de servitude. — Lorsqu'il s'agira d'un esclave affecté au service d'un temple ou d'un tombeau, la peine sera augmentée d'un degré. — Lorsqu'un esclave ayant encouru une peine de fouet ou de bâton, aura succombé fortuitement pendant l'exécution du châtiment que son maître lui a fait infliger, ou lorsqu'un esclave aura été tué par mégarde ou accident, on prononcera contre le maître une peine en rapport avec la gravité des faits. — Ceux qui auront frappé des personnes placées en nantissement ou des travailleurs loués à gages, ne seront pas punis, à moins que les coups n'aient occasionné des blessures dites «fractures» ou autres blessures plus graves : en ce cas ils seront passibles des peines édictées lorsqu'il s'agit de personnes quelconques, diminuées de 3 degrés. Si les coups ont occasionné la mort, la peine sera la servitude militaire comme soldat agriculteur ; s'il s'agit d'un meurtre volontaire, la peine sera l'exil dans une région éloignée. Le coupable sera tenu au paiement (des gages dus ?) avec augmentation d'un dixième ; l'ancien prix (du nantissement ?) sera donné à la femme et aux enfants de la victime. Dans les cas d'homicide par mégarde ou accident, aucune peine ne sera prononcée (1).

---

leçons privées », il faut entendre : les personnes faisant leurs études dans les lycées de la capitale et les écoles publiques des *tcheou* 州 et *hien* 縣 (弘文國子州縣等學) (et non dans les écoles privées). » Plus loin, les Commentaires spécifient que, lorsqu'il s'agit d'une école de village ou de famille, les fautes commises entre professeurs et élèves relèvent de la loi ordinaire. — Ces explications sont utiles, pour bien se rendre compte de l'extension très considérable qui a été donnée dans le code actuel au sens de cet article. A part la suppression du mot « blessé » et du mot « actuellement » (dans la phrase : « dont il reçoit actuellement les leçons », où le mot « actuellement » restreignait la durée de cette dépendance de l'élève vis-à-vis du maître), l'art. 280, « Frapper le maître dont on a appris l'art » (Phil., II, 302), est la reproduction textuelle de l'article du code des T'ang. Mais la nouvelle note explicative placée à la fin de l'article en modifie complètement le sens : « Le mot « quiconque » ne désigne pas seulement les lettrés ou les étudiants en lettres, il comprend dans son sens tous ceux qui apprennent tous les métiers, toutes les sciences ou tous les arts. L'étudiant en lettres et son maître restent toute leur vie dans la même position, l'un par rapport à l'autre ; pour les autres études, si elles n'ont pas été achevées, ou si on a changé de métier, alors la peine n'est plus applicable ; mais si l'élève ou l'apprenti a complètement appris son métier, la peine est alors graduée comme pour les étudiants en lettres » (Phil., II, 302).

(1) A part les pénalités, le 1er paragraphe de cet article est la reproduction textuelle d'un article du code des T'ang (XXII, 3 b). Dans ce dernier code, le meurtre d'autorité privée d'un esclave coupable est puni de 100 coups de *trượng* ; pour meurtre d'un esclave non coupable, la peine est un an de servitude. Les autres dispositions sont particulières au code des Lê, mais elles paraissent inspirées par le code des Ming, qui commence à prévoir le cas des personnes louées à gages. Dans le code des T'ang il n'est jamais question de cette catégorie de gens.

Les dispositions du code des T'ang ont été conservées dans le code actuel, avec quelques modifications (art. 283 déjà cité, « Des esclaves qui frappent le chef de la

Art. 490. — Ceux qui auront frappé ou injurié un ambassadeur d'un royaume étranger, seront punis d'une peine d'exil ou de mort; les co-auteurs seront punis d'une peine de servitude ou d'exil. Si les coupables ont fait des blessures dites « fractures », on prononcera des peines plus graves. On poursuivra contre eux le paiement de l'indemnité de réparation, qui sera, dans tous les cas, augmentée d'un degré [1].

Art. 491. — Les plaideurs qui auront porté des coups à un juge, seront punis de l'exil dans une région rapprochée; ceux qui les auront injuriés, seront punis d'une peine d'abaissement de 3 degrés. Ceux qui auront frappé ou injurié un greffier, seront, dans chaque cas, punis des mêmes peines, diminuées de 2 degrés. On poursuivra également contre les coupables le paiement de l'indemnité de réparation prévue par la loi. — Les greffiers qui auront frappé ou injurié un plaideur ne seront punis que [2] de 80 coups de *trượng*. S'il s'agit d'une personne noble, il sera statué différemment. — Les plaideurs qui, en présence du juge, auront poussé des cris de colère, se seront livrés à des manifestations désordonnées et inconvenantes, ou se seront battus ou injuriés réciproquement, seront punis d'une peine d'abaissement de 2 degrés, et exposés publiquement dans la salle d'audience pendant 3 jours. Lorsque les faits se seront passés devant un greffier, les coupables seront punis d'une peine d'abaissement d'un degré. S'il s'agit de propos désobligeants échangés entre les plaideurs, leurs auteurs seront punis d'une peine de *trượng* [3].

Art. 492. — Ceux qui auront résisté et porté des coups à un envoyé officiel chargé d'assurer l'exécution d'un service, seront punis d'une peine de servitude; s'ils lui ont fait des blessures dites fractures, ils seront punis d'une

---

famille », 3e paragraphe; Phil., II, 345). Les pénalités sont les mêmes; les mots: « sans en avoir référé à l'autorité », ont été remplacés par: « qui ne porteront pas plainte devant le magistrat compétent ». Les dispositions des 4e et 5e paragraphes de cet article ne proviennent pas du code des T'ang.

(1) Cet article est particulier au code des Lê. Ni le code actuel, ni le code des T'ang ne possèdent de dispositions spéciales concernant les délits commis contre les ambassadeurs des pays étrangers.

(2) *Sic.*

(3) Cet article est particulier au code des Lê. Le décret II, placé à la suite de l'art. 294, « Outrager par paroles un envoyé par ordre du Souverain ou le fonctionnaire chef de service de qui on relève, » du code actuel (Phil., II, 379), contient sous une autre forme des dispositions de cette nature. Ce décret dit que « quiconque, en dehors de la porte appelée *Trường-án* ou dans un autre lieu anologue, aura crié faussement qu'il est opprimé, en insultant et diffamant le fonctionnaire par qui il aura été primitivement jugé, sera puni de 100 coups de *trượng* après avoir subi un mois de cangue. Si une femme commet cette faute, la peine sera infligée à son époux ou à un de ses parents du sexe masculin; si ceux-ci n'ont pas eu connaissance de la nature des faits, ou bien si elle n'a ni époux, ni fils, alors elle subira elle-même cette peine et sera ensuite renvoyée. »

peine d'exil. Ceux qui auront résisté et porté des coups à un agent chargé d'assurer l'exécution d'un mandat de comparution en justice ou à un agent chargé de la surveillance du recouvrement des impôts, seront punis d'une peine d'abaissement de 3 degrés ; s'ils ont fait des blessures dites fractures, on prononcera contre eux une peine de servitude. Si les coups ont occasionné la mort, la peine, dans tous les cas, sera la décapitation ; les coupables seront en outre condamnés au paiement de l'indemnité d'homicide prévue par la loi. Les indemnités de réparation sont fixées : pour un envoyé officiel, à 100 ligatures, et pour les agents chargés de l'exécution des mandats de comparution et de la perception des impôts, à 50 ligatures. Lorsque les faits seront de peu d'importance, l'indemnité sera diminuée. — Ceux qui auront proféré des injures (contre les personnes désignées ci-dessus), seront punis d'une peine d'abaissement d'un degré, et tenus au paiement de l'indemnité de réparation prévue par la loi. — Les envoyés officiels et agents qui auront conclu un accord privé avec les coupables au sujet des faits délictueux réprimés par cet article, seront punis de 80 coups de *trượng*. L'indemnité de réparation sera dans ce cas confisquée au profit de l'État. — Lorsque ces envoyés et agents auront été frappés ou injuriés à la suite d'une faute commise par eux, il sera statué différemment [1].

Art. 493. — Les fonctionnaires chargés de la direction de travaux exécutés par corvées qui auront tué un individu de corvée en lui portant des coups, seront punis d'une peine de servitude. On poursuivra contre le coupable le paiement d'une moitié de l'indemnité d'homicide. En cas de mort accidentelle [2], (l'auteur responsable de l'accident) ne sera tenu qu'au paiement d'une

---

[1] Cet article n'a d'autres rapports avec l'article correspondant du code des T'ang que le sujet traité; leurs dispositions diffèrent totalement. L'article du code des T'ang (XXII, 2 a) prévoit en premier lieu la résistance aux agents envoyés pour les services des *châu*, *huyện* et autres services supérieurs (60 coups de *trượng*), puis les coups simples (augmentation de peine de 2 degrés). Si les blessures sont graves, la peine est celle édictée pour blessures faites dans une rixe avec augmentation d'un degré. A cet endroit de l'article, une note dit qu'il n'y a faute « que lorsque l'individu a refusé de se soumettre aux ordres et a résisté au moment où l'agent faisait connaître sa qualité de représentant de l'autorité ». Enfin la peine de ceux qui opposent de la résistance et portent des coups alors qu'ils sont l'objet d'un ordre d'arrestation, est encore augmentée, dans chaque cas, d'un degré.

Seul le sujet de l'ancien article du code des T'ang a été conservé dans le code actuel : art. 279, « Résister à des personnes qui exercent des poursuites ou qui poursuivent l'exécution d'un service, et les frapper » (Phil., II, 299). L'ancien texte a été complètement remanié. La résistance et les sévices sont visés conjointement. Les pénalités ont été augmentées d'un degré.

[2] 過失死者. Il se pourrait bien qu'il s'agit ici d'un homicide par imprudence provenant d'un accident de travail et non d'un homicide involontaire commis en frappant la victime, mais nous ne saurions l'affirmer. Dans les articles où il est question de coups ayant fortuitement entraîné la mort, l'expression consacrée est : 邂逅至死者.

somme de 20 ligatures à titre de frais de funérailles. Ceux qui, par ressentiment et pour des motifs particuliers, auront profité de l'occasion que leur offrait l'exécution d'un service public pour frapper et tuer quelqu'un, seront jugés et punis d'après les dispositions ordinaires relatives aux personnes quelconques qui tuent quelqu'un en le frappant ([1]).

Art. 494. — Les envoyés en pays étrangers qui se seront battus et injuriés, jetant ainsi le discrédit sur leur pays, seront punis d'une peine de servitude. Lorsque les faits auront eu un caractère exceptionnel de gravité, les coupables seront condamnés à une peine d'exil.

Art. 495. — L'indemnité de réparation encourue par ceux qui auront injurié l'épouse d'un fonctionnaire en activité de service sera celle prévue pour (ceux qui auront injurié) son époux, diminuée de 3 degrés ; pour un fils, l'indemnité sera encore diminuée d'un degré ([2]).

Art. 496. — Ceux qui, au cours d'une rixe, auront, par inadvertance, blessé ou tué un curieux étranger à la rixe, seront punis d'après les dispositions relatives au meurtre commis et aux blessures faites dans une rixe, avec diminution de peine d'un degré. Si cette peine est la mort, elle sera également diminuée d'un degré. — Ceux qui, à l'occasion d'une rixe, auront, en tombant en avant ou en arrière, tué ou blessé quelqu'un (étranger à la rixe), seront punis d'après les dispositions relatives aux blessures faites ou au meurtre commis en jouant. La peine de ceux qui auront tué ou blessé par mégarde une personne qui les aidait dans la rixe, sera, dans chaque cas, diminuée de 2 degrés ([3]).

---

(1) Cet article et les deux suivants sont particuliers au code des Lê.

(2) Nous ne saurions préciser si cet article vise un nouveau cas ou fixe simplement un point de détail. On a vu en effet que l'art. 386 prévoit *in fine* des actes de cette nature, mais en spécifiant qu'il s'agit de délits de coups et outrages commis par des administrés envers les fonctionnaires sous l'administration desquels ils sont placés. Peut-être l'article 495 vise-t-il les actes dont il est question, commis par des personnes quelconques, envers les épouses et les enfants de fonctionnaires quelconques.

(3) Cet article est exactement la reproduction de l'article correspondant du code des T'ang (XXIII, 4 a), à une différence près. Le texte annamite porte en effet : 諸鬪毆而誤殺傷傍人及至死者並減凡鬪毆殺傷一等, tandis que le texte chinois est : 諸...... 傍人者以鬪殺傷論. 至死者減一等. La rédaction confuse du texte annamite, qui serait absolument incompréhensible sans la connaissance du texte original du code chinois, nous avait tout d'abord porté à croire qu'il y avait là une erreur de copie; mais il semble bien qu'il faille entendre qu'au lieu d'accorder la diminution de peine dans le cas où cette peine est la mort, les Annamites l'ont étendue aux deux cas : l'emploi du caractère 並 ne laisse guère de doute à ce sujet.

Seul le premier paragraphe de cet article a été conservé dans le code actuel et inséré parmi les dispositions de l'art. 261, « Du meurtre commis par erreur, du meurtre commis et des blessures faites par mégarde ou accident » (Phil., II, 262).

Art. 497. — Ceux qui auront blessé ou tué quelqu'un en s'amusant (戲殺傷人者) seront punis des peines prévues pour blessures faites ou meurtre commis dans une rixe, diminuées de 2 degrés. [Ces dispositions s'appliquent au cas où plusieurs personnes s'amusant ensemble à un jeu nécessitant l'emploi de la force, l'une vient à être tuée sans que le concorde aie cessé de régner dans le jeu]. L'auteur de l'homicide pourra être tenu au paiement (envers la famille de la victime) d'une indemnité de funérailles de 20 ligatures. Bien qu'il y ait eu accord, lorsqu'on se sera amusé avec des armes aiguës et tranchantes ou qu'on aura escaladé un endroit élevé, traversé un passage dangereux, ou entré dans l'eau, et qu'il en sera résulté des blessures ou des accidents mortels, la peine ne sera diminuée que d'un degré. On poursuivra (contre le ou les compagnons responsables des blessures ou de l'homicide ?) le paiement de la moitié de l'indemnité d'homicide. Lorsque ces accidents se produiront entre personnes qui n'étaient pas d'accord (pour s'amuser), ou que la victime sera un parent de rang prééminent ou plus âgé du 2e degré, l'aïeul ou l'aïeule en ligne extérieure, l'aïeul ou l'aïeule du mari, personnes avec lesquelles on ne doit pas jouer, même avec accord, on prononcera dans tous les cas d'après les règles relatives au meurtre commis et aux blessures faites dans une rixe [1].

Art. 498. — Dans les cas de meurtre commis ou de blessures faites par mégarde ou accident (過失殺傷人者), on diminuera toujours les peines encourues en raison des circonstances dans lesquelles les faits se seront produits. [Cette disposition vise des accidents que les sens ne peuvent prévoir ni la pensée anticiper. Si par exemple on blesse ou tue quelqu'un en soulevant avec d'autres un objet pesant qu'on n'a pas la force de soutenir, ou par suite d'un faux pas fait en gravissant un endroit élevé ou en franchissant un passage dangereux, ou bien encore en frappant une bête sauvage, ces accidents sont des cas de cette nature] [2].

---

[1] Reproduction exacte, à part les dispositions relatives aux indemnités pécuniaires, de l'article correspondant du code des T'ang (XXIII, 6a). Au sujet des personnes victimes responsables de leur propre imprudence et de celle de leurs compagnons, les Commentaires disent : « Quand on gravit un endroit élevé et escarpé, quand on franchit un passage dangereux, quand on marche sur quelque chose de mince ou quand on entre dans l'eau, dès que l'on se trouve dans une situation périlleuse, il convient de s'engager mutuellement à la prudence ; mais si précisément à cause de cela on s'amuse ensemble, c'est-à-dire si l'on se fait un jeu du danger en se défiant mutuellement à un exercice quelconque, et qu'il en résulte que des personnes soient tuées ou blessées, l'entente conclue n'empêche point que ces agissements soient manifestement contraires aux principes naturels de la raison : c'est pourquoi, s'il y a des morts et des blessés, la peine fondamentale prévue pour l'homicide et les blessures n'est diminuée que d'un degré. »

De tout cet article le code actuel n'a retenu que la première disposition du 1er paragraphe, qui a servi à former le 1er paragraphe de l'art. 261 déjà cité (Phil., II, 222).

[2] Sauf la disposition pénale, c'est le texte de l'article correspondant du code des T'ang (XXIII, 7 b). Ce dernier code prévoit le rachat de la peine prononcée ; mais il faut observer qu'une disposition spéciale du code des Lê (art. 14) prévoit le rachat de

Art. 499 ([1]). — Ceux qui ont connaissance d'un complot de rebellion, de grande rebellion ou de trahison, sont tenus de le dénoncer secrètement aux autorités les plus rapprochées. Ceux qui n'auront pas fait cette dénonciation seront punis de l'exil dans une région éloignée. Ceux qui, connaissant les auteurs de critiques faites contre le Souverain ([2]) ou de propos prophétiques ([3]), ne les auront pas dénoncés, seront punis des peines encourues par les coupables diminuées de 2 degrés. La faute des fonctionnaires qui, ayant reçu une dénonciation relative à des faits de cette nature, n'auront pas sur-le-champ porté les faits à la connaissance du Souverain ou arrêté les coupables [à la capitale, les fonctionnaires doivent sur-le-champ porter les faits à la connaissance du Souverain ; dans les provinces, ils doivent immédiatement procéder à l'arrestation des coupables], sera, après un délai d'une demi-journée, assimilée à celle des personnes qui ne dénoncent pas les faits de cette nature dont elles ont connaissance. Lorsqu'on aura outrepassé ces délais parce que l'arrestation des coupables nécessitait la préparation de dispositions spéciales, aucune peine ne sera prononcée ([4]).

Art. 500. — Ceux qui auront calomnieusement accusé quelqu'un de complot de rebellion, de grande rebellion ou de trahison, seront, dans chaque cas, punis de la peine prévue pour ces crimes, diminuée d'un degré. Lorsque le dénonciateur aura été induit en erreur par les apparences et qu'il n'aura pas agi dans l'intention de calomnier, il ne sera pas puni ([5]).

---

toutes les peines encourues pour fautes commises par inadvertance ou par erreur, jusqu'à la peine d'exil inclusivement. — Ces dispositions ont été conservées dans le code actuel sans autre modification, quant au fond, que l'attribution du prix du rachat de la peine à la victime ou à sa famille. Le texte de la note a été remanié et rendu plus précis; de nouveaux exemples ont été ajoutés (3e parapraphe de l'art. 261 déjà cité; Phil., II, 222).

([1]) Cet article et les suivants ne se rapportent plus aux rixes et coups, mais aux accusations calomnieuses et aux plaintes faites à tort.

([2]) Dont l'esprit et le sens sont de nature à nuire à la dignité du Souverain (Comm.)

([3]) Des propos consistant à parler faussement de présages heureux ou malheureux (Id.).

([4]) Cet article ne diffère de celui du code des T'ang que par des modifications insignifiantes (XXIII, 7 b). Il n'a pas été conservé dans le code actuel : la non révélation des complots de rebellion ou de trahison par ceux qui en ont connaissance est prévue et punie par les articles relatifs à ces crimes. L'art. 270, « De ceux qui savent qu'une personne qu'ils fréquentent prémédite de faire le mal » (Phil., II, 263), punit de 100 coups de *trượng* ceux qui, sachant que des personnes avec qui ils sont en relation veulent mettre à exécution un complot pour nuire à quelqu'un, n'interviennent pas aussitôt pour les en empêcher, ou bien qui, après que le mal a été commis, ne le révèlent pas et ne portent pas plainte.

([5]) Reproduction exacte, sauf les dispositions pénales, de la première partie de l'article correspondant du code des T'ang (XXIII, 8 a). Dans ce dernier code, la dénonciation calomnieuse de complots est punie de la décapitation; la peine des co-auteurs est la strangulation. Le passage supprimé a trait à ceux qui ont accusé quelqu'un de ces faits « sans s'en être rendu compte » (不審): dans ce cas, comme

Art. 501. — Ceux qui auront porté une accusation calomnieuse contre quelqu'un (誣告人者), seront punis de la peine prévue pour le fait calomnieusement imputé, diminuée d'un degré. — La peine des fonctionnaires investis de fonctions de censeurs-rapporteurs qui, pour des motifs de ressentiment particulier, auront fait des rapports contenant des choses contraires à la vérité, ne sera pas diminuée. — Si, dans une accusation calomnieuse relative à deux faits et plus, l'accusation est vraie sur le fait le plus grave, ou si les faits étant d'égale gravité, l'un d'entre eux est vrai, aucune peine ne sera prononcée (1). Si l'accusation concernant le fait le plus grave est fausse, le dénonciateur sera passible de l'excédent de peine (résultant de la différence entre la peine encourue pour les faits réels dénoncés et la peine encourue pour les faits faussement dénoncés). [Si par exemple un abaissement d'un degré est la peine encourue pour le fait réel dénoncé et un abaissement de 3 degrés la peine du fait faussement dénoncé, on retranche un degré d'abaissement, et le dénonciateur est alors passible de la différence, soit un abaissement de 2 degrés (2). On se conformera à cette règle même dans les cas graves]. — Ceux qui auront accusé deux personnes et plus, seront, si l'accusation n'est pas fondée pour une seule des personnes accusées, punis conformément aux dispositions relatives aux accusations calomnieuses; il ne pourra pas être argué de ce que les faits faisant l'objet des accusations portées contre les autres personnes sont réels pour faire bénéficier les dénonciateurs d'une réduction de peine. — Ceux qui auront adressé au Souverain des mémoires portant contre autrui des accusations non fondées, seront également passibles des peines édictées contre les auteurs d'accusations calomnieuses. Si la peine dont ils sont alors passibles est plus légère que celle dont sont punis ceux qui adressent au Souverain des mémoires trompeurs

---

dans le cas précédent, conservé dans le code des Lê, on soumet les faits à l'appréciation du Souverain. On ne voit pas très bien la différence qui existe entre les deux cas, qui ont presque la même qualification: 事容不審 et 不審. Le dernier n'est pas expliqué par les Commentaires. Au sujet du premier, ils disent: « Etre trompé par les apparences extérieures, c'est, par exemple, alors qu'il y a un décret autorisant une revue de troupes ou la réfection d'un temple royal, croire, en voyant exécuter ces mouvements de troupe, qu'il s'agit d'une rebellion, ou en voyant effectuer ces réparations au temple impérial, qu'il s'agit d'une grande rebellion. »

Cet article n'a pas été conservé dans le code actuel, mais les décrets IV et IX placés à la suite de l'art. 305, « Des accusations calomnieuses », contiennent des dispositions analogues (Phil., II, 420, 422).

(1) On sait qu'en droit annamite (cf. art. 37) les peines ne se cumulent pas: si les fautes sont de même gravité, on ne poursuit que pour l'une d'elles; si elles sont de gravité inégale, on ne poursuit que pour la plus grave. C'est pourquoi si, dans l'accusation, le fait le plus grave ou, à égalité de gravité, l'un des faits énoncés, est réel, l'accusateur évite toute peine. Cf. Phil., II, 407.

(2) Aux termes mêmes de l'article, cette peine est encore susceptible d'une diminution d'un degré.

sur des faits non fondés, on leur appliquera les dispositions de cette dernière loi [1].

Art. 502. — Si ceux qui ont accusé calomnieusement quelqu'un d'un fait passible d'une peine d'exil et au-dessous, se rétractent avant que la personne accusée ait été soumise à la question, ils bénéficieront d'une réduction de peine de 2 degrés. Si la personne accusée a été déjà soumise à la question, la peine ne sera pas diminuée. Il en sera encore de même si les témoins ont été soumis à la question. [Ceux qui auront accusé calomnieusement un parent de rang prééminent ou plus âgé du 2e degré, leur aïeul ou leur aïeule en ligne extérieure, leur époux ou l'aïeul ou l'aïeule de leur époux, ainsi que les esclaves qui auront accusé calomnieusement des parents du 2e degré, l'aïeul ou l'aïeule de leur maître, ne bénéficieront d'aucune réduction de peine en cas de rétractation] [2].

Art. 503. — Les enfants et petits-enfants qui auront porté une accusation (告) [3] contre leur aïeul, leur aïeule, leur père ou leur mère, ainsi que les esclaves qui auront commis la même faute envers leur maître, seront punis de l'exil dans une région éloignée. Les femmes qui auront porté une accusation contre leur mari seront punies de la même peine. — Ceux qui auront porté une accusation contre leur aïeul ou leur aïeule en ligne extérieure, les femmes qui auront accusé l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère de leur époux, ceux qui auront porté une accusation contre un parent de rang prééminent ou plus âgé du 2e degré, ainsi que les esclaves qui auront porté une accusation contre un

---

(1) Dans son ensemble cet article n'est que la reproduction de celui du code des T'ang (XXIII, 8 b); les Annamites n'ont modifié que quelques pénalités et quelques expressions sans importance. Dans le code chinois, les calomniateurs sont condamnés à la peine prévue pour le fait calomnieusement imputé, sans diminution. — Toutes ces dispositions se retrouvent dans le code actuel, mais assez sensiblement modifiées et dans certains cas considérablement étendues (art. 305, « Des accusations calomnieuses »; Phil., II, 406). Dans les cas d'accusations calomnieuses simples, prévus par le 1er paragraphe de l'article du code des Lê, si le fait mensongèrement imputé est passible de la peine du rotin, la peine du calomniateur est augmentée de 2 degrés; s'il s'agit d'une peine de *trượng*, d'exil ou de travail pénible, elle est augmentée de 3 degrés : toutefois l'augmentation ne peut jamais aller jusqu'à la peine de la strangulation. Les dispositions nouvelles prévoient le cas où les victimes de ces accusations calomnieuses ont déjà subi leur peine. Le dénonciateur, outre la peine encourue, est alors condamné à rembourser à sa victime toutes les dépenses subies par elle à l'occasion de l'accomplissement de sa peine. Si elle a vendu des biens sous condition de rachat, le dénonciateur est tenu de racheter ces biens. Enfin si l'un des parents du calomnié à un degré auquel il existe un vêtement de deuil est mort en l'accompagnant en exil ou au lieu de servitude, la peine du dénonciateur est la strangulation avec sursis. La moitié des biens du calomniateur sont attribués à sa victime. Si le calomnié a été exécuté, le calomniateur est à son tour passible de la même peine, sans préjudice des obligations pécuniaires déjà spécifiées. Les pénalités dans les autres cas n'ont pas été modifiées.

(2) Reproduction du texte de l'article correspondant du code des T'ang (XXIII, 10 b), sauf pour la diminution de peine prévue dans le premier cas : elle n'est, dans le code chinois, que d'un degré. Cet article n'a pas été conservé dans le code actuel.

(3) Ce mot a également le sens de porter plainte.

parent du 2e degré de leur maître, seront, bien que l'accusation soit fondée, punis d'une peine d'abaissement ou de servitude. Lorsqu'il s'agira de complots de rebellion, de grande rebellion ou de trahison, ou d'un meurtre commis sur la personne du père par la mère de droite lignée, la nouvelle mère de droite lignée, la mère de tendresse ou la vraie mère, ou d'un meurtre commis par les parents adoptifs (du plaignant) sur les parents dont il est né, il sera permis de porter plainte. — En cas de spoliations et usurpations commises entre parents, mettant la victime dans la nécessité de (s'adresser à l'autorité pour) se faire rendre justice, il sera également permis de porter plainte. Si la plainte est calomnieuse, son auteur sera passible de la peine du fait calomnieusement imputé, augmentée dans chaque cas d'un degré [1].

Art. 504. — Les fonctionnaires en sous-ordre qui auront calomnieusement accusé leur chef de service auprès des chefs des services provinciaux, seront punis de la peine prévue pour le fait calomnieusement imputé. Cette disposition ne s'applique pas aux faits de grande rebellion au sujet desquels il est permis de porter des accusations [2].

---

[1] Les législateurs annamites, s'inspirant très probablement des modifications introduites dans les codes chinois postérieurs au code des T'ang, ont réuni en un seul article les anciennes dispositions de trois articles de ce code. Dans le code des T'ang, les accusations portées contre le père et la mère (punies de la strangulation), et les accusations concernant des meurtres commis par une mère ou un père ou par les parents adoptifs sur les parents véritables (accusations qu'il est permis de formuler), forment le sujet d'un premier article (XXIII, 11). Les accusations contre les parents de rang prééminent ou plus âgés du 2e degré, l'aïeul, l'aïeule en ligne extérieure, etc., forment un second article (XXIV, 1): la peine est 2 années de servitude. Enfin les accusations portées par les esclaves contre leur maître ou les parents de leur maître au sujet d'actes autres qu'une rebellion, sont prévues par un troisième article (XXIV, 3 b): lorsqu'il s'agit du maître, la peine est la strangulation, et lorsqu'il s'agit de ses parents, un an de servitude.

Toutes ces dispositions se retrouvent, plus ou moins modifiées, parmi celles de l'art. 306 du code actuel, « De l'atteinte à l'appellation et de la transgression du devoir » (Phil., II, 429). Les peines primitives ont été très sensiblement modifiées : elles ont été augmentées dans certains cas et diminuées dans d'autres. C'est ainsi que l'accusation contre le père, la mère, l'aïeul ou l'aïeule n'est plus punie que de 100 coups de *trượng* et 3 ans de travail pénible, si l'accusation est fondée ; la peine est encore la même pour une accusation portée par une femme contre son mari ou contre l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère de son mari, alors que dans le code des T'ang elle n'est que de 2 ans de travail pénible. D'un autre côté, la peine de ceux qui portent plainte contre un parent de rang prééminent ou plus âgé du 2e degré a été réduite de 2 ans de travail pénible à 100 coups de *trượng*. De plus, les parents qui ont été l'objet d'accusations de ce genre, encore que ces accusations soient fondées, sont, suivant leur degré de parenté avec l'accusateur, ou bien exemptés de toute peine, « comme s'ils s'étaient livrés eux-mêmes à la justice, » ou bien frappés d'une peine diminuée de 3 degrés.

[2] L'article correspondant du code des T'ang (XXIV, 4 b) concerne uniquement ceux qui accusent calomnieusement les chefs de service des sous-préfectures sous les ordres desquels ils sont placés : la peine est celle encourue pour le fait calomnieusement imputé, augmentée de 2 degrés. — Cet article n'a pas été conservé dans le code actuel.

Art. 505. — Les enfants et petits-enfants qui seront l'objet d'une plainte de la part de leur aïeul, de leur aïeule, de leur père ou de leur mère pour avoir désobéi à leurs ordres et transgressé leurs instructions ou pourvu insuffisamment à leurs besoins, seront punis de la peine de servitude comme *khao-đinh*. — La peine des enfants adoptifs et des enfants d'un premier père, qui auront manqué aux devoirs de la piété filiale envers leur père adoptif ou leur second père, époux de leur mère remariée, sera diminuée d'un degré. Les biens qui leur auront été donnés (par leur père adoptif ou leur second père) leur seront retirés [1].

Art. 506. — Il est interdit aux prévenus en état de détention de soulever par voie d'accusation des affaires étrangères (aux faits pour lesquels ils sont incriminés) [il n'est fait d'exception que pour les accusations relatives à des complots de rebellion, de grande rebellion et de trahison, qui sont autorisées]; toutefois les prévenus en état de détention victimes de mauvais traitements de la part des magistrats instructeurs, seront autorisés à porter plainte à ce sujet. — De même les personnes qui seront sous le coup d'une plainte ne pourront pas porter de plaintes reconventionnelles au sujet d'autres affaires, dans le but de retarder la solution du procès. Lorsqu'il sera contrevenu à ces dispositions, l'auteur de la plainte, celui qui l'aura reçue et ceux qui l'auront signée sous leur responsabilité personnelle, seront punis d'une peine d'abaissement. Les magistrats qui auront paraphé la pièce ou qui en auront fait état, seront punis d'une peine d'amende [2].

Art. 507. — Ceux qui porteront une plainte contre quelqu'un, devront clairement mentionner les dates et exposer les faits conformément à la réalité; ils ne devront pas mentionner les faits douteux [non plus que les faits inadmissibles]. Ceux qui contreviendront à ces dispositions seront punis de 80 coups de *trượng*.

---

(1) Le 1er paragraphe de cet article a été emprunté au code des T'ang (XXIV, 4 b). Les législateurs annamites ont simplement modifié la peine primitive, qui était de 2 ans de travail pénible, et inséré dans le corps de l'article une disposition qui, dans le code des T'ang, faisait partie d'une note *in fine* ainsi conçue : « La loi veut dire : désobéir à des ordres qui peuvent être exécutés, laisser manquer de choses que l'on peut fournir. Il faut que l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère porte plainte, pour qu'une condamnation puisse être prononcée. » — L'article et la note, légèrement modifiés, ont été conservés dans le code actuel (art. 307, « Des enfants et petits-enfants qui transgressent les ordres et les instructions »; Phil., II, 443).

Le 2e paragraphe est particulier au code des Lê.

(2) Le 1er paragraphe de cet article est exactement le texte du 1er paragraphe de l'article correspondant du code des T'ang (XXIV, 5 b). — L'article entier de ce dernier code a été conservé dans le code actuel (art. 308, « Les personnes actuellement en état de détention ne peuvent porter aucune accusation pour un motif étranger »; Phil., II, 444). Le 1er paragraphe de l'article du code des T'ang a été étendu, le texte du 2e a été remanié, mais les dispositions fondamentales n'ont pas été modifiées.

Le 2e paragraphe de l'article du code des Lê est particulier à ce code.

Les fonctionnaires qui donneront suite à ces plaintes, seront punis d'une amende de 30 ligatures ([1]).

Art. 508. — Ceux qui auront rédigé des placets et des mémoires concernant des affaires judiciaires dans lesquels ils blâmeront et critiqueront des fonctionnaires, seront punis d'une peine d'abaissement d'un degré. Lorsque ces critiques viseront un premier ministre, si les allégations sont de nature à lui nuire, leur auteur sera condamné à la servitude comme soldat agriculteur ; si elles ne sont pas de nature à lui porter préjudice, la peine sera un abaissement de 3 degrés. Lorsque ces critiques auront trait à la politique du Gouvernement, on prononcera d'après les dispositions relatives à ceux qui critiquent la politique du Gouvernement dans des lettres anonymes (art. 133) ([2]).

Art. 509. — Les plaideurs qui renouvelleront l'envoi d'un mémoire au Souverain ou modifieront un rapport au Souverain ([3]) seront punis d'une peine de *trượng* et d'abaissement.

Art. 510. — Les enfants et petits-enfants qui entreront en contestation (爭訟者) avec leur aïeul, leur aïeule, leur père ou leur mère, leur aïeul ou leur aïeule en ligne extérieure, ainsi que les épouses qui se rendront coupables de ces agissements envers l'aïeul, l'aïeule, le père ou la mère de leur époux, seront punis d'une peine d'abaissement d'un degré. S'ils sont dans leur tort, cette peine sera augmentée d'un degré.

Art. 511. — Lorsque des frères manquent de concorde au point de se disputer leurs biens et d'entrer en procès, ceux qui auront tort seront punis des peines prévues pour les personnes quelconques (coupables des actes qu'ils auront commis), augmentées d'un degré.

Art. 512. — Ceux qui auront excité autrui à faire des procès, ou qui auront rédigé pour autrui des plaintes contenant des accusations calomnieuses contre quelqu'un, seront punis de la peine encourue par le coupable, diminuée

---

([1]) Cet article est la reproduction presque textuelle du début d'un article du code des T'ang (XXIV, 8 a). Les pénalités ont été modifiées : dans le code chinois, la peine des contrevenants est fixée à 50 coups de rotin ; la peine des fonctionnaires qui accueillent ces plaintes est celle des contrevenants diminuée d'un degré. — Ces dispositions n'ont pas été conservées dans le code actuel.

([2]) Cet article et les suivants sont particuliers au code des Lê.

([3]) 諸訟人修狀重奏翻奏者. Le mot à mot paraît imposer notre traduction ; mais d'autre part le mot 奏 ne peut guère s'appliquer qu'à des fonctionnaires, et nous nous demandons s'il n'y a pas une corruption du texte et s'il ne faut pas entendre qu'il s'agit des fonctionnaires qui, dans une même affaire, ont présenté plusieurs rapports différents et contradictoires.

d'un degré. La peine des greffiers qui auront provoqué eux-mêmes la rédaction de ces plaintes sera augmentée d'un degré [1].

Art. 513. — Ceux qui, après qu'un procès aura été jugé, revendiqueront de nouveau par la force (l'objet du litige), seront punis d'une peine d'abaissement de 3 degrés. Ceux qui, avant que le litige ait été tranché, se livront à des revendications violentes, seront punis d'une peine d'abaissement d'un degré. Lorsqu'il s'agira d'un différend tranché à l'amiable, dans chaque cas, la peine sera diminuée d'un degré.

---

[1] Le code des T'ang possède des dispositions sur ce sujet, mais les législateurs annamites ne les ont pas utilisées : ils paraissent plutôt s'être inspirés des législations chinoises postérieures. Les termes du début de cet article sont en effet la reproduction textuelle du début d'un article du code des Ming, conservé dans le code actuel sous le titre : « Exciter à faire des procès » (art. 309, Phil., II, 447).

DOCUMENTS RELATIFS A L'ÉPOQUE DE GIA-LONG.

Par L. CADIÈRE,

de la Société des Missions Etrangères de Paris,
Correspondant de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

INTRODUCTION.

L'histoire de Gia-long n'est pas encore écrite. C'est cependant une œuvre qui s'impose. A celui qui la tentera, j'offre les documents suivants, tous inédits.

Les annales indigènes, que l'Ecole française d'Extrême-Orient s'occupe de réunir et d'utiliser, sont une source de renseignements fort précieux. Elles nous montrent la suite des événements, nous désignent les localités où les faits se sont passés, nous donnent exactement le nom des acteurs. En un mot, elles nous fournissent la trame de l'histoire.

Mais, il faut le reconnaître, ces annales ne sont pas exemptes de défauts. Les rédacteurs ont souvent manqué de critique. Surtout, ils nous présentent les événements sous un jour tout spécial. Les empereurs nous sont toujours montrés pleins de majesté et de clémence, parfois avec une candide invraisemblance ; les mandarins se divisent en deux catégories nettement tranchées : les serviteurs loyaux, et les rebelles ; les armées atteignent des chiffres fantastiques ; les soldats ne connaissent que la victoire, ou, s'ils sont battus, on ne le dit que par une périphrase ; les grands dignitaires, les princes et princesses du sang, occupent constamment la scène ; pour les gens du peuple, ils n'apparaissent guère que lorsqu'il s'agit de corvées à imposer, de taxes à percevoir, de troupes à lever. On dirait une de ces peintures ou de ces mosaïques de l'école byzantine, où, sur un fond d'or uniforme, les figures du Christ, de la Vierge ou des Saints apparaissent drapées dans des vêtements somptueux aux plis rigides et conventionnels, majestueuses, mais sans vie.

Heureusement, nous avons d'autres sources d'information qui permettent de compléter, de corriger au besoin, les renseignements fournis par les annales officielles. Ce sont les témoignages des Européens, missionnaires ou commerçants, qui ont vécu en Annam.

Parmi ces témoins, les uns ont laissé des mémoires que l'on s'occupe de rééditer ou de mettre au jour ; d'autres, sans souci de la postérité, ont fait allusion parfois, en écrivant à leurs amis, à leurs parents, à leurs chefs, aux événements qu'ils voyaient se dérouler sous leurs yeux.

Parfois c'est une lettre entière qui a trait à un événement politique important ; mais, la plupart du temps, c'est une simple allusion. Ici, c'est une date, que les annales ne mentionnent pas avec précision, ou un détail, oublié par les historiens indigènes ; là, c'est un titre de fonction, donné avec sa traduction, ou sa forme populaire ; ou bien, on indique quelles étaient les attributions de tel mandarin, de tel tribunal, quelle était la filière à suivre pour faire aboutir une affaire ; ou bien encore, c'est un trait de mœurs que l'on rapporte, une croyance populaire que l'on mentionne, une pratique religieuse que l'on décrit en passant ; d'autres fois, un petit trait nous peint au naturel le caractère des princes ; on nous cite leurs paroles, on nous montre leurs qualités comme leurs petites misères morales ; mais, ce qui est plus important encore, on nous raconte ce que pensait, ce que disait le peuple, ses craintes, ses espérances, ses souffrances, sa vie de tous les jours.

J'ai eu l'occasion de parcourir un très grand nombre de documents de cette sorte. Malgré mon vif désir de glaner tout ce qui était intéressant au point de vue de l'histoire civile de l'Indochine ancienne, j'ai été obligé de me borner. Négligeant la période des rois de Hué antérieurs à Gia-long, j'ai, sur des conseils autorisés, recherché ce qui concernait l'époque de Gia-long, et, là aussi, le temps qui m'était fixé m'a obligé à faire un choix. Les documents qui suivent ont trait, pour la plupart, aux faits saillants concernant les grands combats livrés par Gia-long, ou bien aux Français qui l'aidèrent dans la conquête de son royaume [1].

---

[1] Le P. Cadière ayant rédigé ce travail en France, et sans avoir à sa disposition les documents indigènes, j'ai ajouté en note quelques essais d'identification des noms annamites cités dans les lettres [Cl. E. Maitre].

I. — Edit de 1774 sur la Religion chrétienne [1].

[695] Edictum Regis Cocincinæ ab Religione Christianâ.....
[Suit le texte en latin, traduction latine du décret].

[697] Ordonnance du Roi de Cochinchine, qui accorde la liberté aux confesseurs de la foi détenus depuis 1749, et leur permet le libre exercice de leur religion.

Je soussigné, secrétaire de la Chambre royale et du Conseil souverain, de la part du Roi, fais savoir à tous les sujets de ce Royaume les ordres suivants.

A savoir :

Que Sa Majesté accorde un pardon général et le libre exercice de la religion chrétienne à tous ceux qui ci-devant ont été condamnés à couper l'herbe aux éléphants ou à l'esclavage perpétuel en qualité de soldats dans ses armées, pour n'avoir pas voulu abjurer leur religion et fouler aux pieds l'image de J.-C. ; ordonne Sa Majesté qu'après la publication de la présente ordonnance, tous les mandarins, gouverneurs des provinces et autres, aient à rendre la liberté aux ci-dessus nommés et leur laisser professer en paix leur religion ; ordonne à son Conseil souverain d'envoyer aussitôt cet ordre à tous les mandarins, gouverneurs des provinces et autres, afin qu'il soit publié dans toutes les villes et villages de ses Etats, et que par là la connaissance en vienne à tous ses sujets ; ordonne que lesdits mandarins, gouverneurs des provinces et autres, prennent une liste exacte de tous les chrétiens ci-devant punis pour leur religion, et aient à la lui présenter en peu de temps pour lui certifier l'exécution de ses ordres ; qu'enfin les susdits chrétiens, après leur délivrance, aient à se présenter au Conseil souverain, pour rendre grâce à Sa Majesté d'un si grand bienfait, et afin qu'il conste par là que les mandarins, gouverneurs des provinces et autres, ont exécuté sans délai la présente ordonnance.

Soit lu et publié partout dans ce Royaume.

Donné le 12e de la 3e lune de l'année du Cheval (c'est-à-dire le 22 avril 1774).

Par ordre du Roi,

Bộ Sinh, secrétaire de la Chambre royale et du Conseil souverain.

[Archives M-E, 745, p. 695-697.]

---

[1] Une traduction française de cet édit, rédigée en termes quelque peu différents, a été publiée dans la *Gazette d'Amsterdam* du 13 février 1776, et reproduite dans l'*Histoire naturelle, civile et politique du Tonquin*, par l'abbé Richard (Paris, 1778, 2 vol. in-12), t. II, p. 346-347.

II. — Lettre de M. La Bartette ([1]) a M. Alary ([2]), du 24 juillet 1780.

... [2] Dans mes lettres de l'année précédente, je parlais d'un édit que les Tonkinois avaient porté contre notre Sainte Religion. Il n'a point été encore révoqué. Tout de suite qu'on vit cet édit, il y eut certaines chrétientés éloignées des missionnaires qui abattirent leurs églises par crainte d'être molestées, mais voyant que ce n'était pas bien sévère, elles furent sur-le-champ rebâties. Vous sentez bien que cette faute ne demeura pas impunie ; mais elles [3] firent cela dans la bonne foi, comme ils l'ont bien protesté après. Malgré cette défense nous allons toujours notre train : tous nos chrétiens sont régulièrement visités et soignés comme auparavant....

Dans le Tonkin, tous nos Messieurs se portent bien comme chez nous. Je reçois très souvent des lettres de ces Messieurs et surtout de M. Sérard ([3]), qui m'a écrit depuis environ vingt jours et me mande que depuis longtemps on n'avait joui dans le Tonkin d'une si grande paix et tranquillité, soit quant à la religion, soit quant à la guerre.

Nous n'avons absolument cette année la moindre nouvelle de nos Messieurs de Đông-nai ([4]). Le royaume est toujours divisé en trois, savoir, la partie des Tonkinois où se trouve votre serviteur, la partie des rebelles où est mon bon

---

([1]) La Bartette, Jean, originaire du diocèse de Bayonne, partit pour la Cochinchine en décembre 1773. En 1792, il fut sacré évêque de Véren et nommé coadjuteur de la mission. En 1799, il prit les fonctions de vicaire apostolique. Il mourut le 6 août 1823 à Cô-vưu, près de Quảng-trị, âgé de 77 ans. C'est dans l'église de cette chrétienté qu'il est enterré.

Les notices concernant les missionnaires dont on fait mention dans ces documents sont composées à l'aide des documents fournis par le « Mémorial de la Société des Missions Etrangères », Hong-kong, Imprimerie de la Société, 1888. Une seconde édition de cet ouvrage, revue et augmentée, préparée par les soins de M. Launay, est actuellement sous presse.

([2]) Alary, Georges, du diocèse d'Albi, partit pour le Siam en mars 1763. En 1764, lors de l'invasion birmane, il était à Merguy ; il y fut battu de verges et réduit en esclavage. En 1767, il passa en Chine, dans la mission du Sseu-tch'ouan, et y resta jusqu'en 1773, époque où il fut rappelé à Paris comme directeur du Séminaire des Missions Etrangères. A son arrivée en France il s'enfuit à la Chartreuse. Mais un bref de Clément XIV lui enjoignit de sortir de la solitude et de demeurer dans sa première vocation. Pendant la Révolution, il se réfugia en Angleterre. Il exerça la charge de supérieur du Séminaire de 1809 à 1815. Il mourut à Paris le 4 août 1817, âgé de 86 ans.

([3]) Sérard, Philippe, de Normandie, partit pour le Tonkin en 1767 : c'est là qu'il exerça le ministère jusqu'au 2 octobre 1804, date de sa mort. Il traduisit en annamite un grand nombre de livres européens, pour servir à l'instruction des prêtres indigènes et des chrétiens, entre autres la *Perfection chrétienne* de Rodriguez.

([4]) On désignait par cette expression de Đông-nai la région qui correspond actuellement à la Cochinchine française.

ami, M. d'Arcet (1), que je n'ai pas pu rencontrer, et la partie de l'ancienne famille royale. Dans ces deux dernières parties, quant aux affaires de la religion, on jouit de la plus grande liberté, il n'y a que nous qui sommes un peu à l'étroit ; mais la guerre y subsiste toujours et même plus forte que jamais.

.... En Cochinchine (2), le 24 juillet 1780.

[Archives M-E, 746, p. 2-3.]

III. — Lettre de M. La Bartette à M. Blandin (3), du 13 avril 1784.

.... Ayez la bonté de dire à M. Sérard que j'attends que je puisse savoir quelques nouvelles certaines de Quảng (4), c'est-à-dire de la partie de Nhạc (5), pour lui écrire. Voilà déjà près de quatre mois que nous n'en avons pas la moindre nouvelle ; il est probable que Chúa Nguyễn (6) aura encore repris Đồng-nai, puisque Nhạc, qui était l'autre jour sur le point de venir ici, a retourné sur ses pas et qu'il ne reparait plus....

Cochinchine, le 13 avril 1784.

[Archives M-E, 746, p. 36.]

---

(1) D'Arcet, Jean-Pierre-Joseph, du diocèse d'Aire, partit le 24 novembre 1777. Il exerça le ministère dans les provinces centrales de l'Annam, et mourut dans le Phú-yên le 3 février 1790.

(2) La mission de Cochinchine s'étendait alors depuis le fleuve Sông-gianh, dans la partie Nord du Quảng-bình actuel, jusqu'au Cambodge. Mais M. La Bartette résida presque toute sa vie dans les provinces septentrionales de cette mission, c'est-à-dire dans le Thừa-thiên, le Quảng-trị et le Quảng-bình actuels.

(3) Blandin, Pierre-Antoine, du diocèse d'Amiens, partit de France le 7 décembre 1778. En se rendant au Tonkin, il fut livré aux mandarins chinois de la province du Kouang-tong qui le retinrent en prison plusieurs mois. En 1785, il fut délégué de la mission du Tonkin au Séminaire de Paris. Pendant la Révolution il se réfugia en Angleterre, et mourut à Londres le 22 juin 1801.

Une lettre du même au même, datée du 19 mai 1784 [Archives M-E, 746, p. 50], nous montre par son adresse que M. Blandin était à cette époque en *Xứ Nam*, région qui correspond aux provinces actuelles de Nam-định et Ninh-bình.

(4) Les Annamites des provinces voisines de Huế entendent encore de nos jours par le mot de Quảng toute la région au Sud du Col des Nuages, particulièrement les provinces du Quảng-nam, du Quảng-nghĩa, du Bình-định et du Phú-yên. Du XVe au XVIIIe siècle toute cette région ne formait qu'une province, dite du Quảng-nam. On voit donc là un reste de cette ancienne dénomination.

(5) Nguyễn-văn-Nhạc 阮 文 岳, l'aîné des frères Tây-sơn.

(6) C'est Nguyễn-Ánh, le futur Gia-long.

IV. — Lettre de M. Longer [1] à M. Blandin, du 13 avril 1784.

.... Il parait que l'armée des rebelles ne viendra point nous rendre visite cette année. On fait courir ici le bruit que le Roi de Cochinchine, aidé par celui de Siam, a recouvré Đồng-nai, ce qui a obligé les Tây-sơn de tourner leur attention vers cette partie de notre pauvre Royaume....

Cổ-vưu [2], le 13 avril 1784.

[Archives M-E, 746, p. 29.]

V. — Lettre de M. Le Roy [3] a M. Blandin, a Paris, de Kẻ-vĩnh [4] au Tonkin, achevée le 6 décembre 1786.

... [767] Le 11 juillet [1786]. Comme cette lettre n'a pas été écrite dans le même jour, aujourd'hui les choses sont déjà bien changées. Les *giặc* [5], on dit que c'est Côũ Chỉnh [6] et Nhạc, etc., ont, dit-on, repris la Cochinchine et en

---

(1) Longer, Jacques-Benjamin, du Hâvre-de-Grâce, diocèse de Rouen, bachelier de Sorbonne, partit pour la Cochinchine le 4 décembre 1775. Dès son arrivée dans ce pays, il fut arrêté et blessé dangereusement par les brigands. Il tomba ensuite par deux fois entre les mains des troupes tonkinoises et fut mis à la cangue. En 1790, il fut sacré évêque de Gortyne et nommé vicaire apostolique du Tonkin occidental. Il mourut le 8 février 1831, âgé de 80 ans, ayant eu successivement quatre coadjuteurs. Il avait composé le catéchisme de la mission.

(2) Cổ-vưu est une chrétienté située tout à côté de la citadelle actuelle de Quảng-trị.

(3) Le Roy, Jean-François, originaire de Vesoul, dans le diocèse de Besançon, partit pour les missions le 8 octobre 1780. Les vingt-quatre années qu'il passa au Tonkin furent presque uniquement consacrées à instruire et à former le clergé indigène. Il mourut le 20 août 1805.

(4) La chrétienté de Kẻ-vĩnh était située dans la province actuelle de Ninh-bình.

(5) *Giặc*, « rebelles ». On désignait par là à cette époque les Tây-sơn. Plus bas on verra giặc Quảng, « les rebelles du Quảng ».

(6) Quoique le premier mot de cette expression porte constamment dans le manuscrit, et dans d'autres documents, le signe du ton montant, il faut y voir, je crois, le mot *cồng*, titre de dignité traduit ordinairement par « duc ». Plus bas on écrit *côung*. On a aussi, quelques lignes plus bas, *côũ*, « aqueduc » Nous pouvons voir dans les graphies *côũ*, avec accent circonflexe sur l'ô et tilde sur *ũ*, et *côung*, saus tilde, mais avec la finale *ng*, un exemple du flottement qui, depuis un siècle environ, se produisait dans l'orthographe annamite, flottement qui avait déjà pris fin dans la mission de Cochinchine, grâce à la réforme de Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, mais qui existait encore au Tonkin. Les mots rendus actuellement par *ông*, avaient été rendus originairement par la graphie *ôũ*, avec accent circonflexe sur *ô* et tilde sur *ũ*. Puis, par analogie avec les mots par exemple en *ưng*, *ang*, etc., on supprima la tilde et on remplaça par la finale *ng*, mais en conservant *u*, soit *ôung*. Enfin, on aboutit à la graphie actuelle *ông*, par suppression de la voyelle *u*.

Ce *Cồng-Chỉnh*, ou *Cóng-Chỉnh*, était un mandarin tonkinois, du nom de Nguyễn-hữu-Chỉnh 阮 有 整, passé en 1782 au service des Tây-sơn. Il mourut en 1787.

ont chassé les Tonkinois. Aujourd'hui on vient de nous dire que ces giặc sont arrivés *dưới cồũ* (1), avec 400 *chiếc* (2), et qu'ils veulent aller à Kẻ-chợ (3). Dans la partie supérieure on ne parle aussi que de vols.... Qu'allons-nous devenir, cher ami ?....

Le 18 juillet. Dans la nuit du 18 au 19 juillet, les giặc, qui ont pris Vị-hoàng (4) et sont à Hiến-nam (5), ont eu une bataille avec les Tonquinois, qui a duré presque toute une nuit. Le combat a été fort vif entre le parti royal et celui de Cộng-Chỉnh : nous entendions à Kẻ-vĩnh tout le bruit de leur artillerie. Les Tonquinois ont eu le dessous ; ils ont pris la fuite, mais sans perdre beaucoup de soldats.

Le 20, [les] giặc Quảng sont entrés à Kẻ-chợ. Les portes étaient ouvertes ; la crainte avait tellement saisi les mandarins, les soldats et le peuple, que tous se sont sauvés. Chúa Trịnh (6) s'est sauvé, et puis ensuite s'est étranglé. Le roi Cảnh-hưng (7) est aussi mort environ un mois après. Les Cochinchinois ont tout pillé, or, argent, canons, fusils, meubles, éléphants, chevaux ; ils n'ont rien laissé que la carcasse du palais *phủ* (8). Ils ont pris les *chùa* (9) pour en faire des hôtels de mandarins ; ils ont enterré les idoles, auxquelles ils ne paraissent pas avoir grande attache ; ils n'ont sacrifié nulle part. Quantité de ces giặc sont chrétiens, au moins sont-ils baptisés : plusieurs se sont confessés au P. Khiêm, curé de la capitale. Nos *các lái* (10) s'étaient fort engraissés dans le temps de la famine, profitant de la disette du riz pour vendre le leur bien cher, et laissant les pauvres gens mourir de faim, couchés sur le long des chemins et dans les places des marchés, sans leur faire la moindre charité. La divine Providence a amené ces giặc au Tonquin pour tirer justice d'une telle inhumanité ; les các lái ont tout perdu, *thuyền, thóc, tiền, sạch cả* (11) ; ils ont été encore bien contents de ne point perdre la vie. Nous les avons vus passer par ici tous nus pour s'en retourner en Xứ Thanh (12). Arrivés chez eux, autre

---

(1) Le document porte clairement le signe du ton montant, c'est donc *cống* qu'il faut lire. Peut-être est-ce un nom de lieu situé en aval de Kẻ-vĩnh, où résidait M. Le Roy ; mais c'est, plus probablement, un « canal », un « aqueduc ».

(2) *Chiếc*, « barques, jonques ».

(3) Kẻ-chợ, « ceux du marché », Hà-nội actuel.

(4) Vị-hoàng 渭潢 était le chef-lieu de la province inférieure de Sơn-nam (Sơn-nam hạ 山南下), légèrement au Nord du Nam-định actuel (aujourd'hui village de Vị-xuyên 渭川).

(5) Hiến-nam 憲南, chef-lieu du Sơn-nam thượng 山南上, un peu au Nord du Hưng-yên actuel (aujourd'hui village de Nhân-dực 仁育).

(6) Il s'agit de Trịnh Khải, qui gouverna de 1782 à 1786.

(7) Le vieux Cảnh-hưng, Lê Hiển-Tôn, était monté sur le trône en 1740.

(8) *Phủ*, désignait le palais, résidence des maires du palais, des Trịnh.

(9) *Chùa*, pagodes bouddhiques.

(10) *Các lái*, « les marchands en gros », « les marchands ».

(11) « Barques, paddy, argent, tout a été rafflé, nettoyé. »

(12) La province de Thanh-hóa.

misère : des voleurs qui couvraient la terre comme des essaims de sauterelles affamées et armées de pied en cape comme celles de l'Apocalypse, se sont attroupés par centaines, et le feu et le fer en main ont pillé tous ces marchands, brûlé leurs maisons. Près de Cửa Bạng (1), il y a une île peuplée de ces các lái, au nombre de près de trois mille, parmi lesquels il y avait près de 6 à 700 chrétiens. M. Lamothe (2), qui est sur les lieux, nous a écrit qu'il n'y restait pas peut-être 30 personnes : tout a été pillé, tué, tant par les giặc Quảng que par les voleurs....

[768] Comme tout se brouillait dans le royaume, que ce n'était partout que meurtre, incendie, brigandage, les giặc Quảng ont envoyé leurs soldats courir par-ci par-là à la poursuite des voleurs. Ces Cochinchinois faisaient rude justice. Sur la première accusation, sans aucune longueur de procédure, ils tranchaient la tête aux voleurs ou à ceux qu'on leur accusait comme tels. On se louait partout de leur justice et désintéressement ; car ils ne pillaient personne, et se contentaient d'abattre des têtes. Cela a procuré la paix en quelques endroits, pour quelque temps : mais comme les Cochinchinois n'étaient entrés au Tonquin que pour piller, et non pas pour y régner, après avoir fait autant de butin qu'ils pouvaient et pillé le phủ Iên-trương (3), qui était le trésor des chúa en Xứ Thanh, ils se sont mis en compagne pour retourner chez eux. Vua Nhạc (4), qui était venu au Tonquin jusqu'à Kẻ-chợ avec une trentaine d'éléphants et bon nombre de soldats, après deux ou trois jours de séjour à la capitale, a donné ordre à tous les Cochinchinois de vider le Tonquin. Aussitôt dit, aussitôt fait : ils s'en sont retournés, mais avec plus de fracas qu'ils n'avaient fait en entrant. Leurs soldats, en partie composés de Mường, Man-di (5) et autres barbares de Cao-miên, Cambien (6), Siam, etc., ont pillé des deux côtés du fleuve, enlevé les femmes et les enfants, et commis bien des ordures.....

[769] Quant au Vua Nhạc, avant son départ, il avait fait un *phụng truyền* (7) pour abattre la plupart des *chùa*, ne permettant d'en conserver qu'un dans chaque *tổung* (8). On dit qu'il veut qu'on l'adore lui seul : c'est pourquoi ses soldats l'appelaient *vua trời*, roi du ciel. On dit qu'il est encore au

(1) Embouchure d'un fleuve et port dans la province de Thanh-hóa.

(2) La Mothe, Charles, du diocèse de Sens, parti le 21 octobre 1781, missionnaire au Tonkin, élu coadjuteur du vicaire apostolique du Tonkin occidental et sacré évêque de Castorie en 1796. Mort le 22 mai 1816.

(3) En note au mot *phủ* : « le palais du grand seigneur dans la province de Thanh-hoá, où étaient renfermés tous les trésors » Yên-trường 安場 se trouvait dans le huyện de Thụy-nguyên, aujourd'hui phủ de Thiệu-hoá.

(4) Vua Nhạc, le roi Nhạc.

(5) *Mường*, populations de race apparentée aux Annamites ou de race laotienne ; *Man di*, populations de races différentes, habitant, les unes comme les autres, dans les montagnes du Tonkin.

(6) *Cao-miên*, ou *Cao-mên*, « le Cambodge » ; *Cambien*, ?

(7) *Phụng truyền*, « ordonnance royale ».

(8) *Tổung* = Tổng, « canton ».

Bô-chính (1).... Côung-Chinh est chez lui en Xứ Nghệ (2), où il se fortifie et lève des troupes pour se former un parti.... Nous avons un nouveau *chúa* de la maison des Trịnh (3); il s'appelait ci-devant Oũ Quận Quê; il était oncle du *chúa* qui vient de mourir. Les mandarins paraissent réunis en sa faveur. Les gouverneurs sont déjà nommés; cependant ils n'osent encore retourner à leur gouvernement. Les *quân ba phủ* (4) ont été aussi humiliés qu'ils le méritaient: ces *quân kiệu* (5) qui tranchaient du grand seigneur, ont été obligés de s'enfuir, n'ayant pour tout bien que leur ceinture, et pouvant à peine trouver une poignée de son pour ne point mourir de faim. On dit que les mandarins ne veulent plus s'en servir et que le peuple est las de leurs vexations. Cependant on aura peine à s'en passer....

[Archives M-E, 691, 767-771] (6)

VI. — Lettre de M. Sérard a M. Blandin, a Paris, du Tonkin, le 31 juillet 1786.

....[777] La récolte du 5e mois, quoique petite, a diminué la famine et les maux qu'elle causait. Mais à peine commençait-on à respirer que l'on vit paraître tout à coup une flotte formidable du rebelle de Cochinchine, commandée par le déserteur tonquinois nommé Công-Chienh (7). Vous savez que cet officier, irrité du massacre que les troupes tonquinoises avaient fait, il y a quatre ans et demi, du grand mandarin, son maître, se retira dans la basse

---

(1) Bô-chính, district le plus méridional du royaume du Tonkin, dépendant alors de la province du Nghệ-an, aujourd'hui partie Nord du Quảng-bình.

(2) Xứ Nghệ, la province de Nghệ-an.

(3) Il s'agit de Trịnh Phùng, qui disparut en 1787, le dernier des Trịnh. Le nom de Ông Quận Quê, « Monsieur le duc de Quê », qu'on lui donne ici, est un renseignement inédit.

(4) *Quân ba phủ*, « les soldats des trois palais », ou mieux peut-être « des trois divisions militaires ». Voir la lettre suivante. C'étaient les troupes en garnison à Hà-nội. En 1782, elles avaient renversé Trịnh Cán et donné le pouvoir à Trịnh Khải.

(5) *Quân kiệu*. Je n'ai pu identifier cette expression.

(6) D'autres extraits de la même lettre, concernant uniquement les affaires religieuses, ont été publiées dans les *Nouvelles des Missions Orientales, reçues au Séminaire des Missions Etrangères, à Paris, en 1787 et 1788* (Paris, 1789), 2e partie, p. 101-108, et dans les *Nouvelles Lettres Edifiantes des Missions de la Chine et des Indes orientales* (Paris, 1818-1823), t. VI, p. 464-470.

(7) *Chienh* [pour *Chiénh* ou *Chénh*], *Chiêng*, formes dialectales de *Chính*.

Cochinchine [1], bien résolu d'en revenir un jour tirer vengeance; il n'y a pas manqué. Sur la fin du mois de juin, il a paru sur les côtes de la haute Cochinchine, s'est rendu maître de la capitale de cette partie et de toute la province dont les Tonquinois s'étaient emparés il y a 12 ans. Il a fait main basse sur toute la garnison : soldats, officiers, gouverneur, personne n'a été épargné. Le vice-roi Co-Tao [2], ce fameux persécuteur de la religion, y a aussi perdu la vie.

Cette expédition finie, la flotte a profité des vents favorables et fait voile vers la province de Xu Nghe [3], où elle a mis en fuite le gouverneur, ses troupes et tous les petits campements qui gardaient les ports de mer. Personne n'a osé faire résistance, tant elle causait de terreur au seul aspect. Cette flotte, voguant ensuite à pleines voiles, est arrivée sur les côtes de la province de Xu Nam, et est entrée dans le grand fleuve qui conduit à la ville royale. On l'attendait si peu que le bruit qui s'en répandit paraissait plutôt un songe qu'une réalité. Le jour même de son entrée dans le port, elle arriva de bon matin à Vi Hoang : c'était le 11 juillet 1786 [4]. Les régiments qui y étaient campés cherchèrent leur sûreté dans la fuite, abandonnèrent les magasins de riz et d'argent à l'ennemi.

[779] Après avoir fait monder le riz par le peuple et en avoir chargé leurs barques, leurs galères et les vaisseaux chinois qui se trouvaient là, le 17 du même mois, le généralissime frère du rebelle Nhac [5] entra avec le reste de la flotte avec une magnificence et un appareil de roi. Le 18, l'escadre d'avant fit voile du côté de Hien [6] vers le camp du gouverneur. Notre Roi avait envoyé des troupes par terre et par mer pour lui faire tête. Les deux armées se choquèrent depuis environ six heures du soir jusqu'après minuit. Notre brave soldat avait eu la prudence d'attaquer sur la fin du jour, afin de pouvoir en cas d'accident faire retraite à la faveur des ténèbres. Le Cochinchinois pressa tellement qu'il mit notre armée en fuite et s'empara du camp du gouverneur de la

(1) Le protecteur de Nguyễn-hữu-Chỉnh dont il s'agit était Hoàng-đình-Bảo 黃廷寶, qui après la mort de Trịnh Sâm, exerça les fonctions de régent auprès du jeune chúa Trịnh Cán. Les soldats qui renversèrent celui-ci et lui substituèrent Trịnh-Khải, mirent à mort Hoàng-đình-Bảo (1782). Nguyễn-hữu-Chỉnh commandait alors les troupes du Nghệ-an : effrayé, il s'enfuit par mer à Qui-nhơn et se mit au service des Tây-sơn [Cl. E. M.].

(2) Co-Tao, c'est-à-dire Phạm-ngô-Câu 范吳俅, ancien gouverneur du Sơn-nam, que Trịnh Sâm avait envoyé en 1776 pour gouverner le Thuận-hoá enlevé aux Nguyễn de Cochinchine. Sur la fin de ce personnage, voir ci-dessous lettres VII, IX et X [Cl. E. M.].

(3) Il n'y a, dans les Archives, qu'une copie de la lettre originale. Tous les mots annamites ont perdu les signes des accents.

(4) On avait écrit en surcharge 1786. On a rectifié 1785 : mais c'est bien 1786 qu'il faut lire.

(5) Nguyễn-văn-Huệ 阮文惠.

(6) Hiền-nam ; voir p. 7, n. 5.

province. Quelques jours après, il approcha de la ville royale. L'armée tonquinoise fit une deuxième attaque, mais avec aussi peu de succès que la première fois. Le combat fut même plus sanglant, la perte plus considérable, et la victoire plus complète pour l'ennemi, qui, dès le 21, entra le fusil et le sabre en main dans la capitale, où tout était en désordre. La chose était facile, les remparts n'étant que des haies de bambous, les soldats et les bourgeois prenant la fuite et laissant les portes ouvertes. Le roi chúa (espèce de maire du palais) s'est sauvé dans les montagnes, où il s'est donné la mort. Les peuples sont ennuyés de la domination [780] tyrannique de sa famille, et plus fatigués encore des vexations que les soldats lui font souffrir depuis le commencement de son règne. Aussi prennent-ils leur revanche aujourd'hui en attendant ces soldats sur les chemins et les dépouillant même de leurs habits, eux, leurs femmes et leurs enfants. C'est ainsi que Dieu punit l'orgueil des *Baphu* (soldats de deux provinces qui s'étaient portés à de grands excès depuis quatre ans) : ils étaient les premiers, composaient la garde du Roi et étaient presque les seuls qui approchassent de sa personne ; aujourd'hui ils vont être les derniers.

Tels ont été, Monsieur et cher confrère, le commencement et la fin de la guerre entre les rebelles de Cochinchine et le Tonquin. Elle n'a pas été longue et n'a pas grevé le peuple ; il n'y a eu qu'un certain nombre de marchands qui ont perdu leurs bateaux, dont l'ennemi s'est emparé pour alléger ses galères trop chargées de monde et de munitions.... Depuis que cette flotte a paru, les soldats et les officiers sont dispersés, le peuple est sans gouvernement et sans juge pour arrêter le crime, tout est en désordre. Des bataillons de brigands armés de fusils et d'armes blanches courent de jour et de nuit, volent, pillent, massacrent et brûlent des villages entiers.... [781] Presque pas un village qui n'ait sa troupe sur pied. Elle pille d'abord les riches du lieu même et va ensuite attaquer ses voisins....

[784] P. S. — 7 août. Les choses viennent de changer de face. Les voleurs ont eu leur tour, le peuple a le sien. On fait la chasse aux brigands de la belle manière. Hier on en a décapité onze ici ; quatre jours avant on en avait assommé ou décollé un autre. Nos nouveaux mandarins y vont au raccourci et sans aucune forme de procès ; dès qu'un certain nombre de témoins dépose contre quelqu'un, argent, prières, rien ne peut retenir leurs mains [1]....

[Archives M-E, 691, p. 777-785.] [2]

---

(1) D'après une lettre du même, datée du 20 août 1787, les Cochinchinois, avant de se retirer, pillèrent tout le pays. Etant revenus quelques mois après, eux et leurs partisans mirent encore le pays au pillage, et, principalement, « on enlève de tous les temples les idoles, les cloches, les statues et tout ce qui est en cuivre ou en métal pour en faire des liards.... » [Archives M-E, 691, pp. 788, 792, 794.] Cela explique en partie la rareté des spécimens de l'art annamite ancien dans les pagodes.

(2) Voir d'autres extraits de la même lettre dans *Nouv. des Miss. Orient... en 1787 et 1788*, II, p. 88-93, et *Nouv. Lettr. Edif.*, t. VI, p. 454-458.

VII. — Lettre de M. La Bartette a M. Blandin, de Cochinchine, le 23 juin 1786; reçue a Paris le 25 juillet 1788.

...[175] Je ne saurais vous exprimer combien j'ai été sensible à votre tendre souvenir, lorsque j'ai reçu votre chère lettre datée de Ste Hélène le 1er juin 1785....

Monseigneur (1) vient de m'écrire tout récemment; je viens aussi de lui répondre, il y a quelques jours. Mais hélas! notre cher et doux commerce qui a duré pendant douze ans vient d'être interrompu peut-être pour bien longtemps : car voilà que Nhạc vient de passer de ce côté-ci avec une formidable armée, soit à pied, soit par eau. Vos Tonkinois, qui s'en sont toujours moqués, n'ont jamais vu un pareil jour. De tous ceux qui étaient au đồn Phú-xuân (2), soit grands mandarins, soit soldats, aucun n'a pu s'en échapper. Ils ont fait un carnage que je ne saurais vous exprimer. Depuis le Phú-xuân [176] jusqu'au Sông Giănh (3), dans cinq jours tout a été expédié. On croit même que de tous les autres Tonkinois qui se trouvaient aux forts plus proches du Tonkin, il n'y aura eu qu'un très petit nombre qui aura pu prendre la fuite. Au reste ne croyez pas que je vous parle de choses bien éloignées. Il n'y a que cinq jours que le đồn Phú-xuân a été pris, et celui de Dinh-cát (4) où je suis, hier seulement. On croit que Lũy Sậy (5) l'aura été avant-hier, et pour vous faire plaisir, je vous dirai que Quan Đại a été pris précisément qu'il était tout occupé à faire toutes les diableries possibles *đàm chay*, etc., dans la plus fameuse pagode de tout Phú-xuân, pour recouvrer sa santé qui était déjà bien délabrée. Si vous étiez au Tonkin à prêcher à vos Tonkinois, quelle belle matière pour vous! car je connais bien votre zèle. Vous savez bien quels sont les services que Quan Đại a rendus à notre Sainte Religion tandis qu'il était encore au Tonkin : aussi Dieu, toujours juste et équitable, lui a rendu comme il le méritait; qu'il en soit à jamais béni (6)! Depuis que je suis ici, je

---

(1) Il s'agit de M. Davoust, Jean, du diocèse du Mans, parti en 1753 pour le Tonkin, sacré évêque de Céram et nommé coadjuteur du Tonkin occidental en 1771 [ailleurs 1772], vicaire apostolique en 1780, mort le 17 août 1789, âgé de 63 ans.

(2) *Đồn Phú-xuân*, « le fort de Phú-xuân » : c'est Huế.

(3) *Sông Giănh*, fleuve qui servait de limite entre le royaume de la Cochinchine et celui du Tonkin, dans le Quảng-bình actuel.

(4) Le fort de Dinh-cát était situé à deux ou trois kilomètres au Nord et en aval de la citadelle actuelle de Quảng-trị.

(5) Le « Mur de Sậy » ou mieux « de Thầy », le « mur du Maître », était l'ensemble du système de défense que les Cochinchinois avaient élevé sur les deux rives, principalement sur la rive gauche du fleuve de Đồng-hới, dans le Quảng-bình, pour s'opposer aux attaques des Tonkinois.

(6) Dans une lettre de M. Le Breton, missionnaire au Tonkin, adressée à M. Blandin, à Paris, datée du 10 juillet 1787, on lit : « Le mandarin *Co-tao*, vice-roi du *Phú-xuân* et ci-devant gouverneur de *Xứ Nam* où il persécuta vivement la religion dans la vue

me suis aperçu que les Tonkinois qui étaient ici opprimaient le peuple d'une manière bien indigne. Ils étaient trop orgueilleux. C'est pourquoi je ne doute nullement pas que ce ne soit une punition de la part de Dieu.

....La guerre étant venue ici inopinément, le P. Chiêu n'a pas pu s'en retourner ; il a été obligé de rester ici. Nous sommes fort inquiets sur son sort ; car s'il vient à être découvert, on ne manquera point de faire main basse sur lui, parce que non seulement les rebelles, mais même tous les payens de cette partie-ci ont conçu une haine implacable pour tous les Tonkinois sans exception. Aussi il a bien peur dans le ventre, et ce n'est point sans [177] raison, puisque tout ce qu'on a pu rencontrer des Tonkinois jusqu'ici, tout a été passé au fil de l'épée. Je pense au reste que nos chers Messieurs du Tonkin ne seront pas fâchés de cette révolution : elle ne peut être que très avantageuse à la religion : d'ailleurs une très cruelle famine dure au Xứ Nam depuis près d'un an. Je ne doute pas que Dieu ne permette tout ceci pour sa plus grande gloire.

Il s'est levé une terrible persécution cette année dans la partie des Tây-sơn. L'édit portait qu'il fallait fouler la croix. Des gens qui en sont venus nous ont rapporté qu'elle a cessé ; mais, comme nous n'avons encore aucune lettre de nos Messieurs qui y sont, je ne puis vous en dire encore rien de certain. Cependant il y a apparence que dans peu nous en saurons quelque chose : car la guerre qui d'un côté nous ôte la douce consolation que nous avions de communiquer avec le Tonkin, nous ouvre de l'autre celle de communiquer avec Quảng que nous avions perdue depuis si longtemps.

Le 2 août. Depuis que les rebelles sont ici, nous y avons bien de misères. Ils tracassent tellement leur monde, que personne ne croit pouvoir vivre. Le fameux Lũy Sầy vient d'être rétabli comme du temps de Chúa Nguyễn : ainsi voilà notre chère communication perdue ; nous la regrettons beaucoup. Les rebelles viennent de passer au Tonquin ; ils y ont déjà pris le đồn Dinh-cầu (1) ; aujourd'hui ils sont, dit-on, au Xứ Nam ; vous pourrez probablement savoir par les lettres du Tonquin les suites de leur expédition. Serait-il donc possible qu'aujourd'hui le Tonkin, cette nation si nombreuse (comparée surtout à la Cochinchine) et si guerrière, eût le dessous avec une poignée de gens de

---

de plaire au Prince et encore plus d'attraper de l'argent, qui a fait lui seul plus de tort à la religion que tous les mandarins ensemble. *Co-tao*, dis-je, témoignait beaucoup de dévotion aux idoles et de respect pour les bonzes. Il en avait assemblé un grand nombre dans le temple appelé *Thiên-mô*, « Chéri du ciel », pour y faire des jeûnes, des prières et des sacrifices pendant huit jours. Avant que ce terme fût expiré, on lui apporta subitement la nouvelle que les ennemis étaient à la porte de la citadelle ; il fut blessé et emmené en basse Cochinchine où il est mort. Un de ses fils arrêté en fuyant fut écrasé sous les pieds des éléphants. » [Archives M-E, 691, p. 811].

(1) « Le Fort du camp du Pont » était situé dans la partie Sud de la province actuelle de Hà-tĩnh. La région porte encore ce nom de Dinh-cầu.

cette espèce, avec de la canaille! Si cela est, les Tonkinois pourront bien dire avec raison: *Facti sumus opprobrium vicinis nostris, subsannatio et illusio his qui in circuitu nostro sunt.* Si c'était encore l'armée de Chúa Nguyễn, je n'en dirais rien, parce que je sais que, dans le Tonquin même, il y a bien des gens qui se souviennent encore de lui. En tout cas, je désirerais de tout mon cœur que les rebelles eussent sur les doigts; car je vois qu'il n'y a rien de bon à en attendre: ils ont déjà détruit ici toutes nos plus [178] belles églises. Ils détruisent toutes les pagodes et obligent tous les bonzes à porter les armes et aller à la guerre: voilà le seul bien qu'ils feront à la Cochinchine. Je ne crois pas qu'ils poussent leur orgueil jusqu'à vouloir prendre tout le Tonkin et y régner; je crois qu'ils y auront été pour faire seulement parade de leur bravoure et tâcher d'en enlever une partie de l'or et de l'argent que les Tonkinois avaient pris du temps de la fuite de Chúa Nguyễn: ainsi je pense que sous peu de jours ils seront de retour dans cette partie-ci, et soyez sûrs qu'alors ils vont nous rechercher et se jeter sur nous. Veuillez bien prier pour nous.

Au reste j'ai su bien certainement depuis que Quan Đai n'est pas encore mort, que de tous les mandarins qui étaient au Phú-xuân, c'est le seul qu'on n'a pas tué: il a été livré au Roi Nhạc; il est aujourd'hui à Cui-nhơn, réduit, dit-on, au riz et au sel: il aura bien du temps pour jeûner....

[Archives M-E, 746, p. 175-178.]

VIII. — Lettre de M. La Bartette a M. Descourvières [1], a Paris, en partie du 10 juillet, en partie du 1er août 1786.

....[181] Le petit vaisseau de Macao est arrivé aussi à bon port. Nous avons retiré tous nos effets qui y étaient, excepté les 400 piastres que le capitaine venait de donner en marchandises à la dame appelée Cô Năm, qui s'est chargée volontiers de nous en rendre compte, lorsqu'une formidable armée de rebelles est venue de ce côté-ci. (Ici il conviendrait mieux de pleurer le sort de ce pauvre vaisseau que d'en entreprendre le narré.) Ils ont pris le vaisseau avec tout ce qu'il y avait dedans; ils ont démoli tout le vaisseau pour en faire des ponts. Ils ont pris le capitaine, qui était, dit-on, un honnête homme, avec trois officiers du vaisseau; ils les ont tués tout de suite, et tous les matelots ont été

---

(1) Descourvières, Jean-Jacques, du diocèse de Besançon, d'abord missionnaire à Loango en Afrique, partit en 1776 pour Macao, où il exerça la charge de sous-procureur de 1777 à 1780 et de procureur de 1780 à 1788. Dénoncé aux mandarins du Kouang-tong comme introducteur de missionnaires et recherché par eux, il fut obligé de s'éloigner, et fut député par la mission de Siam à Paris. Il mourut à Rome le 6 août 1804.

distribués sur différentes galères du Tyran pour aller faire la guerre. Aussitôt qu'ils sont arrivés au palais de la Cour où étaient les Tonkinois, ils y en ont fait un massacre que je ne saurais vous exprimer.... Toute [182] la substance de Cô Năm a été enlevée; toutes ses maisons ont été détruites; la pauvre dame a été obligée de prendre la fuite, je ne sais où, avec les mains vides.

.... En cinq ou six jours les Tây-sơn se sont rendus maîtres de cette partie soumise aux Tonquinois. Mais leur orgueil et leur cupidité n'en sont point encore satisfaits; ils viennent de porter les armes jusques au Tonkin. Je voudrais bien de tout mon cœur qu'ils y eussent sur les doigts; car je vois évidemment qu'il n'y a rien à en attendre de bon, ni quant au spirituel, ni quant au temporel. Ils n'ont pas les moindres sentimens d'humanité; ils sont pires que les tigres. En tout cas, nous ignorons encore les suites de leur expédition....

On vous apprendra sans doute la grande persécution que les rebelles ont suscitée dans la partie de Quảng depuis environ huit ou neuf mois. On nous a dit que l'édit portait que tous les chrétiens, grands et petits, hommes et femmes, devaient fouler l'image de la croix. Comme nos Messieurs qui y sont ne nous ont point écrit depuis ce temps-là, nous ne savons point quelles en auront été les suites....

C'est du 10 juillet qu'est écrit tout ce qui est ci-dessus....

Le Roi Nhạc est entré hier avec la plus grande magnificence dans l'ancienne Cour de Cochinchine d'où les Tonquinois viennent d'être chassés....

Cochinchine, le 1er août 1786.

[Archives M-E, 746, p. 181-183.]

IX. — Lettre de M. Longer a M. Blandin, reçue a Paris le 25 juillet 1788, écrite en partie le 26 juillet 1786, en partie le 3 mai 1787.

.... [197] Nouvelles très récentes. Le soir du 13 du présent mois, l'armée navale, ou, pour parler avec plus d'exactitude, les barques des Tây-sơn, sont entrées dans le port qui conduit au palais du vice-roi tonquinois à Phú-xuân, autrement dit Huê. Le 15, ils se sont rendus maîtres de tout ce que les Tonquinois possédaient dans cette province, et les ont tous massacrés, à l'exception du grand (1) mandarin qu'ils ont blessé dangereusement, et qui est

(1) Sous les mots le grand, l'auteur avait écrit *trấn*, abréviation de *trấn-thủ*, gouverneur de province. Ce mot a été barré.

mort en route, lorsqu'on le faisait conduire dans la province de Qui-nhơn, où le Tyran fait sa résidence [1].

Le 18, ils sont arrivés à Dinh-cát, province où est situé notre petit collège, et dans laquelle se trouvent pour le présent Mgr La Bartette et M. Girard [2]. A un demi-quart de lieue de l'endroit où je suis, ils ont tué un pauvre Tonquinois qui s'était déguisé en habit cochinchinois afin de pouvoir évader, mais qu'on a malheureusement reconnu.

[198] Je crains beaucoup pour mon cuisinier que M. Le Breton [3] avait donné à M. Doussain [4], et que ce cher confrère m'avait cédé. Car les Tonquinois ont tellement opprimé le peuple depuis plus de 12 ans qu'ils se sont emparés de nos provinces septentrionales, qu'on les a ici en exécration, et il n'y a que la religion qui puisse la surmonter. Aussi je ne crains rien de la part de nos chrétiens; mais les gentils qui nous environnent haïssent les Tonquinois à la mort, et, sachant d'ailleurs la récompense promise à ceux qui les dénonceront, pourront bien envelopper mon pauvre cuisinier dans la haine commune. En conséquence je l'ai fait cacher, et j'espère sous un ou deux jours le confier à de bons chrétiens qui sont sur les montagnes.

Pour revenir à ma narration : le grand mandarin du Dinh-cát, ayant vu l'ennemi s'approcher de la forteresse où il demeurait, n'a pas jugé à propos de l'attendre, ayant des forces trop inégales ; mais il s'est enfui, peut-être un peu trop tard. Je viens en effet d'apprendre qu'il a été arrêté, et malgré sa dignité de gendre de Chúa Trịnh, il a été foulé aux pieds par les éléphants. Les autres mandarins ont presque tous péri malheureusement, à l'exception de celui qui gouvernait les provinces les plus septentrionales, et qui paraissait le plus homme de bien.

Les rebelles, non contents de leur expédition, ont porté la guerre au Tonquin même. On fait courir le bruit qu'ils ont arrêté votre pauvre Chúa, mais la nouvelle n'est pas certaine, et je suis plus porté à croire une autre nouvelle, à savoir que l'avant-garde des rebelles a été entièrement taillée en

---

(1) Au lieu de la phrase qui commence à « blessé » et finit à « résidence », l'auteur avait écrit une autre phrase qu'il a effacée : « garrotté à peu près comme on lie des pourceaux, et qu'ils font porter comme marque de leur triomphe. » L'auteur a dû, par après, apprendre la mort du mandarin tonkinois, et ayant biffé ce qu'il avait écrit auparavant, il a mentionné cette mort.

(2) Girard, François-Joseph, du diocèse de Besançon, parti le 12 mars 1785 pour la Cochinchine, mort en décembre 1812.

(3) Le Breton, Louis-François, du diocèse d'Avranches, parti pour le Tonkin occidental en 1774, fut provicaire pour la partie méridionale de la mission, et mourut au Nghệ-an le 27 août 1789.

(4) Doussain, Jean-André, du diocèse d'Angers, parti pour la mission de Cochinchine le 21 octobre 1781, nommé évêque d'Adran [ne pas confondre avec Mgr Pigneau de Béhaine, qui porta le même titre épiscopal] et coadjuteur en 1808, mort le 14 décembre 1809.

pièces par vos chers Tonquinois. Notre Sainte Religion et nos pauvres ouailles ont déjà beaucoup souffert depuis ce changement de maîtres. On prend les églises pour faire des loges aux éléphants....

[199] Notre petit collège a été obligé de se disperser, car on oblige tout le monde d'aller à la guerre depuis 15 ans et au-dessus. Les vieillards et les femmes veuves et les filles sont même obligés de réparer les ponts et les grands chemins, d'émonder le riz, etc. Les pauvres filles sont même ménacées d'être ravies des mains de leurs parents, pour devenir la solde d'une troupe de bandits impudiques à l'excès....

En Cochinchine, le 22 juillet 1786.

J'oubliais de vous dire qué les rebelles ont noyé un capitaine portugais et son frère, après les avoir garrottés dos à dos. Ils ont aussi tué deux autres de l'équipage, brûlé le vaisseau qui était à la rade, et forcé le reste de l'équipage d'entrer dans leur milice....

[200] Le 3 mai 1787, je suis encore du nombre des vivants; mais nous n'entendons que nouvelles de mort. Je viens d'apprendre que les Cochinchinois de nos provinces septentrionales sont placés à l'avant-garde de l'armée du jeune rebelle. Quoique son frère l'ait repoussé par trois fois, on ne sait encore qui de l'assiégeant ou de l'assiégé aura le dessus. Si le siège dure longtemps, nous ne saurons bientôt plus où nous retirer. On signifie nouvellement un ordre de prendre les jeunes garçons depuis la quinzième année commencée. On garde à vue les restes de la famille royale de Cochinchine. Le bruit court que les Anglais doivent amener cette année le fils d'ông Chủng (1), héritier présomptif de la couronne. Son père réfugié à Siam est, dit-on, sur le point de conduire l'armée de terre du côté de Qui-nhơn. On ajoute que le Roi des rebelles, trop pressé par son jeune frère, a député vers ông Chủng afin de lui céder le trône usurpé. Ce qui est certain, c'est que depuis l'année dernière, il y a des vaisseaux qui côtoient les terres de Cochinchine, et ont même combattu contre plusieurs barques des rebelles, qui ont eu le dessous. On entend clairement des coups de canon qui semblent venir du côté de la mer. Quoi qu'il en soit, nous sommes fort mal à notre aise *về phần xác* (2).

Longer, Prêtre.

Excusez, je vous prie, mon style laconique, vraiment je vous écris à tout hasard, car il est très probable que la présente ne pourra vous parvenir.

[Archives M-E, 746, p. 197-200.]

(1) *Ong Chủng*, c'est de Gia-long qu'il s'agit. Ce prince avait porté, dans sa jeunesse, avant de s'appeler Ánh 映, le nom de Chương 種. En mai 1787, le prince Cảnh- fils de Gia-long, était en France avec Mgr d'Adran.

(2) *Về phần xác*, « quant à ce qui regarde le côté matériel ».

X. — Lettre de M. Doussain a M. Blandin, a Paris, de Cochinchine, le 6 juin 1787, reçue le 25 juillet 1788.

.... [201] C'est donc le jour de la Fête-Dieu que les rebelles sont fondus dans cette partie où nous sommes, et au moment que vos Tonquinois s'y attendaient le moins ; bien plus, votre Quan Đại était pieusement occupé à faire une neuvaine dans un fameux temple à Phú-xuân pour le recouvrement de sa santé, lorsqu'on vint lui apprendre que la guerre était aux portes du *đồn* (1). Pour lors il ne s'agissait plus ni de prier, ni de jeûner, ni de sacrifier, mais de courir aux armes et tâcher de se défendre. D'abord les rebelles les entouraient dans le *đồn* et voulaient leur donner le temps de se rendre. Les mandarins tinrent conseil ; Quan Đại avec quelques mandarins étaient d'avis de lever *cờ bạc* (2), mais les autres..... [déchirure] [202] et voulurent lever *cờ điều* (3) : ce que voyant, les rebelles fondirent sur eux et en firent un massacre horrible. Quan Đại fut pris et conduit au Roi Nhạc, qui lui a fait trancher la tête.

Heureusement il échappa un jeune homme demi hâché, qui alla porter la nouvelle à Dinh-cát que tous leurs confrères étaient morts, et qu'ils n'avaient point d'autre moyen pour se sauver que de fuir. Aussitôt cette nouvelle, tous les soldats de cette place prirent la fuite. Etant parvenus à moitié chemin, ils furent inquiétés par le peuple qui voulait les prendre; ce que voyant, ils dirent : si le peuple vient pour nous prendre *thì chém* (4); si c'est la guerre *thì chịu đầu* (5). On alla porter la nouvelle aux rebelles qui étaient déjà arrivés a Bồ-chính par mer. Les rebelles en prirent 200 avec 3 éléphants ; on les conduisit au mandarin Tây-sơn qui les fit précipiter à la mer.

Les soldats du đồn Leo-heo (6) étaient pareillement fuis ; mais arrivés au milieu du Bồ-chính, le peuple les a arrêtés et livrés au mandarin, et ont eu la plus part la tête tranchée, ou jetés à la mer ; les petits enfants et les femmes n'ont pas été exemptés. Il n'y a eu que le đồn de Đồng-hới qui s'est sauvé sans rien perdre. Ils furent d'abord attaqués par les galères; voyant qu'ils ne pouvaient résister, ils se retirent dans une forêt voisine, et de là..... [déchirure], ils firent [203] route pour le Tonquin (7).

---

(1) *Đồn*, « le fort ».

(2) *Cờ bạc*, « l'étendard blanc ».

(3) *Cờ điều*, « l'étendard rouge ».

(4) *Thì chém*, « alors nous serons décapités ».

(5) *Thì chịu đầu*, « alors nous ferons notre soumission ».

(6) J'ignore où est ce « fort Leo-heo » : sans doute dans la partie cochinchinoise du Quảng-bình, et probablement en deçà du fort de Đồng-hới, car les soldats de ce dernier fort purent se sauver à temps.

(7) Voyant la route mandarine coupée au fleuve Sông Gianh par la flotte Tây-sơn, ils regagnèrent le Nord par la route des montagnes, le đàng-thượng, qui passe dans l'intérieur des montagnes.

Voilà ce qui s'est passé dans cette partie-ci. Je laisse à vos Messieurs à vous faire la narration des maux qu'ont faits les mêmes rebelles au Tonquin, depuis le commencement de juillet jusqu'en septembre où ils sont rentrés ici. Ce n'est pas tout.

Nhạc a deux frères; un de ses frères qui avait été à Kẻ-chợ sans dire rien à son frère, avait envie de faire roi dans cette partie-ci; il laisse partir Nhạc pour Qui-phủ [1], c'est le lieu de sa résidence, et aussitôt après, il se fait reconnaître pour Đức Chúa par tout le peuple [2]. Nhạc, sachant cette nouvelle qui ne lui a pas plu, a fait des menaces à son frère, qui, bien loin de se désister, a levé une armée de 60 mille hommes et est allé battre Nhạc à Qui-phủ. Il y est depuis les Cendres; ils se sont déjà battus deux fois, où on dit que Đức Chúa a déjà perdu la moitié des siens. Ce qui prouve qu'il n'est pas bien dans ses affaires, c'est qu'il exige que tout le monde parte pour la guerre. Que de maux, mon cher confrère! Que de misère !.... [204] Dieu daigne nous envoyer un libérateur! Le peuple accablé de misère soupire plus que jamais après Chúa Nguyễn. On dit qu'il est à Đồng-nai, mais j'ai bien de la peine à le croire.

Đức Chúa, lorsqu'il est allé battre son frère, avait intention d'aller à Kẻ-chợ et s'y faire reconnaître pour Chúa; la chose était possible, et il ne perd point encore ce projet de vue. Il a encore trois grands mandarins au Tonquin, un à Chợ Vĩnh en Xứ Nghệ, et deux autres à Bố-chính. Tout le monde pense que s'il vient à avoir absolument le dessous, il va s'en aller tout droit au Tonquin. Vous saurez que Đức Chúa a pris pour femme une fille de Vua Lê. Dernièrement il est entré un ambassadeur tonquinois en Cochinchine; on ignore quel est le sujet de son ambassade. En voilà assez de la guerre....

[Archives M-E, 746, p. 201-204.]

XI. — Lettre de M. Doussain a M. Blandin, de la Haute Cochinchine, le 16 juin 1788.

.... Tous nos chrétiens sont partis pour le Tonquin; il ne reste que les vieillards et les femmes. Dans la partie de la cour royale autrefois sous l'autorité des Tonquinois, il n'y a que deux mandarins pour lever les tributs et pour veiller à ce qu'on ne fuie point. Il est très difficile de voyager: quiconque n'a

(1) Qui-nhơn.

(2) Ce nouveau roi Tây-sơn est Nguyễn-văn-Huệ, second frère cadet de Nhạc, qui entra en lutte avec son frère, et prit un titre de règne en 1788. Les renseignements donnés par M. Doussain complètent, pour la chronologie, ceux que nous fournissent les documents indigènes. Voir *Tableau chronologique des dynasties annamites*, dans *BEFEO*. V (1905), n° 1-2.

point de *thẻ* (1) est pris et emprisonné. Chaque village est obligé de faire deux ou trois maisons pour recevoir les marques des passants; par ce moyen ils ont enlevé tout le peuple *tận suất* (2).

Cependant nous pouvons encore exercer le Saint Ministère, toutefois à petit bruit, de peur de trop nous faire connaître. On a rétabli plusieurs églises cette année dans mon district, et grâce à Dieu, il y a dans cette province un assez bon mandarin. Je ne vous rapporterai point un trait de justice rendu en faveur d'un monastère à Dinh-cát par le Roi et ses mandarins : Monseigneur ne manquera pas d'en parler(3). M. Longer est souvent inquiété et souvent obligé de prendre la fuite à raison qu'on l'a accusé de nourrir de beaux jeunes gens très propres à faire des soldats....

[Archives M-E, 766, p. 227.]

XII. — Lettre de M. Boisserand (4), du 11 août 1789.

[Dans cette lettre on relate une discussion qui eut lieu entre Gia-long et Mgr d'Adran sur le culte des ancêtres].

.... [256] Voici la réponse du Roi : « Il serait bien à souhaiter que cet usage (5) pût se concilier avec le christianisme ; car selon ma manière de voir, il n'y a pas d'autres obstacles véritables qui puissent empêcher tout mon royaume d'être chrétien. Déjà j'ai défendu la magie et l'astrologie judiciaire ; je regarde le culte des idoles comme faux et superstitieux, et si je supporte les bonzes, c'est pour ne pas trop aigrir mon peuple. La monogamie n'est pas non plus un principe dont nous ayons peine à nous convaincre. Mais je tiens au culte des parents, et de la manière dont je vous l'ai exposé il ne me paraît point ridicule ; il est la base de notre éducation; il inspire aux enfants, dès l'âge le plus tendre, le respect filial, et donne aux pères et mères cette autorité sans laquelle ils ne pourraient empêcher bien des désordres dans l'intérieur des

---

(1) *Thẻ*, « feuille, passe-port ».

(2) *Tận suất*, « ils sont entièrement enrôlés ».

(3) Dans une lettre du même à M. Descourvières, à Paris, datée du 8 juillet 1787, il est dit, à propos de ce couvent de religieuses annamites : « Nous avons presque perdu toutes nos églises; dans mon district on en a démoli onze, et deux des maisons du monastère avec le tiers de la principale maison, et de ces églises, on en a fait des maisons pour les soldats; on a aussi détruit les temples et enlevé les idoles pour fondre des canons, des marmites.... » [Archives M-E, 746, p. 206].

(4) Boisserand, Barthélemy-Bernard, de Châlon-sur-Saône, licencié de Sorbonne, parti pour la Cochinchine le 6 novembre 1787, mort le 13 novembre 1797.

(5) Il s'agit de certaines marques de respect ou de culte religieux rendues au cadavre des parents défunts.

familles. Cet honneur rendu aux parents devient public, s'étend, s'enracine ; je désire cependant comme vous qu'il soit fondé sur la vérité, et qu'on éloigne toute erreur. Si donc je venais à déclarer là-dessus mes sentiments à tous mes sujets, et à leur faire connaître qu'on ne doit faire cette cérémonie que dans des vues purement civiles, que toute autre croyance à ce sujet n'est venue que d'une erreur populaire, etc., cette conduite de ma part ne pourrait-elle pas excuser les chrétiens, et les autoriser à se conformer à cet usage ? Je consens encore à changer les différentes cérémonies que vous jugerez superstitieuses ; mais si je venais à les supprimer toutes, j'augmenterais les soupçons qu'ont déjà mes sujets sur ma manière de penser ; et peut-être que s'ils croyaient que j'ai changé de religion, ils me seraient beaucoup moins attachés. Je vous prie de vouloir y faire attention, et de permettre aux chrétiens de se rapprocher un peu plus du reste de mes sujets. Cette conduite, si désirable dans les particuliers, devient comme nécessaire dans les personnes qui occupent quelque place considérable dans l'Etat. Vous voyez en effet qu'à des époques différentes pendant le cours de l'année, l'étiquette de la Cour prescrit plusieurs de ces cérémonies, et que je suis obligé moi-même d'y paraître accompagné de tous mes officiers. Si le grand nombre d'entre eux embrassait la religion, ne pouvant faire comme eux dans les circonstances où je me trouve, je serais obligé de faire ces cérémonies presque seul, et d'avilir par là la majesté du trône. Si au contraire vous pouviez, conjointement avec moi, exposer à mes sujets ce que croient déjà presque tous ceux qui sont les plus sensés, les officiers chrétiens pouvant comme les [258] autres m'accompagner et rendre les mêmes honneurs aux ancêtres, il n'y aurait plus aucun motif de les éloigner des premières places de l'Etat. »

La conversation en resta là. Mgr d'Adran vous aurait fait part de tous ces détails, s'il n'en avait été empêché par une incommodité qui lui est survenue, et par le départ précipité pour Macao.... (1)

[Archives M-E, 746, p. 256-258.]

---

(1) Cette lettre est curieuse, en ce qu'elle nous replace sous les yeux la vieille querelle des rites, alors réglée par Rome depuis plus d'un demi-siècle. Nous y voyons les sentiments de Gia-long, son désir de ménager un rapprochement entre ses sujets païens et les chrétiens. M. Boisserand, « licencié en théologie », conclut à l'adoption d'un moyen terme, qui consisterait à garder les pratiques du culte des ancêtres, à condition que l'on écartât toute idée religieuse erronée, et que ces pratiques fussent considérées comme d'ordre purement civil. Il base son opinion sur des raisonnements théologiques, et sur des pratiques suivies en France, à Versailles même, soit à la mort du roi, où l'on continue pendant plusieurs jours à lui préparer ses repas comme s'il était encore vivant, soit quand on passe devant le trône vide du roi, ou devant la statue de Henri IV, et que l'on se découvre ou que l'on s'incline. C'était l'opinion des anciens Jésuites. Il serait tout de même bien intéressant de connaître là-dessus l'opinion de l'évêque d'Adran. La consultation donnée par M. Boisserand reflèterait-elle ses

convictions personnelles ? Un fait tendrait tout d'abord à le prouver : c'est que, en 1789, date de la lettre, M. Boisserand devait être arrivé en mission depuis à peine un an, et que, par conséquent, il ne pouvait avoir, sur les cérémonies dont il s'agit, que l'opinion de Mgr d'Adran. Mais nous avons de nombreux documents qui nous attestent quels étaient les sentiments de l'évêque lui-même.

Dans une lettre datée du « jour de sacre 1792 » [juin, d'après une note au crayon : peut-être sacre de Mgr d'Adran, ou plutôt fête du St Sacrement], et envoyée par M. Le Labousse à M. Grime, on parle de cette discussion qui eut lieu entre le roi et Mgr d'Adran [Archives M-E, 746, p. 381-384]. La discussion fut amenée par le refus formel que fit l'élève de Mgr d'Adran, le jeune prince Cảnh, de faire les prostrations devant l'autel des ancêtres : « ... D'après cet événement Monseigneur eut avec le Roi une longue conférence sur le culte des parents. Ce prince dit qu'il était douloureux qu'on ne pût pas allier ce culte avec la religion, et que c'était le seul obstacle qui l'empêchait, lui et ses mandarins, de se faire chrétien. Il fit sur ce culte des réflexions très raisonnables : « Je ne crois pas plus que vous, dit ce prince, que les âmes des païens « viennent se nourrir des mets qu'on leur offre.... » Alors Monseigneur répondit au Roi : « Si les mandarins et le peuple pensaient et raisonnaient comme Sa Majesté, non seule- « ment je ne leur défendrais pas de saluer, mais je pourrais moi-même alors saluer. » Le Roi à ces paroles se tournant vers son fils, lui dit : « Entends-tu ce que dit le Maître ? » Ensuite, s'adressant à Monseigneur : « Que le Maître réfléchisse sur cet article ! S'il ne « s'agit, pour admettre ce culte, que d'instruire le peuple de mon intention et de ma « créance, je ferai un édit »... On a écrit à ce sujet à Rome et à la Sorbonne, mais la Sacrée Congrégation n'a encore rien décidé de positif; elle a dit de l'informer encore.... »

Dans les « Dernières volontés de Mgr d'Adran » rédigées « à Mĩ-cang en la province de Qui-nhơn » [Archives M-E, 746, p. 789-796], on lit : « Monseigneur m'a recommandé, si dans la suite l'occasion s'en présente, de faire savoir à la Sacrée Congrégation qu'à l'article de la mort il était toujours dans les mêmes sentiments sur la prostration devant les cadavres des parens morts.... »

Or, quels étaient les « sentiments » de l'évêque d'Adran sur le salut aux morts ? Il nous l'apprend lui-même dans une longue lettre adressée à la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 2 mai 1795 [Archives M-E, 746, p. 459-462] : « .... De hâc re duplex et multis verbis responsum dedi anno 1792 et insequente 1793... Ab triginta annis quàm ad hanc Missionem adveni, sedulam dedi operam studio linguæ, litterarum, religionis, morum ac consuetudinum annamitarum simul et sinensium. Ad id accedit quod viginti et amplius annorum spatio, familiariter sæpè versatus sum cum Rege, præfectis atque aliis quibuscumque tam Christianis quàm Ethnicis. Porrò quanquàm de hâc re quàm maximè acri et intento animo inquisierim. Nihil unquam tamen potui reperire quod vel ipsâ re, vel ipsâ intentione, ab quoquam possit reprobari. Ipsa enim salutatio, ut probè aiebat Rex, ab omnibus inferioribus, omnibus heris, ad colendos superiores adhibetur... Nec ipsâ intentione culpari potest... Jam a multis annis instant apud me Missionarii ut hanc rem quæ ad Missionem permagni interest, S. Congi exhibeam : at decreta olim edita adeò incertum me ac fluctuantem egerunt, ut ad hanc diem semper distulerim. Porro agendi ratio Christianorum adeò.... intoleranda ab omnibus hic habetur, ut sine aliâ morâ has litteras ante oculos S. Congis proponere, religioni habeam.... Intereà quod definitum est non modo ego ipse servabo, sed et ab aliis Missionariis etiam servare curabo.... »

Gia-long, qui, sans aucun doute, n'eut jamais, malgré les espérances de l'évêque et de ses missionnaires, l'intention de se convertir, et qui était obligé de ménager la partie de son peuple et de ses mandarins qu'effrayaient la grande faveur et l'influence de l'évêque d'Adran, Gia-long semblait intentionnellement faire porter toutes les objections qu'il faisait contre la religion chrétienne, sur ce point des honneurs rendus aux morts. Les difficultés se multipliaient. L'évêque d'Adran en écrivit plusieurs fois

XIII. — Lettre de M. Lavoué (1) a M. Boiret (2), du 10 octobre 1790.

[278] Il y a près de vingt mois que je suis au collège de Cochinchine, retiré, comme [vous] savez, à Chantabun au royaume de Siam. J'y jouis, ainsi que M. Liot, d'une bonne santé. Les écoliers sont aussi fort bien

---

aux Directeurs du Séminaire de Paris [Archives M-E, 746, p. 499bis, 500; — p. 619-662; — p. 706-707; — p. 709-712; — p. 753-761]. Il disait, entre autres choses, le 30 mai 1795: « Quoi qu'il en soit, il y a bien à se défier des missionnaires qui ne savent qu'imparfaitement la langue, qui connaissent peu les usages du pays où ils vivent, qui ne peuvent s'en instruire que par le rapport des autres,... qui n'ont pour règle de leurs jugements que l'éducation et les usages européens.... » Il revient sur cette raison, le 30 mai 1798: « Dans les premiers temps de l'Eglise, les apôtres et les missionnaires qui les ont suivis ont été bien plus indulgents qu'on ne l'est aujourd'hui.... Aujourd'hui les missionnaires, surtout les nouveaux, condamnent tout ce qui est contraire à leur préjugés, à leur éducation.... et regardent comme plus religieux et plus exacts ceux qui défendent le plus de choses... les usages qu'ils ont vus en Europe.... tout ce qu'une éducation européenne leur a fait regarder comme bienséant, honnête, leur fait tant d'impression qu'ils veulent le trouver partout. Ils condamnent ou au moins soupçonnent comme contraire à la foi, tout ce qui n'y est pas conforme.... » Et ailleurs, le 15 juin 1798: « Les apôtres et leurs successeurs n'ont pas tant chicané sur les usages des pays où ils prêchaient.... Sommes-nous plus habiles qu'eux? Faut-il s'étonner que l'univers se soit trouvé presque tout converti à leur prédication, tandis que nous ne sommes que des *gagne-petit*? Nous raffinons trop. Il est bien à craindre que cela n'aboutisse enfin à la ruine totale de la religion dans ces pays-ci.... »

Voilà la grande raison qui guidait l'évêque d'Adran. Le but de toutes ses démarches, l'unique objectif de toute sa vie, fut la conversion du peuple annamite par la conversion du prince auquel il s'était attaché. Il voulait écarter tous les obstacles qui semblaient s'opposer à la réalisation de ce désir. Il fut déçu dans ses espérances. Pour ce qui regarde les marques de respect rendus aux morts, la question avait été réglée longtemps avant lui. Serait-il téméraire de penser que si l'évêque d'Adran avait vécu un demi-siècle ou un siècle plus tôt et qu'il eût pu associer l'expérience qu'il avait des choses annamites à celle que les Jésuites avaient des choses de Chine, cette question aurait été solutionnée d'une manière peut-être un peu différente?

Dans une lettre écrite le 5 juin 1796 et adressée à MM. Boiret et Descourvières, directeurs au Séminaire de Paris, l'évêque d'Adran exprime d'une manière très large et très originale son opinion sur une question connexe à celle des honneurs rendus aux morts, à savoir la question de l'établissement d'une liturgie chinoise pour les peuples d'Extrême-Orient [Archives M-E, 746, p. 553-556.]

(1) Lavoué, Pierre, du diocèse du Mans, parti le 6 novembre 1787 pour la Cochinchine, mort le 26 avril 1796. Il exerça le ministère dans les provinces de la Cochinchine française actuelle.

(2) Boiret, Denis, de la Flèche, diocèse d'Angers, parti pour le Siam le 14 janvier 1760, passa en Cochinchine en 1764. Envoyé à Rome, pour les affaires de sa mission, en 1773, il fut, en 1776, nommé directeur au Séminaire de Paris. Il exerça la charge de procureur à Rome de 1792 au 16 février 1813, date de sa mort. Il avait rédigé la collection des décisions du Saint Siège, connue autrefois sous le nom de *Cahier des décrets*.

portants. Je ne vous dirai rien de l'expédition de Cochinchine : Messieurs mes confrères qui sont sur les lieux vous ont sans doute marqué tout ce que Sa Grandeur a eu à souffrir de nos *vaillants* Français. Je vous avoue que cette nouvelle m'a causé une tristesse bien profonde, et j'aurais été inconsolable si je n'avais appris que la grandeur du courage de notre bon prélat le met au-dessus de tout. Certainement ses vues méritaient d'être mieux secondées. Il n'a pas, comme on vous l'a écrit, perdu encore toute espérance, et il parait que la Compagnie se charge d'envoyer au Roi des secours pour l'aider à remonter sur son trône. A-t-elle effectué ses promesses, ou s'est-elle aussi retraitée ? C'est ce que j'ignore, car depuis sept mois nous n'avons reçu aucune nouvelle de Sài-gòn.

....Sa Grandeur voulait rappeler le collège au mois de mars de l'année 1789, mais il parait que la crainte des Tày-sơn lui a fait changer de résolution. Ces hommes féroces sont encore très puissants, et il y a tout lieu de craindre que, s'ils viennent de nouveau à Sài-gòn, ils en chassent le Roi et par là même les missionnaires, à moins qu'il n'y ait des vaisseaux européens. Suivant le bruit public, il y a maintenant devant cette (1) ville 14 ou 15 vaisseaux de guerre : si cela est, il parait que la Compagnie française a envoyé au secours du Roi....

[279] A Chantabun, ce 10 octobre 1790.

[Archives M-E, 746, p. 278-279.]

XIV. — Lettre de M. Liot (2) a M. Boiret, a Paris, de Chantabun, le 8 janvier 1791.

.... [313] Depuis quelques jours j'ai reçu une lettre de Mgr d'Adran, dans laquelle Sa Grandeur me marque que le Roi de Cochinchine a eu cette année de [314] l'avantage sur les Tày-sơn et s'est emparé de la province de Binh-thuận, mais qu'il n'y a encore rien eu de décisif, qu'elle pensait que le Roi aurait été l'an passé à Qui-nhơn et Huê battre les rebelles, mais que la Providence ne l'a

---

(1) D'après une lettre du même à M. Alary, datée du 22 octobre 1789, on disait que ces vaisseaux étaient français et portugais [Archives M-E, 746, p. 282]. C'étaient, d'après d'autres documents, des vaisseaux marchands qui s'étaient rencontrés là par hasard à un même moment, et qui, par leur nombre, impressionnèrent cependant vivement la population et surtout les Tày-sơn.

(2) Liot, Jacques, originaire de Preuilly, diocèse de Tours, partit pour la Cochinchine en novembre 1776; il y mourut le 28 avril 1811, âgé de 60 ans.

pas encore permis, qu'on attend en janvier le retour des vaisseaux européens qui ont été faire un voyage à Manille. Sa Grandeur me dit aussi qu'en mars elle m'enverra chercher avec M. Lavoué et le collège....

[Archives M-E, 740, p. 313-314.]

XV. — Lettre de M. Lavoué [a M. ?], à Paris, du 20 février 1791.

....[336] Suivant la lettre de Monseigneur d'Adran, il y a maintenant douze vaisseaux européens à Saigon. Nous croyons tous qu'avec ce secours le Roi de Cochinchine va aller battre ses ennemis. Heureux s'il peut les vaincre ! Notre sainte religion y gagnera ; car ce prince la favorise toujours beaucoup.

Nous ignorons encore quand nous serons rappelés [1] ; nous le désirons ardemment, car nous sommes fort mal à Siam, où, à ce qu'il paraît, nous sommes un peu suspects, parce qu'on croit que nous sommes tous dévoués au Roi de Cochinchine. Ce prince vient de s'emparer de la province de Bình-thuận. La crainte des Français tient tous les rois voisins dans le respect et fait qu'ils n'osent déclarer la guerre à Sa Majesté cochinchinoise, malgré le désir qu'ils en ont....

[337] A Bankoc, ce 20 février 1791.

[Archives M-E, 746, p. 336-337.]

XVI. — Lettre de M. Le Labousse [2], adressée a Paris, de Cochinchine, le 16 juin 1792 [3].

.... [358] Voilà bien des lettres que je vous ai écrites depuis trois ans que je suis entré en Cochinchine....

[359] Nous sommes toujours ici dans de continuelles alarmes. L'incertitude des affaires du Roi rend aussi notre sort le plus incertain. Dans le mois de

---

(1) Le collège de la mission de Cochinchine, où résidait M. Lavoué, était alors retiré au Siam.

(2) Le Labousse, Pierre-Marie, du diocèse de Vannes, parti pour la Cochinchine le 20 septembre 1787, mourut le 28 mai 1801, âgé de 41 ans. Il séjourna dans les provinces Sud de l'Annam et dans la Cochinchine française actuelle.

(3) On trouve dans les *Nouv. Lettr. Edif.*, t. VII, pp. 156-163, une lettre du même, datée du même jour, adressée à M. Grinne, à Vannes, qui répète quelques passages de la lettre ci-dessous.

février dernier, nous nous sommes vus à la veille d'être obligés d'abandonner notre cher troupeau, et de fuir pour échapper aux mains des ennemis. Ils étaient venus au nombre d'une trentaine de mille hommes par le Laos, qu'ils ont parcouru en vainqueurs, jusqu'au Cambodge. Les Cambodgiens remuaient déjà et se préparaient à venir ici avec les rebelles. D'ailleurs le bruit courait que l'usurpateur avait donné ordre à cette armée de venir par terre se jeter sur cette partie, qu'occupe le Roi, tandis que lui viendrait avec sa flotte boucher tous les ports, pour empêcher le prince d'échapper. S'il eût exécuté ce projet, c'était fait de nous et du Roi, qui, dans ce moment, n'était guère en état de soutenir un échec. Mais la Providence a encore détourné cet orage et nous a rendu un peu le calme. Soit que les ennemis aient eu peur des vaisseaux européens, qui sont tombés ici en grand nombre pour faire le commerce, soit qu'ils aient été arrêtés par deux armées que le Roi de Siam avait envoyées à leur rencontre pour les empêcher d'entrer dans le Cambodge, ils se sont retirés. Les voilà maîtres de la plus grande partie de la Cochinchine, de tout le royaume du Tonquin, qu'ils ont soumis, et probablement du Laos, où ils viennent de tout piller.

Le royaume de Cochinchine est ruiné par cette guerre.... Le pauvre Cochinchinois est presque réduit au désespoir. Ceux qui sont dans le parti du Roi sont malheureux ; mais ceux qui sont sous les rebelles le sont bien davantage....

[361] Nous avons appris dernièrement qu'un de nos confrères de la haute Cochinchine est actuellement à la cour du rebelle. Il a été obligé d'y venir pour donner quelques médecines à la femme du Tyran.... Aucun des confrères qui sont en ces parties n'osait se présenter; mais un des grands mandarins de la Cour, qui est chrétien, les y a déterminés.... M. Gérard [1], le plus jeune des missionnaires, est celui qui s'est présenté pour être le médecin, quoiqu'il ne sache probablement pas beaucoup la médecine.... Rendu à la Cour, il a été accueilli avec beaucoup d'honneur, et le plus grand bonheur peut-être, c'est que la femme du rebelle est morte avant que le missionnaire ait pu la visiter. Le Tyran a été dans la plus vive douleur de ce qu'il n'ait pas été appelé à temps. Il a dit .... qu'il restât dans la ville.... un si heureux accueil.... ne tranquillisent pas ce cher confrère ; et aujourd'hui il est plus embarrassé que jamais, parce que le rebelle veut l'envoyer en ambassade à Macao pour inviter les Européens à venir faire le commerce chez lui....

[362] L'an passé, nous nous sommes vus à la veille de perdre Mgr d'Adran. Ce bon prélat, voyant le mauvais état des affaires du Roi, s'était déterminé à repasser en France, de peur que sa présence ne devînt funeste à tous les missionnaires, si le rebelle venait ici et avait le dessus. Le vaisseau était déjà préparé, lorsque tout à coup la divine miséricorde eut pitié de nous et nous a

---

[1] C'est Girard qu'il faut lire. Voir *Nouv. Lettr. Edif.* t. VII, p. 154.

encore laissé notre digne pasteur (1). Au moment que j'écris ceci, on prépare encore un vaisseau, qui sous peu de jours doit nous l'enlever et le conduire à Macao, si le Seigneur ne vient promptement à notre secours pour empêcher ce voyage. Le Roi, qui a consenti d'abord, a dit depuis à un de nos confrères que Monseigneur ne pouvait pas s'en retourner. Les mandarins qui sont véritablement attachés au Prince, lui ont représenté que, s'il laissait partir le Grand Maître (c'est ainsi qu'ils appellent Monseigneur), tout le peuple perdrait courage et l'abandonnerait. En cela ils ont raison. Dès que les rebelles sauront

(1) Au sujet du projet de retour en France conçu par Mgr d'Adran, voici ce que cet évêque écrivait à M. Boiret, de Cochinchine, le 20 juin 1792, quatre jours après la lettre de M. Le Labousse [Archives M-E. 746, p. 365-368] : « .... [365] Notre position est à peu près la même que l'année dernière. Le Roi n'a encore fait aucune expédition. Il se prépare prochainement [366] à en faire une ; mais on craint, comme il est déjà arrivé plusieurs fois, qu'il se contente d'en avoir eu le désir.... [367] Depuis deux ans je cherche à sortir de cette province pour aller au Tonquin y sacrer les évêques de cette partie et surtout mon coadjuteur. Le Roi n'a jamais voulu y consentir. Je l'ai en conséquence pressé de terminer ses affaires, et pour le réveiller de sa léthargie, je lui ai demandé deux fois la permission de me retirer en Europe. Il a fait plusieurs démarches pour m'engager à rester, et a promis qu'il allait accélérer autant qu'il le pourrait. Dieu veuille qu'il ait tout le succès que nous attendons !... »

Dans une lettre à M. Boiret, datée du 20 juin 1792, le même M. Le Labousse donne quelques détails plus circonstanciés sur les événements relatés ci-dessus [Archives M-E. 746, pp. 370-371] : « Vous avez sans doute déjà su que Mgr d'Adran a été l'an dernier sur le point de repasser en France.... Au moment que j'écris ceci, on prépare encore le vaisseau français *le Saint-Esprit*, pour le même voyage.... C'est le départ de tous nos Messieurs français, qui ont demandé et obtenu la permission de s'en retourner, qui a en grande partie déterminé Sa Grandeur à solliciter de nouveau l'agrément du prince pour se retirer. Le Roi le lui a accordé ; mais il n'a pas tardé à s'en repentir et à changer d'avis. On n'a pas plus tôt su ici que Monseigneur se disposait à partir, que tout le monde a commencé à crier. Tous les mandarins disaient que, si le Grand Maître (Monseigneur) s'en allait, ils devaient aussi eux-mêmes penser à leur sûreté et prendre la fuite. Le peuple menaçait d'appeler ici les rebelles, dans l'espérance d'un meilleur sort. La mère du Roi, la Reine et toute la Cour ont représenté à ce prince qu'il ne pouvait laisser partir le Grand Maître sans exposer tout le monde et s'exposer lui-même. Il l'a bien senti. Aussi quelques jours [après] est-il venu chez Monseigneur, où ils ont eu ensemble une très longue conversation à ce sujet, etc., et le prince a fini par dire qu'il ne pouvait consentir au départ de Monseigneur. Je pense que de cette affaire les Messieurs français, au moins quelques-uns, resteront.... »

Le 9 juillet 1792, Monseigneur d'Adran écrit à Monseigneur Doliche [Archives M-E. 746, p. 387-388] : « .... [387] Le Roi part, dans un mois, pour une expédition qui aura pour lui et pour nous des [388] suites de la dernière conséquence.... »

On voit par ces détails, et par d'autres épars dans les documents, combien Mgr d'Adran, les missionnaires et les Français au service de Gia-long déploraient l'inertie et l'irrésolution de celui-ci. Mais ce qui ressort aussi clairement, c'est l'heureux effet que l'énergie morale de l'évêque d'Adran produisit sur l'état général des affaires de Gia-long.

que Monseigneur s'est retiré, ils ne tarderont pas à venir ici avec la plus grande confiance. Pour nous, il ne nous restera d'autre ressource que la fuite, si nous trouvons quelque issue. Tout ceci, Monsieur, nous jette dans la plus grande tristesse. En perdant Monseigneur d'Adran, nous perdons tout....

Tous les Messieurs français qui sont ici depuis plus de deux ans au service du Roi, vont s'en retourner à Macao. De ce nombre sont les deux MM. Dayot de Rhedon, et M. Vannier d'Auray. MM. Launay et Guilloux de Vannes sont repassés déjà à Pondichéry, le premier l'an passé, et le deuxième en janvier dernier....

[Archives M-E, 746, p. 358-363.]

XVII. — Lettre de M. Liot aux Directeurs du Séminaire à Paris, de Tân-triều dans le Đồng-nai, le 18 juillet 1792.

....[392] Je ne sais trop que vous dire de l'état du royaume; les choses sont à peu près comme l'an passé. Il parait que le rebelle de Huê est plus fort que jamais et qu'il opprimera enfin le Roi, si ce prince ne prend pas quelques moyens extraordinaires : ce à quoi il ne pense pas. Seulement il vient de finir quinze espèces de frégates dont le devant, le derrière et la mâture sont à peu près de forme chinoise, et tout le reste a la forme européenne ; ils ont six canons de chaque côté, un en devant et un autre en arrière. Avec ces quinze vaisseaux et une dizaine d'autres qu'il a, il doit aller en personne sous quinze jours dans le port de Quy-nhơn et, suivant les circonstances, s'emparer des états [393] de Nhạc, frère aîné des rebelles, qui domine dans cette partie-là, ou du moins prendre et brûler sa marine. Je vous dirai l'an qui vient la réussite de cette expédition. . . .

[Archives M-E, 744, p. 392-393.]

XVIII. — Lettre de M. Le Labousse à M. Boiret, de Saigon, le 26 juin 1793.

[421] Je vous ai déjà écrit deux lettres, l'une par un vaisseau portugais qui allait du côté de Pondichéry, et l'autre par un anglais, qui s'en retournait en Europe. Je vous y marquais la ruine entière de la marine de Nhạc, l'aîné des frères rebelles, que le Roi a toute prise et brûlée dans son port de Qui-nhơn, et la mort de Quang-trung, son cadet, qui était à la Cour. Celui-ci est mort quelques jours après la défaite de son frère, dans le moment qu'il préparait

une armée de terre et de mer pour venir le venger et du Roi et des Européens. Il a laissé deux enfants, qui sont en division : l'un est au Tonquin, et l'autre à la Cour.

Le Roi vient de partir avec une forte armée de terre et de mer pour aller [422] attaquer la ville de Qui-nhơn, capitale de Nhạc, qu'on appelle le Grand Empereur. MM. Dayot de Rhedon et Vannier d'Auray y sont allés avec leur vaisseau. M. Olivier de Carpentras est avec son régiment et quelques autres Européens dans l'armée de terre. Monseigneur n'a pas encore reçu de nouvelle du Roi....

[Archives M-E, 746, p. 421-422.]

XIX. — Lettre de M. Lavoué à M. Hody [1], à Paris, de Saigon, le 31 juillet 1793.

.... Les ennemis existent toujours, mais leurs forces diminuent visiblement. La division qui s'est mise entre eux sera, nous l'espérons, la cause de leur destruction. Le Roi est plus fort que jamais. L'année dernière, au mois d'août, il brûla toute la marine d'un des rebelles, et cette année il est retourné l'attaquer. Nous ignorons encore quel sera le succès de ses armes. S'il peut prendre la ville capitale de son ennemi, nous espérons que dans peu il recouvrera tout son royaume. Ce prince paraît toujours très éloigné de vouloir se faire chrétien ; il n'y a pas d'apparence non plus que son fils, que vous avez vu en France, embrasse jamais la religion....

[Archives M-E, 746, p. 425.]

XX. — Lettre de M. Lavoué à M. Blandin, à Paris, de Saigon, le 1er août 1793 [2].

.... [430] Ses ennemis [de Gia-long].... tremblent même pour eux dans ce moment, surtout depuis la mort du cruel Long-nhương qui s'était emparé de tout le Tonquin. Deux de ses enfants se sont fait déclarer rois, l'un de Huê et

---

(1) Hody, Martin, du diocèse de Bayonne, ancien supérieur du Séminaire d'Arles, archidiacre d'Aire, directeur au Séminaire de Paris en 1751, fut supérieur du même Séminaire une première fois de 1756 à 1763, puis de 1772 à 1775 et de 1789 à 1792, époque où le Séminaire fut supprimé par la Convention. Il se retira à Amiens pendant la Terreur, et revint à Paris, où il mourut le 12 octobre 1796, âgé de 83 ans.

(2) Une copie d'extraits de cette lettre se trouve à Rome, Bibliothèque Vittorio-Emmanuele, *Mss. Gesuitici*, 198 (2327), document 10, p. 91.

l'autre du Tonquin (1). Cette mésintelligence les a beaucoup affaiblis.... Nhạc.... menaçait Gia-định...., mais Monseigneur, ayant sollicité le Roi et l'ayant pour ainsi dire forcé d'aller à Qui-nhơn dans un temps où on ne s'attendait à rien moins, ce prince brûla sans aucun obstacle la marine de son ennemi et le mit par là dans l'impossibilité de venir attaquer Sài-gòn. Il est reparti cette année à la tête de quarante mille hommes pour aller attaquer et prendre Qui-nhơn. Il s'est déjà emparé de quatre provinces. Il est dans ce moment auprès de Qui-nhơn, mais nous ignorons encore quel sera de succès de ses armes....

[Archives M-E, 746, p. 430-431.]

XXI. — Lettre de M. Létondal, procureur des Missions Etrangères à Macao, du 20 décembre 1793.

Le Roi, avant que d'aller attaquer son ennemi (vers le mois de juin 1793), a déclaré solennellement son fils pour lui succéder, le faisant gouverneur des provinces méridionales en son absence, sous le conseil d'un grand mandarin (2). Il a remis en même temps ce jeune prince entre les mains de Mgr l'évêque d'Adran et lui a enjoint d'obéir à ce prélat comme à lui-même pour son éducation, etc., et de le regarder comme un second père à qui il a les plus grandes obligations. Enfin il a voulu qu'avant son départ son fils saluât Mgr l'évêque d'Adran de la même manière qu'il venait de saluer sa personne royale. La Reine a paru partager les mêmes sentiments en cette circonstance. Le Roi s'était aperçu que son fils ne faisait pas de grands progrès, ni dans les lettres, ni dans la vertu, entre les mains des mandarins auxquels il l'avait confié ; il en a pleuré ainsi que la Reine : c'est pourquoi ils l'ont remis entre les mains de Mgr l'évêque d'Adran, son ancien maître, sous lequel on s'aperçoit déjà qu'il profite beaucoup mieux....

[Bibliothèque Vittorio-Emmanuele à Rome, *Mss.Gesuitici*, 198 (2377), document 10.]

---

(1) Une allusion à ces mêmes faits se trouve dans un passage d'une lettre de M. Le Labousse au Séminaire de Paris, datée de 1793 [Archives M-E, 746, p. 449-453], dont la plus grande partie a été insérée dans les *Nouv. Lettr. Édif.*, t. VII, p. 216-225. Toutefois ce passage ayant été supprimé dans le texte imprimé, nous le reproduisons ici: « [452] Il (Long-nhương, c'est-à-dire Nguyễn-van-Huệ) a laissé deux enfants qui ne s'accorderont pas mieux que son frère et lui. Celui qui a été nommé son successeur est le seul fils légitime, mais il y en a un autre plus âgé, né d'une concubine, qui gouverne au Tonquin. Celui-ci ne veut pas se soumettre à l'autre, et déjà toute communication est fermée entre le Tonquin et la Cochinchine. »

(2) L'édit publié par Gia-long à cette occasion se trouve dans les Archives M-E, 746, p. 457. Il a été donné par Louvet, *Cochinchine Religieuse*, t. I, p. 541, pièce justificative XXX.

XXII. — Lettre de Mgr d'Adran, vicaire apostolique de Cochinchine, du Phu-yen, le 16 juin 1794.

Je n'ai pas encore été aussi embarrassé pour vous écrire que je le suis. Je n'ai que cette dernière feuille de papier, une mauvaise plume; je suis assis à terre comme un tailleur, n'ayant d'autre table qu'un coussin. Vous ne comprenez guère tout cela, je vais vous l'expliquer. Au mois de décembre dernier, le Roi, ayant été obligé d'envoyer son fils pour commander les troupes qui gardaient une de ses villes frontières (Nha-trang), étant chargé de son éducation, je l'y accompagnai d'autant plus volontiers que ces provinces étaient dépourvues de missionnaires depuis longues années. Nous y fûmes assiégés à la fin d'avril [1], et le siège dura près d'un mois. L'ennemi, qui, pendant ce temps, perdit beaucoup de monde tant par la désertion que dans les différentes sorties que firent les troupes assiégées, se trouva enfin obligé de lever le siège et de se retirer précipitamment. Le prince se mit à les poursuivre par terre, pendant que le Roi son père les poursuivait par mer. Nous avons passé des gorges de montagnes, où il était impossible d'aller à cheval et en palanquin: il fallait absolument aller à pied; encore avait-on bien de la peine. Enfin nous venons d'arriver à la province où les ennemis se sont retirés, et où ils ont une ville et une citadelle assez bien fortifiées. Le Roi, qui est ici avec une armée de mer, va les attaquer au centre de leurs possessions (qui est la province de Kui-nhan) [2], et son fils reste ici en attendant la suite de cette expédition. C'est à la hâte que je vous écris ces quatre mots. Le bâtiment qui doit vous porter cette lettre, qui sera la seule occasion que j'aurai cette année pour vous faire savoir de mes nouvelles, part ce soir avec le Roi. Ce qui m'afflige, c'est de ne pouvoir écrire cette année à la Sacré Congrégation. Depuis mon retour en ce pays, je n'y ai manqué qu'une seule fois, à cause d'une maladie grave dont j'étais attaqué lors du départ des vaisseaux [3].

Avant que de partir de Saigon pour venir ici, j'ai nommé deux grands vicaires pour gouverner en ma place la partie de Cochinchine que je quittais, M. Liot et le R. P. Jacques, franciscain, mon ancien compagnon de voyage.

[Bibliothèque Vittorio-Emmanuele à Rome, *Mss. Gesuitici*, 198 (2327), document 10, p. 108 verso.]

---

(1) D'après une lettre de M. Liot, citant une lettre de M. Lavoué (mêmes documents, page 109 verso), l'armée navale des Tây-sơn parut à l'entrée du port de Nha-trang le 28 avril 1794: « Le 2 mai on eut connaissance de l'armée de terre des rebelles, composée de quinze mille hommes, qui, avec quatre ou cinq mille de la marine, formèrent le siège. Mais le 23 du même mois, il furent obligés de le lever, après avoir eu près de mille hommes tués dans trois combats qu'on leur a livrés. »

(2) Le document n'est qu'une copie. Mgr d'Adran n'aurait jamais employé une orthographe aussi fantaisiste. Les mots entre parenthèses représentent une glose de la part du transcripteur.

(3) Par suite de diverses circonstances, je n'ai pas pu avoir, à Rome, communication de ces lettres de Mgr d'Adran.

XXIII. — Lettre de Mgr l'Évêque de Gortyne, vicaire apostolique du Tonquin occidental (1), du 22 avril 1794.

.... La religion est assez tranquille au Tonquin. Il y a néanmoins toujours des persécutions particulières, mais elles ne lui sont pas autant nuisibles que les guerres continuelles dont ce misérable pays est affligé.

Le fameux Nhac (l'un des chefs des rebelles de Cochinchine) est mort le 13 décembre de l'année dernière. Quelques mois avant, se trouvant hors d'état de résister au roi légitime, il a appelé à son secours les troupes de son neveu, qui est le tyran du Tonquin et de la haute Cochinchine. Les chefs desdites troupes lui ont fait tant d'avanies qu'il en est mort de chagrin. On a même fait courir le bruit qu'il s'était empoisonné....

[Bibliothèque Vittorio-Emmanuele, *Mss. Gesuitici*, 198 (2327), document 10, p. 103.]

XXVI. — Lettre de M. Lavoué à Messieurs Boiret et Descourvières, à Paris, de Tân-triêu, en Basse Cochinchine, le 13 mai 1795 (2).

.... [464] Que vous dirai-je de la Cochinchine? Les affaires du Roi sont toujours en fort mauvais état. Les deux auteurs de la révolution, savoir Nhạc et Long-nhương, étant devenus maîtres de tout le royaume, se brouillèrent bientôt et finirent par se déclarer la guerre. Le fier Nhạc.... fut vaincu et obligé de se contenter de sept [465] provinces.... Le Roi..., étant revenu à Gia-định..., s'en empara.... Nhạc n'osa venir l'attaquer, dans la crainte que son frère n'accourût dans son absence à Qui-nhơn et ne s'emparât des trésors qu'il tenait cachés dans cette place, la seule fortifiée qu'il eût alors....

Deux ans après...., le Roi alla.... attaquer ses ennemis.... Il brûla toute la marine de Nhạc, qui était considérable. Ce coup hardi déconcerta un peu ce fier rebelle, qui jusqu'alors n'avait témoigné que du mépris pour le parti du Roi ; mais il le fut bien davantage, lorsque, l'année d'après, il vit paraître le prince avec une armée considérable par terre et par mer. Il se mit en devoir de repousser la force par la force, leva une armée qui fut vaincue et obligée

---

(1) Longer, Jacques-Benjamin, du Havre, bachelier de Sorbonne, parti en 1775, d'abord missionnaire en Cochinchine, puis au Tonquin, sacré à Macao le 30 septembre 1792, mort le 8 février 1831.

(2) Un précis de cette lettre, et de quelques autres lettres de M. Lavoué, a été imprimé dans les *Nouv. Lettr. Edif.*, t. VII, p. 312-327.

de se renfermer dans la ville, qu'on environna sans grandes difficultés. Le siège traîna en longueur par la faute du Roi, qui se serait emparé de la place s'il avait suivi les conseils de quelques Européens qu'il avait à son service. Mais, voyant un très grand nombre de soldats qui tous les jours venaient se ranger sous ses drapeaux, il s'imagina que la ville ouvrirait incessamment ses portes et se rendrait à discrétion.

Le contraire arriva. Nhạc, qui était brouillé avec son neveu (son frère Long-nhương était déjà mort), fit la paix, demanda et obtint [466] du secours qui força le Roi à lever le siège et à se retirer promptement vers les provinces basses de la Cochinchine. Ce renfort, composé de trente mille hommes (1), étant arrivé aux portes de la ville, fut fort surpris de les voir fermées. Les chefs déclarèrent qu'ils ne se retireraient qu'après avoir salué l'empereur Nhạc qui les avait appelés à son secours ; qu'ils étaient amis et qu'ils ne souffriraient pas qu'on les traitât comme des ennemis ; qu'on eût à ouvrir les portes, sans quoi ils étaient résolus de tourner leurs armes contre l'empereur lui-même ; et qu'ils les feraient bien ouvrir. A cette déclaration, Nhạc vit bien qu'on allait le détrôner ; mais, comme il n'était pas en état de faire une plus longue résistance, il prit le parti de prévenir le coup. Il fit donc ouvrir les portes, invita les premiers mandarins et leur déclara qu'il leur remettait sa couronne et était résolu de vivre en simple particulier. Ils refusèrent d'abord et le prièrent de s'asseoir sur son trône pour recevoir leur salut, mais il ne le voulut jamais. Son neveu se trouva ainsi maître de presque toute la Cochinchine. Nhạc mourut quelques mois après de tristesse et de honte.

Le Roi s'en revint à Gia-định dont il s'était d'abord emparé. Il se fortifia de son mieux, construisit des galères, etc., et engagea M. Olivier, officier français, à lui faire une ville à l'européenne dans une des provinces nouvellement conquises. Elle était à peine achevée, lorsque les rebelles y accoururent au nombre de quarante mille hommes, résolus de l'escalader ; mais tous leurs efforts furent inutiles, et ils furent forcés de lever le siège et de se retirer à Qui-nhơn, où le Roi alla les attaquer par terre et par mer. Mais s'étant mis en campagne, ils forcèrent le prince à se retirer à son tour ; et deux mois après ils vinrent de nouveau mettre le siège devant la ville qui se moqua d'eux. Il la tiennent [467] bloquée depuis quatre mois ; mais on espère que le Roi, qui vient de se mettre en campagne, pourra la secourir à temps et les forcera à se retirer encore une fois. Heureux s'il pouvait les défaire entièrement et se remparer de son royaume ! Cette année, tout le monde le désire ardemment, persuadé que si cette guerre dure encore quelque temps, la Cochinchine sera entièrement dévastée....

---

(1) D'après une lettre de M. Le Labousse à M. Boiret, du 13 mai 1795, il y aurait eu 50 à 60 mille hommes. [Archives M-E. 746, p. 472].

J'arrive des provinces hautes.... Je n'ai pu y rester que quelques mois.... Les rebelles ont repris toutes ces provinces sans aucune difficulté et presque sans aucun combat.... Je suis maintenant au collège....

[468] Vous ne serez peut-être pas fâchés de savoir le nombre des chrétiens que nous avons dans les provinces que le Roi avait reprises et que j'ai administrées.

Bình-thuận, ou le royaume du Ciampa, n'est plus ce qu'il était autrefois. Il est maintenant regardé comme une province de la Cochinchine et n'a plus de roi. Le gouverneur est cochinchinois et a la même autorité sur les naturels que sur les Cochinchinois, qui sont venus en grand nombre s'établir dans cette partie. Les naturels ont leurs mandarins et ne s'adressent qu'à eux pour les causes ordinaires; mais quand il s'agit de quelque cause grave, il faut avoir recours au gouverneur. Nous n'y comptons plus que douze cents chretiens.... En général cette province est peu peuplée et remplie de bois et de déserts....

[469] Nha-trang est une petite province qui n'a pas plus de vingt-cinq lieues de tour.... sept chrétientés... onze cent cinquante à soixante [chrétiens].... lorsque j'y arrivai. J'y suis resté cinq mois auprès de Mgr d'Adran, qui, à la prière du Roi, y avait accompagné le petit prince. Les rebelles y étant accourus avec une puissante armée, nous nous renfermâmes dans la ville. Les ennemis nous tinrent assiégés pendant vingt-quatre jours et nous envoyèrent neuf cents boulets (1). Mais voyant qu'ils ne pourraient jamais enlever la place, ils se retirèrent sans faire presque aucun dégât.

Bình-khang.... plus grande.... bien moins peuplée.... Elle était autrefois la résidence d'un gouverneur qui est maintenant à Nha-trang.... Deux cent cinquante chrétiens.

Phú-iên.... très fertile et très peuplée, a un gouverneur.... [470] Il n'y avait que deux mois et demi que j'y étais, lorsque les Tây-sơn vinrent s'en remparer. Je me retirai promptement, suivant les ordres que j'en avois reçus de Mgr d'Adran. Nous y comptons encore six mille chrétiens....

[Archives M-E, 746, p. 464-470.]

---

(1) Dans une lettre à ses parents du 29 juillet 1795, le même dit que le siège dura vingt jours et qu'ils reçurent neuf cent soixante et quelques boulets [Archives M-E, 746, p. 520]. Dans une lettre de M. Le Labousse du 12 juillet 1796, il est dit que sur les murs de cette citadelle, on avait placé un certain nombre de « canons de bois bien peints », que Mgr d'Adran avait fait placer là pour en imposer aux ennemis. Quant aux vrais canons qu'il y avait aussi, sur le conseil de Mgr d'Adran, on ne s'en servit pas [Archives M-E, 746, p. 557].

XXV. — Lettre de M. Le Labousse, à M. Létondal (1), procureur des Missions Etrangères à Macao, de Saigon, le 22 juin 1795.

....[601] Le [Gia-long] voilà en une bien mauvaise passe.... Voilà tous les Européens qui s'en vont. J'ai peur que ce ne soit là notre avant-garde.... Monseigneur [d'Adran] a un bon bateau tout préparé....

[602] Vous allez voir arriver à Macao M. Olivier avec M. Dayot, qui doit s'enfuir de son vaisseau, quand il sera rendu au port Saint-Jacques. Cette fuite coûtera probablement bien cher au service du Roi.

Sur le vaisseau de M. Olivier se trouve M. Chaigneau, de mon pays. Je vous le recommande: c'est un bien digne jeune homme, qui, par son honnêteté, sa douceur, sa religion, nous a beaucoup édifiés; il fait honneur à l'éducation qu'il a reçue. Il part avec nos regrets. Vous l'aurez bientôt connu. Cultivez cette plante, qui promet de si bons fruits. Je désire beaucoup qu'il puisse trouver à Macao une occasion pour repasser en France, de peur qu'en naviguant longtemps, sa vertu ne fasse enfin un triste naufrage comme celle de tant d'autres....

[603] Tâchez d'exhorter à la confession M. Olivier, qui pour la première fois a laissé passer la Pâque dernière sans approcher des sacrements. C'est un bon enfant, et qui a un bon fond de religion, mais il est un peu chaud, et jeune homme.... N'oubliez pas les matelots français qui sont avec lui: ils nous ont tous, à l'exception d'un, donné quelque consolation dans les derniers temps.

[Archives M-E, 801, p. 601-603.]

XXVI. — Lettre de M. Gire (2) à MM. Boiret, Chaumont et Blandin, à Paris, de Kẻ-hương (3) en Haute Cochinchine, le 12 janvier 1796. (Reçue à Londres le 7 février 1797) (4).

... [550] Ici nous sommes encore sous la domination des Tây-sơn, et nous ne savons quand elle finira. La mort de Quang-trung en septembre 1792 et ensuite

(1) Létondal, Claude-François, du diocèse de Besançon, parti le 12 mars 1785, fut sous-procureur à Macao de 1785 à 1788, procureur de 1788 à 1813. Il fonda, avec des aumônes recueillies aux Philippines et au Mexique, le collège général de Pinang. Il mourut à Pondichéry le 17 novembre 1813, pendant qu'il cherchait de nouvelles ressources pour ce collège.

(2) Gire, Pierre, du diocèse du Puy, parti pour la Cochinchine le 11 décembre 1789, mort le 20 juin 1804.

(3) Kẻ-hương, ou Mĩ-hương, chrétienté importante dans le Sud de la province du Quảng-bình.

(4) On a, dans les *Nouv. Lettr. Edif.*, t. VII, p. 343-345, des extraits d'une lettre du même, écrite à ses parents, et datée du 11 janvier 1796, dans laquelle les mêmes événements sont racontés dans des termes à peu près identiques.

celle de Thới-đức (1) en décembre 1793, semblaient [551] annoncer la fin de cette tyrannie. Les pensées des hommes sont trompeuses: nous ne voyons encore rien de ce que nous croyions comme assuré. Cảnh-thạnh, à l'âge de 10 à 11 ans, a réuni dans sa personne l'autorité de son père Quang-trung et même celle de son oncle Thới-đức Hoàng-đế (2). Les mandarins gouvernent l'État et font la guerre sous le nom du jeune tyran, sans penser à se ranger du côté du Roi légitime. Celui-ci aurait pu, ce semble, chasser ses ennemis de tout son royaume en quelques occasions dont il n'a pas profité. Au mois d'août de l'année dernière, il a fait lever le siège de Nha-trang, qui avait commencé au mois de janvier. Ses ennemis ont été obligés de prendre la fuite, après avoir perdu des canons, des armes et beaucoup de monde dans le courant de la campagne. Ne pouvant s'ouvrir les passages de Quy-nhơn, gardés par une forte troupe, ils ont été obligés de se faire un chemin parmi des bois; néanmoins ils ont pu en tirer une partie de leur armée et leurs éléphants. Ils peuvent encore former une forte armée pour la prochaine campagne. Il leur sera difficile de conquérir Đồng-nai; il sera peut-être aussi difficile au Roi de chasser entièrement les rebelles.... Cependant nous désirons toujours avec empressement l'arrivée du Roi....

Dans ce moment nous jouissons tous de la paix et en Cochinchine et au Tonquin. Depuis la prise et la punition d'ông thới sứ [552] et de ses affidés principaux, il ne paraît pas qu'on pense à nous. Les mandarins sont tous occupés de leurs affaires; ils viennent d'en choisir trois d'entre eux pour tenir les rênes du gouvernement. Ils sont tous les trois des hommes de paix, courageux et estimés parmi le peuple....

[Archives M-E, 746, p. 549-552.]

XXVII. — Lettre de Mgr d'Adran au procureur de Macao, du 12 juin 1796.

.... M. Chaigneau repasse à Macao pour ses affaires. Ce Monsieur s'est très bien comporté ici. Je le regrette et désire qu'il y revienne. Vous me feriez bien plaisir de lui donner un asile à la Procure. La dépense ne doit pas vous arrêter: il payera celle que vous serez obligé de faire pour lui. S'il revient en Cochinchine, je ne consentirai pas qu'il aille demeurer ailleurs que chez moi....

[Archives M-E, 801, p. 661.]

---

(1) Thái-đức 泰德: c'est le titre de règne de Nhạc, l'empereur de Qui-nhơn.

(2) On voit que le missionnaire était en pays Tây-sơn. Il n'emploie pas, pour désigner les princes usurpateurs, les termes employés ordinairement par les missionnaires demeurant en pays loyalistes, mais il use des titres administratifs et protocolaires.

XXVIII. — Lettre de M. Le Labousse à M. Blandin, à Paris, de Saigon, le 25 avril 1797 (1).

.... Le Roi vient de partir avec une armée formidable pour une expédition qui sera probablement décisive. Sa marine est composée de près de 600 voiles; deux vaisseaux européens sont à la tête de quarante du pays. Je ne compte pas les bateaux, les transports, etc., qui sont en très grand nombre. Il y a quarante mille hommes tant sur terre que sur mer. Ce prince doit aller à Huê pour y contenir l'ennemi avec la moitié de sa marine. Il envoie son fils avec l'autre moitié pour attaquer le Tonquin, où on l'attend avec impatience. Monseigneur accompagne son royal pupille. Le Roi a tout fait pour l'y déterminer. Quand il l'y a fait consentir, il lui a proposé la première place du royaume. Monseigneur lui a répondu qu'il n'était pas venu pour chercher des dignités ou des richesses. il l'a remercié. Les mandarins sont bien frappés d'un tel désintéressement. M. Boisserand suit Monseigneur dans ce voyage.... (2)

[Archives M-E, 746, p. 564.]

XXIX. — Lettre de M. Chaigneau au procureur des Missions Étrangères à Macao, de Saigon, le 10 juin 1798.

[729] Monsieur,

Je suis on ne peut pas plus reconnaissant de la bonté que vous avez bien voulu avoir de faire mes petites commissions. Je vous en suis très obligé.

J'aurais bien désiré que vous eussiez exécuté le projet que vous aviez l'année dernière et dont vous m'avez plusieurs fois parlé; vous paraissiez désirer passer en Cochinchine cette année, avant [730] votre départ pour Manille. Cela vous eût été bien facile, et vous eussiez pu aller d'ici à Manille, car il y a quelques jours qu'il y avait au bas de la rivière un petit vaisseau portugais qui est parti pour Manille, et vous eussiez pu aisément en profiter. Cela n'eût rien dérangé de vos projets, et nous eût procuré le plaisir de vous voir.

Les affaires du Roi sont toujours dans le même état. Il a encore manqué une belle occasion l'année dernière. Il a été à même de conquérir son pays très

(1) Cette lettre a été publiée dans les *Nouv. Lettr. Edifi.*, t. VII, p. 392-401. Toutefois le passage que nous donnons ici n'y avait été reproduit qu'incomplètement. Voir aussi Archives M-E, 746, p. 638, p. 645.

(2) Mgr. d'Adran traite cette question d'accompagner le prince Cảnh dans ses expéditions guerrières, dans une lettre à la Sacrée Congrégation de la Propagande du 12 avril 1797 [Archives M-E, 746, p. 627-630].

aisément. Il est arrivé chez les ennemis, qui étaient divisés et qui ne l'attendaient du tout point, de sorte qu'il les a pris au dépourvu, mais il n'a pas su en profiter. D'après cette dernière campagne, je doute bien fort que le Roi soit jamais maître de son pays.

[731] Je souhaite que vous fassiez un bon voyage et qu'il réussisse au gré de vos désirs, et que la réussite accélère votre retour à Macao et nous procure de vos nouvelles par les premiers vaisseaux.

Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

J. B. CHAIGNEAU.

Le 10 juin 1798, Saigon.

[Archives M-E, 801, p. 729-731.]

XXX. — LETTRE DE M. LIOT,
DE SAIGON, LE 25 JUIN 1799.

[770] M. Le Labousse [771], qui est à Nha-trang avec Monseigneur... vous donne aussi sûrement des nouvelles de la guerre; il les sait de la première main. Cependant je vous en dirai deux mots. Monseigneur, pressé par les instances réitérées du Roi, s'est trouvé obligé d'accompagner le prince qui est allé à Nha-trang en décembre de 1798. Le Roi est allé joindre l'armée de son fils, il y a plus d'un mois et demi. Les dernières nouvelles reçues ici depuis quatre jours, rapportent qu'il y a vingt jours que le Roi a fait le siège de la ville de Quy-nhơn, y a laissé ses troupes à l'exception de celles de sa maison, est allé avec le prince et Monseigneur jusqu'aux confins de la province de Quãng-ngãi, où on a pris trois magasins, l'un de sapèques et les deux autres de riz; qu'il y a dans la ville de Quy-nhơn quinze mille soldats Tây-sơn, mais qu'ils n'ont de vivres que pour vingt jours; que quelques mandarins et soldats Tây-sơn se sont déjà rendus au Roi, et qu'il paraît infaillible que la ville sera bientôt à son pouvoir....

[Archives M-E, 746, p. 770-771.]

XXXI. — LETTRE DE M. LE LABOUSSE AUX DIRECTEURS DU SÉMINAIRE DE PARIS,
DU COLLÈGE DE ĐỒNG-NAI, LE 24 AVRIL 1800 (¹).

... [870] Il (Gia-long) a réussi à faire, avec ses Cochinchinois seuls, des vaisseaux à l'européenne. Il a commencé par défaire pièce par pièce un vieux

(¹) Cette lettre a été insérée presque en entier dans les *Nouv. Lettr. Edif.*, t. VIII, p. 147-202. Les passages que nous en donnons ici avaient été écourtés dans le texte imprimé.

qu'il avait acheté ; il l'a refait avec tant d'adresse qu'il est plus beau qu'auparavant. Ce premier succès l'a encouragé à en entreprendre un neuf, dont il est venu à bout. Depuis il en a construit deux autres. Ces quatre vaisseaux lui feraient honneur partout. Il les fait avec une grande célérité : ils ne sont pas plus de trois mois sur le chantier ; ils y sont même souvent moins Cependant ils ont une belle grandeur et portent, les uns 26 canons, les autres 36 ; ils ont chacun plus de 300 hommes d'équipage. Le vaisseau *le Phœnix* est commandé par M. Vannier (*en note* : M. Vannier est d'Auray en Bretagne ; c'est lui qui se distingua si bien avec M. Dayot de Rhedon à l'embouchure du port de Qui-nhơn, il y a sept ans), qui a pour second M. Renon (*en note :* M. Renon est de Saint-Malo) ; *l'Aigle* par M. de Forçanz (*en note :* M. de Forçanz est de la Basse Bretagne), et *le Dragon-volant* par M. Chaigneau (*en note :* M. Chaigneau est du château de Baizy en Plumergat, près de Sainte-Anne d'Auray). Le vaisseau *la Perle*, qui vient d'être lancé à l'eau, sera commandé par le Roi lui-même.

... [871] C'est le plus grand roi qu'ait eu jusqu'ici la Cochinchine. Monseigneur et ce prince sont deux hommes extraordinaires, dont les fastes de ce royaume conserveront éternellement la mémoire glorieuse. Leur siècle y fera époque. On y lira avec étonnement que le monarque le plus capable d'apprendre, le plus digne de régner, aura eu le bonheur de rencontrer l'homme le plus capable de l'instruire et de le former au gouvernement [1]....

[Archives M-E, 746, p. 869-872.]

XXXII. — Lettre de M. Chaigneau à M. Barisy [2]. du 2 mars 1801.

Le 19 de la 1re lune ou 2 mars 1801.

Mon cher Barisy,

Nous venons de brûler toute la marine des ennemis sans qu'il ait échappé le plus petit bateau. Le combat a été le plus sanglant que les Cochinchinois aient jamais eu. Les ennemis se sont défendus jusqu'à la mort. Nos gens se sont

---

(1) Il ne faut pas oublier que cette longue lettre est datée du 24 avril 1800, quelques mois à peine après les magnifiques funérailles que Gia-long avait faites à l'évêque d'Adran, le 16 décembre 1799. Dans d'autres documents, les missionnaires, et M. Le Labousse lui-même, tracent quelques ombres au portrait flatteur que nous avons ici de Gia-long.

(2) Il y a flottement pour l'écriture de ce nom. Chaigneau écrit *Barizy*, mais Barisy lui-même écrivant son nom par un *s*, c'est cette orthographe que nous avons adoptée.

supérieurement conduits. Nous avons beaucoup de morts et blessés, mais ce n'est rien en comparaison de l'avantage que le Roi en retire. MM. Vannier, Forsanz et moi y étions, et en sommes revenus sains et saufs.

Auparavant d'avoir vu la marine ennemie, je la méprisais, mais je t'assure que c'était à tort : ils avaient des vaisseaux qui avaient 50 et 60 gros canons.

Le Roi va partir pour la Cour où il est sûr de ne trouver aucune résistance. Les soldats Tai-son doivent être bien déconcertés ; beaucoup veulent se rendre, mais on les refuse. Le Roi leur permet de vivre tranquillement chez eux sans s'occuper de la guerre.

Nous ne retournerons pas cette année à Sài-gòn. Le roi renvoie tous ses grands vaisseaux pour lui aller chercher du riz.

Comme l'occasion presse, je n'ai pas le temps d'en dire davantage ; j'attends à la première occasion. Je suis, en attendant,

Ton serviteur et ami,

J. B. Chaigneau.

Je te prie de faire part à M. Liot de cette nouvelle (1).

[Archives M-E, 801, p. 857.]

XXXIII. — Lettre de M. Barisy à M. Létondal, procureur des Missions Étrangères à Macao, du 11 avril 1801 (2).

....[867] Mais lui [Gia-long], il a formé le projet de les attaquer, et l'a exécuté avec la grandeur d'âme et le courage des Nelson, des Duncan, des Hood, des Rodney, etc.

Armée rebelle aux ordres de l'amiral Thiuu Phöo (3) :

---

(1) M. Liot était en ce moment dans la basse Cochinchine. C'est là qu'était aussi par conséquent M. Barisy.

(2) Barisy n'assista pas en personne au combat qu'il raconte ici : mais il dut connaître par ses collègues au service du Roi tous les détails de l'action.

(3) *Thiếu-phó* 少傅 : c'était le titre que portait le général en chef des Tây-sơn qui assiégeait Qui-nhơn, Nguyễn-quang-Diệu 阮光耀. Mais la flotte était sous les ordres directs de son second, le *tư-đồ* 司徒 Vũ-văn-Dũng 武文勇 [Cl. E. M.]

Vaisseaux	Canons	Hommes
9 de	60 (de) 24 livres	700
5 de	50 24	600
40 de	16 12	200
93 galères	1 36	150
300 chaloupes	canonnières	50
100 lugger Cochinchi. (1)		70
673 (2)		

3e division du Roi :

Galères	Canons	Hommes
26	1	200
65 canonnières	1	80

Le jour du rabbin (3), 15 de la 1re lune, suivant la coutume de ce jour tous les vaisseaux ont fait l'exercice de la manœuvre et du canon. Un joli petit frais du Sud et la surface de l'onde unie comme une glace a donné l'idée au Roi de faire appareiller une division de son armée, à bord de laquelle il s'est embarqué, ayant sous ses ordres: l'amiral Ong Tong Thoui (4), que les Portugais appellent Bouche-Torte ; Ong Yam Koun (5), non pas celui qui a été en ambassade avec Mgr d'Adran, un autre qui était rebelle, qui s'est [868] rendu au Roi à son retour de Siam ; le général Ong Tong Dong Tag (6), qui est un des généraux theuk tuc (7) ou janissaires ; Forsans, Vannier et Chaigneau (8).

Enfin à 2 heures 1/2 après midi, cette flottille de 91 voiles a sorti pour aller attaquer une armée dans laquelle il y avait plus de 50.000 hommes d'équipage et 45.000 hommes entre débarquement (9) et garnison des forts d'entrée. Voici l'aperçu de l'entrée de ce port (10) (fig. 1).

(1) Lougres cochinchinois.

(2) Le total est inexact.

(3) Barisy veut sans doute rendre, par cette forme fantaisiste, le mot annamite *râm*, qui signifie 15e jour de la lune.

(4) *(Ông) Tổng thủy*. C'était Vũ-di-Nguy 武彝巍, qui périt dans la bataille [Cl. E. M.]

(5) *(Ông) Giám quân* 監軍. Il s'agit, d'après les détails qui suivent, de Nguyễn-văn-Trương 阮文張 [Cl. E. M.]

(6) Il s'agit du fameux général Lê-văn-Duyệt 黎文悅. Il avait alors le titre de *thần-sách quân tả-đồn chính-thống* 神策軍左屯正統. Peut-être dans le titre mentionné par Barisy, et où le dernier mot est écrit plus loin *Ta*, faut-il reconnaître ce titre dont les principaux éléments seraient présentés dans un autre ordre : *(Ông) thống đồn tả* [Cl. E. M.]

(7) Lire *túc-chực* 肅直 [Cl. E. M.]

(8) Barisy orthographie : Forsan, Vanniè et Chéniau.

(9) Troupes de débarquement ?

(10) Thi-nai 施耐, le port de Qui-nhơn.

Au coucher du soleil la flottille était à portée de fusil de l'île Ong Datte ([1]). Sa Majesté a fait signal au général Ong Tong Dong Tag de préparer 1.200 hommes theuk teuk pour débarquer à la plage de sable. A 7 heures le débarquement s'est effectué sous les ordres du mandarin lieutenant-colonel Ong Fo Vé theuk teuk ([2]). Ils ont marché dans le plus profond silence tout le long de la plage de sable et sont parvenus à peu de distance des batteries et forts ennemis, sans que personne les ait découverts.

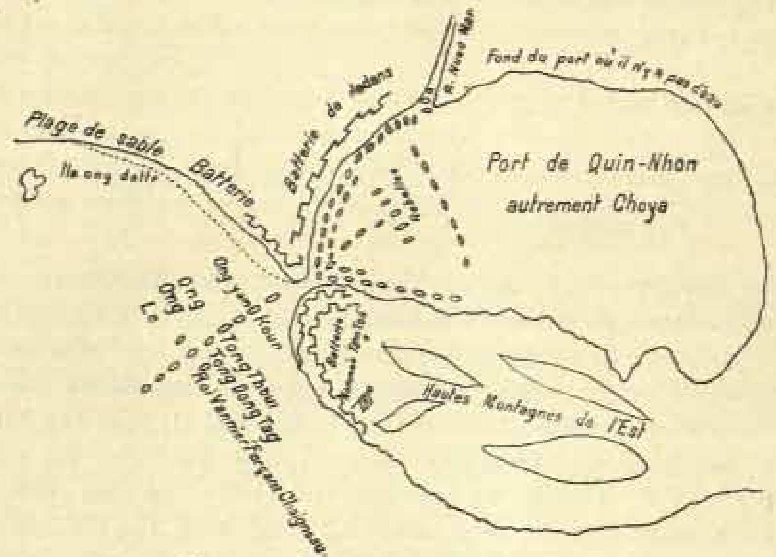


Fig. 1. — Carte du port de Qui-nhơn,
d'après le dessin de Barisy.

A 10 heures 1/2, le Roi était rendu à un tiers de portée de canon des forts d'entrée. Sans avoir été aperçu, il avait envoyé l'avant-garde composée de 62 canonnières, avec ordre d'aborder les trois premiers vaisseaux et d'entrer y mettre le feu et couper les amarres, afin de mettre le désordre dans le reste de la flotte. Le vent et la marée, qui entrait avec violence, favorisaient ce projet : Ong Yam Quoun l'exécuta. A 10 heures 1/2 précises, il tira son premier coup de canon. Aussitôt le Roi fit signal d'attaque générale. Les 26 galères firent un feu roulant et bien servi sur toute la plage de sable afin de la balayer. Nos douze cents soldats, la bayonnette au bout de fusil, prirent les retranchées de la plage de sable à revers, culbutèrent tout ce qui se présenta, braquèrent les canons sur le fond du port.

Alors le Roi ordonna à ses galères d'entrer et d'attaquer toutes ensemble et en ordre de bataille. C'est alors que la mêlée devint sanglante et qu'il eût fallu voir le Roi. Sa destinée dépendait de cette bataille. Le fort de Tam Toy ([3])

(1) Hòn Đất.
(2) C'est-à-dire le *phó-vệ* 副 衛, « lieutenant-colonel », de la troupe *tức-chực*.
(3) Tam-tòa sơn 三 座 山.

faisait un peu épouvantable sur les galères du Roi, qui étaient foudroyées à portée de fusil. Ong Tong Thoui avait eu la tête emportée d'un boulet; cette mort avait déconcerté les soldats. Une galère échoua: le général Ong Tong Dong Tag envoya couper la tête au capitaine [870] et fit sur-le-champ mettre le feu à la galère et ordonna d'avancer sur les vaisseaux qui étaient embossés sur la montagne de l'Est et de brûler sans chercher à prendre. Cet ordre fut exécuté avec célérité, bravoure et prudence.

Pendant ce temps le général Yam Quoun, après avoir mis le feu aux trois premiers vaisseaux de l'entrée, avait passé entre les deux lignes ennemies et était venu attaquer la queue de leurs galères, qui se mettaient en mouvement pour venir au secours de leurs vaisseaux. Quel fut leur étonnement d'être attaqués par un endroit où ils ne soupçonnaient pas d'ennemis! Foudroyés en tête par les batteries de la plage dont quelques-unes étaient en notre pouvoir, ils furent un instant indécis. Ong Yam Quoun mit le feu à quelques-unes de ses propres canonnières: ceux de la tête crurent que c'était une trahison de quelques-uns de leurs généraux vendus au Roi; alors leur courage commença à chanceler. Ong Yam Quoun faisait des prodiges de valeur: c'était quitte ou double; il s'était trop avancé pour pouvoir en ressortir. Aussi ses soldats, comme des tigres, ne connaissaient plus rien. La flamme et le bruit du canon faisaient de cette nuit une de ces belles horreurs qu'il est plus aisé de sentir que d'exprimer. A 4 heures du matin, le feu était dans tous leurs vaisseaux. A l'aube du jour, il y en avait une grande partie de sautés en l'air avec tous leurs équipages, etc. Les galères et chaloupes canonnières ont tenu jusqu'à 2 heures 1/2 de l'après-midi, 16 de la 1re lune, année 62 de Canh-hung (1).

La perte du Roi a été considérable: il a eu 4.000 hommes tués. [871] Mais celle des ennemis est incomparablement plus grande: ils ont perdu au moins 50.000 hommes; toute leur marine, qui était formidable, tous leurs transports au nombre de 1.800 voiles, 6.000 pièces de canons de toute grandeur, une immense quantité d'armes et de munitions de guerre et de bouche, l'or, l'argent, les pierreries dont les généraux et les subalternes regorgeaient, ont été la proie du flot.

[Archives M-E, 801, p. 867-871.]

XXXIV. — Lettre de M. Barisy a « Monsieur Létondal ou Marquini », procureurs des Missions Etrangères a Macao, du 16 avril 1801.

....[915] Nous attendons à tout moment un courrier du Roi....

Dix mille hommes de troupes de terre aux [916] ordres du général Ong Foo Thuon (2) (qui n'est pas l'ami des Portugais, tant s'en faut), se mettent en

---

(1) C'est-à-dire le 28 février 1801.

(2) Sans doute le *tả-quân phó-tướng* 左軍副將 Nguyễn-công-Thái 阮公泰 [Cl. E. M.]

marche le 10 de la 3e lune (1) pour renforcer l'armée du Roi. Trente guéquiennes (2) ou lougres, et mon vaisseau, vingt galères et cent chaloupes canonnières escortent le convoi. Il est probable que je serai envoyé en avant, afin de venir reprendre le deuxième convoi ici à Say-gon.

Je vous ai dit dans celle-ci inclus (3) que la perte de la cargaison du lougre *Pélican* se montait à 18.800 piastres; mais en outre il y a mon linge....

Il est peu d'hommes qui, suivant son rang, aient éprouvé plus les vicissitudes de la vie humaine que Barisy. A 17 années, officier au service de Sa Majesté Très-Chrétienne; capitaine du lougre du Roi *l'Oiseau*; à 18 années (4), employé sur un vaisseau de transport comme 2e lieutenant; à 21 années, commandant à l'île de Groix aux côtes de Bretagne; à 23, errant en Turquie, fugitif, proscrit, ayant vu [917] M. de Flotte, mon oncle, gouverneur à Toulon pour le Roi, égorgé; mon oncle, M. Boisquenai, commandant à Lorient, dégradé, chassé, proscrit; mononcle, M. Barisy, prêtre, en prison dans un cachot; mon beau-frère, M. Lorach, pendu; mon cousin, M. Le Veyer, pendu; et enfin moi, errant dans l'Inde, tomber au pouvoir des Malais; après bien des travaux et des peines attraper la Cochinchine; aidé par le Roi qui m'honore de sa bienveillance, ramasser quelque chose pour ma vieillesse; enlevé par le capitaine Thomas, commadnant du *Non-Such* (5), revenir encore en Cochinchine; aidé de nouveau par le Roi et le Prince royal, rassembler une dizaine de mille piastres; aller à la cangue, perdre ma petite fortune, accusé d'empoisonnement, de vol, d'assassinat: et tout cela dans huit jours de temps, et sans qu'il y ait le moindre reproche à me faire ni que l'on puisse seulement y trouver rien qui puisse donner le moindre soupçon (6).

C'est égal, je ne me rebute pas....

[Archives M-E. 801, p. 915-917.]

---

(1) Le 22 avril 1801.

(2) Peut-être *ghe chiên*, « jonques de combat », ou à la rigueur *ghe thuyên*, « jonques et barques ».

(3) Lettre du 11 avril 1801, dont une partie a été citée ci-dessus.

(4) La ponctuation fantaisiste de Barisy ne permet pas de savoir si ces mots se rapportent à la phrase précédente ou à la suivante.

(5) Sur l'affaire du *Non-Such*, voir les documents publiés par LOUVET, *Cochinchine Religieuse*, t. I, p. 552-554.

(6) Les derniers malheurs dont parle Barisy sont un épisode de la lutte des Anglais et des Portugais pour accaparer le commerce de la Cochinchine. Barisy était l'homme d'affaires d'une compagnie anglaise de l'Inde, la maison Abbott et Maitland, de Madras, d'après une lettre de M. Liot du 3 nov. 1801 [Archives M-E, 747, p. 97]. Il agissait aussi au compte du Roi de Cochinchine. Les Portugais de Macao voyaient d'un mauvais œil les bénéfices aller dans l'Inde. Un de leurs agents, Bouteillot, ou Botelho, ancien ami et associé de Barisy, s'étant ensuite brouillé avec lui pour affaires commerciales, fit, croit-on, échouer le bateau de Barisy, puis l'accusa d'avoir détourné des présents destinés au roi Gia-long; Barisy fut mis trois ou quatre jours à la cangue

XXXV. — Lettre de M. Le Labousse aux Directeurs du Séminaire, de la province de Bình-khang, le 20 avril 1801 (¹).

....[6] Nous ne sommes éloignés de l'endroit où [Mgr d'Adran] termina sa vie laborieuse (²) que d'une journée et demie de chemin. Nous ne pouvons encore y aller à cause des rebelles, qui occupent toute la province et tiennent bloquée depuis 14 mois la fameuse ville, qu'ils y perdirent en 1799. Ils y sont venus avec toutes leurs forces de terre et de mer, résolus de la reprendre quoi qu'il doive leur en couter. Le Roi n'a pas encore pu en faire lever le siège. Cependant il a eu de grands succès. Comme leur armée de terre est beaucoup supérieure en nombre, ils avaient fermé tous les passages et s'étaient si bien retranchés dans des défilés, qu'il paraissait impossible de les y forcer. Après plusieurs tentatives inutiles, il a envoyé contre eux un de ses officiers généraux, qui les a chassés de leur retranchement, a pris tous leurs canons et franchi tous les passages.

La victoire la plus éclatante, et qui fera époque dans les annales de la Cochinchine, est celle qu'il a remportée tout récemment sur leur marine dans le port de Qui-nhơn, sur les cartes appelé Chine-Chine. C'est celui où il brûla, il y a 7 à 8 ans, celle de l'aîné des rebelles. Il vient d'y faire le même coup le 1er de mars.

Voici la disposition avantageuse de leur armée navale. Outre que l'entrée de ce port est très étroite, qu'il est défendu par plusieurs forts qui le rendent impénétrable, ils y avaient embossé leurs trois plus grands vaisseaux, chacun à trois batteries de canons d'un très gros calibre. Le reste de leur marine était rangé de manière à ne laisser aucun passage.

Aussi le Roi n'y vint pas avec ses grands vaisseaux. Il les laissa dans une rade voisine, et ne prit que 26 galères avec 100 bateaux légers, ou plutôt 100 chaloupes, qui portaient à peu près quatre mille hommes. Ce n'était pas grand'chose pour aller attaquer un port où il y avait en ce moment, tant sur la marine que dans les forts, plus de 20 mille hommes, 60 éléphants, 40 gros

---

par les mandarins cochinchinois, en l'absence du Roi; enfin accusé, par le même Botelho, d'avoir empoisonné le capitaine d'un vaisseau anglais, d'Henderson, il fut reconnu innocent. Il y a, dans les Archives du Séminaire, de nombreux documents relatifs à ces tentatives des Anglais pour accaparer le commerce de la Cochinchine. Gia-long se montra d'abord favorable à ce projet. Minh-mạng au contraire s'y opposa constamment.

(¹) Les *Nouv. Lettr. Edif.*, t. VIII, p. 209-214, ont publié certaines parties de cette lettre, mais n'ont donné du passage que nous reproduisons ci-dessous qu'un très court résumé.

(²) D'après une lettre du même M. Le Labousse du 24 avril 1800 [Archives M. E. 746, p. 839], Mgr d'Adran tomba malade dans la province de Qui-nhơn. Ses dernières volontés [Archives M. E. 746, p. 790] sont datées de « Mĩ-cang, en la province de Qui-nhơn ».

vaisseaux, et 20 de moindre grandeur, 100 galères et un beaucoup plus grand nombre d'autres bateaux de guerre, tous bien armés. Mais le courage suppléa au nombre.

Il s'avance à la vue des ennemis, qui l'attendent de pied ferme, et arrive à la nuit devant le port. Les cent bateaux légers vont mettre à terre, à une certaine distance, les troupes qu'elles portaient. Pendant ce temps-là, les galères, à la faveur des ténèbres et du vent qui les secondaient, s'approchent des premiers vaisseaux, sautent à l'abordage et y mettent le feu. Ils pénètrent dans le port, lancent partout des torches allumées et toutes sortes de matières combustibles. Alors le carnage devint affreux. On tirait de tous les côtés, des forts comme des vaisseaux ; une grêle de boulets sifflaient sur toutes les têtes. Ce n'était partout que flammes, qui consumaient les galères et les vaisseaux ennemis, dont les uns sautaient, les autres coulaient. Cependant on se battait de part et d'autre avec un égal acharnement. Les rebelles avaient le feu à leurs bords, et ils se défendaient encore dans les batteries, jusqu'à ce que l'incendie, se communiquant aux poudres, ne fît tout disparaître par une explosion générale. Enfin l'adresse de nos troupes jointe [7] à leur bravoure l'emporta : elles firent des prodiges de valeur en cette circonstance. Jusqu'ici on n'a pas encore vu en Cochinchine de combat si opiniâtre et si sanglant. Il dura depuis 10 heures du soir jusque vers 10 heures du matin, où il ne resta plus aux ennemis pas même le plus petit bateau. Tout fut brûlé.

Les officiers français, MM. Chaigneau, Vannier et de Forçanz, qui commandent les trois vaisseaux, *le Dragon*, *le Phénix* et *l'Aigle*, furent de cette expédition. Ils accompagnèrent le Roi chacun avec un bateau bien armé, et ce fut eux qu'il chargea de faire entrer toutes les galères. Mais il les retint pour sa garde pendant qu'on se battait. Le sang français bouillonnait dans les veines au bruit des canons, et il fallut toute l'autorité royale pour arrêter leur ardeur. Ce prince eut moins de peine à faire avancer son armée au milieu des boulets, qui pleuvaient de toutes parts, qu'à les retenir auprès de sa personne. M. de Forçanz ne put même résister à la fougue guerrière qui l'emportait. Entraîné par son courage, il s'échappe pendant la nuit et entre dans le port, où il brûla lui seul sept galères des mieux armées. MM. Vannier et Chaigneau en eussent bien fait autant, s'ils n'avaient écouté que leur bravoure ; mais ils se souvenaient qu'ils avaient sous leur garde tout le royaume en la personne du Roi.

Ils y entrèrent au jour avec ce prince. On tira sur lui d'un des forts, où les ennemis tenaient encore, et le boulet ayant tombé dans l'eau à la proue de sa galère s'en releva et lui passa à une coudée au-dessus de la tête. Quelque temps après, ils se retirèrent avec les débris de leur armée et allèrent se réunir à celle de terre. Il est incroyable combien ils ont perdu de choses en ce combat : tout ce qu'ils avaient de précieux était à bord de leurs vaisseaux. Le général, qui est le grand mandarin du Tonquin, quand il vit au jour que le Roi avec une poignée de monde et quelques malheureuses galères avait réduit en cendres une si puissante marine et s'était rendu maître d'un port qu'il croyait

imprenable, tomba dans une espèce de frénésie et se roula dans la poussière comme un furieux. Le Roi fait actuellement plonger où les vaisseaux ont coulé. Il a déjà retiré 500 gros canons et une quantité innombrable d'autres armes.

.... Le Roi, quelques mois avant de brûler leur marine, leur prit un convoi considérable, dans lequel M. de Forçanz coula bas un vaissau qui l'escortait. Le jour même qu'il attaqua le port dont je viens de parler, il y en entra un autre, quelques heures avant ce prince, pour y être comme le reste la proie des flammes....

Le Roi vient d'envoyer ses trois vaisseaux européens avec des galères, etc., du côté de la Cour pour intercepter les vivres. Si l'armée qu'il a au Tonquin depuis près d'un an s'y peut soutenir, l'année prochaine nous aurons, j'espère, de grandes nouvelles à nous annoncer (1)....

[Archives M-E, 747, p. 5-8.]

XXXVI. — Lettre de Mgr La Bartette aux directeurs du Séminaire de Paris, de Cochinchine, le 27 juin 1801.

.... Ici les choses ont bien changé. Après un très grand nombre de combats donnés de part et d'autre, mais des combats les plus opiniâtres, et après bien des victoires remportées par le Roi légitime sur l'ennemi, enfin le 12 juin l'armée navale du Roi a pu entrer dans le port, et le 13 le Roi est entré au Palais royal que ses ancêtres avaient été obligés de quitter (*en note* : il y a environ 27 ans). Le Roi des rebelles et tous les princes ses frères et toutes ses sœurs ont pris la fuite, mais ils ont déjà presque tous été pris. On les garde encore. On ne les laissera pas en vie assurément....

[Archives M-E, 747, p. 17.]

XXXVII. — Lettre de M. Barisy à MM. Marquini et Létondal, procureurs à Macao, de Huê, le 16 juillet 1801.

Elle est ainsi datée : « Au port de Cua Heou (2), à bord de la frégate *Thoai Phon Thoai*, 16 juillet 1801, 6 du 6e mois, année 62 du règne de Canh-hung. »

---

(1) M. Le Labousse ne put tenir cette promesse : il mourut en effet le 28 mai de la même année. Le 27 juin 1801, Mgr La Bartette, évêque de Véren, écrivait : « Nous venons d'apprendre encore la nouvelle de la mort du très cher et très aimable M. Le Labousse.... La mort du cher M. Le Labousse laisse un grand vide dans la mission et me met dans un très grand embarras. C'était un grand ouvrier ; c'était principalement en lui que je mettais toute mon espérance. » [Archives M-E, 747, p. 17.]

(2) *Cửa hậu* ou *Cửa hữu* : c'est l'embouchure Nord du fleuve de Huê, ou embouchure de Thuận-an.

[951] Ma dernière du 10 mai courant (¹) vous annonçait la prise de Tourane du 8 mars, sa garnison, 30 éléphants, 84 pièces de canon en bronze, les magasins de riz de l'armée rebelle; [on a] brûlé plusieurs magasins d'habits et argent; mais cela n'était que le prélude de grand coup que le Roi devait frapper.

Le 27 mai, l'armée de Táa Quoun (²) de laquelle je fais partie aux ordres du major-général Ong Foo Thuoon (³), est arrivée à Qui-nhon; Sa Majesté en passa la revue. Elle se trouva être de 10.900 hommes [de] troupes de terre, 27 galères, beaucoup de chaloupes canonnières, etc.

[952] Nous passâmes à Qui-nhon jusqu'au 3 juin que notre armée appareilla pour Tourane. Le Roi commandait l'armée de terre et de mer, moi sous ses ordres en qualité de capitaine de pavillon du vaisseau portant pavillon amiral monté par le Roi.

Le thao Thoai Phàon Toai	36 canons		
15 thaod (⁴) de	18	»	de 12 livres
45 galères	1	»	de 36 »
300 chaloupes canonnières	1	»	de 4 »

Dans cette année, il y avait 15.000 hommes de débarquement, aux ordres des généraux Dinh Táa, Dinh Tien, Ong Ton Don Táa (⁵).

Le 7 juin, nous arrivâmes à Tourane et y trouvâmes la division de marine commandée par Ong Giam Quoun, celui qui a été en Europe ambassadeur (⁶) :

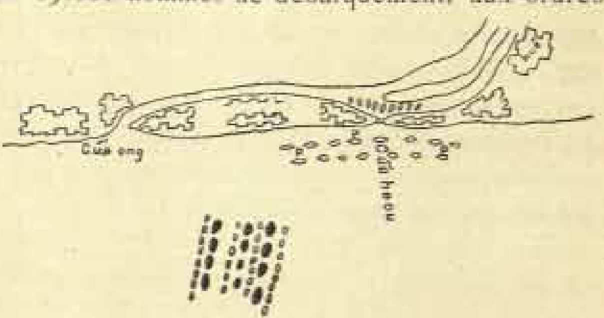


Fig. 2 — Carte de l'embouchure de la rivière de Huè, d'après le dessin de Barisy.

(¹) Je n'ai pas trouvé cette lettre dans le recueil.

(²) *Tả-quân* 左軍, corps d'armée de gauche.

(³) C'est le *tả-quân phó-tướng* 副將 Nguyễn-công-Thái dont il a déjà été question [Cl. E. M.].

(⁴) *Thaod, thao, thào*: cette orthographe fantaisiste rend le mot annamite *tàu*, « bateau, jonque barque ».

(⁵) *Dinh-tả* 營左, (commandant du) « corps d'armée de gauche; *dinh-tiền* 營前, (commandant du) « corps d'armée d'avant ». « Ong Ton Don Táa » a déjà été expliqué: c'était Lê-văn-Duyệt.

(⁶) Le *giám-quân* 監軍 Phạm-văn-Nhân 范文仁 [Cl. E. M.]

Thao Loan Phi	32 canons		Chaigneau
Thao Baon Fi	26	»	Forçans
Thao Fhoan [1]	26	»	Vannier
3 thaod de	18	» de 8 livres	Balle (?)
30 chaloupes canonnières.			

Le 9 juin, nous appareillâmes tous de compagnie à 4 heures du matin, et le 11, à 8 heures du matin, vînmes mouiller à l'entrée de la rivière de Hué, à portée de canon des forts d'entrée. Notre armée était partagée en deux. Tous les vaisseaux et 30 canonnières formaient une division qui, sous les ordres d'Ong Yam Quoun, bloquait la Bouche d'Ouest nommée Cũa Heou [2]. La Bouche de l'Est, nommée Cũa Ong, [était] attaquée par le Roi et les généraux ci-dessus nommés, [953] ayant à leurs ordres les 45 galères, 300 chaloupes canonnières et 15.000 hommes de troupes de terre de débarquement (fig. 2).

Le 12, à 5 heures du matin, nos galères en ordre de bataille sur trois lignes, ayant entre elles les canonnières, se présentèrent à la Bouche de Cũa Ong. Lorsqu'elles en furent à une demi-portée de canon, le feu des trois forts fut dirigé contre elles ; et elles l'essuyèrent sans riposter jusqu'à ce qu'elles se trouvèrent à l'entrée de la rivière, qui par elle-même est très basse et qui, en outre, avait été comblée par différents matériaux et de plus beaucoup de pieux et solives. Alors ces galères et chaloupes canonnières se trouvèrent échouées sans pouvoir ni avancer ni reculer. L'ennemi, ivre de joie, redoubla son feu. Alors le Roi, voyant le péril dans lequel il se trouvait engagé, ordonna aux troupes de sauter à l'eau et forma son armée sur le rivage sous le feu des canons des forts ennemis. Ses galères, quoique échouées, faisaient un feu terrible, et les chaloupes canonnières eurent le bonheur de franchir la barre.

Le général en chef, qui est marié à la sœur de l'usurpateur, était dans les forts avec 10.000 hommes des meilleures troupes. Son nom est Ong foo Maathey [3]. Sa présomption accéléra sa perte. Voyant de ses murailles la déconfiture qu'il faisait de nos troupes, il crut qu'il n'avait qu'à sortir et s'emparer de notre armée comme on prend des moutons dans un parc. Mais le pauvre citoyen général se trouva bien attrapé, quand après être à 500 toises de ses murailles,

---

(1) Ces noms doivent être lus : *Long-phi* 龍 飛, « le Dragon » ; *Bằng-phi* 鵬 飛, « l'Aigle », et *Phượng-phi* 鳳 飛, « le Phénix » [CL. E. M.]

(2) Le fleuve de Huè se jette dans une longue lagune qui va du Nord-Ouest au Sud-Est, et qui communique avec la mer par deux embouchures : l'une, en face du fleuve, appelée aujourd'hui port de Thuận-an, est le *Cửa-hậu* ou *hữu*, ou « Bouche d'Ouest », de Barisy ; l'autre, à l'extrémité Sud-Est de la lagune, appelée aujourd'hui passe de Tư-hiền, est le *Cửa-ông*, ou « Bouche de l'Est », de Barisy.

(3) C'est-à-dire le *phò-mã* 駙 馬 Nguyễn-văn-Trị 阮 文 治. *Phò-mã* était un titre réservé aux époux d'une princesse royale.

il trouva les gardes du corps ou Theuk Teuk, qui commencèrent, la bayonnette au bout du fusil, à le charger avec vigueur. Les autres troupes qui étaient dans [954] les galères vinrent par ses flancs et en queue. Alors il se trouva cerné de toutes parts sans aucune communication avec ses forts. Ce que voyant ses troupes et que nos soldats furieux y allaient avec un acharnement incroyable et qu'il n'y avait aucun moyen de s'échapper par la fuite, ils crièrent quartier. Mais le soldat ivre de carnage n'entendait rien; sourd aux ordres de ses chefs, ce fut avec peine que l'on put l'arracher de sa proie. Le général foo Mathey fut pris vivant et de suite présenté au Roi, qui le fit charger de chaînes.

Toute la journée on se prépara pour l'attaque des autres forts, mais par le dedans de la rivière. Les ennemis y avaient 7 thào faisant partie d'une armée de 65 thao sortis du Tong-kin, qui y avaient mouillé dans le port le 10 au soir. Les autres étaient à vue à deux lieux de notre armée, mais leur marche supérieure les a sauvés. Ils avaient en outre 10 de leurs thao, 14 galères, beaucoup de canonnières, sous les ordres de thũa Maa Noë (1), et cela couvert de monde. Nous étions dans nos hunes avec nos lunettes et pouvions distinguer les physionomies des principaux acteurs.

Il était dix heures du matin lorsque notre avant-garde composée de chaloupes canonnières sous les ordres du colonel commandant le régiment de Fan Vieuk (2), commença à être à portée de leur artillerie. Leur flotte était mouillée en croissant, protégée par leurs [958] (3) batteries dont les feux se croisaient. Nos galères arrivaient lentement et en tâtonnant, ne connaissant pas la rivière, qui se trouvait être à sec, la marée étant basse. Nous vîmes les canonnières ennemies se mettre en mouvement, et nous en distinguâmes 27. Elles s'avancèrent à la rencontre des nôtres. Le général ennemi, que l'on reconnaissait à sa canonnière et à une enseigne de soie rouge qu'il portait à un mât de pavillon de l'avant, voltigeait incessamment pour encourager ses gens; mais la terreur avait devancé le Roi. Le colonel de Fan Vieuk, sans tirer un coup de fusil, aborda toutes les canonnières ennemies en même temps; et alors nous vîmes un court, mais sanglant combat. Les forts tiraient et les thao et galères indistinctement sur ami et ennemi; mais dans cinq minutes nous vîmes le pavillon jaune flotter à la place du pavillon rouge.

Pendant cet intervalle, notre armée de galères et le corps de bataille de canonnières arriva, et nous les vîmes aborder les galères et thao ennemis, ensuite débarquer au pied des forts et monter à l'assaut. A midi, le plus grand

(1) Ailleurs Barisy écrit Thuo Maa Noë. Il ne paraît pas douteux que les deux premiers mots représentent le titre de *tư-mã* 司馬: le dernier peut représenter, soit le mot *nội*, « de l'intérieur », soit un nom propre.

(2) C'est-a-dire *phấn-dực* 奮翼 [Cl. E. M.]

(3) Il y a ici, dans le recueil d'où est extrait ce document, une interversion des numéros de la pagination.

silence régnait partout, le feu dans plusieurs vaisseaux ennemis formait un beau spectacle. La plage de sable vis-à-vis de l'endroit où nous étions mouillés était couverte de fuyards l'espace où la vue pouvait atteindre.

Le Roi avait monté la rivière avec toute son armée et était arrivé à 3 heures de l'après-midi au quai attenant [955] au palais de ses ancêtres. Le peuple, prosterné sur le rivage, semblait attendre l'arrêt que son Roi victorieux allait prononcer. Le plus grand silence régnait, et la terreur que leur inspirait le souvenir de leurs offenses passées n'était pas propre à les rassurer.

Aussi quel a été leur étonnement lorsqu'au lieu de trouver un vainqueur irrité descendre dans leur ville, ils y ont trouvé un Henry IV, un père clément et miséricordieux ! La sérénité et la bonté peintes sur son front fut le présage de ce qu'ils devaient attendre pour l'avenir. Toute l'armée en bataille dans le plus profond silence attendait les ordres du Roi, lorsqu'à 6 heures du soir Sa Majesté ordonna à toutes ses troupes de se rembarquer, et elle-même vint coucher dans son bateau après avoir établi des corps de garde dans tous les quartiers et défendu le pillage sous peine de la mort.

Le 15 juin 1801, à 8 heures du matin, 5e mois de la 62e année du règne du vieux Canh-hung, la 27e année de l'usurpation de la famille de Wandoé (1) surnommée Tais-shon ou Teschon, ce qui signifie famille de la montagne (2), est entré dans la capitale du royaume de Cochinchine le neveu de l'ancien roi, du frère cadet duquel il est fils (3). Le Roi n'a pas entré au palais, mais a été s'asseoir dans une salle d'audience en dehors (4), dans laquelle le peuple a coutume de s'assembler pour espérer [956] le Roi les jours de son lever.

C'est dans cette salle où à 10 heures du matin je le vis, entouré d'une multitude de tous âges et de tous sexes. Une faible garde et sans appareil entourait ce monarque. Du plus loin qu'il m'aperçut, il m'appela et me demanda comment je trouvais qu'était Chaigneau lorsque j'avais quitté le vaisseau (*Nota Bene*: qu'il en avait envoyé savoir des nouvelles la nuit après la prise de Cũa Ong; le pauvre Chaigneau était fort mal dans ce temps; je ne vous dis ceci en passant que pour vous faire connaître l'esprit de ce prince).

Après cela Sa Majesté me demanda si j'avais vu les généraux ennemis, à quoi je répondis que non. Alors le Roi donna l'ordre de me les envoyer. Ensuite il m'a dit d'aller voir les sœurs de l'usurpateur.

---

(1) « Wandoé » peut représenter le nom de Nguyễn-văn-Huệ 阮文惠, le plus jeune et le plus célèbre des frères Tây-sơn, dont le fils régnait encore à cette époque au Tonkin et à Huê.

(2) Tây-sơn 西山, « montagne de l'Est ». En réalité ce nom lui venait du village du Bình-định dont elle était originaire [Cl. E. M.].

(3) Gia-long était en réalilé le fils de Chương-vỗ, lequel était, non pas un frère cadet, mais l'un des aînés du dernier roi, Huệ-vương ou Duệ-Tôn.

(4) Le *Long-các* 龍閣 [Cl. E. M.].

J'y fus. Elles étaient dans un réduit assez obscur, pas des plus élégant, ce qui faisait le contraste frappant de leur temps passé d'avec le présent. Ces dames étaient au nombre de cinq : une de 16 années m'a paru très jolie ; une petite de 12 années, fille de la princesse du Tung-kin, passable ; trois autres de 16 à 18, brunes un peu, mais de physionomie agréable ; trois jeunes garçons, dont l'un de 15 années, aussi brun et d'une figure commune ; deux autres garçons de 12 années, aussi fils de la princesse du Tung-kin, d'une charmante physionomie et de manières [957] agréables.

Après une courte visite, je fus conduit dans une autre prison. J'y vis Madame Theëu Doán, la femme du général de la marine ennemie que le roi a brûlée à Quin-nhon (1) ; elle est d'une belle physionomie et paraît douce et polie. La mère de ce général avait à peu près 40 à 50 [ans]. Elle causa longtemps avec moi et se récria sur son malheureux sort.

Dans une autre prison peu distante était la mère du général en chef de l'armée qui assiège Quin-nhon, Thieuu phóo (2). Cette dame est âgée de 55 années à peu près, et d'une belle figure. Dans sa disgrâce elle montra beaucoup de fermeté ; elle est honnête et sans fierté.

Ensuite la femme du général foo Matthey, sœur du jeune Roi usurpateur : elle ferait un bon soldat ; Madame Theuk háuv Dinh, femme du général de l'artillerie (3) ; Madame Ton Lin Kéen, femme du vice-amiral de la marine (4), et enfin etc., etc., etc., car il y en a tant qu'il faudrait avoir dans la tête un almanach pour s'en rappeler.

Le Roi a abandonné toutes les maisons des officiers ennemis au pillage : et j'en suis fâché, car les soldats ont cassé, brisé tout ce qui s'est trouvé sous leurs mains. Il y avait à coup sûr des maisons qui, quoique dans le goût chinois, auraient été de superbes palais à Paris, de beaux jardins remplis d'arbres curieux et de beaux vases de Japon. Enfin voilà à quoi s'est terminée la vengeance du Roi, [959] et à coup sûr elle est bien faible....

Dans leurs forts d'entrée aux bouches de la rivière, malgré la quantité de morts qu'ils ont eus, le Roi a pris 13.700 hommes (et combien de fuyards il y avait !), 284 pièces de canon, et beaucoup de mortiers en fonte coulés en 1670 par un nommé Paul Da Crus (5), des armes de toutes les espèces.

---

(1) En d'autres termes, la femme du *tư-đồ* 司徒 Vũ-văn-Dũng 武文勇. Dans la transcription de Barisy il n'est pas aisé de reconnaître le titre et le nom de son mari ; mais l'identification n'est pas douteuse. [Cl. E. M.].

(2) Le *thiếu-phó* 少傅 Nguyễn-quang-Diệu 阮光耀 (appelé dans quelques textes Trần-quang-Diệu) [Cl. E. M].

(3) La femme du *tư-khấu* 司寇 Định 定. Cet officier, dont le nom de famille n'est pas donné dans les textes annamites, mourut peu de temps après dans une tentative pour reprendre Huế [Cl. E. M.].

(4) Ton Lin représente sans doute le titre de *tham-lĩnh* 参領 ou celui de *thống-lĩnh* 統領 ; mais je n'ai pu identifier le nom propre Kéen.

(5) On voyait encore à Huế, vers 1885, des canons coulés par ce fameux Paul, ou Jean, de la Croix.

Le Roi ennemi, nommé Wan Tot (1), était venu en bas pour être présent au combat et animer ses troupes. Il avait sur le bord du grand chemin 70 éléphants et 2000 hommes de troupes sûres. Mais quand le général en chef Thuo Maa Noé lui envoya dire que tout était perdu, de se sauver, alors il monta sur un éléphant et au même instant Thuo Maa Noé arriva lui-même. Mais son second n'a pas eu autant de bonheur que lui, car il a été rattrapé il y a trois jours ; c'est ce misérable qui est l'auteur de la persécution contre les chrétiens : son nom est Noé haw L'oée (2).

Le Roi ne s'est pas endormi sur le rôti. Il a envoyé à la poursuite des ennemis ; mais malgré toute sa diligence, Wan Tot et Thuo máa Noé ont passé la rivière Choum Diaine (3) et sont [960] arrivés de l'autre côté quelques minutes avant nos chaloupes canonnières que le Roi n'avait pas pensé à faire passer par le large pour entrer dans cette rivière. Ce n'est que plus de 12 heures après la prise de la ville que l'idée lui en est venue. Tous ses éléphants, bijoux, or, argent, ont été pris [par] le général Ong Ton Don Taá que le Roi avait envoyé par terre à sa poursuite.

....[961] A Cué Hau, le général Dinh Thong (4) y était avec 7000 hommes ; à Hay Wane (5), le général Dinh Thien avec 7000 hommes ; Ong Tong Dong Taá du côté du Tonkin. En sorte que le Roi [avait à Huê], avec sa garde de theuk-teuk, les régiments de noé theuk (6) et fan vieuk, le général Dinh Taá et sa division, ce qui pouvait faire 8 à 9 mille hommes....

....[962] Les majors-généraux [du général Theuk hauv Dinh], au nombre de trois, sont prisonniers. Le premier, qui est un homme de grande réputation, dont le nom est Dou douc Cane (7), est un homme de 30 années ; une figure dure, mais noble ; il a l'air martial ; il est grand et n'est ni gros ni maigre, le teint bruni par le soleil, beaucoup de barbe et noire comme un geai. On le conduisit au Roi ; il était chargé de fers. Sa Majesté l'interrogea sur l'état de la grande armée [de Qui-nhơn], sur les projets des généraux. Il répondit à toutes ces questions avec politesse et noblesse. Le Roi lui dit : « Général [963] Cane, vous êtes un brave homme et je vous estime ; mais enfin vous êtes un sujet qui avez porté les armes contre votre Roi, ce qui m'empêche de vous traiter suivant

---

(1) Wan Tot représente sans doute un autre nom personnel, que nous ne connaissons pas, du jeune souverain Tây-sơn, Quang-Toản 光纘.

(2) C'est-à-dire le *nội-hầu* 內侯 Lê-văn-Lợi 黎文利 [Cl. E. M.].

(3) Le Sông-Gianh, fleuve qui servait de limite entre le Tonkin et la Cochinchine.

(4) Sans doute *Dinh-trung* 營中, (commandant du) « corps d'armée du centre ».

(5) Hải-vân 海雲, le Col des Nuages.

(6) *Nội-chực* 內直. Les autres noms ont déjà été identifiés [Cl. E. M.].

(7) Le *đô-đốc* 都督 Cane. Un officier supérieur des Tây-sơn nommé Lương-văn-Canh 梁文庚, avait été fait prisonnier dans les combats qui précédèrent immédiatement la prise de Huê : peut-être est-ce de lui qu'il s'agit ; mais les documents annamites lui donnent le titre de *thông-binh* 統兵, et non de *đô-đốc* [Cl. E. M.].

mon inclination. Mais je sais rendre justice à la bravoure : c'est pourquoi je veux adoucir votre sort. » Alors il ordonna de lui ôter ses fers et de ne lui en mettre que de très légers.

Le lendemain je fus le visiter, et je pense que tous ses fers ensemble pouvaient peser 4 à 6 caty. Il était enchaîné à une colonne. En face de lui était le beau-frère de Thieuu phoo, général en chef de l'armée ennemie. Ce jeune homme avait 24 à 25 années. Le fils de ce général Thieuu phoo, jeune homme [de] 16 à 17 années d'une figure agréable, était seulement à la cangue, mais légère. Deux autres majors-généraux, Dou donc Boune (¹) et Bahaa (²). Ce dernier a perdu un œil pendant le siège de Quin-nhon : c'est un malin lièvre. Ces deux derniers ont au moins 50 caty de fer et enchaînés à des poteaux.

Il y a de plus 144 colonels, lieutenant-colonels, majors, dans une grande caserne à la porte du palais à droite en entrant, tous enchaînés ; par là-dessus 5 à 600 autres, moins marquants, ont de moindres chaînes. Les capitaines, enseignes, sergents, caporaux, sont au nombre de 3.500 à 4.000, tous à la cangue [964] 10 par 10, et aussi enchaînés.

Le Roi a levé 52.000 hommes de nouvelles troupes, qu'il incorpore dans ses anciennes. Ce sont tous gens des provinces attachées au Roi. Il n'y a de rebelles en Cochinchine que les gens de la province de Quin-nhon, Quan-ngai, Phu-yen : aussi tous les mandarins ennemis sont-ils de ces endroits. Le Roi n'en a pas trouvé un parmi les prisonniers depuis le grade de capitaine qui ne soit pas de ces provinces.

.... [966] C'est Chaigneau qu'il a chargé d'aller chercher sa mère à Saigon. Elle est proclamée Mère du Royaume.... Messieurs Forçans et Vannier [ont été] désignés pour rester dans le port de Tourane.... Moi j'ai demandé au Roi à aller à Madras, afin d'arranger mes affaires qui [sont] bien délabrées.

.... [967] Chaigneau a eu la permission du Roi de s'absenter trois jours, ce qui lui a procuré le moyen d'aller à Dinh-cât (³), lieu de sa retraite [de Mgr La Bartette].

.... [968] Il serait très possible que vous ayez de la peine à lire mon griffonnage, et cela ne serait pas étonnant, car j'ai commencé à écrire à 6 heures du soir, et le jour dans l'instant va paraître. J'entends déjà la jonque qui lève son ancre....

[Archives M-E, 801, p. 951-970.]

(¹) Peut-être le *dô-dôc* Nguyễn-bá-Phong 阮伯豐, fait prisonnier peu de temps avant la prise de Huè [Cl.-E. M.]

(²) Peut-être *bá*, titre de dignité, « comte », et *Hạ*, nom propre ?

(³) Actuellement province de Quảng-trị.

XXXVIII. — Lettre de M. Langlois (1) a M. Boiret, a Paris, du Tonquin, le 3 septembre 1802.

.... [632] Aussitôt que le Roi se fut emparé de la haute Cochinchine, on s'imaginait qu'il allait sur-le-champ passer au Tonquin. Mais il arrêta pour cette année-là les progrès de sa marche, parce que ses ennemis étaient encore maîtres d'une province dans l'intérieur de la Cochinchine où étaient encore les deux principaux mandarins du parti des rebelles, avec une armée considérable avec laquelle ils bloquaient la capitale de cette province, dans laquelle le gendre du Roi était renfermé, sans que le Roi eût pu encore faire lever le siège. Le gendre du Roi n'ayant plus de vivres fut obligé de livrer la place; mais avant de la livrer, il se donna la mort. Vous savez aussi que le Roi perdit dans la même année ses deux fils aînés, perte bien grande.

Mais pour revenir aux affaires du Tonquin, le jeune tyran qui s'était enfui lors de la prise de la haute Cochinchine, seul avec deux de ses frères, deux de ses grands mandarins et deux ou trois domestiques de sa maison, étant arrivé à la ville royale du Tonquin, fit lever de nouvelles troupes et augmenter les fortifications. Il se livra différents combats aux frontières du Tonquin et de la Cochinchine, où ses troupes furent presque toujours battues. Il y eut des soulèvements dans presque toutes les provinces situées dans les montagnes....

Au mois de janvier 1802, le jeune tyran [633] alla en personne à la tête d'une armée considérable pour tenter de recouvrer la haute Cochinchine. Mais son armée fut si bien battue lorsqu'elle voulait franchir la barrière qui sépare le Tonquin de la Cochinchine, qu'il ne lui prit pas envie de faire une deuxième tentative. Il se contenta de faire fortifier les endroits par lesquels il craignait que le Roi ne vînt attaquer le Tonquin, et surtout à l'embouchure des grandes rivières : ce qui, joint aux autres corvées occasionnées par la guerre, accablait le peuple de misère, surtout dans la province de Nghệ-an, où, depuis la prise de la haute Cochinchine, on avait fait des levées de soldats extraordinaires.

Mais tous ces préparatifs de défense ont été inutiles. Car au mois de juillet, lorsque le Roi est sorti de Cochinchine pour s'emparer du Tonquin, ses ennemis n'ont fait presque aucune résistance ; et ainsi en moins d'un mois il a conquis tout le Tonquin sans presque coup férir. Il s'était déjà emparé de deux provinces avant qu'à la ville royale on fût averti de sa sortie. Le jeune tyran, se voyant hors d'état de résister, voulut fuir dans les montagnes situées au Nord du Tonquin avec ses frères et ce qui lui restait de troupes dans la ville royale, et s'y tenir caché ou se retirer en Chine. Mais il fut arrêté dans sa fuite et livré aux troupes du Roi. Le plus âgé de ses frères, qui commandait

(1) Langlois, Charles-François, du diocèse de Rennes, parti pour le Tonkin le 29 janvier 1792; député à Paris par sa mission en 1805 ; supérieur du séminaire de Paris de 1823 à 1836 et de 1839 à 1851 ; mort le 13 juillet 1851, âgé de 84 ans.

l'avant-garde du corps de troupes qui l'accompagnaient dans sa fuite, fut tué en se défendant contre les habitants des montagnes de la province septentrionale, qui s'opposèrent à son passage et entre les mains desquels tomba le jeune tyran, qui fut alors abandonné par les soldats tonquinois qui l'accompagnaient. Ce prince et tous ses frères et tous ses mandarins ont été pris sans qu'un seul ait pu échapper. Ainsi voilà toute la [634] Cochinchine et le Tonquin délivrés de la tyrannie des rebelles.... C'est un grand bonheur pour nous et nos chrétiens....

Lorsqu'au commencement de son expédition il [Gia-long] passa par la province de Nghệ-an, M. de la Bissachère [1] l'alla saluer. Lorsqu'il eut entièrement conquis le Tonquin et fut arrivé à la ville royale, Mgr de Gortyne [2] et M. Eyot [3] allèrent aussi le saluer. Il les reçut très bien et promit de donner un édit favorable à la religion. Néanmoins cet édit n'a pas encore été rendu, parce que les avis des mandarins qui composent le Grand Conseil du Roi sont partagés. Quoiqu'il n'ait pas encore donné d'édit, il a néanmoins permis de vive voix de rebâtir toutes les églises qui avaient été abattues....

....[637] Un autre sujet de crainte, c'est qu'il paraît qu'il y a peu d'accord entre les grands mandarins. D'ailleurs les Tonquinois qui soupiraient depuis longtemps après la sortie du Roi de Cochinchine et la délivrance du joug tyrannique sous lequel ils vivaient sous le gouvernement des rebelles, paraissent maintenant être peu contents du Roi, parce qu'ils s'attendaient que ce prince aurait remis sur le trône du Tonquin un prince de la famille Lê, qui gouvernait autrefois ce royaume et en avait été chassée par les rebelles de Cochinchine. C'est ce qu'il promettait, et c'est dans cette espérance que grand nombre de Tonquinois le suivaient, les uns depuis longtemps, les autres depuis trois ou [638] quatre ans, les autres plus récemment; et dans tous les édits qu'il portait et les actes qu'il passait, il ne prenait point pour lui le titre de Roi, mais il faisait tout au nom du Roi de la famille Lê nommé Cảnh-hưng, quoiqu'il fût déjà mort depuis longtemps. Il en a agi ainsi jusqu'au mois de juin dernier, qu'il s'est fait proclamer Roi sous le nom de Gia-long avant de partir pour la conquête du Tonquin; et après s'en être emparé, il a conservé pour lui ce titre et n'a donné aux princes de la famille Lê qui vivent encore que des sommes d'argent et des terres sans en placer aucun sur le trône, ce qui mécontente grand nombre de Tonquinois et donne à craindre que par la suite il n'y ait quelque révolte, surtout lorsque le Roi sera repassé en Cochinchine, où il est probable qu'il fera sa résidence ordinaire, à moins qu'il ne l'établisse dans la province de Nghệ-an; car la ville royale du Tonquin est trop éloignée

---

(1) Pierre-Jacques Lemonnier de la Bissachère, du diocèse d'Angers, parti pour le Tonkin le 11 décembre 1789, député à Paris par la mission de Cochinchine en 1805, mort le 1er mars 1830, à Paris.

(2) Benjamin Longer : cf. p. 6, n. 1.

(3) Eyot, Pierre, du diocèse de Vannes, parti le 20 janvier 1787, missionnaire puis provicaire du Tonkin occidental, mort à Phúc-lạc le 29 juillet 1827.

de la Cochinchine et du Cambodge pour qu'il y puisse faire son séjour ordinaire....

[Archives M-E, 693, p. 632-638.]

XXXIX. — Lettre de Mgr La Bartette a M. Chaumont [1], a Paris, du 17 septembre 1803.

.... [61] Le vaisseau anglais est encore ici [2]; on est à arranger les comptes avec le Roi. M. Barisy, qui était comme subrécargue des Anglais ici, étant mort il y a un an, il se trouve quelque confusion dans les comptes. Je crois cependant que tout se passera à l'amiable et qu'il n'en arrivera rien de fâcheux. Je doute au reste si les Anglais reviendront en Cochinchine pour y faire le commerce, ou non: [62] il paraît qu'ils n'y ont pas de profit. D'ailleurs le Roi qui a rétabli la paix dans ces deux royaumes et n'y voyant plus de guerre, semble aujourd'hui ne se soucier guère plus d'entretenir le commerce avec ces Messieurs, parce qu'il n'a plus besoin d'armes, etc.; néanmoins le Roi a témoigné à ces Messieurs qu'il sera toujours très charmé de les voir venir ici faire le commerce avec son peuple [3]....

[Archives M-E, 747, p. 61-62.]

XL. — Lettre de Mgr La Bartette à M. Foulon [4], procureur des Missions Étrangères à Macao, de Cochinchine, le 15 avril 1804.

.... [1041] Depuis qu'ils [des capitaines de Macao, porteurs de lettres] sont partis pour Đồng-nai, il vient d'arriver ici une anecdote bien singulière

(1) Chaumont, Denis, du diocèse de Rouen, parti en novembre 1776, missionnaire au Fou-kien, en Chine; député de la mission de la Chine au séminaire de Paris en 1787; supérieur du séminaire de 1815 au 25 août 1819, date de sa mort, âgé de 66 ans.

(2) C'était un vaisseau de la Compagnie anglaise de Madras [Arch. M-E, 747, p. 57].

(3) Ces dispositions indifférentes, ou plutôt de pure politesse, ne tarderont pas à se changer en une hostilité déclarée. D'après une lettre de Mgr La Bartette à M. Foulon, procureur à Macao [Archives M-E, 801, p. 1037 et passim], en 1804 les Anglais envoyèrent une ambassade à Gia-long: « Ils veulent demander, suivant ce qu'on m'a dit, Tourane et le Cap Saint-Jacques. S'ils avaient Tourane, ils y feraient une ville imprenable.... » L'ambassadeur semblait demander l'appui des missionnaires français, moyennant quoi le gouvernement anglais aiderait la Société des Missions Etrangères pour établir un collège général à Pulo-Pinang. Les procureurs de Macao semblaient gagnés à la cause anglaise (il y avait alors à Macao comme procureur M. Létondal, qui fut le fondateur du collège général). Mgr La Bartette faisait au projet de nombreuses objections. D'ailleurs les Anglais n'eurent pas d'ennemis plus acharnés que les Portugais de Macao.

(4) Foulon, Louis-René, d'Avranches, parti de Londres en 1799, procureur à Macao; mort en février 1805.

à laquelle on ne s'attendait assurément pas et qui probablement va faire bien du bruit. Ne voilà-t-il pas que le fameux M. Dayot, qui autrefois a demeuré ici si longtemps au service du Roi de Cochinchine du temps que Mgr d'Adran était encore à Đồng-nai, et qui s'en alla à cause de quelque mécontentement qu'il eut envers le Roi, ne voilà-t-il pas, dis-je, que ce Monsieur vient [1042] d'arriver à Tourane depuis environ dix jours ? Il est envoyé par le gouverneur de Manille et monte la corvette espagnole appelée *la Princesse Royale*. Il y vient pour une négociation bien importante, dit-on, savoir pour une association de commerce à former entre le Roi de Cochinchine et ledit gouverneur de Manille pour l'utilité des deux nations. *Pauca intelligenti*. Il faut que le mystère de l'ambassade anglaise auprès du Roi de Cochinchine ait été découvert par les puissances de l'Europe ; car M. Dayot porte pour nouvelle que la guerre est déjà déclarée depuis dix mois entre la France et l'Angleterre, que toute l'Europe suit le parti de la France et que l'Angleterre se trouve toute seule. Il porte encore pour nouvelle que cette année on attend à Manille l'arrivée de deux escadres, une française et l'autre espagnole. Le gouverneur de Manille informe le Roi d'ici du dessein des Anglais d'avoir un port en Cochinchine et lui suggère de ne pas le leur accorder. De plus, comme on craint à Manille qu'à l'arrivée des deux dites escadres on n'y manque du riz, M. Dayot demande à en acheter ; le Roi a déjà donné la permission à M. Dayot d'aller à Đồng-nai et d'en charger son vaisseau. Il paraît que le Roi goûte cette association proposée par le gouverneur de Manille.... [1]

[Archives M-E, 802, p. 1041-1042.]

XLI. — Lettre de M. Chaigneau à M. Létondal, procureur des Missions Étrangères à Macao.

(datée, d'une autre main « de 1806 ou 1807 »).

Monsieur,

[853] J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 2 février 1806 ; je suis on ne peut pas plus sensible à votre souvenir.

En 1802, quand je me suis décidé à me fixer en Cochinchine et à y passer le reste du temps que j'ai à vivre, je ne connaissais pas bien le fond du Roi. Je le croyais plus sincère, ou du moins moins faux. Je me suis fié à toutes ses

---

(1) Dayot devint bientôt odieux à Gia-long, auquel on rapporta qu'il était un agent des Anglais. C'est ce que nous apprend une lettre de M. Audemar, missionnaire en basse Cochinchine, adressée, le 6 juin 1808, au procureur des Missions Étrangères à Macao [Archives M-E, 801, p. 1253].

belles promesses et à l'amitié qu'il m'a toujours témoignée. De plus je voyais la France dans un état qui ne me donnait nulle envie d'y retourner. Mais à présent le Roi est bien changé. Quoiqu'il me témoigne toujours beaucoup d'amitié, je ne suis pas content de la manière dont il parle de notre sainte religion, et je crains bien qu'au premier jour il ne cède aux instances de plusieurs mandarins qui l'engagent à persécuter les chrétiens. Malheureusement je n'ai pas de quoi me tirer de ce pays avec ma famille, [854] n'ayant aucune connaissance dans l'Inde et ne sachant où aller : c'est ce qui me force à rester dans ce pays.

Le Roi craint beaucoup les Anglais ; il se conduit bien mal à leur égard. Quoiqu'il dise que MM. Abbott et Maitland lui doivent une grande somme, il est bien vrai que c'est lui qui est redevable à ces Messieurs. Je lui ai dit quelque chose à cet égard, mais il ne veut pas rendre ce qu'il tient (1).

[Archives M. E., 312, p. 853-854.]

XLII. — Lettre de M. Chaigneau à M. Létondal, procureur des Missions Etrangères a Macao, de Huê, le 6 juin 1807.

Monsieur,

[1191] J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; je suis bien sensible à l'intérêt que vous daignez bien prendre à moi et à ma famille. S'il y avait quelques troubles dans ce pays, j'en profiterais volontiers.

M. de la Bissachère vous racontera en détail l'état actuel de la Cochinchine et du Tonquin. Les peuples y sont dans la plus grande misère. Le Roi et ses mandarins vexent le peuple de la manière la plus révoltante ; la justice est à prix d'argent ; le riche peut impunément attaquer le pauvre, parce qu'il est sûr avec de l'argent d'avoir la justice pour lui, de sorte que je regarde la Cochinchine comme un malade qui a une forte crise, où la crise emporte le malade ou bien opère un changement dans sa maladie.

Je vous suis infiniment obligé de la complaisance que vous avez eue de remettre 70 piastres à M. Berri. Je les ai rendues à Mgr de Veren.

[1192] Le Roi demande bien souvent des nouvelles de Messieurs Dayot et désire bien qu'ils viennent en Cochinchine.

---

(1) Vers cette époque on voit, dans les lettres des missionnaires, que l'on craignait en Cochinchine que les Anglais, qui voulaient s'établir à Tourane ou au Cap Saint-Jacques, ne prissent occasion de cette conduite de Gia-long à leur endroit pour faire un coup de force en Cochinchine.

Je me recommande à vos prières ainsi que ma famille, et ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect et le plus sincère dévouement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

J. B. Chaigneau.

A Hué, le 6 juin 1807.

[Archives M-E, 801, p. 1191-1192.]

XLIII. — Lettre de M. Chaigneau à M. Létondal, procureur des Missions Étrangères à Macao, du 12 mai 1808.

Monsieur,

[1237] Je profite de cette occasion inattendue pour vous réitérer les assurances de mon profond respect et ma reconnaissance de l'intérêt et de l'amitié que vous m'avez toujours témoignés, et vous prier de me continuer cette amitié qui m'est bien précieuse.

Comme Monseigneur de Veren et ces autres Messieurs de Cochinchine vous auront certainement marqué les nouvelles de ce pays, je ne les répète pas. Pour ce qui est de la religion, je crois bien que pendant le règne de ce Roi actuel les missionnaires et les chrétiens seront assez tranquilles, quoique ce prince ne l'aime pas plus que ses mandarins ; pour les femmes, elles sont toutes contre et font peut-être plus de mal que les mandarins.

[1238] Je crains bien que le règne actuel ne soit pas de longue durée. Il y a plusieurs partis de révoltés, principalement dans le Tonquin. Jusqu'à présent ils ont été battus et dispersés dès qu'ils ont commis quelques actes d'hostilité ; mais ces partis existent toujours, et ils sont considérables. Tous les peuples sont dans la plus grande misère. Le Roi accable le peuple de corvées et de travaux sans les nourrir ni les payer ; de plus il exige toutes les contributions, et ne pardonne rien. Les mandarins vexent et pillent le plus qu'ils peuvent ; [dans] tous les procès et plaintes portées, les mandarins ne jugent que quand ils ont ruiné les deux parties, de sorte que le royaume est dans un état de crise qui ne peut pas durer, les vexations sont trop criantes. Le temps nous apprendra le reste. Que là-dessus et en tout la sainte volonté de Dieu soit faite.

Je me recommande à vos prières ainsi que ma petite famille, et ai l'honneur d'être, avec la plus grande considération et le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

J. B. Chaigneau.

[Archives M-E, 801, p. 1237-1238.]

XLIV. — Lettre de M. Audemar [1], de Cochinchine, le 28 avril 1811 [2].

Il y a à peu près un an et demi que M. Dayot fit naufrage et se noya tout près d'ici avec sa femme et une vingtaine d'autres personnes. Ce fut bien sa faute, car il était tout près d'un petit port lorsque la première tempête d'automne le surprit en mer. Cette tempête était affreuse. Ses gens voulaient gagner le port ; mais lui, insensé qu'il fut ! que fit-il ? Il menaça le sabre en main de trancher la tête à celui qui tenait le gouvernail, s'il faisait tant que de diriger le bateau vers le port. Ainsi bientôt il fut submergé. Sept personnes environ d'entre l'équipage purent se sauver à la nage. Qu'il est à craindre qu'il ne soit mort comme il a vécu, en impie ! M. de Forsans vient de mourir aussi, et il est mort en réprouvé ; au moins nous n'avons aucune conjecture pour croire qu'il ait pu sauver son âme [3]....

[Archives M-E, 801, p. 1342.]

XLV. — Lettre de M. Chaigneau à M. Létondal, procureur des Missions Etrangères à Macao, de Huê, le 30 mai 1812.

[1365] Vous verrez par les lettres de Monseigneur de Véren et de ces Messieurs l'état déplorable de cette pauvre mission. Peu à peu les missionnaires y meurent et vieillissent, et il n'en vient point de nouveaux. L'état déplorable où est la religion dans toute l'Europe et principalement en France, ne laisse entrevoir aucune espérance de secours en missionnaires. Quoique je n'aie pas l'honneur d'être missionnaire, je suis aussi attaché de cœur et d'esprit que si je l'étais réellement ; je prie le bon Dieu de tout mon cœur d'avoir pitié de ces pauvres chrétiens, [1366] et j'espère que la divine Providence ouvrira quelques voies pour relever ces missions de la chute qu'elles sont au moment de faire.

---

(1) Audemar, Jean-Joseph, de diocèse de Toulouse, incorporé à Digne, parti de Rome en 1804, à l'âge de 47 ans, pour la Cochinchine, sacré évêque d'Adran [ne pas confondre avec Mgr Pigneau de Béhaine, ni avec M. Doussain] et nommé coadjuteur de Cochinchine en 1818, mort le 8 août 1821.

(2) Sans doute à M. Baroudel ou à M. Létondal, procureurs à Macao.

(3) Au sujet de la mort de M. de Forçanz, voir la lettre du P. Clément Marie a Caprauna, missionnaire en Cochinchine, à M. Létondal (?), procureur à Macao, datée de « Bên nghê in Cocincina d. 20 junii an. 1811 » [Archives M-E, 801 p. 1351-1353] : « [1354] In Huê hoc anno Dominus Fossant mortuus est. Non benè vixit, et neque benè ex hac vitâ decessit. Filios quos reliquit, ex Regis mandato Illmus ac Rmus Verensis curare debebit. Ille enim veluti tutor a Rege constitutus fuit.... » Mgr La Bartette, l'évêque de Véren, continuait à jouer auprès des Français résidant en Cochinchine le rôle qu'avait rempli Mgr Pigneau de Béhaine, rôle d'ami, de guide et de soutien.

Que la sainte volonté de Dieu soit faite et que son très saint nom soit béni et adoré par toute la terre....

[Archives M-E, 801, p. 1365-1366.]

XLVI. — Lettre de M. Chaigneau a M. Baroudel ([1]), procureur des Missions Etrangères à Macao, de Huê, le 3 juin 1819.

.... [1471] J'aurais bien désiré pouvoir rendre quelques services à M. Joze Ribeiro. J'ai fait, ainsi que M. Vannier, ce que j'ai pu, mais infructueusement. Dans ce pays-ci, il n'est plus possible qu'aucun navire européen y vienne : ce sont tous les jours de nouveaux moyens de vexation poussés à l'excès, ce capitaine vous le dira. Pour moi je ne puis plus y tenir, et j'attends avec grande impatience que quelques navires français viennent ici, afin d'en profiter pour retourner dans ma patrie. Le Roi est très faible de santé et pourrait bien manquer au premier jour, ce qui occasionnerait [1472] bien du changement dans le gouvernement....

A Huê, Cochinchine, le 3 juin 1819.

[Archives M-E, p. 1471-1472.]

XLVII. — Lettre de M. Vannier a M. Baroudel, procureur des Missions Etrangères à Macao, du 15 juin 1819.

[1477] Je suis bien charmé que Monsieur de Kergariou soit persuadé qu'il n'a pas dépendu de moi de ce que son expédition n'ait pas eu tout le succès qu'il en pouvait attendre. Assurément j'aurais désiré, et n'avais rien tant à cœur, que de lui faire avoir une audience du Roi. Mais les intrigues de la Cour et la défiance du prince héréditaire a fait que l'on a pas réussi, s'excusant sur les lois du pays et de ce que ce Monsieur n'avait point de lettres du Roi de France pour le Roi, ni du ministre pour le ministre d'ici, disant que l'on ne savait comment le recevoir, etc., etc. Quelle ingratitude pour un prince qui doit aux Européens, surtout aux Français, la conquête de son pays ! Je vous avoue que, depuis cette époque, M. Chaigneau et moi nous sommes bien dégoûtés de la Cochinchine, et que nous allons prendre des moyens pour en sortir et nous en retourner dans notre chère patrie. De plus le prince héritier présomptif parle déjà de persécuter notre sainte religion.... Ensuite [il] fit entendre que, si on ne persécutait pas les chrétiens, c'était par égard pour nous deux, mais que cela ne devait pas être, qu'on devait, si nous avions du mérite

([1]) Baroudel, Jean-Jacques-Louis, du diocèse de Besançon, parti le 2 mai 1816, procureur à Macao ; directeur au Séminaire de Paris en 1830. Il se retira de la Société des Missions Etrangères en 1837.

dans le royaume, nous récompenser et nous permettre de nous en aller, ce qui peut signifier aussi en cochinchinois nous renvoyer. D'après cet exposé vous voyez bien, Monsieur, que si le Roi venait à mourir, il serait bien difficile que nous restions davantage en Cochinchine. [1478] Ce n'est pas que politiquement nous ayons à nous plaindre du prince, car il nous fait toujours toute l'amitié possible et nous donne souvent des marques de considération sur presque tous les mandarins....

[Archives M-E, 801, p. 1477-1478.]

XLVIII. — Lettre de Mgr La Bartette a M. Baroudel, procureur des Missions Étrangères à Macao, de Huê, le 5 juin 1820.

....[1495] Notre bon roi Gia-long est mort [1496] aussi vers la fin du mois de janvier dernier.... Son fils est entièrement occupé à gagner le cœur de tout le monde, afin de s'affermir bien vite ; car il y a encore bien du monde qui ne le voit pas de bon œil sur le trône : on aimerait beaucoup mieux avoir le fils du prince qui alla autrefois en France.

....L'an passé il y eut encore deux vaisseaux de Bordeaux qui vinrent ici, l'un appelé *le Henri*, commandé par M. Ré [1], et l'autre *la Rose*, commandé par M. Hardy. Ils y sont demeurés environ trois mois, après quoi ils sont partis, l'un le 13, et l'autre le 14 novembre. M. Chaigneau est parti avec toute sa famille, les deux époux et six enfants. Ils se sont embarqués sur *le Henri*, sur lequel était M. Jeantet. M. Ré comptait.... à l'Ile-de-France.... louer en s'en allant un navire qui serait venu ici vers le mois d'avril ou le mois de mai pour y acheter du sucre.... Ces deux vaisseaux sont venus ici avec la recommandation du gouvernement français et une lettre du ministre de la Marine pour le Roi nouvellement décédé....

[Archives M-E, 801, p. 1495-1496.]

XLIX. — Lettre de M. Vannier a M. Baroudel, procureur des Missions Étrangères à Macao, du 13 juillet 1820.

....[1487] Monsieur Chaigneau l'an dernier a obtenu du Roi un congé pour deux ans. Il est parti avec toute sa famille pour s'en retourner en Europe, et je crois bien qu'il ne reviendra plus, mais un de ses enfants, pour rapporter au Roi les effets dont il l'a chargé. Il ne reste donc plus que moi ici de tous ceux des Français qui lui ont aidé à conquérir son pays. Encore, si j'avais eu le temps de retirer les dettes qui me sont dues en Cochinchine et au Tonkin, je serais aussi parti avec ma famille, mais ce sera pour l'année prochaine, ayant

(1) Rey.

pris 80.000 francs d'intérêt dans un armement sur un navire de 800 tonneaux que l'on m'expédiera de Bordeaux dans le mois de janvier prochain, et qui, je crois, sera ici en mai, à moins que quelque événement imprévu, comme la guerre avec les Anglais, n'y mette obtacle.

L'Empereur de la Cochinchine a succombé à sa maladie, est mort le deux février dernier. Le vingt-sept mai, on l'a porté en terre en grande cérémonie. Heureusement que sa mort n'a causé jusqu'à présent aucune révolution dans ce pays. Si son successeur se comporte toujours de même, il pourra s'attirer la confiance des mandarins qui n'étaient pas pour lui avant la mort du Roi. Il n'a encore rien dit ni rien fait depuis qu'il règne, concernant notre sainte religion. Il faut espérer qu'il pensera plus mûrement à ce sujet qu'il ne faisait avant de régner. Quant à moi, à mon particulier je ne me plains point de lui ; il me fait toujours un très bon accueil et cause très souvent familièrement avec moi. Je crois que les conseils que son père lui a donnés avant de mourir et ses dernières volontés qu'il lui a laissées par écrit, fait qu'il se comporte d'une manière toute différente de celle qu'il faisait espérer....

[1488] Comme ici nous n'avons aucune nouvelle d'Europe, je vous prie de vouloir bien nous les marquer par le retour du porteur....

Hué, 13 juillet 1820.

(Reçue le 21 juillet.)

[1489] P. S. — Au moment que je finissais ma lettre, le Roi m'envoie dire d'écrire à Macao pour tâcher de faire venir un médecin ici, avec la vaccine, car il veut l'établir dans son pays et sauver les malheureux que la petite vérole enlève tous les ans dans son royaume, se chargeant de tous les frais, et de récompenser celui qui la portera [1]. Mais comme j'ai vu que cela lui aurait beaucoup coûté et que peut-être aucun n'aurait voulu venir, je lui ai proposé M. Despiau pour aller la chercher, qui est depuis longtemps en Cochinchine, et un des médecins du Palais. Le Roi a consenti et lui a donné un papier pour se rendre à Macao et la chercher; les moyens de se la procurer, les dépenses que cela pourra occasionner, le Roi se charge de tout. M. Despiau est aussi chargé d'acheter quelques paquets de biscuits, verres, etc. Ce pauvre Monsieur a reçu l'ordre de partir aussitôt et de s'embarquer sur la somme chinoise qui part demain matin, de sorte qu'il n'a pas eu le temps d'en informer Monseigneur de Véren, qui sûrement lui eût donné une lettre de recommandation pour vous. Heureusement que les lettres des missions se trouvaient ici. Je m'empresse à vous les faire parvenir par ce Monsieur, en vous priant de tâcher de l'aider dans ses commissions, car c'est un pauvre bon homme qui se recommande à vos bontés....

[Archives M-E, 801, p. 1487-1489.]

---

(1) Cette lettre nous présente Minh-mạng sous un jour particulier; les autres documents sont moins favorables à son sujet. Il est curieux de voir que ce prince eut le premier l'idée d'introduire officiellement la vaccine dans son royaume.

L. — Lettre de Mgr La Bartette a M. Baroudel, procureur a Macao, de Huê, le 13 juin 1821.

[1515] J'ai reçu avec bien de la joie les deux lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire en différents temps, par la voie de M. Despiau que le Roi envoya l'an passé pour lui apporter la vaccine, qu'il désirait depuis longtemps. Enfin il a reçu ce qu'il désirait, et il paraît, suivant ce qu'on m'en a dit, que cela réussit assez bien. M. Despiau est un bon homme qui n'a pas inventé la poudre.... qui ne voit guère plus loin que son nez....

[1516] Il y a un mois que le navire *la Rose*, parti de Bordeaux, est arrivé ici....

M. Chaigneau, qui s'en était retourné avec toute sa famille, vient de revenir ici avec femmes et enfants, excepté deux enfants qu'il a laissés en France dans des collèges royaux. Il a, dit-on, obtenu la dignité de consul qui lui donne 12.000 francs de revenu annuel. Il a apporté une lettre de Louis XVIII pour le Roi de Cochinchine avec des beaux présents. Il a été d'abord bien accueilli par le Roi et les mandarins. Après qu'en arrivera-t-il? *Videbitur infrà*....

Je crains beaucoup que M. Despiau ne soit un jour la cause de la perte de l'âme de ces deux petits enfants qu'il a amenés de [1517] Macao avec lui. Il y en a qui disent qu'il les a offerts au Roi, disant qu'il les avait achetés. Vous avez donné des piastres à M. Despiau, avec des écrits que vous lui avez fait faire; je crains qu'il ne soit longtemps à les rendre. Si avant qu'il fût parti, j'avais pu savoir que c'était lui qui devait être chargé de nos lettres, je n'aurais assurément pas manqué de vous écrire un mot pour vous prévenir qu'il n'était pas bon de lui faire des avances. Je ne sus la chose qu'après qu'il était parti....

[Archives M-E, 801, p. 1515-1517.]

LI. — Lettre de Mgr La Bartette a M. Breluque (1), du 27 juillet 1821.

.... Notre ancien Roi Gia-long est mort, il y a plus d'un an et demi, et le fils qu'il avait désigné dès son vivant pour lui succéder est monté sur le trône. Il n'est pas ami des chrétiens, il s'en faut de beaucoup, pas même des Européens. On voit bien qu'il ne souffre qu'ils viennent en son royaume que par politique et paraît peu se soucier de leur commerce; il arrive aussi bien souvent

(1) Breluque, Antoine, du diocèse de Besançon, vicaire général de Chartres, confesseur du Roi, directeur au Séminaire des Missions Etrangères en 1815, supérieur de 1820 à 1823, date où il se retira; il mourut en 1832, âgé de 82 ans.

que dans leurs achats et ventes, ils ne sont pas d'accord. Je crains que quelque beau jour ils ne viennent à casser les verres. Nos compatriotes s'en iront, et on fera payer l'écot à ceux qui auront resté....

[Archives M-E, 747, p. 830.]

LII. — Lettre de M. Vannier à M. Baroudel, de Huè, le 2 août 1821.

[819] Monsieur,

Nous espérions avec impatience l'arrivée de M. Despiau, et cela pour plusieurs raisons ; mais enfin le 5 mai il est entré dans ce port après une traversée de seize jours, nous a apporté les effets des missions, avec le missionnaire qui a débarqué et passé comme une connaissance de ce Monsieur. Il se trouve aujourd'hui dans une chrétienté près d'ici, attend une occasion favorable pour se rendre à Saigon. Quant aux effets, on les a fait passer à leur destination.

J'ai aussi reçu les deux lettres dont vous avez bien voulu m'honorer, la première en date du 12 février et la dernière du 17 avril. La première m'apprend que le señor Alcantara a renoncé à la navigation, a vendu son navire et s'en est retourné en Europe. J'en suis fâché, parce qu'il aurait pu faire quelques voyages en Cochinchine, mais il n'était pas propre pour la navigation ni pour le commerce.

Il serait bien à désirer que le commerce de Macao puisse se renouveler en Cochinchine. L'ancrage, qui était autrefois très cher, a été diminué de moitié, et l'on ne doit plus de présent ; mais ce dernier article n'est jamais bien exécuté, car pour obtenir les différents papiers dont on a besoin pour vendre ou acheter, on ne les obtient pas facilement s'ils ne sont accompagnés de quelque présent en argent.

Je vous suis bien sensiblement obligé de la peine que vous vous êtes donnée pour me transcrire toutes les nouvelles d'Europe. Je vois avec peine que notre chère patrie n'est pas plus tranquille que toutes les autres. Monsieur Chaigneau, qui vient d'arriver ici avec sa famille, m'a confirmé les nouvelles que vous avez eu la bonté de me donner. Ce cher Monsieur a été nommé par le Roi de France consul en Cochinchine, jouit des émoluments attachés à cette place, et compte rester ici quatre ou cinq ans, si le commerce avec la France peut avoir lieu. Comme l'on comptait en France que je devais m'en retourner cette année, on l'a comme presque forcé de revenir ici, afin qu'il y eût toujours auprès du Roi de Cochinchine un de nous deux. Malgré la bonne volonté de Louis XVIII, je crois que l'on aura bien de la peine à y établir le commerce, surtout avec avantage, car le gouvernement ne désire avoir aucunes relations avec les nations européennes, qu'il craint, et n'est habitué à faire le commerce qu'avec les Chinois, à qui il fait éprouver des vexations de toutes espèces.

Vous saurez aussi que le Roi de France a écrit par M. Chaigneau au Roi de Cochinchine et lui envoyé des présents, qu'il n'a acceptés qu'après bien des pourparlers, et ce n'est qu'en menaçant de nous en retourner dans notre patrie qu'il a consenti à recevoir la lettre et les présents. Il était toujours dans l'incertitude ou du moins voulait bien faire semblant d'ignorer que ce fût réellement une lettre du Roi, et cela, je crois, pour n'être point en correspondance avec la France, dans la crainte qu'on ne demandât dans cette lettre quelque établissement en Cochinchine pour les Français, à qui il n'en donnera pas plus qu'aux autres nations, malgré les obligations qu'il doit à la France et aux Français qui l'ont servi, desquels il tient son pays. Il répond au Roi, lui envoie aussi des présents.

[820] Comme l'arrivée de M. Chaigneau ici a changé mes projets, qui étaient de m'en retourner cette année avec ma famille et cela pour tout à fait, je n'ai demandé au Roi qu'un congé de deux ans pour aller visiter ma famille, et de n'amener avec moi que deux garçons pour leur faire donner de l'éducation, laissant mon épouse ici avec mes autres enfants. Le Roi ne l'a pas jugé à propos, me faisant dire par le grand mandarin des étrangers d'attendre ici le retour du vaisseau *la Rose* qui devait rapporter la réponse de sa lettre, et que si c'était véritablement une lettre du Roi, qu'il [*sic*] eût envoyé des ambassadeurs en France, et que c'eût été moi qui serait chargé de les conduire : paroles fausses, et pas un mot de vérité, sur lesquelles je ne compte pas, connaissant trop bien mon homme pour pouvoir y compter ; cependant je me vois comme presque forcé d'acquiescer à sa demande, mais au retour de ce navire, s'il n'exécute pas sa promesse, au lieu de m'en retourner avec deux enfants, je partirai pour une bonne fois avec toute ma famille. Je sais d'ailleurs par l'oncle du Roi que ce qui l'a empêché de me laisser partir, c'est qu'il ne pouvait pas, moi partant, remettre cette lettre et ses présents à d'autres qu'à moi, et que cela eût occasionné des dépenses, se croyant obligé de me défrayer du voyage, étant envoyé par lui auprès de notre bon roi Louis XVIII. Voilà le fin mot, ce qui marque bien de l'avarice de notre nouveau Roi. Avec cela il a la qualité d'être très politique et très faux, car on m'a assuré que c'était à ceux à qui il faisait plus de politesse qu'il aimait le moins. Plusieurs mandarins de lettres et de guerre de mes amis, et des premières classes, m'ont assuré qu'il n'avait confiance en personne, pas même en eux ; qu'il se défiait de tout le monde. Cela ne marque pas un cœur droit et généreux ; mais ce que je sais, c'est qu'il commence à se faire haïr de mieux en mieux. Je n'augure rien de bon pour son règne.

Je suis sensiblement affligé de la mort de Félix Dayot qui était de mon pays et qui était venu en Cochinchine avec moi en 1789. J'ai demandé à M. Despiau s'il avait reçu tous les sacrements. Il n'a pu rien me répondre de positif là-dessus, et m'a laissé dans l'incertitude pour son salut ; c'est ce qui me fait encore plus de peine [1].

---

[1] Au sujet de la mort de M. Dayot, voir plus loin la lettre de M. Baroudel, du 26 janvier 1822.

Je vous remercie des confitures et fruits que vous m'avez fait le plaisir de m'envoyer.

Sur le navire *la Rose* qui nous a amené M. Chaigneau, il est arrivé trois missionnaires. Monseigneur de Véren sûrement vous parle de ces Messieurs (1). Ce navire est parti pour Manille et doit revenir ici au mois de septembre. La somme (2) qui a apporté M. Despiau ici, à qui je remets cette lettre, emporte deux autres que l'on m'a envoyées pour vous faire passer. Vous en recevrez sûrement quelque autre de Manille par l'occasion de *la Rose*, à qui je remettrai à son retour ici les deux que vous m'avez envoyées pour l'Europe. Je vous prie de vous ressouvenir de moi dans vos saintes prières et au saint sacrifice, et veuillez bien agréer ici l'assurance des sentiments les plus distingués avec lesquels,

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Philippe Vannier.

P. S. — Monseigneur d'Adran est bien malade, l'on désespère même que sa santé se rétablisse.

[Archives M-E, 747, p. 819-820.]

LIII. — Lettre de M. Taberd (3) à M. de la Bissachère, du 8 octobre 1821.

.... Je n'ai pas vu M. Chaigneau depuis le premier jour que je débarquai chez M. Vannier; mais il a eu bien de la misère pour faire connaître sa mission. M. Borel, subrécargue, de qui nous n'avons qu'à nous louer pendant la traversée, va rester quelques années en Cochinchine. Il pourra rendre des services à la mission et je crois qu'il est bien disposé....

[Archives M-E, 747, p. 839.]

---

(1) D'après une lettre de Mgr La Bartette en date du 27 juillet 1821, adressée à M. Breluque, ces trois confrères arrivés par *la Rose* étaient M. Ollivier, qui passa au Tonkin, et MM. Taberd et Gagelin, qui restèrent en Cochinchine [Archives M-E, 747, p. 830.]

(2) Jonque ou navire.

(3) Taberd, Jean-Baptiste, du diocèse de Lyon, parti pour la Cochinchine le 7 novembre 1820, évêque d'Isauropolis et vicaire apostolique en 1830, mort à Calcutta le 31 juillet 1840, âgé de 46 ans. Ses dictionnaires annamite-latin et latin-annamite, qui ne sont que l'utilisation des dictionnaires de Mgr Pigneau de Béhaine, ses *Argumenta rectæ rationis*, ont rendu son nom célèbre.

LIV. — Lettre de M. Chaigneau a M. Breluque, du 10 octobre 1821.

[841] Monsieur,

Je suis, grâce à Dieu, heureusement arrivé en ce pays ainsi que toute ma famille. Mais malheureusement j'ai trouvé l'ancien Roi mort et son fils sur le trône, ce qui m'a fait bien de la peine, car je n'ai pas les mêmes espérances avec lui que j'aurais eues avec son père. Pour notre sainte religion, on prétend qu'il ne l'aime pas, mais je ne crois pas qu'il ose persécuter : il est trop politique et trop timide pour cela ; de sorte que je ne puis vous rien dire encore sur cet article. Il n'est pas aimé des mandarins, au moins d'une grande partie. A la mort de son père il a brusqué bien des usages par le grand désir qu'il avait de régner, ce qui a indisposé les vieux mandarins de son père qu'il a presque disgrâciés. Le peuple même, qui est extrêmement superstitieux et qui tient aux anciens usages, a, à ce que l'on m'a dit, murmuré sur ce qu'il s'est établi de suite dans le palais. Il n'y a pas encore assez longtemps que je suis de [842] retour ici pour être bien au fait des affaires. Peu de personnes osent parler ; il faut se bien connaître pour dire ce que l'on pense. J'espère que l'année prochaine je pourrai vous rendre un compte plus exact des affaires.

Des quatre missionnaires que vous aviez envoyés à bord de *la Rose*, M. Geland a saigné du nez : bien vite il voulait s'en retourner par le bateau du pilote qui nous a sortis de la rivière de Bordeaux. Ensuite à la mer nous avons trouvé un navire hollandais qui revenait à Amsterdam ; il demanda au capitaine à s'en retourner, ce que le capitaine ne crut pas pouvoir lui permettre. Ensuite il est resté à Batavia où il ne fera pas long séjour. Il regrette Saint Roch.

Monseigneur de Véren et ces autres Messieurs vous parleront des affaires de la mission, qui vient de faire une grande [perte] par la mort de Mgr l'évêque d'Adran [1] qui était à la tête du collège. Cela doit bien embarrasser Mgr de Véren, jusqu'à ce qu'il ait un de ses nouveaux missionnaires assez instruit de la langue pour pouvoir enseigner.

Je suis on ne peut plus reconnaissant de toutes les bontés et toutes les honnêtetés dont vous m'avez comblé pendant mon séjour à Paris. Je ne l'oublierai jamais et ne sais comment vous en témoigner ma reconnaissance.

[843] Je vous prie d'assurer tous ces Messieurs de mon profond respect.

Je me recommande, ainsi que ma famille, à vos prières, et vous prie de me croire, avec toute l'estime, la considération et le respect possible, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

J. B. Chaigneau.

Hué, le 10 octobre 1821.

[Archives M-E, 747, p. 841-844.]

---

[1] Il s'agit de M. Audemar.

LV. — Lettre de Mgr La Bartette et de M. Jarot [1] aux directeurs du Séminaire de Paris, de Cochinchine [2], le 7 octobre et le 12 octobre 1821.

[835] Du 12 octobre. Le Roi est parti de son palais le 15 de cette 9e lune [3] pour se rendre au Tonquin, à l'effet de se faire couronner par les envoyés de l'Empereur de Chine selon les usages du pays. Il sera de retour à la dernière lune où finit le deuil du Roi son père. M. Chaigneau a pris le prétexte d'accompagner Sa Majesté jusque dans cette province [836] pour pouvoir avoir la facilité de nous rendre visite. Hier il est arrivé chez nous après midi, et aujourd'hui il est retourné au Phú-xuân après dîner. Nous avons été charmés de sa rencontre : c'est la première fois que nous avons pu le voir depuis son arrivée qui a été vers le commencement de mai. Le Roi le reçut avec beaucoup de démonstrations de bonté, et donna aussitôt ordre à son trésorier de lui payer ses appointements arriérés, c'est-à-dire depuis son départ jusqu'à son retour.

Le 15 septembre dernier, M. Borel a écrit une lettre très honnête et très obligeante à Mgr de Véren en réponse à une de Sa Grandeur, dans laquelle ce Monsieur dit : « J'ai demandé au Roi, par l'entremise de Messieurs Chaigneau et Vannier, la permission de rester dans ce pays pour y traiter d'affaires commerciales, ce qui vient de m'être accordé. Il me sera donc possible de pouvoir vous être de quelque utilité, soit pour faire passer vos ordres, vos commissions ou vos lettres en France, soit pour toutes autres choses, et je vous assure que ma maison de Bordeaux, Messieurs Balguerie, Serget et Cie, ainsi que moi, nous aurons un véritable plaisir de faire quelque chose qui puisse vous être agréable. »

M. Borel reste donc. Le Roi a reçu les présents de Sa Majesté Très Chrétienne et lui en envoie à son tour. Quoiqu'il n'aime pas notre sainte religion, il est bien politique, d'où l'on peut présumer que, s'il veut devenir persécuteur, ce ne sera pas de sitôt.... Si les relations de commerce existent entre la France et la Cochinchine, elles faciliteront le passage des nouveaux missionnaires qui, en abordant dans ces parages, devront avoir grand soin de ne rien faire paraître qui puisse les faire reconnaître par les payens comme maîtres de la religion. Nous vivons dans un temps où il faut plus s'observer qu'auparavant, et Monseigneur d'Adran, l'ancien, malgré tout son crédit, faisait débarquer les nouveaux missionnaires à l'incognito....

[Archives M-E, 747, p. 835-836]

---

(1) Jarot, Balthasar, du diocèse de Besançon, incorporé à Quimper, parti le 29 janvier 1792, missionnaire et provicaire en Cochinchine, mort le 22 mai 1823, âgé de 60 ans.

(2) Une lettre du même M. Jarot, datée du 15 octobre, trois jours après celle-ci, fut écrite à Cô-vưu, chrétienté près de la citadelle actuelle de Quảng-trị [Archives M-E, 747, p. 849].

(3) Le 10 octobre 1821.

LVI. — Lettre de M. Chaigneau à M. de La Bissachère, de Huê, en 1821.

[845] Monsieur,

Moi et ma famille sommes heureusement arrivés dans ce pays tous bien portant. Mais malheureusement à mon arrivée j'ai appris la mort de l'Empereur; j'ai trouvé son fils Chị Đạm sur le trône. Pour mon particulier il m'a très bien accueilli; il a même pleuré avec sanglots en me parlant de l'amitié que son père avait pour moi; il m'a rapporté plusieurs choses que son père avait dites de moi avant sa mort. Mais ce bon accueil ne m'a point séduit: je le crois, d'après ce que j'ai vu et ce que l'on m'en a dit, très faux, et il n'y a guère à compter sur lui. Il est très orgueilleux; les mandarins de lettres, très adulateurs, lui ont assuré qu'il était un grand lettré, de sorte qu'il se croit un grand seigneur. Il tient ses mandarins encore plus strictement que son père. Il cherche à se faire craindre, mais il n'y réussit pas et il a beaucoup d'ennemis dans [846] les anciens mandarins de son père. Tous ses serviteurs, quand il n'était que prince, sont actuellement en faveur, tandis que les anciens mandarins de la garde ont beaucoup tombé. Tous les mandarins disgraciés par son père ont presque tous été réhabilités et même ont des grades supérieurs. De plus, à la mort de son père il a été bien pressé de prendre les rênes du gouvernement et de s'établir dans le palais de son père. Pour cela il s'est pressé de faire transporter son père dans la pagode de la reine en attendant le jour de l'enterrement. Vous connaissez les idées superstitieuses des Cochinchinois, qui ne diffèrent guère des Tonquinois, de sorte que vous sentez bien que cela ne doit pas le faire estimer et lui fait des ennemis. Je ne suis pas encore assez au fait des affaires du gouvernement pour donner des renseignements certains.

Voilà le Roi parti pour le Tonquin pour son couronnement. Les ambassadeurs de l'Empereur de Chine doivent être arrivés au Tonquin. S. M. a assuré qu'elle serait [847] ici dans le commencement de la 12e lune (janvier).

Ma femme et mes enfants vous saluent bien profondément. Moi, je vous réitère mes remerciements pour toutes les bontés et toutes les honnêtetés dont vous m'avez comblé pendant mon séjour à Paris.

Je me recommande à vos prières ainsi que ma famille, et suis, avec la plus grande considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

J. B. Chaigneau.

P. S. — Je vous prie d'assurer tous ces Messieurs de mon profond respect.

[Archives, M-E, 747, p. 845-847.]

LVII. — Lettre de M. Baroudel, procureur des Missions Étrangères à Macao, à M. Vannier, du 26 janvier 1822.

.... [33] M. Dayot, qui était déjà malade avant de quitter Manille, avait eu, m'a-t-on dit, la précaution de se confesser avant de partir. C'est ce qu'il y a de plus [34] consolant ; car ici on put à peine lui donner l'extrême-onction. Il y a partout des gens sottement prudents et trop peu chrétiens qui craignent d'épouvanter le malade en lui faisant voir le prêtre. Il paraît que ce Monsieur a laissé de quoi vivre à ses enfants, car sa demoiselle vient de faire un très bon mariage. Elle a dû épouser, au mois de septembre, M. Viznanos, l'aîné d'une bonne famille de Manille. C'est un jeune homme très estimable, qui parle français aussi bien que nous, ayant été élevé chez les missionnaires de Pondichéry. Il passe en Europe avec son épouse, étant l'un des députés des Iles Philippines pour les nouvelles affaires. Assurément les électeurs ont fait là un bon choix ; mais je plains M. Viznanos d'une semblable commission. Il m'avait marqué, et *la Rose* aura pu vous dire, que tout est tranquille à Manille (1)....

[Archives M-E, 318, p. 33-34.]

LVIII. — Lettre de M. Chaigneau à M. Baroudel, procureur des Missions Etrangères à Macao, de Huê, le 25 juin 1822.

.... [1543] La frégate du Roi *la Cléopâtre* a aussi envoyé quelques effets avec M. Imbert (2). Comme aussitôt que Sa Majesté sut l'arrivée de cette

(1) Cette lettre est certainement une réponse à la demande de renseignements formulée par Vannier : on a vu l'inquiétude de ce dernier au sujet des derniers moments de Dayot, dans la lettre qu'il écrivait à M. Baroudel le 2 août 1821. Le Dayot dont il s'agit ici est donc bien le compagnon des Chaigneau, des Vannier, venu au secours de Gia-long sur les instances de Mgr d'Adran. Il y eut [Archives M-E, 801, p. 1342] un autre Dayot qui mourut misérablement dans un naufrage (voir *supra*, p. 61). Dans une lettre du 5 juillet 1792, adressée au procureur des Missions Étrangères à Macao, Mgr d'Adran parle des deux frères Dayot. Le jeune se rendait à ce moment à Manille pour les affaires de son frère. Mgr d'Adran prie le procureur de le loger à la procure. Il dit : « Ce jeune homme a des talents, paraît avoir de la conduite, aime le travail et a le caractère doux et honnête. La chose qui lui manque peut-être le plus, est d'être plus instruit sur ce qui regarde la religion.... » [Archives M-E, 801, p. 461]. Les services que les frères Dayot ont rendus au Roi de Cochinchine paraissent avoir été d'ordre purement commercial. Les Archives du Séminaire de Paris, vol. 312, renferment un bon nombre de lettres d'eux [signées souvent J. M. et Félix Dayot], mais ce ne sont que de courts billets traitant d'affaires d'argent.

(2) Imbert, Laurent-Marie-Joseph, du diocèse d'Aix-en-Provence, parti le 20 mars 1820, missionnaire au Sseu-tch'ouan, évêque de Capse et vicaire apostolique de la Corée en 1837, décapité pour la foi à Sai-nam-to, près de Séoul, le 21 septembre 1839, à l'âge de 42 ans.

frégate, il m'envoya de suite à Tourane, de sorte que j'ai réussi à débarquer M. Imbert et les effets. Je ne crois pas que personne en ait eu connaissance.... mais je crois que cette voie devient bien difficile.... Le souverain actuel n'aime pas notre sainte religion.... [1544] L'ancien Roi était franc, et l'on pouvait compter sur ce qu'il disait, au lieu que l'Empereur actuel ne dit pas ce qu'il pense, est très politique et a toujours quelques portes de derrière. Il craint les Européens et ne voudrait avoir aucune communication avec les nations d'Europe. Il gouverne assez bien son peuple qui a beaucoup moins de corvées que du temps de son père, il est généreux avec ses soldats et ses mandarins, mais il est très exigeant sur le service....

[Archives M-E, 801, p. 1543-1544.]

LIX. — Lettre de M. Vannier à M. Baroudel, procureur des Missions Étrangères à Macao, de Huê, le 20 juillet 1822.

.... Il a été bien consolant pour moi d'apprendre de vous que mon ancien ami Félix Dayot, avant de partir de Manille pour Macao, avait eu la précaution de se confesser et de mettre ordre à ses affaires ; qu'ensuite il avait reçu l'extrême-onction. Ce n'est pas ce que M. Despiau m'avait dit, quand je l'interrogeais sur la mort de cet ami. Il faut avoir perdu la foi ou être bien mauvais chrétien pour priver par de sottes craintes un catholique des derniers secours de notre sainte religion.

D'après plusieurs lettres que ce cher ami m'avait écrites de Manille, il me laissait cependant à entendre qu'il n'était pas fortuné, que ce qu'il avait gagné dans ses voyages « d'Acapulco » à peine avait suffi à le mettre au devant de ses affaires, et je crois, d'après ce que l'on m'en a dit, que son épouse était plutôt une femme du monde que de ménage. Je suis charmé que sa demoiselle ait fait un si bon parti, car je m'intéresserai toujours à tout ce qui a rapport à ces deux défunts amis....

[Archives M-E, 801, p. 1547.]

LX. — Lettre de Mgr La Bartette à M. de La Bissachère, à Paris, du 29 décembre 1822.

[867] Huê, le 29 décembre 1822.

.... La frégate qui a amené ici M. Imbert, a resté à Touron. Le capitaine ou le commandant de la frégate désirait beaucoup de passer du côté de la Cour ; mais le Roi ne le lui a pas permis, il a seulement envoyé M. Chaigneau avec ordre que personne de la frégate ne viendrait ici. Le commandant, qu'on

disait être un bien brave homme, n'a pas dû être bien content de cela. Après avoir séjourné quelques jours à Touron, il a levé l'ancre et s'en est allé. M. Imbert a bien eu de la peine à sortir de la frégate à cause d'un très grand nombre d'espions que le Roi avait [868] envoyés à la suite de M. Chaigneau, et c'est par les soins de ce Monsieur qu'il a pu descendre. Il est arrivé au Collège le grand jour de Pâques, et il y a resté jusque vers l'Assomption de Notre-Dame. Après il est parti pour le Tonquin....

[Archives M-E, 747, p. 867-868.]

LXI. — Lettre de M. Chaigneau à M. Baroudel, procureur des Missions Étrangères à Macao, de Huê, le 23 mai 1823.

.... [1554] Nous attendons avec grande impatience le navire français le *la Rose*. D'après les lettres que j'ai reçues, il a dû partir de Bordeaux en juillet 1822; il doit passer à Batavia et à Manille avant de venir ici. Nous espérons, M. Vannier et moi, profiter de son retour pour rentrer dans notre patrie, où je désire finir mes jours plus tranquillement qu'ici. Je n'ai été absent que moins de deux ans, mais à mon retour ici j'ai trouvé de bien grands changements. Le fils qui gouverne actuellement ne vaut pas son père, quoiqu'il se croie beaucoup plus savant et lettré. Le souverain actuel n'est pas aimé comme l'était son père; il a éloigné de lui les anciens serviteurs de son [1555] père pour placer ses anciens domestiques, qui sont actuellement tous en place. Je ne crois pas ce royaume tranquille pour longtemps; je crois qu'il y aura sous peu une révolution....

[Archives M-E, 802, p. 1554-1555.]

LXII. — Lettre de M. Chaigneau a M. de la Bissachère, directeur au Séminaire de Paris, du 1er novembre 1823.

[887] Hué, 1er novembre 1823.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 23 juin, et j'y ai vu avec bien du plaisir que vous jouissiez d'une bonne santé.

Pour moi et ma famille, nous nous portons tous très bien, quoique bien tristes de voir comment vont les affaires à la Cochinchine, où il n'y a pas lieu d'espérer que l'on puisse rien faire sous ce nouveau gouvernement. Les

dernières volontés du feu Roi ne sont pas respectées; ses anciens et fidèles serviteurs sont au rebut; M. Vannier et moi ne jouissons plus de la même considération, le Roi a l'air de se méfier de nous. Il est entouré de nouvelles figures qui remplacent les anciens serviteurs, qui ne se gouvernent que sur la figure du chef. Ils voient que le Roi n'a pas pour nous la même considération que son père, et ils font de même.

Pour notre sainte religion, je crains bien qu'elle ne fane au lieu de fleurir. Quelles grandes pertes elle vient de faire! Monseigneur de Véren vient de mourir, et je crois que le chagrin est une des principales causes de sa mort. Nous avons aussi perdu peu de temps auparavant M. B. Jarot. Voyez l'état où se trouve cette pauvre mission. M. Tomassin est faible, et il a une vilaine maladie; il crache souvent le sang. Si le bon Dieu n'envoie un prompt secours, il y a bien à craindre [888] qu'elle ne perde beaucoup. Le souverain actuel ne l'aime pas: on m'a même rapporté qu'il avait parlé de renvoyer tous les missionnaires européens et de persécuter les chrétiens. Il n'en sera que ce que le bon Dieu a décidé; que sa sainte volonté soit faite!

Ce malheureux père P. Thật, pour qui j'avais tant d'amitié et de considération, qui paraissait si bien le mériter, était-il à présumer que cet homme eût failli aussi grièvement? Sa conduite est tout opposée à celle qu'il tenait ci-devant; c'est un diable déchaîné qui fait plus de mal qu'il n'avait fait de bien. Il est cause qu'une grande partie des chrétientés de ce district ont presque abandonné la religion. Le bien se fait lentement, mais le mal va bien vite. Cet homme s'est monté parce que l'on a voulu le relever et le tirer de l'abîme où il se noyait. Il est actuellement déchaîné contre notre sainte religion et ne cherche qu'à la faire mépriser. Il a eu l'audace d'aller prévenir un des factotums du nouveau Roi que j'avais envoyé de France trois missionnaires et les avais introduits dans le royaume, et que j'en avais introduit un autre qui est venu par la frégate de guerre *la Calipso* qui est venue à Tourane, et il a demandé des soldats pour les aller arrêter. Ce colonel lui a répondu qu'il ne pouvait arrêter personne sans ordre du Roi[1]. Voilà où en sont les choses.

---

[1] Ce prêtre indigène, pour qui M. Chaigneau avait eu tant d'affection, était originaire de la chrétienté de Cô-vưu, près de Quảng-trị. Après son apostasie, qui fit perdre à la Mission quelques rizières que lui avait léguées un riche chrétien, il fut nommé *ông đội*, commandant de compagnie, et périt misérablement en mer pendant un voyage qu'il faisait pour le compte du Roi de Cochinchine. M. Taberd en parle plusieurs fois dans ses lettres, entre autres dans une lettre du 27 février 1827: « L'officier ou sergent Thật, jadis prêtre et même encore prêtre quoiqu'il porte le sabre, a d'abord perdu sa place il y a quelques mois et avait été condamné à recevoir 80 coups de rotin. Il a pu à force d'argent éviter ce terrible châtiment, mais il n'a pas profité de cette circonstance pour rentrer en lui-même. Au contraire il a cherché à pouvoir l'obtenir de nouveau. Voilà que le Roi l'envoie sur un de ses navires jusqu'à Singapore et lui a promis que, s'il gérait bien les affaires, il pourrait recouvrer sa place et même augmenter son grade. » [Archives M-E, 747, p. 949.]

Quoiqu'il y ait un missionnaire cochinchinois ici, il est très rare que nous puissions assister à la messe : il est toujours très éloigné. Le défaut de présence de Mgr de Véren dérange tout. Ces Messieurs vous donneront des détails sur la mission.

[889] J'espère bien ne pas rester plus d'un an de plus dans ce maudit pays. Il n'y a pas moyen d'y tenir, je crois que je deviendrais fou. Ma santé s'est très altérée depuis que je suis revenu et j'attends avec grande impatience le moment heureux où je pourrai le quitter pour aller finir mes jours dans mon pays, dans la paix et la tranquillité et loin des affaires, car je n'ai aucune espérance de rien obtenir du souverain actuel.

Je vous prie de présenter mes respects à tous vos Messieurs. Je me recommande, ainsi que ma famille, à vos prières, et suis bien sincèrement, avec respect et une grande considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

J. B. Chaigneau. (1)

[Archives M-E, 747, p. 887-889.]

LXIII. — Lettre de M. Taberd à MM. les directeurs du Séminaire des Missions Étrangères, de 1823.

.... Le départ de MM. Chaigneau et Vannier va nous laisser bien seuls, et sans aucun appui humain ; mais si *Deus pro nobis, quis contra nos est?* Heureusement, je pense, la Providence est venue à notre secours en fournissant à M. Chaigneau une occasion de révéler au Roi que nous étions dans son pays. Le Roi venait de recevoir une lettre en latin, il désirait la faire traduire ; il a appellé ces Messieurs et ses interprètes, mais ils n'ont pu le faire. Alors M. Chaigneau a demandé la permission de nous l'envoyer ; nous l'avons traduite et le Roi a témoigné sa satisfaction. Il a demandé à ces Messieurs s'il y avait longtemps que nous étions dans son royaume : ils ont répondu pas très longtemps....

[Archives M-E, 747, p. 894.]

LXIV. — Lettre de M. Vannier à M. Baroudel, procureur des Missions Étrangères à Macao, de Huê, le 22 juillet 1824.

....[1589] Vous serez sans doute surpris de recevoir cette lettre d'ici, tandis, comme j'ai eu l'honneur de vous marquer l'an passé, que nous devions, mon ami Chaigneau et moi, nous en retourner avec nos familles sur le navire

---

(1) La suscription de cette lettre porte deux cachets, l'un à l'encre noire : « Colonies par Bordeaux » ; et l'autre plus bas, rond, à l'encre rouge: « juin 22 1824. »

la Rose dans notre chère patrie. La guerre à laquelle nous ne nous attendions pas, survenue entre la France et l'Espagne, nous a empêchés d'accomplir nos désirs, ne voulant pas courir les risques d'être pris; et pour nous en retourner cette année avec plus de sûreté, nous avons chargé Monsieur Borel, subrécargue du navire *la Rose*, de nous prêter un bâtiment neutre pour venir nous chercher ici, qui à cette époque n'est pas encore arrivé, mais de qui nous avons eu des nouvelles de Singapoure, qui sont pour nous très satisfaisantes, puisqu'il nous annonce que tout en Espagne est pacifié, mais que Louis XVIII était à toute extrémité. Que le bon Dieu daigne avoir pitié de notre pauvre France, et que cette mort n'y cause aucune révolution !

L'an passé nous avons eu le malheur de perdre notre respectable prélat, Monseigneur de Véren, qui est passé à une meilleure vie le six août. Sa mort nous a pénétrés d'une vive douleur, étant liés d'amitié et de respect depuis nombre d'années avec notre vénérable pasteur....

[1590] Comme vous savez, Monsieur, que l'homme propose et que Dieu dispose ; et qu'il pourrait bien arriver, que malgré tous nos beaux projets de départ, nous soyons encore retardés un an ici....

Il paraît que notre Roi de Cochinchine pense plus mûrement qu'il ne faisait ci-devant au sujet de notre sainte religion, puisque la persécution dont il avait indirectement menacé les chrétiens est restée là....

[Archives M-E, 801, p. 1589-1590.]

LXV. — Lettre de M. E. Chaigneau à M. Baroudel, procureur des Missions Étrangères à Macao, du 13 octobre 1825.

[1197] Manila, le 13 octobre 1825.

Monsieur,

Je vous prie de m'excuser si, sans avoir l'honneur d'être connu de vous, je vous écris aujourd'hui pour vous demander quelques renseignements concernant l'état actuel de la Cochinchine où je suis appelé à résider sous peu en qualité de consul de France, en remplacement de M. Chaigneau, mon oncle, que vous connaissez, je crois, assez particulièrement.

La position dans laquelle vous vous trouvez me donne à espérer que vous pourrez m'instruire complètement de ce qui a rapport à mon admission en ce pays, et l'obligeance avec laquelle vous accueillez depuis longtemps les Français m'encourage à attendre de vous une réponse un peu détaillée. Je me trouve à Manila depuis peu de jours sur le navire le *Larose*, capitaine Beck, et j'y ferai probablement un [1198] séjour de deux ou trois mois.

Si, en me répondant, vous jugiez convenable de vous servir de moi pour remplir vos commissions pour la mission de Cochinchine, comptez sur moi, Monsieur, ainsi que dans toutes les occasions qui pourront se présenter dans la suite.

Permettez-moi aussi, Monsieur, de vous demander la faveur d'entrer avec vous en une correspondance suivie et de vous assurer que j'en serai fort reconnaissant.

Agréez l'hommage du respect et du dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très dévoué serviteur,

E. Chaigneau.

Consul de Francia para Cochinchina,
passagero à bord de la fregata *Larosa*, à Manila.

[Archives M-E, 312, p. 1197-1198.]

LXVI. — Lettre de M. Baroudel, procureur à Macao, à M. E. Chaigneau, du 3 novembre 1825 (1).

[307] J'ai reçu avec plaisir votre lettre du 13 octobre dernier, et vous me trouverez facilement disposé à continuer avec vous la correspondance que j'entretenais avec votre excellent oncle. Mais, Monsieur, je ne sais pas trop comment vous allez être reçu en Cochinchine : MM. Chaigneau et Vannier n'étaient plus à la Cour lorsque les vaisseaux du Roi y sont arrivés, de sorte que M. de Bougainville se trouva passablement embarrassé, n'ayant autour de lui que des espions et des interprètes sur qui il ne pouvait compter. Il espérait mieux réussir que ceux qui sont venus avant lui ; mais les défiances du potentat asiatique vont toujours en augmentant ; il n'a pas voulu recevoir les présents qu'on lui apportait et a refusé constamment de donner audience à M. le capitaine. M. Borel qui arriva là en même temps sur *le Courrier-de-la-Paix* (2), et qui était déjà connu dans le pays, a reçu l'ordre de ne pas aller à la ville royale ; seulement on lui a permis de faire le commerce au port, et en quittant la Cochinchine, il a emmené jusqu'à Singapour un nouveau [308] missionnaire

---

(1) Brouillon.

(2) D'après une lettre de M. Borel à M. Baroudel, de Manille, le 9 novembre 1824, *le Courrier-de-la-Paix* était le nom du bateau que commandait M. Borel [Archives M-E, 312, p. 1183]. On dit dans la même lettre que de Bougainville était alors à Manille avec deux frégates, parties de Brest en mars dernier pour faire le tour du monde, et qu'il se proposait de relâcher en Cochinchine.

que la frégate avait débarqué et qui était recherché par les mandarins. Si ce malheureux Roi osait faire à sa guise, il ne souffrirait aucun étranger dans ses états ; mais il éprouve contradiction de la part de quelques grands mandarins qui n'ont pas tout à fait oublié les services que nos Français ont rendus à ce pays.

Cependant vous ne trouverez probablement aucun compatriote en arrivant, et je vous envoie des lettres que vous pourrez mieux que moi diriger à leur adresse.... Est-il vrai que nous allons avoir un consul de France à Canton ? Je souhaite que votre arrivée à votre destination ne donne point d'ombrage à Sa Majesté cochinchinoise : il est à croire que ce qui lui fait le plus de peur, c'est la vue des vaisseaux de guerre.

[Archives M-E, 318, p. 317-318.]

TABLE.

INTRODUCTION. 1

I. — Edit de 1774 sur la Religion chrétienne. 3

II. — Lettre de M. La Bartette à M. Alary, du 24 juillet 1780 . . . 4

III. — Lettre de M. La Bartette à M. Blandin, du 13 avril 1784. . . 5

IV. — Lettre de M. Longer à M. Blandin, du 13 avril 1784 6

V. — Lettre de M. Le Roy à M. Blandin, achevée le 6 décembre 1786. 6

VI. — Lettre de M. Sérard à M. Blandin, du 31 juillet 1786 9

VII. — Lettre de M. La Bartette à M. Blandin, du 23 juin 1786. . . 12

VIII. — Lettre de M. La Bartette à M. Descourvières, en partie du 10 juillet, en partie du 1er août 1786. 14

IX. — Lettre de M. Longer à M. Blandin, en partie du 26 juillet 1786, en partie du 3 mai 1787. 15

X. — Lettre de M. Doussain à M. Blandin, du 6 juin 1787 18

XI. — Lettre de M. Doussain à M. Blandin, du 16 juin 1788. . . . 19

XII. — Lettre de M. Boisserand, du 11 août 1789. 20

XIII. — Lettre de M. Lavoué à M. Boiret, du 10 octobre 1790. . . . 23

XIV. — Lettre de M. Liot à M. Boiret, du 8 janvier 1791. 24

XV. — Lettre de M. Lavoué [à M. ?], du 20 février 1791 25

XVI. — Lettre de M. Le Labousse, du 16 juin 1792. 25

XVII. — Lettre de M. Liot aux directeurs du Séminaire de Paris, du 18 juillet 1792. 28

XVIII. — Lettre de M. Le Labousse à M. Boiret, du 26 juin 1793 . . . 28

XIX. — Lettre de M. Lavoué à M. Hody, du 31 juillet 1793. 29

XX. — Lettre de M. Lavoué à M. Blandin, du 1er août 1793 29

XXI. — Lettre de M. Létondal, du 20 décembre 1793. 30

XXII. — Lettre de Mgr d'Adran, du 16 juin 1794. 31

XXIII. — Lettre de Mgr l'évêque de Gortyne, du 22 avril 1794 32

XXIV. — Lettre de M. Lavoué à MM. Boiret et Descourvières, du 13 mai 1795 32

XXV. — Lettre de M. Le Labousse à M. Létondal, du 22 juin 1795. . 35

XXVI. — Lettre de M. Gire à MM. Boiret, Chaumont et Blandin, du 12 janvier 1796. 35

XXVII. — Lettre de Mgr d'Adran au procureur des Missions Etrangères à Macao, du 12 juin 1796. 36

XVIII. — Lettre de M. Le Labousse à M. Blandin, du 25 avril 1797. . . 37

XXIX. — Lettre de M. Chaigneau au procureur des Missions Etrangères à Macao, du 10 juin 1798. 37

XXX. — Lettre de M. Liot, du 25 juin 1799. 38

XXXI. — Lettre de M. Le Labousse aux directeurs du Séminaire de Paris, du 24 avril 1800. 38

XXXII. — Lettre de M. Chaigneau à M. Barisy, du 2 mars 1801. . . . 39

XXXIII. — Lettre de M. Barisy à M. Létondal, du 11 avril 1801. 40

XXXIV. — Lettre de M. Barisy à « Monsieur Létondal ou Marquini », du 16 avril 1801. 43
XXXV. — Lettre de M. Le Labousse aux directeurs du Séminaire de Paris, du 20 avril 1801. 45
XXXVI. — Lettre de Mgr La Bartette aux directeurs du Séminaire de Paris, du 27 juin 1801. 47
XXXVII. — Lettre de M. Barisy à MM. Marquini et Létondal, du 16 juillet 1801 47
XXXVIII. — Lettre de M. Langlois à M. Boiret, du 3 septembre 1802. . . 55
XXXIX. — Lettre de Mgr La Bartette à M. Chaumont, du 17 septembre 1803 57
XL. — Lettre de Mgr La Bartette à M. Foulon, du 15 avril 1804. . 57
XLI. — Lettre de M. Chaigneau à M. Létondal, de 1806 ou 1807. . 58
XLII. — Lettre de M. Chaigneau à M. Létondal, du 6 juin 1807. . . 59
XLIII. — Lettre de M. Chaigneau à M. Létondal, du 12 mai 1808. . . 60
XLIV. — Lettre de M. Audemar, du 28 avril 1811. 61
XLV. — Lettre de M. Chaigneau à M. Létondal, du 30 mai 1812. . . 61
XLVI. — Lettre de M. Chaigneau à M. Baroudel, du 3 juin 1819. . . 62
XLVII. — Lettre de M. Vannier à M. Baroudel, du 15 juin 1819. . . 62
XLVIII. — Lettre de Mgr La Bartette à M. Baroudel, du 5 juin 1820. . . 63
XLIX. — Lettre de M. Vannier à M. Baroudel, du 13 juillet 1820. . . 63
L. — Lettre de Mgr La Bartette à M. Baroudel, du 13 juin 1821. . 65
LI. — Lettre de Mgr La Bartette à M. Breluque, du 27 juillet 1821. 65
LII. — Lettre de M. Vannier à M. Baroudel, du 2 août 1821. . . . 66
LIII. — Lettre de M. Taberd à M. de la Bissachère, du 8 octobre 1821. 68
LIV. — Lettre de M. Chaigneau à M. Breluque, du 10 octobre 1821. 69
LV. — Lettre de Mgr La Bartette et de M. Jarot aux directeurs du Séminaire de Paris, du 7 octobre et du 12 octobre 1821. . 70
LVI. — Lettre de M. Chaigneau à M. de la Bissachère, de 1821. . . 71
LVII. — Lettre de M. Baroudel à M. Vannier, du 26 janvier 1822. . 72
LVIII. — Lettre de M. Chaigneau à M. Baroudel, du 25 juin 1822. . . 72
LIX. — Lettre de M. Vannier à M. Baroudel, du 20 juillet 1822. . . 73
LX. — Lettre de Mgr La Bartette à M. de la Bissachère, du 29 décembre 1822. 73
LXI. — Lettre de M. Chaigneau à M. Baroudel, du 23 mai 1823. . 74
LXII. — Lettre de M. Chaigneau à M. de la Bissachère du 1er novembre 1823. 74
LXIII. — Lettre de M. Taberd aux directeurs du Séminaire de Paris, de 1823. 76
LXIV. — Lettre de M. Vannier à M. Baroudel, procureur des Missions Etrangères à Macao, du 22 juillet 1824. 76
LXV. — Lettre de M. E. Chaigneau à M. Baroudel, du 13 octobre 1825. 77
LXVI. — Lettre de M. Baroudel à M. E. Chaigneau, du 23 novembre 1825. 78

LES ORIGINES DE LA COLONISATION INDIENNE

EN INDOCHINE.

Par Louis FINOT,

Professeur au Collège de France,
ancien directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Parmi les textes sanskrits récemment publiés, un des plus intéressants est le *Kauṭilīya Arthaçāstra* (1). C'est un traité de politique et d'administration qui se donne comme l'œuvre de Kauṭilya, autrement appelé Cāṇakya ou Viṣṇugupta, le célèbre brahmane qui réussit à renverser la dynastie des Nandas et à mettre sur le trône Candragupta, vers 320 av. J.-C. S'il en était ainsi, nous aurions dans le *Kauṭilīya* le plus ancien monument de la littérature sanskrite et un témoignage inappréciable sur l'état politique et social de l'Inde au IVe siècle avant notre ère. Mais est-il bien sûr que Cāṇakya soit l'auteur de l'ouvrage qui porte son nom ? Beaucoup en doutent. M. Hermann Jacobi, qui met volontiers au service des thèses les plus hardies toutes les ressources d'une science profonde et d'un esprit lucide et pénétrant, n'a pas hésité à se prononcer pour l'affirmative. Le faux ne se présume pas, dit-il; qu'on fasse la preuve que l'œuvre est apocryphe : jusque là, le *Kauṭilīya* doit être tenu pour ce qu'il prétend être. Et à la lueur de ce flambeau soudain allumé au sein d'un passé encore si obscur, M. Jacobi a commencé intrépidement l'étude de l'Inde à l'époque d'Alexandre (2). Les faits qu'il a mis en lumière sont nombreux et importants : nous n'en retiendrons ici qu'un seul, qui, s'il était dûment prouvé, serait du plus haut intérêt pour l'histoire de l'Indochine.

---

(1) Il n'existe qu'un seul manuscrit, d'après lequel M. R. Shama Sastri en a donné la traduction (livres I-IV dans la *Mysore Review*, 1906-1909; livres V-XIV dans l'*Indian Antiquary*, tomes 38-39, années 1909-1910) et ensuite le texte : *Government* [of Mysore] *Oriental Library Series. Bibliotheca Sanskrita*, n° 37. *The Arthasastra of Kautilya*. Mysore, 1909, in-8°.

(2) *Zur Frühgeschichte der indischen Philosophie*. (Sitzungsber. Berl. Ak., 1911, p. 732). — *Kultur-, Sprach- und Literarhistorisches aus dem Kauṭilīya*. (Ibid., 1911, p. 954). — Cf. A. Hillebrandt, *Ueber das Kauṭilīya-śāstra und Verwandtes*. (Sonderabdr. aus dem 86. Jahresbericht der Schlesischen Gesellsch. f. vaterl. Kultur). — J. Hertel, *Literarisches aus dem Kauṭilīyaçāstra* (WZKM, t. 24, p. 416).

Ce fait est le suivant : le *Kauṭilīya* contiendrait une allusion formelle à l'envoi de colonies dans la péninsule indochinoise, et ce mouvement de colonisation que l'on plaçait jusqu'à présent vers le commencement de l'ère chrétienne devrait être reporté quatre siècles plus haut.

Le texte allégué à l'appui de cette thèse est le chapitre II, 1, intitulé *Janapadaniveça*, « Peuplement des contrées ». Il commence ainsi :

Bhūtapūrvam abhūtapūrvaṃ vā janapadaṃ paradeçāpavāhanena svadeçābhiṣyanda vamanena vā niveçayet.

« Qu'il [le roi] peuple un pays vieux ou neuf en enlevant le territoire d'un autre ou en dégorgeant le trop-plein du sien. »

Qu'est-ce que ces pays « neufs » (*abhūtapūrva*) ? « A l'époque de Kauṭilya, dit M. Jacobi, la brahmanisation du Dekkhan devait être achevée depuis longtemps, et il est à supposer que l'Est et le Sud-Est, c'est-à-dire l'Indochine, étaient déjà le but des entreprises colonisatrices. »

Que le Dekkhan fût brahmanisé dès cette époque, on peut l'admettre ; mais brahmanisation ne veut pas dire occupation, et il est à croire que ce pays, tout brahmanisé qu'il fût, offrait encore de vastes espaces à la colonisation intérieure. C'est la seule, à notre avis, dont s'occupe l'*Arthaçāstra* : car s'il avait eu en vue des établissements hors de l'Inde, il n'eût pas manqué de poser des règles particulières pour la solution des multiples problèmes que soulève l'installation d'une minorité de civilisés au milieu de populations barbares. Or non seulement il ne fait aucune distinction, mais les avis qu'il donne ne peuvent s'appliquer qu'à une extension du peuplement dans les limites d'un ancien royaume, et non à la fondation de nouveaux Etats. Ces conseils s'adressent au roi considéré comme seigneur foncier ; la plupart des sujets traités sont d'intérêt purement municipal : attribution des terres, entretien des routes, construction des ponts, curatelle des mineurs, gestion des biens religieux, police, etc.

Les villageois sont des Çūdras, donc des Hindous. Les sauvages : Vāgurikas, Çabaras, Pulindas, Caṇḍālas, sont des nomades de la forêt (*araṇyacara*) chargés de la surveillance des frontières, non des aborigènes groupés en villages et associés à la vie économique des colons. La superficie assignée au territoire de chaque village, comparée au nombre des familles, donne l'impression d'une population abondante sur un périmètre restreint : c'est le rapport inverse de celui que présenterait une colonie indochinoise. Bref aucun article de ce règlement pour l'administration du domaine royal ne convient à un établissement d'outre-mer.

Il n'existe donc en réalité aucun témoignage hindou sur les commencements de la colonisation dans la péninsule voisine [1]. Nous ne sommes pas tout à fait

---

[1] Il faut faire exception pour le récit des chroniques singhalaises sur la mission bouddhiste à Suvaṇṇabhūmi, à l'époque d'Açoka ; mais il s'agit là d'une mission religieuse et non d'une entreprise de colonisation.

aussi dépourvus du côté indochinois. Il y a là quelques faits historiques, quelques traditions locales, qui, sans nous renseigner aussi exactement que nous le voudrions, ne sont pas cependant dénués de toute valeur chronologique. On va voir s'ils favorisent l'hypothèse d'une hindouisation aussi ancienne.

La fondation du royaume de Champa est datée d'une manière très précise par le témoignage des historiens chinois : elle eut lieu dans le Nord de l'Annam entre 190 et 193 A. D. : un certain K'iu Lien se révolta contre la Chine et se proclama roi : il fut la tige des rois de Champa (1). Sans doute il n'est pas ici question d'une immigration, ce qui laisse supposer que ce K'iu Lien ne fit que réunir sous son autorité des colonies déjà existantes. Mais il est à croire que si ces établissements hindous remontaient à 4 ou 500 ans, ils se fussent depuis longtemps fondus en un Etat compact; leur émiettement même proteste contre leur antiquité. La plus ancienne inscription que nous ait laissé le Champa, et qui date, d'après l'écriture, du IIIe siècle ap. J. C., ne doit pas être très postérieure à la fondation du royaume.

Dans le bassin du Mékhong, le premier royaume hindou est celui du Founan. Les Chinois entrèrent en relation avec ce pays dans la première moitié du IIIe siècle. A ce moment régnait un usurpateur succédant à deux rois dont le dernier avait occupé le trône pendant 3 ans et le premier pendant 90 ans. Nous remontons ainsi à la première moitié du IIe siècle. Ce qui précède est du domaine de la fable : l'histoire du débarquement de Houen-t'ien, fondateur du royaume, et de son mariage avec la reine Feuille-de-Saule, préserve sans doute le souvenir de la première immigration indienne, mais il n'est, par ailleurs, que la version chinoise d'une légende indigène sans valeur pour l'histoire (2).

Parmi les petits royaumes hindouisés sur lesquels le Founan étendait sa suzeraineté, l'un au moins, le Lang-ya-sieou, que l'on identifie avec le Tenasserim, avait une tradition touchant ses origines. Selon l'*Histoire des Leang*, qui reproduit les déclarations d'une ambassade de ce pays venue à la Cour en 515 A. D., « le peuple dit que leur royaume a été fondé, il y a plus de 400 ans (3). » Cette fondation se placerait donc vers 100 ap. J. C.

Nous ne parlons pas de la tradition javanaise, qui, par une méprise aisément explicable, rattache l'arrivée des Hindous au commencement de l'ère çaka (4) : il n'en reste pas moins qu'ici encore la tradition indigène, toujours disposée à exagérer l'antiquité de ses origines, ne dépasse pas le 1er siècle de l'ère chrétienne.

---

(1) G. Maspero, *Le royaume de Champa*, T'oung Pao, juillet 1910, p. 329.

(2) Pelliot, *Le Fou-nan* (BEFEO., III, 290); Finot, *Sur quelques traditions indochinoises* (Mél. Sylvain Lévi, p. 207).

(3) Groneveldt, *Notes on the Malay Archipelago*, p. 10.

(4) Veth, *Java*, p. 10. Un passage de l'*Histoire des Ming*, qui semblait l'écho d'une tradition indépendante (Groneveldt, p. 39), se ramène en fait à la même (Pelliot, *Deux itinéraires de Chine en Inde*, BEFEO, IV, p. 321, note).

Nous sommes donc obligé de conclure que rien n'est changé dans les données du problème et qu'après comme avant la publication du *Kauṭilīya*, nos informations sur les origines de la colonisation indochinoise ne nous permettent pas de remonter plus haut que les deux premiers siècles de notre ère.

LES FORMES PRONOMINALES DE L'ANNAMITE.

Par Jean PRZYLUSKI,

Administrateur des Services civils de l'Indochine,
Correspondant de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Dans les ouvrages qui ont été publiés sur la langue annamite, les mots grammaticaux sont classés généralement d'après le sens qu'on leur donne en français. Cette méthode a l'inconvénient de tenir éloignés les uns des autres des vocables qui, logiquement, devraient être groupés en séries. Par exemple, *nay*, « maintenant », et *này*, « ce, cet, ceci », peuvent être rangés, en raison de leur signification, le premier parmi les adverbes et le second parmi les démonstratifs. Cependant, comme nous l'établirons plus loin, ces deux mots sont étroitement apparentés, et il paraît indispensable de les étudier ensemble. On peut dire que *nay* et *này* font partie d'une même série de *formes pronominales*.

Nous allons tâcher de constituer quelques-unes de ces séries et de montrer qu'elles présentent des analogies remarquables, les mêmes variations se reproduisant dans chacune d'elles suivant un parallélisme évident.

I. — Première série avec *n* initial.

1) *Nào*, adjectif interrogatif ou indéfini, sert également à former des pronoms interrogatifs ou indéfinis. Ex. :

> *Anh muốn ăn quả nào ?* Quel fruit voulez-vous manger ?
> *Người nào đi qua đây ?* Qui va là ?
> *Người này tôi không biết là người nào ?* Je ne sais pas quel est cet homme.

2) *Này* est un des démonstratifs les plus fréquemment employés ; il désigne des objets présents et rapprochés [1]. Ex. :

> *Cái nhà này*, cette maison-ci.
> *Cái này*, ceci.

2 bis) *Nay* entre dans quelques expressions adverbiales : *hôm nay*, « aujourd'hui » ; *năm nay*, « cette année-ci ». Par contre, on dit : *tháng này*, « ce

---

[1] En dialecte cochinchinois, ce démonstratif se présente sous la forme *nầy*.

mois-ci ». Il est évident que, dans ces trois expressions, *nay* et *này* ont la même valeur, et sont deux démonstratifs indiquant le temps présent, actuellement en cours. Ces deux mots, de sens identique, sont à peine différenciés dans la forme. Or *này* est le démonstratif usuel, tandis que *nay* ne se retrouve plus que dans quelques locutions adverbiales. Il est donc permis de supposer que la forme sans accent est la plus ancienne, *này* étant une forme relativement récente qui s'est presque partout substituée à la première. Un fait vient d'ailleurs renforcer cette hypothèse : dans le dialecte du Nord-Annam, le mot *ni*, sans accent, correspond à *nay* et à *này* du dialecte tonkinois. On dit *cái ni* et *hôm ni* pour *cái này* et *hôm nay*. La forme sans accent paraît donc primitive.

Le mot ancien a pu se maintenir au Tonkin dans les locutions *hôm nay* et *năm nay*, parce que ces expressions, très souvent prononcées, sont devenues en quelque sorte des adverbes composés dans lesquels le mot *nay* a cessé de bonne heure d'être considéré comme un démonstratif. Pour cette raison, le mot *nay* a fini par se transformer en un véritable adverbe qui, employé séparément, signifie à lui seul « maintenant, à présent ». Ex. :

Từ hôm ấy đến nay. Depuis ce jour jusqu'à présent.

En somme, cette discussion nous conduit à considérer les formes 2 et 2[bis] comme équivalentes et comme se réduisant historiquement à une seule : *nay*.

3) *Nẩy* est un démonstratif qui ne s'emploie guère que pour former l'expression : *lúc nẩy*, « il y a un instant, tout à l'heure ».

4) *Nầy*. Cette forme est assez rare et s'oppose au mot *này*, déjà étudié plus haut. Tandis que *này* désigne les objets rapprochés, le démonstratif *nầy* désigne les objets éloignés. Ainsi *người này* signifie « celui-ci », et *người nầy*, « celui-là ». Ex. :

Người này, người nầy ai cũng làm thế. Celui-ci et celui-là, chacun fait ainsi.

5) *Nó* signifie « il, elle ». En fait, c'est un démonstratif comme tous les pronoms annamites de la troisième personne. Pour traduire « il » en annamite, on peut dire : *anh ấy, chú ấy, bác ấy, người ấy, nó*, etc. *Người ấy*, « cette personne-là », est l'équivalent de *nó*.

6) *Nọ*. Le démonstratif *nọ* désigne des objets éloignés. Ainsi *hôm kia* signifie « avant-hier » : *hôm nọ* désigne les jours qui ont précédé *hôm kia*. *Nọ* s'emploie généralement en corrélation avec le démonstratif *kia*.

II. — Deuxième série avec *đ* initial.

1) *Đâu* signifie « où ». Comme le mot *nào*, il est tantôt interrogatif et tantôt indéfini. Ex. :

Anh ở đâu ? Où demeurez-vous ?
Tôi không biết nó ở đâu. Je ne sais où il est.

2) *Đây* signifie « ici, en ce lieu-ci ». Ex. :

Đây là nhà tôi. C'est ici ma maison.

3) *Đầy* signifie « là, en ce lieu-là ». Ex. :

Tôi đi đầy. Je vais là, j'y vais.
Đi cho biết đầy biết đây. Litt : « voyager pour connaître ces lieux-là et ces lieux-ci » ; phrase quasi-proverbiale qui correspond assez exactement à l'expression populaire française : « voyager pour voir du pays ».

4) *Đó* signifie « là, en ce lieu-là ». Ex. :

Tôi thấy nó ở đó. Je le vois là-bas.

En somme, toutes les formes pronominales qui composent cette deuxième série sont relatives à la situation des objets dans l'espace. Elles marquent toutes des rapports de position. *Đâu* signifie « quel lieu ? » ou bien « lieu quelconque » ; *đây* désigne un endroit rapproché ; *đầy* et *đó* un lieu plus éloigné.

III. — Troisième série avec *b* initial.

Les formes pronominales de cette série ne se rencontrent que dans un petit nombre d'expressions où l'un des trois mots *lâu*, *giờ*, *nhiêu*, entre toujours comme élément. Le mot *lâu* signifie « longtemps, durée », et le mot *giờ*, « heure, moment, époque ». Quant au mot *nhiêu*, on ne le trouve qu'en composition, mais il est étroitement apparenté à l'adverbe *nhiều* qui signifie « beaucoup, très » et quelquefois aussi « quantité ». Ainsi, dans la phrase : *tôi có nhiều*, « j'en ai beaucoup », *nhiều* a le sens de grande quantité ; mais dans l'expression *ít nhiều*, « peu », *ít* signifie « petit » et *nhiều* « quantité ». C'est ce dernier sens qu'il convient d'attribuer au mot *nhiêu* dans les expressions composées que nous allons étudier : *bao nhiêu*, *bây nhiêu*, *bấy nhiêu*. *Nhiêu* serait donc une forme ancienne, devenue rare, et correspondant à *nhiều*, de même que *nay* est l'équivalent de *này*.

1) *Bao* signifie « quel, quelle ». De même que *nào* et *đâu*, il est tantôt interrogatif et tantôt indéfini. Ex. :

Bao giờ. Quand, à quel moment ?
Bao nhiêu. Combien, quelle quantité ?
Bao lâu. Quelle durée, combien de temps ?
Anh đi bao giờ ? Quand partez-vous ?
Tôi không biết bao giờ. Je ne sais pas à quel moment.

2) *Bây* signifie « ce, cet, cette, ceci ». Ex. :

Bây nhiêu. Tant, cette quantité-ci.
Bây giờ. Maintenant, en ce moment-ci.

3) *Bây* signifie « ce, cet, cette, cela » Ex. :

Bây nhiêu. Cette quantité-là.
Bây giờ. Alors, à ce moment-là.
Bây lâu. Cette durée-là.
Anh muốn mua bao nhiêu, tôi bán bây nhiêu. Autant vous en voulez acheter, autant je vous en vendrai. (Dans cette dernière phrase, *bao nhiêu* signifie « quelle quantité », et *bây nhiêu*, « cette quantité-là »).

IV. — Quatrième série sans consonne initiale.

Cette série est la moins nombreuse ; elle ne comprend que deux formes : *ai* et *ấy*.

1) *Ai* est employé tantôt comme pronom interrogatif et tantôt comme pronom indéfini. Ex. :

Ai làm cái này ? Qui a fait ceci?
Tôi không biết ai ở đây. Je ne sais pas qui habite ici.

Il est probable que *ai* avait à l'origine un autre sens et était employé comme pronom démonstratif. En effet, l'expression *ai nấy*, dont l'emploi est très peu fréquent, signifie « chacun, tout le monde », et peut se décomposer ainsi : *ai*, « celui-ci », et *nấy*, « celui-là », « ces gens-ci et ces gens-là, les uns et les autres ». *Ai nấy* répond exactement à l'expression que nous avons citée plus haut : *người này người nấy*, « chacun, tous ».

D'ailleurs, on passe insensiblement d'une expression comme : *ai nấy cũng biết rằng...*, « chacun sait que », à l'expression équivalente : *ai ai cũng biết rằng...*, dans laquelle il est difficile de dire si le pronom redoublé est démonstratif ou indéfini, et enfin à l'expression : *ai cũng biết rằng...*, « chacun sait que... », où le pronom unique est nettement indéfini.

Quoi qu'il en soit de cette évolution du pronom *ai*, nous pouvons constater avec certitude que dans l'expression rare *ai nấy*, il a un sens nettement démonstratif, tandis que, dans la plupart des cas, il est employé comme pronom interrogatif ou indéfini.

2) *Ấy* est un démonstratif qui désigne des objets éloignés et sert aussi fréquemment à former des pronoms de la 3e personne. Ex. :

Cái người ấy, cet homme-là.
Anh ấy, ông ấy, il.
Chị ấy, elle.

V. — Conclusion.

Si l'on dispose méthodiquement les formes précédemment étudiées, on obtient le tableau suivant :

Série avec *n* initial. . . .	*nào*	*nay*	*nầy*	*này*	*nó*	*nọ*
Série avec *đ* initial. . . .	*đâu*	*đây*		*đày*	*đó*	
Série avec *b* initial. . . .	*bao*	*bây*		*bày*		
Série sans consonne initiale.		*ai*		*ày*		

En examinant ce tableau, on remarque que la consonne initiale reste constante dans les séries horizontales, tandis que la seconde partie des mots présente des concordances évidentes dans les colonnes verticales. Ainsi, abstraction faite de l'élément initial qui caractérise chaque série, il est facile de constater la concordance des formes : *nào*, *đâu* et *bao*; *nay*, *đây*, *bây* et *ai*; *này*, *đày*, *bày* et *ày*; *nó* et *đó*. Autrement dit, les formes pronominales annamites subissent des transformations correspondantes dans toutes les séries que nous avons étudiées.

D'autre part, à des variations constantes dans la forme des mots correspondent des variations concomitantes dans la signification. *Nào*, *đâu* et *bao* sont employés tantôt dans un sens interrogatif et tantôt dans un sens indéfini. *Nay* et *bây* signifient « ce, ceci » ; *đây*, « ce lieu-ci, ici », et *ai* a dû signifier primitivement « celui-ci ». *Này*, *đày*, *bày* et *ày* signifient respectivement : « celui-là, ce lieu-là, cela ». *Nó* et *đó* désignent également des objets éloignés.

En somme, dans le tableau que nous avons dressé, des changements de sens constants répondent à des variations morphologiques régulières. On peut donc dire que les formes pronominales étudiées précédemment dérivent normalement les unes des autres [1].

---

[1] Il convient de remarquer que l'accentuation joue un rôle très important dans la dérivation des pronoms annamites. Des formes comme *đây* et *đày*, *bây* et *bày* ne diffèrent que par le ton sur lequel on les prononce. Notons en outre la concordance de tous les accents dans les colonnes verticales. A cet égard, il n'existe dans notre tableau qu'une forme aberrante : *nào* marqué de l'accent descendant, tandis que *đâu* et *bao* sont sur le ton égal. Mais cette exception n'est peut-être qu'apparente. Dans plusieurs dialectes mường on trouve une forme *no* sans accent qui correspond à *nào* annamite. Cela permet jusqu'à un certain point de supposer qu'il existait primitivement une forme annamite **nao* sur le ton égal.

LES PHILTRES ET LES TALISMANS D'AMOUR A HUÉ.

Par Louis CHOCHOD,

Professeur au Collège national de Huè.

L'usage des secrets magiques pour inspirer l'amour est proscrit en Annam non seulement par des dispositions pénales, mais encore par des interdictions religieuses. Ceux qui s'en servent encourent une réprobation et une menace du *Ngọc lịch chí bảo biên* assez catégoriques pour être reproduites ici :

« Les menstrues, le cordon ombilical, le placenta sont des choses immondes, et cependant il est des gens qui en font des philtres. Comment ces immondices sorties de la femme pourraient-elles produire de tels effets ? »

« Ceux qui pour faire des philtres incinèrent des aliments auxquels ils incorporent du sang menstruel, seront d'abord punis dans le grand enfer... »

Malgré l'interdit dont elles sont frappées, ces pratiques sont assez répandues.

Les sortilèges amoureux connus à Huè comprennent deux variétés : les uns agissent par l'intermédiaire de talismans, véhicules et réceptacles d'une puissance qui fait sentir ses effets par une série de phénomènes analogues à l'influence magnétique ; les autres sont des drogues dont la vertu magique, le *linh khí*, pénètre et domine les esprits de la personne maléficiée, tout en la plongeant dans une sorte d'hébétude puissamment exprimée par le mot *mê* du terme *thuốc mê tâm*, employé par le vulgaire pour désigner ces sortes de choses.

Il existe dans la forêt une espèce d'arbre connue seulement des sauvages et dont les feuilles sont regardées comme étant susceptibles de retenir l'influence magique. Les sorciers se les procurent en allant les acheter chez les sauvages, et ils les insèrent dans des amulettes appelées *ngải mê*. On doit porter le *ngải mê* sur soi. Si l'on en frotte légèrement les vêtements d'une personne et à son insu, l'emprise magique se manifeste chez elle au bout de vingt-quatre heures et dure cent jours. Cette passion peut être ressuscitée par un nouveau contact du *ngải mê*.

Pour que le talisman opère, il faut que son détenteur soit propre, et fuie le voisinage immédiat des bananiers. Une infraction à cette règle a pour effet de faire disparaître la feuille mystérieuse, et l'amulette ne contenant plus rien perd son efficacité.

Il y a mieux. L'espèce perfectionnée du *ngải mê* s'appelle *khí thương*; le *khí thương* suscite une passion qui dure toute la vie ; il est également excellent pour empêcher les voyageurs égarés de souffrir de la faim et de la soif et pour les préserver des attaques du tigre. En revanche il coûte cher : si le *ngải mê* vaut de 6 à 7 piastres, le *khí thương* atteint 100 piastres et plus.

Plusieurs Annamites nous ont affirmé que les « sauvages » qui connaissent et récoltent le *ngải* ne sont pas ceux que nous appelons Mọi : ce sont les derniers survivants du peuple cham. Par mépris les Annamites les appellent plus souvent « Mọi » que « Hời » ou « Lồi », et cela peut faire naître une confusion.

Il est du reste facile de se rendre compte des raisons pour lesquelles les Annamites sont portés à attribuer des vertus particulières à des drogues qui leur sont fournies par les peuplades habitant les forêts boisées de l'intérieur.

Les sauvages, disent les gens de Huê, peuvent vivre dans la forêt redoutable, au milieu des génies de la fièvre et des bêtes féroces. Ils capturent l'éléphant, bravent le tigre devant qui les diables eux-mêmes reculent, respirent sans cesse les miasmes délétères des futaies et boivent l'eau mauvaise des torrents perdus. Comment pourraient-ils subsister si leurs sorciers ne connaissaient pour se défendre aucun sortilège sûr, s'ils ne possédaient point maintes recettes excellentes, ignorées des habitants des plaines ?

Le *ngải mê* et le *khí thương* ne sont pas, ainsi qu'on en peut juger, bien terribles ; mais il y a des pratiques d'un tout autre caractère.

La femme qui veut asservir un homme barbouille de ses menstrues une feuille de papier qu'elle incinère en prononçant une imprécation magique ; cette cendre, consacrée par le sorcier, est mêlée subrepticement au breuvage de la victime. Une parcelle de cendre suffit, en vertu de l'axiome magique que la partie vaut le tout.

Ce philtre est redoutable, paraît-il. Pourtant il est possible de s'en défendre. Il faut boire de l'eau d'une flaque laissée par les pluies dans le creux d'une tombe dont le cercueil a été enlevé — elles sont nombreuses autour de Huê. On vomit, — et le charme est rompu. D'aucuns prétendent que l'eau pluviale recueillie dans un vieux cercueil ayant servi, voire même le sang de chien, est aussi efficace.

Le choix de la matière qui sert à former ces philtres et l'efficacité qu'on lui suppose s'expliquent aisément par les idées particulières des Annamites sur le sang menstruel.

D'après eux, la quantité de sang dévolue à chaque créature humaine augmente d'une goutte tous les jours ; il se forme donc un excédent de liquide vital qui s'élimine grâce à une fonction particulière pour chaque sexe.

Le sang féminin contient beaucoup d'eau et est chargé de principe *âm*. Pour cette raison, au lieu de se transformer en liquide séminal par une sorte de distillation comme chez l'homme, il se collecte dans les organes génitaux de la femme et s'y corrompt. Lorsqu'il est en excès, il s'écoule au dehors : c'est la menstruation.

Le sang menstruel est donc une substance triplement impure : d'abord parce que c'est du sang, ensuite parce que c'est une substance émanée d'un être impur, la femme, et enfin parce que c'est une substance corrompue.

D'autre part les femmes qui l'emploient pour faire des philtres agissent ainsi dans une intention dont l'acte vénérien, réputé impur, est le résultat final. Il est logique que le sang des règles soit choisi comme véhicule du sortilège, en raison même de l'affinité que lui donne son essence immonde.

D'ailleurs, les Annamites ne sont pas les seuls à avoir eu des idées pareilles ; le sang menstruel a servi chez nous à fabriquer des vénéfices, et Paracelse le regardait comme le plus subtil de tous les poisons.

D'après les Annamites, la luxure tient à la qualité du sang comme en témoignent un certain nombre d'expressions d'usage courant : *máu dê*, *máu thịt*, *máu sắc*, etc.

Quant à l'objet de la luxure déchaînée chez l'homme dont le sang est intoxiqué par le philtre, il est facile de comprendre par quelle association d'idées la femme dont les menstrues ont servi se trouve naturellement désignée. Sa conviction, en vertu de l'axiome magique : « la partie vaut le tout », est que, par cette émanation de sa propre substance, c'est elle tout entière qui pénètre sa victime et va la posséder souverainement.

Les Annamites de Huê qui sont allés en Cochinchine ont rapporté de Saïgon la recette suivante.

Il faut se procurer un couple vivant d'une espèce de clovisse dont le mâle et la femelle s'accouplent dès qu'on les plonge dans une assiette contenant du vinaigre. De leur connexion émane un fluide (*hơi*) qui s'incorpore au vinaigre ; une goutte de ce liquide absorbée sans qu'on s'en doute rend amoureux de la personne qui l'a fait prendre. Ce philtre s'appelle *oan-ương*.

Nous avons cru comprendre que les sorciers annamites attribuaient au *oan-ương* des vertus analogues à celles des hippomanes, cœurs de tourterelles et génitoires de lièvres préconisés dans les « Secrets admirables du Grand Albert » et autres ouvrages de magie. En d'autres termes ce philtre agirait comme aphrodisiaque et serait plutôt du domaine de la pharmacopée que de celui de l'occultisme.

NOTE SUR DEUX INSCRIPTIONS DU CHAMPA.

Par George CŒDÈS,

Pensionnaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

I. — LA STÈLE III DE MĨ-SƠN.

La grande stèle de 579 *çaka*, qui se dresse encore auprès du monument E_6 de Mĩ-sơn et qui a été publiée en 1904 par M. Finot (*BEFEO*, IV, 918), porte quelques traces d'usure déterminant plusieurs lacunes qui coïncident par deux fois (st. III et XI) avec des noms de rois. Le procédé d'estampage « à la chinoise », actuellement en usage à l'Ecole, permet souvent de distinguer sur le papier certains détails qui n'apparaissent pas nettement sur la pierre, et je crois pouvoir, à l'examen d'un estampage que j'ai pris à Mĩ-sơn en mars 1912, proposer deux lectures qui comblent les lacunes en question.

Stance III. M. Finot avait lu *...rathavarmma(naḥ)*, qui est en effet très net. Le premier caractère de la ligne est sûrement *çrī*; et le troisième, celui qui précède immédiatement le *ra*, est *no* : les deux éléments de la voyelle *o* sont très distincts, et le corps même du groupe se laisse reconnaître pour un *n* à un examen attentif. Le deuxième caractère est indistinct, mais le reste du nom prouve surabondamment que c'était un *ma*, car je ne vois pas d'autre façon de compléter *Çrī...norathavarman*; et en fait, si les traits mêmes du caractère sont méconnaissables, la surface qu'il occupait sur la pierre correspond exactement à celle d'un *ma*. Ce nom de *Manorathavarman*, « le protégé de l'Amour », n'est pas isolé dans la série des noms royaux du Champa : un descendant de *Manorathavarman* qui régna au milieu du VIe siècle *çaka* porta le titre de *Kandarpadharma* qui a un sens analogue.

Stance XI. Le début de la ligne 19, laissé en blanc par M. Finot, porte les restes ou les traces de 8 caractères. Les 6 derniers sont nettement *sava*(ou *dha*) *rmmanṛpates*. Restent les deux premiers. Le premier comportait sûrement un *r* souscrit, et le caractère lui-même ne peut guère être qu'un *p* ou un *ç*. Le second est loin d'être net, mais en procédant par élimination on ne trouve que le *bh* dont les restes puissent correspondre à ceux qui se voient sur la pierre; comme d'autre part il y a entre ce caractère et le *sa* qui le suit immédiatement un espace trop petit pour avoir pu contenir un caractère, il est naturel de supposer que cet espace était occupé par le signe de la longue et que le groupe se lisait *bhā*. Nous avons ainsi le choix entre *Prabhāsadharma* (ou °*varman*,

ce qui n'a pas d'importance) et *Çrībhāsadharma*. La première lecture a l'avantage de correspondre exactement au nom du liṅga *Prabhāseçvara* dont la fondation fait l'objet même de l'inscription. Malheureusement cette lecture nous donne une *āryā* boiteuse: *°sadharmmanṛpates* formant un amphibraque et un anapeste, il est de toute nécessité que les deux premières syllabes fassent un spondée, et *Prabhā°* n'est qu'un iambe. La lecture *Çrībhā* nous donne un vers juste, et c'est elle sans doute qu'il faudra préférer.

Quoi qu'il en soit, ce titre de *Bhāsadharma* ou *Prabhāsadharma* (ou *°varman*), qui signifie « celui qui a l'éclat pour loi (ou pour protecteur) », est doublement intéressant: il justifie le pathos de la stance précédente (X) qui fait l'éloge du roi en jouant sur son nom, et il prouve que Prakāçadharma, en fondant le liṅga Prabhāseçvara, voulait honorer la mémoire de son avant-dernier prédécesseur.

II. — L'INSCRIPTION DE PHÚ-QUÍ (province de Phanrang).

D'après le Père Durand, à qui l'on doit la découverte de cette inscription nouvelle, le linteau où elle est gravée provient d'un groupe de trois édifices complètement ruinés qui s'élevaient sur une petite éminence située au centre du triangle formé par les hameaux de Ma-chu (Phú-quí), Tây-quí et Đông-quí (cf. carte de « Phanrang » au 25.000ᵉ, édition de décembre 1910). L'inscription se compose de 4 lignes en cham, très bien conservées, dont voici la transcription:

(1) di çakarāja 811 nan kāla içvaramurtti sidaḥ yāṅ po ku Çrī Parameçvaravarmmadeva santā(2)na Uroja ya cakravarttirāja di nagara campa nĕi ra pratiṣṭhā yāṅ vihāra Rājakula niy mulaṅ (3) tra ra paralap kalañ ya sāṅ nan jeṅ avista ga sāv(?) ra vuḥ urāṅ maddan lumvauv kravāv hu(4)mā ṅan samasta upakaraṇa tuy devārccaṇa panūjā devatā nĕi sadā kāla nau ||

« En çaka 811, à l'époque (marquée par) les (11) Içvaras (= Rudras) et les (8) corps (de Çiva). Sa Majesté Çrī Parameçvaravarmadeva, de la lignée d'Uroja, roi cakravartin en ce pays de Campa, élève ce vihāra Rājakula. Il orne... cette maison..., il donne des hommes, des bœufs, des buffles, des rizières, ainsi que tous les ustensiles pour le culte des dieux et le service de cette divinité: (il fait ces dons) à perpétuité. »

On connaît déjà un Parameçvaravarman, souverain de Pāṇḍuraṅga: c'est celui qui est cité dans les inscriptions rupestres de Pō Klauṅ Garai publiées par M. Finot (*BEFEO*, III, 643; IX, 205). La date de ces documents, que M. Finot avait d'abord lue 872 çaka, est en réalité 972 ç., *du moins d'après le texte sanskrit*; car les chiffres qui figurent dans la partie en langue chame sont nettement 7, 9 et 2, soit 792 ç.

Mais voici que l'inscription de Phú-quí nous donne, en chiffres et en termes figurés, la date de 811 dont la lecture est absolument certaine. Cette date

cadre d'ailleurs à merveille avec les données mêmes de l'inscription, qui tendent à faire de Parameçvaravarman un contemporain, sans doute un feudataire ou même un parent, de (Jaya) Indravarman II, roi à Đồng-dương, dont nous avons précisément une charte de cette même année 811 ç. (stèle de Bo-mưng, publiée par M. Huber, *BEFEO*, XI, 269) : Parameçvaravarman se dit en effet descendant d'Uroja, tout comme (Jaya) Indravarman II [1] ; comme celui-ci, il paraît favorable au bouddhisme puisqu'il fonde un *vihāra* ; enfin ce *vihāra* s'appelle Rājakula, titre porté par la femme du souverain de Đồng-dương [2].

Le problème posé par la mention d'un Parameçvaravarman en 811 ç. ne peut être résolu que de deux façons : ou bien le même nom a été porté par deux rois vivant à un siècle et demi d'intervalle ; ou bien les chiffres chams des inscriptions de Pō Klauṅ Garai ont raison contre le texte sanskrit, et le Parameçvaravarman de 792 ç. régnait encore en 811 ç., ce qui n'a rien d'impossible. De nouvelles découvertes viendront peut-être trancher la question d'ici peu.

---

(1) Finot, *Première stèle de Đồng-dương*, BEFEO, IV, 96 et 98.
(2) Ibid., 111.

INVENTAIRE DES INSCRIPTIONS

PĀLIES, SANSKRITES, MŌN ET PYŪ DE BIRMANIE.

Par CHARLES DUROISELLE,

Conservateur de la Bernard Free Library, Rangoon.

INTRODUCTION.

Il y a maintenant vingt-six ans (depuis 1886) que la recherche systématique des inscriptions de Birmanie a été commencée par le Dr Forchhammer, à cette époque archéologue du Gouvernement et professeur de pāli au Rangoon College. Il en prit 221 estampages (1) et un assez grand nombre de photographies. La plupart de ces estampages sont maintenant dans un état lamentable qui en rend la lecture à peu près impossible, et les quelques photographies de stèles qui nous restent ne valent guère mieux, les lettres étant souvent effacées et illisibles (2). Depuis, sous la direction de M. Taw Sein Ko, plusieurs milliers d'inscriptions ont été découvertes, déchiffrées, transcrites en caractères birmans modernes et publiées en quatre gros volumes, dont deux sont consacrés aux inscriptions réunies à Arakan par le roi Bodawpaya (3). En 1905, 739 nouvelles inscriptions furent trouvées à Amarapura, près de Mandalay (4); de ce nombre, 271 sont

---

(1) Ces 221 inscriptions ont été déchiffrées, transcrites en caractères modernes et éditées sous le titre : *Inscriptions of Pagan, Pinya and Ava, deciphered from the ink impressions found among the papers of the late* Dr E. FORCHHAMMER, *Government Archæologist, Burma*; Government printing Press, Rangoon, 1892.

(2) Nous avons retrouvé, le général de Beylié et moi, en 1906, à notre retour de Pagan, douze ou quinze clichés de ces photographies chez un photographe de Rangoon; deux exemplaires en furent pris, dont un fut envoyé à l'Ecole française d'Extrême-Orient, et l'autre me fut remis.

(3) *Inscriptions copied from the stones collected by King Bodawpaya and placed near the Arakan Pagoda*, Mandalay, 2 vol., 1897; et *Inscriptions collected in Upper Burma*, 2 vol., 1900-1903.

(4) Une solide construction en bois vient d'être achevée, où les stèles seront désormais à l'abri des intempéries et surtout du vandalisme des « contractors », qui ne se feraient guère scrupule de les briser pour réparer les routes à peu de frais.

indéchiffrables; les autres, au nombre de 468, ont été transcrites et sont maintenant sous presse. Elles avaient été rassemblées à Amarapura sur l'ordre de Bodawpaya, et il est probable qu'une comparaison entre ce volume et les deux contenant les stèles copiées par ce roi, nous fera retrouver quelques-unes au moins des inscriptions originales.

De ces six volumes d'inscriptions, le premier seulement, celui de Forchhammer, a été traduit en anglais (1): voilà tout ce qui a été fait de cette grande masse de documents (2), dont beaucoup, il est vrai, ne relatent guère que la consécration de terres et d'esclaves à certaines pagodes ou à certains monastères, mais dont beaucoup aussi sont d'une importance capitale pour l'élucidation de certains points de l'histoire et de la philologie birmanes. Des inscriptions relevées dans l'inventaire qui suit, quelques-unes se trouvent dans le volume de Forchhammer, et ont déjà, par conséquent, été traduites; mais le plus grand nombre proviennent des autres volumes, et attendent encore une interprétation. Il est à remarquer que les inscriptions rassemblées par le roi Bodawpaya dans la pagode d'Arakan ne sont que des copies d'inscriptions originales en caractères modernes, et il est douteux que ces copies aient toujours été bien faites; elles ont servi néanmoins aux savants birmans qui ont compilé le *Hman Nan Rājāvaṅ daw krī*, l'histoire de Birmanie devenue maintenant classique.

Aucune inscription composée entièrement en sanskrit n'a encore été découverte (3), si l'on excepte cependant les quelques lignes gravées sur de petites briques votives, et contenant presque toujours la fameuse formule bouddhique *Ye dharmā hetuprabhavā*..., et une inscription en caractères très archaïques, récemment découverte à Hmawza, près de Prome, que M. Venkayya, épigraphiste du Gouvernement des Indes, croit devoir dater du Ve siècle A. D. environ (4). Sous la rubrique « Inscriptions sanskrites » de cet inventaire ne sont donc relevées que les quelques lignes rédigées en cette langue, qui se trouvent soit au commencement soit à la fin de certaines inscriptions. Le pāli étant devenu, depuis la fin du XIe siècle, la seule langue sacrée en Birmanie,

---

(1) *Inscriptions of Pagan, Pinya and Ava; translation with notes*, par Maung Tun Nyein; Government printing Press, Rangoon, 1899. Les notes, souvent utiles, sont malheureusement fort peu nombreuses et rarement telles que l'orientaliste et l'historien les eussent souhaitées; la traduction de beaucoup de passages laisse aussi à désirer, et même celle de certaines inscriptions devrait être refaite entièrement.

(2) A l'exception cependant de *A Preliminary Study of the Pô:ü:daung Inscription of S'inbyuyin, 1774 A. D.*, par Taw Sein Ko, *Indian Antiquary*, 1893; et *Some Remarks on the Kalyāṇī Inscriptions*, par le même, *Ind. Antiq.*, 1894.

(3) Cf. *Notes sur la géographie apocryphe de la Birmanie*, BEFEO, V, 1905, 147, n. 1.

(4) Une note sur cette inscription et sur une autre inscription en pali, trouvée au même endroit et déchiffrée par M. L. Finot (*Un nouveau document sur le bouddhisme birman*, *Journ. As.*, juill.-août 1912, 121-136), qui l'attribue au VIe siècle de notre ère, a été envoyée à l'*Epigraphia Indica*, et va paraître sous peu.

j'ai cru qu'il serait utile d'attirer l'attention sur ces quelques lignes de sanskrit, difficiles du reste à retrouver parmi ces gros volumes de birman et de pāli.

M. C. O. Blagden, comme on le sait, travaille au déchiffrement des inscriptions môn et pyū; il est à espérer que nous aurons bientôt le résultat de ses travaux.

Quant aux inscriptions pālies, je me suis chargé de les traduire et de les annoter, et elles paraîtront de temps en temps, avec des photographies des stèles mêmes ou des estampages, dans les pages de l'*Epigraphia Indica.* Je n'ai pas compris dans l'inventaire les inscriptions qui n'ont qu'une ou deux lignes de pāli, généralement au commencement, et dont tout le reste est en birman; mais tous ces fragments (et ils sont assez nombreux), pourraient former utilement le sujet d'une note spéciale. Ne sont donc mentionnées que les inscriptions purement pālies, et celles qui contiennent au moins quatre lignes de pāli; l'attention est attirée sur ces dernières dans les notes. On verra que les inscriptions tout en pāli sont fort peu nombreuses. Celles qui se trouvent dans le volume des inscriptions trouvées à Amarapura formeront un inventaire supplémentaire quand ce volume aura paru (1).

Les inscriptions sanskrites, aussi fort peu nombreuses, sont écrites dans le même alphabet que les inscriptions pālies et birmanes, avec quelques caractères supplémentaires correspondant aux lettres sanskrites ne se trouvant ni en pāli ni en birman.

On remarquera que je n'ai pas donné les dimensions des stèles: les volumes publiés ne les indiquent pas, et il m'eût été impossible de les prendre avant d'écrire cet inventaire, sans en retarder la publication de plusieurs années. J'ai cru préférable d'arranger et de numéroter ces stèles par ordre d'ancienneté.

Les dates données dans la sixième colonne sont toujours exprimées en ère *çaka.*

ABRÉVIATIONS.

Arakan.	Stèles copiées et placées dans la pagode d'Arakan par Bodawpaya, il y a environ un siècle.
B., I.	*Inscriptions copied from the stones collected by King Bodawpaya*, vol. I.
B., II.	*Ibid.*, vol. II.
J. R. A. S.	*Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland.*
P.	*Inscriptions of Pagan, Pinya and Ava.... found among the papers of Dr Forchhammer.*
T. N.	Maung Tun Nyein. *Inscriptions of Pagan, Pinya and Ava; translation and notes.*
U. B., I.	*Inscriptions collected in Upper Burma*, vol. I.
U. B., II.	*Ibid.*, vol. II.

---

(1) Probablement dans le premier trimestre de 1913.

I. — INSCRIPTIONS PÂLIES.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
1		Inlé-ywä	Choué Inteigne	Arakan	401	B., II, 939.
2	Kyauksê	Myitthä	Choué Sawlu ([1])	*in situ*	413	U. B., II, 249.
3	Myingyan	Pagan	Myazedi ([2])	Musée de Pagan	446	P., 207. Cf. T. N., 97; Blagden, *The Talaing Inscription of the Myazedi Pagoda at Pagan*, J. R. A. S., oct. 1909, p. 1022; Taw Sein Ko, *The early use of the Buddhist Era in Burma*, Journ. Burma Research Soc., juin 1911, p. 3.
3ª	»	»	» ([3])	*in situ*		
4	Myingyan	»	Choué Gû Gyi	»	503	P., 162. Cf. T. N., 76.
5	Thayet	Myédè	Pagode Myédè Savatthi	Arakan	518	B., II, 641.
6	Myingyan	Pagan	Pagode Saw-minhla	»	546	B., II., 839.

([1]) Les six premières lignes sont en pâli.
([2]) Côté nord de l'inscription en quatre langues : pâli, birman, môn et pyû.
([3]) La même que le nº 3 ; le pilier cependant est un peu plus petit.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
7	Myingyan	Pagan	Dans une cave à côté de la Porte de Saraba [1]	*in situ*	549	U. B., II, 190.
8	»	»	Lokanandā	»	592	P., 215. Cf. T. N., 99.
9	»	»	Mok Gū p'aya	Musée de Pagan	598	U. B., I, 198.
10	»	»	Un mille au Sud du Choué Zigon	»	598	P., 99. Cf. T. N., 52.
11	»	»	Au Sud-Ouest du monastère de Mahāthaman	*in situ*	599	P., 101. Cf. T. N., 52.
12	»	»	Près de la pagode Thamathī	»	621	P., 293. Cf. T. N., 135.
13	Mandalay	Amarapura	Choué Kyet Yet Puhto	Arakan	688	B., I, 23.
14	Myingyan	Pagan	Monastère Gnā Zī Chin Mèdaw [2]	*in situ*	704	P., 289. Cf. T. N., 133.
15	Sagain	Pinya	Monastère Ummādandī [3]	Arakan	723	B., I, 365.
16	Myingyan	Pagan	Pagode Tayokpyé [4]	*in situ*	731	U. B., I, 346.

(1) L'inscription pālie, assez longue, est suivie de sa traduction birmane.
(2) Les 4 dernières lignes sont en pāli.
(3) Le commencement, 5 lignes, est en pāli.
(4) Tracée à l'encre sur un mur intérieur.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
17	Pakhokhu	Pakhangyi	Pakhan Myauk Gunī [1]	Arakan	771	B., II, 575.
18	Kyauksé	Tabhet-swê	Pagode Pyī Neibban [2]	»	784	B., II, 883.
19	Sagain	Amyin	A l'Est du monastère de Choué Kyaung [3]	»	790	B., I, 496.
20	»	Pinya	Pagode de Thabbaññu [4]	»	850	B., I, 387.
21	Myingyan	Pagan	Dans la sīmā [5]	*in situ*	1046	U. B., I, 366.
22	Hanthawadi	Myan-aung	Pagode de Choué Bhôn Thā [6]	? [7]	1116	B., II, 948.
23	Myingyan	Pinya	Pagode Pinya Choué Zigôn [8]	*in situ*	[9] 1125-38	P., 328. Cf. T. N., 150.

(1) Le commencement seulement en pali.

(2) Ibid.

(3) Le commencement en pali suivi du *nissaya* birman.

(4) Ibid.

(5) Tracée à l'encre sur un mur intérieur.

(6) Le commencement est en birman ; viennent ensuite 21 lignes de pali.

(7) La situation actuelle n'est pas indiquée, mais comme cette inscription est transcrite dans le 2e volume des inscriptions de Bodawpaya, elle devrait se trouver dans la pagode d'Arakan ; il semble qu'elle n'y soit plus.

(8) Les quatre premières lignes en pali.

(9) L'inscription ne porte pas de date, mais elle fut gravée par Sinbyuchin d'Ava, qui régna environ 12 ans et demi, de 1125 à 1138.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
24	Shwebo	Shwebo	Pagode Neibban Seik U [1]	*in situ*	1126	U. B., I, 502
25	»	»	» [2]	Arakan	1126	B., I, 103.
26	»	»	Pagode Bhôn-zantulut [3]	*in situ*	1127	U. B., I, 521.
27	Myingyan	Pagan	Pagan Choué Zigôn	»	1130	P., 37. Cf. T. N., 13.
28	»	»	Choué Gû Gyi	»	1132	U. B., I, 245.
29	Sagain	Sagain	Pagode Puññazedi	»	1135	U. B., I, 133.
30	»	Ava	Choué Myin Miphaya	Arakan	1135	B., I, 344.
31	Myingyan	Pagan	Monastère Taung Myit Kyin	Musée de Pagan	1135	U. B., II, 223.
32	»	»	Le monastère en briques d'Ānandā (Ānandā Kyaung-taïk) [4]	*in situ*	1137	U. B., I, 378.
33	»	»	Sûlamaṇi [5]	»	1140	U. B., I, 247.

(1) Les premières lignes en pâli.
(2) Même que la précédente ; mais c'est la copie faite par Bodawpaya.
(3) Les 5 premières lignes en pâli.
(4) Tracée à l'encre sur un mur intérieur.
(5) Ibid. ; pali et birman mêlés.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
34	Sagain	Sagain	Pagode Thupayôn (1)	*in situ*	1143	U. B., I, 137.
35	»	»	Pagode Maha Bhôn Thâ (2)	»	1146	U. B., I, 138.
36	Myingyan	Nwâ-Htogyi	Pagode Lek-Wâ-Ywa (3)	»	1186	U. B., 178.
37	Sagain	Pinya	Pagode Taungdaw, à 2 milles au Sud de Pinya (4)	»	1187	P., 334. T. N., 153.
38	»	Ava	A 100 m. environ de la pagode Sakyasiha (5)	»	1192	P., 393. Cf. T. N., 174.
39	»	Sagain	Châ Tchoung Taw-Ya (6)	»	1213	U. B., II, 98.
40	Pakhokhu	Yezagyô	Ancienne cité de Yezagyô (7)	»	1214	U. B., II, 162.
41	»	»	» (8)	»	1226	U. B., II, 170.

(1) Cette inscription a 20 lignes contenant des passages tirés de plusieurs livres du *Tripitaka* et autres.
(2) Les 7 dernières lignes en pali.
(3) Les 11 premières lignes en pali.
(4) Les 9 premières lignes en pali.
(5) Les 4 premières lignes en pali.
(6) Les 9 premières lignes en pali.
(7) Les 17 premières lignes en pali.
(8) Les 11 premières lignes en sanskrit et pali mêlés.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
42	India	Bodhgaya	Mahābodhi	*in situ* ?	1236	U. B., I, 280.
43	Mandalay	Mandalay	Dans le cimetière royal (1)	*in situ*	1245	U. B., II, 19.
44	Tenasserim	Maulmein	Monastère Ratana-Bhôn-myiṇ (2)	»	1250	U. B., II, 262.
45	Mandalay	Madaya	A l'Est de Madaya (3)	»	1250	U. B., I, 493.
46	»	»	Dans la sīmā (4)	»	1259	U. B., I, 499.
47	Thayet	Myedè	Village de Sāvatthi	Arakan	..98 (5)	B., II, 640.
48	Myingyan	Pagan	A l'Est de Taungbhī	*in situ*	? (6)	U. B., I, 264.
49	»	»	»	»	?	U. B., I, 265.
50	»	»	»	»	?	U. B., I, 266.
51	»	»	»	»	?	U. B., I, 267.

(1) Les 6 premières lignes contiennent des passages extraits des commentaires pālis.
(2) Les 13 premières lignes en pāli.
(3) Cette inscription a 34 lignes, dont les 8 premières sont en birman et le reste en pāli.
(4) Les 4 dernières lignes en pāli.
(5) Cette date est certainement une erreur du lapicide qui a copié la stèle originale ; probablement les deux premiers chiffres ont été omis.
(6) Cette inscription et les quatre suivantes ne sont pas datées ; chacune ne contient que 7 lignes, et chaque ligne une moyenne de 8 syllabes ; elles sont inscrites sur des tablettes votives

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
52	Myingyan	Pagan	A l'Est de Taungbhī	*in situ*	?	U. B., I, 268.
53	»	»	Temple Sūḷamaṇi (1)	»	?	U. B., I, 406.
54	»	»	» (2)	»	?	U. B., I, 409.
55	»	»	» (3)	»	?	U. B., I, 399.
56	»	»	Temple Nagā Yôn (4)	»	?	U. B., I, 394.
57	»	»	» (5)	»	?	U. B., I, 395.
58	»	»	Temple Sūḷamaṇi (6)	»	?	U. B., I, 400.
59	Shwebo	Shwebo	Dans l'enceinte de la ville (7)	»	?	U. B., I, 534.
60	Pegou	Pegou	Zaing-ganaing (8)	»	1476	

(1) Tracée à l'encre sur un mur intérieur ; elle ne comprend que 3 lignes, dont les deux premières sont en pāli ; la troisième est en birman très archaïque.

(2) Tracée aussi à l'encre ; 7 lignes, dont les 5 premières en sanskrit et pāli mêlés, la 6e en birman ; la 7e est illisible.

(3) Tracée à l'encre ; elle est de 6 lignes en pāli très corrompu.

(4) Tracée à l'encre sur un mur intérieur ; elle consiste en 5 lignes de pāli ; la première contient ces mots : *Munino Parinibbānā vassānaṁ parimāṇato dvisahassavassagate tepaññā..... kadhike.*

(5) Tracée à l'encre ; elle donne la même date après le Parinirvāṇa que la précédente, avec les mêmes mots effacés après *tepaññā.*

(6) Tracée à l'encre sur un mur intérieur ; elle est de 8 lignes en sanskrit et pāli mêlés.

(7) Les 13 premières lignes contiennent 11 gāthā pālies.

(8) Cf. Inscriptions môn, n° 17 et note.

II. — INSCRIPTIONS SANSKRITES.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
1	Myingyan	Pagan	Choué Gû Gyî (1)	*in situ*	503	P., 164.
2	Sagain	Sagain	Monastère Saw-Ummā (2)	»	743	U. B., I, 63.
3	»	»	Pagode Myapat'ô (3)	»	805	U. B., I, 93.
4	Shwebo	Shwebo	Pagode Neibban Seik (4)	»	1126	U. B., I, 502.
5	India	Bodhgayā	Mahābodhi (5)	»	1183	U. B., I, 272.
6	Myingyan	Pagan	Temple Sūḷamaṇi (6).	»	?	U. B., I, 400.

(1) Les trois dernières lignes sont en sanskrit. (Cf. Inscriptions palies, nº 4).
(2) Les deux premières lignes.
(3) Première moitié de la 1re ligne.
(4) Le commencement de la 1re ligne.
(5) Le commencement contient une courte invocation au Buddha ; tout le reste est sanskrit-birman, en forme de *nissaya*. Cf. Inscriptions palies, nº 42.
(6) Cf. Inscriptions palies, nº 58 et note ; sanskrit et pali mêlés, avec trois mots de birman dans la 4e ligne.

III. — INSCRIPTIONS MÔN.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
1	Myingyan	Pagan	Myazedī [1]	Musée de Pagan	446	P., 205. Cf. T. N., 98; Blagden, *The Talaing Inscription of the Myazedi Pagoda at Pagan*, J. R. A. S., oct. 1909, p. 1017. ; le même, *A further Note on the Inscriptions of the Myazedi Pagoda, Pagan, and other Inscriptions throwing light on them*, J. R. A. S., juill. 1910, p. 797.
2	»	»	»	*in situ*	446	P., 209. Cf. T. N., 98 et Blagden, *loc. cit.*
3	»	»	Près de la porte de Saraba	Musée de Pagan	?	P., 129.
4	»	»	» [3]	»	?	P., 135.

[1] Face sud du pilier de Myazedī ; les trois autres faces contiennent la même inscription en pāli, mōn et pyū. Cf. Inscr. pālies, n° 3 et note.

[2] Ceci n'est qu'une autre édition du pilier de Myazedī ; cf. Inscr. pālies, n° 3 a et note.

[3] Gravée sur les 4 faces d'un pilier de pierre ; mōn et birman en forme de *nissaya*. Il en est de même des inscriptions suivantes, du n° 5 ou n° 13.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
5	Myingyan	Pagan	Près de la porte de Saraba	Musée de Pagan	?	P., 136.
6	»	»	»	»	?	
7	»	»	»	»	?	
8	»	»	»	»	?	
9	»	»	»	»	?	
10	»	»	»	»	?	
11	»	»	»	»	?	
12	»	»	À l'entrée Est du Choué		?	
			Zigôn, côté Sud	*in situ*	?	P., 1-4. Cf. Blagden, *A further Note*...
13	»	»	À l'entrée Est du Choué Zigôn, côté Nord	»	?	P., 5-8. Cf. Blagden, *ibid.*
14	Hanthawadi	Rangoon	Près de l'entrée Est du Choué Dagôn, sur l'ancienne plateforme (1)	»	1485	Cf. Forchhammer, *Choué Dagôn Pagoda* (il a traduit le pâli seulement, qui est le même que le môn).

(1) Ces trois stèles furent découvertes par Forchhammer en 1888.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
15	Prome	Prome	Pagode Choué S'andaw (1)	*in situ*	?	Cf. Taw Sein Ko, *Report of the Superintendent Archæological Survey, Burma, 1911*, p. 20.
16	»	»	»	»	?	Cf. Ibid., *ibid.* (2)
17	Pegou	Pegou	Zaing-ganaing	» (3)	1476	Texte et traduction: Taw Sein Ko, *The Kalyāṇī Inscriptions erected by King Dhammaceti at Pegu in 1476 A. D.*; Rangoon, 1892. —Le même : *Some remarks on the Kalyāṇī Inscriptions, Ind. Antiq.*, 1894.

(1) Cette inscription et la suivante se trouvent près de l'entrée de la pagode, au bord du chemin.

(2) La transcription des nos 1-16 n'a pas été publiée. Pour les inscriptions de Saraba, j'ai simplement copié le *Catalogue of Exhibits in the Pagan and Mandalay Museums*, p. 2 ; je n'ai aucun renseignement sur ces stèles.

(3) Cette inscription est gravée sur dix stèles, dont les trois premières sont en pali et les sept autres en mon ; M. Taw Sein Ko a traduit le pali ; le texte mon est maintenant entre les mains de M. Blagden.

IV. — INSCRIPTIONS PYŪ.

Numéro d'inventaire	District	Lieu d'origine	Pagode, temple, etc.	Situation actuelle	Date	Bibliographie
1	Myingyan	Pagan	Myazedī	Musée de Pagan	446	P., 206. Cf. Taw Sein Ko, *Report of the Superintendent, Archæological Survey, Burma, 1910*, p. 17.
2	»	»	» (1)	*in situ*	»	Cf. Taw Sein Ko, *ibid., 1911*, p. 20.
3	Prome	Hmawza	P'aya Gyī (2)	Hmawza (3)	?	Cf. Taw Sein Ko, *ibid., 1912*, p. 11.
4	»	»	»	» (3)	?	Cf. Ibid., *ib.*, p. 11.
5	Sagain	Amarapura	Amarapura (4)	Amarapura (5)	?	Cf. Ibid., *ib.*, p. 12. (Une note sur ces trois dernières inscriptions va paraître très prochainement dans l'*Epigraphia Indica*).

(1) Même que le n° 1; cf. Inscr. pālies, notes aux nos 3 et 3a. Les nos 1 et 2 ne sont pas donnés en transcription dans le volume.

(2) Cette inscription et la suivante se trouvent sur deux urnes funéraires découvertes à environ 70 mètres au Sud de la papode P'aya Gyi.

(3) Dans un hangar érigé à Hmawza, où sont rassemblés les objets et stèles que l'on ne peut garder *in situ*.

(4) Sur un fragment de pierre trouvé à Amarapura parmi les inscriptions rassemblées là par ordre de Bodawpaya; la translittération de ces inscriptions est sous presse; ne pas confondre avec les inscriptions de la pagode d'Arakan, qui ne sont que des copies de stèles originales faites par ordre du même roi.

(5) Sous le hangar construit pour protéger ces stèles.

TABLE.

	Pages
INTRODUCTION	19
I. — INSCRIPTIONS PĀLIES	22
II. — INSCRIPTIONS SANSKRITES	29
III. — INSCRIPTIONS MÔN	30
IV. — INSCRIPTIONS PYŪ	33

BIBLIOGRAPHIE.

I. — INDOCHINE.

R. Bienvenue. — *Régime de la Propriété Foncière en Annam.* — Rennes, Simon, 1911; in-8°, 170 p.

Dans cette thèse fort distinguée, M. Bienvenue étudie tour à tour, à la lumière du Code, des ordonnances royales et des actes de l'autorité française, la propriété annamite, la propriété française et la propriété étrangère dans l'Annam proprement dit. La question des droits de propriété des Chinois établis en Annam, traitée sommairement à la fin du mémoire, est peut-être la seule qu'il n'ait point suffisamment élucidée et où il s'en soit tenu à des généralités un peu vagues : pour le reste, c'est un plaisir que de suivre les judicieuses et pénétrantes analyses qu'il a consacrées à des questions dont quelques-unes ne laissent point d'être fort embrouillées. Même sur les points où l'on ne saurait tomber tout à fait d'accord avec lui, on ne peut que rendre justice à la sûreté de sa documentation et à la force de ses arguments. Les thèses de cette qualité sur l'Indochine sont en vérité fort rares.

M. B. n'a point doublé son étude des textes d'une enquête sociologique destinée à déterminer les réalités que ces textes recouvrent. Peut-être a-t-il estimé que, dans un travail d'un caractère exclusivement juridique, une pareille enquête n'était point nécessaire : et il aurait raison, si le Code de Gia-long était une expression aussi adéquate du droit annamite que le Code Napoléon, par exemple, du droit français. Mais, nous avons déjà eu plus d'une fois l'occasion de le dire [1], ce code d'origine étrangère, importé brusquement de Chine en Annam, sans transitions et sans modifications, par la volonté d'un souverain trop pressé d'affirmer, en promulguant un code nouveau, l'avénement d'une dynastie nouvelle, ne représente que fort imparfaitement les conceptions juridiques auxquelles les Annamites étaient parvenus, après plusieurs siècles de vie nationale et d'évolution indépendante. Nombre de dispositions qu'il édicte, nombre de distinctions qu'il trace, ne correspondent à aucune réalité et sont restées, dès le début, lettre morte. De là une double conséquence. Les juges

---

[1] Cf. BEFEO. VIII (1908), 248-249.

annamites, conscients de son désaccord fréquent avec quelques-unes des pratiques les mieux établies, n'ont jamais attribué à ses prescriptions le caractère absolument impératif que les juges français donnent aux prescriptions du nôtre. Et d'autre part, sur tous les points où il était en opposition flagrante avec le droit coutumier, il ne l'a point abrogé et ne s'est point violemment substitué à lui : c'est ainsi que la condition juridique et sociale de la femme et les règles qui président aux partages n'ont que peu de rapports, dans la pratique, avec ce que les prescriptions du Code permettraient d'attendre. Et c'est pourquoi une étude de droit annamite ne peut guère être limitée au dépouillement des textes juridiques, sans risquer de porter plus d'une fois sur des abstractions vides de tout contenu. Peut-être M. B. n'a-t-il pas toujours évité ce péril : et à propos de certaines institutions dont il définit le caractère, comme le *tuyệt-tự* et le *dưỡng-lão*, on aimerait à savoir quel usage en est fait dans la société annamite et quelle extension elles y ont prise. Mais il faut reconnaître que pour déterminer les diverses formes de la propriété, M. B. a dû recourir plus souvent aux ordonnances royales qu'au Code lui-même, et que la question à laquelle il a consacré sa thèse se prêtait mieux que d'autres à l'application de la méthode un peu étroite de la discussion purement juridique.

Sur le fond même, je n'ai que peu d'observations à faire. Cependant je n'ai point été convaincu par les critiques que M. B. dirige, dans un chapitre sur « certaines formes de la propriété privée (annamite) », contre la thèse de Philastre relative à l'inaliénabilité des biens de *hương-hỏa*. D'après Philastre, ces biens peuvent être aliénés, sans provoquer de sanctions pénales, du consentement unanime de tous les intéressés, c'est-à-dire de tous les participants au culte à l'entretien duquel la fondation était destinée. Que la transaction soit immorale et contraire à la loi religieuse, cela n'implique point qu'elle soit, au regard de la loi civile, frappée de nullité. Il ne faut point oublier que la loi annamite ne s'immisce dans les affaires de la famille que sur la plainte formelle d'un intéressé : et cette intervention est hors de question, si précisément tous les intéressés sont par hypothèse d'accord pour aliéner les biens cultuels dont ils ont la propriété indivise. Il suffit de se rappeler ce principe fondamental de la législation annamite pour s'apercevoir que le débat soulevé par M. B. est une simple querelle de mots.

Dans son chapitre sur la propriété publique, M. B. n'a point parlé de la législation appliquée en Indochine aux monuments classés comme historiques : c'est une question dont il ne s'étonnera point que je lui révèle l'existence ou du moins que je lui signale l'intérêt.

Mais ce sont là des points de détail. Sur un problème plus essentiel, je regrette de n'être point d'accord avec M. B. Il estime en effet, et tient pour absolument certain, que le souverain annamite possède un droit de domaine éminent sur tous les biens immeubles de ses sujets et que les occupants sont à son égard de simples tenanciers. Et je n'ignore point que cette thèse a pour elle non seulement la plupart des auteurs, mais la jurisprudence même de nos

tribunaux (¹). Pourtant les arguments de M. B., les plus complets et les plus topiques qu'on ait encore produits en sa faveur (p. 11-18), ne m'ont point convaincu.

M. B. invoque d'abord une ordonnance royale de 1831 (²), fixant les conditions dans lesquelles les terrains incultes ou abandonnés peuvent être concédés à des particuliers. Deux cas sont à distinguer. Si ces biens n'ont pas eu antérieurement de propriétaire, ils sont donnés « à celui qui les cultivera le premier » : il lui est accordé un délai de six ans pour les mettre en valeur. En d'autres termes, c'est l'occupation d'une terre et sa mise en culture qui, en pareil cas, créent le droit de propriété : l'autorité publique n'intervient, au bout d'un temps déterminé, que pour constater la prise de possession effective et pour la légitimer par une inscription au registre foncier. S'il s'agit au contraire de terres autrefois cultivées par un particulier, M. B. reconnaît lui-même dans un autre passage (p. 41) que « le législateur tient à prendre toutes les précautions désirables pour protéger la stabilité de la propriété privée » : une sommation est adressée à l'ancien propriétaire et un délai de trois ans lui est accordé, pour lui permettre d'affirmer de nouveau, par la mise en culture des terres qu'il avait abandonnées, son droit de propriété sur elles. C'est seulement à l'expiration de ce délai que l'abandon fait par le propriétaire des terres qui lui appartenaient est reconnu comme définitif, et qu'elles peuvent être concédées au pétitionnaire (³). Mais là encore, en prononçant la déchéance de l'ancien propriétaire, l'autorité publique se borne à constater officiellement l'abandon qu'il a fait lui-même de ses biens. Ainsi donc, soit qu'il crée un titre de propriété, soit qu'il l'abroge, l'Etat ne fait que sanctionner un acte, — prise de possession ou renonciation —, émanant de la libre volonté des particuliers, sans qu'on soit obligé de recourir, pour expliquer une procédure aussi simple, à l'hypothèse d'un droit de domaine éminent du Souverain.

(¹) « Attendu, — dit un arrêt de la Cour d'appel de l'Indochine, du 1ᵉʳ mai 1908, — que le droit de propriété en Annam n'a nullement le caractère plein et total que lui a conféré le Code civil, la propriété individuelle n'étant qu'une délégation de la grande famille nationale, c'est-à-dire de l'Etat, qui, seul, possède le *dominium plenum*... »

(²) 12ᵉ année de Minh-mạng. C'est par erreur que M. R. Deloustal (*Recueil des principales ordonnances royales*..., Hanoi, 1903, p. 70, nº 72bis) l'a datée de la 11ᵉ année (1830). De plus le texte traduit par M. Deloustal et emprunté au *Tân-san hình-bộ tắc-lệ* 新刋刑部則例 de Nguyễn-khắc-Vĩ 阮克煒 (Hanoi, 1900, p. 26 a-26 b), était incomplet. M. B. a donné, p. 40-41, une traduction du texte complet de cette ordonnance, emprunté sans doute au *Khâm-định Đại-nam hội-điển sự-lệ* 欽定大南會典事例 (XL, 1 b-2 a). Ce souci de remonter aux sources nous fait regretter d'autant plus qu'il ne les ait jamais mentionnées.

(³) Encore cette conclusion n'est-elle point explicitement formulée dans l'ordonnance ; mais nous accordons qu'elle paraît bien s'en dégager.

M. B. fait grand état aussi d'une ordonnance de 1802 [1], prescrivant que « toutes les rizières ou terres cultivées, non inscrites ni imposées,... seront données au premier qui offrira d'en payer l'impôt » : toutefois elles seront laissées à leur détenteur, si personne ne s'offre à payer l'impôt à sa place. Cette ordonnance est à rapprocher de l'article 84 du Code [2], beaucoup plus rigoureux, aux termes duquel les terres soustraites frauduleusement à l'inscription sur les rôles et au paiement de l'impôt, seront dans tous les cas confisquées, sans préjudice des lourdes amendes dont les délinquants seront frappés et des peines corporelles qui leur seront infligées. Des ordonnances postérieures, de 1834 et 1848, ont encore atténué la sévérité de l'ordonnance de Gia-long. Mais, à quelque étape de son évolution qu'on l'envisage, la sévérité montrée par l'Etat envers le détenteur de terres non inscrites se justifie parfaitement et ne prend nullement le caractère d'une « éviction d'un tenancier » par le véritable propriétaire, mécontent de sa gestion (p. 14). Celui qui a mis des terres en culture sans les faire inscrire au rôle foncier, a négligé d'accomplir la formalité de simple enregistrement qui constitue la déclaration de propriété et en crée juridiquement le titre : ce titre de propriété est donc, au regard de l'Etat, inexistant, et les terres non inscrites sont considérées comme des terres vacantes qu'il est loisible à toute personne de s'approprier, à condition de les enregistrer dans la forme prescrite. D'autre part, en soustrayant ces terres à l'inscription, leur détenteur a frustré le fisc des impôts qu'il aurait dû lui verser : l'intention frauduleuse ne fait pas doute, et l'Etat serait en droit de le frapper d'une amende égale aux sommes dont il a été frustré. L'ordonnance de 1802, plus indulgente que le Code chinois, ne va même pas jusque-là : elle passe en quelque sorte l'éponge sur le passé, considère la question de la propriété de ces terres comme posée à nouveau, et se borne à frapper leur détenteur d'une demi-disqualification : elle ne lui en reconnaîtra la propriété que s'il ne se présente point de compétiteur. Ajoutons que le code des Lê ne contient point de disposition autorisant la confiscation des terres non inscrites.

M. B. invoque encore, en faveur de sa thèse, une décision du Ministère des Finances de 1853 (p. 16-17), qui limite, dans certains cas, le droit des propriétaires fonciers à la libre perception de leurs revenus ; elle prescrit que, dans les années de disette, où l'Etat accorde une réduction des impôts, le montant des redevances payées par les locataires aux propriétaires devra être diminué proportionnellement. C'est là sans doute un cas d'« interventionnisme » de l'Etat, dont nos législations offrent peu d'exemple. Mais le droit que s'arroge

---

[1] M. B. la date (p. 12, 13, 49) de la 9e année de Gia-long (1810) : mais la date (1802) que lui attribue M. Deloustal (p. 68 ; n° 68), est bien celle qu'elle porte dans le recueil de Nguyễn-khắc-Vi.

[2] Et non l'art. 74, comme écrit M. B., p. 48. Cf. *Code annamite*, trad. Philastre, I, 395.

ainsi l'Etat de limiter le loyer de la terre est du même ordre que celui que presque toutes les législations lui reconnaissent, de limiter le loyer de l'argent: les auteurs de la décision de 1853 le disent expressément, et assimilent à l'usure la perception de redevances exagérées sur la location de la terre. On ne peut pas plus conclure de cette décision à un droit éminent de domaine du Souverain sur les terres de son royaume, qu'on ne peut conclure des lois sur l'usure à un droit éminent de propriété du Souverain sur la fortune mobilière de ses sujets.

Enfin la procédure suivie en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, paraît encore, aux yeux de M. B. (p. 15-16), confirmer la thèse de la propriété éminente de l'Etat. Assurément les Annamites n'ont point de jurys d'expropriation, et le soin de déterminer le montant de l'indemnité due aux propriétaires dépossédés est laissé entièrement à l'administration elle-même; les particuliers lésés n'ont point les moyens de faire valoir leurs droits dans toute leur étendue, et il est fort possible que l'indemnité payée ne soit pas toujours proportionnée à la perte subie. Mais les procédés arbitraires qu'on peut parfois reprocher en pareil cas à l'administration annamite, sont-ils vraiment justifiés par un principe de droit public, et font-ils vraiment « ressortir avec une complète évidence le pouvoir discrétionnaire du Souverain et son droit de propriété » ? Il n'en serait ainsi que si l'Etat se bornait à reprendre possession du terrain, comme l'affirme M. B., « sans que l'occupant évincé puisse prétendre, en principe, à une indemnité ». Or sur ce point M. B., d'ordinaire si bien informé, s'est laissé entraîner un peu loin par sa thèse et s'est mis en contradiction avec un texte formel: une ordonnance de Minh-mạng de 1827 [1] dit expressément qu'« on paiera aux propriétaires, sur les fonds publics, une indemnité égale à la valeur des terrains expropriés ». Une juste indemnité est donc due aux propriétaires expropriés, et dès lors il n'y a plus entre la doctrine annamite de l'expropriation et la nôtre aucune différence essentielle.

J'entends bien que le droit de domaine éminent du Souverain n'est, aux yeux de M. B., qu'une fiction juridique, et que la propriété privée n'en présente pas moins, en pays annamite, « une stabilité très suffisante, assurant au tenancier une possession exempte de troubles » (p. 18). Mais je conteste cette qualité de tenancier donnée au vrai propriétaire, et la réalité de cette fiction juridique qui fait du droit de propriété un attribut exclusif du Souverain; je ne trouve ni dans le Code, ni surtout dans les ordonnances, aucune stipulation qui l'implique et qu'elle justifie; et je suis convaincu, malgré la faveur dont la thèse contraire jouit auprès des juristes, que la propriété privée, pour être en Annam moins bien garantie contre l'arbitraire du pouvoir que dans un Etat européen moderne, n'y est pas, en principe, ou pour mieux dire en droit, moins solidement établie.

Cl. E. Maitre.

---

[1] Deloustal, *loc. cit.*, p. 69, n° 76, 2°.

[Charles] Prêtre. — *L'Enseignement indigène en Indochine*. — L'Asie française, août 1912, p. 311-343.

Sous ce titre, *l'Asie française* a reproduit, — sauf dans certaines parties, qui ont été simplement résumées —, le rapport considérable rédigé par M. Prêtre, inspecteur des Services civils, sur l'enseignement indigène, à la suite d'une mission qui lui avait été confiée en 1910. Les questions auxquelles M. P. a touché dans ce mémoire sont trop nombreuses et trop diverses pour que nous puissions songer à le suivre dans tout le détail de son exposé. Nous ne dirons rien par exemple de l'enseignement professionnel, — problème bien délicat pour des éducateurs soucieux de ne pas préparer, sous couleur d'enseignement technique, un trop grand nombre de déclassés —, ni de l'enseignement du pāli au Cambodge, qui cherche encore sa formule et qui n'est pas encore très sûr d'avoir déterminé les besoins auxquels il se propose de donner satisfaction. Aussi bien la partie essentielle et vraiment intéressante du rapport de M. P. est-elle celle qu'il a consacrée à l'enseignement donné aux Annamites, soit dans nos écoles, soit dans les leurs.

L'enquête de M. P. l'a conduit aux conclusions les plus défavorables, tant au point de vue politique qu'au point de vue éducatif, sur les résultats de l'enseignement traditionnel. Il s'est servi largement d'un rapport sur le concours de doctorat passé à Huế en avril 1910, dans lequel notre collaborateur, M. Peri, avait mis en lumière la pauvreté de pensée incroyable des meilleures compositions, le mauvais choix des livres chinois dont s'inspirent les candidats et la parfaite inaptitude des examinateurs à juger de leur savoir. M. P. a dit là-dessus tout ce qu'il était utile de dire : peut-être cependant n'a-t-il pas assez insisté sur le danger que constitue la masse énorme de diplômés sans emploi que les examens triennaux, particulièrement en Annam, créent d'une manière en quelque sorte automatique.

Le prestige que garde encore cet enseignement suranné ne s'explique plus que par les honneurs et les avantages attachés aux titres dérisoires qu'il confère : seuls ses gradués ont accès aux fonctions publiques de l'administration indigène et aux titres de mandarinat. Aussi M. P. conclut-il excellemment que nous devons assurer à l'enseignement franco-annamite le même prestige, en lui donnant des sanctions équivalentes, et en particulier en attribuant à ses diplômés les mêmes dénominations : il formerait donc des *khóa-sinh tân-học*, des *tú-tài tân-học* et des *cử-nhân tân-học*. M. P. demande aussi que ces diplômés puissent obtenir des grades de mandarinat en rapport avec les fonctions qu'ils occupent, avant leur mise à la retraite. On établirait ainsi un parallélisme complet entre les deux enseignements, que rapprocheraient encore leurs programmes, communs dans certaines de leurs parties.

En somme, tout en complétant et en étendant le programme élaboré par le Conseil de perfectionnement de l'Enseignement indigène en 1906, les propositions de M. P. se maintiennent dans la voie tracée par cette assemblée. Il paraît rester attaché au principe de la dualité des deux enseignements et des

carrières auxquelles ils conduisent, l'enseignement traditionnel, à base de culture chinoise, préparant les fonctionnaires de la hiérarchie indigène, et l'enseignement occidental, à base de culture française et annamite, formant exclusivement les auxiliaires indigènes de notre administration.

Nous croyons que c'est là une solution, peut-être satisfaisante pour le moment, mais instable et provisoire, et à laquelle il sera impossible de se tenir dans quelques années. M. P. demande lui-même, et l'administration exige avec lui, que les examens traditionnels fassent une place de plus en plus grande aux sciences occidentales et à la connaissance du *quôc-ngữ* et du français. Le concours de Nam-định en 1912 a marqué, à ce point de vue, un nouveau progrès sur celui de 1909: sur trois épreuves, une seulement était chinoise, une était annamite, et la troisième, facultative il est vrai, était française. Et il n'est pas douteux que l'importance relative de l'épreuve chinoise sera encore réduite en 1915. Rien de plus naturel, et rien de plus légitime. Mais il faut bien se dire, — et c'est le résultat nécessaire de la réforme, sinon son but avoué —, qu'en augmentant ainsi peu à peu la part du *quôc-ngữ*, du français et des sciences, on aura bientôt fait de ces examens de simples succédanés des examens franco-annamites, et que les candidats les mieux préparés pour y réussir seront alors ceux qui auront été formés dans nos propres écoles. A ce moment la coexistence des deux cultures ne se justifiera plus, et l'enseignement traditionnel mourra de sa belle mort, que seule, au fond, notre sollicitude a différée.

C'est une conclusion que M. P. n'a point dégagée. Il ne ferait sans doute aucune difficulté pour l'admettre et pour en prendre son parti. En la formulant, nous n'avons point voulu critiquer les théories dont il se réclame, mais montrer simplement que, dans leur développement logique, elles finiront par entraîner la disparition du régime tout provisoire qu'elles auront instauré.

Cl. E. MAITRE.

Mission Pavie, Indochine (1879-1895). Géographie et Voyages: VI, Passage du Mé-khong au Tonkin (1887 et 1888), par Auguste Pavie. — Paris, Leroux, 1911 ; in-4°, 351 p., 4 cartes, 79 illustr.

Ce nouveau volume de la *Mission Pavie*, dû à la plume de son chef, est d'un intérêt tout particulier : il porte en effet sur la période décisive de notre conflit avec le Siam pour le protectorat du Haut Laos et sur les premiers actes qui établirent définitivement notre influence à Luang-Prabang et dans les chao thai. M. P. avait déjà raconté brièvement ces événements dans le t. I de *Géographie et Voyages* (p. 206-242) : il publie aujourd'hui *in-extenso* son journal de route.

M. Pavie, nommé vice-consul, était revenu à Bangkok le 19 mars 1886 : il avait reçu pour mission de créer un poste à Luang-Prabang. Après avoir mis obstacle à son départ, la cour de Siam avait fini par y consentir ; elle comptait

à ce moment obtenir de la France la signature d'une convention reconnaissant l'autorité du Siam sur Luang-Prabang [1] ; en même temps une colonne militaire siamoise avait été chargée de pacifier les territoires dont nous disputions au Siam la possession. M. P. put enfin partir le 30 septembre 1886 ; il se rendit d'abord à Xieng-mai, où il fut retenu deux mois, puis à Xieng-hai sur le Nam Kok. C'est avec son départ de cette localité, le 30 janvier 1887, que commence le récit contenu dans ce nouveau volume.

Après avoir descendu le Nam Kok et remonté le Mé-khong jusqu'à Xieng-sen, pour y changer de barques, M. P., bientôt rejoint par un commissaire siamois chargé de le surveiller, se rendit à Luang-Prabang, où il arriva le 11 février. Son objectif était de découvrir une voie pratique de communication entre le Mé-khong et le Tonkin. Il pensait la trouver en remontant le Nam Hou, puis le Nam Ngua, jusqu'à Điện-biên-phủ, et en gagnant de là la Rivière Noire. Mais les agents siamois ne le laissèrent point partir avant le retour du chef de la colonne expéditionnaire qui opérait dans la région. Il profita de ce loisir forcé pour établir, malgré les méfiances des agents siamois, d'amicales relations avec le vieux roi Ounkam et avec le *satou* de Vat Mai. La colonne siamoise revint à Luang-Prabang le 12 mars. Son commandant, le chao-meun Vaïvoronat [2], affirma à M. P. qu'il avait pacifié les Hua-panh et les Sip-song chao, et obtenu de Thuyết, le fameux régent annamite réfugié alors à Muong Lai (Lai-châu), l'assurance que ces territoires dépendaient bien de Luang-Prabang, et nullement de l'Annam. Il ramenait du reste avec lui comme otages les chefs des territoires qu'il avait soumis et les plus jeunes fils de Deo-van-Seng, le chef de Muong Lai. Persuadé sans doute que la convention franco-siamoise serait bientôt signée, il ne mit aucun obstacle au départ de M. P., qui s'embarqua à la fin du mois, après avoir choisi l'emplacement de la future maison de France.

M. P. remonta le Nam Hou ; il rectifia chemin faisant la description fantaisiste qu'en avait donnée peu de temps auparavant le Dr Néiss [3], qui, miné par la fièvre, avait cru découvrir dans les rochers du torrent autant de sculptures cyclopéennes. M. P. s'était déjà engagé sur le Nam Ngua, et avait bon espoir de parvenir à Điện-biên-phủ, lorsque des fugitifs lui apprirent que les Hôs s'en étaient emparés le 16 avril : la garnison siamoise et les habitants avaient pris la fuite sans opposer de résistance. M. P. dut rebrousser chemin ; il s'arrêta quelque temps à Muong Ngoi, d'où, modifiant son premier itinéraire, il espérait pouvoir gagner Muong Son. Mais l'approche des Hôs et les craintes de son escorte l'obligèrent à retourner à Luang-Prabang.

Lorsqu'il y arriva, le 10 mai, le chao-meun était déjà parti, emmenant avec lui toute la garnison siamoise, les chefs des pays pacifiés et des Hôs, les fils

(1) M. P. en a reproduit le texte en appendice, p. 341-346.

(2) Il reçut un peu plus tard, en récompense du succès de son expédition, le titre de Phya Surisak.

(3) *Le Tour du Monde*, 1885, II, 50-52.

aînés du roi et du second roi, trente jeunes gens de famille royale et plusieurs hauts fonctionnaires. Il laissait ainsi la ville sans défense contre une attaque possible des Hôs. Le 31 mai, on apprenait la prise de Muong Ngoi sur le Nam Hou ; en vain envoya-t-on le second roi au-devant des envahisseurs pour tenter de les arrêter : le 7 juin ils faisaient leur entrée à Luang-Prabang. Ils étaient conduits par Deo-van-Tri, le fils du chef de Muong Lai, Deo-van-Seng, dont les autres fils avaient été emmenés comme otages par la colonne siamoise, et le but de Deo-van-Tri lui-même était sans doute de délivrer ses frères : mais les bandes chinoises qu'il avait prises à son service songeaient surtout au pillage ; elles réclamaient le paiement entre leurs mains du tribut dû à l'Empereur de Chine et voulaient en réalité s'emparer du trésor royal. Le 10 juin elles attaquèrent le palais. Ce fut une déroute générale ; le roi, accompagné de M. Pavie, du second commissaire siamois, seul resté à son poste, et d'une partie de la population, s'enfuit à Paklai, à trois jours en aval de Luang-Prabang. Le second roi avait été tué, et la ville détruite par l'incendie ; on apprit bientôt que Deo-van-Tri l'avait abandonnée le 13 juin, le jour même où le roi fugitif arrivait à Paklai.

Pendant ces tristes événements, M. P. avait rendu les plus grands services au vieux roi : c'est même l'un de ses fidèles Cambodgiens qui lui avait sauvé la vie. A Paklai, M. P. s'improvisa médecin, et tant par les soins qu'il leur prodigua que par son sang-froid, sa bonne humeur et sa bonté, eut vite fait de conquérir le cœur de ces pauvres gens, dont il se fit des amis fidèles. Il en profita pour se faire remettre et pour traduire les chroniques royales, que le frère du satou de Vat Mai alla chercher pour lui, sur les indications du roi, dans les décombres du palais [1]. Il avait le premier envoyé un courrier à Bangkok, où la nouvelle du désastre parvint au milieu des fêtes données en l'honneur du commandant de la colonne victorieuse, qui venait de recevoir le titre de Phya Surisak. La réponse arriva le 9 août : elle enjoignait au vieux roi de se rendre à Bangkok, pour y attendre les troupes siamoises qui le ramèneraient triomphalement dans sa capitale ; l'un de ses fils, alors détenu à Bangkok, devait être envoyé à Luang-Prabang avec une escorte, pour y préparer son retour. Le vieillard fut atterré de cette décision ; mais il ne pouvait que se soumettre. M. P. décida de l'accompagner jusqu'au Mé-nam.

Le départ eut lieu le 26 août, et la caravane parvint, après de nombreuses péripéties, le 9 septembre, à Muong Fang, sur le Mé-nam. On y rencontra les fils aînés du roi et du second roi qui remontaient à Luang-Prabang. Là M. P., qui était fort malade, se sépara de ses compagnons et se rendit à Pitchai. Il y fut rejoint le 10 octobre par un négociant français, M. Gauthier, et un italien, M. Pinson, qui se proposaient de se rendre à Luang-Prabang. Quatre

[1] Cette traduction a été publiée dans le t. II des *Etudes diverses*, et le manuscrit original a été déposé à la Bibliothèque Nationale. La bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient en possède une autre copie.

jours plus tard, arrivait M. Hardouin, chancelier du Consulat général de France à Bangkok: M. P. apprenait par lui que, le projet primitif de convention ayant été définitivement rejeté, une commission franco-siamoise, présidée par M. Pavie lui-même, allait être organisée pour l'étude des frontières. Des officiers siamois devaient accompagner une colonne française partie du Tonkin; et d'autre part deux officiers français, le capitaine Cupet et le lieutenant Nicolon, qui devaient être adjoints à M. P., allaient bientôt quitter Bangkok avec la nouvelle colonne confiée au Phya Surisak.

Sans les attendre, M. P., accompagné de MM. Gauthier et Pinson, partit le 22 octobre pour Luang-Prabang. Malgré tous les obstacles que lui créèrent les agents siamois, il y arriva le 25 novembre. Ses deux compagnons le quittèrent le 5 décembre, pour descendre en Cochinchine par le Mé-khong. M. P. attendit en vain pendant quelques semaines l'arrivée de la colonne siamoise et des deux officiers français. La nouvelle qui lui parvint à la fin du mois de la prise de Muong Lai, qui s'était déclaré contre nous, par les troupes françaises, le détermina à ne pas prolonger davantage son séjour. Le 28 janvier, il partait à la rencontre des troupes françaises et recommençait sur le Nam Hou le voyage qu'il avait dû interrompre un an auparavant. En cours de route, il apprenait que les Français avaient pris possession de Muong Theng (Điện-biên-phủ). Mais, lorsqu'il y parvint, le 15 février, ils en étaient déjà partis. Ce ne fut que le 18 que M. P., après une marche forcée, put rejoindre la colonne française, dont le commandant, le colonel Pernot, lui fit le meilleur accueil. M. P. accompagna jusqu'à Vạn-bú la colonne Pernot : là, il s'en sépara le 28 février, pour retourner encore à Luang-Prabang.

La jonction entre le Mé-khong et le Tonkin était opérée ; l'occupation de Muong Lai avait définivement ruiné les prétentions des Siamois sur le bassin de la Rivière Noire ; notre vieil ennemi, le régent Thuyết, qui pendant son séjour à Muong Lai n'avait pas peu contribué à en tourner les chefs contre nous et à favoriser les ambitions siamoises, était en fuite. M. P., par la politique de douceur et d'humanité qui est la caractéristique de son œuvre, avait gagné à la France la sympathie du roi, des princes et de la population de Luang-Prabang. On a plaisir à suivre dans ce récit si précis et si simple les étapes de cette conquête du Laos, qui est l'une des pages les plus belles et les plus pures de notre histoire coloniale.

Cl. E. Maitre.

George Dürrwell. — *Ma chère Cochinchine. Trente années d'impressions et de souvenirs. Février 1881-1910.* Avec préface de M. Delamotte, ancien gouverneur des Colonies. — Publications de la Société des Etudes indochinoises (Congrès colonial de 1910). Paris, Mignot, 1911, in-8°, xxiv-358 p.

M. Dürwell a réuni sous ce titre une série d'études parues pour la plupart dans le *Bulletin de la Société des Etudes indochinoises de Saigon*. Ecrites sans prétention et sans appareil, elles se laissent lire avec agrément et avec

profit. Quelques-unes d'entre elles sont de simples croquis pris sur le vif, ou des impressions de voyage où il ne faut rien chercher de bien neuf : du moins les descriptions de Saigon et de Cholon auront-elles plus tard un certain intérêt documentaire. D'autres ont une portée plus considérable : par exemple l'article sur *Le jeu en Cochinchine*, où l'étude de mœurs est doublée d'une bonne étude juridique ; nous citerons encore *Les colonies militaires* (p. 33-54), *La famille annamite et le culte des ancêtres* (p. 57-77), *La commune annamite* (p. 3-29). Peut-être cependant, dans ce dernier article, M. D. a-t-il eu tort de présenter l'état actuel de la commune cochinchinoise, avec sa hiérarchie fixe de notables, comme la survivance d'une organisation antérieure que notre administration aurait rigoureusement respectée ; en réalité, par le seul fait qu'elle a voulu la rendre uniforme, elle l'a profondément modifiée, et la commune cochinchinoise d'aujourd'hui diffère par des caractères essentiels de la commune annamite ou tonkinoise, beaucoup moins touchée par notre influence. La meilleure monographie du recueil est celle que M. D. a consacrée au fameux tổng-đốc Lộc (*Une grande figure annamite : Em. Trần Bá Lộc, tổng-đốc de Thuận-khánh* ; p. 245-285). M. D., qui l'a beaucoup connu, a tracé une biographie attachante et très nourrie de ce personnage remarquable, administrateur, législateur, ingénieur et soldat, type accompli de ces ralliés cochinchinois de la première heure qui ont servi la cause française avec tant d'intelligence et de dévouement [1].

Cl. E. MAITRE.

E[dmond] Chassigneux. — *L'Irrigation dans le Delta du Tonkin*. Mémoire couronné par la Société de Géographie. — Revue de Géographie annuelle, t. VI, 1912, fasc. 1. Paris, Delagrave, in-8° c., 121 p.

Notre ancien collaborateur, M. Chassigneux, s'est attaché, dans cette remarquable étude, à réunir et à grouper les données historiques et géographiques qui peuvent concourir à la solution de ce problème capital pour l'avenir du Delta du Tonkin : l'irrigation. Son séjour à l'Ecole française d'Extrême-Orient lui a permis de compulser les Annales annamites et d'en extraire tous les renseignements accessibles sur les procédés employés par les Annamites pour lutter contre les dangers et les maux de la sécheresse : cette partie de son livre est entièrement nouvelle. Pour le reste, grâce à un dépouillement systématique des archives des principales administrations (Résidence supérieure, Agriculture

---

[1] L'ouvrage, dont M. D. n'a sans doute pas revu les épreuves, est joliment imprimé, mais criblé de fautes d'impression : p. 16, *Nans-ky* (et p. 67, *Naw-ky*) pour *Nam-ky* ; p. 22, *Thien Tsi* pour *Thiêu-tri* ; p. 42, *Plaine du Jones* pour *Plaine des Joncs* ; p. 67, *Phei-quoc* pour *Phu-quoc* ; p. 133, *Sada* pour *Sadec* ; p. 247, *Viah Long* pour *Vinh-long*, etc.

et Commerce, Travaux publics), il a pu présenter un tableau d'ensemble des efforts faits par le Protectorat pour résoudre ce redoutable problème et de la doctrine à laquelle se sont arrêtés nos ingénieurs. Peut-être cette partie de son étude paraîtra-t-elle presque aussi neuve que la précédente, la plupart des rapports auxquels il a eu recours étant restés inédits. Notre administration publie avec une parcimonie extrême : trop souvent elle enfouit dans des dépôts d'archives ignorés les documents qui seuls permettraient de suivre ses travaux et d'en apprécier l'importance. De cette timidité elle est la première victime : combien de fois ne lui a-t-on pas reproché de s'être désintéressée complètement de l'hydraulique agricole et de n'avoir rien fait pour remédier aux sécheresses périodiques qui accablent le cultivateur tonkinois ! En lisant le mémoire de M. Ch., on ne peut s'empêcher au contraire d'être frappé de la multiplicité, de la continuité et du succès des efforts accomplis : et cette constatation sera pour beaucoup une révélation et une surprise. M. Ch. ne s'est point abstenu de signaler, chemin faisant, les fautes commises, les tâtonnements, les échecs, les erreurs, les sommes dépensées inutilement en essais infructueux et en tentatives prématurées, les fâcheux effets d'une organisation scientifique imparfaite, les rivalités stériles de services mal coordonnés [1]. Mais dans la confusion initiale l'ordre s'est introduit peu à peu, et peu à peu s'est dégagée une méthode étayée sur des observations précises qui a conduit à des succès durables et, en quelques cas, définitifs. C'est ce que l'exposé impartial et complet de M. Ch. met hors de doute. Un solide substratum de considérations géographiques lie fortement les différentes parties de son étude et donne à ses conclusions toute leur portée et toute leur valeur.

Pendant longtemps, les souverains annamites n'ont trouvé d'autres palliatifs aux calamités sans nombre entraînées par la sécheresse, que de larges dégrèvements d'impôts, des distributions de riz prélevé sur les greniers publics, et surtout des cérémonies propitiatoires dont les bons effets se limitaient sans doute aux examens de conscience qu'elles leur imposaient et aux mesures bienveillantes qui en étaient la conséquence. Toutefois, à partir du XV[e] siècle, ils ont su employer, à l'occasion, des procédés plus sérieux et plus efficaces : à diverses reprises, ils ont prescrit de creuser et d'aménager les petits arroyos qui serpentent à travers les casiers naturels du Delta, de constituer après les pluies ou les inondations des réserves d'eau retenues par des diguettes, d'irriguer les terres sèches au moyen de machines, qui étaient sans doute des norias. Mais les Nguyễn sont les premiers qui aient osé aborder de front le problème, et qui aient songé à tirer parti de ces fleuves immenses, coulant à pleins bords au milieu des terres desséchées sans leur donner une goutte d'eau, ou ne sortant de leur lit que pour les recouvrir d'une inondation désastreuse. Bien avant les Français qui ont cru inventer cette solution radicale, et du reste

(1) Voir en particulier p. 27-99.

irréalisable, ils se sont demandé s'il ne fallait pas supprimer totalement les digues et laisser les eaux de crue du Fleuve Rouge, comme celles du Mé-khong, s'étaler librement sur les plaines et les fertiliser d'un limon bienfaisant. Le système que Gia-long et ses successeurs ont adopté n'était pas aussi révolutionnaire, mais il ne manquait ni de simplicité ni de hardiesse, et prétendait assurer, par un dispositif unique, à la fois l'irrigation et le drainage. Il consistait à pratiquer dans les digues des « conduits souterrains », qu'il était possible d'ouvrir et de boucher à volonté, et qui devaient servir alternativement, selon le niveau des eaux et par le seul effet de la gravité, à fournir aux rizières l'eau nécessaire aux cultures et à vider dans les fleuves les cuvettes formées par l'accumulation des eaux pluviales. M. Ch. a dressé une liste étendue des travaux de ce genre exécutés au Tonkin par les mandarins annamites. Quelques-uns d'entre eux ont subsisté, et, améliorés ou refaits par nos ingénieurs, rendent encore des services.

Mais, dans l'ensemble, les résultats obtenus par les méthodes indigènes ont été médiocres ou nuls. Ces méthodes s'inspiraient d'une idée théorique que les faits ne confirment point: elles n'auraient été efficaces que s'il y avait une coïncidence régulière entre les époques où le niveau des fleuves permet soit l'irrigation des rizières, soit l'évacuation des cuvettes, et les époques où ces opérations seraient profitables à la culture; or cette concordance n'existe que dans des cas exceptionnels. L'aménagement hydraulique du Delta ne s'accommode pas de moyens aussi simples, et requiert l'intervention de procédés techniques qui n'étaient point à la portée des souverains annamites. Mais surtout la solution du problème doit satisfaire à des conditions variables, multiples et assez souvent contradictoires, que leur outillage scientifique ne leur permettait point d'apercevoir clairement, encore moins de déterminer avec précision. C'est à l'étude de ces conditions diverses que M. Ch. a consacré l'un des chapitres les plus nourris et les plus instructifs de son livre. La climatologie, la géologie, l'analyse physique et chimique, l'étude du relief du sol, du régime des eaux et du système hydrographique, enfin la sociologie et la technologie, sont interrogées tour à tour et viennent formuler leurs exigences complexes et également impérieuses. Nous ne pouvons que renvoyer aux pages si attachantes où M. Ch., confrontant et coordonnant ces données si diverses, montre ce qu'il faut demander à l'irrigation et ce qu'on peut en attendre: c'est un modèle de discussion précise et serrée. Nous en retiendrons seulement que M. Ch. renvoie dos à dos ceux qui réclament l'exécution de travaux gigantesques s'étendant à toute la surface du Delta, et ceux qui voudraient se borner à un grand nombre de petits ouvrages d'intérêt local, indépendants les uns des autres. La vérité paraît être entre ces deux théories extrêmes; la configuration du sol et le régime des eaux imposent la division du Tonkin en trois zones, dont l'aménagement hydraulique exige des méthodes toutes différentes.

Dans la région maritime, l'action régulière de la marée diurne sur le niveau des fleuves permet d'assurer l'assèchement et l'irrigation des terres sans le

secours d'aucune machine. Il suffit de découper le pays en une série de casiers indépendants, entourés de fortes digues ; grâce à un système de vannes et de canaux, on peut à volonté, en profitant des différences de niveau produites par les marées, amener et retenir l'eau douce nécessaire aux rizières, ou l'évacuer lorsqu'elle est surabondante ; en même temps, ces digues s'opposent à l'envahissement des eaux saumâtres. Sur ce point, nos résidents et nos ingénieurs n'ont fait que continuer, avec une méthode plus avertie et des moyens d'exécution plus perfectionnés, les travaux commencés par les mandarins indigènes.

Dans la zone élevée du Nord du Delta, la pente très sensible des cours d'eau permet l'irrigation par simple gravité, et la nature rocheuse du sous-sol favorise l'établissement de solides ouvrages d'art en maçonnerie, et en particulier de grands barrages. De là une méthode entièrement nouvelle au Tonkin, et dont le canal de Kép a été la première application. Des projets analogues ont été étudiés pour utiliser le Sông Phô-Đáy, le Sông Cầu et le Sông Lục-nam, comme on a déjà utilisé, à Kép, le Sông Thương. Leur exécution prochaine donnera la fertilité et la richesse à de vastes régions, jusqu'ici déshéritées.

La zone centrale du Delta, si uniforme en apparence, présente en réalité un relief très hétérogène, caractérisé par d'énormes bourrelets en bordure des fleuves, qui encadrent des casiers naturels enfermant des terrains d'altitude variable et formant parfois des cuvettes où s'accumulent indéfiniment les eaux pluviales. Tandis que les bas-fonds inondés ne se prêtent à aucune culture, les terres hautes, en temps de sécheresse, ne reçoivent point des fleuves, contenus dans leurs bourrelets naturels et dans leurs digues, l'eau qui les féconderait. Un double problème se pose donc : celui de l'assèchement des bas-fonds, et celui de l'irrigation des terres insuffisamment arrosées, que l'absence d'une action régulatrice, analogue à celle des marées dans la région côtière, ne permet point de résoudre par une méthode unique. Nos ingénieurs ont reconnu l'impossibilité d'obtenir l'assèchement des cuvettes en les vidant, comme l'avaient voulu les souverains annamites, dans le fleuve le plus proche : aujourd'hui ils les acheminent, au moyen d'un système d'écluses, vers les régions inférieures du Delta et vers la mer, par de longs chenaux, que des barrages protègent contre l'action des crues violentes des grands fleuves. C'est ainsi que dans le seul casier de Hà-đông, 17.000 hectares de terres régulièrement submergées ont pu être mis en culture à partir de 1907. D'autre part le relief du sol dans le Delta, l'existence des bourrelets naturels formés par les cours d'eau et la multiplication des casiers artificiels interdisent l'irrigation par simple gravité : on a reconnu qu'il fallait, de toute nécessité, avoir recours aux machines élévatoires. Après la tentative malheureuse de l'entreprise Bazan, les expériences de Phú-xá, pratiquées sur une échelle limitée, ont montré la voie où il fallait chercher la solution et ont permis d'envisager l'exécution d'un plan d'ensemble qui sera prochainement exécuté. Le système qui paraît avoir les préférences de nos ingénieurs consisterait à installer, à l'orée de la

région montagneuse, une usine hydro-électrique, distribuant, au moyen d'un réseau aérien de canalisation électrique, l'énergie produite aux postes de pompage des différents casiers.

« Tous ces travaux et projets, dit M. Ch. (p. 117), se complètent les uns les autres ; tous dérivent d'une conception d'ensemble de l'aménagement hydraulique du Delta, qui n'est pas sans grandeur. » Un homme de premier ordre, mort à la peine, l'ingénieur Desbos, a dégagé et formulé la doctrine, après des années de labeur patient et silencieux. Mais l'élaboration de ce vaste programme n'eût point été possible sans une étude systématique du Delta à laquelle ont concouru les disciplines les plus diverses et collaboré tous les services techniques de la colonie. Le garde principal qui chaque jour, dans un poste perdu de la brousse, enregistre les indications de son pluviomètre, ne se doute point peut-être que son bref télégramme quotidien peut contribuer à la solution d'un problème capital pour la mise en valeur des plaines deltaïques. Les observations des météorologistes, le grand travail de nivellement exécuté par les officiers topographes et consigné dans la carte du Delta au 25.000e, les analyses du sol et de l'eau des fleuves faites par les chimistes, les enquêtes des géologues, les études des agents du Service agricole et du Service forestier, les statistiques mêmes des démographes et les recherches des historiens, ont tous servi, en quelque mesure, à préparer et à asseoir sur des bases solides l'œuvre de nos ingénieurs. Nulle part ne se sont affirmées plus complètement l'étroite solidarité de la science et de la pratique, et l'impérieuse nécessité pour un Etat moderne d'une parfaite organisation scientifique. Ce n'est pas à la démonstration de cette vérité qu'est consacré le mémoire de M. Ch. : mais c'est l'une des conclusions qui s'en dégagent avec le plus de clarté et le plus de force.

Cl.-E. MAITRE.

Grammont et Lê-quang-Trinh. — *Etudes sur la langue annamite.* — Mém. de la Soc. de Linguistique de Paris, XVII (1912), p. 201-241, 295-310.

M. Grammont avait publié il y a un an quelques notes sur la phonétique annamite. Il a tenté maintenant une œuvre plus considérable. Depuis cinquante ans il a paru, tant en Cochinchine qu'au Tonkin, une trentaine au moins de grammaires et de manuels sur la langue annamite. Il lui a semblé qu'il était temps de chercher en dehors de toute préoccupation d'ordre pratique quelle était « la structure de la langue » afin de « dégager les caractères qui lui sont propres ».

Les manuels d'annamite sont généralement très compliqués ; et le lecteur en est d'autant plus étonné que la grammaire (ou plutôt la syntaxe, car il n'y a rien d'autre) est, dans son ensemble, très simple. Le fait est dû pour une large part au désir de donner des équivalents annamites de toutes les tournures françaises, mais aussi à ce qu'à côté de la construction ordinaire et qu'on peut

appeler régulière, l'annamite présente une grande quantité de cas où la construction est toute différente. Ces cas sont ordinairement présentés comme une série de règles secondaires, dont on ne détermine pas la relation avec les règles principales. Il ne m'a pas paru que MM. G. et L. les expliquent mieux que leurs prédécesseurs : ces cas échappent à leur interprétation, et eux aussi sont obligés de les considérer comme des exceptions. Quelquefois même il arrive que les auteurs ne semblent pas avoir remarqué l'anomalie de certaines constructions, par exemple celle des noms de nombre *avant* le substantif auquel ils se rapportent : *hai con chó*, « deux chiens ». Ou encore, comment peuvent-ils dire que « les phrases négatives ne présentent rien de particulier » (p. 297) ? Admettent-ils que la négation fait l'office de verbe ? L'hypothèse serait logiquement admissible, et ferait rentrer la phrase dans la règle générale (de même que l'explication des formules *thật giàu*, etc., en faisant de *thật* le verbe, p. 215) ; mais il est certain que pour le sujet parlant la négation a une valeur adverbiale. Sans continuer une énumération peu intéressante, il semble bien que la syntaxe annamite soit rebelle à une explication unique et partant trop générale. La syntaxe des langues extrême-orientales évolue comme celle de toutes les langues (comparer, pour n'en prendre qu'un exemple, la syntaxe du chinois écrit et celle du chinois parlé) ; on ignore les phases de cette évolution en annamite : les explications les plus logiques ne sont trop souvent que des hypothèses en l'air. Quant à tenir pour un emprunt chinois tout ce qui paraît être une exception, comme le font trop souvent MM. G. et L., c'est un procédé vraiment trop facile pour pouvoir être admis sans preuve, car la construction du chinois étant presque toujours inverse de celle de l'annamite, il est bien rare que ce qui est exceptionnel en annamite ne soit pas la règle en chinois.

L'article de M. M. G. et L. renferme un certain nombre d'assertions qui me paraissent très controversables :

P. 208. Il est impossible de définir les mots du type *trái-trăng*, *của-cải*, « richesse », *vội-vàng*, « s'empresser », *trồng-trác*, « planter », comme étant formés de la réunion de deux mots indépendants : *trái*, « fruit », *trăng*, « lune » ; *của*, « richesse », *cải*, « chou » ; *vội*, « s'empresser », *vàng*, « or », etc. Dans ces formes, l'un des mots, généralement le second, n'est qu'un redoublement de l'autre sous une forme légèrement altérée.

P. 214. « Quelques expressions rares traduites directement du chinois ». Il faut lire « transcrites », car les expressions traduites du chinois suivent toujours la construction annamite. Je ne ferai pas grief à M. G. de cette erreur empruntée, à ce qu'il me semble, à Laune.

P. 215. *Rất* n'est pas sino-annamite ; il n'y a jamais d'*r* en sino-annamite.

P. 224. « *Tao* est le pronom arrogant... » De fait *tao* est purement et simplement le pronom de la première personne, qu'on retrouve dans les dialectes mường sous des formes *sà*, *so*, *sô*, etc. phonétiquement correspondantes. L'emploi des formules polies en restreint beaucoup l'usage, mais *tao* et *mày*

sont aujourd'hui encore d'emploi courant dans les familles de la part des parents envers les enfants, sans qu'il y ait aucune idée d' « arrogance », ni même d'impolitesse. Seulement, employer le pronom personnel en parlant de soi-même, c'est s'arroger la supériorité sur son interlocuteur : et c'est là ce qui est impoli.

P. 226-228. Je reconnais qu'il n'y a aucune raison valable pour que le verbe *có* tout seul puisse servir à indiquer le passé, mais le fait est qu'il l'indique. Et pour prendre un des exemples des auteurs, quand un Annamite dit : *tôi có đi bên tây*, il veut dire : « je suis allé en France », et non pas : « j'irai en France ». Il est exact que *có* peut avoir d'autres emplois. Mais le fait que la forme *je suis* s'emploie également dans les expressions *je suis allé* et *je suis pris*, empêche-t-il que la première expression ait toujours le sens passé ?

P. 232. Dans les verbes composés du type *lầy đi*, « enlever », *lầy về*, « emporter », chacun des deux termes (et non le premier seul) peut avoir un régime, par exemple dans la phrase *lầy cái đĩa này về nhà*, « emporte ce plat à la maison », où *nhà* dépend de *về*.

P. 235. Le mot *tư* ne s'emploie pas dans les noms de nombres cardinaux mais il s'emploie dans les nombres ordinaux : *thứ tư*, « quatrième ».

P. 240. L'accent circonflexe ne marque jamais un changement d'intonation.

P. 295. Il n'y a pas de phrase nominale en annamite. Quand on dit *cọp dữ*, « le tigre est méchant », *dữ* est verbe exactement comme *đi* dans *cọp đi*, « le tigre s'en va ». En annamite, comme d'ailleurs en chinois et dans les langues thai, il n'y a pas à proprement parler d'adjectifs, mais seulement des constructions adjectives de verbes. C'est probablement par une habitude de grammaire occidentale que M. G. range les adjectifs parmi les « mots à valeur nominale » ; mais c'est un classement peu clair et que tous les auteurs modernes ont rejeté.

P. 298-299. Il n'est pas exact que « le type le plus fréquent et le seul vraiment caractéristique de phrases interrogatives consiste à mettre le mot interrogatif à la fin ». On place le mot interrogatif où la syntaxe de la phrase l'exige, au commencement, au milieu ou à la fin, et aucune construction n'est plus « caractéristique » que l'autre.

P. 303. *Vì*, *nhơn vì* ne peuvent en aucune façon être traduits par « la cause » : ce sont des mots empruntés au chinois où ils avaient déjà la valeur de conjonction pure et simple bien avant d'être adoptés par les Annamites.

Si l'article de MM. G. et L. n'apporte pas de vues bien neuves sur la langue annamite, il a du moins le mérite de présenter le principe général de la position des mots suivant leurs rapports (qui fait le fond même de la syntaxe et par suite toute la grammaire de la langue) sous une forme beaucoup plus claire que la plupart des auteurs antérieurs : c'est de quoi il faut leur rester reconnaissant.

Henri MASPERO.

G. Knosp. — *Rapport sur une mission officielle d'étude musicale en Indochine.* — Internationales Archiv für Ethnographie. Band XX, Hefte 3, 4, 5 (1911), et Band XXI, Hefte 1, 2, 3 (1912). Leyde, Brill.

Dans un court Avertissement, M. K. nous apprend que « le présent rapport est le résultat d'une mission d'étude musicale qui lui fut confiée par le Gouvernement général de l'Indochine, où il séjourna de 1898 à 1904 ». Il avait d'ailleurs déjà fait paraître dans le *Mercure musical*, en 1907, un travail sur *La Musique indochinoise*, premier fruit de cette mission. Dans ce *Rapport* dont la publication a été confiée à l'*Internationales Archiv für Ethnographie*, il reprend avec de nouveaux développements fort importants les questions qu'il avait traitées antérieurement, à savoir ce qui a trait à la musique annamite et à la musique cambodgienne, et il y ajoute une étude nouvelle sur la musique laotienne.

Il faut surtout savoir gré à l'auteur d'avoir donné, à la fois en tablature originale et en transcription européenne, un certain nombre de morceaux : ce sont là des éléments d'étude qui ne peuvent manquer d'intéresser les musiciens. Malheureusement il ne fournit pas de références, et ne dit pas à quelle source il a puisé ses renseignements. Il existe quelques morceaux publiés en tablature, mais au dire de bons musiciens annamites, ces publications ne méritent pas une confiance absolue. D'autre part les transcriptions données par M. K., exécutées devant ces musiciens — parmi lesquels l'un était originaire de Huê —, ont bien été reconnues par eux, mais ils y ont relevé plusieurs inexactitudes, tant au point de vue des intervalles que du rythme. M. K. a transcrit la plupart de ces airs à quatre temps ; cela ne paraît pas absolument exact : la succession des temps forts, que les musiciens marquent parfois assez vigoureusement, indique bien plutôt une mesure à deux temps.

Les divers instruments en usage dans les différents pays de l'Union indochinoise sont en général bien décrits, quoique çà et là on puisse désirer un peu plus de précision au point de vue technique. Quelques photographies, assez rares malheureusement, des dessins et des croquis sommaires aident à saisir les explications données. Il est regrettable que les dessins surtout ne soient pas plus soignés et plus complets, et que parfois l'auteur se soit contenté des ébauches informes appelées « dessins indigènes », incapables de fournir aucun renseignement précis. Le dessin représentant le chevalet du *thập-lục* (XX, 186) est inexact : la corde sonore n'est pas engagée dans un trou traversant le chevalet ; elle passe dans une coche ouverte au sommet de ce chevalet qui la soulève légèrement.

Il n'est pas exact de présenter simplement le « khène » comme « un instrument .... uniquement laotien » (XXI, 68). Si en effet les Annamites ne l'emploient pas, du moins sous la même forme que les Laotiens, celui qu'on trouve chez certaines tribus mường et meo est absolument identique à celui du Laos ; et celui que M. K. appelle « cheng du Haut-Laos » (XXI, 69, fig. 6)

paraît singulièrement voisin de l'instrument de même nom employé par les tribus Miao du Kouei-tcheou (1).

Je ne sais sur quels documents s'appuie M. K. pour déclarer (XX, p. 134) que l'on peut « trouver en Annam des mélodies antérieures à nos plus anciens plainchants ». Les musiciens indigènes que j'ai pu interroger prétendent que les mélodies les plus anciennes parmi celles qui sont en usage actuellement datent de Gia-long ; de la musique sous les dynasties antérieures ils disent ne rien connaître. Cette musique a pourtant sûrement existé, et ne peut pas ne pas avoir laissé de traces. On aimerait à savoir comment M. K. a pu les reconnaître et remonter par une chaîne sûre au-delà de l'époque des chants ambrosiens ou même grégoriens. L'opinion des musiciens annamites provient vraisemblablement de ce que Gia-long fit des ordonnances nouvelles concernant la musique et de ce que lui-même et plusieurs membres de sa famille paraissent avoir été des musiciens de talent, si l'on en juge notamment par les pièces de l'intéressante suite « La Promenade royale » dont la composition leur est attribuée.

Dans le chapitre consacré à la notation annamite (XX, 167-170), M. K. expose sommairement, un peu trop sommairement sans doute, la constitution de la gamme, question fondamentale et qui aurait mérité d'être étudiée avec plus de soin et de développements. Il est inexact que la gamme chinoise ait été originairement formée de sept degrés réels et que le nombre de ceux-ci ait été ramené à cinq sous les Yuan. Les dénominations mêmes de ces degrés, telles que M. K. les donne, l'indiquent ; ce sont *kong* 宮, *chang* 商, *kiao* 角, *pien-tche* 變徵, *tche* 徵, *yu* 羽, *pien-kong* 變宮, et *kong* 宮, octave du premier degré. On remarquera sans peine que les termes *tche* et *kong* — en dehors de la répétition de celui-ci pour l'octave — paraissent chacun deux fois dans cette série, une fois à l'état simple pour ainsi dire, une fois affectés d'un qualificatif, *pien*. C'est là la gamme du mode *lu* 呂. Celle du mode *liu* 律, dont M. K. ne parle pas ou ne parle qu'indirectement, comme nous allons le voir, offre une particularité du même genre. Elle est ainsi constituée : *kong* 宮, *chang* 商, *ying-chang* 嬰商, *kiao* 角, *tche* 徵, *yu* 羽, *ying-yu* 嬰羽, et *kong* 宮, octave du premier degré. Ici aussi on trouve deux degrés répétés deux fois, la seconde fois avec le qualificatif *ying*. Il n'est pas difficile d'en conclure que nous sommes en présence d'une gamme originairement de cinq degrés, qui a donné naissance à deux modes caractérisés par des altérations accidentelles de deux de ces degrés. Aussi bien que les degrés sur lesquels elles portent, ces altérations diffèrent suivant les modes : *pien* est une altération descendante d'un demi-ton, *ying* est une altération ascendante de même valeur. L'emploi de ces degrés altérés, surtout dans les mélodies anciennes et vraiment

(1) Cf. Torii Ryūzō 鳥居龍藏, *Byōzoku chōsa hōkoku* 苗族調査報告, « Rapport sur une enquête sur les tribus Miao », Tōkyō, 1907. Le même instrument est d'ailleurs reproduit XX, p. 228, sous le simple nom « cheng du Laos ».

classiques, paraît d'ailleurs soumis à certaines règles que ce n'est pas le lieu d'exposer ici, mais qui suffiraient au besoin à les distinguer des degrés réels. Ajoutons que, lors de l'introduction de la musique européenne au Japon, où la gamme chinoise est également en usage, les théoriciens du pays, fort au courant de la valeur des signes traditionnels, ont sans hésitation traduit d'une part, « tonique » par exemple, par *kyū* (*kong*), et « dominante » par *chi* (*tche*), et d'autre part « dièse » par *ei* (*ying*) et « bémol » par *hen* (*pien*); ces termes sont encore en usage dans ce sens. Au reste les témoignages historiques directs sont assez clairs, et le *Li-ki*, un des plus anciens ouvrages chinois, n'a pas attendu la dynastie des Yuan pour exposer le système des cinq sons (*wou yin* 五音) et les multiples relations qui unissent ceux-ci aux cinq points cardinaux, aux cinq éléments, etc.

Les deux formes prétendues de la gamme annamite, ou les deux façons dont les Annamites conçoivent la gamme pentatonique, pour employer les expressions de M. K. (XX, 186), représentent, à les bien prendre et réduits à leurs cinq degrés réels, les deux modes *lu* 呂 et *liu* 律. La différence de hauteur à laquelle M. K. les donne n'a d'autre valeur que celle d'une transposition tout arbitraire : à ne tenir compte que des intervalles, *do, ré, mi, sol, la,* (*do*), est la gamme du mode *lu*, et *sol, la do, ré, mi,* (*sol*), ou, en prenant *do* comme tonique, *do, ré, fa, sol, la,* (*do*), est celle du mode *liu*. Il n'est pas besoin de beaucoup d'exercice pour distinguer à l'audition les mélodies qui relèvent de l'un ou l'autre de ces modes. Mais il existe une autre gamme, chinoise aussi d'origine, et dont M. K. ne parle pas. C'est celle dans laquelle est écrit le célèbre hymne à Confucius, dont il sera question plus loin. En Annam elle revendique, entre autres morceaux, l'intéressante « Sapèque d'or », *Kim tiền* 金錢, donnée en tablature (XX, 146) sous le nº 27. Elle est du type : *la, do, ré, mi, sol,* (*la*). Je manque de documents à son sujet, et n'essaierai pas ici d'en faire l'étude; toutefois un fait paraît mériter une attention particulière : quelques mélodies qui dans leur ensemble appartiennent nettement au mode *lu*, semblent moduler dans cette gamme de laquelle relèvent leurs dernières phrases et leur conclusion. Y aurait-il entre ces deux gammes quelque relation plus ou moins analogue à la relation de nos tons mineurs par rapport aux majeurs ? La question mériterait d'être examinée de près.

Ce que j'ai dit suffit à montrer que le système tonal usité en Annam et au Tonkin est singulièrement plus complexe que M. K. ne semble l'avoir soupçonné.

M. K. ne dit rien de l'altération ascendante indiquée par le caractère *fan* 反 (仮 indique cette même altération à l'octave supérieure); elle est pourtant relativement fréquente, et on la lit un certain nombre de fois dans les tablatures qu'il reproduit. D'autre part aucun des morceaux qu'il a transcrits ne donne une idée de la variété et de la recherche rythmiques auxquelles sont arrivés quelques compositeurs annamites. « La course de chevaux », *Tẩu mã* 走馬, donnée en tablature (XX, 147) sous le nº 29, en fournissait pourtant un exemple remarquable à mon avis.

A un autre point de vue, peu de musiciens, je crois, seront de l'avis de M. K., qui déclare ne trouver dans l'admirable mélodie chinoise de l'hymne à Confucius dont il cite un verset (XX, 135), que « de simples juxtapositions tonales, sans égard au degré précédent ou suivant », et lui préfère une simple chansonnette annamite. Il suffit de la diviser en phrases de quatre mesures, comme l'exige la coupe des vers sur lesquels elle est composée, pour qu'aussitôt devienne manifeste la large ordonnance de sa marche ample et majestueuse et procédant généralement par mouvements contraires. L'impression sera plus forte encore si l'on considère l'ensemble du morceau, formé d'une série de versets de même structure et de même caractère. Cet hymne est, à mon avis, une des plus belles œuvres de la musique chinoise ancienne.

Çà et là on peut relever dans le travail de M. K. quelques inexactitudes d'information. Par exemple, l'encyclopédie *Eul-ya* 爾雅, sino-annamite *Nhi-nha*, ne date pas du onzième siècle avant notre ère (XX, 226) et n'est pas l'« œuvre du prince Tcheou » : ce n'est là qu'une pure légende ; il est impossible de la faire remonter plus haut que le début du IIIe siècle av. J.-C. La date de 1467 (XXI, 59) ne peut passer pour celle de l'ouverture des premiers théâtres japonais ; elle ne marque même, que je sache, aucun stade important de leur histoire. Mais ce sont là détails d'érudition étrangers au fond de la question, et il ne vaut pas la peine d'y insister. Beaucoup plus graves sont les inexactitudes signalées plus haut ; elles diminuent considérablement la valeur du travail, d'ailleurs incomplet, de M. K., et dont on devra n'user qu'avec certaines précautions [1].

Noël PERI.

Cornelius Beach Bradley. — *Graphic Analysis of the Tone accents in the Siamese Language.* — Journal of the American Oriental Society, XXXI (1911), 282-289.

Il y a peu de questions aussi compliquées que celles qui se rapportent aux tons des langues extrême-orientales, et ces difficultés proviennent pour la plupart de ce que ces tons sont très mal connus. L'article de M. B. nous donne une analyse très précise et très détaillée des tons siamois, déterminée par la méthode expérimentale. Une planche reproduit graphiquement le tracé de chaque ton, tel qu'il est prononcé sur la syllabe *na*. Il est fort intéressant de remarquer que les tons qui paraissent à l'oreille ne présenter aucune variation sont en réalité constitués par des alternances rapides de montée et

---

(1) Beaucoup des renseignements contenus dans les lignes qui précèdent sont dus à l'obligeance de M. O. Baivy, professeur de musique à Hanoi, qui s'est livré à une étude approfondie de la musique annamite et prépare en ce moment la publication d'un certain nombre de mélodies recueillies par lui. Je lui en exprime ici tous mes remerciements.

descente de très peu d'étendue. Le fait doit être rapproché des constatations faites par M. Alexeief sur le chinois, dialecte de Changhai [1], et par M. Grammont sur l'annamite, dialecte cochinchinois [2]. Il était théoriquement très vraisemblable que la monotonie de certains tons ne fût due qu'à la trop courte période de leurs changements; il était intéressant de le constater expérimentalement; l'accord des trois langages laisse peu de doute que le phénomène ne soit général.

M. B. considère que les tons des syllabes à occlusive finale diffèrent de ceux des syllabes à finale vocalique ou nasale. Il est regrettable qu'il n'ait pas expérimentalement vérifié cette hypothèse. A l'oreille la différence paraît être beaucoup plus entre les tons des syllabes à voyelle longue et ceux des syllabes brèves, parmi celles qui ont des occlusives finales.

Il faut espérer que M. B. complètera bientôt cette esquisse et donnera dans une étude définitive le tableau complet de tout le système des tons siamois.

Henri MASPERO.

Lieut.-col. Bonifacy. — *Les mines de la province de Tuyên-quang en 1861 (Extrait d'une monographie).* — Rev. Indochin., 1912, II, 16-23.

Notre collaborateur, le lieutenant-colonel Bonifacy, commandant le 3e Territoire militaire, prépare, d'après les sources indigènes, une monographie de l'ancienne province de Tuyên-quang, sur laquelle a été prélevée la plus grande partie du territoire qu'il administre actuellement. Il en a détaché des renseignements sur les mines exploitées dans la province en 1861, d'après un texte rédigé en cette année par le *tri-phủ* de Yên-bình 安平府. Chemin faisant, M. B. déplore que, par ignorance, la Commission franco-annamite de délimitation ait livré à la Chine deux communes du canton de Phương-độ 芳度 et la presque totalité du riche canton de Tụ-long 聚隆, qui étaient territoire annamite. Il souhaite que ces communes « soient revendiquées par le Gouvernement du Protectorat mieux informé. C'est, dit-il, le vœu des populations, et il est probable que les Chinois eux-mêmes céderaient ces territoires indûment acquis, dans lesquels ils osent à peine se montrer, et dont ils négligent les richesses naturelles. » Il faut noter que les mines situées sur les territoires abandonnés si fâcheusement à la Chine payaient à l'Annam une redevance énorme : celles de Tụ-long en particulier payaient annuellement 12 mille livres de cuivre et 80 onces d'argent, et produisaient presque tout le cuivre employé en Annam.

Cl. E. M.

J. Sénèque. — *La carte de l'Indochine.* — Rev. Indochin., 1911, II, 337-352.

Cette notice retrace les efforts du Bureau topographique de l'Etat-major du corps d'occupation, puis du Service géographique de l'Indochine, pour établir la cartographie

---

[1] D'après Rousselot, *Phonétique expérimentale.*

[2] *Recherches expérimentales sur la prononciation du Cochinchinois*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, XVI (1910), 69-86.

de la colonie. Elle complète, pour la période contemporaine, l'historique de la cartographie indochinoise fait par M. Cl. E. Maitre, directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, dans la préface de l'*Atlas de Chabert-L. Gallois*. Après avoir exposé la grandeur de l'œuvre déjà accomplie, l'auteur expose aussi ses inquiétudes sur son avenir.

Ant[oine] Brébion. — *Monographie des rues et monuments de Saigon*. — Rev. Indochin., 1911, II, 357-376, 468-486.

Histoire anecdotique de Saigon depuis le début de l'occupation française.

Jeanne Leuba. — *Le pèlerinage de Sept-Pagodes*. — Rev. Indochin., 1912, II, 67-79.

Récit, plus pittoresque que documentaire, d'une visite faite en septembre 1910 à la célèbre pagode de Kiêp-bac (province de Hải-dương), à l'époque du pèlerinage annuel.

E. Perreaux. — *Abrégé de l'Histoire contemporaine d'Annam (1802-1912)*. — Quinhon, 1912 ; 43 p.

Ce petit ouvrage fait suite au *Résumé de l'Histoire d'Annam* du P. Cadière (cf. BEFEO, XI, 458).

Jean Koffler. — *Description historique de la Cochinchine*. — Rev. Indochin., 1911, I, 448-462, 566-575 ; II, 273-285, 582-607.

Traduction, due à M. V. Barbier, de la *Historica Cochinchinæ Descriptio* du Jésuite Jean Koffler, qui séjourna en Annam de 1740 à 1755.

Charles B. Maybon. — *Jean Koffler, auteur de Historica Cochinchinæ Descriptio*. — Rev. Indochin., 1912, I, 539-553.

Biographie de ce Jésuite, qui, arrivé en Cochinchine vers la fin de 1740, devint en 1747 le médecin officiel de Võ-vương, quitta la cour de ce Seigneur en 1755, et, de retour au Portugal, fut jeté en prison sur l'ordre de Pombal ; délivré en 1767, il vint finir ses jours en Allemagne, où il mourut en 1780. M. M. nous donne aussi d'intéressants détails sur la composition du curieux mémoire que Koffler a consacré à la Cochinchine (voir *supra*) et sur les remaniements qu'il a subis aux mains du P. Kaulen et du P. Eckart avant d'être livré à l'impression. M. M. a reproduit en appendice plusieurs lettres de Koffler.

P. Antoine Gaubil. — *Notice historique sur la Cochinchine*. Rev. Indochin., 1911, I, 576-585. — *Mémoire historique sur le Tong-king*. Ib., 1911, II, 22-45.

Réimpression, malheureusement assez fautive, de ces deux études du célèbre Jésuite, publiées d'abord au tome XXI des *Lettres édifiantes et curieuses*, puis dans le vol. XII de l'*Histoire générale de la Chine* du P. de Mailla.

L. Coquet. — *Etude d'une opération d'un détachement dans le delta du Tonkin. Combat de Cau-Giay ou du Pont de Papier (19 mai 1883)*. — Rev. Indoch., 1911, I, 533-552.

Etude de ce célèbre engagement, faite surtout au point de vue tactique : le capitaine C. ne porte pas sur la façon dont le commandant Rivière conduisit les opérations un

jugement très favorable; ses arguments ne paraissent pas, à un profane du moins, très convaincants.

Capitaine Félix CHARRAS. — *Le Trans-Annam de Vinh à Bo-trach.* — Rev. Indochin., 1912, I, 446-456.

Etude sur le tracé du chemin de fer projeté entre Vĩnh et Bồ-trạch : l'auteur indique les raisons de ses préférences pour un tracé qui emprunterait les vallées du Ngan-sơn et du Sông Giang, avec des détours vers Linh-cảm et Ba-đồn.

René CRAYSSAC. — *La question de la sapèque tonkinoise.* — Rev. Indochin., 1911, II, 113-135.

Historique intéressant et précis de cette monnaie, et particulièrement des tentatives faites dans ces dernières années pour créer une sapèque nouvelle. M. C. explique en détail les causes de l'échec de la sapèque en zinc pur au 600e de piastre. Il propose, pour utiliser les stocks accumulés au Trésor, de faire de la sapèque nouvelle un multiple de l'ancienne et de supprimer son rapport légal avec la piastre.

Dans une note parue sous le même titre (Ib., ib., 306-311), M. H. BRENIER, rapporteur de la commission de 1903, à l'initiative de laquelle est due la création de la sapèque au 6e de cent, a précisé et défendu le rôle et les conclusions de cette commission.

P. PASQUIER. — *Les idées d'association, d'assistance et de mutualité dans la société annamite.* — Rev. Indochin., 1912, I, 554-563.

Notes intéressantes sur les œuvres d'assistance officielles, communales et privées qui existaient dans l'Annam d'autrefois, et dont l'auteur s'efforce de dégager le caractère commun, qui était de reposer toutes sur l'intervention de la collectivité et d'exclure la prévoyance et l'épargne individuelles.

Alfred-Emile HÜCKEL. — *Etude de législation indochinoise. L'exode des métis sino-annamites du Tonkin.* — Rev. Indochin., 1911, II, 1-13.

M. H. a cherché à concilier les données assez contradictoires de la loi française, de la loi annamite et des traités conclus avec la Chine sur la situation administrative des femmes annamites et des enfants métis des Chinois établis en Indochine. Il arrive à la conclusion qu'il est légalement impossible de remettre en vigueur l'ordonnance de Minh-mạng de 1829, interdisant aux Chinois d'emmener en Chine leur femme annamite légitime et leurs enfants métis. Un appendice donne l'analyse ou la traduction complète de toutes les ordonnances sur les enfants métis sino-annamites.

J. SIMONIN. — *Contribution à une nouvelle organisation de l'Enseignement indigène au Tonkin.* — Rev. Indochin., 1911, II, 561-581.

Etude aussi contestable dans sa partie constructive que dans sa partie historique, où l'on voit reparaître avec surprise tous les vieux clichés sur les résultats de l'enseignement franco-annamite et tous les racontars de journaux sur l'ancienne Université indochinoise.

A. Barbotin. — *La poterie indigène au Tonkin.* — Bull. Econom. de l'Indoch., n° 98, sept.-oct. 1912, p. 659-685, et n° 99, nov.-déc. 1912, p. 815-841.

Dans ce travail remarquablement documenté et entièrement nouveau, M. B., après avoir énuméré les différents centres de fabrication du Tonkin et du Nord-Annam, étudie au point de vue technique les différentes poteries sorties des ateliers indigènes : poteries à pâte argileuse sans couverte de Thổ-hà, Văn-đình, Đình-xá, Hương-canh, Khai-quang et Thanh-hoá, ou vernissées (Phủ-lãng) ; poteries engobées de terre kaolinique et pourvues d'une glaçure, sur laquelle est posée un décor grossier (Bát-tràng) ; poteries à pâte kaolinique de Moncay et de Tứ-nữ. On lira surtout avec profit la description des diverses sortes de fours, et les pages consacrées aux poteries de Bát-tràng, qui avaient autrefois une si grande renommée au Japon. L'article, qui est abondamment et heureusement illustré, se termine par des notes très précises sur les différents centres de fabrication (nomenclature des poteries, prix, statistiques, etc.)

Pierre Rey. — *Le salon de la Société des Beaux-Arts de Cochinchine.* — Rev. Indochin., 1912, II, 295-308.

Compte-rendu de l'exposition d'art français et d'art annamite organisée à Saigon en 1912.

Ant[oine] Brébion. — *Passe-temps et jeux indochinois.* — Rev. Indochin., 1911, I, 499-509.

Notes sommaires sur les jeux le plus communément pratiqués par les Annamites (surtout les Cochinchinois) et les Cambodgiens.

G[eorges] Cordier. — *Les échecs chinois.* — Rev. Indochin., 1911, II, 60-72.

Historique du jeu ; technique ; influence moralisatrice que les Chinois lui attribuent ; pratique du jeu chez les Annamites et légendes dont il est l'objet.

René Crayssac. — *Essai sur la vie et l'œuvre de Jules Boissière.* — Rev. Indochin., 1912, II, 25-59.

Biographie émue de l'auteur de *Fumeurs d'opium* et de *Propos d'un intoxiqué*, dans laquelle M. Cr. reproduit quelques poèmes oubliés de ce délicat écrivain, auquel un monument doit être élevé prochainement à Hanoi.

V. Barbier. — *Les expressions comparatives dans la langue annamite.* — Rev. Indochin., 1912, I, 225-245, 356-369.

Liste, utile pour la lexicographie, des expressions comparatives les plus usuelles en annamite, avec leur traduction.

V. Barbier. — *Proverbes annamites.* — Rev. Indochin., 1911, I, 345-355 ; II, 14-21.

Proverbes accompagnés de leur traduction avec des commentaires explicatifs et des notes grammaticales. M. B. avait déjà publié, en 1909, une première série de proverbes annamites dans une brochure intitulée *Tục ngữ Annam dịch ra tiếng tây.*

V. Barbier. — *La complainte du petit pâtre, Berceuse.* — Rev. Indochin., 1912, II, 207-208

Texte et traduction d'une poésie populaire annamite, très répandue au Nghệ-an, que les mères chantent à leurs enfants pour les endormir.

Lucien Bauno. — *Poésie annamite* (VI et VII). — Rev. Indochin., 1911, I, 123-137, 278-285, 356-366.

VI. Traduction d'un poème annamite, dont le titre n'est pas donné (c'est le *Trần ngôn ca* 陳言歌) et qui paraît du reste entièrement dépourvu de valeur littéraire : l'auteur raconte, en témoin oculaire, les actes de piraterie dont le Tonkin, et particulièrement la moyenne région, a été le théâtre, depuis l'avénement de Tự-đức jusqu'en 1874. M. B. nous dit que le manuscrit de ce poème a été trouvé dans le *phủ* de Lâm-thao 臨洮 (province de Hưng-hoá) ; l'auteur était probablement originaire de cette région.

VII. Traduction d'un traité didactique et moral intitulé « Education féminine » (*Nữ tắc diễn âm* 女則演音).

Georges Cordier. — *Le théâtre annamite.* — Rev. Indochin., 1912, I, 564-587.

Description des théâtres annamites de Hanoi; organisation et recrutement des troupes théâtrales; technique et règles de la littérature dramatique. L'auteur donne en appendice la traduction du drame intitulé *Chương-sinh*, dont le texte a déjà été publié par M. Nordemann dans sa *Chrestomathie annamite*, et qui est extrait du recueil *Truyện kì* 傳奇.

Georges Cordier. — *Hoàng-chừ, Poème annamite.* Trad. par... — Rev. Indochin., 1911, II, 249-272.

Traduction du poème intitulé *Hoàng trừ truyện* 皇儲傳.

J. Garde et Nguyen-Tao. — *L'écrit et l'oral aux examens d'annamite.* — Hanoi, Mạc-đình-Tư, 1912; 55-II p.

Choix de sujets de compositions écrites (rédactions, versions, thèmes) et d'exposés oraux, donnés pendant ces dernières années aux examens d'annamite, et accompagnés de leurs corrigés ou de leurs développements. L'ouvrage est destiné plus particulièrement aux fonctionnaires du service des Douanes et Régies, auquel appartiennent les auteurs.

M. C. Pléneau. — *Le Livre d'Or des candidats au diplôme de langue annamite.* — Ninh Bình, Imprimerie Thiện Bản, 1912; 207 p.

Sous ce titre bizarre, M. Pl. nous donne un excellent vocabulaire français-annamite, où les mots sont classés, d'après le plan de la méthode Bossert et Beck, sous les onze rubriques suivantes : la maison et la famille ; l'homme ; l'école ; l'univers et la terre ; les végétaux ; les animaux ; les minéraux ; la vie intellectuelle et morale ; lettres et sciences ; les arts ; diverses administrations.

TRINQUET. — *Essai de vocabulaire français — moï-karê.* — Rev. Indochin., 1912, II, 309-317, 417-427.

Essai de vocabulaire de la langue parlée par les Moïs Karê, qui habitent les hautes vallées du Sông Lại-giang (Bình-định), du Sông Vệ, du Sông Cây-bừa et du Sông Tra-thúc (Quảng-ngãi). La transcription adoptée est la même que celle qui est en usage pour la langue annamite : toutefois M. T. a eu l'idée singulière de représenter les voyelles longues par des italiques et les voyelles brèves par des caractères gras.

J. COMMAILLE. — *Guide aux ruines d'Angkor.* — Paris, Hachette, 1912 ; in-12, 241 p.

H. GOURDON. — *Guide aux ruines d'Angkor.* — Saigon, Schneider, 1912 ; in-12, IX-80 p.

Pierre LOTI. — *Un pèlerin d'Angkor.* — L'Illustration (tirage à part formant supplément au nº du 6 janvier 1912), 24 p. in-fº.

Voici trois ouvrages sur Angkor qui ne se ressemblent guère, mais qui méritent tous le meilleur accueil.

Le livre de notre collaborateur, M. COMMAILLE, conservateur des monuments d'Angkor, est une monographie approfondie des deux grands temples d'Angkor-Vat et du Bayon. Il restera longtemps le guide indispensable de tous ceux qui désirent rapporter de leur séjour aux ruines autre chose qu'une vision d'Orient. Ils y trouveront des schémas clairs et exacts, des descriptions substantielles. Ils le liront avant le voyage pour se préparer à la visite des monuments, ils le consulteront sur le terrain, et ils aimeront, à leur retour, à raviver leurs souvenirs en regardant les superbes photographies qui s'y trouvent répandues à profusion.

La plaquette de M. GOURDON, beaucoup moins détaillée, est appelée à rendre les plus grands services aux touristes pressés qui demandent à leur guide des renseignements d'ordre pratique et n'ont pas le loisir d'étudier un monument, le livre à la main.

Les belles pages de M. Pierre LOTI sont une prestigieuse évocation du Cambodge. L'intensité de sa vision et le magie de son style font oublier les erreurs historiques et l'inutile exagération des dangers courus. Nul n'a dit mieux que lui la joie du voyageur qui, venant d'Annam, « arrive au milieu d'une population qui ouvre ses yeux à peu près comme nous ouvrons les nôtres ». Nul n'a mieux senti le charme des danseuses cambodgiennes, et n'a mieux exprimé l'harmonie de « ces danses presque sur place qui sont plutôt des frémissements rythmés de tout leur être. » Puisse le Pèlerin d'Angkor entraîner à sa suite tous ceux qui sont avides de « frémir, au Bayon, d'une peur inconnue en apercevant ce grand sourire figé qui tombe d'en haut », ou de contempler, à Angkor-Vat, « le prodigieux amas de grès sculpté escaladant le ciel bleu. »

G. C.

— Le *Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine*, 1911, 2e fascicule, contient la fin de l'*Index pour le Cambodge de M. Aymonier*, et un essai d'interprétation des *Bas-reliefs d'Angkor-Vat*, par notre collaborateur, M. G. CŒDÈS.

Henry KLEIN. — *Monographie du khet de Moulapoumok.* — Rev. Indochin., 1912, I, 124-142.

Renseignements géographiques; habitants; les Khas de Moulapoumok; agriculture; commerce; élevage; industrie; organisation politique; travaux publics; administration; justice; instruction publique; assistance médicale.

E. MÉNÉTRIER. — *Les fêtes du tang-tok à Phnom-penh.* — Rev. Indochin., 1912, II, 334-345.

Description de la fête anniversaire du roi de Cambodge, qui a été célébrée du 5 au 12 septembre 1912.

— L'imprimerie cambodgienne *Kampŭčăḥ vorôkàs* installée à Phnoṃ Péñ et dirigée par le Prince Phànŭvoṅ, a publié jusqu'à ce jour dix-sept brochures dont la série complète vient d'être déposée à la Bibliothèque de l'Ecole. En voici la liste :

1 *Buddhavisākhamāghapūjā* } (prières en pāli).
2 *Ratanakathādivatthu* }
3 *čbăp kraṃ.*
4 *čbăp kerkàl.*
5 *čbăp kòn čau.*
6 *čbăp răčanèt [rājanetti].*
7 *čbăp vithubandĕt [vidhūrapaṇḍita].*
8 *rwơṅ samàtān sĕl [samādānasīla]* (prières en pāli).
9 *sàtrà sek sàrikà.*
10 *čbăp păk čăs.*
11 *čbăp trĕinèt [trīnetti].*
12 *čbăp méyyabandĕt tĕñ.*
13 *čbăp mohànèt răčasuosdĕi [mahānetti rājasvasti].*
14 *čbăp snĕi méyyabandĕt.*
15 *kraṃ prohmaton khmèr* 1 } (Code pénal).
16 — 2 }
17 *akkharanidesasīla sikkhāpada sāmaṇera* (syllabaire pāli).

Père Claude DE VISDELOU. — *Description du royaume de Laos et des pays voisins présentée au roi de Siam, en 1687, par des ambassadeurs du roi de Laos.* — Rev. Indoch., 1912, II, 203-206.

Réimpression, par les soins de M. H. GOURDON, de ce document, d'après le texte de l'édition dite « du Panthéon littéraire » (tome IV) des *Lettres édifiantes et curieuses.*

Capitaine DANCHAUD. — *Le climat de la France sous les tropiques. Le plateau du Tranninh.* — Rev. Indochin., II, 151-165.

Notes prises en 1904.

D[r] Georges MAUPETIT. — *Réflexions sur les indigènes du Laos siamois.* — Rev. Indochin., 1912, I, 458-463.

Selon le D[r] M., dont l'étude ne paraît pas très sérieuse, nous aurions affaire au Laos « à une race malade, anémiée, usée ».

L. DE LAJONQUIÈRE. — *Essai d'inventaire archéologique du Siam*. — Bull. de la Comm. Arch. de l'Inch., 1912, p. 19-181.

L'auteur donne des notices détaillées sur les monuments thaïs du Siam et de la presqu'île malaise, qu'il avait déjà sommairement étudiés dans son article sur *Le domaine archéologique du Siam* (B. C. A. I., 1909). A Phra Pathom, M. de L. signale plusieurs inscriptions nouvelles et en donne des fac-similés : deux d'entre eux sont aisément déchiffrables. Fig. 19 : ... *sañ ca yo nirodho*.... Fig. 21 (à l'envers) : ... *tuppabhavā tesa[ṃ] hetu[ṃ] tathāgato āha tesañ ca yo niro*.... Il s'agit dans les deux cas de la célèbre formule *ye dhammā*. — Les caractères gravés sur une statue de Gaṇeça à Na Phra Naraï (fig. 39) sont sûrement des caractères tamouls.

G. C.

NAI THIEN. — *Intercourse between Burma and Siam as recorded in Hmannan Yazawindawgyi*. — Journ. Siam Soc., VIII, 1911, nº 2 III-117 p.

Ce travail fait suite aux *Burmese invasions of Siam translated from the Hmannan Yazawindawgyi* parues en 1908 (Ib., V, nº 1) dans le même journal (cf. BEFEO, IX, 585-587). Il embrasse la période de 1570 à 1754, qui comprend, entre autres événements, le règne de Kyawdin Nawrata, les essais malheureux d'invasion du Siam par les Birmans à la fin du XVIe siècle, la campagne victorieuse du roi de Siam Bra Narit contre Hanthawadi (1600), la reconstitution de l'empire birman par Nyaung-yan-Min et son fils, et son nouveau déclin en face du pouvoir grandissant des Talaings.

P. PETITHUGNENIN. — *Notes sur l'imprimerie au Siam*. — Journ. Siam Soc., VIII, 1911, nº 3, I-IV.

Court historique de l'imprimerie au Siam depuis 1662.

R. W. GIBLIN. — *The Abbé de Choisy, Libertine, Missionary, Academician*. — Journ. Siam Soc., VIII, 1911, nº 3, 1-16.

O. FRANKFURTER. — *The mission of Sir James Brooke to Siam (September 1850)*. — Journ. Siam Soc., VIII, 1911, nº 3, 19-33.

K. G. GAIRDNER. — *List of the Commoner Birds found in Siam, with the corresponding Siamese Names*. — Journ. Siam Soc., IX, 1912, nº 1, V-16 p.

Ant[oine] BRÉBION. — *A travers Bangkok (souvenirs de 1895)*. — Rev. Indochin., 1911, II, 180-195.

Alfred MEYNARD. — *La crémation du roi Chulalongkorn, à Bangkok. Mars 1911*. — Rev. Indochin., 1912, I, 588-601.

François MACEY. — *Un ouvrage d'enseignement primaire au Siam (notes et traductions)*. — Rev. Indochin., 1912, I, 76-87.

Traduction de quelques récits servant d'exercices de lecture et empruntés à un manuel du prince DAMRONG destiné aux écoles de pagodes et de villages.

Taw Sein Ko. — *Report of the Superintendant, Archæological Survey, Burma, for the year ending 31st March 1912.* — Rangoon, 1912 ; in-4°, II-41 p.

La découverte la plus importante faite par M. Taw Sein Ko durant cet exercice est sans contredit celle de l'inscription pâlie de Hmawza, étudiée depuis par M. Finot dans le Journal Asiatique (cf. *infra*). Le même site a encore livré deux inscriptions rédigées dans ce dialecte nouvellement découvert qu'on peut provisoirement, avec M. Blagden, appeler le dialecte pyu (cf. BEFEO, XI, 436). Cette trouvaille, jointe aux autres, semble établir qu'avant le XIe siècle Prome était le centre d'un Etat gouverné par des princes faisant usage d'un dialecte tibéto-birman : ce royaume distinct des états talaings du delta d'une part, et du royaume birman du Pagan de l'autre, dut recevoir la culture indienne par l'intermédiaire des Talaings.

L. Finot. — *Un nouveau document sur le bouddhisme birman.* — Journ. Asiat., 1912, II, 121-136.

Ce nouveau document est une inscription trouvée récemment à Hmawza, sur le site de Prome, par M. Taw Sein Ko. Ses caractères paléographiques permettent d'en fixer la date au VIe siècle de notre ère au plus tard. Contemporaine de l'inscription sur lames d'or de Maunggun, elle est comme elle rédigée en pâli et cite un passage du canon, probablement de l'Abhidhamma. M. F. prend texte de cet intéressant document pour résumer ce que nous savons de l'histoire religieuse de la Birmanie. Les témoignages permettent « de constater l'existence de trois cultes : 1° hindouisme, sous la forme viṣṇuite, pratiqué au Pégou (Thatôn), à Prome, à Pagan ; 2° bouddhisme du Mahāyāna, attesté par les sources tibétaines ; introduit vers le Ve siècle, probablement à la fois au Pégou et dans la Haute-Birmanie ; très imprégné de tantrisme ; 3° bouddhisme du Theravâda importé au Pégou au Ve ou au VIe siècle et de là à Pagan au XIe siècle. »

C. O. Blagden. — *Some Talaing Inscriptions on glazed tiles.* — Journ. of the Roy. As. Soc., 1912, 689-698.

Un certain nombre de briques émaillées trouvées en Basse Birmanie portent en haut-relief deux images de femmes richement habillées et parées. Les courtes inscriptions gravées au-dessus de ces figures avaient déjoué la sagacité de Sir R. C. Temple (Ind. Antiq., XXII, 1893, p. 343). M. Bl. réussit à y reconnaître une phrase talaing indiquant que les deux femmes en question sont « les jeunes filles de Māra ». L'auteur termine son article par quelques remarques sur l'article de M. Huber sur *les Bas-reliefs du temple d'Ananda à Pagan*, paru ici-même, BEFEO, XI, 1-5.

II. — INDE.

Charles-Eudes Bonin. — *Les Royaumes des Neiges (Etats himalayens)* — Paris, Colin, 1911 ; in-18, x-306 p., 3 cartes et 16 planches.

Le livre de M. Bonin est une œuvre à la fois de documentation solide et neuve et d'attrayante vulgarisation. Familiarisé avec les régions himalayennes, où il a fait de nombreux voyages, M. B. aurait pu écrire sans doute un récit agréable d'observations et de souvenirs personnels. Il a voulu faire mieux, et nous donner des pays qui servent de marches à l'Inde anglaise, à ses frontières Nord et Nord-Est, — les moins connus de toute l'Asie centrale —, des monographies riches de faits, où les incidents de route n'interviennent plus que pour mettre dans les renseignements d'ordre historique, géographique ou ethnographique, une note vivante et colorée.

L'étude de M. B. va du Nord-Ouest au Nord-Est. Il décrit d'abord les trois nouveaux pays de protectorat anglais, au-delà des limites de l'Inde, les agences de Swat, de Dir et de Tchitral; puis il raconte la curieuse histoire du « Petit Tibet », le Ladakh, et de sa conquête par les Sikhs, dont les Anglais par le traité d'Amritsar du 16 mars 1846 sont devenus les héritiers. Plus captivante encore, ou du moins d'un plus grand intérêt d'actualité, est l'histoire du Bhoutan, de ses relations avec l'Angleterre, qui remontent à 1772, et finalement de sa soumission à l'autorité anglaise, par ce traité de mars 1910, qui fut la réponse de l'Angleterre à la main-mise chinoise sur le Tibet. M. B. s'est abstenu de parler du Népal, bien connu par d'autres travaux, et notamment par le grand ouvrage de M. Sylvain Lévi. En revanche il a tenté avec succès de mettre un peu d'ordre dans nos connaissances sur les tribus turbulentes et si variées du haut Assam, Akas, Daflas, Miris, Singphos, Khamtis, Abors, Mishmis, etc., et de raconter les efforts faits par les explorateurs et par les agents politiques anglais pour pénétrer ces régions d'accès si difficile : jusqu'ici quelques-unes de ces tribus, notamment les Abors et les Mishmis du haut Brahmapoutre, ont réussi à opposer une sérieuse résistance à toutes les tentatives de pénétration européenne.

D'autres chapitres de l'ouvrage sont consacrés plus spécialement au Tibet. Signalons d'abord un curieux chapitre sur « la Papesse du lamaïsme », c'est-à-dire l'abbesse du monastère mixte de Samding, et surtout celui qui est intitulé « le Tueur de Lamas » : M. B., après avoir retracé sommairement l'histoire des relations du Tibet avec la Chine, y raconte en détail la féroce répression de l'insurrection tibétaine par Tchao Eul-fong 趙爾豐, nommé commissaire impérial au Tibet en 1908.

L'ouvrage est terminé par quatre appendices sur « les routes de l'Asie centrale », « les sources de Gange », « les Mossos », et « les peintures ethnographiques de Li Long-mien ».

Cl. E. Maitre.

H. Oldenberg. — *Der Typus der prosaisch-poetischen Erzählung und die Jātakas.* — Nachrichten v. d. Kön. Ges. d. Wiss. zu Göttingen, Phil.-hist. Kl., 1911, 441-468. (Trad. en anglais dans le Journ. of the Pāli Text Society, 1910-1912, p. 19 sqq., sous le titre: *The prose-and-verse Type of narrative and the Jātakas.*)

— *Studien zum Mahāvastu.* Nachrichten..., 1912, p. 123 sqq.

— *Studien zur Geschichte des buddhistischen Kanon.* I. *Zum Divyāvadāna, Avadānaçataka und den neugefundenen kanonischen Sanskritfragmenten;* II. *Zur Literaturgeschichte der Jātakas;* III. *Zur Geschichte des Kanon.* Ibid., p. 155 sqq.

On sait que, dans la querelle qui sépare en deux camps les historiens du bouddhisme et oppose les adeptes du canon sanskrit ou sanskritisant au canon pāli des Theravādins, les adversaires ont souvent, dans le feu de la discussion, dépassé leur propre pensée : on connaît les exagérations de l'école de Rhys Davids, qui considère trop volontiers le canon pāli comme la parole même du Buddha, et M. S. Lévi lui-même, le plus brillant défenseur du bouddhisme septentrional, se montre nettement partial à l'égard du Vinaya des Mūlasarvāstivādins en donnant « son bouillonnement tumultueux et chaotique » comme une preuve d'ancienneté, en face de « la régularité sèche et froide du Vinaya pāli » (1).

En réalité, il ne s'agit pas de savoir si le canon pāli représente ou non l'enseignement primitif du Buddha, mais quelle valeur il a pour la reconstitution de ce qu'a dû être le bouddhisme primitif. Personne ne soutient plus aujourd'hui que le sanskrit soit l'indo-européen primitif. Mais si les recherches lui ont ravi son titre de « mère des langues », elles n'en ont pas moins souligné son importance en le plaçant parmi les représentants les plus fidèles de l'idiome disparu. De même personne ne soutient plus, à part quelques exaltés, que le canon pāli des Theravādins représente la parole même du Buddha, mais il s'agit de voir si les récentes découvertes et les recherches en matière de bouddhisme sanskrit sont de nature à ravir au canon pāli l'importance qu'on lui accorde généralement pour la reconstruction de ce qu'a pu être le canon primitif.

C'est cette question que traite aujourd'hui M. Oldenberg à la lumière des récentes découvertes en Asie centrale, des travaux de MM. Huber et S. Lévi sur la composition du *Divyāvadana* et du *Mahāvastu*, et de ses propres recherches. M. O. s'est toujours montré sympathique au bouddhisme méridional, mais, si les conclusions de ses derniers articles sont encore en faveur de la tradition pālie, il faut reconnaître que la discussion est menée avec une impartialité et une largeur de vues trop rares dans cet ordre d'études. Une

---

(1) *Les Saintes Ecritures du bouddhisme*, Conférences du Musée Guimet, 1908-1909 (Ann. du Musée Guimet, Bibl. de vulg., t. XXXI), p. 129.

bonne partie de son travail est consacrée à la discussion, d'ailleurs très courtoise, d'une conférence, faite par M. S. Lévi au Musée Guimet, sur « Les Saintes Écritures du bouddhisme. » Disons tout de suite qu'il pose la question d'une façon assez différente. Au lieu de chercher, comme M. S. Lévi, à « trancher entre les prétentions rivales des divers canons » [1], ou à « décerner le brevet d'authenticité, réclamé de part et d'autre avec une égale assurance » [2], il se demande quel est le représentant le plus fidèle du bouddhisme ancien, quelle est la source la plus sûre, celle où nous devons chercher les éléments les plus authentiques permettant de reconstituer à peu près le canon primitif.

Je me garderai de prendre parti dans un procès où je n'ai aucune pièce nouvelle à apporter, et qui met aux prises deux savants tels que M. S. Lévi et M. Oldenberg. Je me bornerai à résumer la discussion de M. O., dont le travail marque une date dans l'histoire des études bouddhiques. Les études sur les *Jātakas*, le *Divyāvadāna*, le *Mahāvastu* constituent autant de travaux d'approche, et c'est dans son dernier article « sur l'histoire du canon bouddhique » qu'il livre la bataille. La position qu'il gagne paraît assez solidement défendue, mais je ne doute pas que M. S. Lévi n'ait en réserve de sérieux arguments, et j'attends sa riposte avec impatience.

M. O. distingue dans la langue du *Mahāvastu* deux couches de caractères très différents qu'il appelle style A et style B, et qui présentent les particularités suivantes :

Le style A se distingue par la rareté des formes finies du verbe, constamment remplacées par l'adjectif verbal en *-ta*. On n'y rencontre guère que les formes *gacchati, bhavanti, vartanti*, et d'une façon générale le présent est plus usuel que le prétérit. La liaison entre les phrases est marquée par *dāni (te dāni, so dāni, tatra dāni)*. Ce style A est relativement souple ; la structure des phrases y est variée ; il fait volontiers usage de longs composés et peut dire beaucoup en peu de mots.

Le style B au contraire affectionne les formes finies du verbe, notamment le prétérit (*adrākṣīt, avocat*). Il n'emploie jamais *dāni*, mais *atha khalu* ou *evaṃ ukte* pour lier deux phrases. Monotone et guindé, répétant des phrases de schéma identique, il lui faut beaucoup de mots pour dire peu de choses. Ce sont, on le voit, les caractéristiques mêmes du style pāli.

Or, tandis que ce style B est encore tout voisin de celui des *Upaniṣads*, le style A sent déjà la manière du *Pañcatantra*. Il y a donc là manifestement deux couches de dates différentes et il s'agit de voir à quelles parties du texte elles correspondent. Les morceaux en style B constituent le noyau même des récits et coïncident généralement mot pour mot avec le texte pāli du Vinaya. Les morceaux en style A, pour lesquels on trouve rarement un parallèle en pāli,

---

(1) *Ibid.*, p. 127.
(2) *Ibid.*, p. 119.

racontent les antécédents des personnages, les miracles qui ont accompagné leur conversion, et entrent dans toutes sortes de détails souvent fort éloignés du sujet. « Allons-nous, dit M. O. (p. 127), prétendre que le *Mahāvastu* représente en face du *Mahāvagga* pāli une plus grande richesse de traditions anciennes? Non. Mais nous distinguerons au contraire dans le *Mahāvastu* une couche primaire et une couche secondaire. La couche primaire, identique au *Mahāvagga* dans ses traits essentiels, lui correspond souvent mot pour mot. Cette vieille rédaction a été ensuite l'objet d'additions secondaires qui se laissent facilement reconnaître, grâce à la façon maladroite dont les éléments les plus divers ont été soudés entre eux par le compilateur. Dans le *Mahāvagga*, l'élément ancien est pur de tout mélange. » « Les parties compactes en style B, continue M. O. (p. 133), ainsi que les réminiscences de cette manière d'écrire au milieu de morceaux écrits en style A, ne permettent pas de douter que l'auteur ou le compilateur du *Mahāvastu* ait utilisé une collection de textes en style B. Ces textes, très voisins du Vinaya pāli des Theravādins, constituaient le Vinaya des Lokottaravādins. » Décider lequel des deux représente le plus fidèlement le Vinaya primitif est chose malaisée. M. O. ne croit pas que la verbosité qui caractérise les textes du Nord soit une preuve d'ancienneté, les Hindous n'ayant guère l'habitude de se restreindre et d'élaguer dans les remaniements successifs d'un même ouvrage. Après avoir comparé un certain nombre de passages parallèles des deux Vinayas (p. 137-141), M. O. aboutit à cette conclusion, que la recension du Nord trahit un travail de remaniement, sinon plusieurs, qui a surtout consisté à ajouter au texte ancien des morceaux plus ou moins longs, adaptés au goût d'une époque nouvelle. La recension pālie, qui ne présente pas ces additions postérieures, et dont il est peu probable qu'elles aient été systématiquement retranchées, semble en définitive plus conforme à l'original perdu.

A côté du *Vinayapiṭaka*, le compilateur du *Mahāvastu* avait sous les yeux un *Sūtrapiṭaka*, dont plusieurs *sūtras* coïncident jusqu'aux titres avec des *suttas* du canon pāli (p. 142). En dehors de ces derniers, un certain nombre de *sūtras* rédigés dans un style analogue au style B (style B_1) ne figurent pas dans le canon pāli, et trahissent précisément par leur contenu une époque plus récente (p. 143 sqq.)

« En résumé, dit M. O. (p. 150), l'auteur du *Mahāvastu* travaillait sur un ensemble de textes, Sūtras et Vinaya, dans lesquels un fond ancien (style B), très voisin des textes pālis correspondants, avait été grossi d'une série d'additions au goût d'une époque plus récente, mais dans une forme encore proche du vieux style canonique (B_1) Ce canon avait incorporé aussi des *sūtras* rédigés d'après le même procédé. L'auteur du *Mahāvastu* emprunta à ce canon, tantôt de courts fragments, tantôt des *sūtras* tout entiers ou de longs récits du Vinaya. Il souda, compléta et allongea ces divers éléments au moyen de morceaux en style non canonique (style A), et c'est aussi dans ce style plus souple que son esprit d'invention se donna libre cours. »

Dans le *Divyāvadāna*, M. O. retrouve les deux mêmes couches bien distinctes : le style A, réservé aux récits d'introduction, à ceux qui nous rapportent les antécédents des personnages ; le style B, réservé aux morceaux qui constituent le noyau même de l'histoire et qui sont les seuls à avoir leurs parallèles dans le canon pāli. Alors que le compilateur du *Mahāvastu* mettait en œuvre le canon des Lokottaravādins, l'auteur du *Divyāvadāna* travaillait celui des Mūlasarvāstivādins. Celui-ci ne devait pas être très éloigné de celui des Sthaviras, lequel est même explicitement cité dans un passage du *Divyāvadāna* (274, 14 : *tathā Sthavirair api sūtrānta upanibaddham*). En comparant les anciens morceaux du *Divyāvadāna* en style B avec les passages parallèles du canon pāli, M. O. aboutit à la même conclusion qu'après son étude du *Mahāvastu*, conclusion identique à celle où le conduit l'étude de l'*Avadānaçataka*. Dans ce dernier ouvrage, les parties en style B, aisément reconnaissables, ont déjà été signalées par M. Speyer. La phraséologie y rappelle d'ailleurs beaucoup celle du *Divyāvadāna*, et il y a lieu de supposer que l'auteur a aussi utilisé le canon des Mūlasarvāstivādins.

La comparaison minutieuse que M. O. institue ensuite entre le canon pāli et les fragments des canons septentrionaux récemment découverts en Asie centrale (p. 171 à 179), et qu'il est malheureusement impossible de résumer, l'amène à ce résultat (p. 179), « que les textes du Nord, dans leur fond comme dans leur forme, sont très voisins des textes pālis et coïncident en partie avec eux. Dans certains cas, il y a cependant entre eux d'assez fortes divergences. S'il est naturellement impossible de soutenir partout l'infaillibilité de la tradition pālie, celle-ci se présente en gros comme la plus ancienne : les remaniements tardifs dont on rencontre assez souvent la trace dans le Nord, ne paraissent pas l'avoir touchée. »

Les deux études consacrées aux Jātakas eut pour but de défendre l'ancienneté de cette collection contre les attaques dont elle a été l'objet : il ne s'agit pas, bien entendu, de la recension incorporée au *Khuddakanikāya*, qui ne se donne elle-même que comme un commentaire (*Jātakatthavaṇṇanā*), mais des *gāthās* et de la trame même des récits qui les entourent. Contrairement à l'opinion de Keith et de Hertel, d'après laquelle les auteurs de Jātakas auraient écrit des histoires en prose dans lesquelles ils auraient enchâssé des vers empruntés à des poèmes gnomiques, épiques ou dramatiques, M. O. soutient que le Jātaka appartient à cet ancien type de récit nommé *ākhyāna*, dont l'origine remonte jusqu'à la période védique. L'*ākhyāna* était une narration en prose entremêlée de vers, ceux-ci apparaissant aux points importants du récit, aux passages où l'auteur voulait exprimer une maxime, une idée générale : ces vers se transmettaient littéralement, tandis que la prose, dont le sens général seul importait, pouvait se modifier au cours de la transmission orale. M. O. montre que les *gāthās* des Jātakas ont tous les caractères des vers d'*ākhyāna* ; ils n'ont la plupart du temps aucun sens, si on les isole

du récit en prose, et contiennent des allusions qui présupposent ce récit. D'autre part, ils n'ont pas ce caractère de généralité qu'ils ne manqueraient pas d'avoir s'ils avaient été extraits de drames ou de *çāstras* : ils semblent au contraire avoir été faits tout exprès pour le cadre où ils se trouvent, ou pour un cadre analogue. Le fait que la prose de la *Jātakatthavaṇṇanā* est récente ne prouve pas qu'elle ne procède pas d'une prose antérieure, à jamais perdue. En tous cas, le type du Jātaka est très ancien dans la littérature bouddhique : on en trouve dans le Vinaya et dans les plus vieux *sūtras* ; la forme la plus primitive paraît être celle des récits commençant par les mots *bhūtapubbaṃ bhikkhave*, et dans le *Suttavibhaṅga* on trouve déjà le type du Jātaka avec parallèles et identification des personnages. Il semble donc bien que la forme du Jātaka soit aussi ancienne que le bouddhisme, et l'on aurait tort de considérer la masse des Jātakas comme la propriété exclusive du canon pāli. D'ailleurs les inscriptions de Barhut prouvent l'existence d'une collection de Jātakas numérotés, et l'on sait positivement que les Dharmaguptas et les Mahāsaṃgītikas possédaient leurs recensions des Jātakas (p. 195).

« Je vais maintenant essayer, dit M. O. (p. 197, d'utiliser les résultats des recherches précédentes à résoudre la question de savoir comment s'est faite l'évolution de la littérature canonique, par la superposition de couches d'âges différents. »

Pour M. S. Lévi (*Saintes Ecritures*, p. 123), « la constitution du canon est un fait tardif qui s'est vraisemblablement produit dans les diverses écoles vers la même période, un peu avant l'ère chrétienne. » M. O. fait immédiatement remarquer que la constitution d'un texte et sa rédaction définitive sont deux stades très différents qu'il faut se garder de confondre. Au concile de Kaniṣka on n'a pas, à proprement parler, constitué un canon, et les témoignages nous parlent seulement de copies, d'épurations de textes déjà existant, de commentaires. De même à Ceylan, sous Vaṭṭagāmani, le concile nommé *potthakārohasaṃgīti* a consisté simplement à écrire (*potthakesu likhāpayuṃ*) des textes et des commentaires conservés jusque-là par la tradition orale (*mukhapāṭhena*). « Pour comprendre, dit M. O. (p. 199) combien étaient différentes dans l'Inde ancienne la rédaction d'un texte et sa constitution, il suffit de penser au Veda. »

M. S. Lévi aime, on l'a vu, à opposer « le bouillonnement tumultueux et chaotique » du Vinaya des Mūlasarvāstivādins (il pouvait employer la même expression pour celui des Lokottaravādins) à « la régularité sèche et froide » du Vinaya pāli, où « tout se passe sagement, pieusement, dans un monde idéal de moines et de dévots » (*Saintes Ecritures*, p. 126). Pour lui, la complexité du *Divyāvadana* ou du *Mahāvastu* est un argument en faveur de l'ancienneté de ces recueils. M. O. estime que sa découverte, dans ces textes, de deux couches d'âges différents (style A et style B), suffit à faire justice de cette opinion. En effet, les morceaux écrits dans ce style B que ses caractéristiques placent nettement avant le style A, consistent en des restes de *Sūtrapiṭaka* et de

Vinayapiṭaka, qui par leur forme et par leur fond sont on ne peut plus voisins des *piṭakas* pālis, et leur sont parfois identiques. On a vu d'ailleurs qu'une fois au moins le compilateur du *Divyāvadāna* donne un de ces morceaux comme extrait du *sūtrānta* des Sthaviras.

M. S. Lévi pense que les Vinayas ont dû être rédigés assez tard, et, à l'appui de cette opinion, il tire un argument du fait que Fa-hien, au Ve siècle, avait « *encore* tant de mal » à s'en procurer un exemplaire. M. O. met en doute le bien-fondé de cet *encore* : « un livre rare n'est pas nécessairement un livre récent, et, pour cette raison, rare » (p. 201). Au demeurant, M. S. Lévi a prouvé lui-même qu'Açvaghoṣa a connu et utilisé le Vinaya des Mūlasarvāstivādins, ce qui implique l'existence de ce dernier à une époque assez ancienne ; et l'on a vu que sous ce Vinaya se cache un Vinaya plus ancien (en style B), tout semblable au Vinaya pāli. M. O. apporte d'ailleurs des faits positifs qui attestent l'existence de textes canoniques à une époque reculée. Des inscriptions de Barhut et de Sanchi (Z. D. M. G., XL, 70,75 ; Epo. Ind., II, 93), citent un *suttaṃtika* et un *paṃcanekāyika*. Les bas-reliefs de Barhut présupposent une recension des Jātakas. Enfin, les titres de sūtras cités dans le fameux édit d'Açoka impliquent l'existence, dès cette époque, de textes canoniques. Leur identification a donné matière à discussion [1], et M. S. Lévi n'admet comme certaine que celle du *Lāghulovāde*, le sutta du Majjhimanikāya qui porte ce nom correspondant si bien avec le texte chinois parallèle du Madhyamāyama, qu'on peut affirmer que ce vieux texte, connu dès l'époque d'Açoka, était écrit en style B.

En fin de compte, M. O. arrive à ce résultat qu'antérieurement au *Divyāvadāna* et au *Mahāvastu*, les deux grands recueils derrière lesquels se retranchent les défenseurs de la tradition septentrionale, on trouve les traces certaines d'un Vinaya et de plusieurs collections de sūtras rédigés en style B et tout voisins des textes pālis. Mais, du moins en ce qui concerne le Vinaya, M. S. Lévi ne semble pas attacher énormément d'importance à ce fait : « Réduits par élagage à leurs éléments communs, les Vinayas de toutes les écoles se ramènent sans effort à *une sorte d'archétype unique, qui n'est pas le Vinaya primitif, mais la moyenne des Vinayas.* » (*Saintes Ecritures*, p. 125). Les recherches de M. O. aboutissent à un résultat diamétralement opposé, à l'existence d'un *Vinaya primitif*. Il admet bien, comme M. S. Lévi, la fréquence et l'activité des relations de couvent à couvent. Mais il ne croit pas qu'elles soient suffisantes à expliquer le remarquable parallélisme entre les divers Vinayas. « En considérant les Vinayas comme le fait Lévi, dit-il (p. 204), on s'attendrait à y trouver les éléments les plus divers disposés dans l'ordre le plus divers, et au milieu de ceux-ci le fond commun, ces « meilleurs

[1] La question a été reprise cette année même dans l'Indian Antiquary (1912, p. 37) par M. Kosambi, *Aśoka's Bhabra edict and its references to Tipiṭaka passages*.

morceaux » que leur excellence imposait partout. La réalité est tout autre. » Et M. O. montre (p. 205) comment, dans les divers Vinayas, les éléments identiques se suivent dans le même ordre et s'ordonnent de la même façon sous les mêmes rubriques, les mêmes récits servant d'introduction aux mêmes règles de discipline. Un tel parallélisme s'explique difficilement par de simples communications entre monastères, et semble bien impliquer l'existence d'un canon commun.

« Il est certain, dit M. O. (p. 206), que ce canon était écrit en *māgadhī*. Au point de vue dialectal, le pāli en est donc plus proche que le sanskrit ou les autres parlers sanskritisants. Les recherches précédentes, par lesquelles on a comparé les textes pālis aux vieux textes canoniques du Nord, ont montré d'ailleurs que le canon pāli, sans être infaillible, était remarquablement fidèle, et restait, autant qu'on peut en juger à l'heure actuelle, le dépositaire de la tradition primitive.... On sait quel rôle a joué, dans l'histoire de ces études, la querelle entre le « Nord » et le « Sud ». Quand elle éclata, la tradition septentrionale était représentée principalement par des ouvrages tels que le *Lalitavistara*, le *Divyāvadāna* et le *Mahāvastu*. Mais la situation a changé. Voici que le Nord nous livre, en quantités de plus en plus grandes, des textes ou des fragments de textes appartenant à ce type qu'on avait coutume d'appeler « méridional ». Les adeptes de la tradition du Nord sont-ils autorisés à en tirer un argument en faveur de leur opinion ? Il me semble que c'est tout le contraire. Ceux qui accordaient à la recension du Sud une autorité plus grande, ne le faisaient pas par respect du Sud en soi, ou dans la pensée que les textes pālis conservés à Ceylan y avaient aussi été composés. Ils prétendaient simplement que les traditions « panbouddhiques », si l'on peut s'exprimer de la sorte, nées dans la patrie même du bouddhisme, nous ont été transmises par le Sud d'une façon particulièrement fidèle. Peut-on trouver une confirmation plus éclatante de cette opinion que la découverte, dans le Nord, de textes identiques ou apparentés de très près aux textes pālis, et que l'accord du Nord et du Sud unissant leurs témoignages en faveur du type représenté par le canon pāli ? »

« Aussi, conclut M. O., m'est-il impossible, aujourd'hui comme hier, d'arriver à une autre conclusion que celle-ci : les seules sources pour l'étude du bouddhisme primitif, du bouddhisme le plus ancien qu'il nous soit possible d'atteindre, sont le canon pāli (à l'exception de quelques morceaux tardifs) et les textes du Nord, souvent identiques, écrits dans ce style que j'ai appelé le style B. »

George CŒDÈS.

H. Oldenberg. — *Zur Frage nach der Aera des Kaniṣka*. — Nachrichten..., 1911, 427-441. (Trad. en anglais dans le Journ. of the Pāli Text Soc., 1910-1912, p. 1-18, sous le titre : *On the Era of Kaniṣka*).

H. Lüders. — *Die Inschrift von Ara.* — Sitzungsber. d. Kön. Pr. Ak. d. Wiss. zu Berlin, 1912, p. 824-831.

J. Kennedy. — *The secret of Kanishka.* — Journ. of the Roy. As. Soc., 1912, pp. 665-688 et 981-1019.

Rao Bahadur C. V. Vaidya. — *The Vikrama Era.* — Indian Review, 1912, p. 873-880.

« Il est certain, dit M. Oldenberg, qu'une trouvaille tranchera, un jour ou l'autre, la question de l'ère employée par les rois Kuṣaṇa. A l'heure actuelle, nous avons pourtant le devoir de rechercher quelles conclusions permet l'étude des matériaux dont nous disposons. Cette recherche intéresse l'histoire de la littérature et celle du bouddhisme au même titre que l'épigraphie et la numismatique. J'estime que la solution juste a déjà été trouvée. Mais puisque des voix autorisées viennent nous en proposer d'autres, un nouvel examen de la question s'impose. » C'est donc l'éternel problème de l'ère des rois Kuṣaṇa, ou, si l'on préfère, de la date de Kaniṣka, que M. O. reprend aujourd'hui. Il le fait avec l'autorité, la science et la hauteur de vues qui lui sont coutumières, et sa discussion mérite d'être suivie de très près.

On a assigné au règne de Kaniṣka les dates les plus diverses et les plus discordantes, mais les théories soutenues par les auteurs qui se sont occupés de cette question, peuvent, en gros, être ramenées à deux : d'après les uns, Kaniṣka fonde l'ère çaka en 78 ap. J.-C. ; d'après les autres, il fonde l'ère vikrama en 57 av. J.-C.

La première théorie, qui compta autrefois de nombreux partisans, parmi lesquels M. O. lui-même, est presque abandonnée aujourd'hui. Elle se heurte à de graves difficultés : Kaniṣka n'est pas un Çaka, mais un Kuṣaṇa ; l'ère çaka, contrairement à ce que l'on attendrait si Kaniṣka en était le fondateur, est très peu répandue dans l'Inde du Nord ; les dates exprimées dans l'ère çaka désignent l'année par le mot *varṣa*, tandis que les dates de Kaniṣka emploient le terme *saṃvatsara* ; enfin, l'on verra tout à l'heure que les monnaies trouvées à Ahin Posh font surgir une nouvelle difficulté.

L'autre théorie, soutenue par Fleet, Franke et tous ceux qui ont intérêt à faire régner Kaniṣka avant le début de l'ère chrétienne, repose sur l'hypothèse suivante. On sait que la série des rois Kuṣaṇas est discontinue, et se divise en deux groupes : Kujula Kadphises et V'ima Kadphises d'une part, Kaniṣka, Vāsiṣka, Huviṣka et Vāsudeva de l'autre. On sait, de plus, que le témoignage positif du *Heou Han chou* oblige à placer les deux Kadphises au premier siècle de l'ère chrétienne [1]. Il s'ensuit, pour les auteurs qui prétendent avoir de bonnes raisons de faire remonter Kaniṣka jusqu'au milieu du Ier siècle av. J.-C., l'obligation de faire régner la série Kaniṣka-Vāsudeva *avant* les deux

[1] Cf. Chavannes, in T'oung Pao, 1907, p. 191 et note.

Kadphises. « Cette interversion, se demande M. Oldenberg, est-elle vraisemblable ? » Voici comment M. O. Franke l'a justifiée [1]. D'après les bouddhistes, Kaniṣka est le premier roi Kuṣaṇa qui ait embrassé leur religion. Or les Chinois rapportent qu'en 2 av. J.-C., un envoyé des Ta Yue-tche, c'est-à-dire des Kuṣaṇas, communiqua verbalement des *sūtras* bouddhiques à un fonctionnaire chinois. Il faut donc que Kaniṣka ait régné avant cette date et, par suite, avant Kujula Kadphises.

Mais, répond M. O., c'est faire dire aux sources chinoises plus qu'elles ne disent en réalité. Du fait que, en 2 av. J.-C., un envoyé des Ta Yue-tche connaissait des *sūtras* et les communiquait à un Chinois, il ne s'ensuit pas du tout que le roi des Ta Yue-tche pratiquait lui-même le bouddhisme et cherchait à le répandre au dehors. Quand même cela serait, cela prouverait simplement que des tendances bouddhiques s'étaient manifestées chez les Kuṣaṇas dès avant leur entrée dans l'Inde, ce qui est d'ailleurs probable. Et l'enthousiasme avec lequel les bouddhistes saluent le conversion de Kaniṣka, nouvel Açoka, n'exclut pas la possibilité que ses prédécesseurs aient plus ou moins toléré la religion nouvelle.

Au demeurant, le procédé qui consiste à faire régner Kaniṣka-Vāsudeva avant les Kadphises afin d'écarter une difficulté illusoire, en crée de beaucoup plus graves. Le *Heou Han chou* (chap. CXVIII) [2] raconte en effet comment « le *hi-heou* (yabgou) de *Kouei-chouang* (Kouchan) nommé *K'ieou-tsieou-k'io* (Kozoulokadphises) attaqua et vainquit les quatre autres *hi-heou* (jabgou) ; il se nomma lui-même roi ; le nom de son royaume fut *Kouei-chouang*. Il envahit le *Ngan-si* (Parthie) et s'empara du territoire de *Kao-fou* (Caboul) ; en outre il triompha du *P'ou-ta* et de *Ki-pin* (Cachemire ?) et posséda entièrement ces royaumes. *K'ieou-tsieou-k'io* mourut âgé de plus de quatre-vingts ans. Son fils *Yen-kao-tchen* (Oêmokadphises) [3] devint roi à sa place ; à son tour, il conquit le *T'ien-tchou* (Inde) et y établit un chef pour l'administrer. A partir de ce moment, les Yue-tche devinrent extrêmement puissants. Tous les divers royaumes les désignent en appelant (leur roi) le roi *Kouei-chouang* (Kouchan), mais les *Han* les nomment *Ta Yue-tche* en conservant leur ancienne appellation. » Ainsi le *Heou Han chou* attribue nettement aux Kadphises la conquête de l'Inde : ce sont eux qui marquent le début de la puissance des rois Kuṣaṇas. Ce témoignage est inconciliable avec la théorie qui veut faire régner les Kadphises *après* Kaniṣka-Huviṣka-Vāsudeva dont l'empire comprenait une bonne partie de l'Inde du Nord ; il cadre à merveille avec l'opinion des numismates qui ont toujours admis la succession suivante : Kujula Kadphises, V'ima Kadphises, Kaniṣka, Vāsiṣka, Huviṣka, Vāsudeva. Il est certain que l'étude des

---

(1) *Beiträge zur Kenntnis der türkischen Völker Zentralasiens*, Abhandl. der Königl. Preuss. Akad. der Wissensch., 1904.

(2) Cf. CHAVANNES, loc. cit., p. 191.

(3) C'est-à-dire V'ima Kadphises.

monnaies des Kuṣaṇas permet difficilement d'adopter un autre ordre, et c'est ce que M. O. ne manque pas de souligner en insistant sur les faits suivants :

La frappe de V'ima Kadphises, qui présente des rapports étroits avec celle de Kaniṣka-Huviṣka-Vāsudeva, s'en distingue par certaines particularités inexplicables si l'on admet que V'ima Kadphises a régné après Kaniṣka : Kadphises s'intitule sur ses monnaies ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΣΩΤΗΡ ΜΕΓΑΣ comme les anciens rois indo-grecs, tandis que Kaniṣka supprime ΣΩΤΗΡ ΜΕΓΑΣ pour introduire ϸΑΟΝΑΝΟ ϸΑΟ, et que ses successeurs remplacent définitivement le légende grecque par le titre moyen-persan. — Kadphises emploie l'écriture *kharoṣṭrī*, comme les rois grecs et indo-parthes ; les trois autres rois Kuṣaṇas semblent l'ignorer, et l'écriture grecque, assez correcte chez Kadphises et Kaniṣka, prend chez Vāsudeva un aspect barbare. — L'examen de la figure du roi et des divinités représentées sur les monnaies, et même du monogramme, indique de même pour V'ima Kadphises une époque antérieure à celle de Kaniṣka.

L'étude statistique des différents dépôts de monnaies découverts dans l'Inde mène à la même conclusion. Dans le stūpa de Manikyāla, élevé sans doute sous le règne de Kaniṣka, on a trouvé mêlées : des monnaies datant des dernières années de la république romaine, des monnaies des deux Kadphises, d'autres de Kaniṣka, mais pas une seule de Huviṣka ni de Vāsudeva. — Le stūpa d'Ahin Posh renfermait des médailles de Domitien, Trajan, Sabine (128-136 ap. J.-C.), V'ima Kadphises, Kaniṣka, et une seule de Huviṣka. Enfin, dans la plupart des dépôts, les monnaies de Kaniṣka sont mêlées à celles des Kadphises : l'absence de monnaies de Huviṣka et de Vāsudeva serait tout à fait surprenante si ces rois avaient régné entre les deux autres, après Kaniṣka et avant V'ima Kadphises. Comme le dit fort justement M. O., « si la composition d'un dépôt isolé peut facilement induire en erreur, leur témoignage concordant, qui vient d'ailleurs corroborer les résultats de nos autres recherches, doit donner à réfléchir. »

M. O. se refuse donc à admettre que Kaniṣka ait pu régner avant les Kadphises, et que par suite il soit monté sur le trône avant l'ère chrétienne. Du moment qu'il a succédé aux Kadphises, le début de son règne ne peut être placé avant le dernier tiers du Ier siècle ap. J.-C. Les fouilles de M. Marshall à Bhīṭā près d'Allahabad prouvent du reste qu'il a dû s'écouler une période de temps assez considérable entre les dernières productions de l'art des Çuṅgas (fin du Ier siècle av. J.-C.) et le début de l'art des Kuṣaṇas.

On a vu plus haut quels arguments M. O. fait valoir contre l'ancienne hypothèse d'après laquelle Kaniṣka aurait fondé l'ère çaka. A ces arguments, l'auteur en ajoute un autre tiré de l'examen des monnaies d'Ahin Posh. Ce stūpa date vraisemblablement du règne de Huviṣka dont il contenait une seule pièce de monnaie. Huviṣka a régné de 33 à 60 de l'ère Kuṣaṇa : si l'on place en 78 le point de départ de cette ère, il s'ensuit que Huviṣka aurait régné jusqu'en 138 au plus tard. Or le stūpa d'Ahin Posh contenait aussi, comme on l'a vu,

une monnaie de Sabine (128-136). Malgré l'activité des rapports avec l'Empire romain, or admettra difficilement qu'une pièce de monnaie ait pu arriver dans l'Inde aussi rapidement. M. O. estime d'ailleurs qu'il est téméraire de vouloir fixer exactement l'origine de l'ère des Kuṣaṇas. Il se rallie, en terminant, aux conclusions du P. Boyer (Journ. As., 1900, I, 526), qui la place dans les dernières années du I[er] siècle de l'ère chrétienne. Il reste bien entendu que la date de Kaniṣka devrait être descendue encore davantage si le roi des Ta Yue-tche, P'o-t'iao, qui envoya une ambassade en Chine en 230, est identique à Vāsudeva [1].

M. Lüders qui avait adopté un moment la théorie attribuant à Kaniṣka la fondation de l'ère vikrama, l'abandonne aujourd'hui pour se ranger à l'opinion de M. Oldenberg. Il s'y trouve amené par l'étude d'une inscription provenant d'Ara et conservée au Musée de Lahore. Cette inscription en kharoṣṭrī a déjà été publiée dans l'*Indian Antiquary* (1908, p. 58) par M. Banerji ; mais celui-ci ne semble pas avoir bien lu le passage dans lequel réside l'intérêt de ce document. Il est daté du règne de Kaniṣka, fils de Vajheṣka, en l'année 41. On sait que les inscriptions des Kuṣaṇas ont donné les dates suivantes : Kaniṣka 3-11, Vāsiṣka 24-28, Huviṣka 33-60, Vāsudeva 74-98. Si le Vajheṣka de l'inscription d'Ara est identique à Vāsiṣka, il s'ensuit que son fils est un second Kaniṣka qui régna dans l'Inde du Nord en même temps que Huviṣka régnait dans l'Inde propre. Le problème que soulève la mention d'un Kaniṣka régnant en 41 de l'ère des Kuṣaṇas pourra être discuté et résolu d'une façon différente : l'intérêt du document est ailleurs. M. Banerji avait lu la première ligne :

maharajasa rajatirajasa devaputrasa pa(?)thadharasa.

M. Lüders lit :

maharajasa rajatirajasa devaputrasa [ka]ī[sa]rasa.

Cette lecture paraît sûre, même à l'examen de la mauvaise reproduction donnée par l'*Indian Antiquary*. La présence du terme *kaïsara* = *caesar* dans le protocole épigraphique des Kuṣaṇas n'est pas autrement surprenante ; il complète même à merveille la série *mahārāja*, *rājātirāja*, *devaputra*. *Mahārāja* est le titre royal purement indien ; *rājātirāja* n'est que la traduction du moyen-persan «*ṣaonano ṣao*» ; *devaputra* est l'équivalent du chinois *t'ien-tseu*. Il est tout naturel que les Kuṣaṇas, connaissant la puissance de l'Empereur romain, aient tenu à ajouter son titre aux trois autres et à marquer par là l'étendue de leur Empire [2].

---

[1] Cette identification a été proposée par M. Chavannes (T'oung Pao, 1904, p. 489).

[2] M. Lüders fait très justement remarquer à ce propos qu'une notice chinoise sur l'Inde, incorporée à la version chinoise du *Dvādaçavihāraṇasūtra* (Nanjio 1374), et

La présence du titre de Caesar dans une inscription datée de l'an 41 de l'ère Kuṣaṇa ruine définitivement la théorie d'après laquelle cette ère ne serait autre que l'ère vikrama, car il est naturellement absurde de supposer que ce titre ait pu être employé dans l'Inde en 16 av. J. C. Aussi M. L. se range-t-il à l'avis de M. Oldenberg, et place Kaniṣka au plus tôt dans les dernières années du Ier siècle.

M. J. Kennedy, qui a écrit et publié son article dans le même temps que MM. Oldenberg et Lüders faisaient paraître les leurs, n'a pu connaître les faits nouveaux apportés dans la discussion par ses deux confrères. Il identifie l'ère des Kuṣaṇas avec l'ère vikrama [1] et fait régner Kaniṣka avant les Kadphises. On a vu quels arguments décisifs M. Oldenberg invoque contre cette théorie. La thèse de M. K. est fondée principalement sur la présence de l'écriture grecque sur les monnaies de Kaniṣka, le grec ayant cessé d'être employé comme langage courant à l'Est de l'Euphrate vers la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne. Mais, dans une note additionnelle, M. Lüders fait justement observer que cet argument est sans valeur : certaines monnaies européennes du XXe siècle portent encore des légendes latines.

George Cœdès.

J. Dahlmann. — *Die Thomas-Legende und die ältesten historischen Beziehungen des Christentums zum fernen Osten im Lichte der indischer Altertumskunde.* — Freiburg-im-Breisgau, Herder, 1912 ; in-12, IV-174 pp.

Le volume de M. Dahlmann a pour objet de démontrer la véracité des « Actes de Thomas », et, conséquemment, la présence effective de l'apôtre chrétien dans l'Inde du Nord, vers le milieu du Ier siècle. La thèse est présentée avec prudence et soutenue avec une indiscutable habileté. Si les théories de M. D. n'entraînent pas forcément la conviction, il n'en reste pas moins que le voyage de Thomas dans l'Inde apparaît comme une *possibilité*, avec laquelle l'histoire doit compter. Mais, de l'aveu même de l'auteur (cf. notamment p. 2, 18-19, 173), le but ultime de cette étude est de nous montrer le

---

étudiée par M. S. Lévi (Journ. As., 1897, I, p. 24 sqq.), donne en quelque sorte un commentaire à cette accumulation de titres :

« Dans le Jambudvipa, il y a... quatre Fils du Ciel. A l'Est, il y a le Fils du Ciel des Tsin... ; au Sud, il y a le Fils du Ciel du royaume de *T'ien-tchou* (Inde)...; à l'Ouest, il y a le Fils du Ciel des *Ta-ts'in* (Empire romain)...; au Nord-Ouest, il y a le Fils du Ciel des Yue-tche.»

(1) Cette ère aurait pour point de départ la convocation du concile de Jalandara, « les grandes ères employées dans l'Inde ayant toujours une origine soit astronomique, soit religieuse. » C'est contre cette théorie que s'élève M. R. D. C. V. Vaidya dans l'*Indian Review*.

christianisme pénétrant dans l'Inde bouddhique du Nord-Ouest précisément à l'époque où le bouddhisme accuse dans ses doctrines (Mahāyāna) et dans son art (art du Gandhāra) des tendances toutes nouvelles, et d'expliquer « certaines ressemblances, que l'on prétend avoir découvertes entre les deux religions » (p. 18), par l'influence personnelle d'un apôtre du Christ.

Il est difficile de suivre M. D. sur ce terrain. Bien que les Actes de Thomas présentent ce dernier comme un « artiste » venu de Syrie, il serait tout à fait exagéré de lui accorder une part quelconque dans la fondation de l'école du Gandhāra, et d'attribuer à un chrétien l'inspiration toute païenne de cette école. Quant à l'action personnelle de l'apôtre sur l'évolution qui s'est produite dans le bouddhisme aux environs de l'ère chrétienne, elle n'est pas moins difficile à admettre. M. D. nous dit par deux fois (p. 20 et 173) que « cette évolution est due à des influences étrangères » : c'est trancher d'un seul mot une question bien délicate. En admettant d'ailleurs que cela soit exact, il semble que les tendances nouvelles qui devaient favoriser l'éclosion du Mahāyāna, se soient manifestées dans la Saṃgha avant l'ère chrétienne. C'est assez dire que le voyage de Thomas dans l'Inde, même s'il appartient à l'histoire, ne saurait avoir du point de vue bouddhique l'importance que M. D. veut lui donner.

George CŒDÈS.

Gerard L. M. Clauson. — *Catalogue of the Stein Collection of Sanskrit Mss. from Kashmir.* — Journ. Roy. As. Soc., 1912, p. 587-627.

La collection de mss. sanskrits recueillis au Kaçmīr par le Dr M.-A. Stein et offerts par lui à l'« Indian Institute » d'Oxford, ne comprend pas moins de 370 ouvrages relatifs aux diverses branches de la littérature sanskrite.

F. W. Thomas. — *Kavīndravacanasamuccayaḥ, a Sanskrit Anthology.* — Calcutta, 1911 ; in-8, xvi-124-261 pp. (Bibliotheca Indica, N. S., n° 1309).

Cette anthologie, dont on ne connaît ni la date ni l'auteur, contient des stances empruntées aux auteurs les plus divers. Les noms de ces derniers ne sont pas toujours indiqués, mais M. Thomas, avec sa connaissance approfondie des *kāvyas* sanskrits, a réussi à en identifier la majeure partie. L'édition, très soignée, est accompagnée d'un appareil de bibliographies, de tables et d'index, qui rendront les plus grands services.

E. Hultzsch. — *Jātakas at Bharaut.* — Journ. Roy. As. Soc., 1912, p. 399-410.

L'auteur propose l'identification de trois bas-reliefs de Bharaut avec trois *jātakas* : Mahābodhij., Mahākapij., Mahājanakaj., et donne la liste des 29 scènes reconnues jusqu'à ce jour.

G. K. Nariman. — *Notes sur le jātaka pāli.* — Journ. Asiat., 1912, II, 115-120.

M. Nariman, qui est, paraît-il, un étudiant hindou (p. 117, n. 1), n'aime pas les textes pālis, qu'il n'hésite pas à déclarer « puérils et contradictoires. » (p. 117). Il trouve

exagérée la vogue dont ils jouissent en Angleterre et en Allemagne, et, en six pages, il ne prétend à rien moins qu'à ruiner définitivement leur crédit, en montrant leur caractère tardif. Voici comment : d'après le 56e *jātaka* (Kañcanakkhandha), le Maître déclara un jour à un bhikkhu qui se sentait incapable de suivre tous les préceptes du Pāṭimokhha : « Qu'as-tu à faire de tant de règles ?... Garde dorénavant les trois portes : la porte du corps, la porte de la voix, la porte de l'esprit; ne fais le mal ni en action, ni en paroles, ni en pensée. Ne va pas te dégrader, mais observe ces trois seules règles. » C'est là le « minimum irréductible de la doctrine du Bouddha, » et nous sommes loin du Pāṭimokkha. Ainsi, dit M. N. (p. 119), « le jātaka montre que la pratique du Vinaya pāli, qui nous a été transmis avec son Pāṭimokkha complexe, contradictoire et bizarre, n'était point nécessaire pour une vie religieuse dans l'ordre primitif du Bouddha. Et il ne faut pas oublier, ajoute-t-il, que le Pāṭimokkha est considéré comme l'élément le plus ancien du canon pāli. »

La question est plus complexe que ne semble le croire M. N. Nous lui conseillons vivement de se référer aux articles de M. Oldenberg analysés plus haut : il verra que le problème de la valeur respective des divers canons bouddhiques comporte des données qu'il ne semble pas soupçonner.

G. C.

R. Otto Franke. — *Die Suttanipāta-gāthās mit ihren Parallelen.* Teil IV : SN. V (*Pārāyanavagga*). — Zeitschr. Deutsch. Morg. Ges., 1912, p. 204-260.

M. R. O. Franke a entrepris le dépouillement complet des *gāthās* du canon pāli. Il a déjà publié celles du Vinayapiṭaka dans le Wien. Zeitschr. K. M., t. XXIV (1910), celles du Dīghanikāya dans le Journ. Pāli Text Soc., 1909, et une partie de celles du Suttanipāta dans le Z. D. M. G., t. LXIII et LXIV (1909 et 1910). C'est la dernière partie de ce travail qui paraît aujourd'hui.

E. Lang. — *La Mahajjātakamālā.* — Journ. As., 1912, I, 511-550.

M. E. Lang avait entrepris l'édition complète de la Mahajjātakamālā, compilation qui utilise entre autres sources la Jātakamālā d'Arya Çūra. Ce travail, interrompu par la mort tragique de l'auteur, comprend une analyse de l'ouvrage et la publication, avec traduction, des deux contes du Potier et de l'Esclave.

B. Laufer. — *The stanzas of Bharata.* — Journ. Roy. As. Soc., 1912, p. 1070-1073.

Critique d'un article *Sur le texte tibétain de quelques stances morales de Bharata* publié par notre collaborateur M. Huber dans les « Mélanges d'indianisme offerts par ses élèves à M. Sylvain Lévi ».

Indian Thought, 1912.

La revue *Indian Thought*, fondée à Allahabad en 1907 par MM. G. Thibaut et Ganganatha Jha, continue dans son volume IV les traductions du *Kāvyālaṃkārasūtra* de *Vāmana*, du *Khaṇḍanakhaṇḍakhādya*, traité vedānta de *Çrī Harṣa*, et de la *Çivasūtravimarṣinī*, ouvrage de l'école kashmirienne du Çaiva tantra. Elle commence d'autre part la traduction des *Nyāyasūtras* de Gautama, et la publication d'une série de conférences sur la philosophie de ce dernier.

Journal of the Pāli Text Society, 1910-1912.

Cette publication contient : la traduction de deux articles de M. Oldenberg dont il est rendu compte d'autre part ; le texte pāli de la *Yamakappakaraṇaṭṭhakathā* édité par Mrs. Rhys Davids ; deux notes de M. K. Watanabe sur le *Buddhacarita* ; une étude de M. Shwe Zang Aun intitulée *Abhidhamma literature in Burma* ; une liste des livres pālis imprimés à Ceylan en caractères singhalais, par M. W. A. de Silva.

R. Shamasastry. — *The Vedic Calendar.* — Ind. Ant., 1912, pp. 26-32, 45-71, 77-84, 117-124.

Ce long article en trois sections (1. The intercalary month, 2. The calendar, 3. The ayanas or sattras), cherche à prouver l'existence d'un calendrier à l'époque védique.

Dharmananda Kosambi. — *Aśoka's Bhabra edict and its references to Tipiṭaka passages.* — Ind. Ant., 1912, p. 37-40.

On sait que l'édit de Bhabra cite un certain nombre de textes sacrés, dont l'empereur recommande l'étude aux fidèles. Ces textes, au nombre de sept, avaient déjà été identifiés en partie par M. Rhys Davids dans sa *Buddhist India.* M. Kosambi reprend la question et propose aux conclusions de M. Rh. D. certaines modifications qui paraissent assez heureuses.

A. Roussel. — *Rāmāyaṇa. Etudes philologiques.* — Muséon, 1912, p. 27-52.

Dernier article d'une série d'études commencée dans le Muséon, Nlle Sér., t. XI (1910).

S. Sörensen. — *An Index to the names in the Mahābhārata.* Part VII. — Londres, 1912, p. 353-416.

Ce fascicule contient, entre autres articles importants, les rubriques *Karṇa, Karṇaparvan* et *Kṛṣṇa.*

H. Jacobi. — *Ueber die Echtheit des Kauṭilīya.* — Sitzungsber. d. Kön. Pr. Akad d. Wiss. zu Berlin, 1912, p. 832-849.

L'auteur montre — avec succès, semble-t-il — que « les soupçons contre l'authenticité du Kauṭilīya sont sans fondement, et qu'une série d'arguments tirés du texte lui-même confirment la tradition indienne qui attribue l'ouvrage au célèbre ministre de Candragupta. »

J. Nobel. — *Zur Echtheitsfrage des Ṛtusaṃhāra.* — Zeitschr. Deutsch. Morg. Ges., 1912, p. 275-282.

L'auteur, après une étude de la poétique et de la stylistique du Ṛtusaṃhāra, se prononce nettement contre l'attribution de ce *kāvya* à Kālidāsa.

D. R. Bhandarkar. — *Who was the patron of Vasubandhu?* — Ind. Ant., 1912, p. 1-3.

M. Bhandarkar propose d'identifier le roi Vikramāditya cité par Paramārtha comme protecteur de Vasubandu, avec Candragupta II (dernière date : A. D. 411). L'étude de M. Peri publiée ici-même (BEFEO, XI, 339 sqq.) remet tout en question.

L. de La Vallée Poussin. — *Vasubandhu. Viṃçakakārikāprakaraṇa, traité des vingt çlokas avec le commentaire de l'auteur.* — Muséon, 1912, p. 53-90.

Le traité en vingt stances contient « un exposé didactique de la doctrine des Vijñānavādins, ou, du moins, de quelques-unes de leurs thèses fondamentales ». L'école de Vasubandhu lui attribua une grande valeur et les écoles brâhmaniques l'utilisèrent. M. de La Vallée Poussin en a établi le texte tibétain d'après l'édition rouge du Tandjur. La traduction aurait gagné en clarté à être allégée des parenthèses et des gloses, qui auraient pu sans inconvénient être rejetées au bas des pages.

A. Baston. — *Le Saundaranandakāvya d'Açvaghoṣa.* — Journ. As., 1912, I, p. 79-100.

Traduction des deux premiers chants d'un poème d'Açvaghoṣa récemment découvert, et édité par Haraprasād Çāstrī dans le *Bibliotheca Indica* (Calcutta, 1910).

Sylvain Lévi. — *Wang Hiuan-ts'ö et Kaniṣka.* — T'oung Pao, 1912, p. 307-309.

Bref article destiné à compléter le travail du même auteur sur *Les Missions de Wang Hiuen-ts'e dans l'Inde* (Journ. As., 1900, I). M. S. Lévi traduit un conte, touchant Kaniṣka, du *Tsi cha men pou ying pai sou teng che* de Yen-ts'ong (Nanjio, 1480). Ce conte est inséré dans un rapport officiel où Wang Hiuan-ts'ö rend compte, entre le 8 mai et le 28 juin 662, de sa troisième mission dans l'Inde. L'ambassadeur fut renvoyé une quatrième fois dans l'Inde pendant l'année 663. Conclusion : il faut ajouter une quatrième mission aux trois missions connues de Wang Hiuan-ts'ö et placer cette quatrième mission entre 663 et 665.

G. A. Grierson. — *Paiśācī, Piśācas, and « Modern Piśāca ».* — Zeitschr. Deutsch. Morg. Ges., 1912, p. 49-86.

M. Grierson, après avoir nettement caractérisé le prakrit *paiçācī* au point de vue phonétique, montre qu'il a effectivement existé un peuple nommé Piçāca, venu peut-être d'Asie centrale, en tout cas établi dans l'Inde du Nord-Ouest et sur les confins de l'Himalaya dès l'époque du Mahābhārata. Cette région est précisément celle où les grammairiens s'accordent à localiser la *paiçācī*. Or la phonétique des dialectes actuellement employés sur la frontière Nord-Ouest de l'Inde et répartis entre les groupes linguistiques Kāfir, Khōwār et Dārde, présente des rapports frappants avec celle de la *paiçācī*. L'auteur s'estime donc autorisé à conclure que ces dialectes sont les représentants modernes de la *paiçācī* ou parler des Piçācas.

Jarl Charpentier. — *Zur altindischen Etymologie.* — Le Monde Oriental, Uppsala, 1912 (vol. VI), pp. 47-64 et 118-160.

L'auteur étudie successivement, à la lumière de la grammaire comparée, les termes *nūpura* ; *sévate* ; *sṛkvan*—, *srakva* ; les noms indo-européens de la rate ; *viṣāṇa* ;

ūvadhya— ; *mūhyati* ; *miṣāti*, *mīlati* ; *puṣ—* ; *yaṣṭi—*, *laṭṭhi—* ; *vāmanā—* ; *ménā* ; *bisa—*, *bhisa—* ; *lasī* ; *pāṃsū—*.

J. Bloch. — *Le dialecte des fragments Dutreuil de Rhins*. — Journ. As., 1912, I, p. 331-337.

Du traitement subi dans ce texte par les consonnes suivant immédiatement une nasale, M. Bloch conclut : « que la seule région qui admette à la fois tous les traitements caractéristiques du dialecte dans lequel sont rédigés les fragments Dutreuil de Rhins est celle du penjabi occidental et des parlers montagnards du Nord-Ouest. »

J. Boy et V. S. Swaminadha-dikshitar. — *Vocabulaire-français-anglais-tamoul*. — Pondichéry, 1912 ; in-12, 32 p.

F. E. Pargiter. — *Verses relating to gifts of land cited in Indian land grants*. — Journ. Roy. As. Soc., 1912, p. 248-254.

E. Hultzsch. — *Verses relating to gifts of land*. — Ibid., 1912, p. 476.

Les auteurs ont réussi à retrouver dans le Mahābhārata et dans les Purāṇas la plupart des imprécations finales employées dans l'épigraphie indienne. Il est regrettable, toutefois, qu'ils n'aient pas cité M. S. Lévi, qui a déjà traité ce sujet avec sa haute compétence (*Le Népal*, III, 120 sqq.)

Sten Konow. — *Goths in ancient India*. — Journ. Roy. As. Soc., 1912, p. 379-385.

L'auteur s'efforce de démontrer que les Yavanas *Irila* et *Ciṭa* de la tribu des *Gatas* mentionnés dans une inscription de Junnar, sont en réalité des Gots, peut-être marchands d'ambre, amenés par les hasards du commerce à la cour des Kṣatrapas.

H. Lüders. — *On some brāhmī Inscriptions in the Lucknow provincial Museum*. — Journ. Roy. As. Soc., 1912, p. 153-179.

Le savant épigraphiste reprend l'étude d'un certain nombre d'inscriptions originaires de Mathurā et de Rāmnagar, éditées avec une surprenante négligence par M. R. D. Banerji dans l'*Epigraphia Indica*, vol. X, p. 106. A propos des fouilles de Rāmnagar, M. L. est obligé de rappeler la pénible histoire des fraudes et des mensonges du Dr Führer ; et il n'hésite pas à déclarer forgée de toutes pièces — « the decision of the question who is responsible for it I leave to the readers » — une inscription gravée sur une statue jaina originaire de Mathurā.

D. R. Bhandarkar. — *Epigraphic notes and questions. XII*. — Ind. Ant., 1912, p. 170-173.

M. Bhandarkar a voulu dire son mot dans la discussion relative au sens du nombre 256 cité dans trois édits d'Açoka, à Sahasrām, Rūpnāth, Brahmagirī (cf. BEFEO, 1911, p. 462). D'après lui, Açoka veut dire qu'il a envoyé 256 fonctionnaires nommés *vyūṭha* ou *vivutha* pour prêcher son sermon. Cette interprétation qui ne repose sur aucun argument sérieux ne vaut pas d'être discutée.

H. Lüders. — *Epigraphische Beiträge. I. Die Inschriften von Bhaṭṭiprōḷu.* — Sitzungsber. d. kön. Pr. Ak. d. Wiss. zu Berlin, 1912, p. 806 sqq.

Les trois reliquaires découverts à Bhaṭṭiprōḷu en 1892 portent une série d'inscriptions en écriture *drāviḍi* (variété de la *brāhmī*), qui n'ont jamais été complètement expliquées. Une des principales difficultés résulte de l'emploi, unique dans les inscriptions prākrites, de deux sifflantes distinctes correspondant à skt. *s* et *ṣ*. M. L. fait observer que l'on s'est mépris sur la valeur réciproque de ces signes, et que le caractère *s* doit être lu *ṣ* et vice-versa. Cette constatation lui permet d'interpréter d'une manière satisfaisante ces textes, qu'il attribue pour des raisons phonétiques à des colons venus de l'Inde du Nord-Ouest.

Epigraphia Indica, vol. XI, 1911, n°s 1 à 3 (janvier, avril, juillet).

L'*Epigraphia Indica* paraît avec plus d'un an de retard. Les premiers numéros de 1911 contiennent entre autres : la publication de la fameuse charte de Govindacandra (vikramasaṃvat 1186 = 1128-9 A. D.) qui a permis d'identifier le site de Saheth-Maheth avec le Jetavana et Çrāvastī (p. 20) ; — une étude de M. D. R. Bhandarkar sur les Chahamanas de Marwar (p. 26) ; — la vérification, par M. Jacobi, de dates des rois Cōḷa et Pāṇḍya (p. 120) ; — et enfin la traduction par M. Taw Sein Ko d'une inscription birmane de Bodh-Gaya (p. 118). Cette dernière inscription a pour objet de rappeler les réparations faites au stūpa de Bodh-Gaya sous les auspices des rois birmans portant les titres de Sinbyuthikin et Pyutathin Min. L'inscription est datée 657 et 660 (= 1295 et 1298 A. D.).

Government of Madras, Public Department. Epigraphy, recording the Progress Report of the Assistant Archæological Superintendent for Epigraphy, Southern Circle, for the year 1911-12 (issued 29th July 1912), in-4°, 93 pp.

Le rapport de M. A. Rea donne la liste des 465 inscriptions estampées en 1911-1912 dans les districts de Salem, Tanjore, Madura, Ramnad, Tinnevelly, North Arcot, Chingleput, Cuddapah, Godavari, Vizagapatam, Anantapur, et dans l'État de Mysore. Les renseignements historiques donnés par ces inscriptions, qui intéressent surtout les Pallavas, Cōḷas, Pāṇḍyas et les dynasties de Vijayanagar, sont résumés brièvement à la fin de la brochure.

J. Ph. Vogel. — *Archæological Exploration in India, 1910-1911.* — Journ. Roy. As. Soc., 1912, p. 113-132.

H. Kern. — *Oudheidkundig onderzoek in Engelsch-Indië.* — Bijdr... van Nederlandsch-Indie, LXVII, 1912, p. 1 sqq.

Les résultats de l'exploration archéologique de l'Inde en 1910-1911 ont déjà été signalés dans le *BEFEO*, XI, 432-436.

Aurel Stein. — *Annual Report of the Archæological Survey of India, Frontier Circle, 1911-1912.* — Peshawar, 1912 ; in-4°, xxxviii-16 pp.

Les travaux du Service archéologique de l'Inde dans le « Frontier Circle », commencés par M. H. Hargreaves, ont été repris par M. A. Stein à son retour d'Europe, en

décembre 1911. Les travaux de conservation et d'exploration ont surtout porté sur les monuments de Shahji-ki-dheri, de Takht-i-bahi, de Sahri-bahlol et de Kafirkot. A Butan, aux environs de la passe de Shahkot, M. St. a découvert les restes d'un stūpa qui paraît correspondre au stūpa à propos duquel Hiuan-tsang raconte la légende de Ekaçrn̄ga (trad. St. Julien, I, 124).

Progress Report of the Archæological Survey of India, Western Circle, for the year ending 31st March 1912. — Bombay, 1912 ; in-4, 64 pp.

La dernière campagne de M. D. R. Bhandarkar à Pipar, Bagodia, Barlu, Unstra, Surpura, Nadsar, Jasol, Nagar, Khed, Bithu, Pavagadh et Bijapur, n'a été marquée par aucune découverte importante, et les inscriptions signalées en ces points ne semblent pas avoir d'intérêt général.

A. Rea. — *Annual Report of the Archæological Department, Southern Circle, Madras, for the year 1911-1912.* — Madras, 1912 ; in-4°, 5 pp., 12 pl.

Les travaux de l'exercice 1911-1912, consacrés uniquement à l'entretien et à la réparation de monuments connus, n'ont amené aucune trouvaille importante. Signalons cependant la découverte d'un certain nombre de statuettes brāhmaniques en bronze, dont on trouvera dans le rapport d'excellentes reproductions.

Annual Report of the Archæological Survey of India, Eastern Circle, for 1911-1912. — Calcutta, 1912 ; in-4°, 63 pp.

M. Spooner a consacré la majeure partie de son temps aux fouilles de Basarh, site de l'ancienne *Vaiçālī*. Il n'a réussi à retrouver ni le palais royal, ni le mur d'enceinte, ainsi qu'il l'espérait. Mais il a découvert en revanche un nombre considérable de sceaux anciens d'un grand intérêt historique. L'un d'entre eux porte la mention *Vesālī*, un autre la mention *Vaiçālī* : ce qui confirme définitivement l'identification de Basarh avec *Vaiçālī*.

Th. Bloch. — *Supplementary Catalogue of the archæological collection of the Indian Museum.* — Calcutta, Baptist Mission Press, 1911 ; in-12, III-96 pp.

Le catalogue du Dr Bloch, publié après sa mort par les soins de M. J. H. Marshall, contient la description de plusieurs pièces importantes, notamment du fameux reliquaire de Piprāvā (p. 1), de plusieurs sculptures gréco-bouddhiques (p. 4 sqq.) utilisées par M. Foucher dans son *Art du Gandhāra*, et enfin de nombreuses statues bouddhiques et brāhmaniques de l'époque Gupta (p. 45 sqq.).

J. A. Decourdemanche. — *Note sur les anciennes monnaies de l'Inde dites « punch-marked » coins et sur le système de Manou.* — Journ. As., 1912, I, 117-132.

L'auteur cherche à prouver dans cette note « que les *punch-marked* appartiennent au système monétaire achéménide (558 à 530 av. J.-C.), autrement dit, dérivent du talent type babylonien ».

E. B. Havell. — *The zenith of Indian Art.* — Ostasiatische Zeitschrift, 1912, p. 1-13.

M. Havell, combattant les opinions généralement admises, prétend démontrer que l'évolution de l'art indien est intimement liée à celle de la philosophie, et que cet art, loin de tomber en décadence après l'époque d'Amarāvatī, a brillé au contraire de tout son éclat entre le VIIIe et le Xe siècles. Les magnifiques reproductions qui illustrent cet article sont certainement les meilleurs arguments que l'auteur puisse donner à l'appui de sa thèse.

A. K. Coomaraswamy. — *Rājput painting.* — Ostas. Zeitschr., 1912, p. 125-139.

A côté de l'art mongol ou indo-persan, il a existé aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans l'Inde du Nord, un art purement indien qui est encore assez mal connu. M. Coomaraswamy, qui possède personnellement une importante collection de dessins et de peintures, nous donne, en même temps que d'intéressantes reproductions de plusieurs de ces documents, une étude sur la peinture rājpute, qui représente, d'après lui, « a continuation of the classic art of older India, modified as to subject matter by the Hindu renaissance and later by mediaeval Vaishnavism ».

R. S. P. R. Bhandarkar. — *Contribution to the study of ancient hindu music.* — Ind. Ant., 1912, p. 157-164.

Cet article est le premier d'une série d'études sur la musique indienne, dont il sera rendu compte ultérieurement.

K. Glaser. — *Der indische Student.* — Zeitschr. Deutsch. Morg. Ges., 1912, p. 1-37.

Cette étude, basée sur un dépouillement complet des Dharmaçāstras et des Gṛhyasūtras, décrit la vie de l'étudiant brāhmanique, depuis son entrée chez le maître jusqu'à la cérémonie du *Samāvartana* qui marque la fin de sa carrière. Cette monographie extrêmement documentée est précédée d'une excellente bibliographie.

Alfred Meynard. — *La ville enfouie dans la forêt.* — Rev. Indoch., 1911, I, 178-184. Impressions de voyage à Anuradhapura.

J. Ph. Vogel. — *Greek Influence on ancient Indian Civilisation.* — East and West, XI, n° 123, janvier 1912, p. 33-41.

Bien que la littérature sanskrite ignore le nom d'Alexandre le Grand, la campagne de ce héros en Perse fut d'une grande importance pour l'histoire de l'Inde : elle marque le premier contact entre les civilisations d'Asie et d'Europe. Séleucus Nicator, l'héritier d'une partie de l'Empire d'Alexandre, envoya Megasthènes en ambassade à Pātaliputra, la moderne Patna, où Candragupta, prince Maurya, avait sa cour. Mégasthènes écrivit sur l'Inde un ouvrage malheureusement perdu, mais dont quelques portions sont conservées dans d'autres œuvres. — Le petit-fils de Candragupta, l'Empereur bouddhiste Açoka, a, sur un de ses piliers, cité cinq rois : le « roi des Yonas appelé Antiyoka » et quatre autres appelés Turumaya, Antikini, Maka et Alikasudara, qu'on a successivement identifiés à Antiochus II de Syrie, Ptolémée II d'Egypte, Antigonus Gonatus de Macédoine, Magas de Cyrène et Alexandre d'Epire ». Cette identification a permis de fixer le règne

d'Açoka à 250 av. J.-C. environ. — Le pilier de Besnagar nous montre comment les rois Bactriens étaient en relations avec l'Inde centrale du IIe siècle avant notre ère. — Lorsqu'un siècle après, la dynastie indoscythe des Kushans eut remplacé les Gréco-bactriens dans la domination de l'Inde septentrionale, le bouddhisme connut des années de prospérité. Kaniṣka, le plus puissant de ces rois indoscythes, éleva un temple gigantesque (1) à sa capitale Pêshawar. — Le caractère exact de l'influence grecque dans l'Inde, à cette époque, se dégage assez clairement grâce à la numismatique. Les premières monnaies des rois Gréco-bactriens, tels qu'Euthydème et Eucratide, sont de pur style classique grec : elles portent, au droit, la tête du roi avec, dans le champ, la fameuse inscription « basileus basileôn », au revers l'effigie d'un dieu de l'Olympe. Puis les monnaies s'indianisent progressivement. Les formes classiques dégénèrent, et, à côté de l'inscription grecque, se grave bientôt une légende en kharoṣṭrī, à l'intention des sujets hindous. Avec les rois indoscythes, le caractère indien s'accentue de plus en plus ; au droit, apparaissent maintenant les effigies de divinités de l'Inde ; la légende grecque subsiste pourtant et telle monnaie de Kaniṣka porte une figure de Buddha avec le nom « Boddo » en lettres grecques. — L'influence hellénistique apparaît aussi dans le sculpture hindoue. Le pilier de Sarnath semble avoir été décoré par un artiste grec. Dans l'art du Gandhara cette influence apparaît de façon lumineuse : sur les bas-reliefs, les scènes de la vie du Buddha sont séparées par des colonnes de pur style corinthien ; les décors s'agrémentent de Tritons, d'Hippocampes, de festons de pampres soutenus par des « Amours » ; des légendes entières s'adaptent, telle l'histoire de l'enlèvement de Ganymède par l'aigle de Zeus qui se retrouve dans la scène sculptée de Garuḍa, l'oiseau de Viṣṇu, ravissant la Nāgī ; enfin, c'est dans les bas-reliefs et dans les sculptures du Gandhāra que pour la première fois apparaissent des représentations du Buddha, et tout porte à croire que le type classique, à l'auréole et aux vêtements drapés, est dû au ciseau du sculpteur grec du Nord-Ouest de l'Inde. — L'influence de l'école gréco-bouddhique du Gandhāra, modifiée progressivement par une indianisation de jour en jour plus manifeste de l'élément classique, s'est étendue non seulement à l'Inde, mais aussi à tous les pays où la religion bouddhique s'est développée. L'art de Mathurā est le premier stage de ce développement de l'art gréco-bouddhique. — En peinture, on manque d'éléments de comparaison. — Quant à l'architecture, c'est le seul art où l'influence occidentale n'apparaisse pas d'une façon nette et générale. — Les arts mineurs, l'art dramatique, la science médicale, l'astronomie ont aussi subi l'empreinte des relations gréco-indiennes.

L. A.

(1) Dans les ruines de ce temple, des reliques du Buddha ont été retrouvées en 1909 et transportées depuis à Mandalay.

III. — CHINE.

Ed. Chavannes et P. Pelliot. — *Un traité manichéen retrouvé en Chine.* — Journal Asiatique, 1911, II, p. 499-617.

Haneda Tei 羽田亨. — *Shinshutsu 'P'o-sseu kiao ts'an king' ni tsuite* 新出波斯教殘經に就て. — Tōyō gakuhō 東洋學報, II, II, p. 227-246.

Jusqu'en mars 1908, le manichéisme chinois ne nous était connu que par des mentions isolées dans les encyclopédies, dans les histoires dynastiques, dans quelques textes bouddhiques et dans un nombre très restreint d'inscriptions. MM. Chavannes, Devéria et Pelliot avaient étudié, soit dans le *Journal Asiatique*, soit dans notre *Bulletin*, la plupart de ces mentions incidentes. L'histoire chinoise de la religion de Manès nous était presque étrangère et le peu que nous en connaissions nous faisait regretter d'être si mal renseignés. Nous savions par des textes fragmentaires en moyen persan, en sogdien, en turc, ravis aux sables de l'Asie centrale que le manichéisme, chassé de l'Iran par une autre religion, également de forme iranienne, le mazdéisme, s'était réfugié au VIIe siècle dans l'extrême Ouest de la Chine, et qu'un peu plus tard, la nation turque des Ouïgours tout entière s'était soumise à sa loi (1). Mais comment le manichéisme s'était-il imposé à une partie de la nation chinoise ? Quelle fortune avait été la sienne ? Comment s'était-il développé dans cette contrée nouvelle ? Par quelles transformations de fond et de forme était-il passé jusqu'à sa disparition vers le XIIIe siècle ? Autant de questions qui restaient sans réponse. Aussi accueillit-on avec joie la nouvelle de la découverte, par M. Pelliot, d'un premier et unique monument du manichéisme chinois dans les grottes de Touen-houang, au Kan-sou. Ce fragment manuscrit assez court est conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris et a été édité sur des photographies par un excellent philologue et archéologue chinois, M. Lo Tchen-yu 羅振玉, dans le *Touen-houang che-che yi-chou* 敦煌石室遺書, « Livres laissés (dans) la grotte de Touen-houang », Pékin, 1909 (2).

---

(1) Cf. P. Pelliot, *Les influences iraniennes en Asie centrale et en Extrême-Orient* (Paris, 1911), qui définit ainsi le manichéisme : « La doctrine de Mâni, colorée de toutes les richesses de l'imagination orientale, puisait à la fois dans le vieux fonds des religions babyloniennes, dans le christianisme et dans le mazdéisme. Sa caractéristique essentielle est le dualisme, c'est-à-dire la coexistence éternelle de deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, l'un de lumière et l'autre de ténèbres. »

(2) MM. Chavannes et Pelliot nous annonçent que, dans une seconde partie du travail dont nous rendons compte ici, ils traduiront le texte du fragment de Paris et reprendront en les complétant toutes leurs études antérieures sur les textes chinois concernant le manichéisme.

Entre temps, les trouvailles de M. Pelliot ayant fait naître une légitime émotion dans les milieux érudits de la Chine, le gouvernement chinois décidait d'assurer le sort des manuscrits que M. Pelliot n'avait pu emporter. C'est ainsi que plus de huit milliers de textes anciens entraient au King-che T'ou-chou kouan 京師圖書館, « Bibliothèque de Pékin ». Parmi ces textes, en majeure partie bouddhiques, on découvrait un ouvrage manichéen manuscrit. M. Lo Tchen-yu édita ce texte nouveau dans le deuxième fascicule du *Kouo-hio ts'ong-k'an* 國學叢刊, « Recueil d'érudition nationale », publication qui paraît à Pékin depuis 1911 (1).

MM. Ch. et P., frappés de l'importance de cette donnée inattendue, viennent d'en faire l'objet d'un travail remarquable : ils ont traduit en collaboration le nouveau texte manichéen sur l'édition de M. Lo Tchen-yu et ont enrichi leur version d'une introduction substantielle et de copieuses notes. Ils se sont demandé à quel original pouvait correspondre cette traduction chinoise d'un texte manichéen en pehlvi. Voyant dans l'A-t'o 阿馱 du début du texte (prononcé *A-da* à l'époque des T'ang) l'Ἀδδᾶς des *Acta Archelaï*, ils sont tentés de retrouver dans le nouvel ouvrage Τὰ Ἀδδᾶ συγγράμματα cités par Photius. L'absence de titre dans le texte de Pékin arrête malheureusement toute conclusion certaine pour l'instant. Quant à la date de la traduction du pehlvi en chinois, MM. Ch. et P. la placent approximativement vers 900 A. D., en pensant que la copie qui nous est parvenue a dû être effectuée pendant le siècle qui suivit, mais certainement avant 1035, puisque la niche de Touen-houang fut murée à cette époque.

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de juger le travail de MM. Chavannes et Pelliot, de qui j'étais l'élève hier encore. Je veux simplement noter ici les réflexions que m'a suggérées un examen attentif du manuscrit original conservé au King-che T'ou-chou kouan. Grâce aux bons offices de son aimable directeur, M. Kiang Han 江瀚, j'ai pu consulter ce manuscrit, sur lequel M. Lo Tchen-yu a établi son édition. Cette édition est en général remarquablement faite ; elle présente toutefois quelques légères divergences avec l'original. J'ai cru nécessaire de relever minutieusement toutes ces divergences : dans la terminologie mouvante de la doctrine manichéenne chinoise, la bonne leçon d'aujourd'hui sera demain peut-être une faute de texte ; une remarque, qui semblera fastidieuse et inutile ici, pourra très bien, dans d'autres conditions, nous conduire sur la voie d'une correction importante ; enfin, une simple orthographe ancienne pourra nous aider à dater ce traité.

Le manuscrit original est un rouleau de $6^{m}21$ de longueur et de $0^{m}275$ de largeur. Il est composé de 17 feuillets ajoutés bout à bout, tous

---

(1) Sur le *Kouo-hio ts'ong-k'an*, cf. Chavannes, *T'oung Pao*, déc. 1911, p. 743 sqq. et *infra* mon compte-rendu du 3e fascicule.

rigoureusement identiques en dimensions, forme et qualité de papier. Chacun de ces feuillets a 0 m 384 de longueur. Il faut faire une exception pour le premier feuillet, endommagé et incomplet par suite d'un maniement fréquent. Le commencement du texte manque donc. En supposant que notre premier fragment ait été en réalité le feuillet de début et en prenant comme base la longueur ordinaire des seize autres, il nous est possible d'enregistrer une lacune initiale matérielle correspondant à 0 m 225 de longueur de papier. En comptant d'autre part une moyenne de vingt colonnes au feuillet, nous constatons que onze colonnes font défaut, si toutefois nous admettons qu'à l'origine tout le premier feuillet ait été couvert d'écriture. Ce premier feuillet mis à part, il faut constater le remarquable état de conservation du rouleau. Le papier, assez épais, légèrement jaunâtre, ne présente jusqu'à la fin aucune solution de continuité; l'écriture est très visible et l'encre n'a presque point pâli.

A un premier examen, le manuscrit semble avoir été retouché et corrigé plusieurs fois, mais — point important à retenir — les additions et les corrections sont nettement du même pinceau que le texte principal et, à moins d'une coïncidence étrange, il n'y a pas lieu d'y voir la marque d'une intervention étrangère postérieure à l'exécution du texte.

L'ouvrage figure au *Touen-houang king-kiuan tsong-mou* 敦煌經卷總目, « Catalogue général des rouleaux de livres saints de Touen-houang », l. 宇, n 56, sous le titre de *King-kiao king* 景教經, « Livre saint du nestorianisme » (*sic*) [1].

Dans les notes qui vont suivre, je renvoie aux pages du numéro du *Journal Asiatique* dans lequel est inséré le travail de MM. Chavannes et Pelliot.

P. 617. Col. 8, le texte débute par la phrase 若不遇缘无由自脱求解 placée au milieu d'une colonne dont on aperçoit encore quelques vestiges sans pouvoir rien établir de certain. Il importe seulement de constater que 若 est immédiatement précédé d'un autre caractère méconnaissable (s'écrivant peut-être avec la clef de l'eau) et qu'il ne peut donc s'agir d'une rubrique isolée, mais d'une phrase suivie. — Col. 9, seule la clef 亻 du caractère 作 demeure

(1) Il s'agit donc bien du texte qui nous occupe dans l'article de M. Peri, *Une Mission archéologique japonaise en Chine*, BEFEO, XI, 1911, p. 173. Cf. aussi *Journ. As.*, 1911, II, 589.

Le sūtra manichéen est également cité par un catalogue récemment édité dans le *Kou-hio houei-k'an* 古學彙刊 (sur lequel cf. *infra*, la notice spéciale) et intitulé *Touen-houang che-che king-kiuan tchong wei jou tsang king louen tchou-chou mou-lou* 敦皇石室經卷中未入藏經論著述目錄 (cf. *infra*). Au folio 15 r°, M. Li Yi-chao 李翊灼 affirme nettement qu'il s'agit bien d'un « sūtra nestorien ». A mon passage à Chang-hai, à l'automne de 1912, j'ai informé M. Teng Che 鄧實, un des éditeurs du *Kou-hio houei-k'an*, que ce prétendu « sūtra nestorien » était en réalité un sutra *manichéen* et qu'il avait été traduit par MM. Chavannes et Pelliot. Dans une note additionnelle à la description de M. Li Yi-chao, M. Teng a fait la correction nécessaire.

visible. — Col. 10, *li* 離 est une addition faite en marge entre 得 et 眾. — Col. 12, lire 秘 au lieu de 祕 et 閉 au lieu de 間.

P. 616. Col. 1 et *passim*, le ms. écrit 斵, orthographe des T'ang pour le 斷 de l'éditeur; l'avant-dernier caractère est 已 sur l'original et non 以. — Col. 2 et *passim*, pour 坑 le rouleau donne l'ancienne forme 坈. — Col. 3, le 大 de 大 智 est plus que douteux. Le caractère est assez peu visible dans sa partie supérieure, mais la partie inférieure donne ceci 六, alors qu'elle devrait porter 六, sinon 大. De plus les dimensions du soi-disant caractère 大 ne seraient pas proportionnées à celles des caractères qui l'accompagnent et feraient plutôt penser à la partie inférieure d'un mot plus compliqué. J'ai examiné à la loupe la physionomie des traits et je suis convaincu qu'il ne s'agit pas de 大. — Col. 4, pour 著 lire 着. — Col. 8, le ms. donne nettement le caractère *wei* 未 dans le nom de la montagne Wei-lao-kiu-fou 未 勞 俱 孚 (cf. trad., p. 519, note 1). — Col. 10 et *passim*, le *chö* 瑟 du nom de Khrostag est écrit tantôt 瑟, tantôt 瑟.

P. 615. Col. 1, l'éditeur corrige avec raison en *yi* 已 le *sseu* 巳 de l'original. Dans tout le texte, le scribe des T'ang confond d'ailleurs constamment *yi* 已, *ki* 己 et *sseu* 巳. — *Ibid.*, le *yi* 傷 du nom Lou-yi 路 傷 est douteux; le texte donne un caractère intermédiaire entre *yi* 傷 et *t'ang* 傷; de même, pour *yang* 泱 du nom de Ye-lo-yang 業 羅 泱, on pourrait lire *kiue* 決. Il est probable que le scribe ne savait pas exactement à quoi s'en tenir en ce qui concerne ces deux noms. Pour chacune de ces deux formes il est permis de choisir; aussi les corrections auxquelles ont songé MM. Ch. et P. (trad., p. 525, notes 1 et 2) auront-elles un bon argument en leur faveur s'il est nécessaire de voir dans *Lou-yi* et *Ye-lo-yang* les transcriptions respectives des noms du démon Saklas-Ašaqloun et de sa compagne Namroël cités par Théodore bar Khôni dans son *Livre des Scholies*. — Col. 7, M. Lo Tchen-yu donne à tort 束 pour *chou* 束, correctement écrit sur l'original. Le sens n'est pas douteux: *chou* 束, « lier, enchaîner », est appelé par *fou* 縛, de même sens, qui le suit immédiatement et avec lequel il forme une expression double. Les traducteurs ne s'y sont d'ailleurs pas mépris, encore que M. Lo Tchen-yu donne 縛 pour 縛. — Col. 8, au lieu de « ...以 五 明 性 禁 於 宍 身... », l'original écrit, probablement à tort: « ...以 五 明 性 禁 於 宍 城 身... », intercalant le mot 城 entre 宍 et 身. Cette faute s'explique par l'expression 禁 於 宍 城, qui apparaît trois colonnes plus loin. Le mot 城 est d'ailleurs accompagné, à sa droite, de quelques points verticaux que nous rencontrerons souvent dans le manuscrit et qu'il faut interpréter comme un signe indiquant un caractère fautif ou inutile. — Col. 9, M. Lo Tchen-yu répète son inadvertance de la colonne 7: au lieu de 束 縛, il faut lire 束 縛, correctement écrit sur le manuscrit. — Col. 10 et *passim*, pour le *tsai* 栽 moderne de l'éditeur, l'original donne l'orthographe ancienne 栽.

P. 614. Col. 1 et *passim*, l'expression *houo louan* 惑 亂 est toujours orthographiée 惑 乱. — Col. 2, le caractère 暗 de l'expression « ...是 暗 心

樹者... » a été ajouté en surcharge après coup ; même remarque pour le dernier caractère de cette colonne : *yu* 於 (扵). Notons ici que pour ce caractère M. Lo Tchen-yu écrit tantôt 於, tantôt 扵, mais que le manuscrit donne toujours l'orthographe 扵. — Col. 3 et *passim*, 婬 est toujours orthographié 婬. — Col. 6, le mot 健 est écrit 徤. — Col. 11, le manuscrit donne la forme 戚 pour le 戚 de l'édition.

P. 613. Col. 3 et *passim*, 備 est donné sous sa variante 俻. — Col. 7, 庄 est l'orthographe du manuscrit pour 庄. — *Ibid*. et *passim*, au lieu de 惠 dans 惠明使, l'original écrit toujours 恵 (1). — Col. 10, le ms. écrit par inadvertance 淨風妙 pour 淨妙風, mais corrige ensuite au moyen d'un crochet jouant un rôle analogue à celui du crochet des *kaeriten* japonais. Ce signe va se répéter dans la suite du texte pour des cas semblables, c'est-à-dire chaque fois qu'il sera nécessaire d'intervertir l'ordre de lecture de deux caractères consécutifs. — Col. 10 et 11, le ms. est ici en plein désordre et M. Lo Tchen-yu s'en est tiré à son honneur. Le copiste, car il s'agit certainement d'une copie faite sur un autre texte, écrit d'abord : « 禁扵脉城令其妙水即便離縛又伏愚癡禁扵皮城... », etc., puis se relit, s'aperçoit de son omission et ajoute en marge après 伏 : 忿怒禁扵肉 (2) 城令其妙水即便解脫又伏, en oubliant de corriger le premier 妙水 en *ming-li* 明力. *Ming-li* est donc dû au pinceau de M. Lo Tchen-yu : c'est une correction qui paraîtra évidente et nécessaire si l'on se reporte au passage précédent (p. 615, col. 10-11) : « 以明力禁扵脉城..., puis il enferma la force de la lumière dans la ville des veines. » — Col. 12, lire 閉 au lieu de 閒.

P. 612. Col. 2, pour le 暱 de l'éditeur le ms. donne exactement l'orthographe 暱. — Col. 3, 4 et 5, le texte de l'éditeur est rigoureusement identique au texte original (cf. trad., p. 538, note 1, et p. 539, note 2). — Col. 6 et *passim*, le ms. orthographie 苐 pour 第, confusion normale dans un texte des T'ang. — Col. 8, 逆 est écrit 逆. — Col. 9, le ms. écrit bien 恵明大智 ; mais le 如此宍身 de l'édition est une faute pour 扵此宍身, qui est certainement la bonne leçon. — Col. 11, l'édition reproduit fidèlement l'original : le copiste des T'ang est donc seul responsable de la lacune (cf. trad., p. 541, note 6 ; le *tch'eng-sin* 誠心 de la p. 542 est une inadvertance que l'on corrigera facilement en 誠信.)

P. 611. Col. 2 et *passim*, noter pour 與 la graphie abrégée 与 de l'époque des T'ang. — Col. 8, 侵 est écrit 僠 dans l'original. — Col. 10, les quatre premiers caractères sont 不防記念, et non 不防記驗, comme l'écrit M. Lo Tchen-yu. — Col. 11, lire encore 記念 au lieu de 記驗. La note 2 de la page 546 de la traduction doit donc être corrigée.

---

(1) Cf. traduction, p. 536, note 2.

(2) Remarquer la forme 肉, seul exemple de cette graphie dans le texte, qui donne partout ailleurs l'orthographe des T'ang 宍.

P. 610. Col. 1, pour 禮 le ms. donne l'orthographe 礼. — Col. 2, 或 est écrit ici, et *passim*, sous la forme 㦽 ; le dernier 人 de cette colonne surcharge, sur l'original, un caractère 明 évidemment fautif. — Col. 4, les deux mots de l'expression 退散 ont leur ordre interverti ; un crochet indique qu'il faut les lire comme les a lus l'éditeur. — Col. 5, entre 苦 et 逢 le ms. porte un caractère douteux, 古 ou 告, qui semble être de trop comme l'indique à sa droite le signe dont j'ai parlé *supra*. — Col. 6, 念 a été ajouté en marge entre 毒 et 中.

P. 609. Col. 4, M. Lo Tchen-yu donne à tort la forme 起, car le ms. écrit nettement le caractère 起, avec son orthographe en usage encore aujourd'hui. — Col. 5 et *passim*, 就 est orthographié 䆙. — Col. 7, le caractère 衛 a été ajouté en marge après coup pour remplacer un 護, barré dans le texte; 怨 a, en plus, la clef du toit et s'écrit 寃 dans l'original. La confusion entre ces deux formes est d'ailleurs fréquente dans les manuscrits des T'ang (cf. trad., p. 536, note 1). — Col. 10 et *passim*, le mot 戒 est toujours écrit 戎. — Col. 11, le dernier caractère 故 a été ajouté en marge entre 時 et 人. — Col. 12, à noter l'orthographe 寛 pour 寬.

P. 608. Col. 1, les mots 於其 (於其) ont été ajoutés dans la marge entre 城 et 寶. — Col. 2 et *passim*, le manuscrit donne la forme 遊 pour le 遊 de l'éditeur. — Col. 4 et *passim*, pour *tchouang* 專 le texte original écrit 専. — Col. 7, le dernier caractère est écrit 黙 au lieu de 默. — Col. 9, l'original ne peut donner aucun renseignement sur la lacune de quatre caractères après 神通變, mais en se basant, d'une part sur le parallélisme des deux paragraphes précédents, d'autre part sur la présence isolée du caractère 現 dans la phrase qui nous occupe et sur la formule « 神通變化隱現自在.... (Ce maître), grâce à sa pénétration, produit par transformation la liberté dans ce qui est obscur ou dans ce qui est manifeste », du paragraphe suivant, on peut rétablir deux des quatre caractères manquants et écrire « ...神通變化隱現□□ (次於法中) grâce à sa pénétration surnaturelle (ce maître) produit par transformation le.... dans ce qui est obscur ou dans ce qui est manifeste. » Seuls deux caractères, correspondant à 自在, et de sens parallèle à « liberté », font donc défaut. — Col. 12, pour le *na* 那 de *tien-na-wou* 電那勿 le ms. écrit tantôt 䏧, tantôt 那 et tantôt 郍.

P. 607. Col. 5, 寧 est naturellement donné sous la forme 寕. — Col. 7, 頗 est orthographié 頗. — Col. 9, au lieu du *tcheng-miao* 徵妙 fautif de M. Lo Tchen-yu, le texte original donne avec raison *wei-miao* 微妙 (cf. traduction, p. 557, note 1). — Col. 11, le ms. donne 直 au lieu du 值 de l'éditeur. — Col. 12, 肥 est donné sous la forme 肥.

P. 606. Col. 2, dans le manuscrit original le caractère 重 surcharge nettement un premier caractère 種 ; de même *infra*, col. 6. Il s'agit donc d'une correction qui suffit à écarter l'hypothèse d'une inadvertance. M. Lo Tchen-yu reproduit d'ailleurs fidèlement ces leçons dans son édition. MM. Ch. et P. ont toujours traduit comme s'il s'agissait de 種, « sorte, espèce » (cf. p. 558, l. 5; p. 560,

l. 1-2). Peut-être faut-il lire *tchōng* 重 au premier ton (上平聲 chang-p'ing cheng) et traduire ce mot par « étage, plan ». *Tchōng* a souvent ce sens, dans lequel il est tout à fait synonyme de *ts'eng* 層 (1). *Wou tchōng* 五重 désigneraient donc « cinq plans superposés ». — Col. 7, le premier caractère 室, quoique s'imposant par le sens, est douteux quant à sa graphie. Il surcharge un autre caractère qui devait être 窒 ou 寧. — Col. 11, entre 寶 et 臺, l'original écrit 光明, interpolation manifeste que l'éditeur n'a pas reproduite.

P. 605. Col 1, les deux caractères 其樹 ont été ajoutés en marge après coup. — Col. 2 et *passim*, 色 est écrit 㐌, ce qui, avec l'exemple de la page 607, col. 12, nous permet d'établir une confusion constante entre les éléments 巴 et 巳. — Col. 3 et *passim*, pour 諂憎 le ms. donne l'orthographe 諂憎. — Col. 7. l'original donne bien *kong-kao* 貢高, ce qui n'a aucun sens (2). J'ai déjà eu l'occasion de proposer à M. Pelliot une correction en *t'an-kao* 貪高 : « convoiter (ce qui est) supérieur = envie » ; nous aurions donc : « 味是貪高 ». Cette correction s'impose presque si l'on songe : 1° que la confusion entre *kong* 貢 et *t'an* 貪 est très possible au point de vue graphique ; 2° que le sens est tout naturel pour ce passage (p. 561) : « la racine de cet arbre [de mort] est la colère ;... ses fruits sont le dédain ; son goût est *l'envie* ; sa couleur c'est le mépris pour autrui » ; 3° que l'on a, *supra*, pour deux autres espèces d'arbres de mort : « 味是貪慾, son goût [c'est] l'avidité et la concupiscence », et : « 味是貪嗜, son goût [c'est] la convoitise ». — Col. 12, au lieu de *yi yi ki* 巳以己 donné par l'éditeur, le ms. écrit *yi yi yi* 以以巳, et comme l'indiquent les traducteurs (p. 561), il y a un caractère de trop. C'est naturellement un des deux 以 qu'il faut supprimer. On corrigera non moins naturellement *yi* 巳 en *ki* 己, comme l'a fait l'éditeur, et le texte correct sera : « *yi ki wou-tchong* 以己五種... » auquel est conforme la traduction de la p. 561.

P. 604. Col. 6, le ms. donne *fa-tcheng* 法正 au lieu de *tcheng-fa* 正法 et indique par un crochet qu'il faut renverser l'ordre de lecture ; même remarque pour l'expression 戒律 de la col. 8. — Col. 10, entre 答 et 隨 est intercalé un caractère *yuan* 緣 qui est certainement superflu. Tout ce long paragraphe trahit d'ailleurs quelque désordre.

P. 603. Col. 5, 釙 est écrit 鈉 dans le ms.. — Col. 11, *siang* 像 a été ajouté après coup dans la marge.

P. 602. Col. 1, au lieu de 亦復三界, le ms. donne 亦是三界. — Col. 2, 者 a été ajouté en marge ainsi que le premier 者 de la col. 5. — Col. 10, le texte original donne bien : « 合爲十三光明淨體以成一日. » Les

---

(1) Cf. *Li ki* (trad. Couvreur, I, 545) : « 天子之席五重諸侯之席三重，大夫再重. Le fils du Ciel s'asseyait sur cinq nattes placées les unes sur les autres, un prince sur trois, un grand préfet sur deux. »

(2) Cf. trad., p. 561, note 2.

traducteurs (p. 567, note 1) voient dans *che-san* 十三 une faute de texte pour *che-eul* 十二. Le texte me paraît clair, sans correction : « 其新人日者即像廣大窣路沙羅夷十二時者即像先意及以淨風各五明子并呼嚧瑟德嘞嘍(1)嚾德合爲十三光明淨體以成一日. Ce jour de l'homme nouveau imite le vaste et grand Sou-lou-cha-lo-yi ; les douze heures imitent les cinq fils lumineux de Sien-yi et les cinq fils lumineux de Tsing-fong ; avec Hou-lou-chö-tö et P'o-leou-houo-tö, cela fait en tout treize membres purs lumineux qui forment un jour. » Cette somme *treize* est évidemment obtenue en ajoutant : Sou-lou-cha-lo-yi + cinq fils de Sien-yi + cinq fils de Tsing-fong + Hou-lou-chö-tö + P'o-leou-houo-tö. Une correction en *douze* rendrait la phrase incompréhensible. J'ai d'ailleurs un argument plus fort en faveur de mon interprétation : ces « treize membres purs lumineux » correspondent évidemment aux « treize sortes de grandes forces braves » que mentionnent *supra* le texte (p. 616, col. 9) : « ...其十三種大勇力者先意淨風各五明子及呼嚧瑟德嘞嘍嚾德并窣路沙羅夷等 », et la traduction (p. 519) : « Ces treize sortes de grandes forces braves, ce sont les cinq fils lumineux de Sien-yi (Raisonnement antérieur) et les cinq fils lumineux de Tsing-fong (Vent pur), puis Hou-lou-chö-tö (Khroštag), P'o-leou-houo-tö (Padvakhtag), ainsi que Sou-lou-cha-lo-yi (Sroš-ḥarāy). » On trouve encore ces treize éléments rassemblés ailleurs (p. 522 de la traduction) : « Les *cinq corps lumineux* (2), furent comme la prison et les cinq sortes de démons furent ensemble enfermés dans cette prison ; *les cinq fils de Tsing-fong* (Vent pur) furent comme les magistrats gouvernant la prison. *Chouo-t'ing* (celui qui écoute quand on lui parle = Khroštag) et *Houan-ying* (celui qui répond quand on l'appelle = Padvakhtag) furent comme ceux qui crient les veilles de la nuit. *Quant à la treizième* (des grandes forces lumineuses), à savoir *Sou-lou-cha-lo-yi* (Sroš-ḥarāy), elle fut comme le roi qui juge les affaires. » Et, conséquence importante, il semble que les « cinq corps lumineux » soient bien les cinq fils de Sien-yi. L'examen de la construction de cette dernière phrase, sur laquelle les italiques attireront l'attention, et la comparaison avec les deux passages vus plus haut des « treize membres purs lumineux » et des « treize sortes de grandes forces braves », suffisent à rendre insoutenable l'interprétation contraire qu'envisageaient un instant, pour la combattre, MM. Chavannes et Pelliot dans la note 2 de la p. 523. — Col. 12, l'édition et le manuscrit portent bien *wei-miao* 微妙. Je ne comprends pas le 威妙 des pages 567, note 2, et 588, note 1 : c'est sans doute une inadvertance.

P. 601. Col. 1, le passage altéré « ...其此嘆應苐四日者... » reproduit fidèlement le texte original, (cf. trad., p. 567, note 3). — Col. 2, le texte du manuscrit portait 以像大界日月光使. Le copiste a d'abord ajouté

---

(1) L'éditeur écrit 嚧, par inadvertance.

(2) Les italiques sont de moi.

la clef du soleil au caractère 月, en a fait 明 [1] et a indiqué par un crochet qu'il fallait lire 光明使. — Col. 11, l'original écrit 平章等, au lieu de 平等; *tchang* 章 est superflu et pour le rythme et pour le sens.

P. 600. Col. 1, entre 心 et 念 s'intercale dans le texte manuscrit un caractère 意, évidemment de trop. — Col. 2, le caractère 莚, difficilement reconnaissable, doit s'écrire 莚. J'en trouve la preuve dans le 誕 de la col. 5 de cette même page, écrit 誕 dans le manuscrit.

P. 599. Col. 3, 顚 est écrit 顛 dans le manuscrit. — Col. 6, 厭 est donné sous la forme 厭. — Col. 7, au lieu de *keou* 姤, « coït, union », l'original écrit avec raison *tou* 妬, « jalousie » (cf. d'ailleurs p. 595, col. 7, où la même expression *tou-tsi* 妬嫉, « jalousie », revient, écrite correctement cette fois).

P. 598. Col. 2, le texte de M. Lo Tchen-yu et l'original portent tous deux 唉 et non 唉 (cf. trad., p. 575, note 3). — Col. 4 et *passim*, l'édition et le manuscrit écrivent toujours *fen-tchö* 分柝 et non *fen-si* 分析. La note des traducteurs (p. 560, n. 2) est donc à rectifier en partie. — Col. 4, entre 四 et 歎 est intercalé un *tchö* 者, erreur évidente du copiste. — Col. 6 et *passim*, le ms. orthographie 儀 pour 儀. — Col. 7, le quatrième caractère est écrit 但. C'est à tort que M. Lo Tchen-yu en a fait *tan* 但, vide de sens ici. Je propose une correction en *kiu* 俱, d'accord avec les nécessités de la traduction (cf. p. 576, note 1) et justifiée par le fait que le 唄 de la page 597, col. 3, est écrit 咀 par le manuscrit.

P. 597. Col. 10, entre 導 et 一 est intercalé un caractère superflu 衆.

P. 596. Col. 3, 傳 a été ajouté en marge; le caractère 常 est doublé en 常常 sur l'original; le ms. écrit 漂 pour le 濡 de l'édition. — Col. 8, 煩惱 ont été ajoutés après coup dans la marge. — Col. 12 et p. 595, col 1, l'original écrit *hio-t'ong* 學同 et indique par un crochet qu'il faut lire 同學 *t'ong-hio*.

P. 595. Col. 1, pour le *fan* 反 de M. Lo Tchen-yu, le ms. donne très nettement *ki* 及; le dernier caractère 禾 a été ajouté en marge. — Col. 6, l'original écrit 德 pour 德: cet exemple et ceux que nous avons vus plus haut nous permettent d'établir que la clef de la marche *tch'e* 彳 remplace fréquemment, dans notre manuscrit, la clef de l'homme *jen* 亻.

P. 594. Col. 1, 別 a été ajouté en marge. — Col. 6, le mot *fei* 非 est un caractère fautif dû au pinceau de l'éditeur : l'original écrit bien *fei* 飛, « voler » (cf. trad., p. 583, note 2, où MM. Ch. et P. avaient d'eux-mêmes fait la correction). — Col. 9, le ms. écrit 寵 pour le 寵 du texte. — Col. 10, le caractère que MM. Ch. et P. traduisent par « oiseau » est très douteux. M. Lo Tchen-yu, lui-même, n'a pas écrit *niao* 鳥, mais 烏. Le ms. donne une forme étrange 烏 qui ne ressemble en rien à celle vue précédemment pour

---

[1] En fait, le scribe fait erreur et écrit la clef de l'œil 目, évidente distraction pour 日.

niao 鳥 dans l'expression 如鳥高飛. Cette forme est une graphie rapide pour 爲, orthographe ancienne de *siang* 象, « éléphant ». Il faut donc rectifier la traduction ainsi qu'il suit (p. 584) : « ... des soupes et des remèdes, des éléphants et des chevaux... »

P. 593. Col. 4, *tsieou* 就 est écrit sous sa forme actuelle, et non 就 comme dans tout le manuscrit. — Col. 5, M. Lo Tchen-yu ajoute avec raison un caractère *che* 是 après *jou* 如, indispensable au rythme et omis dans l'original. — Col. 10, entre 滋 et 長 est intercalé un *mao* 茂, probablement superflu. — Col. 11, 蜀 est bien la partie droite de 鐲 comme l'ont deviné les traducteurs (p. 586, note 2) : l'original donne le caractère complet. — Col. 12, le ms. écrit 是 普 au lieu de 普是.

P. 592. Col. 12, le caractère que les traducteurs n'ont pas réussi à identifier est écrit par l'original sous la forme 𥝩. Je propose de lire, avec une légère différence de graphie, *tch'éou* 𥝩. Pour *tch'éou*, les sens de « donner, accorder, conférer » (付也), et la prononciation *cheou* 授, sont mentionnés par le *Tsi-yun* 集韻, de Ting Tou 丁度 et autres, des Song. La prononciation *cheou* est expliquée par une note du dictionnaire *Tseu-houei* 字彙, de Mei Ying-tso, des Ming : « 唐武后改授作𥝩. Wou-heou des T'ang corrigea *cheou* 授 en 𥝩. » Il résulte de ceci que *tch'éou* 𥝩 fut employé avec le sens et la prononciation de *cheou* 授, dès Wou Tsö-t'ien des T'ang (685-704). *Cheou* est le synonyme de *fou* 付, donné par le *Tsi-yun* pour définir 𥝩.

Mais une question se pose. Faut-il dans notre texte lire *cheou* et traduire : « Nous nous servirons des modèles lumineux [sortis] de la nature primitive, nous les imprimerons [sur nous], et *nous nous les donnerons* pour qu'ils ne se perdent point. » Ou bien faut-il s'inspirer du dictionnaire chinois-japonais *Kanwa daijiten* 漢和大辭典, qui donne s. v. *tch'éou* 𥝩, le sens de *tsuku*, c'est-à-dire « adhérer, s'attacher à, obéir, suivre, être soumis à », et traduire : « Nous nous servirons des modèles lumineux [sortis] de la nature primitive, nous les imprimerons [sur nous] et *nous les attacherons à nous-mêmes* pour qu'ils ne se perdent point. » Mes préférences vont à cette dernière version qui s'adapte mieux à la construction de la phrase chinoise.

Si l'on acceptait ma conjecture, surtout dans sa première interprétation, elle semblerait nous autoriser d'abord à faire remonter la date de la traduction pehlvie-chinoise assez haut pour justifier la présence d'un caractère récemment créé et bientôt désuet, ensuite à placer l'époque où le manuscrit de Pékin a été exécuté assez près de 1035 pour expliquer la graphie incohérente d'un scribe embarrassé par ce caractère inattendu. Je proposerai donc de dater la traduction du début du VIIIe siècle et la copie du Xe siècle environ.

P. 591. Col. 2, 煩 est une inadvertance de l'éditeur pour 惱. — Col. 3, le ms. écrit *houo-hai* 火海, « mer de feu », au lieu de *ta-hai* 大海, « océan ». *Houo-hai* est probablement une erreur. — Col. 4, fin, et 5, début, l'original donne un caractère supplémentaire 戱, orthographe vulgaire pour *hi* 戲, « jouer,

badiner, théâtre ». *Hi* semble être superflu et prouver l'altération que MM. Ch. et P. ont soupçonnée dans la note 6 de la p. 588.

Presqu'au moment même où MM. Chavannes et Pelliot publiaient leur traduction du sūtra manichéen, un savant japonais, M. Haneda 羽田, dont l'attention avait été attirée par l'édition du *Kouo-hio ts'ong-k'an*, lui consacrait (mars 1912) une étude parue en mai 1912 dans la revue de la Société orientale (Tōyō kyōkwai 東洋協會). M. Haneda entreprend surtout de faire connaître le manichéisme aux orientalistes japonais. Il reprend les textes chinois connus sur la question et résume les travaux européens, entre autres ceux de MM. Chavannes, Devéria, Marquart et Pelliot ; il étudie rapidement le texte de Pékin et en reproduit même les passages les plus saillants [1]. M. Haneda n'a pas connu la traduction de MM. Chavannes et Pelliot et comme eux pourtant il est tenté d'identifier l'*A-t'o* (*A-da) du texte à l'apôtre du manichéisme en Orient, Addas, et l'« Envoyé de la Lumière 明使 » à Māni (p. 233, 上 et 下). Enfin il discute longuement [2] — sans apporter d'ailleurs rien de bien nouveau — sur les deux titres supérieurs de la hiérarchie sacerdotale manichéenne que MM. Chavannes, Pelliot et Gauthiot ont en partie étudiés (p. 73, n. 2, et 74, n. 1) et qui nous étaient déjà connus, l'un, *fou-to-tan* 拂多誕, par le *Fo-tsou t'ong-ki* 佛祖統記, l'autre, *mou-chō* 慕闍, par le *Ts'ō fou yuan kouei* 冊府元龜 et l'inscription de Karabalgasoun [3].

Léonard AUROUSSEAU.

Miao Ts'iuan-souen 繆荃孫. — *Ts'ing Hio-pou T'ou-chou kouan chan-pen chou-mou* 清學部圖書館善本書目, « Catalogue des ouvrages précieux de la Bibliothèque du Ministère de l'Instruction publique, des Ts'ing. » — Kou-hio houei-k'an, I, 1, *king* (classiques), 29 pp.; II, 1, *che* (histoire) 上, 41 pp.; III, 1, *che* 下, 28 pp. Chang-hai, juin-août-octobre 1912.

Ce catalogue vaut d'être étudié en détail. Les « ouvrages précieux » du Hio-pou T'ou-chou kouan [4] constituent aujourd'hui le King-che T'ou-chou kouan

---

[1] Avec des fautes et des lacunes, d'ailleurs. Ainsi p. 232, 6e col., lire 安置晴念 ; 7e col., M. Haneda omet 16 mots ; 9e col., au lieu de 藥 lire 菓, etc..

[2] P. 241 sqq.

[3] J'ajoute, puisqu'il s'agit ici de transcription, que le mot *tan* 誕 peut encore se prononcer *t'an*, avec l'aspirée au *k'iu-cheng*, et que le mot *chō* 闍 peut se transcrire également *tchō* et *tou*.

[4] Le Ministère de l'Instruction publique (Kiao-yu pou 教育部, depuis la Révolution) possède encore une belle bibliothèque d'ouvrages modernes et courants. J'y ai remarqué par exemple une édition princeps sur cuivre du *T'ou-chou tsi-tch'eng*. Mais toutes les éditions anciennes et tous les ouvrages rares ont été transportés au King-che T'ou-chou kouan, exception faite cependant pour quatre volumes du *Yong-lo ta-tien*.

京師圖書館, ou bibliothèque de la Capitale (Pékin). Il faudrait donc lire *King-che T'ou-chou kouan chan-pen chou-mou* 京師圖書館善本書目. Au cours de ma dernière mission en Chine j'ai pu voir les ouvrages qui sont ici catalogués et consulter aussi les collections incorporées à la bibliothèque de Pékin. J'ai pris quelques notes à leur sujet et je profite de l'apparition de ce catalogue pour les publier.

Voici d'abord comment se sont constitués les fonds principaux de cette bibliothèque.

L'ancien Hio-pou 學部, Ministère de l'Instruction publique, avait su réunir d'assez belles collections où étaient entrés une partie de la bibliothèque de la famille Yao 姚 (1) du Tchö-kiang, et quelques ouvrages de la collection de la famille K'iu 瞿 (2) du Kiang-sou.

Sur les instances de quelques érudits célèbres comme feu Touan Fang 端方, Lo Tchen-yu 羅振玉, Tong K'ang 董康 et autres, et sur l'avis très favorable du Ministère de l'Instruction publique, le gouvernement impérial décida d'affecter des bâtiments spéciaux à la conservation de ces collections et jeta ainsi les bases d'une future grande bibliothèque devant fonctionner comme nos bibliothèques nationales d'Europe et d'Amérique. Ce premier bâtiment reçut le nom de T'ou-chou kouan 圖書館, calqué sur l'expression japonaise *Toshokwan*. Un édit impérial du 9 septembre 1909 reconnaissait officiellement la fondation du T'ou-chou kouan et lui attribuait : 1° les collections de Jehol comprenant les ouvrages précieux du Pi-chou chan tchouang 避暑

---

(1) Le propriétaire actuel de la bibliothèque de la famille Yao est M. Yao Kin-yuan 姚覲元. Il habite Kouei-ngan 歸安, sous-préfecture dépendant de Hou-tcheou fou 湖州府 (Tchö-kiang). La bibliothèque de la famille, conservée dans un bâtiment appelé Tche-tsin tchai 咫進齋, possédait de nombreuses éditions des Song et des Yuan que M. Yao Kin-yuan utilisa en 1883 pour la publication de son précieux *Tche-tsin tchai ts'ong-chou* 咫進齋叢書 (sur lequel cf. *Houei-k'o chou-mou* 彙刻書目, VII, 42 v°). M. Yao Kin-yuan a cédé au Hio-pou une grosse partie de ces éditions Song et Yuan et plusieurs ouvrages rares datant des Ming. Sa collection est de capitale importance au point de vue lexicologique. Je n'en connais aucun catalogue spécial et je ne crois pas qu'on en ait jamais imprimé.

(2) La bibliothèque de la famille K'iu, à Tch'ang-chou 常熟, sous-préfecture dépendant de Sou-tcheou fou 蘇州府 (Kiang-sou), reste encore aujourd'hui la plus belle bibliothèque privée de la Chine actuelle. Connue sous le nom du pavillon qui l'abrite, le T'ie-k'in t'ong-kien leou 鐵琴銅劍樓, cette collection possède un excellent catalogue, œuvre de son propriétaire actuel, le vieillard K'iu Yong 瞿鏞 (sur ce catalogue, le *T'ie-k'in t'ong-kien leou ts'ang-chou mou-lou* 鐵琴銅劍樓藏書目錄, cf. Pelliot, *BEFEO*, IX, 1909, 212, où au lieu de « Tchö-kiang », il faut lire « Kiang-sou », et 劍 au lieu de 檢. Cf. encore *BEFEO*, ibid., 468; 813, n. 2). Les Japonais, insatiables depuis l'achat des trésors de Lou Sin-yuan, ont tenté à plusieurs reprises d'acquérir le T'ie-k'in t'ong-kien leou ; ils viennent encore tout dernièrement de faire un effort dans ce sens. Mais leurs tentatives sont restées infructueuses. M. K'iu Yong s'est refusé jusqu'ici à laisser partir ses collections à l'étranger.

山莊 et l'exemplaire du Wen-tsin ko 文津閣 du *Sseu-k'ou ts'iuan-chou* 四庫全書; 2° les collections privées de l'Empereur, jusqu'ici conservées au Nei-ko 內閣, où personne n'avait pu les inventorier; 3° les vestiges de l'encyclopédie *Yong-lo ta-tien* 永樂大典 sauvés de l'incendie et du pillage du Han-lin yuan 翰林院 en 1900.

En juillet 1912, l'administration du T'ou-chou kouan attendait encore les collections de Jehol. Ni le *Sseu-k'ou ts'iuan-chou*, ni les ouvrages du Pi-chou chan tchouang ne lui avaient été envoyés. L'édit impérial n'avait pas encore été exécuté à la lettre [1]. Le sera-t-il ? Les conservateurs de la bibliothèque de Pékin n'avaient pas perdu tout espoir et attendaient ces richesses, m'ont-ils dit, pour la fin de l'année 1912.

Les collections du Nei-ko et les volumes subsistants du *Yong-lo ta-tien* sont en place et catalogués. Nous les reverrons dans un instant.

Le premier directeur du T'ou-chou kouan de Pékin fut le célèbre érudit Miao Ts'iuan-souen 繆荃孫 [2], à qui fut adjoint par la suite un autre lettré renommé, M. Siu Fang 徐坊 [3]. C'est sous leur administration qu'entrèrent au T'ou-chou kouan les quelque huit mille manuscrits laissés à Touen-houang par M. Pelliot. Aux derniers troubles révolutionnaires de février-mars 1912, les deux directeurs quittèrent Pékin sans espoir de retour immédiat; la bibliothèque resta abandonnée; il est à la fois surprenant et heureux que ce quartier de la capitale ait été épargné par la révolte et le pillage et que les collections déposées au T'ou-chou kouan sans gardien sérieux, soient restées intactes. Au mois de mai dernier le ministre de l'Education chargea M. Kiang Han 江瀚 [4] des fonctions de directeur-conservateur de la bibliothèque (*kouan-tchang* 館長, du japonais *kwanchō*).

---

[1] Il faut donc rectifier dans ce sens les renseignements donnés par M. Pelliot dans *Comptes-rendus* des Séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, janv.-févr. 1910, p. 67.

[2] Sur Miao Ts'iuan-Souen, cf. *BEFEO*, III (1903), 403, IX (1909), 829, p. 1. Après avoir résigné ses fonctions de conservateur, M. Miao est allé s'installer à Chang-hai, où il vit paisiblement dans une véritable « Cité des livres ».

[3] M. Siu est actuellement au Japon, où quelques érudits chinois, tels MM. Lo Tchen-Yu et Tong K'ang, sont allés chercher la sécurité pour leurs personnes et pour leurs collections. — Siu Fang est originaire de Nan-ling 南陵 (Kiang-sou), où il possède encore une bonne bibliothèque.

[4] M. Kiang Han a pour *tseu* Chou-hai 叔海. C'est un érudit affable et qui reste joyeux et vif malgré ses cinquante-six années. Originaire de Tch'ang-t'ing hien 長汀縣 (sous-préfecture qui forme le *tcheou* 州 de T'ing 汀, au Fou-kien), il parcourut une belle carrière administrative. En 1910, il fut spécialement choisi, par ordre impérial, comme conseiller-inspecteur des secrétaires et rapporteurs de la jeune assemblée parlementaire, le Tseu-tcheng yuan 資政院 (aujourd'hui transformé en Ts'an-yi yuan 參議院, en attendant que ce dernier soit remplacé par deux assemblées, un Sénat et une Chambre des Députés). Peu après, il fut promu au grade de *ping pei tao* 兵備道

Avec ce nouvel administrateur, le T'ou-chou kouan semble avoir repris une vie nouvelle. La bibliothèque est autorisée à négocier des achats de livres; malgré les ressources très faibles dont elle dispose actuellement, elle a su augmenter ses richesses. Elle vient de recevoir par exemple toute l'immense bibliothèque d'ouvrages modernes conservée jusqu'ici au Kouo-tseu kien 國子監 de Pékin. A l'heure actuelle, les collections entrées au T'ou-chou kouan se répartissent de la façon suivante : 1° les manuscrits de Touen-houang ; 2° les ouvrages acquis de la famille Yao ; 3° ceux acquis de la famille K'iu ; 4° les collections du Nei-ko ; 5° quelques volumes du *Yong-lo ta-tien* ; 6° la bibliothèque du Kouo-tseu kien ; 7° les ouvrages divers achetés au jour le jour par l'administration du T'ou-chou kouan.

Sur les manuscrits du Kan-sou je me borne ici à renvoyer au bref compte-rendu que je donne *infra* d'un catalogue de M. Li Yi-chao 李翊灼.

Les ouvrages du Tche-tsin tchai et du T'ie-k'in t'ong-kien leou, les collections du Nei-ko, le *Yong-lo ta-tien* et les livres rares acquis par le T'ou-chou kouan forment le fonds bien défini des *chan-pen* 善本 (ouvrages précieux). Un catalogue de ce fonds a été établi par les soins de M. Miao Ts'iuan-souen lui-même; il est resté à l'état manuscrit, et c'est le seul catalogue complet qui se puisse consulter au T'ou-chou kouan. Il portait naturellement le titre de *Hio-pou T'ou-chou kouan chan-pen chou-mou* 學部圖書館善本書目, et c'est sous ce titre même que son auteur en édite les sections *king* et *che* dans le *Kou-hio houei-k'an* ; mais l'administration de la bibliothèque modifia ce titre en celui de *King-che T'ou-chou kouan chan-pen chou-mou* 京師圖書館善本書目[1].

---

au Ho-nan 河南 et par conséquent jouit dans cette province des prérogatives de *fen-siun tao* 分巡道 dans les villes de K'ai-fong fou 開封府, de Tcheng-tcheou 鄭州, de Tch'en-tcheou-fou 陳州府, de Hiu-tcheou 許州 et de Kouei-tö fou 歸德府. Il venait d'être nommé au Ho-nan Grand Trésorier provincial par intérim (署理布政使司), lorsqu'éclata la révolution : il donna sa démission en novembre 1911. En mai 1912, le Kiao-yu pou 教育部, Ministère de l'Education, lui confiait le poste de *kouan-tchang*. Poète renommé, M. Kiang Han est également un savant averti. Parmi ses œuvres nombreuses, il me suffira de citer ici le *King-che souei-pi* 經史隨筆, le *Wou-nou Hiuan che che chouo* 無怒軒氏詩說, le *Tsong k'ong pien* 宗孔編 dont l'auteur prépare une nouvelle édition très augmentée, le *Louen Mong tche yen* 論孟危言, le *Che-king sseu kia yi wen k'ao pou* 詩經四家異文攷補, le *Chen so li tchai wen-tsi* 慎所立齋文集, et trois essais poétiques sur ses voyages, le *Nan yeou ts'ao* 南游草, le *Pei yeou ts'ao* 北游草 et le *Tong yeou ts'ao* 東游草.

(1) C'est au moment où le gouvernement républicain changea les appellations de quelques ministères (le Hio-pou devenant le Kiao-yu pou 教育部) que l'on décida d'appeler la bibliothèque du nom officiel de King-che T'ou-chou kouan qu'elle portait déjà officieusement.

Ce catalogue qui comprend cinq gros cahiers [1] a été abrégé en un ouvrage plus facile à manier, le *King-che T'ou-chou kouan chan-pen kien-ming chou-mou* 京師圖書館善本簡明書目 en quatre volumes (un pour chacune des quatre grandes divisions de la littérature chinoise). Les deux catalogues du T'ou-chou kouan mentionnent l'origine de chaque ouvrage entré au fonds des *chan-pen* [2].

La section *king* 經 (Classiques) comprend quinze éditions des Song, dont sept seulement sont complètes. Parmi ces éditions je relève : un exemplaire du *Tcheou-yi tcheng-yi* 周易正義 en 10 chapitres et 5 volumes, avec un chap. de 略例 et un chap. de 釋文 ; il provient du Tche-tsin tchai de la famille Yao. — Un *Han chang yi tsi tchouan* 漢上易集傳 en 11 *kiuan*, de Tchou Tchen 朱震 des Song. — Un *Ta-yi ts'ouei-yen* 大易粹言, en 70 *k.*, de Tseng Tchong 曾穜 des Song ; un volumineux *Yo-chou* 樂書, en 214 *k.*, par Tch'en Yang 陳暘 des Song ; un *Tch'ouen-ts'ieou Tso-tchouan* 春秋左傳, en 30 *k.* Ces trois derniers ouvrages sont incomplets et proviennent du Nei-ko. La section *king* renferme encore deux éditions complètes des Kin 金, 28 éditions des Yuan dont 7 complètes, beaucoup d'éditions Ming et un grand nombre de manuscrits.

Dans la section *che* 史 (Histoire), les ouvrages importants ne manquent pas. J'y note : une édition du *Che-ki* 史記 de Sseu-ma Ts'ien, commencée sous les Yuan et complétée à l'époque des Ming, qui provient du Nei-ko ; une autre édition du même ouvrage datant des Ming, et provenant du Tche-tsin tchai. Mon attention a été particulièrement attirée par un exemplaire de l'*Histoire des Han antérieurs* 前漢書 provenant du Nei-ko. Le catalogue de Miao Ts'iuan-souen (ex. ms. de Pékin, II, 1 v°; éd. du *Kou-hio houei-k'an*, II, 1, 1 v°) le mentionne et ajoute : « 北宋刋大字本, édition gravée en gros caractères sous les Song du Nord ». Mais c'est là une inadvertance : il faut lire « édition des Song du Sud » : nous allons voir pourquoi. Les imprimés des Song du Nord (960-1127) sont, est-il besoin de le dire, excessivement rares et la bibliothèque de Pékin n'en possède aucun. Cet exemplaire du *Ts'ien-Han chou*, malheureusement incomplet, est un xylographe grand-format sur feuilles simples avec neuf colonnes au feuillet et seize caractères à la colonne ;

---

(1) Un pour les *Classiques*, deux pour l'*Histoire*, un pour les *Sciences*, un pour les *Belles-Lettres*.

(2) Les mentions adoptées sont les suivantes :

α) 歸安姚氏書, ouvrages achetés à la famille Yao.

β) 海虞瞿氏書, ouvrages achetés à la famille K'iu.

γ) 清內閣書, ouvrages provenant du Nei-ko.

δ) 館購進書, ouvrages achetés çà et là par la direction.

tan-pien 單邊 (1); *k'eou* 口 (2) à filets noirs; *sin* 心 (2) portant le numérotage et *yu-wei* 魚尾 (2) où s'inscrit le nom du graveur. Il est possible de dater cet exemplaire, d'une façon certaine, des deux dernières années de l'époque *chao-hing* des Song du Sud. Les notes mêmes de Miao Ts'iuan-souen, qui pourtant parle d'édition des Song du Nord, nous serviront à atteindre ce but. Une des sections de ce *Ts'ien-Han chou* fragmentaire (*k.* 24, f° 2; *Che houo tche* 食貨志, *k.* 4, f° 2) renferme le passage suivant: « ... 管仲相[淵聖御名]公.... le ministre Kouan Tchong et le duc [(dont le nom est semblable à l') auguste nom de Yuan-cheng]. » Les quatre caractères entre crochets sont, sur l'original, écrits en petit texte à la manière des commentaires. Yuan-cheng 淵聖 est le nom de temple (*miao-hao*) de l'Empereur K'in-tsong 欽宗 (1126), le dernier souverain des Song du Nord. Les mots 淵聖御名 remplacent donc, par respect, un autre nom du même Empereur. Il ne peut évidemment s'agir que du mot Houan 桓 qui est bien un des noms personnels de K'in-tsong. Le passage se rétablit aisément et le texte original du passage devait être: « ... 管仲相桓公..., le ministre Kouan Tchong et le duc Houan » (3). Ainsi cette édition du *Ts'ien-Han chou* ne peut être antérieure à la mort du dernier souverain des Song septentrionaux (14 juin 1161) (4). Nous sommes donc autorisés à placer dès maintenant la date de cette édition au début des Song méridionaux. D'autre part, Hong Mai 洪邁 (1124-1203), dans son *Jong tchai siu pi* 容齋續筆 composé entre 1187 et 1192 (édition Yuan de 1366, *k.* 14,

---

(1) *Tan-pien* 單邊, « limite simple », est une expression technique en librairie chinoise pour indiquer que le filet-cadre entourant le texte de chaque page, est constitué par un simple trait; si le filet-cadre est fait au trait double, on dit que l'ouvrage est à *chouang-pien* 雙邊.

(2) La tranche des livres modernes où s'inscrivent le titre de l'ouvrage, le numéro du chapitre et celui de la page, est divisée par les bibliophiles chinois en trois parties: α) le *k'eou* 口, « bouche », qui comprend la partie supérieure de la tranche et ce petit dessin assez semblable à l'extrémité renversée d'une oriflamme de décoration; β) le *sin* 心, « cœur », comprenant la partie médiane de la tranche où s'inscrit habituellement le numéro du chapitre et celui de la page; γ) le *yu-wei* 魚尾, « queue de poisson », qui forme la partie inférieure de la tranche. Dans les impressions tabellaires des Song, chaque feuille est naturellement imprimée sur une seule face (comme d'ailleurs dans les xylographes modernes); mais, alors que les éditeurs des Yuan, des Ming et des Ts'ing plient leurs feuilles et les brochent de façon à laisser sous les yeux un texte continu, l'éditeur des Song pliait généralement sa feuille en sens contraire: le *k'eou*, le *sin* et le *yu-wei* disparaissent ainsi de la tranche pour être pincés, au cœur même du volume, par les fils de la brochure. Il s'ensuit que dans une édition des Song, alternent régulièrement les grandes pages de texte et les grandes pages vierges de toute impression.

(3) Les deux personnages sont bien connus: ils vécurent tous deux à l'époque *tch'ouen-ts'ieou*, dans le pays de Ts'i 齊. Houan était le duc souverain de ce pays et Kouan Tchong le premier ministre. Cf. Giles, *Biogr. Dict.*, n°s 1006 et 841.

(4) Cf. *Song che* 宋史, *k.* 23, f° 8, r°. Notons d'ailleurs que les Song du Nord ont cessé de régner dès 1127, encore que leur dernier souverain ait vécu 34 années de plus. La période des Song du Sud commence naturellement en cette même année 1127.

f° 12 r°), dit : « 紹興中分命兩淮江東轉運司刻三史板其兩漢書內凡欽宗諱並小書四字曰淵聖御名... A la période *chao-hing* (1131-1162), il fut ordonné au *tchouan-yun sseu* du Leang-houai (Ngan-houei) et à celui du Kiang-tong (Kiang-sou) de graver le texte des Trois Histoires (*Che-ki*, *Ts'ien-Han chou*, *Heou-Han chou*). Dans les deux histoires des Han, le nom de l'Empereur K'in-tsong fut toujours évité par respect (et remplacé par) ces quatre caractères en petite écriture : 淵聖御名. » Ce témoignage d'un contemporain tel que Hong Mai permet de restreindre encore les limites de l'époque où parut cette édition. Il est évident que le nom de temple de K'in-tsong n'a pas été employé avant 1161, date de la mort de K'in-tsong. D'autre part, la période *chao-hing* prend fin en 1162. C'est donc en 1161-1162 que les *tchouan-yun sseu* du Leang-houai et du Kiang-tong commencèrent à graver cette édition *chao-hing*, et à cet exemplaire il semble qu'il faille identifier celui de la bibliothèque de Pékin. Ceci nous amène d'ailleurs à corriger une erreur du *Pi-Song leou ts'ang-chou tche* 皕宋樓藏書志 (*k.* 18, f° 6 r°), où Lou Sin-yuan 陸心源 décrit un exemplaire fragmentaire du *Ts'ien-Han chou* qu'il qualifie de « 宋蜀大字本, exemplaire des Song, gravé en grands caractères au Sseu-tch'ouan ». Suit la description, qui est exactement celle de l'exemplaire de Pékin et dans laquelle Lou Sin-yuan constate : « au chapitre 64 下, au lieu de 烏桓之壘, on a 烏 [淵聖御名] 之壘. » et : « l'exemplaire fut gravé sous Kao-tsong (1127-1162). » Je pense que ces deux remarques suffisent à rectifier l'inadvertance de Lou Sin-yuan et à identifier la soi-disant édition du Sseu-tch'ouan à l'édition *chao-hing* du T'ou-chou kouan.

Quoi qu'il en soit, cette édition du *Ts'ien-Han chou* n'apparaît pas comme étant la plus ancienne que nous possédions actuellement. Le *Kyōseki hōkoshi* 經籍訪古誌, *k.* 3, f° 7 r°, en signale une édition très fragmentaire (75 chapitres) conservée au Japon ; cette dernière date des Song du Nord et semble bien appartenir à la série des *Trois Histoires* (editiones principes) imprimée de 992 à 1022.

Il est nécessaire de noter que le Nei-ko a encore fourni six autres éditions anciennes de l'*Histoire des Han antérieurs*, toutes incomplètes d'ailleurs : deux éditions des Song, postérieures à celle que je viens d'étudier, deux éditions Yuan dont une complétée à l'époque des Ming, et deux éditions Ming.

Les autres histoires dynastiques sont toutes plus ou moins bien représentées par des éditions Yuan ou Ming, trop souvent fragmentaires. A noter : un exemplaire de l'*Histoire des Leao* 遼史, du Tsin-fou 晉府 des Ming ; trois éditions des Song du *Tseu-tche t'ong-kien* 資治通鑑, accompagnées de l'excellent *Yin tchou Tseu-tche t'ong-kien* 音注資治通鑑, également édité sous les Song ; un *Kou che* 古史 en 60 *k.*, provenant du Tche-tsin tchai, par Sou Tchö 蘇轍 (1) des Song, et édité en deux *han* sous les Song ; une édition complète

(1) Sou Tchö 蘇轍 est le frère cadet du fameux poète des Song Sou Tong-p'o 蘇東坡. Il vécut de 1039 à 1112 et fut aussi un écrivain célèbre. Cf. Giles, *Biogr. Dict.* n° 1773. Sur le *Kou che*, cf. *Sseu-k'ou ts'iuan-chou tsong-mou*, *k.* 50, f° 12, r°.

originale du *T'ong-tche* 通志 de Tcheng Ts'iao, provenant du Nei-ko; un vieux manuscrit des Song, cédé par la famille Yao, du *K'i-tan kouo tche* 契丹國志, en 27 *k.*, de Ye Long-li 葉隆禮; un exemplaire des Ming d'un *Yuan che lio* 元史畧 en 4 *k.*, datant de 1386; une édition des Ming du *Yuan che siu pien* 元史續編 en 16 *k.*, de Hou Ts'ouei-tchong 胡粹中; un certain nombre de manuscrits anciens peu connus et qu'il serait nécessaire d'étudier longuement. Je me bornerai à relever ici un *Yu-ti tsong-t'ou* 輿地總圖 que je ne me rappelle pas avoir vu mentionné ailleurs. C'est un manuscrit des Ming, postérieur à Yong-lo 永樂 (1403-1424), mais que je ne puis dater avec plus de précision. Cet ouvrage, admirablement écrit en caractères minuscules, comprend deux gros volumes enrichis de nombreuses cartes (1).

Je note encore le *Tchao tchong tche yu* 酌中志餘 (2), un volume, ancien manuscrit dont je n'ai pu déterminer l'auteur; une édition des Yuan du *Lou Siuan kong tseou-yi tsouan-tchou* 陸宣公奏議纂注, en 12 *k.*, avec le commentaire introuvable de P'an Jen 潘仁 des Yuan; un manuscrit des Song (ou copie d'un manuscrit des Song) du *Tsong fan k'ing hi lou* 宗藩慶系錄 (3); l'intéressant *Tong si Han siang tsie* 東西漢詳節, édition des Song, cédée par la famille Yao; une édition des Yuan du *San-fou houang-t'ou* 三輔黃圖 (4), en 6 *k.*; une copie manuscrite, en 30 vol., du *K'in-ting Je-hia kieou wen k'ao* 欽定日下舊聞攷 (4); un très ancien manuscrit du *T'ai-p'ing houan-yu ki* 太平寰宇記 (5); une édition des Ming du *Houan-yu t'ong-tche* 寰宇通志 (5)

---

(1) Cette *Géographie générale*, que ne mentionne pas encore le catalogue de Miao Ts'iuan-souen, comprend des cartes de chaque province de l'Empire; une carte des frontières 九邊總圖, du Leao-tong et de la grande muraille, des limites du Ki-tcheou 薊州, des trois passes intérieures, *nei san kouan* 內三關 (savoir: Kiu-yong kouan 居庸關, King-tseu kouan 荊紫關 et Tao-ma kouan 倒馬關); de nombreuses cartes de points géographiques particuliers de l'Empire chinois; une carte de l'Annam où est noté ce renseignement: « de Wou-ma 吾麻 à la frontière du Champa, on compte 1790 lis »; une grande carte générale des « pays barbares maritimes 海夷 », accompagnée de notes précieuses réparties sous plusieurs rubriques: « Barbares de l'Est, Corée (appendice) », « Barbares du Sud-Est, Lieou-kieou », « Barbares du Sud, Annam (appendice); Champa; Palembang; Cambodge; Java; Malaisie; Siam », « Barbares de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Nord, du Nord-Est ». Tous les pays connus de la Chine sous les Ming sont passés en revue, depuis l'Asie centrale et la Birmanie, jusqu'à Aden. L'ouvrage provient du Tche-tsin tchai de la famille Yao. J'ajouterai que toutes les cartes sont dressées sur des « grilles » dont le côté de chaque carré parfait représente 100 *li*. Les distances de chaque grande ville à la capitale, et de chaque petite ville à la préfecture de la province, sont en outre expressément indiquées.

(2) Cet ouvrage provient du Tche-tsin tchai.

(3) Le *Lou Siuan kong tseou-yi tsouan-tchou* et le *Tsong fan k'ing hi lou* proviennent du Nei-ko.

(4) Cédé par la famille Yao.

(5) Provient du Nei-ko.

en 119 *k.*, incomplet, dont le dernier volume donne quelques renseignements qui paraissent nouveaux sur certaines villes de Birmanie ; une édition des Yuan du *Wen-hien t'ong-k'ao* 文獻通考 ; un *Ta T'ang kiao-sseu lou* 大唐郊祀錄, en 10 *k.*, par Wang King 王涇 des T'ang, traité sur les sacrifices au Ciel (南郊) et à la Terre (北郊) à l'époque des T'ang [1]; sept exemplaires des Ming, identiques, du *Houa-yi yi yu* 華夷譯語, publié en 1389 : c'est un lexique mongol-chinois, œuvre de Houo Yuan-kie 火源潔 avec préface de Lieou San-wou 劉三吾 [2].

Le *T'ang liu chou yi* 唐律疏議 est très bien représenté par un ancien manuscrit, *Kou T'ang liu chou yi* 故唐律疏議, du Tche-tsin tchai, par un exemplaire des Yuan et par une édition des Ming, avec le supplément 附纂例, provenant du Nei-ko.

La section bibliographique ne renferme que des manuscrits parmi lesquels deux catalogues rares : le *Kien t'ing chou-mou* 楝亭書目, en 3 vol., et le *Kiang-sou ts'ai-tsi yi-chou mou-lou* 江蘇採輯遺書目錄 [3], en 2 vol. Ces deux catalogues proviennent du Tche-tsin tchai. Le premier a pour auteur Ts'ao Yin 曹寅 et cite nombre d'ouvrages rares. Le second, intitulé « Catalogue des ouvrages perdus recueillis au Kiang-sou », a été rédigé à la fin de la période *k'ien-long*, et sur ordre impérial, par un grand nombre de savants : c'est la liste des ouvrages envoyés à K'ien-long par les provinces du bas Yang-tseu, lors de la constitution du *Sseu-k'ou ts'iuan-chou* 四庫全書. Le titre porte « recueillis au Kiang-sou », car le vice-roi du Kiang-sou était en effet chargé de réunir ces ouvrages pour les transmettre à l'Empereur.

Le fonds des *chan-pen* est plutôt pauvre en fait d'œuvres épigraphiques. Elles sont au nombre de huit ; en voici la liste, à titre documentaire : *Li-tai tchong-ting yi-k'i k'ouan-che fa-t'ie* 歷代鐘鼎彝器款式法帖, par Sie Chang-kong 薛尚功 des Song ; édition Ming en 4 *pen* ; un ancien manuscrit, en 6 vol., du *Li Che* 隸釋 ; *Eul wang t'ie* 二王帖, par Hiu K'ai 許開 des Song, édit. K'ang-hi avec *pa* 跋 de Yao Heng 姚衡 de Kouei-ngan ; un manuscrit du *Pao-k'o ts'ong-pien* 寶刻叢編, en 6 vol., 20 *k.* ; un superbe manuscrit, en 4 vol., du *Kin hie lin lang* 金薤琳瑯, en 20 *k.*, de Tou Mou 都穆 des Ming ; un manuscrit ancien de *K'in-ling kou-kin che k'ao* 欽陵古今石考, en un chapitre, par Kou K'i-yuan 顧起元 des Ming. Tous ces ouvrages proviennent du Tche-tsin tchai. Deux manuscrits épigraphiques ont

---

(1) Cet ouvrage manuscrit existe en double au T'ou-chou kouan. Un exemplaire provient du Tche-tsin tchai, l'autre du T'ie-k'in t'ong-kien leou. Cf. *Tch'ong-wen tsong mou* 崇文總目, k. 2, f° 30 r°.

(2) Cf. pour cet ouvrage et deux autres du même titre l'étude qui leur est consacrée, *infra*, dans la *Chronique* de Chine.

(3) Sur un *Tchö-kiang ts'ai-tsi yi-chou tsong-lou* 浙江採集遺書總錄, cf. Pelliot, *L'Œuvre de Lou Sin-yuan*, BEFEO, IX, 1909, 212, note.

été fournis par la famille K'iu: le *Wou-hia tchong-mou yi-wen* 吳下冢墓遺文, 3 *k.*, par Tou Mou 都穆 des Ming, et le *Wou-hia tchong-mou yi-wen siu* 吳下冢墓遺文續, 3 *k.*, 3 vol., par Ye T'ai-houan 葉泰煥.

Je terminerai cette rapide revue de la section historique en attirant l'attention des sinologues sur une série manuscrite de première importance: je veux parler des *che-lou* 實錄 ou « archives véritables », dont le T'ou-chou kouan possède une collection originale presque complète pour la dynastie des Ming (1368-1644) et une copie fragmentaire ancienne pour un règne des Song du Nord (960-1127). J'en donne le détail ci-après. Les *che-lou* constituent l'histoire détaillée de chaque règne d'une dynastie. Les faits qui sont en apparence les plus insignifiants y sont notés. Les actes du gouvernement et principalement les occupations du Souverain y sont quotidiennement mentionnés avec un luxe de précisions et de détails qui font de ces sortes d'œuvres des sources annexes d'importance capitale pour l'histoire. Les rédacteurs en sont souvent des auteurs célèbres. En principe, les *che-lou* ne sont pas imprimés. Je ne connais à cette règle que deux exceptions: la première est le *Chouen-tsong che-lou* 順宗實錄, en cinq chapitres, exception motivée par la véritable valeur littéraire de l'œuvre, dont l'auteur est le célèbre Han Yu 韓愈 [1]. Jusqu'ici avec l'œuvre de Han-yu ne nous était guère conservé comme *che-lou* très ancien que le *Kien-k'ang che-lou* 建康實錄, par Hiu Song 許嵩 des T'ang, en faveur de qui fut faite la deuxième exception. Ce *che-lou* a été incorporé par les bibliographes de K'ien-long au *Sseu-k'ou ts'iuan-chou*; une copie des Ming, faite sur un manuscrit des Song, en existe à la bibliothèque de Nankin. Lou Sin-yuan enfin en possédait un exemplaire des Song, reproduisant par la gravure le manuscrit original [2].

---

[1] Le *Chouen-tsong che-lou* a été incorporé au *Hai chan sien kouan ts'ong-chou* 海山仙館叢書 et au *Ts'iuan T'ang wen* 全唐文. — Parmi les nombreux ouvrages modernes acquis en Chine pour le compte de la Bibliothèque Nationale de Paris par M. Pelliot, j'ai souvenir d'avoir vu un imprimé en une centaine de *pen* intitulé, je crois, *Ming tch'ao che-lou* 明朝實錄 ou *Houang Ming che-lou* 皇明實錄: sans pouvoir rien affirmer, je pense que cette collection assez volumineuse n'est pas une reproduction intégrale des « archives véritables » des Ming, mais seulement un recueil des principaux décrets de cette dynastie. — Il existe des copies manuscrites, très récentes, de la plupart des *Archives véritables des Ming* à la bibliothèque de l'Université de Cambridge. On en trouvera la liste dans GILES, *Catalogue of the Wade Collection...*, p. 76-78.

[2] A vrai dire cet ouvrage n'est pas un *che-lou* proprement dit. Alors que le *Chouen-tsong che-lou* et les *che-lou* classiques ne concernent respectivement que la période de règne d'un seul empereur, le *Kien-k'ang che-lou* porte sur les six dynasties qui eurent leur capitale à Kien-k'ang 建康 (Nankin actuel), du IIIe au VIe siècle de notre ère, savoir: Souen Wou 孫吳 (222-280); Tong Tsin 東晉 (317-420); Lieou Song 劉宋 (420-479); Siao Ts'i 蕭齊 (479-502); Ts'ien Leang 前梁

Voici la liste des *che-lou* conservés au T'ou-chou kouan de Pékin :

1° *Song T'ai-tsong che-lou* 宋太宗實錄, exemplaire fragmentaire ; huit chapitres conservés (1).

Les autres *che-lou* datent tous des Ming ; ce sont les textes originaux manuscrits provenant du Nei-ko. Ils sont rédigés sur des cahiers grand format dont le papier mince est quadrillé en rouge (2) ; chaque carré est occupé par un caractère.

2° *Ming T'ai-tsou che-lou* 明太祖實錄, en 257 chap. portant sur les années de règne *Hong-wou* 洪武 (1368-1398). Auteurs : Yao Kouang-hiao 姚廣孝, Hia Yuan-Ki 夏原吉, Hou Kouang 胡廣 et autres. Au recto du premier feuillet sont mentionnés les noms des correcteurs. Ms. incomplet ; 21 vol. sont conservés, comprenant les chapitres 1 à 13 et 25 à 257 (3).

3° *T'ai-tsong che-lou* 太宗實錄 (4), 130 chap. Années *Yong-lo* (1403-1424). Huit auteurs différents : Tchang Fou 張輔, Hia Yuan-Ki 夏原吉, Yang Che-k'i 楊士奇, Yang Jong 楊榮, Kin Yeou-tseu 金幼孜, Tch'en Ying 陳瑛, Tch'en Chan 陳山 et Yang Pou 楊溥. Ms. incomplet ; un vol. comprenant les chapitres 10 à 15.

4° *Siuan-tsong che-lou* 宣宗實錄 (5), 115 chap. Ms. complet en 13 vol. Porte sur les années *Siuan-tö* (1426-1435). Auteurs : Tchang Fou, Yang Che-k'i, Yang Jong, Yang P'ou, cités plus haut, à qui se sont joints Wang Tche 王直 et Wang Ying 王英.

(502-557) ; Nan-Tch'en 南陳 (557-589). De plus Hiu Song, qui composa le *Kien-k'ang che-lou*, n'est pas, comme les auteurs des autres « archives véritables », contemporain des événements qu'il note. — Sur son œuvre, cf. les notices des bibliographies suivantes : *Sseu-k'ou ts'iuan-chou tsong-mou t'i-yao* 四庫全書總目提要, *k.* 50, f° 11 r° ; *Chan-pen chou-che ts'ang-chou tche* 善本書室藏書志, *k.* 7, f° 20 r° ; *Pi Song leou ts'ang-chou tche* 皕宋樓藏書志, *k.* 23, f° 4 r°. *Tou-chou min k'ieou-ki* 讀書敏求記, *k.* 2, f° 37 r° ; *Ngai-je tsing-lou ts'ang-chou tche* 愛日精廬藏書志, *k.* 11, f° 1 r° ; *Song Yuan kieou pen chou king yen-lou* 宋元舊本書經眼錄 (éd. du Houan-tou leou, 1884), *k.* 3, f° 5 r°. Le *Wen-hien t'ong-k'ao* 文獻通考, *k.* 194, ff°s 2 r° à 19 v°, et les catalogues des Song, *Tche-tchai chou-lou kiai-t'i* 直齋書錄解題 (*k.* 4, ff°s 25 sqq.), *Kiun-tchai tou-chou tche* 郡齋讀書志 (*k.* 6, ff°s 1 sqq.), mentionnent aussi le *Kien-k'ang che-lou* et avec lui une série imposante de *che-lou* aujourd'hui perdus.

(1) J'ai fait exécuter pour notre bibliothèque une copie de cet ouvrage, sur lequel cf. *infra* mon compte-rendu de l'édition du *Kou-hio houei-k'an*.

(2) Ces exemplaires ont un nom technique en bibliophilie : ce sont les *hong-ko sie-pen* 紅格寫 (ou *tch'ao* 鈔) 本.

(3) Cf. Giles, *Catalogue*, B. 1870-1876.

(4) Manque le *che-lou* de Houei-ti, qui porte sur les quatre années de 1399 à 1402 Cf. Giles, *loc. laud.*, B. 1877-1880.

(5) Giles, *ibid.*, B. 1881-1886.

5° *Ying-tsong che-lou* 英宗實錄, 361 chap. Années 1436-1464, avec un supplément (附郕王) portant sur les années 1450-1456, où King-t'ai, le frère cadet de l'Empereur, assuma les charges du trône pendant que Ying-tsong était prisonnier des Mongols. Auteurs: Souen Ki-tsong 孫繼宗, Tch'en Wen 陳文, P'eng Che 彭時, Lieou Ting-Tche 劉定之 et Wou Tsie 吳節. Ms. incomplet, 34 vol. comprenant les chapitres 1 à 187, 196 à 242, 274 à 361.

6° *Hien-tsong che-lou* 憲宗實錄, 293 chap. Années 1464-1487. Auteurs: Lieou Ki 劉吉 et autres. Ms. complet en 30 vol. Le plus beau de la collection [1].

7° *Hiao-tsong che-lou* 孝宗實錄, 224 chap. Années 1488-1505. Auteurs: Li Tong-yang 李東陽, Tsiao Fang 焦芳, Wang Ngao 王鏊, Yang T'ing-ho 楊廷和, Leang Tch'ou 梁儲. Ms. incomplet; 24 vol. contenant les chapitres 1 à 49, 59-60, 63 à 77, 203 à 224 [2].

8° *Wou-tsong che-lou* 武宗實錄 [3], 277 chap. Auteurs: Fei Hong 費宏 et autres des Ming. Années 1506 à 1521. Ms. incomplet: 24 vol., chapitres 1 à 70, 74 à 153, 164 à 197.

9° *Che-tsong che-lou* 世宗實錄 [4], 528 chap. Années 1522-1566. Fut commencé par Siu Kiai 徐階 qui mourut sans l'avoir terminé; Tchang Kiu-tcheng 張居正 et autres le reprirent en 1577 et le parachevèrent. Ms. incomplet, 21 vol. Chapitres conservés: 1 à 21, 60 à 71, 84 à 120, 135 à 145, 197 à 207, 220 à 244, 257 à 269, 282 à 293, 332 à 355, 406 à 417, 431 à 447, 468 à 479, 492 à 516.

10° *Mou-tsong che-lou* 穆宗實錄, [5], 70 chap. Auteurs: Tchang Kiu-tcheng 張居正 et autres. Ms. incomplet, 3 vol. Chapitres 16 à 21, 41 à 46, 59 à 64. Années 1567 à 1572.

11° *Chen-tsong che-lou* 神宗實錄, 596 chap. Années 1573-1619. Supplément en 7 chap., portant sur l'année *T'ai-tch'ang* 泰昌 (1620) par Wen T'i-jen 溫體仁 et autres des Ming. Ms. incomplet. Chapitres conservés: 1 à 342, 357 à 596.

12° *Hi-tsong che-lou* 熹宗實錄, 86 chap. Années 1621-1627, par Ye Hiang-kao 葉向高 et autres des Ming. Ms. incomplet. Chapitres conservés: 1 à 42, 55 à 86; 14 volumes (2 *pen* en double).

---

(1) Cf. Giles, *ibid.*, B. 1903-1912.

(2) Mentionnons aussi une copie fragmentaire du *Hiao-tsong che-lou*, provenant du Tche-tsin tchai. Elle comprend 8 volumes et va seulement de 1488 à juin 1489. Cf. Giles, *ibid.*, B. 1913-1919.

(3) Cf. Giles, *ibid.*, B. 1920-1928.

(4) Cf. *ibid.*, B. 1929-1949.

(5) *Ibid.*, B. 1950-1954. La bibliothèque de Cambridge n'a pas de copie des autres *che-lou*.

Nous avons donc une série de *che-lou*, presque complets, ainsi constituée pour les Ming : 1368 à 1398 ; 1403 à 1424 ; 1426 à 1627 ; au total 22 années non représentées dans la longue période qui s'étend de 1368 à 1644 [1].

En résumé la section historique comprend 20 éditions des Song, dont 5 complètes, et 43 éditions des Yuan, dont 9 complètes.

La section *tseu* 子 nous retiendra moins longtemps. Elle contient dix-huit éditions des Song, dont sept complètes, et vingt-et-une éditions des Yuan, dont douze complètes. Je note : *Houei-houei yao fang* 回回藥方, en 36 chap., sans nom d'auteur ; *Si-yu li-fa t'ong king* 西域歷法通經, 4 liasses provenant du Nei-ko, par Lieou Sin 劉信 des Ming ; un *Long fa* 龍法, en 5 vol., d'auteur inconnu ; une édition des Song, par estampages (摹印), du *Chou houa che* 書畫史, en 2 *k.*, de Mi Fei 米芾 des Song ; un ancien manuscrit du très important *Wen-kien ki* 聞見記 [2], de Fong Yen 封演 des T'ang, divisé en 10 chapitres et provenant du Tche-tsin tchai. Parmi les *ts'ong-chou*, le *Li-pien che tchong* 理編十種, le *T'ien-hio tch'ou-han* 天學初函 et un manuscrit ancien du *Tchouan-che leou houei-tch'ao* 傳是樓彙鈔, provenant du Tche-tsin tchai. — Les encyclopédies sont mieux représentées : sans parler des 60 liasses du *Yong-lo ta-tien*, auquel nous reviendrons avec détail dans quelques instants, et de nombreuses éditions des Ming de diverses encyclopédies [3], nous pouvons relever des manuscrits du *Ta T'ang lei yao* 大唐類要, en 24 liasses, de Yu Che-nan 虞世南 des T'ang ; du *T'ai-p'ing yu lan* 太平御覽, du *Ts'ö-fou yuan kouei* 冊府元龜, du *Kin-sieou wan houa kou* [4] 錦繡萬花谷, tous provenant de la bibliothèque de la famille Yao ; un manuscrit du Nei-ko d'un ouvrage, inconnu pour moi jusqu'à présent, intitulé *Kouo-tch'ao Ts'ö-fou houa-yi yuan kouei* 國朝冊府畫一元龜 ; cet ouvrage, qui semble porter sur les Song, est divisé en 2 *tsi*, l'un de 90 *k.*, l'autre de 74 *k.* ; sept liasses seulement en sont conservées au T'ou-chou kouan. A

---

[1] Dans son article, *Une Mission archéologique japonaise en Chine*, BEFEO, IX, 1909, M. Peri a mentionné (p. 190) les *ti-tch'ao* 邸鈔 de la période *tch'ong-tcheng* (1628-1643). La bibliothèque de Pékin ne possède pas de *ti-tch'ao* ; il faut lire *che-lou*. Il s'agit donc des *Tch'ong-tcheng che-lou* 崇禎實錄 qui manquent justement à la série ci-dessus, alors que d'autres, moins récents, ont été conservés. — Les *Wou pien tien tsö* 五邊典則, également cités par M. Peri, ont également disparu. Que faut-il en conclure ? Les Japonais auraient-ils acquis ces ouvrages ?

[2] Cf. Pelliot, *BEFEO*, IX, 1909, 442, où il faut lire « *Fong che wen kien ki* ». Il serait nécessaire de collationner ce manuscrit avec les éditions qu'indique M. Pelliot et aussi avec les recensions, qu'on n'a pas mentionnées jusqu'ici, du *Chouo feou* 說郛, du *Hio-hai t'ang lei pien* 學海堂類編, du *Eul-ya t'ang ts'ong-chou* 爾雅堂叢書, du *Tche-hai* 指海 et du *Tan-cheng t'ang yu yuan* 淡生堂餘苑.

[3] Entre autres du *Yi-wen lei-tsiu* 藝文類聚 et du *Tch'ou-hio ki* 初學記.

[4] Divisée en *ts'ien tsi* 前集, 40 *k.* ; *heou tsi* 後集 40 *k.* ; 43 volumes. J'ignore le nom de l'auteur de cette encyclopédie assez rare.

côté de ces manuscrits prennent place les encyclopédies imprimées : une édition des Song, incomplète, du *Ts'ö-fou yuan kouei* (1) ; une édition des Yuan, complète, du *Yu hai* 玉海 (2), en 200 vol. ; une édition des Yuan du même ouvrage, mais incomplète, provenant du Nei-ko ; un exemplaire des Yuan du *Kou-kin yuan lieou tche louen* 古今源流至論 (2), avec *heou-tsi* de Lin T'ong 林駉 et *pie-tsi* 別集 de Houang Lu-wong 黃履翁, des Song ; une édition des Yuan en petits caractères, et complète, du *Chan-t'ang k'ao so* 山堂考索, de Tchang Jou-yu 章如愚 (3) ; un exemplaire des Yuan du *Ts'eng-kouang Che lien che-hio ta-ts'iuan* 增廣事聯詩學大全, en 30 chap., incomplet ; plusieurs exemplaires du *Che-wen lei tsiu* 事文類聚. Pour ce qui est des ouvrages bouddhiques, je me suis borné à noter une édition des Song du dictionnaire sanskrit-chinois *Fan-yi ming-yi tsi* 翻譯名義集 (cf. Nanjio, 1640), une édition des Yuan du même ouvrage, et un exemplaire des Ming de l'immense *Fa yuan tchou-lin* 法苑珠林 (Nanjio, 1482).

La section des Belles-Lettres, *tsi* 集, possède vingt-trois éditions des Song, dont six sont complètes ; dix éditions complètes et onze incomplètes des Yuan. Je ne veux pas m'arrêter à toutes les collections particulières, qui sont légion dans ce domaine de la littérature chinoise. Notons seulement trois superbes éditions des Song, incomplètes, des *Œuvres de Ngeou-yang Sieou* 歐陽文忠公全集 ; elles proviennent du Nei-ko. — Les collections générales (*tsong-tsi* 總集) comprennent plusieurs éditions Song, incomplètes, du *Wen-siuan* 文選, la célèbre encyclopédie littéraire (cf. Wylie, *Notes*, 2e éd., p. 238) dont on a retrouvé d'importantes portions au Japon (cf. *Kyōseki hōkoshi* 經籍訪古誌, *k.* 6, ffos 31-36). Les *tsong-tsi* du T'ou-chou kouan contiennent aussi une édition des Song du *Wen-yuan ying-houa*, qui appelle quelques réflexions.

Le *Wen-yuan ying-houa* 文苑英華 est une encyclopédie littéraire de premier ordre, divisée en 1000 chapitres ; elle a pour auteur principal Li Fang 李昉 des Song. Aucun savant européen n'a jusqu'ici utilisé cette collection, et il faut le regretter, car elle contient des textes très importants et remarquablement établis. Il est vrai que la rareté de l'ouvrage est peut-être la cause du peu d'emploi qu'on en a fait. Je ne connais guère en Europe qu'un exemplaire acheté par M. Pelliot pour la Bibliothèque Nationale de Paris et un second appartenant en propre à M. Pelliot. Je crois que ces deux exemplaires se rattachent à la recension des Ming de *Wan-li* (1573-1619). Il y a une autre recension des

---

(1) Provient du Nei-ko.

(2) Provient du Tche-tsin tchai.

(3) Cette encyclopédie est en double au T'ou-chou kouan ; un exemplaire provient du Nei-ko, l'autre du Tche-tsin tchai. Le titre complet est *Chan-t'ang sien-cheng k'iun chou k'ao so* 山堂先生群書考索. Elle comprend 212 chapitres répartis en *ts'ien-tsi*, 66 *k.* ; *heou tsi*, 65 *k.* ; *siu tsi*, 56 *k.* ; *pie tsi*, 25 *k.* Très importante, elle est décrite par le *Kanseki kaidai* 漢籍解題, p. 761.

Ming, datant de 1567, dont j'ai pu acquérir un exemplaire pour notre bibliothèque de Hanoi. L'édition *Wan-li* a été incorporée au *Sseu-k'ou ts'iuan-chou* et décrite par le *Sseu-k'ou ts'iuan-chou tsong-mou t'i-yao*, *k.* 186, f° 80. Wylie (*Notes*, 2e éd., p. 240) a aussi décrit l'encyclopédie *Wen-yuan ying-houa* (1) ; mais sa notice est à refaire complètement. Wylie, qui prend ordinairement ses renseignements chez les bibliographes de K'ien-long, a mal lu son texte : il semble croire que l'ouvrage s'est transmis à l'état manuscrit jusqu'à « the latter part of the 16th century », puis qu'il fut à cette époque « carefully revised and put to press ». Trompés par cette notice, les sinologues ont cru jusqu'à ce jour à l'existence d'une seule édition, datant des Ming, du *Wen-yuan ying-houa*. Pourtant le *Catalogue* de K'ien-long (*k.* 186, f° 81), en décrivant le *Wen-yuan ying-houa pien-tcheng* 文苑英華辨證 de P'eng Chou-hia 彭叔夏, parle clairement d'un exemplaire assez fautif du *Wen-yuan ying-houa* qui aurait été conservé au Pi-ko (文苑英華雖秘閣有本然舛誤不可讀. . .), et date cet exemplaire défectueux quelques lignes plus loin (. . . 在宋代已無善本 . . .). La préface de notre édition de 1567 explique non moins clairement: « 宋有刻也, un exemplaire en fut gravé sous les Song ». Enfin, s'il était besoin d'autre preuve, la meilleure serait évidemment l'existence même de cet exemplaire des Song au T'ou-chou kouan de Pékin. Il est très nettement daté du 26 octobre 1204, date à laquelle on acheva de l'imprimer sous la surveillance de P'eng Chou-hia. Le 4 décembre 1260, sous la direction de Wang Jouen-tchao 王潤照, il fut relié en « damas jaune à dragons du Tchö-kiang (黃綾) ».

Li Fang termina le *Wen-yuan ying-houa* en l'année 987. Il y fit entrer des compositions littéraires d'auteurs des *Nan Pei-tch'ao* 南北朝 (398-581), des *Souei* ([581]-590-618) et des *T'ang* 唐 (618-907). La plus grosse partie de l'ouvrage est consacrée aux auteurs des T'ang. Toutes ces compositions furent réparties en 1000 chapitres d'après une classification analogue à celle du *Wen-siuan* 文選 de Siao T'ong 蕭統, savoir : *fou* 賦, prose rythmée et rimée (2) (chap. 1-150) ; *che* 詩, poésie (chap. 151-330) ; *ko-hing* 謌行, chants (331-350) ; *tsa-wen* 雜文, divers genres de littérature (351-379) ; *tchong-chou tche-kao* 中書制誥, ordres et avis des chanceliers du Nei-ko (381-419) ; *Han-lin tche-kao* 翰林制誥, ordres et édits de membres du Han-lin yuan (420-472) ; *ts'ö-wen* 策問, « questions » aux examens littéraires (473-476) ; *ts'ö* 策, réponses (aux *ts'ö-wen*) (477-502) ; *p'an* 判, sentences (503-552) ; *piao* 表, mémoires (adressés au trône) (553-626) ; *tsien* 牋, documents (627) ; *tchouang* 狀, accusations (par l'intermédiaire des censeurs) (628-644) ; *hi*

(1) Le *Wen-yuan ying-houa* est encore décrit par le *Kanseki kaidai* 漢籍解題, p. 539, par le *T'ien lou lin lang chou-mou heou pien* 天祿琳琅書目後編, *k.* 19, f° 17 v°, et par le *T'ie-k'in t'ong kien leou ts'ang-chou mou-lou*, *k.* 23 f° 9 r°.

(2) Ce ne sont pas des « vers » au sens que l'on donne à ce mot en chinois.

檄, notifications (645-646); *lou-pou* 露布, lettres ouvertes (647-648); *t'an-wen* 彈文, dénonciations (649); *yi-wen* 移文, correspondance d'officiers (650); *k'i* 啓, lettres (en prose balancée) [1] (651-666); *chou* 書, lettres [1] (667-693); *chou* 疏, rapports détaillés (694-698); *siu* 序, préfaces (699-738); *louen* 論, dissertations (739-760); *yi* 議, considérations (761-771); *song* 頌, panégyriques (772-779); *tsan* 讚, éloges (780-784); *ming* 銘, inscriptions (785-790); *tchen* 箴, remontrances (791); *tchouan* 傳, biographies (792-796); *ki* 記, notes (797-834); *che ngai* 諡哀, éloges funèbres et lamentations (835-839); *che yi* 諡議, considérations sur les éloges funèbres (840-841); *lei* 誄, notices nécrologiques (842-843); *pei* 碑, stèles (844-934); *tche* 誌, épitaphes (935-969); *mou-piao* 墓表, inscriptions funéraires (970); *hing-tchouang* 行狀, mémoires (971-977); *tsi-wen* 祭文, formules élogieuses employées dans les sacrifices (978-1000).

L'exemplaire Song [2] du T'ou-chou kouan est malheureusement très incomplet et peut-être assez fautif. Les chapitres conservés vont du n° 601 au n° 700 et comprennent donc une partie des *piao* 表, les sections *tsien* 牋, *tchouang* 狀, *hi* 檄, *lou-pou* 露布, *t'an-wen* 彈文, *yi-wen* 移文, *k'i* 啓, *chou* 書 et *chou* 疏 au complet, et une partie des préfaces, *siu* 序. — Je dis que cette recension des Song paraît assez fautive. En effet, nombre de chapitres et de compositions sont annotés par celui qui dirigea l'impression, c'est-à-dire P'eng Chou-hia 彭叔夏. Ces annotations sont gravées en blanc sur noir (les bibliophiles chinois les désignent par l'expression *mo wei pai wen* 墨圍白文). Ce sont probablement ces notes que P'eng Chou-hia a réunies, en 1204, l'année même de la publication du *Wen-yuan ying-houa*, et fait entrer dans son *Wen-yuan ying-houa pien-tcheng* 文苑英華辨證 [3], ouvrage en 10 chapitres, consacré à la correction des nombreuses fautes de l'encyclopédie de Li Fang.

---

(1) On ne distingue plus aujourd'hui entre *chou* et *k'i*. Ces deux mots s'emploient indifféremment, dans la langue écrite, pour désigner une lettre. Il n'en était pas de même sous les T'ang, où *k'i* était l'appellation réservée aux missives de remerciements ou de politesse, écrites selon les règles du parallélisme et du rythme, alors que *chou* désignait les lettres en général.

(2) Xylographe sur feuilles simples, grand format; *yu-wei* portant le nom du graveur. Imprimé en 1204. Porte les cachets suivants: 晉府書畫之印; 內殿寶璽; 御府圖書.

(3) Le *Wen-yuan ying-houa pien-tcheng* est décrit au *k.* 186, f° 81 du *Sseu-k'ou ts'iuan-chou tsong-mou t'i-yao*; au *k.* 19, f° 19 r°, du *T'ien lou lin lang chou-mou heou-pien* et au *Tie-k'in t'ong-kien-leou ts'ang-chou mou-lou*, *k.* 23, f° 10. Il a été souvent édité à l'état isolé; il en existe par exemple une édition imprimée en caractères mobiles sous les Ming. On le trouve incorporé au *Tche pou tsou tchai ts'ong-chou* 知不足齋叢書, XIX, 1; au *Hio-hai lei-pien* 學海類編, *tsi* 集, V, 10, et aux diverses recensions du *Wou-ying tien tsiu-tchen pan ts'ong-chou* 武英殿聚珍版叢書.

Puisque je parle du *Wen-yuan ying-houa* je note ici que j'ai aussi acquis pour notre bibliothèque un ouvrage assez peu répandu, le *Wen-yuan ying-houa siuan* 文苑英華選, où Kong Ting-chan 宮定山, de Ying tcheou 瀛州, a réuni un choix de textes extraits du *Wen-yuan ying-houa* (1).

Je mentionnerai encore : le *Houang-tch'ao wen-kien* 皇朝文鑑, « Miroir de la littérature des Song », édition des Song, par Lu Tsou-K'ien 呂祖謙 de la même dynastie ; un manuscrit du *Si-Han wen-lei* 西漢文類, œuvre compilée sous les Song par T'ao Chou-hien 陶叔憲, et un manuscrit ancien, d'auteur inconnu, d'un *T'ang-liu to che tsi* 唐律多師集, en 6 liasses et 12 chapitres.

En résumé, on peut constater que peu de documents vraiment importants sont passés de la Bibliothèque de l'Empereur au T'ou-chou kouan. Je ne cache pas que j'ai été réellement désillusionné ; j'attendais davantage d'une collection qu'aucun érudit, même chinois, n'avait inventoriée pendant les longues années où elle demeura dans les bâtiments du Nei-ko. Un examen très minutieux de chacun des ouvrages pourra seul nous faire connaître la valeur réelle de ce fonds, dont, en tout cas, l'utilité ne peut être contestée en ce qui concerne le collationnement de nos recensions modernes.

J'ai gardé pour la fin l'examen des volumes du *Yong-lo ta-tien*. Le T'ou-chou kouan en possède exactement soixante. C'est peu, quand on songe que la collection complète comprenait 22.877 chapitres et plus de 10.000 liasses. Je ne veux pas refaire ici le récit de la fortune et des infortunes de cette encyclopédie, le plus colossal ouvrage qui ait jamais été écrit. On trouvera tous les renseignements désirables dans beaucoup de périodiques, entre autres la *China Review*, VI, p. 215, et le *BEFEO*, IX (1909), 828 (2). On trouvera encore quelques renseignements nouveaux sur cette collection dans la bibliographie japonaise *Kanseki kaidai* 漢籍解題, p. 767, et, sur les ouvrages précieux qui furent la proie des flammes au Han-lin yuan, dans une note de M. Takakusu Junjirō 高楠順次郎, parue dans la *Gengogaku zasshi* 言語學雜誌, I, 949. — On sait donc que le *Yong-lo ta-tien* fut dispersé en 1900 lors de l'incendie du Han-lin yuan, que sir Ernest Satow restitua au

---

(1) L'ouvrage de Kong Ting-chan a sa préface datée de 1704. Il comprend 60 chapitres. L'édition que j'ai achetée est celle du Sseu-king t'ang 思敬堂 en 2 *t'ao* et 16 *pen*. — Je signalerai aussi un *Wen-yuan ying-houa tsouan-yao* 文苑英華纂要, par Kao Sseu-souen 高似孫, dont l'édition originale des Song est décrite par Houang P'ei-lie dans une notice de son *Che-li kiu ts'ang-chou t'i-pa ki* (sur lequel cf. *infra*), pet. éd. lith., *k.* 6, f° 11 v°, et par K'iu Yong dans le *Catalogue* de son Tie-k'in t'ong-kien leou, *k.* 23, f° 9 v°.

(2) J'ajouterai simplement que des personnalités chinoises dignes de foi m'ont également affirmé avoir vu l'exemplaire incomplet du Houang-che tch'eng 皇史宬 dont il avait déjà été parlé à M. Pelliot (*BEFEO*, *loc. cit.*). — D'autres fonctionnaires, parmi lesquels M. Kiang Han, se refusent à accorder créance à ces bruits.

gouvernement chinois un certain nombre (¹) de volumes emportés par des Anglais et qui avaient été cédés, je crois, au British Museum. Mais on sait moins bien ce que sont les volumes conservés, ce qu'ils renferment et surtout ce qu'ils valent.

A l'heure actuelle sont accessibles, à Pékin, les soixante volumes du T'ou-chou kouan, quatre tomes conservés à la bibliothèque du Ministère de l'Education, et dix autres volumes que j'ai pu voir dans la collection du Dr Morrison, correspondant du *Times* à Pékin. J'ai tenu à réunir ici les dépouillements des tomes conservés dans ces trois bibliothèques différentes pour ne point éparpiller les renseignements et présenter un état, aussi complet que possible, des vestiges accessibles à Pékin de cette encyclopédie perdue.

Tous les tomes que j'ai pu examiner appartiennent à une seule et même recension manuscrite. Le format est assez grand : ses dimensions sont 0 m 50 en longueur et 0 m 30 en largeur. Le papier, d'excellente qualité, est en général bien conservé et l'écriture très visible. Par tome il faut compter le plus souvent deux chapitres, quelquefois un seul, rarement trois (²). Les *t'ao* sont reliés en belle toile jaune. Les marges, colonnes et cadres, le numéro du chapitre sur la tranche, la pagination spéciale à chaque chapitre sont tracés ou notés à l'encre rouge. En rouge aussi tous les titres d'ouvrages mentionnés par l'encyclopédie. Chaque page comprend huit colonnes et chaque colonne deux rangées de caractères. Le texte est soigneusement ponctué en rouge.

Il s'agit bien, on le voit, de l'exemplaire original décrit au chapitre 137, ffos 24 sqq., du *Sseu-k'ou ts'iuan-chou tsong-mou t'i-yao*. L'œuvre, qui fut entreprise à la suite d'un ordre impérial de juillet 1403, reçut en décembre 1404 le premier nom de *Wen-hien ta-tch'eng* 文獻大成, qui fut changé en *Yong-lo ta-tien* 永樂大典 au mois de novembre 1407. Près de trois mille collaborateurs de tous ordres menèrent à bien ce travail immense ; en novembre 1409 tout était terminé, à Nankin même. Lorsque, peu après, Pékin devint la capitale de l'Empire, les volumes du *Yong-lo ta-tien* suivirent la cour et furent entreposés dans les bâtiments du Wen-leou 文樓, auxquels on donna plus tard le nom de Hong-yi ko 宏義閣. En 1562, l'Empereur Kia-tsing 嘉靖 fit faire une copie complète du *Yong-lo ta-tien*. Une centaine de lettrés s'y employèrent et le

(¹) Le *BEFEO*, IX, (1909), 828, n. 1, parle de « quelques centaines de tomes ». A moins d'entendre « quelques centaines de chapitres », je ne puis m'expliquer ce nombre approximatif, surtout aussi élevé, car nous verrons tout à l'heure que les Chinois ne possèdent officiellement que soixante-quatre volumes du *Yong-lo ta-tien*, décomposés ainsi : soixante au T'ou-chou kouan, quatre au Kiao-yu pou.

(²) Jamais quatre, du moins dans les *t'ao* dont il est ici question. Quelques exemplaires privés que j'ai étudiés dans des bibliothèques chinoises particulières ne sont pas différents. Je ne parlerai pas de ces derniers dans cette étude. Encore que quelques-uns soient réellement intéressants, cela ne profiterait à personne. Car, où trouver ces exemplaires dont il est fait un commerce quotidien ?

second exemplaire fut terminé au début de la période *long-k'ing* 隆慶 (1567-1572). Ensuite, l'exemplaire original fut déposé au Wen-yuan ko 文淵閣, pavillon de la bibliothèque impériale, et la copie au Houang-che tch'eng 皇史宬. Ces deux exemplaires faillirent être complètement détruits par un incendie. Sous les Ts'ing on déposa au Han-lin yuan l'original, déjà amputé de 2422 chapitres. Les indélicatesses de nombreux lettrés chinois et 1900 ont fait le reste et réduit à soixante-quatre volumes la masse formidable de cette encyclopédie.

« Encyclopédie » que le *Yong-lo ta-tien* ? « Dictionnaire » serait mieux; encyclopédique si l'on veut, mais dictionnaire avant tout, par son esprit, par son arrangement. Il mérite plus, par exemple, que le *Eul-ya* 爾雅 cette appellation de dictionnaire, puisque ce classique est disposé par matières, alors que le *Yong-lo ta-tien* est classé par rimes. Le *Yong-lo ta-tien* est un *P'ei-wen yun-fou* 佩文韻府 plus vaste et mieux compris. La méthode suivie par Kiai Tsin 解縉 et ses collaborateurs est la suivante. Sur la base des quatre tons *p'ing*, *chang*, *k'iu* et *jou*, et selon quatre-vingts rimes [1], ils répartissent tous les mots de la langue qu'ils ont voulu étudier [2]. Ce mot est d'abord considéré en tant que mot isolé et traité des triples points de vue graphique, phonétique et sémantique; puis viennent se grouper à sa suite, des expressions dont fait partie le mot intéressé. Dans cette étude lexicographique sont en général mentionnés les dictionnaires les plus importants, desquels on extrait les renseignements utiles pour les reproduire *in extenso*. Si le mot considéré peut être employé comme nom de famille, on trouve invariablement les biographies complètes des personnages connus qui ont porté ce nom. Si, enfin, il entre comme composant essentiel dans le titre d'un ouvrage, de quelque espèce que ce soit, l'ouvrage

---

(1) On a voulu voir dans ces rimes, et les bibliographes de K'ien-long sont les premiers à commettre l'erreur, celles qui servirent de base à Song Lien 宋濂, Tchao K'ien 趙謙 et autres pour la rédaction du *Hong-wou tcheng-yun* 洪武正韻 (préface de 1375); cependant ce dernier ouvrage réduit à soixante-seize le nombre des rimes, alors que le *Yong-lo ta-tien* en donne quatre-vingt Les systèmes de répartition phonétique sont à peu près identiques, mais il ne peut être question de les confondre. Voici la liste des rimes du *Yong-lo ta-tien* : TON ÉGAL, 東, 支, 微, 齊, 魚, 模, 皆, 灰, 眞, 寒, 刪, 先, 蕭, 爻, 歌, 麻, 遮, 陽, 庚, 尤, 侵, 覃, 鹽. — SUPÉRIEUR, 董, 紙, 尾, 薺, 語, 姥, 解, 賄, 軫, 旱, 產, 銑, 篠, 巧, 哿, 馬, 者, 養, 梗, 有, 寑, 感, 琰. — PARTANT, 送, 寘, 未, 霽, 御, 暮, 泰, 隊, 震, 翰, 諫, 霰, 嘯, 效, 箇, 禡, 蔗, 漾, 敬, 宥, 沁, 勘, 豔. — ENTRANT, 屋, 質, 術, 曷, 轄, 屑, 藥, 陌, 緝, 合, 葉. — Le *Hong-wou tcheng-yun* ignore les rimes 微 du ton égal, 尾 du ton supérieur, 未 du ton partant, dont les finales actuelles sont en *ei*, et la rime 術 du ton entrant, avec finale actuelle en *ou*, à Pékin. Ces mots eux-mêmes sont placés par le *Hong-wou tcheng-yun* sous les rimes qui les précèdent immédiatement dans la liste ci-dessus, savoir : 微 et dérivés sous 支; 尾 et dér. sous 紙; 未 et dér. sous 寘; 術 et dér. sous 質.

(2) La table des matières du *Yong-lo ta-tien*, 永樂大典書目, a été rééditée plusieurs fois et se trouve facilement. L'édition la plus courante, assez fautive d'ailleurs, est celle du *Lien yun yi ts'ong-chou* 連筠簃叢書, *pie-tsi*, IV; elle peut également s'acquérir à l'état isolé.

entier est souvent reproduit intégralement; dessins et cartes, si besoin est, rien n'y manque. On conçoit qu'une telle entreprise devait sauver de l'oubli et de la destruction nombre d'œuvres antérieures au XV[e] siècle. En un sens, et malgré la dispersion du *Yong-lo ta-tien*, ce but a été atteint. On sait le large emploi de cette collection que firent au XVIII[e] siècle les érudits qui constituèrent pour K'ien-long cette autre collection gigantesque qui a nom *Sseu-k'ou ts'iuan-chou* 四庫全書 et qui, elle, a au moins le mérite d'être presque intacte encore aujourd'hui (1).

Dans la liste qui va suivre, les tomes appartenant au T'ou-chou kouan n'ont aucune mention spéciale. Les volumes du Kiao-yu pou sont marqués d'un (K) entre parenthèses; ceux du D[r] Morrison d'un (M) (2).

Chapitres 782-783-784; un volume en très mauvais état et presque inutilisable; rime 支; mot étudié 詩; poésies. — Chap. 2743-2744; un vol.; rime 灰; mot étudié 崔; biographies. — Chap. 2808-2809, 2810-2811, 2812-2813; trois vol.; rime 灰; mot 梅, étude lexicographique, expressions, poésies et nombreux extraits d'ouvrages perdus aujourd'hui. — Chap. 2948-2949, 2950-2951, 2952-2953, 2954-2955; quatre volumes; rime 真; mot étudié 神. Cette série de 8 chapitres concernant le mot *chen* 神 est une des plus importantes parmi

---

(1) Il me faut signaler aussi un *ts'ong-chou*, auquel il a été prêté peu d'attention jusqu'à ce jour. Je veux parler du *Yong-lo ta-tien ts'ai-tsi chou* 永樂大典採輯書, « Œuvres extraites du *Yong-lo ta-tien* », qui fut composé par Wang Tsi-houa 王際華 et autres; il a pris au *Yong-lo ta-tien* et nous a conservé deux cent quatre-vingt-six ouvrages des Leang, des T'ang, des Song, des Leao, des Yuan et des Ming.

Wang Tsi-houa et ses collaborateurs entreprirent ce travail sur un ordre impérial daté de la 38[e] année *k'ien-long* (1773). Or, à cette même date, K'ien-long ordonnait à ses *tsouan-sieou kouan* 纂修官 d'extraire du *Yong-lo ta-tien* les ouvrages qui devaient aider à constituer le *Sseu-k'ou ts'iuan-chou*. J'ai, en effet, trouvé à l'intérieur de plusieurs volumes du *Yong-lo ta-tien* que j'ai examinés, une feuille imprimée avec des blancs, libellée ainsi qu'il suit : « 纂修官..... 發出第..... 卷內..... 共書 ..... 種計 ..... 條 — 乾隆三十八年 ... 月 ... 日發寫. » Le premier espace libre était comblé par le nom de l'érudit (on y trouve 王; 林; 蕭, etc.); le second, par le numéro du chapitre étudié du *Yong-lo ta-tien*; le suivant, par les titres des ouvrages incorporés entièrement ou partiellement à ce chapitre et que l'erudit était chargé d'extraire; les autres, respectivement par le nombre d'ouvrages extraits et la date exacte, mois et jour de l'année 1773. Il me paraît donc nécessaire de conclure que les extraits prélevés pour le *Sseu-k'ou ts'iuan-chou* et le *ts'ong-chou* de Wang Tsi-houa constituent deux résultats distincts, mais en intime connexion, d'un seul et même travail.

Le *Yong-lo ta-tien ts'ai tsi chou* a été imprimé au Wou-ying tien. On le trouvera dépouillé au chap. V, f° 14 sqq., du *Houei-k'o chou-mou*.

(2) J'ajoute que le D[r] Morrison vient de vendre aux Chinois sa collection de livres. Le prix d'acquisition de cette bibliothèque a été fixé à un million de francs, étant entendu que le D[r] Morrison conserve la jouissance de sa collection jusqu'à son départ de Chine.

celles qui subsistent du *Yong-lo ta-tien*; elle sera indispensable à quiconque voudra faire une monographie détaillée de ce mot essentiel. Les quatre premiers chapitres sont occupés par des notes lexicologiques; le chapitre 2952 contient un ouvrage entier, le *Sseu-k'i t'iao chen ta-louen* 四氣調神大論, qui intéresse directement le taoïsme; un second ouvrage d'inspiration également taoïque, qui se trouve inséré dans le chapitre 2953, a pour titre *T'ai-chang fei-hing kieou chen yu king* 太上飛行九神玉經. Les chapitres 2954-2955 renferment deux nouveaux traités taoïques, le *Kieou-t'ien cheng chen tchang king* 九天生神章經 et le *Chang ts'ing ta siao lang chou K'iong wen ti tchang king* 上清大霄琅書瓊文帝章經, qui se termine par un tableau de 240 caractères en écriture fantaisiste, semblables à ceux qui sont utilisés dans les exorcismes par les écrits magiques [1]. Je note aussi, dans le dernier volume de cette série, des extraits intéressants du *Lo pi lou che* 羅泌路史 et un passage, extrait du *Yun-sien tsa-ki* 雲仙雜記, concernant un pays merveilleux, du nom de *Ho-chen kouo* 和神國, « où les habitants vivent cent-vingt années, où mûrissent des courges à cinq graines, où des sources jaillit un vin généreux dont on peut abuser sans crainte d'ivresse. Le climat y est printanier toute l'année. Les arbres y produisent des étoffes qui sont utilisées pour faire des vêtements. Garçons et filles de villages voisins s'y marient par groupes de deux (?) [2]. » — Chapitre 3001; un vol. (K); rime 眞; mot 人; extraits du *Ye-k'o ts'ong-chou* 野客叢書, du *Canon taoïque* et de nombreuses collections (集) particulières. — Chap. 3003-3004; un vol.; même rime; même mot; extraits littéraires et poétiques. — Chap. 3141-3142; un vol. (K); rime 眞; mot 陳; contient exclusivement des biographies de personnages dont le nom de famille est Tch'en 陳; ces biographies sont extraites de différents ouvrages, parmi lesquels revient souvent un *Yuan yi-t'ong-tche* 元一統志, aujourd'hui perdu, qui semble avoir été aussi important que le sont les travaux correspondants des deux dernières dynasties, *Ming yi-t'ong-tche* 明一統志 et *Ts'ing yi-t'ong-tche* 淸一統志. Le *Yong-lo ta-tien* ne se contente pas d'une seule biographie pour un seul personnage. On reste confondu devant la grandeur de cette entreprise, quand on voit, par exemple, treize biographies différentes, extraites *in-extenso* de treize ouvrages différents, pour l'adversaire de Wang Ngan-che, Tch'en Siang 陳襄 (XIe siècle). — Chap. 3150-3151; un vol.; même rime; même mot; biographies. — Chap. 3507-3508; un vol.; rime 眞; mot 坤; sur le 坤卦: 4 et 5. — Chap. 3527-3528 et 3549; deux vol.; rime 眞; mot 門; on trouve là une grosse collection de noms de portes. On sait qu'en chinois, il est de règle presque

---

[1] Ces caractères représentent « les deux cent quarante sons (*yin* 音) de *K'iong wen ti tchang* 瓊文帝章 ».

[2] J'avoue ne pas très bien comprendre cette dernière phrase. Le texte porte: « 皆二男二女鄰里爲婚 ».

générale de donner aux portes des palais, temples et bâtiments célèbres, des noms qui cachent une allusion littéraire. Les temples de Confucius sont réputés à cet égard: pas une appellation de portail, d'arc de triomphe ou de porte qui ne dissimule une pensée extraite des *Classiques* ou de l'œuvre d'un auteur célèbre. L'expression se livre quelquefois de bon gré à qui a de la lecture (1); souvent elle reste impénétrable et se joue des investigations les plus patientes. C'est ainsi que les plus laborieuses recherches n'ont encore pu avoir raison de l'expression 櫺星門 *Ling sing men*, nom de la porte de l'enceinte dans les temples confucéens, ni de la simple dénomination d'une porte latérale des mêmes temples, *Ta-tchong men* 大中門 (2). En parcourant les premiers feuillets de ces volumes, j'eus un moment l'espoir d'y rencontrer les explications désirées; cet espoir fut déçu. Je n'ai rien trouvé ni pour *Ling sing men*, ni pour *Ta-tchong men*, ni pour *K'ouai-tou men* 快睹門. Seule une glose attachée à l'expression *Ta-tch'eng tien men* 大成殿門 nous apporte des renseignements déjà connus par ailleurs. Si ces trois chapitres ne nous donnent presque rien sur les noms de portes dans les temples de Confucius, par contre ils constituent, pour d'autres appellations de portes, une mine de réelle valeur où le lexicographe viendra souvent puiser. — Chap. 3586-3587; un vol.; rime 真; 29 mots étudiés parmi lesquels 遵 et 屯. — Chap. 5268; un vol. (M); rime 蕭; 57 mots étudiés, dont 蹻, sous lequel est inséré tout un ouvrage taoïque, le *T'ai-chang k'ai t'ien long k'iao king* 太上開天龍蹻經. — Chap. 6523-6524; un vol.; rime 陽; mots étudiés: 妝 et 裝 dans le premier chapitre, 奘 et dix autres dans le second. — Chap. 6584; un vol.; rime 陽; mot 梁; tout ce volume est consacré à la 23e partie d'une étude, qu'il n'est aucun besoin de qualifier de détaillée, sur l'Empereur Wou 武 (502-549) de la dynastie des Leang du Sud (ou antérieurs, 502-557). — Chap. 6764-6765, 6766-6767; deux vol.; rime 陽; mot 王; étude lexicographique (fin); renseignements sur les « rois » (3) des Kin 金 et des Yuan 元. — Chap. 7104; un vol.; rime 陽; mot 唐; consacré à une partie de l'étude de l'Empereur Siuan-tsong 宣宗 (847-859) des T'ang (618-907). — Chap 7241-7242; un vol.; rime 陽; étude lexicographique du mot 堂; noms de salles. — Chap. 7329; un vol.; rime 陽; mot 郎; extraits poétiques et littéraires; étude sur le royaume de 夜郎; biographies. — Chap. 7378-7379, 7385-7386, 7387-7388, 7449-7450, 7453-7454, 7455, 7456-7457, 7458-7459-7460, 7461-7462;

---

(1) Par exemple, pour rester dans le temple de Confucius, l'appellation de l'arc de triomphe 金聲玉振坊 est une évidente allusion à *Mencius*, V, II, 1.; la porte 仰高門 tire son nom du *Louen-yu*, XVII, 10, etc.

(2) Puisque j'en ai l'occasion, je proposerai une simple conjecture pour expliquer ce nom. J'y vois une abréviation des titres de deux classiques bien connus: *Ta* (*hio*) 大(學) et *Tchong* (*yong*) 中(庸).

(3) 宗室封王.

neuf volumes ; rime 陽 ; mot 喪. C'est la seconde série remarquable ; elle est assez fournie pour donner quelque valeur aux renseignements réunis sous le mot important *sāng* 喪, « funérailles, deuil. » Le chapitre 7378 débute avec la 38e division de l'étude des rites funéraires ; le chapitre 7379 en constitue la 39e ; ces deux chapitres concernent les funérailles d'impératrices des Song. La série ininterrompue 7385 à 7388 traite les parties 45 à 48 ; on y trouve la fin des rites observés dans les funérailles privées et publiques sous la dynastie des Leao 遼 (947-1125), le traité complet des rites funéraires en honneur sous les Yuan ([1215]-1280-1368) et le traité également complet de ceux usités à l'époque des Ming (c'est-à-dire ici de 1368 à 1403). La question est traitée avec un grand luxe de détails : en étudiant les deuils particuliers, les auteurs dessinent et décrivent jusqu'aux vêtements spéciaux à chaque degré de parenté ; les *tch'ong* 重, ou tablettes funéraires provisoires (1) hautes de trois pieds pour les particuliers, de neuf pour les Empereurs, et tous les objets du culte des morts y sont remarquablement reproduits par des dessins manuscrits. Les deux chapitres 7387-7388 sont les plus intéressants ; ils étudient les *Kouo-siu* 國恤. De nombreux extraits du *Li-ki*, du *Tcheou-li*, du *T'ong-tien* et d'autres ouvrages éclairent à souhait cet excellent travail. Un passage important à noter sur les cérémonies au cours desquelles ceux qui détenaient les *publica auspicia* brûlaient des écailles de tortue pour déterminer les jours fastes ou néfastes à telle ou telle manifestation funèbre. — Chap. 7650-7651 ; un vol. ; rime 陽 ; mot 黃 ; biographies. — Chap. 7701-7702 ; un vol. ; rime 庚 ; mot 京 ; ces deux chapitres importants sont consacrés à Nankin 南京 et à Pékin 北京. — Chap. 7889-7890, 7891-7892, 7893-7894-7895 ; trois vol. ; rime 庚 ; mot 汀 ; on y fait l'étude lexicographique de ce mot et la description de la ville de T'ing-tcheou-fou 汀州府 au Fou-kien, patrie du directeur actuel de la bibliothèque de Pékin. — Chap. 7963 ; un vol. ; rime 庚 ; mot 興 ; description de Chao-hing fou 紹興府, du Tchö-kiang, avec cartes et plans. — Chap. 8199 ; un vol. ; rime 庚 ; mot 陵 ; tout ce volume est consacré à une partie de la description des tombeaux des Han (大漢原陵). — Chap. 8506-8507 ; un vol. ; rime 庚 ; mot 寧 ; description détaillée, avec cartes, de Nan-ning fou 南寧府, du Kouang-si ; à noter une carte englobant le Tonkin actuel. — Chap. 8526-8527 ; un vol. (K) ; rime 庚 ; mot 精 et une partie de son étude lexicologique. — Chap. 8844, 8845 ; deux vol. ; rime 尤 ; étude détaillée du mot 遊. — Chap. 8908 ; un vol. (K) (2) ; chap. 8909-8910 ; un vol ; rime 尤 ; mot 周 ; contient une étude (à partir de la 2 partie) sur K'ang wang 康王

(1) Les tablettes définitives sont appelées *tchou* 主.

(2) Pour deux volumes qui, par hasard, se suivent dans les soixante-quatre que possèdent les Chinois, on a jugé bon de placer l'un au Ministère de l'Education et l'autre à la Bibliothèque. C'est compliquer les choses à plaisir.

(1078-1053 av. J.-C.), de la dynastie des Tcheou 周 ([1144 ?]-841-256). — Chap. 8980-8981 ; un vol. ; même rime ; même mot ; partie de l'étude concernant l'Empereur T'ai-tsou de la dynastie postérieure des Tcheou 周, celle qui eut pour nom de famille Kouo 郭 et qui régna de 951 à 960 A. D., à l'époque des Cinq Dynasties (907-960). — Chap. 10876-10877 ; un vol. ; rime 姥 ; étude du mot 虜 et de 28 autres moins importants. — Chap. 11412-11413 ; un vol. (M) ; rime 產 ; mot 眼 ; 眼目證治 (18 et 19). — Chap. 11598-11599, 11602-11603, 11615-11616 ; trois vol. (M) ; rime 巧 ; mots 草, 藁 etc., étude lexicographique ; étude détaillée du mot 老 qui y est écrit sous cinquante-neuf formes différentes. — Chap. 11848-11849 ; un vol. (M) ; rime 養 ; mot 享. — Chap. 13018, 13020 ; deux vol. ; rime 送 ; mot 宋 ; partie de l'histoire de la dynastie des Song 宋 (960-1279) ; extraits du *Song che*. Le mot *Song* 宋 occupait, dans le *Yong-lo ta-tien*, 1257 chapitres. — Chap. 13074-13075 ; un vol. ; rime 送 ; mot 洞 ; noms de grottes ; très fréquentes citations du *Yuan yi-t'ong-tche* 元一統志, que nous avons rencontré plus haut ; un extrait du *Fang-chan hien tche* 房山縣志, mentionnant les *Che-king tong* 石經洞, « grottes des sūtras gravés sur pierre », où un çramaṇa des Souei nommé Tsing-wan 靜琬 aurait buriné dans le rocher les textes de l'*Avataṃsakasūtra* et du *Mahāparinirvāṇasūtra*. On compléta ces textes sous les T'ang. Mais, ajoute la citation, « on ferma la grotte et personne ne put voir (ces textes). » Le chapitre 13075 est consacré à une très intéressante étude lexicographique du mot 洞. — Chap. 13879-13880 ; un vol. (M) ; rime 未. — Chap. 14046, 14049-14050, 14051-14052 ; trois volumes ; rime 霽 ; mot 祭 ; extraits littéraires ; le volume qui comprend les chapitres 14049-14050 est à moitié calciné. — Chap. 14461-14462 ; un vol. ; rime 御 ; étude des 備御. — Chap. 15138-15139 ; un vol. ; rime 泰 ; mot 帥 ; poésies ; étude du mot 率. — Chap. 15868-15869-15870 ; un vol. (M) ; rime 震 ; mot 論 ; la fin d'un ouvrage y est insérée ; il s'agit du *Ta tchouang yen king louen* 大莊嚴經論 (4ᵉ, 5ᵉ et 6ᵉ parties), qui appartient au Canon bouddhique et qui fut traduit par Kumārajīva [2]. — Chap. 15948-15949, 15955-15956 ; deux vol. (M) ; rime 震 ; mot 運 ; dans le premier volume sont insérées des études sur les *tsao-yun* 漕運 de l'époque des Song (fin), des Kin et des Yuan ; le second contient un ouvrage de médecine intitulé *Wou yun hing ta louen p'ien* 五運行大論篇, et un court traité taoïque, le *Kie yun p'ien* 劫運篇. — Chap. 19931 ; un vol. ; rime 屋 ; mot 籙 ; étude très importante sur les fiches et tablettes taoïques ; M. De Groot a décrit quelques

---

(1) Fang-chan 房山 est une sous-préfecture du Tche-li, dépendant du *fou* de Chouen-t'ien 順天, c.-à-d. de Pékin (environ à 70km au S.-O.). Les textes dont il est ici question existent encore, paraît-il. MM. Bouillard et Vaudescal, de Pékin, m'ont dit avoir vu ces stèles, au nombre approximatif de 3.000.

(2) Voyez Nanjio, *Catalogue*, n° 1186 ; c'est le même ouvrage que le *Ta tchouang yen louen king* 大莊嚴論經.

exemplaires analogues dans le sixième volume de son *Religious System of China* [1], mais les renseignements qu'on peut extraire de ce tome du *Yong-lo ta-tien* sont incomparablement plus complets et mieux fournis. — Chap. 20121, 20197 ; deux vol. ; rime 質 ; mot 日 ; le premier volume a été détérioré par le feu et rendu assez difficilement utilisable par un gros trou qui le traverse de part en part en son milieu ; calendrier des jours de bon ou de mauvais augure 吉凶. — Chap. 20204-20205 ; un vol. ; rime 質 ; mot 畢 ; biographies de personnages dont le nom de famille est Pi 畢 ; ces biographies sont pour la plupart extraites du *Song che*, du *Song chou*, du *Yuan yi-t'ong-tche* et de l'encyclopédie *King-che ta-tien* 經世大典, dont la perte est irréparable pour l'étude des institutions juridiques de l'époque des Yuan. — Chap. 20310-20311 ; un vol. ; rime 質 ; étude du mot 疾. — Chap. 20424-20425, 20426-20427, 20428 ; trois volumes ; rime 質 ; étude du mot 稷 ; expression 益稷.

J'ajoute ici le dépouillement de trois volumes du *Yong-lo ta-tien* appartenant à la Bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Chap. 2260-2261, 2266-2267 ; deux vol. ; rime 模 ; étude du mot 湖 ; expressions composées. — Chap. 20404-20405 ; rime 模 ; mot 蘇, biographies ; mots 穌, 蘓, 酥, 㢝, 櫯, 𢺎, 嫊, 鯂, 蘇, 穌, 甦, 鯂, 蠰, 蕿.

Cet examen du *Yong-lo ta-tien*, s'il pèche par un excès de brièveté, pourra du moins donner une idée de ce formidable ouvrage, dictionnaire et compilation, plutôt qu'encyclopédie. On ne regrettera jamais assez la perte de cette immense collection qui, dans ses pages innombrables et soigneusement établies, renfermait presque tout le matériel sinologique des origines au XV[e] siècle.

Il me reste encore à dire quelques mots pour en avoir fini avec le T'ou-chou kouan. Le dernier fonds qui nous occupera est celui du Kouo-tseu kien, que sont venus grossir les acquisitions et les dons quotidiens. Il ne peut être question de passer en revue ce fonds : aussi bien n'est-il composé que d'ouvrages courants et d'éditions modernes. Le public est autorisé à emprunter ces ouvrages, alors que le fonds des *chan-pen* lui est difficilement accessible.

En fait, le T'ou-chou kouan n'est réellement ouvert à tous que depuis juillet 1912 : on peut aller y travailler chaque jour de 9[h] à 4[h], sauf le dimanche. Le catalogue du fonds courant vient d'être terminé : il a été reproduit sur des planchettes de bois accrochées aux murs de la salle de lecture. Chacun peut l'y consulter et demander le livre désiré au bibliothécaire de service. La salle publique est petite, mais bien éclairée, bien aérée et proprette. Une salle spéciale (女子閱書室) est réservée aux femmes ; elle n'est pas la moins fréquentée et quelques « suffragettes » notoires y viennent compulser les livres du « nouveau savoir ». Car le T'ou-chou kouan fait, dans son fonds courant, une large place aux livres tout modernes ; c'est par là qu'il se prépare à être

---

(1) Cf. *BEFEO*, XI, (1911), 208 sqq.

dans l'avenir la véritable Bibliothèque nationale chinoise. On y trouve des ouvrages d'économie politique, de droit et d'histoire moderne ; on peut y voir un assez grand nombre de livres japonais, quelques livres anglais et enfin trois ouvrages français, le *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, les *Documents de l'époque mongole* du Prince Roland Bonaparte, et le *Traité manichéen* que viennent de publier MM. Chavannes et Pelliot.

C'est un petit commencement, comme on peut le voir. Les crédits manquent; et malheureusement, dans l'état actuel des choses, il est impossible au gouvernement chinois de faire mieux et de détourner, en faveur d'une activité toute spéculative, sans résultats tangibles immédiats, une partie des maigres ressources qu'il se doit de consacrer à des besoins plus pressants. Mais les amis des livres ont bon espoir ici et, leur directeur en tête, tous les fonctionnaires du T'ou-chou kouan travaillent ferme pour mener à bien l'œuvre intéressante qu'ils se sont assignée. Je ne voudrais pas terminer sans leur exprimer ici toute ma reconnaissance pour l'empressement et l'amabilité mis à me faciliter ma tâche.

Léonard AUROUSSEAU.

Li Yi-chao 李翊灼. — *Touen-houang che-che king-kiuan tchong wei-jou tsang king-louen tchou-chou mou-lou* 敦煌石室經卷中未入藏經論著述目錄, « Catalogue des écrits extra-canoniques (sūtras et çastras) relevés parmi les rouleaux de livres saints de la grotte de Touen-houang ». — *Yi wei wai-tao mou-lou fou* 疑僞外道目錄附, « Appendice : Catalogue des (manuscrits) supposés faux et (des livres saints) non bouddhiques ». — Kou-hio houei-k'an, 1912, III, II, 15 ff.

Les manuscrits du Kan-sou que M. Pelliot n'a pas emportés furent, on le sait, transférés de la grotte de Touen-houang à la bibliothèque de Pékin [1]. La grosse majorité de ces ouvrages, au nombre de plus de huit mille rouleaux, est

[1] Tous ces manuscrits, dont l'état matériel est assez satisfaisant, sont rangés avec soin dans des armoires vitrées et bien fermées. Cette bonne précaution retardera, sans l'empêcher hélas, la décomposition des précieux rouleaux, qui ne peuvent supporter l'air et le climat de la Chine septentrionale. La bibliothèque de Pékin possède de tous ces textes un catalogue manuscrit, en 8 cahiers, le *Touen-houang king-kiuan tsong-mou* 燉煌經卷總目, « Catalogue général des rouleaux de livres saints [provenant de] Touen-houang. » Suivant l'ordre du *Ts'ien-tseu wen* ce catalogue est divisé en plusieurs sections où sont répartis un peu hâtivement les textes tels qu'ils se présentaient à un premier inventaire. On s'est contenté de mentionner le titre du manuscrit, son écriture si nécessaire, et enfin au-dessous du titre les deux caractères du début et de la fin de la première phrase (起) du texte et de la dernière (止). C'est ainsi que pour le manuscrit manichéen, traduit par MM. Chavannes et Pelliot on a 起 : « 身方 »; 止 : « 已行. »

composée de traités bouddhiques connus et catalogués depuis longtemps, et il faut convenir que M. Pelliot a su choisir et bien choisir parmi les riches documents qui lui passèrent par les mains à Cha-tcheou. M. Li Yi-chao 李翊灼 (1), qui nous donne aujourd'hui un catalogue des manuscrits semblant, à un examen plus approfondi, présenter un intérêt particulier, n'a pu trouver à mentionner que 150 œuvres bouddhiques n'appartenant pas au *Tripiṭaka* et 10 œuvres non bouddhiques.

Les œuvres bouddhiques, pour la plupart fragmentaires, se répartissent ainsi : 1°, se rattachant au Mahāyāna : 40 sūtras, 2 œuvres sur le Vinaya, 44 sur l'Abidharma, 40 divers; 2°, 12 œuvres se rattachant au Hinayāna ; 3°, 12 traités faux ou présumés tels, que M. Li Yi-chao mentionne dans son supplément.

Restent : un *Si-ts'ang wen king* 西藏文經 ou « Livre saint en langue tibétaine », que l'auteur du catalogue, ignorant le tibétain, n'a pas pu identifier; 8 traités purement taoïques, et le *Traité manichéen* bien connu que M. Li Yi-chao qualifie par erreur de *Sūtra nestorien* 景教經. J'ai dit plus haut (p. 55, note 1) qu'une note de M. Teng Che 鄧實 rectifiait cette erreur.

Encore que le travail de M. Li Yi-chao soit une simple nomenclature, il ne laissera pas d'être très utile par la précision de ses renseignements et de ses références. Les éditeurs du *Kou-hio houei-k'an* se proposent d'ailleurs de publier peu à peu les manuscrits recensés par M. Li Yi-chao.

Léonard AUROUSSEAU.

Kou-hio houei-k'an 古學彙刋, « Recueil d'études sur l'antiquité ». *Pien* I, *p'ien* 1 et 2 ; II, 1 et 2 ; III, 1 et 2 ; 6 fascicules. — Chang-hai, Kouo-ts'ouei hio-pao chö 國粹學報社 ; juin, août et octobre 1912.

A la place de l'ancien *Kouo-ts'ouei hio-pao* 國粹學報, qui fut régulièrement publié pendant sept années et qui a disparu avec l'Empire, a commencé à paraître un *Kou-hio houei-k'an*, dont l'éditeur principal est le célèbre érudit Miao Ts'iuan-souen 繆荃孫 et l'administrateur un jeune savant, M. Teng Che 鄧實.

Le *Kou-hio houei-k'an* paraîtra tous les deux mois en une série (*pien* 編) composée de deux fascicules. Les diverses rubriques : classiques, histoire, géographie, institutions, bibliographie, épigraphie, variétés, poésie, sont réparties dans les différents fascicules sous deux grandes divisions (*p'ien* 篇) : 1° œuvres posthumes; 2° travaux d'auteurs contemporains. Au début de chaque

(1) M. Li Yi-chao, (*tseu* : 證剛) qui est un spécialiste des études bouddhiques, est originaire de Lin-tch'ouan 臨川, de la province du Kiang-si 江西.

série seront publiées des reproductions photographiques de peintures, statues, estampages, objets curieux, feuillets specimens de manuscrits ou d'éditions anciennes.

J'ai en main les trois séries de 1912 du *Kou-hio houei-k'an* (¹). Je ne crois pas inutile d'en faire ici le dépouillement intégral. Les chiffres romains représentent les numéros d'ordre des séries (*pien* I, II et III) ; les chiffres arabes renvoient aux fascicules de chacune des trois séries.

Illustrations. — I, 1 : peinture représentant Wang Yeou-tch'eng 王右丞 et conservée au Fong-yu leou 風雨樓, bibliothèque personnelle de M. Teng Che. *Yeou-tch'eng* est un des surnoms du fameux peintre Wang Wei 王維 (cf. Giles, *Biogr. Dict.*, nº 224). L'auteur de la peinture est Houang Kien 黃鑒, originaire de Yun-ts'iuan 雲泉. Un certain Yu Ts'ieou-che 余秋室 a reproduit une note de Wong Fang-kang 翁方綱 à la partie supérieure de la peinture.

I, 1 : Plaque de cuivre rectangulaire de la collection Chen Yun-tch'ou 沈韻初. Cette plaque est une de celles qui servirent vers la fin des Song à imprimer les œuvres de Han Yu ; elle a été identifiée en 1813 par Song Pao-tch'ouen 宋葆淳. Sur cette plaque sont gravés seize caractères formant quatre phrases en prose rimée : 左氏浮誇。春秋謹嚴。詩正而葩。易奇而法. (Ces phrases sont extraites du *kiai* 解 de Han Yu intitulé *Tsin-hio* 進學, « Introduction à l'étude », morceau incorporé au *Ts'iuan T'ang wen* 全唐文 (chap. 588, 6-7), qui donne les quatre phrases en question dans un ordre différent : 春秋謹嚴。左氏浮誇。易奇而法。詩正而葩).

I, 1 : Reproduction, au tiers de la grandeur, d'une demi-feuille specimen du *Tseng-kouang tchou-che yin-pien T'ang Lieou sien-cheng tsi* 增廣註釋音辯唐柳先生集, « Œuvres de Lieou Tsong-yuan des T'ang », édition augmentée des Yuan, avec commentaire explicatif de T'ong Tsong-yue 童宗說, *yin-pien* de Tchang Touen-yi 張敦頤 et *yin-yi* de P'an Wei 潘緯.

II, 1 : Portrait de Souen Sing-yen 孫星衍 (Yuan-jou 淵如, 1752-1818). — *Ibid.* : Estampage original des classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan. — *Ibid.* : Statue bouddhique des Wei du Nord, datant de 557 et conservée au Fong-yu leou.

III, 1 : Portrait de Wang Tchong 汪中 (*tseu* : Jong-fou 容甫, 1743-1794) (cf. Giles, *Biogr. Dict.*, nº 2165). — *Ibid.* : Fragment d'une lettre manuscrite originale de Houang Chan-kou 黃山谷, des Song. — *Ibid.* : Reproduction, au tiers de l'original, et à titre de specimen, d'une demi-feuille du *Tseu-tche t'ong-kien kang-mou* 資治通鑑綱目, exemplaire fragmentaire d'une édition Song conservée au Fong-yu leou. — *Ibid.* : Estampage, diminué de moitié, d'une inscription gravée sur l'encrier de fer de Tchao Tchong-yi 趙忠毅 des Ming.

(¹) Par exception l'année 1912 ne comprendra que trois *pien* (juin, août et octobre).

Classiques. — *Chou che-king kiao-ki* 蜀石經校記. Notes critiques de M. Miao touchant les classiques gravés sur pierre au Sseu-tch'ouan : *Tch'ouen-ts'ieou* et commentaires (I, 1) ; 9e chapitre du *Tcheou-li* (II, 1) ; 10e chapitre du même ouvrage et quelques extraits du *Tong-kouan k'ao-kong ki* 冬官考工記 (fin), ou « Mémoire sur l'examen des ouvriers du Ministère de l'hiver, (Travaux Publics) », qui a remplacé la 6e section perdue du *Tcheou-li* (III, 1).

Histoire. — Première édition d'un manuscrit intitulé *San-yuan pi-ki* 三垣筆記. Cet ouvrage, qui comprend trois chapitres, plus trois chapitres supplémentaires, est constitué par les notes personnelles de Li Ts'ing 李清. Ce dernier, originaire de Hing-houa 興化, vivait à la fin des Ming et au début des Ts'ing et fut *kien-yuan* 諫垣 au service des Ming à trois reprises différentes (三垣), pendant la période *tch'ong-tcheng* (1628-1643) et pendant les quelques mois où Fou Wang 福王, des Ming déchus, porta le *nien-hao* de *Hong-kouang* 弘光 (1645). Les trois chapitres (上, 中, 下), respectivement suivis de leur chapitre supplémentaire, sont insérés dans chacun des premiers fascicules des trois séries (I, 1 ; II, 1 ; III, 1). L'ouvrage est donc complètement publié ; il vaut d'être étudié longuement pour les précieux renseignements qu'il nous donne sur l'histoire et l'administration des Ming et des Mandchous au milieu du XVIIe siècle.

II, 2 : Un court traité sur l'historique de l'Empire des Si Leao, 西遼立國始 (ou 本) 末, en un chapitre, par Ting Yi-fou 丁益甫 des Ts'ing (*hao* : K'ien 謙), originaire de Tch'eng 嵊 (Tchö-kiang), et auteur de nombreux ouvrages.

III, 1 : *Song T'ai-tsong che-lou* 宋太宗實錄 (5 chapitres seulement). Cet ouvrage n'a jamais été publié jusqu'ici (1) et mérite de retenir notre attention.

Cette édition est faite sur une copie de l'exemplaire fragmentaire de Pékin que j'ai signalé plus haut avec les autres *che-lou* du King-che T'ou-chou kouan (p. 73 et note).

L'original avait été composé, en collaboration, par Ts'ien Jo-chouei 錢若水 (2), Tch'ai Tch'eng-wou 柴成務 (3), Song Tou 宋度, Wou Chou

---

(1) Cf. *supra*, les renseignements donnés sur les *che-lou* du T'ou-chou kouan de Pékin. Sans parler de la notice du *Catalogue* de la bibliothèque de Pékin, inséré au *Kou-hio houei-kan* (II, 1), on trouvera sur le *T'ai-tsong che-lou* de nouveaux renseignements dans les ouvrages suivants : *Kiun tchai tou-chou tche*, k. 6, 7 vo ; *Tche tchai chou lou kiai t'i*, k. 4, 39 ro ; *Wen hien t'ong k'ao*, k. 194, 11 vo ; *Ngai-je-tsing lou ts'ang-chou tche* 愛日精廬藏書志, k. 11, 1 vo ; *T'ie-k'in t'ong-kien leou ts'ang-chou mou-lou*, k. 9, 20 ro, et surtout dans un *pa* (跋) important de Miao Ts'iuan-souen publié au *Kouo-hio ts'ong-k'an* 國學叢刊, I, *Yi fong t'ang t'i-pa* 藝風堂提跋, 2 ro sqq.

(2) Cf. sa biographie dans *Song-che*, k. 266, 1 ro.

(3) *Song-che*, k. 306, 9 vo.

吳淑 (1), Yang Yi 楊億 (2). C'est en décembre 997 que Ts'ien Jo-chouei et ses collaborateurs reçurent l'ordre de rédiger définitivement le *che-lou* du règne qui finissait à peine. L'œuvre fut terminée au mois de septembre de l'année suivante (998). Elle comprenait 80 chapitres et s'étendait sur une période de vingt-deux années, de la date d'accession au trône de T'ai-tsong, c'est-à-dire 976, jusqu'au mois d'avril 997. Yang Yi en était le principal auteur : sa biographie nous dit en effet qu'il écrivit 56 chapitres sur 80 (3). La bibliothèque de Pékin n'a conservé que 8 chapitres : 26 à 30, 76, 79 et 80; le tout est réuni en deux volumes qui proviennent du T'ie-k'in t'ong-kien leou. C'est une copie faite sur un exemplaire manuscrit qu'une certaine famille Houang 黃 obtint du Han-lin yuan (館閣) à l'époque des Song du Sud. A la fin de l'ouvrage sont notés les noms du copiste (書寫人), du premier correcteur (初對) et du second correcteur (覆對) (4). Les caractères évités par respect sont ceux qui furent proscrits sous les Song.

Sont-ce donc là les seules portions subsistantes du *Song T'ai-tsong che-lou* qui nous soient parvenues ? C'est à craindre, encore que des indications inattendues puissent nous engager à espérer le contraire.

Ts'ien Ta-hin 錢大昕, dans les *t'i-pa* de son *Tsien-yen t'ang wen-tsi* 潛研堂文集 (édit. du *Tsien-yen t'ang ts'iuan-chou*, k. 28, 10 v°), décrit un manuscrit fragmentaire, en *douze* chapitres, du *Song T'ai-tsong che-lou*, provenant également du Kouan-ko 館閣 des Song du Sud, et conservé (à l'époque où Ts'ien Ta-hin écrivait) dans la bibliothèque de Houang P'ei-lie de Wou-hien (5). J'ai vainement cherché dans les trois recueils de notices du Che-li kiu: je n'ai pu y découvrir mention de l'exemplaire en 12 chapitres de Houang P'ei-lie, et je pense que la notice bibliographique de ce dernier a dû être égarée. D'autre part, cependant, Wang Lang-yuan 汪閬源, qui acheta le Che-li kiu, a bien noté dans son *Yi-yun chou-mou* 藝芸書目 (f° 4 v°, col. 2) un manuscrit des Song du *T'ai-tsong che-lou* en 12 chapitres ; il a même pris soin d'indiquer quels sont ces 12 chapitres : de 31 à 35 ; de 41 à 45 ; 77 et 78. On voit qu'aucun de ces chapitres ne fait double emploi avec ceux du fragment de Pékin en 8 chapitres; il faut donc nettement distinguer entre ces deux copies. Si celle de Houang P'ei-lie était conservée quelque part, nous aurions donc à notre disposition 20 chapitres complets du *Song T'ai-tsong che-lou*, c'est-à-dire le quart de la teneur de l'ouvrage original. Mais est-il possible de

(1) *Song che*, k. 441, 1 v°.

(2) *Ibid.*, k. 305, 1 r°.

(3) *Song che*, k. 305, 1 v°, col. 3 : ...凡八十卷而億獨草五十六卷...

(4) Ce qui ne signifie pas « correcteur en premier » et « correcteur en second ». Le 初對 était chargé de relire une première fois les travaux du copiste ; c'est au 覆對 qu'il appartenait de revoir le tout définitivement.

(5) Cf. *infra*, p. 97-99, quelques notes sur l'histoire du Che-li kiu 士禮居, bibliothèque de Houang P'ei-lie.

retrouver aujourd'hui l'exemplaire en 12 chapitres de Houang P'ei-lie ? C'est un petit problème qui semble peu facile à résoudre. Encore la question vaudrait-elle qu'on l'étudiât et qu'on recherchât quelle a été la fortune des principaux ouvrages de l'érudit de Wou-hien (1).

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons dès aujourd'hui en présence d'un manuscrit fragmentaire en 8 chapitres. C'est d'après une copie de ce manuscrit qu'est faite, je le répète, l'édition du *Kou-hio houei-k'an*. Au cours de ma dernière mission en Chine, j'ai fait copier pour notre bibliothèque un exemplaire des portions subsistantes de ce *che-lou*. Cet ouvrage intéresse, ne l'oublions pas, une période de l'histoire si mal connue des Song du Nord, et le copieux *Song che* est réellement trop fautif pour que l'on n'accueille pas avec satisfaction tout document susceptible de le compléter ou de le rectifier. Ces 8 chapitres seront pour quelques années de la fin du Xe siècle ce qu'est pour les années 1126-1127 le *Tsing-k'ang yao-lou* 靖康要錄 publié par Lou Sin-yuan (2).

---

(1) Cf. sur ce point *infra*, p. 000. Nous pouvons prendre comme point de départ les ouvrages du Yi-yun, puisque son catalogue cite l'exemplaire en 12 chapitres. Quatre bibliothèques, principalement, héritèrent des ouvrages de Wang Lang-yuan : le Hai-yuan ko de la famille Yang, le Tch'e-ts'ing tchai de Ting Je-tch'ang, le T'ie-k'in t'ong-kien leou de la famille K'iu et le Yi-kia t'ang de Yu Song-nien. Ni le catalogue du Hai-yuan ko, ni celui du Tch'e-ts'ing tchai ne mentionnent l'ouvrage. D'autre part, puisque le T'ie-k'in t'ong-kien leou a déjà fourni l'exemplaire en 8 chapitres, il ne me semble guère possible que la famille K'iu ait pu jamais avoir en sa possession 12 chapitres supplémentaires sans le faire connaître par une indication sur l'exemplaire en 8 chapitres, par une copie complète des 20 chapitres ou par quelque autre moyen. Or le *T'ie-k'in t'ong-kien leou chou-mou* est muet au sujet du *Song T'ai-tsong che-lou* en 12 chapitres.

Reste le Yi-kia t'ang de Yu Song-nien. Cette collection contenait-elle l'ouvrage que nous recherchons ? Je n'ai malheureusement pas à ma disposition le *Yi-kia t'ang chou-mou* 宜稼堂書目, quasi introuvable, et que probablement M. Shimada est le seul à posséder aujourd'hui (cf. Pelliot, *BEFEO*, IX, 1909, 465), mais je suppose qu'elle ait pu le contenir. Le Yi-kia t'ang, dispersé en 1862, eut le sort suivant : *a*/ la plupart des manuscrits précieux et les meilleures éditions Song et Yuan furent volés par Ting Je-tch'ang ; *b*/ un certain nombre de volumes furent acquis par un *tao t'ai* de Nankin, nommé Hong 洪 ; *c*/ Mo Yeou-tche emprunta un centain nombre d'ouvrages et ne rendit rien ; *d*/ le reste, à peu près 50.000 volumes, fut acquis par Lou Sin-yuan. Il semble peu probable que le *che-lou* en 12 chapitres ait été compris dans le stock d'ouvrages achetés par Lou Sin-yuan. Il serait étrange qu'un tel érudit n'en eût pas laissé trace dans une de ses collections ou dans un de ses ouvrages de bibliographie. Il faudrait donc chercher du côté de Mo Yeou-tche, de Hong et de Ting Je-tch'ang. Si le *che-lou* ne nous a pas échappé jusqu'ici, et s'il s'est réellement trouvé à la bibliothèque d'un de ces trois collectionneurs, il semble qu'il faille le demander à celle de Ting Je-tch'ang. Nous disons plus haut que son catalogue ne fait pas mention de l'ouvrage. Il est évident que l'argument n'est pas valable pour un manuscrit que Ting Je-tch'ang s'est approprié indûment.

(2) Dans son *Che-wan kiuan leou ts'ong-chou*, XXXVII.

Cf. Pelliot, *BEFEO*, IX, (1909), 230 sqq. — Cf. aussi le *Chan-pen chou-che ts'ang-chou tche*, k. 8, 6 r°.

En effet, la principale des sources annexes que nous possédions pour contrôler les données du *Song che* sur les Song du Nord, est le *Siu tseu-tche t'ong-kien tch'ang-pien* 續資治通鑑長編 de Li Tao 李燾 (1). Cet ouvrage, dont les 1063 chapitres originaux portaient sur les années 960 à 1127, fut terminé en 1074 ; il nous est parvenu amputé des chapitres qui intéressent les années 1101 à 1127. Avant la publication du dernier *pien* du *Kou-hio houei-k'an*, je m'étais moi-même livré à un petit travail de comparaison sur les faits simultanément rapportés par le *Song che*, par Li Tao, et par les fragments du *Song T'ai-tsong che-lou*. La consciencieuse édition de M. Miao Ts'iuan-souen a rendu ce travail beaucoup moins utile. Je le réserve donc pour l'instant et me borne à donner en note l'indication rapide des années étudiées par l'ouvrage aujourd'hui publié en partie (2).

Géographie. — III, 2. *Tao-yi tche-lio kouang-tcheng* 島夷誌畧廣證 (1re partie, 上). — Tous les sinologues connaissent, au moins de réputation, le *Tao-yi tche-lio* de Wang Ta-yuan 汪大淵 de l'époque mongole (3). Jusqu'ici pratiquement inaccessible, elle existait à l'état manuscrit à Pékin et à Nankin. M. H. Maspero l'a fait copier à Pékin et M. Pelliot à Nankin. MM. Takakusu et Nanjō ont signalé, les premiers, que le *Tao-yi tche-lio* était incorporé au rarissime *Tche-fou tchai ts'ong-chou* 知服齋叢書. M. Tong K'ang, je crois, fit don d'un exemplaire de ce *ts'ong-chou* à M. Pelliot, qui le remit à la Bibliothèque Nationale de Paris. J'ai pu moi-même acquérir à Pékin, pour notre bibliothèque, un exemplaire complet du *Tche-fou tchai ts'ong-chou*. Le *Kou-hio houei-k'an*, en publiant la première partie de l'ouvrage de Wang Ta-yuan, contribuera à faire connaître ce précieux traité sur les pays étrangers à la Chine du XIVe siècle. L'auteur, qui vit encore, de cette édition annotée (廣證), M. Chen Ts'eng-tche 沈曾植 (*tseu*: Tseu-p'ei 子培; *hao*: Yi-ngan 乙盦), originaire de Kia-hing 嘉興, indique quelques textes nouveaux qui commentent ou complètent certains renseignements de Wang Ta-yuan.

---

(1) Cf. Pelliot, *BEFEO*, IX (1909), 230-231.

(2) K. 26. — Du 6e mois de la 8e année *T'ai-ping-hing-kouo* 太平興國 au 10e mois de la même année, inclusivement, c'est-à-dire du 13 juillet au 6 décembre 983.

K. 27. — Du 7 décembre 983 au 4 février 984.

K. 28. — Du 5 février au 3 avril 984.

K. 29. — Du 4 avril au 1er juin 984.

K. 30. — Du 2 juin au 28 août 984.

K. 76. — Du 1er mois de la 2e année *Tche-tao* 至道 au 2e mois de la même année (23 janvier au 21 mars 996).

K. 79. — Du 15 octobre 996 au 9 février 997.

K. 80. — Du 1er mois de la 3e année *Tche-tao* jusqu'à la mort de l'Empereur T'ai-tsong (10 février au 7 septembre 997).

(3) Cf. Pelliot, *T'oung Pao*, juillet 1912 (XIII, 3), 450-1.

Institutions. — I, 1 : *Yong-hien lou* 永憲錄, manuscrit complet en un chapitre, par Siao Che-ling 蕭奭齡 : c'est une histoire politique de la dynastie mandchoue de 1722 à 1728.

II, 1 : *Yuan houen-li kong-kiu k'ao* 元婚禮貢舉考, ouvrage complet en un chapitre. Son auteur, Lieou Ying-li 劉應李, est connu pour avoir réuni ses œuvres en une collection intitulée *Han-mo ta-ts'iuan* 翰墨大全 (1), d'où cet ouvrage est d'ailleurs extrait. Le titre même de ce court traité indique qu'il s'agit d'une étude sur les rites nuptiaux et l'administration au temps des Yuan. Les coutumes matrimoniales de l'époque mongole nous sont très mal connues et il y a peu d'ouvrages à consulter sur ce point. Dans ces courtes notes, les sinologues pourront enfin trouver quelques données précises et originales touchant ce sujet. Quant au passage sur l'administration, il ne présente pas dans son ensemble de grosses divergences avec le chapitre 84 de l'*Histoire des Yuan* : il ne fait au contraire que corroborer et compléter sur certains points les renseignements qu'on y trouve.

Epigraphie. — I, 1 : *Yun-t'ai kin-che ki* 雲臺金石記, en un chapitre ; reproduction d'un manuscrit complet dont il paraît difficile d'identifier l'auteur. C'est un extrait abrégé du *Yun-t'ai chan-tche* 雲臺山志.

II, 2 : *Ts'ouei-mo yuan-yu* 翠墨園語, manuscrit fragmentaire de Wang Wen-min 王文敏 (*ming* : Yi-jong 懿榮), originaire de Fou-chan 福山. Wang Yi-jong réunit sous ce titre plusieurs notes inédites d'épigraphistes ou d'archéologues célèbres, tels que Tchang Tche-tong 張之洞, Song Siang-fong 宋翔鳳, Li Wen-t'ien 李文田, Houang Chao-k'i 黃紹箕. Ces notes sont commentées par le compilateur.

III, 2 : *Yang-sien mo-yai ki-lio* 陽羨摩厓紀畧 (2), avec un supplément *King nan yeou ts'ao* 荊南遊草 ; édition d'un manuscrit complet en 1 chapitre. Le principal auteur de cet ouvrage, Wou Hien 吳騫 (*tseu* : T'ou-tch'ouang 兔牀), originaire de Hai-ning 海寧, appartenait à la famille Wou, célèbre par ses collections du Pai-king leou 拜經樓. Au printemps de 1796, Wou Hien fit un voyage aux deux grottes de Chan Kiuan 善權 et de Tchang Kong 張公 en compagnie de deux de ses amis, Siu Cheng-wou 胥繩武 de Fong-t'ai 鳳臺 et Tch'en King 陳經 de Yi-hing 宜興. Les trois compagnons firent en commun le relevé archéologique et épigraphique de ces deux sites. Ils ont joint à leur étude un essai poétique sur leur voyage (荊南遊草).

Variétés. — I, 2 : *Lou Li-king siue tsouei yun yeou-ki* 陸麗京雪罪雲遊記. Lou Li-king, originaire de Ts'ien-t'ang (Hang-tcheou), eut une fille du nom de Sin-hing 莘行, qui est l'auteur de ce manuscrit en 1 chapitre, qu'elle

(1) Sur une édition des Yuan de cette intéressante encyclopédie en 227 chapitres, cf. *T'ie-K'in t'ong-kien leou ts'ang-chou mou-lou*, k. 17, f° 13, r°.

(2) La table des matières écrit 摩崖.

termina en mai 1707. Elle y raconte avec beaucoup d'émotion les malheurs d'une certaine famille Tchouang 莊.

Ibid. : *Ki-t'ong tch'eng fang-tai leang-kia chou-ngan* 記桐城方戴兩家書案. On ignore le nom de l'auteur de ce recueil, jusqu'ici manuscrit, de notes diverses, intéressantes par les nombreux renseignements originaux qu'elles renferment.

Ibid. : *Kin sou yi-jen yi-che* 金粟逸人逸事. L'auteur, Tchou Yen, a noté dans ce court traité, qu'il composa en mars 1768, beaucoup de détails relatifs à la vie de son ami Tchang K'i-t'ang 張芑堂.

Ibid. : *Yue-man t'ang je ki tch'ao* 越縵堂日記鈔, 1er chapitre. L'auteur, Li Ts'eu-ming 李慈銘 (*tseu* : 蓴客), originaire de Houei-ki 會稽 (Tchō-kiang), docteur de l'année 庚辰 de la période *kouang-siu* (1880), devint censeur impérial (御史) et fut un lettré remarquable. Li Ts'eu-ming remplit plus de soixante cahiers de notes personnelles quotidiennes. Ce sont ces notes que le *Kou-hio houei-k'an* publie aujourd'hui ; le 2e chapitre (suite et fin) est inséré au 2e fascicule du *pien* II.

Ibid. : Un ouvrage de M. Miao Ts'iuan-souen, le *Yun-tseu tsai k'an pi-ki* 雲自在龕筆記, qui occupera plusieurs fascicules et sera divisé en 4 sections : *chou-houa* 書畫, *kin-che* 金石 (épigraphie), *mou-lou* 目錄 (bibliographie) et *tchang-kou* 掌故 (politique et institutions). La section *chou-houa* paraît dans I, 2, et le début de la section *tchang-kou* dans III, 2. Nous attendrons que cet ouvrage soit publié de façon complète pour en parler plus longuement.

III, 2 : *P'eng chan mi-ki* 蓬山密記, édité d'après un manuscrit complet en 1 chapitre. L'auteur, K'ao Che-k'i 高士奇, originaire de Hang-tcheou, vivait à Nankin au début du XVIIIe siècle. Un passage de son *P'eng-chan mi-ki* nous permet d'établir qu'il avait près de soixante ans en 1703. Kao Che-k'i écrivit beaucoup d'ouvrages qu'il prit soin de graver lui-même et de réunir en un *Kiang-ts'ouen sseu-pou kao* 江邨四部稿. Le *P'eng-chan mi-ki* resta cependant inédit, en raison de son caractère. C'est un court récit, singulièrement vivant, composé de notes touchant la vie intime de l'Empereur K'ang-hi pendant quelques jours de l'année 1703. La figure du grand monarque mandchou y est évoquée à chaque ligne : on l'entend parler, on le voit vivre, non en Empereur, mais en homme. Il y est souvent question des Si-yang jen 西洋人, et l'on peut constater, dans le récit d'un contemporain, quelle place les étrangers (et, semble-t-il, plus particulièrement les Jésuites) tenaient à la cour.

Pour donner une idée de ce que nous a laissé Kao Che-k'i, j'extrais (p. 4 r°) cette courte mention d'un événement survenu dans l'après-midi du 2 juin 1703 : «... 西洋人寫像得顧虎頭神妙因云有二貴嬪像寫得逼真爾年老久在供奉看亦無妨先出一幅云此漢人也次出一幅云此滿人也... Un homme d'Occident [1] ayant atteint dans ses portraits à la

(1) Un Jésuite, très probablement.

perfection de Kou K'ai-tche (¹), (l'Empereur me) dit : « J'ai les images de deux « précieuses de mes épouses, peintes à côtoyer la réalité. A vous, qui êtes avancé « en âge, on peut les faire voir sans danger. » (L'Empereur me) montra d'abord une peinture et dit : « Celle-ci est Chinoise. » Puis il déroula l'autre peinture et ajouta : « Celle-là Mandchoue. » Ce passage est assez suggestif. On sait que le Rituel mandchou interdit formellement de recruter, pour le gynécée impérial, des concubines d'origine chinoise. A l'encontre de Miao Ts'iuan-souen, je ne crois pas qu'il faille mettre en doute les dires de Kao Che-k'i, qui, le *P'eng-chan mi-ki* le prouve, fut l'ami intime de l'Empereur. Kao Che-k'i indique d'ailleurs, dans de nombreux passages, quelle est sa reconnaissance pour son auguste bienfaiteur et ami.

Poésie. — *Eul Kou che tch'ao* 二顧詩鈔, « Œuvres poétiques des deux Kou », en deux chapitres. Le premier chapitre est inséré au 2e volume de la 1ère série ; il est consacré aux poèmes de Kou Kao 顧杲 (*tseu* : Tseu-fang 子方), originaire de Wou-si 無錫. Le deuxième chapitre, inséré II, 2, contient les poésies de Kou Siang 顧緗 (*tseu* : Hia-tchouan 遐篆), originaire de K'ouen-chan 崑山 (Kiang-sou). Ce dernier est le frère aîné de Kou Ning-jen 顧寧人, mieux connu sous ses autres appellations de Kou T'ing-lin 顧亭林 ou de Kou Yen-wou 顧炎武. Kou Siang fut reçu bachelier en 1633. Ni lui ni Kou Kao n'ont encore de *tsi* spécial ; ces deux chapitres de poèmes sont extraits d'un ouvrage de Tch'en Tsi-cheng 陳濟生 intitulé *Leang-tch'ao yi-che* 兩朝遺事, « Poésies oubliées des Ming et des Ts'ing ».

III, 2 : *Wan Nien-chao yi-che* 萬年少遺詩, « Poèmes oubliés de Wan Nien-chao », 1 chapitre complet. Nien-chao est le *tseu* de Wan Cheou-k'i 萬壽祺, originaire de Siu-tcheou 徐州, reçu bachelier vers 1630. Wan Cheou-k'i eut, à la chute des Ming, une existence très tourmentée. Il abandonna le monde pour se faire bonze, revint au monde laïque, regagna le couvent et hésita toute sa vie entre le robe du moine et celle du lettré. Il raconta ses malheurs dans des vers peu connus que M. Teng Che a extraits du *Siu-tcheou eul yi min tsi* 徐州二遺民集.

Bibliographie. — Cette section n'est pas la moins intéressante. Remarquons d'abord un *Che-li kiu ts'ang-chou t'i-pa tsai siu-ki* 士禮居藏書題跋再續記, « Deuxième supplément aux notes bibliographiques sur les ouvrages conservés au Che-li kiu », en 2 chapitres.

Le Che-li kiu 士禮居 est le nom de la célèbre bibliothèque de Houang P'ei-lie, de Wou-hien. Ses plus riches trésors provenaient de collections déjà

(¹) Kou K'ai-tche 顧愷之 ou Kou Hou-t'eou, le célèbre peintre chinois du IVe siècle. Cf. Giles, *Biogr. Dict.*, nº 989.

constituées à la fin du XVII[e] siècle, telles que le Fei-tsai ko 屏載閣 de Lieou Tseu-wei 劉子威, le Hiuan-k'ing che 懸磬室 de Ts'ien Chou-pao 錢叔寶, le Ts'i-kouei chan 七檜山 de Yang Wou-tch'ouan 楊五川 et le Eul-che mai wang-kouan 二世脈望館 de Tchao Jou-che 趙汝師. Après avoir été acquises pour le Kiang-yun 絳雲 de Ts'ien K'ien-yi 錢謙益, ces quatre collections se dispersèrent, et à travers les bibliothèques dites Chou-kou 述古, Ki-kou 汲古, Yen-ling 延令, Tchouan-che 傳是 et Hiue-yen houai 穴研匯, leurs ouvrages arrivèrent au Che-li kiu de Houang P'ei-lie (1).

Houang P'ei-lie 黃丕烈 (*ming* : P'ei-lie ; *tseu* : Chao-wou 紹武, Chao-fou 紹甫, Jao-p'ou 蕘圃), naquit le 21 juin 1763 et mourut au milieu du mois de juin 1825, âgé de 63 ans à la chinoise. Son *nien-p'ou* 年譜 a été écrit par Kiang Piao 江標, de Sou-tcheou, qui l'a incorporé à son *Ling kien ko ts'ong-chou* 靈鶼閣叢書 ; cette biographie est riche en renseignements de toutes sortes et mériterait d'être dépouillée.

Houang P'ei-lie édita les plus remarquables parmi les ouvrages de sa collection et tint à les graver lui-même, travail qui lui prit plusieurs années. Vers la fin de la période *kia-k'ing* (1796-1820), il réunit le tout en un *ts'ong-chou* très important, le *Che-li kiu Houang-che ts'ong-chou* 士禮居

---

(1) Cf. *Kouo-ts'ouei hio-pao* 國粹學報, IV, 1908, 8e fasc., 44e 期 des 撰錄, article de M. SHIMADA Gentei 島田彥楨. — M. PELLIOT, *BEFEO*, IX (1909), 465, a rapidement indiqué — d'après l'article de M. Shimada — comment s'était constitué le Yi-kia t'ang 宜稼堂, bibliothèque de Yu Song-nien 郁松年 (Yu et non Yeou). Beaucoup d'ouvrages du Che-li kiu y entrèrent en effet, mais il faut remarquer que la bibliothèque de Houang P'ei-lie, loin d'avoir été acquise directement de la famille Houang par Yu Song-nien, passa successivement dans plusieurs collections avant d'arriver au Yi-kia t'ang. En fait, d'après M. Shimada, Yu Song-nien aurait acheté la collection Yi-yun, dont le fonds était composé des quatre bibliothèques de Houang P'ei-lie, de Tcheou Si-tsan 周錫瓚, de Yuan T'ing-t'ao 袁廷檮 et de Kou Tche-k'ouei 顧之逵. C'est au début du XIXe siècle que le Che-li kiu passa dans le Yi-yun 藝芸, collection de Wang Lang-yuan 汪閬源 de Chan-t'ang 山塘 (voir à ce sujet une note de P'an Tsou-yin 潘祖蔭, à la préface du *Yi-yun chou-chö Song Yuan pen chou-mou* 藝芸書舍宋元本書目, éd. du 滂喜齋叢書, f° 1 v°). Le *Yi-fong t'ang t'i-pa*, f° 2 r°, nous dit que la majorité des ouvrages de Wang Lang-yuan seraient passés successivement au Hai-yuan ko 海源閣 de la famille Yang 楊 du Chan-tong, et au Tch'e-ts'ing tchai 持靜齋 de Ting Je-tch'ang 丁日昌. M. Shimada écrit à son tour qu'au moment de leur dispersion, les livres du Yi-yun seraient entrés en partie dans le Hai-yuan ko, en partie dans le T'ie-k'in t'ong-kien leou 鐵琴銅劍樓 (sur lequel, cf. *supra*, p. 64, n. 2) de la famille K'iu 瞿, et en partie dans le Yi-kia t'ang de la famille Yu 郁 (sur lequel, cf. PELLIOT, *loc. laud.*). De nombreuses copies firent connaître ces ouvrages aux bibliothèques des environs, telles que le Wo-siue lou 臥雪廬 de la famille Yuan 袁 à Siang T'an 湘潭 (Hou-nan), le P'ang-hi tchai 滂喜齋 de P'an Tsou-yin à Wou-hien 吳縣 (Kiang-sou), le Pao-koua tchai 寶瓠齋 de la famille Wong à Tch'ang-chou 常熟 (Kiang-sou), etc.

黃氏叢書 (1). De plus Houang avait rédigé une notice bibliographique sur chacun des livres de son Che-li kiu. Un compatriote de l'auteur, lettré renommé lui aussi, P'an Tsou-yin, réunit le premier les notices de Houang P'ei-lie et les édita, vers 1875, dans son *P'ang-hi tchai ts'ong-chou* 滂喜齋叢書. C'est du moins ce que M. Miao Ts'iuan-souen écrit dans les *t'i-yao* du *Kou-hio houei-k'an*. En réalité, le *P'ang-hi tchai ts'ong-chou* ne contient pas de notices bibliographiques de Houang P'ei-lie, groupées sous le titre de *Che-li kiu ts'ang-chou t'i-pa ki* 士禮居藏書提跋記 ou sous un titre analogue. Mais au *ts'ong-chou* de P'an Tsou-yin est incorporé le catalogue des ouvrages du Yi-yun 藝芸, bibliothèque de Wang Lang-yuan 汪閬源, dont il a été parlé plus haut. Ce catalogue, *Yi-yun chou-chö Song Yuan pen chou-mou* 藝芸書舍宋元本書目, simple énumération de titres, comprend naturellement la liste des livres du Che-li kiu, puisque ces derniers avaient été acquis de la famille Houang par Wang Lang-yuan. D'autre part, — et ceci explique peut-être la confusion qui s'est produite dans l'esprit de Miao Ts'iuan-souen —, P'an Tsou-yin est bien l'auteur d'une édition du *Che-li kiu ts'ang-chou t'i-pa ki*; cette édition isolée n'a rien à voir avec le *P'ang-hi tchai ts'ong-chou* (2).

A son tour le biographe de Houang, Kiang Piao 江標, réunit 76 nouvelles notices qu'il incorpora à son *Ling kien ko ts'ong-chou* sous le titre de *Wou-hien Houang Jao-p'ou sien-cheng Che-li kiu ts'ang-chou t'i-pa ki siu-lou* 吳縣黃蕘圃先生士禮居藏書提跋記續錄. C'est grâce à l'obligeance de Miao Ts'iuan-souen lui-même, qui lui communiqua les notices de Houang P'ei-lie, que Kiang Piao put faire paraître ce supplément, en décembre 1896.

Ainsi, après avoir aidé à la composition du premier supplément, M. Miao rassemble et publie aujourd'hui cinquante nouvelles notices de Houang P'ei-lie sous le titre de *Che-li kiu ts'ang-chou t'i-pa tsai siu-ki*. Ces notices inédites sont ainsi réparties : classiques, 2 ; histoire, 6 ; philosophie, 19 ; belles-lettres, 23. La première partie de ce nouveau supplément (*k.* 上) paraît dans I, 1 et la fin (*k.* 下) dans II, 1.

Il me reste à mentionner ici deux autres catalogues qui font l'objet de comptes-rendus spéciaux (p. 63 et 88), le *Ts'ing Hio-pou T'ou-chou kouan chan-pen chou-mou* 清學部圖書館善本書目 et le *Wei-jou tsang king kiuan mou* 未入藏經卷目.

Léonard AUROUSSEAU.

(1) Ce *ts'ong-chou*, dont la première édition est dépouillée dans le *Houei-k'o chou-mou* (VI, 31), fut réédité à Chang-hai en 1887 (4 *t'ao* et 29 *pen* en lithographie). La Bibliothèque Nationale de Paris en possède une édition en 30 vol.

(2) Elle a été publiée en 4 *pen* au début de 1883, et il en existe un texte lithographié en 2 volumes de format minuscule.

Kouo-hio ts'ong-k'an 國學叢刊, « Recueil d'érudition nationale », 3e fascicule. — Pékin, 1912.

Je ne dirai rien des deux premiers fascicules de 1911, pour lesquels je renvoie à l'étude de M. Chavannes (*T'oung Pao*, XII, nº 5, déc. 1911, p. 743 sqq.). Je me bornerai à dépouiller ici le troisième, paru depuis peu.

Tout d'abord quelques articles dont les premières sections se trouvent dans les fascicules précédents. Ce sont:

1º Lo Tchen-yu 羅振玉, *Li kou-ting chang-chou K'ong tchouan ts'an-kiuan Chang-chou kiao-tseu ki* 隸古定尚書孔傳殘卷商書校字記, « Notes critiques sur le *Livre des Chang*, du rouleau fragmentaire du *Chou-king*, avec commentaire de K'ong Ngan-kouo, anciennement fixé en caractères *li* ». Un premier article sur les fragments du *Chou-king*, retrouvés par M. Pelliot, a déjà été inséré dans le 2e fascicule. Un autre fragment du même ouvrage a été publié par M. Lo Tchen-yu dans le *Touen-houang che-che yi chou* et reproduit par la photographie dans le *Che-che pi-pao* (cf. p. 103). Le passage qui ouvre le 3e fascicule provient du livre de la dynastie des *Chang* 商 (1766-856 av. J.-C.) : chapitres *P'an-keng* 盤庚, *Yue ming* 說命, *Kao-tsong Yong-je* 高宗肜日, *Si-pai k'an li* 西伯戡黎, et *Wei-tseu* 微子 [1].

2º *Yin hiu chou k'i* 殷墟書契, « Ecrits (provenant) de l'emplacement (de la capitale) des Yin », par le même Lo Tchen-yu. C'est le 3e chapitre d'un ouvrage sur les écailles de tortue et fragments d'os inscrits, qui doit comprendre deux *pien* 編 ; du premier *pien*, en 20 chapitres, nous avions déjà les 1er et 2e chapitres, parus dans les deux fascicules du début. Ce 3e chapitre et les dix-sept qui suivront seront exclusivement constitués par des *fac-simile* photolithographiques ; le second *pien* sera réservé à l'étude détaillée des caractères inscrits sur ces débris.

3º M. Wang Kouo-wei 王國維 nous donne un « appendice » (附說) à l'article publié par Lo Tchen-yu dans le premier fascicule, *Souei T'ang ping-fou t'ou-lou mou-lou* 隋唐兵符圖錄目錄, « Catalogue illustré des insignes militaires des T'ang et des Souei ».

4º La première partie d'une biographie année par année (年譜) du célèbre Fou Chan 傅山 (*tseu* : 青主), qui vécut de 1607 à 1688 (?) [2]. Cette biographie très détaillée et remarquablement conduite, ne porte pas de nom d'auteur.

---

(1) Sur ces fragments du *Chou-king*, retrouvés à Touen-houang par M. Pelliot, cf. *Shigaku zasshi*, XXI (1910), p. 90.

(2) Le *tseu* s'écrit aussi 青竹 et 青渚. La biographie de Fou Chan se trouve également au chap. 473, fº 13 sqq. du *Kouo-tch'ao k'i-hien lei-tcheng tch'ou-pien* 國朝耆獻類徵初編, où il est dit qu'il mourut à plus de 80 ans. Je ne garantis donc pas la date de la mort ; peut-être la suite de l'étude entreprise dans le *Kouo-hio ts'ong-k'an* l'établira-t-elle de façon certaine.

5° Lo Tchen-yu, *Hao-li yi-wen mou-lou kiuan tchong* 蒿里遺文目錄卷中, « Deuxième chapitre du Catalogue d'inscriptions funéraires inconnues ». Le 1er chapitre est inséré au fasc. 2. Cette partie du catalogue est en majeure partie constituée par les titres des estampages conservés au Pao-houa ngan 寶華庵 (collection de feu Touan Fang 端方); le reste est formé avec les notes prises sur diverses collections provinciales.

6° Lo Tchen-yu, *Tch'ouen-ts'ieou Kou-leang king-tchouan kiai-che ts'an-kiuan* 春秋穀梁經傳解釋殘卷, « Rouleau fragmentaire du *Tch'ouen-ts'ieou Kou-leang king-tchouan kiai-che* ». C'est un ouvrage nouveau, découvert par M. Pelliot, que les bibliographies des histoires des Souei et des T'ang et les catalogues postérieurs ne mentionnent pas. On peut dater cet ouvrage de façon certaine. En effet, le caractère *che* 世 est toujours évité par respect et remplacé par *t'ai* 太; de même pour le caractère *tche* 治, toujours remplacé par *li* 理. Or *che* 世 fait partie du nom personnel (世民) de l'Empereur T'ai-tsong des T'ang (627-649) et *tche* 治 constitue le nom personnel de l'Empereur Kao-tsong (650-683). Les mots compris dans les noms personnels des empereurs suivants n'étant pas évités par respect, on peut donc affirmer que le manuscrit découvert par M. Pelliot, et aujourd'hui étudié par Lo Tchen-yu, fut copié entre les années 650 et 683. Le texte nouveau qui nous arrive ainsi est de grande importance: il corrige très souvent les recensions actuelles que nous avons du commentaire de Kou-leang, et, malgré sa brièveté, ses fréquentes divergences avec notre texte actuel en font une source de premier ordre pour l'étude du *Tch'ouen-ts'ieou*.

7° Pour terminer, un long et substantiel article accompagnant l'édition d'un ouvrage capital, également découvert par M. Pelliot: *Houei-tch'ao wang wou T'ien-tchou kouo tchouan ts'an-kiuan* 慧超往五天竺國傳殘卷, « Rouleau fragmentaire de la *Relation du voyage de Houei-tch'ao dans les pays des Cinq Indes* ». Ce manuscrit est en effet très fragmentaire, puisque seule une portion centrale du rouleau subsiste. En trouvant ce débris dans la grotte de Touen-houang, M. Pelliot n'eut pas une hésitation: il y vit immédiatement « un pèlerin nouveau » et l'identifia, par conjecture, à Houei-tch'ao [1]. Cette hypothèse est aujourd'hui pleinement vérifiée.

L'article du *Kouo-hio ts'ong-k'an* est le résultat de la collaboration d'un savant japonais, M. Fujita Toyohachi 藤田豐八, et de M. Lo Tchen-yu.

« Le manuscrit original a de vingt-sept à trente caractères à la colonne. C'est le récit de voyage de Houei-tch'ao dans les Cinq Indes. Les religions et les mœurs de chaque pays traversé y sont étudiées. Le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur manquent. Un savant français, M. Pelliot (伯希和), a remarqué qu'au chapitre 100 de son *Yi-ts'ie king yin-yi* 一切經音義, Houei-lin 慧琳 mentionnait

(1) Cf. *BEFEO*, VIII (1908), 51 sqq.

le *Wang wou T'ien-tchou kouo tchouan* de Houei-tch'ao, et que le manuscrit représentait ce dernier ouvrage (1). » Lo Tchen-yu a examiné une à une les gloses de Houei-lin et a acquis la certitude qu'il s'agit bien de Houei-tch'ao. Le *yin-yi* note que cette relation comprenait 3 *kiuan* (上, 中, 下). Des articles comme ceux du *P'o-lo-ni-sseu* 波羅痆斯, du *Mao-ho* 毛褐 et du *T'ou-kouo* 土壜, faisaient partie du 2e chapitre, alors que plus de dix articles, à partir de la section concernant le *P'o-po-ts'eu* 娑簸慈, composaient le 3e chapitre. D'après les remarques de Lo Tchen-yu et un examen détaillé du manuscrit, M. Fujita pense que ce fragment ne représente pas une partie de la *Relation* même de Houei-tch'ao, mais une partie d'un *résumé* de cette relation, dû à un écrivain de l'époque des T'ang (唐人凡節錄之本謂之畧出知此爲畧出本). Ce résumé aurait englobé en un seul chapitre les passages essentiels des trois chapitres de la *Relation* originale. C'est là une considération importante et la question vaut d'être examinée de très près par le savant européen qui étudiera Houei-tch'ao. Le style du manuscrit a en effet les qualités et les défauts d'un résumé : d'un côté précision et clarté, de l'autre platitude et monotonie.

Houei-tch'ao fut un des plus brillants disciples d'Amogha et sa célébrité fut grande. Si ce que nous connaissons de sa *Relation* ne peut soutenir la comparaison avec les œuvres d'un Hiuan-tsang ou d'un Fa-hien, du moins pourrons-nous l'utiliser pour corriger ou compléter les traités des histoires dynastiques et les récits des pèlerins eux-mêmes. Houei-tch'ao part de Chine au commencement du VIIIe siècle en empruntant la voie de mer. La première phrase intelligible de la *Relation* (ou de son abrégé) est celle-ci : « ...赤足裸形外道.... (les habitants [du pays dont il s'agit]), vont les pieds nus et le corps nu ; ils sont en dehors de la voie (c'est-à-dire : ils ne pratiquent pas la vraie religion, le bouddhisme). » M. Fujita pense qu'il s'agit ici du Fou-nan et il s'appuie surtout sur le texte du *Nan che* 南史 et les opinions des ambassadeurs du IIIe siècle, K'ang T'ai 康泰 et Tchou Ying 朱應, notant que les habitants du Fou-nan sont peu vêtus. Peut-être cette preuve ne convaincra-t-elle pas tous les lecteurs de M. Fujita. Ce qui est certain c'est que Houei-tch'ao s'est rendu aux Indes par les mers du Sud, est passé à Kuçinagara, au Magadha, a visité l'Inde en détail et est rentré en Chine par le Gandhāra et l'Asie centrale (2).

Dans l'édition du *Kouo-hio ts'ong-k'an*, M. Lo Tchen-yu a étudié l'écriture du manuscrit et maintes fois proposé des conjectures heureuses. C'est la partie

(1) Extrait de la préface de M. Fujita.

(2) J'ai vainement cherché dans l'édition du *Kouo-hio ts'ong-k'an* la mention de la 15e année *k'ai-yuan* dont parle M. Pelliot (*BEFEO*, VIII, 1908, 512). L'édition s'arrête brusquement après la mention du Gandhāra, et M. Pelliot nous parle de Kachgarie, de Koutchar et de Qarachahr. Aucun numéro de chapitre, aucune note dans la préface, rien ne nous indique qu'une seconde partie doive paraître ultérieurement. A moins que mon exemplaire ne soit défectueux, je ne vois pas de moyen d'expliquer cette lacune.

la meilleure de l'ouvrage. Quant à M. Fujita, il a approfondi la *Relation*, copieusement commenté l'itinéraire et accumulé les identifications [1]. A vrai dire, le travail de M. Fujita n'a rien de définitif. L'auteur est un peu excusable, puisqu'il prend soin, dans sa préface, de nous confier qu'il a étudié ce texte en son temps de vacances et que, pour ne pas surcharger ses bagages, il avait emporté le moins de livres possible. Il a eu tort en tout cas de n'avoir pas avec lui les *Deux Itinéraires* de M. Pelliot ; cela lui aurait évité d'écrire par exemple : « 扶南今暹羅, le Fou-nan, c'est le Siam actuel ». Souhaitons, en terminant, que l'intéressante *Relation* de Houei-tch'ao soit reprise un jour plus sérieusement par un savant compétent qui devra, d'abord, utiliser les notes de M. Lo Tchen-yu pour la critique externe de l'ouvrage, et soumettre ensuite à la plus sérieuse révision les identifications de M. Fujita Toyohachi.

LÉONARD AUROUSSEAU.

Che-che pi-pao 石室秘寶, « Les trésors cachés des grottes (de Touen-houang) ». — Publication de la Ts'ouen kou-hio houei 存古學會, « Société pour la conservation des études de l'antiquité ». — Pékin, Chang-hai, Yeou-tcheng chou-kiu 有正書局 ; 2 vol. sans pagination, reprod. phot. [2].

Lo Tchen-yu 羅振玉. — *Ming-cha chan che-che pi-lou* 鳴沙山石室秘錄, « Les Textes cachés des grottes de la montagne Ming-cha (Touen-houang) ». Ed. revue et corrigée. — Extr. du Kouo-ts'ouei hio-pao 國粹學報, V, (1909), VIII, appendice ; 20 p.

M. Peri a déjà, de façon incidente, signalé le premier de ces ouvrages dans notre Bulletin (IX [1909], 829, n. 2 ; XI [1911], *Une Mission archéologique japonaise en Chine*, p. 171). Il est peut-être un peu tard pour en parler aujourd'hui ; mais l'ouvrage n'a jamais été décrit en détail et cette courte notice se justifiera par le vif intérêt qu'ont fait naître les derniers travaux de MM. Chavannes et Pelliot et les récentes publications des érudits chinois.

Le *Che-che pi-pao* est, comme l'a indiqué M. Peri, un recueil de photographies reproduisant les principaux clichés, estampages et manuscrits que la mission Pelliot a rapportés du Kan-sou. Voici le contenu exact de ces deux volumes, luxueusement édités sous la direction de M. Lo Tchen-yu, à qui nous devons tant déjà [3].

---

[1] M. Fujita Toyohachi a aussi fait paraître, dans la *Shigaku zasshi*, XXII (1911), p. 114 sqq., une étude sur la *Relation* de Houei-tch'ao.

[2] Le prix de l'ouvrage est de 12 dollars.

[3] Sur les découvertes de Touen-houang, cf. *Shigaku zasshi* 史學雜志, XXI (1910), p. 83 sqq.

Le premier volume est consacré aux clichés, peintures et estampages (1) :

1° Reproduction d'une peinture murale des T'ang. Sujet : assemblée de la loi (彌陀法會).

2° Clichés des innombrables Buddhas peints sur les parois des grottes.

3° Même sujet, avec vue sur les décorations d'un mur intérieur en ruines.

4° Sculpture en haut-relief de l'époque des T'ang, représentant le « Roi de la lumière », *Ming-wang* 明王.

5° Peinture murale des T'ang, à laquelle les éditeurs donnent ce titre : 太子求佛舍利, « l'héritier du Trône implore les reliques (*çarīra*) du Buddha ».

6° Estampage d'une inscription de T'ai-tsong 太宗 des T'ang (627-649), située à Wen-ts'iuan tchen 溫泉鎮 (Kan-sou). C'est là le plus vieil estampage chinois que nous possédions. Il a été pris peu après la gravure du texte, puisqu'une note manuscrite de 653 peut s'y voir encore (2). Le texte qui nous est ainsi conservé est une composition littéraire de l'Empereur T'ai-tsong.

7° Estampage qui semble très ancien, mais qu'on ne peut dater exactement. Il est d'ailleurs très court et ne comprend que trente-neuf caractères. On y lit cependant : 化度寺故僧邕禪師舍利塔銘. « Inscription sur le stūpa (recouvrant) les reliques du Maître du Dhyāna Yong, bonze défunt du monastère Houa-tou » (3).

8° Un superbe estampage du *Vajracchedika prajña paramitasūtra* 金剛般若波羅蜜經, écrit par la main même du célèbre calligraphe des T'ang, Lieou Kong-k'iuan 柳公權. Les pierres originales furent perdues dès le XIe siècle (4). L'estampage porte que le texte en fut calligraphié par Lieou Kong-k'iuan en mai 824. Le graveur de cette œuvre est un certain Chao Kien-tche 邵建知, originaire de K'iang-yu 彊瀆. Cet estampage, qui ne comprend pas moins de quarante folios, est admirablement conservé ; il est, après celui de T'ai-tsong, le plus ancien estampage connu (5).

Le second volume du *Che-che pi pao* reproduit quelques manuscrits et imprimés précieux découverts par M. Pelliot dans la niche de Touen-houang :

9° Le fascicule débute par un fragment très court consacré aux « diverses routes qui partent de Tourfan » (6). Ce fragment ne contient rien qui puisse

---

(1) Sur les peintures murales et les statues bouddhiques relevées par M. Pelliot, cf. *Shigaku zasshi, ibid.*, p. 93.

(2) Cf. Pelliot, *Rapport sur sa mission au Turkestan chinois*, Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr. et Bell.-L., 1910, tir. à p., p. 7.

(3) Cf. *Shigaku zasshi, ibid.*, p. 87 et 92.

(4) Cf. Pelliot, *loc. laud.*, ibid. ; *BEFEO*, VIII (1908), 527.

(5) Sur l'ouvrage célèbre dont il nous apporte la plus ancienne recension, cf. Nanjio, *Catalogue*, nos 10-15. — Cf. *Shigaku zasshi, ibid.*, p. 86 et 91.

(6) Cf. BEFEO, VIII (1908), Pelliot, *Une bibliothèque médiévale...*, p. 225.

faire préjuger l'ouvrage dont il est extrait. En l'intitulant *Si-tcheou tche ts'an-kiuan* 西州志殘卷, « Rouleau fragmentaire du *Si-tcheou tche* », M. Lo Tchen-yu propose donc une identification (1).

10° Un feuillet du *Chou-king*, faisant partie du *Livre des Tcheou*, chapitre *Kou-ming*, 尙書顧命 (2).

11° Le fragment du sūtra manichéen, qu'on désigne actuellement sous le nom de « fragment de Paris ». C'est le premier document chinois de cette espèce qu'on ait découvert. MM. Chavannes et Pelliot en rédigent, en ce moment même, une traduction ; ce fragment a d'ailleurs été édité dans le *Touen-houang che-che yi-chou* par le même M. Lo Tchen-yu, qui édita depuis le sūtra manichéen de Pékin dans le *Kouo-hio ts'ong-k'an* (cf. *supra*, p. 53).

12° *King-kiao san-wei mong-tou tsan* 景教三威蒙度讚. C'est le manuscrit nestorien décrit par M. Pelliot (*BEFEO*, VIII [1908], 519) : « Le manuscrit débute effectivement par un éloge du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Puis viennent des invocations, d'abord à 阿羅訶 A-lo-ho (Eloha), au 彌施訶 Mi-che-ho (Messie) et au Saint-Esprit, dont les trois hypostases (三身) se réduisent à une seule nature (同歸一體), ensuite aux « princes de la loi » (法王), c'est-à-dire aux apôtres et aux prophètes (瑜罕難), Yu-han-nan (Jean), 盧伽 Lou-kia (Luc), 摩矩辭 Mo-kiu-ts'eu (Marc) et 明泰 Ming-t'ai (Mathieu). » Le colophon final concerne l'histoire de l'introduction du nestorianisme en Chine (3).

13° *Lao-tseu si cheng houa hou king* 老子西昇化胡經 (4). De cet ouvrage capital qu'on croyait à tout jamais perdu, M. Pelliot a retrouvé une partie de la préface, tout le chapitre premier et tout le chapitre deuxième. La fin du 1er chapitre renferme sur le manichéisme quelques notes qui sont actuellement étudiées par MM. Chavannes et Pelliot. Ce manuscrit admirablement écrit était conservé, indique une note-cachet, à la bibliothèque du Tsing-t'ou sseu 淨土寺, « temple de la Terre-Pure », ce qui ne laisse pas d'être surprenant, puisque le texte est écrit à la gloire de Lao-tseu, et que ce « temple de la Terre-Pure » était indiscutablement bouddhique. Serait-ce une nouvelle preuve que la théorie taoïque ait eu « des adeptes plus ou moins avoués et conscients au sein même du bouddhisme » (5) ?

---

(1) « Les Japonais y verraient plutôt un *Tao-li ki* 道里記. » Cf. *BEFEO*, X (1910), 270, n° 1. Cf. aussi *Shigaku zasshi*, XXI, 1910, p. 1 (reprod. phot.) et p. 85, 91. On pourrait aussi songer à un *tche* 志, ou monographie, d'une localité de la région de Tourfan, analogue aux monographies si répandues dans tous les pays de culture chinoise.

(2) Ce passage du chapitre *Kou-ming* a été publié par Lo Tchen-yu, dans le *Touen-houang che-che yi-chou*. — Cf. *Shigaku zasshi*, *ibid.*, p. 132.

(3) Cf. *Shigaku zasshi*, XXI, 1910, p. 88 et 93.

(4) Cf. Pelliot, *loc. laud.*, 516 sqq. — *Shigaku zasshi*, *ibid.*, p. 87.

(5) Cf. Pelliot, *ibid.*.

14° Le fascicule se termine avec les reproductions photographiques de deux vieux xylographes qui, avec les fragments du *Ts'ie-yun* 切韻 (également conservés à la Bibliothèque Nationale de Paris), comptent parmi les plus anciens imprimés connus dans le monde entier. Le premier est une *dhāraṇī*, dont le colophon fournit un très bel exemple de l'emploi de l'expression *kouo-che* 國師, « maître du royaume », étudiée par M. Pelliot dans le *T'oung Pao* (XII, n° 5, déc. 1911, p. 671 sqq.) (1). Le texte porte: « ... 國師三藏大廣智不空譯, traduit par Amogha, le maître du royaume, le profondément versé dans l'intelligence des textes saints. » Le second xylographe, daté du 14 juin 949 (2), est un extrait de la *Vajracchedikā*.

Le *Che-che pi-lou* de M. Lo Tchen-yu est constitué par une série de notes bibliographiques très succinctes sur les principaux textes retrouvés par M. Pelliot à Touen-houang. M. Lo Tchen-yu n'a connu en fait que quelques-uns de ces ouvrages. Ceux sur lesquels il s'étend le plus longuement sont le *Houa hou king* (n° 13 de la liste ci-dessus), le manuscrit manichéen (n° 11), l'estampage de Lieou Kong-k'iuan (n° 8), ceux de T'ai-tsong (n° 6) et du *tch'an-che* Yong (n° 7), le manuscrit nestorien (n° 12) et le soi-disant *Si-tcheou tche* (n° 9).

On voit qu'une infime minorité des manuscrits Pelliot a seule été publiée jusqu'aujourd'hui. Il est vrai que cette minorité en constitue l'élite. Mais que nous réservent la suite et surtout l'étude détaillée de tous ces documents nouveaux intéressant le bouddhisme, le taoïsme, le manichéisme, le mazdéisme, le nestorianisme, concernant l'histoire, la géographie, l'administration, les mœurs, la langue de l'Empire chinois ? Il est probable qu'il y faudra beaucoup apprendre et désapprendre encore davantage.

Léonard AUROUSSEAU.

Paul Pelliot. — *Deux titres bouddhiques portés par des religieux nestoriens* (T'oung Pao, déc. 1911, p. 664-670). — *Les* 國師 *Kouo-che ou « Maîtres du Royaume » dans le bouddhisme chinois* (Ibid., p. 671-676).

La première de ces deux courtes notes étudie deux titres qui apparaissent dans la partie syriaque de l'inscription de Si-ngan fou. Il s'agit d'abord

(1) Cf. *infra* p. 106-107. — Cf. *Shigaku zasshi*, *ibid.*, p. 91.

(2) Et non de 950, comme l'écrit M. Pelliot (*BEFEO*, VIII, 1908, 526). Le texte porte : 天福十五年己酉歲五月十五日. La 15e année *T'ien-fou* n'existe pas, en principe, dans le comput chinois ; elle correspondrait à la 3e année *Ying-li* 應帝, c'est-à-dire, en effet, à 950. Mais le graveur a pris soin d'ajouter le signe cyclique de l'année qu'il entend désigner et il écrit *ki-yeou* 己酉. Or *ki-yeou* = 949, alors que 950 est marqué du signe *keng-siu* 庚戌. Je crois qu'il est plus facile de faire erreur sur le numéro de l'année que sur le cycle, et qu'en l'espèce c'est *ki-yeou*, c'est-à-dire 949, qui doit l'emporter.

d'une qualification adjointe au nom de King-tsing 景淨, l'auteur même de l'inscription. D'après le P. Cheikho, on devait lire : « Adam, prêtre et chorévêque et *papas* de Chine », et retrouver dans *papas* le titre ecclésiastique qui a survécu chez les Grecs modernes (*papas*), chez les Russes (*pop*) et jusque dans le mot *pape*. M. Pelliot montre comment *papas* est une mauvaise lecture du mot syriaque qui doit être transcrit *papši* (ou *fapši*) ; reprenant une hypothèse de von der Gabelentz, et s'appuyant sur la prononciation ancienne du chinois, il identifie *fapši* au mot chinois *fa-che* 法師, « maître de la loi ». — La partie syriaque porte encore un titre, jusqu'ici inexpliqué, concernant un certain « Marsargis, prêtre et chorévêque de Schiangatsoa » (trad. du P. Cheikho). M. Pelliot rectifie la transcription, écrit *šiangtsua* et identifie ce mot au *chang-tso* 上座 des Chinois, le *sthavīra* des couvents bouddhiques. La traduction du P. Cheikho est donc fautive. De ces deux identifications, il faut retenir ce fait intéressant que, même en langue syriaque, les Nestoriens avaient adopté des titres bouddhiques dans les divers degrés de leur hiérarchie.

Dans son second article, M. Pelliot relève une erreur de M. Ivanov (*Stranitsa iz istorii Si-sya*, Bullet. Acad. Sc. de St. Pétersb., 1911, p. 835). A propos du terme *kouo-che* 國師, « maître du royaume », M. Ivanov écrivait : « En Chine, comme on sait, il n'apparaît qu'à l'époque mongole. » S'appuyant sur le *Fo-tsou t'ong-ki* et le *Bukkyō jiten* et sur plusieurs textes bouddhiques, M. Pelliot montre que le terme *kouo-che* fut employé en Chine dès l'époque des Ts'i du Nord (550-577) et qu'il apparaît bien avant dans l'Inde du Nord-Ouest et dans la région de Tourfan (1).

Nous mentionnerons, en terminant, un bel exemple de l'emploi de *kouo-che* 國師 à l'époque des T'ang. On le trouve dans le xylographe original d'une dhāraṇī découverte à Touen-houang par M. Pelliot lui-même. Il est appliqué au célèbre Amogha, qui vivait sous les T'ang (2).

LÉONARD AUROUSSEAU.

---

(1) P. 672, note 8. A propos du *King-yeou T'ien-tchou tseu-yuan* 景祐天竺字源, M. Pelliot renvoie au *BEFEO*, IX, 242, note 1, où il est dit : « Je me rappelle avoir vu les premiers feuillets d'une édition des Song du *King yeou t'ien tchou tseu yuan* reproduits dans un ouvrage où Yang Cheou-king décrivait les livres précieux qu'il avait maniés au Japon. Mais cet ouvrage manque à notre bibliothèque et son titre m'échappe pour l'instant... » Il s'agit du *Lieou-tchen p'ou* 留眞譜 de Yang Cheou-king (publié en 1901). Au fascicule XI, page 7, se trouve le *fac-simile* de la première page du *King-yeou T'ien-tchou tseu-yuan* (éd. Song) : on peut y lire la mention : « compilé par Wei-tsing 惟淨 et autres ». Le *Lieou-tchen p'ou* est un ouvrage très précieux, qui se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris ; l'auteur, M. Yang Cheou-king, m'en a lui-même remis un exemplaire pour être offert à notre bibliothèque. L'édition des Song du *King-yeou T'ien-tchou tseu-yuan* est aussi décrite, de façon excellente, dans une longue notice du *Je-pen fang-chou tche* 日本訪書志, de Yang Cheou-king (1899), k. 4, ff. 34 sqq.

(2) Cf. *supra*, p. 106.

TSUMAKI Naoyoshi 妻木直良. — *Dōkyō no kenkyū* 道教之研究. « Etudes sur le taoïsme ». — Tōyō gakuhō 東洋學報, I, 1, p. 1-56 ; I, 2, p. 20-51 ; II, 1, p. 58-75.

Après quelques considérations générales et quelques réflexions sur Lao-tseu, sur la question du *Tao-tö king* et sur les rapports de Lao-tseu avec le taoïsme, l'auteur tente en peu de mots de donner une exacte définition de cette religion. Puis, et c'est là la plus intéressante partie de ce long et substantiel travail, M. Tsumaki fait une histoire abrégée du taoïsme. L'auteur divise cette étude historique en trois périodes distinctes renfermant elles-mêmes des subdivisions bien déterminées. Ces trois périodes principales sont : 1° 草創時代, « période de début », qui s'étend des origines à la dynastie des Tsin 晉, c'est-à-dire jusqu'en 317 A. D. ; 2° 大成時代, « période où la religion fut définitivement constituée », des Six Dynasties aux Song, c'est-à-dire de 317 à 1279 ; 3° 融和時代, « période d'harmonisation », des Yuan (1279) à nos jours.

Dans la première partie, M. Ts. étudie les premiers taoïstes célèbres et réunit les faits touchant la période de sorcellerie et de magie intenses du taoïsme naissant. Il nous parle aussi des premiers fondateurs de la famille pontificale de Tchang 張. Tous les documents qu'il apporte, tous les textes qu'il cite sont loin d'être nouveaux et ont déjà été plus ou moins étudiés ; sur certains points M. Ts. est même un peu en retard : c'est ainsi par exemple qu'il n'a pas connu, à propos des « papes » du taoïsme, les textes que M. Pelliot cite (in *T'oung Pao*, 1912, p. 351-430 *passim*) et ceux que j'ai moi-même réunis dans notre *Bulletin* (XI, 1911, p. 211-213). Avant d'entrer dans la seconde période, l'auteur consacre quelques pages réellement intéressantes à Wei Lo-yang 魏伯陽 et Ko Hong 葛洪.

La seconde période est celle à laquelle l'auteur a consacré la partie la mieux étudiée et la plus nouvelle de son travail. Elle s'étend sur huit cents années, du IVe au XIIIe siècle. L'auteur, après l'avoir appelée « période de formation définitive », la baptise du nom supplémentaire de « période d'imitation » 模倣時代 » : il constate en effet que, dans ses tendances, dans son organisation interne et dans la plupart de ses manifestations, le taoïsme s'efforce à cette époque de copier le bouddhisme. C'est à ce moment que le taoïsme trouve sa formule définitive et que sa patrologie se constitue ; il aura à lutter, et pendant longtemps, contre la religion sur laquelle il cherche à se modeler. L'auteur a fort bien exposé la question des rapports entre les deux doctrines et traité, un peu trop succinctement peut-être, l'important problème du *Houa hou king* 化胡經. Il émet quelques idées tout à fait originales sur ce qu'il appelle « la tendance des trois religions à s'harmoniser, 三教融和の趨勢 », donne un bref aperçu de la question sous les T'ang et les Song, et termine en s'excusant de ne pas traiter, parce qu'elle est trop complexe et trop diverse, l'histoire de la troisième période où les religions sont enfin harmonisées

et quasi fondues en un tout. M. Tsumaki conclut excellement en condensant les résultats divers où il a abouti au cours de son étude si claire et si méthodique.

Léonard AUROUSSEAU.

R. Petrucci. — *Le Kie tseu yuan houa tchouan*, traduit et commenté par... — T'oung Pao, XIII, 1912, p. 43-96, 155-204, 313-350.

Le *Kiai-tseu yuan houa tchouan* 芥子園畫傳 (1) est un traité de peinture qui fut pour la première fois publié en 1679 par Li Yu 李漁 avec la collaboration des trois frères Wang 王 : Ngan-tsie 安節, Mi-ts'ao 宓草 et Sseu-tche 司直, du Tchö-kiang. « Comme presque toutes les œuvres analogues, il constitue une compilation plutôt qu'un traité original. L'auteur y a réuni les diverses règles, établies à différentes époques par les grands peintres de l'Empire ; leur ensemble forme une esthétique dont le caractère philosophique ne saurait être méconnu. Elles ont été puisées soit dans des ouvrages originaux, soit dans des compilations du même ordre publiées avant celle-ci. » M. Petrucci nous donne de cet ouvrage une traduction qu'il a établie sur l'édition du Ts'ien-k'ing t'ang 千頃堂 de Chang-hai, lithographiée en 12 pen par le Wen-sin chou-kiu 文心書局 en 1888 (2). Cette traduction et le commentaire attachant qui l'accompagne et la complète, sont dignes de tous les éloges et seront lus avec fruit par tous ceux qui s'intéressent aux manifestations de l'esthétique chinoise (3).

Léonard AUROUSSEAU.

(1) M. Petrucci, qui suit en principe la méthode Vissière, transcrit à tort *Kie* pour *Kiai* 芥.

(2) Et non en 1887, comme le dit M. Petrucci qui se base sur la date donnée par la seconde préface. Cf. en effet, le *pa* du dernier pen par Tch'ao Hiun 巢勳 qui donne 1888 (光緒戊子). Cf. aussi p. 46, n. 1, de la traduction, les remarques de M. Chavannes. — Pour la bibliographie de cette œuvre voir les notes de M. Pelliot, enregistrées par M. Petrucci, *T'oung Pao*, XIII, 1912, p. 347 sqq.

(3) Pour ce qui concerne le quatrième des six principes (六法), toutes les éditions du *Kiai-tseu yuan houa tchouan*, et entre autres celle dont s'est servi M. Petrucci, donnent: « 隨類傅彩, appliquer les couleurs à bon escient [mot à mot: suivant les cas], » et non : « 隨類傳彩, selon la similitude des objets *transposer* la couleur. » Le sens n'est pas sensiblement différent, mais il faut corriger l'erreur de lecture de M. Petrucci (p. 56, ligne 13, et p. 57, ligne 10) ; cette correction nous permettra de comprendre la leçon donnée par Hirth dans *Scraps from a Collector's Note book*, p. 58 (*apud* Petrucci, p. 55) : 隨類賦彩. *Fou* 賦 est ici le succédané de *fou* 傅 dont il est le synonyme, l'homophone et l'homotone. Quant à l'expression 傅彩, « appliquer de la couleur », elle n'a rien qui doive nous surprendre : cf. en effet les expressions correspondantes bien connues: 傅顏色, « appliquer de la couleur », et 傅粉, « mettre du fard ».

Fernand Roy. — *Siuan-t'ong.* 上 諭. *Les Derniers Décrets Impériaux*, Traduits du chinois par.... Préface de Jean Frédet, Rédacteur en chef de l'*Echo de Chine.* — Shang-hai, Impr. de la Presse Orientale, 1912 ; un vol., in-8, (6) XII-142 p.

M. Roy, vice-consul au Consulat général de France à Chang-hai, a eu la bonne idée de réunir et de traduire *in-extenso* les décrets impériaux chinois concernant la Révolution, l'abdication du Régent, le cabinet Yuan Che-k'ai, l'abdication de l'Empereur et la proclamation de la République.

Dans cette voie, M. R. a eu pour prédécesseur le P. Jérome Tobar qui, en 1900, traduisit la série de décrets impériaux de 1898 intéressant la période des réformes et le coup d'état de l'Impératrice douairière (1). L'ouvrage de M. R. dépasse certainement en importance celui du P. Tobar. Il embrasse d'abord tout l'espace de temps (septembre 1911 à février 1912) qui a suffi à la jeune Chine pour renverser un gouvernement affaibli et détesté ; si restreinte que soit cette période, on ne saurait nier qu'elle ait eu, sur les destinées de la nation chinoise, une importance plus grande que la crise de 1898. D'autre part, pour ce qui est de la fidélité, la traduction de M. R. ne le cède en rien à celle de son devancier et je souscris volontiers au jugement de M. Frédet: « l'ouvrage, d'une conscience extrême, n'a rien de commun avec les traductions fantaisistes, pâles reflets de documents originaux, avec lesquels certains auteurs se permettent d'aimables licences ». M. Roy, qui connait bien la langue chinoise moderne, est en effet guidé par un grand souci de précision ; souvent même il en est victime : à moins rester esclave du texte, sa traduction eût gagné en légèreté, en charme et en clarté. Mais M. R. a péché là, si j'ose dire, par un excès de conscience, et il serait injuste de lui en tenir rigueur. Son livre, qui n'en reste pas moins fort intéressant, sera d'un très précieux secours aux futurs historiens de la révolution chinoise.

Léonard AUROUSSEAU.

G. Soulié. — *Essai sur la Littérature chinoise.* 2e éd. — Paris, Mercure de France, in-8°, 391 p.

Ayant accoutumé de traiter avec aisance et amabilité maints sujets touchant les Chinois, leur histoire, leurs arts et leurs belles-lettres, M. Soulié était tout

(1) Série d'Orient, n° 4. *Koang-Siu et T'se-Hi, Empereur de Chine et Impératrice douairière.* 上 諭. *Décrets Impériaux 1898* Traduits du chinois par Jérome Tobar S. J., avec préface, tables et notes explicatives par J. Em. Lemière, Rédacteur en chef de l'*Echo de Chine.* Shanghai, Impr. de la Presse Orientale, 1900 ; in-4°, IV-136.

naturellement désigné pour tenter un *Essai sur la Littérature chinoise*. Il a tâché, dans un volume de quelque 400 pages, à passer rapidement en revue toute la Chine des livres et à « signaler à l'attention un trésor littéraire dont l'existence même est généralement ignorée ». Laissant délibérément de côté l'appareil importun de la critique, éliminant les détails, M. Soulié semble dominer son sujet. Au cours de son récit, il émet plusieurs théories très curieuses (1). Il ne faut pas tenir rigueur à l'auteur de ce qu'il se borne à les énoncer. Je pense que nous reverrons plus tard ces idées neuves et fécondes dans le savant traité que M. Soulié se doit de leur consacrer.

Un simple examen de ce livre indiquera clairement que son auteur n'a pas fait, ni voulu faire, l'ouvrage scientifique qu'il eût pu sans doute nous donner, mais, chose plus difficile, une œuvre de vulgarisation. Cette tâche, telle que la comprenait M. Soulié, exigeait de lui une sérieuse préparation. Nous ne doutons pas que l'auteur se soit soucié de l'acquérir et nous expliquons fort bien par un légitime besoin de plaire qu'il ait tenu à tant la dissimuler.

Léonard AUROUSSEAU.

---

(1) A titre documentaire, seulement, nous en indiquerons ici quelques-unes que nous n'affaiblirons pas par des commentaires :

P. 21 : « Cette base de la morale était profondément entrée dans l'inconscient des Chinois, quand ils commencèrent vers le XXXIIIe siècle avant J.-C., à cultiver régulièrement la terre. »

P. 63, à propos des relations de la Chine avec les peuples occidentaux : «... Le roi hindou Asoka envoya des missionnaires prêcher le bouddhisme dans toutes les parties du monde au IIIe siècle avant notre ère ; enfin, dès avant cette époque, des navires phéniciens sillonnaient la mer Rouge et reliaient l'Egypte au golfe Persique. Le nom de Pythagore même tendrait à prouver une inspiration venue de l'Inde, inspiration que ses doctrines morales font déjà supposer : il suffit en effet de remplacer, selon les lois habituelles de remplacement des voyelles, l'y et o de son nom, Pythagore, Puthagour pour trouver un nom hindou : Bouddha-Gourou, le prédicateur de Bouddha. »

P. 238, à propos de théâtre et d'acteurs : «... aujourd'hui, tous les rôles féminins sont tenus par des jeunes garçons de huit à seize ans. »

P. 366, : « les Européens sont entrés en contact avec la Chine à la fin du XVIIe siècle, simples négociants tout d'abord. »

De plus, la sollicitude de l'auteur fait qu'il traduit tous les noms propres : le sens, souvent inexact, reste toujours assez original pour qu'on ne l'oublie point. Le légendaire Tsiu Song 祖誦 devient (p.30) : « Déclamateur intimidé »; p. 136, les Hiong-nou sont appelés les « Esclaves Cruels » ; p. 154, l'ambassadeur chinois Tchang K'ien 張騫, « Tchang l'Incapable » ; p. 163, l'Empereur Ngai 哀帝 est « l'Empereur Lamentable », tandis que, p. 164, l'eunuque Louan Ta est « l'Eunuque Grand-Passionné » et que (p. 166) le malheureux auteur du *Che-ki* devient « Sseu-ma le Progressiste ».

August STRINDBERG. — *Kina och Japan.* — Stockholm, Björck et Börjesson, 1911 ; in-8°, 86 p., fig.

August Strindberg, qui s'est éteint au début de cette année, est, de l'avis même de ses compatriotes, la plus grande figure de la littérature suédoise contemporaine. Comme Nietszche, dont il fut l'ami intime, Strindberg avait l'esprit curieux et toujours en éveil : il voulut tout connaître. La vie se chargea d'être son éducatrice, puisque tour à tour il devint maître d'école, acteur, médecin, employé des postes, peintre, prédicateur, précepteur, etc... Souvent il délaissa le champ d'études où il était un maître incontesté, pour des recherches plus prosaïques sur la chimie ou sur la linguistique. Pendant sa dernière longue maladie, il consacra ses loisirs à l'étude de l'Extrême-Orient, et *Kina och Japan* est le résultat de ces travaux. Jusques en ces questions austères de philologie, Strindberg a su rester un auteur agréable. A la vérité, il procède moins de Chavannes et de Chamberlain que du général Frey. Il suffit de parcourir ce petit ouvrage pour revivre un instant les heures joyeuses de l'*Annamite mère des langues.*

P. 11, *Peking* est composé : a/ de *Pek*, « nord », qui vient du chinois *ping*, « glace » ; grec *pagos*, « glace » ; hébreu *pug*, « froid » ; b/ de *king*, dérivé de l'hébreu *chun*, « ville », mot qui a laissé ses traces dans l'hébreu *kana*, grec *kanan*, latin *cingo*. — P. 13, *Tsin-lai*, « entrer » en chinois (進來), n'est autre que le grec *syneilo*, de même sens. — P. 26, *Yao* et *Chouen* sont les noms grecs *Iakkos* et *Kavnos*, sinisés. Quant au grand Yu, *Ta-Yu*, comment ne pas retrouver dans son nom l'hébreu *David*, latin *Décius*? — P. 23, le nom de *Delphes* revit dans celui de *Ta-li fou*, au Yun-nan. — P. 29 sqq., l'écriture chinoise tout entière dérive des alphabets phénicien, hébreu et grec. Par exemple 田 est la lettre grecque θ, autrefois écrite Θ. Et ce *th* se retrouve dans le mot chinois lui-même puisque 田 se prononce avec l'aspirée *thien (t'ien)* !

Le reste est à l'avenant, depuis le chapitre sur la langue tibétaine où (p. 52) *lama* est tiré de l'arabe *la Imam*, *Hallam*, jusqu'aux pages touchant le Japon où Strindberg est le premier à découvrir (p. 69) que *samurai* et l'arabe *émir* ne font qu'un, (p. 77) que *kokoro* est le latin *cor*, grec *kardia*, et enfin (p. 84) que le nom du Japon lui-même provient de la Palestine puisque *Jafo* = *Jaffa* = *Joppe* = *Japon*.

L'ouvrage de Strindberg est une rareté bibliographique. On trouve à la page 87 cette mention : « Denna bok är tryckt i 350 numrerade exemplar hos bröderna Lagerström, boktryckare i Stockholm, MCMXI. Cet ouvrage est tiré à 350 exemplaires numérotés par les frères Lagerström, imprimeurs à Stockholm, 1911. »

Cette production puérile, sans aucun intérêt pour la sinologie, vaut pourtant d'être retenue comme un exemple de l'erreur où le charme des choses d'Asie peut plonger un puissant cerveau d'Aryen.

LÉONARD AUROUSSEAU.

G. Vacca. — *Catalogo delle opere giapponesi e cinesi manoscritte e stampate conservate nella biblioteca della Reale Accademia dei Lincei.* — Rendiconti della Reale Ac. dei Lincei, Classe di scienze morali.... e filologiche, 1912, V, xxi, 5°-6°, p. 331-340.

Catalogue des ouvrages chinois et japonais, provenant des fonds Caetani et Corsini, conservés à la bibliothèque de l'Académie royale. Du premier fonds proviennent 16 ouvrages japonais courants dont la plupart sont des albums intéressant la peinture, et 3 ouvrages chinois dont le second est l'édition française du *Yu-kiao li* de Levasseur et dont le troisième est incomplet. Le fonds Corsini a fourni 24 ouvrages imprimés ou manuscrits, dont la grosse majorité sont des œuvres en chinois des Jésuites du XVII[e] siècle. Ces œuvres orientales, dont l'auteur nous donne un maigre aperçu, ne suffiront pas à enrichir les collections italiennes, et il reste toujours vrai que « nessuna biblioteca italiana possiede ancora una raccolta di opere cinesi e giapponesi paragonabile a quelle fondate in questi ultimi anni nelle principali capitali di Europa e di America. »

W. W. Rockhill. — *The 1910 census of the population of China.* — T'oung Pao, XIII, 1912, p. 117-125.

Compte rendu, d'après le *Tcheng tche kouan pao* de février 1911, du recensement de la population chinoise de l'année 1910. Les résultats sont les suivants :

Tche-li.	22.970.654	Ngan-houei.	14.077.683
Chan-si.	9.422.871	Kiang-si	16.254.374
Chàn-si.	6.726.064	Hou-nan	20.583.187
Kan-sou	3.807.883	Kouei-tcheou	9.266.914
Chan-tong	25.813.685	Yun-nan	8.049.672
Ho-nan.	22.375.516	Tchö-kiang.	13.942.655
Hou-pei	21.256.144	Fou-kien.	8.556.678
Sseu-tch'ouan.	54.505.600	Kouang-tong	23.696.366
Kiang-sou	15.379.042	Kouang-si	5.426.356

Total pour les 18 provinces.	302.111.334
contre 377.636.198 d'après la recensement de 1885.	
Mandchourie.	12.742.360
Turkestan	1.768.560
Marches tibétaines (Sseu-tch'ouan et Yun-nan).	195.496
Total pour les pays tributaires (sauf la Mongolie et la Tibet).	14.706.416
Total général pour 1910.	316.817.750

Reste à savoir si ce recensement a été effectué dans des conditions de garantie suffisantes. C'est ce dont nous doutons.

Major George Pereira. — *A visit to Labrang monastery, South-West Kan-su, North-West China.* — The Geogr. Journal, XL, juill.-déc. 1912, p. 415-420.

Récit de voyage de Lan-tcheou fou 蘭州府 (Kan-sou) à Labrang, où l'auteur visita le fameux monastère, un des plus grands de toute la province du Kan-sou.

Cap. P. A. LAPICQUE. — *Sur le Haut Yang-tseu. Guide du voyageur.* — Extr. de la Revue Indochin., décembre 1912; in-8°, 16 p.; une carte hors texte.

L'auteur, voyageur d'expérience, a décrit en homme du métier la portion du Haut Yang-tseu comprise entre Yi-tch'ang 宜昌 et Tch'ong-k'ing 重慶. Cet article est malheureusement hérissé de fautes d'impression.

Dr [A.] LEGENDRE. — *Le Massif du Ya-long (Chine occidentale) entre le 28e et le 30e parallèle.* — Bull. du Museum Nat. d'Hist. Natur., 1911, no 6, p. 503-505.

Courte note extraite d'une description plus détaillée adressée au Laboratoire colonial.

Positions determined by Mr. Cecil Clementi on his journey from Kashgar to Hongkong. — The Geograph. Journ., XL, juill.-déc. 1912, p. 624-628.

Central Asia. Sketch Map showing the route from Kashgar to Kowlun followed by Cecil Clementi. — The Geograph. Journ., XL, juill.-déc. 1912; hors texte, entre p. 680 et 681.

M. CLEMENTI, Assistant Colonial Secretary à Hong-kong, traversa, en 1907-1908, l'Asie centrale et la Chine de part en part. Parti d'Andijan, le terminus du Transcaspien russe, et ayant franchi les Pamirs à Kashgar, M. Cl. passa à Aksou, Karashar, Tourfan, Ouroumtchi, Hami; il pénétra en Chine par le Kan-sou, passa un peu en deçà de la frontière S.-S.-O. du Chàn-si pour arriver au Sseu-tch'ouan, à Tch'eng-tou; il atteignit ensuite le Yang-tseu qu'il remonta jusqu'à Tch'ong-k'ing et qu'il quitta pour rejoindre Canton et Hong-kong par le Kouei-tcheou et le Kouang-si. De son intéressant voyage M. Cl. rapporta 10 cartes au 250.000e et 5 au 1.000.000e.

Dans le mémoire publié par le *Geographical Journal* sont insérées une liste de points géographiques déterminés par une stricte observation astronomique et une carte d'ensemble indiquant la route suivie par le voyageur.

Archibald ROSE. — *Chinese frontiers of India.* — The Geograph. Journ., XXXIX, 3, mars 1912, p. 193-218 (discussion : 218-223).

Intéressante étude, avec de bonnes illustrations, sur la géographie politique et humaine des frontières sino-birmanes et des frontières kashmiro-kashgariennes. Historique de l'influence anglaise sur les différents points de cette région.

Joachim SCHULZE. — *Von Tsingtau nach Nanking.* — Mitteil. des Semin. für Oriental. Sprach., XIV, 1911, Ostas. Studien, 1-56.

Intéressant récit de voyage de Tsing-tao à Nanking.

Th. METZELTHIN. — *Pakhoi.* — Mitteil. des Semin. für Oriental. Sprach., XIV, 1911, Ostas. Studien, 57-98.

Traduction d'un ouvrage chinois sur Pakhoi d'un certain « Liang Lan-hsün ». Le traducteur omet de donner le titre chinois de l'ouvrage et les caractères du nom de l'auteur. L'œuvre de Liang ne manque pas d'intérêt. Elle fut publiée pour la première

fois en 1905 ; elle donne quelques aperçus sur l'histoire, la géographie, l'administration, les mœurs, le commerce, l'industrie et la vie économique de Pakhoi et de ses environs.

C. Bos. — *Notes sur le district de Long-tcheou et les provinces de Lang-son et de Cao-bang.* Trad. par G. Giraut. — Rev. Indochin., 1911, II, 225-248, 377-399, 449-467.

Traduction d'une brochure de M. C. Bos, des Douanes Impériales chinoises, intitulée *Notes on the Lungchow t'ing and the adjacent Frontier Provinces Lang-son and Cao-bang*, et publiée à Changhai par la « Presse Orientale ». Géologie ; flore et faune ; population ; la ville de Long-tcheou ; climat ; industrie et commerce ; piraterie. La partie ethonographique, qui est la plus développée, est aussi de beaucoup la plus intéressante.

A. C. Moule. — *Marco Polo's Sinjumatu.* — T'oung Pao, XIII, 1912, p. 430-433.

Note identifiant définitivement le *Sinjumatu* de Marco Polo (éd. Yule et Cordier, II, 139) à *Sin-tcheou ma-t'eou* 新州馬頭, appellation courante sous les Yuan pour Tsi-tcheou 濟州, ou Tsi-ning tcheou 濟寧州, du Chan-tong.

A. I. Malein. — *Ioann de* Plano Karpini : *Istoriya Mongalov. Viligelm de* Rubruk : *Putechestvie v vostochnyya strany.* (Jean du Plan de Carpin, Histoire des Mongols. Guillaume de Rubrouck, Voyages aux contrées orientales). — A. S. Suvorin, St Petersbourg, 1911 ; in-4°, XVI-224 p.

Dans cet ouvrage, joliment édité, M. Malein nous donne la traduction russe annotée de l'*Historia Mongolarum quos nos Tartaros appellamus* de Jean du Plan de Carpin et celle de l'*Itinerarium* de Rubrouck. C'est un travail de premier ordre qui fera facilement oublier les éditions et traductions antérieures des relations des deux religieux ambassadeurs en Tartarie au XIIIe siècle.

Robert R. Turley. — *Climatic and economic conditions of Northern Manchuria.* — The Geograph. Journ., XL, juill.-déc. 1912, p. 57-59.

L'auteur a pendant de longues années étudié les conditions climatériques et économiques des pays tributaires de la Chine au N.-E. de la grande Muraille. Il ne doute pas que ces régions puissent faire largement vivre cent millions d'individus au lieu des vingt millions actuels.

[*Tchong-houa yeou-tcheng ts'ien Ts'ing Siuan-t'ong san nien che-wou tsong-louen*] 中華郵政前清宣統三年事務總論. *Report on the working of the Chinese Post Office for the 3rd year of Hsüan t'ung, of the former Ch'ing dynasty (1911).* — China, Ministry of Communications, Directorate General of Posts ; II. Public Series : n° 2. Eighth issue. — Shanghai, Supply Dep. of the Dir. Gen. of Posts, 1912 ; in-4°, 38-54 p., une carte hors texte.

Le rapport de 1910 du Service Postal annonçait que le *Chinese Post Office* devait désormais être séparé des *Douanes chinoises* pour être rattaché à l'administration du ministère des Postes et Communications. C'est chose faite depuis le 28 mai 1911. Un

département spécial, le *Directorate General of Posts* (郵傳部郵政總局), est établi dans ce ministère. M. Li King-fang 李經方 est *Director General* (郵政總局局長) de ce département ; M Piry 帛黎 en est le *Postmaster General* (郵政總局總辦). Le rapport que nous avons sous les yeux est rédigé en anglais et en chinois. Il constate la bonne marche de la nouvelle Direction Générale des Postes et expose les résultats remarquables où on est arrivé, en dépit de la misère et des troubles qui désolèrent la Chine pendant l'année 1911.

Raoul Baude — *Les chemins de fer chinois.* — (Bulletin Mensuel de la) Société de Géogr. Comm. de Paris, XXXIII, no 2, février 1912, p. 107-111.

Situation des chemins de fer chinois exploités et en construction.

Am. Aymard. — *Un chemin de fer français en province chinoise.* — (Bulletin Mensuel de la) Soc. de Géogr. Comm. de Paris, XXXIII, no 4, avril 1912, p. 241-257.

Origines et histoire de la construction du chemin de fer du Yun-nan.

Berthold Laufer. — *The Discovery of a lost book.* — T'oung Pao, XIII, 1912, p. 97-106.

Nakamura Kyūshirō 中村久四郎. — « *Keng-tche t'ou* » *ni mietaru Sō-dai no fūzoku to seiyōkwa no eikyō* 耕織圖に見えたる宋代の風俗と西洋畫の影響. — Shigaku zasshi, XXIII, 1912, p. 1149-1171.

Le *Keng-tche t'ou* 耕織圖, collection de dessins représentant les différentes phases de la culture du riz et de la fabrication de la soie, nous était jusqu'ici connu par l'édition qu'en fit Tsiao Ping-tcheng 焦秉貞 en 1696. Wylie (*Notes*..., p. 93) fut le premier à signaler un *Keng-tche t'ou che* 耕織圖詩 publié en 1210 par un certain Leou Cheou 樓璹. De l'ouvrage de Leou Cheou (1) les illustrations semblaient perdues à jamais. Le texte seul nous était conservé au *Tche pou tsou tchai ts'ong-chou* et au *Long wei pi chou*. M. Laufer vient de retrouver à Tōkyō un ouvrage japonais renfermant les 45 gravures originales de Leou Cheou. Cet ouvrage est conservé aujourd'hui à la John Crerar Library of Chicago. Bien qu'au point de vue artistique elle présente un réel intérêt, cette découverte est en quelque sorte négative en ce qui concerne la partie documentaire de l'ouvrage. Notre ancien collaborateur M. Chassigneux, qui eut souvent recours aux planches du *Keng-tche t'ou*, écrit à la p. 65 de son ouvrage, *L'Irrigation dans le delta tonkinois* : « [M. Laufer] compare les dessins de 1696 et ceux de 1210 et il note les différences suivantes : l'artiste du dix-septième siècle a ajouté quelques personages épisodiques, quelques animaux (buffles, poulets) pour animer les scènes représentées ; il a modifié légèrement l'attitude et le costume des personnages principaux ; il a supprimé les nuages, motif d'ornementation conventionnel, caractéristique de la peinture des Song ; il a fait un fond à ses tableaux en figurant quelques forêts ou chaînes de montagnes ; enfin surtout il a montré un souci réel de la perspective qui manquait tout à fait dans les gravures des Song. Ce dernier trait révèle

(1) Cf. *Tche tchai chou lou kiai t'i*, ch. 10, 6 *b*.

une influence européenne, introduite en Chine par l'intermédiaire des Jésuites de Pékin. Mais, malgré tout, le fond des deux œuvres reste le même ; les instruments agricoles et les procédés de culture sont représentés d'une façon identique. Nous sommes donc autorisés à voir dans le *Keng-tche t'ou* la reproduction exacte des très anciens procédés agricoles des Chinois. »

Dans son étude : « Les mœurs de l'époque des Song et l'influence de la peinture européenne telles qu'elles apparaissent dans le *Keng-tche t'ou* », M. Nakamura fait une bonne étude bibliographique de l'ouvrage en question. Il résume les travaux des savants européens, nous parle de la découverte de M. Laufer et fait ensuite une étude comparative des dessins des Song et des planches du XVII[e] siècle. Les habitudes populaires de l'époque des Song sont habilement mises en lumière par M. Nakamura, qui nous montre aussi quelle a été la part d'influence des Jésuites et de la peinture européenne dans les nouvelles conceptions esthétiques chinoises du XVII[e] siècle ; il termine par une curieuse note sur les Loutchouanais et le *Keng-tche t'ou*.

G. Cordier. — *Croyances populaires au Yunnan.* — Rev. Indochin., 1909, I, 597-601 ; 1911, II, 198-202.

G. Cordier. — *La divination chinoise. Clef des songes.* Trad. du chinois par... — Rev. Indochin., 1909, II, 1033-1041, 1135-1140, 1241-1243 ; 1911, II, 638-653.

Traduction d'une « Clef des songes » chinoise, dont le titre n'est pas donné par le traducteur.

G. Cordier. — *Divination chinoise. Présages.* — Rev. Indochin., 1912, I, 484-491.

La Revue Jaune. — Bruxelles (Agence d'Extrême-Orient).

Nouvel organe créé par le Gouvernement chinois pour renseigner ou influencer l'opinion européenne sur l'évolution constitutionnelle et moderniste de la Chine.

P. van Oost. — *Chansons populaires chinoises de la région Sud des Ortos.* — Anthropos, VII, janv.-avril 1912, p. 161-193 ; mai-juin 1912, p. 372-388.

Très intéressant article où l'auteur étudie en les annotant quelques chansons du répertoire des Chinois habitant en territoire mongol, sur la lisière de la Grande Muraille entre Jou-lin et Houa-ma tch'e.

Henri Cordier. — *L'arrivée des Portugais en Chine.* — T'oung Pao, XII, 1911, p. 483-543.

Dans cet intéressant mémoire, qui doit former la première partie d'une *Histoire générale des relations de l'Empire chinois avec les Puissances occidentales depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours*, l'auteur esquisse d'abord l'état du monde et spécialement de la Chine, de l'Océan Indien et du Portugal au XV[e] siècle. Reprenant ensuite l'histoire de Portugal à la mort de Dom Pedro I[er] et à l'avénement au trône du Grand Maître d'Avis João I[er] (6 avril 1385), M. C. nous parle du Prince Henri le Navigateur et des

grands voyages maritimes qu'il patronna si ardemment. Nous suivons dans leurs randonnées Zarco, Teixeyra, Gil Eannes, Baldaya, Fernam Gomez, Dias. Nous doublons le cap de Bonne Espérance avec Vasco da Gama (22 novembre 1497 à midi) et arrivons aux Indes avec lui. Une fois dans l'Océan Indien, les Portugais s'y occupèrent à renverser la puissance de leur véritable ennemi : l'Islam. Malgré la coalition des puissances musulmanes, Almeida et Alburquerque réussirent à établir solidement l'empire portugais et à s'emparer des principales forteresses qui commandaient l'accès du Golfe Persique, de l'Océan Indien et des mers de l'Extrême-Orient. Après les succès portugais à Ormuz, Diu et Goa, Alburquerque s'empare en août 1511 de la ville de Malacca, exactement cent ans après la fondation de cette ville par Permicuri, le premier souverain des Malais. De Malacca Albuquerque entretient des relations avec le Siam, les Moluques, le Pégou, Java, Sumatra, la Chine. Désormais les mers d'Extrême-Orient devenaient accessibles aux Portugais. Dès 1514, ils arrivent en Chine. La date de 1517 doit être définitivement abandonnée, malgré le crédit qu'elle a reçu de l'autorité de W. F. Mayers. Celles de 1508-9 données par Sir George Birdwood, ne semblent pas assez sérieusement établies pour prévaloir contre la date de 1514 qui ressort nettement d'une lettre écrite le 6 janvier 1515 par le Florentin André Corsali à Julien de Médicis.

M. Cordier termine en nous parlant des premiers Portugais et de leurs établissements en Chine, à Canton, à Liampo et Tchang-tcheou (Fou-kien), au Tchö-kiang, enfin à l'île de Sancian et à Macao. C'est au milieu du XVIe siècle que les Portugais s'établirent dans cette dernière ville. Un dernière chapitre sur Saint François Xavier et les missions constitue la conclusion de cette excellente étude, qui nous fait attendre avec impatience l'apparition de l'ouvrage complet de M. Cordier.

L. A.

P. Albert Tschepe. — *Das Kapitel Jü-Koung* (禹貢) *oder der Tribut des Jü*. — Mitteil. des Semin. für Oriental. Sprach., XIV, 1911, Ostas. Studien, 99-107.

Court article où l'auteur s'efforce d'établir la preuve de l'authenticité du chapitre *Yu-kong* 禹貢 du *Chou-king*.

Ibid. — *Das Eingreifen der westlichen Nomaden in Chinas älteste Geschichte*. — Mitteil. des Sémin. für Oriental. Sprach., XIV, 1911, Ostasiat. Studien, 108-120.

Quelques pages d'histoire, écrites sans méthode, sur la plus ancienne Chine.

E. Haenisch. — *Bruchstücke aus der Geschichte Chinas unter der gegenwärtigen Dynastie*, Ire partie. — T'oung Pao, XII, 1911, 197-235 et 375-424.

Traduction de 37 extraits du livre mandchou *Han-i araha Iun gar-i ba be necehiyeme toktobuha bodogon-i bithe*, correspondant au *Tchouen-ko-eul fang-lio* 準噶爾方畧, « Campagnes contre les Dzoungares », publié en 1771, dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque Nationale de Paris. Ces textes intéressent la conquête définitive du Tibet par les armées de K'ang-hi au début du XVIIIe siècle. M. Haenisch n'a pas eu à sa disposition la version chinoise du *Tchouen-ko-eul*

fang-lio, mais vingt-quatre des trente-sept morceaux qu'il traduit du mandchou sont contenus, les uns intégralement, les autres en partie, dans le *Tong-houa lou* 東華錄.

P. Aucourt. — *Ko-ming-fang-lio* (革命方略). *Plan d'action du parti révolutionnaire chinois.* Trad. par... — Rev. Indochin., 1911, II, 487-508.

Traduction du plan d'action du parti révolutionnaire de Souen Yi-sien (Sun Yat-sen) 孫逸仙, publié en 1904, et qui a servi de programme aux mouvements révolutionnaires qui ont abouti à la proclamation de la République chinoise.

G. Cordier. — *La révolution au Yunnan. Notes journalières.* — Rev. Indochin., 1912, I, 269-303.

Historique très précis de la révolution à Yunnan-fou, du 30 octobre au 25 novembre 1911. En annexe : proclamation du général en chef de l'armée révolutionnaire (22 octobre) ; proclamation au sujet des tresses, et prière lue au moment du sacrifice funèbre en l'honneur des officiers et soldats tués au combat.

Edmond Rottach. — *A Nanking.* — Revue de Paris, 1912, II, 874-896.

Quelques pages intéressantes où l'auteur raconte ses impressions et le rôle de Nanking pendant les premiers mois de la révolution chinoise. A remarquer surtout le récit de la période de gouvernement militaire de Nanking, pendant laquelle fut détruit de façon radicale le quartier tartare-mandchou de la ville.

Enseigne de vaisseau X. — *La bataille de Hankéou, 27 octobre-25 novembre 1911.* — Revue de Paris, 1912, III, 210-224.

Récit vivant et coloré des journées mémorables qui virent la lutte entre Impériaux et Révolutionnaires pour la possession de la tête de ligne du chemin de fer Han-k'eou-Pékin.

Edmond Rottach. — *A Péking la veille de la révolution.* — Revue de Paris, 1912, I, 212-214.

Notes et réflexions sur l'aspect et l'état de la capitale en novembre 1911.

Pierre Khorat. — *Psychologie de la Révolution chinoise.* — Revue des Deux-Mondes, 1912, II, 295-330.

Albert Maybon. — *Le Règne des Mandchous.* — Mercure de France, 1912, p. 496-518.

Bref historique de la fin des Ming, de l'établissement des Ts'ing à Pékin, de la pénible conquête des provinces, des massacres, des sociétés secrètes, de la révolte des T'ai-p'ing et de l'établissement de la République.

G. CORDIER. — *Réforme scolaire et instruction publique au Yunnan. Situation en 1911.* — Rev. Indochin., 1912, I, 25-61, 143-149.

Etude très complète du système d'enseignement dans la capitale du Yunnan, fondée sur le règlement impérial général, les règlements particuliers à chaque école et les observations personnelles de l'auteur. M. C. arrive à la conclusion que, malgré une superbe réglementation et la création sur le papier d'un grand nombre d'écoles, les résultats obtenus sont jusqu'ici pratiquement nuls.

S. M. PERLMANN. — *Hassinim*, « Les Chinois ». — London, Hayehoody, 1911; in-16, 275 p.

Petit ouvrage entièrement rédigé en hébreu, où M. P. étudie rapidement la vie, les croyances, les mœurs et les coutumes du peuple chinois, ainsi que l'administration et le commerce de la Chine. Un appendice, qui va de la page 205 à la fin, est consacré aux Juifs de Chine, à leur histoire détaillée et au récit de la situation actuelle de la colonie de K'ai-fong fou. Quelques jolies reproductions photographiques illustrent agréablement le texte.

G. CORDIER et A. VISSIÈRE. — *Etudes sino-mahométanes.* — Revue du Monde Musulman, XVIII, mars 1912, p. 164-184.

A. VISSIÈRE. — *Etudes sino-mahométanes.* — Revue du Monde Musulman, XIX, juin 1912, p. 228-259.

Ces articles constituent la suite de la II[e] série des *Etudes sino-mahométanes* parues dans la même revue. Dans le premier, M. G. CORDIER, directeur des Ecoles françaises de Yun-nan fou, décrit *La mosquée de Ta-houa sseu*, et M. VISSIÈRE, professeur de chinois à l'Ecole des Langues Orientales, ajoute une note à la contribution de M. Cordier et étudie pour son propre compte *Les Seyyid Edjell et les Bayan dans l'histoire et l'épigraphie mahométane de Chine.*

Dans le second article, M. V. fait une étude de l'*Association cultuelle mahométane de Chang-hai* et traduit *Une chanson édifiante des Chinois musulmans* qui a pour titre *Po kou tch'eng k'iuan* 百古成勸. Ces études, dont nous ne méconnaissons pas l'utilité, sont conduites avec tant de compétence et de conscience, que l'on se prend à regretter qu'un sinologue de l'envergure de M. Vissière ne consacre pas ses rares connaissances à des travaux d'une portée plus générale et d'un intérêt plus profond.

Otto MESSING. — *K'ung (Confuzius) und seine Lehre.* — Zeitschr. für Ethnologie, 1912, p. 887-903.

Etude confuse, touffue et sans grande originalité, de Confucius et de sa doctrine morale.

Herbert MUELLER. — *Über das taoistische Pantheon der Chinesen, seine Grundlagen und seine historische Entwickelung.* — Zeitschr. für Ethnologie, 1911, p. 393-428.

Ernst Boerschmann. — *Einige Beispiele für die gegenseitige Durchdringung der drei chinesischen Religionen.* — Zeitschr. für Ethnol., 1911, p. 429-435.

L'article de M. H. Mueller, encore que n'apportant rien de très nouveau, est intéressant en ce qu'il groupe les divers renseignements que nous possédons actuellement sur la religion taoïque et sur l'influence qu'elle a subie de la part des autres doctrines. Peut-être faut-il regretter que l'auteur se soit laissé entraîné par les données légendaires et n'ait pas suffisamment envisagé les personnages et les systèmes sous l'aspect de conceptions relevant de la critique historique.

La note que M. E. Boerschmann a ajoutée en appendice sur la compénétration des trois systèmes religieux de la Chine : Taoïsme, Confucéisme, Boudhisme, est extrêmement intéressante. M. B. donne quelques plans sommaires de temples où il note la disposition intérieure et les places des diverses statues. Dans un même temple se coudoient bénévolement des personnages de cultes différents. M. B. a le mérite d'avoir clairement exposé quelques exemples frappants de cette promiscuité religieuse, qui ne laisse pas d'être assez embarrassante.

D. L. Wieger S. J. — *Taoïsme.* Tome I, Bibliographie générale : I, le Canon (Patrologie) ; II les Index officiels et privés. — S. l., 1911 ; in-8°, 337 p.

Sur cet utile ouvrage nous ne pouvons faire mieux que de renvoyer aux excellentes études critiques de MM. Chavannes, *T'oung Pao*, 1911, p. 749-753, et Pelliot, *Journ. Asiat.*, juillet-août 1912, p. 141-156.

Greg. Arnáiz et Max van Berchem. — *Mémoire sur les antiquités musulmanes de Ts'iuan-tcheou* 泉 州. — T'oung Pao, XII, 1911, p. 677-727.

Ce travail débute par un mémoire en espagnol où le R. P. Arnáiz, après avoir décrit la ville actuelle de Ts'iuan-tcheou, étudie son histoire. Il reprend la question de l'identification de *la célebre Zaiton* de Marco Polo. On sait que sur ce point deux opinions sont opposées. Les uns placent l'ancienne Zaitoun à Tchang-tcheou 漳 州, les autres à Ts'iuan-tcheou 泉 州. Sir Henry Yule dans son *Marco Polo* (éd. Cordier, II, 237-242) défendit la seconde identification. Geo. Phillips, se faisant le champion de la première, prit comme base un passage d'Ibn Batouta et exposa pour la première fois [1] une opinion qui tout d'abord ne sembla pas devoir être prise en considération devant le lot d'arguments qui étayaient celle de Yule. En 1890, 1895 et 1896, Phillips reprit sa thèse [2] avec une argumentation telle que l'hésitation fut

---

(1) Cf. Journ. Ch. Br. Roy. As. Soc., 1888, p. 23-30 : *Changchow, the capital of Fuhkien in mongol times.*

(2) Cf. T'oung Pao, I, 218-238, *The identity of Marco Polo's Zaitun with Changchau*, et VI, 449-463, VII, 223-240, *Two mediaeval Fuh-kien trading ports, Chüan-chow and Chang-chow.*

dès lors permise et que la conviction de Yule lui-même en fut ébranlée. Le Père Arnáiz reprend dans son travail l'opinion de Yule et expose de nouveaux arguments en faveur de Ts'iuan-tcheou. Il conclut : « Consideradas pues en conjunto todas estas razones es facil convencerse de que la actual *Choan chiu* es realmente la antigua Zaiton. » Il consacre d'ailleurs plusieurs pages à la réfutation de la théorie de Phillips et termine par une étude sur la mosquée et les musulmans de Ts'iuan-tcheou.

Dans le second mémoire, M. Max van Berchem étudie les textes des inscriptions arabes de Ts'iuan-tcheou. Un plan de la mosquée et quelques jolies illustrations complètent cet intéressant travail.

Edouard CHAVANNES — *Cinq cents contes et apologues extraits du Tripiṭaka chinois et traduits en français* par..... — Paris, Leroux, 1910-1911 ; 3 vol. in-8° : I, xx-428 p. ; II, 449 p. ; III, 395 p.

Le premier volume, comprenant les numéros 1-155, renferme la traduction des deux recueils qui furent publiés par Seng-houei (✝ 280 A. D.). Le premier de ces deux recueils est le *Lieou-tou tsi king* 六度集經, où les contes se rapportent aux six pāramitās. Le second est le *Kieou tsa p'i yu king* 舊雜譬喩經.

Le second volume (n°s 156-399) s'ouvre par la traduction de deux recensions différentes d'un même *Tsa p'i yu king* 雜譬喩經 de Kumārajīva et par celle de quelques extraits d'un autre *Tsa p'i yu king* de l'époque des Han occidentaux. Ces divers *Tsa p'i yu king* sont des ouvrages analogues au *Kieou tsa p'i yu king* de Seng-houei. Suit la traduction du *Po-yu king* 百喩經, anecdotes satiriques recueillies par Saṃghasena, traduites en chinois par Guṇavṛddhi (✝ 502 A. D.) et dont Julien a fait passer une bonne partie en français dans *Les Avadānas*. La dernière partie du second volume comprend des extraits des traités de discipline.

Le troisième volume (n°s 400-500) renferme des traductions, analyses ou extraits du *Tsa pao tsang king* 雜寶藏經 (Ve siècle), du *Cheng-king* 生經 (IIIe siècle), du *King liu yi siang* 經律異相 (qui date du VIe siècle et d'où M. Chavannes s'est efforcé à extraire des contes qui, primitivement, constituaient des sūtras indépendants), du *Ta tche tou louen* incomplètement traduit par Kumārajīva (début du Ve siècle), du *Tch'ou yao king* 出曜經 (398 A. D.), et du *Fa kiu p'i yu king* 法句譬喩經 (entre 265 et 316 A. D.). Les trois derniers des cinq cents contes sont trois sūtras isolés : l'un est le fameux récit des dix rêves du roi Prasenajit ; le second traite de Āmrapālī (Fille de Manguier) et de Jīvaka, le jeune garçon qui fut un merveilleux médecin ; enfin le troisième est l'histoire du prince Sudāna, qui correspond au dernier récit du recueil pāli des Jātakas.

Certains de ces contes hindous, qui pour la plupart sont d'un vif intérêt, semblent avoir été connus en Chine avant l'époque où ils apparaissent dans le Tripiṭaka. Bien avant l'introduction du bouddhisme en Chine (Ier siècle), des contes de l'Inde avaient donc dû pénétrer en Extrême-Orient. On en trouve en effet des traces dès le IIe siècle avant notre ère.

Nous nous bornons aujourd'hui à donner sur l'œuvre attachante du maître sinologue ces quelques renseignements, extraits presque textuellement de son Introduction. Nous attendons avec impatience l'apparition du quatrième et dernier volume de cette série où M. Chavannes entend nous donner des notes critiques et des *indices*.

Max Walleser. — *Die mittlere Lehre des Nāgārjuna.* — Heidelberg, 1912 ; in-8°, XIII-192 p.

Ce volume forme la troisième partie d'une collection due au même auteur et intitulée *Die buddhistische Philosophie in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, qui comprenait déjà :

1o) *Die philosophischen Grundlagen des älteren Buddhismus* ; XI-148 p.

2o) *Die mittlere Lehre* (Mādhyamika-śāstra) *des Nāgārjuna*; VIII-188 p

Ce dernier ouvrage était la version allemande du texte tibétain du *Mādhyamika çāstra*. M. W. nous donne aujourd'hui une traduction de la version chinoise du même ouvrage, le *Tchong louen* 中 論, de Nāgārjuna (Nanjio, *Catal.*, n° 1179).

H. Hackmann. — *Die Schulen des chinesischen Buddhismus.* — Mitteil des Semin. für Oriental. Sprach., XIV, 1911, Ostas. Studien, 232-266.

Laborieux exposé des connaissances de l'auteur sur les dix écoles du bouddhisme chinois.

Berthold Laufer. — *Five newly discovered bas-reliefs of the Han period* (with four plates). — T'oung Pao, XIII, 1912, p. 107-112.

Description rapide de cinq estampages frottés sur des bas-reliefs de l'époque des Han récemment découverts au Chan-tong. Ces pierres présentent un intérêt restreint et n'apportent rien qui ne soit déjà connu par les beaux travaux de M. Chavannes sur le sculpture chinoise ancienne.

B. Laufer. — *Chinese grave-sculptures of the Han period.* — London, E. L. Morice. 1911 ; in-8°, 45 p., 10 pl. hors texte, fig.

Le savant archéologue se propose, dans cette brochure qu'il a dédiée à M. Ed. Chavannes, de faire connaître huit nouvelles dalles sculptées de l'époque Han, provenant des monuments funéraires récemment découverts dans le Chan-tong. M. L. étudie en détail chacune de ces huit dalles et fait en cours de travail maintes remarques intéressantes et neuves (cf. p. 7 sqq., l'étude sur les « Joined trees » ou arbres à branches coalescentes ; p. 20, sur l'oiseau double, etc.) Les interprétations que M. L. donne des scènes gravées sur les dalles sont très ingénieuses. Quelques-unes cependant ne paraissent pas devoir s'imposer (cf. Chavannes, *T'oung Pao*, déc 1911, p. 753 sqq.). M. L. termine son opuscule (p. 31 à 45) en proposant de nouvelles interprétations pour les scènes de quelques bas-reliefs déjà connus et étudiés.

Taw Sein Ko. — *Chinese antiquities at Pagan.* — The Journal of the Burma Research Society, I, II, déc. 1911, p. 1-5 ; 5 pl. hors-texte.

M[ay] O[ung]. — *Critical Note on M. Taw Sein Ko's Paper on « The Chinese antiquities at Pagan ».* — Ibid., ibid., p. 43-46.

Dans son article, M. Taw Sein Ko décrit huit « Chinese antiquities », qui, si l'on en excepte peut-être deux tambours de bronze, ne sont ni chinoises ni antiques.

N° I ; il est douteux que les Chinois aient jamais rien produit d'aussi laid et d'aussi grotesque que cette statuette. — N° II ; statue informe, sans tête, qu'il est possible d'identifier à tout ce qu'on voudra. — N° III ; cette « Chinese antiquity » est en fait une poupée japonaise moderne qu'il est facile d'acquérir, même en 1912, dans tous les bazars. — N° VII ; j'avoue ne pas réussir à découvrir dans ce stūpa la moindre trace d'influence chinoise ; en le comparant (p. 3) au Pai-t'a 白塔 de Pékin, M. Taw Sein Ko prouve simplement qu'il n'a jamais vu ce monument ou qu'il en a singulièrement oublié l'aspect.

La note de M. O. semble prendre au sérieux les « découvertes » de M. Taw Sein Ko.

P. Ducret. — *Quelques ouvrages laqués de Chine.* — Rev. Indochin., 1912, I, 10-17.

Notes sur les procédés techniques de l'industrie de la laque en Chine.

Iijima Tadao 飯島忠夫. — *Kandai no rekihō yori mitaru « Tso-tchouan » no gisaku* 漢代の暦法より見たる左傳の僞作. — Tōyōgakuhō 東洋學報, II, 1, p. 28-57 ; II, 2, p. 181-210.

Substantiel article où l'auteur, se basant sur l'étude des anciens calendriers chinois et leurs données astronomiques, essaie de démontrer que le *Tso-tchouan* est un faux partiel datant de l'époque des Han occidentaux (206 av. J.-C. — 24 A. D.). La question avait déjà été amorcée par Chalmers (cf. Legge, *Chinese Classics*, V, 1, p. 100). Les arguments de l'auteur, qui sont longuement exposés, semblent mériter d'être examinés de près.

Hsüeh Shen et Adolf Kammerich. — *Einführung in die neuchinesische Schriftsprache.* Übungsstücke gesammelt und bearbeitet von. . . — Collection des « Lehrbücher des Semin. für Orient. Sprach. », XXII. Berlin, Georg Reimer, 1912 ; in-8°, XXVIII-211-77 p.

Ouvrage destiné aux débutants dans l'étude de la langue écrite chinoise moderne. Les auteurs nous donnent d'abord une intéressante introduction, malheureusement un peu trop incomplète, sur la grammaire et la syntaxe du chinois écrit actuel. L'ouvrage proprement dit comprend deux parties : 1° transcription et traduction de lettres, rapports, articles de journaux, notes officielles, etc., accompagnées de commentaires et de vocabulaires ; 2° texte chinois des morceaux étudiés dans la première partie. L'ouvrage semble sérieusement établi, mais je ne cache que je préfère nettement les traductions des auteurs à leurs essais d'analyse des éléments constitutifs de la phrase chinoise. Simple remarque : l'exemple de l'introduction (p. XXI), « 繙譯漢文之官 », qui est d'ailleurs d'un chinois un peu lourd, ne peut que signifier : « le fonctionnaire qui traduit (des textes de) langue chinoise », et non « der Schriftstücke übersetzende Beamte ». Pour avoir ce dernier sens, il faudrait écrire

en chinois « 繙譯函文之官 ». Enfin j'ajoute qu'il y aurait eu tout intérêt pour le lecteur si MM. Hs. Sh. et K. avaient simplement renvoyé au *Chinese Government* de W. F. Mayers (p. 129-137), où la théorie de la surélévation des caractères dans la correspondance est certainement mieux exposée qu'à la p. XXVIII de l'introduction de leur ouvrage.

L. A.

Recueil de nouvelles expressions chinoises. 新名詞彙錄. — Chang-hai, Impr. de T'ou-sè-we, 1912; in-12, [II]-100 p.

Utile petit recueil des expressions nouvelles qui « depuis quelques années, au contact de la civilisation européenne et sous l'influence immédiate du Japon, » ont été introduites dans la langue chinoise.

King yin tseu houei 京音字彙. « Dictionnaire de la prononciation de Pékin ». — [Pékin], Janvier 1911; 1 *pen* [58]-380 ff., un tableau hors texte [1].

Cet ouvrage, exclusivement consacré au dialecte de Pékin, pourra rendre de grands services. Il contient près de 10.000 mots disposés d'après l'ordre phonétique indiqué par le tableau hors texte. Un index par radicaux facilite d'ailleurs considérablement les recherches. Les auteurs, dont le principal est M. Wang P'ou 王璞, se sont contentés de noter le plus fidèlement possible la prononciation actuelle du chinois à Pékin; ils n'ont pas envisagé l'aspect historique de la langue. C'est ainsi qu'ils ont délibérément confondu, même dans leur *fan-ts'ie*, les groupes *K'* et *Ts'*, *K* et *Ts*, *H* et *S* devant *i*.

R. P. Cyr. van Belle. — *Proverbes et dictons populaires du Kan-sou.* — Bull. de la Soc. belge d'Étud. Colon., XIX, n° 5, mai 1912, p. 442-453.

Recueil méthodique et raisonné d'une cinquantaine de dictons concernant surtout les dogmes du bouddhisme populaire. Il faut regretter l'absence de tout caractère chinois, encore que le caractère de simplicité des proverbes cités permette d'y suppléer facilement.

A. Guérin. — *Kiao yi tch'ang-t'an* 交易常談. *Dialogues chinois.* — Chang-hai, Presse Orientale, 1910; 1 vol. oblong, 114 p.

Cet excellent guide de la conversation à l'usage des commerçants n'est pratiquement utilisable que pour les personnes déjà assez avancées dans l'étude du chinois parlé. C'est un recueil complet des termes techniques de l'industrie et du commerce chinois ; pour chaque phrase l'auteur nous donne le texte chinois, la transcription suivant la prononciation du *kouan-houa* septentrional, un « mot-à-mot » et une traduction courante. L'ouvrage se termine par un utile appendice sur les monnaies,

---

[1] Se trouve à Pékin aux librairies suivantes : 漢文圖書館, 廣學書會, 文成堂, 公興紙店, 榮華齋, etc., Prix : 1 dollar.

les poids et les mesures. Nous regrettons vivement que l'auteur, consul de France, n'ait pas cru devoir se conformer à la transcription officielle française. Cette dernière n'est pas en soi meilleure que celle de M. Guérin, mais elle a du moins l'avantage d'être adoptée par la majorité des sinologues français. En cette matière les fantaisies individuelles ne riment à rien, et il est préférable, quelles que soient ses imperfections, de se soumettre à la méthode Vissière jusqu'à ce qu'une commission générale de sinologues se réunisse pour élaborer une méthode scientifique et définitive de transcription chinoise. Nous regrettons aussi que le volume, luxueusement édité, soit d'un format peu maniable.

Marco Guseo. — *Manuale pratico di corrispondenza cinese.* — Pékin, Impr. des Lazaristes, Pei-t'ang, 1912 ; in-4°, VIII-392 p.

L'auteur est interprète de la légation du Mexique en Chine : c'est dire qu'il était particulièrement qualifié pour écrire ce manuel pratique de correspondance chinoise. Il a su y faire entrer un nombre assez considérable de modèles de lettres officielles, officieuses et privées. Il faut être reconnaissant à M. G. de n'avoir pas craint d'annoter son ouvrage et d'en avoir ainsi fait le plus complet et le meilleur « secrétaire » de la langue chinoise que nous possédions à l'heure actuelle.

Louis Vanhée. — *Problèmes chinois du second degré.* — T'oung Pao, XII, 1911, p. 559-562.

Très courte note donnant la traduction de 34 vieux problèmes du second degré sur le triangle rectangle d'après Li Chang-tche 李尙之.

Ibid. — *Algèbre chinoise.* — T'oung Pao, XIII, 1912, p. 291-300.

Série de problèmes sur le triangle rectangle que Li Chang-tche ramène à 25 types qui tous dérivent du théorème de Pythagore.

R. Petrucci. — *Sur l'algèbre chinoise.* — T'oung Pao, XIII, 1912, p. 359-364.

Courte note motivée par l'article précédent et où l'auteur conclut que, en ce qui concerne la découverte du théorème essentiel énonçant les conditions de structure du triangle rectangle, « nous voyons que les mathématiciens grecs arrivent à sa démonstration par une voie purement géométrique, tandis que les Chinois semblent y être parvenus par une voie purement algébrique ».

Alfred Liétard. — *Notions de grammaire lo-lo. Dialecte a-hi.* — T'oung Pao, XII, 1911, p. 627-663.

Encore que l'auteur ait pris soin d'indiquer (*T'oung Pao*, XII, 1911, p. 1) que cet article avait déjà été publié par le *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient* (IX [1909], 285-314), les éditeurs du *T'oung Pao* n'ont pas laissé d'ignorer ce détail : sans quoi, nous sommes persuadés qu'avec leur conscience habituelle ils n'eussent pas manqué d'indiquer leur source.

Ibid. — *Essai de dictionnaire lo-lo français. Dialecte a-hi.* — T'oung Pao, XII, 1911, p. 1-37, 123-156, 316-356, 544-558.

Ibid. — *Vocabulaire français lo-lo. Dialecte a-hi.* — T'oung Pao, XIII, 1912, p. 1-42.

Le P. Liétard termine ici la série des études du dialecte *a-hi* qu'il a entreprises depuis 1898. Il composa d'abord, de 1898 à 1904, son dictionnaire lo-lo-français. Il vient d'y ajouter ce vocabulaire qu'il destine à servir d'introduction à son dictionnaire : l'auteur y donne simplement en effet « le mot sous lequel on trouvera ce que l'on désire dans le dictionnaire lui-même ».

IV. — JAPON.

Raphael PETRUCCI. — *La philosophie de la nature dans l'art de l'Extrême-Orient*. — Paris, Laurens, [1911]; in-f°, IV-160 p.; ill.

Ce nous est un plaisir de signaler, encore qu'un peu tardivement, le bel ouvrage de M. PETRUCCI. L'éloge de la compétence de l'auteur n'est plus à faire. La question qu'il étudie est d'un très haut intérêt et de celles dont il importe d'avoir quelque connaissance pour comprendre et apprécier les œuvres de la peinture extrême-orientale, non seulement celles qui ne visent en effet qu'à l'interprétation de la nature, mais toutes celles où la nature intervient, ne fût-ce que pour fournir un milieu ou un cadre. Comme le dit excellemment l'auteur (p. 3), « nous avons à donner un sérieux effort si... nous voulons arriver à comprendre ce qui fait la grandeur et l'unité de l'Extrême-Orient. Nous devons nous dégager de notre culture traditionnelle, nous faire une psychologie nouvelle par le contact d'une philosophie » opposée sur beaucoup de points à nos habitudes d'esprit. C'est cet effort, dont ceux qui l'ont tenté connaissent en effet la difficulté, que M. P. a voulu rendre moins pénible, en mettant ses lecteurs en contact avec les notions philosophiques essentielles qui semblent avoir de tout temps gouverné la pensée extrême-orientale.

L'entreprise n'était pas aisée. Il faut louer l'auteur d'avoir eu le courage de l'aborder, et le féliciter de la façon brillante dont il l'a menée à bonne fin.

Une difficulté sérieuse à laquelle on se heurte dans cette voie est que, en dehors des notions très générales, un certain nombre de points de ces philosophies restent encore enveloppés d'obscurité. M. P. ne l'ignore pas, et çà et là il a glissé quelques allusions aux incertitudes dont les efforts des sinologues n'ont pas encore triomphé. Il aurait été contraire au but qu'il se proposait de s'y arrêter ; il ne l'a pas fait et a eu raison. Au reste la généralité même des notions qu'il était nécessaire et suffisant de poser en principe au début de son ouvrage rendait inutile toute recherche précise de détail. Néanmoins, peut-être se montre-t-il, surtout en ce qui concerne le taoïsme — le laoïsme, dit-il —, un peu plus affirmatif et un peu plus généreux qu'on n'oserait généralement l'être. L'influence de cette doctrine fut à coup sûr considérable en Chine, et dans les œuvres mêmes de déterminés tenants du bouddhisme, un Houei-yuan 慧遠, un Seng-jouei 僧叡, on trouve des aveux de l'attrait qu'il continuait d'exercer sur eux. Mais sans vouloir diminuer l'importance de cette influence, il me semble que M. P. fait un peu maigre la part du bouddhisme dans l'évolution générale de la conception de la nature, telle qu'on la trouve exprimée dans les œuvres d'art d'Extrême-Orient. Je me reconnais volontiers suspect de quelque partialité en faveur du bouddhisme ; pourtant il me paraît légitime de remarquer que le confucianisme et le taoïsme, quelque élévation et quelque envergure qu'on leur reconnaisse, sont surtout des systèmes, l'un de morale,

l'autre de métaphysique, et que non seulement l'accès de leurs sommets était par là même réservé à une élite assez restreinte, mais encore qu'ils s'adressaient surtout à la froide raison et étaient peu capables d'émouvoir, de faire vibrer le sentiment d'où procède l'action, l'œuvre et notamment l'œuvre d'art. Cette puissance d'émotion, cette faculté d'atteindre le sentiment, il me semble au contraire que le bouddhisme la posséda à un haut degré. Il eut d'ailleurs lui aussi, bien qu'elles nous soient encore mal connues, ses grandes constructions métaphysiques et théologiques, et souvent ses grands peintres religieux ont tenté de les exprimer directement, soit dans leur ensemble (tableaux de *maṇḍala*), soit dans telle ou telle de leurs parties. Je ne connais pas d'œuvres de ce genre inspirées par le confucianisme, ni même par le taoïsme [1] ; il en existe peut-être, mais elles sont sûrement beaucoup plus rares. Et ceci me semble une preuve de la forte action exercée sur les esprits par le bouddhisme.

Au reste, cette « conception de la relativité des choses » et des êtres « retentissant aussi bien sur leurs cadres sociaux, leur structure psychologique, leurs idées philosophiques ou religieuses, que sur l'ensemble de leur art » (p. 2), conception que nous trouvons chez tous les Extrême-Orientaux, est sans doute et tout d'abord une des formes, une des catégories, la plus caractéristique peut-être et la plus générale, de leur pensée ; mais aucune doctrine ne l'a développée, n'y a insisté avec autant d'abondance et d'énergie, avec autant de poésie même, en même temps que de façon aussi pénétrante et aussi émouvante que le bouddhisme. C'est sans doute par un effet de la mentalité particulière des Extrême-Orientaux que « le monde leur est apparu, non point comme un élément incomplet, soumis à leur orgueil par un créateur absolu, mais comme un ensemble frémissant dont la vie s'écoulait, avec ses subtilités, ses beautés et ses douleurs, dans une activité géante » (id.) ; mais nulle part cette idée n'a reçu d'expression plus magnifique, plus puissante, plus claire aussi et mieux ordonnée, que dans le bouddhisme.

Que « la fortune du bouddhisme dans l'Empire du Milieu s'explique... par le travail des siècles antérieurs » (p. 1), c'est possible ; dans le développement qu'il y a pris, il a été influencé, je le veux, par les conceptions philosophiques et la mentalité générale préexistantes. Mais de toute évidence ces conceptions et cette mentalité n'ont pas dû subir à leur tour, dans la généralité des esprits, son influence à un moindre degré. Et je crois qu'on peut soutenir que ces conceptions et cette mentalité autochtones n'exercèrent jamais la leur sur l'art avec autant de force qu'après avoir subi déjà celle du bouddhisme, et pour ainsi dire, à travers lui. L'histoire, à laquelle M. P. fait appel, ne peut être que l'histoire de la philosophie et des doctrines, et non celle de l'art, car, à part

(1) Il ne s'agit pas ici de la représentation de personnages, de scènes, de paysages plus ou moins imaginaires, ayant quelque rapport avec ces doctrines.

quelques vases de bronze et quelques sculptures sur pierre, nous ne connaissons que des œuvres postérieures de plusieurs siècles à l'introduction du bouddhisme en Chine. En admettant même, comme le dit M. P. (p. 76), que ces quelques œuvres « dénotent un sentiment de la nature fort étroitement apparenté au contenu intellectuel déterminé par la philosophie de Lao-tseu et les conceptions cosmologiques qui l'avaient précédé », et en supposant d'ailleurs que ce contenu nous soit très certainement connu, il faudrait encore être assuré que les œuvres postérieures au développement du bouddhisme ne dégagent rien de plus, rien d'autre. Or, il s'en dégage un amour de la nature aussi délicat que profond, aussi intime qu'universel, qui ne paraît pas être dans les cordes, si je puis dire, du hautain et froid taoïsme, encore moins du confucianisme, mais qui est intensément bouddhiste. C'est même par ce caractère, par cet amour si délicat et si universel, que ces œuvres nous émeuvent le plus.

Et à tout le moins cet amour devrait être reconnu comme l'apport du bouddhisme, apport que M. P. cherche quelques lignes plus bas et semble ne point trouver. Je dis « semble ne point trouver », car cette recherche paraît n'être au fond qu'une manière de protester contre le rôle extraordinaire qu'on a voulu attribuer au bouddhisme, apportant à ces orientaux, auxquels on prête gratuitement un esprit étroitement positif et matérialiste, « quelque chose de l'imagination des Aryens et de leur idéalisme ». Et sur ce point, on ne peut que se ranger à son avis.

Au fond, cette discussion n'a sans doute pas une importance proportionnée à la place qu'elle occupe ici, car ce que rejette M. P., c'est l'opinion qui attribue au bouddhisme « une influence exclusive » (p. 1) sur l'art chinois et extrême-oriental; et je serais ici d'accord avec lui. Il reconnaît expressément que cette influence fut grande, et le chapitre qu'il consacre au bouddhisme est excellent. Peut-être ne ferait-il pas difficulté d'admettre qu'elle fut effectivement prépondérante, en ce sens au moins qu'elle donna à l'art plus de profondeur et une vie plus intense, en parant d'une grâce incomparable la relativité des choses, antérieurement conçue si l'on veut, en étendant sa pitié sur tous les êtres, et plus encore en les faisant vraiment et sincèrement aimer dans leur faiblesse et leur impermanence éternelle, en les ornant par cet enseignement que « les herbes, les arbres et la terre même possèdent la nature du Buddha », d'une auréole dont le rayonnement a une ampleur et une douceur auxquelles ne saurait atteindre le sec et imprécis *tao* de Lao-tseu.

M. P. semble retrouver l'influence taoïste jusqu'au Japon (p. 47). C'est l'étendre bien loin, car il paraît bien que si le taoïsme ne fut pas ignoré en ce pays, il n'y tint jamais qu'une place singulièrement exigue. On constate son existence par celle d'un bureau de divination institué au palais impérial, et aussi par celle de quelques magiciens, à l'époque de Nara ; mais la fameuse mésaventure de Kume 久米 qui dégringola du haut du ciel pour s'être laissé trop vivement émouvoir, durant qu'il volait à travers l'espace, par les mollets nus d'une laveuse, dut dégoûter assez vite ses contemporains de la profession

de *sennin*. Dans son *Tai-ki* 台記 (1), Fujiwara Yorinaga 藤原頼長 mentionne quelques argumentations, *rongi* 論義, simples exercices de dialectique où s'amusaient quelques esprits curieux, portant sur le taoïsme. C'est à peu près à cela que se réduisent les renseignements historiques que nous possédions sur le taoïsme au Japon.

Je terminerai par quelques remarques de détail.

En dépit de la phonétique 豈 qui insinue la prononciation *k'ai*, le nom du grand fondateur de la secte bouddhiste T'ien-t'ai 天台 est Tche-yi 智顗, et non Tche-k'ai (p. 57).

Toba Sōjō (p. 106) mourut en 1114, soit près d'un siècle avant la période de Kamakura ; d'autre part Sōami, de trois siècles postérieur, appartient à l'époque luxueuse des Ashikaga, au moment où le shōgun Yoshimasa se bâtissait au Muromachi une nouvelle résidence, le Karasumaru-dono, à la place du Hana no gosho, « Palais des fleurs », de ses prédécesseurs, et à l'imitation du Kinkaku-ji 金閣寺 de son grand-père, se faisait construire le Ginkaku-ji 銀閣寺. Il est donc impossible de leur faire conjointement honneur de la simplicité apparente des édifices de l'époque Kamakura, à laquelle ils n'appartiennent pas, aussi bien que de l'époque Ashikaga, à laquelle cette simplicité n'existe plus ; et je ne crois pas que Toba Sōjō, l'étonnant caricaturiste, soit particulièrement réputé comme architecte.

Il a échappé quelques fautes d'impression dans les mots ou noms japonais, qui parfois les rendent peu intelligibles : par exemple, Fuku-Konjo (p. 82, note) pour Fuku-Kongō, plus connu sous le nom d'Amoghavajra. P. 82, au lieu de Shinkakushi-ji, il faut lire Shin-Yakushi-ji, et p. 104, Shōtoku-taishi au lieu de Shotoku-Daishi. P. 158, à côté de Kano Motonobu, il faut lire 元信, et non 正信 qui est le nom de son père, Masanobu. Il n'est pas toujours tenu compte des syllabes longues : Kyoto pour Kyōto, Koya pour Kōya, Tempyo pour Tempyō, Okio pour Ōkyo, etc. Et puisque M. P. adopte partout *u* pour rendre le son équivalant au français *ou*, pourquoi écrit-il *oukiyo-ye* (p. 108 sqq.) ? Petites taches qu'on remarquerait à peine dans un ouvrage moins soigné.

Celui-ci est édité luxueusement par la maison Laurens, à laquelle cette très belle publication fait grand honneur. L'idée de faire exécuter les illustrations au Japon est excellente ; celles-ci, gravures sur bois et héliogravures, sont ce que la *Kokka* nous a habitués à voir, c'est-à-dire parfaites.

NOËL PERI.

(1) Journal portant sur le deuxième quart de XIIe siècle.

Tai Tō Seiiki-ki (Ta T'ang Si-yu ki) 大唐西域記, « Mémoires sur les Contrées occidentales » [de Hiuan-tsang]; et *Tai Tō Seiiki-ki kōi* 大唐西域記考異, «Variantes du *Si-yu ki* ». — Kyōto Teikoku Daigaku Bunkwa Daigaku sōsho 京都帝國大學文科大學叢書 (Collection publiée par la Faculté des Lettres de l'Université Impériale de Kyōto), n° 1; Tōkyō, 1911; 2 vol. in-8.

L'un des principaux défauts de la littérature chinoise est le manque d'éditions critiques. En dehors des Livres Classiques, il n'y a guère d'ouvrages, même parmi les plus célèbres, dont le texte ne gagnerait à être étudié de près. Ce n'est pas que les érudits chinois n'aient fait souvent effort en ce sens, soit en reproduisant des éditions anciennes, soit en publiant des recueils de variantes et de corrections, soit enfin en donnant de véritables éditions critiques. Mais la littérature religieuse n'a guère profité de ce travail, et sans parler des livres taoïstes dont le texte actuel est détestable, les livres bouddhiques, bien que la tradition en soit mieux conservée, présentent dans les éditions modernes des Ming et des Ts'ing un texte très souvent fautif. Déjà des érudits japonais avaient atténué ce défaut par leurs deux éditions critiques du Tripiṭaka; mais la nécessité de réduire le nombre des textes à collationner pour la publication d'une collection aussi considérable, les avaient forcés à se restreindre à l'étude des éditions complètes du Tripiṭaka, en négligeant tous les textes particuliers d'ouvrages spéciaux.

L'Université de Kyōto vient de commencer la publication d'une série d'éditions critiques, et le premier ouvrage qu'elle publie est le *Si-yu ki* de Hiuan-tsang, choix excellent, car cet ouvrage est à la fois un des plus intéressants au point de vue général, et un de ceux dont le texte, par les difficultés spéciales qu'il présente, devait avoir le plus de peine à se conserver avec pureté; on sait combien de fois les défauts de l'édition des Ming qu'il suivait ont fourvoyé Stanislas Julien. C'est donc à la fois un des ouvrages les plus importants et les plus difficiles du Tripiṭaka que les professeurs de l'Université de Kyōto viennent de publier. On ne peut que les féliciter de la façon dont ils se sont acquittés de la tâche qu'ils avaient entreprise.

De récentes publications ont montré quelles richesses en éditions et manuscrits chinois anciens renferment les temples et les bibliothèques du Japon. Pour le *Si-yu ki*, ils n'ont pas donné moins de dix textes, dont trois, il est vrai, ne sont connus qu'indirectement. Ce sont:

I. — Imprimés.

1° L'ancienne édition de Corée gravée en 1058, probablement d'après l'édition chinoise gravée par ordre impérial en 972. Il ne subsiste que les chapitres 5-10, conservés au Nanzen-ji 南禪寺 (Kyōto).

2° Deux exemplaires complets de la nouvelle édition de Corée gravée en 1251 d'après la précédente; l'un, tirage ancien, conservé au Zōjō-ji 增上寺

(Tōkyō); l'autre, tirage moderne, conservé à la Bibliothèque de l'Université de Kyōto.

3° Un exemplaire de l'édition gravée au monastère Fa-pao 法寳寺 en 1239, sous les Song, conservé au Kwanchi-in 觀智院 du Tōji 東寺 (Kyōto).

4° Un exemplaire de l'édition des Ming.

II. — MANUSCRITS.

5° 石本 : ancien manuscrit conservé au Ishiyama-dera 石山寺 et formé de trois fragments de manuscrits de date et d'origine différentes :

a) Ch. 1-8 : manuscrit de 1163, qui paraît dériver d'une copie japonaise d'un ancien manuscrit des T'ang.

b) Ch. 9-10 : manuscrit de 1449 copié sur l'édition des Song.

c) Ch. 11-12 : manuscrit copié sur l'édition de Corée.

6° 建本 : ancien manuscrit conservé au Sambō-in 三寳院 du Daigo-ji 醍醐寺, qui contient seulement les chapitres 11-12. Daté de 1214, 2e année *kempō* 建保 (d'où la désignation 建本), il semble dériver de la même source des T'ang que la première partie du 石本.

7° 大本 : ancien manuscrit conservé par M. Kanda Kōgon 神田香嚴, contenant seulement le chapitre 2. Daté de 1216, 1re année *daiji* 大治 (d'où la désignation 大本) ; provient de l'ancienne bibliothèque du Hōryū-ji 法隆寺, dont il porte le cachet. Il dérive de la même source que la première partie du 石本.

III. — ANCIENNES CITATIONS.

Divers ouvrages chinois contiennent, soit des extraits du *Si-yu ki*, soit des passages analogues, très importants pour l'établissement du texte. Les savants européens n'ont pu utiliser jusqu'ici que la Biographie de Hiuan-tsang et le *Che-kia fang tche* 釋迦方志. Le texte qui fournit le plus grand nombre de citations est le *Sin tsi tsang king yin-yi souei han lou* 新集藏經音義隨函錄 de Seng K'o-hong 僧可洪, qui remonte au Xe siècle, et dont l'auteur a par conséquent employé un manuscrit antérieur à la première édition des Song. Le *Ta fang kouang fo houa yen king souei chou yen yi tch'ao* 大方廣佛花嚴經隨疏演義鈔, ouvrage coréen de la fin du XIe siècle, est moins intéressant, parce qu'il suit le texte de l'édition de Corée.

IV. — ANCIENNE COLLECTION DE TEXTES.

Outre ces diverses sources qu'ils ont comparées directement, les éditeurs ont utilisé une sorte d'édition critique ancienne appartenant à M. Tomioka Kenzō 富岡謙藏, professeur à l'Université de Kyōto. C'est un exemplaire imprimé sur lequel un personnage inconnu a, en 1721, ajouté à la main les variantes qu'il avait relevées en collationnant l'édition des Ming, trois manuscrits japonais anciens, différents des précédents, et enfin les citations relevées dans le *Che-kia fang tche*, la Biographie, etc. L'un de ces trois manuscrits, celui qui est désigné sous le nom de 古本, se rapproche beaucoup de la

première partie du 石本, du 建本 et du 大本, et doit être considéré comme un autre dérivé de l'exemplaire des T'ang ; le fait que ce manuscrit était complet donne une importance particulière au travail de l'érudit anonyme de 1721. Un deuxième manuscrit, le *ihon* 異本, semble assez peu différent du 古本 (1). Enfin le troisième, appelé *ippon* 一本, sur lequel il n'est pas donné de détails, ne me paraît avoir été, si j'en juge par les variantes, d'ailleurs assez peu nombreuses, qui y ont été relevées, qu'une copie fautive de l'édition de Corée.

Si on examine les fautes et variantes de ces textes, rassemblées dans le second volume de la nouvelle édition, il semble bien qu'on puisse les diviser en 2 familles de manuscrits :

1° une famille remontant à un manuscrit excellent (peut-être l'exemplaire de la bibliothèque impériale) et représentée aujourd'hui par les deux éditions de Corée ;

2° une famille dérivée d'un manuscrit beaucoup moins correct qui semble avoir été l'archétype commun de l'exemplaire du *Sin tsi tsang king yin-yi souei han lou*, du manuscrit perdu dont dérivent les manuscrits japonais (古本, 異本, 石本 ch. 1-8, 建本 ch. 11-12, 大本 ch. 2), et enfin de l'édition imprimée chinoise du Fa-pao sseu de 1239.

Quelques cas qui me paraissent caractéristiques permettront de se rendre mieux compte de l'opposition des deux familles et des rapports étroits des manuscrits de la seconde. Par exemple, ch. 1, p. 6, pour le nom de l'empereur Fou-hi, l'édition de Corée donne correctement 庖犧 Pao-hi, tandis que les autres exemplaires dérivés d'un manuscrit fautif où la clef 牛 était tombée, donnent : le 宋本, le 古本 et le *Souei han lou*, 羲, et le 石本, 義. De même ch. 1, p. 8, le nāga du dieu Anavatapta est désigné comme bodhisattva de la huitième bhūmi (八地菩薩) : là encore, tandis que l'édition de Corée porte correctement 八, l'édition des Song, le 古本 et le 石本 écrivent 大, qui ne veut rien dire (2). Au ch. 1, p. 16, dans le nom de Kou-mo 姑墨, ou Ki-mo

(1) Ce manuscrit ancien est donc représenté actuellement :

1° et 2° par la collection complète des variantes collationnées en 1721 sur une ancienne édition japonaise, d'après deux manuscrits désignés sous les noms de 古本 et de 異本 ;

3° pour les chap. 1-8, par la première partie du 石本 ;

4° pour les chap. 11-12, par le 建本 ;

5° pour les chap. 2, en outre, par le 大本.

On voit que seule la collection des variantes de 1721 comble la lacune des chapitres 9-10.

(2) Je ne sais pourquoi Watters, dans sa traduction, a adopté la forme 大地菩薩 qu'il traduit « Great-land p'u-sa », bien qu'il connût la forme correcte (*On Yuan Chuang's Travels*, t. I, p. 35).

亟墨, c'est au contraire l'édition de Corée qui par erreur donne au second caractère la forme 黒, alors que l'éditton des Song, le 古本 et le 石本 écrivent correctement 墨. Ailleurs au ch. 3, p. 14, dans le nom de 泊淴漂流, que donne l'édition de Corée, l'édition des Song, le 古本, le 異本 et le 石本 remplacent 淴 par 滄. Dans la transcription du nom de Ghoṣa 瞿沙, le 古本, le 石本 et le *Souei han lou* remplacent par erreur le premier caractère par 窶, qui ne signifie rien (ch. 3, p. 19), etc.

Il existe néanmoins des divergences assez nombreuses entre les manuscrits de la seconde famille (même en éliminant les nombreuses erreurs de chacun d'eux), et l'édition des Song s'éloigne assez souvent du texte commun, soit qu'elle se rapproche du texte coréen (par exemple lorsqu'elle conserve les formules 先志 (ch. 2, p. 21, et ch. 3, p. 16), 先賢 (ch. 2, p. 31), 諸先志 (ch. 3, p. 15), etc., que le 古本, le 石本 et le 大本 remplacent uniformément par 上俗), soit qu'elle présente un texte particulier (1). Il n'est pas impossible que le texte de l'édition des Song ait été parfois corrigé à l'aide d'une autre recension. En tout cas, il est manifeste que, vers la fin des T'ang, le texte usuel n'était pas celui de l'édition de Corée, mais un texte bien moins correct qui, malgré certaines variantes, se rapprochait beaucoup de l'édition des Song de 1239.

Ainsi il résulte des recherches récentes que le meilleur texte du *Si-yu ki* est celui des éditions de Corée. Par suite, c'est lui qui a été choisi comme base de la publication de l'Université de Kyōto. Les éditeurs se sont contentés de remplacer par des caractères corrects les caractères cursifs ou les caractères modifiés par respect; de plus ils ont corrigé les erreurs de leur texte partout où la correction, évidente, s'imposait: ces corrections d'ailleurs ont été faites avec beaucoup de discrétion (2). Le texte ainsi formé est notablement meilleur que le texte ordinaire. Dans le second volume toutes les variantes ont été indiquées, et là où le texte de l'édition de Corée a été modifié, une courte note indique les motifs de la correction. En tête du premier volume, une introduction donne les renseignements indispensables sur les éditions et manuscrits employés. Une série de fac-similés reproduit, avec beaucoup de netteté, une

(1) Dans certains passages, ce texte particulier paraît dû à l'interpolation de notes dans le texte : par exemple, ch. 2, p. 22, les deux derniers caractères dans la phrase 自中印度至[龍所].

(2) Parfois même avec trop de discrétion : par exemple ch. 3, p. 30, pour la phrase incorrecte de l'édition coréenne : 我是覩邏國雪山下王也, il me paraît insuffisant de mettre en note : 都邏二字石本宋本並作都貨羅三字 : et si l'on répugne à introduire le caractère manquant dans le texte en le marquant d'un signe spécial, au moins me paraît-il nécessaire d'ajouter dans la note que l'édition des Song et le 石本 donnent le texte correct. La correction est d'autant plus sûre que le titre du roi se trouve déjà quelques lignes plus haut, et que, dans le premier passage, l'édition de Corée elle-même le donne sans erreur.

page de chacun d'eux, ainsi que les deux fragments d'un manuscrit ancien de la biographie de Hiuan-tsang.

C'est un instrument de travail de premier ordre que l'Université de Kyōto met entre les mains des savants, en fournissant, sinon encore le texte définitif, du moins le premier texte critique scientifiquement établi du *Si-yu ki*. Cette publication fait honneur à ceux qui l'ont menée à bonne fin, et il est à souhaiter pour le développement des études sinologiques que de nombreux textes viennent enrichir cette collection.

Henri MASPERO.

E. W. Dahlgren. — *Les débuts de la cartographie du Japon*. — Archives d'Etudes Orientales publ. par J.-A. Lundell, vol. 4. Upsal, 1911 ; in-8, 65 p.

Ce court mémoire est une œuvre de premier ordre. Fondé en partie sur le grand atlas de Teleki (1) et sur la thèse de Gezelius (2), il les dépasse l'un et l'autre par la précision et la sûreté de ses conclusions. Il porte cependant sur une période moins étendue, et s'arrête au début du XVIIe siècle, alors que l'étude de Gezelius allait jusqu'au début du XVIIIe et celle de Teleki un siècle plus loin. Nous ne pouvons que résumer ici les résultats auxquels une discussion serrée et richement documentée a conduit M. D. (3) :

1° Marco Polo est le premier qui ait fait connaître, sur la foi de simples ouï-dire, le Japon (Zipangu) à l'Occident, et toutes les cartes antérieures à 1550 où ce nom apparaît ont pour seule source le récit de Marco Polo.

2° Le nom du Japon sous sa forme moderne (Giapam) apparaît pour la première fois sur la carte de Gastaldi de 1550, soit sept ans environ après la découverte du Japon (1543 ?), et un an après l'arrivée au Japon de saint François-Xavier (15 août 1549). Les cartes du type Gastaldi représentent toutes le Japon comme une île de forme ovale, orientée de l'Ouest à l'Est, et située par environ 30° de latitude Nord. M. D. cherche à établir qu'elles ont eu pour origine une relation écrite, probablement (mais ce point n'est pas sûr) celle de Jorge Alvarez que François-Xavier joignit à une lettre qu'il envoya de

(1) Paul Graf Teleki. *Atlas zur Geschichte der Kartographie der japanischen Inseln*. Budapest, 1909, in-f°.

(2) Birger Gezelius. *Japan i västerländsk framställnig till omkring år 1700. Ett geografiskt-kartografiskt försök*. Uppsala, 1910, in-8, 185 p.

(3) M. D. est l'auteur d'un ouvrage sur les « Voyages français à la mer du Sud », *De franska sjöfärderna till Söderhafvet i början af adertonde seklet. En studie i historisk geografi* (Ymer, t. XIII, 1900).

Cochin à Ignace de Loyola, à Rome, le 20 janvier 1548. Il démontre de plus que Gastaldi et son ami Ramusio identifiaient Giapam avec Zipangu.

3° Un nouveau groupe de cartes appartient au type de celle qu'exécuta en 1558 le cartographe portugais Diogo Homem. Elles se caractérisent ainsi : les trois îles principales (Hondo, Shikoku et Kyūshū) s'y laissent reconnaître ; les deux premières sont reliées au Nord au continent d'Asie ; la troisième est divisée par des canaux en une multitude de petites îles ; enfin, la chaîne des îles qui relient le Japon et Formose est représentée avec une exactitude étonnante, tant dans le dessin que dans les localisations. M. D. montre — et la démonstration est fort élégante — que ces données si nouvelles sur ce chapelet d'îles doivent reproduire les observations faites entre 1543 et 1551 par un navigateur portugais « qui, après un court séjour au Japon, serait parti sur une jonque chinoise de Kagosima, et qui, d'escale en escale, d'île en île, aurait atteint quelque port sur la côte de Chine dans le détroit de Formose ou au Sud de ce détroit » (p. 26).

4° Les cartes dont celle de Mercator de 1569 est le type, ont ignoré celles du groupe précédent et n'ont point profité de leurs données si exactes sur les îles au Sud du Japon. Le Japon y est de nouveau représenté comme une île unique, oblongue et sans sinuosités, que prolongent au Nord et au Sud des chapelets de petites îles. Mercator s'est efforcé de combiner les matériaux les plus hétérogènes, depuis Ptolémée, qu'il interprétait du reste à sa manière, jusqu'à une carte chinoise, dont M. D. prouve qu'il dut se servir. Si imparfait que soit le résultat, sa carte a du moins l'intérêt d'être la première où ait été appliqué le système de projection qui porte encore son nom.

5° La carte d'Ortelius de 1570 est une combinaison des deux types précédents, sans que cependant Ortelius paraisse avoir connu directement les travaux de Homem.

6° Vient ensuite un groupe de cartes en très grand progrès, où se trouvent consignés les résultats obtenus par les voyageurs portugais, et qui paraissent dériver des travaux du cartographe Fernão Vaz Dourado. Hondo et Kyūshū y sont disposées en croissant aux pointes dirigées vers le Sud, entre lesquelles se trouve Shikoku ; la chaîne des îles méridionales est conforme au type Homem, et Formose a pour la première fois des proportions à peu près exactes. La plus connue des cartes de ce groupe est celle de J. H. van Linschoten (1595).

7° Enfin, un nouveau progrès considérable est accompli par la carte du Portugais Luiz Teixeira, qui est de 1592 et fut insérée en 1595 dans le *Theatrum* d'Ortelius. M. D. établit, après Gezelius, qu'elle était fondée sur une carte japonaise. Elle a longtemps servi de modèle pour le dessin du Japon dans les ouvrages européens.

Cl. E. MAITRE.

E. Hallier. — *Nara in der Vergangenheit und Gegenwart.* — Mitteil. deutsch. Ges. Ostasiens, XIV, I (1912), 93-116.

La partie historique de cette étude sur Nara est absolument insuffisante, et la partie descriptive n'a guère d'autre valeur que celle d'un guide pour touristes : M. H. y a mêlé la traduction d'un grand nombre de poèmes sur Nara, dont plusieurs ne présentent qu'un assez médiocre intérêt.

Arthur Diósy. — *Yoshitsune, the boy hero of Japan.* — Trans. and Proc. Jap. Soc. London, X (1911-1912), I, p. 50-74 (discussion : p. 74-77).

Agréable biographie du célèbre héros, où M. D. n'a fait d'ailleurs aucun effort pour distinguer l'histoire de la légende, mais qui dépeint fidèlement Yoshitsune tel que se le représente l'imagination populaire au Japon. — Chemin faisant, M. D. nous révèle que l'identification de Yoshitsune avec Tchinghis Khan avait été soutenue en anglais par le vicomte Suematsu Kenchō, alors étudiant à Cambridge, dans un livre rarissime : *The Identity of the Great Conqueror Genghis Khan with the Japanese Hero Yoshitsune. A Historical Thesis.* By K. Suyematsu. Privately printed. London, 1878 (in-8, 147 p.).

Miura Chikayuki 三浦周行. — *Muromachi bakufu no gwaikō jijō* 室町幕府の外交事情. « La diplomatie du shōgunat de Muromachi ». — Shigaku zasshi, XXIII (1912), x, 1049-1072.

Brève étude sur la politique extérieure des Ashikaga.

Sasagawa Taneo 笹川種郎. — *Bunkwa-shi jō ni okeru Higashiyama jidai* 文化史上に於ける東山時代. « La période Higashiyama au point de vue de l'histoire de la civilisation ». — Shigaku zasshi, XXIII (1912), IX, 953-973.

Tableau de la civilisation japonaise à l'époque du 8e shōgun Ashikaga, Yoshimasa 義政 (XVe siècle), qui se fit construire en 1473 le *Ginkaku-ji* 銀閣寺 sur le Higashiyama, colline à l'Est de Kyōto, et est connu également sous le nom de Higashiyama dono 東山殿.

Ōmori Kingorō 大森金五郎. — *Hideyoshi no gwaisei ni tsuite* 秀吉の外征に就て, « Au sujet de l'expédition de Hidegoshi ». — Shigaku zasshi, XXIII (1912), VIII, 877-906.

Bon résumé de l'histoire de l'expédition dirigée par Hideyoshi contre la Corée.

R. Lange. — *Die Zahl der japanischen Lehnsfürsten im Jahre 1869.* — Mitt. des Semin. für Orient. Sprach., XIV, 1911, Ostasiat. Stud., 354-368.

Liste, d'après le *Kwōkoku shiyō* 皇國史要 de Katsura Tomoo 勝浦鞆雄, des 274 daïmyōs qui existaient au Japon en 1869, c'est-à-dire à la fin de l'époque féodale, avec le chiffre de leurs revenus en *koku* de riz.

Armand KERGANT. — *L'Impérialisme japonais.* — Rev. de Paris, 1er juin 1912, 547-575.

Etude impartiale et sérieusement documentée sur les causes des tendances expansionnistes du Japon et sur leurs chances de succès.

Henri L. JOLY. — *Meiji Tenno.* — Trans. and. Proc. Jap. Soc. London, X (1911-1912), 99-120.
LA MAZELIÈRE. — *L'Empereur Mutsuhito.* — Rev. des Deux-Mondes, 15 sept. 1912, 393-426.
R. YAMATO. — *L'Empereur Mutsu Hito intime et son successeur.* — Quest. diplom. et colon., XXXIV, 16 oct. 1912, 458-467.

Il n'y a pas de question plus obscure que celle de la part personnelle du défunt Empereur, Meiji Tennō, dans les événements formidables qui ont marqué son règne. Les a-t-il dirigés dans l'ombre avec une volonté clairvoyante et sûre qui ne s'enveloppait de mystère que pour mieux atteindre ses fins ? A-t-il au contraire laissé agir les remarquables hommes d'Etat qui l'ont entouré dès son avènement ? C'est que nul ne peut dire, et ce qu'on ne saura peut-être jamais avec une suffisante précision.

La notice de M. JOLY trahit cet embarras auquel sont condamnés tous ses biographes : M. J. raconte d'abord l'histoire de son règne sans faire intervenir sa personne, et c'est seulement à la fin, en manière de post-scriptum, qu'il se demande quel rôle il y a joué. Il n'aboutit du reste qu'à un aveu d'ignorance, et l'on n'en sera point surpris si l'on songe que M. J. n'a trouvé à consulter qu'une étude — exempte, semble-t-il, de toute ironie — de M. LONGFORD sur Mutsuhito « homme de cheval », et quelques articles du baron SUEMATSU, chargé, comme on sait, à titre quasi officiel, de faire l'opinion de l'Europe sur le Japon. On peut admettre cependant que M. J. ne s'avance pas trop en concluant que « l'influence personnelle du défunt souverain sur l'évolution de son pays a consisté dans le choix judicieux de ses conseillers, et dans le soin et les précautions avec lesquels il a amené l'assimilation graduelle des réformes ».

L'article signé R. YAMATO apporte quelques données intéressantes sur la vie intime de Meiji Tennō, mais rien sur son rôle politique, si ce n'est cette remarque, probablement juste : « Il semble que l'on doive à l'Empereur Mutsu Hito personnellement cette renaissance et cette régularisation du culte shintoïste, qui est comme une canalisation très habile des sentiments religieux vers l'idée de patrie » (p. 464).

M. DE LA MAZELIÈRE est beaucoup plus affirmatif : il nous montre l'action constante et dominatrice de Mutsuhito dans tous les événements de son règne. Mais tout cela est fondé sur des conjectures, et l'accent vivant et coloré de cette biographie ne doit point faire illusion sur sa solidité. A noter (p. 408) des renseignements, dont nous ignorons la source et la valeur, sur le soin que Mutsuhito avait de ses intérêts personnels et qui lui aurait permis de laisser une fortune d'un milliard de francs. Il doit y avoir dans ce chiffre bien de l'exagération. Il y en a sûrement dans la taille que M. de La Mazelière attribue à son héros : 1^m^ 90 ! Le défunt Empereur était d'une taille fort ordinaire et qui, en Europe, eût paru médiocre.

CL. E. M.

J. Carey HALL. — *Japanese Feudal Laws. III. The Tokugawa Legislation.* — Trans. As. Soc. Japan. XXXVIII, IV (1911), 269-331.

M. H. a déjà donné aux *Transactions* la traduction du code des Hōjō (1), les régents de Kamakura, et celle du code des Ashikaga (2). Continuant ses études sur la législation féodale, il aborde cette fois celle des Tokugawa, en prenant pour guide le recueil de KONAKAMURA Kiyonori 小中村清矩 intitulé *Kodai hōten* 古代法典. La 1re partie donne les lois concernant la Cour impériale de Kyōto et la noblesse de cour ; la 2e, les règlements sur les maisons militaires, daïmyōs et samurais ; enfin la 3e reproduit les « hautes tablettes » (*kōsatsu* 高札), ou règlements édictés par les gouverneurs de Edo pour le commun peuple, qui étaient inscrits dans les lieux publics de la ville sur des tablettes de bois.

Iyemasa TOKUGAWA. — *Japanese Wrestling.* — Trans. and Proc. Jap. Soc. London, X (1911-1912), p. 138-153 (discussion : p. 153-158).

Cette étude, dont l'auteur, attaché à l'ambassade japonaise de Londres, est le petit-fils du dernier des shōguns, est du plus vif intérêt. Elle est consacrée entièrement au *sumō* 相撲, le sport professionnel le plus populaire au Japon. M. T. y donne des renseignements curieux et peu connus sur l'organisation de ce sport, sur les catégories de lutteurs, sur les « vétérans » (*toshiyori*), parmi lesquels se recrutent les deux « directeurs » (*torishimari*) et les neuf « juges » (*kensayaku*), sur les « arbitres » (*gyōji*), qui sont eux aussi des professionnels, mais spécialisés dans cette fonction, sur le cérémonial et les règles de la lutte, enfin sur l'historique du *sumō* au Japon. Il ne manque à cette étude pour être complète que des détails un peu précis sur les méthodes d'entraînement des lutteurs. On sait qu'ils sont gavés de boisson et de nourriture, et qu'ils suivent un régime alimentaire absolument contraire à toutes les théories occidentales sur la formation des athlètes. Et pourtant l'agilité de ces colosses surnourris n'est parfois pas moins surprenante que leur force musculaire. Il y a là un paradoxe physiologique dont on aimerait à connaître l'explication : peut-être commencerait-on à l'entrevoir si l'on avait des notions plus précises sur les méthodes d'entraînement suivies par les lutteurs japonais.

N. Gordon MUNRO. — *Some Originals and Survivals.* — Trans. As. Soc. Japan, XXXVIII, III (1911), 1-74.

M. M., dont on connaît les beaux travaux sur le préhistorique japonais, revient dans cet article un peu décousu et confus sur certains objets préhistoriques du Japon, qu'il cherche soit à rattacher à des objets analogues découverts dans d'autres pays, soit à expliquer par des croyances communes à divers peuples ou survivant encore au Japon.

---

(1) XXXIV, I (1906), 1-44 : *Japanese Feudal Law : The Institutes of Judicature : being a translation of « Go Seibai Shikimoku », the magisterial Code of the Hojo Power-holders (A. D. 1232).*

(2) XXXVI, II (1908), 1-23 : *Japanese Feudal Laws : II. The Ashikaga Code (« Kemmu Shikimoku », A. D. 1336).*

Les observations de M. M. valent mieux que ses théories, qu'il n'est du reste pas toujours aisé de saisir. En particulier ses incursions dans l'étymologie des caractères chinois appartiennent au domaine de la haute fantaisie. L'article est illustré d'excellentes reproductions.

J. Kirby. — *Ancestral Worship in Japan.* — Trans. As. Soc. Japan, XXXVIII, iv (1911), 233-267.

Sous ce titre M. K. a traduit un traité de Hirata Atsutane 平田篤胤 (dont il a, du reste, négligé de nous donner le titre), sur les honneurs et le culte dus aux parents : il est amusant de suivre les efforts du célèbre wagakusha pour japoniser un culte dont l'origine chinoise est manifeste, au travers même de son exposé, ou dont il faut dire au moins que l'influence chinoise l'a complètement transformé.

Dr. M. W. de Visser. — *The snake in Japanese superstition.* — Mitt. des Semin. für Orient. Sprach., XIV, 1911, Ostasiat. Stud., 267-322.

M. de Visser s'est déjà fait connaître par de remarquables études sur les croyances japonaises relatives au *tengu* (1), au renard, au blaireau (2), au chien et au chat (3). Celle qu'il consacre aujourd'hui au serpent est d'une grande richesse de documentation ; M. de V. paraît avoir dépouillé à peu près toute la littérature accessible sur ce sujet, et si son enquête n'est peut-être pas absolument complète, c'est qu'elle est purement livresque. Après quelques considérations sur le serpent en Chine, M. de V. étudie successivement les divinités (shintoïques et bouddhiques) en forme de serpents, les serpents comme présages, les renaissances sous forme de serpent, les serpents comme incarnation des passions (haine, jalousie et surtout luxure), les transformations de serpents en formes humaines ou inversement, enfin les charmes contre les serpents. L'auteur conclut à l'existence de ressemblances frappantes dans les croyances chinoises et les croyances japonaises relatives au serpent : mais il semble qu'en mettant à part tout ce qui est manifestement d'importation chinoise, M. de V. eût pu déterminer, avec plus de précision qu'il ne l'a fait, ce qui, dans ce folklore, est proprement japonais.

Dai-Nihon Zoku-Zōkyō 大日本續藏經. — Kyōto, Zōkyō-shoin 藏經書院 ; 150 boîtes comprenant 750 volumes, plus 1 vol. de table (*mokuroku* 目錄).

La colossale entreprise de la publication d'un supplément au Tripiṭaka vient d'être menée à bonne fin : elle fait un singulier honneur au comité de savants et de religieux qui s'en était chargé, et notamment au président du Comité, le Rev. Maeda Eun 前田慧雲, et au directeur effectif de la publication, M. Nakano Tatsue 中野達慧. Plus de 1.700 ouvrages, pour la plupart inédits, ont été réunis. La collection, dont le

(1) *The Tengu.* Trans. As. Soc. Japan, XXXVI, ii (1908), 25-98.
(2) *The fox and the badger in Japanese folklore.* Ibid., XXXVI, iii (1908), 1-159.
(3) *The dog and the cat in Japanese superstition.* Ibid., XXXVII, i (1909), 1-78 (discussion : 79-84).

plan paraît avoir été modifié en cours de publication, se divise ainsi, d'après la table définitive :

I. — OUVRAGES D'ORIGINE HINDOUE (印度撰述).

1 : Sūtras (經) ; 2 : Vinayas (律) ; 3 : Abhidharmas (論) ; 4 : Traités ésotériques (密經儀軌).

II. — OUVRAGES D'ORIGINE CHINOISE (支那撰述).

5 : Commentaires sur les Sūtras ; 6 : sur les Vinayas ; 7 : sur les Abhidharmas.

8 : Œuvres des différentes sectes (諸宗著述) : sectes Sanron 三論, Hossō 法相, Tendai 天台, Kegon 華嚴, Shingon 眞言, Kairitsu 戒律, Jōdo 淨土 et Zen 禪.

9. Rituels (禮懺).

10. Ouvrages historiques (史傳). Cette dernière section, qui présente pour nous un intérêt particulier, comprend des vies du Buddha, des ouvrages généraux sur l'histoire du bouddhisme, des recueils de biographies de bonzes de toutes les sectes, des recueils de biographies spéciaux à chaque secte, des vies de bonzes illustres, etc. On y a joint quelques recueils coréens.

D'après le projet primitif, la collection devait comprendre deux parties : la première, contenant les ouvrages hindous ou chinois encore inédits ou devenus rares — c'est celle qui vient d'être terminée ; la seconde, comprenant les ouvrages du bouddhisme japonais. Il semble, et l'on ne saurait trop le regretter, que les éditeurs aient renoncé à nous donner cette seconde partie, du moins sous la forme promise : ils annoncent en effet qu'ils vont commencer en 1913 l'impression de tous les ouvrages relatifs à la secte Shin. Ce *Shin-shū zensho* 眞宗全書 formera 48 vol. d'environ 500 p., de forme européenne. D'autre part, une nouvelle société, nommée Bussho kankō-kwai 佛書刋行會, s'est formée à Tōkyō sous la présidence de M. Nanjō Bunyū 南條文雄, pour entreprendre la publication d'une collection intitulée *Dai-Nihon bukkyō zensho* 大日本佛教全書, « Œuvres complètes du bouddhisme japonais » : la première partie doit comprendre également 48 volumes de forme européenne, paraissant à raison de deux par mois.

La table du *Zoku-Zōkyō* désappointera les souscripteurs : c'est en effet une simple table des ouvrages contenus dans la collection, volume par volume. Il est fâcheux que les auteurs n'aient pas songé à y joindre des index des titres et des noms d'auteurs.

Arthur LLOYD. — *A Sutra in Greek.* — Trans. As. Soc. Japan, XXXVIII, III (1911), 75-83 (discussion : 83-89).

Sur quelques ressemblances entre le début du « Lotus de la Bonne Loi » et le *Pistis-Sophia*, un ouvrage gnostique du IIIe siècle, dont il n'y a absolument rien à tirer.

MIURA Chikayuki 三浦周行. — *Hokke-Shintō no dentō ni kwansuru shin kenkyū* 法華神道の傳統に關する新研究, « Nouvelles recherches sur l'origine du Hokke-Shintō ». — Shigaku zasshi 史學雜誌, XXIII (1912), I, 1-24.

Historique de la tentative de fusion du shintoïsme avec le bouddhisme faite par la secte Hokke, fondée par Nichiren shōnin 日蓮上人 au milieu du XIIIe siècle.

A. K. Reischauer. — *A Catechism of the Shin Sect (Buddhism).* — Trans. As. Soc. Japan., XXXVIII, v (1912), 331-395.

Traduction d'un catéchisme en 100 articles, qui constitue, sous une forme populaire, un exposé intéressant des doctrines de la secte Shin, la plus importante des sectes du bouddhisme japonais. Il est caractéristique des mauvaises méthodes trop souvent employées aujourd'hui dans les *Transactions* que M. R. n'a pas jugé utile de donner à ses lecteurs le moindre renseignement ni sur le titre de l'ouvrage qu'il a traduit, ni sur son ou ses auteurs, ni sur la date de son apparition, etc.

Wada Hidematsu 和田英松. — *Azuma-kagami ko shahon kō* 吾妻鏡古寫本考, « Etude sur les anciens manuscrits de l'*Azuma-kagami* ». — Shigaku zasshi, XXIII (1912), x, 1072-1118.

Etude très sérieuse sur les manuscrits qui nous ont transmis le texte de l'*Azuma-kagami*, chronique du shōgunat de Kamakura. M. W. met en lumière l'importance exceptionnelle du manuscrit possédé par le vicomte Kikkawa 吉川子爵, qui permet de combler presque toutes les lacunes de l'édition courante.

G. B. Sansom. — *Translations from the « Nō ».* — Trans. As. Soc. Japan, XXXVIII, iii (1911), 125-176.

Traduction, faite avec soin, de trois nōs célèbres : *Funa-Benkei, Ataka* et *Sakuragawa*, avec un bon commentaire. L'appréciation de M. S. sur les nōs est celle d'un amateur, d'abord enthousiaste, à qui une plus longue pratique a donné quelque désenchantement.

Miyamoto Heikouro. — *Le nô, drame lyrique du Japon.* — Bull. Soc. franco-japon. de Paris, n° 23-24, sept.-déc. 1911, p. 35-42.

Texte d'une intéressante conférence faite devant la société : nous observerons seulement que la part des grands acteurs, Kiyotsugu, Motokiyo, etc., dans la composition des nōs paraît avoir été plus considérable que celle que M. M., d'accord avec la critique ancienne, lui attribue. — En appendice, quelques pages empruntées à l'article de M. Peri, paru ici même, sur le drame lyrique japonais (p. 45-48).

G. B. Sansom. — *Notes on dialectical usages in the Nagasaki district.* — Trans. As. Soc. Japan, XXXVIII, iii (1911), 91-123.

Substantielle étude sur le parler de Nagasaki, avec de nombreuses remarques sur les dialectes de Kyūshū. Sur certains points l'évolution du dialecte de Nagasaki est plus avancée que celle du dialecte de Tōkyō (ex. : la chute du *k* intercalaire et la contraction dans *toutes* les formes adverbiales et verbales en *-ku*, phénomène qui ne se produit guère, à Tōkyō, que devant le verbe *gozaru*). Sur d'autres points au contraire, ce dialecte permet de remonter aux formes primitives : c'est ainsi que la voix potentielle des verbes n'existe pas comme telle, le potentiel étant exprimé par la suffixation de l'auxiliaire *eru* à la base indéfinie du verbe (ex.: *yomi-eru* pour *yomeru*, *kiki-eru* pour *kikoeru*, etc.). Notons aussi l'emploi général d'un « présent continué » formé par la base indéfinie du verbe et l'auxiliaire *oru* (ex. : *furi-oru*, *iki-oru*). Au point

de vue phonétique, il convient de noter surtout l'équivalence de *u* et de *i*, ainsi que de *fu* et *hi*, la valeur *ji* de la syllabe *ri* de Tōkyō, une tendance à nasaliser les voyelles à l'intérieur des mots (*gombō* pour *gobō*) et, semble-t-il, à rendre sonores en pareil cas les sourdes consécutives (*yongo* pour *yoko*). L'étude de M. S. est complétée par une liste assez riche de mots, de formes et d'expressions propres au parler de Nagasaki et aux autres dialectes de Kyūshū.

Ancient Wall Paintings in Japanese Temples. — The Kokka, XXII, n° 259, déc. 1911, p. 133-135.

A l'exemple des temples chinois de la dynastie T'ang, les temples bouddhiques japonais étaient au début fréquemment ornés de peintures exécutées sur les enduits dont les murs à carcasse de bois étaient recouverts. Les plus anciennes et les plus remarquables sont les « fresques » du Kondō du Hōryū-ji (début du VIIIe siècle) ; mais il en subsiste de fort célèbres de la période Heian : celles du Kondō du Murō-ji 室生寺, qui sont de 824 ou de 844 (cf. *Kokka*, n° 262) ; celles de la tour à cinq étages du Daigo-ji 醍醐寺, sans doute de 931-937 (*Kokka*, n° 259) ; celles du Byōdō-in 平等院 (1re moitié du XIe siècle), etc. On en trouve encore dans la période de Kamakura, mais le remplacement des murs fixes par des parois à glissières, qui devint général à cette époque, marqua la fin de cet art. L'influence indienne est manifeste dans les fresques du Hōryū-ji ; leur technique, qui survit encore dans les décorations du Daigo-ji, est caractérisée par l'emploi d'ombres destinées à donner l'illusion du relief. Il n'y en a plus trace dans les peintures murales postérieures, remarquables en revanche par la finesse et l'élaboration du décor.

The Tōdai-ji Temple and Ancient Fine Arts. — The Kokka, XXII, n° 261, février 1912, p. 179-182.

Historique de ce fameux temple, fondé à la fin de la 1re moitié du VIIIe siècle par l'Empereur Shōmu. Détruit au XIIe siècle par les Taira, il fut reconstruit sur l'ordre de Yoritomo par le prêtre Chōgen 重源, avec le concours de l'artiste chinois Tch'en Ho-k'ing. La restauration du Dai-Butsu fut terminée en 1182, et la réfection du temple en 1195. En 1567, le temple fut de nouveau brûlé en grande partie, et la tête du Dai-Butsu fut détruite : on la refit quelque temps plus tard, mais c'est seulement à la fin du XVIIe siècle que les bâtiments détruits du Tōdai-ji furent restaurés. Suit une énumération des principales œuvres d'art qu'ils contiennent.

KUROITA Katsumi 黒板勝美. — *Jimbun-shi jō yori mitaru Shōsō-in* 人文史上より觀たる正倉院, « Le Shōsō-in considéré au point de vue de l'histoire de la culture ». — Shigaku zasshi, XXIII (1912), VI, 695-722.

Considérations sur ce que nous révèlent de la civilisation de l'époque (VIIIe siècle) où elles furent réunies, les célèbres collections du Shōsō-in de Nara.

Marquis DE TRESSAN. — *L'évolution de la peinture japonaise du VIe au XIVe siècle.* — Rev. des Deux-Mondes, 1er sept. 1912, p. 196-227.

L'art primitif du Japon était à peu près inconnu en Europe en 1900 : on lui rend aujourd'hui pleine justice, et on a sur son histoire des notions assez précises pour que

M. DE TR., dont on connaît les beaux travaux sur l'art du Japon, ait pu dégager, dans cette excellente étude, « le caractère harmonieux de l'évolution de la peinture japonaise » depuis les origines jusqu'à l'époque Ashikaga.

Kosaburo ITO. — *Some remarks on Japanese Painting.* — Trans. and Proc. Jap. Soc. London, X (1911-1912), 122-132 (discussion : p. 132-136).

Remarques sur l'évolution de l'art de la peinture au Japon, où il y a beaucoup d'observations curieuses, notamment sur la période moderne, et où M. T. se prononce assez carrément sur l'authenticité de certains kakémonos de la collection du British Museum. Sans relever en détail ces critiques, M. L. BINYON a fait de judicieuses réserves sur l'importance qu'il convient de leur attribuer.

The Influence of European Painting on Native Japanese Art. — The Kokka, XXII, n° 265, juin 1912, 267-270.

L'influence de l'art européen commença à se faire sentir au Japon pendant la courte période (fin du XVᵉ et début du XVIᵉ siècle) où le pays fut ouvert aux étrangers : on a conservé plusieurs œuvres de ce temps (notamment le paravent appartenant au comte Nambu, reproduit dans ce même numéro de la *Kokka*) où cette influence s'atteste, et le nom de Yamada Emosaku 山田右衞門作, un peintre échappé au massacre de Shimabara, a survécu. Plus tard la même influence se manifesta sous deux formes : indirectement, par les peintres chinois comme Tch'en Hien 陳賢, qui l'avaient subie en Chine et la transportèrent au Japon ; directement, par l'enseignement reçu de quelques artistes hollandais (ce fut, en particulier, le cas de Shiba Kōkan 司馬江漢) et par les peintures européennes que les marchands hollandais importèrent au Japon. Cette influence est sensible dans l'école de Maruyama, plus encore dans l'œuvre de Tani Bunchō 谷文晁, et surtout dans les peintures de Watanabe Kwazan 渡邊華山. Elle se marque par un certain réalisme dans le dessin des arbres, des montagnes et des figures humaines, et, d'une façon plus générale, par l'adoption de la perspective. Employée d'abord surtout dans la représentation des rues et des maisons, la perspective fut appliquée aux paysages par le fameux Andō Hiroshige 安藤廣重. C'est ainsi à la fin de la période Tokugawa que la peinture européenne a exercé sur la peinture japonaise une influence réelle : au XVIIᵉ siècle, elle avait eu quelques imitateurs, mais n'avait provoqué qu'un intérêt de curiosité.

Steward DICK. — *The Kano School of Painting.* — Trans. and Proc. Jap. Soc. London, X (1911-1912), 80-96 (discussion : p. 96-98).

Historique précis et clair de cette célèbre école de peinture japonaise, où nous n'avons cependant rien relevé de bien nouveau, et où manque toute indication sur la dernière période de l'école.

Paul MALLON. — *La gravure sur bois au Japon, à la fin du XVIIᵉ siècle et pendant la première moitié du XVIIIᵉ siècle.* — Bull. Soc. franco-japon. de Paris, n° 23-24, sept.-déc. 1911, 7-33.

Consciencieuse étude sur les primitifs de l'estampe japonaise, déparée par de nombreuses fautes d'impression. A ce propos nous ne pouvons nous empêcher

d'exprimer le regret que les amateurs français qui s'occupent de choses japonaises s'obstinent à employer des transcriptions fantaisistes, au lieu d'adopter franchement celle de la *Romaji-kwai*, qui est acceptée aujourd'hui par tout le monde excepté par eux ; la Société franco-japonaise rendrait un grand service à nos études en l'imposant dans ses publications, comme elle en avait eu d'abord l'intention.

Louis Aubert. — *Outamaro*. — Rev. de Paris, 15 avril 1912, 718-744.

Etude pénétrante de ce délicieux artiste, écrite à propos de l'exposition des estampes d'Utamaro organisée en 1912 au Musée des Arts décoratifs par M. R. Kœchlin.

Henri Vever. — *L'influence de l'art japonais sur l'art décoratif moderne*. — Bull. Soc. franco-japon. de Paris, n° 22, juin 1911, 110-119.

Extraits du grand ouvrage de M. V. sur l'*Histoire de la Bijouterie française* et de son rapport sur la bijouterie et la joaillerie à l'Exposition de Chicago. M. V. estime que l'influence japonaise sur l'art décoratif de l'Europe s'est traduite moins par une imitation que par un retour à l'étude de la nature : cependant, il signale une action plus directe dans l'œuvre de L. Falize, de Christofle et de Barbedienne, d'Ernest et Lucien Gaillard, dans le « Salon de l'Art Nouveau » organisé par S. Bing. — L'article est complété par des extraits d'un rapport de M. André Bouilhet sur l'orfèvrerie à l'Exposition de Chicago, où sont signalées les origines en partie japonaise du style de décoration adopté par la maison Tiffany.

E. Deshayes. — *L'Exposition rétrospective d'art japonais à Londres*. — Bull. Soc. franco-japon. de Paris, n° 22, juin 1911, 76-107.

Rapport au sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts sur les œuvres d'art anciennes du Japon exposées à la *Japan-British Exhibition* ouverte à Londres de mai à octobre 1910. Après avoir énuméré et décrit sommairement ces œuvres, M. D. arrive à la conclusion que cet art « nous est très étranger et que nous avons encore beaucoup à faire pour le comprendre ». — Dans le même fascicule sont racontées (p. 121-140) *Les deux visites de la Société à l'Exposition Anglo-Japonaise de Londres (Juillet-Septembre 1910)*.

Alfred Westarp. — *A la découverte de la musique japonaise*. — Bull. Soc. franco-japon. de Paris, n° 23-24, sept.-déc. 1911, 62-89.

Ibid. — *Japan ahead in Music*. — Trans. and Proc. Jap. Soc. London, X (1911-1912), I, 23-42 (discussion : p. 43-47).

Articles de forme quelque peu apocalyptique, où M. Westarp, docteur en musique de Münich, ébloui de la « découverte » qu'il a cru faire de la musique japonaise, exprime son admiration sans limite pour cette musique, dont nul avant lui n'avait soupçonné la précellence. Pour M. W., la base de cette musique est « le son libre, émancipé de tous devoirs harmoniques », et le développement musical se fait « ou par des sons isolés, ou par des sons parents », c'est-à-dire « produits par un courant continu de l'intensité tonale ». M. W. attache tant d'importance à cette notion qu'il en arrive à affirmer la liberté absolue de la suite des intervalles dans cette musique,

et à nier l'existence d'une gamme japonaise. Et il conclut triomphalement : « We have seen what no one in Europe ever saw. » En effet.

La discussion qui a suivi la communication faite par M. W. à la Société londonienne constitue l'une des lectures les plus réjouissantes qui soient.

HIGUCHI Takajirō 樋口隆次郎. — *Chōsen hantō ni okeru Kan shi-gun no kyōiki oyobi enkaku kō* 朝鮮半島に於ける漢四郡の疆域及沿革考, « Recherches sur la situation et le développement des quatre commanderies établies par les Han dans la péninsule coréenne ». — Shigaku zasshi, XXII (1911), XII, 1428-1454 ; XXIII (1912), II, 171-203, III, 303-339, IV, 393-422, V, 504-531.

Etude géographique et historique sur les quatre commanderies (*kiun* 郡) établies en Corée par les Chinois après la conquête de la péninsule par l'Empereur Wou-ti 武帝 des Han : Tchen-fan kiun 眞番郡, Lin-t'ouen kiun 臨屯郡, Hiuan-t'ou kiun 玄菟郡 et Lo-lang kiun 樂浪郡.

IMANISHI Ryū 今西龍. — *Kudara kokuto Kan-zan kō* 百濟國都漢山考, « Considérations sur Han-shan, capitale de Kudara ». — Shigaku zasshi, XXIII (1912), I, 58-71.

Recherches sur l'emplacement de Han-shan, nous d'une capitale de l'ancien royaume coréen de Kudara (Paik-tjyei).

Alexandre HALOT. — *Formose, colonie japonaise.* — Bull. Soc. franco-japon. de Paris, n° 22, juin 1911, p. 8-25.

Conférence faite à la Société franco-japonaise le 20 avril 1910.

V. — ASIE CENTRALE.

A. Meillet. — *Les nouvelles langues indo-européennes trouvées en Asie centrale.* — Extr. de la Revue du mois, XIV, n° 80, août 1912, 20 p.

Dans ce remarquable article, M. A. Meillet condense les résultats essentiels des notions linguistiques nouvelles apportées par les dernières découvertes en Asie centrale. Cet exposé vaut d'être analysé succinctement ici.

Après les deux grandes trouvailles du manuscrit Dutreuil de Rhins et du fragment édité par M. S. d'Oldenbourg, les expéditions anglaises, allemandes, française, russe et japonaise ont rapporté de riches documents.

Ces documents ont d'abord établi l'existence d'une langue nouvelle se rattachant à la famille indo-européenne. Les fragments des manuscrits qui nous révèlent cette langue inconnue sont en écriture brahmī. MM. Sieg et Siegling, qui étudièrent les documents des missions Grünwedel et von Le Coq se rattachant à la langue I de Leumann, y découvrirent la présence de deux dialectes différents désignés provisoirement par les lettres A et B. Le savant allemand F.-W.-K. Müller fit donner le nom de *tokharien* à la langue I de Leumann. Les dialectes A et B, qui sont donc des dialectes tokhariens, se retrouvent dans les textes de la Mission Pelliot : mais, sauf un, tous les fragments déchiffrés par M. Sylvain Lévi sont en dialecte B. Malgré les publications de Leumann et de Hœrnle on ne pouvait encore définir le caractère exact de la langue. MM. Sieg et Siegling ont les premiers, en 1908, dégagé le caractère indo-européen du dialecte B. Il ne sera possible d'établir une théorie complète du tokharien que le jour où tous les documents existant dans les deux dialectes auront été publiés et étudiés ; cependant on peut mesurer dès maintenant l'intérêt qui ressort de ces constatations nouvelles. Avant les missions en Asie centrale, on connaissait deux groupes de langues indo-européennes : 1° l'*aryen*, ou indo-européen, 2° l'*arménien*, petit groupe dont on rapproche une langue à peine connue, le phrygien. Dès maintenant il faut ajouter à ces deux premiers un 3e groupe, le *tokharien*, qui, géographiquement, se laisse difficilement localiser, mais qu'on suppose avoir été en usage dans la région de Tourfan. Le domaine des langues indo-européennes s'étend donc ainsi du côté du Nord-Ouest.

Il est difficile de dater cette langue aujourd'hui disparue. On la situe approximativement entre le Ier et le Xe siècles de notre ère. Elle présente des formes assez fixes et semble très évoluée. Le tokharien n'est pas une langue indo-européenne d'aspect archaïque, mais plutôt « quelque chose de comparable au latin vulgaire sur lequel reposent les langues romanes, au gotique de Wulfila, au vieil irlandais, à l'arménien des premiers traducteurs du Ve siècle après Jésus-Christ... »

Les vieilles langues indo-européennes gardaient les finales. Le tokharien qui, par sa situation géographique, ne pouvait être une langue conservatrice,

est au contraire caractérisé par la perte des finales, donc par celle de ses particularités grammaticales. Obligé à marquer le rôle des mots à l'aide d'éléments n'ayant rien de commun avec les désinences des noms indo-européens, le tokharien possède une déclinaison spéciale. Le caractère indo-européen de la langue elle-même ne laisse pourtant pas d'apparaître clairement et le peu de mots recueillis éclaire déjà l'étymologie des langues classiques : « On savait que le nom grec *huios* du fils, qui représente un ancien *suyos*, était apparenté de loin à *sūnus* du sanskrit et du lituanien, à *sunus* du gotique ; on en a maintenant l'équivalent exact dans la forme *soye* du nom du « fils » en tokharien B. On soupçonnait que la racine de *huei* « il pleut », *huetos* « pluie » du grec était un ancien *su* ; mais on ne retrouvait nulle part une racine *su* « pleuvoir » ; on l'a maintenant, d'une manière très claire, dans *suwan* « il pleut », *swese* « pluie », du tokharien B. »

Il est difficile de fixer avec certitude la place du tokharien parmi les langues indo-européennes. Le tokharien, qui n'a aucune ressemblance avec le groupe indo-iranien, se rapproche par certains traits de l'italo-celtique, par d'autres du slave et de l'arménien. Il semble qu'il soit provisoirement possible de classer le tokharien quelque part entre l'italo-celtique, le grec, l'arménien et le slave. Le tokharien offre d'ailleurs des particularités uniques : il réunit par exemple le *t*, le *th*, le *d*, et le *th* de l'indo-européen en une série unique.

Quatre dialectes et plusieurs écritures sont représentés parmi le très grand nombre de textes iraniens découverts en Asie centrale.

Les expéditions allemandes ont rapporté une série de textes manichéens en pehlvi sassanide qui fournissent des spécimens nouveaux d'une langue déjà connue. Ils notent avec précision la prononciation de l'époque à laquelle ils ont été rédigés et leur écriture indique presque toujours le timbre des voyelles. On voit combien ces fragments manichéens peuvent être instructifs et combien ils nous apportent de données différentes de celles que nous livrait le pehlvi des inscriptions sassanides et des textes de tradition mazdéenne. Les fragments manichéens de Tourfan nous donnent donc des renseignements assez précis sur la langue commune de la Perse, « c'est-à-dire l'ancienne langue officielle de Darius et de ses successeurs, la langue officielle de la Perse à l'époque sassanide, celle qui devait devenir plus tard le persan littéraire. » De plus, quelques fragments manichéens ne sont pas écrits en perse du Sud-Ouest, mais en un dialecte différent, celui du Nord-Ouest de la Perse, dialecte qui fut sans doute celui de la dynastie arsacide, antérieure aux Sassanides. Les textes manichéens dialectaux de Tourfan nous apportent donc « les seuls manuscrits actuellement utilisables des parlers iraniens du Nord-Ouest à une date un peu ancienne ».

Quelques textes manichéens édités par M. F.-W.-K. Müller sont rédigés dans une langue iranienne différente du pehlvi du Sud-Ouest et du pehvli du Nord-Ouest. Cette langue est le sogdien, sur lequel on ne connaissait il y a dix ans que les quelques mots laissés par Albirouni. Grâce aux travaux de plusieurs

savants, entre autres de MM. Andreas et Gauthiot, on connaît mieux le sogdien aujourd'hui. Cette langue était parlée par les populations iraniennes de la région de Samarkand et par des commerçants du Turkestan chinois; des manichéens s'en servaient encore en Mongolie au IX[e] siècle. Pendant plusieurs des premiers siècles de l'ère chrétienne, le sogdien, qui s'écrivit même en Chine, servit de langue pour les communications internationales.

La découverte du sogdien est de grande importance au point de vue linguistique; cette langue révèle pour la première fois ce qu'était l'ancien iranien oriental. Le *yagnobi*, dialecte iranien parlé aujourd'hui dans le Pamir, peut presque passer pour la forme moderne du sogdien. On sait d'autre part que les parlers du Pamir (*vakhi*, *chigni*, *sariqoli*, *yagnobi*) sont apparentés à l'ossète, dialecte iranien parlé dans le Caucase et lui-même parent de la langue des anciens Scythes des bords de la Mer Noire. « On est ainsi autorisé à poser un groupe de dialectes iraniens du Nord qu'on peut qualifier de scythiques en prenant le mot en un sens très large, dialectes dont on a des restes depuis la Thrace jusqu'à la Mongolie, mais qui, pour avoir été employés sur une aire géographique immense ne l'ont sans doute jamais été par beaucoup d'hommes; il s'agit de populations d'abord nomades répandues sur des territoires où la population était peu dense. De ce groupe il ne subsiste aujourd'hui que des parlers mal connus de quelques montagnards dans des vallées du Caucase et du Pamir. L'afghan est le reste d'une partie des parlers qui formaient la transition entre le groupe « scythique » et le groupe occidental. Le sogdien vient fournir les faits essentiels qui, joints à l'étude des parlers modernes du Pamir, permettent de constituer tout un département nouveau dans l'étude linguistique de l'iranien. »

D'autres fragments de manuscrits provenant de l'Asie centrale et, comme les textes tokhariens, écrits en brahmī, sont rédigés dans une autre langue: la langue II de Leumann. Cette langue, qui appartient au groupe indo-iranien, est un dialecte spécifiquement iranien, et non pas un dialecte indo-iranien qui constituerait un 3[e] groupe indépendant à la fois des langues de l'Inde et de celles de l'Iran. Mais il est difficile de lui attribuer une place précise parmi les dialectes iraniens et on est convenu de l'appeler provisoirement *iranien oriental* ce qui la définit mieux que le terme vague d'*aryen septentrional* dont Leumann l'avait baptisée.

« Ainsi les documents rapportés d'Asie centrale ont fourni des données précises sur quatre langues iraniennes employées dans les premiers siècles de l'ère chrétienne: de ces quatre langues trois étaient en somme inconnues et il y en a une, « l'iranien oriental », dont on ne soupçonnait même pas l'existence. On voit quel enrichissement a reçu la linguistique iranienne.

« La connaissance de l'Asie Centrale a donc apporté à la grammaire comparée des langues indo-européennes des données de toutes sortes dont le travail des années prochaines montrera mieux encore l'importance. Le pouvoir

d'expansion des langues indo-européennes qu'on observe partout dans le monde s'y manifeste au delà de tout ce qu'on imaginait; si en Asie centrale, ces langues ont été refoulées en partie — pour un temps, car actuellement l'avance russe les y ramène sous une autre forme —, ce n'est qu'à une date assez récente et qui devient maintenant historique. De tous côtés en Asie, il y a eu, dans les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, des gens qui ont parlé des langues indo-européennes. »

L. A.

G. J. Ramstedt. — *Zur Verbstammbildungslehre der mongolisch-türkischen Sprachen.* — Extr. du Journal de la Société fino-ougrienne, XXVIII, 1912; in-8, 86 p.

Savante étude, à propos des thèmes verbaux, sur dix-huit suffixes et leurs correspondants en turc et en mongol, les deux représentants les plus caractéristiques des langues agglutinatives.

Julius Németh. — *Die türkisch-mongolische Hypothese.* — Zeitschr. der Deustch. Morgenländ. Gesellsch. LXVI, 1912, 549-576.

Holger Pedersen, le partisan de la parenté des langues indo-européennes et sémitiques, suppose dans ses *Türkische Lautgesetze* (Zeitschr. der Deutsch. Morg. Ges., LVII, p. 560) que de nombreuses familles linguistiques en Asie sont indubitablement apparentées aux langues indo-européennes et que cela est peut-être vrai de ces langues communément désignées jusqu'ici sous le nom d'ouralo-altaïques. Il y a évidemment là un embryon de théorie nouvelle touchant les rapports de parenté des groupes linguistiques turco-mongols; l'ancienne théorie des langues ouraliques et turco-mongoles est pourtant trop communément adoptée pour qu'en émettant une aussi importante proposition, Pedersen n'ait pas eu l'intention de la développer ultérieurement. M. Németh reprend la question à sa façon et pense que, dans l'état actuel de la science, il est inadmissible de croire établie la parenté historique des langues turques avec le mongol et que la théorie de la connexité de l'ouralique et du turco-mongol doit être repoussée parce que sans aucun fondement scientifique.

Douglas Carruthers. — *Exploration in North-West Mongolia and Dzungaria.* — The Geograph. Journ. XXXIX, 6, juin 1912, 521-551 (discussion : 351-553.)

Récit d'un long voyage au cours duquel l'auteur visita, pendant les années 1910 et 1911, les régions occidentales du Baïkal, la région des lacs de la Mongolie du Nord-Ouest, le Karlik Tagh et les Bar-kul à l'extrémité orientale des T'ien-chan et enfin la région de l'Altaï méridional et la Dzoungarie. Au cours de son exploration M. Carruthers fit de nombreuses observations sur la géographie, la faune et la flore des pays traversés. Quelques intéressantes photographies agrémentent son exposé.

L. de La Vallée Poussin. — *Essai d'identification des* gāthas *et des* udānas *en prose de l'Udānavarga de Dharmatrāta.* — Journ. Asiat., 1912, I, 311-330.

L'original du texte tibétain de l'*Udānavarga* attribué à Dharmatrāta semble bien être identique à cet ouvrage, provisoirement appelé *Dharmapada*, dont

MM. Grünwedel, Stein et Pelliot ont trouvé de nombreux fragments en Asie centrale. La récente publication du texte tibétain par M. Beckh (Berlin, 1911) a permis à M. de La Vallée Poussin d'identifier la majeure partie des *gāthas* et des *udānas* en prose avec des passages du canon pāli d'une part, et les fragments du pseudo-*Dharmapada* d'autre part.

J. Bacot. — *L'écriture cursive tibétaine.* — Journ. Asiat., 1912, I, 5-78.

L'écriture cursive tibétaine « est quelquefois si savamment bouclée qu'elle n'est déchiffrable que pour les lettrés et ne sert qu'à une élite d'initiés. Elle ne consiste pas seulement à réduire et fondre les éléments des caractères, mais elle comporte pour certains groupes de lettres des *déformations* purement conventionnelles, et, pour les mots, la suppression du plus grand nombre des lettres ». Cette suppression a lieu d'après certaines lois que l'auteur formule en manière d'introduction à son travail, qui consiste essentiellement en un dictionnaire de 710 formes cursives tibétaines.

R. du Buysson. — *Mission Pelliot-Vaillant dans l'Asie centrale. Collections recueillies par M. le Docteur Vaillant. Hyménoptères.* — Bull. du Museum National d'Hist. Natur., 1911, n° 4, 217-219.

M. le Docteur Vaillant, qui fut attaché comme médecin et naturaliste à la Mission Pelliot, a recueilli, dans une région tout à fait inexplorée au point de vue des Hyménoptères, deux espèces de Vespides et cinq de Chrysidides qui toutes appartiennent à la faune paléartique.

Paul Danguy. — *Mission Pelliot-Vaillant dans l'Asie centrale. Collections botaniques rapportées par le Dr L. Vaillant.* — Bull. du Museum National d'Hist. Natur., 1911, n° 4, 260-272 ; n° 5, 331-346 ; n° 6, 446-453.

Liste de 500 espèces dressée par l'auteur qui a minutieusement étudié les 1128 numéros de l'herbier rapporté par M. le Dr Vaillant.

Hori Kanenori 堀謙德. — *Khotan kō* 于闐考, « Etude sur Khotan ». — Shigaku zasshi, XXIII (1912), v, 485-504.

Brève étude historique et géographique sur Khotan : origine du nom ; géographie et ethnographie ; traditions sur la fondation du pays ; Khotan sous les T'ang et après les T'ang ; le bouddhisme à Khotan ; les princes de Khotan ; vestiges archéologiques.

Shiwo Benshō 椎尾辨匡. — *Tokara no minzoku chiri nendai* 覩貨羅の民族地理年代, « le Tokhara : populations, géographie, chronologie ». — Shigaku zasski, XXIII (1912), vi, 681-694.

Hori Kanenori. — *Kaniṣka ō no kenkyū* 迦膩色迦王の研究, « Etude sur le roi Kaniṣka ». — Shigaku zasshi, XXIII (1912), ix, 974-996.

Résumé de nos connaissances actuelles sur le fameux souverain Kushan : le nom ; la race ; l'époque ; le territoire ; érection de pagodes ; fixation du canon bouddhique ; les monnaies ; place de Kaniṣka dans l'histoire de la civilisation.

Paul Pelliot. — *La fille de Mo-tch'o qaghan et ses rapports avec Kül-tegin.* — T'oung Pao, XIII, 1912, 301-306.

La fille de Mo-tch'o, un des grands qaghan de l'empire turc au VIIIe siècle, épouse d'A-che-tö Mi-mi, se réfugia lors de la mort de son mari au palais de Si-ngan fou, d'où elle passa en 723 dans la demeure de son frère le Motegin, à Si-ngan fou également. Fiancée à son cousin germain Bilgä qaghan, frère de Kül-tegin, elle allait partir pour la Mongolie lorsqu'elle mourut subitement à l'âge de 24 ans.

Une épitaphe fut gravée sur la dalle tumulaire de la jeune femme, à Si-ngan fou même. M. Chavannes qui a publié récemment cette inscription dans la *Festschrift Vilhelm Thomsen* (1), pense qu'elle est due à Kül-tegin et qu'elle se rattache étroitement par conséquent aux monuments de l'Orkhon. Cette conclusion serait particulièrement importante, mais M. Pelliot pense qu'elle doit être rejetée.

Albert von Le Coq. — *Sprichwörter und Lieder aus der Gegend von Turfan, mit einer dort aufgenomennen Wörterliste.* — Baessler-Archiv, Beiheft I, 1911; in-4°, iv-100 p.

Recueil de proverbes turcs-orientaux (dialecte de Tourfan) dont la plus grosse partie fut communiquée à M. von Le Coq au cours de son expédition en Asie centrale, en octobre 1905, entre Qōmul et Kashgar, par un de ses compagnons de voyage, le mīrāb Māmāsīt (Māhāmmād Saiyid) de Qara khōdja. Ce recueil est suivi par quelques chansons d'amour et par une liste de mots enregistrés à Qara khōdja.

Ibid. — *Die Abdāl.* — Baessler Archiv, II, 1912, 221-234.

Courtes notes sur la langue et les mœurs de ce curieux groupe ethnique du Turkestan chinois désigné sous le nom d'Ābdāl et que seuls jusqu'ici MM. Grenard (2) et Pelliot (3) avaient signalé. Ces notes contribueront à nous éclairer sur les Ābdāl et permettront peut-être de choisir entre les deux hypothèses proposées par Grenard : les Ābdāl sont soit une variété de Tziganes, soit un groupe descendant des Chiïtes.

G. A. Grierson. — *Etymologies tokhariennes.* — Journ. Asiat., 1912, I, 339-346.

L'auteur compare un certain nombre de mots tokhariens avec des mots employés au Sud de l'Hindoukouch, dans les dialectes dits « Modern Piçāca ».

S. Lévi. — *Un fragment tokharien du Vinaya des Sarvāstivādins.* — Journ. Asiat., 1912, I, 101-111.
A. Meillet. — *Observations linguistiques.* — Ibid., 111-116.

Il s'agit du 90e *pācittiya* des Sarvāstivādins, relatif aux dimensions de la robe du Buddha. Le texte tokharien est si voisin du récit qui termine la section des Pācittiya

(1) *Epitaphes de deux princesses turques de l'époque des T'ang*, avec deux fac-similés, p. 78-87 de la *Festschrift Vilhelm Thomsen*, Leipzig, Harassovitz, 1912, in-8, viii-236 p.
(2) Grenard, *Mission dans la Haute Asie*, II, 308-315.
(3) Pelliot, *Les Abdāl de Païnap*, Journ. As., 1907, I, 115-139.

dans le Suttavibhaṅga pāli, que celui-ci peut fournir les éléments d'une traduction littérale. Outre les données linguistiques fort importantes, l'étude de ce document révèle que « l'Eglise de langue tokharienne suivait le canon de l'école Sarvāstivādin. »

L. de La Vallée Poussin. — *Documents sanscrits de la seconde collection M. A. Stein.* — Journ. Roy. As. Soc., avril 1912, 355-377.

Suite des articles parus dans la même revue, 1911, pp. 758 et 1063. Les textes étudiés sont des fragments de l'*Udānavarga* de Dharmatrāta.

Vilhelm Thomsen. — *Dr. M. A. Stein's manuscripts in turkish « runic » script from Miran and Tun-huang.* — Journ. Roy. As. Soc., janv. 1912, 181-228.

Etude, transcription et traduction de quatre manuscrits, rédigés en écriture runique, dont le premier trouvé à Fort Miran et les trois autres à Touen-houang.

R. Gauthiot. — *A propos de la datation en sogdien.* — Journ. Roy. As. Soc., avril 1912, 341-353.

D'après l'auteur, la langue sogdienne apparaît sous une forme nettement définie et qui n'a varié en aucun point essentiel pendant les huit ou neuf premiers siècles de l'ère chrétienne. Un point particulier où ressort clairement la continuité de la tradition littéraire de cette langue « est la forme de la clausule qui sert à dater les lettres ». C'est sur des lettres rapportées par M. M.-A. Stein que l'auteur étudie minutieusement les éléments des différents aspects de cette formule.

R. Gauthiot. — *Une version sogdienne du Vessantarajātaka publiée en transcription et avec traduction.* — Journ. Asiat., 1912, I, 163-193 et 429-510.

Le texte rapporté de Touen-houang par M. Pelliot et soigneusement édité par M. Gauthiot est doublement précieux comme contribution à l'étude comparative des recensions du célèbre jātaka, et surtout comme appoint à la connaissance du sogdien bouddhique.

L. de La Vallée Poussin et R. Gauthiot. — *Fragment final de la Nīlakaṇṭhadhāraṇī en brāhmī et en transcription sogdienne.* — Journ. Roy. As. Soc., juill. 1912, 629-645.

Sylvain Lévi. — *Nīlakaṇṭhadhāraṇī.* — Ibid., octobre 1912, 1063-1066.

Le texte de cette dhāraṇī, « qui jouissait d'une faveur toute spéciale chez les bouddhistes de la Chine en 650 et 750 de l'ère chrétienne, » apporte un utile appoint à l'étude de l'alphabet sogdien. C'est mieux qu'un bilingue, puisque, suivant les propres termes de M. Gauthiot, « ce fragment de *dhāraṇī* est noté d'une part en sanskrit, langue de l'original, et en écriture *brāhmī*, d'autre part en sanskrit toujours (puisqu'une *dhāraṇī* est intraduisible), mais en graphie sogdienne ». L'auteur conclut que l'étude de ce document confirme la lecture et la transcription de l'alphabet sogdien proposées dans le *Journal Asiatique*, 1911, II, p. 81 sqq. M. Sylvain Lévi pense qu'il faut rapporter ce document aux environs de l'an 700.

VI. — GÉNÉRALITÉS ET DIVERS.

A. CABATON. — *Catalogue sommaire des manuscrits indiens, indochinois et malayo-polynésiens de la Bibliothèque Nationale.* — Paris, Leroux, 1912, in-8, II-320 pp.

Le catalogue des fonds indien, indochinois et malayo-polynésien fait suite aux catalogues des manuscrits sanskrits et pâlis publiés par le même auteur. Il a de commun avec ces derniers la parcimonie des notices et l'excessive sobriété des descriptions. Cet inventaire n'est guère autre chose qu'une liste de titres, et la mention, en millimètres, de la largeur du papier ou de la longueur des olles ne lui donne qu'une précision apparente. L'établissement d'un catalogue, même sommaire, est autre chose qu'un simple travail de mensuration.

Il faut reconnaître que le dépouillement de plusieurs milliers de manuscrits dont le domaine linguistique couvre à la fois l'Inde, l'Indochine et une partie de l'Océanie, est une tâche ingrate pour un spécialiste de la philologie malaise. Mais puisque M. CABATON a dû — il nous le dit lui-même (p. I-II) — recourir aux lumières de savants tels que MM. Finot, Foucher, S. Lévi pour le sanskrit et le pāli, Vinson pour les dialectes dravidiens, Gerini pour le siamois, Pavie pour le laotien, il est regrettable que cette collaboration n'ait pas porté de meilleurs fruits. Le seul progrès de ce catalogue sur les listes autographiées déposées autrefois au département des manuscrits est d'être plus maniable, et de pouvoir être consulté à distance. On ne saurait en aucune façon, considérer ce travail comme définitif.

La répartition des mss. sous chaque rubrique n'est même pas à l'abri des critiques.

La première section du « Fonds indien », qui porte le titre *Manuscrits tamouls et télingas*, ne contient pas de mss. télingas, ceux-ci étant classés en réalité dans la deuxième section. Il s'y trouve par contre trois mss. en dialecte du « Malabar » (n°s 191, 211, 219) qui sont *peut-être* en malayalam.

La troisième section s'intitule *Manuscrits indiens*. Les deux premières étant réservées aux langues dravidiennes, et le quatrième au singhalais, je suppose qu'il s'agit de mss. en langages purement aryens. J'y trouve pourtant deux mss. canarais (724-779), quatre mss. tamouls (743-744-749-750), onze mss. malayalam (765 à 772, 777, 778, 796), trois mss. singhalais (753, 754, 758), et enfin cinq mss. *malabar* (723, 728, 752, 780, 781), dialecte mal défini, que l'auteur appelle d'une manière assez déconcertante le « tamoul de la côte de Coromandel » (723).

A l'exception de quelques manuscrits malais, les titres des ouvrages sont donnés en transcription. Cette méthode ne présente pas d'inconvénient, à condition toutefois que le lecteur soit averti du système employé et que ce système soit appliqué avec rigueur.

Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Prenons par exemple les mss. cambodgiens (p. 167 et suiv.). M. C. emploie la transcription créée par M. Finot (*BEFEO*, II, 1902, 1) et adoptée par notre *Bulletin*. Mais, comme il ne le dit nulle part, il est à craindre que les personnes accoutumées aux anciens systèmes ne soient un peu déroutées, et n'éprouvent une certaine peine à reconnaître dans le *Kbuon cā comñư* ក្បួនចាំចំណឹ du n° 119 le *Kebuon chéa chômngư* de la transcription Aymonier. A défaut de l'exposé complet de notre système, un simple renvoi à l'article de M. Finot n'eût certainement pas été superflu. D'autre part, notre transcription, qui est d'une grande précision, ne souffre pas l'à peu près, et les signes diacritiques dont elle fait usage doivent être employés avec discernement. Je ne signalerai pas de menues fautes telles que *Sóvāt* pour *Sóvàt* (87), *čhbăp* pour *čbăp* (136), qui sont peut-être imputables au manuscrit ou même à l'imprimeur. Mais il y a, à côté de ces lapsus, de réelles erreurs de lecture ou de transcription qui rendent parfois un titre méconnaissable et risquent d'égarer les recherches:

N° 83. *Parāvaṇa-khandhaka*, lire *Pavāraṇa-kh°*. C'est un texte du Vinaya, 4ᵉ section du Mahāvagga. — N° 86 (I). *Čan*, lire *Čau*. — N° 86 (IV). *Lưrk*, lire *Lbòrk*. — N° 92. *Mahāumaṅga* pour *Mahāummagga(jātaka)*. — N° 125. ឆ្នាំឆ្លូវបញ្ចស័ក ne signifie pas 5ᵉ année du Buffle, mais : année du Bœuf, 5ᵉ dans la décade. — N° 127. *Práḥ bančul tesnà trai Saronotaṃ* n'a pas de sens. Il faut lire *Práḥ bančól tésnà traisaroṇakoṃ*. Il s'agit bien entendu des trois formules (*saraṇagamana*) : *buddhaṃ saraṇaṃ gacchāmi*, etc. — N° 132. Au lieu de *lèñ*, lire *lêñ*: លេងបៀរ *lêñ bier* signifie jouer aux cartes, លែង *lèñ* a le sens d'abandonner. La différence d'ouverture entre les deux *e* est considérable et notre transcription en rend compte très exactement. — N° 141. *rưrñ* est une lecture fautive de រឿង *rưoñ*, récit. Le titre exact de l'ouvrage doit être *Práḥ Samŭt*. — N° 164. *Pŭt kon*, lire *Pŭtthakŭn*. — N° 185. Le nom pāli *Dasavaṃsa* (et non *Daçavaṃça* qui est une forme sanskrite) s'écrit actuellement ទសវង្ស que nous transcrivons *Tossavoñ*. La forme *Tos vuñ* ne répond ni à l'orthographe, ni à la prononciation cambodgienne. — Nᵒˢ 186-206. Les titres des lois ont été particulièrement écorchés: I. *Kraṃ čhŏr*, lire *kraṃ čòr*; II. *tosa phīriya*, lire *tòs phīriyā*; VI. *saṃkhari*, lire *saṃkhrĕi* (titre du fonctionnaire chargé d'appliquer cette loi); VIII. *bandiñ*, lire *bandĕñ* (le ត est de la série en *a*); IX. *thommā nuñ*, lire *thommā nuññā*; XI. *aññ moñ pañi pās*, lire *aññamaññapatĕphās* (les noms pālis ne se lisant pas de la même façon que les mots purement cambodgiens); XII. *ŭtthor*,

lire *ótor*; XIII. *kbat sĕt*, lire *kbăt sĕk* (comme au n° 127, M. C. paraît avoir lu ត *ta* au lieu d'un ក *ko*); XIV. *ačñā luoñ*, lire *ačñā lûoñ*; XV. *virāt*, lire *vivāt*, querelle (ici, M. C. a lu un រ *ro* au lieu d'un វ *vo*); XVI. *tās kammakarṇa*, lire *tāsakammakar(ṇ)*; XVII. *pohŏl top*, lire *pohŭllatép* (titre du mandarin chargé de cette loi).

Je laisse à d'autres le soin de poursuivre le dépouillement du *Catalogue* et de compléter cet *erratum*. La tâche de M. C. consistait, nous dit-il (p. 1) « à mettre ces fonds en ordre, et à rédiger pour chaque manuscrit une brève notice, aussi exacte que possible, qui en permît la consultation sûre et rapide ». Il ne semble pas qu'il s'en soit acquitté complètement.

George CŒDÈS.

Gaston Cahen. — *Les cartes de la Sibérie au XVIIIe siècle. Essai de bibliographie critique.* — (Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires ; Nouv. série, fasc. 1.) Paris, Imprimerie Nationale, 1911, in-8°, 544 p., cartes et pl. hors texte.

A la suite d'une mission scientifique en Russie, M. Gaston Cahen [1] a publié cet essai de bibliographie critique des cartes de la Sibérie au XVIIIe siècle. Le titre même de ce travail nous montre, qu'à ses recherches, l'auteur a sagement imposé des limites dans l'espace et dans le temps. Par « Sibérie », il entend désigner « la contrée située au Nord des montagnes de l'Asie centrale, celle où les fleuves et rivières de l'Asie septentrionale coulent vers le Nord et le Nord-Est : tels sont les bassins des quatre grands fleuves : l'Ob', l'Iénisséï, la Léna et l'Amour. » Au point de vue historique, cette bibliographie a pour point de départ la carte hollandaise de Witsen [2], dressée en 1687, et les plans Rémézov [3] de 1697 et 1701. Ce sont, en effet, les documents cartographiques les plus importants pour cette époque : tous les géographes occidentaux du début du XVIIIe siècle se sont dus de prendre pour base le premier et d'utiliser les seconds sous peine d'accomplir œuvre vaine. Dans des « tables » d'une clarté parfaite M. C. montre quelles sont d'abord, dans leur ordre chronologique, toutes les cartes de la Sibérie depuis celle de Witsen et quelles sont ensuite

(1) M. Gaston Cahen, qui fut membre de notre Ecole, vient de soutenir pour les épreuves du doctorat ès-lettres, une thèse sur l'*Histoire des Relations de la Russie avec la Chine sous Pierre le Grand* (1689-1730). Paris, Alcan, 1912 ; in-8°, 274-CCXXI p. — Voir encore, du même auteur, *Le livre de Comptes de la caravane russe à Pékin en 1727-1728*. Paris, Alcan, 1911 ; in-8°, XII-145 p.

(2) N. Witsen, *Nieuwe Lantkaarte van het Noorder en Ooster deel van Asia en Europa*.

(3) S. Remezov, *Karta Sibiri ot granits Kitaïskikh*. (1697). — *Chertejnaya Kniga Sibiri* (1701).

les cartes-types et leurs dérivés. A ces tableaux méthodiques, à d'utiles indications bibliographiques, l'auteur ajoute un long mémoire détaillé qui ne comprend pas moins de 350 pages et qui constitue le catalogue critique proprement dit. La méthode de travail adoptée par M. C. est d'une rigueur absolue : non seulement il nous donne une bibliographie complète avec indication des sources pour chaque carte citée, mais encore il nous fait connaître la biographie de chaque auteur et joint à tout cela l'étude minutieuse de la carte elle-même et la critique de l'œuvre. Des reproductions photographiques des cartes importantes et un volumineux index de tous les noms propres complètent heureusement l'ouvrage.

M. C. a donc le mérite d'avoir composé une bonne bibliographie critique des travaux du XVIII[e] siècle intéressant la cartographie de la Sibérie ; pourtant, il ne s'est pas contenté de réunir sous une forme maniable des renseignements, épars peut-être, mais déjà connus : il a tenu à ajouter quelques notions nouvelles aux travaux de ses devanciers. Il note la présence, dans plusieurs bibliothèques de Russie et d'Europe occidentale, de cartes intéressantes et rares : les cartes chinoises des Jésuites, conservées au Roumyantsov et aux Affaires Etrangères de Moscou, l'atlas de l'Académie des Sciences de Russie, conservé à l'Université de Genève, cinq cartes russes manuscrites, conservées à Moscou, Paris et Lausanne. Il joint à la découverte de ces cartes nouvelles la mention d'une carte chinoise que personne n'avait encore eu l'idée d'étudier et celle d'une carte russe de toute la Sibérie.

Ces deux derniers documents sont les deux plus importantes trouvailles de M. C. Le premier est une carte de la Sibérie en chinois, et en mandchou, dressée par l'ambassadeur T'ou-li-tch'en 圖理琛 (1). Au commencement du XVIII[e] siècle, ce dernier fût envoyé par l'Empereur K'ang-hi en mission auprès du Khan des Tourgouthes installés sur la basse Volga. Parti de Pékin, T'ou-li-tch'en traversa la Sibérie, accomplit sa mission et rentra dans son pays en 1715. A son retour il composa, en mandchou et en chinois, un récit de ses voyages qu'il intitula *Yi-yu lou* 異域錄 et auquel il adjoignit une carte. C'est cette carte que, le premier, M. C. a étudiée. Il ne nous dit pas quelle est l'édition dont il se sert et surtout sous quelles formes l'ouvrage est accessible. A part l'édition chinoise, isolée et courante, qui probablement a servi à M. C.,

(1) Il y a doute sur la prononciation de 琛, dans la transcription d'un nom mandchou ; il semble qu'il faille, comme l'a fait M. Cahen, transcrire *tch'en* et non *chen*. Quant à l'orthographe du nom, il est préférable, au lieu du 圖麗琛 de M. Cahen, d'adopter la forme 圖理琛, qui est celle donnée par les grands dictionnaires biographiques et par les *ts'ong-chou* auxquels est incorporé l'ouvrage de T'ou-li-tch'en. M. Cahen n'a pas indiqué la source des renseignements qu'il nous donne sur l'ambassadeur. La meilleure biographie est celle du *Kouo-tch'ao k'i-hien lei-tcheng tch'ou-pien* 國朝耆獻類徵初編, k. 62, f° 12. — J'ajoute que T'ou-li-tch'en est mort en 1740.

et l'édition isolée en mandchou, je ne connais que trois collections auxquelles le *Yi-yu lou* ait été incorporé. Ce sont le *Tche-hai* 指海, VI, 4; le *Tsie yue chan-fang houei-tch'ao* 借月山房彙鈔, IX, 2 et le *Tsö kou tchai ts'ong-tch'ao* 澤古齋叢鈔, VIII, 2. Il faut d'ailleurs ajouter que ces trois collections se recouvrent un peu et qu'elles ne sont guère que des éditions diverses de documents identiques pour la plupart. Pour la bibliographie de travaux européens sur le *Yi-yu lou*, il n'y a rien à ajouter à ce qu'en a dit M. C.

Le deuxième document important découvert par l'auteur est la carte russe de toute la Sibérie, dressée en 1727 par Kolytchov et Zinov'ev pour l'ambassadeur de Russie en Chine, Sava Vladislavitch.

Le catalogue proprement dit des cartes semble établi de façon complète. Je signalerai cependant à l'auteur qu'il a omis de faire figurer la réédition de deux cartes russes extraites d'un ouvrage dont il mentionne l'original allemand sous les numéros 174 A et B (page 299 sqq): je veux parler des deux intéressantes cartes adjointes à la *Sibirskaya Istoriya* de I. E. Fisher (1), publiée en 1774 par l'Académie des Sciences de Saint Pétersbourg.

L. A.

J. de Saint-Sauveur. — *Lexique français — bas-malais à l'usage des Français en Malaisie.* — Paris, Geuthner, 1912, in-12, 123 p.

Ce petit lexique, sans prétention scientifique, est simplement et consciencieusement fait. Les notions grammaticales qui le précèdent sont clairement exposées et contiennent l'essentiel. Il paraît appelé à rendre de réels services aux personnes à qui il s'adresse, c'est-à-dire « aux touristes, chaque année plus nombreux qui visitent les Indes néerlandaises et aux jeunes Français se destinant au commerce ou aux grandes cultures industrielles. »

H. Kern. — *Zang XXIII tot XXXII van den Nāgarakṛtāgama.* — Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië, 1912, 189-202.

Ibid. — *Zang XXXIII tot XXXVI, en XXXVIII, XXXIX, L, LI van den Nāgarakṛtāgama.* — Ibid., 367-382.

Suite de l'analyse, entreprise par l'auteur, des chants du *Nāgarakṛtāgama*.

H. Kern. — *Inscriptie van Kota Kapoer.* — Bijdragen, 1912, 393-400.

Inscription datée çaka 608 et rédigée dans un dialecte malais peu connu et très difficile, que la haute compétence de M. Kern n'a pas réussi à saisir complètement.

(1) Cf. V. I. Mejov, *Sibirskaya Bibliografiya*, I, *Istoriya Sibiri Voobshche* p. 2, n° 6459.

N. J. Krom. — *Een javaansch brons van Hayagrīva.* — Bijdragen, 1912, 383-392.

Hayagrīva est un des assistants ordinaires d'Avalokiteçvara. A ce titre, ses représentations sont nombreuses. Par contre, il est très rarement figuré seul, et le bronze publié par M. Krom est probablement unique dans son genre: c'est une statuelle d'Hayagrīva, à huit bras brandissant des attributs divers, qui répond assez bien à un *sādhana* cité par M. Foucher (*Iconogr. bouddh.*, II, p. 54).

H. Kern. — *Grafsteenopschrift van Koeboer Radja.* — Bijdragen, 1912, 401-404.

Inscription en sanskrit barbare à la louange d'Ādityavarman, prince de Sumatra.

N. J. Krom. — *Bijschrift bij de foto van den kop van Tjandi Sewoe.* — Tijdschr. voor indische Taal-, Land- en Volkenkunde, 1912, 129-134.

La collection de la Société de Batavia s'est enrichie récemment d'une remarquable tête bouddhique trouvée par le major van Erp près du Tjandi Sewoe L'auteur de la trouvaille voudrait y voir une tête de moine. Le Dr J. Krom propose d'y reconnaître celle d'un prince divinisé sous l'aspect d'un Dhyāni-buddha.

T. van Erp. — *Oudheidkundige Aanteekeningen II. Over den toekomstigen Buddha Maitreya en het voorkomen van Maitreya-legenden op de Borobudur-stupa.* — Tijdschr. voor indische Taal-, Land- en Volkenkunde, 1912, 427-454.

M. van Erp a réussi à reconnaître, dans un assez grand nombre de bas-reliefs de Borobudur, le type du Bodhisattva Maitreya, caractérisé, comme à Tjandi Plaosan et à Tjandi Mendoet, par la présence d'un petit stūpa sur la face antérieure de la coiffure. Les scènes où figure Maitreya sont presque exclusivement des scènes de prédication sans particularités caractéristiques, et sont en conséquence assez difficiles à identifier. M. van Erp n'a réussi à trouver la signification d'aucun de ces panneaux, mais sa découverte n'en est pas moins intéressante, en ce sens qu'elle limite les recherches futures au cycle des légendes de Maitreya.

N. J. Krom. — *De beelden van Tjandi Rimbi.* — Tijdschr. voor indische Taal-, Land- en Volkenkunde, 1912, 470-485.

Le monument de Tjandi Rimbi, dans la Résidence de Soerabaja, est généralement considéré, sur la foi de Veth, comme un temple bouddhique. M. Krom a retrouvé les photographies de deux statues originaires de Tjandi Rimbi, qui représentent Çiva et Umā portant l'un et l'autre des attributs mi-çivaïtes, mi-vishnouites. Il en résulte qu'à l'époque où ces statues paraissent avoir été faites (XIVe siècle), le temple en question était voué à un culte mixte, où l'élément çivaïte prédominait.

H. Delehaye. — *Les légendes de S. Eustache et de S. Christophe.* — Muséon, 1912, 91 *sqq*.

MM. Speijer et Garbe, dans des articles récents, ont rapproché les deux légendes chrétiennes de deux Jātakas, le Nigrodhamiga et le Mahāsutasoma. M. Delehaye, S. J., ne conteste pas l'origine indienne de ces récits édifiants, mais il paraît attacher une

importance toute spéciale à ce que leur source *ne soit pas* le canon bouddhique. C'est ce qu'il s'efforce de démontrer, sans que le succès consente d'ailleurs à couronner ses efforts.

Mélusine, t. XI, 1912; Paris, Welter, in-4°, VIII-495-19 pp.

Mélusine, fondée il y a plus de trente ans, avait brusquement cessé de paraître en 1901, et le dernier volume publié, qui forme le tome X de la collection, contenait une série d'articles inachevés. C'est pour clore cette série d'études, souvent très intéressantes, que les éditeurs viennent de livrer le XI[e] et dernier tome de la revue. On y trouve la fin du grand travail de feu TUCHMANN sur *la Fascination*, celle des *Proverbes bretons de* M. ERNAULT, la conclusion de nombreuses enquêtes commencées dans les précédents volumes, des comptes-rendus et notes bibliographiques, et surtout un index général qui permet de s'orienter facilement à travers toute la collection.

CHRONIQUE.

INDOCHINE FRANÇAISE.

Ecole française d'Extrême-Orient. — M. Cl. E. MAITRE, directeur, s'est rendu à Huê à l'occasion du sacrifice triennal au Ciel, sur lequel il a réuni tous les documents accessibles. Il a profité de ce séjour à Huê pour recueillir quelques-unes des inscriptions les plus importantes de la capitale. M. Maitre a fait le 12 janvier 1912, au théâtre de Hanoi et sous la présidence de M. le Gouverneur Général de l'Indochine, une conférence sur *Les Monuments d'Angkor*.

— M. H. PARMENTIER, chef du Service archéologique, après avoir terminé la mission dont il avait été chargé au Laos (voir *infra*) et achevé la rédaction du *Catalogue du musée de Phnoṃ Pèñ* et du *Complément à l'Inventaire des monuments du Cambodge*, est rentré en congé en France. Il y prépare le second volume de son *Inventaire des monuments čams de l'Annam*.

— M. Ed. HUBER, pensionnaire, a été nommé professeur de philologie indochinoise ; mais quelque peu éprouvé par le climat, il a dû prendre presque aussitôt un congé de convalescence.

— M. H. MASPERO, professeur de chinois, a continué au Nghệ-an les études linguistiques qu'il y avait commencées en 1911 (cf. *BEFEO*, XI, 467). Il est rentré en congé en France après avoir donné au *Bulletin* (XII, n° 1) le mémoire sur la linguistique annamite qu'il avait préparé au cours de cette mission.

— M. J. COMMAILLE, conservateur d'Angkor, qui était en congé en France, est revenu en Indochine et a repris ses fonctions au mois de mai. Il a profité de son séjour en France pour publier un *Guide aux ruines d'Angkor* (cf. *supra*, p. 27).

— M. J. DE MECQUENEM, pensionnaire, qui remplissait par intérim les fonctions de conservateur d'Angkor, a remis le service à M. Commaille et s'est rendu à Beng Mealea, dont il a fait une étude approfondie. Arrivé au terme de son séjour, il est rentré en France au mois d'octobre à titre définitif.

— M. G. CŒDÈS, pensionnaire, a été chargé d'une mission d'études au Cambodge, dont les principaux résultats sont indiqués *infra*, à la rubrique « Cambodge ».

— M. L. AUROUSSEAU, pensionnaire, a été chargé d'une mission d'études en Chine au mois de février. Après avoir séjourné un mois environ dans la région de Chang-hai, il s'est rendu à Hang-tcheou, où il a étudié la collection du *Sseu-k'ou ts'iuan-chou* conservée au Wen-lan ko; il a noté, au Fei-lai fong, la présence d'importantes sculptures bouddhiques du IVe siècle. Il a fait ensuite à Pékin un séjour de six mois environ, interrompu seulement par un voyage au temple de Confucius, à K'iu-feou hien (Chan-tong). M. Aurousseau est revenu à Hanoi en novembre, rapportant à notre bibliothèque des manuscrits fort précieux, parmi lesquels il faut citer surtout le *Houa-yi yi-yu* et deux traités historiques sur l'Annam jusqu'ici inconnus (cf. *infra*, sous la rubrique « Chine »).

— M. L. Marty, commis des Services civils au Tonkin, breveté d'annamite et de chinois, a été détaché pour un an à l'Ecole française d'Extrême-Orient.

— Quatre nouveaux correspondants de l'Ecole ont été nommés : MM. P. Petithuguenin, premier interprète à la Légation de France à Bangkok, Ph. Eberhardt, docteur ès-sciences, précepteur de S. M. le Roi d'Annam, J. Przyluski, administrateur des Services civils, et V. Rougier, commis des Services civils.

— Le P. Cadière, correspondant de l'Ecole, en mission en Europe, a retrouvé, tant à Paris qu'à Rome, d'importants documents inédits sur l'histoire de l'Indochine et sur la linguistique annamite.

— Une réforme importante a été introduite dans les examens de langues orientales subis dans la colonie. Désormais, les épreuves écrites des examens de langue annamite et de caractères chinois sont corrigées par une commission centrale siégeant à Hanoi et présidée par le directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, commission qui est également chargée du choix des sujets. Le président de la commission centrale rassemble les résultats de tous les examens passés dans la colonie et soumet au Gouverneur Général les propositions d'admission définitives. Il y a deux sessions par an, en mars-avril et en septembre-octobre.

— Un nouveau pavillon, destiné aux collections d'estampages, de photographies et et de livres en double, a été construit à l'Ecole française d'Extrême-Orient.

*
* *

Bibliothèque. — Nous avons reçu du Gouvernement général de l'Indochine :

Annuaire général de l'Indochine, 1912. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1912.

Gouvernement général de l'Indochine. Budget général, exercice 1912. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1912.

Budget local de l'Annam pour l'exercice 1912. Saigon, A. Portail, 1912.

Protectorat du Cambodge. Budget local pour l'exercice 1912. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1911.

Cochinchine. Budget pour l'exercice 1912. Saigon, C. Ardin, 1912.

Budget local du Laos pour l'exercice 1912. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1912. — *Rapport de présentation du budget du Laos.* Saigon, C. Ardin, 1912.

Budget local du Tonkin pour l'exercice 1912. Hanoi, G. Taupin et Cie, 1912.

Gouvernement général de l'Indochine. Compte administratif, exercice 1910. Hanoi-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1911.

Conférences publiques sur l'Indo-Chine faites à l'Ecole Coloniale pendant l'année scolaire 1911-1912. Paris, Imprimerie Chaix, 1912.

Koloniaal Verslag van 1911.

H. M. Lieu. *Recueil des actes relatifs aux adjudications et marchés à passer pour le compte de l'Etat.* Hanoi, Imprimerie tonkinoise, 1911.

C. Mathis et M. Léger. *Recherches de Parasitologie et de Pathologie humaines et animales au Tonkin.* Paris, Masson et Cie, 1911.

Cochinchine. Rapports au Conseil colonial (session ordinaire de 1912). Saigon, C. Ardin, 1912.

Indochine. Situation générale de la colonie pendant l'Année 1911. Saigon, C. Ardin, 1911.

Voyage dans le Nord-Annam de M. A. Sarraut, député, Gouverneur général de l'Indochine, février 1912. Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient.

— Nous avons reçu de leurs auteurs les ouvrages ou tirages à part dont les titres suivent :

J. Bacot. *L'écriture cursive tibétaine* (Extr. du Journal Asiatique, janvier-février 1912). Paris, Imprimerie nationale, 1912. (Cf. *supra*, p. 152).

H. Boulard. *Le problème de l'amélioration des espèces domestiques.* (Extr. du Bulletin économique de l'Indochine, juillet-août 1912). Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1912.

C. Briffaut. *La Cité Annamite.* Tome II, *Les sédentaires.* Tome III, *Les errants.* Paris, L. Larose et L. Tenin, 1912.

J. Boy et V. S. Swaminadha-Dikshitar. *Vocabulaire français-anglais-tamoul,* I. Pondichéry, Imprimerie moderne, 1912.

Renward Brandstetter. *Monographien zur indonesischen Sprachforschung. IX. Das Verbum Dargestellt auf Grund einer Analyse der besten Texte in vierundzwanzig indonesischen Sprachen.* Lucerne, 1912.

F. Champa. *Lectures pour les Cambodgiens.* 1er livret. Saigon, F. H. Schneider, 1912.

E. Chassigneux. *L'irrigation dans le delta du Tonkin.* (Revue de géographie annuelle, tome VI, 1912, fascicule I). Paris, Ch. Delagrave. (Cf. *supra*, p. 11).

Ed. Chavannes et P. Pelliot. *Un traité manichéen retrouvé en Chine,* traduit et annoté. (Extr. du Journal Asiatique, novembre-décembre 1911). Paris, Imprimerie nationale, 1912. (Cf. *supra*, p. 53).

G. Cœdès. *Les bas-reliefs d'Angkor-Vat.* (Extr. du Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine, 1911). Paris, Imprimerie nationale, 1911.

Id. *Index alphabétique pour « le Cambodge » de M. Aymonier.* (Extr. du Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine, 1911). Paris, Imprimerie nationale, 1911.

Id. *Langues et littératures de l'Inde,* 1900-1906 (Extr. Jahresberichte zur romanischen Philologie).

Id. *Note sur l'apothéose au Cambodge.* (Extr. du Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine, 1911). Paris, Imprimerie nationale, 1911.

J. Commaille. *Guide aux ruines d'Angkor.* Paris, Hachette et Cie, 1912. (Cf. *supra*, p. 27).

R. Deloustal. *Recueil de textes annamites.* Paris, E. Leroux, 1911.

P. Duchet. *Le chemin de fer de Hongay à Yênbay, ses avantages commerciaux et militaires.* (Extr. du Bulletin économique de l'Indochine, XIV, 1911, 901-909). Hanoi, 1912.

Frits v. Holm. *The Nestorian monument, an ancient record of Christianity in China,* with special reference to the expedition of Frits v. Holm, edited by Dr. Paul Carus. (Extr. de The Open Court, janvier 1909). Chicago, The Open Court publishing Company, 1909.

J. Garde et Nguyên-Tao. *L'écrit et l'oral aux examens d'annamite.* Hanoi, Imprimerie Mạc-đình-Tư, 1912. (Cf. *supra*, p. 26).

P. Giran. *Magie et religion annamites. Introduction à une philosophie de la civilisation du peuple d'Annam.* Paris, A. Challamel, 1912.

H. Gourdon. *Guide aux ruines d'Angkor.* Saigon, F.-H. Schneider, 1912. (Cf. *supra*, p. 27).

I. Groneman. *Een Verweer.* Djokjakarta, Drukkerij Midden-Java.

Id. *Na donker licht.* Semarang, H. A. Benjamins, 1912.

Id. *Korte beschrijving van de voorwerpen en de modellen,* op verzoek van de Regeering voor de permanente tentoonstelling te Deventer bijeengebracht door Pangéran Adipati Arjâ Praboe Soerjâ di Lâgâ, hoofd van het Pakoe-Alamsche Vorstenhuis te Jogjâkartâ.

T. Guignard. *Dictionnaire laotien-français.* Hongkong, Imprimerie de Nazareth, 1912.

A.-E. Hückel. *Etude d'administration coloniale comparée. Les fonctionnaires coloniaux allemands.* Hanoi, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1912.

H. Laumônier. *Au Tonkin. Au temps des embuscades,* 1890-1895. Hanoi, Imprimerie de l'Avenir du Tonkin, 1912

Ch. Martin Saint Léon. *Portraits et caractères annamites.* Hanoi, G. Taupin et Cie, 1912.

A. Maybon. *La peinture chinoise au Musée Cernuschi* (Extr. de L'Art décoratif, 20 mai 1912).

Id. *Le règne des Mandchous.* (Extr. du Mercure de France).

Id. *Sur l'art annamite* (Extr. de L'Art décoratif, 20 avril 1912).

A. Meillet. *Les nouvelles langues indo-européennes trouvées en Asie centrale.* (Extr. de la Revue du Mois, t. XIV, 10 août 1912). Paris, F. Alcan. (Cf. *supra*, p. 148).

H. Oldenberg. *Studien zum Mahāvastu.* (Extr. des Nachrichten der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, 1912).

P. Pelliot. *Autour d'une traduction sanscrite du Tao tö king.* (Extr. du T'oung Pao, vol. XIII). Leide, E. J. Brill, 1912.

Id. *La fille de Mo-tch'o qaghan et ses rapports avec Kül-tegin.* (Extr. du T'oung Pao, vol. XIII). Leide, E. J. Brill, 1912. (Cf. *supra*, p. 153).

Id. *Les* 國師 *Kouo-che ou « Maîtres du Royaume » dans le bouddhisme chinois.* (Extr. du T'oung Pao, vol. XII). Leide, E. J. Brill, 1911. (Cf. *supra*, p. 106-7).

Id. *Les influences iraniennes en Asie centrale et en Extrême-Orient.* Leçon d'ouverture du Cours de langues, histoire et archéologie de l'Asie Centrale au Collège de France, 4 décembre 1911. Paris, Revue d'Histoire et de Littérature religieuses.

Id. *Kao-tch'ang, Qočo, Houo-tcheou et Qarâ-khodja,* avec une note additionnelle de M. R. Gauthiot. (Extr. du Journal Asiatique, mai-juin 1912). Paris, Imprimerie nationale, 1912.

Id. *Deux titres bouddhiques portés par des religieux nestoriens.* (Extr. du T'oung Pao, vol. XII). Leide E. J. Brill, 1911. (Cf. *supra*, p. 106-7).

E. Perreaux. *Abrégé de l'Histoire contemporaine d'Annam (1802-1912).* Quinhon, 1912.

M. C. Pléneau. *Le livre d'or des candidats au diplôme de langue annamite.* Imprimerie Thiện Bảo Ninh-bình, 1912. (Cf. *supra*, p. 26).

P. von Rautenberg Garczynski. *Weltrundreise-Erinnerungen.* Thüringische Verlag, 1912.

J. Ricquebourg. *L'Encens et le Riz.* Paris, A. Lemerre, 1912.

D. A. Rinkes. *Inhoudsopgave der javaansche couranten in de Bibliotheek van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen* door Raden Poerwa Soewignja. Met een voorbericht en een index. Batavia, H. M. van Dorp et C°, 1911.

S. Tandart. *Dictionnaire français-cambodgien.* Deuxième partie. Hongkong, Imprimerie de la Société des Missions-Etrangères, 1911.

E. von Zach. *Auszüge aus einem chinesischen Briefsteller.* (Extr. des Mitteilungen der Deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens, Bd. XIV, Teil 1). Tōkyō, Hobunsha, 1911.

Id. *Einige Ergänzungen zu Sacharow's Mandzūrsko-russki sloworj.* (Extr. des Mitteilungen der Deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens, Bd. XIV, Teil 1). Tōkyō, Hobunsha, 1911.

— M. B. Laufer a fait don à notre bibliothèque de la collection de ses travaux publiés dans divers périodiques. Il y a joint *Btsun-mo bkaḥi-thaṅ-yig. Der Roman einer tibetischen Königin; tibetischer Text und Übersetzung* von B. Laufer. Leipzig, O. Harrassowitz, 1911.

— Les ouvrages suivants nous ont été adressés par leurs éditeurs :

H. Doré. *Recherches sur les superstitions en Chine.* 1re partie, *Les pratiques religieuses*, t. II. (Variétés sinologiques, n° 34). Chang-hai, Imprimerie de T'ou-sè-wè, 1912.

A. Forke. *Lun-hêng.* Part II, Miscellaneous essays of Wang Ch'ung, translated from the Chinese and annoted (Suppl. Volume to the Mitteilungen des Seminars für Orientalische Sprachen, XIV). Berlin, G. Reimer, 1911.

L. Giles. *Taoist teachings, from the book of Lieh tzŭ*, translated from the Chinese, with Introduction and Notes. Londres, J. Murray, 1912.

Hsüeh Shen et A. Kammerich. *Einführung in die neuchinesische Schriftsprache*, Übungsstücke gesammelt und bearbeitet. (Lehrbücher des Seminars für Orientalische Sprachen zu Berlin, Bd. XXII). Berlin, G. Reimer, 1912. (Cf. *supra*, p. 124-125).

Recueil de nouvelles expressions chinoises. Chang-hai, Imprimerie de T'ou-sè-wè, 1912. (Cf. *supra*, p. 125).

M. Aurel Stein. *Ruins of Desert Cathay*, personal narrative of explorations in Central Asia and Westernmost China. In two volumes. Londres, Macmillan et C°, 1912.

M. Tchang. *Tombeaux des Liang. Famille Siao*; 1re partie, *Siao Choen-tche.* (Variétés sinologiques, n° 33.) Changhai, Imprimerie de T'ou-sè-wè, 1912.

P. Tisseyre-Ananké. *L'Assiette au beurre coloniale*, 12e éd. Paris, A. Messein, 1911.

— La Compagnie des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan a disposé en notre faveur d'un exemplaire du *Chemin de fer du Yunnan.* T. I, texte ; t. II, planches. Paris, G. Goury, 1910.

— La Direction générale des Travaux publics de l'Indochine nous a envoyé un album de photographies sur l'*Irrigation de Kep* en l'accompagnant du *Rapport de l'ingénieur* L. Rouen sur le *Fonctionnement des canaux de Kep, Voi, Bao-loc, Les Pins et Phu-lang-thuong pour les récoltes du 5e mois des années 1909-1910.*

— M. le Résident supérieur au Cambodge nous a fait don de la *Carte du Cambodge* au 1 : 500.000e exécutée en 1911 par M. Bornet d'après les ordres de M. Luce. Notre bibliothèque s'est également enrichie de la série des cartes de l'Annam (1 : 100.000e), du Tonkin (1 : 200.000e) et du Cambodge (1 : 100.000e) éditées dans le courant de l'année par le Service géographique de l'Indochine.

M. le Résident supérieur au Cambodge nous a aussi fait parvenir dix exemplaires du tirage à part illustré d'*Un Pèlerin d'Angkor* de Pierre Loti (L'Illustration, suppl. au no du 6 janvier 1912). (Cf. *supra*, p. 27).

— Nous avons reçu de la Résidence supérieure du Tonkin les ouvrages suivants :

Statuts du personnel de l'administration indigène au Tonkin. Hanoi, Imprimerie tonkinoise, 1912.

(Tân san) Hình bộ tắc lệ (新刋) 刑部則例.

Trung tây tự học tiệp giải 中西字學捷解.

Trung học việt sử toát yếu 中學越史撮要.

— La Résidence supérieure nous a confié également les archives provenant des anciens bureaux du *Kinh-lược* du Tonkin. Ces archives, qui forment 298 liasses, comprennent toute la correspondance officielle des autorités locales indigènes avec le *Kinh-lược* et de celui-ci avec les autorités françaises et la Cour d'Annam de 1874 à 1898. Elles contiennent en particulier des pièces très curieuses sur la piraterie.

— La Bibliothèque Vajirañāṇa nous a adressé les volumes suivants :

The Burney Papers. Vol. I, parts 1-4 ; vol. II, parts 1-6 ; vol. III, part 1. Bangkok, 1911-1912.

The Eight Questions of King Bedraja of Ayuddhya solved by Somdej Phra Buddha Ghosacariya A. D. 1690. Bangkok, 1912.

The Festivals of the twelve months by His Majesty the late King Culalongkorn. Bangkok, 1912.

Programme of the Coronation of His Majesty Vajiravudh, King of Siam.

Sârattha Samuccaya, part II, *Atthakathâ Bhânavâra on the ten moral practices*. Bangkok, 1912.

Traibhumi, Buddhist Cosmogony ascribed to Phraya Lidaya King of Srisajanalay Sukhoday about 660 A. D. copied in 1778 in Bejrapuri. Bangkok, 1912

A Translation and Commentary on the Kalyani Inscription in Pegu, by Phra Maha Vidyadharm. Bangkok, 1912.

The Vajirañana National Library.

The White Elephant.

— M. le Résident de France à Thanh-hoa nous a fait présent de l'année 1886 de l'*Avenir du Tonkin*.

— La Reale Accademia dei Lincei nous a fait parvenir le vol. I, *Introduzione*, des *Annali dell' Islām* compilati da Leone Caetani. Milan, U. Hoepli, 1905.

— Nous avons reçu du Gouvernement général et du Service archéologique de l'Inde anglaise les publications suivantes :

Th. Bloch. *Supplementary Catalogue of the Archaeological Collection of the Indian Museum*. Calcutta, Baptist Mission Press, 1911.

Classified Catalogue of the Library of the Director General of Archaeology. Suppl. I et II. Calcutta, Superintendent Government printing, 1911-1912.

Government of Madras, 29th July 1912, *Epigraphy*.

Annual Report of the Director General of Archaeology for the year 1910-11. Calcutta, Superintendent Government printing, 1911.

Annual Report of the Archaeological Department, Southern Circle, Madras, for the year 1911-1912. Madras, Government Press, 1912.

Annual Report of the Archaeological Survey of India, Frontier Circle, for 1911-12. Peshawar, D. C. Anand, 1912.

Annual progress Report of the Superintendent, Muhammadan and British Monuments, Northern Circle, for the year ending 31st march 1912. Allahabad, F. Luker, 1912.

Report of the Superintendent, Archaeological Survey, Burma for the year ending 31st march 1912. Rangoon, Superintendent Government printing, 1912.

— Le Gouvernement des Indes néerlandaises nous a fait don des ouvrages suivants :

J. E. Jasper et Mas Pirngadie. *De Inlandsche kunstnijverheid in Nederlandsch Indië. I, Het Vlechtwerk.* La Haye, Mouton et C°, 1912.

J. C. G. Jonker. *Rottineesch-hollandsch woordenboek.* Leide, E. J. Brill, 1908.

Id. *Rottineesche teksten met vertaling.* Leide, E. J. Brill, 1911.

Rapporten van de Commissie in Nederlandsch-Indië voor Oudheidkundig onderzoek op Java en Madoera, 1910. Batavia, Albrecht et C°, 1911.

H. N. van der Tuuk. *Kawi-balineesch-nederlandsch woordenboek.* Deel IV. Batavia, 1912.

— La Fondation Thiers et l'Académie royale de Belgique nous ont adressé leur *Annuaire* pour 1912.

— Le Ministère des Finances du Japon nous a fait parvenir l'*Annuaire financier et économique du Japon, douzième année, 1912.* Tōkyō, Imprimerie Impériale.

— Nous avons reçu l'année 1911 des *Abhandlungen der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften*, philosophisch-historische Classe. Berlin, 1911.

— M. H. Gaidoz nous a envoyé le tome XI de *Mélusine*. Paris, H. Welter, 1912. (Cf. *supra*, p. 161).

— L'Office colonial a offert à notre bibliothèque la collection de ses *Statistiques* et de ses *Notices sur les Colonies françaises.*

— Nous avons reçu de la Bibliothèque Nationale les *Catalogues sommaires des manuscrits sanscrits et pālis indiens, indo-chinois et malayo-polynésiens* dressés par M. A. Cabaton. Paris, E. Leroux, 1907-1912. (Cf. *supra*, p. 155).

— Nous avons reçu plus de cent ouvrages provenant de la bibliothèque de l'ancien Muséum d'histoire naturelle de l'Indochine. Nous citerons particulièrement :

Troisième voyage de Cook, *ou voyage à l'Océan pacifique...* traduit de l'anglois par M. D[emeunier]. Paris, 1785, 8 vol. et 1 atlas.

A. Delessert. *Souvenirs d'un voyage dans l'Inde.* Paris, Fortin, Masson et Cie, 1843.

Edm. de Poncins. *Chasses et Explorations dans la Région des Pamirs.* Paris, A. Challamel, 1897.

F. Doflein. *Ostasienfahrt.* Leipzig, B. G. Teubner, 1906.

J. Dumont d'Urville. *Voyage de découvertes de l'Astrolabe...* 10 vol. Paris, J. Tastu, 1830-1835.

C. Laplace. *Voyage autour du monde par les mers de l'Inde et de Chine exécuté sur la corvette de l'Etat La Favorite...* 5 vol. Paris, Imprimerie royale, 1833-1839.

Id. *Campagne de circumnavigation de la frégate l'Artémise...* 5 vol. Paris, A. Bertrand, 1841-1853.

M. H. Lecomte. *Flore générale de l'Indo-Chine.* Tome 1er, Renonculacées, Dilléniacées, Magnoliacées, Anonacées, par Finet et Gagnepain. Paris, Masson et Cie, 1907.

M. Monnier. *Itinéraires à travers l'Asie.* Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1900.

E. et O. Reclus. *L'Empire du Milieu.* Paris, Hachette et Cie, 1902.

Vaillant. *Voyage autour du monde exécuté pendant les années 1836 et 1837 sur la corvette La Bonite...* 9 vol. in-8 et 3 vol. in-fol. Paris, A. Bertrand, 1845-1852.

— Le Field Museum of Natural History de Chicago nous a envoyé l'ouvrage de M. B. Laufer, *Jade, a study in Chinese Archaeology and Religion*, qui forme le vol. X de l'*Anthropological Series.* Chicago, 1912.

— Nous avons reçu de l'Université de Tōkyō :

Dai-Nihon komonjo 大日本古文書, 3 vol.

Dai-Nihon shiryō 大日本史料, partie IV, t. 15.

— L'Université de Kyōto nous a fait parvenir son *Calendar* pour 1911-1912 et une nouvelle édition du *Ta T'ang Si-yu-ki* 大唐西域記. (Cf. *supra*, p. 132).

— La Bibliothèque du Gouvernement annamite de Huế a disposé en notre faveur d'un exemplaire des ouvrages suivants :

Hang Ta-tsong ts'i-tchong ts'ong-chou 杭大宗七種叢書.

King-yun leou ts'ong-chou 經韻樓叢書.

Han Song k'i chou 漢宋奇書.

Che-san king tseu mouo pen 十三經字摹本.

Pai hai 稗海.

— Notre fonds chinois s'est considérablement augmenté par suite des achats effectués par M. L. Aurousseau au cours de la mission en Chine. Parmi ses principales acquisitions nous signalerons :

Houa-yi yi-yu 華夷譯語, manuscrit original en 13 vol. (Cf. *infra*, « Chine »).

Yue kiao chou 越嶠書, manuscrit original en 16 vol (1552 A. D.).

Ngan-nan k'i cheou pen mo 安南棄守本末, manuscrit en 1 vol. (1435 A. D.).

Ngo hio pien 吾學編, édition originale des Ming, 24 vol.

Wen-yuan ying-houa 文苑英華, édition des Ming de 1567, 1000 chap. et 202 vol.

K'in-ting wai-fan mong-kou houei pou wang kong piao tchouan 欽定外藩蒙古回部王公表傳, édition originale en 60 vol.

Houang-tch'ao Siu wen-hien t'ong-k'ao 皇朝續文獻通考, en 88 vol.

Pou-chou t'ing ts'ang-han pei 曝書亭藏漢碑, 1 vol.

Tai-nan ko ts'ong-chou 岱南閣叢書, 80 vol.

Li-tai siao che 歷代小史, 16 vol., éd. unique des Ming.
Ts'iuan T'ang che 全唐詩, 120 vol.
Yuan tien tchang 元典章, 24 vol.

Pour quelques renseignements sur les ouvrages acquis par M. Aurousseau, voir *infra*, à la rubrique *Chine*.

— M. Véroudart, consul de France, a fait don à notre bibliothèque des ouvrages suivants :

A. Krausse. *China in decay*. 3e éd. Londres, Chapman et Hall, 1900.
Tch'ang-kiang t'ou-chouo 長江圖說.
Nan-tch'ang kiao-ngan ki-lio 南昌教案記略.
Kong hio sin yao sin pien 礦學心要新編.
Chou tou kong wou pei lan 蜀都礦務備覽.
Fan tch'a t'ou 泛槎圖.
Li-tai chouo-yo 歷代說約.

— Le Gouvernement chinois a fait don à M. Aurousseau, pour être remis à notre bibliothèque, d'une superbe édition datant de 1405 d'un ouvrage assez rare, le *Ta Ming Jen-hiao houang-heou k'iuan hio chou*, en 10 gros volumes de grand format.

— M. Aurousseau a remis à notre fonds chinois un exemplaire de chacun des deux importants ouvrages bibliographiques de l'érudit Yang Cheou-king 楊守敬: le *Lieou-tchen p'ou* 留眞譜 en 12 vol., et le *Je-pen fang-chou tche* 日本訪書誌 en 8 vol.

* * *

Musée. — M. H. Vildieu, chef du service des Bâtiments civils du Tonkin, nous a fait don, au moment de prendre sa retraite, de plusieurs briques décorées provenant de Cổ-loa et d'anciennes sculptures sur pierre annamites provenant d'une pagode de Hanoi.

— M. Ch. Lichtenfelder, chef actuel du même service, nous a offert un petit buffle en terre cuite vernissée, trouvé au Champ de courses de Hanoi, emplacement de l'ancienne capitale du Tonkin, Đại-la.

— M. Ch. Lemire, ancien résident de France en Indochine, nous a remis trois statuettes de bronze qu'il avait acquises autrefois au Quảng-nam. Deux de ces statuettes sont annamites ou chinoises. La troisième est chame : c'est celle qui a servi de modèle à la statue que nous avons fait exécuter en 1906 pour porter les bijoux d'or découverts dans le trésor de Mĩ-sơn.

— Nous avons acquis, outre plusieurs spécimens d'anciennes faïences tonkinoises, deux magnifiques robes de cour annamites, que M. Maitre a achetées à Huế.

— M. H. Maspero a rapporté de son voyage au Nghệ-an de curieuses briques, dont quelques-unes sont ornées de figures bouddhiques, et qui proviennent des ruines d'une vieille pagode près de Vĩnh.

— M. Parmentier a rapporté de son excursion au Cambodge et au Laos des colonnes de bois sculpté provenant de Khong, un Buddha en terre cuite trouvé à Vat-Phu, et une curieuse série d'objets préhistoriques en pierre, en terre et en bronze, provenant du célèbre dépôt de Somrong-Sen.

— M. Aurousseau a rapporté de son voyage en Chine une très intéressante série de statuettes funéraires de l'époque des T'ang. Les unes représentent des animaux : chevaux, montés ou non, chiens, porcs, moutons ; d'autres sont des figurines humaines des deux sexes (cf. fig. 1 et 2). Ces statuettes ont été découvertes dans une tombe de la province de Ho-nan 河 南.

* * *

Tonkin. — Le concours triennal pour l'obtention des grades de *cử-nhân* et de *tú-tài* a eu lieu en 1912 à Nam-định, ainsi que dans les quatre centres d'examen existant en Annam. Le concours de Nam-định s'est passé avec une procédure et un programme assez nouveaux, et c'est pourquoi nous croyons bon d'en dire quelques mots.

L'examen éliminatoire, dit *hạch*, a eu lieu les 20 et 21 mai aux chefs-lieux des différentes provinces du Tonkin. Sur 8364 candidats inscrits, 1008 seulement ont été reçus. A ces 1008 lauréats, il y avait lieu d'ajouter 354 *tú-tài*, *âm-sinh* et autres candidats dispensés par mesure spéciale de l'examen éliminatoire ; ce qui portait à 1362 le nombre total des candidats admis à se présenter au concours de Nam-định. Ce nombre était au dernier concours de 3200, dont 2396 *thí-sinh* (lauréats du *hạch*) et 804 dispensés.

La 1re épreuve (épreuve chinoise) eut lieu le 9 novembre. L'appel des candidats dura de 2 heures 1/2 à 6 heures 1/2 du matin ; les sujets furent affichés à 7 heures ; les copies furent recueillies à 6 heures du soir. Elles étaient au nombre de 1272. Après correction, 419 candidats seulement furent admis à se présenter à la 2e épreuve. Cette seconde épreuve, qui pour la première fois consistait uniquement en une dissertation (*luận* 論), en un questionnaire scientifique et historique et en deux problèmes d'arithmétique, le tout en *quốc-ngữ*, eut lieu le 19 novembre. 140 candidats seulement la subirent victorieusement, parmi lesquels il ne s'en trouva que 33 qui affrontèrent l'épreuve facultative de français (27 novembre).

L'examen est terminé par une épreuve récapitulative, dite *phúc-hạch*, à laquelle sont admis seulement les candidats ayant obtenu un certain nombre de points et qui a pour but de permettre de choisir ceux qui, parmi eux, recevront le titre de *tú-tài*. Cette épreuve, qui réunit 48 candidats, eut lieu le 29 novembre. Finalement, les 30 candidats ayant obtenu le total le plus élevé reçurent le titre de *cử-nhân* ; 90 reçurent le titre de *tú-tài*. La proclamation solennelle des résultats eut lieu le 10 décembre en présence du Gouverneur Général.

Nous donnons ci-dessous la traduction des sujets proposés à la 1re et à la 2e épreuves et à l'épreuve récapitulative :

1° Épreuve chinoise. — Les candidats avaient à traiter l'une des quatre questions suivantes [1] :

---

[1] Nous en donnons la traduction ; les commentaires rejetés en notes ont été ajoutés par nous et n'existaient pas dans le texte chinois.





Fig. 1. — Statuettes funéraires de l'époque des T'ang
(provenant du *Ho-nan*, Chine) [Cf. p. 172].





Fig. 2. — Statuettes funéraires de l'époque des T'ang (provenant du *Ho-nan*, Chine) [Cf. p. 172].

I. — Le vicomte de Wei (1) s'enfuit chez les Tcheou; il y perpétua le culte de ses ancêtres et remplit ainsi les devoirs prescrits par la piété filiale. Mais comment estimer qu'il fut un sujet fidèle ? T'ai-po abandonna son droit au pouvoir (2); il n'agit ainsi que par pur loyalisme. Mais comment voir en lui un homme soucieux de piété filiale ? Ces deux sages semblent n'avoir eu qu'une demi-vertu ; (cependant) Confucius place celui-là parmi les « Trois Sages » (3) et dit de celui-ci qu'il eut une vertu parfaite (4). Que penser de ce jugement ?

Dès la plus haute antiquité, notre Empire d'Annam paraît en Extrême-Orient. Nos ancêtres l'ont constitué de façon indissoluble ; les familles s'unissant le complètent. Lettrés et étudiants, vous êtes nés dans cet Empire ; vous y avez grandi ; en chacun de vous il y a une parcelle de l'Empire des Hông-bàng, une unité de la Race jaune. Vous avez tous des devoirs à remplir. Comment devez-vous vous en acquitter pour répondre au désir de la Nation qui recherche des sujets fidèles et des hommes soucieux de piété filiale ?

II. — L'ode intitulée « 七 月 ... au septième mois » du chapitre sur les Mœurs du pays de Pin 豳, dans le *Livre des Vers* (5), est exclusivement consacrée à l'agriculture et à la sériciculture.

Des huit préceptes de *La Grande Etude*, le premier est relatif à l'étude des choses de la nature (6).

On ne peut dire que ces préceptes manquent d'utilité pratique. Mais examinons l'exposé du *Livre des Vers* où sont brièvement signalés ces besoins ; nous constatons que les agriculteurs et les sériciculteurs n'y peuvent t ouver de procédés perfectionnés.

---

(1) Il s'agit de K'i, vicomte de la ville de Wei (Chan-si actuel). K'i était le frère de l'Empereur Sin (1154-1123 av. J.-C.) de la IIe dynastie, les Chang (1766-856 av. J.-C.). Sin, empereur cruel et débauché, provoqua par sa conduite les reproches de son frère aîné. Ce dernier ne fut pas écouté et pour conserver sa vie se réfugia chez le duc Fa, qui devait peu après fonder la IIIe dynastie, les Tcheou (841-256 av. J.-C.). Dans sa fuite, K'i fut suivi par deux précepteurs emportant avec eux les instruments de musique et la vaisselle rituelle nécessaires pour les sacrifices du culte que le fils aîné K'i était chargé de rendre à ses ancêtres de la dynastie Chang.

(2) L'ancien duc Tan-fou avait trois fils, T'ai-po, Yu-tchong et Ki-li. Ce dernier eut un fils, Tch'ang, en qui l'ancien duc Tan-fou voyait le plus glorieux de ses descendants. Le pouvoir devait donc être laissé à Ki-li pour qu'il pût le transmettre à son fils Tch'ang. Les fils aînés T'ai-po et Yu-tchong, dans un esprit de loyalisme rare, se retirèrent en effet devant leur cadet Ki-li. Celui-ci prit donc le pouvoir ; à sa mort, il fut remplacé par son fils Tch'ang, qui devint le vertueux Wen-wang des Tcheou. Bien qu'ayant agi en très loyal sujet, T'ai-po manqua de piété filiale, car sa qualité de fils aîné l'obligeait à prendre la direction des affaires de l'Etat et celle des sacrifices aux ancêtres impériaux.

(3) Les « Trois Sages » de la dynastie Chang (三 仁) : le vicomte Wei, le vicomte de Ki et Pi-kan.

(4) Cf. *Louen-yu*, VIII, 1.

(5) *Che-king*, XV, 1.

(6) *Ta-hio*, 5.

Quant au précepte de la *Grande Etude*, il n'est constitué que par ces mots : « Développez vos connaissances (en scrutant la nature des choses) (1). » De plus, pour ceux qui désirent étudier les choses de la nature, il n'y a aucun traité complet qu'ils puissent lire. Est-ce à dire que les anciens n'aient pas atteint à la connaissance de ces choses ou que les modernes n'aient pas été capables de les pénétrer ? De nos jours il y a des méthodes rationnelles d'agriculture et de sériculture, il y a, touchant l'étude de la nature, des traités qui élargissent sans cesse l'horizon de la pensée humaine. L'étudiant doit-il séparer les préceptes des anciens et les méthodes modernes et en faire deux choses inconciliables ? Peut-on les réunir aujourd'hui pour les faire concourir au progrès de l'humanité et pour que (ces préceptes anciens) ne soient pas seulement une vaine littérature ?

III. — « Des six manières (dont un fonctionnaire peut servir l'Etat), la première est d'être probe ; des trois préceptes (donnés par les Anciens Souverains à leurs ministres) le premier est d'être intègre (2). »

Sous les dynasties successives de notre Annam, on décida que les divers fonctionnaires seraient rétribués en espèces et on donna des concessions de terres aux mandarins civils. C'était ainsi exhorter les fonctionnaires à remplir leurs devoirs. Cependant, comment se fit-il que sous toutes ces dynasties, (des fonctionnaires) commirent la faute de se rémunérer aux dépens « de la graisse et du sang du peuple » ?

L'Empereur Minh-tôn des Trần tenta de corrompre son ministre Mạc-đỉnh-Chi en lui offrant de l'argent. L'empereur Thánh-tôn des Lê éprouva la probité de son ministre Vũ-Tụ par des présents de soieries. En réalité, sont-ce là, ou non, de bons moyens pour éprouver l'intégrité des fonctionnaires ?

Actuellement, on a décidé d'augmenter le traitement des fonctionnaires pour les exhorter à rester intègres et pour s'assurer qu'ils rempliront dignement leur tâche. Comment les fonctionnaires devront-ils se conduire pour répondre aux espérances de la Nation ?

IV. — La législation est le plus important parmi les éléments (susceptibles de) rendre efficaces l'enseignement des vertus sociales (3). Après avoir pacifié le pays, notre dynastie a fait examiner les lois et les réglements ; écartant certains, complétant les autres, et prenant toujours en considération les désirs et les mœurs populaires, elle les a refondus en un seul code précis et complet. Pourtant regardons (ce qui se passe) parmi le peuple. S'il s'agit de funérailles ou de mariage, la majorité des villages s'attache encore aux règles de la coutume ; s'il s'agit de prières formulées pour obtenir une faveur ou pour conjurer un malheur, les familles se fient presque toujours à la puissance des génies. Comment le peuple n'est-il pas capable de s'affranchir de ces préjugés accumulés ?

---

(1) *Ta-hio*, fin du § 4.

(2) Cf. *Instructions de l'Empereur Tự-đức*.

(3) Cf. *Chou-king*, II, II, 11 : l'Empereur dit : « Kao-yao, si les officiers et les hommes du peuple ne violent pas mes réglements, c'est que, dans la charge de ministre de la justice, vous avez appliqué avec intelligence les cinq grands châtiments, afin de rendre efficace l'enseignement des cinq vertus sociales et de m'aider à bien gouverner... »

A l'heure actuelle, comment devons-nous agir si nous désirons que la société s'améliore, et que la nation annamite évolue de concert avec les autres peuples pour atteindre à la réalisation des lois de la nature et à l'application d'une législation équitable ?

2° Epreuve annamite (*quòc-ngữ*). — Cette épreuve comprenait trois parties :

1. *Rédaction annamite.*

Un mandarin qui a envoyé un de ses garçons dans un collège français de Hanoi, écrit à un de ses amis, mandarin en retraite, pour l'engager à y placer aussi son fils. Il lui expose les avantages que ce dernier pourra en retirer, pour son éducation et la formation de son esprit, ainsi que pour sa future carrière.

Enfin il lui énumère les avantages moraux et matériels que le peuple annamite pourra acquérir en s'adonnant à l'étude des sciences occidentales.

2. *Histoire, géographie et sciences naturelles.*

A. Exposez comment et avec quelle aide Gia-long put reconquérir et réorganiser son empire.

B. Quelles sont les principales puissances de l'Europe ? Dites tout ce que vous savez sur sa géographie, ses habitants ses produits.

C. La respiration ; hygiène de la respiration.

3. *Problèmes d'arithmétique.*

A. On veut remblayer une mare rectangulaire de 33m. de longueur et 17m. de largeur sur une profondeur de 0m. 80. Combien faut-il de mètres cubes de remblai ? A combien revient ce travail, si on paie 0 $ 21 le mètre cube ?

B. Un village a emprunté 2500 $ à la Banque de l'Indochine au taux de 8 % par an. Combien doit-il payer, capital et intérêts, au bout de 18 mois ?

3° Epreuve récapitulative (*phúc-hạch*). — Cette épreuve comprenait deux parties :

1. *Epreuve en caractères chinois.*

Comparez au point de vue de l'étude territoriale de la population et de l'organisation administrative, l'Annam d'autrefois et l'Annam d'aujourd'hui.

2. *Epreuve en quòc-ngữ.*

Qu'appelle-t-on importation et exportation ? — Quels sont les produits exportés par le Tonkin et dans quels pays les transporte-t-on ? — Quelles sont les marchandises importées au Tonkin et d'où proviennent-elles ? — Par quels moyens peut-on augmenter les exportations du Tonkin ?

. · .

Cambodge. — M. G. Cœdès a remis au directeur de l'Ecole le rapport suivant sur sa mission au Cambodge :

« Le séjour que j'ai fait au Cambodge, d'avril à novembre 1912, a été consacré à une double série de recherches, philologiques et archéologiques.

« Désireux d'être fixé une fois pour toutes sur la valeur et l'intérêt des collections manuscrites qui sont conservées dans les pagodes cambodgiennes et qui constituent actuellement un fonds à peu près stable, je décidai dès mon arrivée à Phnoṃ Pẽñ d'en faire établir l'inventaire.

« J'avais rédigé à cet effet une circulaire que M. E. Outrey, Résident Supérieur, a bien voulu se charger de faire parvenir aux intéressés, par l'entremise des Saṃdĕč Prăḥ Mohàsaṅkhrăč et Saṃdĕč Prăḥ Moṅkŏl, chefs respectifs des sectes Mohànikay et Thommayŭt. Cette circulaire demandait aux chefs de pagodes de dresser l'inventaire de leurs sâtràs suivant un modèle donné, en indiquant pour chaque texte le nombre de fascicules, la langue employée, ainsi que le contenu de l'ouvrage. Les bonzes ont répondu à ce questionnaire avec un empressement et un zèle tout à fait inespérés : l'Ecole se trouve actuellement en possession d'environ douze cents inventaires, dont la plupart sont très soigneusement faits. Le dépouillement de ces données permet d'établir une liste complète et définitive de tous les ouvrages écrits en langue cambodgienne. Cet inventaire général, qui sera accompagné d'une courte notice sur chaque ouvrage, est destiné à paraître dans le *Bulletin*.

« Je m'étais réservé l'examen personnel des grandes collections pālies de Phnoṃ Pẽñ et de Bàttaṃbaṅ dont les richesses, peu connues, méritent d'être signalées.

« A Phnoṃ Pẽñ, la pagode royale Vat Prăḥ Kèv possède 150 manuscrits, qui sont la propriété personnelle du Saṃdĕč Prăḥ Mohàsaṅkhrăč, mais qui sont accessibles sur simple demande adre sée à l'Okñā Vâṅ, membre du Palais. Cette collection, cataloguée et religieusement conservée, contient tous les textes essentiels de la littérature pālie. Elle est toutefois moins riche et moins intelligemment constituée que celle du défunt Prince Ketsara, conservée autrefois à la pagode de Nŭon Monīram, et déposée actuellement à Vat Bŏtŭmvodĕi, la pagode de l'ancien Prăḥ Sŏkon [1]. Cette bibliothèque se compose de 350 manuscrits, la plupart d'origine siamoise, dont quelques-uns, assez peu répandus, pourront servir aux futures éditions de textes.

« Vat Unnàlŏm, la grande pagode Mohànikay du Mohàsoṅkhrăč, réunit une élite de bonzes instruits qui possèdent des bibliothèques auxquelles j'ai pu avoir accès. La plus riche est certainement celle du Prăḥ Mohàphimon thor, dont l'inépuisable obligeance m'a été d'un grand secours pendant mon séjour à Phnoṃ Pẽñ.

« A Bàttaṃbaṅ, la plupart des pagodes possèdent des sàtràs pālis ; deux d'entre elles se distinguent par leur richesse. Les bonzes de Vat Daṃrĕi Sa (Pagode de l'Eléphant blanc) ont bénéficié de la libéralité du Phya Katathon, l'ancien vice-roi pour les Siamois, qui, en quittant Bàttaṃbaṅ, leur a offert sa collection, environ 120 mss. Vat Văt, où, paraît-il, résidèrent autrefois des bonzes très savants, qui n'ont

---

[1] La princesse Sŏmavodĕi, veuve du Prince Ketsara, vient de faire élever à ses frais, dans la Pagode de Bŏtŭmvodĕi, un bâtiment en pierre où seront déposés ces manuscrits.

malheureusement pas fait souche, possède une bibliothèque anologue, comme composition, à celle de Bótŭmvodĕi, mais supérieure à cette dernière par la valeur et l'ancienneté des manuscrits. La plupart d'entre eux sont en effet datés des dernières années du XVIIIe siècle ou des premières années du XIXe : soigneusement conservés, mais très peu lus, ils sont presque à l'état de neuf et constituent, à mon sens, la plus belle collection du Cambodge. Averti malheureusement un peu tard de son existence, je n'ai pu faire que de rapides sondages dans cette bibliothèque : elle mérite un dépouillement minutieux, que j'espère pouvoir mener à bien dans un prochain séjour. Il y a du reste dans l'intérieur du Cambodge d'autres mines de textes pālis qui vaudront d'être exploitées, entre autres à Udoṅ et à Kòḥ Prăk (district de Kòḥ Sutin, province de Kǒmpoṅ Siem).

« La grande majorité des manuscrits pālis du Cambodge est originaire du Siam, ou a été copiée sur des originaux siamois : les deux pays sont d'ailleurs étroitement solidaires pour tout ce qui touche à la religion et à la littérature religieuse. Si la littérature pālie du Cambodge, du Laos et du Siam — je veux dire la littérature des ouvrages en pāli, composée par les bonzes lettrés de ces pays — n'a ni l'ancienneté ni l'importance de la littérature pālie de Birmanie, elle contient néanmoins certaines œuvres intéressantes, qui sont assez répandues au Cambodge, et qui feront l'objet d'un prochain article du *Bulletin*.

« C'est d'abord une longue série de commentaires *(atthayojanā)* des diverses *aṭṭhakathās* de Buddhaghosa, écrits peut-être à Xieng-mai [1] aux environs de l'année 1495, par Ñāṇakitti, lequel est aussi l'auteur d'une *Kaccāyanarūpadipanī*, commentaire de la célèbre *Rūpasiddhi*.

« C'est encore au Laos que fut composé ce long commentaire du *Mahāmaṅgalasutta* (*Suttanipāta*, II, 4), nommé *Maṅgaladipanī*, qui fut écrit par Sirimaṅgala en 1524, et dont peu de pagodes au Cambodge ne possèdent pas quelques chapitres.

« Le même caractère de célébrité s'attache à la *Pathamasambodhi*, récit de la vie du Buddha. Il est difficile de dire à quelle époque fut constituée cette compilation qui contient jusqu'à l'histoire d'Upagutta et Māra [2] : ce qu'il y a de sûr, c'est que la recension en trente chapitres qui est actuellement la plus répandue et qui a été traduite en cambodgien, en mōn et en siamois, a été faite à Bangkok après la destruction d'Ayuthia, sous la surveillance de Phra Paramanuxit Xinorot [3]. Mais la recension plus ancienne, en 17 ou 18 chapitres, dont la Bibliothèque Nationale de Paris possède des fascicules dépareillés [4], est encore représentée au Cambodge par des copies modernes, et j'ai pu en consulter une à Phnoṃ Pēñ, dans le Vat Bótŭmvodĕi. La *Pathamasambodhi*, qui est une œuvre classique dans les pays

---

[1] C'est à cette localité que, d'après les bonzes, correspondrait la ville d'*Abhinavapura* citée par les colophons, comme étant le résidence de Ñāṇakitti. Mais le roi régnant à l'époque, Tibhuvanadiccadhammarāja, paraît inconnu des Annales siamoises. Il est donc prudent de réserver cette identification.

[2] Cf. Duroiselle, *Upagutta et Māra*, BEFEO, IV (1904), 414. Le texte de la *Lokapaññatti* est presque identique à celui de la *Pathamasambodhi*.

[3] Cf. Aymonier, *Le Cambodge*, t. III.

[4] Cabaton, *Catalogue*, nos 300 à 321.

bouddhiques de l'Indochine, semble assez peu connue en dehors de la péninsule : c'est un texte intéressant que je me propose de publier.

« Le *Saṅgītivaṃsa*, composé en 1788 au Siam par Bimalladhamma, donne de précieux renseignements sur le développement du boudhisme au Siam. Il reproduit une partie de la *Jinakālamālinī*, histoire du bouddhisme au Siam écrite en 1510, mais y ajoute un long et intéressant chapitre extrait d'une recension pâlie des Annales siamoises. La copie que j'ai fait faire de ce texte curieux et rare sera publiée prochainement.

« Plus rare encore, la compilation nommée *Suttajātakanidānānisaṃsa* (1) n'est représentée au Cambodge que par un exemplaire incomplet appartenant au Práḥ Mohàphimon (Vat Unnàlòm). C'est ce dernier qui m'a donné les seuls renseignements que je possède sur cet ouvrage, en l'absence du chapitre final qui nous aurait sans doute donné un colophon : il s'agirait d'une compilation formant plus de trente khsè, composée au Siam. Les dix-huit premiers fascicules, que j'ai parcourus, contiennent, à côté de suttas et de jātakas bien connus, des chapitres consacrés aux légendes locales qui entourent la fondation de plusieurs pagodes célèbres de Birmanie ou de Siam, entre autres le Shwe Dagon de Rangoon et le Vat Phra Keo de Bangkok. Il est à souhaiter qu'un exemplaire complet du *Suttajātakanidānānisaṃsa* puisse être retrouvé au Siam.

« L'étude des bibliothèques pâlies du Cambodge n'intéresse pas seulement le bouddhisme siamois ou cambodgien, et j'y ai vu plusieurs ouvrages qui paraissent avoir échappé à Mrs Bode, le savant historien de la littérature pâlie de Birmanie, tels une *ṭīkā* du *Milindapañha* par Cullavimalabuddhi, une *ṭīkā* du *Vidagdhamukhamaṇḍana* par Vipulabuddhi (2), une *yojanā* de la *Khuddhasikkhā* écrite, d'après le colophon, dans le royaume de « Suṇāparanta » en 1368, et enfin le *Paṭipattisaṅgaha* cité dans l'inscription de Pagan (3).

« Les bonzes du Cambodge ont en général assez de soin de leurs manuscrits, surtout de leurs manuscrits pâlis : la disparition des textes intéressants n'est donc pas à craindre. Il serait bon néanmoins que les plus importants d'entre eux prissent le chemin de nos bibliothèques et fussent mis à la disposition des pâlisants. Ces sàtràs constituent actuellement un capital improductif ; et, bien que les bonzes ne fassent pas, en principe, commerce de leurs livres, je ne doute pas qu'il soit possible d'en acquérir par d'habiles et patientes négociations (4).

---

(1) L'Ecole possède un fascicule dépareillé de cet ouvrage (Camb. 180) : c'est le 17e contenant l'histoire de Buddhaghosa.

(2) Correspondant sans doute à la *ṭīkā* du *Vidadhimukhamaṇḍana* citée par le *Gandhavaṃsa*: cf. M. Bode, *Pāli Literature of Burma*, p. 28.

(3) M. Bode, *Ibid.*, p. 107.

(4) Plusieurs bonzes de Phnoṃ Péñ m'ont offert en souvenir quelques manuscrits pâlis que j'ai déposés à la Bibliothèque de l'Ecole. Notre fonds pali manuscrit se compose actuellement des ouvrages suivants :

Mahāvagga. Birman 6.

Parivāra. Birman 3.

Visuddhimagga, 1re partie. Cambodgien 200 et 204 (2 exempl.).

— 2e partie. Cambodgien 199.

« Mes études archéologiques ont eu pour objet principal le groupe d'Aṅkor où j'ai fait deux séjours, en mai et en octobre-novembre.

« Chargé par la Commission archéologique de l'Indochine de préparer le publication intégrale des sculptures d'Aṅkor-Vat (1), j'ai examiné un à un les linteaux, frontons et écoinçons du temple. Beaucoup d'entre eux se laissent aisément identifier : ce sont des scènes du Rāmāyaṇa, dont plusieurs se retrouvent sur les murs de la première galerie (2), mais dont quelques-unes sont nouvelles. Le fronton reproduit dans l'*Inventaire* du Commandant DE LAJONQUIÈRE (3), pour n'en citer qu'un, représente Hanumat rapportant la montagne dont les herbes doivent guérir la blessure de Lakṣmaṇa.

Pāṭimuttakavinayavinicctaya } Cambodgien 205.
Ṭīkā du précédent }
Sumaṅgalavilāsinī (*Sīlakkhanda* du *Dīghanikāya*). Cambodgien 156.
Papañcasudanī (*Uparipaṇṇāsa* du *Majjhimanikāya*). Cambodgien 206.
Mahāmaṅgalasutta. Birman 2.
Maṅgaladīpanī. Cambodgien 202.
Dhammapadāṭṭhakathā, 1re partie. Cambodgien 193.
Phān vān (= Bhāṇavāra). Recueil comprenant : *Pātimokkha*, *Paritta*, *Tirokuṭasutta*, *Pakaraṇābhidhammas°*, *Dhammacakkapavattanas°*, *Mahāsamayas°*, *Girimānandas°*, *Bigilis°*, *Āṭānāṭiyas°*, *Parābhavas°*, *Akāravatās°*, *Dhammakāya*, *Parivāsakamma*, *Upasampadakamma*, *Mettijīvidāna*, *Mahākassapa Moggallānabojjhangam*. Cambodgien 194.
Abhidhamma (les sept recueils résumés). Cambodgien 192.
Abhidhammatthasaṅgaha. Birman 4, Cambodgien 195 et 207 (3 exempl.)
Abhidhammatthavibhāvanī. Birman 4, Cambodgien 207 (2 exempl.)
Yojanā du précédent (fasc. 3 et 7 à 12). Cambodgien 190.
Mūlakaccāyana. Cambodgien 191 et 196.
Pathamasambodhi. Cambodgien 198.
Sārasaṅgaha. Cambodgien 203.
Suttajātakanidānānisaṃsa (fasc. 17). Cambodgien 180.
Sakkapubbaṃ, *Mahārājapubbaṃ*. Cambodgien 197.
Jinālaṃkāra (en caractères birmans). M n° 1003.

(1) Cf. *Bull. Comm. Arch. Indochine*, 1912, p. 3.

(2) Par exemple : l'alliance de Rāma avec Sugrīva, le combat de Vālin et Sugrīva (deux répliques), l'alliance de Rama avec Vibhīṣaṇa, l'entrevue d'Hanumat et de Sītā, le duel de Rāma et de Rāvaṇa, le barattement de l'Océan, Viṣṇu culbutant les Asuras, Kṛṣṇa soulevant le mont Govardhana.

(3) Tome III, p. XVII. — J'ai eu l'occasion, en consultant sur le terrain l'ouvrage du Commandant DE LAJONQUIÈRE, de noter quelques petites inexactitudes, bien excusables dans un travail aussi considérable. Voici les principales :

P. 21. Il y a, à la base de la tour centrale du Bàyon, douze chapelles, et non pas huit. L'auteur a pris pour de fausses-entrées des réduits qui sont en réalité des chapelles, ainsi qu'en témoignent les inscriptions des piédroits. — P. 24, 3°. L'édicule en question n'a pas de dôme. — P. 60. L'inscription de Tép Praṇaṃ date de Yaçovarman. Le texte de 927 ç. est ajouté en post-scriptum. — P. 65. Le nom « magasins royaux » n'est que la traduction du nom que les indigènes donnent à ces monuments : *Prāsāt Khlāṅ*. — P. 91. La stèle de Phnoṃ Bàkheṅ est au *Museum für Völkerkunde* de Berlin

« Le caractère vishnouite de la décoration d'Aṅkor-Vat apparaît encore plus nettement sur les frontons que sur les bas-reliefs de la première galerie. La présence de Viṣṇu sur trois des quatre grands frontons de la tour centrale ([1]) semble être un argument décisif en faveur de la destination primitivement vishnouite du temple d'Aṅkor-Vat.

« L'iconographie du Bàyon est encore à faire. Le peu que l'on sait des bas-reliefs se trouvera résumé dans une notice d'introduction à l'Album de photographies exécutées par M. Dufour et publiées par la Commission archéologique de l'Indochine. Cette notice, rédigée en collaboration avec M. Commaille pendant mon second séjour à Aṅkor-Thom, donne en outre une courte description du Bàyon et la publication intégrale des inscriptions gravées sur les piédroits des chapelles : ces inscriptions sont au nombre de 36, chiffre sensiblement supérieur à ceux donnés par M. Aymonier (20) et par le Commandant de Lajonquière (24).

« Les frontons et linteaux de Bàyon sont ornés de sujets çivaïtes — chose assez rare, car les sculpteurs semblent s'être plus volontiers inspirés des légendes de Viṣṇu — ; beaucoup sont très ruinés, mais quelques-uns, assez bien conservés, méritent une étude spéciale qui ne manquera pas de parfaire notre connaissance du temple.

« La plupart des monuments d'Aṅkor offrent d'ailleurs d'intéressants sujets d'études iconographiques. N'ayant pas eu le loisir d'étudier chacun d'eux dans le détail je me bornerai à indiquer brièvement les scènes que j'ai pu identifier au passage.

« *Prăḥ Pithu*, temple *y* (*Inventaire*, t. III, pp. 71 à 73). Deux des trois frontons signalés par le Commandant de Lajonquière représentent des légendes connues. Le « combat de deux singes » est naturellement le duel de Vālin et de Sugrīva. — Le demi-fronton Nord (p. 73) représente le triomphe de Kṛṣṇa sur l'Asura Bāṇa : comme à Aṅkor-Vat, les traits caractéristiques, Kṛṣṇa sur Garuḍa, le char attelé de lions, Rāma armé du soc, sont nettement indiqués. — Quant au demi-fronton Sud (pp. 72-73), il est possible que les sculpteurs aient voulu nous y montrer Viṣṇu conquérant l'univers en trois pas.

« *Čau Sày*, gopura Est (*Inventaire*, III, 77) ([2]). Deux frontons au moins étaient consacrés à des épisodes du Rāmāyaṇa : le fronton Sud de la salle latérale Sud nous

---

(cf. *BEFEO*, VIII, 1908, p. 39). — P. 139 et suiv. Sur le plan et dans la description de Prăḥ Khan, l'auteur a omis le curieux monument aux colonnes rondes, qui était connu dès l'époque de Fournereau, et qui se situe au Nord du monument Q. — P. 164. Plan de Nāk Pān. L'édifice en limonite C n'est pas très correctement situé. En réalité, il y en a quatre identiques, un à chaque angle de la chaussée dallée limitant le bassin central. — P. 216. Prè Rup. L'auteur a omis de signaler en A'''' (face Ouest, panneau Sud) une curieuse figure de femme à quatre bras ayant une tête de laie ou de truie. — P. 220. Prè Rup. L'inscription sanskrite est en A'', et l'inscription moderne en A'.

([1]) A l'Est, au Nord et à l'Ouest, ce dernier fronton le représentant sous l'aspect de Kṛṣṇa soulevant le Govardhana. Au Sud, un grand singe, sans doute Hanumat, met à mal deux Rakṣasas : épisode du Rāmāyaṇa, donc scène vishnouite.

([2]) Le plan du Commandant de Lajonquière est très exact, mais la rose des vents a été inversée : l'avenue d'accès est à l'Est. Le bâtiment annexe (v. p. 76) est donc dans l'angle Nord-Est, et non dans l'angle Sud-Est, indication inexacte même en supposant l'orientation inverse.

montre encore une fois Sugrīva vainqueur de son frère; le fronton Est de la salle Nord, assez ruiné, laisse voir plusieurs singes. Les deux autres sculptures de cette même salle représentent des combats imprécis, mais Viṣṇu sur Garuḍa apparaît au-dessus de l'entrée Ouest du passage central.

« *Pràsàt Thommanon*, gopura Ouest (*Inventaire*, III, 80). Viṣṇu sur Garuḍa est placé de même, au-dessus de l'entrée Ouest.

« Le fronton Sud est consacré à la légende de Kṛṣṇa soulevant le mont Govardhana. Le geste, suffisamment clair, est d'ailleurs précisé par la présence des bœufs, au premier plan du tableau.

« *Práḥ Khan*, bâtiment T (*Inventaire*, III, 149). Le fronton de l'édicule placé dans le cour Sud-Est est une nouvelle réplique de cette légende krishnaïte. Deux frontons se faisant face, à chaque extrémité de la galerie d'axe qui traverse de part en part la moitié orientale du bâtiment, représentent l'un Viṣṇu sur le serpent (traité en *makara*), l'autre Çiva assis entre Brahmā Caturmukha et Viṣṇu Caturbhuja. A l'Ouest enfin, le fronton faisant face à l'entrée du bâtiment V illustre un épisode du Rāmāyaṇa qui se retrouve à Aṅkor-Vat : sur le char Puṣpaka, reconnaissable aux *haṃsas* qui le portent, Rāma, assis entre Sītā, Lakṣmaṇa et deux singes, regagne Ayodhyā, triomphant.

« *Nāk Pān* (*Inventaire*, III, 163 et suiv.). Ce monument, unique dans son genre, mérite de retenir l'attention. Je rappelle qu'il est essentiellememt composé d'un bassin carré, au centre duquel a été aménagé un tertre circulaire portant un petit sanctuaire dédié à Viṣṇu, et que la base de ce tertre est entourée par les corps de deux nāgas dont les têtes se dressent l'une au Nord et l'autre au Sud de la chaussée d'accès orientale, et dont les queues, aujourd'hui brisées [1], se nouaient du côté opposé. Les édicules B, placés aux points d'intersection des axes et de la chaussée qui limite le bassin carré, renferment chacun une tête différente [2] tournée vers l'extérieur : à l'Est (B^1) c'est une tête humaine qui peut être celle d'une femme, au Nord (B^2) une tête d'éléphant à l'Ouest (B^3) une tête de cheval [3] ; l'édicule Sud (B) n'a pas encore été fouillé. Je suis tenté de chercher dans ce monument de Nāk Pān une réalisation architecturale du mythe du barattement. L'océan serait représenté par le bassin central et le mont Meru par le terre-plein circulaire au sommet duquel s'élève une chapelle dédiée à Viṣṇu. Les deux serpents seraient Vāsuki [4], et les trois têtes seraient respectivement celles de Çrī, de l'éléphant Airāvaṇa et du cheval Uccaiḥçravas.

---

(1) Mais non disparues ; leurs extrémités se trouvent non loin de leur place originelle.

(2) Dans la figure humaine M. Aymonier avait reconnu avec raison un macaron de fontaine (*Cambodge*, t. III, p. 64). Le Commandant de Lajonquière combat cette opinion, « inspirée, dit-il, par la bouche ouverte de la seule figure de l'Est ». Mais les deux autres têtes ont aussi la bouche ouverte, et, par surcroît, l'éléphant a la trompe relevée pour permettre à l'eau de jaillir plus facilement.

(3) Déterrée par M. de Mecquenem.

(4) Le fait qu'il y a *deux* serpents à Nāk Pān est insuffisant pour ruiner cette hypothèse. Le souci de la symétrie a très bien pu conduire les achitectes à employer deux serpents, pour avoir un chaperon de chaque côté de l'entrée. On sait d'ailleurs qu'au Bayon et à Aṅkor-Vat les sculpteurs ont représenté deux nāgas dans la scène du barattement.

Il est probable que des fouilles exécutées dans l'édicule Sud et dans le bassin où doivent se cacher d'autres fragments de ce bas-relief énigmatique qui excitait l'admiration de Moura [1], confirmeront ou infirmeront cette hypothèse. Si elle se trouvait justifiée, nous aurions à Nãk Pãn un curieux document sur la symbolisme des monuments cambodgiens. Les architectes khmèrs semblent avoir été guidés, dans l'établissement de leurs plans, par des conceptions que nous commençons seulement à pénétrer. On sait déjà que les édifices à cinq tours, appartenant au type du Mébón, étaient censés représenter le Meru aux cinq sommets [2]. M FINOT nous a appris récemment que les tours du Bàyon pouvaient bien être d'immenses liṅgas [3]. Il est bien possible que l'emploi de Garuḍas cariatides (Práḥ Khan, Terrasse des éléphants, etc.) donne au monument qu'ils supportent le caractère d'un palais céleste, puisque sur les bas-reliefs d'Aṅkor-Vat les cieux sont précisément représentés sous la forme d'un édifice soutenu par de petits Garuḍas. Et qui sait, lorsque les sculpteurs remplaçaient ceux-ci par des *Haṃsas* (Práḥ Khan de Kǒmpoṅ-Thoṃ, Terrasse des éléphants), s'ils n'avaient pas l'intention de figurer quelque gigante que char Puṣpaka ?

« En dehors du groupe d'Aṅkor, j'ai pu voir les monuments suivants :

« *Bĕṅ Mālā*, où je me suis rendu dans les premiers jours de mai en compagnie de M. COMMAILLE, après une courte visite au Práḥ Khan de Kǒmpoṅ-Thoṃ et au Spān Tà Oṅ. L'étude des scènes figurées sur les frontons et linteaux de Bĕṅ Mālā, m'a amené à proposer quelques identifications qu'on trouvera à la suite de l'article de M. J. DE MECQUENEM, *Les deux bâtiments annexes de Bĕṅ Mālā*, qui paraîtra prochainement dans le *Bulletin*.

« *Vat Ek*, près de Bàttaṃbaṅ (LAJONQUIÈRE, t. III p. 427), où l'inscription relevée par M. AYMONIER (*Cambodge*, t. II, p. 301) est toujours en place, bien que le Commandant DE LAJONQUIÈRE ne la mentionne pas [4].

« *Ò Daṃbaṅ* est un point archéologique nouvellement découvert, ou tout au moins récemment fouillé par les bonzes de Bàttaṃbaṅ. Il est situé près du Stưṅ Càs, l'ancien lit du Stưṅ Saṅké, à environ 4 kilom. de Vat Tà Mĕm, où les deux bras se séparent. C'est un tertre qui recouvre les débris d'un petit monument entièrement ruiné dont on ne reconnaît pas grand chose. Un assez bon linteau a comme motif central un Garuḍa portant Viṣṇu entre deux autres personnages. Enfin une inscription sanskrite

---

[1] Cf. AYMONIER, *Le Cambodge*, t. III, p. 66.

[2] Cf inscr. de Bàt Čum, st. A, XIV (Journ. As., 1909, I, 228).

[3] *Sur quelques traditions indochinoises*, Bull. Comm. Arch. Indoch., 1912, p. 21-22.

[4] La description que le Commandant DE LAJONQUIÈRE donne du temple de Vat Ek (p. 429-430) serait à modifier sur les points suivants :

P. 429, ligne 13 : le linteau de la porte Sud ne représente par un Çiva dansant, mais un Rahu ; — l. 17-19 : la tête du serpent est à *gauche* et sa queue à *droite* ; — l. 19 : il n'y a que 7 personnages ; — l. 31 : *nuage* doit être une coquille pour *singe* ; — Indra sur l'éléphant ne figure qu'une fois, dans l'intérieur de la nef, au-dessus de la porte Ouest.

P. 430, l. 5. Ajouter : le linteau de la porte Sud est sculpté d'une figure de Rahu. Le fronton placé au-dessus représente Brahmā sur le lotus issant du nombril de Viṣṇu.

de 34 lignes, datant de l'époque de Yaçovarman, est gravée sur un des piédroits qui émergent de la terre çà et là.

« C'est probablement de ce point que provient un beau linteau déposé actuellement dans le *Prahār* de la petite pagode de *Kŏmpoṅ Amṗil* (sur la rive droite du Stṛṅ Saṅkĕ, la deuxième en amont de Vat Tà Mĕm). C'est un linteau du type III dont le centre est occupé par un buste de Garuḍa portant sur ses ailes un homme assis entre deux femmes. Le haut de la sculpture est occupé par une frise de petits personnages dans l'attitude de la prière.

« *Vat Vāl*, situé sur la rive droite du Stṛṅ Saṅkĕ en face du marché de Bàttaṃbaṅ, et déjà cité pour sa riche bibliothèque, possède depuis au moins cinquante ans trois pierres provenant de Baset. L'une d'elles porte une inscription qui n'a jamais été signalée : elle comprend 22 lignes sanskrites et 5 lignes khmères et date de Jayavarman I. »

— Les nouveaux *Codes Cambodgiens* commencent à être mis en vigueur. La substitution de la nouvelle procédure à l'ancienne doit suivre naturellement la publication des différents textes. L'examen de cette réforme, qui aboutit en somme à la substitution pure et simple de la législation française à la législation cambodgienne, appellerait des observations qui sortent du cadre du *Bulletin*. Bornons-nous à signaler l'apparition, en français et en cambodgien, du Code pénal *(Kraṃ prohmaton)*. Le Code civil, en cours de traduction, doit paraître prochainement.

— L'inventaire épigraphique du Cambodge s'est accru cette année de quelques numéros nouveaux :

Au Bàyon, M. Commaille a découvert cinq inscriptions ; les trois premières ont respectivement 7, 8 et 9 lignes et sont inscrites à trois des poternes de la galerie extérieure Nord ; la 4e et la 5e ont 4 lignes et 3 lignes et se trouvent à l'entrée de deux chapelles de la galerie intérieure Sud-Est.

Ces inscriptions sont exactement du même type que les autres textes épigraphiques du Bàyon, c'est-à-dire qu'elles donnent simplement des noms de statues. On les trouvera transcrites dans l'*Introduction* aux *Bas-reliefs du Bayon* publiés par la Commission archéologique de l'Indochine.

Le déblaiement des Pràsàt Khlāṅ qui bordent à l'Est la grande place d'Aṅkor-Thoṃ (*Inventaire*, t. III, p. 61, sous le nom de « Palais »), a mis au jour quatre incriptions :

1°) Pràsàt Nord, porte Nord de la façade Est, piédroit Sud, 13 lignes sanskrites datant de Sūryavarman I.

2°) Même porte piédroit Nord, 22 lignes khmères assez ruinées, datant du même règne.

3°) Pràsàt Sud, porte Ouest, piédroit Nord, 28 lignes khmères (réplique du serment du Phimānakas).

4°) Même édifice, porte Est, piédroit Sud, une cinquantaine de lignes khmères très effacées (autre réplique du serment).

A une centaine de mètres, droit à l'Ouest, de l'entrée du pont qui franchit le fossé occidental d'Aṅkor-Vat, un socle déterré par les bonzes de l'ancienne Ecole de pāli porte trois lignes mal écrites et peu lisibles.

A Bàttaṃbaṅ, M. G. Cœdès a découvert deux inscriptions sanskrites, qu'on trouvera décrites d'autre part (voir *supra*).

Des deux inscriptions signalées par le *Bulletin* (1911, p. 476) comme ayant été découvertes par M. DE MECQUENEM au Phnoṃ Bàkheṅ, une seule est réellement originaire de ce monument, celle qui est gravée sur le piédroit Est de la porte Nord et qui a été publiée (*BEFEO*, XI, 1911, p. 396). Quant à l'autre, elle n'est pas gravée « sur le pilier Est de la porte Sud », mais elle été trouvée « à l'Est du Phnoṃ Bàkheṅ. » C'est en réalité un fragment de la grande inscription sanskrite d'Aṅkor-Vat publiée par BERGAIGNE (I. S. C C., p. 560).

Enfin, l'inscription de Thap-muõi cotée *c* par le Commandant DE LAJONQUIÈRE (*Inventaire*, p. 478 = Inv. Cœdès, Cambodgien n° 7) [1] se trouve toujours à l'Inspection de Sadec où elle a été estampée en mars dernier par M. G. Cœdès, ainsi que l'inscription sanskrite de 21 lignes (Lajonquière, *a* = Inv. Cœdès, 5) [2] et la stèle de Phu-hữu (Lajonquière, Phu-hữu = Inv. Cœdès, 9).

— Les fêtes anniversaires de la naissance du roi du Cambodge ont eu cette année un éclat inaccoutumé, car elles ont coïncidé avec l'inauguration d'une nouvelle salle de réception dans le Palais Royal, et avec la visite du M. le Gouverneur général à Phnoṃ Péñ. Voici, à titre de document, le programme officiel de ces fêtes, qui a été suivi de point en point :

PROGRAMME

des

FÊTES ROYALES

données à l'occasion du 73e anniversaire de la naissance de

SA MAJESTÉ PRÉA BAT SAMDACH PRÉA SISOWATH

Roi du Cambodge

et de l'inauguration de la nouvelle Salle de réception du Palais Royal.

Jeudi 5 Septembre.

6 h. 1/2 du soir. — Prières de quatorze bonzes dans la Salle du Trône. Sa Majesté accompagnée de Sa Sainteté le Samdach Préa Moha Sangkréach, Chef suprême des bonzes, allumera la bougie symbolique Tién-Chey. — Illuminations générales. — Dans les galeries de l'enceinte du Palais Royal seront exposés des objets d'ornements et des fleurs par les Bonzes, les Ministres et les Fonctionnaires de la capitale et des provinces.

de 8 h. du soir à minuit. — Danses royales et divertissements populaires au Palais.

9 h. du soir. — Feu d'artifice.

---

(1) Cette inscription n'est gravée ni sur « une stèle plate coupée en forme de mire », comme le dit M. AYMONIER (*Cambodge*, t. I, p. 140), ni sur « une stèle à tenon inférieur », comme le dit le Commandant DE LAJONQUIÈRE, mais sur un liṅga à fût octogonal reposant sur une base cubique.

(2) Cette stèle est en réalité un piédroit.

Vendredi 6 Septembre.

de 8 h. à 10 h. du matin. — Divertissements populaires devant le Palais.

9 h. du matin. — Repas offert aux quatorze Bonzes dans la salle du Trône. Chants et musique Mohori (1).

de 10 h. du matin à 6 h. du soir. — Danses des danseurs Khol (2) et divertissements devant le Palais.

de 2 h. à 6 h. du soir. — Danses royales dans la Salle intérieure.

6 h. du soir. — Illuminations. — Prières des quatorze Bonzes dans la Salle du Trône.

de 8 h. du soir à minuit. — Danses royales et divertissements populaires.

9 h. du soir. — Feu d'artifice.

10 h. du soir. — Cérémonies célébrées par les Prêtres Chams dans la Salle du Trône.

Samedi 7, Dimanche 8, Lundi 9 Septembre.

Mêmes fetes et cérémonies que le deuxième jour (le nombre des Bonzes officiants est fixé à douze par jour pour les troisième et quatrième jours, et à onze pour les cinquième et sixième jours, pour obtenir au total la présence de soixante-quatorze Bonzes; ce nombre doit être atteint pour correspondre à l'âge de Sa Majesté, plus un an en signe de longévité). — Diner offert aux Princes, Ministres, Mandarins et Gouverneurs.

Mardi 10 Septembre.

Dans la matinée. — Memes cérémonies que les jours précédents.

2 h. de l'après-midi. — A l'intérieur du Palais, cérémonie du Bain de Sa Majesté. — Salve de vingt-et-un coups de canon tirée par l'Artillerie royale.

4 h. du soir. — Sa Majesté recevra en audience solennelle, dans la salle du Trône, Monsieur le Gouverneur Général de l'Indochine, Monsieur le Résident Supérieur de la République française au Cambodge, ainsi que MM. les Fonctionnaires, Officiers et Colons. Echange d'allocutions pour l'anniversaire de la Naissance royale. — Sa Majesté recevra ensuite les Membres de la Famille royale, les Ministres, Dignitaires, Mandarins et Gouverneurs. Allocution prononcée par l'Oknha Moha Montrey, directeur du Protocole. Réponse de Sa Majesté.

5 h. du soir. — Inauguration de la nouvelle Salle de réception du Palais Royal. — Allocution de M. le Résident Supérieur faissant remise de la nouvelle Salle (3). Réponse de Sa Majesté. — Salve de vingt-et-un coups de canon. — Lunch offert par Sa Majesté. — Musique.

de 6 h. du soir à minuit. — Mêmes cérémonies que les jours précédents.

---

(1) Chants des femmes de Palais, accompagnés par des instruments à corde spéciaux.

(2) Troupe de danseurs hommes spécialisés dans les scènes bouffonnes.

(3) Les discours du Gouverneur Général, du Roi et du Résident Supérieur ont été imprimés dans la *Revue Indochinoise*, Octobre 1912.

Mercredi 11 Septembre.

de 9 h. du matin à minuit. — Mêmes cérémonies que les jours précédents sans les prières et le dîner des Mandarins.

7 h. 1/2 du soir. — Banquet offert par Sa Majesté à M. le Gouverneur Général et à M. le Résident Supérieur dans la nouvelle Salle de réception.

9 h. 1/2 du soir. — Grande soirée de gala ouverte. — Danses royales dans la Salle intérieure des Danses. — Bal dans la nouvelle Salle de réception.

Jeudi 12 Septembre.

9 h. du matin. — Cérémonie de l'extinction, par Sa Majesté, de la bougie symbolique. Sa Sainteté le Chef suprême des Bonzes, présidera cette cérémonie dans la Salle du Trône. — Distribution de présents aux soixante-quatorze Bonzes officiants.

Cette année étant celle dite *Chut* ou du *Rat*, dans laquelle est née Sa Majesté, la durée de ces Fêtes sera, conformément aux us et coutumes, de sept jours au lieu de trois, durée des Fêtes des années ordinaires.

L'Oknha Véang

Ministre de Palais, des Finances et des Beaux-Arts,

Thiounn.

— Le service de l'enseignement au Cambodge vient de publier les trois premiers fascicules d'une « Bibliothèque franco-khmère », qui doit comprendre une série de « Leçons de choses et connaissances usuelles ». Ces brochures témoignent d'un louable effort pour relever le niveau de l'enseignement et pour donner aux jeunes élèves cambodgiens, en même temps que des textes écrits dans leur langue, des notions de cosmographie, de géographie et de botanique (1er livret : *la terre, le ciel, les plantes*), d'arithmétique (2e livret, en deux parties), d'histoire (3e livret : *le Cambodge*).

— M. Finot nous a adressé la note suivante sur quelques inscriptions très brèves trouvées dans la région d'Aṅkor par M. Commaille :

« On a découvert dans ces derniers temps une série de courtes inscriptions gravées sur des pierres d'Aṅkor-Vat, de Práḥ Khan et de Ta Prohm. Malgré leur brièveté et le caractère cursif de leur écriture, il ne serait pas exact de les qualifier de *graffiti*, car elles présentent des creux assez profonds et la gravure en est relativement soignée.

« D'après une communication de M. Commaille, elles seraient au nombre d'environ 65, savoir :

5 à Aṅkor-Vat ;
50 à Práḥ Khan ;
10 à Ta Prohm.

« Ces chiffres ne sont qu'approximatifs et peut-être sont-ils aujourd'hui dépassés.

« Les inscriptions d'Aṅkor-Vat se lisent sur des pierres faisant partie du ressaut que forme la terrasse du pourtour au bout de l'avenue Nord. Celles de Práḥ Khan et de Ta Prohm sont gravées sur les voûtes. M. Commaille dit que « quelques-unes sont accompagnées d'un dessin qui peut être un plan ». Nous n'avons eu à notre disposition

qu'un petit nombre de ces documents : 5 d'Aṅkor-Vat (que nous désignons par A) et 8 de Prāḥ Khan (K). A 3-5 trop peu distinctes ont été laissées de côté.

« Le seul élément douteux consiste en 3 signes qui figurent au début de la plupart de ces inscriptions :

3 ou 3
ᴝ
ꝯ (A) ou ꟼ (K)

« Les deux premiers sont respectivement identiques aux chiffres 2 et 3 des inscriptions de Lolei ; le 2ᵉ se lit clairement *cu*, quelle que puisse être la valeur de cette syllabe énigmatique ; le 3ᵉ = 1. Nous laissons de côté ces signes dans les transcriptions suivantes :

A 1. 1, 2 (écrit ‖ dans K, 2 = 3) roc candravāra roṅ. « [Mois] 1, 2 de la lune décroissante, lundi, [année du] Dragon ».

A 2. 1, 1 roc sau vāra roṅ. « [Mois] 1, 1 de la lune décroissante, [année du] Dragon ».

K 1. ... sukra dvādaçī roc eka. « Vendredi, XII de la lune décroissante, [année] 1 ».

K 2. ... vasāre (?)... taaṅgara daçame ket. « Mardi, X de la lune croissante ».

K 3. ... ta Bṛhaspati aṣṭame ket mārgaçīra eka. « Jeudi, VIII de la lune croissante de Mārgaçiras, [année] 1 ».

K 4. ... ta vudha caturthe roc āṣāḍha e(ka). « Mercredi, IV de la lune décroissante d'Āṣāḍha, [année] 1 ».

K 5. ... ta saura navame roc caitra. « Samedi, IX de la lune décroissante de Caitra ».

K 6. ... ta āditya ekādaça ke(t). « Dimanche, XI de la lune croissante ».

K 7. ... ta aṅgāra dvādaçī roc... eka. « Mardi, XII de la lune décroissante de..., [année] 1 ».

K 8. ... ta Vṛhaspati tra(yodaçī)... eka. « Jeudi [XIII] de... 1 ».

— On trouvera ci-dessous, aux « Documents administratifs », dans le rapport du directeur au Conseil de Gouvernement, un exposé des travaux exécutés à Angkor de janvier à mai par M. DE MECQUENEM.

M. COMMAILLE résume dans ces termes les travaux qu'il y a poursuivis lui-même, depuis qu'il a repris la direction du service de conservation :

« Dégagement des bas-reliefs du Baphuon, en vue de les photographier. Tous les clichés ont été adressés à M. Finot qui s'est chargé d'identifier les scènes. En cours de chantier, une partie de l'équipe a été employée au dégagement partiel de la partie supérieure du monument.

« Deux puits de sondage ont été faits dans le bassin du Phimeanakas. Une profondeur de 7 m 50 a été obtenue, mais le bassin est sans doute plus profond encore ; les fouilles ont dû cesser dès les premières averses qui ont inondé les puits. Il ressort de ce travail que le remblai du bassin a été volontairement exécuté et que les gradins sont admirablement conservés sur une face. Les trois faces sculptées ont beaucoup souffert : on y voit des éboulements nombreux et des glissements qui ont désarticulé les panneaux illustrés.

« Dans le Bàyon, les travaux ont été plus importants. Ils ont intéressé la première galerie et une partie des galeries intérieures. La moitié orientale de la face Nord de la première galerie a été dégagée jusqu'aux dalles, de même que l'angle Nord-Est. L'aile Nord de la face Est est aussi débarrassée de tous les blocs qui l'encombraient, mais la terre y reste encore. Le passage d'axe oriental (face honorée) est libre, ainsi

que toute une suite de galeries intérieures : toutefois, sur ces derniers points, nous avons réservé la terre qui nous permet de transporter les blocs sur un sol mou et, partant, de ne pas les briser lorsqu'ils tombent un peu brusquement des mains des porteurs.

« Les travaux de route exécutés par l'administration consistent dans le terrassement des deux voies de l'Est, celle qui conduit à la Porte de la Victoire et celle qui aboutit à la Porte des Morts. L'empierrement reste à faire. On a repris aussi légèrement les voies Nord et Sud, déjà existantes. Extra muros, on travaille activement à une route conduisant du Phnom Krom au bungalow. »

*
* *

Laos. — M. H. Parmentier, chef du Service archéologique, a adressé de Xieng-khouang, le 23 avril 1912, au directeur de l'Ecole, le rapport suivant sur les travaux de conservation à exécuter dans certains groupes de monuments du Laos :

« Avant de vous envoyer un rapport complet sur l'état des monuments anciens du Laos, classés comme historiques ou que je jugerais dignes de l'être, je tiens à vous faire parvenir quelques renseignements au sujet de divers groupes d'un intérêt plus considérable ou qui ont été l'objet ces dernières années de diverses propositions de conservation ou de restauration. L'un d'eux est l'ensemble des pagodes de Vieng-chan, sur lesquelles MM. Mahé et Outrey avaient appelé l'attention du Gouvernement Général dans diverses correspondances, notamment au cours de février-mars 1911. Une des pagodes de Xieng-khouang exige des mesures rapides. Enfin le groupe khmèr de Vat Phu, près de Bassac, mériterait quelques travaux d'aménagement et de protection.

« Avant d'examiner les proposition faites par M. Outrey dans sa lettre nº 54 du 3 février 1911 à M. le Gouverneur Général au sujet de la restauration des monuments historiques de Vieng-chan, notamment du Vat Prah Keo et du Vat Sisaket, je crois bon de vous faire connaître en quelques mots l'état général des pagodes de Vieng-chan. Je vous indiquerai ensuite sommairement comment elles furent exécutées et de quelle façon leur appareil décoratif fut obtenu : il sera ainsi plus aisé de voir comment et dans quelle mesure on peut songer à réparer les dégâts causés par le temps. Enfin je passerai en revue la nature des travaux que chaque édifice exige et, sans établir des devis qui seraient nécessairement de fantaisie, je vous dirai en quel cas une intervention me paraît utile, en quel cas elle est impossible.

« I. — La ville de Vieng-chan, bien qu'encore close de la ligne continue de ses fossés et des fondations de ses remparts, n'est plus occupée qu'en une faible partie de sa surface par les constructions européennes et les habitations indigènes. Des pagodes très nombreuses que la ville et ses faubourgs contenaient (deux cent, disent les indigènes), il ne reste plus guère que les ruines, voire les traces, de vingt à vingt-cinq. De celles-ci, quelques-unes seulement ont laissé des débris assez intéressants pour mériter d'être étudiées en détail. Ce sont : sur la berge et en allant du N au S., le Vat Čaṅ, le Vat Khaṅ, le Pya Vat ; en seconde ligne, c'est-à-dire à 250 m. environ du fleuve et dans le même sens, le Vat In Peṅ, le Vat Oṅ Tơ, le Vat Sisaket et le Vat Prah Keo ; en dernière ligne seulement le Vat Niot Keo.

« Il ne sera pas inutile de fixer tout d'abord en quelques mots les dispositions ordinaires des pagodes qui, à quelques exceptions près, sont construites sur un plan

presque identique. Le sanctuaire est constitué par une salle longue, divisée en trois nefs par de hauts piliers à section le plus souvent redentée ; des fenêtres l'éclairent latéralement ; des portes percent le mur d'entrée et le mur postérieur ; entre ces portes se dresse sur un piédestal de la largeur de la nef un Buddha ordinairement colossal et de matière vile le plus souvent. En avant et en arrière de la salle, deux porches, de deux travées, clos en partie de balustrades, continuent la composition de la salle et reçoivent la même toiture, parfois un peu plus basse, qui ressaute et s'abaisse encore sur les colonnes plus courtes de la façade ; celle-ci a ses entrecolonnements fermés dans le haut par de riches boiseries en arcs jumelés, qui descendent assez bas pour protéger les porches des pluies. Portes et fenêtres sont encadrées de hautes garnitures en relief qui forment la principale décoration des parois ; des peintures habillent les murs, et les diverses baies ont reçu des vantaux parfois sculptés, le plus souvent laqués et dorés, qui presque partout ont disparu.

« Ces sanctuaires sont accompagnés d'autres petites salles, à l'occasion minuscules, munies d'une porte et de deux ou trois fenêtres ; elles ont, je ne sais pour quelle raison, reçu le nom de « bibliothèques ». De nombreux *that* de toute taille encadrent ces diverses constructions. Des figures agenouillées tenant un bol à aumône précédent souvent les salles de culte, et paraissent rappeler les dvārapālas grotesques de Java plutôt que les géants menaçants du Cambodge et du Champa. Chaque pagode contient en outre pour les bonzes des logements, généralement en bois, et souvent un puits, et occupe un large terrain enclos de palissades ou de murs parfois percés de portes massives, mais sans couverture, qui rappellent en petit, par exemble au Vat In Peñ, les extraordinaires portes de Bali.

« De la série des pagodes signalées, écartons tout d'abord le Vat Čañ qui vient d'être remis à neuf par ses bonzes. Le Vat In Peñ, le Vat Oñ Tơ, autrefois considérables, sont aujourd'hui réduits à des hangars de chaume, remontés sur une partie de leurs anciennes colonnes. Le premier présente une petite « bibliothèque », qui, malgré la chute d'une partie de ses décors extérieurs, est dans un état de conservation remarquable. Une autre « bibliothèque », dan un état bien plus précaire, est le seul reste du Vat Niot Keo, dont la salle de culte, devenue, paraît-il, danger public, dut être récemment abattue.

« Le Vat Khañ, le Pya Vat et le Prah Keo ont conservé la plus grande partie de leur sanctuaire. Le premier est le moins ruiné et probablement le moins ancien. A la réserve d'un ou deux piliers, toutes ses maçonneries sont restées debout ; la porte principale et une partie des boiseries de façade sont encore intactes, et le grand Buddha est presque entier : aussi bien la chute de la couverture semble-t-elle récente.

« Le Pya Vat, d'une forme plus pure et d'âge certainement plus vénérable, a par contre bien plus souffert ; le mur de façade derrière le porche antérieur s'est abattu, entraînant la ruine de la plupart des colonnes de l'entrée ; l'accident est d'autant plus regrettable que cette pagode est celle dont le parti architectural est le plus franc et dont les ruines produisent encore aujourd'hui l'effet le plus saisissant.

« Le Prah Keo est d'un type différent et présente presque exactement le plan d'un temple grec sans colonnade extérieure : sa grande salle est en effet entourée d'un portique qui se retourne aux extrémités pour passer devant les porches dont il emprunte la première travée. L'ensemble est relevé par une haute terrasse à laquelle conduisent de raides escaliers. Un vaste parvis entourait le monument ; il était limité par un mur

garni sur les faces, extérieure comme intérieure, d'un élégant décor de dalles de terre cuite à jour, d'ancienne fabrication locale, sans doute inspirées des pièces analogues chinoises.

« La dernière pagode est le Vat Sisaket : c'est aussi la seule avec le Vat Čañ où le culte puisse être célébré, j'entends dans de bonnes conditions, car si la plupart des autres ne sont plus guère que des hangars, elles ne sont pas pour cette raison abandonnées, et ont encore un petit personnel de bonzes.

« Le Vat Sisaket présente une disposition spéciale, et son sanctuaire, aux proportions près, a les plus grandes ressemblances avec le Praḥ Keo. Il est enfermé dans un cloître qu'un porche ouvre sur chaque face. Le parti de cette cour, fort heureux à l'intérieur, se traduit à l'extérieur par une façade basse et morose qu'habillent à peine deux *that* et un joli pavillon de « bibliothèque », élevés en avant et sur le côté. Le sanctuaire, outre les statues nombreuses réunies sur son autel, abrite une quantité de petits Buddhas de terre cuite, identiques, rangés par deux dans un millier d'alvéoles prévues à cet effet. Les cloîtres abritent cent vingt-quatre Buddhas en maçonnerie laquée et une quantité plus grande encore de petits Buddhas de terre cuite : ils ne contiennent en effet, pas moins de 3372 alvéoles ; ils donnent asile en outre à des centaines d'autres statues, provenant de pagodes ruinées, et entassées en si grand nombre entre les 124 Buddhas primitifs que le parti adopté à l'origine ne se découvre qu'après un long examen.

« Enfin, à 5 kilomètres environ de la ville, se dresse le *that* Lvoñ, édifice d'un réel caractère, qui, par son plan et ses galeries concentriques, rappelle de loin le système du Borobudur. Il a déjà été l'objet de restaurations anciennes ou modernes, dont l'intention a été meilleure que le succès. L'élément décoratif principal consiste en une chaîne élégante de pinacles, qui sur chaque face garnissent et accusent la base du stūpa. Un massif carré, qui semble l'épannelage d'un motif analogue d'énormes dimensions, couronne la masse centrale. Peut-être ne répète-t-il pas exactement les dispositions primitives, car il a été reconstruit sur les ordres du commissaire Morin ; faute d'un exemplaire du *Voyage* de la mission Doudart de Lagrée à la bibliothèque de la Résidence supérieure, il m'a été impossible de me reporter au dessin qu'en a donné, je crois, M. Delaporte, et qui eût tranché la question. Le monument lui-même est enfermé dans un cloître presque complètement ruiné, qu'ouvrent quatre grandes portes ; tout à l'entour, mais surtout à l'Ouest, de nombreux *that* ou pagodes ruinées l'attestent.

« II. — Le mode de construction de ces divers édifices est généralement défectueux. Nous ne sommes pas ici, comme au Cambodge et au Champa, en présence d'édifices exécutés avec des matériaux de choix, ajustés soigneusement et directement, et dont le parement même a reçu, par une délicate ciselure, le décor prévu. Le gros œuvre est constitué par des briques, de qualité médiocre, unies avec un mortier de chaux assez ordinaire ; la latérite entre parfois dans la maçonnerie, mais surtout dans les grandes masses. Les parements sont obtenus par l'application d'un enduit épais de chaux, qui dans les édifices soignés reçoit une seconde couche plus fine. Toutes les saillies décoratives sont créées par des avancées de la brique ; mais, quand elles sont importantes, ces saillies ne sont plus suffisamment liées au gros œuvre postérieur. Dans ce cas, au-dessous des vides, une ou plusieurs planches franchissent l'espace et supportent les décors supérieurs. De même, dans les balustrades, la main-courante, exécutée en briques revêtues d'enduits, est portée par un madrier dissimulé

en dessous dans son épaisseur. Ce procédé est déjà bien dangereux par lui-même ; mais, de plus, les constructeurs n'ont attaché aucune importance au choix de ces pièces si exposées et dont la conservation était cependant si nécessaire : aussi dans ce pays de bois merveilleux où tant d'essences sont imputrescibles, ne retrouve-t-on presque jamais ces pièces en place, ou, si on les découvre, est-ce dans un état des plus précaire.

« Quant à la décoration, elle est exécutée, pour les sculptures importantes, par le modelé direct des enduits, et pour les ornementations plus fines, notamment aux encadrements des baies, par l'application sur l'enduit terminé de filaments de chaux posés avec hardiesse et légèrement ornés ensuite à la pointe : ces filaments dessinent les contours, enfermant soit des espaces nus peints en rouge ou laissés en blanc, soit plus souvent des lames de clinquant, de couleurs diverses, qui mettent une note de polychromie dans l'ensemble ; parfois de petits animaux, jetés avec une verve exquise, viennent, rapportés au milieu des rinceaux, ajouter encore à l'esprit des motifs. Toute cette décoration révèle une véritable « patte » et prend tout son charme de la liberté et de la souplesse avec lesquelles elle est exécutée.

« En présence de ce système de construction et de ce mode de décoration, que devons-nous essayer et à quoi pouvons-nous réussir ?

« Il est tout d'abord impossible d'envisager un travail qui puisse « figer » la ruine en son état actuel, comme nous nous imposons de le faire au Cambodge et au Champa. On ne peut, en effet, songer à détruire la végétation, cause directe de la ruine, sans démolir presque entièrement les murs et par suite la décoration d'enduits qui les recouvre, car les arbres ont enfoncé leurs racines au plus profond de la maçonnerie. Et si, par miracle, on y parvenait, il serait encore impossible de laisser l'édifice en état, puisque ces monuments trop fragiles ne peuvent durer que s'ils sont parfaitement à l'abri des graines et des pluies qui les font germer. De simples chapes sur la tête des murs ne peuvent suffire : outre qu'on ne peut assurer leur étanchéité sur une maçonnerie si mal liaisonnée, les surfaces inférieures d'enduits, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, n'étant pas protégées par les toitures et leurs auvents, donneront prise dans leurs nombreuses fissures au développement des plantes ennemies. Il faudrait donc partout rétablir la toiture. Or, en raison de la place considérable qu'elle tient dans la composition, c'est une véritable restauration, presque une réfection totale, qu'il s'agirait d'engager.

« Est-elle seulement possible ?

« Je n'examine pas ici la question de la dépense qui serait sans nul doute considérable ; il y a des considérations plus décisives. Les essais de restauration tentés au *that* Luoṅ, ces temps derniers, montrent de la façon la plus nette qu'il n'existe plus aujourd'hui au Laos d'ouvriers capables de manier avec art et dextérité la chaux décorative. Les motifs ne sont plus compris, et il semble même qu'on n'ait pas cherché à les comprendre : c'est neuf et propre, et c'est tout. De tel beau motif les ouvriers actuels n'ont fait qu'une grossière copie : ainsi des élégantes échiffres, intermédiaires curieux entre le makara indien et le dragon chinois, ils ont tiré une masse bâtarde de décors niais, où la trompe, et parfois les membres mêmes du monstre, ont perdu leur sens réel. Au Vat Caṅ, le chef des bonzes a pris un parti énergique, et, sauf au perron central, a renoncé partout au décor ancien ; mais bien que l'édifice ait encore gardé les heureuses proportions classiques et que la toiture y soit correctement exécutée, cette grande machine blanche perd, sauf au crépuscule, tout charme, et n'est plus que le squelette d'une véritable pagode.

« Quelque parti qu'on adopte, suppression du manteau de décors ou transformation de ces décors en de grossières caricatures, je suis persuadé que toute tentative de restauration n'aboutira qu'à un cruel insuccès. Il est, sans doute, profondément affligeant de condamner à une disparition qui ne tardera guère des constructions qui eurent une réelle valeur artistique, comme le Prah Keo et le Pya Vat, mais je n'hésite pas à déclarer qu'il est impossible de les en défendre sans leur substituer de grotesques contrefaçons. Il y a dix ou vingt ans, s'il est vrai, comme on me l'a souvent répété, que leurs toitures avaient subsisté après le sac de Vieng-chan, on aurait pu tenter quelque chose et la ruine n'était pas irréparable. Mais on était si éloigné de ce genre de préoccupations à cette époque qu'on ne craignit point de démolir systématiquement les murs de la ville encore garnis de leurs merlons, carrière à briques toute trouvée. Et, assez récemment encore, on a détruit avec une méthode aussi rigoureuse les murs d'enceinte du Prah Keo, qui se trouvaient cependant hors du tracé des rues nouvelles, pour en extraire les dalles ajourées et en orner — et de quelle heureuse façon ! — l'étrange bâtisse pseudo-Renaissance qu'on destinait à l'ambulance.

« Notre intervention ne peut donc présenter quelque chance de succès que là où la perte de la couverture n'a pas encore mis l'édifice aux prises avec les attaques de la végétation, et à la condition expresse de ne tenter en aucun point le rétablissement des décors légers déjà tombés. Ces deux conditions limitent nettement les travaux à proposer. Mais surtout, il est de toute nécessité que ces travaux soient exécutés sans perdre une minute, toute négligence, tout retard amenant une perte désormais irréparable dans un patrimoine d'art déjà réduit à quelques rares vestiges.

« III. — Voici dans ces conditions les édifices qui me paraissent devoir retenir les soins de l'administration.

« La « bibliothèque » du Vat In Peñ a conservé sa toiture, et tant que cette couverture durera, sa conservation est assurée ; mais il faut qu'elle soit l'objet d'une surveillance constante.

« La petite « bibliothèque » du Vat Niot Keo est par contre découverte depuis longtemps, et de gros buissons aux racines dévastatrices ont poussé sur ses murs. Il ne paraît pas impossible de détruire ces racines sans tout démolir ; au cas même, assez probable, où quelques parties du décor viendraient à se décoller au cours de l'opération, on pourrait les recueillir avant leur chute et les remettre ensuite en place en les fixant avec un mortier à prise rapide. Après l'avoir débarrassé de cette végétation, il serait aisé de recouvrir cet élégant petit édifice par une toiture dont les formes seraient copiées sans crainte d'erreur sur celle de la bibliothèque précédente. Cette charmante construction se trouve dans les terrains concédés à la Mission pour l'édification de son église, mais elle a été naturellement réservée ; il ne serait pas impossible de l'entourer, une fois réparée, de quelques corbeilles de fleurs et de constituer ainsi un gracieux ensemble qui contribuerait à la beauté de la ville.

« La porte du Vat Khañ s'est par miracle conservée presque intacte : aussi serait-il urgent de décaper le haut du mur pour enlever les végétations qui s'y sont introduites, et de recouvrir ce mur et la porte elle-même par un large auvent qui pourrait s'appuyer sur les colonnes subsistantes du porche. Ainsi serait préservée cette porte, qui pourrait plus tard rester debout en motif dans un jardin quand la pagode elle-même aurait achevé de disparaître.

« Avant d'aborder la question du Vat Sisaket, je signalerai encore l'intérêt d'un travail peu important au *that* Luoñ, travail qui rendrait à cet intéressant monument

son effet réel, perdu aujourd'hui, et qui serait en outre de bonne politique, car ce monument est le plus révéré par les indigènes de toute la région. Sur les trente-quatre pinacles qui entouraient le stūpa (deux des faces opposées en possédaient huit, les autres neuf), il en manque huit, et leur ruine est si malheureusement répartie qu'il n'est aucun angle sous lequel une seule face apparaisse entière. Or ces suites de pinacles de dimensions différentes et dont les pointes vont en s'incurvant, dessinant ainsi une ligne d'une grâce exquise, ne peuvent donner tout leur effet que complètes. Il ne s'agit là que d'un travail fort simple, nécessitant seulement une cinquantaine de mètres cubes de maçonnerie de briques ou de latérite, et deux cents mètres carrés d'enduits en moulures simples et décors larges, qu'il serait aisé de copier sur les pinacles debout : l'opération pourrait même être exécutée par véritables moulages partiels. Il me paraît par contre absolument inutile de renouveler les essais malheureux de reconstitution de portes et de pavillons d'axe, qui ont donné des résultats si décourageants.

« Le fait même que le Vat Sisaket a conservé la plus grande partie de ses toitures permet d'affirmer que les travaux de conservation y seront aisés et donneront sans risque un résultat utile. Ces travaux pourraient présenter un autre intérêt : ils permettraient de réaliser sans grands frais le projet si intéressant de création d'un petit musée local destiné à sauver les innombrables Buddhas que la ruine des pagodes a laissés et laissera encore à l'abandon.

« Examinons d'abord les travaux nécessaires à la conservation de l'édifice. Le sanctuaire central est en bon état, et avec quelques réparations à la toiture et surtout un entretien constant, offre les plus grandes garanties de sécurité. Il serait bon seulement de ne pas trop laisser les bonzes utiliser les sommes remises en prévision d'autres usages, à la réfection des décors tombés : leurs essais en ce genre ne font vraiment pas désirer qu'ils soient à même de les répéter.

« Le danger est ici dans les cloîtres. Leur mauvaise construction a amené un dévers général des colonnes à l'extérieur, dévers auquel il est impossible de remédier, mais qui n'est pas autrement inquiétant. Néanmoins il conviendra, lors de la réfection des toitures, de prendre les précautions nécessaires, et notamment de munir les nouvelles fermes de tendeurs pour que le mal ne s'aggrave pas sous le poids des reprises. C'est en effet dans ces couvertures que se trouve tout le risque. Apparemment les bonzes ont employé toutes les ressources dont ils disposaient à l'entretien du sanctuaire qui seul les intéresse, négligeant les cloîtres où aucun culte n'est rendu. Aussi en plusieurs points les toitures de tuiles sont-elles affaissées, les chevrons pourris ; parfois un chaume grossier remplace la tuile ; enfin une, et peut-être deux, des élégantes toitures en croix des porches, se sont écroulées et n'ont point été remplacées. Il serait indispensable de soumettre ces couvertures à une visite générale et de les refaire avec les charpentes, en tous les points où leur conservation est précaire ; il faudrait également remonter dans leur état ancien les toitures des deux porches qui ont souffert. Un de leurs pignons de bois sculpté est déposé dans un des passages, les autres pourraient être remontés en planches nues, la silhouette seule étant nécessaire pour ne pas enlever à ces délicieuses cours leur charme vieillot : mais il serait sans doute aisé de refaire les panneaux correspondant à ces pignons, car leur valeur d'art n'est pas grande, et les dernières restaurations des bonzes en ce sens sont très suffisantes.

« Il serait bon également de refaire le plancher de la galerie qui fait le tour de la petite « bibliothèque ». Il était sans doute en bois à l'origine, mais trop exposé, on

devrait le rétablir en carrelage porté sur des voûtains invisibles de l'extérieur. Ce petit bâtiment, aujourd'hui inaccessible, serait ainsi rendu à l'usage : il suffirait d'y remplacer, suivant les souvenirs des bonzes, le ou les escaliers de bois qui en permettaient l'accès.

« Voyons maintenant comment cette pagode pourrait, sans être désaffectée, être utilisée comme musée. Tous les objets subsistant aux environs de Vieng-chan qui ont un intérêt artistique ont une origine religieuse, et les bonzes du Vat Sisaket, loin de montrer de la répugnance à les recueillir, en font au contraire une œuvre pie. Une seule difficulté serait à surmonter. Les galeries du cloître se prêtent seules à servir d'abri aux sculptures abandonnées, puisqu'il conviendrait de ne pas toucher à la pagode même, au sanctuaire central. Or, faute sans doute de logements plus confortables, les six ou huit bonzes de la pagode ont établi leurs taudis sordides sous ces cloîtres, et l'on serait obligé de les en déloger ; ils y sont d'ailleurs fort mal, et leur séjour n'y doit pas être gai par les nuits pluvieuses et froides ; aussi n'est-il pas douteux que la construction pour eux d'une habitation dans les terrains vagues qui appartenaient autrefois à cette pagode et qui sont en arrière ou sur les côtés, serait vue par les bonzes de l'œil le plus favorable.

« Cette mesure rendant les galeries disponibles, il suffirait d'un nettoyage soigné et d'un rangement plus adroit pour laisser une place considérable à de nouveaux Buddhas. Une banquette continue exécutée en arrière des 124 statues du plan primitif et au-dessous des dernières alvéoles, et une autre banquette en avant, s'élevant à 0 m 60 ou 0 m 70 du sol, permettraient d'en installer plusieurs centaines sans difficulté. Les pièces trop importantes pourraient être logées sous un ou deux des porches sans rendre impossible toutefois la circulation, ou trouver place, avec le consentement des bonzes, sous les galeries de la pagode, ou même dans les cours sous des abris légers. Enfin un bâtiment de maçonnerie qui existe derrière la pagode et qui a perdu sa toiture depuis peu, serait facilement recouvert : les deux très larges banquettes qu'il contient recevraient comme autrefois d'autres Buddhas ; comme cet édifice ferme, on pourrait le consacrer aux pièces plus précieuses dont on craindrait le vol. Le logement des bonzes pourrait être disposé en pendant ; la garde n'en serait que mieux assurée.

« En résumé :

« 1° Il me paraît superflu de tenter aucun travail de conservation au Prah Keo et dans la plupart des autres pagodes ruinées de Vieng-chan ; seuls les fragments décoratifs qu'épargnera la ruine pourront être utilement déposés dans le musée à créer.

« 2° Il est en revanche possible d'assurer l'existence des « bibliothèques » du Vat In Peñ et du Vat Niot Keo, de la porte du Vat Khañ, et de tout ce qui reste du Vat Sisaket.

« 3° Il paraît naturel qu'en compensensation des efforts faits pour assurer la conservation du Vat Sisaket, les bonzes se prêtent à son utilisation en musée. Il serait bon de prévoir une clôture générale, au moins en palissades, des terrains réservés à la pagode ainsi utilisée.

« 4° Il serait désirable de restituer au That Luoñ son aspect ancien, dans la mesure où cela est possible, par la réfection des pinacles tombés.

« Les mesures de conservation prises jusqu'ici se sont bornées au transport dans le hall de la Résidence Supérieure d'un certain nombre de beaux Buddhas. Quelques-uns sont fort curieux, notamment un Buddha couché de bronze inscrit de grande

taille. Les belles portes de bois du Prah Keo y ont été également abritées, ainsi qu'une curieuse pierre gravée d'une sorte de zodiaque.

« J'y ai fait moi-même entrer, de concert avec le Résident Supérieur actuel, M. de La Noé, un certain nombre d'autres Buddhas de bronze ou de bois abandonnés et dont la perte eût été très regrettable, et quelques inscriptions qui gisaient dans des pagodes où leur conservation ne pouvait être assurée d'une façon certaine. On y a réuni également un certain nombre de fragments de ces jolis éléments décoratifs en placage de chaux tombés des monuments encore debout ou trouvés près d'édifices complètement ruinés ; ils conserveront dans une certaine mesure le souvenir de cet art si délicat, mais si fragile. J'ai dressé un catalogue détaillé de l'ensemble. Même si un petit musée est installé dans la pagode voisine, le Vat Sisaket, il sera préférable de laisser la plupart des grandes pièces dans le hall de la Résidence Supérieure, où elles forment un décor heureux, mais elles recevront néanmoins un numéro de classement et figureront au catalogue détaillé que nous aurons alors à faire du nouveau musée.

« IV. — Avant de m'occuper du groupe de Vat Phu, je dois vous signaler l'état de ruine où se trouve la plus jolie pagode de Xieng-khouang. Cet édifice, dernier témoin en ce lieu d'un art très spécial et très heureux, a été abandonné par les bonzes à la suite d'actes regrettables qui s'y sont passés. Il tombe en ruines, mais son état n'est pas tel qu'il ne soit encore très aisé de le sauver. Il s'agirait simplement de reprendre toute la couverture, dont une bonne partie est encore utilisable, et de relever les murs latéraux : ils viennent seulement de s'écrouler, et les matériaux, encore à pied-d'œuvre, pourraient être réemployés. L'édifice n'a pas reçu dans ces parties une riche décoration, et leur reconstitution est d'autant plus facile qu'un cliché de la collection de cartes-postales Raquez (n° 75) en donne les dispositions fort simples. Avec ces quelques travaux, la conservation de cet édifice serait assurée. Sa proximité du Commissariat rend peu désirable sa restitution au culte, qui ne paraît pas demandée par les indigènes, et le mieux serait de l'enfermer dans le parc du Commissariat et de le transformer en un petit musée, où recevraient un asile les sculptures isolées et abandonnées de la région. Le Commissaire actuel, M. Barthélemy, très favorable à cette mesure, pourrait fournir sur les prestations la main-d'œuvre nécessaire ; il ne resterait donc à prévoir que les crédits nécessaires à la fourniture des matériaux et à leur utilisation : la dépense n'atteindrait sans doute pas 300 piastres. Ces travaux ne présentant aucune difficulté et n'exigeant aucune connaissance spéciale, pourraient être exécutés par un entrepreneur du pays. Les seules pièces de formes un peu délicates, coins d'angle, crêtes de toits, etc., seraient obtenues par simple moulage sur les pièces encore existantes, et cuites dans les fours locaux, qui fourniraient les briques et les tuiles nécessaires.

« V. — Avec le monument de Vat Phu nous rentrons dans l'architecture robuste qui a duré de longs siècles et où les travaux de consolidation sont plus délicats.

« Le monument tire dans une large mesure son intérêt de la grandiose suite d'avenues qui y conduisent; ces avenues étaient limitées par de hautes bornes, d'un aspect décoratif très heureux, et dont la chute est regrettable. Cette même chaussée passait plus loin entre deux portiques continus qui ont échappé à la plupart des auteurs qui se sont occupés de Vat Phu: leurs piliers carrés sont, en effet, tous culbutés. Il serait très aisé de reconstituer avec quelques goujons et un peu de ciment les bordures

brisées et de relever bornes et piliers à leur place primitive : on rendrait ainsi à l'avenue, non pas son état primitif, mais un état intermédiaire de ruine qui, comme dans les rues de Timgad, permet plus aisément au visiteur non spécialement initié de se rendre compte des dispositions anciennes.

« Sur le cours de cette chaussée divers édicules à quatre portes, placés par couples, en jalonnaient les points principaux. Ils sont aujourd'hui encombrés de débris et de terre ; il serait désirable — et facile — de les dégager.

« Plus loin, les puissants degrés qui soutenaient et encadraient les perrons de l'escalier principal cenduisant à la terrasse aux six édicules de briques, ont été, je ne sais à quelle époque, recouverts par un grossier et dangereux escalier fait de débris arrachés aux diverses parties du monument. Cette lourde bâtisse doit disparaître, et il est de toute nécessité de rendre à l'édifice son accès ancien qui seul s'harmonise avec la composition générale. Je crois que les perrons primitifs se retrouveront intacts sous cet escalier surajouté, mais s'il en était autrement, leur réparation ne serait ni très difficile ni très couteuse.

« Cette construction grossière mène à des terrasses en croix, petites, mais d'un dessin aussi heureux que simple ; elles sont aussi en partie enfouies sous les terres tombées du haut et les décombres entassés. Il serait aisé d'en reconstituer le tracé primitif, les éléments des balustrades étant souvent culbutés à côté.

« Le grand escalier aux sept étages est dans un état de conservation remarquable, mais le parvis du temple a été maladroitement remanié, de telle sorte que la charmante façade a été diminuée de la hauteur du soubassement enterré. Il conviendrait de dégager, aussi bien latéralement qu'en avant, les abords immédiats du monument, et peut-être retrouverait-on alors telle stèle signalée par MM. Harmand et Aymonier et aujourd'hui perdue. La nef elle-même n'a plus son niveau ancien et devrait être partout nettoyée de 15 à 20 centimètres de terre rapportée volontairement ou par accident.

« Cette nef, aujourd'hui découverte, ou plutôt à moitié couverte par une grossière toiture installée par les bonzes sans aucun sentiment des dispositions secondes qui suivirent la ruine des voûtes très légères, devrait être recouverte à nouveau suivant le le second parti, facile à reconnaître. En même temps, pour rendre à cette curieuse construction, dans la mesure où nous le pouvons, son aspect primitif, il conviendrait de réparer les bizarres pignons à rampants droits ou légèrement concaves qui n'ont leur analogue que dans Praḥ Vihār, — monument splendide, mais trop éloigné pour être jamais d'une visite facile. Il est assez probable qu'un grand nombre de pierres de l'ancien fronton central se retrouveront dans les matériaux qui furent employés pour relever le parvis : une ou deux sont visibles dans le perron qui fait suite aux sept escaliers ; comme ces pierres sont sculptées d'une grande scène unique, ce ne serait qu'un jeu de patience de reconstituer le pignon. Mais, alors même que nos prévisions seraient erronées, il serait toujours aisé de remonter les hautes cornes qui terminaient et relevaient la chute des rampants ; elles sont seulement tombées en se brisant, et nous avons pu les y reconstituer et les photographier.

« La nef elle-même est en bon état, mais encombrée d'un grossier autel bouddhique fait de débris anciens et qui porte deux Buddhas de briques et d'enduit tombant en ruine. Pour élever cette affreuse construction, les bonzes ont muré la porte du mur transversal du fond, laissant seule à la circulation l'étroite porte Sud. Celle du Nord a son linteau brisé, et une réparation plus importante est nécessaire en ce

point, car par suite de l'insuffisance des fondations ou d'un mouvement dans l'assise rocheuse qui forme sans doute la terrasse naturelle utilisée, le mur transversal est descendu de 20 à 30 centimètres plus bas que le mur latéral, et les deux côtés du linteau montrent le même dénivellement. Cette réparation serait considérable et même fort difficile, si le mur transversal était, comme il eût dû l'être en bonne construction, intimement lié au mur latéral. Par bonheur il n'en est rien, et une seule pierre pénètre dans la maçonnerie de côté : encore n'y fait-elle queue que sur 15 centimètres environ. Il est donc très facile, après étaiement et déblaiement des décombres empilés par les bonzes qui, à cette heure, maintiennent les choses en état, de rapprocher et de remettre de niveau les deux morceaux du linteau ; il suffira alors de les rabouter par un ou deux goujons, car la seule pierre qui pénètre dans le mur latéral, retaillée à la demande, viendra reprendre sa place sur le linteau et se substituer à celui-ci dans son rôle de soutien : on se contentera de l'évider de la hauteur nécessaire pour y faire passer deux petits fers qu'on noiera dans du ciment pour assurer leur conservation.

« Il conviendrait également de dégager le sanctuaire, assez grossier, et, croyons-nous, de construction moins ancienne que la nef, que l'on a élevé sur les traces et à l'image du vénérable édifice primitif, point initial de ce développement remarquable de constructions. En compensation des dépenses faites pour la conservation de ce beau monument, les bonzes devraient être invités à démolir le grossier autel qui encombre la nef ; il n'y aurait aucun inconvénient ensuite à en autoriser la réédification dans le sanctuaire nettoyé et recouvert, sous la seule réserve que le nouvel autel laisserait libres les curieuses dispositions d'entrée et de sortie d'eau. Ainsi ce bâtiment, qui est à peu près unique dans l'art khmèr et qui paraît avoir eu une influence considérable sur son développement, reprendrait avec ses dispositions primitives tout son effet ancien. N'oublions pas en effet que la sculpture du groupe de nefs en fait un des joyaux de l'art du Cambodge et que sa perfection n'a été égalée que dans quelques rares édifices d'Añkor-thom, et dans l'exquis monument trop peu connu et trop peu visité qui s'élève au Nord-Ouest de Ta-kéo.

« L'ensemble de ces petits travaux ne serait ni coûteux, ni difficile. D'ailleurs M. Mahé s'était engagé, si le Gouvernement Général consentait à faire un effort pour l'entretien de ce beau monument, à fournir de son côté sur les prestations toute la main-d'œuvre nécessaire, et je ne doute pas qu'on trouve chez son successeur les mêmes dispositions. Par cette entente serait assurée la conservation de cette ruine remarquable ; elle aurait encore ce résultat heureux d'en rendre le visite plus agréable et plus claire aux visiteurs qui, attirés en Indochine par le renom d'Añkor et de la baie de Halong, pourraient compléter leur tournée par la remontée du Mékhong, le spectacle inoubliable des chûtes de Khône et la vue mélancolique des derniers vestiges de la splendeur de Vieng-chan. »

— Nous avons reçu du commandant Dussault, chargé d'une mission géologique et topographique au Laos, la communication suivante sur les « jarres » de la région du Tran-ninh :

« Le 24 avril 1912, au cours de la mission géologique et topographique exécutée par ordre de M. l'Ingénieur en chef des Mines de l'Indochine, j'ai rencontré à Xieng-khouang M. Parmentier, membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

« M. Parmentier, qui terminait une exploration archéologique du Tran-ninh, m'a prié de donner mon avis sur la nature des matières qui constituent les monuments

anciens qu'on appelle « jarres », récipients de grandes dimensions disséminés en nombre considérable sur le plateau du Tran-ninh et dont on ignore l'usage auquel ils étaient destinés.

« Deux hypothèses ont été émises sur la matière dont sont formées les jarres. Ces récipients auraient été, suivant les uns, taillés au loin dans des blocs de pierre et transportés ensuite sur leur emplacement actuel ; suivant les autres, trompés par l'apparence d'une roche qu'ils ignoraient, ces jarres auraient été faites de main d'homme, avec un conglomérat artificiel.

« Après avoir examiné un grand nombre de ces jarres, je puis affirmer de la façon la plus formelle que ces récipients ont été creusés dans des blocs de pierre. Il ne peut y avoir de doute quand on reconnaît que ces jarres sont formées soit de calcaire, soit de schiste, soit de poudingue ou de grès, soit de granit et autres roches naturelles.

« La question se simplifie lorsqu'on constate que la roche dans laquelle ces jarres ont été creusées se trouve sur place ou à proximité, et qu'il n'y a pas lieu d'opposer la difficulté du transport à grande distance de pareils blocs.

« Au Nord Est de Xieng-khouang, sur la route de Muong-Phane, on rencontre des jarres en granit, lequel affleure tout près de cet endroit.

« Sur la route de Xieng-khouang à Muong-Soui, à l'entrée de la Plaine des Jarres, se trouve une agglomération d'une centaine de ces récipients en grès. Cette roche forme le sol même de toute la plaine.

« Près du village méo de San-Tio, entre Muong-Phane et Muong-Thé, il existe des jarres en calcaire compact et d'autres taillées dans des sécrétions calcaires.

« Les archéologues peuvent donc considérer comme un fait acquis, sans aucune contradiction possible, l'origine naturelle de la matière des jarres, lesquelles ont été creusées dans les roches qui constituent le sol même sur lequel elles reposent actuellement ou qui sont à une distance très rapprochée. »

Chine

— Nous avons reçu de notre collaborateur, M. L. Aurousseau, les quelques notes suivantes :

« Au cours de ma mission en Chine, j'ai pu acquérir quelques ouvrages importants sur lesquels je tiens à donner dès maintenant les renseignements qui suivent.

« Mao Po-fou 茅伯符. — *Houa-yi yi-yu* 華夷譯語, manuscrit en 13 volumes, provenant de la collection de Yang Cheou-king 楊守敬.

« Il y a plusieurs ouvrages du même titre. En compulsant les divers catalogues chinois, j'ai pu relever près de dix *Yi-yu* différents. A ma connaissance, trois sont parvenus jusqu'à nous et ceux-là seulement retiendront notre attention aujourd'hui. Ce sont :

« A. — *Houa-yi yi-yu*. Lexique mongol-chinois, œuvre de Houo Yuan-kie 火源潔, de l'époque mongole. Publié en 1389 en un volume de grand format avec préface de Lieou San-wou 劉三吾. Conservé en 7 exemplaires au King-che T'ou-chou kouan (cf. *supra*, p. 71).

« B. — *Houa-yi yi-yu*. Série de 10 vocabulaires manuscrits du XVIe siècle, conservés à la bibliothèque du University College de Londres.

« C. — *Houa-yi yi-yu*. Collection de 13 vocabulaires manuscrits compilés par Mao Po-fou vers 1580 ; en 13 volumes. C'est l'ouvrage que je viens d'acquérir pour la bibliothèque de l'Ecole française d'Extrême-Orient.

« A est décrit par le *Catalogue* de K'ien-long (k. 43, 10-12), par le *Ts'ien-k'ing t'ang chou-mou* 千頃堂書目 de Houang Yu-tsi 黃虞稷 (*tseu* 俞邰), par le *Siu Wen-hien t'ong-k'ao* (k. 160, 6 v°), par le *Tou-chou min-k'ieou ki* 讀書敏求記 (k. 2, 52 r°, de l'éd. du 小琅嬛僊館) (1), par Kou Yen-wou 顧炎武, au k. 4, p. 14 v°, de son *Je tche lou tche yu* 日知錄之餘, et par Kondō Morishige 近藤守重 dans son *Shōsai zenshū* 正齋全集, t. III, p. 325-6. — C'est le 20 janvier 1382 que le Mongol Houo Yuan-kie reçut l'ordre de compiler un vocabulaire mongol avec l'aide du *pien-sieou* 編修 Ma-cha-yi-hei et autres. Pour mener leur œuvre à bien, Houo Yuan-kie et ses collaborateurs compulsèrent le *Yuan pi-che* 元秘史 et en tirèrent une série de mots qu'ils disposèrent par ordre de matières à la façon des encyclopédies : astronomie, géographie, etc. L'œuvre, terminée en 1389, fut imprimée avec une préface de Lieou San-wou 劉三吾. Le T'ou-chou kouan de Pékin conserve 7 exemplaires de l'édition originale. A fut un peu plus tard incorporé au *Yong-lo ta-tien*, où les bibliographes de K'ien-long l'allèrent chercher pour faire entrer une notice le concernant au *Sseu-k'ou ts'iuan-chou tsong-mou t'i-yao*. Ces érudits se contentèrent en effet de conserver le titre de A (存目). A la vérité, le *Houa-yi yi-yu* de Houo Yuan-kie ne mérite pas mieux : le moins qu'on puisse dire de cet ouvrage, c'est qu'il est inutilisable.

« Les deux autres œuvres de même titre sont par bonheur plus intelligemment comprises. On sait que B comprend 10 vocabulaires différents :

1° Coréen 朝鮮
2° Japonais 日本
3° Persan 回回
4° Ouïgour 委兀兒
5° Cham 占城
6° Siamois 暹羅
7° Pa-yi 百夷
8° Malais 滿剌加
9° Annamite 安南
10° Louchouanais 琉球

« Quant à C, il en comprend 13 dont voici la liste :

1° Coréen 朝鮮
2° Louchouanais 琉球
3° Japonais 日本
4° Annamite 安南
5° Cham 占城
6° Siamois 暹羅
7° Mongol 韃靼
8° Ouïgour 畏兀兒
9° Tibétain 西番
10° Persan 回回
11° Malais 滿剌加
12° Jou-tchen 女直
13° Pa-yi 百夷

(1) J'ai récemment acquis à Pékin cette édition du *Tou-chou min-k'ieou ki* ; elle est meilleure que celle du *Hai-chan sien-kouan ts'ong-chou* 海山仙館叢書 dont s'est servi M. Pelliot (cf. *BEFEO*, IX, 1909, p. 171). Elle donne la bonne leçon 火, et non 史, pour le nom de Houo Yuan-kie. — Il faut noter que le *Ts'ien-k'ing t'ang chou-mou* indique 9 chapitres pour l'œuvre de Houo Yuan-kie.

« M. Denison Ross qui, le premier, signala l'existence de B à Londres, lui consacra un travail, *New light on the History of the Chinese Oriental College and a 16th century Vocabulary of the Luchuan language* (T'oung-Pao, II, IX, 1908, p. 689-695), dont M. Pelliot rendit compte dans notre *Bulletin* (IX, 1909, p. 170-171). Dans ce compte-rendu, M. Pelliot signalait qu'une collection analogue à B était indiquée dans l'*Ikoku shomoku gwaishū* 彙刻書目外集, publié en 1820 par le Japonais Matsuzawa Rōsen 松澤老泉. Cette collection comprenant 13 vocabulaires (nous l'appellerons D pour plus de clarté), était attribuée à l'auteur de A, Houo Yuan-kie 火源潔. Tirant de la similitude des titres un excellent argument, M. Pelliot émettait (p. 171) une hypothèse qui semble aujourd'hui vérifiée : « Il est donc probable que Houo Yuan-kie, sans doute d'origine mongole, avait composé un vocabulaire sino-mongol et que son nom a été étendu indûment aux vocabulaires d'autres langues réunis beaucoup plus tard. » A son tour, M. Henri Maspero, qui utilisa un vocabulaire sino-annamite pour sa *Phonétique historique de la langue annamite* (*BEFEO*, XII, 1912, nº 1), montra que ce vocabulaire sino-annamite était extrait d'un *Houa-yi yi-yu* 華夷譯語 de 13 vocabulaires (nous l'appellerons E) également attribué à Houo Yuan-kie par Kondō Morishige 近藤守重 (cf. son *Shosai zenshū* 正齋全集, t. I, p. 32 下, et t. III, p. 325). Et, à l'encontre de M. Pelliot, M. Maspero concluait qu'il n'était pas impossible que, en dehors du vocabulaire mongol, Houo Yuan-kie eût compilé des vocabulaires de différentes langues une trentaine d'années plus tard, et que les vocabulaires devaient remonter aux premières années du XVIe siècle, sinon à la fin du XVe. Cette attribution au Mongol Houo Yuan-kie de la compilation des vocabulaires me semble devoir être repoussée. Avant tout, il paraît indispensable de confondre en un seul les différents *Houa-yi yi-yu* en 13 sections que nous venons de rencontrer. Pour moi, E = D = C. La comparaison du vocabulaire sino-annamite extrait de E et utilisé par M. Maspero avec le vocabulaire correspondant de C ne peut laisser aucun doute. Quant à D, la mention qu'en fait Matsuzawa Rōsen trahit à la fois l'incertitude de la source où ce dernier est allé puiser et la véritable origine de l'œuvre. En effet, l'*Ikoku shomoku gwaishū* [II (樂), p. 30] écrit : « 華夷譯語 ○ 元人火源潔編釆之番序. *Houa-yi yi-yu*. Compilé par le Mongol Houo Yuan-kie ; préface de Pien Tche-fan. » Or notre exemplaire manuscrit ancien de C a une préface de Tchou Tche-fan 朱之番. Il est évident qu'il faut corriger Pien 釆 en Tchou 朱. Quant au nom de Houo Yuan-kie, il faut l'éliminer et le remplacer par celui de Mao Po-fou 茅伯符, qui est bien l'auteur de C, tel que notre manuscrit le donne. Le renseignement hybride donné par Matsuzawa résulte manifestement du croisement fortuit de deux traditions touchant le *Houa-yi yi-yu* : l'une, erronée, qui apporte le nom de Houo Yuan-kie, auteur d'un ouvrage de même titre (A) ; l'autre, foncièrement exacte, qui conserve sous une forme légèrement altérée le nom de l'auteur réel de la préface. D est donc, sans aucun doute, le même ouvrage que C.

« Avant d'acquérir C, j'étais arrivé à cette conclusion par la seule étude de la description que Yang Cheou-king en donne dans son *Je-pen fang-chou tche* (ch. 6, fº 28 rº). Yang extrait en grande partie ses renseignements de la préface de Tchou Tche-fan. Cette préface, cependant, apporte d'autres notions qu'il est bon de signaler. Il s'agit en effet, maintenant, de dater l'œuvre de Mao Po-fou et de réunir sur ce dernier le plus de documents possible.

« Sur Mao Po-fou lui-même je n'ai malheureusement pu trouver aucun renseignement original. *Po-fou* doit être un *tseu* 字, car dans sa préface Tchou Tche-fan écrit « 我年友茅伯符, mon camarade Mao Po-fou »; on sait que les amis chinois n'emploient jamais leur *ming* 名 pour se désigner entre eux.

« Nous sommes donc obligés de nous contenter des notions apportées par la préface du *Houa-yi yi-yu.* Tchou Tche-fan dit, en parlant de Mao Po-fou, « 我年友 ». Les deux amis étaient donc à peu près du même âge et durent être gradués la même année. Le nom de Tchou Tche-fan 朱之番 apparaît dans le *Ming che* 明史 (éd. Chang-hai, ch. 20, 6 r°), où il est dit : « (萬曆)二十三年... 三月乙未賜朱之番等進士及第出身. Le 1[er] mai 1595, Tchou Tche-fan et autres furent reçus docteurs. » Si ce Tchou Tche-fan est bien le Tchou Tche-fan de notre préface, il n'y a pas de doute qu'il faille placer Mao Po-fou parmi les lauréats camarades de Tchou Tche-fan et situer son *Houa-yi yi-yu* à la fin du XVI[e] siècle, sinon au commencement du XVII[e]. Nous sommes donc loin de compte avec M. Maspero, qui fait remonter un siècle plus tôt la date de la compilation du vocabulaire.

« Mais le Tchou Tche-fan du *Ming-che* et celui de la préface du *Houa-yi yi-yu* sont-ils bien les mêmes? Je crois que le texte même de la préface ne laisse aucun doute à cet égard et que son auteur est bien le Tchou Tche-fan qui fut reçu docteur en mai 1595.

« En effet, la série d'événements historiques que Tchou Tche-fan expose comme récents : invasion de la Corée par les Japonais, conquête du Pou-sou 卜素, et maints autres points de détail qu'il n'est point nécessaire de faire ressortir ici, prouvent nettement que la préface a été écrite aux environs de la 30[e] année Wan-li (1602). Donc C, et par conséquent D et E, doivent être datés de la fin du XVI[e] siècle ou du commencement du XVII[e]. Reste B, le manuscrit de Londres. Quels sont ses rapports avec C ? L'étude détaillée ou la publication des vocabulaires de B pourront seules apporter une réponse à cette question.

« Sur Mao Po-fou et son œuvre, la préface de Tchou Tche-fan apporte les autres renseignements suivants :

« Mao Po-fou, employé dans l'administration des pays tributaires, fut, à la suite de services exceptionnels, nommé à la direction du Hong-lou sseu 鴻臚寺. Ayant recueilli d'importants documents sur l'orographie, l'hydrographie, les voies de communication, les mœurs et coutumes, les langues et les produits naturels des pays étrangers, Mao Po-fou composa un ouvrage important intitulé *Sseu-yi k'ao* 四夷考. Le *Houa-yi yi-yu* actuel (C) est une portion extraite de ce *Sseu-yi k'ao*. Avons-nous conservé le *Sseu-yi k'ao* de Mao Po-fou ? On sait que plusieurs ouvrages de même titre sont mentionnés dans les bibliographies chinoises. La question est assez complexe pour celui de Mao Po-fou. J'espère la reprendre un jour en détail, à propos du *Houa-yi yi-yu.* »

— « Je rapporte un assez grand nombre d'intéressants ouvrages pour notre bibliothèque : *Tche fou tchai ts'ong-chou* 知服齋叢書; *Wen yuan ying houa* 文苑英華; *Je-pen fang-chou tche* 日本訪書志; *Lieou tchen p'ou* 留真譜; le *Recueil des ordonnances des Yuan* (元典章) et son supplément; l'édition originale du *Chao-wei t'ong kien tsi yao* 少微通鑑節要; le *Li-tai siao-che* 歷代小史; le *Leao tchai wen tsi* 聊齋文集; le *Chou-wou yi ming chou* 庶物異名疏; le *Pao chou t'ing ts'ang han-pei* 曝書亭藏漢碑; le *Tai-nan ko ts'ong-*

chou 貸南開蒐書; le *Yu-lin* 喻林; le *Ngo hio pien* 吾學篇; le *Song T'ai-tsong che-lou* 宋太宗實錄; de nombreux *ts'ong-chou* assez rares, et deux manuscrits d'importance capitale pour l'étude de l'Annam et du Champa des origines au XVIe siècle : l'un est une copie d'un manuscrit unique conservé à la bibliothèque de Nankin, le *Ngan-nan k'i cheou che-mo* 安南棄守始末; l'autre est l'exemplaire original, conservé longtemps à Ning-po au T'ien-yi-ko de la famille Fan, du *Yue k'iao chou* 越嶠書, ouvrage unique en seize volumes. — Dans mes achats courants, je me suis surtout attaché à acquérir des collections et à combler les trop grosses lacunes de notre bibliothèque. Nous n'avions presque rien pour l'étude de la langue et de la phonétique. Je rapporte une série de dictionnaires anciens et modernes et de traités de phonétique; plusieurs ouvrages sur la peinture; quelques traités essentiels d'épigraphie qui nous manquaient. Enfin j'ai recherché avec soin et acquis plusieurs textes intéressant directement l'histoire et la géographie de l'Indochine et des pays du Sud. Sans parler des manuscrits cités plus haut, je crois que plusieurs textes incorporés à des *ts'ong-chou* acquis nous apporteront des notions nouvelles. »

— Les revues d'art et d'érudition se multiplient en Chine. Après le *Kouo-hio ts'ong-k'an*, voici que viennent de paraître (juin 1912) les deux premiers volumes du *Kou-hio houei-k'an* 古學彙刊 et qu'on nous annonce la prochaine apparition d'un *Tchong-kouo hio pao* 中國學報. Le *Kouo-hio ts'ong-k'an* (1), né d'hier, semble déjà avoir perdu ses forces. Sa publication a été suspendue après le 3e fascicule et il n'est pas encore question de la reprendre à la maison d'édition. Les principaux auteurs ont été chassés de Chine par les derniers événements politiques. Espérons qu'il y a seulement là un fâcheux retard et que le *Kouo-hio ts'ong-k'an* reprendra vie bientôt. En tout cas, le *Kou-hio houei-k'an* 古學彙刊 (2) est bien fait pour nous faire prendre patience. Quant au *Tchong-kouo hio pao*, il sera publié, à Pékin, par les soins d'un *Tchong-kouo hio pao chö* 中國學報社 composé d'une vingtaine d'érudits éminents ; 2 *ts'ö* paraîtront chaque mois ; le premier était annoncé pour le mois d'octobre 1912, mais ne nous est pas encore parvenu.

— Le vice-roi Touan-fang 端方, qui fut à la fois un grand administrateur et un érudit de premier ordre, a été une des premières victimes de la Révolution chinoise. Un décret, en date du 14 septembre 1911, l'envoyait au Sseu-tch'ouan pour y aider le vice-roi Tchao Eul-fong à réprimer les premiers troubles. Un second décret, du 5 novembre, révoquait Tchao Eul-fong (3) et laissait Touan-fang seul vice-roi du Sseu-tch'ouan. Le 27 novembre, Touan-fang était lâchement assassiné par ses propres soldats entre Tch'ong-k'ing 重慶 et Tch'eng-tou 成都. La nouvelle parvint à Pékin le 18 décembre ; elle causa une légitime émotion dans le monde savant. L'autorité

---

(1) Cf. *supra*, p. 100.

(2) Cf. *supra*, p. 89.

(3) Tchao Eul-fong, guère plus heureux que Touan-fang, devait être accusé par le Sénat, renvoyé par décret du 9 novembre devant la Haute Cour de Justice, et enfin décapité le 23 décembre à Tch'eng-tou.

impériale réprouva hautement ce crime; un décret en date du 6 janvier 1912 retraça la belle carrière administrative de la victime et lui accorda les honneurs posthumes.

Le fils de Touan-fang, M. Ki-sien 繼先, qui fut, sous l'Empire, rédacteur au Wai-wou pou, a hérité des splendides collections du feu vice-roi. M. Ki-sien ne paraît pas avoir pour les études d'érudition le penchant et les dispositions de son père. Les collections artistiques paternelles ont été entreposées par ses soins dans les caves d'une banque japonaise à Pékin. Elles y sont emballées avec soin, à l'abri de tout pillage, et y attendent le jour, prochain peut-être, où elles iront grossir les trésors artistiques de quelque amateur éclairé du Japon (1).

— Touan-fang avait ébauché une œuvre qu'il n'a pas eu le temps de réaliser complètement: je veux parler du Musée (*Po-wou yuan* 博物院) qu'il a voulu créer à Pékin. C'est là le premier essai de ce genre qu'on ait encore tenté en Chine. L'emplacement avait été heureusement choisi, dans le Lieou-li tch'ang 琉璃廠 (ville chinoise), au quartier dit T'ou-ti ts'eu 土地祠. Les aménagements étaient assez avancés lorsque les troubles, et surtout la mort de Touan-fang, interrompirent brusquement les travaux. Malheureusement plus de trois cents pièces de valeur, parmi lesquelles de belles sculptures sur pierre de l'époque des T'ang, de nombreuses stèles des Wei, des Souei, des T'ang, etc., ont depuis deux années déjà été transportées dans les cours du futur musée. Elles y sont jetées sans soin parmi les ordures et la poussière. La grande majorité des œuvres d'art n'est pas à l'abri et depuis deux années la pluie et le soleil viennent tour à tour effacer et fendiller sculptures et inscriptions; les animaux et les miséreux gâtent et salissent ce que les éléments épargnent. Il faut espérer qu'on fera quelque chose pour cette collection unique, qui devrait être doublement chère aux Chinois lettrés, par sa valeur propre et parce qu'elle est un souvenir de l'homme éclairé que fut Touan-fang.

— En matière politique, le grand événement de l'année a été l'abdication forcée du jeune Empereur Siuan-t'ong 宣統 et la chute brutale de la dynastie tartare des Ts'ing 清 qui régnait à Pékin depuis 1644. La Chine a désormais l'intention de se gouverner seule; la Chine est en République.

Après les émeutes et les combats sanglants qui, au Sseu-tch'ouan, furent la conséquence du mouvement de protestation contre la nationalisation des chemins de fer (septembre 1911); après les premières manifestations révolutionnaires du Hou-pei, au cours desquelles tombèrent aux mains républicaines les villes de Wou-tch'ang 武昌 (11 octobre), Han-yang 漢陽 (12 octobre) et Han-k'eou (13 octobre); après la constitution d'un Gouvernement démocratique provisoire (13 octobre) par Li Yuan-hong

(1) Tous les grandes collections chinoises se dispersent actuellement. Leurs propriétaires sont pour la plupart des Mandchous ou de riches Chinois inféodés à l'Empire et que l'Empire faisait vivre. L'Empire n'est plus, et tous ceux qu'il a enrichis sont maintenant réduits à leurs propres ressources. Ils cherchent presque tous à céder leurs collections artistiques. Beaucoup ont déjà commencé et traitent surtout avec les Japonais et les Américains. Les bronzes partent les premiers et pour des prix dérisoires. Il y aurait là de belles occasions pour nos musées français.

黎元洪 et les premières délibérations du Tseu-tcheng yuan 資政院 (1) (25 et 27 octobre); après la défection de la vingtième division (à Yong-p'ing fou 永平府, le 29 octobre) (2), la dynastie, se sentant enfin terriblement menacée, commence à céder: dès lors se précipite l'écroulement des Ts'ing, qui va aboutir trois mois et demi plus tard à l'abdication. Aussi bien la caractéristique essentielle de toute cette période est-elle moins d'avoir révélé une organisation révolutionnaire capable de penser, de vouloir et d'agir, que d'avoir manifesté clairement la mollesse et l'aboulie d'une dynastie veule et malade. Peu ou pas de résistance de la part de la Cour mandchoue; sur le point de perdre le pouvoir, elle semble encore avoir confiance en une réglementation tutélaire qui, pour reprendre une expression de Maneuvrier, « imprime à son activité le mouvement régulier d'une horloge et l'exonère de l'honneur fatigant d'agir et de vivre ». Ses manifestations sont d'ordre négatif; elle se lamente, elle se repent, elle amnistie, elle promet, elle disserte, elle abdique: elle n'agit pas.

La date du 29 octobre est le point de départ de la période de « repentir » et de concessions. Ce jour-là plusieurs décrets importants arrivent au Nei-ko pour être promulgués au *Nei-ko kouan-pao* 內閣官報 du lendemain. C'est, d'abord, le décret où l'Empereur enfant est censé reconnaître qu'en confiant le gouvernement aux princes de la famille impériale, il a « offensé la constitution, 戾憲章 », qu'en approuvant la politique de Cheng Siuan-houai, il a causé la haine du peuple contre le gouvernement, que de ce mécontentement populaire sont nés les troubles du Sseu-tch'ouan et du Hou-pei; il ajoute: « tout cela est ma faute à moi (l'Empereur) seul, 皆朕一人之咎也, » et affirme que, maintenant, il est décidé à instituer un Gouvernement constitutionnel et à considérer comme une bonne leçon la série des malheurs qui se sont abattus sur la Chine (3). — Puis trois autres décrets où l'Empereur semble avoir à cœur de tenir ses promesses: le premier indique la ferme intention du Trône, dès que le pays sera revenu au calme, de faire droit à deux demandes du Tseu-tcheng yuan: exclusion des princes du Conseil des Ministres, abrogation des règlements du Cabinet (4); le second et le troisième sont plus que des promesses, puisque l'un ordonne de soumettre à l'approbation du Tseu-tcheng yuan le projet de lois constitutionnelles fondamentales élaboré par les princes P'ou-louen 溥倫 et autres (5), et que l'autre

(1) La première séance du Tseu-tcheng yuan (Sénat provisoire) fut tenue le 22 octobre. — La délibération du 25 demandait, à l'unanimité moins une voix, la mise en accusation de Cheng Siuan-houai 盛宣懷, ministre des communications, responsable des troubles par sa politique de rachat des voies ferrées. Un décret en date du 26 octobre révoque Cheng Siuan-houai. — La délibération du 27 aboutit à un vote, imposant à la Cour le projet d'établissement d'une Constitution et le projet d'exclusion du cabinet des membres de la famille impériale.

(2) La vingtième division refusa de partir au Hou-pei et les princes adressèrent à la Cour une pétition demandant la convocation d'un Parlement et l'exclusion des princes mandchous du Cabinet.

(3) *Nei-ko kouan-pao* 內閣官報, 30 octobre; sect. 諭旨, 1.

(4) *Nei-ko kouan-pao*, ibid. 2.

(5) *N.-k. k.-p.*, ibid. 3.

amnistie tous les condamnés politiques depuis 1898 (1). Un autre décret est à retenir pour sa note tragi-comique : c'est celui où l'Empereur reconnaît que le rapport des officiers de Yong-p'ing fou contient « beaucoup d'idées justes » (2). (Cf. *supra*, p. 48, n. 1).

Tous ces décrets parus le 30 octobre ne font qu'encourager ceux qui, le Tseu-tcheng yuan en tête, sont le plus intéressés à affaiblir la dynastie. Le 30, l'assemblée parlementaire indique par un vote qu'elle a l'intention de renforcer ses pouvoirs ; elle prouve, par ses délibérations à huis-clos, qu'elle tient à courtiser les héros des victoires révolutionnaires et à se déclarer ennemie des hommes de confiance de la dynastie : elle glorifie le général Li Yuan-hong et demande la démission des trois chefs du Cabinet mandchou, le prince K'ing 慶, Na-t'ong 那桐 et Siu Che-tch'ang 徐世昌.

A ce nouveau pas en avant du Tseu-tcheng yuan, la Cour répond par un nouveau pas en arrière. Le 31, elle fait enregistrer par le Nei-ko un décret reconnaissant l'opportunité d'un rapport où les Président, vice-présidents et membres du Conseil des Ministres « demandent à être relevés de leurs fonctions » (3). Dans ce même décret apparaît, pour la troisième fois depuis septembre, le nom de Yuan Che-k'ai 袁世凱, et cette fois-ci de façon très nette. Un décret du 13 octobre avait déjà confié à Yuan la vice-royauté du Hou-pei et du Hou-nan (Hou-kouang 湖廣), et le commandement des troupes de ces deux provinces ; un second décret, en date du 26 octobre, le nommait généralissime des armées de terre et de mer ; celui du 31 octobre lui ordonne d'être Président du Conseil des Ministres et de constituer un Cabinet.

Dès le lendemain le Tseu-tcheng yuan, fidèle à la tactique adoptée, vote (1er novembre) les dix-neuf articles de la Constitution qu'il présente le 2 novembre par un rapport au Trône. Le *Nei-ko kouan-pao* du 3 novembre nous donne le texte complet du rapport de l'assemblée parlementaire, d'où nous extrayons les dix-neuf articles de la Constitution du 1er novembre :

1° La grande dynastie impériale Ts'ing gouvernera sans changement pendant dix mille générations.

2° L'Empereur est sacré, il est interdit de l'offenser.

3° Les pouvoirs de l'Empereur sont déterminés par la Constitution.

4° La Constitution règlemente l'ordre de succession à la dignité impériale.

5° Les lois constitutionnelles sont projetées, rédigées, discutées et votées par le Tseu-tcheng yuan. L'Empereur les promulgue.

6° Le pouvoir de modifier ou d'amender les lois constitutionnelles appartient à l'Assemblée nationale (國會)

7° Les députés sont élus par ceux qui, dans la nation, jouissent de leurs droits électoraux.

8° Le Président du Conseil est élu par l'Assemblée nationale ; l'Empereur le nomme. Les autres ministres sont choisis par le Président du Conseil ; l'Empereur les nomme. Les membres du Clan impérial (皇族) ne sont pas autorisés à remplir les

(1) *Ibid.* 4.

(2) Cité par le *Journal de Pékin*, aux documents duquel nous avons souvent eu recours.

(3) *Nei-ko kouan-pao*, 1er novembre 1911, 諭旨, 1.

fonctions de Président du Conseil, de Ministre d'Etat, non plus que celles de fonctionnaire supérieur dans l'administration provinciale (各省行政長官).

9° Le Président du Conseil peut être mis en accusation (彈劾) par l'Assemblée nationale. A ce moment, si l'Assemblée nationale n'est pas dissoute (解散), le Conseil des Ministres démissionne ; mais un même Cabinet ne peut procéder deux fois à la dissolution de l'Assemblée nationale (但一次內閣不得爲兩次國會之解散).

10° La force armée est à la disposition de l'Empereur ; mais, si des circonstances rendent nécessaire une intervention armée dans les affaires intérieures, on devra se conformer aux règlements spéciaux édictés par l'Assemblée nationale ; sinon on ne pourra mobiliser.

11° Les ordres (命令) ne peuvent tenir lieu de lois ; en dehors des cas urgents pour lesquels il sera nécessaire de donner des ordres spéciaux, on devra se conformer aux lois.

12° Les accords avec les puissances étrangères ne peuvent être conclus s'ils n'ont été au préalable discutés et votés par l'Assemblée nationale. Mais les accords pouvant amener la paix ou déchaîner la guerre pris à une époque où l'Assemblée nationale n'est pas en session, seront postérieurement reconnus par cette Assemblée.

13° Les statuts et les règlements administratifs sont fixés par les lois.

14° Si le budget des finances d'une année donnée n'a pas été voté par l'Assemblée nationale, on ne pourra faire figurer (les dépenses de cette année) au budget des dépenses de l'année précédente. En outre, dans le projet de budget ne pourront figurer les dépenses de l'année qui ont déjà été fixées. On ne pourra accepter les dépenses extraordinaires non inscrites au projet de budget (1).

15° Le budget des dépenses de la Maison de l'Empereur, les augmentations ou diminutions qui le concernent, sont discutés et votés par l'Assemblée nationale.

16° Le régime de la Maison impériale ne doit pas être en désaccord avec la Constitution (皇室大典不得與憲法相牴觸).

17° Une Haute Cour (m. à m., organe qui connaît des affaires de l'Etat, 國務裁判機關) sera constituée par les deux Chambres.

18° Toutes les décisions adoptées par l'Assemblée nationale sont promulguées par l'Empereur.

19° Les articles 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15 et 18 ci-dessus sont applicables au Tseu-tcheng yuan tant que l'Assemblée nationale n'est pas constituée.

Le *Nei-ko kouan-pao* du même jour publiait avec ce rapport un décret du 2 novembre ordonnant de choisir une date pour la cérémonie de la prestation du serment de fidélité aux dix-neuf articles de la Constitution du 1er novembre (2)

Le 3 novembre, nouveau décret (3) de lamentation, de *self-indictment*, d'aveux, de repentir et de promesses. La Cour y fait piteuse figure et ne sait plus à quel saint se

---

(1) Voici le texte de cet article dont la lettre est claire mais dont l'esprit ne se dégage pas facilement : 本年度豫算未經國會議決者不得照前年度豫算開支又豫算案內不得有既定之歲出豫算案外不得爲非常財政之處分.

(2) Ce serment fut prêté le 26 novembre par le Régent devant les tablettes ancestrales.

(3) *Nei-ko k.-p.*, 4 nov., 諭旨, 1.

vouer. Elle se raccroche désespérement à Yuan Che-k'ai, le seul homme qui semble agir « conformément à ses intentions ». Un décret du même jour [1] supplie Yuan, plutôt qu'il ne lui ordonne, de se rendre à Pékin pour assumer la charge de la Présidence du Conseil. Yuan Che-k'ai avait déjà décliné la même offre à lui faite par le décret du 31 octobre. Cette fois-ci, il refusera plus mollement pour accepter bientôt. Mais il est trop conscient de ses intérêts les plus chers pour ne pas prendre ses précautions habituelles. Quoi qu'il arrive, il se doit d'être au mieux avec les uns et avec les autres. Dès maintenant, il prend soin de jouer double jeu ; à vrai dire, il y excelle si bien que la Cour et le parti républicain sont à la fois persuadés que Yuan est le sauveur, et le seul sauveur possible. Nous avons noté que le Tseu-tcheng yuan était l'ennemi déterminé des prérogatives les plus sacrées de l'Empire ; le 7 novembre, ce même Tseu-tcheng yuan réuni en séance secrète élit à huis-clos Yuan Che-k'ai Président du Conseil. Ainsi Yuan est à la fois *choisi* par l'Empire et par l'assemblée parlementaire qui veut la mort de l'Empire ; ce serait assez déconcertant avec un tout autre homme que celui-ci. Le décret du 8 novembre confirmant le choix du Tseu-tcheng yuan est d'un autre caractère ; il ne fait que valider la nomination du Président du Conseil. Le 10, Yuan Che-k'ai fait annoncer son arrivée prochaine à la capitale. Le 13, il y arrive et fait mine encore de refuser ce qu'il désire tant. Un décret du 12, mettant à sa disposition toutes les forces militaires de Pékin, et un second décret du 13, le priant d'entrer en fonctions, arrêtent ses protestations. Enfin le 14, il informe la Cour qu'il accepte « avec reconnaissance » la Présidence du Conseil [2]. Le lendemain arrivait à Pékin un rapport de Wou Ting-fang, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire, demandant l'abdication de la dynastie. Le ministre des Etats-Unis était chargé de faire parvenir ce rapport au trône [3].

Dès le 16 novembre, les noms du trio, prince K'ing, Na-t'ong et Siu Che-tch'ang, disparaissent du *Journal officiel du Nei-ko* pour faire place à la seule signature de Yuan Che-k'ai (袁世凱署名). Le premier soin du nouveau Président du Conseil fut naturellement de constituer son ministère. Le *Nei-ko kouan-pao* du 16 novembre nous donne le texte du décret du 15 approuvant le rapport de Yuan au sujet de la formation de son Conseil. C'était là, à vrai dire, le premier cabinet réellement *responsable* que la Chine ait eu. Il était ainsi constitué :

Présidence, Yuan Che-k'ai 袁世凱.
Affaires étrangères, Leang Touen-yen 梁敦彥.
Intérieur, Tchao Ping-kiun 趙秉鈞.
Finances, Yen Sieou 嚴修.
Instruction publique, T'ang King-tch'ong 唐景崇.
Guerre, Wang Che-tchen 王士珍.
Marine, Sa Tchen-ping 薩鎮冰.
Justice, Chen Kia-pen 沈家本.
Agriculture, Travail et Commerce, Tchang Kien 張謇.
Postes et Communications (gérance), Yang Che-k'i 楊士琦.
Colonies, Ta Cheou 達壽.

---

(1) *Ibid.*, ibid.
(2) *Nei-ko k.-p.* des 13, 14 et 15 novembre.
(3) Cf. *Journal de Pékin* du jour.

Les ministres ne pouvant tous entrer sur-le-champ en fonctions, des gérants provisoires furent chargés d'assurer la marche des affaires courantes : Hou Wei-t'ö 胡惟德 aux Affaires étrangères, Chao Ying 紹英 aux Finances, Cheou Hiun 壽勳 à la Guerre, T'an-Hio-heng 譚學衡 à la Marine, et Hi-yen 熙彥 à l'Agriculture.

Etaient de plus nommés ministres adjoints : Hou Wei-tö aux Affaires étrangères, Wou Tchen 烏珍 à l'Intérieur, Tch'en Kin-t'ao 陳錦濤 aux Finances, Yang Tou 楊度 à l'Instruction publique, T'ien Wen-lie 田文烈 à la Guerre, T'an Hio-heng à la Marine, Leang K'i-tch'ao 梁啓超 à la Justice, Hi Yen à l'Agriculture, Leang Jou-hao 梁如浩 aux Postes et Communications, Yong Hiun 榮勳 aux Colonies.

Le deuxième souci de Yuan Che-k'ai, en bon *patronus*, est de caser rapidement tous ses *clientes*. Puis il se met au travail et c'est là qu'il est intéressant à étudier. Par mesures successives, sans à coups brutaux, mais sans pitié, il va dépouiller la Cour du pouvoir au moins nominal qui lui reste encore. Il amènera la démission du Régent ; plus tard, il aidera à provoquer l'abdication. Il aura soin d'ailleurs de tenir un œil vigilant sur le parti voisin ; sans heurter de front les républicains, il saura doucement ou secrètement écarter les hommes capables de devenir ses rivaux ; il ménagera toutes les susceptibilités impériales et révolutionnaires à tel point que tous viendront le remercier de ce qu'il a fait et de ce qu'il n'a point fait ; il semblera ne point prendre parti et saura suggérer à tous les solutions qui, fort étrangement, se confondront toujours avec son intérêt particulier et prépareront son apothéose prochaine.

Voici la substance des principaux décrets qui se succèdent, incohérents en apparences, mais éloquents par cette incohérence même :

15 novembre. — Les décrets intéressant un ministère doivent, pour être valables, être contresignés par le Président du Conseil et le ministre intéressé.

20 novembre. — Un *taël* est accordé à chaque homme de la Garde impériale et de la Police de Pékin.

21 novembre. — Décret supprimant les audiences impériales et ordonnant que les rapports ne soient plus présentés au Trône, mais au Conseil des Ministres.

Il est clair qu'à partir de ce jour la dynastie était à la merci de Yuan Che-k'ai. Mais il y a mieux.

Du 17 au 27, Han-yang, occupée par les révolutionnaires depuis le 12, est bombardée par les troupes impériales. Le 27, elle tombe aux mains des Impériaux du général Fong Kouo-tchang 馮國璋. Les recrues révolutionnaires de la province du Hou-pei passent au camp des Impériaux. La Cour se reprend à espérer ; qui sait ? Par deux retentissants décrets du même jour (1) et du lendemain (2), le Gouvernement exprime sa satisfaction en conférant au général victorieux le titre de « baron de 2e classe, 二等男 », et sa douleur en prenant part « avec une égale sympathie à tous les malheurs », en constatant que, « si les révolutionnaires sont responsables des calamités actuelles, tous les habitants de l'Empire sont nos enfants au même titre ;

(1) Publié le lendemain au *Nei-ko kouan pao*.
(2) *Nei-ko kouan pao*, 29 nov..

des pertes ayant été subies de part et d'autre..., nous ordonnons à Touan K'i-jouei 段祺瑞, d'accord avec la Société de Bienfaisance et de Secours, de faire d'abord inhumer, *sans distinction de parti*, les restes des soldats morts sur le champ de bataille, de donner des soins aux blessés et de venir en aide à la population malheureuse...» Les troupes impériales vont-elles pousser plus loin et triompher encore ? Non, elles s'arrêtent. Les révolutionnaires de Wou-tch'ang demandent un armistice. Le gouvernement *le leur accorde*, alors que Nankin est attaqué et pris par les révolutionnaires le 2 décembre. Le 3, les représentants de treize provinces votent une Constitution républicaine en vingt-et-un articles [1]. Le même jour, à Wou-tch'ang, les

---

(1) En voici le texte, tel qu'il est donné par le *Journal de Pékin* ; nous ne faisons qu'y rectifier la transcription. Cette Constitution est assez curieuse.

Les représentants des provinces du Ngan-houei, du Tchö-kiang, du Fou-kien, du Hou-nan, du Hou-pei, du Kiang-sou, du Kouang-si et du Chan-tong, le Kouang-si, le Kouang-tong et le Kouei-tcheou étant représentés par procuration et les délégués du Tche-li et du Ho-nan admis avec voix consultative, ont voté le 3 décembre la Constitution provisoire de la République chinoise en 21 articles :

1°/ Le Président est élu provisoirement par les voix des représentants des provinces qui ont proclamé leur autonomie.

2°/ Le Président détient le pouvoir exécutif.

3°/ Toutes les troupes de terre et de mer sont soumises au Président.

4°/ Le Président a le droit, d'accord avec le Conseil, de déclarer la guerre ainsi que de conclure la paix et les traités.

5°/ Le Président nomme, d'accord avec le Conseil, les organes exécutifs de l'administration.

6°/ Le Président, d'accord avec le Conseil, institue les tribunaux.

7°/ Le Conseil est formé de représentants nommés par les commandants en chef des troupes de chaque province.

8°/ Chaque province nomme en outre trois représentants au Conseil en établissant le mode de leur élection.

9°/ Chaque représentant a une voix dans le Conseil.

10°/ La compétence du Conseil s'étend aux points suivants : a) la décision sur les questions désignées aux paragraphes 4 et 6 ; b) la ratification des décisions du Président prises conformément au § 5 ; c) l'élaboration du budget ; d) le contrôle des dépenses ; e) l'établissement des impôts et la circulation monétaire ; f) la conclusion d'emprunts ; g) l'élaboration des lois ; h) la décision sur les questions qui lui seront soumises par le Président ; i) les explications à présenter sur les questions qui lui seront posées par le Président.

11°/ Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix, sauf pour les questions prévues à l'article 4 et nécessitant une majorité des deux tiers.

12°/ Les décisions du Conseil sont confirmées par le Président.

13°/ Les décisions non confirmées sont soumises pour la deuxième fois au Conseil et deviennent obligatoires si elles sont votées de nouveau par une majorité des deux tiers.

14°/ Le Président du Conseil est élu à la majorité des voix.

15°/ Le Conseil règle lui-même les modalités de son travail et de son organisation intérieure.

troupes révolutionnaires se retirent sous combat de la ville, où sont affichés des placards annonçant que Yuan Che-k'ai accepte la Présidence de la République (¹). Le 4, un armistice de trois jours est conclu à Han-k'eou. Le 5, un décret accepte la *démission du Prince Régent* (²). Le 7, l'armistice est prolongé de trois jours; des pourparlers sont engagés pour le prolonger de quinze (³). — Ainsi le Gouvernement ménage les révolutionnaires après avoir « compati à leurs malheurs ». Sur une victoire des troupes impériales, il flatte les ennemis de l'Empire et le Régent démissionne. Bien mieux, par un décret du 7 décembre, Yuan envoie en Mongolie, pour y être gouverneur militaire des Tchaghars (察哈爾都統), le seul homme de guerre capable de résister aux généraux républicains, le vainqueur de Han-yang, Fong Kouo-tchang (⁴). C'est à se demander où les derniers défenseurs de la dynastie avaient la tête. Après de semblables mesures, elle paraît de l'autre siècle cette déclaration sentimentale des fonctionnaires du Girin 吉林 : « La confusion a été introduite au Temple des Ancêtres par la démission du Prince Régent. »

Il faut remarquer que si Yuan Che-k'ai avait été ce qu'il aurait dû être pour la Cour qui lui faisait si largement et si naïvement confiance, il aurait pu peut-être en finir avec la Révolution. Après leurs prouesses de Han-yang, les Impériaux faisaient reculer les révolutionnaires à T'ai-yuan fou, au Chan-si. Et c'est le moment que Yuan choisit pour envoyer T'ang Chao-yi 唐紹怡 discuter avec les républicains de Wou-tch'ang et de Chang-hai. Dès lors c'en est fini de la dynastie : Yuan est décidé à la sacrifier ; mais il veut le faire le plus doucement possible. Le 18 décembre s'ouvre au Town-Hall de Chang-hai la fameuse Conférence de la Paix avec Wou Ting-fang et T'ang Chao-yi. On y discute le départ de la dynastie et l'établissement de la République. Le 21, on déclare que T'ang Chao-yi, l'envoyé *officiel* de Yuan Che-k'ai, s'est prononcé en faveur de la République. De son côté Yuan ne reste pas inactif.

16°/ Jusqu'à ce que le Conseil soit définitivement constitué, il est composé des représentants nommés par les commandants des troupes, qui disposent d'une voix pour chaque province.

17°/ Les organes exécutifs sont : les directions des Affaires étrangères, civiles, financières, de la Guerre et des Communications.

18°/ A la tête de chaque direction est placé un Ministre.

19°/ Le règlement intérieur dans chacun de ces départements est établi par les Ministres et ratifié par le Président.

20°/ Dans un délai de six mois, le Président provisoire convoquera l'Assemblée nationale sur les bases que fixera le Conseil.

21°/ Le présent statut provisoire tombera en désuétude dès que la Constitution de la République chinoise sera établie.

(¹) Cf. *Journal de Pékin* du jour.

(²) Il rentre dans la vie privée et reçoit chaque année cinquante mille taels prélevés sur la liste civile de la Maison de l'Empereur (décret paru au *Nei-ko kouan-pao* du 6.)

(³) *Journal de Pékin* du jour.

(⁴) En fait Fong Kouo-tchang ne partit pas pour la Mongolie. Il fut nommé deux jours après commandant de la Garde impériale. Mais il n'en reste pas moins, et c'est là le fait intéressant, qu'on a eu l'intention de l'éloigner des champs de bataille où il pouvait encore remporter quelques succès. Cf. *Nei-ko kouan-pao* du 8 décembre.

Le 20, paraît un décret de la veille ordonnant que tous les rapports ayant une importance politique soient adressés au Conseil des Ministres, *qui ne sera plus obligé de les présenter au Trône* (1). La Cour est désormais réduite à l'impuissance, et sa véritable abdication date de ce jour où elle consent à ne plus prendre connaissance des actes politiques quotidiens de Yuan Che-k'ai.

Un nouvel acteur va brusquer les choses. Sun Yat-sen (à Pékin Souen Tchong-chan 孫中山 ou Souen Wen 孫文), l'apôtre de la Révolution chinoise, arrive à Chang-hai le 27 décembre. Il consent à poser sa candidature à la Présidence de la République. Le lendemain Yuan Che-k'ai offre sa démission à l'Impératrice, qui la repousse. C'est une journée terrible pour l'Empire. La question de l'abdication est posée après le décret du 27 demandant la convocation immédiate d'un Parlement qui décidera entre République et Monarchie constitutionnelle et après que Sun Yat-sen, en réponse à ce décret, a déclaré compétente l'assemblée de Chang-hai. Le lendemain Sun Yat-sen est élu Président provisoire de la République chinoise par l'assemblée de Chang-hai.

Sun Yat-sen, dont la figure paraît à ce moment (l'avenir devait réserver à ses admirateurs quelques désillusions) d'une autre noblesse que celle de Yuan Che-k'ai, semble dominer le débat. Il se charge de répondre à Yuan et demande sur-le-champ l'abdication de la dynastie, sinon c'est la marche des révolutionnaires sur Pékin. Sans s'en douter, Sun va aider Yuan à sortir de l'impasse où celui-ci commence à se sentir mal à l'aise. Selon les décisions de la conférence de Chang-hai, les troupes impériales reculent à une distance de cent *li* de leurs positions, alors que les républicains conservent les leurs.

Le 1er janvier 1912, Sun Yat-sen arrive à Nankin où il va prêter serment à la République (2) et où, quelques jours plus tard (le 4 janvier), il constitue un Gouvernement provisoire avec Li Yuan-hong comme Vice-président de la République et Houang K'o-k'iang 黃克強 comme Président du Conseil. Yuan proteste faiblement contre l'élection de Sun et la constitution du Gouvernement sudiste. Le 5 janvier, les troupes impériales attaquées par les révolutionnaires reprennent leur marche en avant et leurs positions dans la ville de Han-yang. Malgré cela les troupes impériales de Han-k'eou évacuent la ville ; à aucun moment il n'y a lutte véritable, et pourtant l'issue pourrait encore être favorable à la dynastie. C'est l'inaction voulue alors que les républicains travaillent. Le même jour, Sun Yat-sen adresse aux puissances amies un *Manifeste* qui vaut d'être cité :

« Salut. — La suppression, irrémédiable jusqu'à ce jour, des qualités individuelles et des aspirations nationales du peuple ayant arrêté le développement intellectuel,

---

(1) *Nei-ko kouan-pao*, 20 décembre.

(2) En voici le texte, d'après le *Journal de Pékin* : « Je prête respectueusement serment au peuple : je renverserai le Gouvernement absolu mandchou, consoliderai la République chinoise et travaillerai pour le bien du peuple. Je me conformerai aux désirs du peuple dans le but d'être loyal envers l'Etat et de servir le peuple. Quand le Gouvernement absolu aura été renversé et la République établie et reconnue par les puissances étrangères, je me retirerai de la Présidence provisoire. »

moral et matériel de la Chine, le secours de la Révolution a été invoqué pour en extirper la cause première, et, en conséquence, nous proclamons aujourd'hui le renversement du despotisme imposé par la dynastie mandchoue et l'établissement d'une République.

« La substitution d'une République à une forme monarchique de gouvernement n'est pas le fruit d'une passion éphémère. C'est l'issue naturelle d'un désir depuis longtemps conçu pour une liberté fondée sur de larges bases et travaillant au bonheur perpétuel et au progrès indéfini. C'est l'expression formelle de la volonté de la Nation chinoise.

« Nous, peuple chinois, sommes pacifiques et soumis aux lois. Nous n'avons engagé de guerre que pour notre défense personnelle. Nous avons supporté les abus avec patience et résignation pendant les deux cent soixante-sept années de mauvais Gouvernement mandchou. Nous avons par des moyens pacifiques entrepris de corriger nos erreurs, de garantir notre liberté et d'assurer notre progrès ; mais nous avons échoué. Opprimés au-delà des bornes de la patience humaine, nous avons considéré comme notre droit inaliénable aussi bien que notre devoir sacré d'avoir recours aux armes pour nous délivrer, nous et notre postérité, du joug auquel nous avons été si longtemps soumis ; pour la première fois dans notre histoire, sur la honte de la servitude s'élevait un souffle de liberté, d'une liberté à laquelle donne un lustre nouveau le hasard des événements.

« La politique du Gouvernement mandchou a été une politique de réclusion absolue et d'inflexible tyrannie. Sous ce poids nous avons amèrement souffert, et nous soumettons aujourd'hui aux peuples libres du monde les raisons qui justifient la Révolution et l'inauguration de notre présent Gouvernement.

« Avant l'usurpation du trône par les Mandchous, le pays était ouvert au commerce étranger et la tolérance religieuse existait, comme en font foi l'inscription de la stèle nestorienne de Si-ngan fou et les écrits de Marco Polo. Dominés par l'ignorance et l'égoïsme, les Mandchous fermèrent le pays au monde extérieur et plongèrent le peuple chinois dans la nuit, dissimulant par ce détour l'obscurité de leurs talents et de leurs aptitudes, commettant ainsi contre l'humanité et les nations civilisées un crime presque impossible à expier. Animés par le désir de maintenir les Chinois dans la servitude par une passion funeste pour l'agrandissement de leur puissance, les Mandchous ont toujours gouverné le pays pour le mal et le dommage de notre peuple, créant des privilèges et des monopoles et élevant autour d'eux des barrières infranchissables, dans la coutume nationale et les mœurs individuelles, qui ont été rigoureusement maintenues à travers les siècles.

« Ils ont levé sur nous, sans notre consentement, des taxes irrégulières et malfaisantes, restreint le commerce extérieur aux ports ouverts par les traités, mis l'embargo, par le *li-kin*, sur les marchandises en transit et fait obstruction au commerce intérieur. — Ils ont retardé la création des entreprises industrielles, rendu impossible le développement des ressources naturelles et volontairement négligé de sauvegarder les intérêts à eux confiés. — Ils nous ont refusé un système régulier et une administration impartiale de la justice ; ils ont infligé des châtiments d'une rare cruauté à toutes les personnes inculpées d'un délit, innocentes ou coupables ; ils ont fréquemment enfreint nos droits sacrés au fonctionnement régulier de la justice. — Ils ont favorisé la corruption des fonctionnaires, vendu les charges au plus offrant et subordonné le mérite à l'influence. — Ils ont à plusieurs reprises rejeté nos demandes les plus raisonnables d'un meilleur gouvernement et ont accordé à contre-cœur

de pseudo-réformes, poussés par une pressante nécessité, faisant des promesses sans intention de les tenir, et annihilant les efforts vers un progrès national. — Ils n'ont pas su tirer partie des douloureuses leçons données par les puissances étrangères au cours des âges, et se sont exposés eux-mêmes et notre peuple au mépris du monde.

« C'est pour remédier à ces maux et rendre possible l'entrée de la Chine dans la famille des nations que nous avons combattu et formé notre Gouvernement, et pour que nos bonnes intentions ne soient pas méconnues, nous faisons aujourd'hui publiquement et sans réserves les promesses suivantes :

« Tous les traités conclus par le Gouvernement mandchou avant la date de la Révolution continueront à avoir leur effet jusqu'au terme convenu ; mais tout traité conclu depuis le commencement de la Révolution sera répudié.

« Tous les emprunts étrangers, toutes les indemnités dues par le Gouvernement mandchou avant la Révolution, seront reconnus sans aucun changement de conditions ; mais tous les versements faits au Gouvernement mandchou et tous les emprunts contractés par lui depuis le commencement de la Révolution seront répudiés.

« Toutes les concessions accordées aux nations étrangères ou à leurs nationaux par le Gouvernement mandchou avant la Révolution seront respectées ; mais toutes les concessions accordées depuis le début de la Révolution seront répudiées.

« Toutes les personnes et les propriétés de toute nation étrangère, dans les limites de la juridiction de la République chinoise, seront respectées et protégées.

« Notre but constant sera de travailler sans relâche à bâtir, sur des fondations stables et éprouvées, un édifice national en accord avec les possibilités de notre pays longtemps négligé.

« Nous nous efforcerons d'élever notre peuple, de la maintenir dans la paix et de l'administrer pour sa prospérité.

« A ceux des Mandchous qui résident paisiblement dans les limites de notre juridiction, nous accorderons des droits égaux et nous donnerons protection.

« Nous voulons refondre nos lois, réviser nos codes civil, criminel, commercial et minier, réformer nos finances, abolir les restrictions faites au trafic et au commerce et assurer la tolérance religieuse.

« Nous aurons toujours pour objet d'entretenir de meilleures relations avec les peuples et les gouvernements étrangers. C'est notre espoir le plus ardent que les nations étrangères qui nous ont constamment témoigné leur sympathie, resserreront davantage les liens de leur amitié, qu'elles attendront patiemment avec nous dans la période d'essai en nous aidant à notre œuvre de reconstruction, et qu'elles nous apporteront leur concours pour la réalisation des plans étendus que nous sommes aujourd'hui sur le point d'exécuter et qu'elles ont si longuement et si vainement pressé d'adopter le peuple de notre pays.

« Par ce message de paix et de bonheur, le République de Chine entend nourrir l'espoir d'être admise dans la famille des nations, non pas seulement pour partager leurs droits, mais aussi pour coopérer avec elles à la grande et noble tâche qu'exigent les progrès de la civilisation du monde [1] ».

---

(1) *Journal de Pékin*.

De grands mouvements de troupes révolutionnaires, au Ngan-houei, au Hou-pei; le transport par mer de Chang-hai à Tche-fou de 2.400 soldats républicains avec huit mitrailleuses et deux canons de montagne [1], donnent à réfléchir sérieusement à la Cour. Avec ces menaces républicaines coïncide une période de tension et de troubles. De nombreux attentats sont commis; des bruits fallacieux sont habilement répandus [2]. Le 17 janvier, deux bombes sont lancées sur Yuan Che-k'ai, mais ne l'atteignent pas [3]. Le 25 paraît un décret du même jour priant le peuple de ne pas accorder créance aux fausses nouvelles répandues à profusion. Le 26, attentat contre le général Leang Pi 良弼, qui, moins heureux que Yuan, est atteint grièvement et meurt trois jours après [4]. L'agitation est à son comble. On massacre à Moukden. Le 27, un nouvel attentat est perpétré à la gare de T'ien-tsin sur la personne du général Tchang Houei-tseu; à T'ien-tsin, des bombes sont jetées dans la demeure du *tao-t'ai* de la police (4 février); dans la même ville, le 28, explose une fabrique de bombes. Les troupes républicaines continuent à affluer au Nord du Yang-tseu. Les Impériaux se replient sur la capitale. Il faut une solution et il la faut rapide et nette. Le 3 février, un décret secret portant le sceau impérial et la signature de Yuan Che-k'ai, « donne pleins pouvoirs à Yuan Che-k'ai pour procéder avec soin à des arrangements et pour s'entendre au plus vite avec l'armée du peuple dans le but d'élaborer les articles concernant le traitement libéral de la Maison impériale et des clans [5] ». Yuan prépare immédiatement un projet des conditions d'abdication, qui est publié le 5 par un journal chinois. Ce projet adressé au gouvernement de Nankin, est modifié par celui-ci et renvoyé à Yuan, qui le retouche et le fait accepter par les républicains, le 7 février. Suit un exode général des princes mandchous pour la Mandchourie. Le 10, aucune décision officielle n'étant encore prise, l'Assemblée nationale de Nankin se refuse à toute concession et insiste pour que l'abdication soit signée immédiatement. Enfin, le 12 février, sont signés, imprimés et publiés les trois décrets qui consacrent l'abdication de la dynastie mandchoue. Ils portent tous trois la signature de Yuan Che-k'ai et des Ministres. Voici le décret d'abdication proprement dit par lequel l'Empereur transmet ses pouvoirs à la République:

« Nous (les Ministres) avons reçu de l'Empereur le décret suivant:

« Nous avons reçu avec respect de S. M. l'Impératrice douairière Long Yu 隆裕 ce bienveillant décret:

---

(1) *Ibid.*

(2) On eut à ce moment une réelle inquiétude à l'égard des étrangers résidant à Pékin. A l'éloge des Chinois, il faut remarquer — et ceci est une chose bien nouvelle — que les précautions et les mesures les plus effectives furent prises pour défendre la vie et les biens des étrangers. Cf. décret du 18 janvier paru en supplément sur feuille volante au *Nei-ko kouan-pao* du même jour.

(3) Le 26, un gracieux décret de l'Impératrice élevait Yuan Che-k'ai à la dignité de « marquis du premier ordre, 一等侯 ». Yuan tenta de refuser cette distinction qui ne laissait pas de l'embarrasser à ce moment. Il fallut trois autres décrets successifs pour avoir raison de sa résistance.

(4) Les honneurs posthumes furent accordés à Leang Pi par un décret en date du 1er février.

(5) *Journal de Pékin.*

« Récemment, à cause des troubles soulevés par les armées républicaines et de l'écho qui en a retenti dans chaque province, l'Empire entier a été agité et les personnes humaines maltraitées. Aussi avons-nous ordonné à Yuan Che-k'ai de déléguer un fonctionnaire [1] pour discuter de la situation générale avec les représentants des forces républicaines et pour s'entendre avec eux au sujet de la convocation d'une Assemblée nationale chargée de déterminer le mode de gouvernement. Deux mois se sont écoulés depuis, et il n'y a encore aucune solution adéquate et positive. Le Sud et le Nord en opposition réciproque combattent entre eux. Le commerce a cessé sur les routes et des soldats apparaissent dans les campagnes (商輟於途士露於野). Car chaque jour où la forme de l'Etat n'est pas fixée est un jour sans tranquillité pour la vie du peuple.

« Actuellement, dans le peuple de toute la nation, beaucoup se sentent attirés vers la République. D'abord les provinces du Centre et du Sud donnèrent l'exemple en s'y décidant ; les généraux du Nord s'y rattachèrent par la suite. On peut connaître la volonté du Ciel à l'expression des sentiments du peuple. Comment pour la gloire d'une seule famille compromettrions-nous les intérêts de millions de personnes ? Ceci donné, considérant la situation générale extérieure et examinant les sentiments du peuple à l'intérieur, *nous incitons expressément l'Empereur à transmettre à la nation entière ses pouvoirs de monarque absolu et à fixer ainsi une forme d'Etat constitutionnel sur la base républicaine* (是用外觀大勢內審輿情特率皇帝將統治權公諸全國定為共和立憲國體).

« Près de nous, nous aurons ainsi compati aux sentiments de la nation qui réprouve les troubles et aspire au bon ordre d'un Etat régulièrement administré. Loin de nous, nous aurons suivi la conception des sages antiques : « l'Empire est un bien public. 天下為公 [2] ».

« Yuan-Che k'ai qui, précédemment, a été choisi par le Tseu-tcheng yuan pour être Président du Conseil, devra, pendant la période où le nouveau Gouvernement remplacera l'ancien, trouver un moyen de réaliser l'unité du Sud et du Nord. Donc que Yuan-Che-k'ai, muni de pleins pouvoirs, organise un Gouvernement provisoire républicain ; qu'il s'entende avec les armées républicaines pour élaborer une méthode d'unification générale qui assure la tranquillité du peuple et qui protège le bon gouvernement et la paix du pays. Comme par le passé, les territoires entiers des cinq races, mandchoue, chinoise, mongole, mahométane et tibétaine, formeront, réunis, une grande nation chinoise (一大中華民國).

« Nous et l'Empereur pourrons ainsi jouir d'un lieu de retraite, y vivre agréablement les années et les mois, y être longtemps l'objet des égards de la nation et voir de nos yeux la réussite d'un Gouvernement prospère. Comment ne serait-ce pas noble et beau ?

« Respect à ceci.

« Le 25ᵉ jour de la 12ᵉ lune de la 3ème année Siuan-t'ong, sceau impérial. (Signatures de Yuan Che-K'ai et des Ministres). »

---

(1) Il s'agit ici de T'ang Chao-yi.

(2) Mencius.

Les deux autres décrets ne font que fixer les conditions de l'abdication. En fait, l'Empereur renonce seulement à son autorité politique. Il est toujours Empereur et son titre est conservé jusqu'aux siècles des siècles. Il a droit de la part de la nation aux mêmes égards que les souverains étrangers dans leurs propres pays. Il reçoit chaque année une pension de quatre millions de taëls, somme qui ne peut être réduite. Il réside provisoirement au Palais d'Hiver et par la suite changera de résidence et se rendra au Palais d'Eté. La Garde impériale est maintenue, comme par le passé et dans les mêmes cadres. Rien n'est changé à l'égard des sépultures des Ts'ing et du Temple des Ancêtres impériaux ; la charge de les conserver et de les protéger incombe au Gouvernement de la République, ainsi d'ailleurs que les frais de voyage de l'Empereur à ces sépultures. Le mausolée de Tö-tsong 德宗 (l'Empereur Kouang-siu), pas encore terminé, sera achevé d'après les plans initiaux aux frais du Gouvernement; les cérémonies usuelles y seront accomplies également aux frais du Gouvernement. Les biens personnels de l'Empereur sont protégés par la République. Ce sont là les principaux privilèges de l'Empereur.

Les membres de la famille impériale jouissent des mêmes droits politiques que les citoyens, mais ne sont pas astreints au service militaire. Leurs biens sont aussi placés sous la protection du Gouvernement de la République.

Enfin les Mandchous, Mongols, Musulmans et Tibétains auront les mêmes droits que les Chinois ; leurs biens seront protégés. Les titres de prince (王) ou de duc (公) sont conservés et héréditaires ; si ces nobles se trouvent dans le malheur ou dans la gêne, l'Etat leur doit des secours. Les gens des Huit Bannières recevront leur traitement ordinaire jusqu'à ce qu'on leur ait procuré des moyens de vivre ; ils pourront faire du commerce et habiter où bon leur semblera. Liberté de conscience à tous.

Cette abdication est en somme fort honorable. La dynastie se retire le plus dignement possible et avec beaucoup d'avantages. Les Mandchous ne semblent pas s'être désolés outre mesure de ce qui leur est arrivé. Hors le prince Kong, la masse des princes et des nobles est optimiste et les apparences donnent toutes raisons de croire que pour eux c'est une question finie et bien finie. Mais qui oserait prédire quand il s'agit de la Chine ?

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS.

---

14 janvier 1912

— Arrêté imputant au budget local du Cambodge, pendant l'année 1912, la solde et les accessoires de solde du conservateur d'Angkor (*J. O.*, 18 janvier 1912, p. 111).

16 janvier 1912

— Arrêté réglementant les examens de langues orientales en Indochine et confiant à une commission centrale, présidée par le Directeur du l'Ecole française d'Extrême-Orient, le choix et la correction des épreuves écrites (*J. O.*, 18 janvier 1912, p. 107-110).

18 janvier 1912

— Arrêté fixant à nouveau le chiffre de l'indemnité allouée au pensionnaire de l'Ecole chargé des fonctions de secrétaire-comptable (*J. O.*, 25 janvier 1912, p. 160).

26 janvier 1912

— Arrêté définissant les attributions des chefs des services relevant directement du Gouvernement général (*J. O.*, 8 février 1912, p. 259).

— Arrêté déterminant les chefs des services relevant du Gouvernement général et classant parmi eux le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient (*J. O.*, 8 février 1912, p. 260).

3 février 1912

— Arrêté chargeant M. Léonard Aurousseau, pensionnaire de l'Ecole française d'Extême-Orient, d'une mission d'études en Chine (*J. O.*, 8 février 1912, p. 270).

15 février 1912

— Arrêté fixant le montant des dépenses autorisées pour la construction à l'Ecole française d'Extrême-Orient d'un pavillon destiné aux collections d'estampages et de photographies (*J. O.*, 19 février 1912, p. 331).

15 février 1912

— Arrêté nommant M. Edouard HUBER professeur de philologie indochinoise à l'Ecole française d'Extrême-Orient (*J. O.*, 19 février 1912, p. 333).

11 mars 1912

— Arrêté détachant pour un an à l'Ecole française d'Etrême-Orient M. Louis MARTY, commis des Services civils au Tonkin (*J. O.*, 14 mars 1912, p. 480).

6 avril 1912

— Arrêté accordant un congé de convalescence de six mois à M. Edouard HUBER, professeur de philologie indochinoise (*J. O.*, 11 avril 1912, p. 700).

25 avril 1912

— Arrêté prorogeant d'un an le terme de séjour de MM. Noël PERI et Jean DE MECQUENEM, pensionnaires de l'Ecole française d'Extrême-Orient (*J. O.*, 29 avril 1912, p. 843).

28 mai 1912

— Arrêté nommant correspondants de l'Ecole, pour compter du 1er juin 1912, MM. Ph. EBERHARDT, docteur ès-sciences, précepteur de S. M. le Roi d'Annam, P. PETITHUGUENIN, premier interprète de la Légation de France à Banghok, J. PRZYLUSKI, administrateur des Services civils, et V. ROUGIER, commis des Services civils ; et correspondants délégués, pour compter de la même date, MM. L. CADIÈRE et E. M. DURAND, missionnaires en Annam, et G. MASPERO, administrateur des Services civils (*J. O.*, 30 mai 1912, p. 1084).

27 juin 1912

— Arrêté accordant un congé administratif de neuf mois à M. Henri PARMENTIER, chef du Service archéologique de l'Ecole française d'Extrême-Orient (*J. O.*, 4 juillet 1912, p. 1346).

1er juillet 1912

— Arrêté accordant un congé de convalescence de six mois à M. Henri MASPERO, professeur de chinois à l'Ecole française d'Extrême-Orient (*J. O.*, 8 juillet 1912, p. 1371).

22 août 1912

— Arrêté modifiant l'arrêté du 16 janvier 1912 sur les examens de langues orientales (*J. O.*, 2 septembre 1912, p. 1714).

29 août 1912

RAPPORT AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT SUR LA SITUATION ET LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT.

Personnel. — Le personnel de l'Ecole française d'Extrême-Orient n'a subi, au cours de l'année 1912, aucun changement.

M. Cl. E. Maitre, directeur, en outre de ses fonctions ordinaires, a pris une part active à la réorganisation des examens de langues orientales. Il s'est rendu à Hué en mars 1912 pour y relever des inscriptions présentant un intérêt historique et archéologique, et y recueillir des documents sur le rituel annamite et notamment sur le sacrifice au Ciel.

M. H. Parmentier, chef du Service archéologique, a procédé à l'inventaire des monuments du Laos et établi un plan de conservation des principales pagodes de Vientiane. Il a publié le Catalogue du Musée khmèr de Phnompenh et préparé un Complément à l'Inventaire des monuments du Cambodge. De plus, il a exécuté, sur la demande de M. Delaporte, toute une série de moulages pour le Musée du Trocadéro.

M. Ed. Huber, professeur, a continué ses travaux sur l'épigraphie indochinoise, et notamment sur l'épigraphie chame, qui s'est accrue cette année de plusieurs monuments nouveaux.

M. H. Maspero, professeur, après avoir étudié sur place plusieurs des dialectes thai et mương de la chaîne annamitique, a publié d'importantes contributions à la linguistique indochinoise, qui ont jeté une lumière nouvelle sur la question des origines de la langue annamite et de sa parenté avec les autres langues de la péninsule.

M. J. Commaille, conservateur d'Angkor, a mis à profit son congé en France pour éditer un guide d'Angkor destiné à rendre les plus grands services aux visiteurs. Il a repris ses fonctions au mois de mai, et continué les travaux entrepris dans le groupe d'Angkor-Thom, notamment au Bayon et au Baphuon.

M. N. Peri, pensionnaire, chargé des fonctions de secrétaire-bibliothécaire, a publié sur des questions intéressant l'histoire et la propagation du bouddhisme un article et des comptes-rendus qui ont été fort appréciés des spécialistes. Il s'est efforcé aussi de tenir le public savant européen au courant des travaux de la science japonaise.

M. J. de Mecquenem, pensionnaire, a exercé par intérim, durant l'absence de M. Commaille, les fonctions de conservateur d'Angkor. Ses travaux ont porté spécialement sur le dégagement du Bayon et de la Terrasse des Eléphants. Après le retour de M. Commaille, il a fait un relevé complet du groupe célèbre de Beng Mealea, dont il prépare, en collaboration avec M. Cœdès, une monographie approfondie.

M. G. Cœdès, pensionnaire, qui s'était déjà fait connaître, avant son arrivée en Indochine, par d'importants travaux sur la philologie cambodgienne et par son

Recueil de textes d'auteurs grecs et latins relatifs à l'Extrême-Orient, s'est particulièrement consacré à l'inventaire des manuscrits anciens du Cambodge et à l'épigraphie khmère. Il a commencé dans le *Bulletin* la publication d'une série d'« Etudes cambodgiennes ».

M. L. AUROUSSEAU, pensionnaire, a été chargé d'une mission en Chine, qui, bénéficiant des circonstances actuelles, paraît avoir été particulièrement fructueuse. M. AUROUSSEAU a découvert en particulier plusieurs textes encore inconnus sur l'histoire ancienne de l'Annam.

Plusieurs des correspondants de l'Ecole ont collaboré cette année à ses travaux : le P. CADIÈRE, M. DELOUSTAL et le P. DURAND ont poursuivi leurs publications, le premier sur l'archéologie des provinces Nord de l'Annam, le second sur l'ancienne législation annamite, le troisième sur le folklore des Chams.

Quatre nouveaux correspondants ont été nommés. Deux d'entre eux, MM. ROUGIER et EBERHARDT, se sont occupés avec activité et avec succès de la recherche des vestiges de l'ancien Champa. Les deux autres, MM. PETITHUGUENIN et PRZYLUSKI, ont rédigé d'intéressantes études, l'un sur l'histoire ancienne du Siam, l'autre sur la linguistique annamite, qui paraîtront prochainement dans le *Bulletin*.

M. FINOT, ancien directeur de l'Ecole, a repris la série de ses études épigraphiques. Un secrétaire indigène de l'Ecole, M. PHAM QUYNH, a traduit avec goût un poème annamite peu connu. Un nouveau collaborateur, le capitaine LAPICQUE, a décrit le canal de Hing-ngan, au Kouang-si, qu'il a reconnu, et qui permet une communication directe, par rivières et canaux, entre notre frontière Est du Tonkin et Pékin.

Publications. — Le *Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, qui est parvenu à sa douzième année, paraît depuis le début de l'année sous une forme légèrement modifiée, chaque article de quelque étendue formant à lui seul un fascicule. Cette manière de procéder a l'avantage de permettre de publier les mémoires dès qu'ils sont terminés, et d'éviter les retards qu'entraînait la mise en pages de fascicules trop volumineux. Une bibliographie annuelle des travaux relatifs à l'Extrême-Orient et une chronique des principaux faits intéressant la philologie et l'archéologie termineront chaque volume.

Les « Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient » se sont enrichies de deux nouveaux volumes :

1° Le tome III et dernier de l'*Inventaire des Monuments du Cambodge*, du commandant LUNET DE LAJONQUIÈRE. Ce volume concerne les monuments situés sur le territoire de Battambang. Il est accompagné d'un cartable contenant une grande *Carte archéologique de l'Indochine*, par M. DE LAJONQUIÈRE, et la *Carte d'Angkor*, due aux lieutenants BUAT et DUCRET.

2° Le tome Ier de la *Bibliotheca indosinica*, de M. H. CORDIER, membre de l'Institut. Ce volume est un répertoire bibliographique complet des ouvrages relatifs à la Birmanie, à l'Assam, au Siam et au Laos. Les volumes suivants auront pour objet la Péninsule malaise, le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine.

Conservation et Etude des monuments historiques. — Comme les années précédentes, c'est sur le groupe d'Angkor qu'ont porté principalement les efforts du Service archéologique. Continuant l'œuvre entreprise par M. COMMAILLE, M. DE MECQUENEM a complété le réseau des voies établies sur le tracé des anciennes chaussées khmères

qui reliaient les portes de l'enceinte au Bayon et à la place centrale. La voie conduisant de la terrasse du Phimeanakas à la Porte de la Victoire a été entièrement dessouchée, et prolongée hors de l'enceinte jusqu'au Prasat Keo : c'est le premier tronçon de la grande route d'Angkor à Beng Mealea. En même temps, la voie Nord a été complétée, hors de la porte, par des remblais analogues à ceux qui avaient été pratiqués à la porte Sud, afin d'amorcer une route carrossable conduisant au Prah Khan. Les magnifiques portes auxquelles aboutissent ces deux avenues, la Porte Nord et la Porte de la Victoire, ont été nettoyées et consolidées.

A l'intérieur même d'Angkor Thom, deux petites routes ont été établies, l'une mettant en communication l'avenue Nord avec le groupe du Prah Pithu, l'autre reliant la place centrale à la terrasse orientale du Bayon. Enfin des travaux de débroussaillement et de remblaiement ont facilité l'accès de deux des plus curieux monuments d'Angkor, le Tep Pranam et le Prah Palilay, inconnus jusqu'ici des touristes : le second a même échappé à l'attention des topographes qui ont dressé la carte d'Angkor au 25.000e.

Les travaux entrepris au Bayon ont été poursuivis avec persévérance : pendant le premier semestre, ils ont eu surtout pour objet le dégagement de la triple chaussée dallée donnant accès à la face Est, qui constituait l'entrée principale du temple. Les déblaiements ont mis au jour les principaux éléments de cette belle composition, qu'il sera possible de reconstituer en partie.

A Angkor-Vat, dont M. Commaille avait entièrement terminé le dégagement, M. de Mecquenem a procédé au nettoyage annuel, et a de plus consolidé la galerie basse de la face Est, dont la plupart des piliers étaient perdus ou délités : toutefois, en l'absence d'ouvriers habiles, il a fallu se contenter d'un étaiement solide des points les plus inquiétants.

Depuis son retour, tout en continuant les travaux commencés au Bayon, M. Commaille a entrepris le dégagement d'un autre monument splendide, et jusqu'ici fort négligé, le Baphuon. Le double soubassement et les escaliers de la tour centrale ont été débarrassés du remblai de sable pur qui les cachait complètement, mais qui les a conservés intacts. En même temps, les admirables bas-reliefs intérieurs de la deuxième galerie ont été démasqués et photographiés pour la première fois.

La tâche qui incombait à l'Ecole française d'Extrême-Orient a été considérablement allégée, dès cette année, par le concours de l'administration locale, qui s'est chargée elle-même de l'établissement et de l'entretien des routes, suivant le programme établi par le Service archéologique. L'administration a du reste multiplié les facilités offertes aux touristes, en améliorant les voies d'accès, en augmentant le nombre des chambres du bungalow, en mettant à la disposition des visiteurs des charrettes confortables, des éléphants et même un break automobile, en obtenant de la Compagnie des Messageries fluviales la transformation de ses chaloupes.

Non moins précieux a été le concours de la Société d'Angkor, qui a continué à subventionner les travaux, et de la Société des Etudes Indo-chinoises de Saigon, dont l'aide financière a permis la publication du Guide de M. Commaille. Des écrivains, des conférenciers et des artistes, après avoir visité Angkor, ont tenu à faire connaître au grand public les merveilles qu'ils avaient contemplées. Cette réunion de bonnes volontés en vue d'un but commun montre à quel point l'œuvre entreprise à Angkor est devenue en quelque sorte une œuvre nationale.

Les dons faits par les touristes ont aussi pris une importance croissante. L'administration songe du reste à percevoir sur tous les visiteurs non indochinois un droit fixe de 10 piastres, au profit de la Société d'Angkor, dont les ressources, alimentées jusqu'ici par des souscriptions populaires, auraient ainsi une base plus assurée.

Il convient de signaler également que M. DE MECQUENEM a découvert à Angkor deux nouvelles inscriptions, l'une au Phnom Bakheng, l'autre dans l'un des édifices connus sous le nom de « Magasins ». La première, qui a été traduite par M. CŒDÈS, permet d'attribuer définitivement l'édification du temple du Phnom Bakheng au grand roi constructeur Yaçovarman.

M. DE MECQUENEM, après avoir quitté Angkor, s'est rendu au grand temple de Beng Mealea, dont il a fait une étude approfondie. L'état de ruine de ce magnifique ensemble ne permettra sans doute jamais d'y entreprendre avec fruit des travaux d'aménagement sérieux. Il était donc indispensable d'en établir le plan précis et de faire un relevé détaillé des parties encore reconnaissables : c'est à quoi M. DE MECQUENEM s'est employé avec succès.

Les monuments du Laos n'avaient été jusqu'ici l'objet d'aucune étude systématique. Il s'en faut du reste que ces monuments offrent l'intérêt de ceux que nous ont légués le Cambodge, le Champa et même l'Annam. Ils n'en représentent pas moins une forme d'art spéciale, qui mérite d'être connue, et sont remarquables à tout le moins par l'ingéniosité et la finesse de leur décoration. La ruine prochaine dont ils sont menacés rendait cette enquête particulièrement urgente. M. PARMENTIER l'a menée à bonne fin au cours d'une mission qui a duré plusieurs mois ; seule la région au Nord de Luang-prabang a dû être provisoirement laissée de côté. M. PARMENTIER a établi de plus un projet de restauration des principales pagodes de Vientiane, que l'administration locale se propose de mettre au moins partiellement à exécution. Un crédit de 1.300 $ a été inscrit à cet effet au budget du Laos pour 1913.

Musée. — Le Musée de Hanoi s'est enrichi, par voie d'achats, de nombreux objets d'art d'origine annamite, notamment de robes de cour et de faïences tonkinoises. M. MASPERO a rapporté du Nghệ-an de curieuses briques ornées provenant de l'emplacement d'un ancien temple bouddhique près de Vinh. M. VILDIEU a remis au Musée, outre un beau brûle-parfums en poterie de Bat-tràng, plusieurs sculptures sur pierre anciennes d'origine annamite et d'un beau caractère. M. LEMIRE, ancien Résident de France, lui a fait don de trois statuettes en bronze, dont l'une est chame et les deux autres annamites ou chinoises. L'Université de Kyōto lui a offert une collection d'objets préhistoriques japonais, qui complètent les séries léguées par feu DUMOUTIER.

Ces nouvelles acquisitions n'ont pas encore pu être exposées en totalité, le budget de l'Ecole ne lui ayant pas permis, en 1912, l'achat des meubles nécessaires.

Le Musée de Phnom-Penh a reçu plusieurs pièces nouvelles, qui y ont été transportées sur les indications de M. PARMENTIER. M. PARMENTIER a publié le catalogue descriptif de ce remarquable ensemble, digne d'un édifice plus considérable et mieux compris que celui qui l'abrite actuellement.

L'administration locale de l'Annam a définitivement renoncé à la construction à Tourane d'un Musée des antiquités chames. Il a été décidé en conséquence [1] que

---

[1] Cette décision n'a pas été jusqu'ici suivie d'effet.

les sculptures déposées, dans un état d'abandon lamentable, au Jardin de la ville de Tourane, seraient transportées au musée de Hanoi, ainsi que celles qui ont trouvé un asile provisoire dans les Résidences du Sud-Annam.

Il est question de la création à Vientiane, dans l'une des plus vastes pagodes, d'un Musée d'art laotien.

Bibliothèque. — Bien que la Bibliothèque se soit accrue normalement, aucune acquisition particulièrement importante n'est à signaler cette année. Il n'en sera plus ainsi lorsque MM. Aurousseau et Cœdès auront rapporté à Hanoi les documents qu'ils ont réunis, le premier à Pékin et le second au Cambodge.

Le fonds d'estampages annamites se développe rapidement ; il a passé depuis l'année dernière de 1.000 pièces environ à près de 3.000.

Le fonds épigraphique cham s'est accru des envois du P. Durand et de M. Rougier, à qui l'Ecole est également redevable de l'estampage des principales inscriptions de Faifo.

Enfin M. Parmentier a rapporté du Laos une importante série d'estampages d'inscriptions laotiennes.

30 septembre 1912

— Arrêté accordant un passage de retour de Saigon à Marseille à M. Jean de Mecquenem, pensionnaire de l'Ecole française d'Extrême-Orient (*J. O.*, 10 octobre 1912, p. 1983).

INDEX ANALYTIQUE

Les chiffres romains renvoient au numéro, les chiffres arabes à la page.

Les noms des auteurs d'articles originaux sont en PETITES CAPITALES, et les titres de leurs articles en *italique*. Les noms des auteurs d'ouvrages ou d'articles dont il a été rendu compte sont en *italique*.

Ābdāl, v. *Le Coq*.

Adran (Evêque d'). Lettres, VII, 31, 36. — Une discussion entre Gia-long et — sur le culte des ancêtres, VII, 20-23. Projet de retour en France, VII, 26-27.

A-hi. Grammaire et dictionnaire —, v. *Liétard*.

Algèbre chinoise, v. *Petrucci*, *Vanhée*.

Ancient Wall Paintings in Japanese Temples, IX, 144.

Angkor. Conférence de M. Maitre sur les monuments d'—, IX, 163. Guide aux ruines d'—, v. *Commaille*, *Gourdon*. Iconographie d'—, IX, 179-182. Inscriptions trouvées dans la région d'—, IX, 186-187. Un pèlerin d'—, v. *Loti*. Travaux exécutés à — en 1912, IX, 187-188, 220-221.

Anglais. Les — en Cochinchine, VII, 57,58,59.

Annam. L'écrit et l'oral aux examens d'annamite, v. *Garde* et *Nguyễn-Tao*. Formes pronominales de l'annamite, v. PRZYLUSKI. Grammaire de la langue annamite, v. *Grammont* et *Lê-quang-Trinh*. Histoire, v. CADIÈRE. Idées d'assistance dans la société annamite, v. *Pasquier*. Justice dans l'ancien —, v. DELOUSTAL. Musique annamite, IX, 18-21. Philtres et talismans d'amour en —, v. CHOCHOD. Phonétique historique de la langue annamite, v. H. MASPERO. Poésie annamite, v. *Bauno*, Propriété foncière en —, v. *Bienvenue*. Théâtre annamite, v. *Cordier (G)*. Vocabulaire français-annamite, v. *Pléneau*.

Ara. L'inscription d'— et la date de Kaniṣka, v. *Lüders*.

Archéologie. — chinoise, v. *Arnáiz* et *van Berchem*, *May Oung*, *Taw Sein Ko*. — laotienne, v. DUSSAULT, PARMENTIER. Inventaire archéologique du Siam, v. *Lajonquière*. Notes d'— bouddhique, v. *van Erp*. Rapport du Service archéologique de la Birmanie, v. *Taw Sein Ko*. Recherches archéologiques au Cambodge, v. CŒDÈS. Travaux du Service archéologique de l'Inde en 1911-12, IX, 49-50.

Architecture. — laotienne, IX, 188-197. Eléments divers d'— conservés au Musée khmèr de Phnoṃ Péñ, III, 43-45.

Arnáiz (*G*) et *Berchem* (*M. van*). Mémoire sur les antiquités musulmanes de Ts'iuan-tcheou, IX, 121-122.

Art. — indien, v. *Havell*. — japonais, IX, 144-147 ; v. *Deshayes*, *Vever*. Philosophie de la nature dans l'— de l'Extrême-Orient, v. *Petrucci*.

Asie centrale. Bibliographie, IX, 148-154. — Géographie, v. *Clementi*. Nouvelles langues indo-européennes trouvées en —, v. *Meillet*. — Cf. Khotan, Mongolie, Tibet, Tourfan.

A-t'o (Addas), IX, 54, 63.

Atsumori, v. PERI.

Audemar (J.-J.). Lettre du 28 avril 1811 sur la mort de Dayot et de Forçanz, VII, 61.

Aurousseau (L.) *[Note sur le Houa-yi yi-yu et sur quelques manuscrits acquis en Chine]*, ix, 198-203. Comptes rendus, ix, 51-112, 117-118, 124-125, 148-151, 157-159. — Chargé d'une mission d'études en Chine, xi, 163, 172, 217, 220.

Avadânaçataka, v. *Oldenberg*.

Azuma-kagami, v. *Wada*.

Bacot (*J.*). L'écriture cursive tibétaine, ix, 152.

Ban That. Inscription de —, v. Finot.

Barbier (*V.*). Travaux sur la langue annamite, ix, 25-26.

Barbotin (*A.*) La poterie indigène au Tonkin, ix, 25.

Barisy. Lettres sur les guerres de Nguyễn-Ánh contre les Tây-sơn, vii, 40-44, 47-54.

Baroudel (J.-J.-L.). Lettres de l'époque de Gia-long, vii, 72, 78-79. -- Cf. vii, 62, n. 1.

Bauno (*L.*). Poésie annamite (VI et VII), ix, 26.

Berchem (*M. van*), v. *Arnáiz* (*G.*) et —.

Bhadreçvara, ii, 5 sqq.

Bhaṭṭiprōḷu. Inscriptions gravées sur les reliquaires découverts à —, v. *Lüders*.

Bibliographie, ix, 1-161. Section — du Kou-hio houei-k'an, ix, 97-99.

Bibliothèque. — de l'Ecole française d'Extrême-Orient, ix, 164-171, 178 n. 4, 223. Catalogue des manuscrits indiens, indochinois et malayo-polynésiens de la — Nationale, v. *Cabaton*. Catalogue des ouvrages chinois et japonais de la — de l'Académie royale d'Italie, v. *Vacca*. Catalogue des ouvrages précieux du Ministère de l'Instruction publique de Chine, v. *Miao Ts'iuan-souen*.

Bienvenue (*R.*). Le régime de la Propriété foncière en Annam, ix, 1-5.

Birmanie. Bouddhisme birman, v. *Finot*. Histoire, v. *Nai Thien*. Inscriptions de —, v. Duroiselle. Rapport du Service archéologique de —, v. *Taw Sein Ko*.

Blagden (*C. O.*). Some Talaing Inscriptions on glazed tiles, ix, 30.

Boerschmann (*E.*). Einige Beispiele für die gegenseitige Durchdringung der drei chinesischen Religionen, ix, 121.

Boisserand (B.-B.). Lettre du 11 août 1789 relative à une discussion entre Gia-long et l'évêque d'Adran sur le culte des ancêtres, vii, 20-21.

Bonifacy (*A.*). Les mines de la province de Tuyên-quang en 1861, ix, 22.

Bonin (*Ch.-E.*) Les Royaumes des Neiges (Etats himalayens), ix, 31.

Bōrōbudur. Iconographie bouddhique de —, v. *van Erp*.

Bos (*C.*). Notes sur le district de Long-tcheou et les provinces de Lang-son et de Cao-bang, trad. par *G. Giraud*, ix, 115.

Bouddhisme. Catéchisme de la secte Shin du — japonais, v. *Reischauer*. Un nouveau document sur le — birman, v. *Finot*. Histoire du canon bouddhique, v. *Nariman*, *Oldenberg*. Iconographie bouddhique, v. *Krom*, *van Erp*. Influence du — sur la conception de la nature dans l'art de l'Extrême-Orient, ix, 128-130. Les Kouo-che dans le — chinois, v. *Pelliot*. Littérature bouddhique en langue sogdienne, v. *Gauthiot*, *La Vallée Poussin*, *Lévi*. Représentations bouddhiques du Musée khmèr de Phnom-Péñ, iii, 22-26, 53, 55. Deux titres bouddhiques portés par des religieux nestoriens, v. *Pelliot*. Traités bouddhiques de Touen-houang conservés à la bibliothèque de Pékin, v. *Li Yi-chao*.

Bradley (*C. B.*). Graphic Analysis of the tone accents in the Siamese Language, ix, 21-22

Brahmanisme. Représentations brahmaniques du Musée khmèr de Phnom-Péñ, iii, 6-22.

Brāhmī. Inscriptions — du Musée de Lucknow, v. *Lüders*. Nīlakaṇṭhadhāraṇī, en —, v. *La Vallée Poussin* et *Gauthiot*.

Buddha. Les légendes de — Maitreya dans les sculptures de Bōrōbudur, v. *van*

Erp. Statues de — du Musée khmèr de Phnom-Pěñ, III, 22-26, 53, 55.

Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient, IX, 220.

Cabaton (*A.*). Catalogue sommaire des manuscrits indiens, indochinois et malayo-polynésiens de la Bibliothèque Nationale, IX, 155-157.

CADIÈRE (L.). *Documents relatifs à l'époque de Gia-long*, VII, 1-82. Cf. IX, 164. — Nommé correspondant délégué de l'Ecole pour compter du 1er juin 1912, IX, 218.

Cahen (*G.*). Les cartes de la Sibérie au XVIIIe siècle. Essai de bibliographie critique, IX, 157-159.

Cambodge. Chronique, IX, 176-188. — Brochures publiées par l'imprimerie cambodgienne Kampŭčăḥ vorôkàs, IX, 28. Codes cambodgiens, IX, 183. Fêtes anniversaires de la naissance du roi du —, IX, 184-186. Inscriptions nouvellement découvertes au —, IX, 183-184. Recherches philologiques et archéologiques au —, v. CŒDÈS. — Cf. Khmèr.

Cao-bằng, v. *Bos*.

Carruthers (*D.*). Exploration in North-West Mongolia and Dzungaria, IX, 151.

Cartographie. — de l'Indochine, v. *Sénèque*. — du Japon, v. *Dahlgren*. — de la Sibérie, v. *Cahen*.

Cendrillon chame, v. DURAND.

Chaigneau (E.). Lettre du 13 octobre 1825 à J.-J.-L. Baroudel sur la Cochinchine en 1825, VII, 77-78.

Chaigneau (J.-B.). Lettres, VII, 37-38, 39-40, 58-60, 61-62, 69-71, 72-73, 74-76.

Champa. Cendrillon chame, v. DURAND. Date de la fondation du —, VIII, 3. Note sur deux inscriptions du —, v. CŒDÈS.

Chang-hai. Association cultuelle mahométane de —, v. *Vissière*.

Chassigneux (*Edm.*). L'Irrigation dans le Delta du Tonkin, IX, 11-15; cf. IX, 116-117.

Chavannes (*Ed.*). Cinq cents contes et apologues extraits du Tripiṭaka chinois et traduits en français par..., t. I-III, IX, 122. — et *Pelliot* (*P.*). Un traité manichéen retrouvé en Chine, IX, 53-63; cf. IX, 105.

Che-che pi-pao, IX, 103-106.

Che-li kiu, IX 97-98.

Che-lou conservés au T'ou-chou kouan de Pékin, IX, 72-75; cf. IX, 91-94.

Chine. Bibliographie, IX, 53-127. — Chronique, IX, 198-216. — Algèbre chinoise, v. *Petrucci*, *Vanhée*. Anciens procédés agricoles des Chinois d'après le Keng-tche t'ou, v. *Laufer*, *Nakamura*. Antiquités chinoises de Pagan, v. *Taw Sein Ko*, *May Oung*. Arrivée des Portugais en —, v. *Cordier* (*H.*). Campagnes de la — contre la Dzoungarie, v. *Haenisch*. Catalogue des ouvrages chinois de la bibliothèque de l'Académie royale d'Italie, v. *Vacca*. Contes et apologues extraits du Tripiṭaka chinois, v. *Chavannes*. Décrets impériaux concernant la révolution chinoise, IX, 204 sqq.; v. *Roy*. Dialogues chinois, v. *Guérin*. Etudes sino-mahométanes, v. *Cordier* (*G.*) et *Vissière*. Géographie, IX, 114-115; v. *Clementi*. Les Kouo-che dans le bouddhisme chinois, v. *Pelliot*. Linguistique, v. *Strindberg*. Littérature, v. *Soulié*. Manuel de correspondance chinoise, v. *Guseo*. Manuel de langue écrite chinoise moderne, v. *Hsüeh Shen* et *Kammerich*. Modifications des consonnes initiales chinoises en sino-annamite, v. MASPERO. Phases de la révolution chinoise, IX, 203-216. Rapport de 1911 du Service postal chinois, IX, 115-116. Recensement de la population chinoise de l'année 1910, v. *Rockhill*. Religion, v. *Boerschmann*. Nouvelles revues d'érudition en —, IX, 89-103, 202. Tons chinois en sino-annamite, v. MASPERO. Un traité manichéen retrouvé en —, v. *Chavannes* et *Pelliot*, *Haneda*. Vie, mœurs et coutumes des Chinois, v. *Perlmann*.

CROCHOD (L.). *Les philtres et les talismans d'amour à Huê*, VIII, 11-13.

Christianisme. — en Annam, VII, 3, 4, 19-20, 60, 61-62, 65. — dans l'Inde au 1er siècle, v. *Dahlmann*.

Christophe (S.). Origine indienne de la légende de —, v. *Delehaye*.

Chronique, IX, 163-216.

Chronologie indienne, v. *Kennedy*, *Lüders*, *Oldenberg*, *Vaidya*.

Chữ-nôm, I, 7 n. 1.

Clementi (*C.*). Positions determined by — on his journey from Kashgar to Hongkong, IX, 114. Central Asia. Sketch Map showing the route from Kashgar to Kowlun followed by —, IX, 114.

Cochinchine. Les Anglais en —, VII, 57, 58, 59. Impressions et souvenirs de —, v. *Dürrwell*. Koffler, auteur de la Description historique de la —, v. *Maybon*. Ordonnance de 1774 du Roi de — sur la religion chrétienne, VII, 3. Phonétique historique du dialecte cochinchinois, I, 1 sqq.

Code. — s cambodgiens, IX, 183. — des Lê, v. DELOUSTAL. — des Tokugawa, v. *Hall*.

CŒDÈS (G.). *Note sur deux inscriptions du Champa*. I, *La stèle III de Mĭ-sơn*, VIII, 15-16. II, *L'inscription de Phú-qui*, VIII, 16-17. [*Rapport sur une mission d'études philologiques et archéologiques au Cambodge*], IX, 176-183. Comptes rendus, IX, 27, 29, 32-45, 155-157. — Publications, IX, 27. — Cf. IX, 163, 219-220.

Colonisation indienne en Indochine, v. FINOT.

Commaille (*J.*). Guide aux ruines d'Angkor, IX, 27. — Travaux exécutés à Angkor de juin à décembre 1912, IX, 187-188, 221. — Cf. IX, 163, 219.

Contes et apologues extraits du Tripiṭaka chinois et traduits en français par *Ed. Chavannes*, IX, 122.

Coomaraswamy (*A. K.*). Rājput painting, IX, 51.

Cordier (*G.*). Réforme scolaire et instruction publique au Yunnan : situation en 1911, IX, 120. La Révolution au Yunnan. Notes journalières, IX, 119. Le théâtre annamite, IX, 26. — et *Vissière* (*A.*). Etudes sino-mahométanes. La mosquée de Tahoua sseu, IX, 120.

Cordier (*H.*). L'arrivée des Portugais en Chine, IX, 117-118.

Crayssac (*R.*). La question de la sapèque tonkinoise, IX, 24.

Culte. Association cultuelle mahométane de Chang-hai, v. *Vissière*. — des ancêtres au Japon, v. *Kirby*. Discussion entre Gia-long et l'évêque d'Adran sur le — des ancêtres, VII, 20-23.

Dahlgren (*E. W.*). Les débuts de la cartographie du Japon, IX, 136-137.

Dahlmann (*J.*). Die Thomas-Legende und die ältesten historischen Beziehungen des Christentums zum fernen Osten im Lichte der indischer Altertumskunde, IX, 43-44.

Dai-Nihon Zoku-Zōkyō, IX, 141-142.

Dayot. Sa mort, VII, 61 ; cf. VII, 72.

Delehaye (*H.*). Les légendes de S. Eustache et de S. Christophe, IX, 160-161.

DELOUSTAL (R.). *La Justice dans l'ancien Annam*, traduction et commentaire du Code des Lê. Livre IV, 2e partie, *Des rixes et coups*, VI, 1-33.

Deshayes (*E.*). L'exposition rétrospective d'art japonais à Londres, IX, 146.

Despiau, VII, 64 sqq.

Dharmatrāta. Udānavarga de —, v. *La Vallée Poussin*.

Diósy (*A.*). Yoshitsune, the boy hero of Japan, IX, 138.

Divyāvadāna, v. *Oldenberg*.

Documents administratifs, IX, 21.-223. — 1912, 14 janvier. Arrêté imputant au budget local du Cambodge, pendant l'année 1912, la solde et les accessoires de solde du conservateur d'Angkor, IX, 217. — 16 janvier. Arrêté confiant à une commission centrale, présidée par le Directeur de l'Ecole, le choix et la correction des

épreuves écrites des examens de langues orientales, IX, 217. — 18 janvier, Arrêté fixant le chiffre de l'indemnité allouée au secrétaire-comptable, IX, 217. — 26 janvier Arrêté définissant les attributions des Chefs des services relevant directement du Gouvernement général, IX, 217. — Ib., Arrêté classant le Directeur de l'Ecole parmi les Chefs de services relevant du Gouvernement général, IX, 217. — 3 février, M. L. Aurousseau chargé d'une mission d'études en Chine, IX, 217. — 15 février, Arrêté fixant le montant des dépenses autorisées pour la construction à l'Ecole d'un pavillon destiné aux estampages, IX, 217. — Ib., M. Ed. Huber nommé professeur de philologie indochinoise, IX, 218. — 11 mars, M. L. Marty détaché à l'Ecole, IX, 218. — 6 avril, congé de convalescence accordé à M. Ed. Huber, IX, 218. — 25 avril, Terme de séjour de MM. N. Peri et J. de Mecquenem prorogé d'un an, IX, 218. — 28 mai, MM. Ph. Eberhardt, P. Petithuguenin, J. Przyluski et V. Rougier nommés correspondants de l'Ecole; MM. L. Cadière, E. M. Durand et G. Maspero nommés correspondants délégués, IX, 218. — 27 juin, Congé administratif accordé à M. H. Parmentier, IX, 218. — 1er juillet, Congé de convalescence accordé à M. H. Maspero, IX, 218. — 22 août, Arrêté modifiant celui du 16 janvier 1912 sur les examens de langues orientales, IX, 219. — 29 août, Rapport au Conseil du Gouvernement sur la situation et les travaux de l'Ecole, *in-extenso*, IX, 219-223. — 30 septembre, Passage de retour en France accordé à M. J. de Mecquenem, IX, 223.

Documents relatifs à l'époque de Gia-long, v. CADIÈRE.

Doussain. Lettres à P.-A. Blandin sur l'époque de Gia-long, VII, 18-20.

Drame lyrique japonais, v. *Miyamoto*, PERI, *Sansom*.

DURAND (E. M.). *Notes sur les Chams. XII, La cendrillon chame*, IV, 1-35. — Découverte d'une inscription à Phanrang, VIII, 16. — Nommé correspondant délégué de l'Ecole pour compter du 1er juin 1912, IX, 218.

DUROISELLE (Ch.). *Inventaire des inscriptions pālies, sanskrites, mōn et pyū de Birmanie*, VIII, 19-34.

Dürrwell (G.). Ma chère Cochinchine. Trente années d'impressions et de souvenirs, février 1881-1910, IX, 10-11.

DUSSAULT. [*Note sur les jarres du Tran-ninh*], IX, 197-198.

Dzoungarie. Campagnes de la Chine contre la —, v. *Haenisch*. Exploration de la —, v. *Carruthers*.

Ecole française d'Extrême-Orient. Chronique, IX, 163-172. — Situation de l'Ecole pendant l'année 1912, IX, 219-223. — V. Bibliothèque, Bulletin, Documents administratifs, Musée, Publications.

Ecriture cursive tibétaine, v. *Bacot*.

Enseignement. — indigène en Indochine, v. *Prêtre*. Système d' — au Yunnan, v. *Cordier (G.)*.

Epigraphia Indica, 1911, nos 1-3, IX, 49.

Epigraphie. Epigraphia Indica, IX, 49. Epigraphy, recording the Progress Report of the Assistant Archæological Superintendent for Epigraphy, Southern Circle, for the year 1911-12, IX, 49. Notes d' —, v. FINOT. Série — du Kou-hio houei-k'an, IX, 95.

Erp (T. van). Oudheidkundige Aanteekeningen: II. Over den toekomstigen Buddha Maitreya en het voorkomen van Maitreya-legenden op de Borobudur-stupa, IX, 160.

Eustache (S.). Origine indienne de la légende de —, v. *Delehaye*.

Examens. L'écrit et l'oral aux — d'annamite, v. *Garde* et *Nguyên-Tao*. — de langues orientales en Indochine, IX, 164, 217, 218. — triennaux de lettrés au Tonkin, IX, 172-175.

Exposition rétrospective d'art japonais à Londres, v. *Deshayes*.

Extrême-Orient. Catalogue des manuscrits extrême-orientaux de la Bibliothèque

Nationale, v. *Cabaton*. Philosophie de la nature dans l'art de l' —, v. *Petrucci*.

Fapsi = fa-che, IX, 107.

FINOT (L.). *Notes d'épigraphie*. XIII, *L'inscription de Ban That*, II, 1-28. *Les origines de la colonisation indienne en Indochine*, VIII, 1-4. Note sur les inscriptions trouvées dans la région d'Angkor par M. Commaille, IX, 186-187. — Un nouveau document sur le bouddhisme birman, IX, 30.

Folklore. — cham, v. DURAND. — japonais, v. *Visser (de)*.

Forçanz (de). Sa mort, VII, 61.

Formes pronominales de l'annamite, v. PRZYLUSKI.

Founan, premier royaume hindou de l'Indochine, VIII, 3.

Fujita (T). et *Lo Tchen-yu*. Houei-tch'ao wang wou T'ien-tchou kouo tchouan ts'an-kiuan, IX, 101-103.

Gajaung et Hakæk, v. DURAND.

Garde (J.) et *Nguyên-Tao*. L'écrit et l'oral aux examens d'annamite, IX, 26.

Gauthiot (R.). A propos de la datation en sogdien, IX, 154. Une version sogdienne du Vessantarajātaka publiée en transcription et avec traduction, IX, 154. Cf. IX, 150. — V. *La Vallée Poussin* et —.

Gempei seisui ki, V. 5-9, 46-63.

Généralités et divers. Bibliographie, IX, 155-161.

Géographie. — de l'Asie centrale, v. *Carruthers*, *Hori*. — de la Chine, IX, 114-115 ; v. *Clementi*. — de l'Indochine, v. *Bonifacy*, *Chassigneux*, *Pavie*. Série — du Kou-hio houei-k'an, IX, 94.

Gia-long. Documents relatifs à l'époque de —, v. CADIÈRE.

Giraud (G.), v. *Bos*.

Gire (P.). Lettre du 12 janvier 1796 sur les Tây-sơn, VII, 35-36.

Gourdon (H.). Guide aux ruines d'Angkor, IX, 27.

Government of Madras, Public Department. Epigraphy, recording the Progress Report of the Assistant Archæological Superintendent for Epigraphy, Southern Circle, for the year 1911-12, IX, 49.

Grammont et *Lê-quang-Trinh*. Etudes sur la langue annamite, IX, 15-17.

Gravure. — sur bois au Japon, v. *Mallon*.

Grec. Influence grecque sur l'ancienne civilisation indienne, v. *Vogel*.

Grierson (G. A.). Paiśācī, Piśācas, and « Modern Piśāca », IX, 47.

Guérin (A.). Kiao yi tch'ang-t'an. Dialogues chinois, IX, 125-126.

Guseo (M.). Manuale pratico di corrispondenza cinese, IX, 126.

Haenish (E.). Bruchstücke aus der Geschichte Chinas unter der gegenwärtigen Dynastie, 1re partie, IX, 118-116.

Hall (J. C.). Japanese Feudal Laws. III. The Tokugawa Legislation, IX, 140.

Haloek. Gajaung et —, v. DURAND.

Han. Bas-reliefs de l'époque des —, v. *Laufer*. Dalles sculptées de l'époque des —, v. *Laufer*.

Haneda (T.). Shinshutsu 'P'o sseu kiao ts'an king' ni tsuite, IX, 63.

Haut-Annam. Phonétique historique des parlers du —, I, 1 sqq.

Havell (E. B.). The zenith of Indian Art, IX, 51.

Hayagrīva. Une statuette javanaise d' —, v. *Krom*.

Himalaya. Etats himalayens, v. *Bonin*.

Histoire. — du canon bouddhique, v. *Oldenberg*. — de la Chine, v. *Cordier (H.)*, *Haenisch*. — de l'Indochine, IX, 7-10, 23 ; v. *Cadière*, *Finot*, *Nai Thien*. — de Khotan, v. *Hori*. — de la langue annamite, v. MASPERO. Section historique de la Bibliothèque de Pékin, IX, 67-75. Série — du Kou-hio houei-k'an, IX, 91-94.

Hiuan-tsang. Si-yu ki, nlle éd., IX, 132-136.

Hmannam Yazawindawgyi. Relations de la Birmanie et du Siam d'après le —, v. *Nai Thien*.

Hong-kong. De Kachgar à —, v. *Clementi.*

Hori (*K.*) Kaniṣka ō no kenkyū, IX, 152. Khotan kō, IX, 152.

Houang P'ei-lie, IX, 97-99.

Houa-yi yi-yu, I, 7 n. 2 ; IX, 198-201.

Houei-tch'ao. Récit de son voyage dans l'Inde, v. *Fujita* et *Lo Tchen-yu.*

Houo Yuan-kie et la compilation du Houa-yi yi-yu, I, 9 n. ; IX, 199-200.

Huber (Ed.). Nommé professeur de philologie indochinoise, IX, 163,217. Rentré en congé de convalescence, IX, 163, 218 — Cf. IX, 219.

Hückel (*A. E.*). Etude de législation indochinoise. L'exode des métis sino-annamites du Tonkin, IX, 24.

Huê. Les philtres et les talismans d'amour à —, v. CHOCHOD.

Ichi-no-tani. La bataille d'—, v, 2 sqq.

Iconographie. — bouddhique, v. *Krom, van Erp.* — d'Angkor, IX, 179-182 ; v. CŒDÈS.

Inde. Bibliographie, IX, 31-53. — Art, v. *Havell.* Colonisation indienne en Indochine, v. FINOT. Contes de l'— extraits du Tripiṭaka chinois, v. *Chavannes.* Indian Thought, IX, 45. Influence grecque dans l'—, v. *Vogel.* Manuscrits indiens de la Bibliothèque Nationale, v. *Cabaton.* Relation du voyage de Houei-tch'ao dans l'—, v. *Fujita* et *Lo Tchen-yu.* Travaux du Service archéologique de l'—, IX, 49-50. Voyage de S. Thomas dans l'—, v. *Dahlmann.*

Indian Thought, 1912, IX, 45.

Indochine. Bibliographie, IX, 1-30. — Chronique, IX, 163-198. — Cartes de l'—, v. *Sénèque.* Colonisation indienne en —, v. FINOT. Conservation et étude des monuments historiques de l'—, IX, 220-222. Enseignement indigène en —, v. *Prêtre.* Examens de langues orientales en —, IX, 164, 217-218. Géographie et voyages, v. *Pavie.* Manuscrits indochinois de la Bibliothèque Nationale, v. *Cabaton.* Musique indochinoise, v. *Knosp.* Parenté de la langue annamite avec les autres langues de l'—, I, 22 sqq. — Cf. Annam, Birmanie, Cambodge, Cochinchine, Laos, Siam, Tonkin.

Indo-européen. Nouvelles langues —nes trouvées en Asie centrale, v. *Meillet.*

Influence (The) of European Painting on Native Japanese Art, IX, 145.

Inscription. Une — d'Ara, v. *Lüders.* — s de Bhaṭṭiprōlu, v. *Lüders.* — s de Birmanie, v. DUROISELLE. — s brāhmī du Musée de Lucknow, v. *Lüders.* — III de Mĩ-sơn, VIII, 15-16. — s du Musée khmèr de Phnoṃ Pèñ, III, 3-6. Une nouvelle — sur le bouddhisme birman, v. *Finot.* — s nouvellement découvertes au Cambodge, IX, 183-184. — de Phú-quí, VIII, 16-17. — s talaing, v. *Blagden.* — s trouvées à Angkor, IX, 186-187.

Iranien oriental, IX, 150.

Irrigation dans le Delta du Tonkin, v. *Chassigneux.*

Ito (*K.*). Some remarks on Japanese Painting, XI, 145.

Jacobi (*H.*). Ueber die Echtheit des Kauṭiliya, IX, 46. — A propos de sa thèse sur les origines de la colonisation indienne en Indochine, VIII, 1-4.

Japon. Bibliographie, IX, 128-147. — Anciennes peintures murales des temples japonais, IX, 144. Cartographie du —, v. *Dahlgren.* Catéchisme de la secte Shin du bouddhisme japonais, v. *Reischauer.* Croyances japonaises relatives au serpent, v. *Visser* (*de*). Culte des ancêtres au —, v. *Kirby.* Drame lyrique japonais, v. *Miyamoto, Peri, Sansom.* L'empereur japonais Mutsuhito, v. *Joly, La Mazelière, Yamato.* Evolution de l'art de la peinture au —, v. *Ito, Tressan* (*de*). Exposition rétrospective d'art japonais à Londres, v. *Deshayes.* Gravure sur bois au —, v. *Mallon.* Influence de l'art japonais sur l'art décoratif moderne, v. *Vever.* Influence de la peinture européenne sur la peinture japonaise, IX, 145. Législation féodale japonaise, v. *Hall.* Linguistique, v.

Strindberg. Lutte japonaise, v. *Tokugawa.* Musique japonaise, v. *Westarp.* Objets préhistoriques du —, v. *Munro.* Ouvrages japonais de la Bibliothèque de l'Académie royale d'Italie, v. *Vacca.*

Jātaka, v. *Variman, Oldenberg.*

Java. Archéologie javanaise v. *Krom.*

Joly (H.L.). Meiji Tenno, IX, 139.

Journal of the Pali Text Society, 1910-1912, IX, 46.

Justice dans l'ancien Annam, v. DELOUSTAL.

Kachgar. De — à Hong-kong, v. *Clementi.*

Kadphises. Chronologie, IX, 39-41.

Kammerich (A.), v. *Shen (H.)* et.

Kampŭčāḥ vorôkās. Brochures publiées par —, IX, 28.

Kaniṣka. Date de —, v. *Kennedy, Lüders, Oldenberg.* Etude sur le roi —, v. *Hori.* Wang Hiuan-ts'ö et —, v. *Lévi.*

Kauṭilīya Arthaçāstra. Authenticité du —, v. *Jacobi.* Les origines de la colonisation indienne en Indochine d'après le —, VIII, 1-4.

Kavīndravacanasamuccayaḥ, a Sanskrit Anthology, éd. par *P. W. Thomas,* IX, 44.

Keng-tche t'ou, v. *Laufer, Nakamura.*

Kennedy (J.). The secret of Kanishka, IX, 43.

Kern (H.). Publications, IX, 159, 160.

Khi-thương (talisman d'amour), VIII, 12.

Khmèr. Musée — de Phnoṃ Péñ, v. PARMENTIER.

Khotan. Histoire et géographie, v. *Hori.*

Kiai-tseu yuan houa tchouan, trad. et commenté par *R. Petrucci,* IX, 109.

Kiang Han. Notice biographique, IX, 65 n. 4.

King-che T'ou-chou kouan. Cf. *Miao Ts'iuan-souen.*

King yin tseu houei, IX, 125.

Kirby (J.). Ancestral Worship in Japan, IX, 141.

Knosp (G.). Rapport sur une mission officielle d'étude musicale en Indochine, IX, 18-21.

Koffler, v. *Maybon.*

Kou-hio houei-k'an (I, 1 et 2; II, 1 et 2; III, 1 et 2), IX, 89-99.

Kouo-che dans le bouddhisme chinois, v. *Pelliot.*

Kouo-hio ts'ong k'an, 3e fasc., IX, 100-103.

Krom (N. J.). De beelden van Tjandi Rimbi, IX, 160. Bijschrift bij de foto van den kop van Tjandi Sewoe, IX, 160. Een javaansch brons van Hayagrīva, IX, 160.

Kül-tegin. La fille de Mo-tch'o qaghan et ses rapports avec —, v. *Pelliot.*

Kumagai et Atsumori, V, 1 sqq.

Kuṣaṇa. Origine de l'ère des —, IX, 39-43. Cf. *Kennedy, Lüders, Oldenberg.*

La Bartette (J.). Lettres de l'époque de Gia-long, VII, 4-5, 12-15, 47, 57-58, 63, 65-66, 70, 73-74.

Lajonquière (L. de). Essai d'inventaire archéologique du Siam, IX, 29. Inventaire descriptif des monuments du Cambodge, t. III, IX, 179 n. 3.

La Mazelière. L'Empereur Mutsuhito, IX, 139.

Langlois (Ch.-F.). Lettre du 3 septembre 1802 sur la défaite des Tây-sơn, VII, 55-57.

Lạng-sơn, v. *Bos.*

Laos. Chronique, IX, 188-198. — Conservation des monuments du —, IX, 188-197; v. PARMENTIER. Histoire du protectorat du Haut —, IX, 7-10.

Laufer (B.). Chinese grave-sculptures of the Han period, IX, 123. The discovery of a lost book, IX, 116-117. Five newly discovered bas-reliefs of the Han period, IX, 123.

La Vallée Poussin (L. de). Essai d'identification des gāthas et des udānas en prose de l'Udānavarga de Dharmatrāta, IX, 151-152. Vasubandhu, Viṃçakakārikāprakaraṇa, traité des vingt çlokas, IX, 47. — et *R. Gauthiot.* Fragment final de la Nīlakaṇṭhadhāraṇī en brāhmī et en transcription sogdienne, IX, 154.

Lavoué (P.). Lettres de l'époque de Gia-long, VII, 23-24, 25, 29-30, 32-34.

Lê. Code des —, v. DELOUSTAL. Fin des —, VII, 56.

Le Coq (A. von). Die Abdāl, IX, 153. Sprichwörter und Lieder aus der Gegend von Turfan, mit einer dort aufgenomennen Wörterliste, IX, 153.

Législation. — annamite, v. *Bienvenue*, DELOUSTAL, *Hückel*. — féodale japonaise, v. *Hall*.

Le Labousse (P.-M.). Lettres de l'époque de Gia-long, VII, 25-28, 28-29, 30 n° 1, 35, 37, 38-39, 45-47.

Lê-quang-Trinh, v. *Grammont* et —.

Le Roy (J.-F.). Lettre à P.-A. Blandin sur les Tây-sơn au Tonkin en 1786, VII, 6-9.

Létondal (Cl.-F.). Lettre du 20 décembre 1793 sur le prince Cảnh, VII, 30. Cf. VII, 35 n. 1.

Leumann. Langue I de — = tokharien, IX, 148-149. Langue II de — = iranien oriental, IX, 150.

Lévi (S.). Un fragment tokharien du Vinaya des Sarvāstivādins, IX, 153-154. Nīlakaṇṭhadhāraṇī, IX, 154. Wang Hiuan-ts'ö et Kaniṣka, IX, 47. — Sa théorie sur le canon bouddhique, X, 32-38.

Liétard (A.). Notions de grammaire lo-lo, dialecte a-hi, IX, 126. Essai de dictionnaire lo-lo-français, dialecte a-hi, IX, 127. Vocabulaire français-lo-lo, dialecte a-hi, IX, 127.

Liṅga. — du mont Bhadreçvara, II, 5 sqq. — s du Musée khmèr de Phnoṃ Pén, III, 29-30.

Linguistique. — annamite, v. MASPERO. — chinoise et japonaise, v. *Strindberg*. — indo-européenne, v. *Gauthiot*, *Meillet*. Parenté des groupes — s turco-mongols, v. *Németh*.

Liot (J.). Lettres sur la révolte des Tây-sơn, VII, 24-25, 28, 38.

Littérature. — annamite, v. *Bauno*. — chinoise, v. *Soulié*. — japonaise, v. *Miyamoto*, PERI, *Sansom*. — pālie du Cambodge, IX, 176-178. — sanskrite, v. *Thomas*.

Li Yi-chao. Touen-houang che-che king-kiuan tchong wei-jou tsang king-louen tchou-chou mou-lou, IX, 88-89.

Lo-lo. Grammaire et dictionnaire —, dialecte a-hi, v. *Liétard*.

Longer (J.-B.). Lettres de l'époque de Gia-long, VII, 6, 15-17, 32.

Long-tcheou, v. *Bos*.

Lo Tchen-yu. Ming-cha chan che-che pi-lou, IX, 106. Cf. IX, 53-62. — et *Fujita (T.)*. Houei-tch'ao wang wou T'ien-tchou kouo tchouan ts'an-kiuan, IX 101-103.

Loti (P.). Un pèlerin d'Angkor, IX, 27.

Lucknow. Inscriptions brāhmī du Musée de —, v. *Lüders*.

Lüders (H.). Epigraphische Beiträge. I. Die Inschriften von Bhaṭṭiprōḷu, IX, 49. Die Inschrift von Ara, IX, 42-43. On some brāhmī Inscriptions in the Lucknow provincial Museum, IX, 48.

Mādhyamika çāstra, v. *Walleser*.

Magie annamite, VIII, 11-13.

Mahāvastu, v. *Oldenberg*.

Mahométan. Antiquités — es de Ts'iuan-tcheou, v. *Arnaiz* et *Berchem*. Etudes sino- — es, v. *Cordier (G.)*, *Vissière*.

MAITRE (Cl. E.). *Rapport au Conseil de Gouvernement sur la situation et les travaux de l'Ecole française d'Extrême-Orient*, IX, 219-223. Identification des noms annamites cités dans les Documents relatifs à l'époque de Gia-long, VII, 2 sqq. n. Comptes rendus, IX, 1-15, 22, 31, 136-137, 139. — Conférence sur les monuments d'Aṅkor, IX, 163. — Cf. IX, 163, 219.

Maitreya identifié sur les bas-reliefs de Bōrōbudur, v. *van Erp*.

Malaisie. Lexique français bas-malais, v. *Saint-Sauveur*.

Malayo-polynésien. Manuscrits — s de la Bibliothèque Nationale, v. *Cabaton*.

Mallon (P.). La gravure sur bois au Japon à la fin du XVII[e] siècle et pendant

la première moitié du XVIII[e] siècle, IX, 145-146.

Manichéisme. Un traité manichéen retrouvé en Chine, v. *Chavannes* et *Pelliot*, *Haneda*. Textes manichéens dialectaux de Tourfan, IX, 149.

Manuscrits. — anciens de l'Azumakagami, v. *Wada*. — de la Bibliothèque Nationale, v. *Cabaton*. — pâlis du Cambodge, IX, 176-178.

Mao Po-fou, auteur du Houa-yi yi-yu, IX, 198-201.

Marty (L.). Détaché pour un an à l'Ecole, IX, 164, 218.

Maspero (H.). *Etudes sur la phonétique historique de la langue annamite.* Introduction, I, 1-12. Modifications des consonnes initiales chinoises en sino-annamite, I, 13-75. Les préfixes, I, 76-88. Les tons chinois en sino-annamite et le système des tons annamites, I, 88-103. Les composés par redoublement, I, 103-110. Conclusion, I, 111-118. Appendice I (bibliographie), I, 119-123. Appendice II (palatogrammes), I, 124. Erratum, I, 125-126. Table des matières, I, 127.— Comptes rendus, IX, 15-17, 21-22, 132-136.— Rentré en congé de convalescence, IX, 163, 218. — Cf. IX, 171, 219.

Maybon (Ch. B.). Jean Koffler, auteur de Historica Cochinchinæ Descriptio, IX, 23.

May Oung. Critical Note on M. Taw Sein Ko's Paper on « The Chinese antiquities at Pagan », IX, 124.

Mecquenem (J. de). Terme de séjour prorogé pour 1912, IX, 218. Rentrée définitive en France, IX, 163, 223. — Cf. IX, 219-221.

Meiji Tennō, cf. Mutsuhito.

Meillet (A.). Un fragment tokharien du Vinaya des Sarvāstivādins, observations linguistiques, IX, 153-154; cf. *Lévi*. Les nouvelles langues indo-européennes trouvées en Asie centrale, IX, 148-151.

Mé-khong. Passage du — au Tonkin, v. *Pavie*.

Mélusine t. XI, 1912, IX, 161.

Metzelthin (Th.). Pakhoi, IX, 114-115.

Miao Ts'iuan-souen. Ts'ing Hio-pou T'ou-chou kounn chan-pen chou-mou, IX, 63-88.

Minamoto. Combats des — et des Taira, V, 2-11, 50-54.

Minh-mạnh, VII, 63 sqq. passim.

Mĩ-sơn. Note sur la stèle III de —, VIII, 15-16.

Miyamoto (H.). Le nō, drame lyrique du Japon, IX, 143.

Moï-karê. Vocabulaire français —, v. *Trinquet*.

Mōn. Inscriptions —, v. *Blagden*, Duroiselle.

Mongolie. Exploration du Nord-Est de la —, v. *Carruthers*. Rapports de parenté des groupes linguistiques turco-mongols, v. *Németh*.

Mon-khmer. Application des tons annamites aux mots d'origine —, I, 96-103. Mots annamites d'origine —, I, 28 sqq.

Monuments historiques. — de l'Indochine, IX, 220-222. — du Cambodge, IX, 179-183. — du Laos, IX, 188-197. — du Siam, IX, 29.

Mo-tch'o qaghan. La fille de —, v. *Pelliot*.

Müller (H.). Über das taoistische Pantheon der Chinesen, seine Grundlagen und seine historische Entwickelung, IX, 120-121.

Munro (N. G.). Some Originals and Survivals, IX, 140-141.

Mường. Comparaison de la langue annamite avec les dialectes —, I, 3 sqq.

Mūrdhaçiva, auteur de l'inscription de Ban That, II, 7.

Musée. — de l'Ecole française d'Extrême-Orient, IX, 171-172, 222. — khmèr de Phnoṃ Pĕñ, IX, 222; v. Parmentier. — de Touan-fang à Pékin, IX, 203. Inscriptions brāhmī du — de Lucknow, v. *Lüders*.

Musique. — indochinoise, v. *Knosp*. — japonaise, v. *Westarp*.

Mutsuhito (Meiji Tennō), v. *Joly*, *La Mazelière*, *Yamato*.

Nāgārjuna. Tchong louen, traduit en allemand par *M. Walleser*, IX, 123.

Nagasaki. Dialecte de —, v. *Sansom*.

Nai Thien. Intercourse betwen Burma and Siam as recorded in Hmannan Yazawindawgyi, IX, 29.

Nakamura (K.). « Keng-tche t'ou » ni mietaru Sō-dai no fūzoku to seiyōkwa no eikyō, IX, 117.

Nam-đinh. Concours triennal de lettrés à — en 1912, (IX, 172-175.

Nariman G. K.). Notes sur le jātaka pāli, IX, 44-45.

Németh (J.). Die türkisch-mongolische Hypothese, IX, 151.

Nestorien. Deux titres bouddhiques portés par des religieux — s, v. *Pelliot*.

Ngāi-mê (talisman d'amour), VIII, 11.

Nguyễn-hữu-Chinh, VII, b, 9-10.

Nguyễn-văn-Nhạc, VII, 5 sqq. passim.

Nguyễn-Tao, v. *Garde* et —.

Nīlakaṇṭhadhāraṇī, v. *La Vallée Poussin* et *Gauthiot*, *Lévi*.

Nō, v. *Miyamoto*, Peri, *Sansom*.

Notes et mélanges, VIII, 1-34.

Oldenberg (H.). Der Typus der prosaisch-poetischen Erzählung und die Jātakas, IX, 32-38. Studien zum Mahāvastu, IX, 32-38. Studien zur Geschichte des buddhistischen Kanon: I, Zum Divyāvadāna, Avadānaçataka und den neugefundenen kanonischen Sanskritfragmenten; II, Zur Literaturgeschichte der Jātakas; III, Zur Geschichte des Kanon, IX, 32-38. Zur Frage nach der Aera des Kaniṣka, IX, 38-42.

Oung (May). Critical Note on M. Taw Sein Ko's Paper on « The Chinese antiquities at Pagan », IX, 124.

Pagan. Antiquités chinoises de —, v. *May Oung*, *Taw Sein Ko*.

Pakhoi, v. *Metzelthin*.

Paiçācī, v. *Grierson*.

Pāli. Canon —, IX, 32-38. Inscriptions — es de Birmanie, v. Duroiselle. Journal of the — Text Society, IX, 46. Manuscrits — s du Cambodge, IX, 176-178.

Parameçvaravarman, contemporain de Jayavarman II, VIII, 16-17.

Parmentier (H.). *Catalogue du Musée khmèr de Phnoṃ Péñ*, III, 1-60. [*Rapport sur les travaux de conservation à exécuter dans certains monuments du Laos*], IX, 188-197, 222 — Rentré en congé administratif, IX, 163, 219 — Cf. IX, 171, 218.

Pasquier (P.). Les idées d'association, d'assistance et de mutualité dans la société annamite, IX, 24.

Pavie (A.). Mission Pavie, Indochine (1879-1895). Géographie et voyages: VI, Passage du Mé-khong au Tonkin (1887 et 1888), IX, 7-10.

Peinture. Anciennes — s murales des temples japonais, IX, 144. Evolution de la — japonaise, v. *Ito*, *Tressan (de)*. Influence de la — européenne sur la — japonaise, IX, 145. — s du Musée khmèr de Phnoṃ Péñ, III, 47-50. — rājpute, v. *Coomaraswamy*. Un traité de — chinois, v. *Petrucci*.

Pékin. Catalogue de la Bibliothèque de —, v. *Miao Ts'iuan-souen*. Dictionnaire de la prononciation de —, IX, 125. Musée de —, IX, 203.

Pelliot (P.). La fille de Mo-tch'o qaghan et ses rapports avec Kül-tegin, IX, 153. Les Kouo-che ou « Maîtres du Royaume » dans le bouddhisme chinois, IX, 107. Deux titres bouddhiques portés par des religieux nestoriens, IX, 106-107. — Manuscrits découverts à Touen-houang, v. Che-che pi-pao, *Lo Tchen-yu*; cf. IX, 100, 101-103. — Cf. *Chavannes* et —.

Peri (N.). *Etudes sur le drame lyrique japonais (nō)*. III, *Le nō d'Atsumori*, V, 1-63. Comptes rendus, IX, 18-21, 128-131. — Terme de séjour prorogé pour 1912, IX, 218. — Cf. IX, 219.

Perlmann (S. M.). Hassinim, IX, 120.

Petrucci (R.). Sur l'algèbre chinoise, IX, 126. Le Kie tseu yuan houa tchouan,

traduit et commenté par —, IX, 109. La philosophie de la nature dans l'art de l'Extrême-Orient, IX, 128-131.

Philtres et talismans d'amour à Huê, v. CHOCHOD.

Phnom Peñ. Fêtes royales à —, IX, 184-186. Manuscrits pālis de —, IX, 176-178. Musée khmèr de —, IX, 22. ; v. PARMENTIER.

Phonétique. — historique de la langue annamite, v. MASPERO. — siamoise, v. *Bradley*.

Phú-quí. L'inscription de —, VIII, 16-17.

Piçaca, v. *Grierson*.

Pigneau de Béhaine, v. Adran (évêque d').

Pléneau (*M. C.*). Le Livre d'or des candidats au diplôme de langue annamite, IX, 26.

Portugais. Arrivée des — en Chine, v. *Cordier* (*H.*).

Poterie indigène au Tonkin, v. *Barbotin*.

Prêtre (*Ch.*). L'Enseignement indigène en Indochine, IX, 6-7.

Propriété foncière en Annam, v. *Bienvenue*.

PRZYLUSKI (J.). *Les formes pronominales de l'annamite*, VIII, 5-9. — Nommé correspondant de l'Ecole, IX, 164, 218, 220.

Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient, IX, 220.

Pyū. Inscriptions — de Birmanie, v. DUROISELLE.

Quôc-ngữ, I, 12 n. 2.

Rājpute. Peinture —, v. *Coomaraswamy*.

Rāmāyaṇa. Peindures représentant divers épisodes de la version cambodgienne du —, III, 47-50.

Rapport au Conseil du Gouvernement sur la situation et les travaux de l'Ecole française d'Extrême-Orient, IX, 21-22.

Reischauer (*A. K.*). A Catechism of the Shin Sect (Buddhism), IX, 143.

Report on the working of the Chinese Post Office for the 3rd year of Hsūan t'ung, of the former Ch'ing dynasty (1911), IX, 115-116.

Révolution chinoise, IX, 119, 203-216.

Rockhill (*W. W.*). The 1910 census of the population of China, IX, 113.

Roy (*F.*). Siuan-t'ong. Les derniers Décrets Impériaux. Traduits du chinois par —, IX, 110.

Saint-Sauveur (*J. de*). Lexique français-bas-malais à l'usage des Français en Malaisie, IX, 159.

Sanskrit. Une anthologie —e, v. *Thomas*. Canon —, v. *Oldenberg*. Inscriptions —es de Birmanie, v. DUROISELLE.

Sansom (*G. B.*). Notes on dialectal usages in the Nagasaki district, IX, 143-144. Translations from the « Nō », IX, 143.

Sapèque. Question de la — tonkinoise, v. *Crayssac*.

Sarvāstivādins. Un fragment tokharien du Vinaya des —, v. *Lévi*, *Meillet*.

SEAMI MOTOKIYO (Kwanze). *Atsumori*, traduit en français par N. PERI, V, 1-63.

Semas du Musée khmèr de Phnom Peñ, III, 26-29.

Sénèque (*J.*). La carte de l'Indochine, IX, 22-23.

Sérard (Ph.). Lettres à P.-A. Blandin sur les guerres des Tây-sơn au Tonkin en 1786, VII, 9-11. — Cf. VII, 4 n. 3.

Shen (*Hs.*) et *Kammerich* (*A.*). Einführung in die neuchinesische Schriftsprache. Übungsstücke gesammelt und bearbeitet von —, IX, 124-125.

Shin Catéchisme de la secte —, v. *Reischauer*.

Siam. Conflit de la France avec le — pour le protectorat du Haut Laos, IX, 7-10. Inventaire archéologique du —, v. *Lajonquière*. Relations du — avec la

Birmanie, v. *Nai Thien*. Système des tons siamois, v. *Bradley*.
Siangtsua = chang-tso, stavīra, ix, 107.
Sibérie. Cartes de la — au xviiie siècle, v. *Cahen*.
Sino-annamite. Exode des métis — s du Tonkin, v. *Hückel*. Modifications des consonnes initiales chinoises en —, v. Maspero. Tons chinois en —, v. Maspero.
Siuan-t'ong. Son abdication, ix, 203 sqq. Derniers décrets, ix, 203 sqq.; v. *Roy*.
Si-yu ki de Hiuan-tsang, n^{lle} éd., ix, 132-136.
Sogdien. Datation du —, v. *Gauthiot*. Importance du — au point du vue linguistique, ix, 149-150. Nīlakaṇṭhadhāraṇī en transcription —ne, v. *La Vallée Poussin* et *Gauthiot*. Une version — ne du Vessantarajātaka, v. *Gauthiot*.
Song. Mœurs de l'époque des — d'après le Keng-tche t'ou, v. *Nakamura*.
Song T'ai-tsong che-lou, ix, 91-94.
Soulié (*G.*). Essai sur la littérature chinoise, ix, 110-111.
Sseu-yi kouan (Bureau des Traducteurs), i, 8 n.
Stein (*A.*). Annual Report of the Archæological Survey of India, Frontier Circle, 1911-1912, ix, 49-50.
Strindberg (*A.*). Kina och Japan, ix, 112.
Stūpa de Bōrōbudur, v. *van Erp*.
Sumo, lutte japonaise, v. *Tokugawa*.
Sun Yat-sen Un manifeste de —, ix, 211-213.
Taberd (J.-B.). Lettres, vii, 68, 76.
Ta-houa sseu, v. *Cordier* (*G.*) et *Vissière*.
Taira. Combats des Minamoto et des —, v, 2-11, 50-54.
Tai Tō Seiiki-ki (Ta T'ang Si-yu ki) et Tai Tō Seiiki-ki kōi, ix, 132-136.
Talaing, v. mon.
T'ang. Statuettes funéraires de l'époque des —, ix, 172.
Taoïsme, v. *Müller*, *Tsumaki*, *Wieger*. Influence du — sur l'art de l'Extrême-Orient, ix, 128, 130-131.
Taw Sein Ko. Chinese antiquities at Pagan, ix, 123-124. Report of the Superintendent, Archæological Survey, Burma, for the year ending 31 st March 1912, ix, 30.
Tây-sơn. Révolte des —, vii, 4 sqq.
Tchong-houa yeou-tcheng ts'ien Ts'ing Siuan-t'ong san nien che-wou tsong-louen. Report on the working of the Chinese Post Office for the 3rd year of Hsüan t'ung, of the former Ch'ing dynasty (1911), ix, 115-116.
Tchou Tche-fan ix, 200-201.
Thai. Correspondances de tons entre les langues — et annamite, i, 96-103. Mots annamites d'origine —, i, 28 sqq. Parenté de la langue annamite avec les langues —, i, 111-118.
Théâtre. — annamite, v *Cordier* (*G.*). — japonais, v. Peri.
Thomas. Les Actes de — et l'évolution du bouddhisme, v. *Dahlmann*.
Thomas (*F. W.*). Kavīndravacanasamuccayaḥ, a Sanskrit Anthology, ix, 44.
Tibet. Conquête du — par K'ang-hi au début du XVIIIe siècle, v. *Haenisch*. Ecriture cursive tibétaine, v. *Bacot*. Cf. *Bonin*.
Tjandi Rimbi. Les statues de —, v. *Kirom*.
Tjandi Sewoe. Une tête de statue trouvée à —, v. *Krom*.
Tōdai-ji Temple (The) and Ancient Fine Arts, ix, 144.
Tokharien. Caractère indo-européen du —, ix, 148-149. Un fragment — du Vinaya des Sarvāstivādins, v. *Lévi*, *Meillet*.
Tokugawa. Législation des —, v. *Hall*.
Tokugawa (*J.*). Japanese Wrestling, ix, 140.
Tonkin. Chronique, ix, 172-175. — Concours triennal de lettrés au —, ix, 172-175. Exode des métis sino-annamites du —, v. *Hückel*. Irrigation dans le delta du —, v. *Chassigneux*. Passage du Mékhong au —, v. *Pavie*. Phonétique historique du dialecte tonkinois, i, 1 sqq.

Poterie indigène au —, v. *Barbotin*. Question de la sapèque tonkinoise, v. *Crayssac*.

Touan-fang. Sa mort, IX, 202. Ses collections, IX, 203.

Touen-houang. Estampages et manuscrits découverts à —, v. Che-che pi-pao, *Li Yi-chao, Lo Tchen-yu*.

Tourfan. Proverbes turcs-orientaux (dialecte de —), v. *Le Coq*. Textes manichéens dialectaux de —, IX, 149.

Tran-ninh. Etat de ruine d'une pagode du —, IX, 195. Jarres du —, v. DUSSAULT.

Tressan (Mis de). L'évolution de la peinture japonaise du VIe au XIVe siècle, IX, 144-145.

Trinquet. Essai de vocabulaire français-moï-karê, IX, 27.

Tripiṭaka. Contes et apologues extraits du — chinois, v. *Chavannes*. Supplément au —, IX, 141-142.

Ts'ing. Chute de la dynastie des —, IX, 203 sqq.

Ts'iuan-tcheou. Antiquités musulmanes de —, v. *Arnáiz* et v. *Berchem*.

Tsumaki (N.). Dōkyō no kenkyū, IX, 108-109.

Turc. Parenté historique des langues turques avec le mongol, v. *Németh*. Proverbes — s orientaux, v. *Le Coq*.

Tuyên-quang. Mines de — en 1861, v. *Bonifacy*.

Udānavarga. Identification des gāthas et des udānas en prose de l' —, v. *La Vallée Poussin*.

Vacca (G.). Catalogo delle opere giapponesi e cinesi manoscritte e stampate conservate nella biblioteca della Reale Accademia dei Lincei, IX, 113.

Vaidya (C. V.). The Vikrama Era, IX, 43 n. 1.

Vanhée (L.). Algèbre chinoise, IX, 126. Problèmes chinois du second degré, IX, 126.

Vannier (Ph.). Lettres de l'époque de Gia-long, VII, 62-63, 63-64, 66-68, 73, 76-77.

Vasubandhu. Viṃçakakārikāprakaraṇa, v. *La Vallée Poussin*.

Vat Phu. Monument de —, IX, 195-197. Cf. II, 7.

Vessantarajātaka. Une version sogdienne du —, v. *Gauthiot*.

Vever (H.). L'influence de l'art japonais sur l'art décoratif moderne, IX, 146.

Vieng-chan. Pagodes de —, IX, 188-195.

Vikrama. L'ère —, v. *Vaidya*.

Viṃçakakārikāprakaraṇa, v. *La Vallée Poussin*.

Vinaya des Sarvāstivadins, fragment tokharien, v. *Lévi, Meillet*.

Visser (M. W. de). The snake in Japanese superstition, IX, 141.

Vissière (A.). Etudes sino-mahométanes. Association cultuelle, mahométane de Chang-hai, IX, 120. — v. *Cordier (G.)* et —.

Vogel (J. Ph.). Greek Influence on ancient Indian Civilisation, IX, 51-52.

Wada (H.). Azuma-kagami ko shahon kō, IX, 143.

Walleser (M.). Die mittlere Lehre des Nāgārjuna, IX, 123.

Wang Hiuan-ts'ö et Kaniṣka, v. *Lévi*.

Wen-yuan ying-houa. Exemplaire du — conservé au T'ou-chou kouan, IX, 76-78.

Westarp (A.). A la découverte de la musique japonaise, IX, 146-147. Japan ahead in Music, IX, 146-147.

Wieger (L.). Taoïsme, t. I, IX, 121.

Yamato (R.). L'Empereur Mutsuhito intime et son successeur, IX, 139.

Yong-lo ta-tien conservé au T'ou-chou kouan, IX, 79-87.

Yoshitsune, V, 3-4, 59-62 ; v. *Diósy*.

Yuan Che-k'ai et la révolution chinoise, IX, 207-215.

Yunnan. Instruction publique au —, v. *Cordier (G.)*. Révolution au —, v. *Cordier (G.)*.

Zaitoun = Ts'iuan-tcheou, IX, 121-122.

TABLE DES MATIÈRES.

N° 1

Henri MASPERO. — Etudes sur la phonétique historique de la langue annamite. Les initiales (p. 1-127).

N° 2

Louis FINOT. — Notes d'épigraphie : XIII, L'inscription de Ban That (p. 1-28).

N° 3

Henri PARMENTIER. — Catalogue du Musée khmèr de Phnom Pén (p. 1-60).

N° 4

E.-M. DURAND. — Notes sur les Chams : XII, Le conte de Cendrillon (p. 1-35).

N° 5

Noël PERI. — Etudes sur le drame lyrique japonais : Le *nō* d'Atsumori (p. 1-63).

N° 6

Raymond DELOUSTAL. — La Justice dans l'ancien Annam. Traduction et commentaire du *Code des Lê*. Livre IV, 2e partie. (p. 1-33).

N° 7

L. CADIÈRE. — Documents relatifs à l'époque de Gia-long (p. 1-82).

N° 8

Louis FINOT. — Les origines de la colonisation indienne en Indochine (p. 1-4).

Jean PRZYLUSKI. — Les formes pronominales de l'annamite (p. 5-9).

Louis CHOCHOD. — Les philtres et les talismans d'amour à Huê (p. 11-13).

George CŒDÈS. — NOTE SUR DEUX INSCRIPTIONS DU CHAMPA (p. 15-17).
Charles DUROISELLE. — INVENTAIRE DES INSCRIPTIONS PÂLIES, SANSKRITES, MÔN ET PYŪ DE BIRMANIE (p. 19-34).

Nº 9

BIBLIOGRAPHIE.

I. — **Indochine**. — *R. Bienvenue.* Régime de la Propriété foncière en Annam (Cl. E. MAITRE), p. 1. — *Ch. Prêtre.* L'Enseignement indigène en Indochine (ID.), p. 6. — *A. Pavie.* Mission Pavie, Indochine (1879-1895). Géographie et Voyages : VI, Passage du Mé-khong au Tonkin (1887 et 1888) (ID.), p. 7. — *G. Dürrwell.* Ma chère Cochinchine. Trente années d'impressions et de souvenirs. Février 1881-1910 (ID.), p. 10. — *Edm. Chassigneux.* L'Irrigation dans le Delta du Tonkin (ID.), p. 11. — *Grammont* et *Lê-quang-Trinh.* Etudes sur la langue annamite (H. MASPERO), p. 15. — *G. Knosp.* Rapport sur une mission officielle d'étude musicale en Indochine (N. PERI), p. 18. — *C. B. Bradley.* Graphic Analysis of the Tone accents in the Siamese Language (H. MASPERO), p. 21. — Notes bibliographiques : *A. Bonifacy*; *J. Sénèque*; *A. Brébion*; *J. Leuba*; *E. Perreaux*; *J. Koffler*; *Ch. B. Maybon*; *P. A. Gaubil*; *L. Coquet*; *F. Charras*; *R. Crayssac*; *P. Pasquier*; *A. E. Hückel*; *J. Simonin*; *A. Barbotin*; *P. Rey*; *G. Cordier*; *V. Barbier*; *L. Bauno*; *J. Garde* et *Nguyen-Tao*; *M. C. Plèneau*; *Trinquet*; *J. Commaille*; *H. Gourdon*; *P. Loti*; *G. Cœdès*; *H. Klein*; *E. Ménétrier*; *Cl. de Visdelou*; *Danchaud*; *G. Maupetit*; *L. de Lajonquière*; *Nai Thien*; *P. Petithuguenin*; *R. W. Giblin*; *O. Frankfurter*; *K. G. Gairdner*; *A. Meynard*; *F. Macey*; *Taw Sein Ko*; *L. Finot*; *C. O. Blagden*, p. 22.

II. — **Inde**. — *Ch.-E. Bonin.* Les Royaumes des Neiges (États himalayens) (Cl. E. MAITRE), p. 31. — *H. Oldenberg.* Der Typus der prosaisch-poetischen Erzählung und die Jātakas (G. CŒDÈS), p. 32. — *Id.* Studien zum Mahāvastu (ID.), p. 32. — *Id.* Studien zur Geschichte des buddhistischen Kanon (ID.), p. 32. — *Id.* Zur Frage nach der Aera des Kaniṣka (ID.), p. 38. — *H. Lüders.* Die Inschrift von Ara (ID.), p. 39. — *J. Kennedy.* The secret of Kanishka (ID.), p. 39. — *C. V. Vaidya.* The Vikrama Era (ID.), p. 39. — *J. Dahlmann.* Die Thomas-Legende und die ältesten historischen Beziehungen des Christentums zum fernen Osten im Lichte der indischer Altertumskunde (ID.), p. 43. — Notes bibliographiques : *G. L. M. Clauson*; *F. W. Thomas*; *E. Hultzsch*; *G. K. Nariman*; *R. O. Franke*; *E. Lang*; *B. Laufer*; Indian Thought ; Journal of the Pāli Text Society ; *R. Shamasastry*; *D. Kosambi*; *A. Roussel*; *S. Sörensen*; *H. Jacobi*; *J. Nobel*; *D. R. Bhandarkar*; *L. de La Vallée Poussin*; *A. Baston*; *S. Lévi*; *G. A. Grierson*; *J. Charpentier*; *J. Bloch*; *J. Boy* et *V. S. Swaminadha-Dikshitar*; *F. E. Pargiter*; *E. Hultzsch*; *Sten Konow*; *H. Lüders*; *D. R. Bhandarkar*; Epigraphia Indica ; Government of Madras, Epigraphy ; *J. Ph. Vogel*; *H. Kern*; *A. Stein*; Progress Report

of the Archæological Survey of India, Western Circle ; *A. Rea* ; Annual Report of the Archæological Survey of India, Eastern Circle ; *Th. Bloch* ; *J. A. Decourdemanche* ; *E. B. Havell* ; *A. K. Coomaraswamy* ; *R. S. P. R. Bhandarkar* ; *K. Glaser* ; *A. Meynard*, p. 44.

III. — **Chine** (L. Aurousseau). *Ed. Chavannes* et *P. Pelliot*. Un traité manichéen retrouvé en Chine, p. 53. — *T. Haneda*. Shinshutsu 'P'o-sseu kiao ts'an king' ni tsuite, p. 63. — *Miao Ts'iuan-souen*. Ts'ing Hio-pou T'ou-chou kouan chan-pen chou-mou, p. 63. — *Li Yi-chao*. Touen-houang che-che king-kiuan tchong wei-jou tsang king-louen tchou-chou mou-lou, p. 88. — Kou-hio houei-k'an, I, 1 et 2 ; II, 1 et 2 ; III, 1 et 2, p. 89. — Kouo-hio ts'ong k'an, 3e fasc., p. 100. — Che-che pi-pao, p. 103. — *Lo Tchen-yu*. Ming-cha chan che-che pi-lou, p. 106. — *P. Pelliot*. Deux titres bouddhiques portés par des religieux nestoriens, p. 106. — *Id*. Les Kouo-che ou « Maîtres du Royaume » dans le bouddhisme chinois, p. 107. — *N. Tsumaki*. Dōkyō no kenkyū, p. 108. — *R. Petrucci*. Le Kie tseu yuan houa tchouan, p. 109. — *F. Roy*. Siuan-t'ong. Les derniers Décrets Impériaux, p. 110. — *G. Soulié*. Essai sur la Littérature chinoise, p. 110. — *A. Strindberg*. Kina och Japan, p. 112. — Notes bibliographiques : *G. Vacca* ; *W. W. Rockhill* ; *G. Pereira* ; *P. A. Lapicque* ; *A. Legendre* ; *C. Clementi* ; *A. Rose* ; *J. Schulze* ; *Th. Metzelthin* ; *C. Bos* ; *A. C. Moule* ; *A. J. Malein* ; *R. R. Turley* ; Report on the working of the Chinese Post Office for the 3rd year of Hsüan t'ung, of the former Ch'ing dynasty ; *R. Baude* ; *A. Aymard* ; *B. Laufer* ; *K. Nakamura* ; *G. Cordier* ; La Revue Jaune ; *P. van Oost* ; *H. Cordier* ; *A. Tschepe* ; *E. Haenisch* ; *P. Aucourt* ; *Edm. Rottach* ; Enseigne de vaisseau X. ; *P. Khorat* ; *A. Maybon* ; *S. M. Perlmann* ; *A. Vissière* ; *O. Messing* ; *H. Mueller* ; *E. Boerschmann* ; *D. L. Wieger* ; *G. Arnaiz* et *M. v. Berchem* ; *Ed. Chavannes* ; *M. Walleser* ; *H. Hackmann* ; *Taw Sein Ko* ; *M. Oung* ; *P. Ducret* ; *T. Iijima* ; *Hsüeh Shen* et *A. Kammerich* ; Recueil de nouvelles expressions chinoises ; King yin tseu houei ; *C. v. Belle* ; *A. Guérin* ; *M. Guseo* ; *L. Vanhée* ; *R. Petrucci* ; *A. Liétard*, p. 113.

IV. — **Japon**. — *R. Petrucci*. La philosophie de la nature dans l'art de l'Extrême-Orient (V. Peri), p. 128. — Tai Tō Seiiki-ki (H. Maspero), p. 132. — *E. W. Dahlgren*. Les débuts de la cartographie du Japon (Cl. E. Maitre), p. 136. — Notes bibliographiques : *E. Hallier* ; *A. Diósy* ; *C. Miura* ; *T. Sasagawa* ; *K. Omori* ; *R. Lange* ; *A. Kergant* ; *H. L. Joly* ; *La Mazelière* ; *R. Yamato* ; *J. C. Hall* ; *I. Tokugawa* ; *N. G. Munro* ; *J. Kirby* ; *M. W. de Visser* ; Dai-Nihon Zoku-Zōkyō ; *A. Lloyd* ; *A. K. Reischauer* ; *H. Wada* ; *G. B. Sansom* ; *H. Miyamoto* ; Ancient Wall Paintings in Japanese Temples ; The Tôdai-ji Temple and Ancient Fine Arts ; *K. Kuroita* ; *Mis de Tressan* ; *K. Ito* ; The Influence of Eupopean Painting on Native Japanese Art ; *St. Dick* ; *P. Mallon* ; *L. Aubert* ; *H. Vever* ; *E. Deshayes* ; *A. Westarp* ; *T. Higuchi* ; *R. Imanishi* ; *A. Halot*, p. 138.

V. — **Asie centrale**. — *A. Meillet*. Les nouvelles langues indo-européennes trouvées en Asie centrale (L. AUROUSSEAU), p. 148. — Notes bibliographiques : *G. J. Ramstedt* ; *J. Németh* ; *D. Carruthers* ; *L. de La Vallée Poussin* ; *J. Bacot* ; *R. du Buysson* ; *P. Danguy* ; *K. Hori* ; *B. Shiwo* ; *P. Pelliot* ; *A. von Le Coq* ; *G. A. Grierson* ; *S. Lévi* ; *A. Meillet* ; *W. Thomsen* ; *R. Gauthiot*, p. 151.

VI. — **Généralités et divers**. — *A. Cabaton*. Catalogue sommaire des manuscrits indiens, indochinois et malayo-polynésiens de la Bibliothèque Nationale (G. CŒDÈS), p. 155. — *G. Cahen*. Les cartes de la Sibérie au XVIIIe siècle. Essai de bibliographie critique (L. AUROUSSEAU), p. 157. — Notes bibliographiques *J. de Saint-Sauveur* ; *H. Kern* ; *N. J. Krom* ; *T. van Erp* ; *H. Delehaye* ; Mélusine, p. 159.

CHRONIQUE.

INDOCHINE FRANÇAISE : Ecole française d'Extrême-Orient, p. 163.
Tonkin, p. 172.
Cambodge, p. 176.
Laos, p. 188.

CHINE, p. 198.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, p. 217.

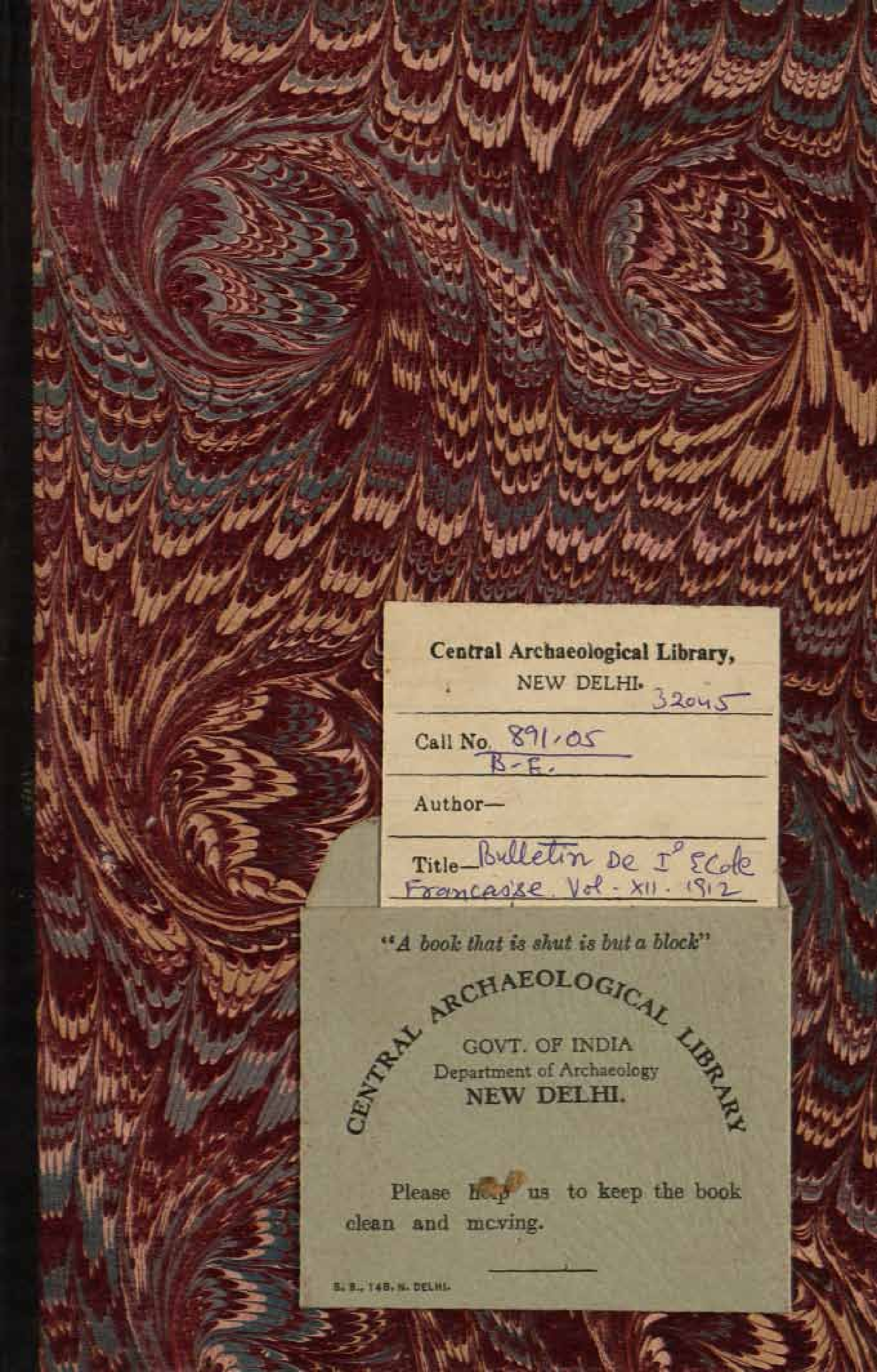
INDEX ANALYTIQUE, p. 225.

TABLE DES MATIÈRES, p. 239.



(125)





Central Archaeological Library,
NEW DELHI. 32045

Call No. 891.05 B.E.

Author—

Title—Bulletin De I' Ecole Francaise Vol. XII. 1912

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY
GOVT. OF INDIA
Department of Archaeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book clean and moving.

S. B., 148, N. DELHI.